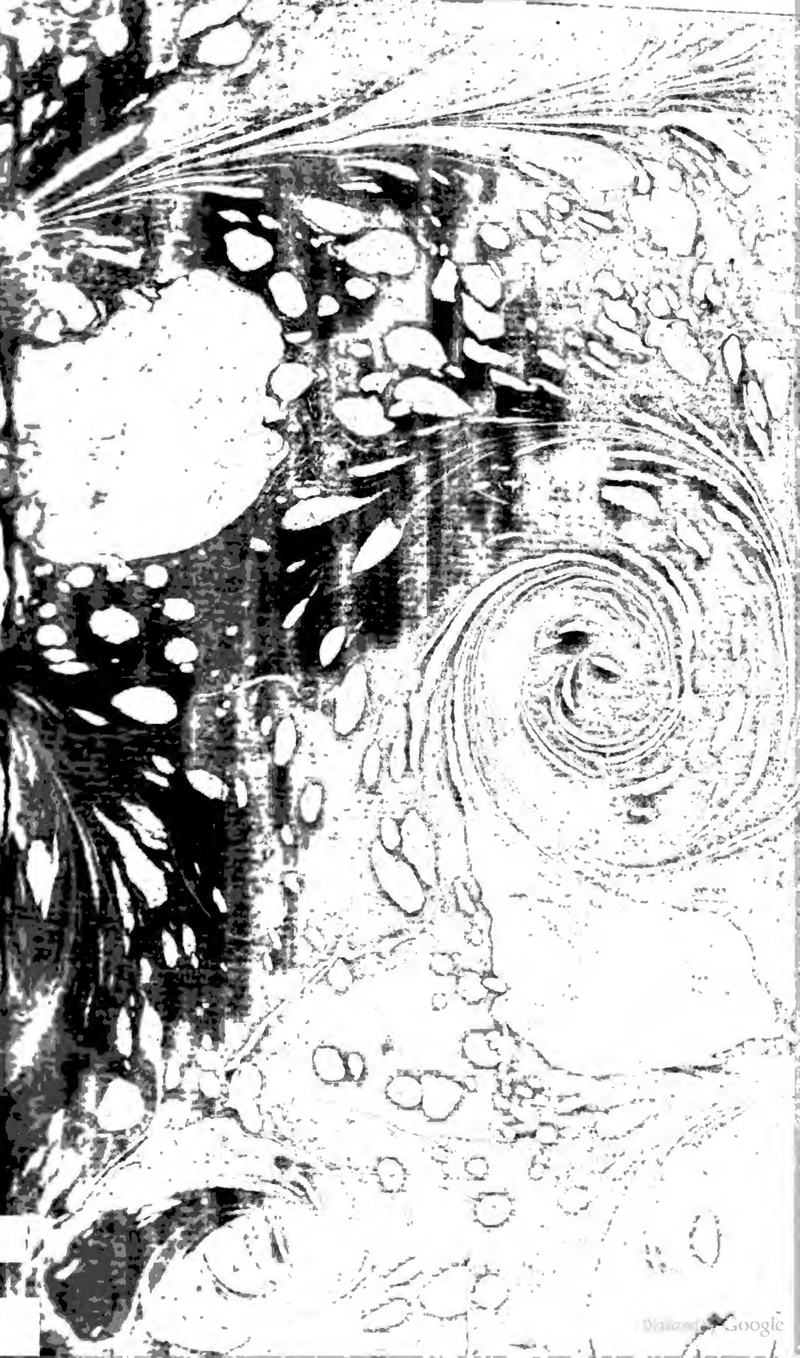






Astier, Professeur de Philosophie et Doyen de la Faculté des Lettres de l'Académie royale de Besançon.

DICTIONNAIRE
HISTORIQUE
DE LA VILLE DE PARIS
ET DE SES ENVIRONS.

TOME III.

Hæc tantùm inter caput extulit Urbes,
Quantùm lenta solent viburna cupressi.

Virg. Eclog. I.

Sur les autres Cités cette Ville l'emporte ;
Autant que du cyprès les superbes rameaux
S'élèvent au-dessus des foibles arbrisseaux.

DICTIONNAIRE
HISTORIQUE
DE LA VILLE DE PARIS
ET DE SES ENVIRONS,

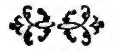
DANS lequel on trouve la Description des Monumens & Curiosités de cette Capitale ; l'établissement des Maisons Religieuses, celui des Communautés d'Artistes & d'Artisans ; le nombre des Rues & leur détail historique, tous les Colléges & les Bourses qui leur sont affectées, &c. &c. &c. avec le Plan nouveau de la Ville, & celui des Environs à quinze lieues au moins à la ronde. Dans ces derniers, on donne l'historique des Châteaux, la nature du Sol, les Patrons & Collateurs des Cures & Bénéfices, &c.

DÉDIÉ

A M. LE MARÉCHAL DUC DE BRISSAC,

Par MM. HURTAUT, Maître-ès-Arts & de Pension de l'Université, ancien Professeur de l'École Royale Militaire ; & MAGNY, ancien Premier Commis des Fermes du Roi.

TOME III.



A PARIS,

Chez MOUTARD, Imprimeur-Libraire de la REINE, Hôtel de Cluny, rue des Mathurins.

M. DCC. LXXIX.

Avec Approbation & Privilége du Roi.







DICTIONNAIRE HISTORIQUE
DE LA VILLE DE PARIS ET DE SES ENVIRONS.



FACULTÉS. (*les quatre*) L'Université est composée de quatre Facultés ; savoir, la Faculté de Théologie, celle de Droit, celle de Médecine & celle des Arts, qui est la plus ancienne, la plus étendue, & proprement l'Université. Cette Faculté des Arts comprend toutes les personnes qui ne sont point Docteurs. Elle a pour objets la Grammaire Latine & Grecque, la Rhétorique & la Philosophie. La Faculté de Théologie est composée de Docteurs qui sont ou de la Maison de Sorbonne ou de celle de Navarre, & des Docteurs Ubiquistes, c'est-à-dire, qui ne sont d'aucune Société.

L'Histoire nous apprend que l'on commença à ouvrir des Ecoles de Jurisprudence & de Médecine long-tems après l'établissement des Ecoles des Arts & de la Théologie. La Philosophie vint ensuite, & l'on enseigna d'abord cette science de trois manières, comme du Boulay l'a remarqué dans son *Histoire de l'Univ. de Paris*, *Tom. II*, *pag. 562*. La première étoit simple, & selon la manière ancienne : la seconde étoit selon les principes d'Aristote & des Péripatéticiens : & la troisième consistoit en termes & en vains discours. La première manière étoit bonne ; la seconde tolérable & la

troisième très-vicieuse. Quant à la Faculté de Médecine, on ne commença d'en faire des leçons publiques que sous le règne de Charlemagne : il y avoit auparavant des Ecoles de cette science dans les Académies de Marseille, de Bordeaux & de Toulouse.

L'étude du Droit Ecclésiastique précéda celle du Droit Civil, & ce ne fut de même que sous le règne de Charlemagne, que l'on ouvrît dès Ecoles de l'un & de l'autre Droit. *Voy.* ARTS, DROIT, MÉDECINE, THÉOLOGIE.

FALOTS. *Voy.* BUREAU *pour les Falots*, *Tom. I*, *pag. 707*.

FARCEURS. Espèce de Comédiens ou Baladins que l'on voit en grand nombre sur les Boulevards de la Ville.

FARCHEVILLE. *Voy.* BOUVILLE.

FAUXBOURGS *de Paris*. Louis XV, devenu majeur, borna, par l'article I de sa Déclaration, l'enceinte de la ville de Paris, à ce qui est renfermé par le rempart planté d'arbres, depuis l'Arsenal, jusqu'à la porte Saint-Honoré, & de-là en suivant le fossé jusqu'à la rivière ; & de l'autre côté de la rivière, en suivant l'alignement du rempart désigné au plan, depuis le bord de la rivière, jusqu'à la rue de Vaugirard, & de-là en suivant le rempart, jusqu'à la rue d'Enfer, où il finit ; de-là, en allant le long de la rue de la Bourbe, à côté du Monastère de Port-Royal, ledit Monastère étant hors de l'enceinte, & de-là allant aboutir à la rue Saint-Jacques, & ensuite par une petite rue qui est attenant des Capucins, allant gagner le Boulevard qui est derrière le Val-de-Grace, & dudit Boulevard en suivant la rue des Bourguignons, & en prenant à gauche au bas de ladite rue, suivant la rue de l'Oursine, jusqu'à la rue Moufferard ; & de cette rue, entrant dans la vieille rue Saint-Jacques, autrement dite la rue Censière, & suivant cette dernière dans toute sa longueur, jusqu'à la rue Saint-Victor, autrement nommée la rue du Jardin-Royal ; & de-là côtoyant le Jardin-Royal, jusqu'au Boulevard qui aboutit à la rivière.

Division des Fauxbourgs.

Le quartier du Palais-Royal comprend le *fauxbourg Saint-Honoré*, la Ville-l'Evêque & le Roule.

Le quartier Montmartre comprend le *fauxbourg Montmartre*, les Porcherons.

Le quartier Saint-Denis comprend le *fauxbourg Saint-Lazare*, le *fauxbourg Saint-Denis*, la Nouvelle-France.

Le quartier Saint-Martin comprend le *fauxbourg Saint-Martin*, le *fauxbourg Saint-Laurent* & la Courtille.

Le quartier du Temple comprend le *fauxbourg du Temple* & Pincourt.

Le quartier Saint-Antoine comprend le *fauxbourg Saint-Antoine.*

Le quartier de la place Maubert comprend le *fauxbourg Saint-Victor* & le *fauxbourg Saint-Marcel.*

Le quartier Saint-Benoît comprend le *fauxbourg Saint-Jacques.*

Le quartier du Luxembourg comprend le *fauxbourg Saint-Michel.*

Le quartier Saint-Germain comprend le Gros-Caillou.

Le quartier de la Cité comprend l'Isle *Notre-Dame.*

LIMITES DES FAUXBOURGS.

F. *Saint-Antoine.* Depuis la porte Saint-Antoine, jusqu'au Trône.

F. *Saint-Denis.* Depuis la porte Saint-Denis, jusqu'à la rue du fauxbourg Saint-Lazare.

F. *Saint-Honoré.* Depuis la porte Saint-Honoré, jusqu'au Roule.

F. *Saint-Jacques.* Depuis la fontaine des Carmelites, jusqu'à l'Observatoire.

F. *Saint-Laurent.* Depuis la grille Saint-Martin, jusqu'au chemin de la Villette.

F. *Saint-Lazare.* Depuis la grille Saint-Denis, jusqu'à la campagne.

F. *Saint-Martin.* Depuis la porte Saint-Martin, jusqu'à la grille.

F. *Montmartre.* Depuis la porte de ce nom, jusqu'aux Porcherons.

F. *du Temple* ou des *Porcherons.* Depuis la porte du Temple, jusqu'à la Courtille.

F. *Saint-Victor* ou du *Jardin du Roi.* Depuis la Pitié, jusqu'à la Croix-clamart.

FAVIERES *en Brie.* Village éloigné de huit lieues de Paris, du côté de l'orient, dans une vallée qui n'est distante

de Tournon que d'une demi-lieue, vers le nord. Le pays est fort aquatique & plein de prairies. Il y a aussi des labourages & un grand nombre de bocages; & la forêt qu'on appelle de Crecy, s'étend en partie sur cette Paroisse. L'origine du nom de ce lieu, & de tous les autres Favières qui sont en France, se découvre naturellement dans la dénomination Latine *Fabariæ*, qui signifie un lieu où il croissoit beaucoup de fèves. Il est de l'Election de Rozoy.

L'Eglise est sous le titre de Saint Martin & appartient aux Chanoines Réguliers de Prémontré. L'Abbé est gros Décimateur de la Paroisse, avec le Seigneur de Neuf-Moutier. Favières est du Doyenné du vieux Corbeil.

FAYANCIERS. Ce sont ceux qui ont le droit de fabriquer & vendre la fayance.

Cette Communauté qui avoit obtenu ses premiers Statuts de Henri IV, par Lettres-patentes en 1600, en obtint de nouveaux en 1659, régistrés en Parlement la même année.

Par Arrêt du Conseil d'Etat du 21 septembre 1706, on a réuni à cette Communauté celle des Emailleurs, Verriers, Patenôtriers, & chacune d'elles est gouvernée & régie sous les mêmes Statuts & Réglemens.

Par un des articles desdits Statuts, il est dit que tout Apprentif ou Compagnon qui abusera des *femme*, *fille*, *parente* ou *servante* de son Maître, sera déchu du droit de parvenir à la maîtrise.

L'apprentissage est de 5 ans, & 5 ans de compagnonage. Les fils de Maîtres ne sont point exempts de l'apprentissage.

Le brevet coûte 80 liv. & la maîtrise 500 liv. si l'on a qualité, & 200 liv. seulement en épousant une fille de Maître. Patron, S. Eloy.

FÉODISTES. Ce sont ceux qui connoissent particulièrement la partie des Fiefs & Biens seigneuriaux, & qui font le dépouillement des Terriers, sur les plans géométriques & topographiques que leur fournissent les Arpenteurs, pour constater les Domaines des Seigneurs & les biens de leurs Censitaires.

FERANDINIERS. Fabricans d'étoffes en or, argent, soie & laine. L'apprentissage est de cinq années, le brevet coûte 50 liv. la maîtrise 500 liv. Le compagnonage est de deux ans. Les Apprentifs du Royaume peuvent se faire rece-

voir Maîtres dans cette Communauté pour une somme de 650 liv. après avoir fait deux années de compagnonage chez les Maîtres ; ce qui leur tient lieu d'apprentissage. Patron, S. Louis. Bureau, rue neuve Saint-Merry.

FERBLANTIERS. Ce sont les Ouvriers qui font & vendent divers ouvrages de fer-blanc, comme plats, assiettes, lampes, lanternes, &c. Les premières Manufactures de fer-blanc qu'on ait vues en France, furent établies du règne de Louis XIV, sous la protection de M. Colbert. Les Ferblantiers sont de la Communauté des Taillandiers. *Voyez* TAILLANDIERS.

FERMES-GÉNÉRALES. *Voy.* l'*Almanach-Royal.*

FERMIERS-GÉNÉRAUX. *Voy.* l'*Almanach-Royal.*

FERRAILLEURS. Ce sont ceux qui achetent les vieux carrosses, chaises, caleches, cabriolets, &c. les dépecent, & en revendent les vieux fers en détail. Ils ne sont établis en Corps de Jurande, que depuis le milieu du dernier siècle ; ils payèrent en 1693, 30000 liv. & sur la fin du régne de Louis XIV, ils coopérèrent à un renouvellement de finance, dont les besoins urgens de l'Etat avoient rendu la création aussi excusable que nécessaire. Il n'appartient qu'aux Maîtres de cette Communauté d'aller par les rues, un sac sur le dos, crier *vieilles ferrailles à vendre ;* à peine de saisie, confiscation, amende contre ceux qui acheteroient ce que les Lettres-patentes de ces Crieurs leur permettent. Les Maîtres qui composent cette Communauté, ne font point d'Apprentifs ; mais lorsqu'il y a des maîtrises vacantes, ils en remplissent le nombre par association ou élection. Par l'article XLV des Statuts des Maîtres Selliers, Carrossiers, il est expressément défendu à tous Ferrailleurs de vendre aucuns carrosses, caleches, chaises roulantes, sans être dépecés & mis par morceaux, à peine de confiscation & d'amende.

Patron, Saint Sébastien & Saint Roch. Bureau, rue de la Vannerie.

FERRIERES. Village du Doyenné de Lagny, à 6 lieues de Paris, du côté de l'orient, à deux ou environ de Lagny, qui est au nord, & à demi-lieue de Tournan, qui est à

peu-près vers le midi. C'eſt un pays de labourages & de prairies.

L'Egliſe eſt du titre de Saint Remi, de même que celle de Collégien, dont Ferrières paroît avoir été démembré. L'édifice eſt des plus complets & des mieux entendus de toute la Brie. Elle eſt tournée à l'orient du ſolſtice d'été, & ornée de galeries fermées, & de petites colonades réunies qui en ſoutiennent les voûtes. Elle eſt terminée en demi-cercle, auſſi bien que les deux ailes, où l'on voit des panneaux de vitre d'environ 500 ans. Au frontiſpice, eſt un œuil-de-bœuf ou roſe qui en fait la décoration. Le tableau de la Chapelle de la Vierge paſſe pour avoir été peint par M. de *Joncoy*, qui étoit Seigneur de ce lieu, en 1737.

Cette Egliſe fut une de celles ſur leſquelles les Calviniſtes vomirent leur rage dans le tems des guerres de Charles IX. Ils y mirent le feu; mais il n'y eut que la charpente qui en ſouffrit. Le Roi accorda aux habitans en 1570, la quantité de vingt & un chênes à prendre dans la forêt de Crecy, pour réparer cette Egliſe. La Chapelle du Château eſt à la nomination du Seigneur. La Cure eſt à la préſentation de l'Abbé d'Hermières. M. *Racine de Jonquoy*, Tréſorier-général des Ponts & Chauſſées de France, étoit Seigneur de cette terre en 1727.

FERRIERES. (les) *Voy.* OZOIR-LA-FERRIERE.

FERROLES. Village ſitué ſur un côteau qui regarde le ſeptentrion. Ce côteau fort couvert d'arbres & de bocages, rend le vallon fort gai en été; & le reſte du territoire eſt en labourages & prairies. Ce pays eſt arroſé par un ruiſſeau qui prend ſa ſource ſur la Paroiſſe de Chevry, & qui coule d'orient en occident.

L'Egliſe eſt ſous le titre de S. Germain. La Cure qui étoit autrefois à la nomination de l'Abbé de Saint-Maur, eſt aujourd'hui de plein droit à l'Archevêque de Paris. Le Curé eſt Décimateur. Ferroles eſt du Doyenné du vieux Corbeil.

FEUILLANS, (les) *rue Saint-Honoré.* Congrégation particulière de Religieux reformés de l'Ordre de Cîteaux, laquelle a pris ſon nom de l'Abbaye de Feuillans dans le diocèſe de Rieux. *Jean de la Barrière*, Abbé de Feuillans, fut l'Auteur de cette réforme; il porta ſi loin l'auſtérité de cette Règle, que depuis ſa mort on a été obligé de la mitiger ſur

plusieurs articles, & en dernier lieu sur la nudité des pieds. Le Roi Henri III avoit conçu une estime si particulière pour ce Saint Réformateur, qu'il voulut l'avoir auprès de lui, & le fit venir à Paris avec 62 de ces Religieux. Cette sainte colonie vint à pied de Feuillans à Paris, marcha toujours en procession pendant cette longue & pénible route, & arriva enfin à Vincennes, où le Roi étoit alors, le 11 de juillet de l'an 1587; mais comme le Couvent que le Roi leur faisoit bâtir, n'étoit pas encore en état de les loger, ils demeurèrent pendant deux mois dans un Prieuré de l'Ordre de *Grammont*, au bois de Vincennes, aujourd'hui occupé par les Minimes.

Le Monastère des Feuillans est situé dans la rue Saint-Honoré, vis-à-vis la place de Louis-le-Grand: c'est, après l'Abbaye de Feuillans, la plus belle maison de cette Congrégation. Le portail fut élevé en 1676. Il fait face à la place des Conquêtes, & a pour point de vue la statue équestre de Louis-le-Grand. Il est décoré de quatre colonnes corinthiennes isolées, d'un entablement & d'un fronton. On voit sur cette porte un bas-relief représentant le Roi Henri III, qui reçoit l'Abbé Dom Jean de la Barrière & ses Compagnons. Dans le fronton est l'écu des Armes de France & de Navarre. Vis-à-vis ce portail, est la porte intérieure du Couvent, laquelle est en voussure, avec des refends & d'autres ornemens qui font un assez bel effet. A main gauche, dans la même cour, est l'Eglise dont le portail est de *François Mansard*. Quoique ce soit une production de la jeunesse de cet Architecte, & qu'il y ait bien des défauts, on y voit ce beau génie & ces excellentes proportions, qui ont fait augurer que l'Auteur seroit un jour un grand Maître dans ce bel Art.

Cette Eglise fut commencée en 1601, au moyen des aumônes qu'on fit à ces Religieux pendant le Jubilé du commencement du dernier siècle. Le Roi Henri-le-Grand posa la première pierre, & ordonna que ce Monastère jouiroit de tous les droits & prérogatives dont jouissent les Maisons Religieuses de fondation royale. Le bâtiment fut achevé en 1608, & *François d'Escoubleau de Sourdis*, Archevêque de Bordeaux, & Cardinal, en fit la Dédicace la même année, sous l'invocation de Saint Bernard. *Marie de Médicis* donna, peu de tems après, de fort beaux ornemens d'Eglise, & fit faire le retable du maître-autel. Le portail restoit encore à faire; mais le Roi Louis XIII ayant bien voulu entrer pour une somme considérable dans la dépense qu'il convenoit de faire, on l'entreprit, & il fut achevé en 1624.

Ce portail est composé de deux ordres d'architecture posés l'un sur l'autre. Le premier est l'ionique, & consiste en huit colonnes, au milieu desquelles est la porte de l'Eglise. Dans les entre-colonnes, sont deux figures de pierre grossièrement sculptées par *Guillain*. Le second ordre est composé de quatre colonnes corinthiennes, au milieu desquelles est un grand vitrail. Les angles sont enrichis de deux pyramides rustiques, qui sont absolument de l'invention de *Mansard*. Le tout est surmonté d'un attique, accompagné de deux statues de *Guillain*, & de quelques amortissemens. Ce morceau d'architecture a partagé les suffrages des Connoisseurs. Selon les uns, on y remarque par-tout un goût excellent, & une manière vigoureuse. Les colonnes en sont belles, bien mesurées & bien entendues. Les pilastres n'ont point cette diminution vicieuse que nos Modernes veulent leur donner, malgré les exemples contraires qu'on remarque dans l'arc de Constantin, & dans quelques morceaux antiques. Les pyramides même sont regardées comme un enchérissement que Mansard a ajouté à l'ordre corinthien. D'autres, au contraire, soutiennent que l'ordonnance en général en est peu regulière, & trop exhaussée pour la face de l'Eglise. Ils trouvent que les pyramides sont trop courtes, trop massives, & qu'elles accompagnent d'autant plus mal ce portail, que l'ordre corinthien n'a jamais été uni avec le rustique.

L'intérieur de l'Eglise est propre & orné. Le grand-autel est décoré de colonnes torses & de plusieurs figures. Le tableau représente l'Assomption de la Vierge, & a été peint par *Jacques Bunel*. Il n'a pas quatre pieds de large, & cependant ce Peintre a si bien su mettre à profit cette largeur, qu'il y a fait entrer les figures des douze Apôtres grandes comme nature, & les y a placées sans aucun embarras. La figure de la Vierge est de *la Fosse*; car Bunel qui étoit Calviniste, ne voulut jamais achever ce tableau par un caprice pittoresque, auquel il seroit difficile de donner quelque prétexte raisonnable.

Cette Eglise a 14 Chapelles, 7 de chaque côté, dont quelques-unes sont assez ornées pour mériter les regards des Curieux. Dans la première, à main droite, du côté du maître-autel, est une figure de marbre blanc, de grandeur naturelle, portée par un piedestal de marbre noir & blanc, laquelle représente *Raimond Phelippeaux*, Seigneur d'Herbaut, Conseiller & Sécrétaire d'Etat de Louis XIII, mort le 2 du mois de mai de l'an 1629. La seconde, du même côté, appartient à Messieurs *Pelletier*. On y remarque quelques peintures.

La troisième a appartenu à MM. *de Vendôme*. On y voit une statue de la Vierge, qui est de Jacques Sarrazin, Sculpteur fameux. Dans la quatrième, est un tombeau de marbre noir, accompagné de deux Vertus de marbre blanc : au milieu est un buste aussi de marbre, qui représente *Guillaume de Montholon*, Conseiller d'Etat, mort le 11 mai 1722, âgé de 53 ans. La cinquième renferme le tombeau de *Louis de Marillac*, Maréchal de France, qui eut la tête tranchée en place de grève, le 10 de mai 1631. C'étoit un des plus sages & des plus vertueux hommes de son tems ; mais il étoit suspect au Cardinal de Richelieu, premier Ministre, & d'ailleurs fort attaché à la Reine *Marie de Médicis*, dans l'alliance de laquelle il avoit eu l'honneur d'entrer, ayant épousé *Catherine de Médicis*, fille de Côme de Médicis, & de Diane, Comtesse de Bardi. La Maréchale mourut de chagrin peu de tems avant l'exécution de son mari. Voici l'épitaphe qui est gravée sur le tombeau qui renferme les cendres de l'un & de l'autre.

Hic jacet

Ludovicus de Marillac,
Franciæ Marescallus ;
Et Regiorum ordinum Eques ordinatus,
Splendore generis, fortitudine gestorum,
Et virtutis nec quicquam integræ,
Sorte funestâ clarus.
Obiit anno R. S. M. D. C. XXXI.

Jacet unà cum conjuge
Catharina de Medicis,
Ejus uxor,
Quæ miserè ab illo divulsa,
Et unicè pro illo sollicita,
Paucis antè viri supremum diem,
Mensibus vivere desiit.

Viator,
Forti viro, & piæ fæminæ,
Facilem apprecare summum
Judicem Deum.

Sur le jambage, qui est entre ces deux Chapelles, est le cénotaphe, ou tombeau vuide, de *Henri de Lorraine*, Comte d'Harcourt, & d'*Alphonse de Lorraine*, son fils, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Les corps de l'un

& de l'autre ont été inhumés dans l'Eglise de l'Abbaye de Royaumont ; mais ces deux Princes étoient si célèbres par leurs exploits, qu'on leur a érigé ici ce cénotaphe à l'exemple des Anciens. Ce monument, qui est du dessin & de l'exécution de *Nicolas Renard*, Sculpteur, originaire de Nanci, fut posé en 1693, & consiste en une forme de tombeau de marbre noir, porté par un piedestal fort exhaussé, sur le devant duquel est un bas-relief d'or moulu, de même que les festons. Sur le tombeau, est la figure du Tems, couchée au pied d'un grand obélisque, & auprès est un Livre ouvert, sur l'une des pages duquel on lit ces paroles du IIIe. Chap. du Liv. de la Sagesse : *Spes illorum immortalitate plena est ;* & sur l'autre, celles-ci du XLI. Chap. de l'Ecclésiastique : *Bonum autem nomen permanebit in ævum.* Une grande figure ailée, qui est debout, & qui semble triompher du tems, désigne l'Immortalité. Elle tient d'une main un médaillon sur lequel est le portrait du Comte d'Harcourt, & de l'autre l'épée de ce Prince. A côté de cette figure, & au bas, est un autre médaillon, sur lequel est le portrait du Prince Alphonse de Lorraine, tenu par un Génie. L'obélisque est surmonté d'un globe doré, sur lequel est un grand aigle aussi doré, ayant ses ailes éployées. Au bas de ce monument est cette épitaphe :

D. O. M.

Et æternæ memoriæ serenissimorum Principum Henrici à Lotharingiâ, *Comitis Harcuriani, Franciæ Paris & summi Armigeri ; &* Alphonsi Ludovici *hujus filii, Equitis, & Melitensium Triremium Prætoris, Nancæi Primatis. Ob vindicatam a patre regni gloriam, represso ad insulas Lerinenses Hispano fastu, liberato Casali, Taurino expugnato, fusis terra marique hostibus, & assertam à filio Religionem, victâ apud Rhodum Turcarum classe, fractis ad Cycladas navibus Bizantinis, fugatis Algeriæ, Bizertæque prædonibus. Hic gentilitiæ in Deum pietatis, in hostes fortitudinis, in singulos humanitatis hæres clarissimus, paternæ memoriæ monumentum hoc vivens poni mandaverat, sed præcipiti morte præreptus, præstantissimo parenti non indignus accessit honoris Socius, qui dignissimus extiterat virtutum æmulus. Obiit pater anno* M. D. C. LXVI. *13 kalendas aug. ætatis* LXVI. *Filius, vero anno* M. D. C. LXXXIX. *4 idus jun. ætatis* XLIV.

J. B. du Bignon, *Principi à Mathematicis olim, dehinc à*

ſecretis, mœrori juſtiſſimo obſequens opus abſolvendum curavit 1695.

Dans la Chapelle ſuivante, l'on voit pluſieurs peintures *de Simon Vouet*. Le S. Michel qui précipite le diable dans le fond des enfers, eſt regardé comme le chef-d'œuvre de ce Peintre. Entre les ſept Chapelles, qui ſont de l'autre côté de la nef, l'on en diſtingue principalement trois. Dans la plus proche du maître autel, eſt un tombeau de marbre blanc en forme d'urne, de douze pieds de longueur, ſur douze de hauteur, ſoutenu par un piedeſtal de marbre jaſpé. Ce fut *Jeanne-Armande de Schomberg*, femme de *Charles de Rohan*, ſecond du nom, Duc de Montbaſon, Prince de Guemené, &c. morte le 10 juillet 1700, en ſa 74e. année, qui, de ſon vivant, ſe fit ériger ce tombeau, ſur lequel il n'y a ni épitaphe, ni inſcription.

La ſeconde appartient à M. *de Beringhen*, premier Ecuyer du Roi ; c'eſt dans celle-ci qu'a été inhumé le Maréchal d'*Uxelles*, mort à Paris le 10 d'avril 1730, dans la 79e. année de ſon âge, ſans avoir été marié. Il avoit été Ambaſſadeur extraordinaire, & Plénipotentiaire au Congrès d'Utrecht, Miniſtre du Conſeil de Régence, & Préſident du Conſeil des Affaires étrangères.

La Chapelle de *Roſtaing* eſt la cinquième de ce côté-ci, & celle de toutes où l'on a moins épargné le marbre. Vis-à-vis l'autel, il y a une colonne de *marbre portor*, ſur laquelle eſt une urne qui renferme le cœur d'*Anne Hurault*, fille du Chancelier de *Chiverni*, & femme de *Charles*, Comte de Roſtaing, morte à Paris le 16 d'avril de l'an 1635, âgée de 52 ans. Tout auprès eſt un mauſolée de marbre noir, ſur lequel ſont deux ſtatues de marbre, à genoux, qui ont chacune leur inſcription. Sous l'une, on lit :

Ci-deſſus eſt la repréſentation de haut & puiſſant Seigneur, Meſſire Triſtan de Roſtaing, *Chevalier des Ordres du Roi, décédé le 7 mars 1691, âgé de 78 ans.*

Sous l'autre figure, eſt cette inſcription :

Ci-deſſus eſt la repréſentation de haut & puiſſant Seigneur, Meſſire Charles de Roſtaing, *décédé le 4 janvier 1660.*

Ce tombeau n'eſt que le cénotaphe de *Triſtan de Roſtaing*, qui fut enterré en l'Egliſe de Vaulx-Apenil, près de Melun ;

mais *Charles de Rostaing*, son fils, a été véritablement inhumé en cet endroit. Sur quatre colonnes de brêche noir & blanche, dont les chapitaux sont dorés, on voit quatre bustes de marbre blanc, qui représentent *Louis*, *Jean*, *Antoine* & *Gaston de Rostaing*, tous inhumés dans cette Chapelle. Dans la Chapelle qui est auprès, on voit la statue à genoux, en marbre blanc, de *Claude de l'Aubépine*, femme de *Mederic de Barbesières*, qui n'étoit pas Maréchal de France, ainsi que le dit le Maire, dans son Livre intitulé, *Paris ancien & nouveau*; mais grand Maréchal-de-logis du Roi, & Chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit. Elle mourut le 22 juin 1613, âgée de 63 ans.

Le chœur est assez propre. Il est orné de plusieurs grands tableaux, qui représentent la vie de J. C. Ce sont d'assez mauvaises copies faites d'après *Rubens*. Au milieu du chœur, est une tombe de marbre noir, sur laquelle est une inscription en l'honneur de D. *Goulu*, Général de l'Ordre.

On voit dans le Chapitre plusieurs tombes pareilles à celle-ci, entr'autres celles de D. *Roger* & de D. *Pradillon*, l'un & l'autre Généraux de cette Congrégation; les tombes & épitaphes de D. *Eustache de Saint-Paul Asseline*, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris; de D. *Jerôme*, un des plus fameux Prédicateurs du dernier siècle; de D. *Turquois*, autre fameux Prédicateur du même siècle.

Ces deux célèbres Prédicateurs ne sont point les seuls que cette Congrégation ait produits. Ils ont été précédés par trois autres, qui ont prêché avec plus d'éclat. Le premier est D. *Jean de la Barrière*, Instituteur de la Congrégation des Feuillans, lequel avoit beaucoup de zèle & de talent pour la prédication. Le second se nommoit D. *Bernard de Percin de Montgaillard*. Il étoit né Gentilhomme; & s'étant fait Feuillant, il fut un de ceux que Dom de la Barrière mena avec lui à Paris. Il prêchoit avec tant d'éloquence, qu'il se fit admirer à Paris & à la Cour. Il fut d'abord pour le Roi contre la Ligue; mais après la mort du Duc & du Cardinal de Guise, il se déclara pour la Ligue contre le Roi, son Maître & son Bienfaiteur. Son attachement à ce mauvais parti l'obligea de quitter le Royaume : il se retira en Flandres, où il mourut Abbé d'Orval. C'est lui qui est nommé le *petit Feuillant* dans l'Histoire de la Ligue. Le troisième, & celui de tous qui s'est le plus signalé pour la prédication, est Dom *Côme*, Prédicateur ordinaire du Roi, & ensuite Evêque de Lombez. Il se nommoit *Côme Roger*, & étoit fils d'un Avocat de Paris. Il joignoit à beaucoup de douceur, beaucoup d'esprit, & une

ſageſſe qui ne s'eſt jamais démentie, ni dans le cloître, ni dans l'Epiſcopat.

Dans le cloître de ce Monaſtère, il y a quelques peintures qui repréſentent la vie de S. Bernard : elles ſont d'*Aubin Vouet.* Dans les carreaux du milieu des vitres, on a peint en apprêt l'hiſtoire de la Réforme des Feuillans, & par conſéquent la meilleure partie de la vie de Dom *Jean de la Barrière.*

La Bibliothèque, ſans être des plus nombreuſes, eſt cependant très-curieuſe. Le vaiſſeau n'en eſt pas bien grand ; mais il eſt décoré d'une ordonnance de pilaſtres corinthiens d'une aſſez belle menuiſerie. Au-deſſus des armoires, on a mis de ſuite les portraits de tous les Généraux de la Congrégation, à commencer depuis D. Jean de la Barriere, juſqu'à celui qui l'eſt à préſent.

Parmi les Livres imprimés, il y a un gros volume *in-folio*, intitulé *Catholicon* & *Proſodia.* C'eſt un vocabulaire Latin, qui fut imprimé à Mayence en l'année 1460. Les noms des Imprimeurs, ni celui de l'Auteur, n'y ſont point ; mais il eſt certain qu'il a été imprimé par *Jean Fauſt* & par *Pierre Schoeffer* ; car il n'y avoit point alors en Europe d'autre Imprimerie que la leur à Mayence. Quant au nom de l'Auteur, il n'eſt point à la vérité à la tête du Livre ; mais on voit dans le corps de l'Ouvrage, qu'il ſe nommoit *Joannes Genuenſis* ; on croit qu'il étoit Religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, & qu'il compoſa cet Ouvrage l'an 1286.

Entre les Manuſcrits, on en a vu deux qui ont paru mériter une attention particulière. Le plus ancien eſt un *in*-4°. écrit ſur vélin, en très-beaux caractères & bien conſervés. Il renferme quarante-quatre Sermons de S. Bernard, traduits en François de ce tems-là. Le Père Mabillon dans ſa Préface ſur les Sermons de ce Saint, parle de ce Manuſcrit, & en vante l'antiquité & la ſingularité, mais il croit qu'il n'a été écrit qu'après la mort de ce Père ; car dans le titre on lui donne la qualité de Saint. De ces Sermons, il y en a ſix ſur l'Avent, ſix ſur la veille de Noël, cinq ſur le Jour de Noël, ou ſur S. Etienne ; un ſur S. Jean, un ſur les Innocens, trois ſur l'Epiphanie, un de l'Octave, deux pour le Dimanche d'après l'Octave, un ſur la converſion de S. Paul, trois ſur la Purification, deux de la Septuageſime, ſix ſur le Carême, un ſur S. Benoît, un qui eſt intitulé *Commun*, un autre qui a le même titre, & qui eſt la Préface de l'explication du Pſeaume LXXXX, & trois ſur l'Annonciation. On trouve dans ce Manuſcrit un nombre infini de termes & de tours, qui nous

font connoître l'état où étoit notre Langue dans le douzième siècle. Ce curieux Manuscrit fut donné à D. *Goulu*, par Nicolas le Fevre, Précepteur du Roi Louis XIII.

L'autre Manuscrit est un recueil en trois volumes *in*-4°. de tout ce qui se passa dans la Congrégation de *Auxiliis*. Toutes ces pièces ont été recueillies par *Jacques le Bossu*, Religieux Bénédictin de l'Abbaye de Saint-Denis, & Docteur en Théologie de la Faculté de Paris. Il avoit été Précepteur du Cardinal de Guise, qui fut tué à Blois, & étoit célèbre par sa piété, par sa doctrine, & par le talent de la prédication. Il fut envoyé à Rome vers l'an 1591, pendant le fort de la Ligue. Le Pape Clement VIII conçut tant d'estime pour lui, qu'il le nomma un des Théologiens Consulteurs, qui assistèrent à la fameuse Congrégation de *Auxiliis*, commencée en 1598, au sujet des contestations qui s'étoient élevées entre les Dominicains & les Jésuites, sur les matières de la Grace. Clément VIII étant mort, Paul V, son Successeur, n'eut pas moins d'estime pour M. le Bossu, qu'en avoit eu son Prédécesseur.

La Congrégation de *Auxiliis* étant finie, après avoir duré huit ans, M. le Bossu voulut revenir en France; mais le Pape Paul V le retint absolument à Rome, & lui donna l'absolution de toutes les obligations où il étoit de retourner à son Monastère de Saint-Denis. Il lui donna même un Evêché, que ce pieux & savant Religieux remit à Sa Sainteté, voyant qu'il n'en pouvoit obtenir la permission de sortir de Rome. Pour lors ce Pape lui donna quelques petites pensions sur des Bénéfices pour s'entretenir, & lui permit de disposer à sa volonté du peu qu'il auroit, lorsque Dieu l'appelleroit de ce monde. Il donna, par son testament, le bien qu'il avoit aux pauvres, & tous ses écrits à Dom *Sans de Sainte-Catherine*, Religieux Feuillant, son ami particulier. Il mourut à Rome, le 7 de juin de l'an 1626, âgé de 80 ans, quatre mois, douze jours, & fut inhumé dans l'Eglise des Minimes de la Trinité du Mont, où l'on voit son épitaphe. C'est par le moyen de D. Sans de Sainte-Catherine, que ce Manuscrit a passé dans la Bibliothèque des Feuillans de Paris.

Les Livres des Calvinistes, des Protestans & des autres Hérétiques ont été distraits de cette Bibliothèque, & ont été placés dans une espèce de petit grenier, que l'on a nommé l'*enfer*. Ces Livres sont peu considérables, & ont été donnés pour la plûpart à ce Monastère par D. *Jean de Saint-Paul de Vassan*.

L'Apothicairerie est la plus propre & la plus ornée du

Royaume. Elle fut commencée en 1637, par le Frère Christophe de Saint-François, Religieux de cet Ordre. Le vaisseau n'a que trois toises de long, sur deux toises deux pieds de large. Le plancher en est d'ailleurs un peu bas, & traversé par une grosse poutre. Toutes les faces de cet endroit sont ornées de tablettes, d'armoires & de tiroirs, dont l'ordonnance est variée par les volets, & les chassis de verre qui les ferment. Des caryatides en termes séparent les armoires & les tablettes, & un entablement qui règne au pourtour, couronne tout l'ouvrage. Sur les volets de chaque armoire, il y a des bas-reliefs qui représentent les guérisons miraculeuses dont il est parlé dans le nouveau Testament. Cette sculpture est de *Pierre Dionyse*, ou de *Sarrasin*, le jeune, dont il y a ici des morceaux que son frère aîné n'auroit pas désavoués.

La salle qu'on nomme la *Salle du Roi*, est à côté de l'Eglise. Elle est ornée des portraits de nos Rois & de nos Reines, depuis Henri III, jusqu'à Louis XIV inclusivement. Ceux des Dauphins, fils & petits-fils de Louis-le-Grand y sont aussi.

Lorsque les Nonces arrivent à Paris, ils vont descendre ordinairement à ce Monastère, & demeurent quelques jours dans un appartement qui leur est destiné.

Le passage qui communique aux Tuileries, a été ouvert pendant la minorité du Roi, pour faciliter à S. M. le moyen de venir à l'Office aux Feuillans. On y voit une Chapelle qu'on appelle *la Grotte* : elle doit son existence en partie à la libéralité de Gaston de France, frère de Louis XIII, qui en posa la première pierre en 1621.

FEUILLANS *des Anges Gardiens*, *rue d'Enfer*. Ce Monastère fut d'abord destiné pour servir de Noviciat. La première pierre en fut posée le 21 juin 1633, par *Pierre Séguier*, pour lors Garde des Sceaux de France. On mit sur cette pierre une lame de cuivre, sur laquelle est cette inscription :

D. O. M.

Lapis iste,
Pro fundamento hujus Monasterii
Congregationis Fuliensis,
Sub auspiciis S. S. Angelorum Custodum;
Erigendi ab illustrissimo ac nobilissimo

Viro Petro Seguier
Procancellario meritissimo, positus est;
Anno 1633, 11 calend. julii.

Les deux pierres fondamentales de l'Eglise y furent posées le 18 de juillet de l'an 1659, ayant chacune son inscription particulière. Sur l'une on mit :

Nobilissimus & illustrissimus Dominus Antonius de Barillon, *Toparcha de Morangis, Marchio de Branges, Comes Consistorianus, necnon Ærarii Galliæ Director generalis, hunc primum lapidem augularem in hoc Oratorio. D. O. M. & S. S. Angelis Custodibus sacro, posuit anno 1659, die 18 julii.*

Sur l'autre pierre est écrit :

Nobilissimus & illustrissimus Dominus Ludovicus de Rochechouart, *Eques, Comes de Maure, magnus Aquitaniæ Seneschallus, & Regis in eodem Seneschallatu Proprætor, hunc primum lapidem angularem in hoc Oratorio. D. O. M. & S. S. Angelis Custodibus sacro, posuit anno 1659, die 18 julii.*

Cette Eglise ayant été achevée dans la même année 1659, elle fut bénite le premier d'octobre, par Dom *Pierre de Saint-Joseph*, Provincial de la Province de France.

FEUILLANTINES. (les) *rue Saint-Jacques.* Le B. *Jean de la Barrière*, usant de la permission que le Pape V lui avoit accordée d'établir par-tout des Monastères de sa Congrégation de l'un ou de l'autre sexe, en établit, dit-on, un à Rome pour des Filles dont le Couvent est sous le titre de Sainte Suzanne; mais dont les Religieuses n'ont cependant jamais porté le nom de Feuillantines. Le premier Couvent de Filles de cet Institut fut établi à Montesquiou, dans le diocèse de Rieux, puis transféré à Toulouse en 1599.

La bonne réputation de ces Filles étant parvenue jusqu'à la Reine Anne d'Autriche, cette Princesse écrivit elle-même le 9 mai 1622, aux Pères Feuillans, assemblés pour lors dans leur Chapitre général à Pignerol, afin d'établir un Couvent de ces Filles à Paris. Les Supérieurs firent partir dès le 30 juillet suivant, six Religieuses du Monastere de Toulouse, lesquelles arrivèrent à Paris le 28 novembre de la même année,
&

& descendirent d'abord aux Carmélites du fauxbourg Saint-Jacques, d'où elles furent conduites dans leur Monastère, qui est de l'autre côté de la rue.

Dès le mois de septembre 1622, le Roi avoit donné des Lettres-patentes portant permission pour l'établissement de ce Couvent, qui fut fondé par *Anne Gobelin*, femme de *Charles d'Estourmelle*, Seigneur de Plainville, Gouverneur de Corbie, & premier Capitaine des Gardes du Corps de Sa Majesté. La Prieure, ou première Supérieure de cette Maison, fut *Marguerite de Clausse de Marchaumont*; elle étoit fille de *Henri de Clausse*, Conseiller d'Etat, & de *Denyse de Newille Villeroy*. Marguerite avoit été mariée deux fois, la première avec *Henri de Fours*, Gentilhomme ordinaire de Sa Majesté; & la seconde, avec *Salomon de Bethune*, Seigneur de Rosny, aussi Gentilhomme ordinaire. Cette Dame n'avoit que 22 ans, quand son second mari mourut, & dès-lors elle contracta une alliance plus durable; car elle se fit Religieuse.

Le portail de l'Eglise de ce Monastère est un des plus avantageusement situés de toutes les Eglises de Paris. Il est fâcheux pour le public qu'il n'ait à lui présenter que des défauts, aussi-bien que l'intérieur de l'Eglise. Ce mauvais Architecte se nommoit *Marot*.

L'autel est décoré de colonnes d'ordre composite, avec des canclures. Le tableau est une assez bonne copie du fameux tableau de *Raphaël*, qui représente la sainte Famille, & qui fait un des principaux ornemens du grand appartement du Château de Versailles.

Cette Eglise fut solemnellement dédiée le 16 juillet 1719, par *Louis d'Illiers d'Entragues*, Evêque de Leictoure. Comme cette Maison n'est pas riche, & que les fondemens menaçoient ruine, le Roi lui accorda une Loterie par Arrêt de son Conseil, du 29 mars 1713, qui fut ouverte le 29 mai, & tirée le 10 octobre de la même année. Elle étoit de six cent cinquante mille livres de principal, dont cette Maison eut quinze pour cent de bénéfice. Cette Maison est sous la supériorité & direction des Pères Feuillans.

FEULARDE, étoit au XIIIe. siècle une Grange appartenante aux Religieux de l'Abbaye de Saint-Denis, située entre Ruel & Saint-Cloud. Les Chanoines de Saint-Denis-du-Pas, proche Notre-Dame de Paris, avoient une censive dans le même canton, & l'Abbaye leur devoit, pour sa

Grange, dix-neuf deniers de cens. Les Chanoines firent en 12[illegible], un échange de ces dix-neuf deniers pour douze sols parisis, assis sur une maison devant l'Abbaye; lequel échange, ils firent autoriser par *Geoffroy*, Doyen, & par le Chapitre de Paris.

FIACRES, (ou *Carrosses de louage*) Le premier de ces carrosses qui ait paru à Paris, appartenoit & étoit conduit par un nommé *Fiacre*, qui demeuroit rue *Saint-Fiacre*, & à l'image *Saint-Fiacre*, d'où le nom est toujours resté depuis à ces sortes de voitures. L'on en a compté jusqu'à 1800 dans Paris, aujourd'hui ce nombre est considérablement diminué; l'on estime qu'il n'en existe guère plus de 800 actuellement, soit que la quantité de cabriolets, &c. établis depuis quelques tems par différens particuliers, en ait obligé plusieurs à se retirer, ou que la rareté des fourrages les ayant rendu chers, ils ne trouvoient pas leur compte à faire rouler ces Fiacres. Ils prennent cependant 25 sols pour la première heure, 20 sols pour les suivantes, & 24 sols pour une course, pourvu néanmoins qu'elle ne soit point hors les barrières; car passé ces barrières, le prix est en quelque façon arbitraire. Ces voitures sont numérotées, pour que dans le cas où l'on y oublieroit quelque chose, on puisse avoir recours au n^{o}. pour en faire la réclamation. Ces numéros sont encore utiles dans d'autres occasions. Ces carrosses ont des places assignées, où l'on en trouve toujours quelqu'un à toute heure, tant de nuit que de jour. Voici les noms de ces places :

Rue Mazarine, quartier St.-Germain-des-Prés.
Rue de la Corderie, près le Temple.
Rue des quatre-Fils, près l'hôtel-Soubise.
Rue du Mail.
Rue de la Feuillade, près la place Victoire.
Quai des Augustins.
Porte Saint-Michel.
Rue de Tournon.
Rue de Grenelle, Croix-Rouge.
Rue Saint-Benoît, près l'Abbaye.
Rue neuve Saint-Antoine, à la Croix.
Place de Grève.
Parvis Notre-Dame.
Porte Saint-Martin.
Rue Saint-Martin, par distances.
Rue de l'Echarpe.
Place du Palais-Royal.
Place de Louis-le-Grand.
Rue Saint-Honoré, près les Capucins.
A l'entrée du fauxbourg St.-Honoré.
A Saint-Louis, rue Saint-Antoine.

A l'entrée du fauxbourg St.-Antoine.
Rue Feydau.
Rue de Richelieu, près la Bibliothèque.
Rue de l'Arbre-sec & des fossés Saint-Germain.
Rue du fauxbourg Saint-Victor.
A l'ancienne pl. aux Veaux.
Porte Saint-Denis.
Rue Saint-Denis, près Saint-Sauveur, & par distances.
Rue de la Ferronnerie.
Rues du Bac & de l'Université.
Place Maubert.
Pont Marie.

Les Fiacres & Carrosses de remises peuvent aller à quatre ou cinq lieues aux environs de Paris, pourvu qu'ils ne s'arrêtent point où il y a des Bureaux de voitures ; & peuvent aller jusqu'à l'entrée de l'avenue de Versailles, pourvu qu'ils n'y entrent pas.

FIEF DE THÉROUENNE. Il s'étendoit jusqu'à la rue Saint-Honoré, au lieu où est la Croix du Tiroir. Ce nom a fait croire à Sauval, qu'au lieu de dire la *Croix de Thérouenne*, on avoit dit, la *Croix de Tiroye*, & du *Tiroir*.

FIEFS *réunis à l'Archevêché de Paris*.

Il y a neuf Fiefs dans Paris, qui dépendent de l'Archevêque.

1°. Le fief *de la Tremoille*, situé dans la rue des Bourdonnois.

2°. *Le Roulle*, autrefois petit Village, qui fait aujourd'hui partie du fauxbourg Saint-Honoré.

3°. *La Grange-batelière*, à l'extrêmité de la rue de Richelieu.

4°. Le fief ou l'arrière-fief *de Rosiers* ou des *Francs-Rosiers*, qui fut donné à la Sorbonne en 1284, par l'Evêque, & amorti moyennant la troisième partie qui lui est demeurée, avec la mouvance, & la Justice haute, moyenne & basse.

5°. Le fief *Outre petit-Pont*, composé du précédent, & de plusieurs autres arrière-Fiefs.

6°. Le fief de *Tirechappe*, ainsi nommé, à cause de la rue où il est situé.

7°. Le fief *Pepin*, ou *Thibaud-aux-Dés*, consiste en dix maisons des rues de la Saulnerie, Thibaud-aux-Dés, Bertin-Poirée & Saint-Germain-l'Auxerrois.

8°. Le fief *des Tombes*, situé aux environs de l'Estrapade.

9°. Le fief de *Poissy*, dont les Chartreux sont Propriétaires.

Dans tous ces Fiefs, de même que dans ceux qui dépendoient anciennement de Saint-Magloire & de Saint Eloy, unis depuis à l'Evêché, l'Archevêque a droit de Justice, de Fief & de Voyerie, fondé sur quantité de Sentences & d'Arrêts.

FILASSIERES. On ne reçoit pas d'hommes dans cette Communauté. L'apprentissage est de six années; le brevet se donne *gratis*; la maîtrise coûte 150 liv. Patrone, Sainte Marguerite, à Sainte-Croix de la Cité. Bureau, à l'ancienne Halle au bled.

FILBERT. (*Saint*) *Voy.* BRETIGNY.

FILLES-BLEUES. *Voy.* ANNONCIADES CÉLESTES.

FILLLES *de l'Archevêché*. Ce sont trois Chapitres qui sont tenus d'aller lorsque l'Archevêque les mande. Ces trois Chapitres sont Saint-Marcel, Saint-Honoré & Sainte-Opportune. Saint-Germain-l'Auxerrois étoit aussi une des Filles de l'Archevêché; mais ce Chapitre a été réuni à Notre-Dame en 1744. *Voy.* FILLES DE NOTRE DAME.

FILLES *Angloises*. *Voy.* ANGLOISES.

FILLES *de l'Assomption*, *ou* HAUDRIETTES, *rue Saint-Honoré*. Ce Couvent fut fondé en 1622, par l'union que fit le Cardinal *de la Rochefoucaud*, des biens de l'Hôpital des Haudriettes à cette Maison, où il mit des Religieuses qui suivent la Règle de Saint-Augustin, & qui sont soumises à la Jurisdiction du Grand Aumônier de France. *Voy.* HÔPITAL *des Haudriettes*.

Ce Couvent est bâti en partie sur l'emplacement d'un hôtel que le Cardinal *de la Rochefoucaud* avoit en cet endroit. Le 4 septembre 1622, ce Cardinal commit *Berger*, Conseiller au Parlement, & *Hinseling*, Correcteur des Comptes, à l'effet d'y faire conduire au plutôt ces Hospitalières; & en effet, ces Commissaires, assistés de quelques Dames distinguées par leur rang & par leur piété, transferèrent, le 6 de ce mois, quinze Haudriettes au Couvent de l'Assomption. La Sentence qui autorisa cette translation, supprima en même tems l'Hôpital d'*Etienne Haudry*, & en attribua les revenus au Couvent de l'Assomption. Le Pape Grégoire XV & le Roi approuvèrent la translation & la suppression.

Les Filles de l'Assomption n'eurent qu'une petite Chapelle jusqu'en l'an 1670, que dans l'Octave de l'Assomption de la Vierge, elles mirent la première pierre de l'Eglise qu'on y voit aujourd'hui, & dont le dessin fut donné par *Charles Erard*, ancien Directeur de l'Académie Royale de Peinture de Paris.

Cette Eglise fut achevée en 1676, & le mardi 14 août suivant, M. *Poncet*, Archevêque de Bourges, y dit la première Messe, & y officia pontificalement le lendemain, jour de l'Assomption.

Le dôme a dix toises & deux pieds de diamètre dans œuvre, c'est-à-dire, soixante-deux pieds. Le comble est terminé par un lanternin soutenu par des consoles. Les connoisseurs, & ceux qui ne le sont pas, condamnent également les proportions & l'ordonnance de cet édifice. Le portique qui conduit dans l'Eglise, est soutenu de huit colonnes corinthiennes élevées sur huit degrés. Leur profil est assez correct; mais l'entablement & le fronton ne répondent nullement aux modules des colonnes. On trouve que la corniche n'a pas toute la saillie qu'elle devroit avoir; car les corniches ayant été inventées pour garantir les bâtimens de la pluye, & des autres injures de l'air, celles des dehors doivent avoir plus de saillie que celles des dedans, qui ne sont que pour l'ornement. Le dedans de l'Eglise est de figure ronde, & décoré de quatre arcs, entre lesquels sont des pilastres corinthiens couplés, qui soutiennent la grande corniche qui règne au pourtour.

Tous les Architectes sont choqués de ce que les modillons de la corniche ne sont point à-plomb sur les rôles des chapiteaux & des pilastres, ni sur les clefs des arcs. Ils trouvent encore mauvais que les massifs, qui sont entre les fenêtres de l'attique, ne répondent point aux pilastres, ni aux montans qui les soutiennent.

La voûte de cette coupe est ornée d'un grand morceau de peinture à fresque, qui représente l'Assomption de la Sainte Vierge; il est de *Lafosse*. Il est accompagné de roses de couleur d'or, renfermées dans des octogones enrichis d'oves.

Le maître-autel est de menuiserie feinte de marbre de différentes couleurs. Le beau tableau qui est au milieu, représente la Nativité; il a été peint par *Houasse*. Le grand Crucifix qui est vis-à-vis de la porte, est de *Noel Coypel*: ce qu'on y trouve le plus à reprendre, c'est que la Sainte Vierge qui est au pied de la Croix, paroît de beaucoup plus jeune que Jesus-Christ, son fils. Au-dessus de la porte, est un

morceau de peinture d'*Antoine Coypel*, fils de *Noel*, & mort premier Peintre du Roi en 1722. Dans une des quatre petites Chapelles menagées entre les pilastres, est un excellent tableau de *Lafosse*, qui représente S. Pierre en prison, & consolé par un Ange.

Les tableaux qui sont dans l'attique, entre les vitraux qui éclairent ce dôme, représentent des sujets pris de la vie de la Vierge. Celui du mariage de la Vierge avec S. Joseph, est de *Bon Boullongne* : il est fort estimé. Celui de l'Annonciation, est de *Stella*. Celui de la Visitation, est d'*Antoine Coypel*, de même que celui de la Purification, &c. Le plafond du chœur des Religieuses a soixante pieds de longueur, & a été peint par *Lafosse*.

FILLES *de l'Ave Maria. Voy.* AVE MARIA.

FILLES *de la Charité. Voy.* SŒURS GRISES.

FILLES *de la Conception, rue Saint-Honoré.* Ces Filles sont du Tiers-Ordre de Saint-François. Leur Couvent fut bâti en 1635. Les dépenses qu'occasionnèrent ces bâtimens, causèrent un tel dérangement dans leur temporel, qu'elles furent obligées, pendant les guerres de Paris, d'abandonner leur maison. Elles y revinrent peu de tems après, par le moyen des secours que leur donnèrent plusieurs personnes de piété.

Leur état a été néanmoins fort chancellant jusqu'aux dernieres années du règne de Louis XIV. Ce Prince instruit de leurs besoins par M. d'*Argenson*, leur accorda, par Arrêt de son Conseil du 29 mars 1713, une Loterie, qui fut ouverte le 25 juin 1714 : close le 15 septembre de la même année, montant à la somme d'un million quatre-vingt mille livres de principal ; laquelle a produit à ces Religieuses, à raison de 15 pour 100 de benéfice, une somme très-considérable. Ce Couvent n'a d'ailleurs rien de remarquable.

FILLES *de l'Immaculée Conception*, *ou* RECOLLETTES, *rue du Bac.*

En 1627, il vint, de Verdun à Paris, des Recollettes de Sainte-Claire, qui s'établirent dans le fauxbourg Saint-Germain, dans une maison qu'elles prirent à loyer ; mais elles firent si mal leurs affaires dans cette grande Ville, que dix ans après elles furent obligées de retourner à Verdun. En partant, elles cédèrent leurs droits à d'autres Recollettes de

Sainte-Claire, venues de Tulle en Limousin. En conséquence de cette cession, des Lettres-patentes du Roi, & d'un second *Brevet* de l'Abbé de Saint-Germain-des-Prés, ces Religieuses venues de Tulle, achetèrent une maison dans la rue du Bac, & l'approprièrent, autant qu'il leur fut possible, pour une Communauté Religieuse. Elles y furent introduites par le Prieur, Grand-Vicaire de l'Abbé de Saint-Germain-des-Près, le 11 août de l'an 1640, qui en même-tems permit aux Recollets de la Province de Saint-Denis de les diriger. Parmi les conditions qu'on apposa à l'établissement de ces Religieuses, on remarque celle-ci : qu'elles donneront tous les ans un écu d'or de reconnoissance au Curé de Saint-Sulpice, dans la Paroisse duquel elles sont établies.

En 1658, les Recollets de la Province de Saint-Denis présentèrent une Requête au Prieur de ladite Abbaye de Saint-Germain, aux fins qu'il leur fut permis de faire bâtir un Hospice, joignant ledit Couvent des Recollettes, pour servir de demeure à sept ou huit Religieux, qui seroient employés à la direction de ces Religieuses ; ce qui leur fut accordé, même avec clause que ce seroit à l'exclusion des Recollets des autres Provinces. Le tout par acte du 15 de septembre de la même année.

La Reine *Marie-Therese d'Autriche* ayant une dévotion particulière à la Sainte Vierge & au Mystère de son Immaculée Conception, & voulant d'ailleurs reconnoître, en quelque façon, les graces qu'elle avoit reçues de Dieu par l'heureuse naissance de son fils, le Dauphin, elle résolut de fonder, dans la Ville de Paris, un Couvent de Religieuses, sous le nom de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie, du même Ordre & Règle que les Rois, ses Ancêtres, en avoient établies en Espagne, sous le Pape Jules II.

La connoissance particulière que cette vertueuse Reine avoit de la bonne vie & de la dévotion singulière des Religieuses Recollettes de l'Ordre de Sainte-Claire du Couvent de la rue du Bac, la détermina à les choisir pour être les victimes sacrées de sa dévotion. Elle obtint du Pape Alexandre VII, du consentement desdites Religieuses, une Bulle datée du 18 d'août de l'an 1663, portant permission auxdites Religieuses Recollettes de prendre l'habit, l'Institut, la Règle & la dénomination des Religieuses de l'Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie, ainsi que les Religieuses du même titre, établies en Espagne, par la Bulle du Pape Jules II ; à condition qu'elles demeureront sous la

conduite desdits Pères Recollets de l'Ordre de Saint-François de la Province de Saint-Denis.

Après l'obtention de cette Bulle, le Roi *Louis-le-Grand*, époux de ladite Reine, Fondatrice, donna des Lettres-patentes pour l'établissement & dénomination dudit Couvent de l'Immaculée Conception, qu'il veut être tenu pour fondation royale. Ces Lettres-patentes sont datées du mois de mars 1664, & furent registrées au Parlement le 24 juillet suivant; & en la Cour des Aides, le 24 octobre de la même année 1664.

La Reine, toujours attentive à ce qui regardoit ces Religieuses, obtint du Pape Clément X, en 1673, la permission aux parens de ces Religieuses, de les voir & leur parler deux fois le mois. Le Roi de son côté, ne se lassant point de leur faire du bien, donna une somme considérable pour aggrandir & augmenter l'hospice des Recollets, qui devint capable de contenir 25 ou 30 Religieux.

Les Religieuses, d'un autre côté, firent rebâtir de neuf leur Eglise, qui fut achevée en 1703. Le tableau qui est sur l'autel, représente l'Immaculée Conception, & a été peint par *Lafosse*. Peu d'années après, la désunion se mit entre les Directeurs & les Religieuses dirigées. Leurs contestations furent portées au Conseil du Roi, qui, par son Arrêt du mois de mars 1708, obligea les Recollets de se retirer.

Au-dessus de la porte de ce Monastère, est cette inscription :

LE MONASTERE ROYAL
De l'Immaculée Conception
Etabli par la Reine
MARIE-THERESE D'AUTRICHE.

FILLES *de la Congrégation de N. D.* Les Filles de ce Monastère étoient établies à Nancy originairement, en 1611. Elles vinrent en partie à Paris, où elles achetèrent en 1634, d'abord une maison rue de Vaugirard, qu'elles quitterent en 1643, pour aller dans le quartier de St.-Paul, & changèrent encore, pour aller près de la porte Montmartre. Enfin, elles se sont fixées dans la rue neuve Saint-Etienne, fauxbourg Saint-Marcel, quartier de la place Maubert, où elles sont aujourd'hui, & tiennent un Pensionnat de filles, femmes & veuves. Leur Règle est celle de S. Augustin, &

elles reconnoissent le Père *Pierre Fourier*, Curé de Mathaincourt, pour leur Fondateur.

Elles instruisent gratuitement les jeunes filles à lire & à écrire, & dépendent des Ordinaires des lieux où elles s'établissent. On paye pour l'année de Postulance, 275 liv. & autant pour le Noviciat; frais d'habillement, 400 liv. dot, 6000 liv. On a égard à la qualité des sujets, & au nombre d'enfants dont les familles peuvent se trouver chargées. Il y 125 Religieuses de chœur & 6 Converses.

FILLES *de la Croix*. (les) Le Monastère des Filles de la Croix, situé dans la rue de Charonne, est le plus ancien des trois, qui sont, pour ainsi dire, entassés dans cette rue. *Marie de Senaux*, connue dans la Religion sous le nom de la Mère *Marguerite de Jesus*, après avoir établi dans Paris le Monastère des Filles de Saint-Thomas, en sortit le 13 de novembre 1632, avec six autres Religieuses, pour établir un autre Couvent du même Ordre de Saint-Dominique, sous le nom de *Filles de la Croix*. Elles y furent conduites, le 16 janvier 1641, par la Princesse *de Condé*, & par la Maréchale d'*Effiat*, accompagnées de plusieurs autres Dames de piété & de distinction.

A leur arrivée dans ce Monastère, on exposa le S. Sacrement, on chanta le *Te Deum* en actions de graces, ensuite M. de Lingendes, Evêque de Sarlat, prêcha sur la cérémonie de cette installation. Plusieurs personnes concoururent à la construction & dotation de ce Monastère.

Charlotte-Marie Coiffier Ruzé d'Effiat fut celle qui se distingua le plus, aussi en est-elle regardée comme la Fondatrice. Elle donna tous ses biens à cette Maison, & s'y fit Religieuse en 1637.

Ce Monastère est bien situé, bien bâti, & accompagné d'un jardin spacieux & très-agréable. Le portail exterieur est assez correct, mais sans génie; il a été construit aux dépens de Messire *Jean Coiffier Ruzé d'Effiat*, Abbé de Saint-Sernin de Toulouse, de Trois-fontaines, Prieur de Saint-Eloi, de Longjumeau, & frère de la Fondatrice.

L'Eglise est petite, mais jolie & très-ornée. Le tableau du maître-autel est un excellent morceau copié par *Jouvenet* en 1706, d'après un petit tableau original, peint sur cuivre, qui est dans l'intérieur du Monastère. Le sujet de ce tableau est une élévation de Croix.

Cyrano de Bergerac, Gentilhomme Gascon, d'une imagination prodigieuse, mais plus brillante que réglée, fut

inhumé dans cette Eglise en 1655, âgé de 35 ans. Il étoit fort connu de la Mère *Marguerite de Jesus*, qui, par ses conseils & par ses pieuses remontrances, le ramena du libertinage dans lequel il avoit vécu. On peut voir l'éloge de ce Gentilhomme dans la Préface qu'un de ses amis a mise à la tête des Etats & Empires de la Lune : nous avons encore de cet Auteur, le *Pédant joué ;* l'*Histoire comique des Etats & Empires du Soleil ;* un *Recueil d'entretiens pointus* ; & une Pièce de Théâtre, intitulée, la *Mort d'Agrippine*, mère de Germanicus.

Blaise François, Comte de Pagan, a été aussi inhumé dans cette Eglise, le 19 novembre 1665, âgé de 61 ans & 8 mois. Ce Gentilhomme tiroit son origine d'une famille noble & ancienne du Royaume de Naples. Peu de gens avant lui avoient acquis une connoissance plus étendue dans l'art de fortifier les Places.

On assure que tout aveugle qu'il étoit, il disposa lui-même la Carte de la rivière des Amazones. En 1657, il donna la *Théorie des Planetes*, & cet Ouvrage ne lui fit pas moins d'honneur parmi les Astronomes, que celui des fortifications parmi les Ingénieurs. En 1658, il fit imprimer ses *Tables Astronomiques*, qui sont très-succintes & très-claires. Il mourut à Paris, le 18 novembre 1665, sans avoir été marié, & en lui finit la branche de sa famille qui étoit établie en Provence.

Constance de Bretagne, Demoiselle *de Clisson*, morte à Paris, le 19 décembre 1695, âgée de 78 ans, fut inhumée dans cette Eglise le 21 du même mois. Elle étoit fille de *Claude de Bretagne*, Comte de Vertus & de Goëllo, &c. & de *Catherine Fouquet de la Varenne*.

Dans le chœur, sont les tombes de *Marie-Marguerite de Jesus*, première Supérieure de cette Maison ; & de *Charlote-Marie Coiffier Ruzé d'Effiat*, qui en est la Fondatrice. Elles ont chacune leur épitaphe :

Il y a dans le chœur une troisième tombe, sur laquelle est cette épitaphe :

CI GIST

La Révérende Mère Marie de Pagan, *dite de* la Croix de Jesus, *Religieuse Professe & Bienfactrice de ce Monastère de la Croix, dans lequel elle est morte en la charge de Prieure, le 30 novembre 1671.*

C'étoit la sœur du Comte *de Pagan*, dont on a parlé ci-dessus.

Dans l'enceinte de la Chapelle de la Communion du dedans, ont été aussi inhumées quelques personnes de distinction. La première, selon l'ordre du tems, est un enfant que l'inscription suivante fait connoître.

CY GIST

Jean, *fils de très-haut & très-puissant Seigneur*, *Messire* Louis, Duc d'Arpajon, *Pair de France*, *Chevalier des Ordres du Roi*; *& de Madame* Catherine Harcourt de Beuvron, *qui ne vit le jour qu'autant de tems qu'il lui fût donné de la main de Dieu, pour recevoir la grace du Baptême; car il naquit & mourut le 26 mars 1660.*

Sur une autre tombe, est cette inscription:

D. O. M.

Cy gist très-haute & puissante Dame, D. Marie de Balsac d'Entragues, *Marquise de Clermont*, *Baronne de Dunes*, *Dame de Mesieres*, *& veuve de très-haut & puissant Seigneur*, *Messire* Jean Ferdinand de Marchin, *Comte du Saint-Empire*, *Chevalier de l'Ordre de la Jarretière*, *Baron de Modave*, *&c. qui mourut âgée de 73 ans, le 9 de novembre 1691, en ce Monastère, qu'elle avoit édifié par ses exemples pendant les 18 ans qu'elle y a passés de son veuvage, & où elle s'étoit retirée pour ne penser qu'à son salut.*

Requiescat in pace.

Ferdinand, *Comte de Marchin* & du Saint-Empire, Chevalier des Ordres du Roi, Maréchal de France, & mort le 6 de septembre 1706, des blessures qu'il venoit de recevoir au combat donné près de Turin, étoit fils de la Dame dont on vient de rapporter l'épitaphe.

Catherine-Henriette d'Harcourt de Beuvron, Duchesse d'Arpajon, morte le 11 mai 1701, a été aussi inhumée dans l'enceinte de cette Chapelle. Cette Dame étoit veuve de *Louis*, *Duc d'Arpajon*, mort au mois d'avril 1679, & mère de la feue Comtesse *de Roucy*, Dame du Palais de Madame *Adélaïde de Savoie*, Dauphine.

FILLES *de la Croix de l'Hôtel des Tournelles*, (les) rue d'Orléans, près Saint-Médard, Quart. de la Pl. Maubert.

C'est un Hospice dépendant des Sœurs de la Croix de la

rue Saint-Antoine ; il est établi sous le titre de *Sainte Jeanne.* Elles sont six Sœurs qui ont fait leur Noviciat dans la maison de Saint-Antoine. Elles sont établies pour l'instruction des pauvres de la Paroisse de Saint-Médard.

Elles prennent des Pensionnaires, à qui elles enseignent à lire, à écrire & à travailler, conformément aux ouvrages de leur sexe.

FILLES *de l'Instruction Chrétienne.* Cette Communauté doit son établissement à *Marie de Gournay*, veuve de *David Rousseau*, Marchand, demeurant au fauxbourg Saint-Germain-des-Prés, qui ayant reçu de plusieurs Dames de piété, des sommes d'argent pour acheter une maison dans ce Fauxbourg, qui fût convenable pour y loger un certain nombre de veuves ou de filles vertueuses, capables d'enseigner gratuitement de pauvres filles à louer & à servir Dieu, & à faire des ouvrages pour gagner leur vie, donna sa maison rue Pot-de-fer, & y établit quatre ou cinq femmes veuves ou filles, nommées par les Dames Fondatrices & par ladite Dame *Rousseau*, qui en eut la conduite & la direction jusqu'à sa mort.

Le Prieur & Grand-Vicaire de l'Abbaye de Saint-Germain donna des Statuts à ces veuves & filles maîtresses, auxquels elles se soumirent, & les ont toujours observés depuis. Celle qui est à la tête de cette Communauté, n'a d'autre titre que celui de *Sœur aînée.* Les Lettres-patentes du Roi qui autorisent cet établissement, sont datées de Rethel, & du mois de septembre 1657 ; mais elles ne furent registrées au Parlement, que le 17 de février 1662. Dans cette maison, il y a une Chapelle, où l'on solemnise la Fête de la Conception de la Sainte Vierge, qui en est la Fête titulaire.

FILLES *de la Madeleine. Voy.* MADELONETTES.

FILLES *de la petite Union Chrétienne, rue de la Lune. François Berthelot*, Sécrétaire des Commandemens de Marie-Victoire de Bavière, Dauphine de France, & *Marie Regnault*, sa femme, avoient fait bâtir une maison dans la rue de la Lune à la Villeneuve-sur-Gravois, & y avoient fait mettre cinquante lits pour autant de soldats estropiés & invalides ; mais cet établissement ne put se soutenir faute de secours suffisans ; d'ailleurs le Roi venoit de pourvoir à ces disgraces du sort des armes, par le magnifique Hôtel des Invalides qu'il avoit fait bâtir. *Louis-Antoine de Noailles*,

pour lors Evêque de Châlons, & depuis Archevêque de Paris, & Cardinal de l'Eglise Romaine, & quelques autres personnes de piété, jettèrent les yeux sur cette maison, pour la faire servir de retraite à des filles qui étoient persécutées par leurs parens, pour s'être converties à la Foi Catholique, Apostolique & Romaine; & aux pauvres filles qui cherchent condition.

M. & Madame *Berthelot* voulant séconder ce dessein, donnèrent cette maison toute meublée en 1679. Le Roi approuvant cet établissement par des Lettres-patentes du mois de février 1685, registrées au Parlement le 5 février 1686, permit aux Sœurs du Séminaire de l'Union Chrétienne de s'y établir, pour y vivre conformément à leur Institut. Madame la Duchesse *de Noailles*, mère de l'Evêque de Châlons, Mademoiselle *de Lamoignon*, & Mademoiselle *Mallet*, allèrent à Charonne prier la Sœur *Anne de Croze*, de leur donner des Sœurs de son Séminaire pour commencer cet établissement, & pour gouverner cette maison, ce qu'elle leur accorda. Sainte Anne est la Patrone titulaire de cette maison.

FILLES *de la Présentation. Voy.* PRÉSENTATION.

FILLES *de la Providence*, (ou *Couvent de Saint-Joseph*) *rue Saint-Dominique.* La Maison & Communauté des Filles de la Providence, plus connues sous le nom des Filles de *Saint-Joseph*, ont été établies dans la rue Saint-Dominique, par *Marie-Delpeche de l'Etan*, sur le modèle des pauvres Filles orphelines de Bordeaux, parmi lesquelles elles avoient été élevées, & qui suivoient les statuts que *Henri Descoubleau de Sourdis*, Archevêque de cette Ville, leur avoit donnés. *Marie Delpêche* obtint des Lettres-patentes du Roi, & le consentement de l'Abbé de Saint-Germain-des-Prés; après quoi elle acheta une maison dans cette rue, où elle fut introduite avec ses Compagnes, le 16 juin 1641, par le Prieur de Saint-Germain-des-Prés, Grand-Vicaire de l'Abbé.

Cette Maison a reçu des bienfaits très-considérables de feu *Madame de Montespan*. L'objet principal de cet Institut, est de recevoir de pauvres filles orphelines dès l'âge de neuf à dix ans, de les élever à la piété, de leur apprendre à travailler à differentes sortes d'ouvrages convenables à leur sexe, afin qu'à l'âge de 18 à 20 ans, elles se trouvent en état, ou d'entrer au service de quelque Dame, ou de se faire Religieuses, ou de se marier.

FILLES *de la Providence de Dieu*, *rue de l'Arbalêtre.* Cet établissement reconnoît pour sa Fondatrice, Madame *Marie Lumagne*, veuve de M. *François Pollalion*, Gentilhomme ordinaire du Roi & Conseiller d'Etat. Cette Dame mourut en odeur de sainteté le 4 septembre 1657. Elle étoit associée à toutes les œuvres de charité de *S. Vincent de Paul*, son Directeur. L'objet de cette Fondation fut particulièrement de retirer du libertinage les jeunes personnes qui pourroient s'y porter par la misère ou les mauvais exemples. Les premiers fondemens en furent jettés en 1630, à Fontenay, dans une maison appartenante à Madame *de Pollalion*, & peu de tems après à Charonne, où en 1643 il y avoit déjà cent filles. La même année, Louis XIII leur permit de se fixer à Paris, avec la faculté de recevoir des donations & tous les privilèges dont jouissent les maisons hospitalières de fondation royale, avec l'amortissement de toutes les acquisitions qui seroient faites par cette Communauté. En 1647, elles vinrent occuper, rue d'Enfer, une maison qui fait aujourd'hui partie de celle des Feuillans, & dont *S. Vincent de Paul* fut nommé Directeur. A sa sollicitation la Reine *Anne d'Autriche* se déclara Protectrice de la Communauté de la Providence. Elle avoit acheté, le 7 juillet 1651, de l'Hôtel-Dieu, une maison fort spacieuse, qu'on avoit destinée pour les pestiférés, & qu'on nommoit l'*Hôpital de la santé* : elle en donna une partie pour faire les jardins du Val-de-Grace, & le reste aux Filles de la Providence, dont elles prirent possession le 11 juin 1652, ainsi que d'une Chapelle sous l'invocation de Saint Roch & de Saint Sébastien, que l'Hôtel-Dieu y avoit fait construire, & qu'on a depuis ornée & aggrandie. On se soumet encore dans cette Communauté aux statuts de *Saint Vincent de Paul*, à quelques légers changemens près, qui furent autorisés par M. le Cardinal de Noailles en 1699.

En 1677, Louis XIV, par ses Lettres-patentes, confirma cet établissement : elles ont été enregistrées au Parlement en 1679, & à la Chambre des Comptes en 1689. Le 2 juillet 1694, les Prévôt des Marchands & Echevins leur donnèrent à bail emphithéotique les portions de la rue des Vignes & de celle des Marionnettes, qui règnent le long de leur enclos ; ce qui fut confirmé par Lettres-patentes enregistrées le 21 mars 1695 ; & c'est depuis ce tems que ces deux rues sont fermées.

La Supérieure s'élit tous les trois ans. Les registres de

recette & de dépense sont signés par une Dame Séculière, agréée par M. l'Archevêque. Elle est la Directrice & Protectrice de cette Communauté. Les personnes qui la composent ne font que des vœux simples. On y reçoit pour l'instruction, les jeunes personnes depuis l'âge de sept ans, jusqu'à vingt, moyennant une pension modique, & suivant leur âge; elles sont placées dans trois classes différentes. Une condition essentielle pour être admise, est d'avoir vécu sans reproche; sur la moindre preuve du contraire, elles sont renvoyées à leurs parens, ou aux personnes qui les ont amenées.

FILLES *de la Trinité. Voy.* MATHURINES.

FILLES *de Notre-Dame.* Ce sont les Chapitres de Saint-Merry, du Saint-Sépulchre, de Saint-Benoît & de Saint-Etienne-des-Grès. *Voy. chacun de ces noms.*

FILLES *de Notre-Dame de Bon-Secours, rue de Charonne.* C'est un Prieuré de Bénédictines mitigées, fondé par *Claude de Bouchavane*, veuve de M. *de Viguier*, Directeur des Finances. Cette Dame fit venir de l'Abbaye Royale de N. D. de Soissons, *Madelaine Emmanuelle de Bouchavane*, sa sœur, qui y étoit Religieuse, & qui amena avec elle deux autres Religieuses de la même Abbaye. Elles entrèrent dans cette maison le premier de septembre 1648, & le lendemain la clôture y fut mise. Après la mort de la Fondatrice de ce Prieuré, le droit d'y nommer a passé à l'Archevêque de Paris Les Lettres-patentes confirmatives de cet établissement sont de 1667.

Madame *Rossignol* a obtenu que l'Abbaye de Malnoue, qui étoit ruinée, fut réunie à cette maison, qui doit prendre le titre d'Abbaye, & la Prieure la qualité d'Abbesse.

La Chapelle est d'un coup d'œil agréable & séduisant par son architecture & ses peintures, l'une est du sieur *Louis*, & les autres du sieur *Soldini.* On voit dans le petit vestibule, deux vases d'une belle forme & bien exécutés, pour servir de bénitiers. Il sont placés dans deux niches, au-dessus desquelles sont les vers suivans, dont le sens est très-moral. On lit d'un côté:

Non tantùm digitis benedicta hæc hæreat unda,
Abluat & mentes, flexuras judicis iram.

Et de l'autre côté :

Qui Samaritanæ donum imo pectore anhelant,
Hic fons ad vitam fit salientis aquæ.

La porte d'entrée est proportionnée à la grandeur de la Chapelle : elle est simple & dans le bon goût antique. On lit sur la frise, les deux vers suivans :

Eva hæc antiquæ genitricis vulnera sanat,
Ingredere, hic Læsis medicamina certa parantur.

La décoration du maître-autel n'est point du sieur *Louis*. La mauvaise décoration des orgues fait un contraste choquant avec le bon goût de la nouvelle.

FILLES *de Notre-Dame de la Miséricorde*. Ce Couvent est assez près du Séminaire de Saint-Sulpice, dans la rue du vieux Colombier. Ces Religieuses ont été instituées à Aix, par la Mère *Madeleine Martin*, fille d'un soldat, & connue dans la Religion, sous le nom de *Madeleine de la Trinité*, & par le Père *Antoine Yvan*, Prêtre de l'Oratoire, son Directeur.

La Demoiselle *Bontems*, veuve du sieur *de Barthelemy*, fut leur première Bienfaitrice, leur donna des meubles & pourvut à leur subsistance. Cet essai ayant réussi à Aix, détermina le sieur *Yvan* à faire l'achat d'un grand jardin, où l'on commença le bâtiment d'un Monastère en forme, le 14 août de l'an 1637, sans en avoir cependant rien communiqué à l'Archevêque d'Aix, qui y forma toutes les oppositions que le ressentiment qu'il en eût, put lui inspirer. La Mère *Madeleine* surmonta tous les obstacles, & se fit un Protecteur du Prélat qui lui avoit été si opposé. Le Monastère s'acheva, & la Mère Madeleine & ses Filles en prirent possession le 8 septembre 1638. M. *Sforza*, Vice-Légat d'Avignon, approuva l'Institut de la Miséricorde, en vertu d'un Bref que le Pape lui avoit donné. Le Comte d'*Alais*, Gouverneur de Provence, obtint des Lettres-patentes du Roi, en faveur de ce Monastère, datées du 13 novembre 1639; & enfin l'Archevêque d'Aix érigea cette maison en Monastère, & sous la Règle de Saint-Augustin, avec des constitutions particulières, qui seroient faites pour cette Communauté. Il donna lui-même

lui-même l'habit Religieux à la mère *Madeleine*, laquelle le donna aussi-tôt à cinq autres filles, le 13 juin 1639; & six mois après, à six autres postulantes. L'ouvrage du Père *Yvan* & de la Mère *Madeleine*, reçut enfin l'approbation solemnelle du Pape Urbain VIII, le 3 juillet 1642, & celle d'Innocent X, le 2 d'avril 1648.

La Mère *Madeleine* ne fut pas long-tems à établir deux autres Monastères de son Ordre, l'un à Marseille, & l'autre à Avignon. La réputation de cette sainte fille se répandoit de plus en plus. Christine de France, Duchesse de Savoie, l'appelloit à Chambéry pour un pareil établissement, dans le tems que la Reine Anne d'Autriche, à la sollicitation de l'Abbé *Olier*, écrivoit au Cardinal de *Sainte-Cecile*, Archevêque d'Aix, pour obtenir de lui qu'il envoyât la Mère *Madeleine* à Paris, où l'on souhaitoit d'avoir un Couvent de son Ordre. Ce Prélat ne voulant point priver la ville d'Aix des exemples de vertus qu'y donnoit la Mère Madeleine, eut le courage de ne point consentir aux prières de la Reine. Cette Princesse piquée du refus de l'Archevêque, fit expédier des Lettres au nom du Roi, par lesquelles il fut ordonné aux Religieuses de la Miséricorde d'Aix, de venir à Paris pour y établir un Monastère de leur Institut. L'Archevêque étoit à Rome, & ces Lettres furent adressées au sieur de *Mimata*, son Grand-Vicaire. La Mère Madeleine partit donc avec trois de ses Religieuses, le 12 novembre 1648, pour se rendre à Paris; mais il s'éleva de si grands troubles dans cette Ville, que la Reine fut obligée d'en sortir à la veille de l'audience qu'elle avoit promise à la Mère Madeleine. Ce terrible contre-tems déconcerta cette sainte fille, sans néanmoins lui faire abandonner le dessein de s'établir dans cette Capitale.

Madame *de Boutteville* la reçut chez elle; mais cette Dame ayant été bientôt obligée de quitter Paris, elle laissa nos quatre Religieuses avec une aumône de 30 écus pour toute ressource. Elles étoient réduites à cette extrémité, lorsque la Duchesse d'*Aiguillon* leur envoya une somme de mille livres.

Avec si peu de ressource, la Mère *Madeleine*, animée d'une sainte confiance, ne rabattit rien du dessein qu'elle avoit formé d'établir à Paris un Monastère, où elle pût recevoir & faire subsister des filles sans dot. L'Abbé de Saint-Germain-des-Prés refusa longtems son consentement; mais enfin s'étant laissé fléchir, la Mère *Madeleine* acheta aussi-tôt une maison dans la rue du vieux Colombier, qui appartenoit au

sieur *Bobière*, moyennant la somme de 50000 liv. Elle n'avoit pas le premier sol, lorsqu'elle prit cet engagement; mais la Duchesse d'*Aguillon* donna 20000 liv. & son exemple excita tellement la libéralité des autres amis de la Mère *Madeleine*, que lors de la passation du contrat, elle paya les 50000 liv. au sieur *Bobiere*. Madame *de Boutteville*, M. *de Montmort*, & plusieurs autres personnes de distinction donnèrent le moyen à la Mère Madeleine de mettre cette maison en état de recevoir sa Communauté, qui y fut introduite le 3 novembre 1651, & la Chapelle fut bénite par Dom *Placide Roussel*, Prieur & Vicaire-général de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Le Père Yvan étant venu à Paris deux ans après, mourut d'apoplexie dans la sacristie des Filles de la Miséricorde, le 8 d'octobre de l'an 1653. La Mère Madeleine obtint la permission de l'enterrer dans le chœur de son Monastère, où on lui rendit de grands honneurs, & où la Reine assista à son oraison funebre. Dès que la Mère Madeleine vit le Monastère de Paris solidement établi, elle fit un voyage en Provence, pour visiter ceux d'Avignon, d'Aix & de Marseille, puis revint à Paris. Elle en sortit une seconde fois, pour en aller établir un à Arles & l'autre à Salon, & revint une troisième fois à Paris; mais après la mort de la Reine-mère, on lui suscita tant de persécutions, qu'elle s'en retourna en Provence. Ayant été invitée d'aller à Rome, pour y établir un Monastère de son Ordre, elle se mit en chemin; mais étant tombée malade à Avignon, elle y mourut le 20 février 1678.

Ce Monastère est composé de 20 Religieuses ou environ: le Noviciat dure 18 mois; on donne 300 liv. Pour l'habillement & frais de profession, 1000 liv. Dot, 3000 liv.

FILLES *de Saint-Chaumont*, (*nommées l'Union Chrétienne.* Cette Communauté a été établie par *Anne de Croze*, pour l'instruction des nouvelles Catholiques & des filles destituées de protection & de secours temporel, sur le plan des Filles de la Providence, fondées par la Dame de *Polaillon*. La Demoiselle *de Croze* fut aidée dans cet établissement par un Prêtre nommé *Jean-Antoine le Vachet*, natif de Romans en Dauphiné, & qui depuis plusieurs années travailloit à Paris avec beaucoup de succès à l'instruction des nouvelles Catholiques. Elle s'associa, pour l'exécution de son projet, *Renée Desbordes*, *Madeleine Vergnier* & *Marguerite de Martaigneville*, qui étoient d'autant plus capables de l'aider dans son pieux établissement, qu'elles avoient été élevées

par la Dame *de Polaillon.* Ces quatre filles se retirèrent en 1661, au village de Charonne, dans une maison qui appartenoit à la Demoiselle *de Croze*, & qu'elle donna à la Congrégation. Louis XIV en approuva non seulement le contrat de donation, mais encore autorisa son établissement, & lui permit & à ses sœurs, de recevoir, acquérir & posséder tous dons, legs & héritages, à titre de fondation, par ses Lettres-patentes du mois de février 1673.

Dix ans après, c'est-à-dire, en 1683, cette Communauté se trouva en état d'acheter pour 92000 liv. des créanciers des sieurs & Dame *de Menardeau*, l'hôtel de Saint-Chaumont, près la porte de Saint-Denis, & s'y alla établir en 1685. Le même Roi Louis XIV autorisa cette translation par de nouvelles Lettres-patentes datées du mois d'avril 1687, & enregistrées au Parlement le 18 novembre de la même année. Sa Majesté, par ces dernières Lettres, leur impose ces conditions : que la maison ne pourra être changée ni convertie en maison de profession religieuse, & que les filles qui y sont, & celles qui leur succéderont, seront toujours en l'état de Séculières, suivant leur Institut, & sous la direction & dépendance de l'Archevêque de Paris. Leur principal emploi est d'instruire de jeunes filles, sur-tout des orphelines & des nouvelles converties dans les exercices de la Religion & de la piété. Les maisons de cet Institut se sont multipliées depuis jusqu'au nombre de 20 ou environ, & forment une Congrégation, dont le Séminaire de Saint-Chaumont est regardé comme le Chef. Cette maison fut bâtie en 1630, pour le Marquis *de Saint-Chaumont*, Ambassadeur pour le Roi en plusieurs Cours de l'Europe, & elle a conservé le nom du Seigneur qui l'avoit fait bâtir & qui l'avoit occupée. Dans la suite, *François d'Aubusson de la Feuillade*, Pair & Maréchal de France, y logea ; & c'est dans le jardin de cet hôtel, que la statue de Louis-le-Grand, qu'on voit à la place des Victoires, a été jettée en fonte.

FILLES *Orphelines de la Mère de Dieu.* *Voyez* ORPHELINES.

FILLES *Pénitentes de Sainte-Valère.* *Voyez* VALERE. (*Sainte*) & SOISSONS.

FILLES *Repenties*, ou *Pénitentes de Saint-Magloire.* *Voy.* MAGLOIRE. (*Saint*)

FILLES *de Saint-Joseph. Voy.* FILLES DE LA PROVIDENCE.

FILLES *de Saint-Thomas d'Aquin. Voyez* THOMAS. (*Saint*)

FILLES *de Saint-Thomas de Villeneuve. Voyez* THOMAS. (*Saint*)

FILLES *de Sainte-Elisabeth, rue du Temple.* Ces Religieuses sont du Tiers-Ordre de Saint-François, & suivent la réforme des Picpus. Le Père *Vincent Mussart*, Parisien, est leur Instituteur. En 1613, *Gabrielle Besson* & *Marie Mussart*, sa fille, l'une belle-mère, & l'autre sœur du Père *Vincent Mussart*, donnèrent une rente de 600 liv. qu'elles échangèrent pour la moitié d'une maison située dans la rue neuve Saint-Laurent, qui leur fut cédée le dernier octobre par *Jeanne de la Grange*, qui en même-tems leur fit don de l'autre moitié. Plusieurs personnes pieuses leur ayant donné à l'envi différentes rentes, le Roi leur accorda des Lettres-patentes en janvier 1614, par lesquelles S. M. leur permit d'établir dans Paris, ou dans les Fauxbourgs, un *Monastère de 12 Sœurs de la Pénitence de l'étroite observance du Tiers-Ordre de Saint François.* Ces Lettres furent registrées au Parlement le premier août 1615, & elles s'établirent dans la rue neuve Saint-Laurent. Alors le Père Vincent Mussart fit venir de Salins deux Religieuses d'un Monastère du même Ordre, pour instruire & diriger les douze, tant filles que veuves qui les attendoient à Paris. Neuf firent leurs vœux le 30 mai 1617. La première Supérieure fut la Mère *Claire-Françoise de Besançon*, que le Père Mussart avoit amenée exprès de Salins. Elles demeurèrent d'abord dans un hospice que les Religieux Picpus avoient dans la rue du Temple, & qu'ils leur prêtèrent en attendant qu'on eût bâti le Couvent d'aujourd'hui. Elles vinrent s'y renfermer en 1630. La Reine Marie de Médicis les prit sous sa protection, se déclara leur Protectrice avec Louis XIII, son fils. Ce fut elle qui posa la première pierre, tant de l'Eglise que du Monastère.

Le portail est décoré de deux ordres d'architecture en pilastres, le dorique & l'ionique; mais le dedans de l'Eglise n'est orné que de l'ordre dorique. Ces Religieuses peuvent posséder des biens-fonds, & en recevoir les revenus, comme

Il paroît par les donations qu'on leur a faites, & par les acquisitions de plusieurs maisons aux environs de leur Monastère.

FILLES *de Sainte-Genevieve. Voy.* GENEVIEVE.

FILLES *de Sainte-Marie. Voy.* VISITATION.

FILLES *de Sainte-Marthe* pour l'instruction des pauvres filles. Cette Communauté a été fondée en 1713, par *Isabelle Jourdan*, veuve du sieur *Théodon*, Sculpteur du Roi. Elles s'établirent d'abord dans la grande rue du fauxbourg Saint-Antoine; mais en 1719, elles furent transférées dans la rue de la Muette, où elles sont aujourd'hui.

FILLES *du Curé de Saint-Sulpice*, ou l'*Enfant-Jesus.* Au bout de la rue du petit Vaugirard, qui est une continuation de celle des Tuileries, est l'hôtel de l'*Enfant-Jesus*, qui est une grande maison accompagnée d'un assez grand enclos. M. *Languet de Gergi*, Curé de Saint-Sulpice, y a établi une Communauté de trente jeunes filles de condition, pour y être comme on élève celles de la Maison Royale de Saint-Cyr. Il n'y en a plus aujourd'hui que 16, & l'intention du Fondateur étoit que l'on les employât à former leur cœur & leur esprit au culte de Dieu & à la véritable Religion, & qu'après ce tems on leur montrât à travailler à des ouvrages convenables à leur naissance & à leur sexe. Cette maison est conduite par des Filles de Saint-Thomas de Villeneuve, auxquelles le Curé de Saint-Sulpice en a confié le soin.

FILLES *du précieux Sang.* En 1635, au mois de décembre, le Roi Louis XIII accorda des Lettres-patentes à quelques Religieuses de l'Ordre de Cîteaux, de la Congrégation de Saint-Bernard & de la Mission de Grenoble, qui étoient venues de cette Ville pour s'établir. Elles se logèrent d'abord dans la rue du Pot-de-fer, près du Noviciat des Jésuites, dans une maison qu'elles achetèrent de François-Robert de Montry, & ce Monastère porta le nom de *Sainte-Cécile.* Cet établissement les constitua dans des dépenses fort au-dessus de leurs facultés; de sorte qu'en 1656, elles furent obligées d'abandonner cette maison à leurs créanciers, & de se réfugier dans une autre, qu'elles louèrent dans la rue du Bac. Leur pauvreté toucha plusieurs personnes de piété, qui vinrent à leur secours. La Duchesse d'*Aiguillon* leur donna

neuf mille livres ; *Pierre Sauger*, Sécrétaire du Roi, leur donna deux cent livres de rente; la Dame *de Bidière* leur donna dix mille livres; les Marquis *de Laval* & *de Montault*; *Hardouin* & *Gabriel*, Architectes, & plusieurs autres personnes leur firent aussi du bien; en sorte que deux ans après leur chûte, c'est-à-dire, en 1658, elles achetèrent trois maisons d'*Antoine* & *François Bonigalle*, dans la rue de Vaugirard, où elles ont bâti la maison qu'elles occupent aujourd'hui. Le 20 février 1659, elles firent un vœu particulier de se consacrer au culte du précieux Sang de Jesus-Christ, & en prirent le titre, au lieu de celui de Sainte-Cecile. La cérémonie de ce changement se fit ce jour-là par le Prieur de Saint-Germain-des-Prés; & le 9 janvier de l'année suivante, le culte public du précieux Sang commença dans leur Chapelle, par l'exposition du Saint Sacrement, terminée par un Salut; ce qui s'est toujours continué depuis tous les vendredis de chaque semaine. Au reste, ces filles sont sous la Jurisdiction de l'Ordinaire, qui confirme leur Supérieure, laquelle n'est que Triennale; elle est élue capitulairement.

FILLES *du S. Sacrement. Voy.* ADORATION.

FILLES *du Sauveur. Voy.* SAUVEUR.

FILLES *du Verbe-Incarné. Voy. Tom. I, pag.* 24. ABBAYE DE PANTHEMONT.

FILLES-DIEU. Un grand nombre de filles & femmes de mauvaise vie, que Guillaume d'Auvergne, Evêque de Paris, avoient converties, se retirèrent en 1226, dans une maison ou hôpital qu'il leur fit bâtir sur une partie du terrein qu'un Bourgeois de Paris, nommé *Barbette*, leur avoit donnée entre Paris & Saint-Lazare, & qui consistoit en deux arpens & demi. Elles prirent le nom de *Filles-Dieu*, sans que l'on en sache la raison. Les bâtimens que S. Louis fit faire dans cette maison, sans doute à la sollicitation de Guillaume d'Auvergne, les revenus que ce Prince fixa pour l'entretien des filles qui l'occupoient, & les privilèges qu'il leur accorda, l'en ont fait regarder, à juste titre, comme le Fondateur. Nous ne parlerons point des obstacles que cet établissement éprouva d'abord de la part des Prieur & Religieux de Saint-Martin-des-Champs & du Curé de Saint-Laurent, & qui furent entièrement levés au mois d'avril de la même année 1226, par un accord, où il fut convenu que la maison seroit

érigée en hôpital ; que le Curé seroit indemnisé des droits curiaux, qui furent arbitrés à vingt sols de rente annuelle ; que le Chapelain ou les Chapelains seroient à la nomination du Prieur de Saint-Martin ; que ces femmes auroient un cimetière, des fonts & deux cloches, & qu'elles pourroient acquérir jusqu'à 13 arpens de terrein.

C'est par conjecture qu'on a pu avancer que Saint Louis mit 200 Religieuses dans cette maison, auxquelles il donna 400 liv. par an ; mais on apprend par les Lettres du Roi Jean, du mois de novembre 1350, que la peste & la misère du tems avoient engagé l'Evêque à réduire le nombre des Religieuses à 60, que le Roi les fixa ensuite à 100, & qu'il ordonna qu'on leur payeroit 400 liv. comme auparavant. Elles obtinrent l'amortissement des deux arpens de terre de *Guillaume Barbette*, de quatre autres arpens par elles acquis dans la censive de Saint-Lazare, sur lesquels les Prieur & Religieux cédèrent la censive & la justice qu'ils y avoient, ainsi que le droit de dîme, moyennant 12 liv. de rente. En 1253, elles acquirent encore 8 autres arpens de terre ; & en 1265, Saint Louis leur accorda la permission de tirer de l'eau de la fontaine de Saint-Lazare, & de la faire conduire dans leur Couvent.

Les guerres suscitées par les Anglois, mirent les Filles-Dieu dans la nécessité d'abandonner leur maison, de la faire démolir de peur que les Anglois ne s'y fortifiassent, & de se retirer dans un Hôpital près de la porte Saint-Denis, lequel avoit été fondé en 1316, par *Imbert de Lyons*, au lieu où est encore l'enseigne de l'*Echiquier*, & dans lequel on recevoit des pauvres femmes pendant une nuit, & auxquelles on donnoit le lendemain un pain & un denier. Jean de Meulant y fonda une Chapelle sous le nom de la Madeleine, & obligea ces filles de pratiquer l'hospitalité, ainsi qu'elle s'y exerçoit auparavant. Elles y firent construire des lieux réguliers ; & par les statuts qui leur furent donnés par l'Evêque, il fut réglé qu'il y auroit 12 lits pour les pauvres femmes.

Peu-à-peu le relâchement s'introduisit dans cette Communauté, les divins Offices cessèrent, & il ne resta plus dans cette maison que deux ou trois Religieuses & quatre à cinq Converses, qui négligèrent jusqu'aux devoirs de l'hospitalité qui leur avoit été confiée ; & ce lieu, comme le dit Charles VIII, *fut appliqué à Pécheresses, qui toute leur vie avoient abusé de leur corps, & à la fin étoient à la mendicité.* Charles VIII, pour remédier à ces désordres, & remplir les intentions de Saint Louis, ordonna, par ses Lettres-patentes

du 27 décembre 1483, que cette maison seroit occupée à l'avenir par les Religieuses réformées de Fontevrauld. Elles furent tirées en 1495, du Monastère de la Madeleine, près d'Orléans, & de celui de Fontaine, près de Meaux, prirent le nom de *Filles-Dieu*, & y exercèrent l'hospitalité jusqu'au commencement du siècle dernier. L'Eglise que l'on voit aujourd'hui, fut commencée en 1495; Charles VIII en posa la première pierre, & fut achevée & dédiée en 1582. Pierre de Gondi, Evêque de Paris, unit à cette maison, la Chapelle de Sainte-Madeleine, que Jean de Meulant avoit fondée. On voit encore au chevet extérieur de cette Eglise, un Crucifix, devant lequel on conduisoit, dans les siècles précédens, les criminels qu'on alloit exécuter à Montfaucon; ils le baisoient, recevoient de l'eau-bénite, & les Filles-Dieu leur apportoient trois morceaux de pain & du vin: ce triste repas s'appelloit le *dernier morceau du Patient.* Il paroît que cet usage avoit été imité des Juifs, qui donnoient du vin de myrrhe, & quelques autres drogues aux criminels, pour les étourdir, & les rendre moins sensibles aux supplices qu'ils alloient souffrir.

Le Maître-autel de cette Eglise est décoré de quatre colonnes corinthiennes de marbre, & du dessin de *François Mansard.* Contre un des piliers de la nef, est une figure de Jesus-Christ attaché à la colonne. Ce morceau de sculpture a été fait, dit-on, en Angleterre: le Christ est assez mal dessiné; mais la corde avec laquelle il est lié, est si vraie & si parfaite, que des Cordiers même y ont été souvent trompés.

FILLES. (*les Cent*) *Voy.* MISÉRICORDE. (*Hôpital de la*)

FILLES & *Femmes Publiques.* L'an 808, le Roi Charlemagne avoit tâché de bannir absolument de la ville de Paris, toutes les femmes publiques, ou filles de mauvaise vie. Il avoit ordonné qu'elles seroient condamnées au fouet, & que ceux qui les auroient logées, ou chez qui on les auroit trouvées, les porteroient sur leur cou jusqu'au lieu de l'exécution *. L'expérience ayant fait connoître que c'est un mal

* *Volumus ut apud quemcumque inventæ fuerint, ab eis portentur usque ad mercatum ubi ipsæ flagellandæ sunt.* Capit. reg. Fr. Baluz. Tom. I.

néceſſaire dans les grandes Villes, fit prendre le parti de les tolérer. Elles commencèrent donc à faire Corps, à être impoſées aux taxes, & à avoir leurs Juges & leurs ſtatuts: on les appelloit *Femmes amoureuſes*, *Filles folles de leurs corps*. Tous les ans elles faiſoient une proceſſion ſolemnelle le jour de la Madeleine. On leur aſſigna pour demeures les rues Fromenteau, Pavée, Glatigny, Tiron, Chapon, Tire-boudin, Briſemiche, du Renard, du Heurleur, de la vieille Bouclerie, de l'Abreuvoir, Mâcon & Champ-fleuri. Elles avoient, dans chacune de ces rues, un clapier, qu'elles tâchoient à l'envi de rendre plus agréable & commode; elles étoient obligées de s'y rendre à dix heures du matin, & d'en ſortir à 6 heures du ſoir en hiver, & entre 8 & 9 en été. Celles qui ſuivoient la Cour, *étoient tenues*, *tant que le mois de mai duroit*, *de faire le lit du Roi des Ribauts*. On prétend que la charge de ce Roi étoit conſidérable, & qu'il avoit juriſdiction pour certains points de Police, dans la Maiſon du Roi & dans tout le Royaume. On ne peut pas dire le nombre qu'il y avoit dans ce tems-là de ces Femmes *amoureuſes*, ou Filles *folles de leurs corps*; mais, par un état tenu à la Police, on en comptoit en 1773, juſqu'à 28000.

En 1420, Louis VIII, pour diſtinguer les filles publiques des honnêtes femmes, défendit à celles-ci de porter certains ajuſtemens qui étoient alors à la mode, & ſpécialement des *ceintures dorées*. On ne tint point la main à l'exécution de ces réglemens, & tout alla comme auparavant. Les honnêtes-femmes s'en conſolèrent par le témoignage de leur conſcience; & c'eſt de-là qu'eſt venu le proverbe: *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée*. On obligeoit néanmoins en quelques endroits les femmes de mauvaiſe vie de porter une aiguillette ſur l'épaule: coutume que j'ai vu encore pratiquer à Toulouſe, dit *Paſquier*, d'où eſt dérivé cet autre proverbe: qu'un femme *court l'aiguillette*, pour dire qu'elle s'abandonne au premier venu.

En 1560, par l'art. X de l'Ordonnance des Etats tenus à Orléans, tous les lieux de proſtitutions publiques, qui avoient été tolérés pendant plus de quatre cents ans, furent abolis. Le nombre des filles de joie ne diminua cependant pas pour cela, quoique leur profeſſion ne fût plus regardée comme un état; & en leur défendant d'être nulle part, on les obligeoit de ſe répandre par-tout. Le Docteur *Cayet*, ſous-Précepteur d'Henri IV, préſenta au Parlement un Mémoire, pour prouver la néceſſité de les rétablir.

FLEURISTES. Ce ſont ceux qui font & vendent toutes ſortes de fleurs & bouquets artificiels, pour la décoration des plateaux de deſſert, guirlandes, ajuſtemens, &c.

FLEURY. Un des écarts de Meudon, dont une partie de ce Hameau eſt de la Paroiſſe de Clamart.

FLEURY-MERAUGIS. Village ſitué à cinq lieues & demie ou environ de Paris, vers le midi ou approchant, entre Corbeil & Montlhery, & à peu-près à diſtance égale. Le territoire eſt preſque tout en plaine, de même que ceux de Sainte-Geneviève des Bois & Bondoufle. Il n'y a qu'une ſeule petite éminence ou bute, ſur la pente de laquelle eſt bâtie aujourd'hui l'Egliſe Paroiſſiale & le Village; on appelloit cette bute, il y a 300 ans, le Tertre, & du côté le plus favorable, il y avoit quelques vignes.

M. *Joly*, Procureur-général, a rebâti de nouveau l'Egliſe, & y a fait rétablir un Curé, dont le titre étoit tombé dans l'oubli, ſoit à cauſe des guerres du XVIe. ſiècle, ſoit par la négligence des Seigneurs du même tems, & peut-être auſſi à cauſe de la pauvreté & du petit nombre des habitans qui n'avoient pu lui fournir ou entretenir la maiſon curiale. L'ancienne Egliſe Paroiſſiale n'étoit proprement qu'une Chapelle du titre de la Vierge, qui ſe trouvoit dans l'avant-cour du Château. Aujourd'hui elle eſt rebâtie plus loin du Château. C'eſt un édifice très-régulier, & d'une grandeur proportionnée au nombre des habitans; il eſt ſous le titre du Sauveur: il fut fini en 1725, & l'on commença à y faire l'Office en 1726.

La préſentation de la Cure appartient au Seigneur. M. *Louis-Guillaume-François Joly*, Procureur-général, a fait faire tous les plants & avenues d'ormes & de noyers qui ſont au-deſſous de Fleury, du côté de la Greffiere, & pluſieurs autres embelliſſemens dans le parc.

FLORENTIN. (*Election de Saint*) Cette Election eſt placée au ſud-eſt de Paris, entre celles de Tonnerre, de Joigny & la Généralité de Châlons. Comme ſon reſſort eſt coupé par les Elections voiſines, il eſt plus facile d'eſtimer ſa circonférence, qui peut être de 40 lieues, que ſa longueur & ſa largeur. Elle eſt arroſée par les rivières d'Armance, d'Armançon & de Serain.

Saint-Florentin, chef-lieu de cette Election, eſt ſitué à

36 lieues de Paris, au confluent des rivières d'Armance & d'Armançon, sur la rive droite de la première, au 21e. deg. 22 min. 20 sec. de longit. & au 47e. deg. 59 min. de latit. sept. Il y a un Bailliage & Grenier à sel. Cette Ville qui est fort petite, ne contient guère au-delà de 260 feux & 2000 habitans. En 1722, un incendie considérable en détruisit la plus grande partie; mais les habitans ont réparé ce dommage, & les maisons ont été rebâties avec plus de propreté & de goût. On y voit encore deux pilastres, qui sont les débris d'une ancienne porte que le temps a détruite. Il y a deux promenades, l'une appellée le *Mail*, & l'autre le *Prieuré*.

Il n'y a à Saint-Florentin qu'un Fauxbourg; il est sur le chemin de Tonnerre. Une seule Paroisse suffit pour le Fauxbourg & la Ville. La Cure peut valoir 1200 liv. L'Hôpital est conduit par des sœurs; il est administré par les premiers Officiers, tels que le Bailli, le Procureur Fiscal, le Maire, un Echevin & le Curé de l'endroit. On y en ajoute toujours deux autres, que l'on choisit parmi les gens les plus respectables du lieu, & qui sont nommés à la pluralité des voix. Le Convent des Capucins ne contient guère au-delà de six Prêtres & deux Frères; il a été bâti en 1621. Les Religieux Bénédictins de Saint-Germain d'Auxerre y ont un Prieuré simple, qui rapporte environ 500 liv.

La ville de Saint-Florentin appartient à la maison de *Phelippeaux*.

Il y a beaucoup de vignes dans l'étendue de cette Election; le commerce des vins est la principale ressource des gens du pays. On trouve des pâturages le long de la rivière d'Armance & sur les bords de l'Armançon. Il y a des bois au midi de l'Election de Saint-Florentin: on nourrit des chevaux dans la plus grande partie de ses Villages: c'est encore une branche de son commerce, avec le bois, le charbon, les tiretaines, les toiles & les treillis que l'on débite dans la Champagne. Lorsque l'on fabriquoit des serges à Seignelay, le pays recevoit de grands avantages de cette Manufacture.

On compte, dans cette Election, 39 Paroisses & 4320 feux.

FOIRES. Il se tient par an cinq Foires principales dans Paris. La foire des Jambons, ou du parvis Notre-Dame; la foire du Temple, la foire Saint-Germain, la foire Saint-Laurent & la foire Saint-Ovide. Les quatre premières appartiennent à des Ecclésiastiques.

La *foire des Jambons* ne dure qu'un jour & se tient le Mardi Saint : elle appartient à l'Archevêché & au Chapitre de Notre-Dame *; la *foire du Temple* ouvre le jour de Saint Simon & de Saint Jude ; elle appartient à M. le Grand Prieur de France : on y vend principalement de la mercerie, des manchons, des fourrures, beaucoup de nefles, &c. Monseigneur le Duc d'*Angoulême* vient de succéder à M. le Prince *de Conti* dans ce Prieuré.

La *foire Saint-Germain* située dans le voisinage de Saint-Sulpice, à l'extrêmité de la rue de Tournon, a été établie par Louis XI, dès l'an 1482, & donnée à l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Elle ouvre le 3 de février, & dure jusqu'à la veille du dimanche des Rameaux. L'ouverture s'en fait par le Lieutenant-général de Police, assisté des Officiers du Châtelet. Ce lieu qui a été renouvellé depuis l'incendie arrivé en 1763 **, est un quarré assez régulier ; il est rempli

---

* *Sauval* a remarqué qu'il s'y pratique une chose fort particulière contre la Coutume & les Ordonnances du Royaume, qui portent que quiconque a droit de Foire, a droit, dans l'endroit où elle se tient, de louer les places & d'en recevoir les loyers, en quelque endroit qu'elles se trouvent, quand ce feroit hors de sa Seigneurie & de sa Voyerie, même en celle du Roi. Ici, au contraire, si l'Archevêque & le Chapitre louent les places de la rue neuve Notre-Dame & du Parvis, ce n'est pas en qualité de Propriétaires de cette Foire, mais comme Seigneurs-Voyers & hauts-Justiciers ; ce qui est si vrai, que le Roi, en cette qualité, loue toutes les places de la rue Saint-Christophe, & des autres où cette Foire s'est répandue ; & tous trois, en cette qualité, jugent les différends qui surviennent alors en leur Justice. Cependant, cette Foire n'appartient pas au Roi, mais à l'Archevêque & au Chapitre. On doute qu'aucune Ville du Royaume puisse fournir un pareil exemple ; car c'est le seul que l'on sache, & dont la cause est universellement ignorée.

** Avant le triste événement dont on parlera ci-après, les Halles, sous lesquelles se tenoit cette Foire, & qui avoient été construites par ordre du Cardinal *Briçonnet*, passoient pour un des plus hardis morceaux de charpente qu'il fût possible de voir. Les plus fameux Architectes, ainsi que des Charpentiers habiles, venoient souvent les admirer.

Ce bâtiment étoit comme divisé en deux Halles différentes, qui cependant ne composoient qu'une seule & même enceinte, & étoient contiguës. Elles avoient 130 pas de longueur, sur 100 de largeur. Neuf rues tirées au cordeau, & qui se coupoient les unes les autres à angles droits, les partageoient en 24 parties. Les loges qui formoient & bornoient ces rues, étoient composées d'une boutique au rez-de-chaussée, & d'une chambre ou

d'allées qui rendent les unes aux autres. Ces allées sont toutes garnies de boutiques occupées par des Marchands & des cafés.

---

petit magasin au-dessus. Il y avoit quelques-unes de ces loges, derrière lesquelles on avoit ménagé des cours, où il y avoit des puits pour éteindre le feu, en cas d'accident. Au bout d'une des Halles, étoit une Chapelle, où l'on disoit tous les jours la Messe, pendant la durée de la Foire.

Les rues étoient distinguées par les noms des différens Marchands qui y étaloient ; ainsi, il y avoit la rue *aux Orfèvres*, la rue *aux Merciers*, la rue *aux Drapiers*, la rue *aux Peintres*, la rue *aux Tabletiers*, la rue *aux Fayanciers*, la rue *aux Lingeres*, &c.

Tout cela disparut dans une nuit, par un affreux incendie qui répandit l'allarme dans tout ce quartier. Cet incendie arriva la nuit du 16 au 17 mars 1762. Un vent du nord, qui souffloit avec une extrême violence, fit faire en peu de tems, un si grand progrès aux flammes, qu'en moins de cinq heures, toutes les boutiques & les loges de la Foire qui n'étoient construites que de bois, furent totalement consumées. Les maisons voisines opposées à la direction du vent, auroient couru un grand risque, si l'activité des Gardes-Françoises ne les eût garanties. Cependant l'Eglise de Saint-Sulpice a été un peu endommagée : le feu avoit gagné deux poutres de la Chapelle de la Vierge, & quelques plombs de la couverture ont été fondus. Un seul Charpentier a eu le malheur de périr dans les flammes. Il y a eu trois Ouvriers blessés & deux légérement. Le premier Président, le Lieutenant-général de Police, & plusieurs des principaux Magistrats se sont transportés au lieu de l'incendie : par leurs soins & par la sagesse des ordres qu'ils ont donnés, on n'a perdu au plus que la dixième partie des marchandises, qui, sans les précautions dont on a usé, auroient pu être exposées au pillage.

Au mois d'octobre de la même année, les Propriétaires du terrein, sur lequel se tenoit la Foire, présentèrent Requête, pour qu'il leur fût permis de procéder à son rétablissement. La Requête ayant été admise, il y a eu une Ordonnance du Lieutenant-général de Police, qui accorda la permission de construire cent loges pour les Marchands, & qui en détermina l'étendue, la bâtisse & le prix de la location. On y a travaillé aussitôt avec la plus grande activité, de manière que la Foire s'y est tenue comme à l'ordinaire. Mais il s'en faut bien que cette nouvelle Foire soit aussi commode que l'ancienne ; la magnifique charpente qui couvroit celle-ci, soutenoit un toit qui mettoit à couvert les différentes rues ; aujourd'hui elles sont à découvert, malgré les vitrages qu'on a mis en forme de toit sur quelques-unes de ces rues, que les temps ont presque déja entièrement détruits, ce qui ne peut être que très-incommode, sur-tout dans

Les Spectacles, les Jeux, les Danseurs de corde, le Waux-hall d'hiver, sont dans les rues voisines, & attirent beaucoup de monde. Le tout offre un coup-d'œil fort gracieux.

On y vend toutes sortes de choses, excepté des Livres & des armes. Comme cette Foire est franche, il est permis non-seulement aux Marchands de dehors, d'y venir vendre leurs marchandises, mais encore à ceux qui ne sont pas Maîtres, sans crainte d'être inquiétés par les Jurés de la Ville. Les boutiques y sont remplies de riches marchandises & de curiosités, qui attirent une grande multitude de peuple, principalement le soir. Ce lieu étoit encore plus fréquenté, lorsqu'on y toléroit les jeux de hazard, source trop ordinaire de friponneries, de querelles & de meurtres. Non-seulement ils ont été défendus sous des peines rigoureuses, mais on a disposé tant de gardes pour empêcher le libertinage, que s'il arrivoit quelque désordre, il seroit étouffé dès sa naissance.

La *foire Saint-Laurent* doit sa première institution au règne de Philippe-Auguste, qui la donna aux anciens Religieux de Saint-Lazare, dont les Prêtres de la Mission ont pris la place, & qui en jouissent de la même manière. Elle se tenoit autrefois à découvert dans le fauxbourg Saint-Laurent; mais en 1662, les Prêtres de la Mission eurent la permission de la transférer dans un espace qui leur appartenoit, de 6 ou 7 arpens, où ils élevèrent les boutiques & les loges qui s'y voyent à présent, & qui étoient occupées par des Marchands de toutes espèces, des Limonadiers, &c. Les loges sont séparées par des allées ou rues plantées de maronniers d'inde, qui font un très-bel effet.

Quoique cette Foire n'ait plus lieu aujourd'hui, l'ouverture s'en fait régulièrement tous les ans, le 28 de juin, par le Lieutenant-général de Police, & elle dure jusqu'à la Saint Michel. On y jouissoit des mêmes Spectacles qu'à la foire Saint-Germain; & l'Opéra-Comique, qui a été réuni depuis à la Comédie Italienne, y attiroit beaucoup de monde.

---

une saison telle que celle qui règne dans les mois de février & de mars, où l'intempérie de l'air se fait souvent sentir assez vivement.

L'enclos extérieur, ou le préau de cette Foire, est très-vaste; & outre la Halle aux draps, celle à la filasse & le Marché fermé que le Cardinal *de Bissy* y a fait construire, il y reste encore de grandes places capables de contenir un grand nombre de carosses.

Cette Foire est franche pour toutes sortes de Marchands & de marchandises *.

La *foire Saint-Ovide*, qui étoit établie dans la place Vendôme, a été transférée depuis 1771, dans la place de Louis XV, où toutes les boutiques sont rangées circulairement, & ornées d'une décoration uniforme, avec une galerie dans tout le pourtour, sous laquelle on se promène à l'abri. Cette Foire qui dure un mois, est devenue célèbre par le grand nombre de boutiques. On y voit encore beaucoup de jeux, soit de Danseurs de corde, soit de Farceurs & autres, pour amuser le public ; ce qui y attire un grand concours de monde.

---

* Anciennement elle ne duroit que le jour de S. Laurent. Ce jour-là le soleil étoit à peine couché, que le Sergent de la Douzaine du Roi au Châtelet, venoit fondre sur les loges. Philippe de Valois en augmenta la durée de quelques momens ; car, par ses Lettres des années 1344 & 1345, il permit aux Frères & Sœurs, tant sains que malades de l'Hôpital de Saint-Lazare, de tenir la foire de Saint-Laurent jusqu'à la nuit. Dans la suite, la durée de cette Foire fut de huit jours, puis de quinze jusqu'en 1616. Enfin, après quelques interruptions & changemens arrivés jusqu'en 1662, elle a été rétablie, & la maison de Saint-Lazare lui a donné un emplacement de cinq arpens entourés de murs, a fait bâtir des loges & planter des arbres dans les rues qui sont pavées ; ce qui la rend à présent très-agréable.

L'ouverture de cette Foire est ordinairement annoncée sur la fin du mois de juin, par une Ordonnance de Police que l'on affiche dans les places publiques ; puis l'ouverture s'en fait le 28 du même mois, veille de Saint Pierre, par le Lieutenant-général de Police, qui va tenir ce jour-là une audience de grande Police dans la maison de Saint-Lazare. Cette Foire ne finit qu'avec le mois de septembre ; ainsi elle dure trois mois entiers : cependant on remarquera que depuis que la Ville a fait embellir les Boulevards du côté du nord de Paris, & que l'on a permis à tous les Bateleurs des Spectacles forains de s'établir sur ces Boulevards, & d'y donner leurs Spectacles, & que celui de l'Opéra-Comique a été réuni à la Comédie Italienne, la foire de Saint-Laurent a été entièrement abandonnée, au grand regret de la majeure partie du public, qui y goûtoit tout-à-la-fois le plaisir de la plus agréable promenade, de la variété des différens Spectacles ; & enfin où il trouvoit, dans des jardins délicieux, toutes sortes de rafraîchissemens. On n'hésite point de dire qu'il seroit intéressant, à plus d'un égard pour le commerce, que cette Foire puisse être rétablie.

Voici l'historique de l'établissement de cette Foire. Le Pape Alexandre VII ayant fait présent, l'an 1665, à *Charles*, Duc de Crequi, Pair de France, du corps de *S. Ovide*, qu'il avoit fait tirer des Catacombes, ce Seigneur qui affectionnoit beaucoup les Religieuses Capucines de la place Vendôme, leur donna ce Corps Saint. Depuis ce tems, tous les ans ces Religieuses en solemnisent la Fête le 31 août, pendant l'Octave de laquelle il vient un concours extraordinaire de peuple. Ce concours y attira, dès les commencemens, quelques Marchands de bijoux d'enfans, de pain d'épices & de pâtisserie : ce qui formoit une espèce de petite Foire; insensiblement il y est venu des Merciers, des Lingers & Bijoutiers de toutes espèces; enfin, il s'y est établi des tentes dans l'étendue de la place, sous lesquelles les gens de la campagne qui venoient par dévotion visiter l'Eglise des Capucines, trouvoient à boire & à manger. L'affluence du peuple s'accroissant de plus en plus, un particulier entreprit, en 1764, de faire construire des loges de charpente tout au pourtour de la place de Vendôme, pour y placer plus commodément les différens Marchands qui fréquentoient cette Foire. Il avoit fait pratiquer dans le milieu & aux extrêmités de cette place, des passages pour les voitures; en sorte que cet assemblage de boutique autour de cette place, formoit un coup d'œil fort agréable. Dans le milieu & autour de la statue de Louis XIV, étoient des loges aussi de charpente, qui étoient distribuées, partie pour des Danseurs de corde, Joueurs de Marionnettes & autres petits Spectacles, & partie pour des cafés & autres endroits pour s'y rafraîchir. Rien ne sembloit devoir apporter aucun changement dans ce nouvel établissement aussi agréable que commode aux habitans de cette Capitale; cependant, en 1771, cet établissement a été transféré dans la grande & vaste place de Louis XV.

FOIRE *Saint-Clair*; (la) est une des plus petites de celles qui se tiennent à Paris; on n'a rien de positif sur le tems de son établissement. Tout ce que l'on sait, c'est que la dévotion que le public a depuis un très-long-tems à la Relique de ce Saint, qui est déposé dans l'Abbaye Royale de Saint Victor, y ayant attiré un grand concours de peuple le jour que l'on y solemnise la Fête de Saint-Clair & pendant l'Octave, qui arrive vers le milieu du mois de juillet, les Marchands forains ont cru pouvoir s'y établir avec succès, qui, dans la suite, a répondu à l'espoir dont ils s'étoient flattés. De sorte qu'aujourd'hui ces Marchands occupent tant en boutiques qu'étalages

qu'étalages, depuis les rues des fossés Saint-Victor & Saint-Bernard, le long de la rue Saint-Victor, jusqu'à celle du Jardin Royal & toute la place de la tour d'Alexandre & de la Pitié, où l'on voit, pendant la durée de cette Foire, qui est de huit jours, un concours de peuple étonnant.

Quant aux autres Foires, nous dirons seulement qu'il s'en tient une devant chaque Eglise, le jour du Patron, & qu'elles durent plus ou moins de tems, comme celle des Prémontrés de la Croix rouge, le 28 juillet, &c.

Voyez dans les pages suivantes les Tableaux des principales Foires de la Généralité de Paris, dans lesquels sont indiqués la date du mois, & les lieux où elles se tiennent, à quelle distance de Paris, dans quelle Election; la principale Ville de la route pour y aller, & dans plusieurs, pour quelles marchandises la Foire se tient.



FOIRES PRINCIPALES
DE LA
GÉNÉRALITÉ DE PARIS.

JANVIER.

Jour du mois.	LIEUX.	dist. de PARIS.	ELECT.	ROUTES.	Marchandises.
Le 3	à RIS.	à 5 l.	Paris.	*Corbeil.*	
9	DAMMARIE.	19	Orléans.	*Chartres.*	
2	JOIGNY.	37	Joigny.	*Sens.*	
17	BR-SUR-MARN.	4	Paris.	*Vincennes.*	
20	NEMOURS.	18	Nemours.	*Fontaineb.*	
22	MILLY.	16	Melun.	*Fontaineb.*	Bestiaux.
30	CHELLES.	4	Paris.	*Vincennes.*	

FÉVRIER.

Jour du mois.	LIEUX.	dist. de PARIS.	ELECT.	ROUTES.	Marchandises.
Le 3	GONESSE.	à 4 l.	Paris.	*Crespy.*	
Le 3	LAGNY.	6	Paris.	*Charonne.*	
Le 3	PALAISEAU.	4	Paris.	*Chartres.*	
Le 3	PARIS : Foire St.-Germain : *jusqu'au Dim. de la Passion.*				Franche.
	ABLIS. *Le 1er. Lundi d'après la Chandeleur.*	13	Chartres.	*Dourdan.*	Franche ; bestiaux.
24	VERSAILLES : *Pardon S.Denis; dure 8 jours.*	4	Paris.	*Sevre.*	
25	MORET.	16	Montereau.	*Fontaineb.*	
27	CONFLANS-STE. HONORINE.	6	Paris.	*St.-Denis.*	
	TONNERRE : *le Lundi Gras.*	41	Tonnerre.	*Troyes.*	

Jour du mois.	LIEUX.	dist. de PARIS.	ELECT.	ROUTES.	Marchandises.
	ROUVRAY & S. FLORENTIN ; *1er. samedi de Carême.*	24 l.	Chartres.	*Chartres.*	Franche.
	SENLIS , *dure 15 jours; le 1er. sam. de Carême.*	10	Senlis.	*Crespy.*	

M A R S.

Le lundi de la 2e. sem. de Carême.	CRESPY *en Valois.*	13 l.	Senlis.	*Senlis.*	Toiles, lins, chanvr. vins, chevaux & bestiaux de toute espèce.
Le jeudi de la mi-Carême; dure 15 jours.	COMPIEGNE.	18	Compiegne.	*Senlis.*	
Le mêm. jour.	LA FERTÉ-ALAIS.	10	Melun.	*Etampes.*	
Le mêm. jeudi.	EPERNON.	13	Chartres.	*Orléans.*	
Le Mar. Saint.	PARIS: *au parvis de N. D.*				Jambons.
Le Jeudi Saint.	ARPAJON.	6	Paris.	*Etampes.*	
Le mêm. Jeudi.	RICEY-LE-HAUT.	30	Tonnerre.	*Dijon.*	
Le Mercre. de la Passion.	LONG-JUMEAU.	4	Paris.	*Orléans.*	œufs.
Le 21	SENS.	24	Sens.	*Fontainebl.*	
27	DAMMARIE.	19	Orléans.	*Chartres.*	

Jour du mois.	LIEUX.	dist. de PARIS.	ELECT.	ROUTES.	Marchandises.
			AVRIL.		
Le 1er. & le 18.	CHARTRES.	à 18 l.	Chartres.	*Palaiseau.*	
Le 3 & le 8.	MORET.	16	Montereau.	*Fontainebl.*	
			MAI.		
Le 1er.	ARPAJON.	6	Paris.	*Etampes.*	
Le 1er.	LOUVRE-*en-Parisis.*	6	Paris.	*Crespy.*	
Le 1er. Lundi.	TORCY-EN-BRIE.	5	Paris.	*Lagny.*	
Le sam. avant les Rogations.	CORBEIL; *dure 8 jours.*	7	Paris.	*Fontainebl.*	
Les Fêtes de la Pentecôte.	FLAGY.	15	Monter. F.	*Sens.*	
Les Fêtes de la Pentecôte.	STE-JULIENNE.	8	Etampes.	*Dourdan.*	
Le lendemain de la Trinit.	FONTAINE-BLEAU; *dure 8 jours.*	14	Melun.	*Villejuif.*	
Le 2.	EPINAY-LES-ST. DENIS.	3	Paris.	*St-Denis.*	
Le 2 & le 16.	SENLIS.	10	Senlis.	*Crespy.*	
3	HIERES.	4	Paris.	*Charenton.*	
3	MILLY.	16	Melun.	*Fontainebl.*	
3	MONT-VALERIEN; *dure 8 jours.*	2	Paris.	*Neuilly.*	
5	ROUVRAY & S.-FLORENTIN.	24	Chartres.	*Chartres.*	Franche.

Jour du mois.	LIEUX.	dist. de PARIS.	ELECT.	ROUTES.	Marchandises.
5	MEULAND : *grande Assemb. de Pélerins, & Foire à la Chap. de Ste. Avoye.*	9 l.	Paris.	*Mante.*	
6	BRAINE.	22	Soissons.	*Soissons.*	Bestiaux.
Le mardi des Rogations.	PROVINS ; *dure 6 semaines.*	19	Provins.	*Charenton.*	
8	SAINT-CLOUD.	2	Paris.	*Passy.*	
Le jour de l'Ascension.	ARGENTEUIL.	$2\frac{1}{2}$	Paris.	*Neuilly.*	
Le 11.	CHARTRES. *La Foire des Barricades.*	à 18 l.	Chartres.	*Palaiseau.*	
15	MEAUX.	10	Mèaux.	*Vincennes.*	
16 jusqu'au 28	SOISSONS.	24	Soissons.	*Crespy.*	
23	ARTENAY.	26	Orléans.	*Orléans.*	
000	VERSAILLES ; *dure 8 jours.*	4	Paris.	*Sévre.*	
			JUIN.		
Le 1er.	MEUDON.	2	Paris.	*Vaugirard.*	
4	DAMMARIE.	19	Chartres.	*Chartres.*	
8	MESLE ; *dure 8 jours.*	8	Etampes.	*Orléans.*	
Le lundi d'après la S. Barnabé.	SAINT-DENIS. *La Foire du Landit dure 8 jours.*	2	Paris.	*La Chapelle.*	

Jour du mois.	LIEUX.	dist. de PARIS.	ELECT.	ROUTES.	Marchandises.
Le lundi d'après la S. Jean	LONGJUM.	à 4 l.	Paris.	*Orléans.*	Franche.
	SENLIS; *dure 8 jours.*	10	Senlis.	*Crespy.*	Franche.
25	ARNOUVIL.	5	Paris.	*Pontoise.*	Foire de bestiaux, Marchandises & étape de vin.
	NEMOURS.	18	Nemours.	*Fontain.*	
	ROISSY.	7½	Paris.	*Mitry.*	
	ROZOY.	12	ROSOY.	*Melun.*	
30	ROUVRAY & S. FLORENTIN.	17	Chartres.	*Chartres.*	Franche.

JUILLET.

Jour du mois.	LIEUX.	dist. de PARIS.	ELECT.	ROUTES.	Marchandises.
Le 1er.	FOIRE SAINT-LAURENT; *jusqu'à la Saint Michel, à Paris.*				
Le 4	EPINAY-LES-ST-DENIS.	3	Paris.	*La Chapelle.*	
	RIS.	5	Paris.	*Corbeil.*	
Le 5 & 6.	MESNIL-EN-FRANCE.	7	Senlis.	*Chartres.*	
12	SAINT-PRIX.	2	Paris.	*La Chapelle.*	
18	FOIRE ST.-CLAIR, *à Paris; dure 8 jours.*				
	ST.-CLAIR-SUR-EPTE.	16	Chaumont.	*Rouen.*	
20	ANGERVILLE.	16	Dourdan.	*Orléans.*	
22	MANTE.	12	Mante.	*Rouen.*	
	EPERNON.	13	Chartres.	*Chartres.*	
25	HOUDAN.	12	Montfort.	*Chartres.*	

Jour du mois.	LIEUX.	dist. de PARIS.	ELECT.	ROUTES.	Marchandises.
Tous les jeudis matin pendant ce mois.	CHARTRES.	18	Chartres.	*Chartres.*	
	AOUST.				
Le 10	VILLIERS-AUX-NONAINS.	à 12 l.	Verneuil.	*Etampes.*	chevaux.
11	NOGENT-SUR-SEIN.	25	Nogent.	*Melun.*	chevaux.
11	ST.-CLOUD.	2	Paris.	*Passy.*	chevaux.
13	SAINT-FLORENTIN.	36	St-Florent.	*Melun.*	
14	FOIRE SAINT-OVIDE, *à Paris ; dure un mois.*				
16	TORCY-EN-BRIE; *dure 15 jours.*	7	Paris.	*Lagny.*	
16	TOURRY-FERROTE.	16	Monterau.	*Sens.*	
24	ARPAJON.	6	Paris.	*Orléans.*	
24	CHARTRES; *dure 3 jours.*	18	Chartres.	*Chartres.*	bestiaux & bois.
24	GERCY.	5	Paris.	*Br. s.-Mar.*	
24	PONT-SUR-SEINE.	23	Nogent.	*Melun.*	
24	VAUHALLANT.	4	Paris.	*Versailles.*	
24	VERSAILL. *dure 8 jours.*	4	Paris.	*Sevre.*	
28	DAMMARIE.	19	Orléans.	*Chartres.*	
30 *ou dim. d'après Trinité; pour Besons.*	BESONS.	3	Paris.	*Le Roulle.*	
	ROUVRAY & S. FLORENT.	24	Chartres.	*Chartres.*	

Jour du mois.	LIEUX.	dist. de PARIS.	ELECT.	ROUTES.	Marchandises.
31	HIERES ; *jusqu'au 4 septembre.*	à 4 l.	Paris.	*Charenton.*	
	SEPTEMBRE.				
Le 1er.	MANTE ; *jusqu'au 14.*	12	Mante.	*Rouen.*	
Le 1er.	NEUILLY-S. FRONT.	16	Crespy.	*Soissons.*	
Le 1er.	VOLENT, *ou le dim. d'après la St. Fiacre.*	6	Paris.	*Etampes.*	
2 & 29 & *le* 11	DREUX.	18	Dreux.	*Le Mans.*	
2 & 29 & *le* 11	ETAMPES.	14	Etampes.	*Orléans.*	
2 & 29 & *le* 11	MESNIS-S.-DENIS.	7½	Montfort.	*Versailles.*	
Le 1er. lundi.	S.-GERMAIN-DES-FOSSÉS, *à Paris.*				
Le lundi d'après le 3.	DOURDAN-S.FELICIEN ; *dure 3 jours.*	11	Dourdan.	*Bourg-la-Reine.*	franche.
7	S.-CLOUD ; *dure 8 jours.*	2	Paris.	*Passy.*	
8	CHARTRES ; *dure 8 jours.*	18	Chartres.	*Chartres.*	filasses.
9	BRAY-SUR-SEINE.	21	Nogent.	*Sens.*	
10	JOIGNY.	35	Joigny.	*Fontainebl.*	
11	MESNIL-St.-DENIS.	7½	Montfort.	*Versailles.*	
14	ARPAJON-LE-CHAT. *ci-devant la Breton-*				

Jour du mois.	LIEUX.	dist. de PARIS.	ELECT.	ROUTES.	Marchandises.
14	*nière, près Châtres.*	à 8 l.	Etampes.	*Etampes.*	bestiaux.
	BRAINE.	22	Soissons.	*Soissons.*	bestiaux.
	EPERNON; *jusqu'à la fin du mois.*	13	Chartres.	*Chartres.*	
	MONT-VALERIEN; *dure 8 jours, & assemblées de dévotion aux Fêtes de Pâques, de la Pentecôte, & autres Fêtes de la Croix.*	2	Paris.	*Bois de Boulogne.*	
	PROVINS; *jusqu'à la fin du mois.*	20	Provins.	*Melun.*	
Le 17	VAUGIRARD; *près de Paris.*				
21	BLANDI.	21½	Etampes.	*Etampes.*	
	PARAI-LE-FREZI.	12	Dourdan.	*Dourdan.*	
22	AUNEAU.	14	Dourdan.	*Chartres.*	bestiaux.
24	SUCY.	4	Paris.	*Brie-sur-Marne.*	bestiaux.
25	LA FER.-ALAIS.	7	Melun.	*Etampes.*	
27	LUSARCHES.	7	Paris.	*S.-Denis.*	
28	CHAT-FORT.	6	Paris.	*Versailles.*	
	ST.-FLORENT.	38	S.Florent.	*Melun.*	
	RICEY-LE-HAUT.	39	Tonnerre.	*Dijon.*	
	BRIE-COMTE-ROBERT.	6	Paris.	*Troyes.*	
	NOGENT-SUR-SEINE.	24	Nogent.	*Melun.*	

Jour du mois.	LIEUX.	dist. de PARIS.	ELECT.	ROUTES.	Marchandises.
28	FONTENAY-EN BRIE; *le lundi devant la Toussaint.*	à 9 l.	Rosoi.	*Lagny.*	
29	LONGJUMEAU	4	Paris.	*Bourg-la-Reine.*	
	MONT-FERMMEIL.	5	Paris.	*Lagny.*	
	OCTOBRE.				
Le 3	MANTE.	12	Mante.	*Mante.*	
9	ST-DENIS; *dure 8 jours.*	2	Paris.	*La Chapel.*	bestiaux & marc.
	DREUX.	18	Dreux.	*Le Mans.*	
	MENNECY.	7	Paris.	*Fontain.*	chevaux & bestia.
	TOURRY-FERROTES.	16	Monter.	*Sens.*	
Le lundi d'ap. la S. Den.	NEUILLY-S.-FRONT.	16	Crespy.	*Soissons.*	
18	MITRI.	5	Paris.	*Belleville.*	bestiaux & marc.
	VACHERESSE.	15	Dreux.	*Chartres.*	bestiaux & marc.
Le lundi d'ap. la S. Luc.	SENLIS. *Foire d'Orval dure 6 jours.*	10	Senlis.	*Crespy.*	
Le 22	ST.-CLOUD; *dure 3 jours.*	2	Paris.	*Bois de Boulogne.*	
23	DAMMARIE.	19	Orléans.	*Chartres.*	
28	CHAT-FORT.	6	Paris.	*Versailles.*	
	LUSARCHES.	7	Paris.	*St.-Denis.*	
	MILLY.	16	Melun.	*Fontainebl.*	
	PARIS. *Foire du Temple.*				
29	CHARENTON; *4 jours.*	2	Paris.	*Bercy.*	franche.

Jour du mois.	LIEUX.	dist. de PARIS.	ELECT.	ROUTES.	Marchandises.
30	ROUVRAY & S. FLORENT.	à 24 l.	Chartres.	*Chartres.*	franche.
Le lundi avant la Toussaint.	EPERNON.	13	Chartres.	*Chartres.*	

NOVEMBRE.

Le 2	AUNEAU.	14	Chartres.	*Chartres.*	bestiaux.
	ROISSY.	$7\frac{1}{2}$	Paris.	*Mitri.*	
3	CRESPY, *comme en mars.*	$7\frac{1}{2}$	Paris.	*Mitri.*	
	LAGNY.	6	Paris.	*Charonne.*	
	MEAUX.	10	Meaux.	*Vincennes.*	
11	PONTOISE.	7	Paris.	*Magny.*	
	ROSOY.	13	Rosoy.	*Melun.*	
	CHEVREUSE.	$7\frac{1}{2}$	Paris.	*Versailles.*	
	MEAUX.	10	Meaux.	*Vincennes.*	
	SAVIGNY.	4	Paris.	*Mennecy.*	
	ARNOUVILLE.	5	Paris.	*Pontoise.*	
	JOIGNY.	34	Joigny.	*Melun.*	
	SOISSONS; *dure 8 jours : ou le 1er. lundi d'ap. la S. Martin.*	24	Soissons.	*Crespy.*	
21	COMPANS-LA-VILLE.	9	Meaux.	*Meaux.*	
25	FONTAINE-BLEAU.	14	Melun.	*Villejuif.*	
	LOUVRE-EN-PARISIS.	6	Paris.	*Crespy.*	Foire grass.
	PALAISEAU.	4	Paris.	*Dourdan.*	
28	ROUVRAY & S. FLORENTIN.	24	Chartres.	*Chartres.*	franche.
	BRIE-COMTE-ROBERT.	7	Paris.	*Troyes.*	

Jour du mois.	LIEUX.	dist. de PARIS.	ELECT.	ROUTES.	Marchandises.
29	PROVINS.	à 20 l.	Provins.	*Melun.*	
30	CHARTRES.	18	Chartres.	*Chartres.*	
30	LAGNY.	6	Paris.	*Charonne.*	
30	LONGJUMEA.	4	Paris.	*Bourg-la-R.*	
30	VERNEUIL.	12	Paris.	*Senlis.*	
Le mercredi d'après le 30.	MANTE.	12	Mante.	*Mante.*	

DÉCEMBRE.

Le 6.	BIEVRE-LE-CHATELUS.	2	Paris:	*Bourg-la-R.*	
9	TORCY-EN-BRIE.	5	Paris.	*Lagny.*	
9	PONT-SUR-SEINE.	22	Nogent.	*Nogent.*	
4	BRAINE.	22	Soissons.	*Soissons.*	Bestiaux.
21	LONGJUM.	4	Paris.	*Bourg-la-R.*	
21	MESNIL-ST.-DENIS.	$7\frac{1}{2}$	Montfort.	*Versailles.*	
29	ARTENAY.	26	Orléans.	*Orléans.*	

Outre

Outre ces Foires, il y a plusieurs endroits de cette Généralité où l'on tient des Marchés francs à certains jours de la semaine ou du mois. Tous les mardis de l'année, Marché franc à *Arnouville*. Tous les mercredis, à *Chelles* en Brie. Tous les samedis, à *Provins*. Le premier lundi de chaque mois, excepté juillet & septembre, Marché franc au *Mesnil* en France, avec exemption des droits de gros des Aides sur les vins qui se vendent pour l'étape, les jours que ces Foires se tiennent. Tous les premiers mercredis du mois, Marché franc à *Coulommiers* en Brie, avec la même exemption, &c. Le dernier mercredi du mois, Marché considérable à *Compans-la-Ville*. A *Braine*, Marché franc considérable, le 3e. mercredi de chaque mois. A *Crespy* en Valois, Marché franc tous les premiers mercredis de chaque mois, portant exemption des droits de gros des Aides sur les vins qui se vendent pour l'étape, &c.

FONDEURS *en Caractères*. Les premiers Fondeurs en caractères étoient autrefois Graveurs & Imprimeurs tout-à-la-fois, c'est-à-dire, qu'ils travailloient les poinçons, frappoient les matrices, en tiroient les empreintes, les disposoient en formes, & imprimoient. Les sieurs *Fournier*, l'aîné, & *Gando* excellent encore aujourd'hui dans cet Art, mais ils n'impriment point. On sait combien la Typographie est redevable aux talens supérieurs de ces grands Artistes. Nous leur devons donc la justice de les nommer ici.

Les Fondeurs sont tenus de travailler pour les Imprimeurs de Paris, par préférence à ceux de la Province, & de déclarer, avant l'envoi des caractères hors de la ville de Paris, sur le registre de la Communauté, la quantité & qualité, ainsi que les noms & lieux de la résidence des Imprimeurs à qui ils sont destinés, à peine de confiscation. Ils ne peuvent pareillement, à peine d'amende & de punition exemplaire, délivrer leur fonte, vendre, céder, ou transporter leurs poinçons ou matrices, qu'aux Imprimeurs ou à leurs veuves en exercice. Ils sont unis au Corps des Libraires par l'Edit de Louis XIV, rendu en 1686. *Voy.* LIBRAIRES.

FONDEURS *en Métaux*. Ce sont ceux qui ont le droit de fondre toutes sortes de grands & petits ouvrages en métal, tels que cloches, croix, chandeliers, ciboires, lampes, encensoirs, aigles en forme de pupître, tabernacles, instrumens de Mathématiques, machines de guerre, pièces hydrauliques, &c.

Cette Communauté avoit des statuts de 1281, qui furent renouvellés, corrigés, augmentés & confirmés par Lettres-patentes de Charles IX, & auxquels il fut ajouté quelques choses pareillement par Lettres-patentes de Louis XIV, en 1691.

Les fils de Maîtres sont obligés à l'apprentissage de cinq ans chez leur père ; les Apprentifs de Ville, où il y a Maîtrise, sont reçus à Paris en rapportant leur brevet & servent quatre ans chez les Maîtres. Les veuves jouissent des mêmes droits que dans les autres Corps. Le brevet coûte 30 liv. La maîtrise 1200 liv. Patron, Saint Eloy. Bureau, rue de la Vannerie.

FONTAINEBLEAU, (*le Château de*) est éloigné de Paris de quatorze lieues, dans la Province appellée Gâtinois, à une lieue de la Seine, à quatre de la ville de Melun, & à sept de Corbeil. Ce Château est au milieu d'une forêt, qu'anciennement on nommoit la forêt de *Biere*, & qui à présent porte le nom qu'on a donné au Château. Nos Rois depuis long-tems l'ont regardé comme un lieu de divertissement, à cause de sa situation propre à la chasse.

On ne trouve point qu'il soit fait mention de Fontainebleau avant le règne de Louis VII, dit le Jeune. On voit par une Charte de ce Prince, qui est de l'an 1169, qu'il y fit bâtir une Chapelle en l'honneur de la Vierge & de S. Saturnin, & qu'il y fonda un Chapelain à perpétuité. Ces raisons ont fait regarder Louis-le-Jeune comme le Fondateur du Château de Fontainebleau. Philippe-Auguste, son fils, eut le même goût pour cette maison royale, où il passoit une bonne partie de l'année. Saint Louis s'y plaisoit aussi beaucoup, & l'on voit plusieurs de ses Lettres ainsi datées : *donné en nos déserts de Fontainebleau.* C'est ce même Roi qui y fonda un Couvent de Religieux de la Rédemption des Captifs, sous le titre de la Sainte Trinité. Philippe-le-Bel, Jean, Charles V & Charles VII eurent pour ce Château le même attachement que leurs Prédécesseurs. Mais François I les surpassa tous ; car non seulement il fit réparer les anciens bâtimens ; mais comme il en fit construire de nouveaux, & comme il aimoit & protégeoit les Sciences & les Arts, il fit venir des pays étrangers les plus excellens Artistes, qui, en embellissant le Château de Fontainebleau, ramenèrent en France le bon goût pour l'Architecture & pour la Peinture. *Le Primatice* eut l'intendance de tous les ouvrages qu'on y fit, & ce fut sur ces dessins qu'ils furent exécutés. Quand on

entre dans ce Château par la cour des offices, où est l'entrée la plus fréquentée, quoique ce ne soit point la principale, & qu'on passe de cette cour dans celle du donjon, qu'on nomme la *cour ovale*, depuis qu'en 1543, François I lui fit donner cette nouvelle forme, on est frapé du dôme qui s'élève sur la porte Dauphine, lequel a 66 pieds de haut, & est décoré de plusieurs colonnes de marbre & de quelques figures. Au milieu de cette cour, est une des trois Chapelles qui sont dans ce Château. Celle-ci fut fondée par Louis VII, sous l'invocation de la Vierge & de S. Saturnin, donnée par S. Louis aux Religieux de la Sainte Trinité, & rebâtie dans la suite par François I.

Le plafond est bien travaillé & richement orné. Plusieurs de nos Rois ont contribué à en orner l'intérieur. La devise & le chiffre d'Henri II, qu'on voit au grand autel, nous font connoître que c'est ce Prince qui l'a fait construire tel qu'il est.

François I, afin d'aller de plein pied de son appartement entendre la Messe, en fit construire une autre au-dessus, & dès-lors on commença à les distinguer par les noms de *Chapelle basse* & de *Chapelle haute* : l'on a depuis nommé cette dernière la *Chapelle du Roi.*

Cette Chapelle *haute* a neuf toises de long, quatre de large & six de hauteur. Sa forme est ovale, & son architecture est décorée des ordres dorique & composite. Sa voûte en berceau & son dôme sont admirés des connoisseurs. Elle fut entièrement finie en 1545. Sur la porte, est un balcon soutenu par deux colonnes de marbre gris tâcheté & d'ordre ionique : ce fut Henri II qui le fit faire, ce qu'on connoît par divers croissans, & plus positivement encore par cette inscription en lettres d'or :

Henricus Secundus, Dei gratiâ, Francorum Rex Christianissimus.

Le Roi Henri IV fit en 1608, peindre & dorer les parois de cette Chapelle, & orner la voûte de têtes de Chérubins, de rosaces, fleurons, dauphins, chiffres du Roi & de la Reine, en or, &c. Dans les entre-colonnes, sont six tableaux d'onze pieds de haut, sur huit de large, peints par *Ambroise Dubois*, par *Jean Dubois*, son fils, & *Jean de Hocy*. Ils ont été mis en place l'an 1608. Au-dessus de la porte de cette

Chapelle, font ces trois vers Latins, écrits en lettres d'or, & à la louange de Henri-le-Grand :

Imperio, natisque potens, & conjuge fœlix,
Altâ pace, sacram decorat Rex inclitus ædem,
Æternum ut pietas augusta resplendeat aula.

Riche en biens, en enfans, en Royaume & en femme,
Au milieu de la paix, ce Monarque indompté
Décore ce lieu saint, dans l'ardeur qui l'enflamme,
Pour faire, dans sa Cour, régner la piété.

Dans le pourtour de cette cour, sont plusieurs petits donjons & galeries, par le moyen desquelles les appartemens communiquent les uns aux autres. De la cour ovale, on entre dans la cour de la fontaine, par une porte nommée la *porte dorée*, à cause de quelques dorures dont le *Primatice* avoit orné la voûte. Cette porte étoit alors la principale du Château. La cour n'a que 30 toises de long, sur 28 de large, & fut construite par ordre de François I, en 1528. Elle prit le nom qu'elle porte d'une belle fontaine qu'il y avoit au milieu, que le Roi Henri IV fit ôter, pour en faire construire une autre à un des bouts de cette cour, sur les dessins de *Francine*. Cette fontaine a encore changé de place, & a été portée huit toises plus loin en 1713. On voit un grand escalier de pierre hors d'œuvre, qui a deux belles rampes, dont l'une conduit à la salle des Gardes, & l'autre à celle de la Comédie.

La salle de la Comédie est la plus grande du Château : elle a 200 tises de long, sur 5 de large, & c'est pour cette raison qu'on l'appelloit autrefois *la grande Salle*. Henri IV y ayant fait bâtir en 1599, la belle cheminée qu'on y a vue jusqu'à ces derniers tems, dès-lors elle ne fut plus connue que sous le nom de la *Salle de la belle cheminée*. Ensuite on lui donna souvent le nom de *Salle de la Comédie*, parce qu'elle fut uniquement destinée aux représentations de la Comédie. En 1738, on en fit des appartemens pour Mesdames de France, & l'on en construisit une autre ailleurs.

La salle des Gardes, de même que celle de la Comédie, a été bâtie par Charles IX, & rétablie & ornée comme on la voit aujourd'hui, par Louis XIII.

La chambre de S. Louis & le pavillon dans lequel elle est, avoient été bâtis par S. Louis, dont ils ont retenu le nom, quoique François I les ait fait rebâtir.

C'est

C'eſt dans cette chambre que le Roi mange à ſon grand couvert. Elle eſt ornée d'un riche plafond & d'un beau lambris, comme auſſi de peintures de différens Peintres. On y voit Louis XIII couronné de lauriers, & ſur les tableaux qui ſont autour, les Aventures d'Ulyſſe, de *Nicolo*; & l'hiſtoire de l'enlevement d'Helène.

L'antichambre n'étoit qu'une petite garde-robe fort ſombre, à laquelle on alloit par un corridor également étroit & obſcur; mais en 1713, Louis XIV fit murer ce paſſage, & ouvrit une croiſée feinte, qui étoit ſous une arcade, & par ce moyen cette antichambre eſt devenue une aſſez grande pièce, qu'on a ornée de tableaux, dont il y en a quelques-uns du *Pouſſin*, & un de *Pietre de Crotonne.* On y voit Henri IV & Marie de Médicis ſous la figure d'Hercule & de Déjanire.

On entre enſuite dans le premier cabinet, dont on admire les tableaux & les ornemens diſtribués avec un goût infini. Ces tableaux repréſentent les vertus royales.

Le plafond & le parquet de la chambre du Roi ſont fort eſtimés. Le plafond conſiſte en deux corps de menuiſerie, faits & dorés en plein de différens ors, ſous les règnes de Louis XIII & de Louis XIV.

La chambre ovale vient enſuite, & lui ſert de grand cabinet. Elle fut conſtruite par ordre de François I, & richement ornée par Henri-le-Grand. On y remarque des camaïeux & des payſages de *Paul Brille*, de *MM. Perraut* & *Boucher*; & quinze tableaux, où *Ambroiſe Dubois* a peint des chaſſes, des haltes, & les amours de Théagéne & de Chariclée.

L'appartement de la Reine eſt compoſé, comme il convient, de la ſalle des Gardes, d'antichambre, de pluſieurs cabinets & d'une galerie. On voit dans la ſalle des Gardes un tableau, repréſentant Anne d'Autriche, ayant auprès d'elle Louis XIV & *Monſieur*, tous deux enfans. De l'antichambre, l'on entre dans un grand cabinet, appellé le *Cabinet des Empereurs.* Ce cabinet bâti par ordre de Charles IX, a pris ſon nom des douze Céſars qui y étoient repréſentés à cheval, & au milieu deſquels étoit auſſi la figure équeſtre de Henri-le-Grand.

La chambre de la Reine & ſon grand cabinet viennent enſuite; puis on trouve le cabinet de *Clorinde*, ainſi nommé, parce qu'Ambroiſe Dubois y a repréſenté en huit tableaux, une partie de l'hiſtoire de Tancrede & de Clorinde. La galerie de la Reine termine l'appartement de cette Princeſſe; on la

nomme aussi la *galerie de Diane*, parce que plusieurs sujets de la Fable de cette Déesse y sont représentés. Cette galerie a 28 toises de long, sur trois de large, & doit à Henri-le-Grand sa richesse & ses ornemens ; ce qui paroît par ces lettres H. D. B. & ces autres, M. D. M. accompagnées des Armes de France & de Navarre, écartelées de celles de Médicis. Sur l'une des cheminées est le portrait de Henri-le-Grand, sous la figure du Dieu Mars, assis sur un trophée d'armes. Sur l'autre, est celui de Marie de Médicis, parée de ses habits royaux. Ces deux tableaux sont d'*Ambroise Dubois ;* plusieurs tableaux de sept pieds de haut, sur seize de large, ornent cette galerie. Dans dix de ces tableaux, on a peint les batailles & les victoires du Roi Henri-le-Grand, & les sujets des autres sont pris de la Fable. A l'un des bouts de cette galerie, étoit un cabinet nommé le *Cabinet de la volière*, parce qu'il étoit ouvert de ce côté-là, & que l'on y voyoit les oiseaux qui étoient dans la volière, laquelle ne subsiste plus. De la galerie de la Reine, l'on descend dans celle des cerfs.

La galerie des cerfs a pris son nom de quarante-trois têtes de cerfs qu'on y voit. Elle a 100 pas de long, & est embellie de peintures qui représentent toutes les maisons royales de France, leurs forêts, & le plan de leurs environs, avec une exactitude particulière. On y voit donc Fontainebleau, Folembray, Compiegne, Villers-Cotterets, Blois, Amboise, Chambor, Saint-Germain-en-Laye, le Louvre, Versailles, &c. Chacun de ces plans est séparé de l'autre par un grand bois de cerf, qu'on a mis sur un massacre de plâtre.

Ce fut vis à-vis du tableau de Saint-Germain-en-Laye, que fut assassiné le Marquis *Monaldeschi*, par ordre de Christine, Reine de Suede, dont il étoit Grand Ecuyer & Favori, le 6 de novembre de l'an 1657.

La galerie des chevreuils a pris son nom de vingt-quatre têtes de chevreuils, & c'est Henri-le-Grand qui la fit construire & orner dans le même-tems que celle des cerfs. Ce Prince y est représenté habillé en chasseur, & accompagné du Dauphin, son fils, & de plusieurs Seigneurs. Les différentes sortes de chasses qui servoient au divertissement de ce grand Roi, y sont peintes par *Dubreul*, en sept tableaux, chacun de 12 pieds de haut, sur vingt de large. L'on monte ensuite au *pavillon des poëles*, autrement nommé l'*appartement des Reines-mères.* François I fit construire ce pavillon de moëllons & de brique, vers l'an 1545. Charles IX le fit revêtir de pierre de taille environ l'an 1560, & Louis XIV

le fit reprendre sous-œuvre en 1703. Le premier nom qu'il a porté, lui fut donné à cause des grands poëles que François I fit mettre, à la mode d'Allemagne, pour l'échauffer.

Les Reines Catherine de Médicis & Anne d'Autriche ayant dans la suite occupé ce logement, on le nomma l'appartement des Reines-mères. Le Roi Henri II l'avoit fait richement orner de lambris & de plafonds; mais il ne reste de tous ces ornemens, que ceux d'un cabinet qui est à gauche, auprès de la terrasse, & qui a vue sur le jardin. Louis XIII & la Reine Anne d'Autriche l'habitèrent successivement, & le firent orner, comme il paroît par leurs chiffres.

La salle des Gardes est une des plus grandes qu'on puisse voir. Elle a 60 pieds de long, sur 27 & demi de large. Son plafond a été peint par *Erard*.

Le plafond de l'antichambre a été peint par *Cotelle*, & sur la cheminée est le portrait de Louis de France, Dauphin de Viennois, & fils de Louis-le-Grand. Ce Prince est représenté en pied, faisant le siège de Philisbourg. Ce tableau a été copié par *Stiémart*, d'après l'original de *Rigault*, & qui est chez le Marquis de Torcy.

On remarque au-dessus de la porte par laquelle on entre dans la chambre de la Reine, le portrait de Marie-Thérèse d'Autriche, peint par *de Seve* l'aîné. Sur la cheminée est le portrait en pied de Louis XIV, revêtu de ses habits royaux. C'est aussi une copie faite par *Stiémart*, d'après l'original peint par *Rigault*, & qui est à Versailles.

Sur la porte qui conduit au cabinet de cet appartement, est le portrait de la Reine Anne-d'Autriche, aussi peint par *de Seve* l'aîné. Le cabinet est encore plus orné que les autres pièces de cet appartement. Les tableaux y sont, pour ainsi dire, entassés; on y en voit plusieurs de *Cotelle*, de *Mauperché*, &c.

Sur la gauche de cette pièce, est un autre cabinet qu'on nomme le *cabinet de Henri II*, parce qu'on y voit en plusieurs endroits les chiffres de ce Prince & le croissant, qui étoit le corps de sa devise. Cet appartement a été occupé du tems de Louis-le-Grand, par la Dauphine Marie-Anne-Victoire de Bavière.

Le petit appartement qui est à droite du grand cabinet de l'appartement des Reines-mères, a été occupé par le Dauphin, fils de Louis-le-Grand, pendant son mariage, comme étant à portée de celui de la Dauphine, son épouse, dont on vient de parler. Les chiffres de la Reine Anne d'Autriche, &

plusieurs ornemens allégoriques à sa Régence, font connoître que cet appartement avoit été décoré & orné par son ordre; mais la plûpart de ces ornemens ayant été brûlés en 1686, Louis-le-Grand les fit rétablir par *Corneille Vernansal*, &c. dont les peintures sont allégoriques à l'alliance que la France avoit faite avec la Bavière, & à l'heureuse fécondité de la Dauphine. Sur la cheminée de la chambre, est un tableau ovale sur bois, dans lequel *le Féti* a représenté Adam, qui laboure la terre, & Eve qui file, ayant Caïn & Abel assis auprès d'elle. Ce tableau est original, ainsi qu'un autre du même Peintre, qui représente le même sujet, & qui est aujourd'hui dans le cabinet du Duc de Tallard. Ce dernier tableau a été gravé par *Henri-Simon Thomassin*.

La *Salle du billard* se présente ensuite. Les chiffres de Louis XIII & d'Anne d'Autriche font connoître qu'elle a été décorée sous leurs règnes. Cette pièce sert de vestibule à la galerie qui suit.

La *galerie d'Ulysse*. Il n'est point douteux que c'est François I qui l'a fait bâtir; mais il n'est pas moins constant que Henri II, Charles IX & Henri-le-Grand ont successivement contribué à l'orner & à l'embellir. Elle a 76 toises de long, sur 3 de large. On la nomme la *galerie d'Ulysse*, à cause que le *Primatice*, surnommé *Saint-Martin*, depuis que François I lui eût donné l'Abbaye de Saint-Martin de Troyes, & *Nicolo*, y ont représenté en 58 tableaux à fresque, l'histoire des travaux d'Ulysse à son retour du siège de Troyes; les personnages sont de grandeur naturelle. Cette galerie est la plus grande qu'il y ait dans ce Château: elle est encore ornée de quantité d'ouvrages de stuc & de dorures; mais le tout est très-endommagé par le tems.

En 1738, le Roi Louis XV ordonna qu'on abattît cette galerie, & qu'on y construisît un corridor de douze pieds de large, qui communique à 72 appartemens qui ont vue sur le jardin de la Reine. Ce bâtiment communique de plein-pied, & en droite ligne, au reste du Château, par le moyen des arcades pratiquées dans la cour des fontaines, dont le bassin n'est cependant point caché.

La *galerie de François I*, autrement nommée la *petite galerie*, ou la *galerie des Réformés*, est dans un corps-de-bâtiment situé entre la cour de la fontaine & le jardin de l'orangerie. Ce corps-de-bâtiment a été construit par François I en 1529, & c'est un des premiers ouvrages de ce Prince. Le rez-de-chaussée étoit composé de bains & étuves, & de plusieurs salles, entre lesquelles étoit la salle nommée *de la*

Conférence, depuis celle qui s'y tint le 4 mai de l'an 1600, par ordre de Henri-le-Grand, entre le Cardinal du Perron, pour lors Evêque d'Evreux, & le sieur Duplessis Mornay. Toutes ces différentes pièces ont été changées en appartemens pour loger différens Seigneurs, ou des personnes attachées à la Cour par leur service.

La galerie de Francois I occupe le premier étage de ce corps-de-bâtiment. Elle a été ainsi nommée, parce que ce fut ce Prince qui, en 1530, la fit construire & orner, ainsi qu'il paroît par son portrait, & par ses chiffres & devises qu'on voit en plusieurs endroits. On la nomme aussi la galerie *des* Réformés, selon quelques-uns, parce que les Calvinistes, qu'on appelloit les prétendus Réformés, présentèrent en cet endroit une requête à François I; mais selon d'autres, c'est à cause de quelques Officiers que Louis XIV réforma dans cette galerie, l'an 1664, après la paix des Pyrenées, dont il forma une Compagnie pour le Dauphin. Elle a été aussi quelquefois appellée la *petite galerie*, pour la distinguer de la grande, qui a 76 toises de long, au lieu que celle-ci n'en a que 30. Elle est ornée d'un plafond doré, & de plusieurs tableaux, dans lesquels *Rous*, ou ses Elèves, ont représenté plusieurs sujets de la Fable, &c. Les bas-reliefs & les sculptures sont de *Pilon*.

Enfin, dans le dernier étage de ce corps-de-bâtiment, étoit la Bibliothèque que François I, surnommé le père des Sciences, avoit fait amasser & mettre dans ce Château, avec beaucoup de soin & de dépense. Dans le tems des guerres civiles, elle fut transportée à Paris, où elle a servi de commencement à cette nombreuse & superbe Bibliothèque que Louis XIV & Louis XV ont rendu la plus considérable du monde.

La *cour du cheval blanc* a 80 toises de long, sur 58 de large, & fut construite sous le règne de François I, l'an 1529. Elle est distribuée en quatre compartimens de gazon. Elle a porté le nom de *grande cour* jusqu'au règne de Charles IX, que Catherine de Médicis envoya le *Primatice* à Rome, où il fit modeler par *Vignole*, le cheval de Marc-Aurele, & ce modèle en plâtre fut mis au milieu de cette cour, & lui fit prendre le nom qu'elle retient encore, quoique le cheval en ait été ôté en 1626.

On voit dans cette cour un escalier de pierre & hors-d'œuvre. Il est à deux rampes, d'une très-belle architecture, & fut construit en 1634, en la place d'un autre plus petit, que

les injures du tems avoient ruiné. C'eſt dans cette cour que logent les Sécrétaires d'Etat, & pluſieurs des principaux Officiers du Roi. On va naturellement de cet endroit à la Chapelle deſſervie par des Religieux de la Sainte Trinité & de la Rédemption des Captifs, que Saint Louis y établit au retour de ſon premier voyage de la Terre-Sainte, où pluſieurs de ces Religieux l'avoient ſuivi avec leur Général. C'eſt donc Saint Louis qui fit bâtir ici une Egliſe ou Chapelle en l'honneur de la Sainte Trinité, & qui y fonda & dota un Couvent de cet Ordre, par ſa Charte du mois de juillet de l'an 1259. Cette Chapelle avoit ſon entrée ſur le terrein où eſt aujourd'hui l'eſcalier du fer-à-cheval, & le chevet répondoit à l'endroit où eſt à préſent l'eſcalier qui conduit à la galerie des Réformés.

Cette Chapelle ſubſiſta juſqu'en 1529, que François I deſirant étendre & augmenter les bâtimens de ce Château, la fit abattre, & bâtir, ſous le même nom de la Trinité, celle que nous voyons, qui eſt ſituée entre la cour du cheval blanc & le jardin de la Reine. Sa longueur eſt de vingt toiſes, ſa largeur de quatre, & ſa hauteur de huit ſous-clef de la voûte. Dans ſa largeur, ne ſont point compriſes les 16 Chapelles voûtées qui règnent au pourtour, huit de chaque côté. Cette Chapelle n'eut d'autre ornement que ſon architecture, juſqu'à Henri-le-Grand & à ſon fils Louis XIII, qui l'ont fait embellir ſucceſſivement de peintures & des autres ouvrages ſinguliers qui s'y voient. Le pavé eſt à compartimens de marbre très-rare, de différentes couleurs. La voûte & les Chapelles brillent par l'or de leurs ornemens, & le maître-autel eſt encore au-deſſus par ſes colonnes, par ſes figures, par ſes riches ornemens, & par les bronzes de ſon tabernacle, qui ſont de *Girardon*, & n'ont été faits que ſous Louis XIV. Les peintures ſont de *Martin Fréminet*, Pariſien, un des plus fameux Peintres de ſon tems.

Louis XV, dans le voyage qu'il fit à Fontaineleau, en 1738, ordonna qu'on changeât une partie de la décoration intérieure de cette Chapelle. Le grand-autel qui s'élevoit juſqu'à la voûte, fut diminué, & on fit au-deſſus dans l'enfoncement qui eſt derrière, une magnifique tribune pareille à celle de Verſailles, où l'on plaça les orgues, & les Muſiciens, qui n'étoient auparavant que ſur deux baluſtrades, à droite & à gauche, au niveau des colonnes du grand-autel, en ſorte que le ſon des voix & des inſtrumens ne portoit que de côté.

Les *jardins* répondent à la magnificence du Château, & sont tous ornés de statues & de fontaines. Le grand jardin a été dressé sous le règne de François I : il est en vue du vieux Château, le long de la face duquel règne une terrasse élevée d'une toise seulement, afin qu'en se promenant, on en puisse voir le dessin plus distinctement. Il ne fut d'abord orné que d'une fontaine ; mais Henri IV y en fit ajouter cinq autres. La principale de ces fontaines est au milieu, & se nomme la *fontaine du Tibre*, à cause d'une figure de bronze qui représente ce fleuve. Les grottes & les cascades sont ensuite de ce parterre, & à l'entrée du parc. Ce dernier a été tracé & formé en 1607, par ordre de Henri-le-Grand. On y voit un beau canal qui a 600 toises de long & 20 de large. Il est tout revêtu de pierre, & a deux fontaines, une à chaque bout. Rien n'est plus beau, ni plus champêtre que les allées de ce Parc; elles sont à perte de vue, avec des palissades d'une hauteur surprenante.

Le jardin de l'Orangerie est rempli d'arbres fruitiers des plus rares. On voit au milieu d'un grand bassin, une Diane qui arrête un grand cerf par le bois, environné de quatre limiers ; un Hercule, un serpent entre deux enfans, & une Cléopâtre.

Le jardin de l'étang est entouré d'eau par plusieurs canaux, où il y a des poissons d'une grosseur monstrueuse, principalement des carpes. De belles allées bordent cet étang, au milieu duquel il y a un cabinet octogone. Dans le parterre du grand jardin, & du milieu du grand bassin, s'éleve une roche aquatique, qui rend ses eaux d'une manière admirable.

Outre le Château, il y a plusieurs corps-de-bâtimens dispersés, qui servent au logement des équipages & des Officiers de Sa Majesté.

La *Chancellerie* est un hôtel qui fut bâti pour le Chancelier du Prat, qui le vendit ensuite au Roi François I, pour servir de logement au Chancelier de France. Cet hôtel fut considérablement agrandi sous les Chanceliers d'Aligre & Séguier, & presque entièrement rebâti en 1679, sous le Chancelier le Tellier.

L'hôtel de Ferrare, situé à 25 toises, ou environ, de la cour du cheval blanc, fut bâti par ordre d'Hypolite d'Est, connu sous le nom du Cardinal de Ferrare. Ce bâtiment fut élevé sur les dessins & sous la conduite de *Sébastien Serlio*, Architecte célèbre. Il fut vendu au Duc de Guise, qui, dans la suite, le vendit au Roi Henri-le-Grand, en 1603.

L'hôtel du Grand Prévôt de l'Hôtel est presque vis-à-vis

du grand portail du Château, & fut bâti par ordre de Henri-le-Grand. Le Grand Prévôt de l'Hôtel y tient ſon Siège quand la Cour eſt à Fontainebleau, & les Officiers de la Prévôté de ce Bourg, & ceux des Eaux & Forêts y tiennent leurs Séances.

La *Sur-intendance des bâtimens* eſt un édifice moderne, par comparaiſon à la plupart des autres; car elle n'a été bâtie qu'en 1684, ſur le terrein de l'ancien hôtel de Foix.

La *Sur-intendance des finances* a été bâtie ſous le règne de Louis XIII, & ſert de logement au Contrôleur-général des finances.

La *grande Ecurie du Roi* a occupé long-tems un grand bâtiment nommé *la Coudre*; mais le Grand Ecuyer & le Grand Fauconnier de France firent, avec l'agrément du Roi, un échange de leurs logemens: le Grand Ecuyer céda la coudre au Grand Fauconnier, & celui-ci céda au premier un ancien bâtiment nommé la *Héronnière*, & cet échange a tenu juſqu'à préſent.

La *petite Ecurie du Roi* occupe aujourd'hui un bâtiment nommé le *vieux Chenil*, qui fut bâti par ordre de François I, pour y loger la Venerie, le Capitaine des toiles & la petite Ecurie; mais tous ces équipages ſont devenus ſi nombreux, qu'on a été obligé de les ſéparer, & la petite Ecurie eſt reſtée en poſſeſſion de ce vieux Chenil: elle occupe même la plus grande partie de l'hôtel de Maillebois, bâti en 1714, & que le Roi acheta en 1726. Dans ce vieux Chenil eſt une Chapelle, dont l'autel eſt orné d'une Nativité de N. S. peinte ſur toile, d'après *Carlo Marat*, Peintre Italien, par le ſieur *Bailly*, Garde-général des tableaux du Roi.

Le *Chenil neuf* eſt un bâtiment conſtruit en 1679, ſur les deſſins de *Dorbay*, Architecte eſtimé. Ce corps-de-bâtiment ſert à loger les Officiers de la Vénerie, & tous les équipages qui en dépendent, ſoit pour les chevaux, ſoit pour les chiens. Outre le Chenil & les Ecuries du Roi, il y a encore des écuries pour les équipages de la Reine.

Aſſez près du Chenil neuf, eſt un grand baſſin rond de 96 pieds de diamètre, qui ſert de décharge à la fontaine qui a donné ſon nom, en tout, ou en partie, au Château & au Bourg de Fontainebleau. Elle eſt nommée dans les anciennes Chartes, *fons Blaudi* ou *Bliaudi*, ſoit que ce fût le nom du Seigneur du lieu, ou celui d'un chien nommé *belaud*, qui fut trouvé buvant à cette fontaine. Les Modernes la nomment *fons bellaqueus*, à cauſe de la beauté de ſes eaux.

Le bourg de Fontainebleau a ſans doute commencé à ſe

former dès le tems que nos Rois ont commencé à y faire quelque séjour. Il s'est accru depuis insensiblement; mais sur-tout sous le règne de Henri-le-Grand, ce Prince ayant donné des places à plusieurs particuliers, à condition d'y bâtir. Louis XIII a aussi beaucoup contribué à son agrandissement, & c'est ce pieux Monarque qui, en 1624, fit bâtir une Chapelle pour la commodité de ce Bourg, en la place de l'hôtel de Martigues, que donna en pur don la Duchesse de Mercœur. Cette Princesse fit ce don, à condition qu'on y bâtiroit une Chapelle dépendante de l'Eglise Paroissiale d'Avon, & une maison pour deux Religieux de la Trinité de la Rédemption des Captifs, à la nomination du Roi, qui auroient chacun cent cinquante livres pour leur nourriture & entretien, qui la desserviroient, & y administreroient les Sacremens dans les pressans besoins seulement. L'état de cette Chapelle, qui est sous l'invocation de S. Louis, subsista jusqu'au mois d'octobre de l'an 1661.

Pour lors le Roi Louis XIV, à la sollicitation de la Reine sa mère, donna un brevet daté du 31 de ce mois de la même année, qui déboutoit les Trinitaires, Curés d'Avon, de toutes fonctions sur le Bourg & Château de Fontainebleau, & y établissoit une Communauté de Prêtres de la Mission de Saint-Lazare, dont l'un auroit le titre de Curé du Bourg, du Château de Fontainebleau & de la Paroisse ci-devant Succursale, & le droit de porter l'étole à la Chapelle du Roi, & d'y faire toutes les fonctions curiales, ne réservant aux Religieux Trinitaires, que le titre de Curé de l'Eglise matrice d'Avon, de Deservant de la Chapelle du Roi, & le droit d'officier trois fois l'an dans l'Eglise Paroissiale de Sa Majesté, ordonna aussi qu'ils auroient 1100 liv. assignées sur les offrandes & revenus.

Cette Eglise est située dans la grande rue, & décorée de huit Chapelles, quatre de chaque côté, sans compter les deux qui sont dans la croisée. Elle est ornée de peintures, & le grand-autel est enrichi de deux colonnes corinthiennes de 20 pieds de haut, & d'un excellent tableau de *Varin*, qui représente le Paralytique guéri par Jesus-Christ, auprès de la Piscine.

Quant à la Justice, il y a dans ce Bourg une Prévôté Royale, autrefois établie dans la petite Ville de Samois, qui n'est aujourd'hui qu'un Village, & transférée à Fontainebleau vers l'an 1617. Cette Jurisdiction consiste aujourd'hui en un Prévôt, Commissaire-Enquêteur Civil & Criminel, en un Procureur du Roi & un Greffier. Son ressort s'étend sur

quelques Villages & Hameaux, tels qu'Avon, le Monceau, haut & bas Changi, les basses Loges, haut & bas Samois, & le village de Bois-le-Roi, avec ses Hameaux.

Indépendamment de cette Jurisdiction, il y a à Fontainebleau une Maîtrise particulière des Eaux & Forêts, qui fut créée par François I en 1534; car avant ce tems-là, la forêt de Fontainebleau faisoit partie de la Maîtrise de Brie & de Champagne.

Avon est un Village à un quart de lieue ou environ de Fontainebleau, & dont l'Eglise est sous l'invocation de Saint Pierre. Jusqu'en 1661, cette Eglise étoit l'Eglise Paroissiale du Bourg & du Château de Fontainebleau. On y voit un monument très-propre à autoriser le pyrrhonisme historique. C'est une tombe de pierre de six pieds de long sur trois de large, sur laquelle on lit cette inscription en lettres gothiques :

Ici gist le kœur de notre Sire le Roi de France & de Navarre, & le kœur de Madame Jehanne, Reine de France & de Navarre, qui trépassa l'an de grace M.C.C.C.IV. lendemin de la S. Eloi d'hiver, mois de décembre. Priez pour ly.

Cette inscription est diamétralement opposée à une autre qu'on va rapporter ici, afin qu'étant raprochées, le Lecteur en sente mieux la contrariété.

Feu Madame de Chaulnes, Abbesse, ou plutôt Prieure perpétuelle de Poissy, faisant en 1687, réparer le chœur de son Eglise, on trouva dans un petit caveau une manière d'urne d'étain posée sur des barres de fer, dans laquelle étoient enveloppés d'une étoffe d'or & rouge, deux petits plats d'argent, avec cette inscription sur une lame de plomb.

Cy deden est le cueur du Roi Philippe qui fonda cette Eglise, qui trépassa à Fontainebleau la veille de S. André, 1314.

A laquelle de ces deux épitaphes faut-il ajouter foi? Les fautes qu'on remarque dans la première, déterminent en faveur de celle de Poissy. Au commencement de la première, il est dit que le *kœur* du Roi gist sous la tombe où elle a été mise, ainsi que le *kœur* de la Reine *Jeanne*; cependant dans le reste, il n'y est parlé que de la Reine. D'ailleurs elle fait mourir cette Princesse le 2 du mois de décembre 1304, au lieu qu'elle étoit morte dès le 2 avril de cette année.

A une lieue ou environ de Fontainebleau, & au-delà de

la rivière de Seine, du côté de la Brie, est une maison nommée *les Pressoirs du Roi*. C'est un grand corps-de-bâtiment, que les chiffres & devises de François I font connoître avoir été élevé par ordre de ce Prince, qui y fit dresser deux pressoirs, avec des cuves pour l'usage de 50 arpens de vignes & plus, qu'il avoit fait planter en une côte tout joignant ce logis, dont l'aspect est au midi & au couchant. L'on dit que ce qui invita le Roi à faire bâtir cette maison, ce fut sur ce qu'un jour étant à la chasse, le cerf passa l'eau en cet endroit, & obligea le Prince à en faire de même. Le Roi se trouva pour lors si altéré, qu'il envoya querir du vin en un petit logis des environs, & le trouva si bon, qu'il acheta la maison & le terroir qui l'avoit produit; & pour le rendre encore meilleur, il fit venir des plants de Grece, de Gascogne & des autres vignobles qui avoient le plus de réputation. Cette maison & son enclos consistant en 300 arpens, ou environ, dont une partie est plantée en vignes, fut vendue par Henri-le-Grand, à *Nicolas Jacquinot*, son premier Valet de Chambre, le dernier jour de décembre 1597. Depuis ce tems-là, le sieur Jacquinot & ses descendans en ont toujours joui jusqu'au 25 juin de l'année 1732, que *Claude-Anne de Breuillard de Coursan*, seul héritier de défunte Marie-Anne Jacquinot, veuve de *Charles de Barville*, vendit cette maison & les héritages qui en dépendoient, à *Philippe le Reboullet*, Trésorier de feu S. A. S. Mgr. le Comte de Toulouse, qui y fit des dépenses considérables.

La forêt de Fontainebleau n'a pas toujours eu le nom, ni l'étendue qu'elle a aujourd'hui. Elle s'appelloit de tems immémorial, la *forêt de Biere*, *sylva Bieria*, nom dont on ignore l'origine. On ne sait pas non plus de combien d'arpens étoit cette forêt dans le tems de ceux de nos Rois qui ont commencé à faire quelque séjour à Fontainebleau; mais on voit qu'une partie de bois qui la composent aujourd'hui, appartenoit à différens Seigneurs dont elle portoit le nom. Sans doute que ces bois appartenans à différens particuliers, ont été réunis depuis au domaine de la Couronne, & apparemment sous condition du droit d'usage, & que c'est-là l'origine de certains usagers, qui ont leur chauffage dans cette forêt, & qui, le premier jour de mai de chaque année, doivent se trouver à une table de pierre, appellée la *Table du Roi*, laquelle est placée dans cette forêt, sur la route de Paris *.

* Le Maître particulier des Eaux & Forêts de Fontainebleau, avec son

C'est au moyen de toutes ces acquisitions, que la forêt de Fontainebleau est aujourd'hui composée de 32285 arpens, tant pleins que vuides. Sa figure est presque ronde, & le Château en fait le centre. Henri IV y fit faire une route appellée la *route ronde*, parce qu'elle fait le tour de cette forêt. Elle sert à placer les relais, lorsque le Roi court le cerf. Outre cette route, il y en a une infinité d'autres qui ont été percées en différens tems; & seulement depuis 1679, on en a percé pour plus de trois cent mille toises de long.

Cette forêt est partagée en huit gardes ou cantons, à chacun desquels il y a un Officier, dit Sergent à garde, qui est préposé pour veiller & empêcher qu'il ne se commette aucun délit dans le canton qui lui est consigné. Plusieurs croix plantées dans cette forêt, ou par ordre des Rois, ou par ceux des grands Véneurs, des grands Maîtres des Eaux & Forêts, des Capitaines des chasses, &c. servent à se reconnoître, lorsqu'on est à la chasse, de même que plusieurs montagnes & plusieurs plaines. Telles sont le montchauvet, le petit montchauvet, le mont pierreux, le montmorillon, le grand & le petit montmerle, les monts-girards & la montagne de la Malle.

Les plaines sont celles de Saint-Louis du Montchauvet, du chêne-au-chien, du mont-enflammé, du rut, de rosoy, & du fort des moulins.

Fontaines de Paris.

FONTAINE *d'Alexandre* ou de *la Brosse*. Elle tient son nom de celui d'une tour construite au coin de la rue de Seine, vis-à-vis l'Hôpital de la Pitié, qu'on nomme la *tour d'Alexandre*. On y lit deux vers Latins de *Santeuil*, qui font allusion à la Bibliothèque de Saint-Victor, qui en est proche & qui est publique :

Quæ sacros doctrinæ aperit domus intima fontes,
Civibus exterior dividit urbis aquas.

Lieutenant, & les autres Officiers s'assemblent tous les ans, le premier jour de mai, à une table de pierre, appellée la *Table du Roi*, laquelle est dans la forêt, sur la route qui conduit au chemin de Paris; & là, ils reçoivent la foi & l'hommage dus au Roi, par certains Usagers de ladite forêt, qui doivent s'y trouver.

FONTAINE *d'Amour*, ou de *la Butte Saint-Rock*. On la voit au coin des rues des Moineaux & des Moulins. Elle donne de l'eau de la Seine.

FONTAINE *d'Antin*, (ou *de Chamillard*) eſt une fontaine dont l'emplacement entre deux égouts, a été avec raiſon déſapprouvé du public. Ces égouts viennent, l'un de la rue neuve Saint-Auguſtin, & l'autre de la rue Gaillon, vis-à-vis de laquelle cette fontaine eſt conſtruite, attenant l'hôtel, ci-devant appellé de Travers, ou de Chamillard, enſuite d'Antin, & aujourd'hui de Richelieu. Cette fontaine a été décorée d'un ordre dorique, dont l'attique eſt chargé de ſculptures, & d'un marbre, ſur lequel ſont gravés en lettres d'or les deux vers que voici :

Rex loquitur, cadit è ſaxo fons, omen amemus :
Inſtar aquæ, ô cives ! omnia ſponte fluent.

——— *de Basfroid*. Elle a été conſtruite en 1719, en vertu de Lettres-patentes du premier juin de cette année, enregiſtrées au Parlement le 6 juillet ſuivant. On la voit au carrefour des rues de Basfroid & de Charonne. Son eau vient de la Seine.

——— *de Birague*. Louis XIII, pour rendre l'entrée de l'Egliſe de la Maiſon Profeſſe des Jéſuites, rue Saint-Antoine, plus libre & plus ſpacieuſe, donna en 1629, la place qui eſt vis-à-vis, & que l'on nommoit auparavant le *Cimetière des Anglois*; c'eſt-là qu'on voit la fontaine de Birague, ainſi nommée, parce qu'en 1579, *René de Birague*, Cardinal de l'Egliſe Romaine, & Chancelier de France, la fit achever, & fit graver les inſcriptions ſuivantes ſur une table de marbre :

HENRICO III,

Franciæ & Poloniæ Rege Chriſtianiſſimo.
Renat. Birag.
Sanctæ Romanæ Eccleſiæ Presbyt. Cardin.
Et Franc. Cancelliar. illuſtriſſ.
Beneficio Claudii d'Aubray, *Præfecto*,
Mercator; Johann. le Comte :
Renat. Baudart; Johann. Gedoyn;

Petr. Laisné, Tribunis Plebis
Curantibus.
Anno Redemptionis M. D. LXXIX.
Hunc deduxit aquam duplicem Biragus in usum,
Serviat ut domino; serviat ut populo.
Publica, sed quanta privatis commoda tanto
Prestat amore domus, publicus urbis amor.
Renat. Birag. *Franc. Cancell.*
Publ. comm.
M. D. LXXVII.

Cette fontaine fut refaite sous la Prévôté des Marchands de *Nicolas de Bailleul*, Lieutenant-Civil, & on y grava cette inscription :

Siccatos latices, & ademptum fontis honorem
Officio Ædiles restituere suo.
Ob reditum aquarum. 1627.

Elle fut encore rebâtie l'an 1707, en manière de tour-à-pans ; & son eau qui vient d'une pompe que l'on construisit la même année auprès du pont Notre-Dame, est ensuite distribuée dans plusieurs quartiers, sur-tout dans le faux-bourg Saint-Antoine. La tour est ornée dans ses faces, de plusieurs sculptures & d'inscriptions en vers Latins :

Première face.

Prætor & Ædiles fontem hunc posuêre, beati
Sceptrum si Lodoix, dum fluet unda, regat.

2.

Antè habuit raros, habet Urbs nunc mille canales
Ditior, hos sumptus oppida longa bibant.

3.

Ebibe quem fundit purum Catharina liquorem,
Fontem at virginem, non nisi purus, adi.

4.

Nayas exesis malè tuta recesserat antris,
Sed notam sequitur, vix reparata viam.

5.

Civibus hinc ut volvat opes, nova munera largas
Nympha, supernè fons desinit in fluvium.

Ces inscriptions sont, dit-on, d'un Religieux qui faisoit des vers très-facilement, & qui avoit beaucoup d'esprit; mais qui d'ailleurs manquoit d'élévation & de goût.

FONTAINE *de Boucherat*, ou de l'*Egout du Marais*. Elle est au coin de la rue Charlot, quartier du Temple, & a été construite en 1697 : elle donne de l'eau de la Seine.

——— *de Braque*, quartier Sainte-Avoie, rue du Chaume : son eau vient de l'aqueduc de Belleville.

——— *de Charonne*, à l'entrée de la rue de ce nom : son eau vient de la Seine.

——— *de Colbert*, ou *de Richelieu*; rue Colbert, elle donne de l'eau de la Seine.

——— *de Conti*. Il y a nombre d'années que l'on voyoit couler du mur de l'hôtel de Conti, quai Malaquay, du côté de la rivière, où l'on a bâti depuis l'hôtel de la Monnoie, une fontaine publique, qui est tarie il y a 35 ou 40 ans. Cette fontaine n'avoit ni ornemens, ni inscription, quoique ce fût pour elle que Santeuil eût fait celle-ci :

Sequanides flebant imò sub gurgite Nymphæ,
Cum premerent densæ pigra fluenta rates :
Ingentem luparam nec jam aspectare potestas,
Tarpeii cedat cui domus alta Jovis.
Huc alacres, Rex ipse vocat, succedite Nymphæ ;
Hinc lupara adverso littore tota patet.

Le grand *Corneille* a traduit ainsi cette inscription :

C'est trop gémir, Nymphes de Seine,
Sous le poids des bateaux qui cachent votre lit,
Et qui ne vous laissoient entrevoir qu'avec peine
Ce chef-d'œuvre étonnant, dont Paris s'embellit,
Dont la France s'enorgueillit.
Par une route aisée, aussi-bien qu'imprévue,
Plus haut que le rivage, un Roi vous fait monter,
Qu'avez-vous plus à souhaiter ?
Nymphes, ouvrez les yeux, tout le Louvre est en vue.

——— *de l'Abbaye Saint-Antoine*, située dans la

grande rue du Fauxbourg de ce nom, au coin de la rue de Montreuil : elle tire ſes eaux de la Seine.

FONTAINE *de l'Abbaye Saint-Germain.* Cette fontaine, qui eſt pour la commodité de ceux qui demeurent dans ſon enceinte, & même des habitans du quartier, appartient aux Religieux de cette Abbaye, qui obtinrent, à cet effet, de l'eau de la Ville, à certaines conditions. On lit ſur un marbre cette inſcription, où l'on fait ainſi parler cette fontaine :

Me dedit Urbs clauſtro, clauſtrum me reddidit Urbi :
Ædibus addo decus, faciles do civibus undas.

Cette fontaine eſt dans un des deux pans coupés de la rue principale. Tout vis-à-vis, dans l'autre pan, eſt un puits qui a pour inſcription ces deux vers Latins aſſez mauvais :

Quam puteus non dat ſanctæ tam proximus ædi
A Chriſto vivam poſcere monſtrat aquam.

———— *de la rue Grenelle.* Cette fontaine eſt ſituée preſque au carrefour de cette rue & de celle du Bac ; c'eſt la Ville qui l'a fait conſtruire : elle eſt décorée de ſept ſtatues, dont les trois principales groupent enſemble, & repréſentent la ville de Paris, ayant la Seine, d'un côté, ſous une figure maſculine, pour marquer que c'eſt un fleuve ; & la Marne, de l'autre. Elles rendent hommage à cette Ville, & lui apportent des productions & des richeſſes de toutes les ſaiſons ; ce qui eſt déſigné par les Statues des quatre ſaiſons, qui ſont autour du grouppe dont on vient de parler. Ces figures ſont du fameux *Bouchardon*, Profeſſeur de l'Académie de Peinture, & Deſſinateur des Inſcriptions, mort il y a quelques années. Après la fontaine des Saints Innocens, il n'y a pas dans Paris une plus belle fontaine que celle-ci. L'an 1739, le 19 de juillet, M. *Turgot*, Prévôt des Marchands, y fit poſer une table de marbre noir, ſur laquelle eſt gravée en lettres d'or cette inſcription :

DUM LUDOVICUS XV.

Populi amor & parens optimus,
Publicæ tranquillitatis Aſſertor,
Gallici Imperii finibus ; . .

Innocuè

Innocuè propagatis ;
Pace Germanos Rusosque
Inter & Ottomanos
Feliciter conciliatâ ,
Gloriosè simul & pacificè
Regnabat ,
Fontem hunc Civium utilitati ,
Urbisque ornamento.
Consecrarunt
Præfectus & Ædiles ,
Anno Domini
M. D. C. C. XXXIX.

Sur un avant-corps de tables de refend, avec un imposte sous une plinthe profilée, & une frise ornée de sculpture, est au-devant de la partie circulaire, une table de marbre noir, sur laquelle on lit :

DU REGNE DE LOUIS XV.

De la cinquième Prévôté de Messire Michel-Etienne Turgot, *Chevalier, Marquis de Sousmons, &c. Conseiller d'Etat; de l'Echevinage de* Louis-Henri Verron, *Ecuyer, Conseiller du Roi & de la Ville*; Edme-Louis Meny, *Ecuyer, Avocat au Parlement, Conseiller du Roi, Notaire*; Louis le Roi de Feteuil, *Ecuyer, Conseiller du Roi, Quartinier;* Thomas Germain, *Ecuyer, Orfèvre du Roi; étant* Antoine Moriau, *Ecuyer, Procureur & Avocat du Roi & de la Ville;* Jean-Baptiste-Julien Taitbout, *Greffier en Chef;* Jacques Boucot, *Chevalier de l'Ordre du Roi, Receveur.*

Cette fontaine a été construite sur les dessins d'*Edme Bouchardon*, Sculpteur du Roi, né à Chaumont en Bassigni : toutes les statues, bas-reliefs & ornemens ont été exécutés par lui.

Lorsque l'on voit l'auguste nom du Roi, mêlé avec ceux des Officiers Municipaux de sa bonne Ville de Paris, on se rappelle ce que dit Santeuil à l'occasion du repas que le Roi Louis XIV alla prendre à l'Hôtel-de-Ville en 1687 : *Rex propè Civis erat*, le Roi étoit presque devenu un des Citoyens. *Voy*. ERBLAI.

FONTAINE *de la Brosse*. *Voy*. FONTAINE D'ALEXANDRE.

FONTAINE *de la Charité*. Dans la rue Taranne, proche une des portes de l'Eglise de l'Hôpital de la Charité, eſt une fontaine, ſur laquelle ſont ces vers de Santeuil :

Quem pietas aperit miſerorum in commoda fontem,
Inſtar aquæ, largas fundere monſtrat opes.

Ces deux vers ont été traduits en François par *du Perier*, de la manière ſuivante :

Cette eau qui ſe répand pour tant de malheureux,
Te dit, repands ainſi tes largeſſes pour eux.

——— *de la Croix du Tiroir*. Elle étoit autrefois au milieu de la rue de l'Arbre-ſec. Ce fut François I qui la fit faire en cet endroit en 1529; mais comme elle embarraſſoit les habitans du voiſinage, le Prévôt des Marchands en ayant porté ſes plaintes au Conſeil, elle fut transférée, ainſi que la Croix de ce nom, en 1636, & fut miſe à un pavillon qui avoit été bâti au coin de cette rue, en 1606, par les ſoins de M. *Miron*, Prévôt des Marchands, pour ſervir de réſervoir aux eaux d'Arcueil, qui s'y rendent par des canaux qui paſſent ſous le pavé du Pont-Neuf, & ſont diſtribuées enſuite en pluſieurs endroits de la Ville. Elle vient d'être réédifiée cette année 1776. C'eſt un des beaux morceaux d'architecture dans le genre des fontaines.

——— *de la Greve. Voy.* GREVE.

——— *de la nouvelle Halle*, ou *de la Colonne de Catherine de Médicis. Voy.* HALLES.

——— *de la Reine*, ou *de la Trinité*, au coin de la rue Greneta, rue Saint-Denis. C'eſt à cette place où étoit autrefois la porte aux Peintres, bâtie du tems de Catherine de Médicis.

——— *de la rue Montmartre*. Elle eſt ſituée vis-à-vis la rue Saint-Marc, & donne de l'eau de la Seine.

——— *de la Samaritaine*. La Samaritaine eſt un des ornemens du Pont-Neuf. Ce bâtiment avoit été conſtruit ſous le règne d'Henri III, à la ſeconde arche du Pont-Neuf,

du côté du Louvre. Il fut détruit en 1712, parce qu'il périssoit, & fut aussi-tôt rétabli au même endroit. Ce bâtiment renferme une pompe qui élève l'eau, & la distribue ensuite par plusieurs canaux au Louvre, & à quelques autres quartiers de la Ville. Ce petit édifice a été rétabli avec plus d'art & de goût qu'il n'étoit auparavant. Il est composé de trois étages, dont le second est au niveau du Pont. Les faces des côtés sont percées de cinq fenêtres à chaque étage, & de deux sur le devant. Ces deux dernières sont séparées par un avant-corps en bossage rustique, vermiculé, & cintré au-dessus du cadran, que l'on a placé dans un renfoncement, dont le bas est rempli par un groupe qui représente Jesus-Christ avec la Samaritaine auprès du puits de Jacob, figuré par un bassin, dans lequel tombe une nape d'eau, qui sort d'une coquille au-dessus.

La première de ces figures est de *Bernard*, & la seconde de *Fremin*, Sculpteurs habiles, de l'Académie de Peinture & de Sculpture. Sous le bassin est cette inscription :

FONS HORTORUM,

PUTEUS AQUARUM VIVENTIUM.

Inscription d'autant plus heureuse, que sans changer ni ajouter un mot aux paroles de l'Ecriture, elle indique le sujet de la dénomination de cet édifice, & en même-tems sa destination, qui est de fournir de l'eau au Jardin des Tuileries.

Dans le milieu, au-dessus du cintre, l'on a élevé un campanile de charpente, revêtu de plomb doré, où sont les timbres de l'horloge, & ceux qui composent le carillon qui joue à toutes les heures & demi-heures.

En 1771, le Gouverneur de cet édifice étant mort, on s'est apperçu peu-à-près qu'une partie de la charpente dont il est composé, tomboit & se détruisoit. Le tout a été réparé en 1775; les groupes & la coquille redorés à neuf & le carillon rétabli : c'est aujourd'hui un bâtiment digne de la magnificence de la Ville.

——— *de l'Echaudé*. Vieille rue du temple, au coin de celle de Poitou. Elle fut bâtie en 1671. Elle donne de l'eau de l'aqueduc de Belleville.

——— *de Marle*. Elle est située dans la rue Salle-au-

Comte, & a été construite en 1606. Elle donne de l'eau de la Seine.

FONTAINE *de Paradis*, rue du même nom, quartier de Sainte-Avoie. Elle donne de l'eau de l'aqueduc de Belleville.

——— *de Richelieu*, dans la rue qui porte ce nom, & au coin de la rue Traversière. On y remarque ces deux vers de Santeuil :

Quid quondam magnum tenuit moderamen aquarum
Richelius, *fonti plauderet ipse novo.*

——— *de Sainte-Avoye.* On y lit cette inscription:

Civis aquam petat his de fontibus, illa benigno
De Patrum Patriæ munere, jussa venit. 1687.

Imitation.

Qu'on ne trouve jamais cette source tarie :
Obéissez, Nymphe, exactement :
Votre gloire par-là ne sera point flétrie,
Ceux qui vous font un tel commandement,
Sont les Pères de la Patrie.

——— *de Vendôme*, est située au bout des murailles de l'enceinte du Temple, du côté du rempart ou du cours. Elle est nommée *de Vendôme*, parce qu'elle fut construite du tems que le Chevalier de Vendôme étoit Grand-Prieur de France. Les deux vers qui suivent, servent d'inscription à cette fontaine :

Quem cernis fontem, Malthæ debetur & Urbi,
Hic præbet undas, præbuit illa locum.

——— *Saint-Benoît.* Cette fontaine est à l'entrée de la place de Cambray, du côté de la rue Saint-Jacques, & vis-à-vis de l'Eglise de Saint-Benoît, dont elle porte le nom. Elle est une de celles qui furent construites sous la Prévôté de *Nicolas de Bailleul*, Conseiller d'Etat, & Lieutenant Civil, vers l'an 1622. Elle donne de l'eau d'Arcueil.

FONTAINE *de Saint Côme*, rue des Cordeliers, près de l'Eglise de ce nom.

——— *de Sainte-Catherine*, rue Saint-Antoine, vis-à-vis l'Eglise de Saint-Louis, autrefois les grands Jésuites.

——— *de Saint-Claude*. Elle est située au bout de la rue du même nom, du côté du Temple; elle a été construite depuis quelques années, avec cette inscription :

Fausta Parisiacam, Lodoico
Rege per Urbem,
Pax ut fundet opes, fons
Ita fundit aquas.

——— *de Sainte-Geneviève*, située au haut de la rue de la montagne de ce nom. Elle donne de l'eau d'Arcueil. Cet aqueduc fut commencé par la Reine Marie de Médicis, femme de Henri IV, l'an 1613.

——— *de Saint-Lazare*, construite devant cette Maison en 1265, Fauxbourg du même nom. Elle fournit de l'eau de l'aqueduc du pré Saint-Gervais.

——— *de Saint-Martin*, ou *du Verbois*. Les Religieux Bénédictins de Saint-Martin-des-Champs offrirent en 1712, de donner pour la commodité publique, un emplacement suffisant pour construire une fontaine publique au bout de leur mur, au coin des rues de Saint-Martin & du Verbois. Le Roi approuva & ratifia, par Arrêt de son Conseil du 28 mai de cette même année, les arrangemens faits par ces Religieux, & fit en même-tems adresser un ordre aux Prévôt des Marchands & Echevins de la ville de Paris, à l'effet de donner leur avis sur la requête des Religieux. Leur avis ayant été favorable, Sa Majesté, par ses Lettres-patentes du 4 de juillet suivant, approuva & confirma son Arrêt du 28 mai précédent; en conséquence, les Religieux de Saint-Martin-des-Champs, donnèrent, suivant leurs offres, l'emplacement en question; à condition que le regard de la fontaine seroit établi dans une ancienne tour du Couvent, sur la rue Saint-Martin, près l'encoignure de la rue du Verbois, & qu'il y seroit fait une porte pour le libre accès des Officiers de la Ville, qui ont la garde des fontaines publiques, sans

qu'ils soient obligés d'entrer dans l'enclos; que cette tour resteroit toujours pour y contenir le regard public des eaux, sans aucune porte du côté du Couvent; & en considération de l'abandonnement fait par les Religieux du terrein de cette tour, il leur sera donné par les Prévôt des Marchands & Echevins, douze lignes d'eau pour le service de leur Maison, & qu'ils les prendront à leurs frais dans le regard de la tour. Le Corps-de-Ville posa la première pierre des bâtimens, qu'on alloit élever pour ces Religieux, en même-tems que la fontaine, & cela se fit avec pompe & cérémonie. Sur cette pierre est l'inscription qui suit:

Anno Domini M. D. CC. XII.
Imperii Ludovici Magni,
LXX.
Primum hujus Ædificii lapidem
Posuerunt
Hieronymus Bignon,
Comes Consistorianus,

PRÆFECTUS URBIS,

Ludovicus-Michel Hason, *Petrus-Jacobus Brillon*, *Nicolaus-Franciscus Tardif*, & *Carolus-Balduinus Presly*.

ÆDILES,

Nicolaus-Guillelmus Moriau, Procurator Regis & Urbis; *Joannes-Baptista-Julianus Taitbout*, Scriba; & *Jacobus Boucot*, Quæstor, *die 12 mensis augusti*.

Aderant honoris causâ
Joannes Paulus Bignon,
Abbas S. Quintini,
Comes Consistorianus;
Rol. Armandus Bignon,
Comes itidem Consistorianus,
Nec non Regius in Insula Franciæ
Præfectus,
Præsentibus insuper ac probantibus,
Jul. Paulo de Lyonne,
Hujusce Monasterii Sancti Martini,
A Campis,
Priore Commendatorio,

Domino Paulo Rabusson, *strictæ*
Regulæ Ord. Cluniacensis,
Superiore generali,
D. Mauritio Bence, *Priore Claustrali*;
Cæterisque totius Cænobii Monachis.

Cette fontaine donne de l'eau de l'aqueduc de Belleville.

FONTAINE *Saint-Michel.* Lorsqu'en 1684, on abattit la porte Saint-Michel, qui étoit au haut de la rue de la Harpe, on y bâtit une niche sous un arc assez élévé, ornée de deux colonnes doriques. De cette niche, qui est du dessin de *Bullet*, sort une fontaine, au-dessus de laquelle est un marbre de Dinan, où on lit ces deux vers de Santeuil :

Hoc in monte suos reserat sapientia fontes ;
Ne tamen hinc puri respue fontis aquam.

———— *de Saint-Severin.* Elle est située à l'angle des rues Saint-Severin & de Saint-Jacques. On y lit ces deux vers de Santeuil :

Dum scandunt juga montis anhelo pectore Nymphæ,
Hic una è sociis, vallis amore, sedet.

———— *des Capucins.* Cette fontaine est construite dans la rue Saint-Honoré, entre les Capucins & les Feuillans. Elle fut rebâtie en 1718 ; on y a gravé ces vers de Santeuil, qui font allusion à sa situation auprès de quatre Monastères. (*Les Capucins, les Feuillans, les Filles de l'Assomption, & les Recollettes de la Conception.*)

Tot loca sacra inter, pura est, quæ labitur unda ;
Hanc non impuro, quisquis es, ore bibas.

———— *des Carmelites*, située à la porte d'entrée de ce Couvent, rue du Fauxbourg Saint-Jacques, quartier Saint-Benoît. Elle donne de l'eau d'Arcueil.

———— *des Carmes de la place Maubert.* Elle fut bâtie dans cette place en 1674, & l'on y conduisit l'eau de celle qui étoit auprès de ce Couvent, & qui fut détruite la même année. Les deux vers Latins qui lui servent d'inscription, sont de

Santeuil, de même que ceux de presque toutes les autres fontaines de Paris.

Qui tòt venales populo locus exhibet escas,
Hic præbet faciles, ne sitis urat, aquas.

Imitation.

Pour vous sauver de la faim dévorante,
Si dans ces lieux on vous vend des secours,
Peuples, chez moi, contre la soif brûlante,
Sans intérêt, vous en trouvez toujours.

Bosquillon.

FONTAINE *des Cordeliers.* Cette fontaine fut bâtie dans la rue des Cordeliers, en 1672, dans le tems qu'on abattit la porte de Saint-Germain; mais celle qu'on voit aujourd'hui a été rebâtie en 1717, & n'a rien que de fort ordinaire pour l'architecture. Les vers suivans lui servent d'inscription, & sont de Santeuil:

Urnam Nympha gerens dominam properabat in Urbem,
Hic stetit, & largas læta profudit aquas.

Il n'y a que ces deux vers gravés en lettres d'or sur une table de marbre; mais dans le Recueil des Poésies de Santeuil, cette inscription est en quatre vers, & mieux faite que l'autre, où il n'y a point de pensée.

Urnam Nympha gerens dominam properabat in Urbem,
Dum tamen hic celsas suspicit illa domos:
Fervere tot populos, quæ sitam credidit Urbem,
Constitit, & largas læta profudit aquas.

M. *Bosquillon* a fait, en vers François, une imitation assez plate de cette pièce. On la rapporte néanmoins en faveur des personnes qui n'entendent pas le Latin.

Une Nymphe à son bras tenant son urne pleine,
S'avançoit vers Paris, la Reine des Cités:
Mais en ces lieux voyant tant de beautés,
Tant de peuple de tous côtés,
Joyeuse, elle croit être où son desir la mene,
Et répandant ses eaux, forme cette fontaine.

FONTAINE *des Filles-Dieu*, est située dans la rue Saint-Denis, à côté de la porte d'entrée de ce Couvent. Elle fut d'abord établie en 1265, ensuite détruite; & enfin reconstruite en 1605. Elle donne de l'eau de l'aqueduc du Pré Saint-Gervais.

——— *des Fossés Saint-Bernard.* Au milieu de la rue Saint-Victor.

——— *des Incurables*, rue de Sève, quartier Saint-Germain-des-Prés. C'est un simple tuyau qui sort du mur de cet Hôpital. L'eau est d'Arcueil.

——— *des Innocens.* Dom Félibien & Dom Lobinau ont fort bien remarqué que la fontaine des Saints Innocens est plus ancienne de plusieurs siècles que ne l'ont cru les Auteurs des Descriptions de Paris, qui ont avancé unanimement qu'elle ne fut bâtie qu'en 1550. Il est cependant fait mention de cette fontaine dans les Lettres-patentes de Philippe-le-Hardi, de l'an 1273, qui contiennent un accord entre ce Roi & le Chapitre de Saint-Merri. Il y a apparence que les Arts ayant commencé à revivre en France au commencement du seizième siècle, on rebâtit en 1550, cette ancienne fontaine, & l'on y employa tous les ornemens d'architecture & de sculpture, qui font l'admiration des connoisseurs. L'architecture est de *Pierre Lescot de Clagni*, & la sculpture de *Jean Gougeon*, l'un des premiers & des plus habiles Sculpteurs que la France ait eus. Il n'y a rien dans Paris qui égale ce morceau en beauté, sur-tout pour les graces, l'élégance des contours, & la légereté des figures, dont les deux faces de cette fontaine sont ornées. Ce morceau, qui seul illustreroit une Ville, est ici fort négligé, & seroit peut-être entièrement détruit, si, en 1708, on n'y eût fait quelques réparations qui en ont empêché la ruine. On y lit une inscription, qui en est comme la dédicace.

FONTIUM NYMPHIS.

Outre cette inscription, qui est aussi de l'an 1550, on y lit deux vers de Santeuil, le meilleur Poëte Latin du dernier siècle, les voici:

Quos duro cernis simulatos marmore fluctus,
Hujus Nympha loci credidit esse suos. 1689.

Un Poëte dont on a souvent rapporté les traductions, a traduit ce distique en vers François :

Quand d'un savant ciseau, l'adresse singulière,
Sur ce marbre rebelle eût feint ces doux ruisseaux,
La Nymphe de ce lieu s'y trompa la première,
Et les crut de ses propres eaux.

FONTAINE *des Mousquetaires*, rue de Charenton, fauxbourg Saint-Antoine, construite en 1719. Son eau vient de la Seine.

——— *des Petits-Pères*. Cette fontaine qui est publique, est située contre le mur de la cour du Couvent des Augustins Déchaussés, appellés *Petits-Pères*, & au coin des rues Notre-Dame des Victoires & Vuide-Gousset, où sur un marbre de dinant, sont gravés ces vers de Santeuil, dont la pensée est ingénieuse & morale.

Quæ dat aquas, saxo latet hospita
Nympha sublimo:
Sic tu cùm dederis dona, latere velis.

Imitation.

La Nymphe qui donne de cette eau
Au plus creux du rocher se cache :
Suivez un exemple si beau,
Donnez, sans vouloir qu'on le sache.

Bosquillon.

——— *des Quinze-Vingts*, dans l'enclos de cet Hôpital.

——— *des Recollets*, fauxbourg Saint-Laurent. Elle fut bâtie en 1265. Son eau vient de l'aqueduc du pré Saint-Gervais.

——— *des Tournelles*, au coin de la rue de ce nom & de celle de Saint-Antoine; construite en 1671. Elle donne de l'eau de la Seine.

——— *des Vieilles Haudriettes*, au coin de la rue du Chaume. Elle donne de l'eau du canal de Belleville.

FONTAINE *du Calvaire du Temple*. Cette fontaine eſt bâtie en manière de piedeſtal. Sur le devant ſont deux Tritons de ſculpture. Les vers qui lui ſervent d'inſcription ſont de Santeuil.

Felix ſorte tuâ Naïas amabilis,
Dignum, quo flueres, nacta ſitum loci:
Cui tot ſplendida tecta
Fluctu lambere contigit.
Te Triton geminus perſonat æmulâ
Conchâ, te celebrat nomine Regiam,
Læto non ſine cantu,
Portat vaſta per æquora:
Cedent, credo equidem, dotibus his tibi,
Poſthac nobilium numina fontium:
Hâc tu ſorte beata
Labi non eris immemor.

——— *du Cimetière Saint-Jean*, place Baudoyer. On ignore le tems de ſa conſtruction.

——— *du Diable*, rue de l'Echelle, & au bout de celle de Saint-Louis, quartier du Palais-Royal; reconſtruite à neuf en 1759. Elle donne de l'eau de la Seine.

——— *du Grand-Châtelet*, eſt conſtruite à l'endroit que l'on appelle l'*Apport de Paris*, ou la *Porte de Paris*, proche d'une Croix qui y eſt élevée, où le Curé & le Clergé de Saint-Germain-l'Auxerrois viennent tous les ans, le jour du Dimanche des Rameaux en proceſſion, chanter l'Evangile & délivrer en même-tems quelques priſonniers.

——— *du Marché Carreau*, ou du *Pilori*, eſt ſituée à l'extrêmité de la place du Pilori, & dans celle où ſe vendent toutes ſortes de poiſſons. Elle fut bâtie l'an 1601, pendant que M. *Antoine Guyot*, Préſident en la Chambre des Comptes, étoit Prévôt des Marchands; mais les eaux n'y furent conduites que ſous la Prévôté de M. *François Miron*, comme il eſt marqué dans les vers qu'on y lit:

Saxeus agger eram, ficti modò fontis imago,
Vivis mihi laticis Miro fluenta dedit.

Cette fontaine donne de l'eau de l'aqueduc du pré Saint-Gervais.

FONTAINE *du Ponceau*. On ne fait rien de son premier établissement. Elle fut réparée en 1605. Son eau vient du pré Saint-Gervais.

——— *du Pot-de-Fer*, quartier Saint-Marcel, au coin de la rue de ce nom & de celle de Mouffetard, construite par ordre du Roi en 1671. Son eau vient d'Arcueil.

——— *Garencière*. En entrant dans la rue qui porte ce nom, du côté de la rue de Vaugirard, on remarque une fontaine construite avec assez de goût, & sur laquelle on lit cette inscription Latine :

Aquam
A Præfecto & Ædilibus
Acceptam
Hic
Suis impensis civibus fluere voluit,
Serenissima Princeps,
Anna Palatina,
Ex Bavariis
Relicta serenissimi Principis,
Henrici-Julii Borbonii,
Principis
Condœi,
Anno Domini
M. D. CC. XV.

Cette inscription nous apprend que c'est la Princesse *Anne Palatine de Bavière*, veuve de *Henri-Jules de Bourbon*, Prince de Condé, qui a fait construire cette fontaine à ses dépens en 1715.

——— *Maubuée*, au coin de la rue de ce nom, rue Saint-Martin. Elle donne de l'eau de l'aqueduc de Belleville.

——— *Royale*, rue Saint-Louis, près de la place Royale ; construite entre les années 1687 & 1692. On y a représenté deux Tritons. Son eau sort de l'aqueduc de Belleville.

FONTAINIERS. Ce font ceux qui, par des principes certains & des expériences réitérées, font la recherche des eaux, les jaugent pour en connoître la quantité, & les amassent dans des réservoirs, pour les conduire au lieu destiné, les distribuer, & en former diverses cascades, qui tombent en *nappe*, comme on le voit, par exemple, dans la pièce d'eau appellée la rivière de Marly; ou en *goutelettes*, comme on voit dans les bosquets de Saint-Cloud; ou en *rampe douce*, comme celles du Château de Sceaux; ou en *buffet*, comme à Trianon & à Versailles; ou enfin par *chûte de perron*, comme la grande cascade de Saint-Cloud, &c. Les Fontainiers font partie de la Communauté des Plombiers. *Voy.* PLOMBIERS.

FONTENAY-EN-FRANCE, *autrement* FONTENET-SOUS-LOUVRES.

Village situé à cinq lieues de Paris, dont le premier Patron est Saint Aquilin, Evêque d'Evreux, & Saint Vincent, le second. Saint Aquilin est représenté en relief au grand portail de cette Eglise, qui a quelque chose d'assez majestueux. Ce portail, ainsi que le reste de l'Eglise, est du XIIe. siècle.

Dans le chœur, est l'épitaphe de *Gilles Pluyette*, Curé-Bienfaiteur, décédé le 14 juin 1694, après avoir employé son bien au soulagement des malades, dans la contagion qui emporta 300 personnes. On lit au même endroit, que *Jean Pluyette*, Bachelier en Théologie, Maître du Collège des Bons-Enfans à Paris, & Curé du Mesnil-Aubry, a lé 24 arpens de terre à la Fabrique de Fontenay, pour une Messe-basse en l'honneur de la Sainte-Croix, les jours de vendredis, à la fin de laquelle le Curé fera aspersion. De plus, qu'il a fondé deux bourses au même Collège pour ses parens qui porteront son nom; & au défaut, pour un enfant de Fontenay & un du Mesnil-Aubry: que les Marguilliers y nommeront, & que M. l'Evêque de Paris donnera les provisions; le tout suivant le contrat passé en 1476, par-devant Nicolas Billery & Louis Barthelemy, Notaires.

La terre de Fontenay fut érigée en Marquisat l'an 1637, & unie à celle de Mareuil. Le Seigneur actuel est *François Potier*, Duc de Gesvres, &c.

La fondation de *Jean Pluyette* en faveur des enfans de Fontenay, a pu fournir à quelques-uns les moyens de se distinguer par leur science; mais on n'en connoît point

d'autres que ceux du même nom *de Pluyette.* Il y en eut qui devinrent célèbres à Paris avant & depuis la fondation. *Jean, Pluyette* fut Recteur de l'Université en 1462, puis principal du Collège des Bons-Enfans, & mourut Curé de Saint-Germain-le-vieux ; *Guillaume Pluyette* fut aussi Recteur de l'Université en 1515. *Aquilin Pluyette* le fut pareillement en 1537, puis Docteur de la Maison de Navarre, en 1541.

FONTENAY-LE-VICOMTE. Village éloigné de Paris de huit lieues, & de Corbeil de deux. C'est un pays de labourage avec quelques vignes.

L'Eglise est sous l'invocation de Saint Remy. On y a inhumé *Jean de Saint-Pé*, Chef de la Panneterie du Roi, décédé le 11 août 1611 ; il étoit père du célèbre Prêtre de l'Oratoire, duquel la vie est imprimée. On y voit aussi les épitaphes de MM. *du Noyer* & *des Touches. Jean le Grand* a fondé dans cette Eglise, avant le XVe. siècle, une Chapelle, dont le Chapelain avoit droit de recevoir quatre hommages, Jurisdiction & Seigneurie à Fontenay, rouages, fouages & Vinages ; le tout tenu en fief du Roi. La Cure est à la pleine Collation épiscopale.

Cette terre avoit appartenu au Vicomte de Corbeil ; mais par la succession des tems, la Seigneurie fut distraite du Vicomté de Corbeil, & les biens furent donnés, à titre de fief, à divers particuliers, ce qui forma différentes petites Seigneuries. Depuis cette terre a été réunie au Marquisat de Villeroy.

FONTENAY-SOUS-BAGNEUX, *autrement* FONTENAY-AUX-ROSES.

De cinq Paroisses de ce nom, qui sont dans le diocèse de Paris, celle-ci est la plus nouvellement érigée, quoiqu'on ne puisse guère lui donner moins de 400 ans. Le surnom tiré des roses, vient de ce qu'il y a eu un tems que l'on y cultivoit les roses plus abondamment qu'ailleurs ; & peut-être même de ce que le Faiseur de couronnes ou de bouquets de roses du Parlement, qu'on appelloit le *Rosier de la Cour*, s'en pourvoyoit dans ce Village ; car il y a eu des tems, comme le marque Sauval, auxquels les Ducs & Pairs étoient tenus de porter tous les ans des roses au Parlement : le Roi, ajoute-t-il, paye encore tous les ans un droit de roses au Parlement & à toutes les Cours Souveraines de Paris. Les Pairs présentoient eux-mêmes ces roses en avril, mai & juin, lorsqu'on appelloit leurs rôles.

Le Village est éloigné de Paris d'une lieue & demie, à côté de Bagneux, & un peu au-dessous. C'est un pays cultivé principalement en vignes & en pépinières.

L'Eglise est sous le titre de Saint Pierre. C'est un édifice dans lequel on remarque de la bâtisse de trois tems différens. La Cure a appartenu de tout tems à l'Evêque de Paris.

Ce fut dans Fontenay, que Dame *Marie Lumagne*, veuve de M. *Pollalion*, commença l'an 1630, l'établissement des Filles de la Providence. Comme elle y possédoit une maison, elle y mit d'abord les deux filles qu'elle avoit amenées de Lyon, pour jetter les fondemens de ce pieux établissement, & sous leur direction, les jeunes filles qu'elle avoit rassemblées. Mais elles en sortirent peu-de-tems après, pour venir à Charonne. *Voy*. FILLES DE LA PROVIDENCE.

Guy Patin rapporte dans une de ses Lettres, que c'étoit à Fontenay que les Apothicaires de Paris se fournissoient des roses dont ils avoient besoin.

On y voit la maison de M. *de Vins*, ancien Consul, & beau-père de M. de l'*Averdy*, ci-devant Contrôleur-général, & Seigneur en partie de Fontenay; la maison de M. *Doyen*, Notaire, dont les jardins sont plantés dans le meilleur goût; celle de M. *Brochant*, ancien Consul; & celle de M. l'*Empereur*, ancien Echevin, bâtie par M. *Thierry*, ancien Juge-Consul, & du Corps de la Librairie. On y voit plusieurs beaux tableaux sortis du pinceau de ce célèbre Amateur des Beaux-Arts, & de celui de M. son fils. Le sallon est magnifique, & tous les appartemens sont des mieux distribués & des mieux entendus. La vue est des plus belles.

FONTENAY-SOUS-BRIES. De tous les Villages nommés *Fontenay*, celui-ci est le plus ancien. Il est situé à l'entrée d'une plaine, à la descente d'un côteau de vignes assez roide, qui est sur le chemin de Janvry, & à l'extrêmité des bois qui sont de-là jusques vers Marcoussy. Il est éloigné de Paris d'environ sept ou huit lieues, & placé au couchant de Montlhery, à la distance de deux grandes lieues.

L'Eglise est sous le titre de Saint Martin, & n'a rien de remarquable. La Cure est à la collation pure & pleine de l'Archevêque de Paris.

M. *de Laistre*, ancien Sécrétaire du Conseil, & Seigneur de Fontenay, a fait construire en 1738, un pont-levis de fer à bascule, qu'il a fait placer sur les fossés de son Château, & sur lequel toutes les voitures peuvent passer. On prétend

que ce pont est le premier de cette espèce, qu'il n'a point les inconvéniens des ponts-levis de bois, dont la pesanteur n'est ni fixe ni égale, comme dans celui-ci. La plus foible personne peut le lever.

M. *Odry*, Seigneur de Soucy, a acquis cette Seigneurie de M. *de Laistre*, ci-devant Greffier du Conseil. Il a agrandi & embelli ce lieu. La Seigneurie, dit-on, s'étend sur la Paroisse de Bruyères; elle rélève du Roi par Montlhery.

FONTENAY-SUR-LE-BOIS. Ainsi nommé, à cause de son voisinage près du bois de Vincennes, & pour le distinguer des autres Fontenay du diocèse de Paris.

Ce Village est situé à deux lieues ou environ de cette Capitale, sur la pente d'un côteau qui regarde le midi & le couchant. Il y a beaucoup de vignes.

Son Eglise n'a guère que 200 ans, ou environ. Il est de structure erricastique, nom qu'a donné M. Châtelain à tous les édifices construits vers le tems de François I & d'Henri II, c'est-à-dire, d'où le gothique étoit banni, & dans lesquels on rassembloit un mélange d'architecture Romaine & autre. Cependant la tour qui la soutient vers le midi, n'est pas de ce genre de structure : elle paroît, par le bas du-dedans, être du XIIe. ou XIIIe. siècle.

Le Patron est S. Germain, Evêque d'Auxerre. La Cure est à la collation de l'Archevêque, *pleno jure*.

La Paroisse de Fontenay étoit autrefois plus étendue qu'elle n'est aujourd'hui. Celle de Montreuil paroît en être un démembrement très-ancien, puisqu'elle n'a commencé, ainsi que son nom le porte, que par une Chapelle que le Clergé de la Cathédrale de Paris y avoit sur son propre territoire de Fontenay. Le lieu où les Minimes sont bâtis, & où étoient avant eux les Bons-Hommes, ou Religieux de Grammont, a toujours été de Fontenay, & en est encore, & par conséquent tout ce qui est entre ce Couvent & le bout du bois de Vincennes, du côté de l'orient. Pour ce qui est du côté du midi, son ancien territoire est jusqu'au bas du Bourg, ou Village de St.-Maur, ce qui comprenoit un canton de terres & vignes, relevant, en 1410, de l'Hôtel du Pont-Perrin, faisant partie de l'Hôtel-Royal de Saint-Paul.

Ce territoire est séparé de celui de la Paroisse de Saint-Nicolas, du Bourg de Saint-Maur, par une rue nommée Beaubourg, qui descend à la rivière de Marne. Les maisons les plus voisines du Bourg de Saint-Maur, des deux côtés de cette rue, ont été désunies de la Paroisse de Fontenay, & unies

unies à celle de Saint-Nicolas, par un Décret de M. de Pérefixe, Archevêque de Paris, du 13 janvier 1669.

Il y avoit sur la Paroisse de Fontenay une Maladrerie, qui subsistoit dès l'an 1219; elle étoit pour les habitans de Fontenay, Montreuil, Bagnolet, Neuilly, avec ses Hameaux, & pour tous les Paroissiens de Fontenay, demeurans à Saint-Maur. Elle étoit sous le titre de Sainte-Marie-Madeleine.

L'eau des sources qui ont donné le nom au lieu, ne fut pas toujours conduite à Vincennes. On voit, par une Ordonnance de Charles V, datée de Vincennes le 5 décembre 1377, que les eaux de Fontenay servoient aux abreuvoirs que le Roi fit dresser en son *Hôtel de Beauté*; & que les conduits passoient à travers les masures des habitans, de leurs vignes & de leurs terres, & que les gens de Fontenay étoient tenus de nettoyer ces fontaines, dont l'eau couloit jusques dans cet Hôtel. Ce fut une des conditions sous lesquelles ce Prince les exempta de toutes prises pour son Hôtel & pour celui des Princes, & outre cela de celles qui se faisoient, & des impôts qui se levoient pour la chasse aux loups. Ces privilèges leur furent confirmés par une Ordonnance de François I, donnée à Carrières, au mois de juin 1519, aux mêmes conditions que dans les anciennes Lettres.

L'enclos des Religieux de Grammont renferme quarante-sept arpens. On va visiter par curiosité dans leur Sacristie, le tableau du Jugement universel, de *Jean Cousin*.

FONTENELLE. Maison bourgeoise entourée d'eau, en allant de Jossigny à Chanteloup. Ce lieu étoit habité, & portoit ce nom dès l'an 1227.

FOR-L'EVEQUE. (*le*) Le For-l'Evêque, *Forum Episcopi*, est un bâtiment public, situé au milieu de la rue Saint-Germain-l'Auxerrois, & qui sert de prison à ceux qui sont arrêtés pour dettes. Adrien de Valois dit que l'on dit *Fort-l'Evêque*, au lieu de *Four-l'Evêque*, & que le four bannal où les Vassaux de l'Evêque envoyoient cuire leur pain, occupoit une partie de ce bâtiment. Ce n'étoit ni un fort, ni un four; mais un lieu à plaider, & le siège de la Jurisdiction épiscopale. Comme il y avoit dans Paris 19 Jurisdictions de Seigneurs, l'incertitude de leurs limites causoit souvent des conflits; mais par Edit de février 1674, toutes ces Justices furent réunies à celle du Châtelet. On conserva seulement les Justices d'enclos : celle de l'Archevêché, ou Chapitre de

Notre-Dame ; l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés, celle du Grand-Prieur, celle de Saint-Jean de Latran & du Prieuré de Saint-Martin. Le For-l'Evêque, tel qu'il est aujourd'hui, fut bâti en 1652, aux dépens & par les soins de *Jean-François de Gondy*, premier Archevêque de Paris, ainsi qu'il paroit par cette inscription Latine, gravée au-dessus de la porte qui est sur le quai de la Megisserie.

Forum Episcopi Sæculare,
Nimiâ ædium vetustate collabens,
A fundamentis excitavit,
Joannes-Franciscus de Gondy,
Primus Parisiorum Archiepiscopus,
Pacis artes, jura, legesque meditans ;
Urbe armis incessa, factionibus
Turbata,
Anno Domini 1652.

La porte de ce lieu, qui est du côté de la rue Saint-Germain, paroit être de 400 ans. On y voit au-dessus en relief, un Evêque & un Roi en face, agenouillés devant une Notre-Dame, symbole de l'association à laquelle Louis-le-Gros fut admis, ou du traité de paix fait entre Philippe-Auguste & l'Evêque de Paris. Les Armes de France sont à fleurs de-lys sans nombre, traversées d'une crosse droite. A l'autre coin, sont en relief un Juge en robe & en capuchon, des Assesseurs, & un Greffier vêtu comme un homme d'Eglise. C'étoit quelquefois des personnes de qualité qui exerçoient l'office de Bailli de l'Evêque. Un *Henri de Bethume* l'étoit en 1303 ; & à la fin du même siècle, un *Henri de Marle*. Sauval nous apprend, *Tom. III*, *pag. 350*, qu'en 1452, il y avoit le *For-le-Roi*, situé devant le *For-l'Evêque*.

FORAINS. (*Spectacles*) Ils commencèrent le 5 février 1591. *Voy. le Théâtre des Foires.*

FORCILLE. Fief noble relevant de la Châtellenie de Corbeil, & la roture de Servon. Il y avoit autrefois un Prêche dans ce lieu ; & on lit dans les Registres du Parlement, au 20 août 1562, des remontrances, où l'on représente que des Officiers du Roi assistoient à ce Prêche.

FORET *des Charbonniers*. C'étoit un bois près de l'Eglise de Saint-Germain-l'Auxerrois.

FORGES. Ce lieu est situé sur une montagne, à 7 lieues ou un peu plus de Paris, vers le couchant d'hiver. C'est un pays contigu aux bois de Limours, anciens restes de la forêt d'Iveline. Il y a des vignes, & du côté du midi, un vallon & un côteau assez escarpé & roide. Il est à trois lieues ou environ de Montlhery, qui est vers le soleil levant. Le petit ruisseau qui y passe, n'a point de nom; il coule du côté de Brie.

L'Eglise du lieu, qui est sous le titre de la Sainte Vierge, devint Priorale par la donation qu'en fit le Seigneur *de Tevin*, aux Moines de Longpont, au plus tard vers les premières années du règne de Louis-le-Gros. Ce bâtiment est tout de grès, de même que la tour.

L'Eglise a toujours servi de Paroisse & de Prieuré. Le Pelletier, dans son Pouillé de 1691, met deux Prieurés de Forges au diocèse de Paris; l'un à la nomination du Prieur de Longpont; & l'autre à celle du Prieur de Saint-Martin-des-Champs.

FORGET. (*Saint*) Village situé entre Chevreuse, Dampierre & Lévis, & par conséquent à sept ou huit lieues de Paris. Son territoire est mélangé de labourages & de bois, avec quelques vignes. Il commence presque à la sortie de Chevreuse, & s'étend en un sens jusqu'auprès de Dampierre.

L'Eglise avec la maison du Curé sont renfermées dans les murs du parc du Seigneur de Dampierre. Elle est sur la pente douce du côteau qui regarde le midi, à une légère distance d'Ivette, qui, de Dampierre, coule vers Chevreuse. Cette Eglise est petite pour une Paroisse nombreuse. Quoique Saint-Forget, qui n'est autre que Saint-Ferréol, Martyr de Vienne, lui ait donné son nom, on se contente d'en faire l'Office dans l'Eglise, le 18 septembre, sans cesser les travaux; & l'on célèbre, avec cessation de travail dans toute l'étendue de la Paroisse, la Fête de Saint-Gilles.

La Cure est à la pleine collation de l'Archevêque. Vers le commencement du dernier siècle, Betancourt & Saint-Forget appartinrent à Guy Robineau, Chevalier; & en 1637, à *Marie de Maugerny*, sa femme.

FORTIFICATIONS. En 1553, le 12 août, on commença à Paris quelques fortifications; & ce sont celles que l'on voit encore aujourd'hui aux environs de la Bastille.

FOSSE-*aux-Flamands*. *Voy*. BELLEVILLE.

FOSSES. Village ainsi nommé de sa situation, dans un vallon, ou peut-être de la sépulture des soldats qui auroient été taillés en pièces au huitième siècle, dans les environs, c'est-à-dire, sur les bords de la forêt qu'on appelle aujourd'hui d'Hérivaux & de Chantilly, & qui dans ces tems se nommoit *Sylva Cotia*, également comme la forêt de Compiegne; d'où lui vint le nom de la *Forêt de Coix*, autrement de *Coye*. On fixe cette bataille à l'an 715 de Jesus-Christ.

L'Eglise qui est du titre de S. Etienne, Pape & Martyr, a été bâtie à la fin du XIIe. ou au commencement du XIIIe. siècle. Elle est fort basse, mais très-solidement construite. La tour est soutenue par quatre gros piliers, avec ses fenêtres à arcs ronds sans pointe. Les piliers de la nef qui n'est pas voûtée, mais seulement lambrissée, paroissent avoir été bâtis au XIIIe. siécle, sous Philippe-Auguste, aussi-bien que le portail. Ils sont un peu moins grossiers que ceux du chœur. Le Sanctuaire & la Chapelle du fond de l'aile méridionale sont terminés en demi-cercle, de même que plusieurs édifices du tems de Louis-le-Jeune.

On voit dans l'aile méridionale du chœur, un petit morceau d'architecture, qui sert d'ornement à l'armoire qui renferme les reliques de cette Eglise. Il est terminé en pointe avec des espèces d'ornemens en forme de balcons à l'antique, & d'une structure d'environ l'an 1500.

L'Abbé d'Hérivaux a la présentation à cette Cure, & c'est un Chanoine Régulier de la Congrégation de France, qui la gouverne.

Le territoire de Fosses ne consiste qu'en terres labourables, en prairies & en quelques terreins marécageux. Ce lieu suit la Coutume de Paris.

FOSSÉS *de Saint-Victor*. *Voy*. RUE DES FOSSÉS *de ce nom*.

FOUCHEROLLES. Ecart de la Paroisse de Palaiseau, situé sur la petite rivière d'Yvette.

FOUJU. Ce Village qui, dans son origine, n'étoit qu'un Hameau de la Paroisse de Champeaux, est distant de ce Bourg d'une demie-lieue ou environ, du côté du couchant, & situé dans la même plaine, à égale distance de Paris & de Melun, ou à peu-près, & pareillement fertile en bled.

L'Eglise reconnoît Sainte Marie-Madeleine pour sa Patrone. Le Chapitre de Champeaux y va officier le jour de la Fête. Ce Chapitre présente à la Cure.

FOUILLEUSE, seroit mieux dit FEUILLEUSE : d'après d'anciens titres Latins du XIIIe. siècle, il est nommé *Foliosa*.

Ce Château dont M. *de Nueil*, Trésorier du Parlement, jouissoit en 1699, est situé à un quart de lieue de Saint-Cloud.

FOULONS, *Pareurs de draps*. L'apprentissage est de trois ans; & il n'y a que les Jurés seuls qui aient le droit de faire des Apprentifs.

FOURBISSEURS. Ce sont ceux qui fourbissent les montures, & vendent les lames, dagues, hallebardes, épieux, pertuisanes & autres instrumens maniables, servant au fait d'armes.

Leurs premiers statuts furent confirmés par Henri II, & mis en meilleur style & forme, sous Charles IX, confirmés par Lettres-patentes de 1666, qui les qualifient de Maîtres-Jurés-Fourbisseurs, Garnisseurs d'épées & autres armes, & leur donnent droit de faire des fourreaux, & fondre tout ce qui est de leur art.

Un Apprentif de Province peut être admis à la Maîtrise, en présentant son brevet, & continuant trois années à Paris. Les fils de Maîtres & ceux de Lettres sont exempts de chef-d'œuvre. L'apprentissage est de six ans. Le brevet coûte 43 liv. & la Maîtrise 500 liv. & sans qualité, 800 liv. Patron, Saint Jean-Baptiste. Bureau, rue de la Pelleterie.

FOURCHES. Hameau & Annexe de Limoges, composé de dix feux, qui sont tous aux environs de l'Eglise de Saint-Denis de ce lieu. Sa situation est en pays plat. Le bien consiste en labourages, sans vignes. Il paroît que ce sont quelques anciennes pièces de bois fort branchus, qui lui ont donné le nom de *Furcæ*.

Il y avoit une Eglise en ce Hameau dès le commencement

du XIIe. siècle ; & comme les Chanoines Séculiers de la Chartre en étoient Seigneurs depuis cent ans, elle fut bénite sous le nom de Saint-Denis. Elle n'a jamais été érigée en Cure ; ç'a toujours été une Annexe de Limoges. On ne voit rien d'ancien dans la structure de cette petite Eglise, que le Sanctuaire qui est voûté, & le chœur. Ces deux morceaux sont ornés de petites colonnes du XIIIe. siècle : ce qui fait voir que c'est-là un second bâtiment, & que celui qui avoit été bâti dans le XIe. siècle, fut abattu au bout de 200 ans. Au vitrage rouge du fond de cette Eglise, est peint un *Agnus Dei*, tels qu'on en voit dans des vitrages de Cathédrale de l'an 1225 ou 1230, & que les contre-scels des Evêques de ces tems-là en représentoient.

Cette Eglise avec sa dîme, fut confirmée par le Roi Louis VII, par un Pape, & par deux Evêques de Paris, au Prieuré de Saint-Martin-des-Champs.

La Seigneurie de ce lieu a passé à Madame la Marquise d'Amble, avec Cramayel.

FRANÇOIS DE SALE. (*Communauté de Saint*) En 1702, M. le Cardinal de Noailles ayant supprimé la Communauté des Filles de la Crêche, qui s'étoit établie vers l'an 1656 dans le carrefour du puits de l'Hermite, y substitua la *Communauté des Prêtres de Saint François de Sales*, formée par M. *Witasse*, Docteur de Sorbonne, en faveur des pauvres Prêtres de son Diocèse, auxquels la vieillesse & les infirmités ne permettoient plus de rendre les services, ni de remplir les devoirs du Saint Ministère. Pour assurer leur subsistance, M. le Cardinal de Noailles leur affecta les biens des Religieuses de la Crêche ; & comme ils étoient trop modiques, vu le nombre & les besoins de ces Prêtres infirmes, il fit unir à cette maison la Manse priorale de Saint-Denis de la Chartre, par son décret du 18 avril 1704. En 1751, les Religieuses Bénédictines d'Issy ayant été dispersées, & leur Abbaye réunie à celle de Gercy en Brie, on donna leur maison aux Prêtres de Saint-François de Sales, dont ils prirent possession en 1753. Celle du puits l'Hermite leur a été conférée pour servir d'hospice. *Voy*. ABBAYE D'ISSY.

FRANCONVILLE. Bourg de l'Isle de France, à quatre lieues au nord de Paris, & trois au sud de Pontoise ; situé dans une plaine, & peu éloigné de la montagne qui le couvre du côté du midi. On y récolte du bled, du vin & des fruits

excellens. La grande route de Pontoise, qui conduit à Rouen, y a fait établir plusieurs hôtelleries.

L'Eglise du lieu est sous le titre de Sainte Madeleine. On y honore aussi S. Flaive, Patron d'Ermont. La Cure est à la nomination de l'Archevêque.

Il y avoit une Maladrerie fondée pour recevoir, outre les malades du lieu, ceux d'Argenteuil, de Cormeilles, de Montigny, de la Frete, d'Erblay, de Conflans & Chennevières, de Pierre-Laye, d'Houilles & Carrières, de Besons & de Sartrouville : maintenant elle est réunie à l'Hôpital d'Argenteuil.

Les Religieux de Saint-Denis n'ont qu'une partie de la Seigneurie, avec la haute-Justice, qu'ils partagent avec M. le Prince de Condé.

FRANCS-ARCHERS. Ordre de soldats destinés à ne servir qu'en tems de guerre, & créés en 1448, par Charles VII. Ce Prince ordonna qu'en chaque Paroisse du Royaume, on éliroit un habitant le *plus avisé pour l'exercice de l'arc*, qui seroit tenu de se fournir d'équipage ; savoir, de *salade*, *dague*, *épée*, *arc*, *trousse*, *jacques* ou *hueque de brigandine*, espèce de surtout. Chacun des Archers recevoit quatre livres par mois * quand il étoit de service à la guerre. Lorsque la campagne étoit finie, leur paye cessoit ; mais ils jouissoient d'une exemption générale de toute espèce d'imposition ou redevance. C'est par cette raison qu'on les appelloit *Francs-Archers*. Ils étoient obligés de porter leurs habillemens de guerre les jours de Fêtes & de Dimanches, & de s'exercer à tirer de l'arc. Isolés dans leurs Villages, ils manquoient de cette émulation & de cet esprit de corps, que la réunion inspire dans nos Troupes réglées. Leur qualité d'hommes de guerre leur fit dédaigner les travaux rustiques sans devenir plus propres aux armes. Ils furent, s'il est permis de se servir de cette expression, Paysans à l'armée & Soldats à la campagne. Dès la fin du règne de Charles VII, & sous les règnes suivans, les Auteurs contemporains en parlent avec le dernier mépris.

---

* Le marc d'argent valoit alors 6 liv. 12 sols. La solde d'un Archer étoit à peu-près le quadruple de la paye d'un Fantassin moderne. Il est vrai que l'Archer se fournissoit entièrement d'équipage. *Villaret*, *Hist. de Fr. tom. 15. p. 392.*

Le titre de Noble fut multiplié presqu'à l'infini par l'usurpation qu'en firent la plûpart de ces guerriers inuti'es. Les Francs-Archers formèrent le premier corps discipliné d'Infanterie Françoise. Avant leur établissement, on n'avoit que les Communes : sous le règne suivant, au lieu de *Francs-Archers*, on s'accoutuma insensiblement à lever des hommes au son du tambour, dans les Villes & dans les campagnes. On appelloit *Aventuriers*, cette nouvelle espèce de Soldats.

FRANCS-FIEFS. (*Droit de*) Par une Ordonnance de l'année 1328, rendue par Philippe de Valois, ce Prince impose des droits appellés *Francs-Fiefs*, sur les Eglises & sur les Roturiers qui avoient acquis des terres nobles. Ce n'est pas le premier Réglement qui ait été fait à ce sujet. Nous avons une Ordonnance de Philippe-le-Hardi, de 1275, sous le titre d'*Amortissement*. Nous en avons une autre de Charles-le-Bel, de 1326, qui en rappella une antérieure de S. Louis; en sorte que S. Louis peut être regardé comme le premier de nos Rois qui a cru devoir du moins tirer quelqu'avantage de l'agrandissement des Gens de main-morte, & de l'ambition des Roturiers.

FRANCS-MAÇONS. On appelle ainsi une Société qui a pris naissance en Angleterre en 1691, & qui s'est établie aussi dans les autres Royaumes. On assure qu'on y admet des personnes de toute sorte d'état, de même que des gens de toute religion. Les femmes seules en sont totalement exclues. Les Associés promettent un si grand secret, & l'observent, à ce que l'on assure, si religieusement, qu'on n'a pu encore se mettre bien au fait du but de ces Sociétés & de ce qui s'y passe. A Londres & en d'autres Villes d'Angleterre ils s'assemblent dans des lieux connus. Ces lieux s'appellent en termes de Francs-Maçons, des *Loges*. Ailleurs, comme en France, en Italie, en Hollande, même à Genève, &c. les Francs-Maçons n'ont point de Loges publiques. On a fait divers écrits concernant cette Société, que bien des gens ont cru long-tems imaginaire, mais que l'on croit aujourd'hui très-réelle. Les Loix en plusieurs Etats défendent les Assemblées des Francs-Maçons. Le Pape Benoît XIV a fait une pareille défense, sous peine d'excommunication.

Le Roi de Naples, informé que cette Société déjà proscrite, commençoit de nouveau à tenir des assemblées; & renouvellant un ancien Edit donné à ce sujet, ordonne, sous les peines portées par cet Edit, que lesdits Francs-Maçons,

sous quelques dénominations qu'ils se qualifient, soient irrémissiblement punis comme perturbateurs du repos public, & comme coupables de la violation des droits de la Souveraineté. Défend expressément à tous sujets, de quelque rang, grade, dignité & condition, qu'ils puissent être, d'entrer dans ladite Société..... de la protéger .... & de lui prêter aucune maison .... Et ayant éprouvé leur défectéisance à cet égard, pour mieux assurer l'exécution du présent Edit, (donné l'an 1775) Sa Majesté commet toutes les causes qui y sont relatives, à la *Junte* de l'Etat, laquelle y procédera comme dans les crimes de Leze-Majesté, d'office, lui donnant tout pouvoir à cet égard, avec la faculté ordinaire & extraordinaire de procéder *ad modum belli*.

FREPILLON. Paroisse éloignée de Paris de cinq à six lieues. Sa Cure est à la pleine collation de l'Evêque. Le Patron est S. Nicolas.

Les côteaux de ce territoire regardent le couchant & le midi; ils sont garnis de vignes & de bocages. Cette Paroisse est la seule de ce nom dans tout le Royaume.

C'est apparemment de l'un des Seigneurs de Frépillon, que tire son nom une rue située à Paris dans le quartier du Marais. Elle étoit connue sous ce nom au moins dès l'an 1353.

FRERES *des Ecoles Chrétiennes.* (les) Cette Communauté est établie rue Notre-Dame-des-Champs, derrière les murs du Jardin du Luxembourg, mais de l'autre côté. Elle est appellée la Communauté des Frères ou Maîtres des Ecoles Chrétiennes de Charité; on la nomme aussi la Communauté des Frères de l'Enfant-Jesus.

La Chapelle nommée du Saint-Esprit servoit à une Communauté de Filles établie en 1640, par Madame *Cossart*. Cette Fondatrice étant morte, la maison qui tomboit en ruine, fut donnée à l'Hôpital général, avec ses dépendances. La Chapelle est restée sur pied, & on y dit la Messe les Dimanches & les Fêtes: la Dame *Cossart* y a été inhumée.

FRERES *Tailleurs.* (les) La Communauté des Frères Tailleurs a été établie l'an 1645, à l'instar de celle des Frères Cordonniers. Ils travaillent pour le public, & ne font point de vœux. Leur maison est située rue Bertin-poirée, & ils n'ont que celles-là, au lieu que les Cordonniers en ont deux.

FRESNE, (*le Château de*) *Fraxinus*, est une belle maison située à 7 lieues de Paris, entre Claye & Meaux. La Chapelle de ce Château passe pour ce qu'il y a de plus parfait dans ce genre : elle est du dessin de *François Mansard*, fameux Architecte.

On avoit confié à cet habile homme la conduite du superbe édifice du Val-de-Grace, qu'il poussa jusqu'au rez-de-chaussée. On la lui ôta pour lors, & cet Architecte en fut si piqué, qu'il ne songea plus qu'à se venger. Il entreprit pour cela la Chapelle du Château de Fresne pour M. *de Guénégaud*, Sécrétaire d'Etat. Il exécuta en petit le superbe dessin qu'il avoit imaginé pour le Val-de-Grace, & en fit la plus belle chose du Royaume, comme en conviennent tous ceux qui ont le goût de la bonne architecture. *Voy.* ABBAYE DU VAL-DE-GRACE.

Le Château est formé d'un seul corps-de-logis, décoré de trois ordres d'architecture. Le premier est dorique, composé de deux colonnes élevées sur un perron de plusieurs marches, au milieu desquelles est la porte accompagnée d'une niche de chaque côté, garnie l'une & l'autre d'une statue. Le second ordre est rustique, & les côtés de la fenêtre du milieu sont ornés chacun d'une colonne, & surmontés d'un petit fronton, dont l'entablement est coupé. Sur ce second ordre, règne une balustrade de pierre, interrompue par cinq piedestaux. La fenètre est décorée de deux pilastres surmontés d'un grand fronton en arc, & le tout terminé par un campanille.

Des deux côtés du Château s'avancent deux gros pavillons, aux extrêmités desquels sont deux tours rondes engagées dans le vif du bâtiment. Il y a encore deux autres petits pavillons qui s'avancent plus que ces tours, & dont les angles sont rustiques.

Le Château de Fresne a appartenu à M. le Chancelier d'*Aguesseau*. Il est occupé aujourd'hui par M. d'*Aguesseau*, son fils, Conseiller d'Etat ordinaire.

Le Continuateur de Piganiol prétend que la description qu'en a fait cet Auteur, est si peu exacte, que celui qui le possède auroit de la peine à le reconnoître, à la Chapelle près. Il n'est point, dit-il, formé d'un seul corps-de-logis, comme le dit Piganiol, il est, ajoute-t-il, accompagné de deux grandes ailes de même hauteur & de même dessin que le corps du milieu; on n'y voit point cet ordre rustique dans cet avant-corps, & la balustrade qui y règne, n'est point

interrompue par cinq piedestaux, mais seulement par les massifs qui lui sont propres. Les corps-de-logis qui sont à l'extrêmité des deux ailes, ne sont terminés par aucune tour ni ronde ni quarrée; ils sont percés de deux croisées, qui donnent sur les fossés du Château, qui méritent d'être remarqués par leur largeur, leur profondeur, & les eaux vives qui les remplissent.

FRESNE-LES-RUNGY. Village situé à deux lieues & demie de Paris, du côté du midi, sur la pente d'une coline, au bas de laquelle la rivière de Bièvre qui vient d'Antony & d'Amblainvilliers, se recourbe pour couler du midi au septentrion, & gagner Paris. Ce pays est en terres labourables, vignes & prés.

L'Eglise est sous l'invocation de Saint Eloy. La première pierre de la tour fut posée en 1538. On voit dans cette Eglise l'épitaphe de *Philippe de Cannaye*, *Fraxineus*; c'est-à-dire, Seigneur du lieu, mort en 1610: il avoit été Ambassadeur en Italie dans des tems dangereux. Cette épitaphe est de la composition du célèbre *Casaubon*. La Cure est à la pleine collation de l'Archevêque de Paris. Le Château de Berny est de cette Paroisse.

FRETTE. (la) Dépendance ou annexe de la Paroisse de Montigny, proche Cormeilles. L'Eglise, qui est du titre de Saint Nicolas, paroît d'une structure du XIVe. siècle. On y a érigé des Fonts baptismaux, quoique ce ne soit pas une Paroisse; & on y fait l'office. Il paroît aussi qu'il y a eu un Prêtre desservant à la Frette, dès le commencement du règne de S. Louis.

La Frette étoit apparemment le lieu où l'on chargeoit sur les bateaux pour la Normandie, les vins d'Argenteuil, Cormeilles, Montigny, Sartrouville, &c. en sorte que ce commerce de voiturer les vins sur l'eau, fut ce qui détermina à choisir S. Nicolas pour Patron de la Chapelle.

FRIPPIERS. Marchands & Ouvriers qui font profession d'acheter, vendre, raccommoder & troquer toutes sortes de meubles, ustensiles, effets de garde-robes, &c.

Ils n'ont point de statuts plus anciens que ceux qui furent dressés & confirmés sous le règne de François I, en 1544, qui ont été corrigés & confirmés sous Louis XIV, par Arrêt du Conseil & Lettres-patentes registrées au Parlement en 1665.

Chaque Maître faisant commerce, doit tenir bon & fidèle regiſtre de toutes les marchandiſes vieilles ou neuves qu'il achete, & du nom de celui de qui il les a achetées. Il doit même prendre des répondans, dans le cas où il auroit quelques ſoupçons qu'elles fuſſent volées, & retenir ceſdits effets, juſqu'à ce que le fait ſoit éclairci.

L'apprentiſſage eſt de trois ans & autant de compagnonage. Le brevet coûte 72 liv. La maîtriſe, 1000 liv. avec chef-d'œuvre. Patron, la Trinité & Sainte Croix, aux SS. Innocens. Bureau, rue Montmartre.

FROMOND. Fief conſidérable de la Paroiſſe de Ris, à 5 lieues de Paris, avec un beau Château, & un grand parc entouré de murs, & des mouvances qui s'étendent dans les Paroiſſes des environs. Il a appartenu aux Templiers, & pour cette raiſon le Poſſeſſeur eſt encore tenu à une redevance au Temple. Ce Fief relève en partie de Villeroy, à cauſe du Comté de Corbeil, uni à ce Duché par engagement, & en partie de Ris. Le Château a été rebâti par le Chevalier de *Lorraine*, en 1695, qui fit planter les jardins par *le Nautre.* M. *Juliot*, Sécrétaire du Roi, eſt poſſeſſeur de ce Fief. La Reine, M. le Dauphin & Meſdames de France ont ſouvent honoré ce lieu de leur préſence, allant à Fontainebleau.

FRUITIERS-ORANGERS. Ce ſont ceux qui ont droit de vendre non ſeulement de toutes ſortes de fruits, comme poires, pommes, raiſins, ceriſes, marrons, citrons, grenades, oranges, &c. mais encore du beurre, des œufs, du fromage, des herbages, &c.

Les ſtatuts de cette Communauté ſont de 1412, renouvellés & confirmés par Henri IV & Louis XIII, en 1612. On ne peut être reçu Maître, ſans avoir fait apprentiſſage de ſix ans.

L'Ordonnance du 28 mai 1698, fait défenſe à tous Maîtres Fruitiers d'être Facteurs des Marchands forains. Le brevet coûte 40 liv. La maîtriſe, 850 liv. Patron, S. Léonard. Bureau, à la Halle.

On donne auſſi le nom de *Fruitieres* à quelques femmes qui font un petit négoce de légumes, beurre, fruits, ſalade, &c. auquel elles ne ſont autoriſées que par Lettres de regrat. Par Arrêt du Conſeil de 1694, elles ſont déchargées des droits & viſites que prétendoient ſur elles les Maîtres Fruitiers, &c.

FUMISTES. On appelle ainſi ceux dont la profeſſion eſt de chercher & mettre en œuvre les divers moyens qu'on peut employer pour empêcher les cheminées de fumer. Pour obvier à cette incommodité, on a employé pluſieurs inventions, comme les éolypiles de *Vitruve*, les ſoupiraux de *Cardan*, les moulinets à vent de *Jean Bernard*, les chapiteaux de *Sébaſtien Serlio*, les tabourins & les girouettes de *Podnanus*, & nombre d'autres moyens ingénieux, ſur leſquels il eſt abſolument néceſſaire de conſulter les gens de l'art.

GAB

GABELLE. (*le Droit de*) Cet impôt fut établi ſous Philippe-le-Bel en 1286, & augmenté par Philippe de Valois. Avant ce tems, le ſel étoit marchand. On remarque que le premier bail de la Gabelle eſt du 4 janvier 1548, pour dix ans. Il fut fait par Henri II.

Il y a 25 Greniers à ſel dans la Généralité de Paris, qui ſont fournis de ſel de brouage par les Fermiers-généraux, qui le font venir par mer au Hâvre-de-Grace; & de-là, le font conduire dans chaque Grenier à ſel, ou par eau ou par charroi. Les Villes où on les a établis, ſont Beauvais, Brie-Comte-Robert, Compiegne, Dreux, Etampes, Joigny, Lagny, Mantes, Meaux, Melun, Montereau, Montfort-l'Amaury, Nemours, Nogent-ſur-Seine, Poiſſy, Provins, Saint-Florentin, Senlis, Tonnerre, Verſailles & Vezelay.

GAGNE-*Deniers*. Ce ſont ceux qui gagnent leur vie ſur les ports de Paris, à porter des hardes, des paquets, & autres pareilles choſes qu'on décharge de deſſus les bateaux. *Voy. Ordonnance de Paris, ch. 5.*

GAGNE-*Petits*. Gens qui vont par la Ville & par la campagne avec une brouette, & qui gagnent leur vie à émoudre des couteaux, des ciſeaux, &c. Ils ne s'appellent pas entr'eux *Gagne-petits*, mais *Emouleurs à petite planchette*, pour ſe diſtinguer des Couteliers qui ſont auſſi des Emouleurs.

GAGNY *ou* GAIGNY. Village à trois lieues & demie de

Paris, vers l'orient, ſitué dans un pays de terres labourables, avec quelques vignes & des prés, ayant vers le ſeptentrion la forêt de Livry ou de Bondies, & placé dans une eſpèce de gorge, plus ouverte vers le midi que vers le nord & l'orient. Il eſt depuis long-tems accompagné de divers côtés, de maiſons appartenantes à pluſieurs Seigneurs, leſquelles d'abord n'eurent pour les diſtinguer, que la couleur, dont leur extérieur étoit couvert, ou le nom de leur Maître. De-là ſe ſont formés les noms de maiſon blanche, maiſon rouge, maiſon guyot, &c. Au bas du Village eſt une ſource qui va ſe rendre dans la Marne.

L'Egliſe paroiſſiale eſt ſous le titre de S. Germain. Elle eſt remarquable par ſa ſolidité. La collation de la Cure appartient à l'Archevêque de Paris. Le Prieuré de Saint-Fiacre eſt à la nomination de l'Abbé de Saint-Faron de Meaux. Un des derniers Prieurs, M. *Garnier*, Chanoine de Meaux, a cédé à M. *de la Bouexière*, Seigneur de Gagny, toutes les terres & dimes du Prieuré, moyennant 1500 liv. de rente ſur ſa terre, & que ce Seigneur fera dire tous les ans, le jour de S. Fiacre, une Meſſe dans la Chapelle de la maiſon rouge, qui n'eſt autre choſe que le Prieuré de Saint-Fiacre.

GAINIERS. Artiſans qui doublent & garniſſent toutes ſortes de boëtes, étuis, gaines & écritoires, fourreaux d'épée, de piſtolets, & autres ouvrages en étoffes, maroquin, peau de chien de mer, cuir bouilli, &c. Chaque Maître fait choix d'un poinçon pour marquer ſon ouvrage, dont l'empreinte doit être miſe ſur une table de plomb, qui eſt à la chambre du Procureur du Roi du Châtelet. L'on ne reçoit point d'Apprentif de Province en cette Communauté. Le brevet coûte 40 liv. La maîtriſe, 600 liv. & pour les fils de Maîtres, 200 liv. Patrons, la Madeleine & S. Maur. Bureau, quartier Saint-Landry.

GALERIE *du Louvre*. *Voy*. LOUVRE.

GALERIENS. *Voy*. TOUR DE LA TOURNELLE.

GALIOTES *de Saint-Cloud & de Seves*. Elles partent tous les jours dans l'été, à 8 heures du matin, & à 7 heures du ſoir. On les trouve au bas du Pont-Royal.

GALLILÉE. (*Haut & Souverain Empire de*) Juriſdiction qui appartient aux Clercs de la Chambre des Comptes.

Elle connoît des différends qui naissent entr'eux. Les Juges qui la composent, prennent le titre de Chancelier, de Maîtres des Requêtes, &c. *Voy.* CHANCELIER, *Tom. II*, *pag.* 210.

GALONS. (*Marchands de*) Ce sont ceux qui fabriquent & vendent toutes sortes de réseaux, tresses, crépines, dentelles & galons d'or & d'argent.

GANTIERS. Les Gantiers ont occupé pendant long-tems un des côtés de la rue de la Lingerie. Un d'eux ayant été convaincu d'avoir fait de la fausse monnoie, fut jetté tout vif dans l'huile bouillante à la Croix du Tiroir, il y a 200 ans. *Voy.* PARFUMEURS.

GARCHES. Petit Village situé directement au couchant du Bourg de Saint-Cloud, à deux lieues & demie de Paris, & dans une plaine que l'on trouve, lorsqu'on a monté la côte de Saint-Cloud. Il est composé du grand Garches, qui est près de l'Eglise, du petit Garches, & d'un Hameau appellé Villeneuve. C'est un pays de vignes.

L'Eglise peut passer pour la première qui fut dédiée sous l'invocation de Saint Louis. Elle reconnoît pour son Fondateur *Robert de la Marche*, Clerc de Saint Louis. Le Chapitre de Saint-Cloud nomme à la Cure. On voit sur un vitrage, à gauche, Saint Louis représenté touchant solemnellement les écrouelles, & accompagné de deux flambeaux.

GARCHES, (*Château de*) à une lieue de Saint-Denis, entre Stains & Arnouville. Ce Château avec son pavillon sont bâtis l'un & l'autre à l'Italienne, ils ont été projettés & exécutés par le sieur *Contant*, Architecte de M. le Duc d'Orléans. Les jardins en sont décorés avec beaucoup de goût, & enrichis de sculptures. La vue s'étend sur des prairies, dont l'art secondant adroitement la nature, a su faire un tableau champêtre des plus agréables.

GARDE-MEUBLE *de la Couronne*. Ce précieux dépôt étoit ci-devant situé au coin de la rue des Poulies, dans une vieille maison autrefois nommée l'*hôtel du petit Bourbon* : (les Princes de cette maison y avoient demeuré. *Voy.* RUE DES POULIES.) la démolition en ayant été ordonnée pour laisser voir l'un des plus beaux édifices de Paris, le *péristile*

du Louvre, le Garde-meuble a été transféré au mois de mars 1758, à l'hôtel de Conti, près le Collège des Quatre-Nations; & cet hôtel ayant été démoli pour la construction du nouvel Hôtel des Monnoies sur le même emplacement, ce magasin général des précieux meubles de la Couronne a été transféré à l'hôtel des Ambassadeurs extraordinaires, ci-devant l'*hôtel d'Evreux*, & enfin près de la place de Louis XV, où il est aujourd'hui, derrière la colonade, rue Royale, construite en même-tems que la Place.

Pour répondre, en quelque sorte, au bel ordre qui règne dans ce précieux dépôt, dont sont chargés M. *de Fontanieu*, Conseiller d'Etat ordinaire, Intendant & Controleur-général des meubles de la Couronne, & M. *de Fontanieu*, le fils ancien Capitaine de Cavalerie, de l'Ordre Militaire de Saint-Louis, en survivance, nous ferons deux articles séparés de ce qu'il renferme; & dans les effets de prix qu'il rassemble, nous distinguerons les meubles & les curiosités.

MEUBLES.

Tapisseries.

L'on y voit une prodigieuse quantité de très-riches tapisseries anciennes & nouvelles, dont les plus belles, les plus estimées ont été faites sous le règne de François I. De ce nombre, sont les batailles du grand Scipion, contenant 120 aunes de cours, en 22 pièces, sur quatre aunes de haut, que François I acheta vingt-deux mille écus des Ouvriers Flamands. *Voy. Brantome*, dans la vie de ce Roi. Cette tapisserie est sur les dessins de *Jules Romain*, ainsi que l'histoire de Saint Paul, qui coûta à peu-près la même somme. Celles d'après les dessins de *Raphael*, sont l'histoire de Josué, de 43 aunes de cours, en huit pièces; la fable de Psiché, en 106 aunes; & les Actes des Apôtres, en 10 pièces, de 53 aunes.

Il y a plusieurs tentures, d'après les cartons d'*Albert Durer* & de *Lucas de Leyde*, son contemporain.

On estime fort de ce dernier, les *douze mois de l'année*, de 37 aunes de cours. Les chasses de toutes les saisons y sont représentées : c'est un travail admirable & d'une variété infinie. Cette magnifique tapisserie a long-tems appartenu a la maison de Guise.

Les sept Ages, en 22 aunes, sont aussi du même *Lucas*, &

& ne ſont pas d'une moindre beauté, ainſi que pluſieurs autres, de divers anciens Maîtres.

Le Roi Louis XIV en a fait fabriquer une très-grande quantité aux Gobelins, ſous la conduite & ſur les deſſins de *le Brun* : la plûpart ſont rehauſſées d'or & d'argent : on remarque ſur-tout l'hiſtoire des principaux événemens de ſon règne, en 16 pièces, contenant environ 100 aunes de cours, ſur quatre aunes de haut.

Louis XV a continué un auſſi bel établiſſement, & a fait fabriquer aux Gobelins pluſieurs belles tapiſſeries, repréſentant pluſieurs ſujets de l'ancien Teſtament, en huit pièces, d'après les deſſins de *Coypel* ; quelques ſujets du nouveau Teſtament, en huit pièces, d'après *Jouvenet* ; l'hiſtoire d'Eſther, en neuf pièces, d'après *de Troy* ; divers ſujets de chaſſe, en neuf pièces, d'après *Oudry* ; & pluſieurs ſujets de l'hiſtoire de Dom Quichotte, d'après *Coypel*, fils.

L'aunage de ces riches tapiſſeries monte environ à vingt-quatre mille aunes.

Tapis de la Savonnerie.

Il y a auſſi pluſieurs tapis de la célèbre Manufacture de la *Savonnerie*, qui ſont d'une grande beauté : on admire principalement celui qui étoit deſtiné pour la grande galerie du Louvre : il eſt en quatre-vingt-douze pièces, contenant enſemble 227 toiſes de long ; ouvrage unique dans ſon genre.

Lits & autres Ameublemens.

Après ces belles tapiſſeries, viennent les riches broderies anciennes & nouvelles, comme des lits, des tentures de chambres & d'alcoves, qui ont appartenu aux Rois François I & Henri II, dont les cartouches en ſoie plate ont été deſſinés par les premiers Maîtres du tems ; un manteau de velours violet ſemé de fleurs d'or, qui a ſervi au Roi Henri III, pour la première cérémonie de l'Ordre du Saint-Eſprit, dont il a été l'Inſtituteur, & des caparaçons pour 30 mulets, faits pour ſon mariage ; des pièces détachées très-riches, qui viennent d'un nommé *Hincelin*, où il eſt lui-même repréſenté.

Un lit à fond d'argent, où l'on voit tous les Rois & les

Reines de France, avec les Princes & les Princeſſes du Sang, en habits de leur tems ; le tout en broderie, exécuté à Saint-Joſeph.

Un autre lit, dont l'ouvrage eſt unique pour la richeſſe, d'une broderie rehauſſée d'une quantité de perles d'un très-grand prix. Ce lit a été donné à Louis XIV par Mademoiſelle *Marie de Lorraine*, Ducheſſe de Guiſe, par ſon teſtament du 2 mars 1688.

Le lit appellé le *Lit du Sacre*, parce qu'il ſert à la Reine au Sacre des Rois: il eſt de broderie fond d'or, à grains d'or, avec cartouches & tableaux rehauſſés d'or. Il repréſente pluſieurs ſujets de l'hiſtoire de Moyſe, d'après les deſſins de *Raphaël d'Urbin*. Ce riche ameublement, le plus beau qu'il y ait en Europe, a été fait par les ordres de François I.

EFFETS CURIEUX

ET D'UN GRAND PRIX,

Qui ſont auſſi dépoſés dans le Garde-meuble de la Couronne.

Les langes envoyés par le Pape Benoît XIII, pour M. le Dauphin. Ils ſont de broderie d'or en plein, ſur fond de toile d'argent trait.

On montre quelquefois la Chapelle d'or donnée par le Cardinal de Richelieu, par contrat du 1 juin 1636, compopoſée d'une croix, deux chandeliers, un calice & ſa patene, deux burettes, un ciboire, un goupillon, une figure de la Vierge, & une figure de Saint Louis, peſant 74 marcs, & garnie de neuf mille treize diamans, & de 224 rubis.

La nef d'or du Roi, ſervant dans les grandes cérémonies: elle pèſe 106 marcs, & eſt enrichie de diamans & de rubis; c'eſt un ouvrage de *Balin*, célèbre Orfèvre.

Dans une chambre particulière, on conſerve quantité d'anciennes armes, entre leſquelles il en eſt auſſi d'étrangères. On diſtingue particulièrement l'armure que le Roi François I portoit à la fameuſe journée de Pavie. Elle eſt de fer poli, ciſelée en relief de demi-ronde-boſſe, de divers ſujets de l'hiſtoire de Pompée, rainceaux & animaux, ſur les deſſins de *Jules Romain*: cette armure eſt la plus curieuſe qu'il y ait en Europe, tant par ſa légèreté, que par la beauté des gravures & des deſſins.

L'armure de Philippe de Valois, de fer bruni, enrichie de larges bandes d'or damaſquinées.

Celle du Roi Henri II, qu'il portoit lorsqu'il fut blessé par le Comte de Montgommeri, dans le malheureux tournois de la rue Saint-Antoine.

Les armures d'Henri IV & de Louis XIII; celle dont la République de Venise a fait présent à Louis XIV, enrichie de gravures soigneusement travaillées, & représentant douze Villes prises en Flandres par S. M.

Celle que la Ville de Paris eut l'honneur de présenter à Monseigneur, lorsqu'il étoit âgé de dix ans seulement.

L'épé de bataille d'Henri IV, dont le pommeau est formé par une tête d'aigle d'argent.

Celle de Henri III, avant qu'il fût nommé Roi de Pologne.

Enfin celle de Casimir, Ve. du nom, Roi de Pologne; mort à Nevers, le 14 décembre 1672.

On ne doit point oublier une partie des présens présentés au Roi à Versailles, le 11 janvier 1742, au nom du Grand Seigneur, par *Saïd Mehemet*, Ambassadeur extraordinaire de la Porte; ils sont conservés avec soin dans une des armoires du Garde-meuble.

Ils consistent entr'autres dans deux caparaçons de cheval, l'un d'un drap écarlate, dessin Arabesque, brodé en or, en argent & soie: l'autre, aussi de drap écarlate, de forme irrégulière, brodé & enrichi de pierres & de perles fines: une selle de velours cramoisi, brodée d'or & d'argent: le pommeau & l'arçon garnis de vermeil, enrichis de topases, d'émeraudes, petits diamans, & autres pierres précieuses: un poitrail enrichi d'or émaillé de différentes couleurs, & d'espace en espace, orné de diamans roses de plusieurs grosseurs.

Deux étriers, deux pistolets, deux fontes de pistolets, une tetière, une cartouche, & une poire à poudre; le tout partie de vermeil & or émaillé, & garni de pierreries: plusieurs carquois, fusils & pistolets garnis d'or.

Enfin, on conserve dans deux grandes armoires artistement ajustées, diverses pièces & vases d'agathes, jaspes, lapis, amétistes, crystal de roche, & autres pierres fines, encore embellies d'or & de pierreries. Ces morceaux précieux étoient autrefois placés dans la petite galerie & dans le Cabinet des médailles à Versailles.

On peut considérer le Garde-meuble de la Couronne, comme un assemblage de richesses & de curiosités: tout y est précieux & magnifique: tout y est entretenu & conservé avec

le plus grand soin, & dans un ordre admirable. Il y a long-tems que le public connoît l'attention & le noble désintéressement avec lesquels ce précieux dépôt est ordonné & administré. Il sera exposé aux yeux du public, une fois par mois.

GARDES *du Prévôt de Paris*. Le Prévôt de Paris a de toute ancienneté 12 Gardes, qui, selon un Arrêt de 1566, doivent avoir Hocquetons & hallebardes en le suivant à l'Audience & par la Ville. Ces Gardes sont Huissiers exploitans par-tout le Royaume, & journellement dans Paris. Avant la création des Huissiers-Audienciers, ces Gardes avoient fonctions d'Audienciers, & *faisoient bailler les Audiences*.

GARE. (la) Quartier de la place Maubert, près de la Salpêtrière, au-delà de la barrière de Saint-Bernard. C'est une espèce de golphe que l'on destine pour mettre à couvert des glaces, &c. les bateaux de l'approvisionnement de Paris.

GARENNE, (la) est une maison de campagne ou seigneurie sur la Paroisse de Villemonble.

GARGE. Village situé à trois lieues de Paris, au-delà de Saint-Denis, sur le rivage droit de la rivière de Crould, au bas d'un petit côteau dont l'aspect est vers l'orient. La culture du terrein y est plus diversifiée que dans les Villages qui sont au rivage gauche, & dont le terrein s'étend dans la grande plaine. On voit des vignes à Garge, & il y en avoit aussi autrefois.

C'étoit dans ce lieu, dit l'*Abbé le Beuf*, qu'étoit le Palais Royal, où Dagobert indiqua une assemblée générale des Grands de son Royaume, pour le 23 mai de l'an 635, qui étoit le mardi dans l'Octave de l'Ascension; & que là, il leur fit part de ses dernières dispositions ou testament, en en commettant l'exécution à ses fils *Sigibert* & *Clovis*.

Le Patron de l'Eglise de Garge est S. Martin. La Cure est à la pleine collation de l'Archevêque.

M. *de Machault*, Contrôleur-général & Garde des Sceaux, est le Seigneur actuel de cette terre, où il a fait faire des travaux immenses.

M. *Talon*, célèbre Avocat-général, avoit, il y a cent ans, sa maison de campagne à Garge.

GATINE. (*Place de*) *Voy*. PLACES.

GAUFREURS. Artiſans qui font paſſer les étoffes ſous des cylindres gravés, ou des planches de cuivre, qui, par le moyen d'une preſſe, leur impriment différens deſſins. Ils portent par leurs Lettres de Maîtriſe, le titre de *Découpeurs-Egratigneurs*, & ne font enſemble qu'un même Corps.

GAUTIER. (*la Chapelle*) *Voy*. CHAPELLE.

GAVIGNY, paroît n'être autre choſe que le lieu marqué ſous le nom de *Gaigny*, proche Preſles, dans la plûpart des Cartes du Diocèſe de Paris.

GAZETTE DE FRANCE. (la) *Théophraſte Renaudot*, Médecin de Loudun, établi à Paris vers l'an 1623, ramaſſoit de tous côtés des nouvelles pour amuſer ſes malades. Conſidérant que s'il donnoit au public des Feuilles volantes, qui contiendroient les nouvelles de divers pays, il ſe feroit un revenu conſidérable, il demanda à Louis XIII le privilège de la Gazette de France; il l'obtint en 1632, & Louis XIV le confirma dans la ſuite. Il y avoit déjà long-tems que de pareilles feuilles avoient été imaginées à Veniſe; on payoit pour les lire *una gazetta*, petite pièce de monnoie, d'où eſt venu le mot Gazette. La Gazette de France a toujours été continuée depuis 1632, & le recueil complet compoſe actuellement environ 140 volumes *in*-4°. Elle paroît le lundi & le vendredi de chaque ſemaine. On a fait, en 1769, un *Abrégé alphabétique* de cette Gazette en trois volumes *in*-4°. où l'on trouve un grand nombre d'anecdotes & de recherches curieuſes pour beaucoup de familles de France, ſoit par les faits militaires, par les graces de la Cour, ou par les autres eſpèces de diſtinctions.

GAZETTE DE LITTÉRATURE, *des Sciences & Arts*. Cette Gazette, qui a paru pour la première fois au mois de janvier 1774, a ſuccédé à l'*Avant-coureur*; elle embraſſe toutes les parties de la Littérature, des Sciences & Arts. Les bornes étroites que les Auteurs ſe ſont preſcrites dans cette Feuille ne leur permettent de ne donner ſouvent que les titres des Ouvrages, laiſſant aux Journaux, moins prompts à

paroître, la peine & le soin des extraits. Elle paroît tous les mardis & samedis.

GAZETTE DE SANTÉ, (la) contenant les nouvelles découvertes sur les moyens de se bien porter, & de guérir quand on est malade, a commencé le premier juillet 1773. On y trouve tout ce qui a rapport aux maladies des hommes & des animaux, des recettes contre les différens maux qui affligent l'humanité, des dissertations choisies & précises sur les opérations chirurgicales; & elle est à la portée des habitans de la Ville & de la campagne. Elle paroît tous les jeudis.

GAZETTE DES TRIBUNAUX. Elle paroît le jeudi de chaque semaine, depuis le mois de novembre 1774. Nous en avons obligation à M. *Mars*, ancien Avocat aux Conseils, &c.

GAZETTES ÉTRANGERES. Ce sont celles d'*Amsterdam*, qui paroît le lundi & le vendredi; de *Clèves*, dite *Courier du Bas-Rhin*, lundi & jeudi; d'*Altona*, mardi & samedi; de *Bruxelles*, jeudi & dimanche; de *Cologne*, mardi & samedi; de *Deux-Ponts*, lundi & jeudi; de *la Haye*, lundi, vendredi & samedi; *Leyde*, mardi & samedi; *Utrecht*, lundi & vendredi.

Toutes ces Gazettes se lisent dans les cafés de Paris, sur le quai des Augustins, sous les Charniers des Innocens, &c. Les Papiers Anglois se lisent au café Anglois, à la descente du Pont-Neuf, au coin de la rue Dauphine.

GAZIERS. Ce sont ceux qui fabriquent & vendent toutes sortes de petites étoffes de soie très-claires, unies & brochées, pour faire des garnitures & ajustemens de femmes, &c. *Voy.* RUBANNIERS.

GÉNÉRALITÉ *de Paris*. Elle est située entre les Généralités d'Amiens, de Rouen, d'Alençon, d'Orléans, de Bourges, de Dijon, de Châlons & de Soissons; elle peut avoir 75 lieues communes, depuis la pointe de l'Election de Vezelay au midi, jusqu'à celle de l'Election de Beauvais, au septentrion; & 45, depuis l'extrêmité de l'Election de Coulommiers, à l'orient, jusqu'à celle de l'Election de Dreux, à l'occident; mais il s'en faut bien que cette longueur & cette largeur présentent par-tout une surface égale; les Généralités qui l'avoisinent, la resserrent extrêmement vers sa partie méridionale; à peine lui trouve-t-on 4 lieues de large dans

certains endroits des Elections de Tonnerre & de Vezelay.

Il y a dans cette Généralité vingt-deux Elections ; savoir :

Beauvais.	*Paris.*	*Nemours.*
Compiègne.	*Meaux.*	*Montereau-Fault-Yone.*
Mantes.	*Coulommiers.*	*Sens.*
Pontoise.	*Rosoy.*	*Nogent.*
Senlis.	*Estampes.*	*Joigny.*
Dreux.	*Melun.*	*Saint-Florentin.*
Mont-Fort-l'Amaury.	*Provins.*	*Tonnerre & Vezelay.*

Les principales rivières qui l'arrosent, sont la Seine, l'Yone, la Marne, l'Aisne, l'Oise, le Serain, l'Armançon, l'Epte, la Serre, l'Armance, l'Eure, le Loing, le Therain, la Blaise, le grand & le petit Morin.

Le pays qu'elle renferme est situé entre le 19e. & le 22e. degré de longitude, le 47e. & le 50e. de latitude septentrionale ; il comprend une partie de l'isle de France, de la Picardie, de la Brie, de la Champagne, du Vexin, du Nivernois, de la Beauce & du Gâtinois. L'air y est tempéré & le terrein extrêmement fertile. On y recueille des vins, des grains, des fourrages, des fruits, du charbon de terre, du safran, & généralement toutes les choses nécessaires à la vie. Les Arts y ont établi de superbes Manufactures ; telles sont principalement celle des Gobelins, pour les tapisseries ; celle de la Savonnerie à Chaillot, pour les tapis ; celle des Glaces, au fauxbourg Saint-Antoine ; celle des Porcelaines, à Seve ; & dans Paris, des Fabriques d'étoffes d'or, d'argent, de soie, de taffetas, de galons, de rubans, de toiles peintes, &c. Le gibier y abonde, sur-tout dans la partie de l'Isle de France, que l'on regarde comme le séjour le plus délicieux du Royaume. On y compte plus de 2000 Paroisses, & au-delà de 20000 feux, sans y comprendre la Capitale, qui seule a plus de 23000 maisons. *Voy.* COMMERCE, FOIRES.

GENEVIEVE. *Voy.* ABBAYE DE SAINTE, *Tome I, pag. 44.*

GENEVIEVE, (*Communauté des Filles de Sainte*) quartier de la place Maubert, sur le quai de la Tournelle, près l'hôtel de Nesmond, *autrement les* MIRAMIONES.

Cette maison doit son établissement à Demoiselle *Marie onne au*, veuve, à l'âge de 16 ans, de J. J. *de Beauharnois*

de Miramion, Conseiller au Parlement, laquelle acheta, en 1670, d'un Financier nommé *Martin*, une maison qu'il avoit fait bâtir sur le quai de la Tournelle, & y installa ses Filles. Elle fit encore l'acquisition de la maison contiguë, pour y recevoir les femmes & les filles riches ou pauvres qui veulent faire des retraites.

La première commença par les pauvres, le jour de Noël 1687. Cette Communauté fut composée dans son origine de celle de la Demoiselle *de Blosset*, qui, en 1636, avoit rassemblé sur les fossés de Saint-Victor, auprès de la rue des Boulangers, un certain nombre de filles, dont le devoir étoit de travailler, visiter les pauvres malades, assister ceux de la campagne, prendre des Pensionnaires & les instruire. *Sainte Genevieve* étoit leur Patrone. Elles ne portoient point d'habits particuliers, ne faisoient point de vœux, & n'étoient point cloîtrées. Le rapport des exercices de ces deux maisons détermina M. *de Miramion* à n'en faire qu'une. Le Roi accorda des Lettres-patentes, qui furent enregistrées au Parlement, le 30 juillet 1674, & Mademoiselle *de Miramion* fut la Supérieure générale. Aujourd'hui cette Communauté est fort nombreuse.

Les Filles de Sainte-Geneviève ne font point de vœux; elles se consacrent à l'instruction des jeunes-filles & au soulagement des pauvres blessés; elles font les saignées, préparent les onguents & les médicamens dont ils ont besoin, & mettent un nouveau prix à ces secours gratuits, par le zèle & la charité avec lesquels elles les procurent. On fait aussi dans cette Communauté des retraites pour toutes sortes de personnes du sexe. Il y a 50 chambres ou cellules.

Madame *de Miramion* mourut en odeur de sainteté, âgée de 67 ans, le 24 mars 1696. Elle s'est toujours distinguée par sa piété & son zèle pour le prochain. Elle ne voulut jamais se remarier, & résista aux sollicitations les plus vives de plusieurs partis considérables, que sa beauté & sa fortune lui avoient suscités. *Voyez* ce que dit d'elle le Comte *de Bussy Rabutin*, *Mém. Tom. I.* Elle est inhumée dans le petit Cimetière.

GENEVIEVE DES ARDENS. (*Sainte*) Cette Eglise étoit située anciennement dans la rue neuve Notre-Dame. Elle fut abattue en 1747, pour agrandir l'Hôpital des Enfans-trouvés: & le service & les Paroissiens ont été transférés dans l'Eglise de la Madeleine. Elle portoit anciennement le nom de *Notre-Dame la Petite*, & ensuite celui de *Sainte-Gene-*

viève la Petite, pour la distinger de l'Abbaye à laquelle elle appartenoit, de même qu'une Prébende & une Vicairie dans l'Eglise Cathédrale, que les Religieux cédèrent en 1202, à Eudes de Sully, Evêque de Paris; on croit qu'alors elle fut érigée en Paroisse.

En 1229; selon d'autres, en 1230, cette Eglise changea de nom, en conséquence d'un miracle opéré par l'intercession de Sainte Genevieve. Alors la Ville de Paris & ses environs étoient en proie à une maladie cruelle, qu'on nommoit le *Feu sacré, ou le mal des ardens.* C'étoit un feu qui consumoit différentes parties du corps, & qui ne cédoit à aucun remède. La châsse de Sainte Genevieve fut descendue & portée solemnellement à la Cathédrale; la nef & le parvis étoient pleins de malades, qui, en passant sous ces saintes Reliques, furent guéris à l'instant, à la réserve de trois, dont l'incrédulité ne servit qu'à rehausser la gloire de cette Sainte, Patrone de Paris. Innocent II, qui étoit dans cette Ville en 1231, ayant fait vérifier ce miracle, ordonna qu'on en célébreroit la Fête tous les ans, le 26 novembre, sous le titre d'*Excellence de la Bienheureuse Vierge Genevieve*; & depuis elle a été célébrée sous celui du *Miracle des Ardens*, que la dévotion des fidèles lui fit probablement donner.

Sainte Geneviève avoit eu une habitation dans la Cité, & l'Oratoire où elle alloit prier, étoit sans doute celui qui est représenté par l'Eglise de Saint-Germain-le-Vieux. Les Chanoines de Sainte-Geneviève, ou la dévotion des Fidèles, erigèrent sous son nom une Chapelle ou un Oratoire dans l'endroit même, ou aux environs de celui où cette Sainte avoit demeuré; & il est vraisemblable que cette Chapelle fut agrandie quand on eut ouvert la rue neuve Notre-Dame, & qu'elle fut érigée en Paroisse après l'échange dont nous avons parlé. Le portail avoit été reconstruit en 1402, & on y voyoit la statue d'un homme à genoux, qu'on disoit représenter *Nicolas Flamel*, qui avoit contribué à cet ouvrage par ses libéralités.

GENEVIEVE DES BOIS. (*Sainte*) Village situé dans une pleine campagne sur une hauteur, au bas de laquelle la rivière d'Orge coule du midi à l'orient d'été. Il a à son levant d'été la forêt de Sequigny, & est ainsi nommé à cause des bois de cette forêt & de ceux de Longpont & des Roches. Il est à six lieues de Paris vers le midi, à une lieue de Montlhery, & à deux de Corbeil. Il n'y a sur cette Paroisse que des labourages avec les bois, peu de vignes, quelques prairies;

beaucoup de terres sablonneuses & terres de garennes.

L'Eglise est du XIIIe. siècle, la Cure ayant été érigée vers l'an 1200, à peu-pres dans le tems que l'on finit l'Eglise. La nomination appartenoit à l'Abbé de Saint-Magloire, lequel, sans doute, avoit fait construire le chœur; mais l'Abbaye ayant été réunie à l'Archevêché de Paris, les choses sont revenues en leur état primitif.

On remarque dans cette Eglise un reste de l'ancienne piété des Fidèles, d'offrir aux Saints & Saintes de grosses souches de cire. Les habitans des Paroisses voisines ont cette dévotion à Sainte Genevieve.

La seigneurie s'étend sur la Paroisse de Ville-Maison, une partie du fief du Perray, le hameau de Liers, le Parc-Pierre, la Cossonnerie, & elle a de très-belles mouvances: elle a aussi haute, moyenne & basse Justice, dont la première concession doit être ancienne, puisque, par des Lettres-patentes du mois de décembre 1611, le Roi déclare qu'il rétablit ce droit dans cette terre.

La grosse tour ronde, qui est à l'une des encoignures de l'avant-cour du Château, & dont le haut sert de colombier, est un édifice ancien & curieux. Cette tour, qui est environnée d'un fossé plein d'eau, étoit autrefois le Château, & les Seigneurs le trouvoient alors assez vaste pour eux. Au-dessus du rez-de-chaussée étoit une petite Chapelle, qui est détruite depuis que l'on en a bâti une autre dans le nouveau Château.

Dans les trois étages au-dessus, sont des logemens que le Seigneur habitoit avec sa famille & ses domestiques. Il y a une cheminée construite de manière qu'elle sert à quatre chambres. Le nouveau Château a été bâti par *Antoine Boyer*, Conseiller au Parlement de Paris, dont le buste est placé au-dessus de la porte du vestibule. On voit au bout du parterre, un portique, sur les piliers duquel sont représentés en demi-bosse des Nymphes qui versent de l'eau dans leurs urnes. On assure qu'elles sont du célèbre *Jean Gougeon*, qui a fait celles de la fontaine des Saints Innocens à Paris.

Il y a dans le Château une grande chambre que l'on nomme la chambre du Roi, parce que deux de nos Rois y ont logé, Louis XIII, qui y fut attaqué de la fièvre, & Louis XIV, qui y coucha plusieurs fois dans le tems de ses voyages de Fontainebleau, & l'on tient que ce fut pour son passage, que l'on fit le chemin pavé qui traverse la forêt de Sequigny en droite ligne, durant l'espace d'une grande demi-lieue. Le village de Sainte-Genevieve est fort peu considérable.

GENEVILLIERS. Village à deux lieues de Paris, vis-à-vis la ville de Saint-Denis, la rivière de Seine entre deux. Sa situation est dans la plaine qui est entourée par le repli que fait cette rivière, & par lequel est formée une peninsule qui contient les Paroisses d'Anières & de Colombes.

La plus grande portion du terrein consiste en labourages, avec des prés & quelques vignes, que les habitans ont préservées le plus qu'ils ont pû des inondations de la Seine, par les levées qu'ils ont formées sur ses bords, il y a plusieurs siècles.

L'Eglise de ce lieu, qui étoit autrefois un simple Hameau de la Paroisse d'Anières, est sous le titre de Sainte Marie-Madeleine. Le Chapitre de Saint-Marcel de Paris présente à la Cure.

M. le Maréchal de Richelieu, Capitaine des chasses de la plaine de Genevilliers, a une maison de campagne dans cette Paroisse, avec un très-beau jardin. Au nord de ce jardin, il a fait bâtir en 1752, une glacière, dont l'aire est élevée au-dessus de la hauteur de l'inondation de 1740. Cela forme un monticule en pain de sucre, planté de bois taillis, du sommet duquel s'éleve un sallon superbement orné & galamment meublé, en forme de temple rond. Il est couronné par un dôme surmonté d'une statue dorée, représentant Mercure environné d'une colonnade de douze colonnes, qui portent chacune une statue d'une des Divinités du Paganisme, & qui forment une galerie couverte.

GEOGRAPHES. (*Ingénieurs*) Les Ingénieurs-Géographes sont ceux qui connoissent & possédent l'art précieux & inestimable de désigner sur une simple carte, par des signes de convention, & des lignes tracées avec une juste proportion, la distance exacte qu'il y a d'un lieu à un autre, & les objets conséquens qui se trouvent intermédiaires.

Il y a un grand nombre d'habiles Professeurs en ce genre dans cette Capitale.

GEORGES. (*Eglise de Saint*) Cette Eglise fut appellée depuis *de Saint-Magloire*, à l'occasion des Moines de Saint-Barthelemi. Elle existoit au Xe. siècle, & alors elle avoit un territoire qui confinoit en plusieurs endroits, avec des dépendances de ce que l'Abbaye de St.-Pierre-des-Fossés possédoit proche Paris; car alors il y avoit peu de maisons dans ce quartier situé hors de la Ville. *Voy. Tom. I, pag. 535.*

GENTILLY. Il n'y a guère de Villages dans le voisinage de Paris, qui puisse se vanter d'une aussi haute antiquité que celui-ci : c'étoit une terre habitée en un Village cultivé dès le VIIe. siècle, & où étoient situés les biens que Saint Eloi avoit donnés au Monastère de Saint-Martial, qu'il avoit fondé dans la Cité de Paris : il a pris son nom de *Gentil*, l'un de ses anciens Seigneurs. Ce Village n'est éloigné de la Capitale que d'une petite lieue ; il est environné de prairies, de jardins, de la rivière de Bièvre & de jolies maisons ; mais il est situé dans un vallon un peu resserré.

L'Eglise Paroissiale est un peu petite. C'est un édifice dans le goût gothique. Le Patron est S. Saturnin.

La Cure est à la collation pleine & entière de l'Archevêque.

En 762, le Roi Pepin vint passer l'hiver à Gentilly : il y célébra la Fête de Noël & celle de Pâques qui suivit. Quatre ans après, il y vint encore célébrer la Fête de Pâques, & tenir un Concile national au sujet du respect dû aux images, à l'occasion de la dispute entre l'Eglise d'Orient & celle d'Occident : ce qui suppose qu'il y avoit un Palais à Gentilly ; il y a apparence qu'il étoit au Hameau de Cachant. Plusieurs Evêques de Paris y ont résidé.

Il y avoit à Gentilly une tour qu'on appelloit la *tour ronde*, qui étoit un fief des sieurs de Brunoy, & que l'Evêque de Paris acheta. Il y avoit aussi un autre fief appellé la *tour quarrée* : il appartenoit en 1390, à *Jean de Beauvais*, qui en donna le dénombrement au Roi à cause de *Guillemette de Seez*, sa femme. Cette tour subsiste encore dans le clos de M. *de Beauvais*, Seigneur de Gentilly.

Simon Colines, l'un des Graveurs d'Imprimerie des plus distingués, étoit natif de Gentilly. Il fut le premier qui grava, vers l'an 1480, avec succès, des caractères romains, tels que ceux d'aujourd'hui. *Naudé*, Bibliothécaire du Cardinal Mazarin, & *Isaac Benserade*, de l'Académie Françoise, y avoient chacun une maison de campagne. C'est à M. *le François*, Curé de ce lieu, que nous devons la méthode de Géographie, dédiée à Mademoiselle *Crozat*.

M. de Tournefort, en faisant ses herborisations autour de Paris, trouva à Gentilly, au fonds d'un pré, l'*alsine* la plus haute ; & sur les murailles, celle à petites feuilles. Il ajoute qu'étant sur la côte, vers Bicêtre, il y trouva le *sium arvense*.

La plus fine terre argilleuse se prend à Gentilly, dans un

endroit où l'on trouve beaucoup de marcassites sulphurées. Les Potiers ne s'en servent que pour faire de la brique ou des tuiles. Elle rend en cuisant une vapeur noire & puante, qui gâteroit tout autre ouvrage.

Gentilly est l'un des trois Villages où les Ecoliers de l'Université alloient se promener il y a 200 ans, ce qu'on appelloit *ire ad campos*.

L'Auteur du Supplément à Dubreul décrit ainsi, en 1639, la maison du Président *Chevalier*, Seigneur de Gentilly : » Elle est, dit-il, le séjour le plus agréable qui soit dans les » environs de Paris, & qui contient en son pourpris les deux » tiers du Village, enfermée dans un long tour de murailles » garnies de plusieurs pavillons... Le jardin a de grandes » allées couvertes, d'autres nues, carreaux, bordures, ar- » bres-fruitiers, glacieres, canaux, couches de fleurs, & » un agréable bocage de haute-futaie. Ce beau lieu est à » présent aux Pères Jésuites du Collège, qui l'ont acheté pour » envoyer leurs Ecoliers se divertir en tems d'été ».

En 1562, le Prince de Condé, au retour de Corbeil qu'il ne put prendre, logea ses troupes à Gentilly & dans les autres Villages voisins. Catherine de Médicis y vint parlementer avec ce Prince. Leurs Conférences durèrent depuis le 2 décembre, jusqu'au 7; mais ils se séparèrent sans rien conclure.

C'est aujourd'hui Madame la Duchesse *de Villeroy*, qui est Dame de Gentilly.

GERBEROY, dans la Généralité de Paris, Election de Beauvais, est situé sur la rivière du Thérain, à 20 lieues de Paris. Les Evêques de Beauvais n'ont pas dédaigné de prendre le titre de Vidames de Gerberoy. Cette Ville est célèbre par le Traité de paix qu'y conclurent ensemble *Louis d'Outremer* & *Richard*, Duc de Normandie; par les restes de son Château, que l'on croit avoir été bâti dans le IXe. siècle; par les sièges qu'elle a eu à soutenir contre les Anglois, dont elle a subi plusieurs fois le joug, & plus encore par la victoire que les François remportèrent sur eux auprès de ses murs, en 1435.

Saintraille & *la Hire* étoient occupés à la revêtir de quelques fortifications, lorsque le Comte d'*Arondel* entreprit de faire cesser leurs travaux. Ce Général avoit une armée bien supérieure en nombre; mais il eut le sort d'*Achille*, & fut blessé au talon; il perdit ainsi la bataille & la vie, & laissa son

nom à la vallée où se passa cet événement mémorable : on l'appelle encore la *vallée d'Arondel*.

Il y a à Gerberoy un Chapitre, où les Chanoines ne touchent les revenus de leurs Prébendes, qu'après un an de résidence. La Justice de la Ville passe entre leurs mains tous les ans, pendant 24 heures ; ils la reçoivent le 28 juin à midi, & la déposent le lendemain à la même heure. Gerberoy avoit des Seigneurs dès le tems du Roi *Robert* ; elle a une mesure particulière pour ses grains ; il se fait un grand commerce à sa Foire du 29 septembre.

GERCY étoit une Paroisse du diocèse de Paris, dans l'Archidiaconé de Brie, au moins dès le XIIe. siècle. L'Eglise qu'on croit avoir été sous le titre de Saint Sulpice, étoit même de quelque apparence, puisqu'elle fut jugée convenable pour l'Abbaye, qui fut alors établie en ce lieu ; & l'on choisit le hameau de Varennes pour y transporter la Paroisse, c'est-à-dire, les Fonts-baptismaux, le cimetière, le logis curial, &c.

Ce lieu est situé à cinq lieues & demie de Paris, ou un peu plus, dans la vallée, ou plaine qui borde la rivière d'Hières, à main droite, à une lieue de Brie-Comte-Robert, qui est placé vers l'orient. Cette rivière d'Hières est en tout tems assez large en ce lieu & fort profonde. *Voy.* VARENNES.

L'Abbaye fut fondée, comme nous l'avons dit, *Tom. I*, *pag. 4*, par *Jeanne*, Comtesse de Toulouse & de Poitiers, femme d'*Alphonse*, frère de S. Louis, laquelle résidoit souvent à Vaux-la-Comtesse, au-dessous de Combs-la-Ville. La première Abbesse fut une nommée *Auda* ou *Oda*, laquelle vécut jusqu'à l'an 1294 ; elle étoit d'une famille illustre, & est inhumée dans le chœur des Religieuses, sous une tombe plate. Le corps de la Comtesse de Toulouse y repose aussi, & l'on a élevé sur sa sépulture, un mausolée de marbre blanc, où elle est représentée couchée. Voici ce que l'Abbé Chastelain dit de ce Monastère, dans la collection de ses ouvrages.

» Gercy, Abbaye de Filles, dont l'Eglise est gothique, » fort grande, avec une croisée toute dégagée. Cette Eglise » est sous le nom de Saint Barthelemy, dont on y conserve » le crâne, que la Comtesse de Toulouse, leur Fondatrice, » obtint de S. Sernin de Toulouse. Elles ont aussi depuis le » même tems, quelques reliques de S. Marcel & de S. » Marcellin, dont elles font double mineur. Elles ont un

» grand avant-chœur & un grand chœur, au bout duquel sont » deux autels, un de chaque côté de la grille. Vis-à-vis » chaque autel, contre le dernier pilier du chœur, de chaque » côté, sont deux épitaphes de marbre en symmétrie : du » côté droit, celui de Saint Gelais Lansac-Lusignan ; du côté » gauche, celui de M. de Perefixe, Archevêque de Paris, » avec son cœur au haut. Le tombeau de la Comtesse de Tou- » louse, Fondatrice, est élevé au milieu du chœur. Le grand » autel, qui est sous le rond-point, est accompagné de quatre » petites colonnes, avec des rideaux de l'une à l'autre, de » la couleur du jour, comme dans une ancienne Cathé- » drale ». Ces anciennes décorations ont été changées, & l'on en a fait d'autres aux dépens d'une Dame retirée dans ce Couvent.

Le chœur de cette Eglise, que nous appellerions la nef dans une autre, est plus bas que le chœur : il est accompagné d'une aile de chaque côté, & le tout est proprement voûté en pierres : ce qui fait croire, ou que ce vaisseau a été bâti depuis l'établissement du Couvent, ou que si c'étoit là l'Eglise des Paroissiens du Village, qui fut cédée aux Religieuses, c'étoit quelque puissant Seigneur qui l'avoit fait construire. Une preuve qu'il y a eu du changement, c'est que l'on voit encore, proche le grand portail, la porte de la Paroisse dans le côté ; ce qui prouve au moins que le peuple a entré autrefois dans cette Eglise par le bout de l'aile méridionale de la nef, du côté du chemin public. Les vitrages sont encore les mêmes.

Cette Eglise prit le nom de la Sainte Vierge, lorsque les Religieuses y furent introduites.

La Règle de Saint-Victor cessa peu-après d'être observée exactement à Gercy. En 1515, la Reine *Claude* de France, épouse de François I, pria le Parlement de faire réformer cette Abbaye, de même que celle d'Hières, & douze Religieuses Bénédictines de Montmartre eurent ordre d'y aller la même année. Depuis ce tems, le gouvernement fut changé à Gercy, & l'Abbesse devint triennale ; il n'y en eut que deux, après quoi François I en nomma une perpétuelle.

L'Abbesse *Jeanne du Puy de Vatan* rendit la réforme encore plus régulière, en ôtant tout propre aux Religieuses, & les obligeant de quitter les meubles d'argent, & de garder la clôture. L'habit blanc, qui étoit celui de la plûpart des Maisons de Filles Bénédictines, avoit aussi été conservé jusqu'alors ; mais elle le fit changer en noir. Madame *Françoise de Péréfixe de Beaumont*, sœur de l'Archevêque de Paris,

ayant obtenu le cœur de son frère mort en 1671, le fit placer dans le chœur de l'Abbaye, comme nous venons de le dire plus haut.

En 1720, l'Abbesse de ce lieu étoit Dame *Françoise-Charlotte Castel de Saint-Pierre.*

GERMAIN DES NOYERS. (*Saint*) Très-petit Village composé de trois feux, situé à un petit quart de lieue de Torcy, dans le Doyenné de Lagny. La Cure est à la nomination du Prieur de Saint-Thibaud, près de Lagny. L'Eglise n'est qualifiée que de Chapelle. On ignore quel est l'Evêque de Paris qui l'a érigée en Cure, & qui en a accordé la présentation à ce Prieur, qui est Seigneur du lieu, Patron & gros-Décimateur en partie. Le Patron de ce lieu est S. Germain, Evêque de Paris. Le Château de Rentilly est de cette Paroisse.

GERMAIN-DES-PRÉS. (*Saint*) *Voy.* ABBAYE, *Tom. I, pag.* 67.

GERMAIN-EN-LAYE. (*Saint*) Jolie Ville de l'Isle de France, à quatre lieues nord-ouest de Paris; longit. 19'. 40". latit. 48'. 52". Les maisons y sont hautes & bien bâties : il y a de belles rues bien pavées, quelques grandes places & plusieurs hôtels, avec un Château-Royal, situé sur une montagne, au pied de laquelle coule la rivière de Seine. C'est le lieu de la naissance des Rois Henri II, Charles IX & Louis XIV.

Le Château de Saint-Germain est un des plus agréables séjours qui soient en France, tant par sa situation & la salubrité de l'air qui y règne, que par la beauté de ses appartemens, de ses jardins & de la forêt qui les joint; elle est percée de grandes routes, & peuplée de bêtes fauves, qui en font un lieu délicieux pour la chasse. Ce Château se distingue en Château vieux & Château neuf. Le vieux fut commencé en 1370, sous le règne de Charles V, & achevé sous celui de François I. Henri IV fit bâtir le Château neuf sur la croupe de la montagne, plus proche de la rivière. Louis XIII a embelli celui-ci de plusieurs ornemens; & Louis XIV, qui y naquit le 5 septembre 1638, y a fait élever cinq gros pavillons, qui flanquent en encoignures pour la commodité des appartemens qui sont en grand nombre & fort logeables. Le fossé a été élargi & tous les dehors renouvellés. La construction de ce Château est en plate-forme, & de pierre de taille; le corridor

dor qui règne à l'entour, est magnifique, de même que sa terrasse, qui a été faite sur les dessins de *le Notre*: elle a 1200 toises de long & 15 de large. Le petit parc percé de routes, & le petit Château du Val à ses extrêmités, méritent d'être vus.

Le tableau de l'autel de la Chapelle de ce Château, est du fameux *Poussin*. C'est une cène où la beauté de l'ordonnance & particulièrement l'entente des lumières, ne reconnoissent rien de plus beau en ce genre. Quelques-uns le blâment cependant d'avoir donné à l'air de la tête du Christ, quelque chose qui tient plutôt d'un Jupiter tonnant, que du Sauveur du monde. On y remarque encore une Sainte Trinité, de *Vouet*.

Château-neuf. Henri IV fit faire sur la croupe de la montagne cet édifice royal, dont les jardins s'étendent jusques sur le bord de la Seine, près du pont d'Aupec, vulgairement le Pec, & dont la pente est de 28 toises. Ces différens jardins sont soutenus par trois terrasses élevées avec beaucoup de dépense. La première est de la même étendue que le Château; elle est terminée par deux galeries. La deuxième & la troisième sont soutenues par des arcades, au-dessus desquelles règne une galerie. La rivière est au pied de ces terrasses, ce qui forme le plus bel amphithéâtre du monde *. Il faut re-

* On lit dans la vie d'Henri IV, par Matthieu, *Lib. 6. in-8. pag.* 564, que ce fut en ce lieu que *Claude de Monconis*, Président des Finances en la Généralité de Lyon, fit l'épreuve d'élever & remonter les eaux plus haut que la source. Une médaille de pierre posée dans une niche de ce bâtiment neuf, donna occasion à l'histoire suivante.

Fauchet, Premier Président de la Cour des Monnoies, Auteur des Antiquités Gauloises & Françoises, imprimées plusieurs fois sous les règnes d'Henri III & d'Henri IV, étant allé saluer ce dernier à Saint-Germain-en-Laye, ce Prince, pour se débarrasser de lui, se tournant du côté de cette médaille, qui ressembloit très-fort à cet Auteur, lui dit: *Monsieur le Président, j'ai fait mettre là votre effigie pour perpétuelle mémoire.* Mais comme ce n'étoit point là ce que *Fauchet* demandoit ni desiroit, à son retour il composa les vers suivans:

J'ai trouvé dedans Saint-Germain
De mes longs travaux le salaire:
Le Roi, de pierre m'a fait faire,
Tant il est courtois & humain.

marquer le boulingrin à côté du Château, bordé d'une perspective fort étendue, & de l'autre côté une pareille terrasse, qui donne sur le parc. Plusieurs fois, depuis plus de 50 ans, le Clergé de France a tenu ses Assemblées générales dans ce Château.

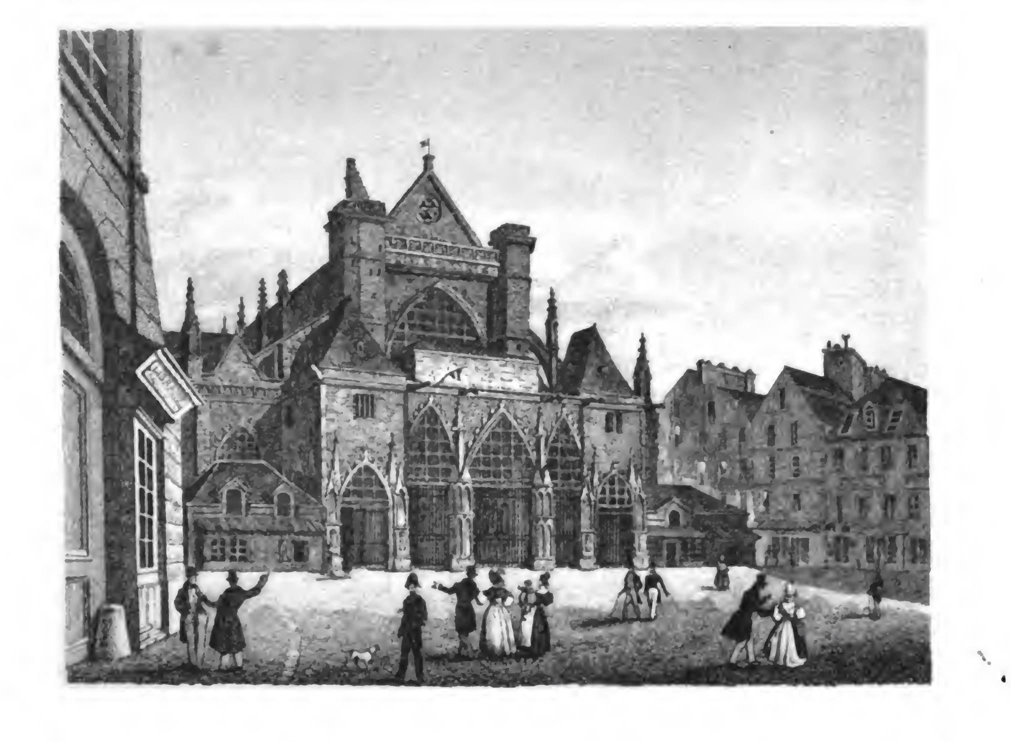
Le Château de St.-Germain a été depuis le 7 janvier 1689, le lieu de la résidence ordinaire de la Cour d'Angleterre, réfugiée en France. Le Roi Jacques II y mourut le 16 septembre 1701, dans sa soixante-huitième année; & la Reine, son épouse, au mois de mai 1718, & la Princesse, leur fille.

Entre les hôtels que l'on voit à Saint-Germain, on distingue celui du Duc de Noailles, très-bien meublé, & avec des jardins d'une grande beauté.

La Ville n'a qu'un Prieuré-Paroisse, du titre de Saint-Germain, un Hôtel-Dieu, qui existoit dès le XIIIe. siècle, & dont Saint Louis a été probablement le Fondateur; un Hôpital-général, dont les statuts furent confirmés par le Roi, & les Lettres enregistrées le 1 mars 1684, renouvellées sous Louis XV, par Lettres-patentes enregistrées en 1716, au mois de juin, avec celles de tous les anciens dons, droits & privilèges; & quelques Couvens, qui sont les Recollets, les Ursulines & les Augustins Déchaussés, dits les *Pères des Loges*, situés dans la forêt. La Cure est à la nomination du Roi.

S'il pouvoit aussi-bien de faim
Me garantir que mon image,
Ah! que j'aurois fait bon voyage!
J'y retournerois dès demain.
Viens, Tacite, Saluste & toi
Qui a tant honoré Padoue:
Venez ici faire la moue
En quelque coin, ainsi que moi.

Ces vers furent présentés à Henri IV, qui se sentant piqué & noté d'ingratitude, à la sollicitation de quelques-uns, fit coucher Fauchet sur l'état à six cents écus de gages, avec le titre de son Historiographe, qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 1603. Matthieu a remarqué que les principales statues de la pyramide élevée à Paris au sujet de Jean Châtel, & qui fut démolie en 1603, furent transportées aux grottes de Saint-Germain.



Il y a aussi une Prévôté, une Maîtrise des Eaux & Forêts, & une Capitainerie Royale des chasses. La vue de Saint-Germain, principalement du côté de la rivière & des plaines, s'étend sur Paris, Saint-Denis, & les Villages des environs. L'Archevêque de Paris est le Diocésain sur le Prieuré-Paroisse & territoire de Saint-Germain.

Outre les 350 arpens qui forment l'étendue du parc joignant le Château, la forêt contient plus de 5550 arpens; c'est ce qu'on appelle proprement la forêt de Laye. La Garenne du Vezinet, qui est de l'autre côté de la rivière, au bout du pont d'Aupec, & s'étend vers Croicy & vers Chatou, en renferme 648. Ceux qui ont calculé la quantité de bois que renferme la Maîtrise particulière des Eaux & Forêts de Saint-Germain, y en trouvent plus de 30500.

Ce fut à Saint-Germain-en-Laye que l'on commença à faire des glaces à la manière de Venise. *Thesco Matio*, Gentilhomme Italien, ayant apporté le secret de cette verrerie ou glace, le Roi le naturalisa, & l'ennoblit en 1561. La verrerie à la façon de Venise, fut établie à Saint-Germain, & le Roi lui donna pour cela, & à son frère *Ludovico*, la maison de la verrerie du même lieu, par Lettres patentes enregistrées au Parlement & à la Chambre des Comptes.

Ce fut aussi dans cette Ville que la Princesse *de Condé* fit, en 1596, son abjuration. Les François & les Anglois y signèrent le Traité, par lequel le Roi d'Angleterre s'engageoit à rendre à la France tout ce qui avoit été usurpé sur elle dans la nouvelle France, l'Acadie & le Canada. Ce Traité est du 29 mars 1632.

GERMAIN-L'AUXERROIS. (*L'Eglise Royale & Paroissiale de Saint*) Cette Eglise qui existoit au VIIe. siècle, lieu de la sépulture de S. Landri, Evêque de Paris, mort vers l'an 655 ou 656, ne présente rien qui constate sa véritable origine. L'Abbé le Beuf en fait remonter l'antiquité jusqu'à l'Episcopat de Saint Germain, Evêque de Paris, & il prouve que Saint Vincent n'a jamais été le premier Titulaire de cette Eglise. M. *Jaillot* pense que la Basilique de Saint Germain n'est l'ouvrage ni de *Childebert*, ni d'*Ultrogothe*, mais de *Chilperic I*, & que ce Prince la fit ériger sous le nom de Saint Germain, *Evêque de Paris*, & non sous celui du Saint Evêque d'Auxerre. Les miracles qui s'y opéroient journellement, pénétrèrent Chilperic de dévotion; il fit l'épitaphe du Saint, & fit élever cette Eglise sous son nom. On la nommoit dans le IXe. siècle, *Saint-Germain-le-Rond*, à cause de

ſa figure ronde : on lit dans le Poëme d'Abbon, *Lib. 1. verſ. 1733; & Lib. 2. verſ. 35.*

Germani Teretis *contemnunt littora Sancti.*

L'Abbé le Beuf croit qu'il en faut attribuer la première origine à une Chapelle qui aura été conſtruite peu de tems après la mort de Saint Germain, Evêque d'Auxerre. Au 6e. ſiècle, dit-il, l'Evêque de Paris, qui portoit ſon nom, ne fut pas indifférent pour l'autel érigé ſous l'invocation de ce grand Prélat, & ce pourroit bien être ſous ſon Epiſcopat, que fut bâtie la rotonde, qui fit déſigner dans la ſuite cette Egliſe ſous le nom de *Saint-Germain-le-Rond*, ſoit à cauſe de la forme ronde de cette Baſilique, ou de la configuration du cloître *, & des foſſés dont elle étoit environnée. On retrouve la trace de ces foſſés dans la rue qui en porte le nom.

Mais ſous le règne de Pepin, le 25 juillet 754, ce Prince, aſſiſté de ſes fils & des Grands du Royaume, fit faire, avec la plus grande pompe, la tranſlation du corps de Saint Germain de la petite Chapelle de Saint-Symphorien, dans le chœur de la grande Egliſe de Saint-Vincent, qui depuis fut appellée de *Saint-Germain*, ou de *Saint-Vincent* & *Saint-Germain*, vraiſemblablement pour diſtinguer ces deux Egliſes dédiées ſous le nom du même Saint, dont la dernière étoit nommée *Saint-Germain-le-Rond.*

Le grand portail de cette Egliſe paroît être du règne de Philippe-le-Bel. Il eſt précédé d'un veſtibule ou portique, dont la bâtiſſe eſt regardée par les connoiſſeurs, moins an-

---

* Les Auteurs du *Gallia Chriſtiana* diſent qu'en 581, il y avoit quatre Abbayes aux portes de Paris; *Saint-Laurent* vers l'orient, *Sainte-Geneviève* au midi, *Saint-Germain-des-Prés* à l'occident, & *Saint-Germain-l'Auxerrois* au nord. Dubreul convient avec raiſon que l'Egliſe de Saint-Germain-l'Auxerrois n'a jamais eu d'Abbé, mais un Doyen & un certain nombre de Chanoines, qui dépendoient vraiſemblablement de la Cathédrale. Ils adminiſtroient les Sacremens & étoient chargés tour-à-tour des fonctions du S. Miniſtère. Enſuite cette partie de la Ville s'étant conſidérablement peuplée, ſur-tout ſous le règne de Philippe-Auguſte, les Chanoines choiſirent un Vicaire pour remplir ces fonctions ſous leurs yeux; par-là, cette Collégiale fut érigée en Cure; mais l'époque en eſt incertaine. *Voy. M. Jaillot, Rech. ſur Paris, quart. du Louvre.*

cienne que le portail de près d'un siècle. Ce portique est décoré de six statues de pierre plus grandes que le naturel. On prétend, sans beaucoup de fondement, qu'elles représentent S. Vincent, Childebert, Ultrogotte, Saint Germain-l'Auxerrois, Saint Marcel & Sainte Genevieve. On voit, à la vérité, entre deux de ces statues, un tableau où les noms de Childebert & d'Ultrogotte sont écrits en lettres gothiques; mais ce tableau ajouté après coup, ne forme pas une autorité assez forte pour en rien conclure; d'ailleurs le tableau & les figures paroissent n'être pas plus anciens que la troisième race de nos Rois. L'Eglise est un bâtiment assez régulier.

Le Chapitre étoit composé d'un Doyen, d'un Chantre, de treize Chanoines, douze Chapelains, de deux Vicaires Choristes, d'un Maître de Musique & de huit Enfans de chœur. Le Doyen étoit la première dignité; le Chantre n'étoit point en dignité, il n'avoit que la préséance au chœur après le Doyen, afin d'être à portée de veiller sur le bas-chœur; au Chapitre, il n'avoit point d'autre place que celle que lui donnoit son rang de réception. Le Doyen & le Chantre avoient ordinairement un Canonicat, avec leur Bénéfice, afin d'avoir entrée au Chapitre. Les Chapelains siégeoient dans les hautes stales, après les Chanoines. Le Vicaire perpétuel étoit au rang des Chapelains. Les fonctions de ceux-ci étoient de faire Diacre & sous-Diacre tous les Dimanches & Fêtes, avec le Chanoine officiant, & de porter la chappe aux Fêtes annuelles & solemnelles; mais ils ne disoient jamais la Messe à l'autel du chœur : ils ne pouvoient pas même entrer dans le chœur par la grande porte, mais seulement par les collatérales. Le Chapitre étoit composé des seuls Chanoines qui géroient les affaires du Chapitre par des Officiers Chanoines.

Outre le Chapitre, il y avoit une Communauté composée des Chanoines & des Chapelains; les affaires de cette Communauté étoient gérées par des Officiers pris alternativement parmi les Chanoines & les Chapelains. Le Chapitre, en sa qualité de Curé primitif, faisoit toutes les fonctions curiales, les cinq grandes Fêtes de l'année. Le Doyen, comme ayant toutes les cires, faisoit ou faisoit faire les enterremens. Les Chanoines faisoient chacun, suivant leur tour, les autres fonctions curiales, comme de dire la grand'Messe, de faire le Prône, les Baptêmes, & d'administrer les Sacremens.

Le Chapitre nommoit aux Cures de Saint-Germain, Saint-Roch, Saint-Landry, Saint-Sauveur, la Ville-l'Evêque

Sainte-Opportune & Saint-Eustache : il nommoit à ce dernier Bénéfice alternativement avec M. l'Archevêque.

Les différens procès que le Chapitre de Saint-Germain avoit assez souvent, soit avec le Curé, soit avec les Marguilliers, & même avec les Chapelains du chœur, & le mauvais état des affaires du Chapitre de Notre-Dame, firent penser à la réunion des deux Chapitres. La première proposition en fut faite en 1736, par un Mémoire qui fut remis à M. Robinet, Chanoine de Notre-Dame, & Grand-Vicaire de M. l'Archevêque. Cette affaire resta comme assoupie jusqu'en 1739, que l'on tint les conférences préparatoires, en conséquence des délibérations des deux Chapitres de Notre-Dame & de Saint-Germain.

Les 31 mars & 1 avril 1740, les deux Chapitres passèrent entr'eux un concordat, pour régler les différentes conditions auxquelles l'union se devoit faire : les principales étoient que les Chanoines de Saint-Germain auroient séance au chœur de Notre-Dame, du jour de leur prise de possession à Saint-Germain, sans aucune prise de possession nouvelle, ni installation ; qu'ils jouiroient de tous les droits & privilèges des Chanoines de Notre-Dame, & qu'ils auroient même l'administration de leurs biens, & nommeroient pour cela leurs Officiers.

Le 18 juillet, M. l'Archevêque rendit son décret, par lequel il prononça l'union, relativement au concordat passé entre les deux Chapitres ; en conséquence, on obtint des Lettres-patentes confirmatives de ce décret. Il y eut opposition à l'enregistrement de ces Lettres, tant de la part des Curés & Marguilliers, que de l'Université, de Saint-Victor & même d'une partie des Chanoines de Saint-Germain. Appels comme d'abus de ladite union ; plaidoyers à ce sujet, après lesquels l'affaire fut appointée par Arrêt de la Grand'-Chambre, du 27 mars 1741.

Le 15 décembre suivant, Arrêt du Conseil, qui y évoque toutes contestations au sujet de l'union. Il fut ordonné que les Parties intéressées remettroient leurs Mémoires à MM. *de Fortis* & d'*Argenson*, Conseillers d'Etat, pour, sur leur rapport, être par Sa Majesté ordonné ce qu'il appartiendroit.

Le 24 août 1743, Arrêt du Conseil, qui ordonna que les Mémoires fournis aux Commissaires seroient remis à M. l'Archevêque de Paris, pour qu'il donne son avis, & qu'il propose à Sa Majesté ce qu'il estimera le plus convenable. Le 24 octobre suivant, Arrêt du Conseil d'Etat, qui nomme

le ſieur *Moreau de Beaumont* pour Commiſſaire particulier, devant lequel les Parties intéreſſées ſeroient tenues de remettre leurs Mémoires, pour, ſur leur rapport, & de l'avis des Commiſſaires du Roi, être ordonné par Sa Majeſté ce qu'il appartiendra. Déſiſtement, tant de la part de l'Univerſité, de Saint-Victor, des Curés & Marguilliers de Saint-Germain, & du Chapitre, à l'exception de trois Chanoines, qui ne voulurent pas y conſentir. Ordonnance de M. l'Archevêque, du 30 décembre 1743, & nouvelles Lettres-patentes du mois de février 1744, pour procéder à l'enregiſtrement du décret & du concordat.

Le 15 mai ſuivant, Arrêt du Parlement, qui déboute les oppoſans, & ordonne qu'il ſera procédé à l'enregiſtrement du décret. Et le 12 août 1744, Arrêt du Parlement, qui ordonne l'enregiſtrement des Lettres-patentes pour l'union du Chapitre de Saint-Germain à celui de Notre-Dame. En conſéquence, le 15 août, jour de l'Aſſomption, les Chanoines de Saint-Germain ſe rendirent à Notre-Dame en robes violettes, entrèrent dans le chœur, & prirent leurs places ſuivant leur rang d'ancienneté, comme s'ils euſſent toujours été Chanoines de Notre-Dame, & aſſiſtèrent à la proceſſion, & au Salut, qui ſe dit enſuite pour les prières de quarante-heures pour le Roi Louis XV, alors malade à Metz; après quoi, ils s'en retournèrent à Saint-Germain, où ils continuèrent leur Office juſqu'au premier ſeptembre ſuivant, jour auquel le Curé de Saint-Germain prit poſſeſſion du chœur, & fit ſon entrée par une Meſſe ſolemnelle du Saint-Eſprit. Depuis ce jour-là, les Chanoines de Saint-Germain ſont venus à Notre-Dame, ſoit à l'Office, ſoit au Chapitre, quand ils ont voulu, & ils n'ont commencé à être aſtreints à la pointe de l'Office, du jour auquel ils ſont obligés, que du premier janvier 1745, le reſte de l'année 1744, leur ayant été accordé pour ſe pourvoir de logement dans le cloître Notre-Dame.

Dans le tems que le Chapitre étoit à Saint-Germain, le chœur de cette Egliſe étoit environné & enfermé à la hauteur des arcades des bas-côtés, & il n'y avoit d'ouverture que par la porte principale, & par les portes collatérales.

Le jubé étoit un morceau très-eſtimé, & qui méritoit de l'être. Il étoit de *Pierre Leſcot*, nommé l'Abbé de Clagny, & de *Jean Gougeon*, l'un, le meilleur Architecte de ſon tems, & l'autre, un des fameux Sculpteurs que la France ait jamais eus. Ce jubé étoit porté ſur trois arcades, dont celle

du milieu formoit la principale porte du chœur, & dans la baye de chacune des deux autres, étoit un petit autel enfermé par un balustre. Aux extrêmités, étoient deux autels faillans, sur lesquels on voyoit les statues en pierre de la Vierge & de Saint Louis, assez mal sculptées. Les jambages de ces arcades étoient revêtus chacun de deux colonnes corinthiennes; leurs cintres étoient ornés de figures d'Anges en bas-relief, qui tenoient à la main les instrumens de la Passion. Sur l'appui du jubé, on voyoit les quatre Evangélistes posés au-dessus des colonnes. Au milieu étoit un grand bas-relief, qui représentoit Nicodeme ensevelissant Jesus-Christ, en présence de la Vierge, de Saint Jean & des Maries. L'ordonnance, la conduite & l'exécution formoient de ce bas-relief un morceau admirable, & qui l'étoit encore davantage, avant que les Marguilliers se fussent avisés de le faire dorer, sans prévoir que la dorure ne pouvoit qu'en diminuer la beauté. Il ne subsiste plus rien de tout ce dont on vient de parler.

Aussi-tôt après la réunion du Chapitre de Saint-Germain à celui de Notre-Dame, MM. les Curé & Marguilliers de cette Paroisse s'occupèrent du soin de faire faire à leur Eglise, les changemens convenables pour la rendre vraiment Paroissiale; & afin que les Fidèles pussent commodément participer à la célébration des Saints Mystères, ils firent ouvrir le chœur de toutes parts : à cet effet, on supprima d'abord en 1745, les lambris qui l'environnoient, & on abattit même le jubé qui régnoit sur la porte principale. Le pavé de l'Eglise fut relevé & réparé dans toute son étendue; & afin que dans la suite il ne fût plus exposé aux dégradations qu'occasionnent les sépultures, on pratiqua sous l'Eglise de vastes caveaux pour les inhumations. Ces changemens furent approuvés, à l'exception de la destruction du jubé.

On projetta de décorer le chœur d'une manière qui répondît à la dignité & à l'antiquité de cette Eglise. Plusieurs Architectes très-habiles donnèrent alors des dessins, qui méritoient chacun, à différens égards, l'approbation des connoisseurs. On s'arrêta au plan proposé par M. *Bacarit*, Architecte, qui fit faire aussi un modèle en relief, conformément à son projet.

Cet habile Architecte a réussi à marier de la manière la plus heureuse, le genre moderne avec le gothique de l'édifice qu'il avoit à décorer. Il y est parvenu en cannelant les colonnes & en en rehaussant les chapiteaux de deux pieds. Dans les masses qui sont au-dessus des arcades, il a retaillé des tables

enfoncées avec un caisson dans le milieu. Au pourtour du chœur, au-dessous des croisées, règne une balustrade d'entrelas, enrichie de fleurons. Les dessous des piedestaux de cette balustrade sont ornés de consoles avec des têtes de Cherubins, accompagnés de guirlandes.

Quatre consoles de marbre, enrichies de guirlandes, caisson sur la tête, & graine dans les cannelures, le tout de bronze doré d'or moulu, soutiennent le maître-autel, qui est de forme quarrée. Au-dessus, est un tabernacle aussi quarré, construit en marbre, orné de consoles, & accostée à deux figures d'Anges en bronze doré d'or moulu. Aux deux côtés du maître-autel, il y a deux statues de marbre, de six pieds de proportion, sur des piedestaux. L'un représente Saint Germain, & l'autre Saint Vincent. Le fond du Sanctuaire est décoré d'une Gloire de grande composition. Le pavé du Sanctuaire est de marbre en carreaux de compartiment. Le chœur est pavé de grands carreaux de pierre. Aux deux côtés de l'entrée du chœur, sont deux petits autels de marbre, d'une structure aussi noble que simple. On a placé sur chacun, une statue de marbre en pied de proportion ordinaire; l'une représente la Sainte Vierge, & l'autre Saint Louis. Le pourtour du chœur est formé par une grille d'une riche exécution; elle est basse, dans le goût antique, & parfaitement analogue avec le gothique. On a pris en même-tems des mesures pour procurer du jour à toute l'Eglise, en supprimant les rosettes gothiques, & une grande partie des meneaux des croisées. On a mis à leur place des vitraux neufs, au moyen desquels, tout l'intérieur de ce bâtiment est parfaitement éclairé. La conduite des réparations & décorations de cet édifice, a été confiée aux soins du sieur *Goupy* le jeune, Entrepreneur de bâtimens.

Dans le tems que cette Eglise étoit Collégiale, l'Office paroissial se célébroit dans une Chapelle de la nef, que l'on appelloit la Chapelle de la Paroisse. Elle est enrichie de marbre & de porphire: aux deux côtés de l'autel, sont les tableaux de Saint Vincent & de Saint Germain, peints par *Philippe de Champagne*.

Sur l'autel d'une autre Chapelle, qui est auprès de celle de la Paroisse, on voit un tableau de S. Jacques, par le fameux *le Brun*.

La Chapelle de la maison *de Rostaing* est richement décorée; mais la sculpture est d'un goût très-médiocre. Dans celle des Agonisans, il y a un excellent tableau de *Jouvenet*. Le sujet est le Sacrement de l'Extrême-Onction.

La Chaire du Prédicateur eſt grande & maſſive, mais fort ornée ; elle a dans ſes panneaux des fleurs-de-lys, ornement qui convient d'autant mieux, que Saint-Germain-l'Auxerrois eſt la Paroiſſe du Louvre, & par conſéquent celle du Roi. Le dais eſt fait en forme de couronne royale, dont les branches ſont à jour, & ſe terminent en fleurs-de-lys. Au-deſſus, eſt un tableau du ſieur *de Boullogne*, qui repréſente Jeſus-Chriſt prêchant au peuple. L'œuvre fut faite en 1684, ſur les deſſins de le Brun, par M. *François Mercier*, Menuiſier, qui a fait auſſi la Chaire. Le deſſin de cette œuvre, la plus belle qui ſoit dans Paris, eſt admirable par la beauté & la majeſté de ſa compoſition.

La galerie de la Communion eſt priſe ſur le cloître, & règne depuis la croiſée qui eſt à main gauche, juſqu'au grand portail ; elle fut faite en 1607, aux dépens des Paroiſſiens, & avec la permiſſion du Chapitre, qui ne l'accorda qu'en chargeant la Fabrique d'une rente de vingt livres & de deux ſols de cens.

Dans cette Paroiſſe fut baptiſé, en 1316, le petit *Roi Jean I*, fils de Louis Hutin & de Clémence d'Arragon d'Anjou-Hongrie. *Iſabelle de France*, fille de Charles VI & d'Iſabelle de Bavière, y fut auſſi baptiſée en 1389. *Marie Iſabelle de France*, fille de Charles IX, & d'Eliſabeth d'Autriche, y reçut le même Sacrement en 1573.

On voit dans la Chapelle, où s'aſſemblent les Marguilliers, un tableau, qui étoit auparavant dans une des croiſées de l'Egliſe ; c'eſt une copie du tableau de la Cène, que *Léonard de Vinci* peignit à freſque dans le réfectoire des Dominicains de Milan. François I fut ſi touché des beautés du tableau original, qu'il voulut faire tranſporter en France le mur ſur lequel il étoit peint ; mais ſur ce qu'on lui en fit connoître l'impoſſibilité, il en fit faire pluſieurs copies, & l'on tient que celle-ci en eſt une. Cette copie eſt d'autant plus précieuſe, que les Dominicains de Milan ont laiſſé détruire l'original, & que l'eſtampe qu'en a gravé *Soutenen*, ne rend pas fidèlement les beautés de ce tableau.

Un grand nombre de perſonnes illuſtres ont été inhumées dans cette Egliſe. *Jacques Dubois*, Médecin célèbre, connu ſous le nom de *Sylvius*, né à Amiens, & mort à Paris en 1551. Il avoit fait ſa profeſſion avec beaucoup de ſuccès & d'utilité ; & comme il étoit fort avare, il laiſſa de grands biens. *Buchanam*, qui aſſiſta à ſon enterrement, fit cette

épitaphe, & l'écrivit avec du charbon à la porte de l'Eglise, pendant qu'on l'enterroit.

Sylvius hic situs est, gratis qui nil dedit unquam,
Mortuus est, gratis quod legis ista dolet.

Cette épitaphe a été paraphrasée en François, par Colletet. Cette paraphrase est ci-après.

De l'avare *Dubois* la science féconde
Ne donna rien pour rien, tant qu'il vécut au monde;
Et si les corps encor s'animent pour le bien,
Il est sous ce tombeau, qu'il murmure & qu'il gronde,
De quoi tu lis ces vers, sans qu'il t'en coûte rien.

François Picart, Doyen de cette Eglise, & fameux Prédicateur, mort le 17 septembre 1556.

François Olivier, Chancelier de France, fils de Jacques, Premier Président du Parlement de Paris, & petit-fils de Jacques Olivier, Procureur au même Parlement.

François Olivier, Seigneur de Fontenay, & Abbé de Saint-Quentin de Beauvais, petit-fils du Chancelier Olivier, mort en 1636, âgé de 55 ans, & inhumé auprès du Chancelier, son grand-père.

Au côté droit du chœur, sous l'enceinte & contre le mur, est une table de marbre, sur laquelle on lit l'épitaphe de *François de Kernevenoy*, qu'on appelle par corruption, *de Carnavalet.* Ce Seigneur étoit Breton, & un des plus parfaits Gentilshommes qu'on ait vus à la Cour de nos Rois.

Dans une des Chapelles, on lit l'épitaphe d'*Anne de Thou*, fille aînée de *Christophe de Thou*, & premier Président du Parlement de Paris, & femme de *Philippe Hurault de Chiverny*, Chancelier de France.

Louis Revol, Sécrétaire d'Etat sous Henri III & Henri IV, mort le 24 septembre 1595.

Claude Fauchet, premier Président de la Cour des Monnoies, né à Paris en 1520, & mort en 1603.

Jacob, connu sous le nom de *Polonois*, parce qu'il étoit né en Pologne, vint fort jeune en France, & y fut regardé comme le plus excellent Joueur de luth de son siècle. *Ballard* imprima quantité de pièces de sa composition; ses Gaillardes sont les plus estimées. Il mourut en 1605, âgé de 60 ans.

Pomponne de Bellievre, Chancelier de France, surnommé le *Nestor* de son siècle, fut non seulement le plus grand Magistrat de son tems, mais encore le Négociateur le plus délié, le plus ferme & le plus fidèle. Il mourut le 5 de septembre 1607, âgé de 78 ans.

Nicolas de Bellievre, son fils, & Président à Mortier au Parlement de Paris, étant mort à Paris, le 8 juillet 1650, âgé de 76 ans, fut inhumé auprès du Chancelier, son père.

Pomponne de Bellievre, fils de Nicolas & de Claude Brulard, premier Président du Parlement de Paris, en la place de M. *Molé*, devenu Garde des Sceaux, mourut le 13 mars 1657, & fut inhumé dans la Chapelle de ses ancêtres, à Saint-Germain-l'Auxerrois.

Concino Concini, Marquis d'*Ancre*, & Maréchal de France, fut inhumé la nuit du 24 au 25 d'avril 1617, au-dessous de l'orgue de cette Eglise; mais dès qu'il fut jour, la populace en fureur, le tira de la fosse, exerça sur son cadavre mille indignités, & enfin le mit en pièces.

Dans la Chapelle de Saint-Laurent est, depuis plus d'un siècle, la sépulture de MM. *Phelippeaux de Pontchartrain*. *Paul Phelippeaux*, Sécrétaire d'Etat, est le premier qu'on sache qui y ait été inhumé; car comme sa maison étoit située dans la rue Saint-Thomas du Louvre, où elle existe encore, il étoit de cette Paroisse: sa veuve y fit transporter son corps de Castel-Sarrazin, où il étoit mort, le 21 d'octobre 1621, pendant le siège de Montauban. On peut voir son épitaphe dans cette Paroisse, & celle de *Louis Phelippeaux*, Président en la Chambre des Comptes de Paris, & père de *Louis*, qui a été Chancelier de France.

On voit ensuite celle d'*Eléonor-Christine de la Rochefouchauld de Roye*, femme de *Jérôme Phelippeaux*, Comte *de Pontchartrain*, & fils de *Louis Phelippeaux*, Chancelier de France.

Marie de Maupeou, femme de *Louis Phelippeaux*, Chancelier de France, mourut le 12 avril 1714, & fut inhumée dans cette Chapelle.

Louis Phelippeaux, Comte *de Pontchartrain*, fils de *Louis Phelippeaux*, Président de la Chambre des Comptes de Paris, & petit-fils de *Paul Phelippeaux*, Sécrétaire d'Etat, né le 29 mars 1643; Conseiller au Parlement de Paris en 1661; nommé premier Président du Parlement de Bretagne en 1677, d'où il fut tiré pour être Intendant des Finances en 1687; Contrôleur-général en 1689; en 1690, le 6 de novembre,

nommé Miniſtre & Sécrétaire d'Etat; puis Chancelier-Garde des Sceaux de France, le 5 de ſeptembre 1699; le 9 mai 1700, fait Commandeur & Sécrétaire des Ordres du Roi. Il poſſéda la charge de Chancelier de France juſqu'au 2 de juillet 1714, que, comblé de biens & d'honneurs, il obtint du Roi la permiſſion de ſe retirer. Il mourut le 22 décembre 1727, à dix heures du matin, dans la 85e. année de ſon âge. De ſon mariage avec *Marie de Maupeou*, qu'il avoit épouſée en 1688, il a laiſſé *Jérôme Phelippeaux*, Comte de Pontchartrain, ci-devant Sécrétaire d'Etat, & père de *Jean-Frederic Phelippeaux*, Comte *de Maurepas*, auſſi Sécrétaire d'Etat. *Louis Phelippeaux*, Chancelier de France, a été inhumé dans cette Chapelle, auprès de ſes ancêtres. La famille de *Phelippeaux* eſt originaire de Beaufort en Anjou, d'où elle ſe tranſplanta à Blois, puis à Paris. On compte dans cette maiſon juſqu'à dix Sécrétaires d'Etat, depuis *Paul Phelippeaux*, juſqu'au Comte de *Saint-Florentin*, aujourd'hui Duc de *la Vrilliere*, incluſivement.

François Malherbe, Poëte François, à qui notre Langue & notre Poéſie ſont très-redevables, mourut en 1628, âgé de 73 ans.

Eléazar de Sarcilly, connu ſous le nom de *Chaudeville*, étoit Poëte, & neveu de Malherbe. Il avoit beaucoup d'eſprit, & étoit beau, bien fait, galant, enjoué & complaiſant. Avec ces belles qualités, il fut aimé & eſtimé des Grands & des Savans. Mais il mourut n'ayant que 22 ans; c'eſt un des héros du Roman de Cyrus, ſous le nom de *Phérecides*. Il n'a laiſſé que peu de Poéſies, au nombre de ſix cent vers. Il a été inhumé dans cette Egliſe, à côté de M. *Malherbe*, ſon oncle.

Dans une Chapelle qui eſt auprès de celle du Saint Sacrement, eſt un mauſolée de marbre noir, ſur lequel ſont deux figures de marbre blanc. Celle qui eſt à demi-couchée, repréſente *Etienne d'Aligre*, Chancelier de France, mort en 1635. La figure qui eſt à genoux, eſt celle d'*Etienne d'Aligre*, fils du précédent, & auſſi Chancelier de France, mort en 1677. Ce monument eſt de *Laurent Meunier*, ſurnommé le Romain, Sculpteur de l'Académie des Maîtres.

Abraham Remi, ſurnom qu'il avoit pris du village de Remi en Beauvoiſis, où il étoit né en 1600. Il fut Profeſſeur d'Eloquence au Collège-Royal de France, & un des meilleurs Poëtes Latins de ſon tems. Le morceau de Poéſie le plus eſtimé que nous ayons de lui, eſt celui qu'il a fait ſur le Château de Maiſons, près de Saint-Germain-en-Laye, ſous le

titre de *Masonium*. Le Recueil de ses Poésies fut imprimé l'an 1640, qui fut l'année de sa mort. *Vitré*, chez qui elles furent imprimées, dit Sauval, lui ayant porté une épreuve la veille de sa mort, il se mit aussi-tôt à la corriger; & sur ce que Vitré lui remontra que rien ne pressoit, & qu'il reviendroit le lendemain la chercher, *Remi* lui repartit : *à quelque heure que vous veniez demain, vous me trouverez sur cette table tout de mon long.* En effet, il mourut le lendemain.

Jacques Cordier, connu sous le nom de Bocan, qui est celui d'une petite terre de Picardie, que le Duc de Montpensier lui avoit donnée, mais dont il n'a jamais joui, n'étoit qu'un Maître à danser de femmes; mais dans son espèce, l'homme le plus rare. Il ne savoit ni lire ni écrire, & ne connoissoit pas une note de musique; cependant il fut le miracle de son siècle pour le violon, & pour composer des airs justes, agréables & harmonieux. Il étoit caigneux, goutteux, avoit les mains crochues & les pieds tortus, & néanmoins en tenant seulement ses Ecoliers par la main, il plaçoit & conduisoit si bien leurs corps, qu'il leur faisoit danser toutes sortes de danses. Il eut l'honneur de montrer à danser aux Reines de France, d'Espagne, d'Angleterre, de Pologne & de Danemarck. Charles I, Roi de la Grande Bretagne, l'estimoit si particulièrement, qu'il le combloit de présens, & le faisoit même manger à sa table. Il mourut avant ce Prince, qui le regretta beaucoup. Il n'est resté des compositions de cet homme rare, qu'une danse nommée la *bocane*, aujourd'hui assez inconnue.

Nicolas Faret, un des Quarante de l'Académie Françoise, mort le 21 novembre 1649, âgé de 50 ans.

Jacques Stella, Peintre célèbre, né à Lyon en 1596. Il fut Emule de *Poussin*, dont il imita la belle ordonnance & la sagesse. Il excella aussi dans le genre pastoral au point de faire envier le sort des habitans de la campagne, par la naïveté & les graces intéressantes avec lesquelles il a su peindre l'antique, l'innocence, & la simplicité des mœurs & des amusemens. Il mourut en 1657, âgé de 61 ans, aux galeries du Louvre, où Louis XIII l'avoit logé avec distinction.

Au troisième pilier, vis-à-vis la Chapelle de la Paroisse, on voit l'épitaphe de *Pierre Sanguin*, Médecin de Louis XIII, & d'*Anne Akakia*, son épouse.

Charles-Annibal Fabrot, Professeur de Droit à Aix, fit imprimer des Notes de sa façon sur la Paraphrase de Théophile, Jurisconsulte; sur les Institutes de Justinien; travailla à la destruction des Basiliques, ouvrage en 7 vol. *in-folio*,

1647 ; ensuite à l'édition de plusieurs Auteurs de l'Histoire Bisantine, qu'on imprimoit au Louvre. En 1652, revit les Œuvres de Cujas ; & après y avoir ajouté quelques traités qui n'avoient pas encore paru, il les corrigea sur plusieurs manuscrits, & les enrichit de diverses Notes. Après avoir achevé ce grand travail, que nous avons en 10 vol. *in-folio*, il mourut le 16 de janvier 1659.

Jacques Sarrasin, Sculpteur habile, mort en 1666.

Louis le Vau, premier Architecte du Roi, mort en 1670, âgé de 58 ans.

Jean Warrin, Gentilhomme Liégeois, Peintre, Sculpteur & Fondeur. Louis XIII, informé de ses talens, créa deux Charges pour lui, l'une de Conducteur-général des Monnoies, & l'autre de Graveur-général des poinçons pour les Monnoies. Toutes les espèces qu'il a fabriquées, sont d'une si grande beauté, que les Curieux les gardent comme des médailles, qui ne cèdent en rien aux antiques les plus estimées ; ayant été accusé d'avoir fait des coins en secret pour de la fausse monnoie, il fut mis en prison. Pour en sortir, il y grava une médaille qui représentoit, d'un côté, le buste du Cardinal de Richelieu, & de l'autre, le globe terrestre, auquel un Génie donnoit le mouvement, avec cette légende, *Mens agitat molem* : c'étoit le génie du Cardinal, qui remuoit, à son gré, tout l'univers. Il la fit remettre à ce Ministre, qui fut si flatté de cette louange, quoique excessive, qu'il lui fit donner sur le champ sa liberté. *Warin* mourut le 26 d'août 1672, âgé de 68 ans, & fut inhumé dans cette Eglise, sans épitaphe. Voici deux vers excellens, qui peuvent bien lui en servir. Santeuil les avoit faits pour être mis sous un portrait de cet admirable Artiste :

En fuso novus ære Myron, *liquidoque colore*
Zeuxis, *& inciso marmore* Praxiteles.

Guy Patin, Professeur en Médecine au Collège Royal, mourut aussi en 1672, & fut inhumé dans cette Eglise. Nous avons 7 vol. de ses Lettres.

Claude Balin, Orfèvre célèbre, qui avoit reçu la facilité, la noble simplicité & les graces de l'antique dans ses compositions. *Voy.* son éloge dans les Hommes illustres de *Perrault*. Il mourut le 22 janvier 1678.

Jacques Bailli, né à Gracay en Berry, Peintre en miniature. Il excelloit à peindre les fleurs, les fruits & les orne-

mens. Il gravoit très-bien à l'eau-forte, & avoit un ſecret particulier pour peindre ſur les étoffes. On dit auſſi qu'il avoit le ſecret de rendre les couleurs ſi actives & ſi perçantes, qu'elles pénétroient le marbre ſi avant, qu'à meſure qu'on l'auroit ſcié, ce qu'il avoit peint ſur la première ſurface, ſe ſeroit répété, & qu'on auroit eu pluſieurs tableaux au lieu d'un. Il en fit l'eſſai ſur un morceau de marbre épais de quatre doigts; mais les drogues qu'il avoit mêlées avec les couleurs, étoient ſi fortes, que, malgré le maſque de verre dont il s'étoit précautionné, elles lui portèrent ſi violemment à la tête, qu'il mourut 24 heures après qu'il eut fini cet ouvrage, le 2 de ſeptembre 1679, âgé de 50 ans. M. Colbert, à qui il avoit communiqué ſon ſecret, ayant appris ſa mort, envoya prendre ce morceau de marbre, où il avoit peint un Maſcaron, dans la bouche duquel étoit une petite corne d'abondance, d'où ſortoient des fleurs & des fruits. On ne ſait ce qu'eſt devenu ce petit tableau; & par la mort de celui qui l'avoit, on a perdu ſon ſecret.

Au premier pilier, vis-à-vis la Chapelle du Saint Sacrement, eſt un chaſſis de marbre, ſur lequel le Brun a peint une femme mourante, dont l'épitaphe eſt au bas.

Iſraël Silveſtre qui a érigé ce monument à la mémoire de ſa femme, étoit Deſſinateur du Roi, & eut l'honneur de montrer à deſſiner *à Louis de France*, Dauphin de Viennois, fils du Roi Louis-le-Grand. *François Silveſtre*, ſon fils aîné, a eu l'honneur, de montrer le deſſin aux trois Princes, fils du Dauphin. *Iſrael Sylveſtre* étoit de Nanci, & mourut à Paris le 11 octobre 1691, âgé de 71 ans.

Claude Mellan, ici inhumé, a été un Graveur très célèbre par la ſingularité des traits de ſon burin, qui, ſans être croiſés, rendoient parfaitement les ombres de ces figures. On peut voir ſon éloge dans les Hommes illuſtres de *Perrault*, où il a mérité d'avoir une place. Il mourut le 9 ſeptembre 1688, âgé de 87 ans.

Martin Venden Bogar, Sculpteur, connu ſous le nom de *Desjardins*, étoit né à Breda, & mourut à Paris en 1694. C'eſt lui qui a fait le grand grouppe qui eſt à la place des Victoires, & quelques autres ouvrages eſtimés.

Claudine Bouzonnet Stella, fille de *Jacques Stella*, Peintre célèbre, & Elève du *Pouſſin*, étoit né à Lyon, ainſi que ſon père. Nous lui devons les eſtampes des Paſtorales, où ſon burin a ſu rendre parfaitement les graces naïves & charmantes des actions de la vie champêtre, que le pinceau de ſon père

père a si heureusement exprimées. Elle mourut le premier octobre 1697.

François d'Orbay, Architecte, & Eleve de *le Vau*, mourut en 1698, avec plus de réputation que de bien.

Guillaume Sanson, Géographe ordinaire du Roi, & second fils de *Nicolas Sanson*, mort le 15 mai 1703. Tout le monde sait combien la Géographie est redevable à ceux de ce nom.

Denis Dodart, Conseiller, Médecin du Roi & de S. A. S. Madame la Princesse de Conti, Marie-Anne de Bourbon, légitimée de France, & de Louis-Armand de Bourbon, Prince de Conti; Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, né en 1634. Il trouva le premier jour du Carême de l'an 1677, qu'il pesoit 116 livres une once. Il fit ensuite le Carême comme il a été observé dans l'Eglise jusqu'au douzième siècle, c'est-à-dire, qu'il ne buvoit, ni ne mangeoit que sur les six ou sept heures du soir; il vivoit de légumes la plûpart du tems, & sur la fin du Carême, de pain & d'eau. Le samedi de Pâques, il ne pesoit plus que 107 livres 12 onces. Ainsi, en 46 jours, il avoit perdu 8 livres 5 onces, qui faisoient la quatorzième partie de sa substance. Le jour de Pâques, ayant repris sa vie ordinaire, il trouva au bout de quatre jours, qu'il avoit regagné 4 livres; ce qui marque qu'en huit ou neuf jours, il auroit repris son premier poids.

Comme M. *Dodart* étoit le Médecin d'un grand nombre de pauvres, qu'il guérissoit, & même qu'il nourrissoit, il s'excéda un jour de fatigue pour eux, prit beaucoup de froid, & revint chez lui à jeun à cinq heures de soir. La fièvre qui se déclara aussi-tôt, & une fluxion de poitrine l'emportèrent en dix jours. Il mourut le 5 novembre 1707, âgé de 73 ans.

Noël Coypel, Peintre habile, Directeur de l'Académie Françoise de Peinture, établie à Rome, puis Directeur & Recteur de celle de Paris, mort le 24 décembre 1707, âgé de 79 ans.

René-Antoine Houasse, Peintre, ancien Directeur de l'Académie Françoise de Peinture établie à Rome, mort le 27 mai 1710, âgé de 65 ans.

Louis Berrin, Dessinateur de grande réputation dans son tems pour les carrousels, pompes funèbres, fêtes galantes, habits & décorations de Théâtre, &c. mourut au commencement de l'année 1711.

Jean-Baptiste de Santerre, Peintre très-estimé, mort en 1719.

Anne le Fevre, fille de *Tanneguy le Fevre*, si connu & si distingué parmi les gens de Lettres; & femme d'André Dacier, a égalé son père & son mari en érudition, & les a surpassés dans l'art de bien écrire en notre Langue. Elle mourut le 16 d'août 1720.

Antoine Coizevox, né à Lyon, a été l'un des plus fameux Sculpteurs du règne de Louis-le-Grand; il mourut le 10 d'octobre 1720, âgé de 81 ans.

Antoine Coypel, premier Peintre du Roi Louis XV, mort le 7 janvier 1722, âgé de 61 ans.

André Dacier, de l'Académie Françoise, de celle des Inscriptions & Belles-Lettres, Littérateur fort connu, mourut le 18 septembre 1722, n'ayant survécu à *Anne le Fevre*, sa femme, que deux ans un mois & deux jours.

Le tombeau de M. le Comte *de Caylus*, de la composition de M. *Vassé*. La simplicité du monument & celle de l'épitaphe sont parfaitement d'accord avec l'ame & les mœurs de M. le Comte *de Caylus*. On lit l'inscription suivante sur son tombeau:

Hic jacet A. Cl. Ph. de Thubières, Comes de Caylus, utriusque & Litterarum & Artium Academiæ Socius. Obiit die 1v septembris, ann. M. DCC. LXV, *ætatis suæ* LXXIII.

Si jamais le grand projet qu'on avoit fait pour le Louvre, pendant que M. *Colbert* étoit Sur-intendant des bâtimens, étoit exécuté, on démoliroit entièrement l'Eglise de Saint-Germain-l'Auxerrois, les maisons du cloître, & celles de quelques rues voisines, pour faire de l'emplacement qu'elles occupent, une grande & magnifique place, au milieu de laquelle le Pont-Neuf aboutiroit. En dégageant ainsi l'avenue du Louvre, on mettroit dans un beau point de vue, cette superbe façade, qui est le plus beau morceau d'architecture qu'il y ait au monde; vis-à-vis de laquelle, est la place de l'ancien Hôtel des Monnoies, on éleveroit une nouvelle Eglise de Saint-Germain-l'Auxerrois digne de figurer, pour la belle construction, avec la façade du Louvre.

L'Eglise de Saint-Germain-l'Auxerrois a toujours été dans la dépendance de l'Eglise de Paris. Elle a servi de Baptistère & d'Ecole pour soulager celle de la Cathédrale, & le nom en est resté au Quai & à la Place où elle se tenoit.

Cette Basilique bâtie & rebâtie par nos Rois, en prit le titre de *Royale*.

GERMAIN-LE-VIEUX. (*Saint*) Cette Eglise étoit anciennement une Chapelle sous l'invocation de Saint-Jean-Baptiste, bâtie par les soins de S. Germain, Abbé de Saint-Symphorien d'Autun, qui, en arrivant à Paris par ordre du Roi Childebert, demeura d'abord avec quelques Moines qui l'accompagnoient, dans les environs de ce quartier. Saint Germain fut ensuite Evêque de Paris; & étant mort vers l'an 576, il fut inhumé dans la Chapelle de Saint-Symphorien, au bas de l'Eglise de Saint-Vincent, que le Roi Childebert avoit fait bâtir par les conseils de ce Saint. La crainte où l'on étoit de l'incursion des Normands, fit qu'en 886, les Religieux de Saint-Vincent, qu'on nommoit pour lors Saint-Germain-des-Prés, apportèrent le corps de Saint-Germain dans la Chapelle de Saint-Jean, pour le dérober aux insultes & à l'irreligion de ces barbares. Ce précieux dépôt fut reporté deux ans après à Saint-Germain-des-Prés; mais les Religieux, pour reconnoître l'attention & la fidélité avec lesquelles le Clergé de cette Chapelle avoit gardé ce Corps saint, lui donnèrent un os du bras de Saint Germain. Cette relique fit changer de nom à la Chapelle de Saint-Jean; & comme c'étoit le premier hospice que Saint Germain avoit eu à Paris, pour conserver la mémoire de cette circonstance, on la nomma *Saint-Germain-le-Vieil*. On ne sait pas le tems auquel cette Eglise fut érigée en Paroisse; mais elle l'étoit en 1368, lorsque le Patronage en fut cédé à l'Université de Paris par les Religieux de Saint-Germain-des-Prés, en échange de la Chapelle de *Saint-Martin-des-Orges*, qui étoit au coin du jardin de leur Abbaye. En 1458, le Curé & les Marguilliers de Saint-Germain le-Vieux, acquirent la portion de la rue aux Fevres, qui passoit devant leur Eglise & alloit finir au Marché-neuf, & ils bâtirent sur ce terrein le grand & le petit portail; ce qui a formé l'espèce de cul-de-sac qui est dans la rue de la Calendre. L'an 1560, l'on bâtit le portail & le clocher, & l'Eglise fut agrandie, du côté du Marché-neuf, de la Chapelle de Notre-Dame, & d'un petit charnier, où est l'autel de la Communion.

Le maître-autel de cette Eglise est décoré de quatre colonnes corinthiennes de marbre de Dinan, & d'un beau tableau, de *Stella*, qui représente le Baptême de Jesus-Christ. On expose dans cette Eglise, aux grandes Fêtes, une tapis-

ſerie faite du tems de Charles VI, où l'on voit l'hiſtoire de la vie de S. Germain. Les perſonnages de cette tapiſſerie ſont fort correctement deſſinés, & nous font connoître les modes de ces tems-là, dans des habits de l'un & de l'autre ſexe.

M. l'Abbé *le Beuf* (*Hiſt. de Paris*, *Tom. II*, *pag. 440.*) prétend que l'on dit *Saint-Germain-le-Vieux*, par corruption du mot *Evieux* ou *Aivieux*, en Latin *Aquoſus*, nom qui convenoit à cette Egliſe, à cauſe de ſa ſituation ſur le bord de l'eau : il cite pour exemple d'une ſemblable corruption, *Neauſle-le-Vieux*, que l'on nomme en Latin *Nidalſa Aquoſa*. On auroit pu conſerver à Saint-Germain le nom d'*Aivieux*, *Aquoſus*, comme on a fait à la rue voiſine, qui s'appelle *Palus*, à cauſe que le terrein en étoit aquatique avant l'élévation des terres, faite depuis. La rue ſe nomme le *Marché-Palu*.

Cette Cure eſt à la nomination de l'Univerſité, de même que la Chapelle de Sainte-Catherine.

Suivant le Pouillé Pariſien, vers l'an 1450 ; & l'Abbé *le Beuf*, *Hiſt. de Paris*, *Tom. II*, *pag. 441*, cette Chapelle eſt à la préſentation des deſcendans de *Guerin de la Clergerie*, Fondateur.

GERMER, (l'*Abbaye de Saint*) eſt à cinq lieues de Beauvais. Les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur y ont un Collège, où les jeunes-gens ſont élevés avec beaucoup de ſoin. Cette Maiſon fut fondée en 654. On y admire ſur-tout les jardins qui ſont très-beaux, & une Chapelle de la Vierge, qui eſt décorée avec beaucoup de richeſſe & de goût.

GERVAIS. (*le Pré Saint*) C'eſt un Hameau conſidérable de la Paroiſſe de Pantin, & qui a plus de feux que Pantin même. On l'appelle ainſi à cauſe de la prairie qui y étoit autrefois, & à cauſe de la Chapelle du titre de Saint-Gervais, qui y eſt bâtie. Ce Hameau eſt un lieu couvert de bocages. Il conſiſte en une longue rue, aſſez droite & montante, au haut de laquelle eſt une belle fontaine. Le fief du Pré Saint-Gervais appartenant à l'Abbaye de Saint-Denis, s'étendoit juſqu'auprès de Belleville, & même la moitié de ce Village étoit autrefois de la Paroiſſe de Pantin. Mais le Curé n'y a plus que le temporel ; ſavoir, la dîme de cette moitié.

On obſerve que c'eſt au Pré Saint-Gervais, qu'eſt l'aqueduc le plus ancien pour la ville de Paris de ce côté-là. Il y conduit

les eaux rassemblées entre Pantin & Romainville. On y voit encore sur la porte d'une maison notable, à droite en montant, un buste du Roi Henri IV, qu'on dit s'y être retiré quelquefois avec Gabrielle d'Estrées.

GERVAIS, (*Saint*) ou *Sainte-Anastasie.* C'étoit une Chapelle située dans la rue de la Tixeranderie, laquelle dépendoit d'un Hôpital nommé Saint-Gervais, parce qu'il est sur la Paroisse de ce nom. Cette Chapelle qui avoit été consacrée & dédiée l'an 1412, par *Guillaume*, Evêque d'Evreux, ne subsiste plus : on l'a détruite en 1758, & on a fait en place des boutiques & des logemens pour des particuliers.

GERVAIS. (*Eglise Paroissiale de Saint*) Cette Eglise est située dans la rue du Monceau Saint-Gervais, & presque en face de la rue du Martoir. C'est la plus ancienne de la partie septentrionale de la Ville, car elle existoit sous l'Episcopat de Saint Germain. Fortunat l'a nommée la Basilique de Saint Gervais & Saint Protais. On ne sait pas quand elle fut érigée en Paroisse. Elle eut le privilège d'avoir une Chapelle baptismale, située dans l'enceinte de Paris, parce que la porte Baudoyer étoit près de la rue Geoffroy-l'Asnier. Dans le XIe. siècle, elle appartenoit aux Comtes de *Meulent*, qui en firent don au Prieuré de Saint-Nicaise; & la Charte nomme spécialement les Eglises de Saint-Gervais & de Saint-Jean, situées *in vico qui dicitur Greva.* Depuis, cette Eglise est devenue une des plus considérables Paroisses de Paris, quoiqu'en 1212, on en ait distrait de quoi composer la Paroisse de Saint-Jean-en-Grève.

Au même endroit où étoit l'ancienne Eglise, on en construisit une autre vers le XVe. siècle, à laquelle on a ajouté un portail qui passe pour un des plus beaux morceaux d'architecture qu'il y ait en Europe. Ce magnifique ouvrage, qui n'est pas bien en vue, est du dessin de *Jacques de Brosse*, excellent Architecte, & Auteur des dessins du Palais de Luxembourg, de l'aqueduc d'Arcueil & du Temple de Charenton : il fut commencé en 1616. Le Roi Louis XIII en mit la première pierre, à la prière des Marguilliers de cette Eglise, à la tête desquels étoit M. *de Fourcy*, Sur-intendant des bâtimens du Roi.

Ce portail est composé de trois ordres l'un sur l'autre, & disposés suivant l'usage observé par les anciens Architectes, c'est-à-dire, que l'ordre Ionique est mis sur le Dorique, & le Corinthien sur l'Ionique. Les deux premiers ordres sont

de huit colonnes chacun, & le dernier de quatre. Les colonnes de l'ordre Dorique ſont engagées d'un tiers dans le vif du bâtiment, & unies juſqu'à la troiſième partie de leur fût ; mais le reſte eſt cannelé de cannelures à côtes. Les colonnes des autres ordres ſont iſolées, & n'ont d'autres ornemens que ceux qui leur ſont eſſentiels. Le tout enſemble fait une fabrique de vingt-ſix toiſes de hauteur. Les ſtatues de S. Gervais & de S. Protais ſont d'un Sculpteur nommé *Bourdin* ; & celles des Evangéliſtes, de *Guerin*. Il s'en faut de beaucoup que la ſculpture réponde à la beauté de l'architecture ; mais cette dernière ravit ſi fort en admiration, qu'on oublie que les ſtatues n'ont rien d'extraordinaire.

Le corps de l'Egliſe eſt aſſez bien bâti, mais dans le goût gothique. Les voûtes ſont fort élevées : elle a des bas-côtés & des Chapelles qui règnent au pourtour ; mais l'intérieur en eſt fort ſombre, à quoi contribuent beaucoup les peintures des vitres, qui d'ailleurs ſont fort belles. En 1736, on a regratté & piqué l'architecture intérieure, ce qui rend cette Egliſe auſſi claire qu'elle étoit ſombre auparavant.

En entrant, l'on peut voir une pierre qui eſt contre un pilier de la nef, & ſur laquelle il eſt fait mention de la Dédicace de cette Egliſe, en ces termes :

Bonnes gens, plaiſe à vous ſçavoir que cette préſente Egliſe de Meſſeigneurs S. Gervais & S. Protais *fut dédiée le dimanche devant la fête de Saint Simon Saint Jude, l'an 1420, par la main de révérend Père en Dieu Maître* Gombault, (Selon l'Abbé le Beuf, *Gombault* étoit Evêque, non d'Auxerre, mais d'Agrance, *in partibus*. Hiſt. du Dioc. de Paris, *tom. I*, *pag.* 129.) *Evêque d'Auxerre, & ſera à toujours la fête de l'Annualité de Dédicace, le Dimanche devant ladite fête S. Simon S. Jude, s'il vous plaît y venir y recommander vos maux, & prier pour les Bienfaiteurs de cette Egliſe, & auſſi pour les Trépaſſés.* Pater noſter, ave Maria.

Le retable du maître-autel eſt d'un nommé *Monard*, & c'eſt, ſelon Sauval, le premier retable de Paris.

Le tableau repréſente les Noces de Cana ; & quoiqu'il ſoit bon, le nom du Peintre eſt inconnu. Les ſtatues de S. Gervais & de S. Protais ſont de *Bourdin* ; & les Anges, de *Guerin*, les meilleurs Sculpteurs qu'il y eût alors à Paris.

Le Crucifix qui eſt ſur la porte du chœur, & au pied duquel ſont la Sainte Vierge & Saint Jean, ſont des chefs-d'œuvre.

Le Crucifix eſt de *Sarrazin*; & les deux autres figures ſont de *Buiret*, tous deux Sculpteurs habiles.

Les vitres du chœur ont été peintes par *Jean Couſin*, & ſont très-belles. On y voit le martyre de S. Laurent, la Samaritaine, le Paralytique, &c.

La nef eſt ornée de ſix beaux tableaux, trois de chaque côté. Les trois qui ſont à droite en ſortant du chœur, ſont, le premier de *Bourdon*; & les deux autres, du fameux *le Sueur*, l'un de ſa main, & l'autre peint d'après ſon eſquiſſe, par *Gouſſe*, ſon Elève & ſon beau-frère. Les trois qui ſont à main gauche, ſont de *Champagne*. Ils repréſentent tous des ſujets pris de l'hiſtoire du martyre de Saint Gervais & de Saint Protais.

Nous ne ſavons rien de bien certain ſur la vie & la mort de ces deux Saints; ainſi les Peintres ont travaillé ici d'imagination, ou ſur des faits que les Hiſtoriens ont avancés ſans preuves. On a fait faire d'après ces ſix tableaux, des copies en tapiſſeries très-riches, qu'on expoſe aux grandes Fêtes.

Au pourtour des bas-côtés de cette Egliſe, règnent pluſieurs Chapelles, qui appartiennent à des particuliers, & dans leſquelles on remarque pluſieurs choſes curieuſes. Sur les vitres de la Chapelle de Saint-Michel, il y a des danſes de Bergers qui ſont fort eſtimées, tant pour les attitudes naturelles & champêtres, que pour la vivacité du coloris; elles ſont de *Pinégrier*.

Dans la Chapelle de Saint-Pierre, on voit ſur les vitres, l'hiſtoire de S. Jacques. Sur celles qui ſont à gauche, eſt peinte l'hiſtoire du S. Sacrement. Au milieu d'un grouppe de figures gothiques, eſt un appentis très-eſtimé.

Dans la Chapelle des trois Maries, les peintures qui ſont ſur les vitres, repréſentent la vie de Sainte Clotilde, dont les habits ſont bleus, & ſemés de fleurs-de-lys d'or, gravées dans le verre. Ces peintures ſont de *Jean Couſin*.

Le retable de la Chapelle de la Vierge eſt une copie réduite du magnifique portail de cette Egliſe. Il eſt de bois, & a été fait par un nommé *de Hanci*. La voûte de cette Chapelle eſt ornée d'une couronne de pierre, qui a ſix pieds de diamètre, & trois & demi de ſaillie, toute ſuſpendue en l'air, & qui eſt d'une hardieſſe ſurprenante. C'eſt un chef-d'œuvre des *Jacquets*, les plus fameux Maçons de leur tems.

Sur les vitres de la Chapelle de Sainte-Barbe, eſt repréſentée une Proceſſion, où l'on voit le Roi François I,

dont la figure est très-naturelle & très-animée. Le coloris des peintures de ces vitres, est d'ailleurs très-beau & très-vif.

Les grisailles des vitres d'une Chapelle qui est sous la croisée à main gauche, ont été peintes par un nommé *Perrein*, d'après les dessins de *le Sueur*: elles représentent le martyre de S. Gervais. Le tableau de l'autel est de *le Sueur*: on y voit J. C. porté au tombeau par les Disciples & les Maries en pleurs.

Dans les vitres de la Chapelle des trois Pélerins, on voit l'histoire de la Reine de Sabat & de Salomon. L'ordonnance & les habits en sont superbes. La perspective même y est observée d'une manière savante.

Dans la Chapelle de Fourcy est un *Ecce Homo* très-estimé, que l'on croit être de *Germain Pilon*.

Les Marchands de vin ont fondé dans cette Eglise, l'*O* de l'Avent. Quelques jours avant Noël, le Prévôt des Marchands, les Echevins, le Procureur du Roi, le Greffier & les autres Officiers y assistent. Autrefois on leur donnoit des confitures & des pains de sucre, & de-là il fut nommé l'O sucré; il est encore nommé de même, quoiqu'on ne donne plus ces sucreries. On distribue seulement quelques livres de bougies.

Tous les vendredis de l'année, on célèbre dans cette Eglise l'Office du Saint Sacrement, comme aussi le premier jour de septembre de chaque année, en mémoire d'un miracle arrivé à l'occasion d'une Hostie consacrée qui étoit dans le ciboire, qui fut volé dans cette Eglise en 1274. Le voleur ayant pris la fuite, s'arrêta auprès de Saint-Denis, & ayant ouvert le ciboire, l'Hostie vola en l'air tout autour de lui, sans qu'il pût la prendre. Ce voleur fut pris, & l'Abbé de Saint-Denis lui fit faire son procès. Il y eut en même-tems contestation entre cet Abbé & l'Evêque de Paris, l'un & l'autre prétendant avoir cette Hostie; mais par accommodement elle fut rendue au Curé de Saint-Gervais, à cause que c'étoit lui qui l'avoit consacrée; à condition que tous les vendredis de l'année, on chanteroit dans cette Eglise, l'Office du S. Sacrement; ce qui s'est toujours observé depuis.

Trois Chanceliers, un Garde des Sceaux de France, un Contrôleur-général des Finances & un Ministre d'Etat, & plusieurs personnes de nom dans les Lettres, ont été inhumées dans cette Eglise. Voici leurs noms.

Matthieu de Longuejoue, Seigneur d'Yverni, Evêque de Soissons, & Garde des Sceaux de France, mort le 7 décembre 1558.

Pierre du Ryer, de l'Académie Françoise, & connu par un grand nombre d'ouvrages, mort le 6 de novembre de l'an 1658, âgé de 53 ans.

Paul Scarron étoit fils d'un Conseiller au Parlement de Paris, & issu d'une famille noble & originaire du Piémont. Dans sa jeunesse, il étoit beau & bienfait, *& avoit*, comme il le dit lui-même dans une lettre à Marigni, *mérité les respects des Boisroberts de son tems*; mais après une grande débauche qu'il fit à l'âge de 27 ans, il tomba tout-à-coup dans une espèce de paralysie, & demeura perclus de ses membres pendant le reste de sa vie, n'ayant de libre que la langue & les mains. Malgré ses infirmités, il conserva toute la gaieté & tout l'enjouement de son esprit. Il excelloit sur-tout dans sa manière de narrer, qui étoit naturelle, fine & comique. En 1650, il se maria avec *Françoise d'Aubigné*, depuis la célèbre Madame *de Maintenon*, & sa maison devint le rendez-vous de tout ce qu'il y avoit de plus considérable à la Cour & à Paris. Il mourut au mois de juin 1660, âgé de 59 ans, & fut inhumé dans cette Eglise. On attribue à Menage les vers suivans mis sous le portrait de Scarron, & qui expriment parfaitement son caractère.

Ille ego sum vates, rabido data præda dolori,
Qui supero sanos lusibus atque jocis.

Marin le Roi, sieur *de Gomberville*, de l'Académie Françoise, étoit Parisien, de même que les deux précédens. Il étoit né en 1600, & mourut le 14 juin 1674.

Philippe de Champagne, qui est à côté du chœur, à main droite, Peintre fameux, né à Bruxelles en 1602, & mort à Paris le 12 août 1674.

Dans une Chapelle qui est à côté du chœur, à main droite, on remarque le tombeau de *Michel le Tellier*, Chancelier de France. Ce grand Ministre, qui a long-tems & très-dignement servi l'Etat, étoit fils de *Michel le Tellier*, Conseiller de la Cour des Aydes de Paris, & de *Claude Chauvelin*, fille de *François Chauvelin*, Procureur-général de la Reine Marie de Médicis. Le Chancelier *le Tellier* mourut le 30 d'octobre de l'an 1685, âgé de 83 ans. Il avoit épousé en 1629, *Elisabeth Turpin de Vauredon*, de laquelle il eut *François-Michel le Tellier*, Marquis de Louvois, dont il est parlé à l'article des Capucines; *Charles-Maurice le Tellier*, dont il va être parlé incessamment; & *Fare le Tellier*, mariée au Duc d'*Aumont*, morte le 22 juillet 1668, âgée de 22 ans.

Sous un grand arc porté sur deux jambages, est un sarcofage, ou tombeau de marbre noir, sur lequel est la figure du Chancelier *le Tellier*, à demi-couchée, & au pied de laquelle est un Génie en pleurs. Sur un cartouche qui est au-dessus, est l'urne qui est censée contenir ses cendres, & qui est entre deux autres Génies aussi en pleurs. Sur l'archivolte, sont les figures de la Prudence & de la Justice; & sur les piedestaux en saillie au bas des pilastres, sont la Religion & la Force. Ce monument est orné de feuillages, de festons & de pentes; le tout de bronze doré. Tout l'ouvrage est d'un très-bon goût. La sculpture est du dessin & de l'exécution de *Pierre Mazeline* & de *Simon Hurtrelle*, Sculpteurs, de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture.

Sur le devant de ce tombeau, est gravée l'inscription qui suit:

A LA GLOIRE DE DIEU,

Et à la mémoire éternelle de Michel le Tellier, *Chancelier de France, illustre par sa fidélité inviolable envers son Prince, & par sa conduite toujours sage, toujours heureuse. Il fut nommé par le Roi Louis XIII, pour remplir la Charge de Sécrétaire d'Etat de la guerre, & en commença les fonctions la première année de la Régence d'*Anne d'Autriche. *Dans des tems si difficiles, il n'eut d'autre intérêt que son devoir, & fut regardé de tous les partis, comme le plus habile & le plus zelé Défenseur de l'autorité royale.* LOUIS-LE-GRAND *ayant résolu de gouverner toutes choses par lui-même, le choisit pour être un des principaux Ministres de ses volontés, & se servit de lui pour rétablir l'ordre de son Etat, & la discipline dans ses armées. Il l'éleva depuis à la dignité de Chancelier. Dans cette longue suite d'honneurs, il signala sa piété envers son Dieu, sa passion pour la gloire de son Roi, & son amour pour le bien de l'Etat. Il fit admirer en lui le grand sens, l'équité, la modestie. Enfin, à l'âge de* LXXXIII *ans, le 30 d'octobre de l'an* M. D. C. LXXXV, *huit jours après qu'il eut scellé la révocation de l'Edit de Nantes, content d'avoir vu consommer ce grand ouvrage, & tout plein des pensées de l'Eternité, il expira dans les bras de sa famille, pleuré des peuples, & regretté de Louis-le-Grand.*

Charles Dufresne, sieur *du Cange*, & *Philippe*, son fils, ont été inhumés dans cette Eglise. Leur épitaphe est atta-

chée à un pilier qui est entre deux Chapelles, auprès de la sacristie.

Louis Boucherat, Comte de *Compans*, & Chancelier de France. Il étoit né le 20 août 1616. Après avoir passé presque par toutes les charges de la robe, il fut fait Chancelier & Garde des Sceaux de France, le premier jour du mois de novembre 1685, & mourut à Paris le 2 septembre de l'an 1699, âgé de 83 ans 14 jours. Ce Chancelier avoit été si soigneux de sa sépulture, qu'il en avoit fait préparer encore une autre dans l'Eglise de Saint-Landry. La Chapelle où il a été enterré à Saint-Gervais, n'est point achevée, & il n'y a point d'épitaphe.

Abraham-Nicolas Amelot de la Houssaye, mort à Paris le 8 décembre de l'an 1706. Il a donné beaucoup d'ouvrages au public, dont l'histoire du Gouvernement de Venise est celui qui lui a fait plus d'honneur & le plus de peine, car il fut cause que son Auteur fut mis à la Bastille.

Antoine de la Fosse, neveu de *la Fosse*, un de nos plus fameux Peintres, étant Sécrétaire de feu *Louis*, Duc d'*Aumont*, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, & grand-père du Duc d'Aumont d'aujourd'hui. *La Fosse* mourut à Paris le 2 novembre 1708, âgé d'environ 55 ans. Il a été un des meilleurs Poëtes du tems, & a donné au public une traduction d'Anacréon en vers, qui passoit alors pour la meilleure de toutes celles qui ont paru en notre Langue; un Recueil de Poésies sur différens sujets; une Cantate d'Ariane abandonnée dans l'Isle de Naxe; mais les ouvrages qui lui ont acquis le plus de réputation, sont les Pièces de Théâtre, telles que les Tragédies de Polixene, de Manlius Capitolinus, de Thésée, de Coresus, &c. Celle de Manlius est regardée comme une des plus excellentes Pièces qui ait paru sur notre Théâtre depuis Corneille & Racine. *La Fosse* avoit été d'abord Sécrétaire du Marquis *de Crequi*, Lieutenant-général des armées du Roi; mais ce Seigneur ayant été tué à la bataille du Luzara en 1702, le Duc d'*Aumont*, son beau-frère, prit la Fosse à son service.

Charles-Maurice le Tellier, Archevêque, Duc de Reims, Pair de France, Maître de la Chapelle du Roi, Proviseur de Sorbone, &c. mourut à Paris le 22 février 1710, dans la 68e. année de son âge, & fut inhumé dans le tombeau du Chancelier le Tellier, son père.

Claude le Pelletier, Conseiller d'Etat ordinaire, Président Honoraire du Parlement, Ministre d'Etat, Contrôleur-gé-

néral des Finances, Sur-intendant des Postes, mourut le 10 d'août 1711.

Claude Voisin, Chancelier de France, mort subitement à Paris la nuit du premier au second février 1717.

La Cure de Saint-Gervais & celle de Saint-Jean-en-grève sont à la présentation de l'Abbé de l'Abbaye du Bec-Hellouin.

En face de cette Eglise est un orme qu'on a eu soin de renouveller de tems en tems, quoiqu'il offusque le portail & gêne la voie publique. C'étoit un usage ancien, & qui se conserve encore en quelques endroits, de planter un orme devant les Eglises, les maisons seigneuriales & dans les carrefours; là les Paysans s'assembloient après l'Office pour les affaires ou pour les divertissemens: c'étoit-là que se plaçoient les Juges *Pédanées*, qu'on appelloit aussi *Juges de dessous l'orme*. Les Juges des Seigneurs y tenoient leur Jurisdiction, & les Vassaux y venoient reconnoître, ou payer les redevances. Peut-être l'orme de Saint-Gervais n'a-t-il point eu d'autre origine, ni d'autre destination.

GERVAIS. (*Saint*) *Voy*. HÔPITAL.

GIBET. *Voy*. MONTFAUCON.

GIF. Nom commun à un Village & à une Abbaye, qui ne sont séparés que par la rivière d'Ivette. Il est difficile de décider lequel est le plus ancien du Monastère ou de la Paroisse. Le Village est à 5 lieues de Paris, vers le couchant d'hiver, sur la pente d'une côte, qui regarde le midi, & où l'on a planté quelques vignes; mais le reste est en labourages & prairies. On est dans l'usage de ne point nommer Gif tout seul, mais de dire Gif & Courcelles, ce dernier étant un écart ou le principal Hameau du premier.

L'Eglise qui est dans le haut du Village, est sous le titre de Saint Remi. La Cure est à la pleine collation de l'Archevêque de Paris. Cette Eglise reconnoît aussi pour son Patron, S. Jean-Baptiste.

M. *Ballet*, Curé de cette Paroisse, a fait imprimer en 1744, un Panégyrique de Saint François de Paule, qu'il avoit prononcé la même année chez les Minimes de la Place-Royale à Paris. Nous avons de lui des Prônes, des Panégyriques, un Traité sur la dévotion envers la Sainte Vierge, des Prônes & autres ouvrages de piété fort recommandables.

L'Abbaye est sous l'invocation de la Sainte Vierge. Elle est bâtie sur la pente douce d'un côteau qui regarde le septentrion, à une légère distance de la rivière d'Ivette. Les sources y sont communes. Une partie du revenu que nos Rois accordèrent à cette maison vers le tems de son établissement, fut la dîme du vin du Roi; le Parlement régla en 1268, la manière dont cette maison & celle de la Saussaye recevroient ce droit. L'Abbesse *Madeleine de Montenay*, qui commença à siéger en 1610, y mit la réforme en 1619, & obtint de l'Evêque de Paris, que ses Religieuses quitteroient l'habit blanc pour se vêtir de noir. Depuis, l'abstinence perpétuelle de chair y a été établie. Madame *Eléonore-Marie de Bethune d'Orval*, qui a composé plusieurs ouvrages de piété imprimés, fut Abbesse de ce Monastère. Elle est décédée en 1733. *Voy.* ABBAYE DE GIF, *Tom. I, pag. 4.*

GILLOTINS. Pauvres Ecoliers ainsi nommés de *Germain Gillot*, Docteur de Sorbone, qui le premier en rassembla dans le Collège de Sainte-Barbe; charité qui a été continuée par M. *Durieux*, aussi Docteur de Sorbone, & Principal du Collège du Plessis. *Voy. Tom. II, pag. 471.*

GLACES. (*Manufacture des*) Cette Manufacture est située à l'entrée de la grande rue de Reuilly; c'est dans cet endroit où l'on polit les glaces, dont la fonte se fait à Tourlaville, près de Cherbourg en basse-Normandie, & à Saint-Gobin, ancien Château, près de la Fère. La manière dont on les polit, a été inventée par le sieur *Rivière Dufresny*, qui, pour récompense de l'invention, obtint un privilège exclusif, qu'il vendit ensuite à la Compagnie des glaces.

On assure qu'aujourd'hui la beauté des glaces de cette Manufacture l'emporte de beaucoup sur celles de Venise. Aussi en enleve-t-on de tous les Royaumes & Provinces étrangères une quantité prodigieuse.

Il y a environ 30 ans qu'un particulier ayant trouvé le secret de rallier & réunir les morceaux d'une glace cassée d'une manière à ne point s'appercevoir que cette glace eût jamais été brisée, voulut (pour le bien public) le mettre en pratique; mais soit que les Entrepreneurs de la Manufacture s'y soient opposés, soit d'autres raisons dont on n'a point connoissance, ce merveilleux secret est demeuré sans effet.

GLATIGNY. Terre un peu plus loin de Verſailles que Clagny, mais toujours en tirant du côté de Saint-Cloud ou de Vaucreſſon, & ſur la Paroiſſe de Notre-Dame. C'eſt apparemment par rapport à quelque Seigneur de Glatigny, qu'une rue de Paris, voiſine de Saint-Denis de la Charte, porte le nom de Glatigny.

Louis XIV avoit acheté cette terre des ſieurs & Dame Briçonnet, par contrat du 5 juillet 1675. Ce Prince déclara depuis qu'il l'abandonnoit à Madame de Monteſpan, ſa vie durant, & après elle à M. le Duc du Maine.

Il y a un autre Glatigny au diocèſe de Paris. C'eſt un Hameau ſitué ſur le rivage droit de l'Oiſe, entre Joui-le-Moûtier & Andreſy.

GLORIETTE, ou *du Petit-Pont.* (LA BOUCHERIE DE) Elle eſt ſituée attenant le bâtiment du petit Châtelet. Elle fut établie en 1416, & eſt compoſée de dix étaux, un deſquels appartient à la Fabrique de Saint-Severin.

GOBELINS, (les) ou la *Manufacture Royale des Meubles de la Couronne.* Telle eſt l'inſcription gravée ſur un marbre noir, & qu'on lit au-deſſus de la porte de cet Hôtel, qui eſt dans la Paroiſſe de Saint-Hypolite. Les *Gobelins* ont été ainſi nommés, de même que la petite rivière de *Biêvre*, à cauſe de *Gilles Gobelin*, de Rheims, le plus célèbre Ouvrier par la teinture de laine, ſur-tout en écarlate qu'on ait vu juſqu'alors, lequel vivoit ſous le règne de François I. Il s'établit dans une maiſon qu'il avoit fait bâtir, appellée la *Folie-Gobelin*, & qui fut nommée depuis *Hôtel des Gobelins.* Tout ce qui ſe fabrique dans cette Manufacture appartient au Roi, & ſert à la décoration des Maiſons Royales, ſoit en tapiſſerie, peinture, ſculpture, orfévrerie, broderie, & généralement tout ce qui peut ſervir à la ſplendeur & à la magnificence; & l'on peut dire que ce lieu eſt de toute l'Europe, celui où les beaux Arts ſont dans leur plus grand luſtre, & dans la plus haute perfection. On en a obligation aux ſoins vigilans de J. B. *Colbert*, Sur-intendant des bâtimens, qui, par les égards, les libéralités, la conſidération & les penſions qu'il accordoit aux Maîtres qui excelloient en tout genre, augmentoit leur zèle & leur courage pour les faire arriver à la perfection. Par ce moyen, il attiroit en France

tous ceux qui excelloient en quelque chose de singulier, & les logeoit dans les Gobelins, où ils trouvoient toutes les commodités analogues à leurs travaux. Il fit ce fameux établissement vers l'an 1666, après avoir acheté l'*Hôtel des Gobelins* du sieur *Leleu*, Conseiller au Parlement, à qui le dernier héritier *Gobelin* l'avoit vendu, & plusieurs autres maisons encore qui lui étoient contiguës. Depuis ce tems, il a été considérablement augmenté, pour procurer aux habiles Artistes qui y sont rassemblés, des logemens plus commodes, & les agrémens de la vie.

La décoration de la nouvelle Chapelle qui est au fond de la cour, prouve qu'elle a été conduite par un très-grand Maître dans le beau. De plus, on a formé un jardin dans le derrière du bâtiment, où l'on a rassemblé tout ce qui peut contribuer à l'agrément d'une noble récréation. En 1667, le Roi donna par un Edit à cette Manufacture, une forme constante; ordonna en conséquence qu'on mettroit les Armes de France au-dessus de la porte, avec une inscription; établit, sous les ordres du Sur-intendant des bâtimens, un Directeur, qui seroit tenu de rassembler dans la Manufacture, toutes sortes de bons Peintres, de Maîtres Tapissiers de haute-lisse, des Orfévres, Fondeurs, Graveurs, Lapidaires, Menuisiers en ébene & en bois, des Teinturiers & autres Ouvriers en toutes sortes d'arts & de métiers; qu'on y entretiendroit, aux dépens de S. M., soixante enfans pendant cinq ans; lesquels, après six ans d'apprentissage & quatre années de service, pourront lever & tenir boutique de marchandises, arts & métiers, auxquels ils auront été instruits, tant à Paris que dans les autres villes du Royaume, sans faire expérience, &c. Cette direction fut confiée au fameux *le Brun*, premier Peintre du Roi.

La tapisserie est à présent l'art qui occupe le plus cette Manufacture. Rien n'est plus curieux que ce travail, soit en haute, soit en basse-lisse, & que les riches tentures qui y sont fabriquées, qu'aucune autre n'égale par la beauté du dessin, la richesse des matières, la force & la vivacité des couleurs. On y fait de fréquentes copies des plus rares morceaux des grands Maîtres, afin qu'il ne sorte de cette Manufacture, rien que d'excellent, de correct & de parfait. Les premières tapisseries de haute & basse-lisse y furent faites par *Jean-Jacques Liansen*, dit JANS, Tapissier haute-Lissier de Bruges. Lui & le sieur le *Feuvre* ont porté si loin la perfection de leur art, qu'il ne se trouve aucune fabrique en Europe

comparable à celle-ci. C'est dans cette maison que se sont distingués *Jacques Kercoven* dans les belles teintures en soie & en laine; *Branquier*, & Ferdinand *de Meliori*, Florentins, dans les ouvrages de pierre de rapport, agates, cornalines, jaspes, jade, lapis, &c. dont ils formoient des paysages, des oiseaux, des fleurs, des fruits, &c. & *le Tellier*, leur Elève; *Chevannes*, dans la peinture en paysages; *Sébastien le Clerc*, dans la peinture; les *Martins*, Elèves de *Vander Meulen*, dans les peintures de batailles; *J. Audran*, ce Graveur du premier rang, par des pièces de la plus rare perfection; & une infinité d'autres Artistes excellens, dont on peut voir les éloges dans les Livres consacrés à l'immortalité, &c.

En 1769, S. M. Danoise étant à Paris, visita cette célèbre Manufacture, & donna à tous les Artistes qui la composent, des marques de la plus grande libéralité; ceux des autres Manufactures en éprouvèrent les mêmes effets. *Voy. aussi l'Art.* GARDE-MEUBLE.

GOBIN. (*Saint*) Ancien Château près de la Fère où se fait la fonte des glaces, de même qu'à *Tourlaville*, près de Cherbourg, en basse-Normandie: on les transporte ensuite à Paris, pour y être polies dans la Manufacture du fauxbourg Saint-Antoine. *Voy.* GLACES.

GOMETZ-LE-CHATEAU, *autrement* SAINT-CLAIR, & GOMETZ-LA-VILLE.

Ces deux lieux portant le même nom, & n'étant qu'à une légère distance l'un de l'autre, paroissent ne devoir pas être séparés, parce qu'il y a grande apparence qu'ils ne formoient autrefois ensemble qu'un seul corps de Paroisse & une même terre.

Gometz-le-Château paroît avoir été le plus fameux dans l'Histoire, quoiqu'il ne soit peut-être pas le plus ancien. C'est là qu'est le Prieuré de Saint-Clair, qui a fait donner ce nom au lieu.

Saint-Clair, ou *Gometz-Saint-Clair* est éloigné de six lieues & demie ou environ de Paris, vers le couchant d'hiver, & bâti au défaut d'une montagne assez roide, dont la pente regarde le levant. Le grand chemin de Chartres passe au nord & au couchant de ce Bourg, qui a Palaiseau à son levant d'été, & Chevreuse pareillement au couchant d'été; chacun à la distance de deux lieues ou approchant. Il y a quelques vignes à Gometz-le-Château; on y voit aussi des prairies, le

le reste est en labourages. Autrefois ce lieu étoit fortifié : on y voyoit, il y a trente ans, des restes considérables de son enceinte, des murailles, des tours, des portes. Il y avoit un Château posé sur la cime d'une éminence qui commande sur le vallon, & dont la vue s'étend jusqu'à Monthléry. Ce Château est entièrement ruiné. On y voit seulement quelques vestiges de murailles, & des marques d'un incendie, par les pierres qui paroissent calcinées.

L'Eglise de Gometz-le-Château est Paroissiale & Priorale. Elle existoit avant qu'on y appellât des Moines. Le bâtiment n'est pas en droite ligne, mais en espèce de coude, situation qu'on a été apparemment obligé de lui donner, à cause des terres de la montagne qui auront écroulé. Elle est toute de pierre de grès, & l'on y monte par plusieurs dégrés. Cette Eglise paroît plus nouvelle que celle de Gometz-la-Ville. Le Pouillé Parisien du XIIIe. siècle marque que la présentation de la Cure appartient au Prieur du lieu, qui est membre de l'Abbaye de Saint-Florent : & ce Prieuré, qui vaut 2800 liv. de rente, est à la collation de l'Abbé de Saint-Florent de Saumur. En 1620, la terre de Saint-Clair appartenoit à M. le Comte *de Limours*, fils du Chancelier *de Chiverny*.

Sur les confins de ce territoire avec celui de Buré, est une fontaine de Saint-Clair, qu'un Curé du lieu a fait en sorte de rendre célèbre ; ce ne peut être que la fontaine de *la Hacquiniere*. Une brochure *in*-8°. qui a paru en 1620, dit que cette fontaine sent le cuivre & le fer, que les aveugles y ont recouvré la vue, que les impotens y ont été fortifiés, qu'elle a guéri les enflures, la pierre, la gravelle, la teigne, &c. le tout en buvant de cette eau, ou s'en frottant ; qu'on l'a vu guérir des fièvres & du tremblement de corps en trois jours. Les grenouilles n'y peuvent vivre ; le pain qu'on y trempe, devient bleuâtre ; la noix de galle devient rouge comme du sang. On exhortoit de ne pas laisser à terre le vase ou tonneau dans lequel on renfermoit de cette eau, mais de le suspendre en l'air, &c.

Gometz-la-Ville, qui n'est qu'à une portée de fusil de Gometz-le-Château, est à l'entrée de la plaine que l'on trouve un peu après avoir monté la coline, où ce dernier est bâti. C'est un pays tout plat, entièrement de labourages. Ce lieu a été autrefois muré.

L'Eglise est sous l'invocation de S. Germain, Evêque de Paris : elle est entièrement de grès. Une assez belle tour, du côté du midi, lui sert d'ornement. La nomination aux deux Cures se fait pour l'Abbaye de Saint-Florent, par le Prieur

de Saint-Clair, de Gometz-le-Château, comme nous l'avons déjà dit. Par accord, le Prieur & le Curé doivent partager par moitié les grosses des territoires de *la Folie* & de *Ragonnant*, avec les menues dîmes de la Paroisse & les revenus de l'Eglise. Le Prieur, comme Patron & Curé primitif, doit dire ou faire dire par chacun an, la grand'Messe dans l'Eglise Paroissiale, le jour de Saint Germain, Patron de la Paroisse, auquel jour le Curé doit donner à dîner, quand le Prieur s'y trouve en personne.

GOMONVILLIERS. Ecart de la Paroisse d'Igny, situé près de Vauhallan, Doyenné de Château-Fort.

GONESSE *en Parisis*, Bourg de l'Isle de France, à quatre petites lieues de Paris, presque du côté du nord, sur la petite rivière de Crould, qui le sépare en deux, laissant à son rivage droit la Paroisse de Saint-Pierre, & à son rivage gauche, celle de Saint-Nicolas; de sorte que le côteau sur lequel est la première de ces deux Eglises, regarde presque le midi; & l'autre qui paroît un peu moins élevé, regarde le septentrion. Il y a un pont, par lequel on va de l'une à l'autre. Longit. 20 deg. 6'. 41''. Latit. 48 deg. 59'. 15''. Jusqu'ici on n'a pu trouver l'étymologie du nom singulier (en Latin *Gaunissa*) qu'on donne à ce Bourg.

L'Eglise de Saint Pierre est un bâtiment du XIIIe. siècle, qui figure comme les grandes Eglises de ce tems-là; il est embelli de galeries internes, & de deux ailes qui règnent même derrière le Sanctuaire. Il est appuyé d'une forte tour gothique du côté du midi. Le portail est simple & sans beaucoup d'ornemens.

L'Eglise de Saint-Nicolas n'a pas de loin l'éclat de celle de Saint-Pierre; mais en-dedans c'est un édifice très-propre. Les collatéraux méridionaux sont du XIII. au XIV. siècle. Ils ont été alongés en 1609, vers l'orient, de deux arcades & de la sacristie; tout le reste de cette Eglise, tant le chœur que la nef, n'a guère plus de 200 ans. Le fond du Sanctuaire est orné d'un grand Crucifix en relief, qui paroît bien travaillé. Il est fort commun de voir en cette Eglise, des épitaphes de Laboureurs & de Boulangers sur le marbre. Le Pouillé de 1648 observe que la présentation de ces deux Cures appartient au Prieur de Dueil.

L'Hôtel-Dieu bâti derriere l'Eglise de Saint-Pierre fut fondé en 1210, par *Pierre de Tillay*, qui y donna tout son bien. Il y fit aussi bâtir une Chapelle qui étoit desservie par

des Frères, pendant que les malades étoient servis par des Sœurs.

Sous le règne de Louis XIII, les Jacobins réformés qui avoient déjà une maison dans Gonesse, obtinrent que cet Hôpital leur fût uni. Sur la fin du siècle dernier, les revenus de cet Hôtel-Dieu furent augmentés par la réunion de la Maladrerie de Gonesse, de celle de Tremblay & du quart des dimes de Tillay; & le 7 septembre 1701, les Jacobins obtinrent des Lettres de confirmation de leur établissement, & du réglement général sur tout ce qui concernoit l'administration spirituelle & temporelle de cet Hôtel-Dieu, où on lit que le Bureau de cet Hôpital seroit composé du Prévôt du lieu, du Substitut du Procureur-genéral en la Prévôté, du Syndic des habitans, & de l'un des deux Curés, alternativement d'année en année, à commencer par le plus ancien.

Si nos Rois ne peuvent passer pour être les Fondateurs de l'Hôtel-Dieu de Gonesse, il n'en est pas moins vrai qu'ils employèrent une partie assez considérable du revenu de cette terre pour différentes donations.

Les Administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Paris sont devenus Seigneurs-Engagistes du Domaine seigneurial-foncier de Gonesse, comme on le voit par les Lettres-patentes registrées le 12 décembre 1721.

Les habitans de Gonesse ont toujours été laborieux & favorisés de nos Rois. Au XIIIe. siècle, il y avoit de ces habitans qui ne pouvoient trouver à se marier à des femmes libres, à cause de leur servitude, qui consistoit à être tenus d'amener à Paris les voleurs, & à garder chacun une nuit au mois d'août, la grange du Roi à Gonesse. Sur l'enquête faite par Hugues d'Athis, S. Louis les quitta de ces servitudes, ne se réservant que le droit de chevaucher & de servir à l'armée.

En 1300, on faisoit des draps à Gonesse, & le commerce de ses habitans en draps & en peaux, leur avoit fait avoir à Paris une halle particulière dans le quartier des halles. Elle étoit au bout de la rue de la Tonnellerie, & en faisoit le coin; les Comptes de la Prévôté de Paris l'appellent la *Halle aux Bourgeois, Habitans & Pelletiers de la ville de Gonesse*, & marquent que depuis on l'appella *le Petit-Palais*. Dans le dernier compte, il est parlé d'un droit que ces mêmes *Habitans & Drapiers de la ville de Gonesse* payoient pour cette halle.

On ne sait pas précisément le tems auquel les moulins à draps de Gonesse changèrent de nature, & devinrent mou-

lins à bled. La situation de ce lieu au milieu d'un terroir de 7000 arpens de terres labourables & très-fertiles en bled, fit sans doute penser à un nouveau commerce, lorsque les draps qu'on y fabriquoit, perdirent de leur mérite; les habitans se sont mis sur le pied de le faire moudre, & d'en faire du pain qui a pris le dessus, sur beaucoup d'autres, à raison des eaux qui ont été employées pour cela. *Vigneul de Marville* dit dans ses Mémoires, que l'expérience fait voir que c'est aux eaux de Gonesse que nous devons le bon goût du pain qui se fait dans ce Bourg. *Voy.* ce que nous disons des eaux de la fontaine du village de GOUSSAINVILLE. Mais quelle qu'ait été la cause du goût que l'on trouvoit autrefois dans le pain de Gonesse, qui étoit épais & massif, mais fort blanc, on en est revenu à cause qu'il se séchoit aisément. Présentement il ne vient à Paris que peu de pain de Gonesse, & les Boulangers de ce lieu se sont établis dans les fauxbourgs de Saint-Martin & de Saint-Denis.

Il se tient à Gonesse deux Marchés seulement par semaine; savoir, les lundis & les vendredis, & une Foire le 3 février.

Ce Bourg est célèbre par la naissance de *Philippe-Auguste* en 1165, & par la convalescence de *Robert d'Artois*, frère de S. Louis, lequel y étoit tombé malade, & y resta jusqu'à sa guérison, qui fut obtenue par des processions que l'on fit à Sainte-Geneviève de Paris. Ce fut à Gonesse que furent convoqués au mois d'octobre 1468, les Nobles qui tenoient fief ou arrière-fief dans la Prévôté & Vicomté de Paris. Henri IV y vint camper au mois de septembre 1590, lorsqu'il eut vu Lagny pris par le parti de la Ligue, & sa seconde tentative sur Paris échouée; & de-là il envoya en différens lieux des détachemens de son armée.

Enfin Gonesse a été autrefois si fameux, qu'il donnoit son nom à une certaine étendue de pays qu'on appelloit le *Gonessois*. Une Charte de Charles VI sur Porchefontaine, près de Versailles, donnée en 1395, marque par incident, que Pierre de Villiers, Archidiacre de Sologne, tenoit des hoirs de Henri de Villetain, 40 arpens de terre en *Gonneissais*, au terroir de Ressigny.

Il y avoit à Gonesse en 1379, un canton de terrein dit le *Val-Bernard*, où le grand Prieur de Saint-Denis avoit des droits près le chemin de la *Table-ronde* : ce qui est à remarquer ici par rapport aux anciens *Chevaliers de la Table-ronde*, qui sont la matière d'un Roman célèbre.

GOURNAY-SUR-MARNE. Cette Paroiffe peu étendue & compofée d'un petit nombre d'habitans, eft à trois lieues & demie de Paris, ou approchant de quatre lieues, vers l'orient, fur le rivage gauche de la Marne, dans un pays de labourages & de pâturages. En 1122, plufieurs années après la fondation du Prieuré, il n'y avoit encore à Gournay qu'une Chapelle, laquelle avoit été donnée à ce même Prieuré, & l'on ignore fous le nom de quel Saint elle étoit tirée ; car pour ce qui eft du nom de Saint-Arnou que cette Chapelle porta depuis qu'elle fut érigée en Paroiffe, il y a tout lieu de croire qu'il ne lui fut donné qu'à caufe de quelques reliques de ce Saint, que les Religieux du Prieuré y déposèrent, après les avoir obtenues de leurs Confrères du Prieuré de Crefpy en Valois, où repofoit le corps entier de ce Saint.

L'Eglife du Prieuré de Gournay n'a plus l'air que d'une Chapelle, qui a été réparée fur les ruines des anciens édifices. Pour y aller, on paffe à travers des reftes de l'ancien Chapitre, qui paroiffent d'une ftructure du XIIIe. fiècle, auffi-bien que quelques colonnes du vieux cloître. L'ancienne Eglife avoit été détruite lors des guerres de la Religion pour la fortification du Fort de Gournay. Le Titulaire du Prieuré vendit la terre de Noifiel, pour rébâtir cette Eglife en 1599. La donation du Prieuré de Gournay au Monaftère de Saint-Martin-des-Champs fut confirmée par la Bulle de Calixte II, de l'an 1119.

L'Eglife de Saint-Arnou fut érigée en Paroiffe durant le cours du XIIe. fiecle ; car elle étoit dès le XIIIe. au rang des Paroiffes du Doyenné de Lagny. Le bâtiment d'aujourd'hui eft très-nouveau & fort petit, avec deux Chapelles ; cependant il ne refte rien de l'ancien clocher. L'ancienne Eglife n'étoit pas fituée au même lieu ; mais elle étoit plus éloignée de plufieurs maifons, & bâtie au bout méridional du Village. La nouvelle a été bâtie en 1720, fur les deffins de Frère *Romain*, Jacobin, Architecte, & aux frais du fieur *de Court*, Chef d'Efcadre, &c. fous-Gouverneur de M. le Duc de Chartres, & Seigneur en partie de Gournay. La nomination de la Cure appartient au Prieur. Le Curé eft gros-Décimateur, & par accommodement, il ne dîme point fur les terres du Prieuré.

La Léproferie ou Maladrerie de Gournay eft ancienne.

Le pont de Gournay exiftoit encore lorfque M. de Valois écrivit fa Notice des Gaules. C'eft lui qui rapporte le proverbe

qui couroit à Paris parmi la populace, en parlant d'une femme de mauvaise vie : *Elle a passé le pont de Gournay ; elle a sa honte bue*. Ce proverbe venoit de ce qu'autrefois, lorsque la clôture étoit moins observée dans les Couvents de filles, les Religieuses de Chelles, dont la Maison est de l'autre côté de la Marne, presque vis-à-vis le Prieuré de Gournay, passoient le pont & rendoient visite aux Religieux de ce lieu. Il n'y a plus de Moines dans ce Prieuré ; il a été sécularisé. Il appartenoit, en 1758, à M. l'Abbé *Alari*, de l'Académie Françoise.

Dans le siècle dernier, ce pont n'étoit que de bois. On assure qu'il n'a cessé d'exister, que parce que des gueux y mirent le feu. Il y a maintenant un bac à 200 pas au-dessus du lieu où étoit ce pont, & les droits appartiennent à M. le Duc de la Vallière, Seigneur de Champs, & en partie de Gournay.

En 1114, Louis-le-Gros fit le siège de l'Isle & du Château de Gournay, & remporta la victoire dans le terrein voisin, sur le Comte de Champagne & de Brie.

Le Roi, pour réduire plus facilement cette Forteresse, avoit fait construire une tour fort haute, avec un pont-levis qu'on abattoit sur les murailles. Mais les Assiégés avoient dressé des pieux pointus, & les avoient couverts de paille ; en sorte que ceux qui étoient assez hardis pour entrer, marchant sur ces pailles sans défiance, se trouvoient empalés.

GOUSSAINVILLE, Bourg situé à quatre lieues & demie de Paris, sur le penchant d'un côteau qui regarde un peu le midi, & davantage l'orient : le bas du vallon est arrosé de la petite rivière de Crould, dont les eaux viennent des environs de Fontenay & de Louvre, & qui forment des prairies assez belles. Il y a outre cela à Goussainville une fontaine mémorable, qui a exercé la veine de plus d'un Poëte. Le pays n'est pas seulement de labourages & de prairies ; on y voit aussi des vignes. Les restes de deux portes démontrent que c'étoit un Bourg fermé. Il s'y fabrique beaucoup de dentelles.

Dans le plus ancien Pouillé Parisien, qui est du XIIIe. siècle, la Cure y est spécifiée à la nomination du Prieur de Conflans-Sainte-Honorine : le Pouillé de 1648, aussi-bien que le Pelletier dans le sien de 1692, la disent être à la présentation de l'Abbé du Bec.

Saint Pierre & Saint Paul sont Patrons de l'Eglise de Goussainville. Cette Eglise est dans le goût dont on bâtissoit sous

Henri II, il y a environ 200 ans : auſſi y voit-on en certains endroits la lettre H, & des CC entrelacés. La tour de pierre où ſont les cloches, eſt d'un temps beaucoup plus ancien que l'Egliſe ; elle paroît être du XIII. & peut-être même de la fin du XIIe. ſiècle. On n'entre dans cette Egliſe que par une porte collatérale du côté du midi ; il n'y a pas de grand portail vers l'occident, l'emplacement du Château en empêchant. La fontaine eſt ſous une voûte auprès du Village, du côté de Louvre.

Pierre Petit, célèbre Médecin, a composé un Poëme de 400 vers ou environ, intitulé *Fons Goſſenvillæ*, ſeu *Goneſſiades Lymphæ*; il commence ainſi :

Et mihi fas grandes paulùm intermittere curas,
Sæpè quibus, Lodoice, tuos non ſegnis honores
Gentibus oſtendi . . . .

Comme cette fontaine s'appelle la *Fontaine des Puiſarts*, il l'apoſtrophe quelquefois ſous ce nom, *pag. 3*.

Dum prata & rivos ſector Puiſartia Nympha,
Quos ſalices inter glaucas & amœna vireta,
&c. pag. 11.
Salve formoſum numen Puiſartidis undæ.

Le dernier vers finit ainſi :

. . . . *Alma tuum terra audiat undique nomen.*

M. *Moreau de Mautour* a trouvé cette Poéſie ſi bien faite, qu'il l'a miſe en vers François, adreſſés à M. *Nicolai*, premier Préſident en la Chambre des Comptes, Seigneur de Gouſſainville. Elle a été imprimée à Paris en 1699, chez Mazuel.

Ceux qui ſoutiennent que c'eſt le bon bled qui fait le bon pain, ne conviendront pas de la vertu que l'on attribue à l'eau de la fontaine de Puiſarts : d'ailleurs l'on aſſure que les Boulangers de Goneſſe ne vont point chercher de cette eau pour faire leur pain.

GOUVERNE *ou* COUVERNE. Paroiſſe ſituée à ſix lieues ou environ de Paris, vers l'orient, & à demi-lieue de Lagny, dans un vallon garni de vignes & de bocages, ſur un côteau qui regarde le midi & qui eſt adoſſé à celui de Saint-

Thibaud-des-vignes, au-dessus de Lagny. Le petit ruisseau qui y passe & va se décharger dans un étang au-dessous de Torcy, se nomme *Crochet*.

L'Eglise qui est du titre de Saint Germain, est assez complette pour une Eglise de campagne. Elle est accompagnée de deux ailes égales. Le chœur & le sanctuaire sont voûtés. Une grosse & basse tour soutient cet édifice du côté du midi, où est la chûte des eaux.

La Cure appartient à l'Abbé de Lagny, qui est gros-Décimateur.

GOUVERNEMENT DE PARIS. Il faut le considérer comme *Ecclésiastique*, comme *Civil* & comme *Militaire*. Depuis l'érection du Siège Episcopal en Archevêché, M. *Christophe de Beaumont du Repaire* est le neuvieme Archevêque qui gouverne le spirituel. Sa Jurisdiction qui s'étend sur tout le Diocèse, est l'*Officialité*; elle est composée d'un Official, d'un Promoteur & d'un Greffier. Il en a encore une autre qui s'appelle *Temporalité*, & qui est exercée par un Juge qui connoît des appellations des Sentences rendues en matières civiles par les Officiers de Justice des terres de l'Archevêché.

Nous avons dit quels sont les neuf fiefs dépendants de ce Prélat. *Voy*. FIEFS; ses Archidiaconés, ses Doyennés, le nombre de ses Chapitres, Abbayes, Prieurés, Communautés, Cures, Chapelles & Maladreries. *Voy*. ARCHEVECHE', & tous ces mots. Les Chapitres du Diocèse sont celui de la Sainte Chapelle de Vincennes, de Saint-Maur-des-Fossés, réuni à Saint-Louis du Louvre; de Saint-Martin de Champeaux, de Saint-Merry de Linas, de Saint-Spire de Corbeil, de Saint-Cloud, de Palaiseau, de Saint-Martin de Montmorency, de Saint-Côme de Luzarches, de Saint-Paul, de Saint-Denis, &c.

Quant au Gouvernement *Civil*, il y a dans Paris un grand nombre de Justices ou Jurisdictions. Quelques-unes étendent leur ressort fort loin dans le Royaume; quelques-autres sont uniques, & n'ont d'autres limites que celles du Royaume. *Voy*. ADMINISTRATION, PARLEMENT, CONSEIL (*grand*), CHAMBRE DES COMPTES, AYDES, MONNOYE, TRESORIERS DE FRANCE, EAUX ET FORETS, CONNETABLIE, AMIRAUTÉ, BAILLIAGES, CHATELET, ELECTION, GRENIER A SEL, VARENNE DU LOUVRE, HÔTEL-DE-VILLE, CONSULS.

L'Adminiſtration *Militaire* de la Capitale doit être conſidérée relativement à la Garde du Roi, & à toute la Ville.

La Garde du Roi dans l'*intérieur* du Louvre eſt compoſée des quatre Compagnies des Gardes-du-Corps : de la Compagnie des Cent-Suiſſes : de la Compagnie des Gardes de la Porte ordinaire : de la Compagnie des Gardes de la Prévôté de l'Hôtel du Roi, ou Hoquetons ordinaires de Sa Majeſté.

La Garde du Roi de l'*extérieur* du Louvre eſt compoſée de la Compagnie des Gendarmes de la Garde ; de la Compagnie des Chevaux-Légers de la Garde ; du Régiment des Gardes-Françoiſes & du Régiment des Gardes-Suiſſes. Ces derniers ont leur quartier ordinaire dans la Ville & les Fauxbourgs, & aux environs de cette Ville. *Voyez* ADMINISTRATION, CAZERNES.

Le Gouvernement de Paris & celui de l'Iſle de France étoient anciennement unis & n'en formoient qu'un. Ils furent déſunis, pour la première fois, en 1528. On donna celui de Paris au Comte d'*Eſtampes*, & celui de l'Iſle de France, à *François de la Tour*, Vicomte *de Turenne*. En 1533, ils furent encore réunis en faveur d'*Antoine de la Rochefoucauld*, Seigneur de Barbezieux, qui avoit été pourvu de celui de l'Iſle de France en 1532. Ils ont été ſéparés depuis, & le ſont actuellement. Il fut réglé en 1641, par le Roi Louis XIII, que le Gouverneur de Paris marcheroit au *Te Deum* après le premier Préſident du Parlement. Dans ce Gouvernement, il n'y a qu'un Lieutenant-général, dont la Charge fut créée par Edit du mois de février 1592.

Le premier qui ait pris le titre de Gouverneur de Paris, fut *Renaud de Gouillons*, Chevalier, en 1345. Il eut nouvelles Lettres le 8 décembre 1358 ; & en 1359, ſe qualifioit Gouverneur de Paris & de la Vicomté.

Cette dignité a varié ſuivant les circonſtances, tantôt on nommoit celui qui la poſſédoit, *Capitaine de la Ville de Paris*, tantôt *Prévôt & Gouverneur de Paris*. Il y a eu des pouvoirs donnés pour commander dans Paris en l'abſence du Roi. Le Cardinal *de Richelieu* en a été revêtu en 1635, pendant l'abſence du Roi. La Reine *Anne d'Autriche* a été Gouvernante de Paris, par Lettres du premier ſeptembre 1636, &c.

GOUVERNEURS & Lieutenans - Généraux de PARIS, & Commandans dans la même Ville.*

RENAUD DE GOUILLONS, Chevalier, Gouverneur de Paris en 1345, eut nouvelles Lettres le 8 décembre 1358; & en 1359, se qualifioit Gouverneur de Paris & de la Vicomté.

HUGUES AUBRIOT, Capitaine de la Ville de Paris, 1356 & 1370.

CHARLES, ROI DE NAVARRE, 1358.

THIBAUD DE CHANTEMESLE, Chevalier, Gouverneur de Paris, pour deux mois, 1360.

MAURICE DE TREZIGUIDI, Chevalier Breton, Gouverneur de Paris, 1381 & 1387.

Le Prévôt de Paris, comme ayant le Gouvernement de la Ville, que le Prévôt des Marchands avoit ordinairement, 1387.

Le Sire DE COURCI, Chevalier Normand, Capitaine de Paris, 1404.

JEAN DE FRANCE, Duc de Berry, 1405.

VALCRAN DE LUXEMBOURG, Comte de Ligny & de Saint-Paul, retenu pour la Garde de Paris, 4 avril 1411.

HELION DE JACQUEVILLE, rétabli dans la Capitainerie de Paris, 1413.

LE DUC DE BERRI, rétabli & substitué à *Jacqueville*, 1413.

ROBERT DE LA HEUSE, dit le *Borgne*, Conseiller & Chambellan du Roi, retenu à la garde de la Ville. Lettres des 17 & 18 août 1413.

PIERRE GENTIEN, Prévôt des Marchands, retenu pour la Garde de la Ville, mars 1413.

---

* Le Gouverneur de Paris a son entrée, séance & voix délibérative en la Grand'Chambre du Parlement, en qualité de Conseiller d'honneur né. Lorsqu'il va au Parlement, son habit est de drap d'or ou de velours, ou de drap noir, un manteau court, une toque ou bonnet de velours garni de plumes, & l'épée au côté, comme les Princes du Sang & les Pairs Laïques.

LOUIS, *Duc d'Anjou*, ROI *de Sicile*, Gouverneur de Paris contre le parti Bourguignon, 1413. Lieutenant du Roi à Paris pendant son absence; Lettres du 28 mars 1413. Il avoit pour Lieutenant, *Jean*, Sire *de Bueil*, son Chevalier & Chambellan.

TANNEGUI DU CHATEL, Gouverneur & Prévôt de Paris, 1414.

BERTRAND DE MONTAUBAN, Chevalier, Associé au Gouvernement de Paris, par *Tannegui du Châtel*, 1414.

CHARLES DE FRANCE, Comte de Ponthieu, depuis ROI *Charles VII*, Gouverneur de Paris, 1416.

LE COMTE DE SAINT-PAUL, neveu du Duc de Bourgogne, fait Capitaine de Paris, le 19 janvier 1418.

JEAN, *Duc de Bourgogne*, Capitaine de Paris, 1418; *Charles de Lens*, son Lieutenant.

Le Duc d'EXCESTRE, Capitaine de Paris, oncle du Roi d'Angleterre, & Régent en France, 5 mars 1420.

JEAN DE LA BAUME, Comte *de Montrevel*, Maréchal de France, fait Prévôt & Gouverneur de Paris, le 8 juillet 1421.

PHILIPPE DE BOURGOGNE, Comte de Saint-Paul, 1423.

JEAN DE VILLIERS, Chevalier, Seigneur de l'Isle-Adam, Maréchal de France, fait Gouverneur de Paris par le Duc de Bourgogne, commis pour la sûreté de Paris en l'absence du Duc de Bethford, 4 février 1432.

TALBOT, Lieutenant du Roi & de M. le Régent, & Capitaine-général sur le fait de la guerre entre les rivières de Seine, Somme & Oise, & la Mer, 1434.

PHILIPPE, Seigneur de Ternant & de la Mote, Chevalier de la Toison d'or, Gouverneur de Paris, 1437.

JACQUES DE VILLIERS, Ecuyer, Seigneur de l'Isle-Adam, chargé du Gouvernement de Paris, en attendant le retour du Roi; Lettres du 1 août 1461.

BERTRAND DE BEAUVEAU, Seigneur de Précigny, premier Président des Comptes, & *Charles de Melun*, Seigneur de Normanville, Baron des Landes & Grand-Maître de France, créés Lieutenans-généraux à Paris, en l'absence du Roi, 1462; celui-ci commandoit encore à Paris en 1465.

CHARLES DE CULANT, institué en 1464.

CHARLES D'ARTOIS, Comte d'Eu, fait Gouverneur de Paris en 1465, mourut en 1472.

JOACHIM ROUAULT, sieur de Gamaches, Maréchal de

France, défendit Paris en 1465, & pour cela en fut fait Gouverneur.

ANDRÉ DE LAVAL, Seigneur de Lohéac & de Retz, Maréchal & Amiral de France, fut fait Lieutenant-général à Paris & dans l'Isle de France, en 1466.

ANTOINE DE CHABANNES *, Comte de Dammartin, Grand-Panetier de France, Général d'armée, & depuis Grand-Maître de France, & Gouverneur de Paris, environ l'an 1475.

---

* Sa vie a été écrite par le sieur du Plessis, Gentilhomme Bourguignon, dédiée à Louis XIII & imprimée en 1617; & comme on ne trouve plus ce Livre, extrait des Historiens contemporains, & que nous avons le bonheur d'en avoir un exemplaire, nous nous proposons de donner un précis des traits généraux & quelquefois de particuliers qui caractérisent ce Gouverneur, aussi illustre par sa haute naissance, que par l'importance de ses services, aussi variés, aussi multipliés & essentiels qu'il s'est présenté de circonstances & d'occurences pour les appliquer.

Le sieur du Plessis dit en commençant, & le dit avec tout le monde, que la maison *de Chabannes* est une des plus grandes & des plus anciennes de ce Royaume, *& a toujours été des plus puissantes & élevées de Guyenne.* Le sieur du Tillet, en ses Mémoires, continue du Plessis, remarque une *Alix de Montfort,* fille aînée de *Gui de Montfort*, Comte de Bigorre, laquelle épousa un sieur *de Chabannes*, duquel elle eut *Eschinat* & *Jourdain de Chabannes*, & deux filles; *Jourdain* mourut le premier, & après *Eschinat de Chabannes*, Comte de Bigorre, de part sa mère, mourut aussi sans enfans. *M. du Tillet, Recueil des Rois de France, Montfort, Lamaury, pag.* 71.

Trois frères seuls débris de deux branches de la maison *de Chabannes*, éteintes en filles, parurent sur le théâtre de la gloire & de l'utilité nationale au commencement du quinzième siècle; *Etienne*, Capitaine de Gendarmes, tué au combat de Crévan, en 1423. Sa Compagnie de Gendarmes donnée à son frère *Jacques de Chabannes*, & le conduisit à l'état de Général d'armée & de Grand-Maître de France; ce fut le *Vainqueur de Talbot*, la gloire de l'Angleterre & le fléau de la France.

Antoine de Chabannes, objet du présent article, troisième frère, commença ses premières armes à l'âge de treize ans. Il se trouva en 1424, à la bataille de Verneuil, *monté sur un coursier que le sieur de Ventadour, son parent, lui avoit prêté.* L'armée Françoise fut mise en déroute; mais il ne voulut pas suivre la retraite; *il s'en trouva qui voulurent le blasmer de ne s'être pas sauvé, comme il auroit pu plusieurs fois; tout beau, Messieurs,* dit-il, *je crois bien ce que vous dites, mais je ne voudrois pour rien du monde*

CHARLES, Sire *de Gaucour*, Grand Chambellan de France, pourvu du Gouvernement de Paris par Lettres

---

l'avoir faict ; ceux de qui j'ay l'honneur de porter le nom, ne sçavoient pas fuir : c'est chose que je ne veux pas apprendre ni commencer ma vie par-là.

Il continua toutes les guerres de Charles VII avec le même caractère de courage héroïque, & épousa, le 10 septembre 1439, *Marguerite de Nanteuil*, Comtesse de Dammartin.

Le Roi Charles VII lui disoit un jour que les Anglois & les Bourguignons l'appelloient Capitaine des écorcheurs. *Sire*, répondit-il, *si j'ai écorché vos ennemis, leurs peaux vous feront plus de profit qu'à moi ; je n'en écorchis jamais d'autres.* Il est fait Grand-Pannetier de France.

De vives tracasseries de Cour, entre le Roi & M. le Dauphin, depuis Louis XI, l'obligèrent à se retirer chez lui. Les calomnies du Dauphin contre *Chabannes*, furent atroces & sans ménagement auprès du Roi, qui connoissoit le principe d'où elles partoient ; ce Prince s'emporta un jour jusqu'à lui dire devant le Roi : *Sauve l'honneur du Roi, vous avez menti ;* à quoi *Chabannes* répondit, *Monseigneur, votre qualité de Fils de Roi m'oste le moyen de vous répondre, ce que je pourrois faire, mais s'il vous plaist, faire venir en la présence du Roi mon Souverain Seigneur, quelque Gentilhomme des vôtres qui veuille maintenir cette parole, je lui feray confesser de sa personne à la mienne, mon innocence sur ce fait.* Le Roi se fâcha fort contre M. le Dauphin, & le bannit en Dauphiné.

Quelque tems après, le Roi Charles VII tomba malade de la maladie dont il mourut ; il manda *Chabannes* à la Cour, qui y arriva deux jours avant sa mort, & étant devant lui, il lui dit : *Sire, comme vous portez vous ? Très-piteusement, Comte*, dit le Roi. Le Comte lui repliqua : *Sire, je vous supplie très-humblement de manger & de n'avoir défiance de personne ;* (car il y avoit huit jours qu'il ne mangeoit pas) *que s'il y a quelqu'un que vous soupçonniez, il lui faut faire son procès, & le faire tirer à quatre chevaux.* Le Roi dit, *je remets la vengeance de ma mort à Dieu.* Lors *Chabannes* le supplie encore de manger ; *bien*, dit le Roi, *pourvu que ce soit vous-même qui m'alliez quérir un coulix, & le voyez faire devant vous :* ce qu'il fit, & le porta au Roi, lui disant, *Sire, s'il vous plaist, vous en gousterez ; je prens sur ma vie qu'il n'y a chose qui ne soit bonne.* Le Roi lui dit, *Comte, je ne me méfie pas de vous* : mais lorsqu'il en voulut prendre, les conduits étoient si retirés, qu'il n'en put avaler. Ce que voyant, il dit : *Ah ! Comte de Damp-Martin, vous perdez la plus belle rose de votre chapeau ; après ma mort, vous aurez bien des affaires ; je vous prie d'assister & bien servir le petit Seigneur, mon fils, en ce que vous pourrez*, entendant le Duc Charles, lequel fut depuis le Duc de Guyenne ; & ayant dit ces paroles, il mourut.

Le reste des événemens de la vie d'*Antoine de Chabannes*, est connu par les divers monumens du règne de Louis XI, (Mémoire de Commines)

du 21 juin 1472, étoit Gouverneur de Paris en 1474, mourut en 1481.

JEAN ALARDEL, Evêque de Marseille, fait Lieutenant-général pour le Roi à Paris, le 16 janvier 1481.

JEAN CHAUVIN, pourvu du Gouvernement de Paris, vacant par le décès du Sire *de Gaucour*, janvier 1482.

LOUIS, *Duc d'Orléans*, fait Gouverneur de Paris par Lettres du 9 octobre 1483.

LOUIS DE LAVAL, Seigneur de Châtillon, mort en 1489.

ANDRÉ, *Cardinal d'Espinay*, étoit Gouverneur de Paris sous Charles VIII; selon Aubri, *Hist. des Cardin. pag.* 563.

Le Comte de Dammartin, Lieutenant-Général, 1486.

GILBERT DE BOURBON, Comte *de Montpensier*, DAUPHIN d'Auvergne, fait Gouverneur de Paris & de l'Isle de France, par Lettres du 9 décembre 1493, & par autres du 19 juin 1494.

CHARLES D'AMBOISE, Seigneur *de Chaumont*, substitué dans le Gouvernement au Comte de Montpensier, demeuré Viceroi de Sicile, 3 février 1495.

GUILLAUME DE POITIERS, Marquis *de Rotrou*, Seigneur de Clérieu, Gouverneur & Lieutenant-général de Paris & Isle de France; Lettres des 2 & 4 juin 1496, l'étoit encore en 1502.

CHARLES *ou* LOUIS DE JOYEUSE, Seigneur de Borhéon, Comte de Grandpré, Chambellan des Rois Louis XI, Charles VIII & Louis XII; Lieutenant au Goûvernement de Paris & Isle de France, par Lettres des 18 février 1514, l'étoit en 1517.

JACQUES DE TINTEVILLE, sieur des Chenets, Lieutenant-général au Gouvernement, en l'absence du Duc de Vendôme, 1516; reçu le 16 janvier 1516, eut encore la même qualité par autres Lettres du 8 mars 1519.

FRANÇOIS DE BOURBON, *Comte de Saint-Paul*, frère du

---

qui, après la disgrace qu'il lui fit essuyer, le nomma Grand-Maître de France, Général de ses armées, son Ambassadeur en différentes Cours, Chevalier de son Ordre, avec la qualification de *Cousin*, (renouvellé par *Louis XV*. & Brevet) dont jouit encore la maison *de Chabannes*; enfin Gouverneur de Paris, où il mourut âgé de 97 ans.

Duc de Vendôme, fait Gouverneur de Paris & Isle de France, par Lettres du 16 décembre 1518 ; reçu au Parlement le 4 avril suivant. Lui & le sieur *des Chenets*, faits Lieutenans-généraux au Gouvernement de Paris, en l'absence du Duc de Vendôme, par Lettres du 8 mars 1519. Le Comte de Saint-Paul, Gouverneur de Paris, 1519 & 1522.

CHARLES DE BOURBON, Duc de Vendôme, devenu Duc de Bourbon, fut chargé de commander à Paris en l'absence du Comte de Saint-Paul, par Lettres du 24 octobre 1523.

CLAUDE DE LAVAL *Bois Dauphin*, sieur de Teligni, Maître-d'Hôtel du Dauphin, fils de François I, Gouverneur de Paris.

PIERRE FILHOTI, Archevêque d'Aix, Lieutenant-général, 1522.

MICHEL ANTOINE, Marquis *de Saluces*, étoit Gouverneur de Paris en 1526; il l'étoit encore en 1528. Lettres du 11 décembre de la même année.

JEAN DE LA BARRE, Comte d'Estampes, Prévôt de Paris, fait Lieutenant-général en l'absence du Marquis de Saluces, par Lettres du 17 juin 1526, & puis Gouverneur après le décès du Marquis, par Lettres du 11 décemb. 1528; il l'étoit encore en 1530, & mourut en 1534.

ANTOINE DE LA ROCHEFOUCAULT, Seigneur de Barbezieux, en faveur de qui le Gouvernement de l'Isle de France fut réuni à celui de Paris, & il fut pourvu de l'un & de l'autre après le décès de *Jean de la Barre*, par Lettres du 12 mars 1534.

JEAN SANGUIN, Seigneur d'Angervilliers, frère du Cardinal de Meudon, & oncle de la Duchesse d'Estampes, présenta ses Lettres de Lieutenant au Gouvernement de Paris, à l'Hôtel-de-Ville, le 26 mars 1534, & elles furent refusées.

JEAN DU BELLAY, Cardinal, Evêque de Paris, fait Lieutenant-général de Paris & Isle de France, par Lettres du 21 juillet 1536, fut maintenu depuis à précéder le sieur de *la Rochepot*, Gouverneur, comme Cardinal, & non comme Evêque.

FRANÇOIS DE MONTMORENCI, sieur de *la Rochepot*, Gouverneur de Paris & de l'Isle de France, 1538, confirmé dans l'une & l'autre charge, le 12 avril 1547.

ANTOINE SANGUIN, Cardinal *de Meudon*, Archevêque de Toulouse, fait Lieutenant-général à Paris, par Lettres du 16 avril, après Pâques, 1544, & reçu au Parlement le

20; fait Lieutenant-général à Paris & de l'Isle de France; par Lettres du 7 septembre 1544.

CHARLES, *Cardinal de Bourbon*, Archevêque de Rouen, Lieutenant-général à Paris & Isle de France. Lettres de l'an 1551, & autres du 24 juillet 1557.

GASPARD DE COLIGNY, après la mort de *la Rochepot*, son cousin, fut fait Lieutenant-général au Gouvernement de Paris & de l'Isle de France, à cause du bas âge de *François de Montmorenci*, frère du défunt, & depuis Maréchal de France, à qui le Gouvernement avoit été promis. Lettres du 9 septembre 1551.

FRANÇOIS DE MONTMORENCI, depuis Duc & Pair & Maréchal de France, succéda l'an 1556, à *Gaspard de Coligny* dans le Gouvernement. Il l'avoit encore en 1563 & 1570. Il mourut en 1580.

CHARLES DE BOURBON, Prince *de la Roche-sur-Yon*, Lieutenant-général à Paris. Lettres du 14 août 1557. Autres du 14 octobre 1561, & du 13 mars 1561, Gouverneur de Paris & de l'Isle de France. Lettres du premier décembre 1561.

CHARLES DE MONTMORENCI, sieur de Dainville, Lieutenant à Paris & dans l'Isle de France, 1562.

CHARLES DE COSSÉ, Comte *de Brissac*, Maréchal de France, fait Lieutenant-général à Paris, en l'absence du Maréchal *de Montmorenci*, le 31 mai 1562, & le 5 août 1562.

ARTUR DE COSSÉ, Comte *de Secondigny*, Maréchal de France, Gouverneur de Paris, ses Lettres enrégistrées, 1562.

CHRISTOPHE DES URSINS, sieur de la Chapelle, fait Lieutenant-général au Gouvernement de Paris & Isle de France, en l'absence de *François de Montmorenci*, Maréchal, 15 janvier 1562; l'étoit encore en 1564.

CHARLES DE MONTMORENCI, Chevalier, sieur de Méru, fait Lieutenant-général à Paris & Isle de France, dans l'absence du Maréchal de Montmorenci, 19 mars 1562; l'étoit encore en 1564.

CHRISTOPHE JUVENAL DES URSINS, Marquis de Trainel, fait Lieutenant au Gouvernement de Paris & Isle de France, par Lettres du 15 janvier 1563.

JEAN BLOSSET, Baron de Torci, Lieutenant-général à Paris. Lettres du 16 août 1577.

RENÉ DE VILLEQUIER, Baron de Clervaux, Chevalier

des

des Ordres du Roi, Gouverneur de Paris & Isle de France, 29 novembre 1579; l'étoit en 1580. Il mourut en 1590.

TRISTAN DE ROSTAING, Lieutenant-général, 1582.

ARTUR DE LA FONTAINE, Seigneur d'Ognon, Fontaine & Bastinal, Chevalier de l'Ordre, Grand-Maître des cérémonies de France, Lieutenant-général de Paris & Isle de France, Ambassadeur extraordinaire de Charles IX, & Henri III en Turquie. Sa fille *Jeanne de la Fontaine* épousa, par contrat du 23 avril 1583, Charles *de Broilli*, Seigneur de Balagni.

FRANÇOIS D'O, Seigneur de Fresnes & Maillebois, Chevalier des Ordres, depuis Sur-intendant des Finances, gendre de Villequier, fut fait Gouverneur de Paris & Isle de France, le 2 janvier 1586, à condition de survivance. Autres Lettres du 14 juin 1586; autres en 1587. Il mourut en 1594.

*Le Duc d'*AUMALE fait Gouverneur de Paris, pour la Ligue, 1588, 1589.

Le Seigneur DE MAINEVILLE, Gouverneur de Paris, pour la Ligue, 1589, tué à la bataille de Senlis, la même année.

Le Seigneur DE BALAGNY, Gouverneur de Paris, pour la Ligue, 1589.

CHARLES EMANUEL *de Savoie*, Duc *de Nemours*, Gouverneur de Paris, pour la Ligue, 1590.

CHRETIEN DE SAVIGNY, Seigneur de Rosne, fait Gouverneur de Paris & Isle de France, pour la Ligue, 1590.

FRANÇOIS DE FAUDOUAS D'AVERTON, Comte de Belin, Gouverneur de Paris, 1591.

CHARLES DE COSSÉ, Comte *de Brissac*, depuis Maréchal de France, Gouverneur de Paris, 1593.

FRANÇOIS, Marquis d'O, Seigneur de Fresnes, Gouverneur, mourut en 1594. Après cela, le Roi Henri IV sépara le Gouvernement de Paris d'avec celui de l'Isle de France. Il retint celui-là pour lui, & donna l'autre à Antoine d'Estrées, Chevalier de ses Ordres, à qui il ne donna depuis que la Lieutenance au Gouvernement de Paris. Lettres du 19 juillet 1596.

FRANÇOIS DE BOURBON, Prince DE CONTI, Lieutenant général au Gouvernement de Paris, 17 mai 1595. Il mourut en 1614.

CLAUDE DE L'ISLE-MARIVAUX, Lieutenant-général, 1595.

FRANÇOIS DE LA GRANGE, sieur de Montigny, Maréchal de France, Lieutenant-général, 1598. Brevet de réserve du Gouvernement de Paris pour le même, du 10 novembre 1599. Dans des Lettres du 2 juin 1600, il est pourvu de la Lieutenance au Gouvernement de Paris, attendu le grand âge d'*Antoine d'Estrées*. Il étoit Gouverneur en 1602, & en janvier 1606.

CHARLES DUPLESSIS, sieur de Liancour, Marquis de Guercheville, Chevalier des Ordres, Lieutenant-général sur la démission de *Montigny*, 8 mai 1607; l'étoit en 1608; Gouverneur, en 1610. Il mourut en 1620.

Le premier Ecuyer, Gouverneur de Paris, conduit la Reine-mère se retirant à Blois, 1617.

Le Connétable DE LUYNES, Gouverneur de Paris, 1617, & Lieutenant-général en l'Isle de France, au lieu du Duc de Mayenne, 1618.

HERCULE DE ROHAN, Duc de Montbazon, Gouverneur de Paris, 12 novemb. 1620; l'étoit en 1621; se démit en 1649.

Le Comte DE SOISSONS, laissé à Paris pour y commander en l'absence du Roi, 1626.

GASTON-JEAN-BAPTISTE DE FRANCE, Duc d'Orléans, commis pour commander à Paris en l'absence du Roi, 1630.

LOUIS DE BOURBON, Comte de Soissons, commis pour commander dans Paris, en l'absence du Roi, le 11 mars 1631, & 3 décembre 1631.

Pouvoir donné au Cardinal DE RICHELIEU, pour commander à Paris & dans l'Isle de France, pendant l'absence du Roi, 1635.

TIMOLEON D'EPINAY, Seigneur de Saint-Luc, Maréchal de France, Lieutenant-général, en présence & en l'absence du Roi, tant que seroit absent le Duc *de Montbason*. Lettres du 16 août 1636.

La Reine ANNE D'AUTRICHE, Gouvernante de Paris. Lettres du 1 septembre 1636.

Pouvoir au Duc d'ORLEANS, pour commander à Paris, 1636.

Pareil au Prince DE CONDÉ, du 26 janvier 1642.

FRANÇOIS DE L'HOPITAL, sieur du Hallier, Maréchal de France, pourvu du Gouvernement de Paris, sur la démission du Duc *de Montbason*, 23 mai 1649.

Le Duc DE BEAUFORT prend possession du Gouvernement de Paris à l'Hôtel-de-Ville, le 17 août 1652.

AMBROISE, Duc *de Bournonville*, Chevalier d'honneur

de la Reine, fait Gouverneur de Paris, en ſurvivance du Maréchal *de l'Hopital*, 16 janvier 1657; reçu le 9 juin ſuivant.

ANTOINE D'AUMONT *de Rochebaron*, Maréchal de France, fait Gouverneur de Paris, ſur la démiſſion du Duc *de Bournonville*, 2 mai 1662.

GABRIEL DE ROCHECHOUART, Duc *de Mortemart*, pourvu le 18 janvier 1669, vacant par le décès du Maréchal d'*Aumont*.

CHARLES, Duc *de Crequi*, pourvu du même Gouvernement après la mort du Duc *de Mortemart*, 5 février 1676.

LÉON POTIER, Duc *de Gévres*, fait Gouverneur de Paris, le 13 février 1687, après le décès du Duc *de Crequi*.

BERNARD-FRANÇOIS POTIER, Duc *de Trêmes*, pourvu du Gouvernement après le décès du Duc *de Gévres*, le 10 décembre 1704.

BENIGNE LE RAGOIS *de Bretonvilliers*, pourvu de la charge de Lieutenant-général au Gouvernement de Paris, vacante par le décès de *Jean-Baptiſte le Ragois de Bretonvilliers de Saint-Dié*. Ledit Benigne âgé ſeulement de 19 ans. Lettres du 15 décembre 1712.

Le Gouvernement de Paris continué au Duc *de Trêmes*, par Lettres du 14 mai 1714, & du 3 ſeptembre 1717.

FRANÇOIS-JOACHIM-BERNARD POTIER, Duc *de Gévres*, Gouverneur de Paris, en 1722.

PIERRE-JACQUES ROUSSEAU DE CHAMOI, pourvu de la charge de Lieutenant-général au Gouvernement de Paris, par Lettres du 30 mars 1746.

MARIE-CHARLES LOUIS D'ALBERT, Duc *de Chevreuſe*, Gouverneur de Paris, par Lettres du 22 ſeptembre 1757, & reçu le 31 décembre 1757.

JEAN-PAUL-TIMOLEON DE COSSÉ, Duc *de Briſſac*, Pair, Maréchal & Grand-Pannetier de France, Chevalier des Ordres du Roi, nommé Gouverneur & Lieutenant-général de la Ville, Prévôté & Vicomté de Paris, le 21 octobre 1771, & reçu au Parlement & à la Ville le 30 décembre ſuivant.

LOUIS-HERCULES-TIMOLEON DE COSSÉ-BRISSAC, Duc de Coſſé, Pair de France, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Capitaine-Colonel en ſurvivance des Cent-Suiſſes, reçu Gouverneur de Paris en février 1775, & Chevalier des Ordres en 1776.

Outre le Gouvernement Militaire & général de Paris, il y a des Gouvernemens Militaires particuliers, qui ſont ceux des Maiſons Royales; ſavoir: l'*Arſenal*, *la Baſtille*, *Blois*,

Chambor, *Compiegne*, *Choisy-le-Roi*, *Fontainebleau*, *le Louvre*, *la Muette*, *Madrid & bois de Boulogne*, *Meudon*, *Bellevue & dépendances*, *Monceaux*, *le Palais de Luxembourg*, *le Palais des Tuileries*, *Saint-Germain-en-Laye*, *Saint-Hubert*, *Versailles*, *Marly & dépendances*, *Vincennes*, *Hôtel-Royal des Invalides*, *Hôtel de l'Ecole-Royale-Militaire*. Voy. *chacun de ces mots*.

A l'égard de la sûreté de Paris & de la manutention du bon ordre, le soin en est confié à la Compagnie du Guet. *Voy*. GUET DE PARIS. La Compagnie des Gardes des Quais est chargée spécialement de faire exécuter les Ordonnances du Bureau de la Ville.

GRAINIERS. Ce sont ceux qui ont le droit de vendre en détail & à petites mesures, toute sorte de grains, graines, légumes & fourrages. Leurs statuts sont de 1604. Ils ont aussi le droit de faire venir de 20 lieues à la ronde, même des Pays étrangers, tant par eau que par terre, toute sorte de marchandises concernant leur état. L'apprentissage coûte 30 liv. & la maîtrise 500.

GRAND-CONSEIL. (*le*) *Voy. Tom. II, pag. 545.*

GRAND-PRÉAU. *Voy*. JARDIN-ROYAL.

GRAND-PRIEURÉ *de France*. Il consiste en un grand enclos dans la ville de Paris, appellé *le Temple*, dans lequel est l'Hôtel Prieural, une Eglise Conventuelle, desservie par six Religieux de l'Ordre, avec toute Justice, haute, moyenne & basse dans cet enclos : en plusieurs maisons dans la ville de Paris, en cens & rentes, tant dans la Ville qu'aux environs, & en plusieurs petits Domaines *. Ce Grand-Prieuré, avec toutes ses dépendances, vaut 55 ou 60000 liv. de rente, sur quoi il y a pour 20000 liv. ou environ de charges. M. le Prince *de Conti*, dernier Grand-Prieur, qui avoit succédé au Chevalier d'*Orléans*, mort le 2 août 1748, vient de laisser ce Bénéfice vacant, par son décès arrivé à la fin de juillet 1776. Monseigneur le Duc d'Angoulême, né le 6

* Il y a dans le Grand Prieuré de France 36 Commanderies pour les Chevaliers, & 10 pour les Servans, outre la Commanderie-Magistrale que le Grand-Maître de l'Ordre tient par ses mains : on la donne à un Chevalier sous la redevance d'une pension.

août 1775, & fils de *Charles-Philippe de France*, *Comte d'Artois*, frère de S. M. Louis XVI, lui a succédé dans ce Grand-Prieuré.

GRANGE-AUX-MERCIERS, (*la*) est au bout de la rue de Berci, au-dessus de la maison de M. Pajot-d'Ons-en-Bray. Cette Grange-aux-Merciers est une maison célèbre dans notre Histoire, par les assemblées qui s'y tinrent sous Charles VI, pour tâcher de rendre le calme à l'Etat ; & par celles qui s'y firent sous Louis XI, pendant la guerre du bien public. Cet hôtel fut adjugé par décret en 1385, à *Pierre de Giac*, Chancelier de France, & il appartint ensuite à *Jean*, Duc de Berry.

GRANGE-AUX-QUEUX. *Voy.* BICÈTRE.

GRANGE-BATELIERE. (*la*) Nom d'une maison que portent aussi deux rues & un cul-de-sac, qui forment un double retour d'équerre, à l'extrêmité de la rue de Richelieu. L'Abbé le Beuf dit que dans l'étendue du territoire qui appartenoit à l'Evêque, il y avoit un pré de 30 arpens au moins, appellé les *Joûtes*, à cause des exercices qui s'y faisoient; qu'il y avoit aussi une quantité de terres labourables, dont les grains étoient portés à la Grange-Batelière, qu'il nomme *Grangia Prœliata*, Grange Bataillere, par rapport aux joûtes & aux exercices militaires; enfin, il ajoute que c'est ce même lieu qui est appellé *Tudella*, dans un diplôme de Louis-le-Débonnaire, de l'an 820. *Voy.* le sentiment de M. *Jaillot* dans ses *Recherches sur Paris*, *quart. Montmartre*, *pag.* 25.

GRANGE-DU-MILIEU. (*la*) Château situé au-dessus de la montagne d'Hierre, du côté du nord-est, ainsi nommé peut-être parce qu'il se trouve au milieu d'un bois. Ce n'étoit originairement qu'une Ferme. Vers l'an 1621, Louis XIII y fit faire quelques bâtimens pour un relais de chasse, ce qui lui fit donner le nom de la Grange-le-Roi. Cette maison est devenue magnifique. Elle a appartenu à M. *le Camus*, Lieutenant-Civil, & premier Président de la Cour des Aydes, dont les héritiers l'ont vendue à M. *Gaudion*, Garde du Trésor-Royal. Elle n'est qu'à une demi-lieue du Château de Gros-bois. En 1705, on a distrait la haute, moyenne & basse-Justice, & tous droits de la seigneurie d'Hierre, pour

les unir à la ſeigneurie de la Grange-du-Milieu, pour relever du Roi, à cauſe de ſon Château & Comté de Corbeil.

GRANGE-LE-ROI. (*la*) *Voy.* GRANCE-NEVELON. (*la*)

GRANGE-NEVELON, (*la*) *autrement la* GRANGE-LE-ROI. Paroiſſe ſituée au ſeptentrion de Coubert, à une demi-lieue ou environ de diſtance, & à diſtance égale de Griſy, avec leſquels ce lieu forme un triangle. Il eſt éloigné de Paris de ſept lieues; c'eſt un pays de bois & de bocages peu habité. Il n'y a que ſix ou ſept habitans qui compoſent cette Paroiſſe, & qui ſont tous du Château, comme le Fermier, le Jardinier, quelques Scieurs de planches ou Bucherons.

Il y a néanmoins une Egliſe ou Chapelle particulière pour ce petit troupeau. Elle eſt ſur les bords du parc à l'extérieur, vers le nord, d'une conſtruction peu ancienne, ſous le titre de S. Jacques le Majeur. La Fabrique n'a aucun revenu. Le revenu de la Cure eſt de cent écus ou environ.

Le Curé eſt gros-Décimateur. M. l'Archevêque confère de plein droit.

Le nom de *Nevelon* ou *Nivelon* paroît venir d'un fameux Changeur, Bourgeois de Paris, qui vivoit en 1319, & qui très-probablement avoit acheté ou hérité de cette terre.

Le nom de la Grange-Nivelon ceſſa vers la fin du XVIe. ſiècle, lorſque *Jacques le Roi*, Tréſorier de l'Epargne, fut devenu Seigneur de cette terre. Depuis, *Thomas le Lievre*, Préſident au Grand-Conſeil, poſſéda cette terre en 1658; & après lui, *Armand-Joſeph le Lievre*, ſon fils. Elle a été érigée en Marquiſat.

Le Château a été un des plus beaux de la Brie. Il eſt revêtu de quatre pavillons, entouré de doubles foſſés pleins d'eau, avec pont-levis. On y a vu autrefois une très-belle Chapelle voûtée, ornée de peintures, & ſupportée par quatre colonnes de marbre. M. le Marquis *le Lievre d'Arquien* en eſt Seigneur.

GRATIEN. (*Saint*) Village ſitué à trois lieues & demie de Paris, ſur le bord de la route de Saint-Denis à Pontoiſe, & au-deſſus d'Epinay-ſur-Seine.

Le Château bâti à l'antique, n'eſt pas bien conſidérable; mais il eſt remarquable par la beauté de ſa ſituation dans un pays délicieux, & parce qu'il a ſervi de retraite au Maréchal

de Catinat. Ce grand Capitaine en a fait ses plus cheres délices sur la fin de ses jours; & à l'exemple des anciens Romains qui venoient dans leurs maisons de campagne, cultiver leurs jardins, pour se délasser de leurs glorieuses fatigues, il se donnoit lui-même le soin d'élever & de cultiver un espalier, qu'il avoit planté dans ce beau lieu. C'est ce qui a fourni l'occasion à M. *de Varenne*, frère du P. Bernard, Théatin, connu par différens Ouvrages, de composer une Idylle, dont voici le commencement:

Jeunes plantes, croissez à loisir,
Fleurissez sous d'heureux auspices;
D'un Héros insensible à tout autre plaisir,
Vous devez être les délices, &c.

Le Maréchal *de Catinat* mourut à Saint-Gratien, le 22 février 1712, & fut inhumé dans une Chapelle de la Paroisse, où l'on voit son mausolée.

Cette terre a passé ensuite à *Pierre de Catinat*, Conseiller au Parlement, neveu du Maréchal. Il mourut en 1742. Il a eu de son mariage avec *Marie Fraguier*, deux filles, qui ont hérité de sa terre. L'une des deux a été mariée à M. *de la Moignon-Morvault.*

L'Eglise est un petit édifice bas & défiguré par les fréquentes réparations. La Cure est à la présentation de l'Abbé du Bec, duquel dépend le Prieuré de Conflans.

Le pays est délicieux; il y a de tout, bled, vignes en abondance, & un étang spacieux.

GRAVEURS *en bois.* Artistes ainsi nommés de la matière sur laquelle ils travaillent, qui est ordinairement du bois de poirier ou de buis.

La Gravure en bois est beaucoup plus ancienne que celle en cuivre; mais moins brillante & moins délicate que cette dernière: on n'en fait guère usage aujourd'hui que pour quelques vignettes ou fleurons dont on se sert pour ornemens dans les ouvrages d'impression *.

* Le sieur *Papillon* est un des plus célèbres Graveurs en bois dans les genres les plus précieux & les plus délicats. Les vignettes, les armoiries, les paysages & les portraits qui ont été exécutés par cet habile Artiste, sont regardés, à juste titre, comme des chefs-d'œuvre de l'Art. On peut voir son ouvrage en 3 vol. in-8°.

On ſe ſert encore beaucoup de la Gravure en bois pour ces eſpèces de tapiſſerie de papier qu'impriment & vendent les Marchands Papetiers, Dominotiers, & pour faire ce qu'on nomme les enſeignes de Maîtres, c'eſt-à-dire, ces billets imprimés & ornés de quelques Gravures, où ils mettent leur demeure, & le détail des ouvrages qu'ils font & vendent.

GRAVEURS *en Métaux*. Artiſtes qui imitent les objets viſibles, ſoit en creux ou en relief, ſur les pierres fines & communes, l'or, l'argent, le cuivre, l'étain, le fer & l'acier, &c. à l'eau forte ou au burin.

Au commencement du ſiècle dernier, on ne connoiſſoit de Graveurs en métaux que ceux qui étoient employés en l'Hôtel des Monnoies, à graver les matrices & quarrés d'acier, pour la fabrique des eſpèces, médailles & jettons.

Le talent de graver l'or & l'argent étoit autrefois dépendant de l'Orfévrerie, comme celui de tailler les pierres précieuſes, dépendoit de la Jouaillerie; mais les Compagnons convinrent en 1623, de préſenter Requête, pour obtenir des ſtatuts, & ſe faire ériger en Communauté, Maîtriſe & Jurande. Ils furent renvoyés par Lettres-patentes du Roi en 1629, en la Cour des Monnoies, pour y voir & examiner les ſtatuts par eux préſentés, qui y furent approuvés ſous le bon plaiſir du Roi, & qui ont été depuis homologués par de nouvelles Lettres-patentes regiſtrées en ladite Cour des Monnoies, ſa Juriſdiction privative, le 12 août 1632.

Aucun Maître ne peut prendre plus d'un Apprentif, ni pour moins de 6 ans, & le brevet doit être regiſtré au Greffe des Monnoies.

Nul autre que leſdits Maîtres ne peut tenir aucun poinçon, ſervant à faire lettre de l'alphabet, ni aucune fleur-de-lys, couronne ou écuſſon, pour obvier aux abus & malverſations.

Par Arrêt ſur Requête de la Cour des Monnoies, du 6 juin 1622, ils ont obtenu qu'ils auroient chacun un poinçon pour marquer leur ouvrage, à la charge de faire inculquer leſdits poinçons ſur une table de cuivre, dépoſée à cet effet au Greffe de ladite Cour. Cette Communauté fait Corps avec les Lapidaires.

GRAVEURS *en Taille douce*. Ce ſont ceux qui gravent l'hiſtoire, la figure, le payſage, & l'ornement ſur des planches de cuivre, préparées à cet effet. Ils ne forment

aucun Corps de Communauté, & sont mis en cette Capitale au rang des Arts Libéraux. Les sieurs *Audran*, *Beauvarlet*, *Cars*, *Cathelin*, *Chauffart*, *Cochin*, *Drevet*, *Fiquet*, *Flipart*, *le Bas*, *le Clerc*, *le Mire*, *l'Empereur*, *Litret*, *Longueil*, *Massard*, *Surugue*, *Wille*, &c. méritent d'être nommés ici comme immortalisés par des ouvrages qui doivent servir de modèles à la postérité.

GRAVIGNY. Petit Hameau de la Paroisse de Longjumeau, qu'on dit composé seulement de quatre maisons. Il est nommé dans le rôle de Philippe-Auguste, comme relevant de Montlhery; ainsi on ne sauroit douter de son ancienneté.

GRAVOIS étoit dès le XIIIe. siècle, une Ferme dans laquelle Milon de Corbeil, Chanoine de Paris, avoit fait des acquisitions. Les Minimes de Vincennes y ont un fief & des censives, qu'ils croient avoir été donnés autrefois aux Grammontins, leurs Prédécesseurs. L'Historien de Corbeil le dit être de la Paroisse de Saint-Germain de cette Ville.

GREFFIERS *. L'Office de *Protonotaire-Greffier en Chef Civil au Parlement* de Paris fut rétabli par un Edit du Roi de 1716. La finance en fut réglée à 234000 liv. & les appointemens à 18000 liv. par an, aux mêmes fonctions, honneurs, rang, séance & prérogatives dont les anciens Greffiers en Chef ont joui, & nommément aux privilèges de Noblesse, droit d'Indult & de *Committimus*.

Outre ce Greffier en Chef, il y a un Greffier en Chef au Criminel, un Greffier des présentations, un des affirmations de voyages, trois Greffiers Plumitifs de la Grand'-Chambre, un Greffier garde-sacs de la Grand'Chambre,

---

* Les Greffiers étoient les premiers Officiers des Magistrats Romains, qui les menoient à leur suite pour enregistrer les Loix & les Actes. Ils étoient divisés en Décuries, leurs Charges étoient venales, & ils étoient distingués les uns des autres, chacun par une épithète qui marquoit à quel Magistrat il étoit attaché. *Scriba Quæstorius*; le Greffier du Questeur: *Scriba Ædilitius*; le Greffier de l'Edile, &c. Comme cette Charge n'étoit ordinairement exercée que par des hommes libres, elle étoit assez honorable chez les Romains: elle l'étoit beaucoup moins chez les Grecs, excepté en Macédoine & à Syracuse.

deux Greffiers garde-facs des Enquêtes, deux Greffiers Plumitifs au Criminel, un Greffier garde-facs au petit Criminel, un Greffier des préfentations au petit Criminel, des Greffiers pour les Chambres des Enquêtes & des Requêtes.

Les Greffiers en Chef portent la robe rouge avec l'épitoge. Le Greffier Criminel porte la robe rouge.

Par Edit du Roi de 1717, le Greffier en Chef du grand-Confeil acquiert la Nobleffe pour lui, fa veuve, fes enfans & defcendans, tant mâles que femelles, nés & à naître en légitime mariage, pourvu qu'il ait fervi vingt ans, ou qu'il décéde revêtu de fon Office. Son habit de cérémonie eft de fatin noir.

Il y a deux Greffiers en Chef à la Chambre des Comptes. L'habit de cérémonie eft de damas noir. *Voy. Tom. II, pag 174.*

Il y a quatre Greffiers en Chef à la Cour des Aides, fervant par quartier. Leur habit de cérémonie eft la robe d'écarlate. *Voy. Tom. I, pag. 497.*

Un Greffier en Chef en la Cour des Monnoies. Il eft toujours de fervice. L'habit de cérémonie, taffetas noir.

Au *Châtelet*, les Greffiers en Chef fignent les expéditions des Sentences & autres actes. Les Greffiers *Commis* ou des *Audiences*, tiennent la plume à l'Audience. Quant aux autres Greffiers de cette même Jurifdiction, tels que ceux des *préfentations*, des *affirmations*, &c. leurs dénominations même indiquent leurs fonctions.

GREGY. Ce Village eft à fix lieues ou un peu plus de Paris, fur une petite éminence, dont le bas eft arrofé d'un côté par la rivière d'Hières, dans les faifons où elle coule deffus terre comme par-deffous; & de l'autre côté, par un ruiffeau fans nom, qui vient de Brie-Comte-Robert, & qui en cet endroit, fe décharge dans le lit de l'Hières. C'eft ce qui fait qu'il y a deux ponts au-deffous de ce Village; mais la plûpart du tems, le plus grand, qui eft celui de la riviere d'Hières, eft inutile. Il y a beaucoup de vignes, relativement aux différens côteaux. La pierre propre à bâtir n'y eft point rare.

S. Pierre eft le Patron de l'Eglife de cette Paroiffe, laquelle peut avoir 300 ans de bâtiffe, & n'a rien de remarquable que quelques infcriptions. La Cure eft à la pleine collation de l'Evêque.

GRENELLE. Château fitué dans la plaine de ce nom, &

que l'on tient avoir été l'ancien Hôtel de Craon. Il y a haute, moyenne & basse-Justice, relevante de l'Abbaye de Sainte-Geneviève-du-Mont : on y dit la Messe tous les Dimanches & Fêtes ; & cet endroit, ainsi que toutes les maisons qui en dépendent, sont de la Paroisse de Saint-Etienne-du-Mont.

GRENIER-A-SEL. On y juge les contestations qui naissent au sujet des Gabelles, pour la distribution du sel & les droits du Roi. Il y a deux Présidens, trois Conseillers-Greneriers, trois Contrôleurs, deux Lieutenans, deux Avocats, deux Procureurs du Roi, trois Greffiers, trois Huissiers-Audienciers, & plusieurs autres petits Officiers.

On y donne Audience les lundis, les mercredis & les samedis, depuis le 1 février, jusqu'au 1 octobre ; & depuis le 1 octobre, jusqu'au 1 février, les mêmes jours & le jeudi. Il est situé dans la rue Saint-Germain-l'Auxerrois. C'est un bâtiment d'une forme particulière, élevé en 1698, sur un fonds qui appartenoit à l'Abbaye de *Joye-en-Val*, dont on voit encore les armes sur la façade, & celles de *Paul Godet des Marais*, Evêque de Chartres, au Diocèse duquel cette Abbaye fut réunie, lors de l'érection de l'Evêché de Blois, en 1698.

La distribution du sel se fait les jours d'Audience : savoir, les quarts de minots, les mercredis & samedis ; les minots & les demi-minots, les autres jours.

GRENOUILLIERE. (*la*) A l'issue du Pont-Royal, du côté du fauxbourg Saint-Germain, & le long de la rivière, est un terrein nommé la *Grenouilliere*, dont le nom n'annonce rien de beau pour la situation ; cependant il en est peu dans Paris d'aussi avantageuses, par les vues qu'elle donne sur la rivière, sur les Château & Jardin des Tuileries, sur les Cours, &c. Pour profiter de ces avantages, il faudroit continuer le projet dont on a commencé l'exécution en 1708, qui est de construire un grand Quai, qui regnât depuis le Pont-Royal, jusqu'à quatre cent toises de longueur, en descendant, & qui eût les mêmes dimensions que celles du quai Malaquais.

La construction de ce Quai fut autorisée par un Arrêt du Conseil donné à Versailles, le 30 d'août 1707 ; en conséquence, le sieur *Boucher d'Orsay*, alors Prévôt des Marchands, accompagné du Corps-de-Ville, en posa la première pierre le 3 de juillet 1708 ; mais ce dessein fut presqu'aussi-

tôt suspendu, & il ne paroît pas même qu'on pense à le reprendre. Selon ce projet, on devoit détruire toutes les vilaines petites maisons qu'on voit à la Grenouillière; on devoit porter ailleurs les chantiers de bois qui y sont, & l'on devoit élever sur ce terrein, un grand hôtel pour la première Compagnie des Mousquetaires du Roi; mais tout cela n'alla pas plus loin.

En 1717 & 1718, on voulut reprendre ce projet; mais les démarches qu'on fit, n'eurent pas de suite. Il n'a pas tenu à S. A. S. Madame la Duchesse Douairiere *de Bourbon*, à feu S. A. S. M. le Duc *du Maine*, & à quelques Seigneurs particuliers, que ce quartier ne soit devenu aussi magnifique qu'il devoit l'être.

GREVE. *Voy.* PLACES.

GREZ. Ce Village qui existoit dès le commencement du IXe. siècle, est situé à plus de 7 lieues de Paris, vers le levant. Il est fort voisin de Tournon, d'où l'on en compte huit de Paris. On le trouve à la sortie du bois qui portoit autrefois son nom, & qui a pris depuis celui d'Armainvilliers. Il est sur une petite pente ou vallée qui regarde l'orient. Les prairies, labourages & bois en font tout le bien & le revenu.

L'Eglise ne fut érigée qu'en 1239. Le droit de présentation fut attribué à l'Abbé de Saint-Maur & au Prieuré. Aujourd'hui l'Archevêque de Paris nomme à la Cure de plein droit, apparemment comme Prieur de Tournon. Le Prieuré de Saint-Martin commença à posséder une dîme en ce lieu, entre les années 1142 & 1147. Les écarts de la Paroisse de Grez sont Vignoles, Maison-Rouge & la Grange-l'Evêque.

GRIGNY. Village à cinq lieues ou environ de Paris, à une petite demi-lieue de Viry, & dans la même exposition, également à la droite du grand chemin de Paris à Fontainebleau. Les côteaux & le sol l'ont fait trouver propre à la vigne. La moitié des maisons sont dans la plaine, tout au haut de la montagne où se trouve aussi le Château qui jouit d'une très-belle vue.

La Cure est à la nomination de l'Archevêque. On y honore pour Fêtes patronales, S. Antoine, & S. Sulpice, Evêque de Bourges.

Grigny fut le lieu de la résidence de *Camille de Morel*, célèbre Muse Grecque & Latine, fille de *Jean de Morel*,

Maître des Requêtes ; elle y mourut âgée de plus de 80 ans. Cette ſavante fille avoit commencé dès l'âge de 12 ans, à faire paroître la *gentilleſſe de ſon eſprit par les vers Grecs & Latins qu'elle compoſa ſur la mort de Henri II.* Elle vivoit encore en 1623.

Cette terre a haute, moyenne & baſſe-Juſtice. Elle eſt en partie ſur la Prévôté de Montlhery, & en plus grande partie ſur celle de Corbeil, où les Seigneurs prennent tout le droit dans les mutations.

GRISY. Village éloigné de ſept lieues de Paris, vers l'orient d'hiver, une lieue par-delà Brie-Comte-Robert, un peu à côté de la route de Provins, qui le laiſſe à main gauche. Il eſt ſitué dans une plaine de labourage, qui commence après avoir monté un côteau, que l'on rencontre lorſque l'on a traverſé un ruiſſeau venant de Coſſigny, laquelle plaine continue juſques par-delà Croquetaines. Il y a néanmoins quelques bocages, & un reſte des bois qui y étoient autrefois, & l'on y voit auſſi des vignes dans un petit côteau en pente vers le ſud-oueſt. Depuis 1587, Griſy releve de Brie-Comte-Robert.

L'Egliſe eſt ſous l'invocation de S. Médard. Tout y eſt lambriſſé, & rien de voûté.

Sur le terrein qui forme aujourd'hui le cimetière, étoit une ſeconde Egliſe, ſuivant la tradition du peuple, qui croit que c'étoit un Couvent ; & attenant cette Egliſe détruite, étoit un édifice, qui avoit la forme & la diſtribution d'un bâtiment de Communauté. Ce qui en reſte, s'appelle encore aujourd'hui la *Ferme des Ecoliers.* Il pouvoit y avoir eu en ce lieu une Chapelle dépendante du Collège à qui la Ferme appartenoit, ſoit celui des Ecoſſois, ſoit celui de Tours. Le Pouillé de 1626, donne la nomination de cette Cure à l'Archidiacre de Brie en l'Egliſe de Paris, qui en eſt Patron & gros-Décimateur. En 1239, le Curé étoit Doyen rural du canton.

On voit du côté de Coſſigny, les reſtes d'une ancienne Chapelle de Saint Martin, & une fontaine du nom du même Saint, couverte d'un petit édifice quarré, bâti en briques, dont l'eau eſt en réputation.

GRIVERY. Ecart de la Paroiſſe de Gometz-le-Châteaụ, ou de Saint-Clair, à une demi-lieue de ce Bourg, vers l'orient.

mens d'architecture. On voit dans ce Château une statue d'Hercule, de la main du fameux *Bouchardon.*

Achilles de Harlay, Conseiller d'Etat, fils de celui dont on vient de parler, hérita en 1712, de cette Seigneurie, qui passa ensuite dans la maison *de Luxembourg*, par le mariage de Mademoiselle *de Harlay*, fille unique d'*Achilles*, avec *Chrétien-Louis de Montmorency de Luxembourg*, Prince de Tingry, laquelle en hérita en 1717, à la mort de son père. L'année suivante, le 4 de mars, cette terre fut vendue au fameux *Samuel Bernard*, qui la revendit ensuite à M. *Chauvelin*, Garde des Sceaux de France, qui l'a possédée jusqu'en 1762. Madame *Chauvelin*, sa femme, y mourut en 1758, & fut inhumée dans l'Eglise de Boissi-Saint-Leger.

M. *Chauvelin* mourut à Paris le premier avril 1762, & fut transporté à Boissi-Saint-Leger, où il fut inhumé près Madame sa femme : on y voit leurs épitaphes.

On remarquera que quoique la sépulture de la famille des *Chauvelins* soit dans l'Eglise des Carmes de la place Maubert, M. & Madame *Chauvelin* desirèrent d'être inhumés dans l'Eglise de Boissi-Saint-Leger, Paroisse de Grosbois.

M. *Peyrene de Moras*, ci-devant Contrôleur-général, & Ministre de la Marine, l'a achetée des héritiers de M. *Chauvelin.*

Dans le courant de novembre de l'année 1602, Henri IV chassant vers Grosbois, se déroba de sa Compagnie, comme cela lui arrivoit souvent, & vint seul à Creteil à l'heure du dîner, affamé, dit-on, comme un Chasseur, & descendit à l'hôtellerie. Il demanda à l'Hôtesse s'il n'y avoit rien pour dîner, elle lui répondit que non, & qu'il étoit venu trop tard; mais ayant avisé une brochée de rôt, il demanda, *pour qui donc est ce rôt-là?* L'Hôtesse lui répondit que c'étoit pour des Messieurs qui étoient en haut, qu'elle croyoit être des Procureurs. Alors le Roi (qu'elle ne prenoit que pour un simple Gentilhomme) la pria de leur aller dire qu'il y avoit un honnête Gentilhomme qui venoit d'arriver, qui étoit las & avoit faim, qu'il les prioit de lui donner un morceau de leur rôt pour de l'argent, ou qu'ils l'accommodassent d'un bout de leur table en payant son écot; ce qu'ils refusèrent tout net, en disant qu'ils n'avoient point trop de rôt pour eux, & qu'ils avoient des affaires ensemble. Le Roi demanda à l'Hôtesse quelqu'un qui pût lui aller chercher compagnie; & lui donnant une pièce d'argent, il l'envoya à M. *de Vitri*, Capitaine de ses Gardes, qu'il lui désigna par un autre nom,
&

& par une casaque rouge qu'il portoit, lui enjoignant d'aller lui dire de venir parler au *Maître du Grand Cornet*; ce que le Messager fit très-bien. M. *de Vitri* connoissant ce signal, vint sur-le-champ trouver Sa Majesté avec dix autres. Le Roi lui raconta son aventure, & la vilenie de ces Procureurs, & lui ordonna de se saisir d'eux, de les mener à Grosbois, de les y faire fouetter & étriller de bonne façon, pour leur apprendre à être plus courtois envers les Gentilshommes: ce que M. de Vitri exécuta très-ponctuellement, malgré les remontrances & supplications de ces Procureurs.

GROS-CAILLOU. (*Eglise Succursale du*) L'Hôtel-Royal des Invalides & le Palais de Bourbon ayant donné lieu à plusieurs Artisans & autres personnes de s'établir dans ce quartier, qui est devenu un Bourg considérable, c'étoit pour eux une grande incommodité d'être obligés d'aller à l'Eglise de Saint-Sulpice, leur Paroisse, qui en est très-éloignée, & l'incommodité n'étoit guère moins grande pour les Prêtres de Saint-Sulpice, qui venoient y visiter les malades, & leur administrer les Sacremens. Cet éloignement fit prendre la résolution d'y bâtir une Aide, ou Chapelle Succursale, pour les habitans de ce quartier.

Dès le 27 de janvier 1738, le Curé de Saint-Sulpice fit la cérémonie de bénir le terrein destiné pour cet édifice; & le 19 mars suivant, on en posa la première pierre. Comme le bâtiment n'en est pas fort considérable, & qu'on y a travaillé sans discontinuation, cette petite Eglise a été en état d'être bénite le 11 d'août suivant, & la première Messe y fut célébrée le 13 du même mois, c'est-à-dire, deux jours après qu'elle eut été bénite. Elle est sous le titre de l'Assomption de la Sainte Vierge. Il y a un Deservant & quatre Prêtres.

Ce lieu est habité de plusieurs Jardiniers & Maraîchers; c'est aussi où est la boucherie des Invalides. Il y a un bac pour passer au petit cours qui est vis-à-vis.

Le nom de ce Bourg tire, dit-on, son origine d'un caillou de grosseur énorme, qui servoit d'enseigne à une maison publique de débauche, & qu'on ne détruisit qu'avec de la poudre; c'est aujourd'hui le lieu où sont la Croix & l'Eglise.

GUERMANTE. *Voy.* CHEMIN. (*le*)

GUET DE PARIS, (*le*) est aussi ancien parmi nous que notre Monarchie. C'est une Milice que les Francs établirent à l'exemple des Romains. Du tems de Clotaire II, il y avoit un Guet de nuit dans chacune des principales Villes du Royaume. Ce Prince fit un Edit l'an 595, qui en régla l'exercice. Cet Edit porte, que *lorsqu'un vol sera fait de nuit, ceux qui seront de garde dans le quartier, en répondront, s'ils n'arrêtent pas le voleur ; que si le voleur en fuyant devant ces premiers, est vu dans un autre quartier, & que les Gardes de ce second quartier en étant aussi-tôt avertis, négligent de l'arrêter, la perte causée par le vol tombera sur eux, & qu'ils seront en outre condamnés en cinq sols d'amende, & ainsi de quartier en quartier.*

Il est parlé du Guet de Paris dans les *Olim* du Parlement. (ce sont les plus anciens Registres du Royaume) Il y avoit le *Guet assis* & le *Guet royal.* Les Communautés des Marchands & des Artisans étoient obligées de fournir tous les jours alternativement, un certain nombre d'hommes réglé par le Prévôt de Paris, & de ces hommes, on en formoit des Corps-de-garde fixes ; ce qui les fit appeller le *Guet assis.* Le *Guet royal* étoit ainsi nommé, parce que c'étoit une Compagnie entretenue par le Roi. Elle étoit composée de vingt Sergens à cheval & de vingt-six Sergens à pied. Cette Compagnie faisoit les rondes. Le Commandant est nommé *Miles Gueti*, Chevalier du Guet, dans une Ordonnance de S. Louis, de l'an 1254 : c'étoit parmi nous ce qu'étoit le *Præfectus vigilum* chez les Romains, & qu'un ancien Ecrivain nomme *Judex obscurus, Arbiter silentiosus*, &c.

Sous Charles VIII, lorsque ce Prince supprima l'Ordre de l'Etoile, Sa Majesté voulut qu'il fût conservé seulement dans la personne du Chevalier du Guet. Cet Ordre a été totalement éteint à la mort d'*Augustin-Jean-Baptiste Choppin de Goussangré*, dernier Chevalier du Guet.

Cette charge donnoit de très-belles prérogatives. Celui qui en étoit revêtu commandoit le Guet royal ; il pouvoit entrer chez le Roi à toute heure, & même en bottes : il rendoit compte directement à Sa Majesté, & prenoit ses ordres. Les Officiers & Archers qui composoient sa Compagnie, avoient aussi en exerçant beaucoup de privilèges, *committimus*, exemption de logement de gens de guerre, tutele, curatelle, &c. à l'instar des privilèges des Commissaires au Châtelet.

Cette Compagnie a été augmentée jusqu'au nombre de cent Archers à pied, trente-neuf à cheval, quatre Lieutenans, un Guidon, huit Exempts, un Greffier, un Contrôleur & un Trésorier, tous en titre d'Office; leur uniforme est bleu & argent.

La ville de Paris s'étant considérablement agrandie, & l'ancienne Compagnie du Guet étant devenue insuffisante pour la garder, les premiers Magistrats, sous le Ministère de M. *Colbert*, demandèrent au Roi une augmentation de troupes pour la sûreté des Citoyens de sa bonne Ville; & Sa Majesté y ayant égard, érigea une Compagnie d'Ordonnance à sa solde. Elle fut composée d'abord de 45 Cavaliers, dont elle donna le commandement par brevet au sieur *Blondeau*; ensuite aux sieurs *Duval*, père & fils, & depuis au sieur *de Roquemont*, Chevalier de Saint-Louis, ancien Capitaine de Cavalerie. Celui-ci étant mort en 1770, son fils lui a succédé.

Le Commandant de cette Compagnie d'Ordonnance fut en même-temps nommé Inspecteur de la Compagnie du Guet en charge, pour, sur les ordres du Ministre du Département de Paris, faire faire le service à ces deux Compagnies, choisir & présenter les Sujets pour tous les postes & grades qui y sont annexés.

Le Roi établit encore en deux fois sept Corps-de-garde d'Infanterie, trois sous M. d'Argenson, successeur de M. de *la Reynie*, Lieutenant de Police; & les quatre autres, sous M. le Comte d'*Argenson*, aussi Lieutenant de Police, fils du précédent. Ces Corps-de-garde distribués dans différens quartiers, se fermoient à l'entrée de la nuit, lorsque les Patrouilles du Guet, tant à pied qu'à cheval, commençoient à se disperser.

Sous *M. Turgot*, Prévôt des Marchands, il fut établi une autre Compagnie d'Infanterie pour la garde des quais, ports & remparts de la ville & fauxbourgs de Paris, laquelle a été successivement augmentée jusqu'au nombre de 258 hommes, tous par commission, dont moitié monte la garde chaque jour, & est divisée en 22 Corps-de-garde, qui se relevent toutes les 24 heures. Cette Compagnie est sous les ordres du Commandant du Guet.

Depuis la mort du sieur *Choppin de Goussangré*, Chevalier du Guet, arrivée le 27 janvier 1733, le Roi, par Arrêt du Conseil du 31 mars suivant, a ordonné le remboursement de sa charge à ses héritiers, & Sa Majesté n'a pas jugé à propos de lui nommer un successeur: satisfaite du bon ordre que M.

Duval, alors Commandant avoit mis dans sa troupe, elle a voulu réunir en sa seule personne le commandement de toutes ces Compagnies d'Ordonnance, tant à pied qu'à cheval, toujours sous les ordres de son Ministre, pour la discipline intérieure.

Il y a eu des augmentations successives dans ces Compagnies. Depuis 1760, elle a été composée : savoir, de la Compagnie d'Ordonnance du Guet à cheval, de 170 Maîtres; de celle du Guet à pied, de 472 hommes; de celle des Gardes des quais & remparts, de 258 hommes : en tout 900 hommes, tous par commission.

Dans la même année, on a établi 15 Corps-de-garde pour le Guet à cheval, chacun garni de cent hommes, pour veiller jour & nuit, & ne se relever que toutes les 24 heures; & cent autres Fantassins montant à la chûte du jour, pour faire des patrouilles.

C'est chez le Commandant que toutes ces troupes prennent leurs départemens. On a pareillement établi cinq Corps-de-Garde dans la même année pour le Guet à cheval : ils sont garnis pendant le jour seulement, & se ferment à l'entrée de la nuit. *Voy*. CORPS-DE-GARDE. Dans ce même tems, moitié de la Compagnie de cavalerie assemblée à la porte du Commandant, se divise par Brigades, pour faire des rondes dans les quartiers de la Ville, jusqu'au lendemain matin.

Outre ces Patrouilles réglées, il y a encore des Brigadiers chargés de faire très-fréquemment des patrouilles extraordinaires dans les lieux les plus suspects, avec les Surnuméraires de la Compagnie d'Ordonnance, qui montent à cet effet à pied, armés de mousquetons.

Ces trois Compagnies ont le même mot donné par le Commandant : nulle autre troupe ne peut aller la nuit dans la Ville les armes hautes, pour y monter la garde. Lorsque le Roi est à Paris, le Ministre prend l'ordre de Sa Majesté & le donne au Commandant pour le distribuer au Guet; & en l'absence du Ministre, le Commandant le prend du Capitaine des Gardes.

Le Roi solde toute la troupe du Guet, & les fonds en sont faits au Trésor-Royal; Sa Majesté a ordonné pareillement des fonds pour l'entretien des Corps-de-garde, ainsi que pour le chauffage & éclairage des soldats, chauffage & nourriture de la cavalerie qui monte la garde du jour. Sa Majesté accorde des pensions de retraite aux anciens Cava-

liers & Sergens d'Infanterie, lorſqu'ils ſont hors d'état de ſervir.

Ils ſont tous armés & équipés en guerre, & habillés; ſavoir, la Cavalerie, en bleu galonné d'or, épaulette auſſi d'or, veſte & paremens écarlates, les houſſes de chevaux écarlate & or, chevaux noirs & de belle taille & ayant tous leurs crins, le tout uniforme, & entretenu proprement avec des ſurtous bleus unis pour le ſervice ordinaire. Toutes ces troupes ſont aſſujetties, depuis 1750, à porter toujours l'uniforme dans leur ſervice, de nuit comme de jour.

L'Infanterie eſt habillée de bleu, paremens rouges & boutons jaunes, bien coëffée, & guêtrée uniformément.

Les principales fonctions du Guet ſont de procurer, tant de jour que de nuit, la ſûreté aux habitans de la Ville & Fauxbourgs de Paris; de ſe porter par tout à la clameur publique; de conduire les délinquans par-devant les Commiſſaires, qui ordonnent ſur les plaintes & dépoſitions des parties; comme auſſi de faire reſter force à Juſtice, & d'eſcorter les Magiſtrats & Officiers publics qui ont droit de requérir dans les fonctions de leurs charges.

La Compagnie des Gardes des quais eſt chargée ſpécialement de faire exécuter les Ordonnances du Bureau de la Ville.

L'Edit du Roi du mois d'août 1771, enregiſtré au Parlement, ſupprime cette ancienne Compagnie: ainſi la Compagnie actuelle du Guet de Paris eſt compoſée de 69 Archers à pied, y compris les Sergens, Caporaux, Tambours & Fifres attachés au Corps du Châtelet.

Chevalier du Guet: M. le Chevalier du Bois, Lieutenant-Colonel d'Infanterie, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis.

Chevalier du Guet Honoraire: M. le Laboureur de Bleranval, Lieutenant-Colonel d'Infantèrie.

Major de la Garde de Paris, faiſant les fonctions de Major de cette Compagnie: M. de Bar, Capitaine d'Infanterie, Lieutenant de Roi de la Ville de Corbeil.

Il y a un Commiſſaire des revues, un Enſeigne, deux Exempts, deux Adjudans, un Chirurgien-Major & un Aide-Major-Chirurgien.

LA GARDE DE PARIS, réée par Ordonnance du Roi, & ſoldée par Sa Majeſté, eſt compoſée de Cavalerie & d'Infanterie.

Actuellement la Compagnie de *Cavalerie* eſt de cent onze Maîtres.

La troupe d'*Infanterie* eſt de 852 hommes, y compris la Diviſion commandante, compoſée de 31 hommes choiſis dans les autres Diviſions, & deſtinés à remplir les places qui viennent à vaquer dans la Compagnie de Cavalerie.

Ce ſont les mêmes Commandans & Major que ci-deſſus. Il y a en outre, quatre Aides-Majors & quatre ſous-Aide-Majors brevetés du Roi.

GUETTE. (la) C'eſt un écart de Villeneuve-Saint-Denis, & peut-être le nom d'un ancien Poſſeſſeur de ce fief. *Voy. auſſi Tom. I*, CHAPELLE. (*Sainte*)

GUIBEVILLE. Cette terre du Doyenné de Montlhery fut tirée de l'obſcurité vers le milieu du XVIIe. ſiècle, par M. *Philippe Genoud*, Conſeiller au Parlement, qui étoit devenu en même-tems Seigneur de Chetainville. Comme c'étoit en ce lieu qu'étoit le plus beau Château de ſes Seigneuries, il entreprit de faire une Paroiſſe de la Chapelle de S. Vincent qui étoit dans le parc, laquelle dépendoit de Chetainville. Pour cela, il aſſigna vingt-trois arpens de terre au Curé nouveau, & autant pour la Fabrique, ſans autre charge que quatre Meſſes baſſes aux mercredis des Quatre-Tems; il donna auſſi une maiſon au Curé; de plus, il chargea ſa Seigneurie de lui payer 300 liv. de penſion congrue, juſqu'à ce que les dîmes lui fuſſent abandonnées, auquel cas il étoit chargé de payer aux Religieux de Saint-Germain-des-Prés, huit ſeptiers de grains, à cauſe de leur terre d'Avrainville. Ainſi fut érigée, avec le conſentement de l'Archevêque de Paris, la Cure de Saint-Vincent de Guibeville.

Le même ſieur *Genoud* obtint des Lettres-patentes, qui le maintenoient dans la poſſeſſion de haute, moyenne & baſſe-Juſtice en la terre de Guibeville, nonobſtant la diſcontinuation dont il fut relevé, avec permiſſion d'y établir des Officiers, & d'y ériger des fourches patibulaires. Les Officiers de Montlhery en ayant eu communication & donné leur conſentement, le Parlement les enregiſtra le 30 janvier 1665.

A M. *Genoud* ſuccéda M. d'*Hariague*, Tréſorier de M. le Duc d'Orléans. Ce dernier Poſſeſſeur fit rebâtir l'Egliſe au lieu où elle eſt, hors l'enceinte du parc attenant le Château. Elle eſt en forme de Chapelle très-propre, couverte d'ardoiſe, avec une ſeule cloche.

GUINGUETTES (*les*) ſont tous les cabarets établis un

peu au-dessus des différentes barrières des entrées de Paris. Telles sont : les Porcherons, la Nouvelle-France, la Petite-Pologne, la plaine des Sablons, celle de Grenelle & le moulin de Javelle, Vaugirard, le grand & le petit Gentilly, la Rapée, le grand & le petit Charonne, Menil-Montant, Belleville, la Haute-Borne & la Courtille, le Gros-Caillou & le Port-à-l'Anglois.

Les Fêtes & les Dimanches, tous ces cabarets sont remplis d'une multitude innombrable de gens de toutes espèces, & sur-tout d'Artisans, Gens de métiers & Gagne-deniers, qui y vont pour s'y délasser des fatigues de la semaine.

Dans le nombre de ces cabarets, il en est quelques-uns plus honnêtes, où les Bourgeois, Marchands & gens un peu aisés ne répugnent point d'aller avec leurs familles, parce que cette grande cohue de menu peuple ne les fréquentent point.

Outre ces cabarets, il y a dans les jardins publics, des Portiers qui vendent vin, bière & cidre, & qui traitent. Ces endroits sont aussi fort fréquentés.

GUYENCOURT. Village situé dans une plaine vaste & découverte, à cinq lieues de Paris & à une de Versailles, ou un peu plus, vers le sud-ouest, & entièrement renfermé dans le grand parc, même avec ses Hameaux. Tout y est en labourages ou prairies, & sans vignes. Son Fondateur est *Guy de Chevreuse*.

L'Eglise est sous le titre de S. Victor. Les vitrages de la nef sont en œils-de-bœuf. La tour est surmontée d'une flèche d'ardoise. Les supports des voûtes de la nef sont en têtes de bœufs, parce que, dit-on, ceux qui y ont le plus contribué, étoient des Marchands de bœufs, qui demeuroient au Hameau de Bouviers sur cette Paroisse. La Cure est à la collation pure & simple de l'Archevêque de Paris. La Chapelle de Notre-Dame, qui est dans l'Eglise Paroissiale de Guyencourt, & dont le Chapelain se qualifie, depuis quelque-tems, du titre de Prieur, est à la nomination du Roi. Il y avoit à Guyencourt, dans le XIVe. siècle, une Maison-Dieu, qui est apparemment représentée aujourd'hui par une maison sise proche l'Eglise, à laquelle on donne ce nom, & où doivent demeurer quatre vieilles femmes du village.

Ce fut vers 1662, que le Roi devint Seigneur immédiat de cette terre, laquelle fut incorporée à Versailles, par un Edit du mois de décembre 1693.

HAB

HABITANS *de Paris.* On compte dans cette Capitale près d'un million d'habitans, nombre qui peut s'estimer ainsi par la consommation qui s'y fait, laquelle monte, année commune, à 900 muids de sel, 12800 muids de bled, 100000 bœufs ou vaches, 120000 vaux, 54000 moutons, 32400 cochons, 33977 morues, 32590 barils de harengs, 3250 barils de saumon salé, 1340 barils de maquereaux salés, 41315 muids de charbon, 4 à 500000 voies de bois, 3212 muids d'avoine, 10200000 bottes de foin & de paille, 5004510 livres de suif, 160000 rames de papier ou environ pour l'impression, & 28000 pour l'écriture, les cartes à jouer, les cartes géographiques, estampes, enveloppes, &c.

HALLES en général. (les)

Le quartier des Halles est borné à l'orient par la rue Saint-Denis exclusivement ; à l'occident, par les rues Comtesse d'Artois & de la Tonnellerie inclusivement ; & au midi, par la rue de la Ferronnerie, & partie de celle de Saint-Honoré exclusivement. Les Halles ont donné le nom à ce quartier. L'emplacement qu'elles occupent étoit originairement une grande pièce de terre nommée *Campelli*, Champeaux, située entre l'ancienne Ville de Paris, & quelques Bourgs qui depuis y ont été joints. Ce terrein appartenoit au Prieuré de Saint-Denis-de-la-Chartre, lorsque Louis VI, surnommé le Gros, y établit un marché pour les Merciers & les Changeurs. Une partie de ce territoire est dans la censive de Sainte-Opportune. Les Juifs occupoient le terrein qui est entre les rues de la Lingerie, de la Tonnellerie & de la Cordonnerie.

Philippe-Auguste ayant formé le dessein d'agrandir & d'embellir la Ville de Paris, acheta des Religieux du Prieuré de S. *Ladre*, ou S. *Lazare*, & des Lepreux qui demeuroient hors de l'enceinte, une Foire ou Marché, qu'il transféra à Champeaux. En 1181, Philippe-Auguste y fit bâtir deux Halles, & les fit entourer d'un mur de pierre, avec des portes qui fermoient la nuit. Il fit faire aussi pour la commodité des Marchands, des appentis ou espèces de galeries

couvertes, afin que les injures du tems n'interrompissent point le commerce. Sous Saint Louis, on construisit deux Halles aux draps, & une autre entre-deux, avec un appenti, avec des loges dans cette troisième, dont le Roi étoit propriétaire, & qu'il louoit soixante-quinze livres aux Merciers & aux Corroyeurs, mais dont ce Prince se défit en leur faveur en 1263, à la charge de treize deniers parisis de cens & d'investiture. Il permit aussi aux Lingères & aux vendeurs de souliers d'enfans, & d'autres menues Fripperies, d'étaler le long des murs du cimetière des Saints-Innocens. Philippe-le-Hardi fit bâtir une Halle pour les Cordonniers & les Peaussiers, & confirma en 1278, les privilèges que son père avoit accordés aux Lingères & aux vendeurs de menues fripperies.

Les Halles se multiplièrent tellement, que non-seulement les Marchands & Artisans de Paris de toutes les vacations y avoient chacun la leur, mais même les Marchands Forains de Saint-Denis, de Gonesse, de Lagni, de Pontoise, de Beauvais, de Chaumont, de Corbie, d'Amiens, d'Aumale, de Bruxelles, de Louvain, de Douay, &c. & c'est de-là que viennent les noms de quelques rues, telles que la Toilerie, la Lingerie, la Cordonnerie, la Fripperie, la Poterie, &c. On y vendoit aussi à certains jours, des œufs, du beurre, des graisses, de la viande, du poisson, des grains, du vin, &c. La boucherie de Beauvais ne doit son nom qu'à cette Halle, qu'on prit en partie en 1416, pour y établir 28 étaux de Bouchers.

Les habitans de Beauvais y renoncèrent entièrement en 1474, & l'on perça en 1553, le passage par lequel on y va de la rue de la Ferronnerie. Le Lieu où l'on vend aujourd'hui la marée, étoit dans le XIIIe. siècle un fief appellé *Hellebick*, ou *Albicq*, (*Voy.* HALLE *à la Marée.*) où les élus au poisson de mer firent élever plusieurs bâtimens qu'on nommoit les *dix greniers*, & le droit qu'ils percevoient s'appelloit le *droit d'Hellebick*. Ce fief a passé depuis en partie à l'Hôtel-Dieu ; & le revenu casuel de la moitié de ce fief consistoit alors dans le droit de deux deniers sur chaque charrette de marée venant aux Halles, produisant 200 liv. année commune. Enfin, les Halles subsistèrent en cet état jusqu'au règne de François I ; & Henri II les racheta toutes, les détruisit, & fit élever celles que nous voyons aujourd'hui. Voilà à peu-près ce que l'on sait de l'origine & de l'état des anciennes Halles.

HALLE *à la Marée.* Cette Halle est celle où se vend en

gros tout le poiſſon de mer qui y arrive en droiture, à trois ou quatre heures du matin, hiver & été.

Le manoir du fief d'*Hellebick* & les droits qu'il donne ſur la marée, ſubſiſte toujours, quoique la famille qui le leur a donné, ſoit éteinte depuis long-tems, & que ce fief ait paſſé en d'autres mains. Après l'extinction de la famille d'*Hellebik*, il échût à celle des *Eſſarts*; une moitié de ce droit échut par héritage, à *Marguerite de Neuville*, veuve de *Pierre Frayer*, qui le céda à l'Hôtel-Dieu de Paris, par Acte du 11 janvier 1530, la moitié qui lui appartenoit. *Voy.* HALLES *en général.*

HALLE *à la Saline*, eſt celle où ſe vend en gros tout le poiſſon ſalé, comme morue, ſaumon, hareng, &c. Elle a ſon entrée ſur le marché du pain, vis-à-vis le pilori.

HALLE *au Bled & à la Farine.* L'ancienne Halle au bled & à la farine conſiſtoit en une place fort irrégulière; mais d'une étendue très-conſidérable, entourée de maiſons. Ces maiſons donnent partie ſur la rue de la Lingerie, de la Cordonnerie, des grands Piliers, de la Tonnellerie, & celle de la Fripperie.

C'étoit-là, où, avant la conſtruction de la nouvelle Halle, ſe débitoit une quantité prodigieuſe de bled, les mercredis & les ſamedis, & de farine tous les jours. On y vend encore actuellement la chandelle tous les ſamedis; le fromage & le beurre, les jeudis après midi; le porc frais & ſalé, les mercredis & ſamedis; la boiſſellerie, la poterie, le chanvre, la filaſſe & la corde à puits, tous les jours. Au milieu de cette place, eſt un poids de Roi.

La nouvelle Halle eſt conſtruite à la place où étoit l'hôtel de Soiſſons; c'eſt où ſe vendent actuellement les bleds & les grains tous les mercredis & ſamedis. Le commerce des grains, froment, ſeigle, méteil, bled de Turquie, ſarraſin, &c. y eſt abſolument libre comme il étoit dans l'ancienne.

L'enceinte de l'hôtel de Soiſſons où l'on vient de bâtir cette nouvelle Halle, avoit en tout 465 toiſes. L'on a conſervé la tour que Catherine de Médicis avoit fait conſtruire, pour étudier aux aſtres, & y faire des obſervations aſtronomiques: cette colonne coloſſale eſt de *Bullant.* Catherine de Médicis voulant ſavoir, par le moyen des Magiciens qu'elle avoit mis en crédit à la Cour, quel ſeroit ſon ſort & celui de ſes enfans, avoit eu recours à leur ſcience: l'un deux lui avoit fait voir dans un miroir enchanté, ſes trois fils qui paſſoient & fai-

soient autant de tours qu'ils devoient régner d'années. Elle vit d'abord passer François II, d'un air triste & morne, & faire un tour & demi : ce qui marquoit les 17 mois de son règne. Charles IX parut après lui, & fit 14 tours dans la salle. Henri III en fit près de 15, qui furent interrompus par un Prince qui passa devant lui, & disparut avec la rapidité d'un éclair : c'étoit, disoit-on, le Duc de Guise, tué aux Etats de Blois. Henri IV suivit enfin, & disparut après 22 tours.

Un Astrologue ayant prédit à Catherine de Médicis qu'elle mourroit auprès de Saint-Germain, on la vit aussi-tôt & superstitieusement fuir tous les lieux & Eglises qui portoient ce nom. Elle n'alla plus à Saint-Germain-en-Laye ; & à cause que son Palais des Tuileries se trouvoit sur la Paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois, elle fit bâtir l'hôtel de Soissons, près de Saint-Eustache. Lorsque l'on sut que c'étoit Laurent de Saint-Germain, Evêque de Nazareth, qui l'avoit assistée à la mort, les gens entichés de l'astrologie prétendirent que la prédiction avoit été accomplie.

C'est à M. *de Bachaumont* à qui l'on est redevable de la conservation de cette colonne, seul monument en ce genre qui soit à Paris. Les particuliers à qui appartenoit ce terrein, étant dans la résolution de la faire abattre, M. *de Bachaumont* l'acheta 1800 liv. & l'a depuis vendue à la Ville, qui a aussi acheté ce terrein pour y construire cette Halle. La forme de cette Halle est circulaire ; aussi le public appelle-t-il la rue de Viarme, la rue *Circulaire* ; d'autres, la rue *Eternelle*, parce qu'elle n'a ni commencement ni fin.

La décoration en est simple, & répond parfaitement à l'objet auquel elle est destinée. C'est un bâtiment rond, parfaitement isolé, percé à jour de toutes parts, entouré de maisons & de rues, & ayant la solidité & la simplicité requises. Cette espèce de rotonde est percée de 25 arcades de dix pieds & demi d'ouverture, toutes de même grandeur ; six servant de passage, répondent à autant de rues terminées par des carrefours, auxquels aboutissent cinq débouchés différens. Il n'est entré aucun bois dans cet édifice, ce qui le rend incombustible ; tout y est voûté, le toit même est formé par des voûtes, sur lesquelles sont posées, avec plâtre, des tuiles formant couvertures. Au rez-de-chaussée, sont des voûtes d'arêtes, portées en pendantifs sur des colonnes de proportion Toscane, dont les socles sont coupées à part, & ne peuvent ni gêner ni empêcher le service. Au-dessus on a pratiqué de beaux & vastes greniers voûtés en pierres & en briques ; on y communique par deux escaliers ; celui du côté

de la rue de Grenelle, eſt en pierre de liere, appareillée ſupérieurement ; l'autre, qui lui eſt oppoſé, eſt ſitué du côté de la rue du Four ; il ne lui eſt pas inférieur : on y monte de quatre côtés, juſqu'au premier palier ; enſuite on reprend par deux rampes qui ſe croiſent parallelement : elles conduiſent juſqu'au haut. La ſection des courbes forme un enſemble des plus agréables : l'appareil, la propreté, la préciſion du ſieur *Dupuis*, font l'éloge de cet ouvrage.

Les ſieurs *Perard*, *Loire*, *Mangin*, *Bellanger*, *Paſquier* & *le Fevre* en ont été les Entrepreneurs, d'après les deſſins du ſieur *Camus de Mezière*, Architecte du Roi. Cet ouvrage a été commencé au mois de mars 1762, & dans l'eſpace de trois mois & demi, l'opération des voûtes, les combles & les couvertures ont été finies : on doit cette vigilance aux ſoins du ſieur *Mangin*.

C'eſt le ſieur *Quenofel*, Allemand, qui a été chargé de l'appareil des voûtes, ainſi que de la conduite des cintres de charpente pour la poſe des briques.

Ce vaſte édifice, entièrement conſacré au ſervice du public, eſt bien entendu dans toutes ſes parties ; il y règne une parfaite harmonie, & il n'y a aucun terrein de perdu. Ce monument, véritablement patriotique, a mérité la protection ſpéciale de Sa Majeſté Louis XV, & fait beaucoup d'honneur à M. *Camus de Pontcarré de Viarmes*, ſous la Prévôté duquel il a été commencé, & achevé ſous celle de M. *Bignon*, Prévôt des Marchands, & ancien Echevin de la Capitale.

L'on a pratiqué à la colonne aſtronomique, une belle fontaine, qui donne de l'eau de la Seine ; (*Voy.* FONTAINE DE LA NOUVELLE HALLE.) & au-deſſus, un méridien d'un genre ſingulier, de l'invention du P. *Pingré*, Chanoine Régulier de Sainte-Genevieve, de l'Académie des Sciences, &c. Six rues aboutiſſent à cette Halle : la rue circulaire porte le nom du Prévôt des Marchands ; une du Lieutenant de Police, M. *de Sartine* ; & les cinq autres portent les noms des Echevins, ſous les ordres deſquels elle a été conſtruite.

HALLE *au Parchemin*, *Voy.* LANDIT. UNIVERSITÉ.

——— *au Vin*. Elle eſt conſtruite depuis nombre d'années, au-delà de la porte Saint-Bernard. Elle a pluſieurs portes d'entrée ; celle qui donne dans la rue des foſſés Saint-Bernard, eſt deſtinée pour la ſortie des vins qui ſont vendus

dans cette Halle par les Marchands Forains qui les y ont amenés ; & celle qui donne sur le port de cette Halle, sert pour y faire entrer & encaver les vins pour l'approvisionnement de Paris ; on y en trouve de toutes les qualités.

Au-dessus des caves & hangards de cette Halle, sont des greniers qui servent à l'emplacement des grains pour l'approvisionnement des sept Hôpitaux, qui sont joints à l'Hôpital-général, à qui toute cette Halle appartient.

HALLE *aux Cuirs*. Elle aboutit à la rue au Lard, & a son entrée dans la rue de la Lingerie. C'est ici qu'on porte & qu'on vend tous les cuirs qui entrent dans Paris.

——— *aux Draps*. Cette Halle est bien couverte & se ferme la nuit. On y entre par les rues de la petite Fripperie, de la Lingerie & de la Poterie.

——— *aux Poirées*. *Voy*. HALLES.

——— *aux Toiles*. Elle est contiguë à la Halle aux draps, & a son entrée dans la rue de la Toilerie. Elle est couverte & bien fermée.

——— *aux Veaux*, transférée du quai des Ormes, sur le terrein des Bernardins, par Lettres-patentes du mois d'août 1772, enregistrées au Parlement le 30 juin de l'année suivante ; & ouverte le 28 mars 1774, en vertu d'une Ordonnance de la Ville, du 8 du même mois. Cette Halle est couverte, isolée, & environnée de quatre rues, auxquelles on a donné le nom de M. *de Sartine*, alors Lieutenant-général de Police, dont la sage administration fit agréer ce projet utile, proposé par M. *Regnaudet de Rouzières*, Contrôleur-général des Postes. Elle est ouverte sur le quai de la Tournelle, & traverse dans la rue des Bernardins, par une des latérales qui doit porter le nom de M. *de Montigni*, Trésorier de France, chargé de donner l'alignement des rues ; & l'allée du jardin des Bernardins, qui régnoit le long de l'Eglise, formera une rue qui sera nommée *Trouvée*, & qui traversera de la rue de Montigni, dans celle des Bernardins.

——— *Barbier*. C'est l'emplacement où est aujourd'hui l'hôtel des Mousquetaires de la première Compagnie, entre les rues de Beaune, de Verneuil, du Bac & de Bourbon.

HALLE *du Poiſſon d'eau douce*. Cette Halle eſt ſituée dans la rue de la Coſſonnerie ; on ne vend qu'en gros dans cette Halle, auſſi-bien que dans les autres, & on s'y aſſemble vers les trois heures du matin, pour fournir & diſtribuer le poiſſon aux petits Marchés de la Ville.

HAM. Hameau ſitué dans le pli que la rivière d'Oiſe fait vis-à-vis Eragny & Neuville, & du même côté que ces deux lieux ; tandis que Cergy, de la Paroiſſe duquel il étoit primitivement, eſt ſitué à l'autre bord de la rivière, & dans le diocèſe de Rouen.

HANOUARDS, ou *Porteurs de Sel*. Ces Officiers du Grenier à ſel, au nombre de vingt-quatre, étoient, depuis un tems immémorial, ſuivant les privilèges de leurs charges, dans l'uſage de porter les corps des Rois, juſqu'à la *prochaine Croix* de Saint-Denis, où les Religieux devoient s'en charger. Sur quel motif pouvoit être fondé ce privilège ? Voici ce qu'on en peut imaginer : on avoit perdu l'art d'embaumer les corps : on les coupoit par pièces, qu'on ſaloit après les avoir fait bouillir dans de l'eau *, (on jettoit bien dévotement cette eau dans un cimetiere) pour ſéparer les os de la chair ; apparemment que les Porteurs de ſel étoient chargés de ces groſſières & barbares opérations, & qu'ils obtinrent l'honneur de porter ces triſtes reſtes, que l'orgueil tâchoit de diſputer au néant. En 1422, ils portèrent le corps de Charles VI ** juſqu'à l'Egliſe, parce que les Religieux trouvant le *fardel trop peſant*, donnèrent de l'argent aux Hanouards pour s'en exempter. Il y eut un débat entre les Religieux, les Hanouards & quelques Officiers de la Maiſon du Roi, au ſujet des ornemens funèbres dont ils ſe diſputoient la poſſeſſion.

---

* Henri V, Roi d'Angleterre, & prétendu Roi de France, étant mort à Vincennes, au mois d'août 1422, *ſon corps fut mis par pièces, & bouilli dans un chauderon, tellement que la chair ſe ſépara des os ; l'eau fut jettée dans un cimetière, & les os avec la chair furent mis dans un coffre de plomb, avec pluſieurs eſpèces d'épices, & de choſes odoriférantes & ſentant bon.* J. Juvenal des Urſins.

** Ils portèrent auſſi celui de Charles VII & celui de Henri IV. *De Thou, tom. 15. Liv. 3.*

ils pensèrent en venir aux mains. Le Duc de Bedfort les contint, & remit à la Justice la décision de cette querelle.

HAUDRIETTES. (*les*) *Voy. l'art.* HÔPITAL & FILLES DE L'ASSOMPTION.

HÉRAUTS-D'ARMES. L'institution des Hérauts, Rois-d'Armes, Poursuivans, &c. est aussi ancienne que la Monarchie. Leur emploi répond à ce qu'étoient chez les Romains, les *Féciaux & les Pères-patrats*. Ils étoient distingués en trois classes, *Chevaucheurs*, *Poursuivans* & *Hérauts-d'Armes*, soumis au commandement d'un Chef nommé *Roi-d'Armes*. Ceux qui se destinoient à cet état, ne parvenoient aux différens degrés de l'ordre, que successivement & après un certain nombre d'années de service, dans les cours & dans les armes. Les Chevaucheurs commençoient à se former aux exercices de leur profession, par les fonctions les plus pénibles, quoique les moins importantes. Il falloit qu'ils fussent toujours prêts pour accomplir les commissions dont il plaisoit à leur Seigneur de les charger. Lorsqu'il commandoit l'armée, ils l'environnoient pour recevoir ses ordres, & les porter aux troupes; si ces ordres étoient trop compliqués & plus intéressans, c'étoit alors l'affaire des Poursuivans d'Armes. Ces Officiers servoient d'Aides-de-camp aux Généraux. Lorsqu'un Chevaucheur étoit admis à l'état de Poursuivant, il falloit qu'un Héraut le présentât au Seigneur, en lui demandant quel nom il vouloit lui donner. Après que le Seigneur lui avoit imposé un nom, le Héraut, qui tenoit le Récipiendaire de la main gauche, l'appelloit par son nouveau nom, & lui versoit sur la tête une coupe remplie de vin & d'eau, qu'il tenoit de l'autre main. Cette aspersion faite, il prenoit la tunique du Seigneur, qu'il passoit au col du Poursuivant; & par une bizarrerie assez singulière, il observoit que la tunique fût placée de travers, en sorte que les deux manches tombassent, l'une sur la poitrine, & l'autre entre les deux épaules. Le Poursuivant devoit toujours porter ainsi cette sorte d'habillement, jusqu'à ce qu'il fût parvenu au grade de Héraut. Ces Officiers portoient toujours sur eux l'écusson des armes de leur Seigneur: à la différence des simples Coureurs qui l'attachoient à leur ceinture, les Chevaucheurs le portoient sur le bras droit; les Poursuivans, sur le gauche; & les Hérauts, sur la poitrine. On ne parvenoit à ce dernier grade, qu'après avoir exercé sept années celui de Poursuivant.

L'usage étoit de recevoir les Hérauts, soit à la guerre dans un jour d'action, soit au couronnement des Rois & des Reines, soit dans la solemnité d'un tournois. Le Prince, après avoir fait publiquement l'éloge de la fidélité, de la diligence, de l'honnêteté & de la discrétion de son Poursuivant, déclaroit qu'il l'agrégeoit au nombre de ses Hérauts. Le plus ancien des Hérauts lui dictoit alors le serment, qu'il répétoit après lui. Ce grade ennoblissoit le Récipiendaire; son Seigneur lui donnoit ordinairement une terre ou un fief, & désignoit les armes ou blason qui devoient lui être propres dans la suite, ainsi qu'à sa postérité. En recevant ce grade, le nouveau reçu changeoit encore de nom, & il prenoit le plus souvent celui de quelque Province ou du Seigneur même.

L'emploi des Hérauts-d'Armes consistoit principalement à représenter la personne du Prince, dans les différentes négociations dont ils étoient chargés; traités de mariages entre les Grands, propositions de paix, défis de bataille. C'est pour cette raison qu'ils étoient revêtus des mêmes habits que les Seigneurs auxquels ils étoient attachés; & la considération dont ils jouissoient, étoit proportionnée à la qualité du Prince dont ils étoient Officiers. Ils assistoient généralement à toutes les actions militaires, aux combats en champ clos, aux tournois, aux mariages, aux couronnemens des Rois, aux Fêtes publiques, & généralement à toutes les solemnités, où nos Ayeux mêloient toujours un appareil de guerre.

Ces divers Officiers, Chevaucheurs, Poursuivans & Hérauts étoient subordonnés aux Rois-d'Armes, dont on ne peut mieux faire connoître les prérogatives & l'emploi, qu'en rapportant le précis de ce qui se pratiquoit à la réception du premier des Rois-d'Armes: c'étoit celui qui avoit l'honneur de représenter le Roi de France: on le nommoit *Montjoie*. Le jour choisi pour cette cérémonie, qui étoit ordinairement celui de quelque Fête solemnelle, le Récipiendaire se rendoit au Palais, où le Roi étoit pour lors: les Valets-de-Chambre du Prince l'attendoient dans l'appartement qui lui étoit destiné: on le revêtoit des habits royaux, comme la personne du Roi même. Lorsque le Monarque étoit prêt de se rendre à l'Eglise, ou à la Chapelle de son Palais pour entendre la Messe, le Connétable de France, ou, à son défaut, les Maréchaux conduisoient l'Elu précédé des Hérauts & Rois-d'Armes des différentes Provinces, qui pour lors se trouvoient à la Cour: ils le plaçoient vis-à-

vis

vis le grand-autel, sur une chaire couverte d'un tapis de velours, au-dessous de l'oratoire du Roi, à l'aspect duquel il se levoit de sa chaire, & se mettant à genoux devant lui, prononçoit le serment que le Connétable ou le premier Maréchal lui dictoit. Après le serment, le Connétable lui ôtoit le manteau royal, prenoit une épée des mains d'un Chevalier, la présentoit au Roi, qui s'en servoit pour conférer l'ordre de Chevalerie au Récipiendaire, s'il n'étoit pas Chevalier. Le Connétable prenoit ensuite la cotte d'armes portée par un autre Chevalier, au bout d'une lance; il la donnoit au Prince, qui en revêtoit lui-même l'Elu, en lui disant, *Messire tel.... par cette cotte & blason couronnés de nos armes, nous t'établissons perpétuellement en l'office de Roi-d'Armes*. En lui posant la couronne sur la tête, qui lui étoit présentée avec la même cérémonie, il prononçoit ces paroles: *Notre Roi-d'Armes, par cette couronne, nous te nommons par nom* Montjoye, *qui est notre Roi-d'Armes, au nom de Dieu, de Notre-Dame, sa benoîte Mère, & de Monseigneur S. Denis, notre Patron*. Les Hérauts & Poursuivans répétoient alors par trois fois: *Montjoye S. Denis*. Le Roi rentroit dans son oratoire, le Roi-d'Armes se plaçoit sur sa chaire, où il demeuroit assis pendant tout le Service divin, tandis que des Rois & Hérauts-d'Armes tenoient le manteau royal étendu contre le mur derrière lui. Le Roi-d'Armes, après l'Office, suivoit le Roi au Palais, où les tables étoient dressées pour le festin; il prenoit place au haut bout de la seconde table, & pendant le repas, il étoit servi par deux Ecuyers, & avoit une coupe dorée. Quelquefois, mais rarement, le Roi-d'Armes étoit admis à la table du Roi, lorsqu'il étoit de naissance à prétendre un pareil honneur. A la fin du repas, le Roi se faisoit apporter la coupe dorée qui avoit servi à Messire Montjoye, & mettoit en or ou argent la somme dont il vouloit le gratifier. On prenoit ensuite les épices & le vin du congé; & le Roi-d'Armes, avant que de se retirer, présentoit au Monarque celui des Hérauts qu'il choisissoit pour son *Maréchal d'Armes*. *Montjoye* paré de la cotte d'armes, & la couronne en tête, se rendoit à son hôtel, toujours escorté du Connétable ou des Maréchaux, & des Hérauts & Poursuivans. Un des Valets-de-Chambre du Roi l'attendoit dans son appartement, & lui présentoit, de la part du Prince, une couronne & un habillement complet de Chevalier.

Ces Officiers, & le Roi-d'Armes sur-tout, jouissoient de privilèges & d'exemptions sans nombre; leurs personnes étoient sacrées: également employés pendant la paix & pen-

cette Abbaye ; ſavoir, Foſſes, Marly-la-Ville, Bellefontaine, du diocèſe de Paris ; & Montepiloix, du diocèſe de Senlis. *Voy.* ABBAYE D'HERIVAUX, *tom. I, pag. 5.*

HERMITAGE, (*l'*) étoit dès le commencement de l'avant-dernier ſiècle, une ſeigneurie de la Paroiſſe de la Queue, poſſédée par les ſieurs Gentien. Elle touche immédiatement au Bourg en tirant vers la chauſſée d'Ozoir. On ne voit point d'où ce nom de l'Hermitage avoit été donné à un lieu ſi voiſin d'un Bourg conſidérable, à moins qu'il n'y eût des Hermites avant la conſtruction du Château, & avant la formation du Bourg, lorſque la forêt venoit juſques-là.

HIERE. Village diſtant de Paris de quatre lieues & demie, à l'orient d'hiver du milieu de cette Capitale, & dans l'enfoncement d'une prairie très-agréable, formée par la rivière * à laquelle il donne ſon nom, qui coule au plus bas d'un côteau, qui a des bois du côté de l'orient ; & vers le ſeptentrion, des vignes en quantité, qui regardent le midi. Son éloignement de la Seine n'eſt que d'une petite lieue. Il eſt voiſin de la terre de Brunoy.

L'Egliſe a été érigée en Paroiſſe au plus tard dans le XIe. ſiècle, & fut enſuite annexée à l'Abbaye de Filles, qui fut

---

* La rivière d'Hiere eſt remarquable par quelques ſingularités. Elle ne gele jamais, & ne déborde que très-rarement. Dans le XIVe. ſiècle, elle étoit quelquefois pluſieurs années ſans couler ; on la voyoit enſuite reprendre ſon cours pendant quelques mois. Encore aujourd'hui elle eſt fort irrégulière ; il y a pluſieurs endroits où elle diſparoît entièrement, & ſe fait une route ſous terre, d'où elle ſort pour y rentrer de nouveau. M. *Paris* de Montmartel a fait bâtir un pont ſur cette rivière. Il y a dans le village d'Hière une fontaine célèbre, appellée la *Fontaine Budée*. On voit ſur un marbre le quatrain ſuivant, gravé par les ſoins de M. *de Barcos* :

Dans les eaux de cette fontaine,
Budée a puiſé ſon ſavoir ;
Harlay l'a miſe en mon pouvoir :
Où chercher ailleurs l'Hipocrene ?

MM. *de Bulée* ont poſſédé long-temps la ſeigneurie d'Hière. M. le Préſident *de Harlay* leur ſuccéda, & M. *de Barcos* en fit l'acquiſition de ce dernier.

dotée dans le siècle suivant, & dont l'origine remonte aux premiers siècles de l'Eglise. Le Patron est S. Honest, Prêtre de Pampelune en Navarre; S. Loup ou Leu étoit l'ancien, avant le XIVe. siècle. Le bâtiment est assez grand, sans ailes, accompagné de Chapelles & d'une tour vers le nord, qui paroit récente. Le chœur est voûté. On voit au portail quelques restes de petites colonnes du XIIIe. siècle. S. Vincent est honoré à Hière comme second Patron; mais c'est à cause du nombre de Vignerons qui sont de la Paroisse. La Cure est à la nomination de l'Abbesse. Elle est grosse-Décimatrice avec le Curé. Il y a dans cette Paroisse deux Sœurs de la Charité, établies par M. *le Camus*, premier Président de la Cour des Aydes. Les dépendances consistent en deux Communautés; savoir, l'Abbaye de Filles, qui a pris le nom du lieu, (*Voy. Tom. I, pag. 5.*) & les Camaldules. On menoit anciennement dans cette Abbaye une vie très-austère; & ce ne fut que dans le XIVe. siècle, que l'usage des œufs commença à y être permis, encore n'en mangeoit-on que certains jours de l'année. La rue des Nonaindières à Paris, s'appelloit la rue des *Nonains d'Hière*, à cause d'une maison considérable que cette Abbaye y avoit.

Il y a quelques écarts ou hameaux, tels que Concis, la Grange-du-Milieu, &c.

HILAIRE. (*Saint*) Eglise Paroissiale, bâtie sur un terrein qui faisoit partie du *Clos Bruneau*, & qui étoit dans la censive du Chapitre de Saint-Marcel. Elle est située au bas de la rue des Sept-voyes, & en face de celle des Carmes. On ignore le tems auquel elle a été bâtie, & celui de son érection en Eglise Paroissiale. On voit seulement dans les Registres de ses archives, qu'elle existoit avant l'an 1300. Elle est sous l'invocation de S. Hilaire, Evêque de Poitiers.

Cette Eglise a été réparée & embellie au commencement de ce siècle, par les soins & les libéralités de feu M. *Jollin*, l'un de ses Curés, & Docteur de Sorbone. Quoique cette Paroisse soit d'une petite étendue, cependant le Collège d'Harcourt, qui est situé dans la rue de la Harpe, en dépend, parce qu'il est aussi dans la censive du Chapitre de Saint-Marcel. En 1674, le Curé de Saint-Côme ayant intenté procès au Curé de Saint-Hilaire, prétendant que le Collège d'Harcourt devoit être de sa Paroisse, il fut débouté de ses prétentions, par Arrêt du Parlement de Paris, rendu contradictoirement le 2 de septembre 1678, avec défenses à lui & à tous

autres, de troubler le Curé de Saint-Hilaire en la jouissance dudit Collège d'Harcourt.

L'an 1683, l'on inhuma dans cette Eglise le corps de *Patrice Maginn*, Docteur en Droit, & premier Aumônier de la Reine d'Angleterre.

La Cure est à la nomination du Chapitre de Saint-Marcel.

HONORÉ. (*Saint*) Cette Eglise Collégiale fut fondée en 1204, par *Renold Chereins*, & *Sybile*, sa femme, qui donnerent neuf arpens de terre, situés près des murs de Paris, sur le chemin qui conduit à Clichi, pour y construire une Chapelle, & pour l'entretien d'un Prêtre qui la desserviroit. Eudes de Sulli, Evêque de Paris, confirma cette donation la même année, & le Chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois y donna son consentement, à condition que le Chapelain feroit serment au Chapitre & au Curé de la Paroisse de Saint-Germain, de ne faire aucune fonction curiale.

Renold & sa femme achetèrent encore un arpent de terre du Prieur de Saint-Martin-des-Champs, l'an 1205. Ils y en ajoutèrent encore trois autres en 1209; & cinq ans après, l'Eglise se trouvant bâtie, ils déclarèrent à Pierre, Evêque de Paris, que leur intention étoit d'y établir des Chanoines, & prirent sept ans de terme pour en fonder les Prébendes. L'Evêque y consentit; mais il se réserva le droit d'en régler le nombre; & par ses Lettres du mois d'octobre de l'an 1208, il dispensa de la résidence les premiers Chanoines qui auroient fondé leurs Prébendes; mais il y obligea ceux qui leur succéderoient. Il consentit que *Renold* & sa femme nommassent, pendant leur vie, aux Prébendes; mais il voulut qu'après leur mort la collation en appartînt au Doyen & au Chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois. Les biens & les Prébendes de cette Eglise augmentant tous les jours, il y avoit 21 Prébendes en 1257; mais Renaud, Evêque de Paris, les réduisit à douze, dont huit Sacerdotales, deux Diaconales & deux sous-Diaconales, & ordonna que ces douze Canonicats feroient alternativement à la collation de l'Evêque de Paris, & des Doyen & Chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Ces Lettres sont du mois de décembre 1257, & le Chapitre de Saint-Honoré approuva cette réduction au mois de juin de l'année 1258. Alors on convint que la collation appartiendroit alternativement à l'Evêque & au Chapitre; &

afin d'éviter les contestations qui survenoient pour la nomination, il fut accordé qu'à l'avenir l'Evêque nommeroit aux cinq Prébendes du côté droit, & le Chapitre aux cinq du côté gauche; que le Chantre de Saint-Honoré, élu par les Chanoines de cette Eglise, présenteroit pour la sixième à droite, & que la dernière seroit conférée alternativement par l'Evêque & le Chapitre de Saint-Germain.

Cette convention fut confirmée à Rome & autorisée par Lettres-patentes du Roi, homologuées au Parlement en 1566. Outre ces douze Chanoines, dont le Chantre est la seule dignité qu'il y ait dans ce Chapitre, il y a deux Chapelains, quatre Vicaires, quatre Chantres, & six Enfans de chœur. Les Chanoines desservent tour-à-tour la Cure, qui ne s'étend pas au-delà du Cloître. Les Canonicats de cette Eglise sont les meilleurs de Paris.

L'an 1579, l'on augmenta le bâtiment de l'ancienne Chapelle; & les deux, joints ensemble, forment l'Eglise qu'on voit aujourd'hui, qui est toute voûtée, mais basse & petite. Le maître-autel est décoré d'un morceau d'architecture d'ordre corinthien, & d'un tableau peint par *Champagne* en 1648, qui représente Jesus-Christ dans le Temple, au milieu des Docteurs. *Voy.* CHAPELLE *Saint-Clair*, *tom. II. p.* 256.

Dans la Chapelle de la Vierge, est un mausolée érigé à la mémoire de *Guillaume Dubois*, Cardinal, premier Ministre, qui avoit été Chanoine de cette Eglise. Ce mausolée est du dessin & de l'exécution de *Coustou* le jeune, un des plus habiles Sculpteurs des deux derniers siècles. L'inscription ou épitaphe est, dit-on, de feu M. *Couture*, l'un des plus fameux Rhéteurs de l'Université de Paris; & l'on peut dire, à la gloire de *Coustou* & de *Couture*, qu'ils ont traité leur sujet avec beaucoup de circonspection & d'esprit. Sur un tombeau de marbre brun, engagé dans le mur, est la statue du Cardinal *Dubois*, à genoux, ayant devant lui un Livre ouvert, où est le *Miserere*; le tout de marbre blanc. Le Cardinal a la tête & les yeux tournés vers l'épaule gauche, & du côté du peuple. Les traits, la physionomie & l'esprit de ce Ministre y sont fidèlement rendus. Sur ce monument, est gravée, en lettres d'or, cette épitaphe:

D. O. M.

AD ARAM MAJOREM.

In communi Canonicorum sepulcreto situs est Guillelmus

Dubois, *S. R. E. Cardinalis, Archiepiscopus & Dux Cameracensis, S. Imperii Princeps, Regi à secretioribus Consiliis, Mandatis & Legationibus; publicorum cursorum Præfectus, primus Regni Administer, hujus Ecclesiæ Canonicus honorarius. Quid autem hi tituli? Nisi arcus coloratus, & fumus ad modicum parens. Viator stabiliora solidioraque bona mortuo apprecare. Obiit anno 1723. Heredes grati erga Regem, & summum Pontificem animi monumentum posuêre.*

HÔPITAUX DE LA VILLE DE PARIS; Maisons de Secours & de Charité; Maisons de Santé, Hôtel-Salutaire & *Hôtel de Santé.*

Nous comprenons dans la seconde division de notre tableau civil & politique de la Ville de Paris, (*Voy. à la tête du premier volume.*) les établissemens relatifs à la subsistance, aux secours & à la sûreté, tant spirituels que temporels, des citoyens. En conséquence, nous y plaçons les Hôpitaux & les Maisons de charité, & nous les divisons en Hôpitaux: 1°. pour les hommes; 2°. pour les femmes & filles; 3°. pour les garçons; 4°. pour les filles seulement; 5°. pour les deux sexes. Enfin, les Maisons de Santé & Hôtels-Salutaires, établissemens nouveaux. Nous allons donc suivre ici le même ordre.

HÔPITAUX destinés pour les hommes & pour les femmes également.

HOTEL-DIEU. Cet Hôpital, le premier, sans contredit, & le plus considérable de la Ville, ne nous présente aucune connoissance certaine sur l'ancienneté de son origine. L'opinion la plus commune l'attribue à S. Landri, Evêque de Paris; mais elle n'est fondée que sur une tradition, qui ne remonte pas au-delà du siècle passé. M. *Jaillot* pense qu'il a toujours été situé vis-à-vis l'ancienne Eglise de Saint-Etienne, & que la Chapelle tombant en ruine, fut rebâtie (il y a environ 360 ans) par les soins d'*Oudart de Maucreux*, Banquier, Bourgeois de Paris, qui fit plusieurs libéralités à cette Maison, comme il paroît par des vers François qui sont dans cette Chapelle, sur une lame de cuivre, & qui prouvent le misérable goût de la Poésie du XIVe. siècle. En voici quelques-uns:

Oudart de Mocreux en surnom,
Changeur, homme de bon renom,

Et Bourgeois de Paris jadis ;
Que Dieu mette en son Paradis,
A fait faire cette Chapelle, (a) &c.

On l'appella dans la suite, l'*Hôtel-Dieu-Saint-Christophe*, comme il paroît par une lettre de Renaud de Vendôme, Evêque de Paris, de l'an 1005, par laquelle il donna au Chapitre de Paris, déjà possesseur de la moitié de l'Hôtel-Dieu-Saint-Christophe, l'autre moitié de cet Hôtel-Dieu qui lui appartenoit *Capitulo jam possessori medietatis Domûs Dei Sancti Christophori, do alteram medietatem dicti Hospitalis Sancti Christophori.* (Pastoral de l'Eglise de Paris, *pag. 15.*) *

Saint Louis lui fit de grands biens, & l'augmenta considérablement. Plusieurs personnes ont depuis imité un si pieux exemple. Les pauvres malades de tout sexe, de tout âge, de toute Nation & de toute Religion, y sont reçus & servis, pourvu que leurs maladies ne soient ni la peste, ni quelque maladie incurable, ni le mal caduc, ni le mal vénérien, ni la teigne ; car il y a d'autres maisons pour ces sortes de maladies. Il y a cependant un Arrêt du Parlement, du 6 septembre 1659, qui ordonne de recevoir les pauvres femmes grosses, qui seront atteintes du mal vénérien. On y compte 1200 lits. Les malades sont servis par des Religieuses de l'Ordre de Saint-Augustin, avec une attention & un zèle très-édifiant. Ils sont distribués dans vingt & une salles, tant grandes que petites, qui portent toutes le nom de quelque Saint.

La salle de Sainte-Marthe s'appelle aussi la salle du *Légat*, parce qu'elle fut fondée par *Antoine Duprat*, Chancelier de France, Cardinal de l'Eglise Romaine, & Légat en France de la part du Pape Clément VII. La grande porte est sur la rue, au bas du Petit-Pont : on voit, sur la face de ce portail, les figures de S. Jean-Baptiste, de S. Jean-l'Evangéliste, de François I, & celle du Fondateur, &c. La salle de Saint-

---

(a) Vers 1380.

* Avant le règne de S. Louis, les bâtimens qui composent aujourd'hui l'Hôtel-Dieu, ne consistoient que dans trois ou quatre corps-de-logis, avec l'ancienne Chapelle de S. Christophe : ce Prince les augmenta considérablement, & fit tant de bien à cette maison, qu'il en est regardé comme le Fondateur.

Thomas a été bâtie en 1606, des bienfaits du Roi Henri IV. Sur la porte de celle de Saint-Charles, qui fut commencée en 1602, & achevée en 1606, est une grande table de marbre, sur laquelle on lit une inscription gravée en lettres d'or, qui est du fameux *Olivier Patru*. La voici :

Qui que tu sois, qui entres dans ce saint lieu, tu n'y verras presque par-tout que des fruits de la charité du grand Pompone. *Le brocard d'or & d'argent, les meubles précieux qui parèrent autrefois sa chambre, par une heureuse métamorphose, servent maintenant aux nécessités des malades. Cet homme divin, qui fut l'ornement & les délices de son siècle, dans le combat même de la mort, a pensé au soulagement des affligés. Le sang de* Bellievre *s'est montré dans toutes les actions de sa vie : la gloire de ses Ambassades n'est que trop connue. Il fut premier Président & petit-fils de deux Chanceliers. Son ame, encore plus grande que sa naissance & que sa fortune, fut un abîme de sagesse. La France ne porta jamais un enfant plus digne d'elle. Toute la terre dira ses vertus ; mais cette Salle parlera éternellement de sa piété, & de l'amour qu'il eut pour les pauvres.*

Cette Maison occupe un espace si petit & si serré, qu'on a été obligé de bâtir en 1625, une grande salle sur une voûte, sous laquelle passe la rivière. Cette voûte est un bel ouvrage dans son espèce.

En 1625, les Administrateurs de l'Hôtel-Dieu demandèrent au Roi & à la Ville, la permission de faire construire un pont de pierre, & la salle dont on vient de parler. Ce pont commence au coin du jardin de l'Archevêché, & conduit à la rue de la Bucherie. Il fut fini en 1634. Pour construire ces bâtimens, l'on acheta trois maisons dans cette rue. La porte du pont qui est de ce côté-là, est d'un assez bon goût. Au-dessus est cette inscription :

Ludovici XIII, Franciæ & Navarræ Regis auspiciis, post restitutas à fundamentis novisque, & amplissimis ædificiis auctas ædes Nausocomii, & ex vetustate collabantis, pontem hunc quadrato lapide Urbis ornamento, cunctis civibus usui, ægrorum commodo, in flumine extrui curârunt, rei ægrorum pauperum curatores, anno Domini 1636.

Tous ces édifices furent achevés en 1634, & les habitans & propriétaires, tant des maisons de la place Maubert, que des rues voisines, ayant demandé qu'il leur fût permis de

passer sur le pont, le Roi Louis XIII ordonna que *les gens qui y passeroient, payeroient un double, & les gens de cheval, deux liards*, ce qui s'est toujours pratiqué depuis; mais les gens à cheval n'y passent jamais, y ayant une barrière ou tourniquet, qui n'en laisse l'entrée libre qu'aux personnes qui sont à pied. Les deniers n'ayant plus de cours actuellement, on paye un liard pour le droit de péage, & ce pont a retenu le nom de *Pont-au-Double.*

On pensa en 1714, à construire de nouveaux bâtimens; &, pour subvenir à la dépense, S. M. rendit une Ordonnance le 6 février 1716, pour la perception d'un neuvième par augmentation sur l'entrée aux Spectacles, & l'Hôtel-Dieu en jouit encore.

La nuit du premier au deux d'août 1737, sur le minuit, le feu prit à cet Hôtel-Dieu, dans un grenier que l'on nomme *le grenier aux chiffons*, régnant depuis la salle de Saint-Denis, jusqu'au Pont-au-Double. Le feu se communiqua ensuite de grenier en grenier, & causa un embrâsement très-prompt, & presque général. Il ne fut entièrement éteint que le samedi 5 août après midi; mais l'incendie arrivé la nuit du 29 au 30 décembre 1772, a été plus funeste par le grand nombre de malades qui ont péri sous les ruines de plusieurs salles; désastre qui n'a pu être oublié jusqu'à présent; mais que l'humanité de Sa Majesté Louis XVI se propose de réparer par la construction de plusieurs Hôtels-Dieu en différens quartiers de la Ville. *Voy. l'Edit publié à ce sujet en 1773.*

Par un Acte capitulaire de l'Eglise de Paris, de l'an 1168, l'Evêque Maurique, qui étoit le père des pauvres, & son Chapitre, arrêtèrent, d'un commun consentement, qu'après leur mort, le lit de l'Evêque & celui de chaque Chanoine appartiendroit à l'Hôtel-Dieu. L'an 1413, que les Chanoines étoient encore Administrateurs de l'Hôtel-Dieu, les tours de lit commençant à n'être plus de simple toile comme auparavant, & à consister en bien plus de pièces, ils ordonnèrent que leurs héritiers, en donnant cent livres, somme en ces tems-là très-considérable, seroient quittes, s'ils vouloient, de cette charité. Cette restriction a duré jusqu'en 1592, que les Directeurs Séculiers de cet Hôpital se plaignirent au Parlement, & prétendirent que le ciel, les rideaux, le loudier, la courte-pointe, & autres accompagnemens des lits des Chanoines, soit qu'ils fussent de soie, d'argent, d'or, ou de telle autre étoffe que le luxe avoit

ajoutée à la ſimplicité des ſiècles précédens, devoient leur appartenir. Sur les concluſions des Gens du Roi, la Cour leur accorda leur demande. L'an 1654, elle condamna les créanciers de M. de Gondi, Archevêque de Paris, à délivrer aux Adminiſtrateurs de l'Hôtel-Dieu, ſon lit & tout ce qui en dépendoit. Ce même lit ſervit de lit nuptial à la fille d'un des Adminiſtrateurs.

L'adminiſtration de l'Hôtel-Dieu appartenoit autrefois toute entière au Chapitre de Notre-Dame; mais un Arrêt du Parlement du 2 mai 1505, en conſervant l'adminiſtration ſpirituelle à ce Chapitre, donna la temporelle à huit Adminiſtrateurs ou Directeurs Laïques, ſans compter le Receveur que l'Arrêt leur donne pouvoir de commettre. Ce nombre d'Adminiſtrateurs ne ſuffiſant pas, un autre Arrêt du Parlement, du 3 janvier 1654, en établit encore quatre autres; ainſi il y en a aujourd'hui douze, ſans compter l'Archevêque de Paris, le premier Préſident du Parlement, le premier Préſident de la Chambre des Comptes, & le premier Préſident de la Cour des Aides. On ignore en quel tems & à quelle occaſion ces trois premiers Préſidens ont été admis à l'adminiſtration temporelle de cette Maiſon. Les douze Adminiſtrateurs ſont à vie; & les trois premiers Préſidens, tant qu'ils ſont revêtus de leurs charges.

Le Chapitre de Notre-Dame a la direction ſpirituelle de l'Hôtel-Dieu, ſous la conduite du Doyen, qui en eſt le Chef, & d'un ou de deux Chanoines qui ſont élus tous les deux ans en Chapitre. On nomme tous les deux ans quatre Députés, qu'on appelle *Adminiſtrateurs*, ou *Viſiteurs de l'Hôtel-Dieu.*

Autrefois c'étoient des Religieux & Religieuſes de Saint-Auguſtin qui ſervoient les malades; mais préſentement, cette Maiſon eſt deſſervie pour le ſpirituel, par 24 Eccléſiaſtiques, dont le premier a la qualité de *Maître.* Deux de ces Prêtres doivent ſavoir les Langues étrangères.

La Communauté des Religieuſes de cette Maiſon eſt toujours fort nombreuſe, quoique leur règle ſoit très-auſtère. Elles ſont ordinairement cent trente. Leur Noviciat dure ſept ans, du jour de la priſe d'habit, & il n'en faut pas moins pour éprouver leur vocation à des emplois ſi pénibles & auſſi dégoûtans. Outre les trois vœux de Religion, elles ſont encore celui d'hoſpitalité.

Elles ſont aidées dans ces pieuſes fonctions par pluſieurs perſonnes, ſoit du dehors, ſoit attachées à l'Hôtel-Dieu, indépendamment des Médecins & Chirurgiens, & des Do-

mestiques nécessaires. L'état journalier de cette Maison en porte le nombre à plus de 500; & celui des malades, au moins à 3000, quelquefois au double. Un des Chirurgiens & un des Apothicaires requièrent & gagnent la Maîtrise au bout d'un certain tems.

MM. les Administrateurs s'assemblent trois fois par semaine: le mercredi, à dix heures du matin, au Palais Archiépiscopal; & au Bureau, à trois heures de relevée; le vendredi, à dix heures du matin, au Bureau.

Le domicile de l'Hôtel-Dieu est au Bureau, Parvis Notre-Dame, où se doivent faire les significations les jours ci-dessus marqués, & dans les tems que MM. les Administrateurs sont assemblés, & non les autres jours, *à peine de nullité.* On ne paye audit Bureau, que les jeudis & samedis matin seulement. *Voyez* BUREAU *Général des Pauvres*, *pag. 706.*

HOPITAL-GÉNÉRAL, ci-devant la SALPETRIERE, ainsi nommé de la préparation des salpêtres qui s'y faisoit. Il a été fondé en 1656, le 27 avril, par Louis XIV, & ouvert le 7 mai 1657. La grande quantité de pauvres & de mendians qui inondoient Paris & incommodoient les habitans, fit concevoir le plan de cet Hôpital, auquel le Roi joignit le Château de Bicêtre, plusieurs autres fonds de terre & la maison de la Pitié, qui, dans son origine, étoit une grande maison, un jardin & un jeu de paume, où pendoit pour enseigne, la *Trinité*, entre la rue du Battoir & celle du Jardin du Roi: à cette acquisition, on joignit successivement celles des maisons & jardins de la ruelle Sainte-Anne, situés entre ces deux rues, ainsi qu'une partie de la rue du Puits-l'Hermite, terrein qui s'étend aujourd'hui jusqu'à la rue d'Orléans. Depuis, on a acheté d'autres maisons de la rue Copeau, lesquelles étoient alors séparées de la rue Françoise par une ruelle appellée *Denis-Moreau*; & c'est sur cette partie de cet emplacement, qu'est construite la maison de Sainte-Pélagie, qui en a cédé, depuis quelques années, une partie aux Filles de Saint-Thomas de Villeneuve, qui s'y chargent de l'éducation d'un nombre assez considérable de Pensionnaires. Enfin, on acheta, vers 1622, dans la rue de la Barre, l'hôtel de *Scipion Sardini*, qu'on destina pour les pauvres vieillards infirmes. *Voy.* SCIPION.

M. *Pompone de Bellievre*, alors premier Président, se mit à la tête de cette entreprise, & fut secondé par le Cardinal *Mazarin*, la Duchesse d'*Aiguillon*, & un grand nombre

d'autres personnes riches. Le Roi donna un Edit, par lequel il fut défendu à tous mendians de demander l'aumône dans la Ville, sous peine d'être renfermés. Le Cardinal *Mazarin* contribua à cet établissement par un don de 100000 liv. & par un legs de 60000 liv. qu'il lui laissa par son testament; & le Président *de Bellievre* donna un contrat de 20 mille écus sur la Ville, avec une somme encore plus considérable. Cet exemple produisit un grand nombre d'autres Bienfaiteurs, qui ne voulurent point être connus. Mais comme toutes ces maisons n'étoient pas assez grandes pour contenir tous les mendians qui voudroient s'y retirer; S. M. abandonna pour cet objet, le Château de Bicêtre; & le 14 mai, les mendians, au nombre de 5000, y furent renfermés.

On ne peut trop admirer l'ordre & la police qui règnent dans cet établissement, & qui tiennent dans la subordination plusieurs milliers de pauvres de tout sexe & de tout âge, dont la plûpart sont indisciplinables, soit par le libertinage qui les y a fait renfermer, soit par le défaut d'éducation. Tous y sont entretenus, non seulement de nourriture, mais d'habits, & de toutes les choses dont ils peuvent avoir besoin. Presque toutes les jeunes filles y sont occupées à faire de la dentelle, de la tapisserie, de la broderie, & d'autres ouvrages dont on fait un débit considérable.

L'Eglise, dont le dessin est parfaitement beau, donné & exécuté par *Liberal Bruan*, Architecte, consiste en un dôme octogone, de 10 toises de diamètre, percé par 8 arcades qui aboutissent à quatre nefs de 12 toises de long chacune, qui forment une Croix, avec quatre Chapelles à pans dans les angles. Le tableau du grand-autel représentant la Résurrection de J. C., est du *Frère André*, Religieux Dominicain, & digne de cet habile Peintre. Cet autel est fait pour être au centre du dôme, & être vu de toutes les nefs destinées pour séparer les hommes d'avec les garçons, & les femmes d'avec les filles. En-dehors, est un grand vestibule ou portique, décoré de colonnes Ioniques, & d'un attique au-dessus. A chaque côté de ce vestibule, est un gros pavillon couvert d'ardoise, où logent les Ecclésiastiques. Il y a trois grands dortoirs composés de 250 cellules pour les vieilles gens mariés qui ne peuvent point gagner leur vie, & ce lieu est nommé les *Ménages*.

Dans une cour séparée, est la Maison de Force, pour les filles & femmes débauchées, qu'on y met en correction. En 1751, on a fait construire un logement considérable pour les insensés & les imbécilles, capable de contenir 300 personnes.

Tous les pauvres qui se montent aujourd'hui à près de dix mille, sont distribués en sept ou huit maisons, qui sont Saint-Jean de Bicêtre, Saint-Louis de la Salpêtrière, Notre-Dame de la Pitié, l'Hôpital du Saint-Esprit, Sainte-Pélagie, Sainte-Marthe de Scipion, l'Hôpital des Enfans-Trouvés & la maison de Saint-Nicolas, dite de *la Savonnerie*. *Voy.* ces Articles.

Cet Hôpital est, pour le spirituel, sous la direction d'un *Recteur* & de 22 Prêtres, départis en nombre nécessaire dans les maisons qui le composent. Pour le temporel, les Chefs sont les mêmes que ceux de l'Hôtel-Dieu. Les Directeurs ou Administrateurs sont reçus au Parlement, & y prêtent serment de bien & fidelement administrer le bien des pauvres. Le Receveur prête aussi serment au Parlement; mais le Sécrétaire le prête au Bureau de la direction.

On arrive à l'Hôpital-Général par une magnifique chaussée plantée d'arbres, qui commence à l'entrée du grand chemin de Fontainebleau, jusqu'à la rue Poliveau.

LE CHATEAU *de Bicêtre*. *Voy*. BICETRE.

HOPITAL *des Incurables*, fondé en 1637, par le Cardinal *de la Rochefoucault*, pour le soulagement des malades incurables. Ils y sont traités & entretenus avec beaucoup de soin, & servis par des Sœurs de la Charité. Il y a par bas 5 salles pour les hommes & 5 pour les femmes, séparées par la Chapelle dédiée à Notre-Dame, qui se trouve au milieu. Cette Maison est fondée pour toutes personnes attaquées de maux où il n'y a point de guérison, excepté les humeurs froides, le mal-caduc & les maux vénériens.

Le tableau de l'autel est une Annonciation peinte par *Perrier*, de même que celui de la Chapelle, à droite: à la Chapelle vis-à-vis, c'est un Ange Gardien, du célèbre *Champagne*. Observez au bas de l'autel une tombe, qui marque que les entrailles du Cardinal *la Rochefoucault* y furent mises en 1645; & à côté, celles de *Pierre le Camus*, Evêque de Bellai, si célèbre par son grand mérite & sa rare piété; il y fut enterré au mois de mai 1652. Il avoit été sacré par Saint François de Sales, le 30 décembre 1609. Les quatre bustes qui sont dans les angles, sont de Saint Charles Borromée & de Saint François de Salles, par *Durand*; du Cardinal de la Rochefoucault, & de l'Evêque de Bellai, par *Buister*.

HOPITAL *des Petites-Maisons*, fondé par la Ville de Paris

d'abord en 1497, sous le titre de *Maladrerie de Saint-Germain*, pour y traiter les malades attaqués du mal de Naples, jusqu'alors inconnu en France : ce qui dura jusqu'en 1544. Enfin en 1557, l'Hôtel-de-Ville y établit un Hôpital pour les pauvres infirmes, pour les enfans malades de la teigne, pour les femmes sujettes au mal caduc, pour les foux & les insensés.

Jean Luillier, sieur *de Boulencourt*, Président de la Chambre des Comptes, donna de grandes sommes pour les bâtimens, les meubles & l'entretien de ceux qu'on y reçoit. On nomme cet Hôpital, les *Petites-Maisons*, parce que les cours qui le composent, sont entourées de petites maisons fort basses, qui servent de logemens à plus de 400 vieilles gens, qui sont à l'aumône du grand Bureau des pauvres, & qui y sont nourris la plûpart.

Les Sœurs de la Charité ont soin de l'Infirmerie, on y entretient un Chirurgien, (M. *Goursaud*, Lieutenant de la Chirurgie.) qui, outre le soin qu'il donne aux malades de la maison, traite aussi les maladies vénériennes, & les teigneux qui lui sont envoyés par les Administrateurs du grand Bureau.

La Chapelle est desservie par cinq Prêtres, dont le Principal a le titre de Curé, & prend l'institution du grand Vicaire de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés, sur la présentation des Administrateurs. Les autres Prêtres prennent aussi dumême grand Vicaire, l'approbation & les pouvoirs de confesser, & de faire les autres fonctions dans cette Eglise. M. le Procureur-général est le Chef de l'Administration.

Le Bureau se tient tous les jeudis à 8 heures du matin, ou la veille en cas de Fête, ou le lendemain.

HOPITAL *de la Santé*, ou *de Sainte-Anne*, fondé en 1652, par Anne d'Autriche, mère de Louis XIV, pour mettre, en temps de contagion, les malades de l'Hôtel-Dieu, dont il dépend. Il est situé au bout du fauxbourg Saint-Marcel, sur le chemin de Gentilly. *Voy.* FILLES DE LA PROVIDENCE, *pag. 301*.

HOPITAL *de Saint-Louis*. Henri IV, par un Edit du mois de mars de l'an 1607, attribua à l'Hôtel-Dieu dix sols à prendre sur chaque minot de sel qui se vendoit dans tous les Greniers à sel de la Généralité de Paris pendant 15 ans, & cinq sols à perpétuité, après les 15 années expirées; à la charge & condition de faire bâtir un *Hôpital de Santé*, hors de la Ville, entre la porte du Temple & celle de Saint-Martin,

tin ; de payer les gages de tous les Officiers, & de fournir tous les meubles & ustensiles nécessaires, tant à cet Hôpital, après qu'il seroit construit, qu'à celui de Saint-Marcel, que le Roi unit à l'Hôtel-Dieu, pour le même usage.

En conséquence, les Administrateurs de l'Hôtel-Dieu, par délibération du 20 juin 1607, conclurent un marché pour la construction de ce nouvel Hôpital, & les Entrepreneurs commencèrent ce bâtiment par la Chapelle, dont la première pierre fut posée le 13 juillet de cette même année. On employa quatre ans & demi à bâtir cet Hôpital ; & il en coûta, tant pour sa construction, que pour mettre en état celui du fauxbourg Saint-Marceau, & pour les meubler l'un & l'autre, la somme de sept cent quatre-vingt-quinze mille livres. On nomma celui-ci, l'*Hôpital de Saint-Louis* ; & celui du fauxbourg Saint-Marceau, l'*Hôpital de Sainte-Anne.* Ils furent d'un grand secours l'un & l'autre en 1619, lorsque la ville de Paris fut de nouveau affligée de la peste.

Au-dessus de la grande porte, & aux deux côtés, sont plusieurs inscriptions en lettres d'or.

Cet Hôpital consiste en un grand bâtiment qui est bien situé. Comme il est uni à l'Hôtel-Dieu, on y envoie les convalescens de cet Hôtel pour s'y rétablir & y prendre l'air. Il est aussi desservi par des Religieuses de l'Hôtel-Dieu.

HOPITAL *du Saint-Nom de Jesus.* Cet Hôpital est situé du même côté que l'Eglise Paroissiale de Saint-Laurent, mais un peu plus loin. Le public est redevable à *S. Vincent de Paule* de son établissement, un homme fort riche ayant remis en 1653, à ce saint Prêtre une somme considérable pour être par lui employée à quelque œuvre de piété, à condition que jamais il ne déclareroit à personne le nom de l'Auteur.

Pour l'exécution de ce dessein, M. *Vincent* acheta deux maisons & un emplacement assez grand dans le fauxbourg Saint-Laurent, & les meubla de toutes les choses nécessaires. Il y établit aussi une petite Chapelle ; & du reste de l'argent, il en acquit une rente annuelle.

Les Pauvres sont dans deux corps-de-logis séparés ; mais tellement disposés, qu'ils peuvent tous entendre une même Messe & la même lecture de table, prenant leur repas en commun chaque jour sans se voir, ni se parler. M. *Vincent* fit aussi acheter & dresser des métiers, des outils, & autres choses convenables pour les occuper selon leurs talens & selon leurs forces. Il mit dans cet Hôpital des Filles de la

Charité pour le service, & commit un Prêtre de sa Congrégation pour y dire la Messe, & pour y administrer la parole de Dieu & les Sacremens.

Les Prêtres de Saint-Lazare en ont la direction spirituelle.

Hôpitaux

Destinés pour les Hommes seulement.

HOPITAL *de la Charité des Hommes. Rue des Saints-Pères.* La première époque de cet établissement remonte à Marie de Médicis, seconde femme de Henri-le-Grand, en 1602.

Cette Maison est le chef-lieu de toutes celles de l'Ordre de *Saint-Jean-de-Dieu*, lesquelles sont répandues dans toute l'étendue du Royaume & de nos Colonies. *Jean-de-Dieu* étoit Portugais, du diocèse d'Evora, & avoit passé une partie de sa vie à porter les armes; mais depuis l'âge de 45 ans, il se consacra entièrement à la pénitence & au service des malades, & fut canonisé en 1690, par le Pape Alexandre VIII. Cet Hôpital est le seul noviciat & la retraite des Religieux hors de service. Il est administré par l'ordre même des Religieux qui s'y consacrent. On y compte 205 lits distribués en 6 salles; & dans ce nombre, environ 60 qui y sont fondés. On n'y reçoit que des hommes de tout âge, & attaqués de maladies curables, mais non contagieuses, ni vénériennes. Ils ont un grand soin des malades, qu'ils traitent avec tout le zèle d'une parfaite charité, beaucoup de propreté, & une bonté admirable. Depuis le Printemps, jusqu'à l'Automne, on y reçoit les pauvres qui sont attaqués de la pierre, & qui veulent se faire tailler.

Parmi les Garçons Chirurgiens, il y en a un qui gagne la Maîtrise en servant pendant six ans. Autour des salles, on remarque plusieurs tableaux faits par de très-habiles Peintres, tels que *Tetelin*, *la Hire*, *le Brun*, *de Seve*, &c. Le tableau qui est dans la grande salle, représente S. Louis qui panse un malade; il est de *Tetelin*, & très-estimé. Le Christ, qui est dans le chœur, est peint par *Benoît.* A côté de l'autel, c'est un Saint Jean qui prêche dans le désert; celui de la Chapelle à gauche, est Saint Jean-de-Dieu, par *Jouvenet;* & vis-à-vis, une femme, qui représente la charité jettant de l'eau sur une flamme, par *le Brun*: c'est un des premiers ouvrages de ce fameux Maître.

Le tombeau que l'on voit sur la droite, est elui de *Claude Bernard*, surnommé le *Pauvre-Prêtre*, mort en odeur de sainteté en 1641. Il avoit un riche patrimoine, qu'il distribua aux pauvres, les servant chez eux, dans les Hôpitaux, & de toutes manières. Il assistoit les criminels à la mort, & ne les quittoit qu'au dernier soupir. Ceux qui ont connu ce saint homme, disent que la statue qu'on voit dans cette Eglise, est très-ressemblante. Elle est de terre cuite, & de l'ouvrage d'*Antoine Benoît*.

L'Eglise est régulière & assez belle; en 1733, on l'a décorée d'un assez joli portail.

On a mal-à-propos répandu dans le monde, (par une erreur populaire, qui s'est introduite jusques chez les personnes de condition) qu'il y a dans cette Maison des chambres particulières, dans lesquelles on est reçu en payant. Le fait n'est pas vrai; mais les *Fondateurs* & les *Bienfaiteurs* ont, par rapport à ceux pour qui ils s'intéressent, des préférences & des facilités que leurs libéralités leur ont acquises.

HOPITAL *des Convalescens de la Charité.* Cette Maison, qui est située rue du Bac, fut fondée, en 1642, par *Angélique Faure*, femme de *Claude de Bullion*, Surintendant des Finances, en faveur d'un certain nombre de Convalescens qui sortent de l'Hôpital de la Charité, & qui y vont achever de reprendre leurs forces, & rétablir leur santé. Un si pieux exemple a été suivi de la fondation de quatre autres lits; car il y en a douze, & Madame *de Bullion* n'en avoit fondé que huit. Par la fondation, toutes sortes de Convalescens qui sortent de la Charité, peuvent y être reçus, excepté les Prêtres, les Soldats & les Laquais; exclusion bien singulière.

HOPITAL *des Quinze-Vingts.* Cette Maison fondée par S. Louis vers l'an 1260, pour 300 pauvres aveugles mendians, est située rue Saint-Honoré, vis-à-vis la rue de Richelieu. Il est absolument faux que ce fut en faveur de 300 Chevaliers à qui les Sarrasins avoient, dit-on, crevé les yeux pendant leur captivité en Egypte. Cet Hôpital se divise en *Aveugles* & en *voyans*, pour conduire les aveugles *. Il est

* M. de Saint-Foix, *Tom. II. pag. 292, de ses Essais hist. sur Paris*.

d'une grande étendue, avec une Paroisse pour ceux qui demeurent dans son enceinte. Le Service divin s'y fait par quelques Ecclésiastiques qui ont le soin spirituel des aveugles, dont les uns chantent l'Office en bon plein-chant, & les autres vont quêter dans toutes les Paroisses de la Ville.

Le nombre des aveugles étoit si considérable au XIVe. siècle, qu'ils ne pouvoient pas être tous admis dans l'Hôpital; & comme les uns & les autres étoient confondus, Philippe-le-Bel, par un Réglement fait à Passy, au mois de juillet 1309, ordonna que les Quinze-Vingts fondés par Saint Louis, porteroient une fleur-de-lys sur leur habit, pour les distinguer des autres Congrégations d'aveugles fondés avant eux.

Les places sont à la nomination de M. le Grand-Aumônier. L'enceinte est un endroit privilégié, & ce privilège est de toute ancienneté.

L'enclos forme une très-grande cour, autour de laquelle on a bâti depuis quelques années, un grand nombre de belles maisons, avec des boutiques louées à des Marchands qui ne sont pas Maîtres.

L'Eglise existoit sous le nom de S. Remi. Sur la porte, on remarque une statue de S. Louis, mal exécutée, à la vérité; mais, si l'on en croit les Antiquaires, très-ressemblante. Plusieurs dégrés qu'il faut descendre pour entrer dans cette Eglise,

---

rapporte l'anecdote suivante. Un Quinze-vingt avoit deux filles jumelles, qu'on prenoit souvent l'une pour l'autre; il les distinguoit d'abord en leur tâtant le visage; & disoit, sans jamais se tromper, voilà *Louison*, voilà *Jeannette*. Il sentoit quand elles étoient dans certains jours du mois. Un matin se trouvant un peu incommodé, il revint chez lui plutôt qu'à l'ordinaire; *Louison* étoit avec un jeune homme qu'elle aimoit, & qu'elle fit sortir très-doucement. Mais l'ouie dans notre aveugle étoit apparemment aussi fine que l'odorat & le toucher: il prit *Louison* par la main, la flaira au visage & à la gorge, prétendit qu'il étoit certain de son impudicité toute récente; & comme il étoit très-brutal, il commençoit à la maltraiter cruellement, lorsque le jeune-homme qui étoit resté à la porte, rentra, & lui dit qu'il ne demandoit qu'à épouser sa fille, à qui il avoit promis la foi de mariage, & qu'il espéroit que s'il vouloit s'informer de lui, il ne la lui refuseroit pas; notre aveugle s'informa, & ayant su que c'étoit un garçon de bonnes mœurs, & qui avoit un petit emploi dans un Bureau, il lui accorda *Louison*, avec une dot d'onze mille livres.

marquent que le terrein des rues de Paris est fort rehaussé depuis quelques siècles.

COMMUNAUTÉ *des Pauvres Prêtres.* *Voy.* FRANÇOIS DE SALLES. (*Saint*)

HOPITAL *de Saint-Gervais* ou de *Sainte-Anastasie*, fondé en 1171, par *Guerin Masson* & *Harcher*, son fils, qui consacrèrent leur propre maison à donner l'hospitalité aux pauvres passans.

Vers l'an 1300, Foulques II, Evêque de Paris, y établit quatre Religieuses, lesquelles devoient être soumises à un Maître & à un Procureur ; mais leur mauvaise administration obligea Pierre de Gondi, Evêque de Paris, à les supprimer en 1608, & de confier leur gouvernement à 14 Religieuses de l'Ordre de Saint-Augustin, qui étoient pour lors dans cette Maison, se réservant le droit de commettre qui bon lui sembleroit pour recevoir leurs vœux, & ouir leurs comptes. Le nombre des Religieuses s'étant augmenté au point que la Maison ne pouvoit plus les contenir, elles achetèrent en 1655, l'hôtel d'*O*, situé dans la vieille rue du Temple, pour le prix de cent trente-cinq mille livres. Louis XIV, par ses Lettres-patentes du mois d'août de l'an 1656, registrée au Parlement le 7 septembre même année, leur permit de s'y transférer, pour y vivre régulièrement selon leur profession, & y continuer l'hospitalité, avec pouvoir de disposer des lieux & bâtimens de leur ancien Hôpital, ainsi qu'elles le jugeroient à-propos, à charge cependant d'en conserver la Chapelle, & d'y faire dire la Messe tous les Dimanches & Fêtes de l'année. Cette Chapelle qui avoit été consacrée & dédiée l'an 1412, par Guillaume, Evêque d'Evreux, sous l'invocation de Sainte Anastasie, veuve & martyre, ne subsiste plus ; on l'a détruite en 1758, & on a fait en place des boutiques & des logemens pour des particuliers.

Cette Chapelle, ainsi que l'Hôpital de Saint-Gervais, étoient situés dans la rue de la Tixeranderie, près le cimetière Saint-Jean.

On donne dans cette Maison l'hospitalité pendant trois jours, à tous les hommes qui se présentent.

HÔPITAUX

Destinés aux Femmes & aux Filles.

HOSPITALIERES *de la Miséricorde de Jesus, sous le*

nom de S. Julien & de Sainte Basilisse, Ordre de Saint-Augustin, rue Mouffetard.

Ces Religieuses, au nombre de 12, étoient originairement établies à Gentilly, & tirées de la Ville de Dieppe. Les bienfaits de la Providence & une rente de 1500 liv. que leur donna *Jacques le Prévôt*, sieur d'Herbelay, Maître des Requêtes, les déterminèrent à venir à Paris, où elles s'établirent par Lettres-patentes du mois de juillet 1655, regiſtrées au Parlement le 29 février 1656. Elles sont obligées d'employer leur revenu pour la nourriture & entretien des pauvres filles & des pauvres femmes malades. Il y a dans de belles salles 37 lits, bien entretenus, dont une partie a été fondée par des particuliers qui ont droit de les faire occuper *gratis*. Les malades des autres lits payent 30 liv. par mois. Les femmes qui restent à l'année dans ces salles, payent 400 liv. de pension; & celles qui sont en chambre, 500 liv. L'enclos a 200 pas sur 120.

HOSPITALIERES *de Saint-Thomas de Villeneuve*, rue de Sève, fauxbourg Saint-Germain. Ces Hospitalières qui tiennent école gratuite de jeunes filles, suivent la règle de Saint-Augustin; elles font des vœux simples, & en les prononçant, on leur met un anneau d'argent au doigt. Leur Instituteur est le P. *Ange de Proux*, Augustin réformé. C'est dans cette Maison que demeure la Directrice générale. M. le Curé de Saint-Sulpice est leur Supérieur. Tous les jours, à dix heures, on panse les malades des deux sexes qui se présentent, auxquels on donne à dîner. On saigne ceux qui en ont besoin, & on leur donne un bouillon.

HOSPITALIERES, *près les Minimes de la Place-Royale*, ou HÔPITAL *de Notre-Dame*.

Cet Hôpital fut institué & fondé en 1624, par la Mère *Françoise de la Croix*, sous la protection de la Reine Anne d'Autriche, pour le service & le soulagement des pauvres filles & femmes malades. Les Lettres-patentes en furent expédiées au mois de janvier 1625.

Les Religieux de la Charité n'eurent pas plutôt connoissance de ces Lettres-patentes, qu'ils formèrent opposition à leur enregistrement, à cause de la dénomination d'*Hôpital de la Charité Notre-Dame*; mais le Parlement, par Arrêt du 14 avril de l'an 1625, mit les parties hors de Cour & de procès, à condition que ces filles prendroient seulement le nom d'*Hospitalières de Notre-Dame*. Après un second procès, qui

leur fut encore intenté par les Administrateurs de l'Hôtel-Dieu, elles firent enfin leurs vœux le 24 de juin de l'an 1629, après que *Madeleine Brulart*, veuve du sieur *Faure*, Maître-d'Hôtel du Roi, se fut déclarée leur Fondatrice par la donation d'une maison contiguë à celle que la Mère *Françoise de la Croix* avoit achetée.

Ces Hospitalières sont de l'Ordre de Saint-Augustin; & outre les trois vœux ordinaires, elles en font un quatrième, de servir les pauvres malades. Jean-François de Gondi, Archevêque de Paris, leur donna des statuts en 1624, & approuva leurs constitutions par acte du 20 juillet 1628, & par un autre de l'an 1634, par le Pape Urbain VIII.

Cet Hôpital consiste en plusieurs corps-de-logis, une Chapelle & une sall , où il y a 20 lits pour les pauvres filles, ou femmes malades, qui ne payent rien & qui y sont très-bien.

Cette Maison se fait honneur d'avoir servi de retraite à *Françoise d'Aubigné*, Marquise *de Maintenon*, avant qu'elle allât à la Cour de Louis XIV.

On remarquera que sept ou huit ans après l'établissement de ces Hospitalières, elles achetèrent une maison située fauxbourg Saint-Antoine, nommée *la Roquette*, où, par Lettres-patentes du mois d'octobre 1649, il fut établi un second Hôpital de ces Religieuses. *Voy. l'Art.* HOSPITALIERES *de la Roquette*.

HOSPITALIERES *de la Roquette*, par corruption, *la Raquette*. Sept ou huit ans après que les Religieuses hospitalières de la Place-Royale furent établies dans l'endroit où elles sont, elles achetèrent une autre maison située dans la rue de la Roquette, fauxbourg Saint-Antoine, & y établirent un autre Hôpital, dont la Chapelle est sous l'invocation de *S. Joseph*. Les Lettres-patentes pour ce second Hôpital, furent expédiées au mois d'octobre 1639. Les deux maisons de la Place-Royale & de la Roquette n'en faisoient qu'une. Les Religieuses de la Place-Royale alloient tour-à-tour à la Roquette servir les malades, & y prendre l'air. Mais en 1690, les Religieuses se trouvant plus de 80, elles résolurent de se séparer, & obtinrent, pour cet effet, des Lettres-patentes du mois de novembre de la même année, qui furent registrées au Parlement, le 12 de juin de l'an 1691. Pour lors, les biens des deux maisons furent partagés, & les Religieuses eurent le choix de l'une ou de l'autre.

Depuis ce tems-là, ces deux Hôpitaux n'ont plus rien de

commun que les vœux sous la règle de Saint-Augustin, & l soumission à la jurisdiction de l'Archevêque de Paris. L'Hôpital de la Roquette a même des constitutions différentes, qui n'ont pas été encore approuvées par le S. Siège.

Il y a 17 lits dans une belle salle. Les malades donnent 24 liv. par mois. Les personnes qui y restent leur vie, payent 400 liv. de pension.

HOPITAL & CHAPELLE *des Haudriettes, à l'entrée de la rue de la Mortellerie*, fondée en 1306, par *Etienne Haudri*, Pannetier de Philippe-le-Bel, pour un certain nombre de femmes veuves qui devoient y être reçues. La Bulle de Clément VII, de 1386, nous apprend qu'il y en avoit alors 32, & qu'on les appelloit *les Bonnes-Femmes de la Chapelle d'Etienne Haudri.*

Il ne paroît point, dit M. *Jaillot*, par les statuts qui leur furent donnés en 1414, que cette Maison pût être regardée comme un Couvent; on n'y parle que d'une Maîtresse & de femmes hospitalières vivant en commun. Il paroît cependant par quelques actes, que la Maîtresse prenoit le titre de Supérieure, & les Hospitalières, celui de Sœurs: on ignore en quelle année ce changement s'est fait; mais il est certain qu'elles étoient réellement Religieuses, lorsqu'en 1622, elles furent transférées du quartier de la Grève dans la rue Saint-Honoré. *Voy.* FILLES DE L'ASSOMPTION. *Etienne Haudri*, fils, y fonda une seconde Chapellenie; & *Jean*, son frère, en fonda deux autres, dont le revenu fut amorti par Philippe-le-Bel en 1309. *Jean Haudri* & sa femme y fondèrent aussi deux Chapelains.

HOPITAL *ou* HOSPICE *des huit Femmes veuves.* Il y a dans la rue Saint-Sauveur un Hôpital, ou plutôt un Hospice, fondé en 1425, pour huit pauvres veuves de la Paroisse de Saint-Sauveur, par *Jean Chenart*, Garde de la Monnoie, qui laissa à ses héritiers la disposition de ces places, & c'est en cette qualité que MM. *Bazin* en ont aujourd'hui la disposition.

HÔPITAUX

Pour les Garçons seulement.

LA PITIÉ, *Fauxbourg Saint-Marceau.* Cet Hôpital est le refuge de tous les petits garçons, enfans-trouvés, ou au-

tres. Ils y ſont élevés avec ſoin : on leur apprend à lire & à écrire, & on les occupe à des travaux utiles à la Maiſon. On y fabrique des draps pour les habits des Hôpitaux, & même pour les Troupes. Il faut avoir, pour y être reçu, un certificat du Curé de la Paroiſſe, avec l'extrait-baptiſtaire. Les pères & mères peuvent retirer leurs enfans au bout d'un tems, pourvu qu'ils ſoient en état de les nourrir & de les bien élever : c'eſt de quoi on s'informe exactement.

L'ordre que Louis XIII avoit donné en 1612, de renfermer les mendians, obligea les Magiſtrats de pourvoir à leur logement ; ils louèrent, à cet effet, la même année, cinq grandes maiſons. La principale étoit celle-ci, ainſi que celle de Scipion, pour y placer les vieillards & les enfans des deux ſexes. Les Adminiſtrateurs de l'Hôpital-Général y tiennent leurs aſſemblées. *Voy.* HÔPITAL-GÉNÉRAL.

ENFANS-ROUGES. Cet Hôpital a été ſupprimé par Lettres-patentes du mois de mai 1772, enregiſtrées au Parlement le 5 juin ſuivant, & les enfans ont été transférés à celui des enfans-trouvés, auquel on a réuni les biens de celui des enfans-rouges, qui ne ſuffiſoient point pour les faire ſubſiſter. Il devoit ſon établiſſement à la charité de Marguerite de Valois, Reine de Navarre, & à la libéralité de François I, ſon frère. Le bâtiment ſubſiſte au bout de la rue à laquelle il a donné ſon nom, dans le quartier du Marais.

HÔPITAUX

Pour les Filles ſeulement.

L'ENFANT-JESUS, *près de la Barrière de Vaugirard.* Cette Communauté, pendant que M. *Languet de Gergy* a été Curé de Saint-Sulpice, fut fondée par *Marie Lezinska*, épouſe du Roi Louis XV, à la naiſſance de Mgr. le Duc de Bourgogne, pour 30 jeunes Demoiſelles de condition. Les Dames ne ſont point cloîtrées. *Voy.* FILLES *du Curé de Saint-Sulpice.*

HOPITAL *de Notre-Dame de Miſéricorde*, ou LES CENT FILLES, rue Cenſier, fauxbourg Saint-Marcel. Cet Hôpital fut fondé en 1624, par *Antoine Séguier*, Preſident à Mortier au Parlement de Paris, pour cent pauvres filles orphelines de père & de mère, natives de la Ville, ou fauxbourgs de Paris, de légitime mariage, deſtituées de moyens, & âgées

de six ou sept ans à leur entrée. Le Président *Séguier* donna pour cette fondation le fonds de 16000 liv. de rente annuelle, & établit ces filles dans une maison appellée le *petit Séjour d'Orléans*, qu'il avoit achetée à cet effet. Le Fondateur étant mort avant que d'avoir fait les règlemens nécessaires pour la conduite de cette maison, il laissa, par son codicille, à *François de Montholon*, son cousin, le soin de les faire, conjointement avec *Mathias Maréchal*, Avocat au Parlement, son neveu. Ces règlemens furent faits; mais le Parlement nomma pour les revoir, les sieurs *Porcher*, *Montholon* & *Charles*, Administrateurs de cet Hôpital, avec *Antoine Guerapin de Vauréal*, Maître des Comptes; *Jacques Mallet* & *Nicolas Tardif*. Ces six personnes réformèrent les règlemens, & les mirent en état d'être présentés au Roi, qui les approuva par ses Lettres-patentes du mois d'avril 1672, registrées au Parlement le 17 mai de la même année.

Cette maison est administrée sous les ordres de M. le premier Président, de M. le Procureur-général & du Chef mâle du nom & famille du Fondateur, par une Gouvernante & quatre Maîtresses choisies par trois Gouverneurs, & confirmées par les Chefs nommés ci-dessus. La reconnoissance l'a fait mettre sous l'invocation de S. Antoine, Patron du Fondateur.

Les Filles qui sont au nombre de cent, doivent avoir toutes les qualités marquées ci-dessus, & ne peuvent demeurer audit Hôpital, que jusqu'à l'âge de 25 ans accomplis, à moins qu'il ne s'en trouve quelques-unes de propres pour la conduite, instruction & apprentissage des autres, & qu'elles veuillent s'y employer; auquel cas, il sera à la discrétion des Gouverneurs d'en retenir autant, & pour tel tems qu'ils verront être convenable pour le bien de la maison.

L'habit desdites Filles doit être d'un gros drap gris lavandé; leur coëffure, un bonnet blanc; & leur chaussure, des souliers, tant en hiver qu'en été.

On remarque dans la Chapelle de cette Maison, le buste d'*Antoine Séguier*, son Fondateur. Il est de marbre, & posé sur un piedouche. On y lit aussi son épitaphe.

Louis XIV, voulant aussi favoriser cet établissement, donna des Lettres-patentes au mois d'avril de l'an 1657, registrées au Parlement le 8 mai suivant, par lesquelles il ordonna que les Compagnons de toutes sortes d'arts & métiers qui, après avoir fait leur apprentissage à Paris, épouseroient des filles orphelines de cet Hôpital, seroient reçus Maîtres, sans autres Lettres que l'extrait de la célébration de leur ma-

riage, ſans faire de chef-d'œuvre, & ſans payer aucuns droits de banquets, de Confrèrie, ou autres.

Il n'y a plus de fonds que pour 65 à 75 pauvres orphelines. On travaille dans cette Maiſon pour le public, en linge, & en broderie de toutes ſortes, &c.

HOPITAL *de Sainte-Catherine*, rue Saint-Denis. La foule de Pélerins qui étoient attirés par la célébrité des miracles de cette Sainte, fut cauſe que l'on bâtit vis-à-vis ſon Egliſe, un hoſpice pour les recevoir. Cette maiſon ſe nomma d'abord *Hôpital des Pauvres de Sainte-Opportune*; enſuite, elle prit le nom de *Sainte-Catherine*, & alors cet Hôpital étoit adminiſtré par un Maître & des Frères. Un ancien titre l'appelle, l'*Oſtellerie Sainte-Opportune*; & en 1328, il y avoit un Maître ou Proviſeur, des Frères & des Sœurs. Dans le XVIe. ſiècle, on en commit l'adminiſtration aux ſeules Religieuſes, ſous l'inſpection & autorité d'un Supérieur eccléſiaſtique nommé par l'Evêque.

Ces Religieuſes ſont de l'Ordre de Saint-Auguſtin. Leurs principales fonctions ſont de loger & de nourrir les femmes ou filles qui cherchent à entrer en condition, auxquelles elles donnent l'hoſpitalité pendant trois jours ſeulement. Le nombre ordinaire monte quelquefois juſqu'à 90. Elles reçoivent auſſi les perſonnes qui viennent de Province pour des procès ou affaires particulières, & qui n'ont pas le moyen de ſe procurer un aſyle coûteux; enfin elles ſe chargent d'enſevelir & de faire enterrer au cimetière des SS. Innocens, les perſonnes noyées ou mortes dans les rues de Paris & dans les priſons. Elles n'étoient anciennement que neuf, ſuivant les ſtatuts d'*Euſtache du Bellai*; mais la ſage adminiſtration de leurs revenus les ayant miſes à portée d'augmenter leur bâtiment, leur Communauté ſe trouve aujourd'hui compoſée d'environ 30 Religieuſes ou Novices. L'on voit ſur la porte extérieure, une ſtatue de Sainte Catherine, qui a été faite & donnée en 1704, par *Thomas Renaudin*, Sculpteur de l'Académie Royale.

ORPHELINES *du Saint-Enfant-Jeſus & de la Mère de Pureté*. Cet établiſſement prit naiſſance vers l'an 1700, par les ſoins de quelques perſonnes pieuſes, qui le commencèrent dans le cul-de-ſac des Vignes, avec la permiſſion de M. l'Archevêque, & le mirent ſous ſon autorité, & ſous la protection des Officiers Municipaux. En 1711, elles firent l'acquiſition de leur maiſon, ainſi que d'une autre maiſon

voisine, & y firent construire des classes, un réfectoire & une Chapelle.

Il y a dans cette Maison plusieurs places fondées par M. *Cabou*, Conseiller au Grand'Conseil, & par Mlle. *Ferret*, dont huit sont à la nomination des descendans de ces deux familles; quatre, à celle de M. l'Archevêque; & trois, à celle de M. le Prévôt des Marchands. Outre ces filles, il y en a encore d'autres, qu'on y reçoit à la recommandation des personnes de distinction, moyennant une pension modique. Il suffit, pour être admise dans cette maison, qu'une fille soit orpheline de père ou de mère, de la Ville ou de la campagne. Elles peuvent y entrer dès l'âge de sept ans, & y demeurer jusqu'à vingt. En 1754, on en a confié l'administration à des Filles de la Communauté de Saint-Thomas de Villeneuve.

FILLES-PENITENTES *du Sauveur. Voy.* SAUVEUR.

LE BON-PASTEUR. *Voy. Tom. I, pag. 635.*

FILLES-PENITENTES *de Sainte-Valere. Voy.* VALERE. (*Saint*)

FILLES *de Saint-Joseph. Voy. pag. 25.*

HÔPITAUX

Pour les Enfans des deux Sexes.

HOPITAL *des Enfans-Trouvés du Fauxbourg Saint-Antoine.* On a observé pendant long-tems à Paris, les anciennes coutumes du Royaume à l'égard des enfans exposés, c'est-à-dire, que les Seigneurs hauts-Justiciers de la Ville & des Fauxbourgs contribuoient chacun d'une certaine somme pour l'entretien, subsistance & éducation de ces enfans exposés dans l'étendue de leur haute-Justice. Ces Seigneurs hauts-Justiciers donnoient fort peu de chose, & le nombre des enfans exposés augmentoit tous les jours, ce qui porta Louis XIII à leur donner la somme de trois mille livres, & celle de mille livres aux Sœurs de la Charité qui les servoient, à prendre tous les ans par forme de fief & d'aumône sur le Domaine de Gonesse. Le Roi Louis XIV, par ses Lettres-patentes du mois de juin 1644, leur donna encore huit mille livres, à prendre tous les ans sur les cinq grosses Fermes.

Malgré ce ſecours, le nombre des enfans expoſés étoit ſi fort augmenté, que la dépenſe que l'on étoit obligé de faire pour leur entretien, montoit à plus de 40000 liv. par an, ſans qu'il y eût preſque d'autres fonds pour y ſubvenir, que les aumônes de pluſieurs Dames pieuſes, dont la charité excitée par M. *Vincent*, Inſtituteur de la Miſſion & des Filles de la Charité, avoit fourni des ſommes conſidérables pour l'entretien de ces enfans.

Dans cette ſituation, le Parlement de Paris eſtima qu'il étoit néceſſaire de convertir l'entretenement & ſubſiſtance que les hauts-Juſticiers étoient obligés de donner aux enfans expoſés dans l'étendue de leur haute-Juſtice, en une ſomme de quinze mille livres annuellement, & donna un Arrêt à cet effet, du 3 mai 1667, qui fut confirmé par Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, rendu le 20 novembre 1668. Le Roi donna enſuite une Déclaration, qui fut vérifiée & regiſtrée au Parlement le 18 d'août l'an 1670, par laquelle Sa Majeſté fait la répartition de cette taxe ſur les Seigneurs hauts-Juſticiers de la Ville de Paris, de la manière qui s'enſuit : 3000 liv. par chacun an pour toutes les Juſtices dépendantes de l'Archevêché ; 2000 liv. pour celle de l'Egliſe du Chapitre de Paris ; 3000 liv. pour celle de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés ; 1200 liv. pour celle de l'Abbaye de Saint-Victor ; 1500 liv. pour celle de l'Abbaye de Sainte-Geneviève ; 1500 liv. pour celle du Grand Prieuré de France ; 2500 liv. pour celle du Prieuré Saint-Martin ; 600 liv. pour celle du Prieuré Saint-Denis-de-la-Chartre ; 100 liv. pour celle que l'Abbaye de Tiron a dans Paris ; 50 liv. pour celle de l'Abbaye de Montmartre ; 100 liv. pour celle du Prieuré de Saint-Marcel ; 150 liv. pour celle du Chapitre de Saint Méderic ; 100 liv. pour celle du Chapitre de Saint-Benoît, 100 liv. pour celle de l'Abbaye de Saint-Denis.

La même Déclaration ordonne que toutes ces ſommes ſeront payées de quartier en quartier, ès mains du Receveur deſdits Enfans-trouvés, ſans qu'elles puiſſent être augmentées à l'avenir pour quelque cauſe, & ſous quelque prétexte que ce ſoit. Elle unit auſſi l'Hôpital des Enfans-trouvés à l'Hôpital-Général, & veut que la direction en ſoit faite par les Directeurs dudit Hôpital-Général.

Le Roi ayant ſupprimé, par ſon Edit du mois de décembre 1676, la Confrérie de la Paſſion, unit ſes revenus à l'Hôpital-Général, pour être employés à la nourriture & à l'entretien des Enfans-trouvés, ainſi qu'on l'a dit ci-deſſus. Le

Parlement ayant ordonné par ſon Arrêt du 11 août 1552, que les Enfans-trouvés ſeroient portés à l'Hôpital de la Trinité, où ils ſeroient mis ſous la conduite d'une femme qui en prendroit ſoin, ils y furent ſoignés & entretenus juſques vers l'an 1670, que le Chapitre de Paris fit offre de deux maiſons contiguës qu'il avoit au port Saint-Landry, & ces offres furent acceptées; car le 12 de juillet de cette même année, le Parlement donna un Arrêt, qui ordonna qu'on y logeroit les pauvres enfans-trouvés, qui y ſeroient nourris & élevés par *Thibaud Choiſy*, déjà chargé de cet emploi, & ſous la direction de *Marie de la Croix*, veuve de *Philippe le Jay*; d'*Anne Guyon*, veuve de *Pierre d'Eſtampes*, Docteur en Médecine; & de *Catherine de Mouſſy*, veuve de *Denis Guillebon*.

Il fut auſſi ordonné en même-tems que le Chapitre de Paris ſeroit récompenſé de la valeur de ſes deux maiſons *. Le nombre de ces pauvres enfans augmenta tellement, que ces deux maiſons ne ſuffiſant point pour les loger, il fallut penſer à les tranſporter ailleurs, & la Reine Anne d'Autriche donna le Château de Bicêtre pour cet effet; mais l'air s'y trouvant trop vif pour eux, on fut obligé de les ramener à Paris dans le Fauxbourg Saint-Denis, où les Filles de la Charité en prirent ſoin. Il fallut eſſuyer tous ces changemens avant que de parvenir à un établiſſement ſtable. Enfin, on leur acheta une maiſon & un grand emplacement au Fauxbourg Saint-Antoine, & l'on y bâtit une Egliſe, dont la Reine Marie-Thérèſe d'Autriche mit la première pierre. *Etienne d'Aligre*, Chancelier de France; *Eliſabeth Luillier*, ſa troiſième femme, & le Préſident *de Bercy*, donnèrent des ſommes conſidérables pour cet établiſſement. Dans le même-temps, on

* L'Evêque & le Chapitre de Notre-Dame donnèrent les premiers l'exemple de pourvoir à l'établiſſement d'un aſyle pour ces enfans. Ils deſtinèrent à cet uſage une maiſon ſituée au bas du Port-l'Evêque, qu'on nomma *la Couche*; & dans le Temple même du Seigneur, on plaça une eſpèce de berceau, où l'on mettoit ces enfans pour exciter, à leur aſpect, la pitié & la libéralité des Fidèles; ce qui ſe pratique encore aujourd'hui. Ce fut ce premier aſyle, qui les fit appeller *les pauvres Enfans-trouvés de Notre-Dame*, & c'étoit gratuitement que *le Chapitre avoit coutume de recevoir & de faire nourrir les bâtards pour l'honneur de Dieu*, ainſi qu'il eſt dit dans les Lettres-patentes de François I, du mois de janvier 1536. M. *Jaillot, Recher. ſur Paris, quart. de la Cité, pag.* 97.

acheta pour les Enfans-trouvés une autre maiſon devant l'Hôtel-Dieu, de laquelle nous allons parler. Enfin, la Chancelière d'Aligre continuant ſes bienfaits à cette maiſon, vint s'y retirer après la mort de ſon mari, & fit conſtruire un caveau dans l'Eglise de cet Hôpital, où elle ordonna qu'on l'enterrât.

Cette maiſon eſt deſſervie par des Sœurs Griſes, ou Sœurs de la Charité de S. Vincent de Paule.

HOPITAL *des Enfans-Trouvés*, *vis-à-vis l'Hôtel-Dieu.* Cet Hôpital eſt un aide de celui qui eſt dans le Fauxbourg Saint-Antoine; cependant ce dernier fut établi le premier par des raiſons de convenance, & même de néceſſité, qui donnèrent lieu à l'établiſſement de celui-ci, par une Déclaration du Roi, & un Arrêt du Conſeil d'Etat, vérifié au Parlement le 18 août 1670. Sa Majeſté autoriſant l'établiſſement de cet Hôpital, le met au rang des Hôpitaux de ſa bonne Ville de Paris, & veut qu'en cette qualité, il puiſſe agir, contracter, vendre, aliéner, acheter, acquérir, comparoir en jugement, & y procéder, &c. Sa Majeſté promet de plus, de donner tous les ans audit Hôpital la ſomme de 12000 liv. pour être jointe à celle de 15000 liv. que les hauts-Juſticiers de Paris ont été condamnés de donner pour l'entretenement & ſubſiſtance des enfans expoſés dans l'étendue de leur haute-Juſtice. Par la même Déclaration, le Roi ordonne que la direction dudit Hôpital ſera faite par les Directeurs de l'Hôpital-Général, auquel il l'unit; mais comme cette direction n'exige pas un ſi grand nombre de perſonnes, Sa Majeſté veut que le premier Préſident & le Procureur-général du Parlement de Paris en prennent ſoin, avec quatre Directeurs dudit Hôpital-Général, qui ſeront nommés au Bureau, & y ſerviront pendant trois ans, s'il n'eſt trouvé à propos de les continuer après ledit tems expiré.

La Maiſon du Fauxbourg Saint-Antoine ſervoit, dès l'an 1669, à recevoir les Enfans-trouvés; mais comme c'eſt principalement dans Paris que ces enfans ſont expoſés à des heures qui ne permettent pas de les porter au fauxbourg Saint-Antoine, on établit cette Maiſon en 1670, dans la rue Notre-Dame, pour ſervir d'entrepôt & d'hoſpice aux Enfans-trouvés expoſés. Il eſt deſſervi de même que l'autre, par des Sœurs de la Charité, inſtituées par *Saint Vincent de Paule*.

En 1747, l'Egliſe de Sainte-Geneviève des Ardens ayant été détruite, l'Hôpital des Enfans-trouvés fut reconſtruit à

neuf, & rendu plus ſpacieux. Le projet eſt d'en conſtruire un ſemblable du côté oppoſé, afin de former une décoration digne de la majeſté de cette Cathédrale, qui fait face à cette rue. Cet édifice eſt remarquable par ſa ſimplicité, ſa nobleſſe, ſa ſolidité. Au milieu du bâtiment, ſe trouve la porte d'entrée, au deſſus de laquelle règne un grand balcon en ſaillie, fermé de baluſtres de pierres, ce qui eſt beaucoup plus noble que les fermetures de fer, dont l'uſage eſt aujourd'hui trop général. Le haut de l'entablement de la façade eſt orné de gros modillons entre leſquels ſont placées des fenêtres mézanines; à l'extrêmité, du côté de Notre-Dame, eſt un avant-corps d'ordre Ionique en pilaſtres. Il y a un même avant-corps a l'autre extrêmité. La diſtribution de l'intérieur de cet Hôpital fait beaucoup d'honneur au génie de l'Architecte, (*Boffrand mort en 1754*) & mérite la curioſité du public. L'Egliſe, ou plutôt la Chapelle, a été décorée par deux Peintres, *Brunetti* & *Natoire*; le premier pour l'architecture, le ſecond pour l'hiſtoire. Celui-ci a peint tout ce qui remplit les arcades au rez-de-chauſſée, & toute la partie du fond juſqu'à la voûte, où il a repréſenté la Nativité de N. S., l'Adoration des Mages, & des Bergers, & une gloire d'Anges dans le haut. Les peintures du rez-de-chauſſée ayant été faites trop tôt, & ſans que le plâtre fût aſſez ſec, ſont déjà preſque effacées. C'eſt une perte pour le public, qui les avoit admirées avec juſtice. Tout le plafond repréſente les débris d'une riche voûte entièrement ruinée, dont les reſtes ne ſont ſoutenus que par d'énormes étais, qui ſemblent menacer d'une chûte prochaine.

Feſſard, Graveur, aſſocié à l'Académie Royale de Peinture, a gravé en quinze planches toutes les peintures de cette Chapelle, & il a porté ſur une ſeizième planche tout l'enſemble de ce qui eſt contenu dans les quinze autres.

On voit ſur l'autel de cette Chapelle, deux figures feintes en pierre de ronde boſſe; l'une eſt de *Saint Vincent de Paule*, & l'autre de *Sainte Genevieve-des-Ardens*; cette dernière figure eſt le ſeul monument qui ſubſiſte de la ſuppreſſion de la Paroiſſe de ce nom, dont on a pris le terrein pour faire cet Hôpital.

On y reçoit en tout tems, à toutes les heures du jour & de la nuit, ſans queſtion & ſans formalité, tous les enfans nouveau-nés qu'on y préſente; (cela va à plus de 8000 par an) la ſeule formalité qui a été preſcrite, eſt un procès-verbal fait par un Commiſſaire du quartier, pour conſtater le lieu, le jour & l'heure où l'enfant a été trouvé, & le nom de la

la personne qui le présente, qui n'est point obligée de rien dire sur aucune circonstance; & le Commissaire est obligé de faire expédier le procès-verbal *gratis*. On les y fait élever avec grand soin, jusqu'à ce qu'ils aient fait leur première Communion, & qu'ils soient en état d'apprendre un Métier.

LES ORPHELINES, *dites de* LA MERE DE DIEU, *rue du vieux Colombier*. Cette Maison a été fondée par la Paroisse de Saint-Sulpice. Il y a six Sœurs. On prend les enfans en maillot. Il faut, pour y être reçu, que les pères & mères aient été mariés, & l'enfant baptisé à la Paroisse de Saint-Sulpice. Il faut se présenter (avec les extraits de mariage & de mort des pères & mères, & de baptême des enfans) à quatre heures, tous les premiers vendredis de chaque mois, à la Communauté, où se tient l'assemblée. On donne cent livres en entrant pour chaque garçon ou fille. Il y a Chapelle & Ecole.

HOPITAL *du Saint-Esprit*, Place de Grève. Cet Hôpital fut fondé l'an 1362, par quelques Bourgeois charitables en faveur des pauvres orphelins de Paris, destitués de tout secours. Ils achetèrent pour cet effet une maison & une grange dans la Grève, attenant l'hôtel du Dauphin, où l'on a bâti depuis l'Hôtel-de-Ville. Jean de Meulant, Evêque de Paris, permit d'y bâtir une Chapelle, où il établit une Confrèrie du Saint-Esprit, pour exciter les Fidèles à soutenir cet établissement par leurs aumônes. Le Pape Urbain V confirma cette fondation, & donna un an & 40 jours d'indulgence à ceux qui visiteroient ce nouvel Hôpital. Cette concession d'indulgence fut renouvellée depuis par les Papes Grégoire IX & Clément VII.

Les Administrateurs de cet Hôpital, & les Maîtres de la Confrèrie du Saint-Esprit firent bâtir en 1406, l'Eglise qu'on voit aujourd'hui, qui fut bénite le 4 août par Gerard de Montaigu, Evêque de Paris, & dédiée solemnellement le 16 de juillet 1603. L'administration de cet Hôpital a été réunie à celle de l'Hôpital-Général, par Lettres-patentes du 23 mai 1579, enregistrées le 28 avril de l'année suivante.

On fonda dans cette Eglise, le 8 septembre de l'an 1413, une Confrèrie de Notre-Dame de Liesse. Le Roi Charles VI & Isabelle de Bavière, sa femme, en furent les principaux Bienfaiteurs. Leurs portraits sont aux vitres, auprès du grand

autel. Comme ceux qui étoient reçus dans cette Confrèrie, étoient obligés de donner un grand festin, les Rieurs l'avoient surnommée, à cause de ce repas, la *Confrèrie aux Goulus*.

On reçoit dans cet Hôpital les orphelins de l'un & de l'autre sexe, quarante garçons & soixante filles, & aux conditions suivantes : 1°. il faut qu'ils soient nés de légitime mariage : 2°. qu'ils soient nés & baptisés à Paris : 3°. que les pères & les mères soient morts à l'Hôtel-Dieu : 4°. il faut que ces orphelins soient au-dessous de l'âge de 9 ans.

On leur apprend à lire, à écrire & l'arithmétique. Il faut donner, en y entrant, 150 liv., qui sont rendues en sortant, lorsqu'ils sont en âge de leur faire apprendre un Métier.

Il se tient tous les lundis dans la place de Grève, une Foire considérable de hardes de hazard, comme bonnets montés pour les femmes, dentelles, souliers, morceaux d'étoffes, linge, manchons, rubans, gazes, blondes, &c. &c.

HOPITAL *de la Trinité.* La plûpart des Historiens fixent l'origine de cette Maison en 1202 ; mais cependant elle existoit auparavant avec sa Chapelle. Des Lettres de Sully, Evêque de Paris, disent, 1°. que cet Hôpital avoit été fondé par *Guillaume Escuacol*, à l'usage des pauvres de cet endroit : 2°. qu'il s'appelloit l'Hôpital *de la Croix-de-la-Reine*, à cause d'une Croix ainsi nommée, placée au coin des rues Greneta & de Saint-Denis, où cet Hôpital fut construit : 3°. que l'on convint que, pour ne pas préjudicier aux droits de l'Eglise de Saint-Germain, ou pour l'indemniser, il lui seroit payé 10 sols chaque année, & qu'il n'y auroit point de cloches à la Chapelle ; mais ce dernier article ne fut pas long-tems exécuté. Alors cette Maison prit le nom *de la Sainte-Trinité*, qui apparemment étoit le titre de la Chapelle.

Des Lettres de Pierre de Nemours, Evêque de Paris, de 1210, nous apprennent que *Jehan Paâlée* & *Guillaume Escuacol*, son frère utérin, étoient Fondateurs de cet Hôpital ; qu'ils l'avoient donné aux Prémontrés de l'Abbaye d'Hermières, à condition qu'il y en auroit au moins trois d'entr'eux chargés d'y exercer l'hospitalité à l'égard des Pélerins seulement qui ne font que passer ; qu'ils célébreroient la Messe & l'Office divin, &c. On lit dans les Annales de cet Ordre, que l'Abbé *Thomas* souscrivit à ces conditions, & y envoya un Maître & quatre de ses Chanoines.

Ces Religieux ne restèrent en possession de cette Maison, que jusqu'en 1545. Comme l'hospitalité avoit cessé d'être

observée à la Trinité, les Confrères de la Passion y avoient loué une grande salle pour y représenter les Mystères. *Voy. Tom. II, pag.* 542. On sait quelle étoit alors la complaisance des Curés de Paris, qui faisoient avancer l'heure des Vêpres les Dimanches & les Fêtes, (jours auxquels se représentoient les Mystères) afin de faciliter à leurs Paroissiens la liberté de se procurer le plaisir d'un spectacle qu'on regardoit comme édifiant. Le Roi Charles VI s'étoit fait inscrire dans cette Confrèrie. Dans la suite, ce Théâtre dégénéra en farce, & fut appellé le *Jeu des Pois pilés*. Enfin, le Parlement ordonna au mois de janvier 1545, *que les enfans mâles des pauvres, étant au-dessus de l'âge de sept ans, seroient ségrégés d'avec leurs pères & mères, & mis à un lieu à part, pour y être nourris, logés & enseignés en la Religion Chrétienne:* & dans l'Arrêt du 6 août suivant, il est dit que PAR CI-DEVANT, *les Maîtres & Gouverneurs dudit Hôpital ont mis & mettent journellement à métier plusieurs desdits enfans, &c.* Personne n'ignore les privilèges que nos Rois ont accordés à cet établissement, qui est devenu de plus en plus utile.

Aujourd'hui, il est fondé pour cent garçons & trente-six filles, nés à Paris, orphelins de père ou de mère, mais *valides.* On donne en entrant 400 liv. pour les garçons, & 50 liv. pour les filles, qu'on leur rend en sortant. On leur apprend à lire & à écrire. Ils sont tous destinés à apprendre des métiers. L'enclos de la Maison est privilégié. Les Artistes qui s'y établissent gagnent leur Maîtrise, en instruisant, dans leur art, un de ces enfans qui acquiert la qualité de fils de Maître. Les Maîtres sont tenus de leur nourriture, & de donner quelques finances à l'Hôpital, (comme, par exemple, 700 liv. pour l'Horlogerie) & plus ou moins, suivant la qualité de leur profession. Il y a d'ailleurs des personnes préposées pour veiller aux progrès que font ces enfans.

Le frère & la sœur ne peuvent être reçus dans cette Maison, que successivement. M. le Procureur général est le Chef des Administrateurs. Le Bureau se tient les mardis. Les Administrateurs sont les mêmes que pour l'Hôpital des Petites-Maisons.

Maisons de Secours & de Charité.

LES FILLES *de l'Adoration perpétuelle du S. Sacrement*, au grand Charonne.

Cette Maison a été fondée en 1688, par Madame *Chau-*

lette le Maire, veuve d'un Procureur de la Cour, en vertu de Lettres-patentes de Louis XIV, enregiſtrées & homologuées au Parlement & en la Chambre des Comptes, en 1689. L'objet de cette fondation étoit le ſoulagement des malades de la Paroiſſe, & l'inſtruction gratuite des enfans. Il y a 16 Religieuſes de chœur & 5 Converſes.

Pour cette portion intéreſſante de l'adminiſtration & de l'humanité, il y a dans Paris, à la place de Grève, un Bureau appellé le *grand Bureau des Pauvres.* Tous les Commiſſaires des pauvres des Paroiſſes de cette Capitale y ſont reçus, y rendent leurs comptes, & y exercent une juriſdiction particulière. *Voy. Tom. I, p. 706.*

On diſtribue du pain & des alimens aux pauvres, aux *Chartreux*, à *Saint-Lazare*, & dans pluſieurs autres Communautés. Cette diſtribution ſe fait à l'égard des Céleſtins, les mardis & vendredis, à ſept heures du matin, & monte, par ſemaine, à plus de 540 liv.

LES DAMES *de Sainte-Genevieve.* *Voy.* GENEVIEVE. (*Communauté des Filles de Sainte*)

Maiſons de Santé, Hôtel Salutaire & Hôtel de Santé.

Il faut diſtinguer ces établiſſemens nouveaux, relativement aux traitemens qui s'y font, leſquels ſont ou gratuits, ou en payant.

Les premiers, ſous le nom de *Maiſons de Santé*, ont pour objet les maux vénériens, & ſont ſous les yeux du Gouvernement. Des Médecins & Chirurgiens ſont chargés d'y traiter les indigens attaqués de ce mal. Actuellement on compte quatre de ces maiſons dans différens quartiers de la Capitale; ſavoir, à la petite Pologne, à la barrière du Trône, dans la rue Plumet & dans la rue des Brodeurs: au reſte, on croit que le Miniſtère n'en a point encore fixé le nombre. Il y a de ces maiſons pour les hommes & d'autres pour les femmes. Le ſieur *de Caubotte*, Chirurgien, eſt chargé de celle de la rue des Brodeurs pour les hommes, & d'une autre pour les femmes.

Les ſeconds, appellés *Hôtel Salutaire* & *Hôtel de Santé*, admettent les perſonnes attaquées de maladies vénériennes ſeulement, ou des malades de toute eſpèce. Celui que le

ſieur *de Caubotte* tient particulièrement pour ſon compte dans la rue de Traverſe, fauxbourg Saint-Germain, eſt de ce dernier genre : il fournit des lits propres, des gardes en hommes & en femmes, des médicamens ſimples & pris chez un des meilleurs Apothicaires de Paris; un Médecin attaché à ſa maiſon y fait tous les jours les viſites néceſſaires; lui-même y fait les panſemens: on y donne les bouillons preſcrits & proportionnés à l'état des malades, enfin les conſommés & alimens propres aux convaleſcens. Un beau jardin dépendant de cette maiſon, ſert de promenade à ces derniers.

Pour ces ſoins & traitemens divers, on ſe contente de 4 liv. par jour pour chaque malade indiſtinctement, excepté celui qui veut avoir une chambre à lui ſeul, qui alors donne 2 liv. de plus par jour.

Les femmes ont des appartemens ſéparés, & ſont ſervies par des femmes.

On fait participer les pauvres à l'utilité de cet établiſſement, en leur donnant, les lundi & jeudi de chaque ſemaine, depuis trois heures après midi, juſqu'à quatre, des conſultations gratuites, & leur faiſant auſſi gratuitement tous les jours, à la même heure, les panſemens convenables à leurs maladies.

Dans le cas de maladies graves & d'opérations critiques, on conſulte les plus célèbres Praticiens, ſans augmentation de dépenſe pour les malades; mais cependant quand ces malades, leurs parens ou leurs Maîtres ont confiance dans un autre Médecin & Chirurgien que ceux de la maiſon, ils ont la liberté de les faire appeller; mais dans ce cas, la maiſon ne ſe charge point des honoraires de ces Médecins & Chirurgiens étrangers, mais ſeulement de faire exécuter leurs ordonnances & de fournir tous les remèdes avec l'exactitude la plus ſcrupuleuſe.

Cette maiſon eſt l'aſyle le plus convenable que puiſſent deſirer des gens logés en chambres garnies, des gens de maiſon, des perſonnes qui ne peuvent trouver de refuge, ſoit par l'eſpèce de leurs maladies, ſoit par leur ſexe, ou qui veulent être traités ſecrétement & avec ſûreté.

Les gens de Province attaqués de maladies graves & ſurtout de maladies chirurgicales, telles que la cataracte, la fiſtule, la pierre, & autres, qui craignent de venir chercher des ſecours en cette Capitale, dans l'appréhenſion de ne pouvoir ſubvenir à la grande dépenſe néceſſaire pendant leur ſéjour à Paris, n'auront plus cet obſtacle à ſurmonter; cette

Maiſon de Santé devient une reſſource pour eux : ils ſeront à portée de conſulter les plus grands Maîtres, & ceux ſur-tout dont la réputation ſera parvenue juſques dans leurs Provinces.

On y trouve des appartemens où l'on peut avoir ſon Domeſtique & ſa Femme-de-chambre auprès de ſoi.

On y reçoit auſſi les femmes en couches, & on a la liberté de faire appeller tel Accoucheur que l'on veut.

L'Hôtel de Santé, tenu par le ſieur *le Febvre*, Chevalier, Docteur & Profeſſeur en Médecine, & ſitué hors la dernière barrière du Roule, eſt ouvert trois fois la ſemaine pour les hommes, les dimanches, jeudis & vendredis, matin & ſoir. On y reçoit les femmes les mêmes jours & aux mêmes heures : il y a pour elles, une ſalle particulière. Les malades apportent avec eux une bande, une compreſſe & une bouteille de demi-ſeptier. Ils conſignent, en commençant, la ſomme de 12 liv. pour tous les remèdes, généralement quelconques, néceſſaires pour le traitement. On les donne gratuitement aux enfans qui n'ont point atteint l'âge de 14 ans. On y prend des Penſionnaires, & le prix des moindres penſions eſt fixé à 150 liv. Cet établiſſement eſt ſous l'autorité du Gouvernement, & à la ſuite de la Cour.

On ſent de quelle utilité ſont ces maiſons. Le Gouvernement qui embraſſe d'un coup-d'œil toutes les claſſes des citoyens, prévoit les beſoins de chacun d'eux, & multiplie les ſecours à proportion. Le mal vénérien influe malheureuſement d'une manière trop ſenſible ſur l'eſpèce humaine ; on voit tous les jours des victimes héritières du libertinage de leurs pères, traîner une vie flétrie, avant que de l'avoir commencée. On doit peut-être attribuer tous ces maux aux barrières que l'on a miſes entre le malade & la guériſon. D'un côté, les Guériſſeurs, par la taxe exorbitante à laquelle ils ont monté le traitement des maladies vénériennes, ôtent aux indigens la poſſibilité de ſe faire guérir ; de l'autre part, on leur ferme les Hôpitaux ; & dans le très-petit nombre de ceux qui leur ſont deſtinés, ils ne paſſent qu'à tour de rôles, & le mal, moins patient, fait des progrès rapides, ſouvent irréparables.

C'eſt ici le lieu de faire mention d'une manière économique, de préparer certains alimens fort ſains & peu coûteux, dont l'uſage pourroit être introduit dans quelques Hôpitaux. Cette méthode ſortie en 1776 de l'Imprimerie Royale, nous a été communiquée par M. *Maillard*, premier Sécrétaire de

M. l'Intendant de Paris, ayant le département des différens dépôts de mendians.

L'article appartient à la seconde division de notre Tableau analytique, civil & politique de la ville de Paris, contenu sous le titre de SUBSISTANCE, SECOURS & SURETÉ DES CITOYENS. *Voy. à la tête du premier Volume.*

RIZ ECONOMIQUE.

Quantité de matières qui entrent dans le Riz économique, & leur Prix suivant le Marché de Paris.

	Quantité.	*Prix.*
Riz à six sous la livre, Pommes de terre, à 9 den. la liv. 72 liv.	20 livres . . / 60 préparées.	6 liv. " sous. / 2 . 14.
Pain, à 3 s. 6 den. la liv. . .	20	3 . 10.
Carottes, à 6 den. la liv. . .	14	" . 7.
Citrouille ou Potiron, . .	10	" . 6.
Navets, à 1 s. 9 den. les deux bottes; huit bottes, . .	15	" . 7.
Beurre fondu, à 12 s. la livre,	4	2 . 8.
Sel, à 12 s. la livre, . . .	4	2 . 8.
Eau, 9 seaux, pesant 37 livres chaque, ...	297	" . 4.
Bois, le dixième de la voie, à 18 liv.		1 . 16.
	444 livres.	20 liv.

Manière d'apprêter le Riz économique.

Versez sept seaux d'eau dans la marmite, couvrez-la; allumez le feu le soir, faites bouillir à gros bouillons; prenez à deux reprises différentes, un seau de cette eau bouillante, lavez-en le riz, rincez-le à l'eau fraîche, mettez-le dans la marmite; modérez le feu en le couvrant; laissez-le mitonner toute la nuit. Le lendemain, ajoutez les matières suivantes, préparées la veille, ainsi qu'il suit:

Faites tremper, pendant une demi-heure, les pommes de terre, dans de l'eau chaude; agitez-les ensuite avec un balai

ras ou usé, afin d'en ôter exactement toute la terre; rincez-les à l'eau fraîche. Faites-les cuire, & les couvrez, afin que l'eau les surnageant, elles cuisent également. Lorsqu'elles seront cuites, ôtez la chaudière de dessus le feu; inclinez-là, en contenant les pommes de terre avec le couvercle, pour verser ainsi toute l'eau; jettez-les ensuite toutes chaudes dans un mortier, auge, ou autre ustensile suffisant pour contenir la quantité de ces pommes de terre; pilez-les sur le champ, autrement il y auroit de la perte; reduisez-les en bouillie le plus exactement qu'il sera possible; versez-y un seau & demi d'eau; délayez, broyez & passez-les ensuite à la passoire, ainsi que pour faire de la purée de pois, en ajoutant à fur & à mesure un demi seau d'eau tiède.

Faites cuire les navets ratissés & coupés à l'ordinaire, pendant une heure & demie au plus, parce qu'ils rougiroient; retirez-les avec un écumoire; pilez & les réduisez en bouillie, sans passer.

Faites cuire dans un seau d'eau les carottes ratissées & coupées par rouelles, & le potiron mondé & coupé par tranches; pilez-les ensuite, délayez & passez avec leur eau, qui est fort douce & agréable: celle des navets n'est pas bonne, ainsi qu'on l'a éprouvé.

Les carottes suppléent, livre pour livre, au défaut de potiron, même de navets.

Rallumez le feu à six heures du matin, mettez dans le riz toutes les matières préparées, quatre livres de bon beurre fondu, & quatre livres de sel dissous dans de l'eau chaude; remuez avec une spatule de bois, afin de bien mêler le tout ensemble; faites mitonner. A huit heures & demie, mettez dans la marmite, vingt livres de pain de froment, rassis, & coupé tel que pour la soupe, remuez, & à neuf heures, servez.

REMARQUES.

RIZ.

A quatre heures après midi on allume le feu; à six heures on met le riz dans la marmite, on le fait cuire à petits bouillons, parce qu'autrement il brûleroit. Entre huit & neuf, avant que de s'aller coucher, on a soin d'examiner si le feu est suffisant pour faire mitonner le riz toute la nuit.

Cette longue & légère ébullition rend d'autant plus sain

cet aliment, que la partie glutineuse est totalement détruite, tel que dans les crêmes de riz, d'orge, &c. nourriture préparée pour les malades. Cette matière est moins gênante que celle où l'on fait crever le riz en remuant continuellement, & en ajoutant peu-à-peu l'eau suffisante pour cet effet.

Pommes de terre.

La méthode de piler les pommes de terre est infiniment plus prompte & moins embarrassante que celle de les peler; mais il faut avoir l'attention de les piler sortant du feu, autrement il faudroit les peler, parce que la peau s'amalgamant alors avec la pulpe, empêcheroit qu'elles ne passent à la passoire, & il y auroit beaucoup de perte, comme on l'a éprouvé. On se sert depuis peu à Saint-Roch, d'un manière de les cuire fort commode, plus prompte & plus économique.

On a fait construire, au commencement de l'hiver, un fourneau qui économise beaucoup de bois; il est composé de trois foyers qui correspondent par des ouvertures latérales, lesquelles se ferment & s'ouvrent à volonté par le moyen de deux plaques de fonte montées dans des coulisses. Aux deux foyers des extrêmités sont scellées deux grandes marmites, l'une destinée au riz, & l'autre au bouillon des pauvres; dans le milieu est la petite marmite de 19 pouces de diamètre, sur 20 pouces de profondeur.

C'est dans cette petite marmite que l'on fait cuire depuis quelques jours les pommes de terre. Pour cet effet, on les met dans un panier d'osier fait exprès, & qui entre aisément dans cette marmite; (il y a un demi-pouce de distance entre la circonférence du panier & les parois de la marmite) lorsqu'elles sont cuites, on les retire facilement, par le moyen de deux anses, aussi d'osier, attachées au rebord du panier, & l'eau s'en égoutte en même temps: ces deux anses sont mobiles, se plient sur les pommes de terre, & n'empêchent point de couvrir la marmite.

Les pommes de terre cuites & préparées immédiatement avant que de s'en servir, sont meilleures que préparées la veille.

Les avantages que l'on retire de la culture des pommes de terre, sont connus dans tous les pays où on les cultive; elles servent de nourriture aux hommes, & offrent une ressource assurée dans des temps de disette.

Leur salubrité est prouvée par le grand usage qu'on en fait

dans beaucoup de Provinces du Royaume ; auſſi des citoyens zélés pour le bien de l'humanité, s'occupent à encourager cette culture ſi utile au pauvre peuple.

Cette culture eſt des plus économiques, puiſqu'elle peut être faite dans les terres en jachères ou en repos, & que, loin de dégraiſſer la terre, elle paroît la rendre plus propre à l'enſemencer de blé.

On peut conſulter un excellent Mémoire ſur cet objet, fait par M. Mutel. *A Rouen*, *chez la veuve Beſogne*, 1767.

Ce riz bien préparé produit quatre cent dix-huit à quatre cent vingt-cinq livres ; au-deſſus ou au-deſſous de ces deux termes, il eſt ou trop clair ou trop épais. La ſpatule qui ſert à mélanger les matières, ſert auſſi de règle, par le moyen d'une échelle qu'on y a pratiquée, & qui indique la quantité de riz qu'on a à diſtribuer.

La marmite de trente pouces de diamètre, ſur vingt de profondeur, eſt de cuivre bien étamé, munie d'un couvercle de fer-blanc qui s'y emboîte. Quoique le riz y ſoit près de quinze heures, il n'y a rien à craindre de la part de ce métal, parce que la matière eſt dans une légère, mais continuelle ébullition. D'ailleurs le riz donne un enduit qui recouvre les parois de la marmite & en conſerve l'étamage ; & c'eſt pour ce même effet qu'on ſe ſert d'une cuiller de bois pour le riz, qu'on ne lave la marmite, & qu'on n'en étanche l'eau qu'avec une éponge, ce qui accélère encore cette manipulation.

Réflexion ſur l'économie de Riz.

On diſtribue ce riz avec une cuiller qui contient une chopine, meſure de Paris, peſant une livre trois à quatre gros. Ce riz économique évalué, en achetant tout ſuivant le Marché de Paris, à la ſomme de vingt livres préparé, donne quatre cent huit à quatre cent douze rations ou portions ; ainſi chaque portion ne revient pas à un ſou.

L'expérience de trois mois a conſtaté que chaque portion ſuffit, à peu de choſe près, à la nourriture d'un adulte. Ainſi ces quatre cent huit à quatre cent douze portions équivalent au moins à quatre cents livres de pain, leſquelles, à trois ſous ſix deniers la livre, font la ſomme de . . . 70 liv.

De laquelle ſomme, déduiſant le prix du riz économique, ci . . . . 20.

Il en réſulte une économie journalière de . . . . . 50 liv.

Personne n'ignore que la soupe est la nourriture la plus salutaire & la plus convenable pour le pauvre peuple. Par ce riz économique, on a le double avantage de ne débourser que vingt livres, & de donner une nourriture plus saine & plus convenable à une quantité pour laquelle il faudroit débourser soixante-dix livres pour l'alimenter seulement de pain & d'eau.

On peut apprêter une moindre quantité de cet aliment, en observant les proportions & le même soin. Cette nourriture se conserve, & on en a mangé du quatrième & cinquième jour, sans qu'elle eût la moindre altération; mais en voulant la conserver, on aura l'attention de la mettre dans des vaisseaux de terre, & de la faire réchauffer à petit feu, en y mêlant un peu d'eau avant que d'en faire usage.

On a essayé depuis peu & avec succès, de tirer de ce riz une nourriture convenable pour les petits enfans; cette nourriture ne différe du riz économique, qu'en ce qu'il n'y entre ni beurre ni pain. Après avoir mis dans le riz, qui est en crême, la purée des pommes de terre, les légumes en pulpe & le sel, on fait mitonner & on mélange ces matières pendant un quart d'heure. On retire alors la quantité nécessaire pour la distribution des petits enfans. On fait mitonner pendant une heure, en y ajoutant de l'eau; on y verse ensuite du lait à la quantité d'un demi-septier sur trois portions. On fait encore bouillir légèrement une heure, & on distribue. On aura l'attention de rendre cette nourriture plus ou moins légère, relativement à l'âge, en ajoutant plus ou moins d'eau. Les enfans à qui on en a donné, âgés de six à dix-huit mois, paroissent préférer cet aliment aux bouillies, panades, &c. nourritures bien moins agréables, & très-mal-saines pour l'ordinaire, attendu que trop souvent la bouillie n'est que de la farine délayée dans du lait, & que la panade est faite avec toute sorte de graisses, &c.

On met le beurre fondu dans la marmite, dès que le riz des enfans en a été retiré, & on continue de préparer le riz économique comme ci-dessus.

HORLOGE *du Palais. Voy.* TOUR *de l'Horloge.*

HORLOGERS. Ce sont ceux qui possédent l'art de cons-

truire des machines, qui, par le moyen d'un rouage, mesurent le tems, & le partagent également par des figures sensibles & intelligibles.

L'Horlogerie semble divisée en trois parties, à l'une desquelles chaque Maître se livre plus ou moins, & semble devoir prendre de-là le titre d'Horlogers *Grossiers*, d'Horlogers *Penduliers*, d'Horlogers *en petit*, suivant la partie qu'il a le plus singulièrement adoptée.

C'est de cette subdivision que les ouvrages établis en cette Capitale, ont été portés à un si haut degré de perfection, que plusieurs Cours étrangères n'ont pas dédaigné de donner à quelques-uns de nos Artistes, des marques d'une estime & d'une affection aussi particulière, que justement méritée.

Cette Communauté a reçu ses premiers Statuts de Louis XI en 1483, & ils furent confirmés par François I, Henri II, Charles IX, Henri IV, & Louis XIV en 1646. Par ces dernières Lettres-patentes, ils se sont obligés à faire célébrer une Messe tous les premiers Dimanches du mois, pour la prospérité du Roi, Princes de sa Maison & Seigneurs de son Conseil.

Suivant l'Arrêt du Conseil rendu contradictoirement le 8 mai 1643, ils peuvent faire & vendre toutes sortes de boëtes, à la charge d'y mettre leur nom, sans que les Maîtres Orfèvres puissent entreprendre sur eux aucunes visites, à peine de 500 liv. d'amende ; & par un des articles de leurs Statuts, il leur est expressément défendu d'effacer ou changer les noms qui sont sur les ouvrages d'Horlogerie qui ne sont pas de leur fabrique, à peine de confiscation & d'amende. L'Arrêt de Réglement de la Cour des Monnoies du 20 mars 1741, les assujettit à des règles de Police, qui ne différent presque en rien de celles qui sont prescrites aux Orfèvres.

L'apprentissage est de huit ans, le brevet coûte 54 liv. & la Maîtrise, 900 liv. avec chef-d'œuvre. Patron, S. Eloi. Bureau, Parvis Notre-Dame.

HÔTELS.

Parmi le nombre étonnant de logemens de Seigneurs, connus sous le nom d'*Hôtels*, & qui sont répandus dans les différens quartiers de la Ville, nous ne nous arrêterons que sur les principaux, & sur ceux dont l'antiquité a mérité d'être citée dans l'Histoire. Quant aux autres, nous n'en nom-

merons qu'une partie, afin de ne point rendre cet Ouvrage trop volumineux.

HOTEL BARBETTE, *quartier Saint-Antoine*. Il contenoit tout l'emplacement de la rue qui porte aujourd'hui ce nom. M. *Barbette*, Prévôt de Paris, étoit un des Confidens de Philippe-le-Bel. Son Hôtel fut pillé par le peuple, qui l'accusoit d'avoir conseillé au Roi de hausser la monnoie. *Isabelle de Bavière*, femme du Roi Charles VI, l'acheta en 1403, de *Montagu*, Souverain Maître de France. Ce fut au sortir de cet Hôtel, que le *Duc d'Orléans* fut assassiné en 1407. Il a appartenu à *Diane de Poitiers*, Duchesse de Valentinois, Maîtresse d'Henri II.

——— D'AIGUILLON. *Quart. de Saint-Germain-des-Prés*, *rue de l'Université*, ainsi nommé, à cause de *Armand-Louis de Vignerod du Plessis*, reçu Duc d'Aiguillon, Pair de France, le 28 mai 1731. Il portoit auparavant le nom d'Hôtel d'*Agenois*.

——— D'ALBIAC. *Quart. de la Place Maubert*. C'est aujourd'hui le Séminaire des *Trente-Trois*, ou de *la Sainte-Famille*. *Voy.* SÉMINAIRES.

——— D'ALBRET. *Quart. Saint-Antoine*, *rue des Francs-Bourgeois*. Il a pris son nom de *Cesar-Phœbus d'Albret*, Comte de Miossans, qui descendoit d'*Etienne*, bâtard d'Albret, son trisaïeul.

——— D'ALIGRE. *Quart. Saint-Germain-des-Prés*, *rue de l'Université*. Il fut bâti par *Jean de Berulle*, Conseiller d'Etat, qui en payoit les cens & rentes à l'Université. *Elisabeth l'Huillier*, femme d'*Etienne d'Aligre*, Chancelier de France, en fit l'acquisition. Depuis il passa au sieur d'*Imbercourt*, Fermier-général; ensuite à *Achilles de Harlay*, premier Président, qui y mourut le 28 juillet 1712. En 1716, il est revenu à MM. d'Aligre, & aujourd'hui il porte le nom d'Hôtel *de Tessé*.

——— D'ALIGRE, *rue Saint-Honoré*. Le Grand'Conseil y a tenu long-tems ses Séances.

——— D'ANTIN. *Quart. Montmartre*, *rue neuve Saint-Augustin*; bâti en 1707, avec plus de dépense que de goût

& de régularité, pour un riche Financier, connu sous le nom de la *Cour des Chiens*, & sur les dessins & la conduite de *Pierre Levé*, Architecte. Soit que le sieur de *la Cour des Chiens* s'en fût dégoûté, ou qu'il l'eût loué; on en trouve un autre sous son nom au bout de la rue de Richelieu, que nous avons vu destiné pour les Ecuries de feue Madame la Dauphine. Le Roi, qui avoit été obligé de le prendre en déduction des sommes dont le sieur des Chiens étoit resté redevable à sa mort, le céda en 1712, à M. le Comte *de Toulouse*, qui le vendit l'année suivante à M. le Duc d'Antin, Directeur-général des Bâtimens. Il a pris en 1757, le nom d'*Hôtel de Richelieu*, par l'acquisition qu'en a faite M. le Maréchal de ce nom, qui l'a orné & embelli autant qu'il pouvoit l'être. On y remarque la porte qui est assez belle. L'architecture du grand escalier est du sieur *Brunetti*, & est d'un grand goût & de beaucoup d'intelligence; les figures sont du pinceau du sieur *Eysen*. On a enrichi la galerie du rez-de-chaussée, de tout ce que la sculpture & la menuiserie ont de mieux en trophées, chûtes de fleurs, guirlandes, &c. le tout doré d'or de plusieurs couleurs. Le sallon du premier étage est revêtu de panneaux de vieux laque, avec des peintures chinoises, dont les formes toutes variées & ornées de glaces, offrent un coup d'œil séduisant. Le jardin a eu aussi ses changemens à la mode. On y voit trois statues d'une grande perfection; un Bacchus d'une grande antiquité, dont on ne connoît point l'Auteur; un homme fort & vigoureux, dont les mains sont liées derrière le dos, & que l'on admire par la fierté du dessin & la forte expression de sa douleur; la troisième est celle d'un dormeur d'une rare beauté. Ces deux dernières passent pour être de *Michel Ange*, qui les avoit faites pour le tombeau de Jules II. Ce jardin est terminé par un magnifique sallon nouvellement construit, & qui donne sur le rempart. Il est ouvert par trois grandes portes cintrées. Des masques très-bien sculptés ornent les clefs de trois arcades. Des colones Ioniques couplées sont entre ces arcades, & portent un entablement couronné d'une balustrade. Un grand vestibule quarré forme la première piece; la deuxième est d'une forme ovale, ornée d'une belle menuiserie sculptée, & d'un grand nombre de glaces. Ce petit bâtiment en saillie présente trois faces sur le rempart, le long desquelles règne un grand balcon. Tous les dessins d'embellissemens, tant de l'hôtel que du jardin, à l'exception du trophée qui est sur la grande porte, sont du sieur *Chevautet*, Architecte.

HOTEL D'ARMENONVILLE, aujourd'hui HOTEL-ROYAL-DES-POSTES, *rue Plâtrière.* Cet Hôtel fut bâti pour *Jean de Nogaret*, premier Duc d'Epernon, sous le règne d'Henri III. *Bernard de Nogaret*, son fils, le vendit à *Barthelemi d'Hervart*, Contrôleur-général des Finances, qui le fit reconstruire presque en entier. Il a passé ensuite à M. *Fleuriau d'Armenonville*, Sécrétaire d'Etat & Garde des Sceaux, & à M. le Comte *de Morville*, son fils, Ministre & Sécrétaire d'Etat au département des Affaires étrangères. Cet Hôtel portoit encore le nom d'Armenonville, lorsqu'en 1757, il a été acheté, réparé & distribué convenablement, pour y placer les Bureaux des Postes; & l'on y a construit, du côté de la rue Coqhéron, un Hôtel pour l'Intendant-général des Postes.

——— D'AUMONT. *Rue de Joui.* Bâti sur les dessins de *François Mansard.* L'ordonnance de la façade sur le jardin est d'une belle proportion. On voit l'apothéose de Romulus sur un des plafonds des appartemens, par *le Brun*; & dans le jardin, une figure antique, & une Venus à demi-couchée, par *Anguier.*

——— DE BEAUVILLIERS, ou de *Saint-Aignan.* Quart. de Saint-Avoie. Il fut bâti sur les dessins de *Pierre le Muet*, pour M. *de Mesme*, Comte d'Avaux, si connu par ses négociations, & vendu depuis à *Paul de Beauvilliers*, Duc de Saint-Aignan, Grand d'Espagne, &c. M. *de Bernage*, Prévôt des Marchands, l'a habité pendant douze ans.

——— DE BELLE-ISLE, *rue de Bourbon, quartier de Saint-Germain-des-Prés.* Bâti sur les dessins de *Bruand*, pour *Charles-Louis Auguste Fouquet.* Il fut commencé en 1721. Les façades sont décorées de balustrades, de balcons & de sculptures; le tout, d'un grand effet. Une terrasse qui règne du côté de la rivière, donne de vastes souterrains, par les voûtes de la plus grande solidité sur lesquelles elle est posée.

——— DE BIRON, appartenant à M. le Maréchal Duc de ce nom. C'est un des plus beaux Hôtels du fauxbourg Saint-Germain. Les jardins sont magnifiques & recherchés.

HOTEL DE BOUCHERAT. *Quart. du Temple*, *rue Saint-Louis*. Il a été construit pour le Chancelier *Boucherat*, & a été appellé depuis *Hôtel d'Egvilli*.

——— DE BOUILLON. *Quart. de Saint-Germain*, *quai Malaquais*. Ce grand Hôtel est décoré de colonnes sur la façade. Il règne sur ces colonnes, une galerie ouverte, à balustrades de fer en dehors & en dedans. On voit dans un cabinet Apollon sur le Parnasse, peint d'une excellente manière par *le Brun*.

——— DE BRETONVILLIERS. *Quart. de la Cité*, *à la pointe de l'Isle Notre-Dame*. Cet Hôtel doit son élévation à M. *le Ragois de Bretonvilliers*, Président à la Chambre des Comptes, de même que le Quai qui environne la pointe de l'Isle. On y remarque une galerie peinte par *Bourdon*; & dans une salle de l'appartement d'en bas, d'excellens tableaux copiés par *Mignard*, d'après les plus beaux originaux de *Raphaël*; & dans une autre pièce, quatre grands tableaux du *Poussin*, qui représentoient le passage de la Mer rouge, l'Adoration du veau-d'or, l'enlevement des Sabines, & le triomphe de Vénus. En 1719, les Fermiers-généraux y ont transféré le Bureau des Aides & du Papier timbré, qui étoit à l'Hôtel de Charni, rue des Barres. On y fait la régie de toutes les entrées de la Ville, ainsi que de tout le plat-pays de Paris.

——— DE BROGLIE. *Quart. Saint-Germain-des-Prés*, *rue Saint-Dominique*. Bâti en 1704, pour le Comte *de Revel*, frère puîné de *Victor Maurice*, Comte de Broglie. *Poulin de Beaumont*, Payeur de rentes, qui en fit l'acquisition, l'a décoré de plusieurs ornemens, sur les dessins de *Boffrand*. Ensuite il appartint au Comte *de Broglie*, mort Maréchal de France, & après sa mort, à *François*, Comte de Broglie, son fils puîné, Maréchal de France.

——— DE BULLION. *Quart. Saint-Eustache*, *rue Plâtrière*. Bâti vers 1630, pour M. *Claude de Bullion*, Sur-intendant des Finances. On y voit deux galeries, où *Vouet*, *Blanchard* & *Sarrazin* ont étalé à l'envi leurs différens talens. Le premier a représenté, dans la galerie haute, l'histoire d'Ulysse, & a peint le plafond; le second a représenté les

douze

douze mois de l'année sous des figures allégoriques, grandes comme nature; des Connoisseurs disent que le *Titien* n'auroit pas désavoué plusieurs de ces figures. Le troisième a orné ces deux galeries de basses-tailles, & d'autres ouvrages de stuc.

HOTEL DE CARNAVALET. *Quart. Saint-Antoine, rue de la Culture Sainte-Catherine.* Cet Hôtel, un des plus beaux & des plus anciens de Paris, présente les morceaux d'architecture les plus estimés du Royaume. C'est l'ouvrage des trois plus fameux Architectes qu'il y ait eus. La porte ornée de refends vermiculés, de deux bas-reliefs, & d'un écusson en cartouche découpé, au milieu duquel il y a des armoiries, est de *Jean Gougeon*, de même que les grandes figures qui sont sur les trumeaux du côté de la cour, & les masques qui sont sur les claveaux des croisées. *Androuet du Cerceau* a continué le bâtiment; & *François Mansard* y a mis la dernière main. On dit que le reste de cette ancienne maison est de *Jean Buland*, Architecte. Il est embelli de quantité d'ornemens d'un goût excellent.

——— DE CHAMILLART. *Quart. Saint-Eustache, rue Coqhéron.* Il a porté premièrement le nom d'Hôtel *de Gêvres*, puis celui *de Chamillart*, Contrôleur-général des Finances, &c. à qui il fut vendu; & ensuite celui *de Coigny*, où le Maréchal de ce nom est mort, & où M. le Comte de Coigny & sa famille ont habité pendant plusieurs années. On voit au fond du jardin, un bassin orné d'excellens morceaux en bronze, par *Vinache.*

——— DE CHATILLON. *Quart. Saint-Germain-des-Prés, rue Saint-Dominique.* Bâti d'abord sous le nom de *Neuchâtel*, puis d'Hôtel *de Bethune*, & enfin sous celui d'Hôtel *de Châtillon*, parce qu'il a appartenu au Duc de ce nom, Gouverneur du Dauphin, fils de Louis XV. L'*Assurance*, Elève de *Jules-Hardouin Mansard*, en a été l'Architecte.

On voit dans la rue de Tournon, au coin de la rue du Petit-Bourbon, un Hôtel-garni, nommé aussi *Hôtel de Châtillon.* Il appartenoit aux Ducs *de Montpensier. Catherine de Lorraine*, Duchesse *de Montpensier*, y reçut la nouvelle du meurtre de ses frères à Blois, par ordre du Roi Henri III; » & ce fut de-là, dit Sauval, qu'elle sortit comme forcenée, » & qu'avec les enfans orphelins du Duc de Guise, courant

» par-tout Paris, fondant en larmes, & vomissant toutes » sortes d'injures contre le Roi, elle fit tant de compassion, » & émut si bien la populace, qu'elle fut, en quelque façon, » le flambeau fatal de la Ligue.

HOTEL DE CONDÉ. *Quart. Saint-Germain-des-Prés, rue du même nom*. Cet Hôtel a été démoli pour y élever, dit-on, le Théâtre de la Comédie Françoise.

——— DE CONTI, *même quartier, rue Saint-Dominique*. Il est composé de deux Hôtels, qui n'en font plus qu'un. Le premier fut bâti pour *Françoise de Mailly*, veuve en secondes nôces de *Paul-Jules de la Porte Mazarin*, Duc de la Meilleraye. Le second par le Président *Duret*. L'acquisition de l'un & de l'autre fut faite par *Louise-Elisabeth de Bourbon-Condé*, Princesse Douairière *de Conti*, née le 22 novembre 1693, aïeule du Prince d'aujourd'hui, & morte dans cet Hôtel en 1775.

Il y a un Hôtel du même nom dans la rue des Poulies. *Voy. ci-dessous* HÔTEL DE CRÉQUI; & un autre rue neuve Saint-Augustin, qui a appartenu au Duc *de Lorges*, qui le vendit à *Marie-Anne de Bourbon*, Princesse légitimée de France, & première Douairière *de Conti*, qui l'a occupé jusqu'à sa mort arrivée en 1739. Le Duc *de la Vallière*, héritier de cette Princesse, a fait ôter l'inscription *Hôtel de Conti*, pour y substituer celle de l'*Hôtel de la Valière*.

——— DE CRÉQUI. *Quart. du Louvre, rue des Poulies*. Bâti à côté des maisons qui couvrent les anciens emplacemens des Hôtels de Rets & de Longueville. Il perce, de la rue des Poulies, dans le cul-de-sac des PP. de l'Oratoire; & il fut bâti pour *Charles de Créqui*, Maréchal de France, en 1622: il avoit appartenu à *Marie-Anne de Bourbon*, légitimée de France.

——— DE CLUNI. *Quart. Saint-André-des-Arcs, rue des Mathurins*. C'est un grand bâtiment gothique, grand, logeable & très-bien conservé, que *Jacques d'Amboise*, Abbé de Cluni & Evêque de Clermont, fit élever vers l'an 1505. On voit par-tout dans cet Hôtel les armes de ce Prélat, avec les attributs de son Patron, qui sont un bourdon & des coquilles. La Chapelle est restée en entier; on la voit au premier étage sur le jardin. Un seul pilier rond élevé dans le milieu, en soutient toute la voûte, qui est très-chargée de sculpture, & c'est de ce pilier que naissent toutes les arêtes. On voit

contre les murs, en forme de mausolées, les portraits de toute la famille d'Amboise, entr'autres celui du Cardinal: la plûpart sont à genoux, habillés suivant le costume de leur siècle. On remarque une demi-tourelle en saillie, fermée par de grands vitraux assez bien peints. Au-dedans de cette tourelle, est un grouppe de quatre figures, de grandeur naturelle, d'une bonne main, & très-bien dessinées pour le temps. La Sainte Vierge y est représentée tenant le Corps de J. C. descendu de la Croix, & couché sur ses genoux. On montre sur la muraille de la cour de cet Hôtel, le diamètre de la cloche appellée *George d'Amboise*, qui est dans une des tours de la Cathédrale de Rouen. On assure que c'est dans cette cour qu'elle a été jettée en fonte. On voit encore dans cet Hôtel un jardin sur une terrasse fort élevée, & qui est un reste du Palais des Thermes, sur les ruines duquel cet Hôtel a été bâti. *Voy.* PALAIS DES THERMES. Les Nonces du Pape ont souvent demeuré à l'Hôtel de Cluni. Il appartient à l'Abbaye de ce nom. Le sieur *Vincent*, Imprimeur-Libraire, en occupe les plus beaux appartemens.

HOTEL DE CROISSY. *Quart. Montmartre, rue Vivienne.* Bâti par *Jacques Tubeuf*, une des créatures de la Reine Anne d'Autriche & du Cardinal Mazarin. Il a appartenu à M. *de Colbert*, Marquis de Croissi, Ministre & Sécrétaire d'Etat, dont il retient encore le nom. Le Maréchal *de Bezons* l'a occupé long-tems.

——— D'ESTRÉES. *Quart. Saint-Germain-des-Prés, rue de l'Université.* Bâti en 1700, pour *Marguerite-Thérèse Rouillé*, veuve de *Jean François*, Marquis *de Noailles*, épouse en secondes noces d'*Armand-Jean de Vignerod*, Duc *de Richelieu & de Fronsac*, qui lui donna le nom d'*Hôtel de Richelieu*, qu'il porta jusqu'à la mort de la Duchesse. La jouissance en a passé au Duc d'*Estrées* & à *Lucie-Félicité de Noailles*, sa femme. Après leur mort, cet Hôtel est revenu au Comte *de Noailles*.

——— DE GRAMMONT. *Quart. Montmartre*, continuation de la rue *Sainte-Anne*. Démoli en 1767; & sur son emplacement, on a ouvert la rue de ce nom, qui aboutit au Boulevard. Il avoit appartenu à *Monerot*, dont le nom est encore connu des gens d'affaires. Il étoit fort grand, & accompagné d'un beau jardin. Les Ducs *de Grammont* l'ont possédé pendant trois ou quaatre générations.

HOTEL DE LA COMPAGNIE DES INDES. *Quart. Montmartre, rue neuve des Petits-Champs.* C'étoit anciennement l'*Hôtel Mazarin*, le plus grand qu'il y eût à Paris, après les Maisons Royales. Les principaux appartemens étoient superbement meublés, & l'on comptoit dans ce Palais plus de 400 têtes, bustes & statues de marbre blanc d'Egypte, de bronze, de porphyre, qui étoient des têtes de tout ce que la Grèce & l'ancienne Rome avoient de plus rare & de plus précieux. Il y avoit 500 tableaux de 120 Peintres différens, parmi lesquels il s'en trouvoit sept des plus beaux de *Raphaël*, trois du *Correge*, huit du *Titien*, deux d'*André del Sarte*, douze de *Louis Carrache*, cinq de *Paul Veronèse*, trois du *Giorgion*, six de *Pordenon*, vingt-un du *Guide*, trois de *Paul*, vingt-huit de *Vandeck*, plusieurs d'*André Mantegue*, de *Perrin del Vague*, &c. La Bibliothèque étoit dans une galerie qui règne sur la rue de Richelieu. Elle étoit enrichie de Livres les plus rares & les plus curieux. *Gabriel Naudé*, un des plus savans Bibliothécaires de ce temps, qui en étoit chargé, assuroit que le nombre excédoit 40000 volumes. Elle fut vendue en détail.

Après la mort du Cardinal *Mazarin*, ce Palais fut partagé en deux. La partie la plus considérable porta le nom de cette Eminence jusqu'en 1719, que le Roi en fit l'acquisition, & la donna à la Compagnie des Indes pour y tenir ses Bureaux. Sa Majesté, en 1724, établit dans son enceinte une place appellée *la Bourse*. (*Voy.* BOURSE.) L'autre partie échut en partage au Marquis *de Mancini*, Duc de Nevers, neveu du Cardinal, & on le nomma *Hôtel de Nevers*, nom qu'il a toujours porté, jusqu'à ce que le Roi en fit l'acquisition & y établit la *Banque-Royale*. Depuis que cette Banque a été supprimée, on y a placé la Bibliothèque du Roi. *Voy.* BIBLIOTHEQUE DU ROI.

Aujourd'hui cet Hôtel est occupé par les Bureaux & l'Imprimerie de la LOTERIE-ROYALE DE FRANCE, qui, jusqu'au premier octobre 1776, avoit existé sous le nom de *Loterie de l'Ecole-Royale Militaire*. C'est dans une de ses salles qu'elle se tire le 1 & le 16 de chaque mois. *Voy.* LOTERIES.

——— DE LASSAY. *Voy.* PALAIS DE BOURBON.

——— DE LAVAL. *Quart. Saint-Eustache, au bout de la rue Coquillère*. Cette maison est du dessin de *François Mansard*, & a été bâtie auprès d'une tour de l'ancienne enceinte

de la Ville. Sur la fin du dernier siècle, on trouva, en fouillant la terre dans le jardin, une tête de femme, de bronze antique, qui avoit une tour sur la tête, & dont les yeux avoient été arrachés, apparemment parce qu'ils étoient d'argent. Cette tête a 22 pouces de hauteur, depuis le bas du col jusqu'au bout de la tour dont elle est couronnée, & deux pieds deux pouces de rondeur, & un pied trois pouces dans la plus grande largeur de la face. Le Père du *Molinet* a cru que cette tête pouvoit être celle d'une statue d'Isis qui avoit un Temple à Paris, soit dans l'endroit où est Saint-Germain-des-Prés, soit dans le village d'Issy, qu'on dit en avoir pris le nom, soit dans quelqu'autre endroit des environs. Les Mémoires de Trévoux en 1703, rapportent une nouvelle opinion, qui prétend que cette antique représente la Déesse *Lutèce*, &c.

HOTEL DE LA VALLIERE. *Voy.* HÔTEL DE CONTI.

———— DE LONGUEVILLE. *Quart. du Palais-Royal, dans la rue Saint-Thomas, & par la place du Carrouzel.* C'étoit autrefois l'Hôtel de la Vieuville, puis l'Hôtel de Luynes & de Chevreuse ; il fut alors un des rendez-vous des Chefs de la Fronde. La Duchesse de Chevreuse le vendit au Duc d'Epernon, qui lui donna son nom ; & enfin au Duc *de Longueville*, dont il prit le nom, & le retient encore. Il a été occupé successivement par les Cardinaux *de Janson* & *de Polignac*. Il fut bâti sur les dessins de *Metezeau* ; & quoiqu'il ait beaucoup d'apparence, il a cependant bien des défauts. Il renferme quelques peintures de *Mignard*, qui méritent d'être vues. Cet Hôtel, qui avoit servi de logement à des Princes & à des Seigneurs illustres, fut vendu en 1749, par M. le Duc *de Chevreuse*, aux Fermiers-généraux, qui en ont fait un magasin de tabac ; alors il étoit occupé par les Entrepreneurs des voitures de la Cour. La façade, du côté des Tuileries, est, suivant les Connoisseurs, du plus mauvais goût.

———— DE LUYNES. *Quart. Saint-Germain-des-Prés, rue Saint-Dominique.* Cet Hôtel spacieux qui portoit auparavant le nom *de Chevreuse*, a été bâti pour *Marie de Rohan-Montbazon*, Duchesse de Chevreuse. Il est du dessin de *le Muet*, & est fort bien décoré. Le jardin est très-bien distribué.

HOTEL DE MARLY. *Quartier Saint-Benoît, rue des Sept-Voies*, aujourd'hui le Bureau des Relieurs. Jusqu'en 1637, les pauvres Séminaristes des Trente-Trois, faute de logement, habitèrent cet Hôtel, & ne le quittèrent que pour aller demeurer à l'*Hôtel d'Albiac*, situé dans la rue de la montagne de Sainte-Geneviève, où ils sont actuellement.

———— DE MATIGNON. *Quart. Saint-Germain-des-Prés, rue de Varenne.* C'est un des plus beaux Hôtels qu'il y ait à Paris. Il fut commencé en 1721, pour le Prince de Tingri, connu sous le nom de Maréchal de Montmorenci. En 1723, il fut vendu, avant que d'être achevé, à *Jacques Goyon de Matignon*, IIIe. du nom, Chevalier des Ordres du Roi, &c. père de M. le Prince *de Monaco* d'aujourd'hui & du Comte *de Valentinois*. Il a été élevé sur les dessins du sieur *Cortone*, habile Architecte. On voit, à l'extrêmité du jardin, un joli petit bâtiment, qui forme un appartement complet, quoique ce ne soit qu'un rez-de-chaussée. M. de Matignon le nommoit le *petit Trianon*. On y entre par un sallon circulaire, meublé, décoré & plafonné d'un goût singulier & des plus élégans. Il a son jardin particulier séparé du grand. Cet Hôtel vaste & magnifique appartient aujourd'hui à *Jacques-François-Léonor Grimaldi*, Duc de Valentinois, Prince *de Monaco*, fils aîné de *Jacques Goyon de Matignon*, Comte de Thorigni.

———— DE MAYENNE, *aujourd'hui l'*HÔTEL D'ORMESSON, rue Saint-Antoine. Bâti par *du Cerceau*, pour *Charles de Lorraine*, Duc de Mayenne, Lieutenant-général du Royaume pour la Ligue. Les réparations ont été faites sur les dessins de *Germain Boffrand*.

———— DE MAZARIN. *Quart. Saint-Germain-des-Prés, quai Malaquais.* Il portoit autrefois le nom de *la Roche-sur-Yon*, à cause de *Louise-Adélaïde de Bourbon-Conti*, morte le 21 novembre 1750, sous le nom de Mademoiselle *de la Roche-sur-Yon*. Il y a un autre Hôtel de ce nom dans la rue de Varenne, qui fut bâti en 1704, sur les dessins du Duc *Fornari*. Il a appartenu à M. *de Roise*, Conseiller au Parlement; à M. *de Vendôme*, Grand-Prieur de France; au Marquis *de Maubourg*, & à Madame *de Mailli*, Duchesse de

Mazarin, veuve, en secondes noces, de *Paul-Jules de la Porte Mazarini*, Duc de la Meilleraye.

HOTEL DE MESMES. *Quart. & rue Saint-Avoie.* Autrefois l'Hôtel de Montmorenci. Le Roi Henri II y a demeuré quelquefois. MM. *de Mesmes* en firent l'acquisition. Le premier Président de ce nom y avoit fait faire de grandes réparations sur les dessins de *Bullet* & de *Boffrand. Jean Law* y établit d'abord les Bureaux de la Banque générale. Madame la Duchesse Douairiere *de la Tremouille* l'occupe depuis long-temps.

——— DE MEZIERES. *Quart. Saint-Germain-des-Prés, rue de Varenne.* Bâti sur les dessins du Duc *Fornari*, Sicilien, pour *Charles d'Estampes.* Il fut vendu à Madame *de Mezières*, veuve du Lieutenant-général des Armées du Roi, Gouverneur d'Amiens. M. le Cardinal *de Polignac*, qui l'a occupé, y avoit rassemblé un grand nombre d'antiquités qu'il avoit fait venir de Rome.

——— DE MONTMORENCI, *près le Boulevard, au coin de la Chaussée d'Antin.* Construit sur les dessins de M. *le Doux*, le même qui a dirigé l'Hôtel d'Usez. L'inscription *Hôtel de Montmorenci* est placée au faîte de ce bâtiment, en sorte qu'il faudroit un bon télescope pour la lire.

——— DE NESLE, (*avant* MAILLI) *aujourd'hui* *d'*AUMONT. *Quart. Saint-Germain-des-Prés, rue de Beaune.* Cette maison qui est grande, est accompagnée d'un jardin & d'une terrasse qui donne sur le Quai, ce qui lui procure une très-belle vue.

——— DE NESMOND. *Quart. de la place Maubert, au coin de la rue des Bernardins, sur le quai de la Tournelle.* Cette maison a souvent changé de nom; les Ducs de Montpensier en ont été propriétaires. Les MM. *de Nesmond* en firent l'acquisition; & après eux, *Blondi*, fameux Danseur de l'Opéra.

——— DE NIVERNOIS, *rue de Tournon.* C'est un des beaux Hôtels de cette rue. *Voy.* HÔTEL DES AMBASSADEURS EXTRAORDINAIRES.

——— DE NOAILLES. *Quart. du Palais-Royal.* Bâti pour *Henri Pussort*, Conseiller d'Etat, & oncle du fameux

Colbert. Il fut vendu à *Pierre-Vincent Bertin*, Receveur-général des parties casuelles, dont les héritiers le vendirent à Adrien-Maurice, Duc de Noailles. La grande porte est décorée de deux colonnes Ioniques qui soutiennent un balcon, l'attique & l'entablement. Au fond de la cour, est un beau péristile composé de six colonnes d'ordre Dorique, & orné de quatre niches.

HOTEL DE PONTCHARTRAIN. *Quart. de Montmartre, rue neuve des Petits-Champs.* Bâti sur les dessins de *le Vau*, pour *Hugues de Lionne*, Sécrétaire d'Etat, &c. Il a pris le nom de Pontchartrain, de *Louis Phelippeaux de Pontchartrain*, Chancelier de France, qui l'acheta en 1703. Le Roi en a fait l'acquisition, & l'avoit d'abord destiné pour loger les Ambassadeurs extraordinaires, ensuite Sa Majesté l'a accordé au Ministre qui préside à la finance. M. *de l'Averdi* est le premier qui l'ait habité en qualité de Contrôleur-général. On a mis sur la porte un marbre, où on lit, *Hôtel du Contrôleur-général.*

——— DE RICHELIEU. *Voy.* HÔTEL D'ANTIN.

——— DE LA ROCHEFOUCAULT. *Quart. Saint-Germain-des-Prés, rue de Seine*, a appartenu au Vicomte *de Turenne*, ensuite au Duc *de la Roche-Guyon*, ou *de Liancourt*; & par succession, à *François de la Rochefoucault*, VIIe. du nom, du côté de *Jeanne-Charlotte Duplessis de Liancourt*, sa femme, ce qui a fait prendre à cette maison le nom d'*Hôtel de la Rochefoucault.*

——— DE ROYAUMONT. *Quart. Saint-Eustache, rue du Jour.* Bâti en 1613, par *Philippe Hurault*, Evêque de Chartres, & Abbé de Royaumont. Cette maison a été pendant deux ans le rendez-vous général des duellistes de Paris. *François de Montmorenci*, Comte de Bouttevillle, l'occupoit alors, & les braves de la Cour & de la Ville s'y assembloient les matins dans une salle-basse, où l'on trouvoit toujours du pain & du vin sur une table dressée exprès, & des fleurets pour escrimer.

——— DE SAVOISI, *aujourd'hui* HÔTEL DE LORRAINE. *Quart. Saint-Antoine, rue Pavée.* Bâti par *Charles de Savoisi*, Chambellan du Roi Charles VI, & un de ses Favoris. Cet Hôtel est fameux dans l'Histoire de l'Université de Paris. Ce

détail mérite l'attention du Lecteur. *Voy. Descrip. de Paris, par Piganiol, tom. IV, pag. 402.*

» L'an 1408, le 14 de juillet, comme la procession des » Ecoliers passoit le long de la rue du Roi-de-Sicile, allant » à l'Eglise de *Sainte-Catherine-du-Val-des-Ecoliers*, un des » valets de Charles de Savoisi revenant d'abreuver un cheval, » & le faisant galopper par la rue au travers des Ecoliers, fit » rejaillir de la boue sur l'un d'eux. Cet Ecolier donna un coup » de poing au valet, qui appella à son secours les autres » domestiques de son maître, qui poursuivirent en armes » les Ecoliers jusqu'à la porte de l'Eglise de Sainte-Catherine; » & un des valets tirant plusieurs flèches, il y en eut une qui » vola de la porte de l'Eglise jusqu'au maître-autel, où la » Messe se célébroit. L'Université poursuivit si vivement » cette insulte contre Savoisi, qui avoit avoué ses domesti- » ques, que par Arrêt du Conseil d'Etat, le Roi y séant avec » tous les Princes de son sang, il fut ordonné que la maison » de Savoisi seroit démolie, & il fut condamné à 1500 liv. » d'amende envers les blessés, & à 1000 liv. envers l'Uni- » versité. Trois de ses gens furent condamnés à faire amende » honorable, nuds en chemise, la torche en main, devant » les Eglises de Sainte-Genevieve, de Sainte-Catherine & de » Saint-Severin, après quoi ils furent fouettés aux carrefours » de la Ville, & bannis pour trois ans.

» En 1416, *Savoisi* obtint du Roi la permission de faire » rebâtir son Hôtel; mais l'Université s'y opposa avec tant de » force, que ce ne fut qu'après 112 ans, qu'elle permit qu'on » le rebâtit, encore fût-ce à condition qu'on mettroit au- » dessus de la porte du nouvel Hôtel, une pierre, sur la- » quelle seroit gravée une inscription qui feroit mention de » l'Arrêt donné en 1409, contre *Savoisi*, & de la permission » accordée par l'Université de rebâtir cet Hôtel. Cette pierre » qui a deux pieds en quarré, fut ôtée quand on bâtit l'Hôtel » de Lorraine, & a été trouvée depuis dans quelques démoli- » tions, & donnée à M. *Foucault*, Conseiller d'Etat, qui la » fit encastrer dans un mur de son jardin de Paris. On y lit ce » qui suit:

Cette maison *de Savoisi*, en 1409, fut démolie & abattue par Arrêt, pour certains forfaits & excès commis par Messire *Charles de Savoisi*, Chevalier, pour lors Seigneur & propriétaire d'icelle maison, & ses serviteurs, à aucuns Ecoliers & Suppôts de l'Université de Paris, en faisant la Procession de lad. Université à Ste-Catherine-du-Val-des-

Ecoliers; près dudit lieu ; avec autres réparations, fondations de Chapelles, & charges déclarées audit Arrêt, & a demeurée démolie & abattue l'espace de cent douze ans, & jusqu'à ce que ladite Université, de grace spéciale, & pour certaines causes a permis la réédification d'icelle, aux charges contenues & déclarées ès Lettres, sur ce faites & passées à ladite Université ; en l'an 1517.

Sauval dit que Francois I donna à *Françoise de Longni*, veuve de l'Amiral *Chabot*, l'Hôtel de Savoisi ; qu'elle le vendit, avant de mourir, à *Charles*, Duc de Lorraine, qui lui donna son nom. *Nicole*, Duchesse de Lorraine, étant venue à Paris en 1634, le fit rebâtir, & le fit mettre dans l'état où nous le voyons. Elle y fixa sa demeure, & y mourut en 1657, après avoir été abandonnée de *Charles*, IIIe. Duc de Lorraine, son mari, & avoir été dépouillée de ce Duché, qu'elle lui avoit apporté en mariage.

HOTEL DE SENS. *Quart. Saint-Paul, au carrefour où aboutissent les rues de la Mortellerie, des Barres, du Fauconnier & du Figuier.* Il étoit situé sur le quai des Céléstins, à quelque distance de celui-ci, & faisoit anciennement la demeure des Archevêques de ce nom. Charles V ayant desiré de l'avoir pour agrandir son Hôtel de S.-Paul, Guillaume de Melun, Archevêque de Sens, le lui vendit en 1363, moyennant 11500 liv. dont 1500 liv. pour l'achat de l'Hôtel d'Estomenil, & le surplus, pour les réparations, meubles, & autres acquisitions. Les nouveaux Auteurs du *Gallia Christiana* datent cet échange de 1365. Au commencement du XVIe. siècle, *Tristan de Salazar*, Archevêque de Sens, fit rebâtir cet Hôtel comme on le voit aujourd'hui. La Reine Marguerite, première femme de Henri IV, y vint demeurer à son retour d'Auvergne. Il a servi depuis pour loger la Diligence de Lyon, qu'on a transférée ensuite sur le Quai des Célestins.

HOTEL DE SOISSONS, *aujourd'hui la* HALLE AU BLED. *Quart. Saint-Eustache.* Il ne reste plus aucun vestige de cet Hôtel, qui étoit situé entre la rue Coquillere, celle des Deux-Ecus, celle du Four & celle de Grenelle. Ce qu'on sait de plus ancien, c'est qu'il appartenoit au XIIIe. siècle aux Seigneurs *de Nesle*, & qu'il en portoit le nom ; ensuite il fut nommé *Hôtel de Behagne*, *Bahaigne*, *Béhaine*, *Bohaigne*,

&c. noms dont on se servoit alors pour exprimer celui de Boheme : puis il fut appellé le *Couvent des Filles pénitentes*, qui y avoient leur maison ; l'*Hôtel de la Reine*; & enfin l'*Hôtel de Soissons*, à cause de Charles de Bourbon, Comte de Soissons, à qui il appartenoit, & dont la fille l'apporta en mariage en 1624, à *Thomas-François de Savoie*, Prince de Carignan, aïeul du Prince Eugene, un des plus grands & des plus heureux Capitaines de ces deux derniers siècles.

Catherine de Médicis fit bâtir l'Hôtel que nous y avons vu ; & pour cet effet, elle acheta plusieurs maisons du côté de la rue du Four, fit couper les rues d'Orléans & des Etuves, qu'elle fit renfermer dans son enceinte, & construire les bâtimens & la Chapelle que nous avons vu démolir en 1748 & 1749. Elle fit élever dans une des cours la colonne qui subsiste encore, laquelle a 12 toises de haut, y compris sa base & son chapiteau, & 143 pieds avec son socle & sa sphère, sur 9 pieds 8 pouces & demi de diamètre par bas, & 8 pieds 2 pouces par haut. Cette colonne est un mélange de l'ordre Dorique & Toscan. *Voy.* HALLE AU BLED, & pour un plus grand détail, *Sauval*, *Piganiol* & M. *Jaillot*.

HOTEL DE SOUBISE. *Quart. Sainte-Avoie*, entre le quarré que forment les rues du *Chaume*, des *Quatre-Fils*, *de Paradis* & la *vieille rue du Temple*. Cet Hôtel doit ses premières constructions à *Olivier de Clisson*, Connétable de France. C'étoit auparavant une grande maison nommée le *grand Chantier du Temple*, dont les Parisiens firent présent à ce Seigneur; cette maison a donné le nom à la rue. L'Hôtel de Clisson appartenoit, au commencement du XVe. siècle, au Comte *de Penthievre*; il passa ensuite au sieur *Babou de la Bourdaisiere*, qui, par contrat du 14 juin 1553, le vendit 16000 liv. à *Anne d'Est*, épouse de François de Lorraine, Duc de Guise. Celui-ci le donna, le 7 octobre 1556, au Cardinal de Lorraine, son frère, qui en fit don le 4 novembre suivant, à charge de substitution, à *Henri de Lorraine*, Prince de Joinville, son neveu. Il a porté le nom *de Guise* jusqu'en 1697, que *François de Rohan*, Prince de Soubise, qui l'acheta des héritiers de la Duchesse de Guise, le fit reconstruire presqu'en entier, tel que nous le voyons à présent.

On commença à y travailler en 1706, sous la conduite de *le Maire*, excellent Architecte. On ferma la principale porte qui étoit dans la rue du Chaume ; on en ouvrit une autre à côté, vis-à-vis la rue de Braque, pour laisser le passage libre à une rue qui va de la rue de Braque, à travers la cour de cet

Hôtel, à la vieille rue du Temple. On ouvrit la principale porte dans la rue de Paradis, vis-à-vis la façade principale de l'Hôtel. Elle est décorée de chaque côté de deux grouppes de colonnes corinthiennes, avec leurs couronnemens en ressault, sur lesquels on a posé une statue d'Hercule & une de Pallas, sculptées par *Coustou* le jeune, & par *Bourdis*. Au milieu de l'attique, sont les armes de Rohan-Soubise. Plusieurs trophées d'armes dont on a orné les côtés, servent d'accompagnemens, & terminent la décoration.

La cour est si spacieuse & si bien décorée, qu'il n'y en a point dans Paris qui lui soit comparable. Un entablement continu soutenu par des colonnes couplées, d'ordre composite, règne en pourtour, & forme un corridor, à la faveur duquel on peut aller à couvert. Sur cet entablement, règne une balustrade, avec les massifs sur les colonnes. Cette cour est terminée par une grande façade d'architecture plaquée contre l'ancien édifice, pour en cacher la difformité. Deux différens ordres d'architecture ont servi à cette décoration. Au rez-de-chaussée, sont huit colonnes couplées d'ordre composite, entre lesquelles sont trois grandes portes ceintrées, qui conduisent dans un vestibule, où est le grand escalier. Le même nombre de colonnes, mais d'ordre Corinthien, forme un second ordre sur le premier, & l'un & l'autre sont terminés par un fronton triangulaire, dans le tympan duquel sont les armes de Rohan-Soubise, sculptées par *Lorrain*. Sur ce fronton, sont deux figures à demi-couchées; & dans les encoignures, sont des grouppes de génies. Pour raccorder ce grand corps d'architecture avec le péristile qui règne au pourtour de la cour, on a mis de chaque côté, des grouppes de colonnes, sur l'entablement desquelles on a placé les figures des quatre Saisons, qui ont chacune l'attribut qui leur convient.

Armand-Gaston de Rohan, Evêque de Strasbourg, Grand-Aumônier de France, & Cardinal de l'Eglise Romaine, a fait bâtir un grand Hôtel sur une portion du terrein de l'Hôtel de Soubise, & que l'on nomme l'*Hôtel de Strasbourg*. Il a sa principale entrée dans la vieille rue du Temple. Cet édifice est assez simplement décoré du côté de la cour, & a par-là quelque beauté; mais les faces des bâtimens, qui sont à droite & à gauche, ont peu de convenance avec le principal corps d'architecture. La façade qui règne sur le jardin, est d'un meilleur goût. C'est un ordre Dorique au rez-de-chaussée, avec un avant-corps au milieu, orné de quatre colonnes. L'ordre Ionique est au-dessus du Dorique, & l'attique est

furmonté d'un fronton, dans le tympan duquel font les armes de fon Eminence.

Le jardin de l'Hôtel de Soubife eft public.

HOTEL DE SULLI, *rue Saint-Antoine*. Bâti par *du Cerceau*, pour *Maximilien de Bethune*, Duc *de Sulli*, fur une partie de l'emplacement de l'Hôtel des Tournelles. C'eft un bâtiment de forme quarrée, & flanqué de quatre pavillons couverts d'ardoife. Au-deffus de la grande porte, eft une efpèce de plate-forme, avec des baluftrades de fer. On voit un grand nombre d'infcriptions gravées fur les ailes. C'eft aujourd'hui l'*Hôtel Turgot*.

——— DE SAINT-PAUL. Maifon royale bâtie par Charles V, qui y tint fa Cour, ainfi que plufieurs Rois, fes Succeffeurs. Il occupoit tout le terrein des environs de l'Eglife de ce nom, & fes vaftes jardins s'étendoient fur les bords de la rivière. On prit enfuite une partie de leur étendue pour l'Arfenal, & pour le Couvent des Céleftins. Le Roi, la Reine, les Enfans de France, les Princes du Sang, le Connétable, le Chancelier, & ceux qui étoient en faveur, y avoient de très-grands appartemens, la plûpart accompagnés de Chapelles, de jardins, de préaux & de galeries. Il y avoit plufieurs grandes cours, & une entr'autres, fi fpacieufe, qu'on y faifoit des joûtes, & qu'on la nommoit de ce nom.

L'appartement du Roi confiftoit dans une grande antichambre, une chambre de parade, appellée la *chambre à parer*, la chambre au *gîte du Roi*, deux cabinets, une garderobe, la chambre *des napes*, celle de l'*étude*, celles *des bains* & *des tourterelles*, la chambre du *Confeil*, deux *Chapelles*, des *étuves*, que l'on nommoit *choffe-doux*; une *volière*, un jeu de *longue-paume*, une *ménagerie* pour les grands lions, une autre pour les petits. La grande chambre de parade étoit appellée la *chambre de Charlemagne*: elle avoit 15 toifes de long fur fix de large. Les Mémoires de ce tems difent que les poutres des chambres les mieux ornées, étoient enrichies de fleurs-de-lys d'*eftein doré*; que les lits étoient de drap d'or, & que les chenets de fer pefoient 180 liv. On ne voit à préfent aucun refte de ces nombreux édifices, qui étoient compofés d'un grand nombre d'Hôtels, tels que celui de la Piffotte, de Beautreillis, de l'Hôtel-de-la-Reine, de l'Hôtel-neuf, appellé d'Eftampes, &c.; & c'eft fur leurs ruines, que fe font formées les rues qui font depuis celle de Saint-

Paul jusqu'aux fossés de l'Arsenal, lesquelles conservent les noms des bâtimens qui y étoient du temps de l'Hôtel de Saint-Paul, comme celles de Beautreillis, des Lions, du petit Musc & de la Cerisaye.

HOTEL DE LA FORCE. *Quart. de St-Antoine*, *rue du Roi de Sicile.* Il fait partie du Palais que les Rois de Sicile avoient dans cette rue. *Jacques Poultier*, mort Intendant des Finances en 1711, acheta du Duc *de la Force*, une partie de cet Hôtel, qui fut embellie par *Bullet* & *Gabriel*, Architectes de réputation. L'autre moitié fut vendue en 1715, aux frères *Paris*, nés à Moirans en Dauphiné. Il a servi au Bureau des saisies réelles, du vingtième, & aujourd'hui de la Ferme des cartes.

——— DE TORIGNY. *Quart. de la Cité*, *Isle Saint-Louis.* Il a appartenu au Président *Lambert de Torigny*, dont le nom lui est resté; ensuite au sieur *Dupin*, Fermier-général, puis au Marquis *du Châtelet-Laumont.* Il a son entrée par la rue Saint-Louis, & a été bâti sur les dessins de *Louis le Vau.* La porte est grande & annonce un bel édifice. La cour est entourée de bâtimens décorés d'ordre Dorique. Un perron qui est vis-à-vis la porte, conduit à un grand pallier, où commencent deux rampes, par lesquelles on monte aux appartemens, qui sont magnifiques.

Cette maison n'a point de jardin; mais du côté de la rivière, règne une grande terrasse, qui offre un des plus beaux points de vue. Elle est ornée de quatre statues antiques de marbre.

Cet Hôtel rassembloit un grand nombre de tableaux excellens, un grand entr'autres du *Bassan*, représentant l'enlevement des Sabines, chef-d'œuvre de ce Peintre. On y voit des paysages peints dans les panneaux du lambris; par *Patel* & *Hermans*: cinq tableaux de l'histoire d'Enée, par *Romanelli*. *Eustache le Sueur* a représenté sur le plafond d'un cabinet, la naissance de l'Amour, morceau frappant; celui de la cheminée est du même pinceau, & un autre chef-d'œuvre.

La galerie est une des plus belles & des plus curieuses de Paris. La porte par laquelle on y entre, est décorée en-dedans de deux belles colonnes corinthiennes toutes dorées. Le plafond représente les travaux d'Hercule, & a été peint par *le Brun*, avec toute la correction & la force dont il étoit capable, & que devoit produire la vive émulation qu'il y avoit entre *le Sueur* & lui. Comme ils travailloient en même-temps aux

peintures de cette maiſon, ils y étalèrent à l'envi toute la ſcience qu'ils avoient acquiſe dans leur Art. Le triomphe de *le Sueur* ſe voit ſur le plafond d'un appartement, qui eſt de l'autre côté de la galerie : c'eſt Phaëton qui demande au Soleil, ſon père, qu'il veuille lui confier la conduite de ſon char. Il a auſſi enrichi l'alcove de cette même pièce, de pluſieurs tableaux qui repréſentent les neuf Muſes ; & le cabinet des bains, pratiqué dans le comble de cette belle maiſon.

HOTEL DE TOULOUSE. *Quart. Saint-Euſtache.* Bâti vers l'an 1620, ſur les deſſins de *François Manſard*, pour *Raymond Phelippeaux*, ſieur d'*Herbault de la Vrilliere & du Verger*, Sécrétaire d'Etat ; & ſitué, ſuivant le contrat de vente qu'en fit Louis Phelippeaux de la Vrilliere, les 4 & 6 ſeptembre 1705, à M. *Rouillé*, Maître des Requêtes, moyennant 450000 liv., dans les rues neuve des Petits-Champs, des Bons-Enfans & Baillif, toujours ſous le nom d'*Hôtel de la Vrilliere*, juſqu'en 1713, que M. le Comte *de Toulouſe* l'ayant acheté, lui fit quitter ce nom pour prendre le ſien. *Robert de Cotte*, premier Architecte du Roi, y fit tous les changemens conſidérables qu'on y a vus.

Ce Palais ſe préſente avec la plus grande nobleſſe. Il a en face la rue de la Vrilliere, la place des Victoires, & la rue des foſſés Montmartre, juſqu'à la rue Montmartre, & même juſqu'à l'entrée de la rue neuve Saint-Euſtache, leſquelles forment une avenue de plus de cent cinquante toiſes de longueur.

La grande porte eſt un chef-d'œuvre de *Manſard*, qui, malgré l'accompagnement des colonnes, a ſu conſerver à l'ordre Dorique toute ſa régularité. Deux figures aſſiſes ſur l'entablement, repréſentent Mars & Pallas ; elles ſont de *Biard*, le fils.

Un grand corps-de-logis en face & deux ailes en retour compoſent cet Hôtel. L'avant-corps du bâtiment de face eſt décoré de pilaſtres & d'autres ornemens diſtribués avec goût & élégance. Dans le fronton, ſont les armoiries du Prince. L'ordre Dorique règne dans l'architecture des deux ailes, ſous chacune deſquelles eſt au rez-de-chauſſée de la cour une galerie ou portique.

Un grand veſtibule annonce le grand eſcalier qui eſt dans l'intérieur de l'aile gauche. Au-deſſus des portes de l'antichambre, ſont deux Bacchanales, de *Nicolo*.

On voit dans la ſalle des *Amiraux*, les portraits en buſte de

soixante-un, tant Amiraux, que Sur-intendans de la navigation, depuis *Florent de Varenne*, jusqu'à S. A. S. M. le Duc *de Penthievre*, inclusivement.

La salle des *Rois* est ornée des portraits de tous les Rois de France, copiés d'après les médailles, les statues & les portraits originaux.

Tous les ornemens du *grand escalier*, qui est un des plus beaux de Paris, sont d'un fini & d'une légèreté admirables, & du ciseau de *Charpentier*, *Monteau* & *Hoffman*.

Le tableau qui est sur la porte de la salle à manger, représente une bataille, & est du *Génois* : deux autres vis-à-vis les croisées représentent des cuisines ; ils sont copiés d'après *Snaydre* & *Rubens*. Sur la porte de l'autre côté de la cheminée, est une bataille, d'après *Falconnier* ; & une autre du même Peintre, sur celle qui communique au grand appartement. En face de la cheminée, on voit Orphée & Euridice, par *Martin de Boulogne*, & un Paysage de *Francisque Bolonese*.

La tapisserie d'hiver du grand appartement est un morceau riche, où *Béhagle* a représenté quelques-unes des conquêtes de Louis-le-Grand. Sur la porte, une Bacchanale d'enfans, par *Nicolo*. Sur lacheminée, David tenant la tête de Goliath, par *le Guide* ; au-dessus de la porte, Salomon sacrifiant à la Déesse des Sidoniens, par *Bourdon*.

On voit sur les trois portes de la pièce qui sert de seconde antichambre, trois tableaux, dont l'un est la Vierge, le petit Jesus & S. Jean, par *Vandeck* ; le second représente Rachel donnant à boire à Eliézer, par *Alexandre Veronese* ; & le troisième, la Charité au milieu de trois enfans, par *Vandeck*.

Les tableaux qui ornent la chambre, sont la Charité peinte par *le Guerchin* ; Judith devant Holopherne, par *le Tintoret* ; un fleuve & une femme, par *Luc Jourdan* ; la mort d'Adonis, par *le Tintoret* ; Jesus-Christ mis dans le tombeau, par le même ; Didon sur le bûcher, par *André Laski* ; Angélique & Médor, par *Paris Bordon*. Dans un des trumeaux, Céphale & Procris, peints dans la manière *du Carrache*.

Dans le grand cabinet, on voit la magnifique tapisserie de soie, rehaussée d'or & d'argent, faite par *Behagle*, sur les dessins de *Berain*, par ordre de Madame de Montespan. Cette tapisserie ne peut admettre que les dessus de porte, dont l'un représente Esther devant Assuerus, & l'autre Agar dans le désert, tous deux *du Guerchin*.

On

On remarque dans la chambre, où ce sallon conduit, un lit en tableaux, de tapisserie à petits points, enfermés dans une broderie d'or. On voit sur les portes, des Paysages, de *Jacques Bassan*; une copie d'un excellent tableau, *du Guide*, qui est chez le Roi, & qui représente en ovale l'union du dessin & du coloris; le portrait du Marquis *del Guasto*, d'après *le Titien*: un tableau, *du Bassan*, dans lequel on voit plusieurs personnes qui vont se coucher; & sur un autre, une cuisine, par le même Peintre.

Dans le petit cabinet qui suit cette chambre, on voit sur la porte un tableau ovale, représentant la Vierge & le petit Jesus, d'après *le Titien*; à côté de la cheminée, S. Jean dans le Désert, par *le Caravage*; en face des croisées, la Cène, peinte par *le Tintoret*; une Tête de vieillard, par *Rubens*, &c.

Au-dessus de la porte qui donne sur le petit escalier, sont plusieurs tableaux; & un entr'autres sur bois, représentant un Architecte; & un autre, un Médecin, par *Holbeins*; une tête de la Madeleine, par *Beaujens*; le portrait d'un Pélerin, par *le Caravage*; la mort de Cléopatre, par *le Valentin*; le portrait d'une femme, par *Paul Véronese*; celui de Louis XI, par *Léonard de Vinci*.

Le tableau ovale, qui est au-dessus de la porte par laquelle on entre dans le cabinet du Prince, représente la Charité d'après *le Carrache*.

On voit dans un grand cabinet qui termine l'appartement, le portrait d'un Vénitien, peint dans la manière du *Tintoret*; la Nativité de Jesus-Christ, par *le Bassan*; un tableau sur bois, qui représente cinq sujets de la vie de l'Enfant prodigue, par de *Franci*; N. S. attaché à la colonne, par *Vandeck*; la Véronique, par *Léonard de Vinci*; la Vierge & le petit Jesus qui donne une palme à S. Laurent, par le jeune *Palme*; N. S. couronné d'épines, par *Jacques Bassan*; la Madeleine, par *le Guide*; un buste de J. C. par *Paris Bordon*; S. Jerôme, par *le Mutien*; Sainte Catherine & trois Anges, par *Léonard de Vinci*; le jeune Tobie, qui rend la vue à son père, par *Jean Hemessan*; la fuite en Egypte, par *Teniers*; la Vierge & le petit Jesus, par *le Dominiquain*; Hérodias qui tient la tête de S. Jean, par le vieux *Palme*; un Vénitien, peint dans la manière *du Tintoret*; le portrait d'un Cardinal, aussi dans la manière *du Tintoret*; le portrait en pied du Roi Louis XIII, par *Champagne*; celui du Cardinal de Richelieu, aussi en pied, par le même.

Le tableau de la Chapelle est un Christ copié d'après *le Brun*.

La galerie a 20 toises de longueur, sur 19 pieds 4 pouces de large. *Mansard* se trouvant gêné par la rencontre de la rue neuve des Bons-enfans, remédia à cet inconvénient, en imaginant une trompe qui avance en saillie sur cette rue, & par ce moyen il gagna la largeur qui lui manquoit. Cette trompe fut exécutée par Maître *Philippe le Grand*. Tous les ornemens de sculpture sont de *Vassé*, & d'un fini merveilleux. Ce sont des sujets pris de la marine ou de la chasse. Cette galerie est voûtée d'un berceau en plein ceintre, peinte par *François Perrier*, en 5 grands tableaux.

Dans le milieu de la voûte, est Apollon ou le Soleil. Les élémens sont les sujets des quatre autres. La terre est désignée par l'enlevement de Proserpine par Pluton; le feu, par Jupiter armé de sa foudre, & de tout l'éclat de sa majesté, qui va rendre visite à Semelé; l'air est représenté par Junon, qui prie Eole de déchaîner les vents contre la flotte des Troyens; & l'eau est désignée par Neptune & Thétis.

Les trumeaux sont décorés par des tableaux des plus excellens Peintres. Le premier représente la mort de Marc-Antoine, à l'âge de 56 ans; il est d'*Alexandre Véronese*. Le bas-relief est un Arion qui se lance à la mer, & trouve un dauphin qui le reçoit sur son dos.

Dans le tableau suivant, on voit Coriolan qui relève sa mère Véturie, & Volumnia, sa femme; il est *du Guerchin*. Le bas-relief représente Méleagre, qui ayant tué le sanglier, en présente la hure à Atalante.

Le chef-d'œuvre de *Pietre de Cortone*, où tout est parfait, dessin, couleur, expression, figures, paysage, est celui qui représente Faustule portant à Acca Laurentia, sa femme, l'un des deux enfans qu'il vient de dérober à la fureur d'Amulius, & au danger qu'ils couroient sur le Tibre, Rémus & Romulus, enfans de la Vestale Rhéa-Silvia. Le bas-relief est Amphitrite, sur le rivage de la mer.

On voit ensuite l'enlevement d'Helène par Pâris; c'est un des meilleurs tableaux *du Guide*, qui fut fait pour le Roi d'Espagne, qui le trouva trop cher, & que *le Guide* vendit à un Marchand de Lyon, (M. *de la Forcade*) qui l'acheta pour la Reine Marie de Médicis; mais cette Princesse ayant été obligée de se retirer de la Cour, il demeura au Marchand de Lyon, qui le vendit à Louis Phelippeaux, Seigneur de la Vrilliere. Malgré l'excellence de ce tableau, l'on peut dire que le voisinage du précédent ne lui est pas favorable.

Le bas-relief repréſente Apollon tuant le ſerpent Pithon.

Le tableau qui vient enſuite eſt *du Pouſſin*. Il repréſente le Maître d'Ecole, qui avoit voulu livrer à Camille les enfans des Principaux de la ville des Faliſques, abandonné à la diſcrétion de ſes Ecoliers, qui le fouettèrent de toutes leurs forces. Les airs de têtes, la variété des paſſions, le choix des draperies & la compoſition rendent ce tableau un des plus beaux qu'il y ait.

Le bas-relief fait voir Neptune au milieu des flots.

La grille de la cheminée de cette galerie eſt enrichie de deux figures de bronze doré d'or moulu, dont l'une repréſente l'Océan, & l'autre Thétis, ſa femme.

Le premier des tableaux qui ſe préſentent, en continuant du côté du jardin, eſt le combat des Romains & des Sabins, peint par *du Guerchin*. Son bas-relief eſt Diane.

Le ſecond eſt Auguſte faiſant fermer le Temple de Janus, & offrant un ſacrifice à la Paix. C'eſt un des plus beaux de *Carlo Maratti*. Son bas-relief eſt l'enlevement d'Europe par Jupiter.

Le troiſième eſt un Seigneur en robe-de-chambre, qui reçoit la viſite d'un guerrier, par *le Valentin*. Son bas-relief repréſente Céphale, qui tue Procris, ſa femme.

Le quatrième eſt la Sybille Cumée, qui montre à Auguſte une Vierge dans le ciel, tenant entre ſes bras notre S. J. C.; ce tableau eſt de *Piètre de Cortone*. Le bas-relief repréſente Galatée dans une conque marine, & ſe promenant ſur la mer.

Dans le dernier tableau, on voit Céſar qui répudie Pompeïa, & qui épouſe Calpurnie à ſa place. Le bas-relief eſt Adonis, qui ſe repoſe au retour de la chaſſe.

Au-deſſus de la porte de cette galerie, eſt la figure de Diane ſuivie de ſes compagnes, qui ſemblent être agréablement ſurpriſes de la beauté & de la magnificence de ce lieu.

Aux deux côtés de ce grouppe, au-deſſus de la corniche, ſont deux grouppes de ſatyres, & des femmes qui badinent avec des oiſeaux de proie, des bêtes fauves, & des trophées de chaſſe.

Dans les niches doivent être les quatre parties du monde.

Depuis le beau portail de cet Hôtel, juſqu'à la rue des Bons-Enfans, on a conſtruit à neuf les logemens du commun.

HOTEL DE TOURS. *Quart. Saint-André-des-Arcs*, *rue*

du Paon. Dans un rôle de 1640, il est dit, *Maison appartenante à M. Boutillier*, *Sur-intendant des Finances*, *tenue par M. l'Archevêque de Tours*. La demeure de ce Prélat, & peut-être de quelqu'un de ses successeurs, aura pu faire donner à cet Hôtel-garni le nom qu'il porte encore aujourd'hui.

HOTEL DE TRESMES, *autrement* DE GEVRES. Bâti sur les dessins de *le Pautre*, un des habiles Architectes de son tems, pour M. *de Boisfranc*, Chancelier de M. le Duc d'Orléans; il a passé dans la maison de Tresmes, & étoit appellé l'Hôtel de Gêvres, par le mariage de Mademoiselle de Boisfranc, avec M. le Duc de Tresmes.

——— DE VENDÔME. *Quart. du Luxembourg*, *rue d'Enfer*. Bâti en 1707, sur les dessins & la conduite de *le Blond*, mort au service du Czar Pierre I. La Duchesse *de Vendôme*, veuve du fameux Duc de ce nom, l'avoit acheté à vie, & lui a donné son nom. Il a été long-tems occupé par M. le Maréchal, Duc *de Chaulnes*, & le Duc *de Pecquigny*, son fils. Le Prince *de Salm Salm* l'a habité, puis S. A. S. Madame la Comtesse *de Toulouse*. Il a porté successivement les noms de Chaulnes & de Toulouse. En 1758, il fut occupé par la Princesse Douairiere d'*Anhalt-Zerbst*. Elle obtint du Roi en 1759, la permission de faire faire une grille de communication de son jardin qui est très-beau, sur celui du Palais du Luxembourg; ce qui fait que la vue, qui auparavant n'avoit qu'un mur pour perspective, trouve à se perdre aujourd'hui dans le jardin dudit Hôtel. Elle y est morte en 1760. L'Hôtel a repris le nom *de Vendôme*; c'est un des plus beaux de Paris.

——— DE SAINT-MERRY. *Voy.* BELLEVILLE.

——— DE VERTHAMONT, *aujourd'hui d'*ALIGRE, *quartier Saint-Eustache*, *rue d'Orléans*. Bâti sous le règne du Roi Henri II, pour *André Blondel de Roquencourt*, Contrôleur-général des Finances, qui le donna à la Duchesse de Valentinois. Il échut en partage à Dame *Françoise de Brezé*, sa fille, épouse de *Robert de la Mark*, Duc de Bouillon, Maréchal de France, dont cet Hôtel prit le nom. On y voit les armoiries de Bouillon & de la Mark en plusieurs endroits. On retrouve cet Hôtel sous le nom de *Puysieux*, ayant été acquis par M. *Pierre Brulart*, Marquis de Sillery, Vicomte de Puysieux, &c. Dame *Charlotte d'Estampes de Valencei*,

sa veuve, le vendit, le 20 mars 1641, à M. *Achilles de Harlay*, Maître des Requêtes. Son fils ayant été nommé premier Président en 1689, le vendit à M. *de Verthamont.* Il s'étendoit jusques aux rües Saint-Honoré & de Grenelle.

HOTEL-DE-VILLE. *Quart. & place de Grève.* Cet Hôtel bâti sur les dessins d'un Architecte Italien, nommé *Dominique Cortone*, est le siège du Corps Municipal de la Ville de Paris, c'est-à-dire, le lieu de l'Assemblée du Prévôt des Marchands & des Echevins. Ce bâtiment fut commencé sous le règne de François I; & le 15 juillet 1533, *Pierre Viole*, Prévôt des Marchands, avec les quatre Echevins en posèrent la première pierre.

Le Corps Municipal est aussi ancien que la Ville. Il tire son origine de l'Assemblée des Marchands sur l'eau, qui paroissent devoir leur établissement aux Romains, presqu'aussi-tôt que ces Conquérans eurent assujetti les Parisiens. Nos Historiens font mention de quatre endroits, où les Officiers Municipaux ont tenu leurs Assemblées. Le premier étoit situé à *la vallée de Misère*, & connu sous le nom de *Maison de la Marchandise*; ce terrein appartient encore au Corps de la Ville. Le second a été placé près de l'Eglise de Saint-Leufroi & du grand Châtelet, & étoit nommé le *Parlouer aux Bourgeois.* Le troisième, sous le même nom, étoit à la porte Saint-Michel, près du Clos-aux-Bourgeois, & des terreins où sont les Jacobins, où ils avoient leur siège dans de vieilles tours de la Ville. Enfin, en 1357, la Ville acheta une grande maison à la place de Grève. Elle s'appelloit la *Maison de Grève*, lorsqu'en 1212, Philippe-Auguste l'acquit de *Philippe de Cluin*, Chanoine de Notre-Dame. On la nomma ensuite la *Maison aux Piliers*, parce qu'elle étoit portée sur une suite de piliers, tels que ceux qu'on y voit encore aujourd'hui. Enfin, elle prit le nom de *Maison aux Dauphins*, parce qu'elle avoit été donnée aux deux derniers Dauphins de Viennois. Charles de France, à qui elle appartenoit en cette qualité, la donna à Jean d'Auxerre, Receveur des Gabelles de la Prévôté de Paris, qui la vendit à la Ville, par contrat du 7 juillet 1357, moyennant 2880 liv. parisis. Cette maison n'étoit pas alors aussi considérable qu'elle l'est aujourd'hui; différentes acquisitions successives des maisons voisines, mirent la Ville en état de la faire rebâtir. Le premier & le second étage étoient élevés en 1549: on changea alors

le dessin de cet Hôtel ; on fit un nouveau plan, qui n'a été que trop scrupuleusement exécuté. M. *Jaillot*, *Rech. sur Par. Quart. de la Grève*, *pag.* 21. Les circonstances malheureuses des règ es de Charles IX & de Henri III ne permirent pas alors de finir ce bâtiment ; il ne fut achevé qu'en 1606, sous la Prévôté de M. *Miron*.

Au-dessus de la porte qui est au milieu de cet édifice, on voit une statue équestre faite de bronze, en demi-bosse, sur un marbre noir ; elle repésente Henri IV. Cette statue est de *Pierre Biard*, Disciple de Michel Ange, que quelques-uns ont dit, avec peu de fondement, avoir voulu imiter le cheval de Marc-Aurèle, qui est au Capitole à Rome. Au-dessus, sont ces mots : *Sub* LUDOVICO MAGNO, *felicitas Urbis.* Sur le comble de ce bâtiment, il y a, entre deux pavillons, une horloge, qui donne le signal, & qui sonne sans discontinuation, pendant trois jours, dans les réjouissances publiques.

L'escalier qui conduit à celui de la cour, est formé de degrés faits en ovale. La cour est petite, mais décorée par des arcades qui font un bel effet. On y lit trente inscriptions relatives aux glorieuses actions de Louis XIV, depuis son mariage conclu en 1659, jusqu'en 1689, où elles se terminent par la protection que Sa Majesté a donnée au feu Roi d'Angleterre & à sa famille. Elles sont de la composition d'*André Félibien*. Ces événemens sont suivis de ce qui est arrivé de plus remarquable sous le règne de Louis XV. On y voit son mariage, la naissance du Dauphin, &c.

Au milieu d'une de ces arcades, dont la baie est incrustée de marbre, & ornée de deux colonnes ioniques, dont les chapiteaux, les soubassemens, & les autres accompagnemens sont de bronze doré, est une statue pédestre de Louis-le-Grand, habillé en Triomphateur, à la Romaine, appuyé d'une main sur un faisceau d'armes, qui s'élève du milieu d'un trophée, & qui de l'autre main semble donner des ordres. Cette figure, qui est de bronze, est un des chefs-d'œuvres de *Coizevox*. Le piedestal & les faces sont chargés de bas-reliefs & d'inscriptions. La principale est conçue en ces termes : *Ludovico Magno*, *Victori perpetuo*, *semper pacifico*, *Ecclesiæ & Regum dignitatis Assertori* ; *Præfectus & Ædiles æternum hoc fidei*, *obsequentiæ*, *pietatis & memoris animi monumentum posuerunt*, *an. R. S. H.* M. D. C. LXXXIX. A la gloire de Louis-le-Grand, toujours Vainqueur, toujours pacifique, Protecteur de l'Eglise & des Rois, les Prévôt

des Marchands & Echevins ont élevé ce monument éternel de leur fidélité, de leur respect, de leur zèle & de leur reconnoissance, l'an de grace M. D. C. LXXXIX. On remarque, autour de cette cour, les portraits des Prévôts des Marchands en médaillons.

Les appartemens de l'Hôtel-de-Ville sont grands & ornés de tableaux magnifiques, & d'un nombre de portraits des Prévôts des Marchands & Echevins : il y en a plusieurs de *Porbus*, de *le Brun*, & autres habiles Peintres. Entre plusieurs portraits de Louis XIV, on remarque celui qui le représente habillé comme il étoit le jour de son Sacre. On voit le beau tableau peint par *Largilliere*, où est représenté le festin que le Corps-de-Ville donna à ce Prince & à toute sa Cour, le 30 janvier 1687, à son retour de l'Eglise de Notre-Dame, où il avoit été rendre à Dieu & à la Sainte Vierge ses actions de graces sur le rétablissement de sa santé, après une maladie fort dangereuse.

On voit aussi dans la Chambre du Conseil, un tableau représentant le Roi Henri IV à cheval, faisant son entrée à Paris, après la réduction de la Ligue; un nouveau tableau de Louis XV, qui mérite l'attention des Connoisseurs, & plusieurs autres.

Les Prévôt des Marchands & les Echevins tiennent leur juridiction les mercredis & samedis matin : elle s'étend sur les rentes de l'Hôtel-de-Ville, sur la police des quais & ports de la rivière, sur les denrées, & sur toutes autres choses qui viennent par eau, &c. Outre le Prévôt des Marchands & les quatre Echevins, qui sont élus tous les ans le 16 août, jour de Saint Roch, dont la cérémonie est curieuse à voir, il y a 26 Conseillers de Ville, un Procureur, un Avocat du Roi, un Substitut, un Greffier & un Receveur; des Quartiniers, Dixainiers, Cinquanteniers, 300 Archers, & leurs Officiers, tous sont très-magnifiquement vêtus dans les cérémonies & Fêtes extraordinaires. Il y a trois Commis au Greffe de la Ville, quatre Procureurs Postulans, un premier Huissier-Audiencier, & dix Huissiers-Audienciers & Commissaires de Police sur les ports & quais de la Ville, dont quatre *Buissonniers* & six Etalonneurs de mesure.

HOTEL D'USEZ. *Quart. rue & près de la porte Montmartre*. Il est remarquable par l'arc de triomphe qui sert d'entrée, par la décoration imposante de la façade sur la cour, qui est précédée d'une avenue ; & par les nombreux & magnifiques

appartemens qu'on y voit. C'eſt l'ouvrage du ſieur *le Doux*, Architecte.

HOTEL DES AMBASSADEURS EXTRAORDINAIRES. Cet Hôtel ne ſubſiſte plus. Il étoit ſitué rue de Tournon, près du Palais du Luxembourg, & avoit appartenu à *Concino Concini*, connu ſous le nom de *Maréchal d'Ancre*. Aujourd'hui il appartient à M. le Duc *de Nivernois*, qui l'a réédifié, embelli & décoré. L'Hôtel connu maintenant ſous le nom de *Palais de Bourbon*, & qu'habite M. le Prince de Condé, avoit été déſigné pour y loger les Ambaſſadeurs; enſuite celui *de Pontchartrain*, rue neuve des Petits-Champs, puis l'Hôtel d'Evreux, que Sa Majeſté avoit acquis du Marquis *de Marigni*, après la mort de la Marquiſe de Pompadour, ſa ſœur; & aujourd'hui il n'y a point encore d'Hôtel décidé pour leur demeure. Le Roi Louis XIII, à ſon retour de Savoie, alla loger dans l'Hôtel des Ambaſſadeurs, rue de Tournon, parce qu'il étoit près du Luxembourg, où la Reine, ſa mère, qu'il viſitoit ſouvent, faiſoit ſon ſéjour.

——— *des Ecuries de M. le Duc d'Orléans. Quartier Montmartre, rue neuve des Petits-Champs, & près de la rue Vivienne.* Il avoit été bâti pour M. *de Bautru*, Introducteur des Ambaſſadeurs, un des Quarante de l'Académie. Après ſa mort il fut vendu à M. *Colbert*, qui le fit agrandir & orner: on y plaça la Bibliothèque du Roi. Enfin en 1720, M. le Duc d'Orléans, Régent, l'acheta pour y loger ſes Ecuyers, & y placer ſes écuries. Les Connoiſſeurs eſtiment la porte de cette maiſon.

——— DES FERMES DU ROI. *Quart. Saint-Euſtache, rue de Grenelle.* On lit dans Sauval, *Tom. II, pag. 67 & 68*, qu'*Iſabelle Gaillard*, épouſe du Préſident *Baillet*, vendit deux maiſons, rue de Grenelle, à Dame *Françoiſe d'Orléans*, veuve de Louis de Bourbon, premier Prince de Condé: cette vente fut faite en 1573. Son fils, *Charles de Soiſſons*, vendit cet Hôtel en 1605, à *Henri de Bourbon*, dernier Duc de Montpenſier. *Henriette de Joyeuſe*, ſa veuve, s'étant remariée au Duc de Guiſe, le revendit, en 1612, à *Roger de Saint-Larri*, Duc de Bellegarde, grand Ecuyer de France; celui-ci l'agrandit par quelques acquiſitions qu'il fit, rue du Bouloi, & s'en défit le dernier février 1634, en faveur du Chancelier *Séguier*. Sous ce nouveau Propriétaire, Protecteur éclairé des Sciences, des Arts & des Talens, cet Hôtel de-

vint le Temple des Muses, l'asyle des Savans & le berceau de l'Académie Françoise. Cette Compagnie qui l'avoit choisi pour son Chef après la mort du Cardinal de Richelieu, continua de tenir ses Séances dans cet Hôtel, jusqu'en 1673, que Sa Majesté lui accorda une Salle au vieux Louvre. *Voy.* ACADÉMIE FRANÇOISE, *pag. 215 & 216.* C'est dans cet Hôtel que le Chancelier *Séguier* a eu, plus d'une fois, l'honneur de recevoir Louis XIV & la Famille Royale, & qu'en 1656, la Reine Christine de Suède honora l'Académie de sa présence. Enfin, les Fermiers-Généraux en firent l'acquisition à la fin du siècle passé, pour y tenir leurs Assemblées & placer leurs Bureaux : ils ont établi ceux de la Douane sur l'emplacement du jardin, & ils y avoient joint une grande maison vis-à-vis, qui a servi pour l'entrepôt & magasin du tabac, transféré depuis à l'Hôtel de Longueville. Cet Hôtel a encore dans la rue du Bouloi, une autre entrée, qui est celle de la Douane. Le Duc de Bellegarde le fit rebâtir, & employa *du Cerceau*, un des plus fameux Architectes de son tems. Le corps-de-logis & les deux ailes sont en brique, liées avec des chaînes de pierre, comme la Place-Royale, la Place-Dauphine, & les autres édifices royaux de ce temps-là. L'escalier fut inventé & conduit par *Toussaint Vergier.*

HOTEL DES MARETS. *Quart. Montmartre, rue neuve Saint-Augustin.* Il a appartenu à *Louis Robert*, Seigneur *de la Fortelle*, & a passé dans la maison de *François Douvet*, Comte *des Marets*, grand Fauconnier de France, par le mariage de *Marie Robert*, une des filles du sieur *de la Fortelle*, le 22 décembre 1701. On y admire trois plafonds peints par *Jouvenet.*

———— DES MENUS-PLAISIRS DU ROI, *rue Bergère, au-delà des Boulevards.* On y voit une salle de Spectacle, dans laquelle on fait les répétitions des Opéra & Ballets qui se jouent devant le Roi. C'est aussi l'entrepôt des machines qui servent aux divertissemens destinés pour Sa Majesté, sous l'inspection & conduite de MM. les Intendans des Menus-Plaisirs & Contrôleurs de l'argenterie du Roi, & la direction de MM. les Gentilshommes de la Chambre de S. M.

———— DES MOUSQUETAIRES DE LA PREMIERE COMPAGNIE, ou *Mousquetaires Gris. Quart. Saint-Germain-*

des-Prés, *rue de Beaune*. Cet Hôtel est bâti sur l'emplacement ci-devant nommé la *Halle-Barbier*.

HOTEL DES MOUSQUETAIRES DE LA SECONDE COMPAGNIE, ou *Mousquetaires Noirs*. *Quart. Saint-Antoine*, *rue de Charenton*. Bâti en 1701, aux dépens de la Ville. C'est un des grands bâtimens de la ville de Paris, où l'on pourroit loger mille ou douze cents personnes, avec toutes les commodités nécessaires.

——— ROYAL DES POSTES. *Quart. Saint-Eustache*, *rue Plâtrière*. Bâti pour *Jean de Nogaret*, premier Duc d'Epernon, sous le règne de Henri III. C'étoit une grande maison qui s'appelloit, à la fin du XVe. siècle, l'*Image Saint-Jacques*, & qui appartenoit à *Jacques Rebours*, Procureur de la Ville. Le Duc d'Epernon l'ayant achetée & fait rebâtir, cet Hôtel fut vendu par *Bernard de Nogaret*, son fils, à *Barthelemi d'Hervart*, Contrôleur-général des Finances, qui le fit reconstruire presque en entier. Il a passé ensuite à M. *Fleuriau d'Armenouville*, Sécrétaire d'Etat & Garde-des-Sceaux; & à M. le Comte *de Morville*, son fils, Ministre & Sécrétaire d'Etat au Département des Affaires étrangères. Cet Hôtel portoit encore le nom d'*Armenouville*, lorsqu'en 1757, il a été acheté, réparé & distribué convenablement pour y placer les Bureaux des Postes; & l'on y a construit, du côté de la rue Coqhéron, un Hôtel pour l'Intendant-général des Postes. La porte est quarrée & ornée sur la clef d'une fleur-de-lys, acostée de deux ailes d'oiseaux, espèce d'allégorie à la vîtesse de la Poste.

On a placé dans l'escalier un plafond peint sur toile, par *Mignard*, représentant l'apothéose de Psyché, le seul qui ait pu être conservé; & dans la Chapelle neuve, un tableau, où *Bon Boullogne* a peint la prédication de S. Jean-Baptiste. Le sieur *Destouches*, Architecte de la Ville de Paris, a été commis pour faire les changemens & les constructions nécessaires dans cet Hôtel. Toutes les distributions en sont bien entendues.

——— DES TOURNELLES, étoit ainsi nommé à cause de plusieurs petites tours qui l'environnoient, & il étoit situé vis-à-vis l'Hôtel de Saint-Paul. Il embrassoit le terrein qu'occupe aujourd'hui la Place-Royale, les Minimes, la rue de ce nom, ainsi que celle des Tournelles, du foin, de Saint-Gilles & du Parc-Royal. Il avoit successivement appartenu

aux Ducs d'Orléans & de Berry. Le Duc de Bedfort s'étoit plu à l'embellir, & en avoit fait le Palais le plus magnifique pour le temps, & le plus commode. Nos Rois, depuis le rétablissement de Charles VII, en firent leur demeure, & le préférèrent à celui de Saint-Paul. Henri II fut le dernier qui l'habita. On voit encore dans une maison de la rue du Haha, qui en faisoit partie, une salle qu'on prétend être un reste de celle où furent célébrées les noces d'Elisabeth & de Philippe II, & celles de la Duchesse de Savoie. *Antiq. de Paris*, *Liv. VII.*

HOTEL DU PETIT LUXEMBOURG. *Quart. du Luxembourg*, *rue de Vaugirard.* Cet Hôtel est ainsi appellé, à cause qu'il est contigu au Palais d'Orléans, nommé vulgairement le *Luxembourg.* Il a été bâti par le Cardinal *de Richelieu*, qui vint y loger en quittant l'Arsenal, & l'abandonna ensuite à la Duchesse d'Aiguillon, sa nièce, pour aller demeurer au Palais-Cardinal, (aujourd'hui le Palais-Royal) qu'il avoit fait élever à grands frais. Dans la suite, le petit Luxembourg échut à *Henri Jules de Bourbon*, Prince de Condé, comme faisant partie de la succession de *Claire-Clémence de Maillé-Brézé*, sa mere, laquelle étoit nièce du Cardinal de Richelieu. Après la mort de ce Prince, *Anne de Bavière*, sa veuve, l'ayant destiné pour y faire sa demeure, y fit faire en 1710 & 1711, des réparations si considérables, qu'il est devenu, pour ainsi dire, un édifice nouveau. Comme ce Palais est fort resserré, d'un côté par le Palais d'Orléans, & de l'autre par le Monastère des Filles du Calvaire, la Princesse fit bâtir de l'autre côté de la rue. La grande porte est décorée de quatre colonnes Ioniques qui soutiennent un fronton orné de sculptures. A main gauche, en entrant dans la cour, se présente un grand vestibule, où est placé le grand escalier, qui, sans contredit, est un des plus beaux & des mieux entendus qu'il y ait à Paris. Les jardins du Palais d'Orléans semblent avoir été faits pour procurer une vue parfaite à cet Hôtel, dont le jardin qui lui est particulier, est trop petit pour une maison aussi belle & aussi grande. Il faut dire la même chose de la cour. On voit de l'autre côté de la rue, un grande maison composée de quatre grands corps-de-logis, où étoient logés les Ecuyers de la Princesse, ses Officiers & ses Domestiques. On y avoit placé aussi les écuries & les cuisines; & comme il auroit fallu traverser la rue pour porter les plats, & que le service auroit souvent été dérangé par les injures du tems, on

a pratiqué sous terre un corridor voûté, qui passe sous la rue, & vient rendre au pied du grand escalier.

Germain Bosfrand, un des plus habiles Architectes de France, a donné les dessins & conduit toute l'architecture de ce Palais & de la basse-cour.

Après la Princesse *Marie-Anne de Bourbon-Condé*, connue sous le nom de Mademoiselle *de Clermont*, il a été occupé par *Victoire-Marie-Anne de Savoie*, Douairière de *Victor-Amédée, Prince de Carignan*, & l'est aujourd'hui par son Excellence M. le Comte *de Mercy-Argenteau*, Ambassadeur de l'*Empereur*, & de S. M. Impériale, Royale & Apostolique, l'*Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême.*

HOTEL *ou* SÉJOUR D'ORLÉANS. *Quart. Saint-André-des-Arcs.* Il étoit situé dans la rue Saint-André-des-Arcs, sur le terrein où étoit la maison de *Jacques Coytier*, Médecin de Louis XI. (*Voy. Tom. I, pag.* 258.) Il occupoit tout l'emplacement, depuis la rue de l'Eperon, jusqu'à la porte de Bussy, & avoit été habité par Philippe, Duc d'Orléans, cinquième fils de Philippe de Valois. Après la mort de ce Prince, il passa à Louis de France, Duc d'Orléans, fils du Roi Charles V, & frère du Roi Charles VI. En 1401, il vendit cette maison à Charles VI, son frère, 22500 liv. d'or; mais elle lui revint depuis, car non seulement *Valentine de Milan*, sa femme, y logea, lorsqu'elle vint demander justice de sa mort, mais même *Louis d'Orléans*, son petit-fils, avant que de parvenir à la Couronne, en étoit propriétaire en 1484, & la vendit pour 60 liv. de rente à un Conseiller au Parlement, à un Correcteur des Comptes, & à un Avocat. C'est apparemment de l'un de ces trois que *Jacques Coytier* acheta l'emplacement sur lequel il fit bâtir sa maison.

——— TERRAT, *aujourd'hui* BRANCAS, *rue de Tournon.* Il a appartenu à feu M. *Terrat*, mort en 1719, Chancelier de feu M. le Duc d'Orléans, Régent. La grande porte est un morceau d'architecture fort estimé, construite sur les dessins de *Bullet*, fameux Architecte. Elle a été occupée longtems par une Académie Royale, où l'on enseignoit les exercices convenables à la jeune Noblesse. C'est aujourd'hui M. le Duc *de Brancas* qui l'occupe.

Nous desirerions donner un détail plus considérable des Hôtels qui ont été élevés, & qui s'élèvent encore tous les jours dans cette Ville; mais le nombre en est tellement mul-

tiplié, depuis une douzaine d'années, qu'il faudroit employer un volume pour cette description. Le public est trop judicieux pour ne pas sentir combien ce travail seroit dispendieux, & augmenteroit le prix de ce Dictionnaire; d'ailleurs cette collection ne pourroit point être conduite au point de perfection que nous souhaiterions lui donner.

HOUILLES, & CARRIÉRE, *son Annexe*. Village situé à deux lieues & demie de Paris, au milieu d'une péninsule de la Seine; où les Normands commirent beaucoup de meurtres en l'an 846; ce qui feroit croire que delà seroit venu le nom de *Martray*, que porte encore un endroit de cette Paroisse, qui a servi de cimetière dans le tems auquel on continuoit à inhumer dans des cercueils de pierre & de plâtre, comme on y en a trouvé avec beaucoup d'ossemens.

Il paroît par des comptes rendus en 1618, que la Paroisse d'Houilles étoit entourée de murailles, & qu'il y avoit des portes qui fermoient, appellées les portes de Pontoise, de Paris, de Saint-Germain, de Saint-Nicolas; & qu'il y avoit des tourelles sur ces portes; ce qui n'avoit pas empêché les Huguenots d'y entrer au mois de janvier 1598, & aussi dans l'Eglise, où ils trouvèrent peu de chose à prendre.

Cette Eglise a été rebâtie à neuf dans l'un des derniers siècles. L'Architecte a placé le grand-autel dans le bout septentrional, & la porte vers le midi: ce qu'on n'auroit pas souffert dans les anciens tems. Au côté gauche de ce portail, est une belle tour de pierre, terminée par une conque renversée. Cette tour fut commencée en 1648, discontinuée en 1649, à cause de la première guerre de Paris, & achevée en 1651. S. Nicolas est Patron de cette Eglise.

Il y a à Houilles, Prévôté, haute, moyenne & basse-Justice, qui relève de Montmorenci. La Seigneurie relève d'Eaubonne. Il y a de plus un fief qui relève de Besons.

La plaine de Houilles est renommée par les chasses à l'oiseau, du tems des Rois Henri III, Henri IV, Louis XIII, & Louis XIV, qui y faisoit aussi la revue de ses troupes. *Guy Patin* parle dans ses Lettres de la revue de l'an 1667. Il y a entre Houilles & Carrière une croix appellée la *Croix-des-dîne-Chiens*, parce que, dit-on, Henri IV faisoit dîner ses chiens en cet endroit.

Les melons de Houilles que l'on semoit dans les champs comme du bled, étoient autrefois en réputation.

Au bout du Village, du côté du couchant, commence une

avenue d'ormes qui conduit vis-à-vis le village de Maisons, situé au-delà de la Seine ; & dès cet endroit, on ne voit, tant à droite qu'à gauche, & en pays plat, que des vignes qui produisent des vins blancs & clairets.

HOUSSAYE. (*la*) Ainsi nommé, à cause des houx dont ce canton étoit autrefois rempli. Ce Village est à neuf lieues & demie de Paris, vers l'orient, tout à l'extrêmité du Diocèse, & à un quart de lieue de celui de Meaux. Il a Tournan à son couchant, à la distance d'une lieue & demie ; Fontenay, au midi, à la distance d'une lieue ; Rosay, vers le sud-est, à la distance de deux lieues ; & Crecy, au nord, éloigné d'un peu plus. Le territoire est comme dans les autres qui confinent à Tournan, en plaines, terres labourables, prés & bocages, & le Village en lui-même à quelque air de Bourgade.

L'Eglise est du titre de Saint Nicolas, & construite en forme de grande Chapelle. Le Séminaire des Missions étrangères, auquel le Prieuré de la Celle a été uni, nomme à cette Cure.

Le Château est flanqué de pavillons avec des tourelles. M. *de Coetlogon* en est Seigneur.

HUBERT. (*Saint*) Château royal situé dans le diocèse de Chartres, à cinq lieues de Versailles, entre la forêt de Rambouillet & celle de Saint-Léger, Généralité de Paris, Election de Montfort-l'Amaury.

Le Château qui a été commencé en 1756, est placé sur le bord d'un étang, appellé autrefois l'*Etang de Poura*, lequel a 1488 toises de long sur 215 de large.

Les bâtimens consistent dans un pavillon isolé qui est au fond de la cour-royale. Le rez-de-chaussée mérite l'attention des curieux, par la beauté d'un vaste sallon en stuc, par *le Clerc*, & par l'appartement du Roi. Les Seigneurs ont leurs logemens au premier étage. La vue du sallon & celle des appartemens du Roi donne sur l'étang.

A l'entrée de la cour-royale, est une très-belle grille, sur les flancs de laquelle sont deux ailes de bâtimens parfaitement symmétrisés.

La Chapelle occupe une partie de l'aile. On y voit un très-beau tableau de S. Hubert, par *Carle-Vanloo*.

Le reste de cette aile & celle qui est à droite servent à loger les personnes de la suite du Roi & les Officiers de sa Maison.

Au bout de l'avenue par laquelle on arrive au Château,

est la nouvelle Paroisse que Louis XV a fait bâtir, & qui est régie par un Desservant appointé par S. M.

Cette nouvelle Paroisse, par sa position, est Succursale de deux autres, parce que le Château pour lequel elle a été établie, est de la Paroisse de Perrey, & le terrein, de celle des Essarts, par conséquent Annexe des deux, jusqu'à la décision de l'alternative.

HUISSIERS. *Voy. Justice du Châtelet, Tom. II, pag. 304 & suiv.* Il y a des Huissiers attachés au Conseil d'Etat & Privé du Roi, à la Grande-Chancellerie, au Grand-Conseil, à la Prévôté de l'Hôtel, au Parlement, aux Requêtes du Palais, à la Chambre des Comptes & du Trésor, à la Cour des Aides, à la Cour des Monnoies, à la Chancellerie du Palais, au Bureau des Finances & Chambre du Domaine, à la Connétablie & Maréchaussée de France, à l'Amirauté, aux Eaux & Forêts; des Huissiers-Audienciers du Châtelet. Les Huissiers-à-verge ont le titre de Communauté, de même que les Huissiers-à-cheval du Châtelet, & ont leurs Maîtres en charge. Le Bureau des premiers est dans le cul-de-sac de Sainte-Marine; & celui des seconds, dans la rue de la Tixeranderie.

HUISSIERS-PRISEURS. Ils sont au nombre de cent vingt. Leur Office consiste à priser & vendre publiquement les meubles, soit après décès, soit par autorité de Justice. Ils ont une bourse commune; & leur Bureau, sous la voûte du Grand-Châtelet, où ils s'assemblent tous les Dimanches.

HUMIERES. Village de l'Election de Compiegne, avec un Château qui appartient au Comte *de Guiche*. On y voit un grand parc, & de fort belles pièces d'eau dans les jardins.

HYPPOLYTE. (*Saint*) *Fauxb. Saint-Marcel, Quart. de la Place Maubert, au haut de la rue Mouffetard.* Vis-à-vis la porte du cloître de Saint-Marcel, est une petite Paroisse fort ancienne, mais très-bien ornée par des tableaux de *Boisot, Challe, Clément, Briard. Le Brun*, qui a donné les dessins de celui du maître-autel, a peint celui de l'Apothéose de S. Hyppolite, & celui de la Chapelle de la Communion; deux autres petits tableaux du fameux *le Sueur*, & les grands de la nef, sont autant de présens des Paroissiens. La menui-

ferie des piliers de la nef eſt aſſez eſtimée. La chaire a été deſſinée & executée par *Challe*, Sculpteur, frère du Peintre: elle eſt fort bien compoſée. *Le Brun* & *Mignard* excellens Juges en peinture, en admirant les vitres peintes d'une des Chapelles de cette Egliſe, diſoient n'avoir jamais rien vu de plus parfait & de plus correct en ce genre.

Le Curé de Saint-Hyppolite nomme alternativement avec le Chapitre de Saint-Benoît, à la Cure de Saint-Jacques-du-haut-Pas. Suivant G. *Brice*, il y a près de cette Egliſe une vieille maiſon bâtie du tems de S. Louis, & qui n'eſt pas éloignée de la rivière des Gobelins, dans laquelle ce Roi pieux alloit ſouvent paſſer des heures de ſolitude, pour vaquer à des œuvres de piété. On croit, ajoute-t-il, que c'eſt dans ce même lieu, que ſe donna le bal funeſte dont on peut voir l'hiſtoire au ſujet de la fondation de la Chapelle d'Orléans aux Céleſtins. *Voy.* CÉLESTINS.

On ignore en quel temps fut bâtie la Chapelle de Saint-Hyppolite, qui eſt devenue depuis une Egliſe Paroiſſiale. Elle dépendoit du Chapitre de Saint-Marcel, & elle eſt énoncée en cette qualité dans une Bulle d'Adrien IV, du 26 juin 1158. L'Abbé le Beuf attribue le nom de Saint-Hyppolite qu'elle porte, à la dévotion que le Roi Robert avoit pour ce Saint; dont le corps eſt dépoſé à Saint-Denis.

Selon M. *Jaillot*, les Chapelles de Saint-Martin & de Saint-Hyppolite paroiſſent devoir leur origine à la dévotion des Fidèles, qui étoient dans l'uſage de conſtruire des Oratoires dans le voiſinage des grandes Baſiliques, auxquelles on les ſoumettoit. Le Service ſe faiſoit dans la grande Egliſe; & ce n'a été que lorſqu'elle s'eſt trouvée trop petite pour les Paroiſſiens, ou que ceux-ci, par l'agrandiſſement de la Ville & des Fauxbourgs, s'en ſont trouvés trop éloignés, qu'on a érigé en Aides ou Succurſales, & même en Paroiſſes, les Chapelles bâties ſur le territoire de la grande Egliſe. Celle dont il s'agit, pouvoit être antérieure au rétabliſſement de l'Egliſe de Saint-Marcel; elle a pu être bâtie dans le même temps, ou depuis: mais dans aucun de ces cas; il ne paroît pas probable que ce fût une Egliſe pour le peuple. Il étoit obligé alors d'aller à Saint-Marcel, ſon Egliſe mère, rien ne pouvoit l'en diſpenſer, ſur-tout eu égard à la proximité. (Il n'y a pas 90 toiſes de diſtance de l'une à l'autre.) La Chapelle de Saint-Hyppolite jouiſſoit en 1220, du titre de Paroiſſe.

JAC

JAC

JACOBINS, FRÈRES PRÊCHEURS, *ou* DOMINICAINS, *rue Saint-Jacques. S. Dominique* qui s'étoit signalé par la conversion de plusieurs Albigeois, qui soutenoient dans le XII. siècle, l'hérésie des Manichéens, conçut le dessein de s'associer des personnes animées du même zèle & du même esprit, pour prêcher aux peuples les vérités saintes de l'Evangile, & ramener les hérétiques par la force de la persuasion. Cet Ordre fut approuvé par Honorius III, en 1216, sous le titre de *Frères Prêcheurs*. Quelques-uns des Disciples de Saint Dominique vinrent se loger à Paris, le 12 septembre 1217, dans une maison près de Notre-Dame, entre l'Hôtel-Dieu & la rue l'Evêque: l'année suivante, *Jean Barastre*, Doyen de Saint-Quentin, leur en donna une autre, avec une Chapelle près des murs, & du titre de S. Jacques. C'étoit la Chapelle d'un Hôpital pour les Pèlerins, qu'on appelloit l'*Hôpital de Saint-Quentin*, & qui faisoit partie de ladite maison. C'est de cette Chapelle que la rue Saint-Jacques a pris son nom, & que les Dominicains ont été appellés *Jacobins*, non seulement à Paris, mais dans tout le Royaume.

Ces Religieux furent trois ans en cet endroit, sans pouvoir obtenir la permission de chanter l'Office dans leur Chapelle, ni d'avoir un cimetière. Pendant ce tems-là, les Bénédictins de Notre-Dame-des-Champs ou des Vignes, leur permirent de dire la Messe chez eux, d'y assister aux Offices & d'y avoir leur sépulture *.

* En 1221, le Chapitre de Notre-Dame leur donna la permission de célébrer le Service divin dans leur Chapelle, & d'avoir un cimetière particulier; mais comme cette maison étoit située dans la Paroisse de Saint-Benoît, le Chapitre & le Curé de cette Eglise s'y opposèrent. Ce différend fut terminé par trois Commissaires que les Chanoines de Notre-Dame choisirent parmi eux, lesquels décidèrent que les Frères Prêcheurs seroient obligés, aux cinq Fêtes annuelles de Pâques, de la Pentecôte, de la Translation de Saint Benoît, de la Toussaint & de Noel, de dire ou faire dire en chaire dans leur Chapelle, sous peine d'excommunication; *que personne ne devoit quitter sa Paroisse pour venir entendre le Service chez eux*; & qu'ils seroient tenus de payer au Curé de Saint-Benoît, 15

En 1221, l'Université renonça, en leur faveur, à tous les droits qu'elle pouvoit avoir, ou avoir eus sur la Chapelle Saint-Jacques, dont elle avoit la nomination. On fixa, par le même acte, les prières que les Jacobins feroient tenus de dire, & les Services qu'ils feroient célébrer; & l'on convint que, si quelqu'un des Membres de l'Université choisissoit sa sépulture chez les Jacobins, il feroit inhumé dans le Chapitre, si c'étoit un Théologien; & dans le cloître, s'il étoit d'une autre Faculté: enfin, que ces Religieux reconnoîtroient l'Université pour leur *Dame* & *Patrone*. Saint Louis les combla de bienfaits, fit achever leur Eglise, (sur les ruines du Château des Seigneurs *de Hautefeuille*) bâtir leur dortoir & les écoles, & leur donna deux maisons dans la rue de l'Hyrondelle. Ils en acquirent plusieurs autres près de leur Couvent; elles étoient contiguës au Collège de Cluni, d'une part, & donnoient de l'autre sur la rue Saint-Jacques, touchant à la voûte Saint-Quentin, où est aujourd'hui l'entrée de ce côté-là.

Leur cimetière, l'infirmerie & un dortoir étoient situés au-delà des murs de l'enceinte de Philippe-Auguste. Louis X leur avoit donné la partie de ce mur qui régnoit le long de leur Couvent, & les deux tours qui se trouvoient dans cet espace: ce qui leur procura la facilité de s'étendre de ce côté-là; mais en 1358, on abattit toutes leurs constructions pour creuser un fossé autour de l'enceinte méridionale.

Charles V les indemnisa, en achetant des Religieux de Bourgmoyen, près Blois, la maison & les jardins qu'ils avoient acquis de la Ville, & les leur donna francs & quittes de 12 den. de cens & de 60 sols de rente, dont ils étoient chargés envers le Parloir-aux-Bourgeois. Il paroît, dit M. *Jaillot*, que cette maison occupoit une grande partie du terrein qui forme aujourd'hui leur jardin. A l'égard de ceux des Religieux de Bourgmoyen, ils sont aujourd'hui couverts des maisons qui forment les rues Saint-Dominique & Saint-Thomas.

Ils obtinrent aussi de Louis XII, au mois de mars 1504,

---

sols par chacun an en deux termes; savoir, l'un à Noël & l'autre à Saint Jean, & 5 sols au Chapitre. Par cette espèce de sentence, il n'est pas permis aux Frères Prêcheurs de ce Couvent d'avoir plus d'une cloche, dont le poids est limité à 300 liv. *Piganiol*, *Descrip. de Paris*, *tome V. pag.* 249.

(vieux style) l'ancien Parloir-aux-Bourgeois. Ce Prince leur donna encore une ruelle qui régnoit le long du mur de la Ville, appellée rue du *Coupe-gorge*, à cause des accidens fréquens qu'on y voyoit arriver.

Le cloître fut reconstruit en 1556, par les libéralités d'un riche Bourgeois, nommé *Nicolas Hennequin*; & l'an 1563, ils firent rebâtir leurs écoles qui tomboient en ruine, au moyen des aumônes que leur procura un Jubilé que le Pape Pie IV leur avoit accordé pour cet objet.

Leur Eglise est fort grande, mais n'a rien de régulier, ni qui flatte la vue. Elle est partagée en deux dans toute sa longueur, par un rang de piliers, comme celle que les mêmes Religieux ont à Toulouse.

L'enceinte de ce Couvent renferme un assez grand terrein; mais les bâtimens en sont gothiques pour la plûpart, & sans symmétrie.

On voit dans leur Eglise plusieurs tombeaux de Rois, Reines, Princes, Princesses de la Maison de France; & par un choix singulier & honorable à ces Religieux, on voit parmi ces tombeaux, ceux des Chefs des trois branches royales des *Valois*, d'*Evreux* & *de Bourbon*. Voici leurs noms.

Charles de France, Comte *de Valois*, Chef de la branche de ce nom, laquelle a régné 260 années. Il porta le titre d'Empereur de Constantinople du chef de sa seconde femme *Catherine de Courtenay*, fille de *Philippe*, & petite-fille de *Baudouin*, Empereurs de Constantinople; couronnée en 1300, Impératrice titulaire de Constantinople.

Charles de Valois, Comte d'Alençon, second fils de *Charles de France*. Il fut la tige des Comtes d'Alençon.

Agnès de France, septième fille de *Jean de France*, Duc de Normandie; titre alors de l'aîné des Enfans de France, qui aujourd'hui est appellé *Dauphin*.

Louis de France, Comte d'Evreux, & Chef de la branche de ce nom.

Robert de France, Comte de Clermont en Beauvoisis, sixième fils de Saint Louis, & Chef de la branche de Bourbon, par son mariage avec *Béatrix de Bourgogne*, héritière de Bourbon.

Louis I, Duc de Bourbon, fils de Robert de France, fut Comte de Clermont & de la Marche.

Marguerite de Bourbon, fille de Robert, & première femme de *Jean de Flandre*, Comte de Namur.

Pierre, *Duc de Bourbon*, & Comte de la Marche, fils de Louis I.

Louis III, du nom, fils puîné de Louis II, du nom, Duc de Bourbon; & d'*Anne*, Dauphine d'Auvergne.

Béatrix de Bourbon, fille de Louis I, & de *Marie de Hainaut.* On voit sa figure debout, & appuyée contre un pilier du Sanctuaire du maître-Autel, & son épitaphe au-dessus, outre un tombeau de marbre qui est dans la nef, à main gauche.

Anne de Bourbon, fille de *Jean I*, Comte de la Marche, de Vendôme & de Castres.

Outre ces Princes & Princesses du Sang, il y a eu plusieurs autres personnes de distinction qui ont été inhumées en cette même Eglise; savoir:

Philippe d'Artois, fils aîné de *Robert*, Comte d'Artois; & *Blanche*, sa compagne, fille du Duc de Bretagne; *Gaston*, Comte de Foix, premier du nom, inhumé dans le tombeau de Philippe, premier du nom, Comte d'Artois, son beau-père; *Clémence*, fille de *Charles-Martel*, Roi d'Hongrie, & seconde femme du Roi de France, *Louis X.*

Les Rois, Reines, & autres personnes, dont il n'y a dans cette Eglise que les cœurs ou les entrailles, sont:

Philippe III, dit *le Hardi*, Roi de France, & fils de Saint Louis. Son cœur y est inhumé. Celui de *Pierre de France*, Comte d'Alençon, cinquième fils de S. Louis; celui de *Charles IV*, Roi de France; celui de *Philippe III*, du nom, Roi de Navarre, dit *le Sage*, fils de Louis de France, Comte d'Evreux; celui de *Charles de France*, Roi de Naples & de Sicile, frère de S. Louis.

On y a inhumé les entrailles de *Philippe V*, dit *le Long*; & de *Philippe VI*, dit *de Valois*, Rois de France.

Devant le grand-Autel, est la tombe de *Humbert de la Tour-du-Pin*, II du nom, *Dauphin de Viennois.* Il se consacra à Dieu après la mort de son fils, qu'il avoit eu le malheur de laisser tomber dans l'*Isère*, rivière qui se jette dans le Rhône, au-dessus de Valence, où il se noya; & après la mort de sa femme, qui décéda dans l'Isle de Rhodes. Il céda ses Etats au Roi Philippe VI, & étant entré dans l'Ordre de Saint-Dominique, il fut fait Prêtre en 1350, par le Pape Clément VI, ensuite Patriarche d'Alexandrie, & Administrateur perpétuel de l'Archevêché de Rheims; il mourut à Clermont en Auvergne en odeur de sainteté, le 22 mai 1355, & son corps fut transporté à son Couvent de Paris, auprès du

tombeau de sa tante *Clémence*, Reine de France, sœur de sa mère. Sa tombe est composée de quatre grandes plaques de cuivre, jettées en moule. Il est représenté dans toute sa hauteur, revêtu des habits de son Ordre, la chape plus courte que la robe. Il a la mitre, les gants, & le *pallium*, qui descend jusqu'à ses pieds, de même que le bâton de la Croix Patriarchale, à deux branches, qu'il tient sous son bras gauche. Voyez la niche dans laquelle il est, elle mérite d'être remarquée. Voici son épitaphe dans son intégrité.

Hic jacet Pr. & Dñs. amplissimus D. HIMBERTUS, primò Vienne Delphinus. Deindè relicto Pricipatu, Fr. Ordinis Prẽ. in hoc Contu. Parisiẽn. ac demũ. Patriarcha Alexandrinus, & perpetuus Administrator Remensis, & precipuus Bnfactor hujus Conventus. Obiit autem anno Dni. CIↃ CCC LV. *die* XXII. *maij. Orate pro eo Pr. Nr. Ave.*

Au-dessus de la porte du Revestiaire, on voit le Cardinal *Guy de Malsec*, à genoux devant un Crucifix.

Dans la Chapelle de *Saint-Thomas* ou *des Bourbons*, sont inhumés *Nicolas Coeffeteau* & le P. *Noël Alexandre*, Savans, d'une grande distinction, tous deux de l'Ordre des Frères Prêcheurs; le premier mort Evêque de Marseille, & celui de nos Ecrivains qui a commencé à travailler à la pureté & à la politesse de notre Langue.

Sous une grande tombe qui est devant la Chapelle de la Passion, fut inhumé *Pierre de la Palu*, petit-fils de *Jeanne de Savoie*, Religieux de Saint-Dominique & Patriarche de Jérusalem.

Dans la nef, devant les orgues, sont trois grandes tombes, sous lesquelles ont été inhumées trois Générales perpétuelles des Béguines de Paris: *Agnès d'Orchies*, *Jeanne la Bricharde* & *Jeanne Roumaine*. Il y a quelque apparence que c'étoit ici la sépulture commune des Béguines de Paris, que S. Louis fit venir de Flandre.

Dans cette même nef, on voit deux bustes, celui de *Jean Passerat*, Professeur d'Eloquence au Collège Royal, Précepteur de *Jean-Jacques de Mesme*, qui lui a fait ériger le monument qu'on y remarque; & le buste de *Georges Critton*, Ecossois, savant Docteur en Droit Civil & Canonique, & Professeur Royal en Langue Grecque & Latine.

Dans l'aile où est la Chapelle du Rosaire, a été inhumé *Nicolas de Paris*, Substitut du Procureur-général du Parle-

ment de Paris. Auprès de l'œuvre de la Confrèrie du Rosaire, on voit sur la porte d'une Chapelle, un Evêque à genoux, c'est la représentation de *Claude Dormy*, Evêque de Boulogne-sur-Mer, auparavant Moine de Cluni, & Prieur de Saint-Martin-des-Champs. Près de cette Chapelle, sur une tombe élevée, est couchée une figure d'albâtre, qui est celle de *Pierre de Rostrenan*, Chambellan du Roi Charles VII, &c. *Jean Clopinel*, dit *de Meung*, continuateur du Roman de la Rose, nommé *Clopinel*, à cause qu'il boitoit, fut aussi inhumé dans ce Couvent ; mais on ne sait si ce fut dans l'Eglise ou dans le cloître.

La dévotion & la Confrèrie du Rosaire attirent dans cette Eglise un grand concours de peuple tous les premiers Dimanches du mois. La Reine Anne d'Autriche engagea le Roi Louis XIII à entrer dans cette Confrèrie, & y fit inscrire Louis XIV, son fils, encore au berceau. Depuis ce tems-là, la coutume s'est introduite d'y inscrire les Enfans de France, peu après leur naissance. Un Religieux de Saint-Dominique va les recevoir de la Confrèrie, & s'oblige de réciter pour eux le Rosaire.

Le Cardinal Mazarin fit décorer le maître-Autel de colonnes de marbre d'ordre Corinthien, & donna le tableau qui est au-dessus de la porte du chœur. Il représente la naissance de la Sainte-Vierge, & passe non seulement pour le chef-d'œuvre de *Valentin*, mais encore pour un des plus beaux qu'il y ait en France.

Les écoles de Saint-Thomas, qui sont à côté de l'Eglise, furent commencées aux dépens du P. *Jean Binet*, Docteur en Théologie, & Religieux de Saint-Dominique, mort en 1550. La chaire est ornée de marbre, & faite aux dépens de M. *Zamet*, Abbé de Joigny ; on dit que cette chaire renferme celle qui a servi à Saint Thomas d'Aquin. Cette salle est ornée de plusieurs statues & portraits des grands hommes de l'Ordre de Saint-Dominique, qui ont été Docteurs en Théologie de la Faculté de Paris, & qui ont enseigné dans cette école.

La figure qui est au milieu en entrant, est sur un piedestal, & représente *S. Dominique*, Instituteur de l'Ordre. Celle qui est vis-à-vis, de l'autre côté, représente *Pierre de Tarentaise*, Pape, sous le nom d'Innocent V. Sur le second piedestal, du même côté, est la statue de *Hugues de Saint-Cher*, en habit de Cardinal, & tenant une couronne de Duc à la main. Il fut Religieux de Saint-Dominique, & Cardinal du titre de Sainte-Sabine, le premier de cet Ordre.

Saint Louis fut le premier de nos Rois qui prit, dès sa jeunesse, des Confesseurs dans l'Ordre de Saint-Dominique. Le premier fut le bienheureux *Barthelemi de Bragance*, Maître du sacré Palais, sous Innocent IV, Evêque de Limisse, de Vicence, &, selon son épitaphe, Patriarche de Jérusalem. Quelques-unes de nos Reines ont eu aussi des Dominicains pour Confesseurs. *Marie de Luxembourg*, seconde épouse du Roi Charles IV, les choisit tous dans cet Ordre. Elle voulut être enterrée aux Dominicains de Montargis, avec leur habit, qu'elle n'avoit quitté étant Novice, que pour des raisons d'Etat. *Baluze*, *Misc. L. I*, *pag. 162.*

L'Ordre de Saint-Dominique est un des plus célèbres qu'il y ait dans l'Eglise. Il a donné 12 Saints qui ont été canonisés, plusieurs qui ont été béatifiés ; 4 Souverains Pontifes, Innocent V, Bénoît XI, S. Pie V & Benoît XIII ; 58 Cardinaux ; 23 Patriarches ; tous les Maîtres du Sacré-Palais, depuis S. Dominique, qui fut le premier en 1217 ; 28 Confesseurs à nos Rois, & 42 à ceux d'Espagne.

JACOBINS DU NOVICIAT-GÉNÉRAL, *rue Saint-Dominique*. Cette Maison a été fondée en 1631, par le Cardinal *de Richelieu*, pour y élever des Novices de différentes Provinces, dans l'observance la plus étroite. Ils logèrent d'abord, en petit nombre, dans une maison isolée, au milieu de quelques jardins & terres cultivées ; & quoique cette maison fût très-petite, ils y demeurèrent cinquante & un ans. En 1682, ils élevèrent le corps-de-logis qui est du côté de la rue de l'Université. En 1735, jusqu'en 1740, ils firent bâtir trois autres corps-de-logis, & les quatre ailes voûtées du cloître.

Hyacinthe Serroni, premier Archevêque d'*Albi*, & *Anne de Rohan Montbazon*, Duchesse de Luynes, posèrent la première pierre de l'Eglise, le 5 de mars 1683, d'après les dessins de *Pierre Bullet*, un des meilleurs Architectes de son tems. Cette Eglise a 22 toises de longueur, depuis le portail jusqu'au fond du Sanctuaire. La nef en a douze de hauteur sous-clef de la voûte, & environ 18 pieds en quarré. De grands pilastres Corinthiens décorent l'intérieur, & soutiennent une corniche enrichie de toutes les moulures convenables. Les vitraux distribuent une lumière si douce, que les yeux les plus foibles n'en sont point offensés. On a fait servir pour la Chapelle du Rosaire, l'autel principal de cette Eglise, qui étoit du dessin & de l'exécution de *Martin*, Sculpteur, de même que les marbres & les deux tombeaux.

Le maître-Autel d'aujourd'hui est à la Romaine, & d'une noble simplicité. On y voit une Gloire, figurée par le triangle mystérieux, environné de nuages & de Chérubins, d'où partent des rayons. De cette Gloire tombent des rideaux teints de bronze doré, qui, étant relevés par des Chérubins, forment une espèce de pavillon sur l'Autel. Tout cet ouvrage est de bronze doré d'or moulu. La Résurrection de J. C. est du dessin de *le Brun*, exécuté par *Martin*.

Derrière l'Autel est le chœur, orné de sculptures & de peintures, & revêtu d'un très-beau lambris à double rang de stalles, du dessin & exécution de *François Romié*, Sculpteur du Roi. Tous les ornemens de sculpture sont d'une grande beauté, mais les bas-reliefs ne répondent point à la réputation de l'Artiste. Les neuf panneaux sont ornés par autant de tableaux du célèbre Frère *Jean André*, Religieux de la maison, & un des excellens Peintres de notre tems. Tous les sujets sont pris de la vie, de la mort & de la gloire de Jesus-Christ & de Marie. Le plafond peint en 1724, est de *François le Moine*; il représente la Transfiguration. Les grouppes d'Anges sont d'une beauté exquise, de quelque côté qu'on les regarde. Le Saint Thomas d'Aquin & le Saint Pie, du pinceau du Frère *André*, sont deux morceaux excellens.

Il y a plusieurs Chapelles fort propres dans cette Eglise, toutes ornées par les soins de cet Artiste Frère. Les tableaux de la sacristie sont encore de lui; on distingue celui où Saint Louis reçoit les reliques qui sont au trésor de la Sainte-Chapelle, & qui est d'une grande beauté; il est sur-tout remarquable par les différentes attitudes & expressions du grand nombre de figures qui y sont représentées.

Cette Eglise vient d'être entièrement achevée. On y a élevé un très-beau portail, dont l'architecture est noble & régulière. La maison de ces Pères est bien bâtie & très-commode, & la Bibliothèque considérable. Le cloître est estimé, & donne un air de grande propreté à cette maison, qui jouit encore d'un beau jardin.

Parmi les Religieux qui ont illustré ce Convent, on distingue le P. *Vincent Baron*, & le Frère *François Romain*. Le premier étoit Docteur Conventuel de l'Université de Toulouse, & Inquisiteur en 1663. Le P. Echard l'appelle, *primi nominis Theologus*. Le second étoit un des habiles Ingénieurs & Architectes de son tems. En 1684, il entreprit la construction du pont de Maestrick, & mit la dernière main à la première arche. Les Etats de Hollande lui en témoignè-

rent leur reconnoiſſance par une ſomme conſidérable. Louis XIV lui confia la conduite & l'inſpection du Pont-Royal, à Paris, & le commit pour faire les viſites, dreſſer les devis & les rapports pour la réception des ouvrages des ponts & chauſſées, les réparations des bâtimens dépendans des domaines de Sa Majeſté, & autres ouvrages publics, dans toute la Généralité de Paris. Le grand Architecte étoit la qualité la moins eſtimable du Frère *Romain*, & cédoit à celle du parfait Religieux. Il ſe comporta toujours dans le monde avec édification, ce qui a fourni au R. P. *Matthieu Texte*, ſon confrère & ſon ami, le juſte ſujet de l'épitaphe qu'on va lire.

Qui fractis, ſuperbæ Sequanæ fluctibus, arcuatæ molis, Pontem Regium, Pariſiis propè Luparam, arte mirabili conſtructum, anno M. D. C. LXXXV, à fundamentis erexit.

HIC JACET

FRATER FRANCISCUS ROMAIN,

Gandavus, natus annò reparatæ ſalutis M. D. C. XII. Conventûs Trajectenſis ad Moſam, Ordinis Fratrum Prædicatorum, Alumnus. Dominii Regalis Architectus, necnon pontium aggerumque Conductor in Generalitate Pariſienſi effectus, ac per totum ferè Galliam delegatus, denatus Lutetiæ Pariſiorum, die VII januarii M. D. C. C. XXXV.

ORA, VIATOR,

Ut virum Religioſum, profeſſione converſum, prudentiâ & moribus conſpicuum, quem tôt Architecturæ, præclaris monumentis celebrem, terra & pontus ubique commendant æthereæ ſedes ſuſcipiant glorioſum. Amen. Luge ævi noſtri opificum decus, illiûſque non immemor jacturæ, tuam provide: abi, & reſipiſce. Sodali cariſſimo mærens poſuit.

F. Matthæus Texte.

Dans les murs des côtés de la Chapelle du Roſaire, on a placé en 1722, les tombeaux de *Philippe de Montault*, IIe. du nom, Duc de Navailles, & Maréchal de France; & celui de *Suzanne de Beaudéan de Neuillan de Parabeyre*, ſon épouſe; les corps de *Françoiſe Berteau de Freauville*, épouſe du

Marquis *de Coetensao*, & du sieur *Louis le Gay*, qui avoit donné une partie de sa Bibliothèque à ce Couvent. Dans la Chapelle de Saint-Hyacinthe, est inhumé *Maximilien de Bellefouriere*, Marquis de Soyecourt. Sous la lampe, vis-à-vis le grand-Autel, est la sépulture de *Hyacinthe Serroni*, premier Archevêque d'Albi, reçu à l'âge de 14 ans dans l'Ordre de Saint-Dominique, où il lia une étroite amitié avec le P. Michel Mazarin, frère du Cardinal, premier Ministre de ce nom. Son mérite le fit employer dans plusieurs négociations, où il soutint seul les intérêts de la France.

Auprès de la tombe de M. *Serroni*, est celle de M. *Jacques de Fieux*, Evêque & Comte de Toul. Du même côté, est inhumée *Henriette de Conflans*, fille, Marquise d'Armentières. Du côté de la Chapelle de Saint-Dominique, est la tombe de *François-René du Bec-Crespin-Grimaldi*, Marquis de Vardes. Après cette tombe, est celle de *Marie de Bellenave*, veuve de *René de Gillier*, Marquis *de Clérembault*, mère de la Duchesse *de Luxembourg*, & ayeule de la Duchesse *de Villeroy*. Sur la face latérale de la Chapelle qui est vis-à-vis celle du Rosaire, est le tombeau de *Marguérite de Laigue*, veuve de *Charles Olivier*, Marquis de Leuville, dont le dessin est de *Gilles-Marie Oppenord*, premier Architecte de feu S. A. R. le Duc d'Orléans, & l'épitaphe de *Ferdinand*, Comte *de Relingue*.

Dans le caveau, au pied de ce monument, sont inhumés *François Amable de Monestay*, Marquis de Chazeron; & l'Abbé *Artus Poussin*, Docteur en Théologie, qui donna sa Bibliothèque à cette Maison.

Sur le confessionnal de la Chapelle Saint-Barthelemi, est l'épitaphe de *Barthelemi Mascrani*, Maître des Requêtes, qui légua 10000 liv. aux Religieux de cette Maison, à condition qu'ils diroient tous les jours une Messe dans cette Chapelle. La grille de fer que l'on y voit, mérite l'attention des connoisseurs.

Au premier étage, est le chœur de Matines. On y remarque un tableau de trois pieds, qui représente un Crucifix, ayant d'un côté la Madeleine debout, & de l'autre un homme de guerre à genoux. Au bas, & sur la même toile, est cette inscription :

En ce tableau *est représenté le portrait au naturel de feu Messire* Charles Gigault, *Seigneur* de Bellefond, *Conseiller du Roi en ses Conseils*, *Maréchal de ses Camps & Armées*, *qu'il a commandées pour Sa Majesté en plusieurs lieux*, *Villes &*

frontières, Gouverneur du Catelet, lors de son décès, qui fut à 55 de son âge, le 20 novembre 1644; son corps a été inhumé en cette Eglise. Priez pour le repos de son ame.

Nota. Celui qui a fait cette inscription, a commis deux fautes: 1°. *Charles Gigault* fut Seigneur du Merlus, & non pas de Bellefond: 2°. il peut avoir commandé en plusieurs lieux & en différentes Places de guerre, & peut-être commanda-t-il aussi quelques corps de troupes en qualité de Maréchal des Camps & Armées du Roi; mais cela ne s'appelle pas commander les Armées du Roi. Si l'on doit ajouter foi à la généalogie de *Gigault*, rapportée par le P. *Simplicien*, dans l'Histoire des Grands-Officiers de la Couronne, il faut que la terre de Bellefond soit possédée par indivis par ceux du nom de *Gigault*; car depuis *Jean Gigault*, qui vivoit en 1540, tous ceux de ce nom y sont qualifiés Seigneurs de cette terre. *Piganiol, Desc. de Paris, Tom. VIII, pag. 162.*

JACOBINS RÉFORMÉS, *rue Saint-Honoré.* L'Ordre des Frères Prêcheurs avoit toujours suivi les règles que Saint Dominique, son Fondateur, lui avoit prescrites; mais les malheurs des temps l'avoient insensiblement porté à en adoucir l'austérité. Le P. *Sébastien Michaëlis*, desirant faire revivre l'ancienne ferveur, institua une réforme de son Ordre; & après l'avoir fait recevoir dans quelques Couvents de la Provence & du Languedoc, il vint avec cinq Religieux de cette réforme au Chapitre-général, qui se tint à Paris en 1611. Malgré ses efforts, les Jacobins du grand Couvent de cette Ville formèrent tant d'oppositions à cet établissement, que le Chapitre-général ne put point l'adopter. Ce refus ne rallentit point le zèle du P. Michaëlis; il demanda au Roi & à la Régente la permission de faire bâtir un Couvent de Frères Prêcheurs de sa réforme, ce qui lui fut accordé par Lettres-patentes du mois de septembre de la même année 1611, enregistrées le 23 mars 1613. Il obtint le consentement de Henri de Gondi, Evêque de Paris, qui donna à ces Pères 50000 liv. pour bâtir le Couvent & l'Eglise. Avec ce secours, & au moyen des libéralités du sieur *du Tillet de la Buissiere*, & de quelques autres personnes riches, ils achetèrent un enclos de dix arpens, où ils élevèrent la maison que nous voyons aujourd'hui. L'Eglise est dédiée sous le titre de l'Annonciation de la Sainte Vierge; le tableau qui le représente sur le maître-Autel, est de *François Porbus*, de même que

celui de Saint François, qui est dans une des Chapelles de la nef.

A côté du maître-Autel, à main-gauche, est une magnifique Chapelle, qui a été bâtie & décorée aux dépens de *Catherine de Rongé Dupleffis-Belliere*, veuve de *François de Blanchefort de Créqui*, Maréchal de France. Le tableau de l'Autel est une copie de la descente de Croix de *le Brun*, par *Houaffe*. Le tombeau du Maréchal a été exécuté sur les dessins du premier Peintre. Le héros y est représenté à genoux. Sa figure est de Coizevox.

Cette Eglise est la sépulture de *Nicolas de Verdun*, premier Président du Parlement de Paris; de *Thomas de Campanella*, qui étoit l'objet de la haine des Espagnols, & aimé du Cardinal de Richelieu, qui lui donna une pension de 2000 liv. d'*André Félibien*, Historiographe des bâtimens du Roi, qui a donné au public plusieurs Ouvrages estimés; entr'autres, les *Entretiens sur les vies & les ouvrages des Peintres*: de *Nicolas-André Félibien*, son fils, Prieur de Saint-Etienne de Virafel.

Le célèbre *Pierre Mignard*, premier Peintre de Louis XIV, a été aussi inhumé dans cette Eglise. Il n'avoit qu'une fille appellée *Catherine*, que le Comte *de Feuquières* épousa pour sa rare beauté. Aussi Mignard, dans les grands morceaux de peinture qu'il a exécutés, a-t-il eu soin de peindre, ou l'une des Muses ou l'une des Graces d'après sa fille, la regardant, avec raison, comme le modèle le plus achevé qu'il pût choisir. Elle mourut en 1742, âgée de 90 ans. Cette Dame s'étoit proposé d'élever un monument à la gloire de son illustre père. Cet ouvrage n'a été fini que quelques années après sa mort; & ce magnifique mausolée a été inventé & exécuté par le fameux *le Moine*, Sculpteur de l'Académie, à l'exception du buste de Mignard, qui avoit été fait par *Desjardins*, du vivant de ce grand Peintre. Madame *de Feuquières* est représentée de grandeur naturelle, à genoux, priant Dieu pour son père. Cette statue mérite l'attention des Connoisseurs, tant par la manière élégante avec laquelle le savant Artiste a su exprimer les graces & la beauté de son modèle, que par l'art singulier avec lequel il a manié la multiplicité des plis des vêtemens, & imité la légereté de l'étoffe. Derrière le buste de Mignard, s'éleve une pyramide de marbre gris, adossée au mur avec peu de saillie. Le tems y est représenté en bronze, un sable à la main; ce monument est porté par une base de marbre

de brèche posée de biais, sur lequel on lit cette inscription :

Æternæ memoriæ Petri Mignard, *Equitis*, *Regii Pictoris primarii*, *quem in omni genere Picturæ Discipulum*, *Æmulum*, *quandoque victorem natura semper amavit.* Catharina Mignard, Julii de Pas *Comitis* de Feuquière, *uxor*, *ipsamet quondam naturæ pulcherrimum opus*, *nunc cinis & umbra*, *hoc pietatis amorisque monumentum quod carissimo patri voverat & jam proximè dicandum curaverat*, *moriens perfici jussit. Obiit Pater 30 maii 1695*, *ætatis 85. Filia verò 3 februarii 1742*, *ætatis 90*.

La Bibliothèque de cette maison est assez nombreuse & très-curieuse. Elle est composée de 25000 volumes. On y trouve le manuscrit original du Catéchisme des Jésuites, composé par *Etienne Pasquier*, écrit de sa main. On voit sur la porte de cette Bibliothèque, un tableau allégorique fort singulier, peint par *Nicolas Ninet de l'Estain*, Elève de *Simon Vouet*. Dans le milieu de ce tableau, est une fontaine ornée d'architecture, sur laquelle est assis Saint Thomas, surnommé l'Ange de l'Ecole. Cette fontaine jette de l'eau par plusieurs tuyaux, & l'on voit des Moines de différens Ordres & des Ecclésiastiques qui s'empressent tous d'aller remplir leurs tasses de cette liqueur angélique. Sur le devant du tableau, est un Jésuite qui tient une petite cruche, & qui par-là feroit croire qu'il a grande envie de s'enivrer de cette eau ; mais son attitude est d'ailleurs si distraite, & si peu empressée, qu'on voit bien qu'il n'en veut point faire débauche.

La maison des Jacobins a vu fleurir dans son sein plusieurs Religieux, qui n'ont pas fait moins d'honneur à la Religion par leurs vertus, qu'aux Sciences & aux Belles-Lettres par leurs talens : tels que les RR. PP. *Goar*, *Antoine le Quien*, Missionnaires ; *François Combefis*, dont la nombreuse liste des Ouvrages se trouve dans le Dictionnaire de Morery ; *François Penon*, grand Humaniste & grand Théologien ; *Jacques Quétif*, Littérateur en tout genre, & Bibliothécaire de ce Couvent ; *Jacques Barelier*, Botaniste distingué, *Jacques Echard*, aussi Bibliothécaire ; *Michel le Quien*, habile dans les Langues Grecques & Orientales ; *Jean-Baptiste la Bat*, connu par son voyage aux Isles de l'Amérique, sa relation de l'Afrique occidentale, & ses voyages en Espagne & en Italie, & d'autres Religieux.

JACQUES-DE-LA-BOUCHERIE. (*Saint*) Cette Eglise, qui a donné son nom au quartier de la Ville où elle est située, & qui a pris le sien de la boucherie de la porte de Paris, est du nombre de celles dont l'origine est inconnue. Il existoit certainement au XIIe. siècle, une Chapelle au lieu même où est l'Eglise de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, sous l'invocation de Sainte Anne selon les uns, ou de Sainte Agnès selon d'autres; mais on ne peut adopter aucun de ces sentimens. Les Religieux de Saint-Martin ne la possédoient point encore en 1097, ni en 1108; mais elle ne tarda pas à leur appartenir. Il y a grande apparence qu'elle fut alors érigée en Paroisse pour la commodité des habitans qui se trouvoient trop éloignés de Saint-Martin, où ils faisoient faire l'Office, & qui pouvoient avoir besoin des Sacremens la nuit. L'Eglise, telle que nous la voyons, & la tour, ont été achevées sous le règne de François I. La Cure est à la nomination du Prieur & des Religieux de Saint-Martin des-Champs. Ils confèrent aussi trois Chapelles de cette Eglise, alternativement avec l'Archevêque de Paris.

L'Eglise de Saint-Jacques étant devenue trop petite pour le grand nombre de ses Paroissiens, on a été obligé d'y faire des augmentations à diverses reprises, qui l'ont rendue entièrement irrégulière, parce qu'on n'a pas été maître de choisir le terrein. Le vaisseau est grand & élevé, mais d'un mauvais gothique; il y a nombre de Chapelles autour.

Au-dessus de la belle grille de fer qui environne le chœur, & sur la porte principale, est un Christ de bois, fait par *Jacques Sarrasin*, Sculpteur, qui excelloit dans les pièces de ce genre. C'est un morceau admirable.

Nicolas Flamel, natif de Pontoise, & *Pernelle*, sa femme, sont enterrés dans cette Eglise. Ils sont représentés sur le pilier, près de la chaire du Prédicateur, & sur la petite porte de cette Eglise, du côté de la rue Marivaux. Ils avoient leur maison au coin de cette rue. Les inscriptions, les bas-reliefs, les figures hiéroglyphiques dont *Flamel* avoit décoré les maisons qui lui appartenoient, ont excité de tout tems la curiosité des Alchymistes, qui ont prétendu qu'il avoit trouvé la pierre philosophale dans celle de la rue Marivaux.

L'illustre *Jean Fernel*, premier Médecin du Roi Henri II, mort en 1558, est enterré avec sa femme au bas du pilier qui termine la Chapelle de Saint-Nicolas. Il fut un des plus savans Médecins qui aient parus en France. On lui trouva après sa

mort, 30000 écus en argent comptant, cachés dans ses Livres; il étoit si occupé, qu'il avoit à peine le temps de manger. Catherine de Médicis étoit si contente de ses soins, qu'elle lui donnoit dix mille écus à chaque couche qu'elle faisoit.

Sur l'autel de la Chapelle Saint-Charles, est un tableau très-estimé, dans lequel S. Charles est représenté distribuant ses aumones à une troupe de pauvres assemblés sous le vestibule d'une Eglise. Ce tableau est de *Quentin Varin*, qui présenta à la Reine des dessins pour décorer la galerie du Luxembourg, lesquels furent adoptés. *Varin* ayant disparu pendant quelques années, on fit venir d'Anvers le fameux *Rubens*, au pinceau duquel on est redevable des riches peintures que l'on voit dans ce Palais. *Varin* a fait aussi le Paralitique qui est à Fontainebleau.

JACQUES-DE-L'HÔPITAL. (*Saint*) Fondé en 1319, suivant une ancienne tradition par Charlemagne, pour exercer l'hospitalité en faveur de ceux qui alloient en voyage à Saint-Jacques de Compostelle en Espagne. Le premier établissement de cette Confrèrie s'étoit fait aux Quinze-vingts dès l'an 1315, le revenu en avoit été uni aux Invalides; mais après la mort du Marquis de Louvois, les Administrateurs ont été remis en possession.

Le Chapitre de Saint-Jacques-l'Hôpital est composé d'un Trésorier, qui a près de 3000 liv. de revenu; de sept Chanoines, qui ont chacun 600 liv. & de douze Chapelains, qui en ont 400. Ces Bénéfices étoient à la collation des Pélerins, qui élisoient tous les ans trois Administrateurs qui les conféroient. Tous les ans, le premier lundi d'après la Fête de Saint-Jacques-le-Majeur, les Confrères s'assembloient en cette Eglise, & faisoient une procession solemnelle; ils y assistoient ayant un bourdon d'une main & un cierge de l'autre. Tous les revenus & biens de la Confrèrie avoient été réunis depuis 1722, à l'Ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel & de Saint-Lazare de Jérusalem; mais tout cela est à présent changé; cet Hôpital fut séparé de l'Ordre de Saint-Lazare en 1734; & les Arrêts du Conseil, qui ont rétabli l'ancienne administration, ont été confirmés par Lettres-patentes de la même année, enregistrées au Parlement le 4 juin suivant. Le Trésorier de cette Eglise exerce ou fait exercer les fonctions curiales dans toute l'étendue du cloître

seulement. On lisoit, sur deux tables de marbre noir, les deux inscriptions suivantes en lettres d'or :

Nullos fundatores ostento, quia humiles, quia plures, quorum nomina tabella non caperet, cœlum recepit. Vis illis inseri? Vestem præbe, panem frange pauperibus perigrinis.

Et sur la seconde :

Hôpital fondé en l'an de grace 1319, par les Pélerins de Saint-Jacques, pour recevoir leurs Confrères; réparé & augmenté en l'année 1652.

JACQUES-DU-HAUT-PAS. (*Saint*) *Quart. Saint-Benoît.* Ce nom lui vient de la Chapelle d'un Hôpital ou Commanderie située où est le Séminaire de Saint-Magloire. Peu après le milieu du XVe. siècle, les habitans des fauxbourgs Saint-Jacques & Saint-Michel, éloignés des Eglises de Saint-Médard, Saint-Hyppolite & Saint-Benoît, leurs Paroisses, avoient sollicité l'érection de la Chapelle Saint-Jacques en Succursale. L'Official leur accorda cette érection en 1566, par une Sentence du 21 février, homologuée par Lettres de Charles IX, du 15 juin 1567. Elle ordonne que » les Curés » ou Vicaires perpétuels desdites Eglises s'accorderont pour » le choix d'un Chapelain, qui résidera audit lieu du Haut-» Pas, pour y dire la Messe à basse-voix, & Vêpres les » Dimanches & Fêtes, & administrer les Sacremens, & » permet, auxdits Habitans, d'avoir d'autres Chapelains qui » chantent & célebrent les Offices divins ».

Les Bénédictins de Saint-Magloire ayant été transférés en 1572, à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, & l'Office des Religieux devant se dire à certaines heures, qui se rencontroient souvent avec celles auxquelles se célébroit celui de la Succursale, ce qui devenoit incommode des deux côtés, les Paroissiens prirent le parti de faire bâtir une nouvelle Chapelle à côté de celle des Religieux : elle fut commencée en 1584, & le cimetière béni le 10 mai de la même année. Elle portoit cependant le titre de Paroisse. Il paroît qu'alors c'étoit le Trésorier de la Sainte-Chapelle qui conféroit cette Cure.

En 1603, on forma le projet de faire bâtir une Eglise plus vaste, & telle qu'elle est aujourd'hui. La première pierre fut posée le 2 septembre 1630, par MONSIEUR, frère de Louis XIII. En 1633, un Arrêt maintint le sieur *Vitalis* qui avoit été

été pourvu de la Cure, & ordonna qu'elle seroit à l'avenir à la présentation alternative du Chapitre de Saint-Benoît & du Curé de Saint-Hyppolite. Les Marguilliers furent condamnés à payer annuellement 120 liv. savoir, 30 liv. au Chapitre, & 30 liv. au Curé de Saint-Benoît, 54 liv. au Curé de Saint-Hyppolite, & 6 liv. au Curé de Saint-Médard; & en outre 100 sols à la Fabrique Saint-Benoît, autant à celle de Saint-Hyppolite, & huit sols à celle de Saint-Médard. La fixation à 600 liv. pour les arrérages de cette somme, liquidés par ledit Arrêt, remarque M. *Jaillot*, sembleroit prouver que l'érection de la Chapelle Saint-Jacques en Cure, seroit antérieure de plus de deux ans à l'époque de l'année 1630. Un Mémoire manuscrit de Saint-Marcel place cette érection en 1622. Feu M. *Bruté*, dans sa Chronologie historique des Curés de Saint-Benoît, *pag. 31 & 46*, dit que cette érection en vraie Paroisse, ne se fit qu'en 1640; & l'Auteur des *Tablettes Parisiennes* écrit que la Chapelle Saint-Jacques-du-Haut-Pas étoit Hôpital en 1320, Paroisse en 1666, rebâtie en 1684.

On n'avoit encore construit que le chœur de l'Eglise que nous voyons aujourd'hui, & le reste fut suspendu, faute de secours, jusqu'en 1675. Madame *Anne-Geneviève de Bourbon*, Princesse du Sang, Duchesse Douairiere de Longueville, qui s'étoit retirée dans la maison des Carmélites, fit continuer cet édifice, & posa la première pierre de la tour & du portail, le 19 juillet de cette année: elle contribua, par ses libéralités, à la dépense; mais la plus grande partie en fut faite par les Paroissiens. On doit citer comme un exemple rare de leur zèle & de leur piété, que les *Carriers* fournirent généreusement toute la pierre dont cette Eglise est pavée, & que les Ouvriers de différentes espèces, employés à la construction, donnèrent chacun libéralement un jour de leur travail par semaine. Ils pouvoient dire, comme Jéhu: *Vide zelum meum pro Domino*; ou, avec le Roi David: le zèle de la gloire de votre Maison m'a dévoré, *zelus Domûs tuæ comedit me.* Cette Eglise fut achevée en 1684, & dédiée le second Dimanche après Pâques de l'année suivante. En 1688, on commença la Chapelle de la Vierge dans le fond du chœur.

Le portail est décoré de quatre colonnes d'ordre Dorique, qui soutiennent un entablement & un fronton, avec un attique au-dessus, du dessin d'un Architecte nommé *Gittard*, de l'Académie Royale d'Architecture.

En-dedans, sur la porte de l'Eglise, est un tableau qui

représente le martyre de Saint Barthelemi, & qui est de *Laurent de la Hire*. Ce tableau est d'une grande force de coloris, & acquit beaucoup de réputation à ce Peintre.

Cette Paroisse a donné la sépulture à *Jean du Verger de Hauranne*, natif de Bayonne, & Abbé de Saint-Cyran; à *Jean-Dominique Cassini*, le plus savant & le plus prodigieux Astronome qui ait paru dans l'Univers. Ce fut sur son plan que le fameux *Claude Perrault* bâtit l'Observatoire; à *Philippe de la Hire*, grand Géometre, & fils du Peintre de ce nom; à Messire *Jean Desmoulins*, Curé de cette Eglise, extrêmement chéri de ses Paroissiens. Il avoit été Curé d'Argenteuil. C'étoit un Pasteur d'un travail & d'une vigilance infatigables. Voy. l'épitaphe qu'on a élevée sur sa tombe dans le cimetière & dans l'Eglise. La voici en François :

ICI REPOSE

Messire Jean Desmoulins, *Docteur de Sorbone, Curé de cette Paroisse. Formé, dès sa jeunesse, à la science & à la piété, il a suivi avec succès les études de Sorbone. Son cœur brûlant déjà du feu de la charité, il se consacra à des Missions établies pour la conversion des Hérétiques, & ensuite au ministère pénible de sous-Pénitencier de ce grand Diocèse, faisant ainsi les fonctions de Pasteur avant que d'en avoir reçu le titre. Formé par-là à la conduite si difficile des ames, il prit, par l'ordre & la vocation de J. C. le gouvernement de la Cure d'Argenteuil, & ensuite de cette Paroisse; & se proposant pour modèle les exemples de piété & de pénitence que Dieu y a fait éclater de tout tems, marchant lui-même sur les traces de ses prédécesseurs, il n'a jamais cessé de nourrir du suc de la plus pure doctrine, le troupeau confié à ses soins. Un travail infatigable, une vigilance continuelle, une libéralité sans bornes, mais sur-tout un zèle ardent pour la défense des vérités de la Foi, l'ont toujours montré vrai Pasteur & Docteur fidèle. Aussi attentif à remplir toutes les fonctions de son ministère, que porté à fournir les dépenses nécessaires, on l'a vu en même-tems donner ses soins au soulagement des pauvres & des malades, à l'instruction solide de la jeunesse, à l'ornement de cette Eglise, dont il aimoit la beauté, & à la décence du culte divin & des Saints Offices. Voulant encore, après sa mort, remplir les fonctions de Pasteur, il a donné, de son vivant, une maison pour le service des pauvres, & en a légué une seconde à la Fabrique de cette Paroisse. Il mourut le 26 avril 1732, âgé de 82 ans, regretté du Clergé & du Peuple, des riches & des pauvres, ayant gouverné*

28 ans cette Paroiſſe, avec autant de douceur que de charité : plein de l'eſprit de pauvreté, il a demandé, par ſon teſtament, d'être enterré dans ce cimetière, au milieu des pauvres, qu'il a toujours regardés comme ſes enfans. Priez Dieu pour le repos de ſon ame.

JACQUES ET PHILIPPE DU ROULE. (*Saints*) *Quart. du Palais-Royal.* Les habitans du Roule dépendoient de la Paroiſſe de Villiers-la-Garenne, & quelques maiſons ſe trouvoient ſur celle de Clichy. M. l'Archevêque de Paris ayant égard à l'éloignement des habitans, érigea leur Chapelle en Paroiſſe, le 1 mai 1699, ſous l'invocation de S. Jacques & de S. Philippe. La petiteſſe de cette Egliſe & la néceſſité d'en conſtruire une nouvelle, ainſi que des bâtimens pour le Curé, le Vicaire & les petites-écoles, ont engagé S. M. Louis XV à permettre cette conſtruction, & l'acquiſition des terreins néceſſaires à cet effet. On conſtruit actuellement cette Egliſe ſur les deſſins & ſous la conduite de M. *Challegrin.* Cette Paroiſſe eſt érigée en Fauxbourg de Paris, ſous le nom de *Fauxbourg du Roule*, par Lettres-patentes du 12 février 1722. Le Roi excepte le Curé du payement des droits d'entrée, juſqu'à la concurrence de ſix muids de vin ſeulement par an, & accorde la même exemption aux deux maiſons dites de *la Pépinière*, juſqu'à la concurrence de 12 muids par an.

JAGNY *ou* JAIGNY. Village ſitué à cinq lieues & demie de Paris, dans la plaine qui ſe trouve au haut de la montagne dont Mareuil occupe le côteau regardant le midi, & qui n'eſt ſéparé de ce dernier que par un bois de bouleaux & d'arbuſtes. Le terrein eſt tout en terres ſans vignes, avec quelques cantons de bois.

L'Egliſe reconnoît Saint-Léger pour ſon Patron, quoique les habitans conviennent que Saint Barthelemi étoit véritablement l'ancien ; mais il y eſt honoré comme ſecond Patron. La Cure eſt à la collation de l'Archevêque de Paris, *pleno jure.* Il y a dans cette Egliſe une Chapelle du titre de S. Michel, auſſi à la nomination épiſcopale. Elle eſt à côté du chœur, du côté du ſeptentrion.

Cette terre eſt entrée dans la maiſon de Gèvres, qui la poſſéde avec trois autres terres contiguës.

Il y a un autre Jaigny, Hameau aux environs, de la Paroiſſe de Saint-Forgeil, près de Chevreuſe.

JANVRY. Village diſtant de ſept lieues de Paris, ou en-

viron, vers le ſud-oueſt, à deux lieues, ou un peu plus de de Montlhery, du côté du couchant. Sa ſituation eſt dans une plaine de labourages, ſans aucunes vignes, mais fort voiſine des bois qui ſont la ſéparation d'avec la vallée de Marcoucies, & dans leſquels eſt la Commanderie du Déluge.

L'Egliſe de ce lieu eſt ſous l'invocation de la Sainte Vierge. On n'y voit rien de conſidérable. On aſſure dans le lieu, qu'on y conſerve des cheveux de la Sainte Vierge. La Cure eſt à la collation de l'Evêque.

Les Ecarts & Hameaux de Janvry ſont au nombre de ſix: Freſneau, Muleron, Marivaux, Chantecoq, Tuillières & la Broſſe.

JARDIES eſt un Ecart de la Paroiſſe de Vaucreſſon, peut-être ſeulement depuis l'extinction de celle de la Marche qui y a été réunie. Jardies eſt le nom d'une petite forêt, dans laquelle il y eut un Monaſtère ſoumis à l'Abbaye de Tiron, dès le commencement du XIIe. ſiècle.

Ce Prieuré, ſous le titre de Sainte Marie Madeleine, n'a plus que l'air d'une groſſe Ferme, dans la plaine en allant de Verſailles à Vaucreſſon, par-delà Glatigny, à main droite. Il a été donné aux Bénédictins Anglois par M. de Saint-Paul, qui en étoit Prieur Commandataire. Il reſte une très-petite Chapelle au fond de la cour. On y dit la Meſſe une fois par ſemaine.

JARDINS PUBLICS.

JARDINS DES TUILERIES. Ce Jardin, l'ouvrage du célèbre *le Noſtre*, eſt, ſans contredit, au jugement des Connoiſſeurs, le plus beau de l'univers, par ſon expoſition, ſa diſpoſition & ſa diſtribution. La rivière lui ſert de canal, & les magnifiques maiſons qui la bordent, lui ſervent de perſpective.

Il eſt orné de deux terraſſes qui ſauvent, avec un art admirable, l'irrégularité naturelle du terrein, & qui ſe rejoignent en fer-à-cheval au *Pont-Tournant*.

On entre dans ce beau jardin par ſix portes: 1°. par le veſtibule du Château: 2°. à l'extrêmité oppoſée, par le Pont-Tournant: 3°. du côté du Pont-Royal, par une autre porte, l'une des entrées les plus fréquentées: 4°. à l'extrêmité oppoſée, par les cours du Manege, dans leſquelles on entre par la rue Saint-Honoré: 5°. par l'Orangerie, au bout de la

terrasse des Feuillans : 6°. par les Feuillans mêmes : cette porte est située au milieu de la terrasse que l'on appelle, des *Capucins*, parce qu'en effet elle avoisine le jardin de ces Religieux.

Ces différentes entrées sont confiées; savoir, celle du vestibule, à des *Suisses ;* les cinq autres, à des *Portiers :* toutes sont extérieurement gardées par un détachement d'*Invalides*.

On ne souffre point dans ce Jardin les *Soldats*, les *Domestiques* & les gens mal-vêtus ; si ce n'est cependant le jour de *S. Louis*, attendu la célébrité de la journée. Il est juste que la Maison du Père commun des citoyens soit, le jour de sa Fête, ouverte à tout son peuple.

On a chez les *Portiers*, chez les *Suisses*, & dans le café de la terrasse des *Capucins*, la commodité des rafraîchissemens convenables aux différens goûts ; & l'on s'y repose, ainsi que sur les *bancs* distribués dans les différentes allées de ce beau Jardin. On peut y louer des chaises & s'abonner par an.

On paroît avoir adopté, pour s'y promener *en Hiver*, *la terrasse* qui règne depuis le Château, jusqu'à l'Orangerie, & que l'on nomme la terrasse des *Capucins* ou des *Feuillans*.

Dans le *Printemps*, ainsi que dans l'*Automne*, c'est-à-dire, au commencement & sur la fin des beaux jours, le Public se promène plus particulièrement dans la première allée, parallèle à la terrasse dite des *Capucins*.

Dans l'*Eté*, c'est la grande allée, ou, si l'on veut, l'*allée du milieu*, & celles de côté qui (comme les plus couvertes) sont les plus fréquentées. On a soin de les arroser dans les grandes chaleurs.

On peut déjeûner, dîner, collationner & souper chez les *Suisses* & chez les *Portiers*, pourvu néanmoins que le soir on ne reste chez eux que jusqu'à dix heures : la décence en a fait faire une Loi.

Les voitures, quelles qu'elles soient, se tiennent, tant au au Pont-Royal & dans le Carrousel, qu'au Pont-Tournant; les carrosses Bourgeois seulement entrent & restent dans la cour, du côté du Manège.

Ce Jardin magnifique, qui peut être regardé comme un des plus beaux spectacles que l'on puisse voir à Paris, fait souvent regretter qu'on l'abandonne pour des promenades que l'on ne sauroit, par aucune raison, lui comparer. Une seule a décidé, sans doute.... Elles sont moins belles, mais

plus fréquentées ; &, par malheur, il y a long-temps que le célèbre *la Bruyere* a défini les promenades publiques, comme elles devoient l'être, des *rendez-vous*, &c.

JARDIN DU LUXEMBOURG. L'air champêtre & solitaire de ce Jardin le fait rechercher par les Gens de Lettres, les Nouvellistes, & généralement par tous ceux qui desirent trouver, dans le même endroit, un air pur, de l'exercice & de la tranquillité.

Il n'est guère fréquenté, sur le soir, que par les personnes du quartier.

La principale allée est celle du milieu. On y trouve des bancs & des chaises. Les Dimanches & Fêtes on s'assemble le matin, avant & après la Messe, jusqu'à deux heures, dans l'allée qui règne le long du mur de la rue de Vaugirard, depuis le Château, jusqu'à l'extrêmité du Jardin.

On entre dans cette promenade par trois portes, celle du Château, celle des Carmes & celle de la rue d'Enfer.

On y observe, par rapport à la Police, les mêmes règles que dans le Jardin des Tuileries.

Ce sont les Suisses de chaque porte qui fournissent les rafraîchissemens.

Il y a un café sous la porte du Château ; & au fond du jardin, du côté des Carmes, on vend d'excellent lait sous une tente.

JARDIN DE L'INFANTE. Cette promenade est moins un jardin qu'une terrasse, qui dépend du Château du Louvre, & qui règne sur le Quai. Elle n'est ouverte que pendant l'été : on y entre par le pavillon de l'Infante, Place du vieux Louvre.

JARDIN-ROYAL. Ce Jardin, que l'on connoît plus ordinairement sous le titre de *Jardin du Roi*, est situé au haut de la rue Saint-Victor, près de l'Hôpital de la Pitié. Cette promenade est, comme les précédentes, ouverte au public tous les jours de l'année. On y observe la même Police que dans les autres Jardins. Il n'y a qu'une seule porte d'entrée. Il y a un café sous un bosquet, dans le fond du Jardin.

Ce Jardin doit son établissement aux sollicitations de *Guy de la Brosse*, Médecin de Louis XIII, qui engagea ce Monarque à cette entreprise. Il fut fondé par Lettres-patentes du mois de février 1626, & mis sous la protection du Cardinal *de Richelieu*, du Chancelier *Séguier*, & de M. *de Bullion*,

Sur-intendant des Finances ; le Cardinal *Mazarin* & J. B. *Colbert* n'oublièrent rien dans la suite de tout ce qui pouvoit contribuer à l'utilité & à la salubrité de ce Jardin. *Guy de la Brosse*, qui en eut l'intendance, fit sa première Leçon publique en 1640. On attribue mal-à-propos son établissement à *Jean Robin*, à qui Henri IV donna effectivement une modique pension pour la culture d'une petite collection de plantes qu'on lui avoit apportées des pays étrangers, mais qu'il conservoit dans un jardin particulier. Alors le Jardin du Roi ne consistoit que dans l'étendue qu'occupe le parterre aujourd'hui. Dans la suite, le Jardin-Royal fut négligé, mais relevé par MM. *Valot* & *Fagon*, qui le repeuplèrent d'un très-grand nombre de plantes, qu'ils avoient fait venir des pays étrangers, du Languedoc, de la Provence, des Alpes & des Pyrénées, & dont le catalogue se monta en 1665, à plus de 4000, sous le titre de *Hortus Regius*. Depuis le 7 janvier 1699, la Sur-intendance en fut affectée au premier Médecin du Roi ; mais en 1718, elle fut donnée à P. *Chirac*, premier Médecin du Duc d'Orléans, Régent ; & après sa mort, en 1732, le Roi la donna, par commission, au sieur *du Fay*, de l'Académie des Sciences ; & enfin en 1739, Sa Majesté y nomma le sieur *le Clerc de Buffon*, de l'Académie des Sciences. Le Roi s'est réservé la nomination du Démonstrateur, sous-Démonstrateur, Professeurs, Officiers, Jardiniers & Domestiques de ce Jardin. Les Leçons s'y font gratuitement en juin & juillet. On'y démontre la Botanique, la Chymie, l'Anatomie & la Chirurgie. Les MM. *de Jussieu*, *Antoine* & *Bernard* y ont démontré pendant nombre d'années la Botanique. Tout le monde connoît le mérite singulier de ces deux grands hommes, & leur réputation est trop étendue, pour entreprendre ici leur éloge. Nous en disons autant de M. *Rouelle*, célèbre & habile Démonstrateur de Chymie, dont l'expérience & les découvertes surpassent celles de tous les Professeurs de son Art. Nous devons aussi la même justice aux grands Maîtres qui donnent leurs Leçons dans l'amphithéâtre de ce Jardin. *Voy. Piganiol de la Force, 5e. vol. de sa Descrip. de Paris, p. 254 & suiv.*

Actuellement le Jardin-Royal est vaste & agréable. On le divise en *haut & bas Jardin*. Le premier étoit une monticule qu'on appelloit le *champ* ou la *butte des Coupeaux* où dominoit un moulin à vent. Cette petite montagne est pratiquée aujourd'hui en spirale, que l'on nomme communément *Labyrinthe*. Lorsqu'on est parvenu au haut de cette butte, on jouit d'une vue très-étendue & très-magnifique. Quelques Auteurs pré-

tendent que cette butte servit à placer des canons contre les Espagnols, lors de la prison de François I, à Madrid, en 1525.

On trouve dans ces deux Jardins, tous les arbres, les arbustes & les plantes les plus rares & les plus curieuses. On y cultive les dernières dans des serres chaudes, vitrées, &c. On voit dans le Château, le Cabinet d'Histoire naturelle, où Sa Majesté a rassemblé une immense quantité de choses plus rares & plus curieuses les unes que les autres, comme minéraux, congélations, fossiles, pierres figurées, cornes ammoniques, plantes coralines, excrescences de mer, pétrifications bisarres, sels de toute espèce, squelettes de divers animaux monstrueux, fruits, gommes, habits de sauvages, l'herbier de *Tournefort*, &c. Ce Cabinet se voit dans l'été plusieurs fois la semaine. *Voy.* la Description, par M. *de Buffon*.

JARDIN DE L'ARSENAL. Ce Jardin, assez désagréablement borné d'un côté par la Bastille, s'en dédommage par la vue qu'il a de l'autre sur la rivière, sur ce qui la couvre, & sur ce qui l'environne. Il est situé sur le rempart de la Ville. On y entre par une seule porte, qui donne dans une cour du grand Arsenal.

JARDIN DU PALAIS-ROYAL. Ce Jardin, l'un des mieux plantés, des mieux entretenus & des plus fréquentés de cette Ville, ne laisse à regretter qu'une vue plus étendue.

Les jours d'Opéra, pendant l'été, la grande allée de maronniers, qui forme un très-beau berceau, présente un des plus agréables spectacles que l'on puisse voir à Paris, par le concours & la nombreuse & brillante compagnie qui s'y trouve rassemblée.

Il y a des bancs dans toutes les allées. On y loue des chaises; & les deux cafés qui rentrent dans le Jardin, fournissent des rafraîchissemens. Ce Jardin est arrosé pendant l'été.

L'allée du milieu, qui rend à la perspective, est la plus fréquentée pendant l'hiver, depuis midi jusqu'à deux heures, & particulièrement les Dimanches & les Fêtes.

On entre dans cette promenade par la porte du Palais, du côté de la Place, & par celle qui donne dans la rue neuve des Petits-Champs, vis-à-vis la rue Vivienne.

On observe, au surplus, dans ce Jardin la même Police que dans les autres promenades publiques.

JARDINS DE SOUBISE ET DU TEMPLE. Ces deux promenades ne ſont guère fréquentées que par les perſonnes du Marais.

Le Jardin de Soubiſe eſt ſitué dans l'Hôtel qui porte le même nom, & dont il fait partie. On y entre par l'une des cours de cet Hôtel. Il n'eſt ouvert au public que pendant l'été.

Le Jardin du Temple dépend de l'Hôtel du Grand-Prieuré. On y entre par l'enclos du Temple. Il y a quelque choſe de moins orné que le précédent; mais il eſt plus ſolitaire & plus grand.

JARDINIERS. Ce ſont ceux qui cultivent les plantes potagères, fleurs ou arbuſtes qu'on a remis dans un enclos ou jardin. Les premiers ſtatuts de cette Communauté ſont de 1473, publiés à ſon de trompe en 1545, confirmés par Henri III, Henri IV, Louis XIV, & regiſtrés au Parlement en 1655, où ils ſont qualifiés de Maîtres *Jardiniers*, *Préoliers*, *Maraiſchers*, &c.

Il eſt expreſſément ordonné aux Jurés en charge de faire leurs viſites dans les terres, marais & jardinages des fauxbourgs & banlieue de Paris, pour viſiter à ce qu'il n'y ſoit point employé d'immondices, boue de Paris, ni fiente de pourceau pour fumer leſdites terres.

Les Maîtres ont le droit de vendre tous les matins leurs fleurs & herbages dans les Halles, Marchés & rues adjacentes.

L'apprentiſſage eſt de quatre ans, & deux ans de compagnonage. Le brevet coûte 15 liv. & la maîtriſe, 200 liv. avec chef-d'œuvre. Patron, Saint Fiacre; Bureau, rue des Roſiers.

JEAN-DE-LATRAN. (*Saint*) *Quart. Saint-Benoît*, *près de la place Cambrai.* C'eſt une Commanderie qui appartient à l'Ordre de Malthe. Les *Frères Hoſpitaliers de Jéruſalem* étoient diſtingués des Templiers, qu'on appelloit *Frères de la Milice du Temple*, en ce que ceux-ci ſe contentoient d'aſſurer le paſſage, de conduire & de défendre ceux qui alloient viſiter les ſaints lieux, & que ceux-là leur donnoient l'hoſpitalité, & leur procuroient tous les ſecours qu'exigeoit l'humanité. Ils exiſtoient avant les Templiers. Cette Commanderie étoit fondée dès l'an 1171, & les Hoſpitaliers avoient pris Saint Jean pour Patron. Leur maiſon étoit

nommée *S. Jean de Jérusalem* & l'*Hôpital de Jérusalem* : on ne sait d'où peut lui venir le surnom de *Latran*. L'emplacecement est un grand espace rempli de maisons très-mal bâties, où logent toutes sortes d'Artisans qui ne sont pas Maîtres ; & comme c'est un lieu de franchise, ils y peuvent travailler sans être inquiétés par les Jurés des métiers de la Ville.

Cette Commanderie s'étend jusqu'à la rue des Noyers ; il y a une grande maison pour loger le Commandeur, & une vieille tour destinée aux Pélerins de Jérusalem. Le Commandeur a haute, moyenne & basse-Justice, deux maisons de plaisance, l'une, rue des Bourguignons, fauxbourg Saint-Marcel, nommée l'*Hôtel-Zone* ; & l'autre, sur le grand-chemin du Bourg-la-Reine, nommée la maison de la *Tombe-Isoire* ; plusieurs rentes & censives dans Paris, & plusieurs Fermes & Domaines à la campagne. Le tout rapporte au Commandeur environ 12000 liv. de rente, charges payées.

L'Eglise est desservie par un Chapelain de l'Ordre de Malthe, laquelle sert de Paroisse pour tous ceux qui demeurent dans l'enclos, dont le nombre est assez grand.

On voit dans le chœur le tombeau de *Jacques de Souvré*, pourvu de cette Commanderie, & ensuite Grand-Prieur de France, le même qui a fait bâtir la nouvelle maison du Temple. Long-temps avant sa mort, il fit construire ce monument, espérant d'y être enterré ; mais comme les choses changèrent, son cœur seul y repose. Ce tombeau est de l'invention de *François Anguier* l'aîné, & cet habile Maître en a exécuté lui-même toutes les sculptures. Elles sont d'une manière grande & fière, prononcées savamment, & tout-à-fait dans le goût du fameux *Michel-Ange* ; la composition d'Architecture tient aussi beaucoup de sa façon de penser. On voit au milieu un sarcophage de marbre noir, sur lequel est représenté à demi-couché celui pour lequel ce monument a été érigé. Il est à moitié nud, sa tête est d'un grand caractère ; auprès de lui, est un Génie en pleurs, qui lui aide à se soutenir ; & la cuirasse dont il se trouve dépouillé, est à ses pieds. Ce grouppe de figures, qui est de marbre blanc, est placé sous un fronton brisé, supporté de chaque côté par deux thermes, ou, pour se servir des expressions de d'*Aviler*, par deux espèces de colonnes hermétiques, dont le fust est en gaine ronde & cannelé : elles sont d'un très-beau marbre, & les deux corps où elles sont nichées, de même que l'entablement & le fronton, sont de brêche antique. Tout cet

ouvrage mérite une attention particulière : *Anguier* n'a presque rien fait de plus beau.

On a inhumé aussi dans cette Eglise, *Jacques de Bethun*, dernier Archevêque de Glascow en Ecosse, qui fut Ambassadeur en France pendant 42 ans, & fit des biens considérables au Collège des Ecossois. *Voy. tom. II*, *pag. 471*.

JEAN-EN-GREVE. (*Saint*) *Quart. de la Grève*, *rue du Martroi*. C'étoit originairement une Chapelle, où il fut permis au Clergé de Saint-Gervais de donner le baptême. Comme les habitans du territoire de Saint-Gervais se multiplièrent, à l'occasion de la nouvelle clôture de Philippe-Auguste, on crut devoir ériger une seconde Paroisse, & lui attribuer une partie du territoire qu'avoit Saint-Gervais ; on jetta donc les yeux sur la Chapelle de Saint-Jean, du consentement de l'Abbé du Bec & du Prieur de Meulent, qui se réservèrent la présentation à la Cure qui y seroit établie, de même qu'ils avoient déjà celle de la Cure de Saint-Gervais. L'acte de l'érection est du mois de janvier 1212. Elle fut faite par Pierre de Nemours, Evêque de Paris. Ainsi, il est constant que St-Jean est un démembrement de la Paroisse de Saint-Gervais. En conséquence, Pierre de Nemours voulut que le nouveau Curé supportât une partie des redevances auxquelles le Curé de Saint-Gervais étoit tenu envers le Chapitre de Notre-Dame, au jour même de Saint-Gervais, & autres charges ; & qu'il fût tenu de venir en procession le jour des Morts au cimetière de Saint-Gervais. Ce fut vers ce temps-là que le nouveau Curé fut mis au nombre des *Prêtres Cardinaux*, qui devoient accompagner l'Evêque célébrant la Messe aux grandes Fêtes.

L'Eglise de St-Jean devint en 1290, dépositaire de l'Hostie miraculeuse *, profanée par un Juif de la rue des Jardins, dite depuis des Billettes, de même que 16 ans auparavant celle

---

* Elle est enchâssée dans un petit soleil qui est au bas du grand. Ce soleil qui est de vermeil, est d'un travail exquis & d'un grand prix. Le miracle opéré à l'occasion de cette Sainte Hostie, est représenté en plusieurs endroits de cette Eglise. On le voit avec toutes ses circonstances, sur les vitraux qui sont auprès du Maître-autel, du côté de l'Epître. On le voit aussi dans la grande œuvre, & dans la petite œuvre du Saint Sacrement, en dehors & au chevet de l'Eglise. *Piganiol*, *Descrip. de Paris*, *tom. IV*, *p.* 110.

de Saint-Gervais l'avoit été d'une autre Sainte Hostie profanée par un voleur. Voy. *Tom. II, pag. 62.* Ce miracle & le concours prodigieux des Fidèles qui se rendoient dans cette Eglise, mirent dans la nécessité de l'augmenter, & d'y renfermer, à cet effet, le Presbytère & quelques maisons voisines ; c'est ce qui est constaté par les Lettres de Charles-le-Bel, du mois de juin 1326. On a fait encore de nouveaux bâtimens depuis, & l'on a construit sur une partie du cimetière, une Chapelle de la Communion, qui a été achevée en 1735. Avant que ce terrein fût destiné à la sépulture des Paroissiens de Saint-Jean, on le nommoit la *Place au bon Homme* : il portoit ce nom en 1322.

Dans les Processions publiques, le Clergé de cette Paroisse est accompagné des Religieux de Saint-Benoît, dits les Blancs-Manteaux, des Carmes-Billettes, des Capucins, qui ont remplacé les Haudriettes ; & des Enfans du Saint-Esprit. On appelle ces quatre Communautés, les *Fillettes de Saint-Jean. Voy. Regist. de la Ville*, *Fo. III & 203.*

L'Eglise bâtie par Lettres-patentes de Charles IV, est celle que l'on voit aujourd'hui. Le grand portail est entièrement masqué par l'Hôtel-de-Ville. C'est un édifice gothique. La voûte qui porte l'orgue, est d'une coupe très-savante : elle est toute en l'air sur une espèce d'arrière-voussure, de quatre toises de long, dont *Pasquier de l'Isle* fut l'Architecte ; & *Nicolas Dailly*, l'Appareilleur. L'orgue est un des meilleurs de Paris.

Cette Eglise est la sépulture d'*Alain Veau*, célèbre Financier sous les Rois François I, Henri II, François II & Charles IX ; celle de *Jacques Guillemeau*, un des grands Chirurgiens de son temps, Elève d'*Ambroise Paré* ; celle de *Claude le Tonnelier de Breteuil*, Conseiller d'Etat ; de MM. *de Thumeri de Boissise* ; de *Jean-Pierre Camus*, Evêque de Bellay ; de *Louis de Harlay de Beaumont*, & de son épouse ; de *Claude de Lorraine*, Chevalier de Malthe, Général des galères de la Religion, Abbé du Bec, & connu sous le nom de *Chevalier d'Aumale* ; de *Simon Vouet*, Peintre célèbre, le Maître de *le Sueur* & de *le Brun* ; de *Michel-Antoine Baudran*, fameux Géographe, &c.

Nous ne pouvons mieux finir cet article, qu'en remarquant que le fameux *Jean Gerson*, Chancelier de l'Université, a été Curé de Saint-Jean-en-Grève. Il est inhumé à Lyon dans l'Eglise de Saint-Laurent, avec épitaphe. Ce savant homme, la lumière de son siècle, s'étoit retiré dans cette

Ville, où il exerçoit, par humilité, la fonction de Maître d'Ecole. Il mourut en 1429.

JEAN-LE-ROND. (*Saint*) Cette Eglise étoit la Paroisse du cloître de Notre-Dame. Elle fut démolie en 1748. Les Fonts-baptismaux, les fondations & le Service divin furent transférés à Saint-Denis-du-Pas, qui depuis ce temps s'appelle *Saint-Denis & Saint-Jean-Baptiste.* Outre les deux Chanoines qui remplissoient les fonctions curiales, on y avoit successivement ajouté trois autres Chanoines-Diacres, & trois sous-Diacres, en conséquence d'une Délibération du Chapitre de 1282, par laquelle il avoit ordonné la division des Prébendes de Saint-Denis & de Saint-Jean-le-Rond, & qui fut renouvellée en 1296; ce qui prouve qu'alors il y avoit quatre Prébendes à Saint-Jean. On a employé une partie de la démolition, à former le corps de bâtiment qui forme l'entrée du cloître, & qui occupe toute la largeur de la rue, c'est-à-dire, 6 à 7 toises. On y a formé trois portes, dont on n'a ouvert que celle du milieu. Ce morceau est de feu Bosfrand, le même qui a donné le dessin du bâtiment des Enfans-Trouvés. *Gilles Ménage*, connu par sa vaste érudition; & *Jean-Baptiste Duhamel*, célèbre par ses ouvrages de Philosophie, de Mathématique & de Théologie, y ont été inhumés; le premier, le 23 juillet 1692; & le second, le 7 août 1706.

JESUITES. (*les soi-disant*) Les Pères de cette Société ont demeuré en divers endroits de la Ville, avant que d'y avoir aucun établissement fixe. On peut regarder le Collège de Sainte-Barbe, comme la première maison qu'ils aient occupée; & c'est en effet dans ce Collège où se forma cette Compagnie. S. Ignace y a étudié. *Voy. Tom. II, pag. 469.* En 1540, ils logèrent au Collège des Tréforiers, & ils disoient la Messe dans la Chapelle extérieure des PP. Chartreux, ou dans la Chapelle de Notre-Dame-des-Champs, aujourd'hui l'Eglise des Carmelites du Fauxbourg Saint-Jacques. En 1542, ils passèrent du Collège des Tréforiers, au Collège des Lombards, rue des Carmes, & le quittèrent en 1550, pour aller s'établir dans l'Hôtel de Clermont, rue de la Harpe, près du Collège de Justice. Cet Hôtel leur avoit été donné avec une grande somme d'argent, par Guillaume Duprat, Evêque de Clermont, & ils faisoient leurs fonctions dans une Chapelle de l'Eglise des Religieux de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés. M. *Jaillot* n'est pas de ce sentiment, qui

est celui de *G. Brice.* Le premier place l'époque de leur établissement à l'an 1562.

En 1564, ils achetèrent l'Hôtel de Langres dans la rue Saint-Jacques, où ils ouvrirent leurs classes, & donnèrent à leur maison le nom de *Collège de Clermont de la Société de Jesus.* En 1594, ils furent chassés du Royaume, par Arrêt du Parlement, au sujet de l'attentat de *Jean Chatel*, sur la personne du Roi Henri IV, qui les rappella en 1603, & Louis XIII leur permit de r'ouvrir leurs classes. En 1641, le Cardinal de Richelieu, Abbé de Marmontier, leur donna le Collège de même nom. En 1682, le Roi leur accorda le Collège du Mans, qui étoit dans le voisinage, & la grace de prendre la qualité de leur Fondateur, & de permettre que le Collège s'appellât LE COLLEGE DE LOUIS-LE-GRAND.

En 1610, *Madeleine Luillier*, veuve de *Claude le Roux*, sieur *de Sainte-Beuve*, leur donna l'Hôtel de Mezières, rue du Pot-de-fer, près de Saint-Sulpice, pour en faire leur Noviciat. L'Eglise est une des plus régulières de Paris pour l'architecture. Frère *Martel Ange*, Jésuite de la Ville de Lyon, a tout l'honneur de cet ouvrage. *Voy.* NOVICIAT DES JESUITES.

En 1588, le Cardinal de Bourbon, oncle du Roi Henri IV, fut le premier qui établit leur Maison professe, rue Saint-Antoine, sur l'emplacement de l'Hôtel Damville, dont cette Eminence leur fit présent. Jusqu'au règne de Louis XIII, ils n'avoient encore qu'une maison étroite & incommode; mais ce Monarque leur procura plusieurs avantages, & fit beaucoup de dépense en leur considération. *Voy.* MAISON PROFESSE.

Personne n'ignore quel a été le sort des Jésuites: le nouvel Editeur de M. Piganiol a inséré, à la fin de son huitième Tome, une *Addition importante contenant l'histoire abrégée de l'extinction de la Société des Jésuites dans le Royaume de France*, à laquelle on peut avoir recours. De toutes les Sociétés Religieuses, celle des Jésuites est peut-être celle qui a le plus fixé l'attention de tous les peuples; c'est à ceux qui se chargeront d'écrire notre Histoire, qu'est réservé le droit d'apprendre à la postérité les obstacles presque insurmontables qu'elle eut à vaincre, pour former un établissement dans cette Capitale. Ceux qui dans la suite liront nos Annales, verront, avec étonnement, les contradictions qu'elle essuya dans sa naissance, la foiblesse de ses commencemens, la

rapidité de ſes progrès, l'étendue de ſon pouvoir, & l'éclat de ſa chûte.

JOIGNY. Election de la Généralité de France, placée au ſud-ſud-eſt de Paris, entre celles de Nemours, de Soiſſons, de Saint-Florentin & la Généralité d'Orléans : on lui donne ſeize lieues de long, ſur huit de large. Elle eſt arroſée par l'Yonne, le Serain, l'Ouane, la Tholon & l'Armançon.

Joigny, chef-lieu de cette Election, eſt ſituée ſur l'Yonne, à 32 lieues de Paris, au 21e. deg. 3 m. 6 ſ. de longitude; & au 47e. deg. 58 m. de latitude ſeptentrionale. Il y a une Prévôté, un Bailliage & un Grenier à ſel.

On attribue la fondation de cette Ville, à *Flavius Jovinus*, Général de la Cavalerie Romaine, dont on voit le tombeau dans l'Egliſe de Saint-Nicaiſe à Rheims. Le nom Latin de cette Ville, *Joviniacum*, & le ſéjour que *Jovin* a fait dans ce pays-là, peuvent donner quelque vraiſemblance à cette conjecture. Cependant, ſa poſition qui le met à une diſtance égale de Sens & d'Auxerre, paroît aſſurer l'opinion de ceux qui veulent qu'elle ſoit le *Bandritum* des tables de *Peutinger*. Elle a le titre de premier Comté de Champagne ; ſes armes ſont d'argent à la face de gueules. On a des Lettres de Charles VI, qui qualifient le Comte de Joigny, du titre de *Doyen des Pairs de Champagne & de France*. Les Comtes de Joinville ſortent des premiers.

Le Château de Joigny fut bâti par le Cardinal de Gondy : il y a un pavillon qui eſt dans le goût de ceux du Louvre.

On loge ordinairement des Troupes dans cette Ville, & ſur-tout de la Cavalerie ou des Dragons : on y en met deux Compagnies. Il manquoit pour les loger, un corps de cazernes : on vient d'en conſtruire un très-beau, & on a planté devant de belles allées d'arbres qui lui ſervent d'avenues, & à la Ville des promenades. On a encore pratiqué des promenades fort agréables dans le fauxbourg du Pont ; c'eſt ce que l'on nomme *la Butte*. Celles qui ſont ſur le quai, que l'on vient de conſtruire, s'étendent depuis la porte de Paris, juſqu'à la porte de Saint-Florentin, & occupent toute la longueur de la Ville.

Il y a ſix portes dans Joigny & deux Fauxbourgs. Deux de ſes portes ont reçu le nom de portes de Paris ; mais l'ancienne ne conduit plus ſur cette route. Les autres ſont ouvertes du côté de la Bourgogne, de la Champagne, de Saint-Florentin, ou vers la Forêt.

La voûte de l'Eglise de Saint-Jean est regardée comme un chef-d'œuvre d'architecture ; les connoisseurs la trouvent d'une hardiesse qui étonne. Cet édifice est situé sur la pente d'un côteau, & formé par des murailles fort épaisses, qui sont auprès de grosses tours fort bien bâties. Les autres Paroisses de la Ville n'ont rien de remarquable; l'une a pour Patron, S. André ; l'autre, S. Thibaud.

L'Hôtel-Dieu est gouverné par des Sœurs. Il a pour Administrateurs les principaux Officiers de la Ville, le Maire, le Bailli, le Prévôt & un Curé.

L'Hôpital a pour Fondatrice la Comtesse *Jeanne de Valois*, qui étoit Dame de Joigny : il fut moins destiné aux besoins des pauvres du lieu, qu'au soulagement des voyageurs.

Le Couvent des Capucins est sur la route de Sens, au-delà de l'enceinte de la Ville : il n'y a ordinairement que 7 à 8 Religieux. Le Cardinal de Gondi se plaisoit dans ce Couvent. Il lui a fait beaucoup de bien, & lui a donné sa Bibliothèque, qui est fort propre.

La Prévôté a 27 Justices, qui en relèvent : elle ressortit directement du Présidial de Montargis : on y porte les causes des habitans, tant au civil qu'au criminel.

L'Hôtel-de-Ville est un petit édifice, mais fort propre & bâti avec goût : la Ville l'a fait construire en 1727.

Joigny avoit autrefois une Communauté de l'Ordre de Saint-Benoît ; mais la maison ayant été détruite dans le tems des guerres civiles, & les biens pillés, les Religieux se dispersèrent. Il n'en reste plus aujourd'hui que deux Manses, celle du Prieur & celle du Sacristain. Les Titulaires étoient, il y a quelque-tems, de deux Congrégations différentes, l'une de Saint-Maur, l'autre de Cluni. Le revenu de ces deux bénéfices consiste en fruits décimaux, & sur-tout en vins : il y a de grands bâtimens & peu de domaine.

On raconte que les Anglois étant sur le point d'escalader cette Ville, un enfant de chœur chanta un *Alleluia*, comme par inspiration divine, & reçut en même-temps un coup dans la gorge : on courut aux armes, & une partie des habitans se sauva par la résistance ou par la fuite : on conserve dans la Chapelle du Prieuré, un tableau, qui représente ce fait prétendu, & que la tradition du pays a adopté, de quelque valeur qu'il soit.

Joigny est sur une colline en forme d'amphithéâtre : comme elle est dominée par de hautes montagnes, les eaux des pluies y causent quelquefois de grands ravages, lorsqu'elles prennent

prennent leur écoulement de ce côté-là. Il y a quelques années qu'elles renversèrent des maisons, remplirent des caves, traînèrent, dans la partie basse, des bois & des meubles, & enlevèrent toute la terre des vignes; ce qui causa aux habitans une perte considérable. Les chemins & les champs furent remplis de ces terres, à la hauteur de quatre pieds : il en entra beaucoup dans la rivière d'Yonne, dont les eaux en conservèrent la couleur pendant plusieurs jours.

La *Forêt d'Othes* est au nord de Joigny : elle commence auprès de ses murs, & s'étend ensuite le long du terrein de son Election, & dans celle de Sens. *Voy.* BUSSI-EN-OTHES.

Armeau est sur l'Yonne, à trois lieues de Joigny. Charles IV venant de visiter les Provinces méridionales de la France, fut obligé de s'arrêter dans ce Village & d'y passer la nuit.

Fleury, *Fleurianum*, à 4 lieues de Joigny, a appartenu à *Guy de Melle*, Evêque d'Auxerre. Ce Prélat donna ce Village aux Chanoines de son Eglise, pour augmenter leur rétribution de six deniers à chaque Office.

Bonnard, & selon quelques-uns, *Bonnay*, tire son nom des mots Latins *bonus Hortus*. Le terrein de ce Village est effectivement bon pour les légumes & pour le bled.

Cheny, *Caniacum*, & *Branche*, à 2 lieues de Joigny, ont un terrein gras, & qui produit beaucoup de bled. La Cure de Branche rapporte plus de 1500 liv. Elle est à la nomination de l'Abbé de Saint-Jean de Sens; c'est un Chanoine Régulier de Sainte-Geneviève, qui en est à la fois Seigneur & Prieur-Curé.

Les terres des environs de *Brion* sont légères & peu propres à porter du froment.

Champignelle a donné le nom à une branche de la maison de Courtenay.

Brinnon-l'Archevêque est une petite Ville sur l'Armançon, à quatre lieues de Joigny.

La *Ferté-Louptière* a environ 180 feux; elle est sur un ruisseau qui va ensuite se perdre dans l'Yonne.

Le terrein de cette Election produit du bled & des vins fort estimés: on en recueille une grande quantité dans les environs de Joigny. Les vins de la côte Saint-Jacques, au bas de laquelle les Capucins sont situés, ont beaucoup de réputation.

JOSEPH, (*Saint*) est une Chapelle située dans la rue Montmartre. Quelques Historiens la qualifient de Succursale de Saint-Eustache. Il est certain que cette Paroisse avoit un cimetière dans la rue du Bouloi, dont le terrein, qui avoit 293 toises, fut donné à M. le Chancelier *Séguier*, en échange de celui qu'occupe la Chapelle de Saint-Joseph qui lui appartenoit. Elle fut construite en 1640, aux frais de ce Magistrat, qui en posa la première pierre. Dès-lors, ce terrein devint le cimetière de Saint-Eustache, à la place de l'ancien. C'est-là que *Molière*, le Térence de son siècle, & *la Fontaine*, ont eu leur sépulture ; le premier, le 17 février 1673 ; & le second, 22 ans après son ami.

JOSSE, (*Saint*) *rue Aubri-Boucher*, *quartier Saint-Jacques de la Boucherie*. C'étoit originairement une Chapelle, qui étoit de la Paroisse de Saint-Laurent ; mais Philippe-Auguste ayant fait faire une nouvelle enceinte, les Paroissiens représentèrent la nécessité d'ériger cette Chapelle en Succursale ou en Paroisse ; & en 1260, elle fut déclarée Paroissiale, du consentement du Prieur de Saint-Martin-des-Champs & du Curé de Saint-Laurent ; & il fut convenu que ledit Curé seroit le maître de la desservir, si bon lui sembloit, à la charge d'y célébrer l'Office divin ; & qu'en cas de décès, ou de désistement de sa part, le Curé de Saint-Josse seroit présenté par le Prieur de Saint-Martin-des-Champs, comme Patron, & auroit pour Paroissiens tous ceux qui dans la nouvelle enceinte, étoient auparavant de la Paroisse de Saint-Laurent, &c. Il ne faut donc pas s'étonner ni de la petite étendue de cette Paroisse, ni de ce que les maisons les plus proches de l'Eglise n'en dépendent pas.

L'Eglise d'aujourd'hui fut commencée en 1679, sur les dessins de *Gabriel le Duc*, qui éleva le portail jusqu'à la première corniche ; mais on ne les suivit point pour le reste du bâtiment, qu'on a fait moins long & moins haut que cet habile Architecte ne l'avoit projetté. On voit dans cette Eglise un S. Sébastien, peint par *Martin Freminet*, lequel est fort estimé des Connoisseurs. La Cure est desservie par un Ecclésiastique de la Congrégation des Eudistes. *Voy.* EUDISTES.

JOSSIGNY. Ce Village, qui étoit connu au moins dès le Xe. siècle, est éloigné de Paris d'environ sept lieues du côté de l'orient, & à la distance d'une lieue & demie de

Lagny. Il eſt environné de Chanteloup, Sarris, Villeneuve-Saint-Denis, Ferrières, des deux Bucy & de Conches. C'eſt un pays de plaine en plus grande partie, cultivé en grains. On y voit quelques boſquets, mais point de vignes.

L'Egliſe eſt ſous l'invocation de Sainte Genevieve. La nomination de la Cure appartient à l'Abbaye de Sainte-Genevieve de Paris, de tems immémorial. On voit une fontaine du nom de cette Sainte, en allant vers Bucy, & de laquelle on boit par dévotion.

Les Ecarts de cette Paroiſſe ne conſiſtent qu'en quelques Maiſons de plaiſance & quelques Fermes.

JOUI-EN-JOSAS, *Joiacum*, *Joviacum*, eſt de l'Archidiaconé de Joſas, *Archidiaconatûs Joviacenſis*, ou *Joiacenſis*. Ce Village eſt à trois lieues de Paris, vers le couchant du ſolſtice d'hiver, & à environ une lieue de Verſailles. Il eſt ſitué dans un vallon arroſé par la petite rivière de Bièvre. Le territoire y eſt fort diverſifié, quant à l'agriculture. Il y a labourages, prairies & quelques vignes.

L'Egliſe qui paroît être du commencement du XVIe. ſiècle, eſt ſous le titre de Saint-Martin. L'édifice eſt couronné par une aſſez haute flèche d'ardoiſe. On y apperçoit encore Saint Chriſtophe, peint à freſque, à l'entrée dans l'aile, ſuivant l'uſage de placer ainſi les images de ce Saint, à portée de la vue de chacun, ſur ce principe de confiance: *Chriſtophorum videas, poſtea tutus eas.*

La Cure eſt à la collation pure & ſimple de l'Evêque de Paris.

Le Château eſt magnifique; il eſt conſtruit à l'Italienne, mais ſans vue, parce qu'il eſt enfoncé entre des côteaux qui l'environnent. Le parc eſt d'environ 400 arpens. On remarquera dans une futaie, une fontaine, d'après les deſſins de M. *Blondel*: elle eſt rocaillée & ſurmontée d'un baldaquin, qui eſt au niveau d'une allée du parc. Le deſſin de cette fontaine eſt admirée des Connoiſſeurs: il eſt, en effet, des plus élégans. L'Orangerie eſt en face d'un étang, & eſt des plus belles & des mieux remplies. Ce Château a appartenu à M. *Rouillé*, Miniſtre & Sécrétaire d'Etat. Après ſa mort, il a paſſé à Madame la Marquiſe *de Beuvron*, ſa fille.

JOUI-LE-MOUTIER. Village ſitué à ſept lieues de Paris, au-delà de la rivière d'Oiſe. Cette Paroiſſe ne doit paſſer que pour un démembrement de celle d'Andrezy, mais dont l'antiquité eſt inconnue. On ignore en quel temps elle fut

érigée. On sait seulement que les Chanoines de Notre-Dame de Paris étoient en possession du droit de nommer à cette Cure vers l'an 1200, & qu'il fallut obtenir leur consentement, pour démembrer le Village appellé Lieux de cette Paroisse de Joui, devenu trop considérable.

L'Eglise est sous l'invocation de la Sainte Vierge, & de S. Loup, Evêque de Sens, que l'on appelle S. Leu. Elle a dans sa longueur, ce qui lui manque en largeur, & l'on peut dire qu'elle est belle pour une Eglise de campagne.

Tout le territoire de cette Paroisse est en vignes, terres & prés. Il est du Bailliage & de la Coutume de Senlis. Le Chapitre de Notre-Dame de Paris en est Seigneur.

JOURNAUX de la Chambre des Comptes, de l'Election de Paris, du Châtelet & du Parlement, &c.

JOURNAL DE LA CHAMBRE DES COMPTES. La *Chambre des Comptes* vaque les jeudis & samedis, & les veilles de Fêtes, de relevée.

En *janvier*, le 5, veille des Rois; le 13, jour de Saint Hilaire; & le 28, jour de la mort du Saint Empereur Charlemagne: ce jour est la Fête des Clercs de la Chambre.

En *février*, depuis le Jeudi-Gras, jusqu'au mercredi des Cendres inclusivement, & le jeudi de la mi-Carême.

En *mars*, le 22, la Chambre assiste en robes de Cour à la Messe, qui se célèbre aux grands Augustins, pour la réduction de Paris, sous l'obéissance d'Henri IV, arrivée l'an 1594.

Le *samedi* de la Passion, la Chambre assiste à la Messe, qui se célèbre à la Sainte Chapelle, ensuite aux Vêpres, & à l'Adoration de la vraie Croix.

La Chambre vaque depuis le Mardi-Saint de relevée, jusqu'au lendemain de Quasimodo.

En *avril*, le 25, jour de S. Marc. En *mai*, le 2, jour de S. Gratien de Tours: le 9, S. Nicolas.

En *juin*, le 11, jour de S. Barnabé, & un jour de choix pour le Landit. Le samedi de la Pentecôte, jusqu'au lendemain de la Trinité.

En *juillet*, le 22, jour de la Madeleine; & le 28, jour de Sainte Anne.

En *août*, le 14, veille de l'Assomption. Le lendemain, Fête de l'Assomption, la Chambre assiste en robes de céré-

monie, à la Procession solemnelle, qui se fait après Vêpres à Notre-Dame, pour le vœu de Louis XIII.

En *septembre*, le 14, jour de l'Exaltation de Sainte-Croix.

La Chambre prend encore ses vacances le 21, jour de S. Matthieu, jusqu'au lendemain de S. Denis, 10 octobre.

En *octobre*, le 18, Fête de S. Luc; & le 31, veille de la Toussaint.

En *novembre*, le 25, jour de Sainte Catherine.

En *décembre*, le 6, jour de S. Nicolas; & le 24, veille de Noël.

Quand les Fêtes de la Chambre arrivent un Dimanche, on les remet au lendemain.

JOURNAL DE L'ELECTION DE PARIS. MM. les Officiers de l'Election vaquent en *janvier*, le 13, Fête de S. Hilaire; & le 28, Fête de S. Charlemagne.

En *février*, le lundi, jeudi & mardi-Gras, & le jour des Cendres. Messieurs prennent un jour plaidoyable dans ce mois, pour aller tenir l'Audience à la Foire Saint Germain.

En *mars*, le jeudi de la mi-Carême; & le 22, pour la Procession de la réduction de Paris, que l'on remet, ainsi que le Parlement, lorsqu'elle se rencontre dans la quinzaine de Pâques.

En *avril*, le Jeudi-Saint, jusqu'au samedi de Quasimodo; & le 25, Fête de S. Marc.

En *mai*, le 2, Fête de la translation de S. Gatien de Tours. Le 9, Fête de la translation de S. Nicolas; & la veille de la Pentecôte, jusqu'au samedi suivant.

En *juin*, le 11, Fête de S. Barnabé.

Messieurs prennent un jour plaidoyable dans le cours de ce mois, pour le Landit, & vont tenir leur assise à Saint-Denis en France.

En *juillet*, le 22, jour de la Madeleine.

En *août*, le 14, veille de l'Assomption; & le 16, Fête de S. Roch.

Messieurs prennent un jour plaidoyable dans le cours de ce mois, pour aller tenir l'Audience à la Foire Saint-Laurent.

A *moisson ouverte*, les vacations commencent trois jours de la semaine; savoir, le lundi, mardi & mercredi, jusqu'au dernier jour d'*août*.

En *septembre*, le 14, Fête de l'Exaltation de Sainte-Croix.

Les *vendanges ouvertes*, & publiées à l'Audience, les vacations commencent les mêmes jours qu'aux mois de juillet & août.

En *octobre*, la veille de la Toussaint. Elles continuent tout le mois d'octobre, & ne finissent qu'après la S. Martin.

En *novembre*, le 25, Fête de Sainte Catherine.

En *décembre*, le 6, Fête de S. Nicolas & la veille de Noël.

JOURNAL DU CHATELET. La *Prévôté & Vicomté* de Paris, connue sous le nom de *Châtelet*, qui est le lieu où cette Jurisdiction tient ses Séances, renferme plusieurs Sièges de Justice, où l'on plaide ordinairement en première instance, à l'exception du lundi, comme on l'a dit à l'article CHATELET. (*Grand*) *Voy. cet Article.*

Messieurs du Parlement viennent tenir leur Séance au Châtelet pour les prisonniers, cinq fois l'année; savoir, le mardi de la Semaine Sainte, le vendredi de devant la Pentecôte, la veille de Notre-Dame d'août, la veille de S. Simon S. Jude, & le lendemain de Quasimodo. Les jours suivans, on recommence les plaidoieries.

Les vacations du Châtelet commencent le lundi d'après la Nativité de la Vierge de *septembre*; mais quand cette Fête arrive le lundi, elles commencent le mardi lendemain de la Fête.

On plaide pendant la première quinzaine, le mercredi & le samedi, des causes provisoires & sommaires; on fait les baux judiciaires & adjudications par décret; on prononce les Sentences sur production, & on juge les défauts, faute de comparoir; & le reste des vacations, on ne plaide que le vendredi & le samedi.

Les Audiences de la Chambre Civile tiennent aux jours ordinaires; & l'Audience criminelle, les jours que tient la grande Audience.

Les Dimanches & Fêtes solemnelles, au diocèse de Paris, & les jours de vacations, qui sont communes à tous les Tribunaux, & particulièrement au Parlement, l'on n'entre point au Châtelet.

En *janvier*, le 13, S. Hilaire; le 22, S. Vincent; le 28, S. Charlemagne.

En *février*, mars & avril, le jeudi, le mardi-Gras, le mercredi des Cendres, le jeudi de la mi-Carême; & un jour pour la Foire Saint-Germain, au choix de M. le Lieutenant-Civil.

Le 22 *mars*, la réduction de Paris. La quinzaine de Pâques, excepté le mardi & le mercredi de la Semaine-Sainte, & le samedi, veille de Quasimodo; le lendemain de Quasimodo, on fait les sermens au Châtelet; lorsque l'Annonciation est remise au lendemain de Quasimodo, on fait les sermens le mardi.

Le 2 *mai*, S. Gatien; le 9, la translation S. Nicolas; & le lendemain, auquel jour se dit un Service pour les Trépassés. Le 19, S. Yves.

La veille de la Pentecôte & le mercredi suivant.

En *juin*, un jour pour la Foire du Landit, au choix de M. le Lieutenant-Civil.

En *juillet*, le 31, Fête de S. Germain-l'Auxerrois.

En *octobre*, le premier, S. Remi; le lundi qui précède la Fête de S. Simon S. Jude, on entre au Châtelet, & on y fait les sermens accoutumés; mais quand cette Fête arrive le mardi, on rentre le lundi 20. L'on ne plaide point la veille de la Toussaint, ni la surveille, lorsqu'elle arrive le lundi.

En *décembre*, le 6, S. Nicolas, & la veille de Noël, & la surveille, lorsqu'elle arrive le lundi.

Messieurs du Parlement viennent tenir leurs Séances pour les prisonniers, cinq fois l'année, le mardi de la Semaine-Sainte, la surveille de la Pentecôte, la veille de la Notre-Dame d'août, la veille de la S. Simon S. Jude & la surveille de Noël; mais lorsque Noël arrive un lundi ou un mardi, c'est le vendredi ou samedi qui précède.

Les *Bailliages*, *Prévôtés & Châtellenies-Royales*, qui ressortissent du Châtelet, sont: Montlhery, Montlignon, Saint-Germain-en-Laye, Corbeil, Gournay, Torcy, Brie-Comte-Robert, Poissy, Triel, Levis, Chaillot, fauxbourg de la Conférence.

JOURNAL DU PARLEMENT. La rentrée du Parlement se fait annuellement le lendemain de la S. Martin, 12 novembre, auquel jour MM. les Présidens en robes rouges & fourrures, tenant leur mortier, qui est un grand bonnet rond de velours noir, bordé de galons d'or; MM. les Conseillers en robes-rouges & chaperons fourrés, & MM. les Gens du Roi, vêtus de même que MM. les Conseillers, après avoir assisté à la Messe solemnelle du Saint-Esprit, qui se dit ordinairement dans la Grand'Salle du Palais, reçoivent les sermens des Avocats & des Procureurs.

L'ouverture des grandes Audiences se fait en la Grand'-

Chambre, le premier lundi d'après la semaine franche de la S. Martin, par un discours que M. le premier Président & un de Messieurs les Avocats-généraux font aux Avocats & Procureurs, après lesquels on appelle les causes des rôles des Provinces.

Le mercredi ou vendredi suivant, se font les mercuriales par M. le premier Président, & par l'ancien de Messieurs les Avocats-généraux, ou par M. le Procureur-général alternativement. Il y a une mercuriale le mercredi ou vendredi d'après Quasimodo.

Les Audiences de la Grand'Chambre, où Messieurs les Présidens sont en robes rouges & fourrures, avec leur mortier, commencent depuis la Saint Martin, jusqu'à la Notre-Dame de mars; & en robes rouges sans fourrures, depuis la Notre-Dame de mars, jusqu'à la mi-août; mais celles de relevée, c'est-à-dire, de l'après-midi, ne commencent qu'au premier vendredi d'après les mercuriales; & depuis la Notre-Dame d'août, jusqu'à la fin du Parlement, les Audiences se tiennent à huis clos & en robes noires.

M. le premier Président fait l'ouverture des Audiences de relevée; elles sont continuées par M. le second Président; & ne se closent qu'à la Notre-Dame d'août, par M. le premier Président, qui assiste & préside à la dernière de ces Audiences.

Le mardi & le vendredi sont appellés, *jours ordinaires*; ces jours-là, Messieurs entrent le matin & l'après-midi, jusqu'au 14 août; & ce jour, Messieurs vont à la Séance des prisonniers, comme aux autres Fêtes annuelles.

Pendant le Carême, la Cour n'ouvre la grande Audience qu'à neuf heures, & la leve à onze; après Pâques, elle ouvre à huit heures, & elle leve l'Audience à dix. De relevée, depuis la S. Martin, jusqu'à la Notre-Dame d'août, elle entre à trois heures, & se leve à cinq.

Avant les grandes Audiences, il est donné une Audience à huis clos, pour Placets, pour les matières provisoires, à sept heures.

Messieurs de la Grand'Chambre du Parlement tiennent les grandes Audiences en robes rouges sur les hauts sièges, le lundi, mardi & jeudi; & celles de relevée en robes noires, le mardi pour les causes de Rôles, & le vendredi pour celles des Placets: on ne laisse pas d'appeller le mardi de relevée, des Placets avant le Rôle.

Les Audiences ordinaires de la Grand'Chambre se tiennent le mercredi, vendredi & samedi; mais avec cette différence, que le mercredi & le samedi on plaide de petits Rôles, dans lesquels on ne met que des *Réglemens de Juges*, *les appels des Sentences de Police*, &c. au lieu que le vendredi ce sont ordinairement des causes considérables.

Les Audiences de la Tournelle sont le mercredi pour les causes dans lesquelles le ministère de Messieurs les Gens du Roi est nécessaire; le vendredi, pour les causes d'instruction, sans Gens du Roi; & le samedi, pour les causes du grand Rôle, aux mêmes heures que se tiennent les Audiences de la Grand'Chambre.

Messieurs les Gens du Roi tiennent tous les matins leurs Audiences au Parquet, où ils jugent les conflits d'entre les Chambres du Parlement, les incompétences, &c. & Messieurs les Avocats-généraux prennent communication par les Avocats; & M. le Procureur-général, par ses Substituts, de toutes les affaires dans lesquelles ils doivent donner leurs conclusions.

Le premier Rôle qui se plaide, est pour la Province de Vermandois; ensuite le Rôle du Bailliage d'Amiens, & celui du Bailliage de Senlis.

Le Rôle de Paris commence après la Chandeleur; il continue tout le Carême, & quelquefois même après Pâques.

On plaide ensuite le Rôle de Champagne & Brie, le Rôle de Poitou, le Rôle de Lyon, de Chartres, & celui d'Angoumois.

Après ces Rôles, il s'en fait un des causes qui se plaident le lundi, mardi & jeudi matin, depuis la Notre-Dame d'août, jusqu'à la Notre-Dame de septembre, Messieurs séant les bas sièges en robes noires.

Les Audiences de la Tournelle durent pendant tout le cours du Parlement, & pendant la Chambre des vacations.

La Cour vaque depuis le 7 septembre, jusqu'au lendemain de Saint Martin, c'est-à-dire, jusqu'au 12 de novembre inclusivement, du moins si on excepte la Chambre des Vacations, laquelle est principalement établie pour les matières provisoires, & autres qui demandent célérité. Elle ne dure que depuis le 9 septembre, jusqu'au 27 octobre, veille de Saint Simon Saint Jude; de sorte que depuis ce jour-là, jusqu'au 12

novembre, tout cesse au Palais, & il ne se fait aucun Acte de judicature.

Pendant les vacations, on n'entre point en *septembre*, le 14.

En *octobre*, la Chambre vaque le 18, jour de Saint Luc, & un jour, au choix du Président de la Chambre des Vacations, pour la foire de Saint-Denis; & pendant les vacances, tous les lundis.

Dans le reste de l'année, la Cour, outre les Dimanches & Fêtes solemnelles, n'entre point encore les jours suivans.

En *décembre*, Fête de S. Nicolas, & la veille de Noël.

En *janvier*, le 13, auquel on fait la Fête de S. Hilaire; & le 18, jour de la mort du S. Empereur Charlemagne: l'on entre néanmoins la veille desdits jours à l'ordinaire, de relevée.

En *mars*, le 22, pour la Procession générale de la réduction de Paris, que l'on remet le vendredi d'après la Quasimodo, quand le 22 du mois arrive depuis le mardi de la Semaine Sainte, jusqu'au jour de Pâques; l'on entre néanmoins la veille à l'ordinaire.

En *mai*, le 2, Fête de la translation de S. Gatien, premier Evêque de Tours.

En *juin*, un jour de choix pour le Landit, ou Foire Saint-Denis.

En *août*, le 14, on va aux prisonniers; le 16, Fête de S. Roch.

Lorsque le Dimanche ou l'une des Fêtes mobiles arrive un des jours marqués ci-dessus, la vacation de la Cour est remise au lendemain, parce que la Cour ne perd point les Fêtes qui lui sont particulières.

La Cour n'entre point pareillement les jours de lundi-Gras, mardi-Gras & des Cendres; & depuis le Mercredi-Saint, jusqu'au lendemain de Quasimodo. Elle n'entre point non plus depuis le samedi de la Pentecôte, jusqu'au lendemain de la Trinité.

Depuis Pâques jusqu'aux vacations, lorsqu'une Fête arrive le jeudi, l'on plaide le vendredi matin à la Grand'-Chambre.

JOURNAL DE LA COUR DES AIDES. La rentrée de cette Cour se fait le lendemain de la S. Martin, 12 novembre, auquel jour, après la Messe célébrée à l'ordinaire dans la salle de ladite Cour, les trois Chambres s'assemblent en la première, les Présidens en robe de velours & Messieurs

les Conseillers en robes rouges, où l'on fait la lecture des Ordonnances & Réglemens; les Greffiers & Huissiers prêtent serment, & M. le premier Président fait un discours, qui est suivi d'un autre, prononcé par un de Messieurs les Gens du Roi.

L'ouverture des grandes Audiences se fait à la première Chambre, le premier mercredi d'après la semaine franche de la S. Martin.

Les grandes Audiences qui se tiennent sur les hauts sièges, sont celles des appellations, tant du rôle ordinaire que de l'extraordinaire.

Les plaidoyeries du rôle ordinaire sont les mercredis & vendredis, depuis 9 heures jusqu'à 11, & depuis l'Ascension jusqu'au premier septembre; lorsqu'il y a une Fête le jeudi, l'Audience du vendredi est remise au samedi.

Pour ce qui est du rôle extraordinaire, il se plaide les mardis de relevée, depuis 3 heures jusqu'à 6, à commencer après la S. Martin jusqu'à la S. Jean: ces Audiences de relevée se tiennent par M. le second Président, à l'exception de la première & de la dernière, que M. le premier Président a droit de tenir.

Les Audiences qui se tiennent sur les bas sièges, sont celles des demandes; la première Chambre tient les Séances les mardis matin, depuis dix heures jusqu'à midi; & les vendredis après midi, depuis trois heures jusqu'à six, pour ce qui est de la seconde & de la troisième Chambres, elles tiennent les leurs, les mercredis & vendredis matin, depuis onze heures jusqu'à midi.

Depuis le premier septembre jusqu'à la S. Simon, qui est le tems des vacations, les trois Chambres n'en composent qu'un seule, laquelle commence ses Audiences sur les bas sièges, les mercredis & vendredis matin, depuis dix heures jusqu'à midi.

Quoique les jours soient marqués pour les Audiences, cela n'empêche pas que Messieurs les Présidens ne continuent quelquefois les Audiences les autres jours, & même qu'ils n'en accordent d'extraordinaires, lorsqu'ils le jugent à propos.

Les jours qu'il n'y a point d'Audience, on travaille dans les Chambres à juger le matin, les Requêtes & les Procès de rapport, tant civils que criminels; & l'après midi, ceux des grands Commissaires. On expédie aussi des Requêtes avant & après les Audiences, & même on rapporte les procès & affaires qui requièrent célérité.

Les veilles & surveilles des cinq Fêtes annuelles, Messieurs de la Cour des Aides descendent au préau de la Conciergerie du Palais, pour y donner audience de grace aux prisonniers.

Ils assistent en robes rouges à la Messe, qui se célèbre aux grands Augustins, le 22 mars, pour la réduction de Paris, sous l'obéissance d'Henri IV, comme aussi à la procession solemnelle qui se fait à Notre-Dame, le 15 août, pour le vœu de Louis XIII.

Messieurs de la Cour des Aides vaquent les mêmes jours que le Parlement. On ne plaide à huis ouvert que jusqu'à la veille de la N. D. de septembre, auquel jour finissent les plaidoieries sur les hauts sièges.

Outre les jours de vacations du Parlement, Messieurs de la Cour des Aides prennent en *février*, un jour pour la Foire Saint-Germain : ils n'entrent point aussi les lundi & mardi-Gras, mercredi des Cendres, jeudi ni la veille & lendemain de S. Jean-Baptiste.

En *juin*, un jour de choix pour le Landit.

Ils n'entrent point encore la veille, le jour ni le lendemain de la Madeleine, la veille & le lendemain de S. Jacques & S. Christophe, & encore deux jours après ladite Fête, le lendemain de S. Laurent, 11 août; la veille & le lendemain de la Nativité de la Vierge, le jour de S. Côme & S. Damien, 27 septembre, jusqu'au 4 octobre inclusivement, dans lequel mois ils prennent un jour de choix pour la Foire S. Denis, & entrent jusqu'à la veille de S. Simon S. Jude.

JOURNAL DE LA COUR DES MONNOIES. Cette Cour est seule & unique dans le Royaume. Les appels de tous les sièges des Monnoies s'y relèvent. Son service est ordinaire depuis l'Edit du mois de septembre 1771. Ses vacances commencent au 8 septembre. La Chambre des vacations s'ouvre le 9 septembre, elle est composée d'un Président & de sept Conseillers; elle connoît des affaires sommaires ou provisoires, & des affaires criminelles : elle finit à la S. Simon S. Jude. La rentrée de la Cour se fait le lendemain de la S. Martin, 12 novembre, auquel jour, après la Messe célébrée à l'ordinaire dans la Chapelle de la Cour, la Compagnie assemblée, se fait la lecture des Ordonnances & Réglemens. M. le premier Président fait un discours, qui est suivi d'un

autre, prononcé par un de Messieurs les Gens du Roi.

Les jours ordinaires d'Audience, sont le mercredi & le samedi, depuis dix heures jusqu'à midi.

Les Audiences qui se tiennent sur les bas sièges, sont celles des demandes des Parties ; & sur les hauts sièges, sont celles des appellations.

Quoique les jours d'Audience soient marqués, il y en a d'extraordinaires, lorsqu'il plaît à M. le premier Président d'en accorder, & que les affaires le demandent.

Les Officiers de cette Cour ont droit d'assister à toutes les processions & cérémonies publiques, ainsi que les deux autres Compagnies supérieures : ils sont placés après la Chambre des Comptes. Leurs robes de cérémonie sont de velours noirs pour les Présidens, & de satin pour les Conseillers & Gens du Roi.

La Cour vaque en *janvier*, le 5, veille des Rois; le 13, S. Hilaire, & le 28, S. Charlemagne.

En *février*, un jour pour la Foire Saint-Germain ; pendant cette Foire, & celles du Landit, de Saint-Laurent & de Saint-Denis, la Cour vaque le mardi & le vendredi après midi, depuis le jeudi-Gras, jusqu'au mercredi des Cendres, & le premier samedi de Carême.

En *mars*, le 2, S. Gatien ; le 9, translation de S. Nicolas, la veille de l'Ascension, & la veille de la Pentecôte, jusqu'au lendemain de la Trinité.

En *juin*, un jour pour la Foire du Landit, & la veille de S. Jean.

En *août*, un jour pour la Foire S. Laurent ; le 11, *susceptio Coronæ*; & le 14, celle de la Notre-Dame.

En *octobre*, depuis la S. Remi, jusqu'au jour de S. Denis ; un jour pour la Foire Saint-Denis ; & depuis la S. Simon S. Jude, jusqu'au lendemain de S. Martin.

En *novembre*, le 25, Sainte Catherine.

En *décembre*, le jour de Saint Nicolas, & la veille de Noël.

JOURNAUX. *Voy.* ŒUVRES PÉRIODIQUES.

JOY. Fief de la Paroisse de Presles.

JULIEN-DES-MENÉTRIERS. (*Saint*) Cette Eglise fondée en 1330, reconnoît pour Fondateur deux Menétriers ou Joueurs d'instrumens, qui, sensibles à la triste situation

d'une pauvre femme paralytique, qui se tenoit jour & nuit exposée aux injures de l'air, dans l'endroit où l'on voit aujourd'hui cette Eglise, y fondèrent un petit Hôpital pour les pauvres passans. La Confrèrie des Menétriers s'engagea dans l'acquisition que *Jacques Grare* & *Huet* ou *Hugues le Lorrain* firent à cet effet de l'emplacement, moyennant cent sols de rente & huit livres payables dans six ans à l'Abbesse de Montmartre, & mirent aussi-tôt ce lieu en état de servir d'Hôpital, & obtinrent la permission d'y faire construire une Chapelle sous l'invocation de S. Julien, à la charge de la doter de seize livres de rente. Dès-lors, on le connut sous le nom de *S. Julien* & *S. Genès*; & la Chapelle, sous ceux de *S. Georges*, *S. Julien* & *S. Genès*. Cet établissement fût approuvé par le Roi, le Pape & l'Evêque de Paris, & la Chapelle fût érigée en Bénéfice, à la nomination des Menétriers. Au mois de novembre 1644, M. l'Archevêque de Paris commit les Prêtres de la Doctrine Chrétienne pour célébrer le Service divin dans cette Chapelle; qui fut unie à leur Congrégation en 1649, ce qui a été confirmé en 1658; ils y pratiquent les exercices de leur institut, instruisant la jeunesse par des Catéchismes qu'ils font les Dimanches & Fêtes avec beaucoup d'utilité.

L'Eglise, ou Chapelle de Saint-Julien-des-Menétriers, n'a d'ailleurs rien qui la distingue, ni par son bâtiment, ni par ses ornemens. Le Président Fauchet a remarqué que parmi les figures en bosse qui en ornent le portail, est celle d'un Jongleur, qui tient une vièle, ou instrument appellé rebec; quoique l'archet de cet instrument ait été cassé, on voit qu'il est fait pour en avoir un; ainsi la vièle de ce tems-là étoit fort différente de celle d'aujourd'hui.

Comme la maison du Chapelain de Saint-Julien-des-Menétriers est occupée par les Peres de la Doctrine Chrétienne, ils font, audit Chapelain, une rente foncière de trois cent livres; & les Maîtres à danser & Joueurs d'instrumens de la ville & fauxbourgs de Paris sont en droit de la faire visiter de tems en tems, pour voir si ces Religieux ont soin de la faire entretenir.

Les Joueurs d'instrumens n'ont conservé que le droit de nommer un Chapelain, & quelques autres prérogatives dont jouissent ordinairement les Fondateurs. Leur Bureau est dans une salle contiguë.

Vis-à-vis de cette Eglise, est un Hôtel rebâti depuis peu,

lequel sert aux Bureaux des Nourrices, & sur lequel on lisoit autrefois ces deux beaux vers de Juvenal, *Sat. VIII*, *v. 83 & 84.*

Summum crede nefas animam præferre pudori,

Et propter vitam vivendi perdere causas.

Soyez certain que c'est un très-grand crime de préférer la vie à l'honneur, & de la conserver aux dépens de ce qui en fait le véritable prix.

On lit dans un Livre intitulé : *Consultes tenues au Collège de Louis-le-Grand, pendant la visite du P. Provincial, &c.* 1708, *imprimé en 1761*, *2 vol. in-16.* que cette inscription fut placée sur la porte de la maison, par Arrêt du Parlement, *comme une marque éternelle d'infamie*, parce que celui qui l'habitoit, l'avoit consacrée à la plus abominable débauche, & qu'il avoit été puni de son crime en place de Grève, par le même supplice dont Dieu punit les villes de Sodome & de Gomorrhe. L'Auteur de ce Libelle satyrique, qui ne paroît mériter aucune confiance, semble avoir voulu faire une application maligne des deux vers de Juvenal, dont il a détourné le sens.

M. *Jaillot* a découvert qu'en 1647, cette maison étoit un Bureau, où se faisoient inscrire ceux qui vouloient s'embarquer ou charger des marchandises pour les Indes, & qu'elle étoit indiquée sous le titre d'*Hôtel des Indes Orientales pour s'embarquer.* C'est peut-être à cette occasion, qu'on mit sur la porte, les deux vers ci-dessus, dont l'allusion étoit juste, en rappellant que l'honneur & la vertu sont les seuls véritables biens, & que c'est un très-grand crime de les sacrifier pour acquérir les richesses & les commodités de la vie. On a prétendu que cette maison avoit servi de demeure à *Gabrielle d'Estrées.* Il paroît constant qu'elle n'a pu être un lieu de débauche durant ces temps, & qu'il faut, pour en établir l'époque, remonter bien avant l'an 1599, où mourut *Gabrielle d'Estrées*, sous Henri IV. On l'a nommé en dernier lieu, la *chasse Dauphine*, parce qu'on y voyoit divers attributs de chasse.

JULIEN LE PAUVRE. (*le Prieuré de Saint*) Suivant l'Abbé *Chastelain*, cette Eglise avoit été primitivement titrée

du nom de *S. Julien l'Hospitalier.* Grégoire de Tours la qualifie du nom de *Basilique*, ce qui prouve qu'elle existoit avant l'an 580. Elle fut une de celles dont Henri I fit don à l'Eglise de Paris. Elle passa ensuite dans les mains des Laïques; & en effet, on voit dans le Cartulaire de Longpont, *folio 110*, qu'Etienne de Vitri, à son retour de la Terre-Sainte, & pour accomplir un vœu qu'il avoit fait dans une grande maladie, donna la moitié de cette Eglise au Monastère de Notre-Dame de Longpont, près Montlhery, & qu'au commencement du XIIe. siècle, *Hugues de Munteler* la leur donna en entier. C'est dans cette donation qu'on lit pour la première fois, que cette Eglise étoit alors sous l'invocation de *Saint Julien de Brioude*, & de *Saint Julien*, Evêque du Mans, qui avoit pour les pauvres un amour & un soin particulier.

Cette Chapelle, telle qu'elle subsiste aujourd'hui, paroît avoit été rebâtie vers le tems auquel elle fut donnée aux Religieux de Longpont, & avoit été alors qualifiée *Prieuré*. Au siècle suivant, l'Université le choisit pour y tenir ses assemblées, qui depuis ont été transférées aux Mathurins, & se tiennent aujourd'hui au Collège de Louis-le-Grand. On y tenoit aussi les écoles d'Humanités & de Philosophie.

Le 30 avril 1655, les Administrateurs de l'Hôtel-Dieu & les Religieux de Longpont firent un traité pour l'union de ce Prieuré à l'Hôtel-Dieu. M. *du Camboust de Coislin*, Prieur de Longpont, & M. *Méliand*, Prieur-Commandataire de Saint-Julien-le-Pauvre, y consentirent. Le titre du Prieuré fut éteint, & les revenus furent unis, par une Bulle du 8 des ides de mars 1658; mais cette union ne fut totalement consommée que par la confirmation que le Roi en fit par ses Lettres-patentes du mois de juin 1697, enregistrées au Parlement le 2 août de la même année.

Cette Eglise sert aujourd'hui pour la Confrèrie de N. D. des Vertus, celles des Couvreurs, des Marchands Papetiers, des Fondeurs, & pour faire les Catéchismes & retraites des Savoyards, fondés par l'Abbé *de Pontbriand*.

Au chevet de cette Eglise, est un puits, dont l'eau étoit autrefois fort accréditée, & que les gens de la campagne venoient chercher avec confiance pour la guérison de plusieurs maux; mais depuis que le nouveau Locataire en a laissé puiser *gratis* à tous ceux qui se sont présentés, personne ne paroît plus pour en avoir.

On

On a découvert, en fouillant dans le jardin, qui est aussi à côté du chevet de l'Eglise, plusieurs tombeaux de plâtre; dans l'un desquels s'est trouvé un calice de cuivre, & un petit couteau; les sépultures dans plusieurs endroits de cette maison, étoient rangées par lits les uns sur les autres, en forme de tiroirs. Nous tenons ces deux particularités du sieur *Gando*, habile Fondeur en caractères d'Imprimerie, lequel occupe toute la partie du logement qui est derrière l'Eglise; & dont le témoignage paroît mériter que nous y ajoutions foi.

JURANDES. S. M. Louis XVI, par Edit du mois de février 1776, a supprimé les Jurandes & Communautés de commerce, &c. La sagesse de ce Monarque, plein de tendresse & de zèle pour le bien de ses peuples, vient de se manifester de nouveau par un second Edit, portant création de six Corps de Marchands & de quarante-quatre Communautés d'Arts & Métiers. Voici les dispositions de cet Edit donné à Versailles dans le mois d'août suivant.

» Notre amour pour nos Sujets nous avoit engagé à supprimer, par notre Edit du mois de février dernier, les Jurandes & Communautés de commerce, Arts & Métiers. » Toujours animé du même sentiment, & du desir de procurer le bien de nos peuples, nous avons donné une attention particulière aux différens Mémoires qui nous ont été présentés à ce sujet, & notamment aux représentations de notre Cour de Parlement; & ayant reconnu que l'exécution de quelques-unes des dispositions que cette Loi contient, pouvoit entrainer des inconvéniens, nous avons cru devoir nous occuper du soin d'y remédier, ainsi que nous l'avions annoncé. Mais persévérant dans la résolution où nous avons toujours été, de détruire les abus qui existoient avant notre Edit dans les Corps & Communautés d'Arts & Métiers, & qui pouvoient nuire au progrès des Arts, nous avons jugé nécessaire, en créant de nouveau six Corps de Marchands & quelques Communautés d'Arts & Métiers, de conserver libres certains genres de Métiers ou de commerces, qui ne doivent être assujettis à aucuns règlemens particuliers; de réunir les Professions qui ont de l'analogie entr'elles, & d'établir à l'avenir des règles dans le régime desdits Corps & Communautés, à la faveur desquelles la discipline intérieure, & l'autorité domestique

» des Maîtres sur les Ouvriers seront maintenus, sans que
» le commerce, les talens & l'industrie soient privés des
» avantages attachés à cette liberté, qui doit exciter l'ému-
» lation, sans introduire la fraude & la licence. La concur-
» rence établie pour des objets de commerce, fabrication
» & façon d'ouvrages produira une partie de ces heureux
» effets, & le rétablissement des Corps & Communautés
» fera cesser les inconvéniens résultans de la confusion des
» états. Les Professions qu'il sera libre à toutes personnes
» d'exercer indistinctement, continueront d'être une res-
» source ouverte à la partie la plus indigente de nos Sujets.
» Les droits & frais pour parvenir à la réception dans lesdits
» Corps & Communautés, réduits à un taux très-modéré,
» & proportionné au genre & à l'utilité du commerce & de
» l'industrie, ne feront plus un obstacle pour y être admis.
» Les filles & femmes n'en seront pas exclues. Les Profes-
» sions qui ne sont pas incompatibles, pourront être cumu-
» lées. Il sera libre aux anciens Maîtres de payer des droits
» peu onéreux, au moyen desquels leurs anciennes préroga-
» tives leur seront rendues. Ceux qui ne voudront pas les
» acquitter, n'en jouiront pas moins du droit d'exercer, comme
» avant notre Edit, leur commerce ou Profession. Les parti-
» culiers qui ont été inscrits sur les Livres de la Police, en
» vertu de notredit Edit, jouiront aussi, moyennant le paye-
» ment qu'ils feront chaque année d'une somme modique,
» du bénéfice de cette loi. La facilité d'entrer dans lesdits
» Corps & Communautés, les moyens que notre amour pour
» nos Sujets & des vues de justice nous inspireront, feront
» cesser l'abus des Privilèges. Nous nous chargerons de payer
» les dettes que lesdits Corps & Communautés avoient con-
» tractées; &, jusqu'à ce qu'elles soient entièrement acquit-
» tées, leurs créanciers conserveront leurs droits, privilèges
» & hypothèques. Nous pourvoirons aussi au payement des
» indemnités, qui pourroient être dues à cause de la suppres-
» sion des Corps & Communautés. Les procès qui existoient
» avant ladite suppression, demeureront éteints; & nous
» prendrons des mesures capables d'arrêter les contestations
» fréquentes qui étoient si préjudiciables à leurs intérêts &
» au bien du commerce. En rectifiant ainsi ce que l'expérience
» a fait connoître de vicieux dans le régime des Communau-
» tés, en fixant, par de nouveaux Statuts & Réglemens, un
» plan d'administration sage & favorable, lequel dégagera des
» gênes que les anciens Statuts avoient apportées à l'exercice
» du commerce & des Professions, & détruisant des usages

» qui avoient donné naissance à une infinité d'abus, d'excès » & de manœuvres dans les Jurandes, & contre lesquelles » nous avons dû faire un usage légitime de notre autorité, » nous conserverons de ces anciens établissemens, les avan- » tages capables d'opérer le bon ordre & la tranquillité pu- » blique ».

Cet Edit, en réunissant plusieurs Maîtrises en une seule, & en diminuant les droits de réception, a pour objet de prévénir les procès & de favoriser l'industrie. Tout Maître qui voudra réunir à son commerce ou à sa profession, un ou plusieurs autres dépendans de différens Corps ou Communautés, le pourra, après que M. le Lieutenant-général de Police aura reconnu qu'ils ne sont point incompatibles, en payant les droits fixés par le tarif annexé à l'Edit. Les anciens Maîtres pourront continuer leur commerce ou Profession sans rien payer; mais ils ne pourront être admis comme Maîtres dans les nouveaux Corps & Communautés, faire un nouveau commerce, ou participer aux avantages & privilèges desdits Corps & Communautés, qu'en payant; & ce, dans trois mois pour tout délai, les droits de confirmation, de réunion ou d'admission dans lesdits Corps qui ont été fixés; savoir, le droit de confirmation, au cinquième des droits de réception; celui de réunion d'un commerce ou d'une Profession, dans lequel se trouvera compris le droit de confirmation, au quart de ladite fixation, ou au tiers, lorsqu'il se trouvera plus d'un genre de commerce ou de Profession réuni; & enfin celui d'admission dans l'un des Six-Corps, lequel sera indépendant du droit de confirmation & de réunion, au tiers de ladite fixation.

Les Marchands & Artisans de l'un & de l'autre sexe, inscrits sur les Livres de la Police, depuis le mois de mars dernier, continueront d'exercer librement leur commerce ou Profession, à la charge seulement de payer annuellement au profit du Roi, & tant qu'ils continueront ledit exercice, un dixième du prix fixé par le tarif, pour l'admission dans chacun des Corps ou Communautés, dont dépendra le commerce ou la Profession pour lequel ils se sont fait enregistrer, si mieux ils n'aiment se faire recevoir Maîtres, en payant le droit d'admission.

Les Maîtres & Maîtresses qui auront payé les droits, & ceux qui seront reçus par la suite, jouiront dans les Provinces du droit qui étoit attaché aux Maîtrises supprimées; ils pourront en conséquence exercer librement dans tout le Royaume leur commerce ou Profession, à la charge par eux

de se faire enregistrer sans frais, au Bureau du Corps ou de la Communauté de la Ville en laquelle ils voudroient faire leur résidence.

Les Six-Corps créés sont, 1°. *Drapiers-Merciers.* Ils pourront tenir & vendre en gros & en détail, toutes sortes de marchandises, en concurrence avec les Fabricans & Artisans de Paris, ceux même compris dans les Six-Corps; mais non fabriquer ou mettre en œuvre aucune marchandise, même sous prétexte de les enjoliver. Le droit de réception, qui étoit de 3240 liv. pour les Drapiers, & de 1700 pour les Merciers, ne sera plus pour les deux réunis en un seul Corps, que de 1000 liv.

2°. *Epiciers.* Ils réunissent le commerce des drogues simples sans manipulation, celui du vinaigre indéfiniment, en concurrence avec le Vinaigrier. Celui de l'eau-de-vie & des liqueurs, même en détail, sans pouvoir les servir & donner à boire dans leurs boutiques & magasins. Le café brûlé, en grain & en poudre, en concurrence avec le Limonadier. La graineterie indéfiniment, en concurrence avec le Grainier. Droit de réception, 800 liv. Il étoit ci-devant de 1700 liv.

3°. *Bonnetiers*, *Pelletiers*, *Chapeliers.* Ils pourront seuls exercer la Profession de coupeur de poil. Droit de réception, 600 liv. auparavant les premiers payoient 1500 liv. les seconds 1000; & les derniers, 1100 liv.

4°. *Orfévres*, *Batteurs d'or*, *Tireurs d'or.* La mise en œuvre en pierres fines seulement, en concurrence avec les Lapidaires. Droit de réception, 800 liv. Les Orfèvres seuls payoient ci-devant 2400 liv.

5°. *Fabricans d'étoffes & de gazes*, *Tissutiers-Rubaniers.* La peinture des gazes & des rubans, en concurrence avec les Peintres. Droit de réception, 600 liv. Il étoit de 1750 liv.

6°. *Marchands de vin.* Droit de réception, 600 liv. ci-devant 800 liv.

Les Communautés, *au nombre de 44*, sont :

1. *Amidonniers.* Droit de réception, 300 liv. ci-devant 450 liv.

2. *Arquebusiers*, *Fourbisseurs*, *Couteliers.* Faculté de fabriquer & polir tous les ouvrages d'acier. Droit de réception, 400 liv. & ci-devant il étoit pour les premiers de 650; pour les seconds, de 1200; & pour les deniers, de 700 liv.

3. *Bouchers.* Droit de réception, 800 liv. ci-devant 1500 liv.

4. *Boulangers.* Faculté d'employer, en concurrence avec les Pâtissiers, le beurre, le lait & les œufs dans leur pâte. Droit de réception, 500 liv. ci-devant 900.

5. *Brasseurs.* Droit de réception, 600 liv. ci-devant 1100 liv.

6. *Brodeurs, Passementiers, Boutonniers.* Droit de réception, 400 liv. ci-devant pour les Brodeurs, 666 liv. & 400 pour les autres.

7. *Cartiers.* Droit de réception, 400 liv. ci-devant 1000.

8. *Chaircuitiers.* Droit de réception, 600 liv. ci-devant 1200.

9. *Chandeliers.* Droit de réception, 500 liv. ci-devant 900.

10. *Charpentiers.* Droit de réception, 800 liv. ci-devant 1800.

11. *Charrons.* Droit de réception, 800 liv. ci-devant 1500.

12. *Chaudroniers, Balanciers, Potiers-d'étain.* Droit de réception, 300 liv. ci-devant 520 liv. pour les premiers, 450 pour les seconds, & 800 pour les derniers.

13. *Coffretiers, Gaîniers.* En concurrence avec le Sellier, pour faire & garnir les vaches ou malles d'impériales des chaises & carrosses. Droit de réception, 400 liv. ci-devant 700 liv. pour les premiers; & les derniers, 600.

14. *Cordonniers.* Droit de réception, 200 liv. ci-devant 350.

15. *Couturières, Découpeuses.* En concurrence, pour la garniture des robes, avec les Ouvrieres en modes; & pour les corps de femmes & enfans, avec les Tailleurs. Droit de réception, 500 liv. ci-devant 175 & 300.

16. *Couvreurs, Plombiers, Carreleurs, Paveurs.* Le commerce de Potier de terre, réuni au Fayancier, Droit de réception, 500 liv. ci-devant 1300, 1000, 750 & 912 liv.

17. *Ecrivains.* Droit de réception, 200 liv. ci-devant 500.

18. *Faiseuses & Marchandes de Modes, Plumassières.* La broderie, en concurrence avec les Brodeurs. La découpure, en concurrence avec les Couturières. Droit de réception, 300 liv. ci-devant 800 & 500.

19. *Fayanciers, Vitriers, Potiers de terre.* La concurrence avec le Mercier pour la vente des porcelaines. En concurrence avec le Mercier pour la vente des poteries de

terre. La profession de Carreleur réunie aux Couvreurs, Paveurs. Droit de réception, 500 liv. ci-devant 750, 900 & 750 liv.

20. *Ferrailleurs, Cloutiers & Epingliers.* Le commerce de petite clincaillerie en échoppe ou étalage seulement, & non en boutique ni magasin; & ce, en concurrence avec le Mercier. Droit de réception, 100 liv. ci-devant 400, 300 & 500 liv.

21. *Fondeurs, Doreurs, Graveurs sur métaux.* Les fontes garnies en fer, en concurrence avec le Mercier. Droit de réception, 400 liv. ci-devant 400, 600 & 500 liv.

22. *Fruitiers-Orangers, Grainiers.* Le commerce des graines, en concurrence avec l'Epicier. Droit de réception, 400 liv. ci-devant 900 & 500 liv.

23. *Gantiers, Boursiers, Ceinturiers.* Droit de réception, 400 liv. ci-devant 630, 480, 400 liv.

24. *Horlogers.* Droit de réception, 500 liv. ci-devant 909.

25. *Imprimeurs en Taille-douce.* Droit de réception, 300 liv. ci-devant 650.

26. *Lapidaires.* La mise en œuvre en fin, en concurrence avec les Orfèvres, & en faux exclusivement. Droit de réception, 400 liv. ci-devant 500.

27. *Limonadiers, Vinaigriers.* La profession de Confiseur, en concurrence avec l'Epicier & le Pâtissier. La vente du vinaigre, en concurrence avec l'Epicier. Le commerce d'eau-de-vie & de liqueurs *en gros & en détail*, en concurrence pour la vente en gros avec l'Epicier. Le *détail* de la bierre, en concurrence avec les Brasseurs, & le cidre exclusivement, ainsi que le droit de servir & donner à boire dans leur boutique l'eau-de-vie & les liqueurs. Droit de réception, 600 liv. ci-devant 1400 & 700.

28. *Lingères.* Droit de réception, 500 liv. ci-devant 1200.

29. *Maçons* Droit de réception, 800 liv. ci-devant 1700.

30. *Maîtres en fait d'armes.* Droit de réception, 200 liv.

31. *Maréchaux-ferrants, Eperonniers.* Le Maréchal grossier réuni au Taillandier. Droit de réception, 600 liv. ci-devant 1800 & 600.

32. *Menuisiers-Ebénistes, Tourneurs, Layetiers.* Droit de réception, 500 liv. ci-devant 900, 418 & 560 liv.

33. *Paulmiers.* Droit de réception, 600 liv. ci-devant 1500.

34. *Peintres*, *Sculpteurs* en bâtimens, voitures & meubles; Vernisseurs, Doreurs sur bois, Sculpteurs-Marbriers; le commerce des tableaux, en concurrence avec le Mercier & le Tapissier; & celui des couleurs, en concurrence avec le Mercier & l'Epicier. Droit de réception, 500 liv. La Peinture & la Sculpture, comme Arts libres.

35. *Relieurs*, *Papetiers-Colleurs & en meubles.* Le commerce de tout ce qui sert à l'écriture & au dessin, en concurrence avec le Mercier. La peinture & le vernis des papiers, en concurrence avec le Peintre. Droit de réception, 200 liv. ci-devant 600 & 400.

36. *Selliers*, *Bourreliers.* La concurrence avec les Serruriers, pour faire & poser les stors, & ferrer les portes des voitures. Droit de réception, 800 liv. ci-devant 1500 & 900 liv.

37. *Serruriers*, *Taillandiers-Ferblantiers*, *Maréchaux grossiers.* Les Maréchaux-ferrants sont séparés. Droit de réception, 800 liv. ci-devant 968, 600 & 1800.

38. *Tabletiers*, *Luthiers*, *Evantaillistes.* La peinture & le vernis, relatifs à ces Professions, en concurrence avec le Peintre-Sculpteur. Droit de réception, 400 liv. ci-devant 650, 400 & 520 liv.

39. *Tanneurs-Hongroyeurs*, *Corroyeurs*, *Peaussiers*, *Mégissiers*, *Parcheminiers.* Droit de réception, 600 liv. ci-devant 800, 1000, 600, 700 & 800 liv.

40. *Tailleurs*, *Frippiers d'habits & de vêtemens*, *en boutique ou échoppe.* Faculté de faire des boutons d'étoffes, en concurrence avec le Passementier-Boutonnier. Droit de réception, 400 liv. ci-devant 420 & 718.

Les Frippiers-Brocanteurs achetant & vendant dans les rues, libres en observant les Règlemens de Police; S. M. se réservant d'en fixer le nombre, s'il y a lieu.

Les Frippiers en meubles, réunis aux Tapissiers.

41. *Tapissiers*, *Frippiers en meubles & ustensiles*, *Miroitiers.* Les Frippiers d'habits, réunis aux Tailleurs. Droit de réception, 600 liv. ci-devant 700, 718 & 700 liv.

42. *Teinturiers en soie*, &c. *du grand teint*, *du petit teint*; *Fondeurs*, *Foulons de draps.* Droit de réception, 500 liv. ci-devant 900 & 450 liv.

43. *Tonneliers*, *Boisseliers.* Droit de réception, 300 liv. ci-devant 800 & 450 liv.

44. *Traiteurs*, *Rôtisseurs*, *Pâtissiers.* La profession de Confiseur, en concurrence avec l'Epicier & le Limonadier. Droit de réception, 600 liv. ci-devant 600 liv. 1000 & 1300 liv.

Les Professions faisant partie des Communautés supprimées, qui pourront être exercées librement, sont:

Bouquetières, Brossiers, Boyaudiers, Cardeurs de laine & coton, Coëffeuses de femmes, Cordiers, Frippiers-Brocanteurs, achetant & vendant dans les rues, Halles & Marchés, & non en place fixe; Faiseurs de fouets, Jardiniers, Linières-Filassières, Maîtres de danse, Nattiers, Oiseleurs, Pain-d'Epiciers, Patenôtriers-Bouchonniers, Pêcheurs à verge; Pêcheurs à engin, Savetiers, Tisserands, Vanniers, Vuidangeurs.

JURÉS-CRIEURS. *Voy. Tom. I, pag. 702.*

JUVISY. Ce Village est éloigné de Paris, de quatre ou cinq lieues, à l'extrêmité de la plaine de Longboyau, sur la rive gauche de la petite rivière d'Orge, près de l'endroit où elle se divise en plusieurs branches, avant que d'entrer dans la Seine.

Toutes les voitures qui alloient de Paris à Fontainebleau, ou plus loin, passoient autrefois à travers ce Village; mais avec beaucoup de difficulté, & souvent même avec beaucoup de risque, à cause de la roideur de la descente. On méditoit depuis long-tems de remédier à cet inconvénient, lorsqu'en 1727, on adopta le plan d'un ouvrage digne des Romains, au moyen duquel on a rendu cette route une des plus belles & des plus commodes qu'il y ait dans le Royaume. On a transporté le grand chemin à peu de distance de ce Village, & l'on a construit dans la vallée, au fond de laquelle passe la rivière d'Orge, un double pont, dont le premier, qui est composé de plusieurs arches pour contrebander les terres des deux côtés, est surmonté d'un autre pont, d'une seule arcade, qui forme la grande route. A chaque extrêmité de cette arcade, on a construit des fontaines en manière de réservoirs quarrés en pierre, & l'eau de la rivière d'Orge, qui passe au-dessous, est conduite dans ces réservoirs par le moyen d'une pompe qu'on entretient toujours en état: c'est tout le rafraîchissement que les voyageurs trouvent sur cette route, à la place des cabarets que l'on rencontroit à Juvisy, lorsque le grand chemin traversoit ce Village. Comme c'est la rivière d'Orge, qui fournit l'eau des fontaines dont on vient de parler, on dit de ceux qui s'y désaltèrent, qu'*ils boivent de l'orgeat de Juvisy.*

A chacune de ces fontaines, est incrusté un marbre blanc, sur l'un desquels on lit cette inscription :

Ludovicus XV, Rex Christianissimus, viam hanc antè difficilem, arduam ac penè inviam, scissis, dijectisque rupibus, explanato colle, ponte & aggeribus constructis, planam, rotabilem & amœnam fieri curavit, anno M. D. CC. XXVIII.

Les Curieux en sculpture remarqueront avec plaisir deux beaux morceaux, dont l'un est du célèbre *Coustou* l'aîné. Ce sont deux trophées élevés à la gloire du Roi. D'un côté, on voit sur un piedestal un grouppe d'Amours, qui soutiennent un globe aux Armes de France. De l'autre côté, est le Temps, qui porte un médaillon, où est la figure du Roi couronné par un Génie; au bas, est la Discorde, que l'on a représentée sous la figure d'une femme.

L'Eglise Paroissiale a Saint Nicolas pour Patron. Le Prieur de Notre-Dame-des-Champs, Membre de l'Abbaye de Marmoutier, présente à la Cure. Il y avoit à Juvisy en 1351, une riche Léproserie, où l'on étoit obligé de recevoir les malades de dix Paroisses. En 1563, Charles IX y établit deux Foires par an ; savoir, aux deux Fêtes de Saint Nicolas, en mai & en décembre, & un Marché le vendredi de chaque semaine.

IMAGERS-ENLUMINEURS. Ce sont des Marchands qui font imprimer toutes sortes de planches, & qui vendent toutes sortes de Cartes géographiques & d'Estampes enluminées ou non, & qui peuvent les enluminer, s'il leur plaît. Les Enlumineurs sont sous la protection de l'Université, & il y en a toujours deux qui assistent à la procession du Recteur.

On admire encore dans les miniatures qui ornent nos vieux manuscrits, la légèreté du pinceau, la fraîcheur & la richesse des couleurs variées avec des couches d'un or bruni, qui, pendant une longue suite de siècles, ne paroît pas avoir reçu la moindre altération. Le secret d'appliquer l'or d'une manière si durable, est enseveli avec ces anciens Artistes. En vain nous avons essayé de le renouveller, les ouvrages modernes n'ont ni le même éclat ni la même solidité. *Voy.* IMPRIMERIE.

IMPRIMERIE. On ne sait si l'on doit appeller utile ou pernicieux, cet Art qui a étendu les limites des connoissances

humaines, en multipliant à l'infini les moyens de s'instruire. Il seroit nécessaire, avant que d'oser prononcer, d'en comparer les avantages & les inconvéniens; le résultat du calcul décideroit la question. En effet, cet Art a ouvert à tous les hommes une carrière inconnue à la plûpart d'entr'eux, qui leur a appris à faire de leur raison un usage dont ils se croyoient incapables, qui les a accoutumés à méditer, à tirer des inductions, à chercher la vérité, & souvent à la confondre avec l'erreur. On ne craint donc point d'avancer que l'invention de l'Imprimerie a changé la face de notre univers. En mettant indistinctement entre les mains de tout le monde, ce qui n'étoit auparavant possédé que par quelques particuliers consacrés à l'étude, le nombre des Ecrivains n'eut plus de bornes. Ce débordement de lumières, s'il est permis d'employer cette expression, devoit infailliblement produire les révolutions les plus étonnantes dans les esprits, & par une conséquence nécessaire, influer sur toutes les parties du systême politique des Nations Européennes.

Un seul homme animé par le feu du génie, subjugue ses contemporains. Ses Ouvrages répandus sur la surface de la terre, font de ses Lecteurs autant de Prosélytes. Les grands, les riches, les pauvres, les maîtres, les esclaves, tous les lisent, tous croyent penser avec l'Auteur, tous adoptent ses sentimens : ce ne sont plus les mêmes êtres. Législateur d'autant plus puissant, qu'il n'emploie, pour faire recevoir ses préceptes, d'autres armes que la persuasion. Plus on réfléchira sérieusement sur ce sujet, plus on se convaincra que ce n'est pas sans raison que le soin de veiller sur les productions littéraires, est considéré de nos jours comme une des parties les plus essentielles de l'administration.

Cette excessive autorité, dont jouissoient à la Chine les Mandarins lettrés, n'est que l'effet naturel de la supériorité du génie. L'art de multiplier les Livres par le secours des planches gravées, étoit commun dans cette partie de l'Asie, 16 siècles avant la naissance de Jesus-Christ. Depuis long-tems, les Européens touchoient, pour ainsi dire, à ce secret, sans qu'on se fût imaginé d'en faire usage. On gravoit des lettres en relief, sous le règne d'Agésilas. Un passage de S. Jerôme nous apprend qu'on gravoit de son temps des lettres mobiles de bois ou d'ivoire, qui servoient aux enfans de jeu ou d'instruction. De l'invention de ces caractères en relief, à la connoissance de l'Imprimerie, il n'y avoit qu'un pas à faire. Ce n'est pas qu'on en doive moins d'estime à celui qui le premier forma le projet d'en composer un Livre. Il en est de

même de la plûpart des découvertes, qui, ſimples & faciles au premier aſpect, attendoient cependant pour ſe manifeſter, qu'un trait de lumière inattendu frappât la vue d'un Artiſte ingénieux.

Jean Guttemberg, Gentilhomme de Mayence, eſt regardé comme l'inventeur de cet Art en Europe, ſuivant l'opinion la plus commune & la plus vraiſemblable, quoique dans quelques écrits on ait prétendu lui diſputer cet honneur. Nous n'entrons point dans une diſcuſſion qui nous entraîneroit trop loin. Les Lecteurs qui deſireront avoir une connoiſſance plus profonde de l'origine de l'Imprimerie, pourront conſulter les Mémoires de l'Académie, & le Traité hiſtorique de cet Art, publié par M. *Fournier*, Ouvrage auſſi curieux que ſavant, & qui ne laiſſe rien à deſirer ſur cette matière. *Guttemberg*, long-temps domicilié à Straſbourg, y forma diverſes entrepriſes, entr'autres celle de *mettre en œuvre pluſieurs arts & ſecrets merveilleux*, ainſi qu'il eſt exprimé ſur les Regiſtres de cette Ville. C'eſt ce qui a donné lieu de préſumer qu'il y fit les premiers eſſais de ſon Art. On célèbre encore tous les cent ans à Straſbourg, une Fête appellée le *Jubilé Typographique*, qui rappelle l'époque de cette invention, & l'on choiſit toujours la quarantième année de chaque ſiècle. Quelques années après, ayant épuiſé ſes fonds, ainſi que ceux de quelques Aſſociés, dans une entrepriſe dont les commencemens étoient plus diſpendieux que lucratifs, *Guttemberg* ſe tranſporta dans la ville de Mayence, ſa Patrie, où il forma une ſociété avec *Jean Fauſte*.

Le premier Ouvrage conſidérable * qui ſortit de leur preſſe, eſt une Bible ſans date, & qu'on préſume être de l'an 1450. La beauté des caractères, quoique de bois, eſt une ſi parfaite imitation de l'écriture à la main, que les exemplaires furent débités au prix des plus rares manuſcrits : il y en avoit beaucoup en velin, ornés de grandes lettres & de vignettes d'or faites à la main. *Fauſte* en vendit pluſieurs à Paris. Il fut pourſuivi comme ſurvendeur, parce qu'il en avoit diſtribué un grand nombre à divers prix. Quelques Auteurs trop crédules conſidérant comme impoſſible l'égalité d'écriture dans tant de volumes par les voies naturelles, ont

* Suivant le témoignage de l'Abbé *Trithème*, leur premier Ouvrage fut le *Catholicon*. Il nous apprend qu'il fut gravé ſur des planches de bois fixes : une planche faiſoit une page.

inféré de-là qu'on procéda contre lui comme Magicien. *Guttemberg* & *Faufte* faifoient prêter ferment à leurs Ouvriers, de garder un fecret inviolable. Mais ce myftère confié aux coopérateurs néceffaires, ne pouvoit être ignoré long-tems. Bientôt l'Allemagne, la Hollande, la Suiffe eurent des Imprimeries; & c'eft précifément ces divers atteliers établis prefqu'en même tems, qui ont caufé tant d'incertitude & de confufion fur l'origine véritable. Chaque Ville a prétendu s'attribuer la priorité de l'invention fur fes rivales.

Les premiers Livres furent imprimés à la manière de la Chine, c'eft-à-dire, avec des planches de bois ou de cuivre, fur lefquelles on gravoit des caracteres fixes. Cette première invention fut fuivie d'une feconde beaucoup plus ingénieufe; ce fut de fculpter d'abord des lettres de bois ou de métal, féparées les unes des autres. Ce n'étoit encore que la moitié du chemin qui reftoit à faire, pour parvenir à une opération facile. La fculpture de ces lettres de bois ou de fer exigeoit un travail auffi long que pénible. Enfin *Schoeffer*, nouvel Affocié, & gendre de *Faufte*, trouva le fecret de fondre les caractères *, & bientôt cet Art, fi myftérieux dans fes commencemens, fut connu de toute l'Europe. Avant que la découverte de la Typographie naiffante fût divulguée, les premiers Imprimeurs déguifoient avec foin les fources d'un tréfor qu'ils vouloient poffèder feuls le plus long-tems qu'il feroit poffible: auffi ne trouve-t-on fur leurs Ouvrages, ni le nom de l'Artifte, ni l'année de l'édition. *Faufte*, & fon gendre *Schoeffer*, furent les premiers qui s'affranchirent de cette contrainte, en mettant leurs noms aux frontifpices d'un Pfautier *in-folio*, imprimé en 1457. C'eft, de toutes les éditions connues, le Livre le plus ancien qui porte une date certaine.

L'Imprimerie fut appellée en France par *Guillaume Fichet* & *Jean de la Pierre*, Docteurs en Théologie de la Faculté de Paris. Ces deux favans perfonnages engagèrent *Ulric Gering*,

---

* Vers l'an 1458, il grava les poinçons, frappa des matrices, compofa un moule, & fondit des caractères, avec lefquels il imprima le *Catholicon Johannis Januenfis*, qui parut en 1460. Pendant l'impreffion de ce Livre, qui eft un Dictionnaire fort gros, il perfectionna fon caractère, & imprima de ce nouveau caractère, le *Durandi rationale Divinorum Officiorum*, moins confidérable pour l'impreffion, que le *Catholicon*. On les imprimoit en même-tems; ils parurent tous deux en 1460, à quelques mois près l'un de l'autre.

Martin Krants & *Michel Friburger*, Imprimeurs de Mayence, à venir exercer leur Art dans notre Capitale. On leur fournit un logement commode dans le Collège de Sorbone, où ils formèrent leur premier établissement jusqu'en 1483, que *Gering* prit à loyer une maison dans la rue du même nom, où il demeura jusqu'à sa mort. Ce Fondateur de la Typographie Françoise acquit des biens considérables, dont il laissa la moitié au Collège de Sorbone, en reconnoissance des bienfaits qu'il en avoit reçus. Cette succession, qui montoit à huit mille cinq cents livres, servit à fonder deux Chaires de Théologie, l'une pour l'ancien, l'autre pour le nouveau Testament. Elles sont aujourd'hui réunies, & ne forment qu'une seule Chaire, la plus ancienne de cette Maison. Malgré l'établissement d'une Imprimerie à Paris, plusieurs années s'écoulèrent avant que les Livres fussent communs en France. Louis XI voulant faire transcrire un exemplaire des œuvres de *Rhazès*, Médecin Arabe, chargea le Président de *Driesche*, d'emprunter le manuscrit que possédoit la Faculté de Médecine. Elle consentit de le prêter, mais à condition qu'on donneroit une caution de cent écus d'or, & de plus douze marcs de vaisselle d'argent en nantissement. Ce prix, qui paroîtra sans doute excessif, surprendra moins, si l'on fait réflexion qu'un Livre alors se donnoit par testament, souvent même étoit substitué comme un immeuble, & que dans l'estimation de la Bibliothèque du Duc de Berri, frère de Charles V, on voit un seul Livre d'heures, sans fermoir d'or, sans pierreries, monter à la somme de huit cent soixante-quinze livres, qui revient environ à celle de six mille deux cent cinquante livres de notre monnoie.

La découverte de l'Imprimerie fit tomber l'écriture. Cet Art, qui faisoit subsister plus de dix mille Ecrivains dans les seules Villes de Paris & d'Orléans, fut insensiblement négligé, de manière que les manuscrits de la fin du XVIe. siècle, sont à peine lisibles, tandis que ceux des siècles précédens sont tracés avec une précision & une délicatesse qui égalent la beauté de nos éditions les plus recherchées. Ces Ecrivains, qui faisoient partie & jouissoient des immunités de l'Université, étoient en même tems Enlumineurs & Peintres. *Voy.* ENLUMINEURS, IMAGERS-ENLUMINEURS.

Nicolas Janson, qui s'établit à Venise en 1486, est le premier qui ait commencé à polir & à embellir l'Imprimerie. *Alde Manuce* inventa le caractère italique dans la même

Ville, vers l'an 1495, & eut la gloire d'être le premier qui imprima le Grec & l'Hébreu. *Paul*, son fils, mérite d'avoir autant, & même plus, de part à la gloire de son père; il a enseigné quelque tems les Humanités dans les Universités & Collèges d'Italie; ayant été appellé à Rome par le Souverain Pontife, il s'appliqua beaucoup avec *Alde* le plus jeune, à embellir, cultiver & perfectionner l'Art d'imprimer. Il étoit non seulement un excellent Imprimeur & très-bon Orateur, mais encore il avoit un talent particulier pour écrire des Lettres fort sublimes.

Les deux principales Imprimeries du Monde.

IMPRIMERIE DU VATICAN, ou l'*Imprimerie Apostolique.* C'est l'Imprimerie des Papes. Sixte V la fit bâtir avec beaucoup de magnificence, dans le dessein d'y faire faire des éditions les plus exactes & les plus correctes, dont on feroit humainement capable. Il est vrai que sa principale vue étoit de rétablir dans leur intégrité les Livres corrompus & altérés, soit par la succession des tems, soit par la malice ou la négligence des hommes, & de les purger des fautes que la mauvaise foi des Hérétiques y avoit fait glisser, comme dit le sieur *Leti* dans sa vie.

Mais outre cela il avoit encore pris la résolution d'y faire imprimer l'Ecriture-Sainte en plusieurs Langues, les Conciles généraux, un grand nombre de Statuts, & divers Règlemens ecclésiastiques; tous les Ouvrages des SS. Pères, des liturgies, rits & usages divers pour toutes sortes d'Eglises; & quantité d'instructions Chrétiennes en diverses Langues & en divers caractères, tant pour étendre la Religion Chrétienne dans les pays éloignés, que pour en défendre la vérité contre ses ennemis domestiques & étrangers.

Rocca dit que pour cet effet, il fit venir à Rome tout ce qu'il put trouver, ou plutôt tout ce qu'il put engager d'habiles gens par des libéralités extraordinaires, pour vaquer aux corrections des exemplaires; qu'il n'épargna rien ni pour la quantité, ni pour la qualité des choses nécessaires, soit pour le grand nombre des presses, soit pour la multitude des caractères Latins, Grecs, Hébraïques, Arabes & Esclavons; soit même pour la grandeur & la bonté du papier. Il ajoute que le Pape voulut que la magnificence se trouvât toujours jointe avec les commodités; & qu'il donna la direction de cette grande Imprimerie, à un habile Vénitien nommé *Dominique de Baza*, connu par son grand savoir, & par la

longue expérience qu'il avoit de cet Art; il lui mit d'abord entre les mains de grandes sommes pour commencer l'exécution.

Vossius dit que quand il n'auroit fait que la dépense des caractères Arabes dans cette Imprimerie, la République des Lettres lui auroit toujours des obligations immortelles, parce que ce sont les premiers qu'on ait vus dans l'Europe, & qu'ainsi c'est à lui qu'on doit la meilleure partie des Livres imprimés en cette Langue pour la première fois.

Il ne faut pas oublier que Pie IV avoit déjà jetté les fondemens de cette grande Imprimerie, dont il avoit donné la conduite à *Paul Manuce*.

IMPRIMERIE ROYALE. C'est celle des Rois de France, appellée encore *Imprimerie du Louvre*. Elle est plus ancienne que celle du Vatican, si on en va rechercher l'origine dans l'Histoire du Roi François I. Elle doit le comble de sa gloire à Louis XIII, sous lequel le Cardinal de Richelieu la mit en l'état qu'elle est aujourd'hui, après que M. *Desnoyers* lui eut fait connoître l'importance de ce grand dessein.

Nous nous abstenons ici d'en décrire la magnificence & la richesse, de peur qu'on ne nous accuse d'en faire l'éloge; & il vaut mieux renvoyer le Lecteur à ce qu'en ont écrit les Etrangers, plutôt que nous exposer au reproche qu'on pourroit nous faire, de donner quelque chose à nos inclinations. Il suffit de faire remarquer qu'on en donna la direction à *Sébastien Cramoisy*, & qu'on la consacra, pour ainsi dire, en commençant par le divin Livre de l'Imitation de Jesus-Christ. Les principaux Ouvrages qu'elle a produits depuis, sont les Histoires de France, plusieurs Pères de l'Eglise, une Bible vulgate en huit volumes, & particulièrement le grand corps des Conciles généraux, en 37 volumes; mais le plus éclatant & le mieux reçu de tous, est celui de l'Histoire Bizantine, sans compter plusieurs Ouvrages de l'Académie, Poëtes, Orateurs, Historiens, Philosophes & autres.

IMPRIMEURS. Les Imprimeurs ne peuvent être en cette Capitale, au-delà de trente-six; & le nombre de ceux qui doivent être dans les autres Villes du Royaume, a pareillement été fixé. Par Edit de Louis XIV, 1686, les Imprimeurs ont été réunis aux Libraires. *Voy.* LIBRAIRES.

Nous devons ici deux mots à la louange de deux fameux Imprimeurs de Paris, non seulement pour l'honneur des Lettres, mais encore pour présenter aux Imprimeurs actuels

de cette Ville, un modèle, qu'ils ne doivent jamais perdre de vue, & dont ils doivent rappeller sans cesse la mémoire à leurs enfans. *Robert Etienne*, & son fils qui lui a succédé en l'Art, & qui n'a point dégénéré à son père, étoient presque contemporains aux *Aldes*, dont nous venons de parler dans l'article IMPRIMERIE; ils étoient aussi savans dans les Belles-Lettres, mais ils les surpassoient dans la parfaite connoissance qu'ils avoient de la Langue Grecque. Le Père a travaillé beaucoup, en écrivant, & donnant au public des Livres de différentes Sciences, dont le principal est celui qui a pour titre, *Linguæ Latinæ thesaurus.*

Le fils a beaucoup plus fait que le père, en expliquant & en commentant plusieurs Auteurs; mais son adresse admirable, & son travail infatigable se voyent particulièrement dans ce grand Ouvrage qu'il a nommé *thesaurus Linguæ Græcæ*, à l'imitation de celui qui avoit été fait par son père. Il est déplorable que par l'infidélité de Jean Scapule, qui tenoit de lui une maison à loyer, & qui étoit son Correcteur d'Imprimerie, pendant que l'on travailloit à ce grand & vaste volume, il en sortit tout-d'un-coup & secretement à Bâle un Abrégé, que l'on donna au public; de sorte que cette anticipation du Livre, ou plutôt cette imposture, causa une perte considérable aux Libraires, & par conséquent à notre *Henri Etienne*, qui tira plus d'honneur que de profit.

Les *Morelles*, aussi Parisiens, ne cèdent en rien aux *Etiennes*. Le plus illustre étoit *Guillaume* le père, qui possédoit le Grec à fond; & qui, après la mort du savant *Adrien Turnerus*, fut mis au nombre des Professeurs de l'Université: il mit au jour les Ouvrages des meilleurs Auteurs de son tems.

Nous devons aussi rendre justice aux presses des *Coutellier* & des *Barbou*. Les belles éditions qu'ils nous ont données, & que le dernier nous donne encore presque tous les ans, méritent les plus grands éloges. La netteté des caractères & l'exactitude du texte, les font rechercher avec autant d'empressement que l'on recherche les *Elzévirs*, auxquels ils sont comparables, & que souvent même ils surpassent par certains ornemens qui leur manquent.

Les Amateurs des anciennes éditions, & les gens de Lettres qui desireroient trouver le moyen de reconnoître les plus célèbres d'entre les Imprimeurs qui n'ont pas mis leur nom, ni même celui de la Ville ou du lieu de l'impression, aux Livres qui sont sortis de leur presse, ou de leur boutique, comme

comme il arrive quelquefois, sur-tout dans le siècle passé, trouveront ici quelques-unes des marques ou des enseignes qui serviront à les faire reconnoître. Nous avons tiré ce renseignement de la *Bibliothèque des Artistes*, *Tom. II*, *pag. clxvj*.

Marques ou Enseignes des principaux Imprimeurs & Libraires qui n'ont point mis leurs noms, ni celui de la Ville ou du lieu de l'impression, aux Livres sortis de leurs Presses ou de leurs Boutiques.

L'*Abel*, de l'Angelier, de Paris.
L'*Abraham*, de Pacard, de Paris.
L'*Aigle*, des Bellers, d'Anvers & de Douai.
De Blade, de Rome.
De Rouville ou Rouille, de Lyon.
De Tharné.
De Velpius.
L'*Amitié*, de Guillaume Julien, de Paris.
L'*Ancre*, de Christophe Raphelingius ou Rafflenghein, de Leyde.
L'*Ancre entortillée & mordue d'un dauphin*, des Manuces, de Venise & de Rome.
De Chouet, de Genève.
De Pierre Aubert, de Genève.
L'*Ange Gardien*, de Hénant, de Paris.
L'*Arbre verd*, de Richer, de Paris.
L'*Arion*, d'Oporin ou Herbst, de Basle.
De Brylinger, de Basle.
De Louis le Roi, de Basle.
De Pernet, de Basle.
L'*Arrosoir*, de Rigault, de Lyon.
Le *Basilique & les quatre Elémens*, de Rogny, de Paris.
Le *Bêcheur ou le Jardinier*, de Maire, de Leyde.
Le *Bellérophon*, de Perier, de Paris.
Le *Berger*, de Bosc & de Colomien, de Toulouse.
La *Bonne-Foi*, des Billaines, de Paris.
Le *Caducée*, des Wechels, de Paris & de Francfort.
Le *Cavalier*, de Pierre Chevalier, de Paris.
Le *Cordon au Soleil*, de Drouart, de Paris.
Le *Chêne verd*, de Nicolas Chesneau, de Paris.
Le *Cheval marin*, de Jean Gymnique, de Cologne.
Les *Cigognes*, de Nivelle & de Cramoisy, de Paris.
La *Citadelle*, de Mounin, de Poitiers.
Le *S. Claude*, d'Ambroise de de la Porte, de Paris.
Le *Coq*, de Wigand Hanen

Erben, ou *Gallus* de Francfort.

Le *Cœur*, de Huré, de Paris.

Les deux *Colombes*, de Jacques Quesnel, de Paris.

Le *Compas*, de Plantin, d'Anvers; des Morets, d'Anvers.

De François Raphelingien, ou Rafflenghe, de Leyde.

De Beller, de Douay.

D'Adrien Perier, de Paris.

De Soubron, de Lyon.

Le *Compas d'or*, de Claude & de Laurent Sonnius, de Paris.

Le *Corbeau*, de George Rabb, ou Corvin, de Franc-fort.

La *Couronne*, de Materne Cholin, de Cologne.

La *Couronne d'or*, de Mathurin du Puis, de Paris.

La *Couronne de Fleurans*, de Rousselet, de Lyon.

De Jacques Crespin, de Genève.

La *Crosse*, d'Espicopius ou Bischop, de Basle.

Le *Cygne*, de Blancher.

Les *Elémens*, de Roigny, de Paris.

L'*Eléphant*, de François Regnaut, de Paris.

L'*Enclume & le Marteau*, d'Henric Petri, de Basle.

L'*Envie*, de Gazeau.

Les *Epis mûrs*, de du Bray, de Paris.

L'*Espérance*, de Gorbin, de Paris.

De Barthelemi *de Albertis*, de Venise.

L'*Etoile d'Or*, de Benoît Prévost, de Paris.

La *Fleur de Lys*, de Cardon & d'Anisson, de Lyon.

La *Fontaine*, de Vascosan, de Paris.

Des Morels, de Paris.

La *Fortune*, de Ph. Borde & de Rigaud, de Lyon.

Le *Frelon*, des Frelons & Harsy, de Lyon.

La *Galere*, de Galiot du Pré, de Paris.

Les *Globes* ou *Balance*, de Jansson ou Blaew, d'Amsterdam.

Les *Grenouilles* ou *Crapauds*, de Froschover, de Zurich.

Le *Griffon*, des Griffes, de Lyon.

D'Antoine Hierat, de Cologne.

De Wyriot, de Strasbourg.

La *Gruë* ou *Vigilance*, d'Episcopius, de Basle.

De Jean Gymnique, de Cologne.

L'*Hercule*, de Vitré, de Paris.

De Jean Maire, de Leyde.

L'*Hermathene* ou *Terme de Mercure & Pallas*, de Verdust, d'Anvers.

Le *Janus*, de Jean Jannon, de Sédan.

Le *Nom de Jesus*, de Pillehotte, de Lyon.

La *Lampe*, de Perne ou Pernet, de Basle.

La *Licorne*, de Jean Gymnique, de Cologne.

De Boullé, de Lyon.

De Chappelet, de Paris.

De Kerver, de Paris.
Le *Lyon rempant*, d'Arry.
Les *Lions & l'Horloge de sable*, d'Henric Petri, de Basle.
Des héritiers de Nicolas Brylinger, aussi de Basle.
Le *Loup*, de Poncet le Preux, de Paris.
Le *Lys*, de Junte, de Florence, de Rome, de Venise & de Lyon, &c. Ils ont pris quelquefois l'*Aigle* de Blade, de Rome.
Le *Lys blanc*, de Gilles Beys, de Paris.
Le *Lys d'Or*, d'Ouen Petit, de Paris; & de Guillaume Boullé, de Lyon.
Le *Mercure fixé*, de Blaise.
Le *Mercure arrêté*, de David Douceur, de Paris.
Le *Mûrier*, de Morel, de Paris.
Le *Navire*, de Millot.
Le *Grand Navire*, de la Société des Libraires de Paris, pour les impressions des PP. de l'Eglise.
Le *Naufrage*, de Duchesne.
L'*Occasion*, de Fouet, de Paris.
L'*Œil*, de Vincent, de Lyon.
L'*Olivier*, des Etiennes, de Paris, & de Genève.
De Patisson, de Paris, qui est celui des Etiennes.
De Sébast. Chappelet, de Paris.
De Gamonet, de Genève, qui est celui des Etiennes.
De Pierre l'Huillier, de Paris.
Les Elzévirs, d'Amsterdam & de Leyde.
L'*Oranger*, de Zanetti, de Rome & de Venise; de Tosi, de Rome.
L'*Orme entortillé d'un sep de vigne*, selon quelques-uns des Elzévirs, d'Amsterdam & de Leyde.
L'*Oiseau entre deux serpens*, des Frobens, de Basle.
La *Paix*, de Jean Heuqueville, de Paris.
La *Palme*, de Courbé, de Paris.
Le *Palmier*, de Bebelius; d'Eisingrein.
De Guarin, de Basle.
Le *Parnasse*, de Ballard, de Paris.
Le *Pégase*, des Wechels, de Paris, & de Francfort.
De Marnef ou Marnius & des Aubry, de Francfort & d'Hanaw.
De Denis du Val, de Paris.
Le *Pélican*, de Girault, de Paris.
De François Heger, de Leyde.
Des deux Marneffs, de Poitiers, Jean & Enguilbert.
Le *Persée*, de Bonhomme, de Lyon.
Le *Phénix*, de Michel Soly, de Paris.
De Pierre Leffen, de Leyde.
Le *Pin*, de le Franc.
De P. Aubert, de Genève; d'Ausbourg.
La *Pique entortillée d'une branche & d'un serpent*, de Frédéric Morel, de Paris.
De Jean Bien-né, de Paris,

& quelquefois de Robert Etienne.
Le *Pot cassé*, de Geoffroy Thory, de Paris.
La *Poule*, des Myles & des Birkmans, de Cologne; & de Meursius, d'Anvers.
La *Presse* ou l'*Imprimerie*, de Badius Ascensius, de Paris.
La *Renommée*, des Janssons, d'Amsterdam.
De Hautin, de la Rochelle.
De Sigismond Feyrabem, de Francfort.
La *Rose dans un cœur*, de Corrozet, de Paris.
La *Ruche*, de Robert Fouet, de Paris.
Le *Sage*, de Sartorius, d'Ingolstad.
La *Salamandre*, de Zenaro, de Venise.
De Pesnot, de Lyon.
De J. Crespin, de Lyon.
De Denis Moreau, de Paris.
De Claude Senneton, de Lyon.
La *Samaritaine*, de Jacques du Puis, de Paris.
Le *Samson déchirant un lion*, de Caleu & de Quintel, de Cologne.
Le *Samson emportant les portes de la Ville de Gaza*, de Scipion & de Jean de Gabiano ou Garvian, de Lyon; & de Hugues de la Porte, de Lyon.
Le *Saturne*, de Colinet ou de Colines, de Paris; & quelquefois d'Hervagius, de Basle.
Le *Sauvage*, de Buon, de Paris.
Le *Sauveur du Monde*, de Caleu & de Quintel, de Cologne.
Le *Sceptre éclairé*, de Vincent, de Lyon.
La *Science*, de Lazare Zetzner, de Strasbourg.
Le *Serpent Mosaïque*, de Martin le jeune, de Paris.
D'Eustache Vignon, de Genève.
Le *Serpent entortillé autour d'une ancre*, du même Vignon.
Les *deux Serpens*, des de Tournes, de Lyon & de Genève.
Les *Serpens couronnés, entortillés d'un bâton, renfermant un oiseau*, des Frobens, de Basle.
Le *Soleil*, de Brugiot.
De Guillard, de Paris.
De Vlaq, de la Haye en Hollande.
De Basa, de Venise.
La *Sphère*, des Blaews ou Janssons, d'Amsterdam.
Des Huguetans & Ravaud, de Lyon. Il s'est trouvé aussi diverses éditions de Livres d'Hollande dans ces dernières années, marquées de la *Sphère*, sans nom d'Imprimeur.
Le *Temps*, voy. *Saturne*, comme ci-dessus.
Le *Terme des trois Mercures*, d'Hervagius, de Basle.
La *Toison d'Or*, de Camusat, de Paris.

Le *Travail*, de J. Maire, de Leyde.
La *Trinité*, de Pillehotte, de Lyon.
De Meturas, de Paris.
L'*Uberté* ou *Fécondité*, d'Hubert Goltzius, de Bruges.
Le *Vase*, ou *la Cruche panchée*, de Barthel. Honorat, de Lyon.
La *Vérité*, des Commelins, d'Heidelberg & de Saint-André; & de David, de Paris.
La *Vertu*, de Laurent Durand, de Paris.
Les *Vertus Théologales*, de Savreux, de Paris.
Le *Victorieux*, de Vincent, de Lyon.
La *Vigilance* ou *la Gruë sur une crosse*, d'Episcopius, de Basle.
La *Vipère de Saint Paul*, de Michel Sonnius, de Paris; de P. de la Ravière, de Genève, &c.

IMPRIMEURS EN TAILLE-DOUCE. Ce sont ceux qui impriment des Estampes, Images & autres semblables ouvrages, gravés au burin ou à l'eau-forte, sur des planches de cuivre, d'étain, ou autres matières.

Ils ne sont érigés en Communauté que depuis la Déclaration du 17 février 1692; leurs Statuts sont de 1694.

L'apprentissage est de quatre années, & deux ans de compagnonage. Le brevet coûte 33 liv. & la maîtrise 600 liv. Patron, S. Jean Porte-Latine. Bureau, rue du Plâtre Saint-Jacques.

INCENDIES. *Voy*. POMPES.

INNOCENTS. (*l'Eglise des SS.*) On n'a rien d'assuré sur l'origine de cette Eglise. L'on prétend qu'elle a été bâtie d'une partie des biens saisis sur les Juifs, lorsque Philippe-Auguste les chassa. Elle a été rebâtie à neuf, & dédiée pour la seconde fois l'an 1445, par Denis Dumoulin, Patriarche d'Antioche, & Evêque de Paris, sous l'invocation des SS. Innocens & de S. Pierre. Une ancienne Chronique dit qu'elle fut construite à l'occasion d'un enfant appellé *Richard*, que les Juifs avoient martyrisé à Pontoise, & l'on place cet événement en l'année 1158; cependant, il paroît certain qu'il n'arriva qu'en 1179. Cette Eglise subsistoit déjà sous le règne de Louis-le-Jeune. Sa situation à l'angle d'un cimetière, fait croire qu'elle occupe vraisemblablement la place d'une Chapelle qu'on y avoit bâtie suivant l'usage, & qui peut-être étoit sous le titre des SS. Innocens, pour lesquels le Roi Louis VII avoit une dévotion particulière. Le chef du

Saint Martyr Richard est déposé dans l'Eglise. *Voy. Tom. II, pag. 344.* La Cure est à la nomination du Chapitre de Sainte-Opportune. Le tableau du chœur peint par *Corneille*, représente le martyre des Innocens. En 1474, Louis XI a fondé dans cette Eglise six Enfans de chœur, pour y faire le Service en musique, ce qui s'exécute encore aujourd'hui. Ce Prince donna pour leur entretien la place qui lui appartenoit sur la Voyerie, dans la rue de la Charronnerie, (aujourd'hui de la Ferronnerie) du côté du cimetière de cette Eglise. Cette donation est devenue par la suite très-considérable. Il y a un Maître de musique & des Musiciens gagés; & quoi qu'en disent les mauvais plaisans, qui, en parlant d'une méchante musique, la comparent à celle de l'Eglise des SS. Innocens, cette mauvaise plaisanterie porte entièrement à faux. Il est constant que l'on a toujours choisi les plus habiles Musiciens pour être les Maîtres de musique de cette Eglise, & que ceux-ci se sont toujours occupés du choix des sujets propres à les seconder. Le célèbre *Bordier* & ses successeurs prouvent cette vérité.

INSTITUTION DE L'ORATOIRE, *passé la barrière, au-delà des Chartreux.* Cette maison a été fondée en 1650, par *Nicolas Pinette*, Trésorier de *Gaston de France*, Duc d'Orléans, frère unique de Louis XIII. Il avoit amassé de grands biens au service de ce Prince, dont il employa la plus grande partie à la construction des édifices que l'on y voit à présent, & à acquérir les terres qui sont enfermées dans le vaste enclos qui est derrière cette maison, où il y a des bosquets & des jardins fort agréables, dont la vue est très-belle & très-étendue. Ce lieu sert de Noviciat à l'illustre Congrégation des Prêtres de l'Oratoire. Plusieurs personnes de distinction s'y retirent pour vaquer plus tranquillement au grand ouvrage de leur salut. Il a servi de retraite aux Abbés de *Rancé & le Camus*; aux Marquis de l'*Aigle* & *de Troisville*, Comte de *Santenas*; *du Charmel*, Marquis d'*Urfé*; *Henri de Barrillon*, Evêque de Luçon; au Chancelier *de Pontchartrain*, & à un grand nombre d'autres solitaires de qualité.

L'Eglise est claire & assez bien bâtie. Le tableau du Maître-autel, qui est la présentation de Notre-Seigneur au Temple, est de *Simon-François de Tours.* On voit au-dessus de la tribune élevée sur le tambour de la porte, un grand morceau de peinture, représentant J. C. devant Pilate, magnifique tableau de *Charles Coypel*, tant pour l'ordonnance que pour l'exécution.

On remarque dans la Chapelle de la Vierge, le riche mausolée érigé à la mémoire du Cardinal *de Berulle*, en 1661. Ce Saint Prélat y est représenté à genoux dans une espèce de niche de marbre; au-dessus, est une grande urne de marbre noir, qui renferme sa main & son bras droit. Cet ouvrage est de *Jacques Sarrasin.* M. le Maréchal *de Biron* qui occupoit une des maisons de ces Pères, y est mort en 1756, & a été enterré dans leur Eglise. Elle est consacrée au Mystère de la Très-Sainte Trinité, & à celui de l'enfance de J. C. sous le titre de son Oblation au Temple. On lit sur la porte, *Sanctissimæ Trinitati, & infantiæ Jesu Sacrum*; & plus bas, ce passage de l'Evangile, *invenietis infantem pannis involutum.*

INSTRUCTION GRATUITE. L'Université de Paris enseigne dans tous ses Collèges, sans rien exiger des étudians, depuis le 14 août 1719, que le Roi Louis XIV la gratifia du vingtième effectif dans la Ferme des Postes & Messageries du Royaume. *Voy.* EDUCATION.

INTENDANS DU COMMERCE. *Premier Département pour le Commerce extérieur & maritime.* Les Isles Françoises de l'Amérique, & tout ce qui regarde l'Amérique. L'Isle de Gorée, & tous les comptoirs établis sur les côtes d'Afrique. Le commerce des Isles de France & de Bourbon, & des Indes Orientales. Les pêches de la molue, du hareng, de la baleine & autres.

Le commerce de la mer Méditerranée; ce qui comprend les Echelles du Levant & tous les Etats du Grand-Seigneur; la Barbarie, les côtes d'Italie, & les côtes d'Espagne dans la mer Méditerranée; la Chambre de commerce de Marseille; le commerce de la Hollande; le commerce d'Angleterre, Ecosse & Irlande; le commerce de Suede, Danemarck, Hambourg, Dantzick, & autres pays du Nord dans la mer Baltique; le commerce de Russie.

Second Département. Les affaires concernant le commerce extérieur & maritime, & les affaires de l'intérieur qui y ont rapport.

Troisième Département. La Province de Normandie, qui contient les Généralités de Rouen, Caen & Alençon; la Bretagne; la Généralité d'Orléans, la Généralité de Bourges, la Généralité de Moulins & le Bourbonnois. Les Manufactures de bas, & autres ouvrages de bonneteries.

Quatrième Département. La Généralité de Paris, à l'exception de la Ville; le Roussillon, le Languedoc, la Provence,

le Dauphiné, l'Auvergne, la Généralité de Montauban, la Généralité d'Auch, le Béarn, les Manufactures de toiles & toileries.

Cinquième Département. Le Lyonnois, Forez & le Beaujollois; la Bourgogne, Duché & Comté; la Bresse, la Généralité de Limoges, la Généralité de Tours, la Province du Maine, le Poitou, la Généralité de la Rochelle, la Généralité de Bordeaux, les Manufactures de soie.

Sixième Département. La Généralité de Soissons, la Picardie & l'Artois; la Flandre, le Haynault, la Champagne, les Trois-Evêchés, la Lorraine & Barrois; l'Alsace, les Papeteries & les Tanneries; la correspondance relative aux subsistances; les Monnoies, le détail relatif au commerce de l'Inde.

INTENDANS DES FINANCES. Le Département de M. LE CONTRÔLEUR-GENÉRAL comprend le Trésor-Royal, les Parties casuelles, la direction générale de toutes les Fermes du Roi, la Sur-intendance des Postes, les Diligences & Messageries Royales, le Clergé, le commerce de l'intérieur du Royaume, & extérieur par terre; l'extraordinaire des guerres, l'Artillerie & le Génie, pain de munition & les vivres; les étapes, toutes les rentes, les Pays d'Etat, les Monnoies, les Parlemens du Royaume & Cours Supérieures, ponts & chaussées, turcies & levées, barrage & pavé de Paris; les Manufactures, les Octrois des Villes, les dettes des Communautés, les ligues Suisses, les vingtièmes, les quatre sols pour livre du premier vingtième, les caisses générales des amortissemens & des arrérages, la navigation dans l'intérieur du Royaume, les canaux faits ou à faire, l'exercice ou concession de leurs privilèges. *Voy. les Bureaux du Contrôle-Général, tom. II, pag. 552.*

Départemens de MM. les Intendans des Finances.

Premier Département. Les tailles & le taillon, la capitation, les vingtièmes, les quatre sols pour livre du premier vingtième, les impositions des Provinces conquises, le don gratuit du Clergé de France, les impositions des Clergés des frontières & de l'Ordre de Malthe, les recettes générales des Finances, les travaux de charité, l'expédition de tous les états des Finances des Pays d'Election, des Pays d'Etats & des Pays conquis; les étapes, les convois militaires, la

régie des poudres & salpêtres, la vérification des états au vrai des Impositions, Domaines & Bois.

Second Département. La régie des Domaines & les états des Domaines ; les eaux & forêts, & les états des bois ; la Ferme des huiles.

Troisième Département. Les Gabelles de France, celles du Lyonnois, Provence, Dauphiné, Languedoc & autres ; les cinq grosses Fermes, les états des Fermes, les détails des ponts & chaussées, turcies & levées, pavé de Paris, les pépinieres Royales, & les ports maritimes de commerce, les canaux & navigation dans l'intérieur du Royaume, le commerce, les Manufactures.

Quatrième Département. La Ferme des Postes, la Ferme des Octrois municipaux, les anciens dons gratuits & les droits réservés, la régie des Greffes, des Hypothèques, des sols pour livre, & droits y joints ; la régie des droits réunis, la régie des droits de la Flandre maritime, les droits rétablis dans Paris, les droits sur les papiers & cartons, le Marc d'or, les Octrois & autres revenus des Villes & Communautés d'habitans, & leurs dettes ; les Hôpitaux, Hôtels-Dieu, & Maisons de charité du Royaume ; les ligues Suisses, l'état des gages & des Gouvernemens municipaux, les Parlemens, les Chambres des Comptes, les Bureaux des Finances, la distribution des remèdes, qui se fait par ordre du Roi dans les Provinces.

Cinquième Département. Les droits de contrôle des Actes des Notaires, Insinuations & Centième denier ; les droits de petit Scel, le contrôle des Exploits, la Formule, les Amortissemens, Francs-fiefs, nouveaux acquêts & usages, les Aides & droits y joints.

Sixième Département. Les Parties casuelles, la suite de l'exécution de l'Edit du mois de février 1771, concernant l'évaluation, le centième denier annuel, & les droits de survivance & de mutation des Offices, celle des Edits & Déclarations portant création des Offices de Gouverneurs & Lieutenans de Roi des Villes closes, des Offices Municipaux pour l'administration des revenus des Villes, & des Offices du point d'honneur ; la fixation des Finances desdits Offices, de ceux nouvellement créés, & toutes les affaires contentieuses relatives aux Offices ; les vivres, l'extraordinaire des Guerres, l'Artillerie & le Génie, & la vérification des états au vrai qui s'arrêtent au Conseil d'Etat.

Septième Département. Le détail des fonds & dépenses du Trésor-Royal, la caisse des Arrérages & Amortissemens ; le

dixième & le quinzième d'Amortissement, les débats à la poursuite du Contrôleur des bons d'états du Conseil, & des Contrôleurs des restes, la liquidation de tous les Offices supprimés, & droits dans lesquels le Roi est rentré.

Le dépôt des anciennes Minutes du Conseil des Finances, & Commissions extraordinaires, est au vieux Louvre. *Voy. Tom. II, pag. 654.*

INVALIDES. (*Hôtel-Royal des*) Ce vaste & superbe édifice, si digne de la piété & de la magnificence d'un grand Roi, a été élevé pour servir de retraite honorable aux braves Militaires qui prodiguent leur sang pour la gloire de l'Etat & de la Patrie. C'est là que ces généreuses victimes du bonheur de la Société, trouvent, avec un logement commode, leur nourriture & leur entretien. Dégagés par ce moyen de tous les soins temporels, ils achevent tranquillement le cours de leur vie dans les exercices de la piété.

Les premiers fondemens de cet Hôtel (unique dans ce genre dans tout l'Univers) furent jettés, sur les dessins de *Libéral Bruant*, en 1671, le 30 de novembre, au plus fort de la guerre, & dans des conjonctures où il sembloit que les soins & la dépense dussent être employés ailleurs; cependant l'espace de huit années a suffi pour le porter à sa perfection.

Il est situé à l'extrêmité du Fauxbourg Saint-Germain, presque au milieu de la plaine de Grenelle, près de la rivière, sur un terrein de 16 arpens un peu élevé, & dans une exposition admirable.

Une grande Place en demi-lune précède l'entrée de l'avant-cour, qui est entourée d'un large fossé assez profond, revêtu de pierres de taille, à hauteur d'appui.

L'esplanade est plantée d'arbres & forme une promenade jusqu'à la rivière. On en est redevable à M. le Comte d'*Argenson*, alors Ministre de la guerre.

La façade a cent deux toises d'étendue d'une extrêmité à l'autre de ses pavillons qui sont en saillie, & d'une belle symmétrie.

Au-dessus de la porte d'entrée, est une statue équestre de Louis XIV.

Delà, on entre dans une grande cour entourée de quatre corps-de-logis, sur le devant desquels sont deux rangs d'arcades l'un sur l'autre, qui forment des corridors ou galeries qui règnent autour. Le milieu de chaque face est accompagné d'une espèce de corps avancé avec un fronton : les combles sont ornés de tous côtés. Les appartemens qui ont quatre

étages sont commodément disposés : les chambres des Officiers servent pour trois ou quatre ; celles des soldats sont garnies pour un plus grand nombre. Du côté de la plaine de Grenelle, on a construit de petits appartemens très-commodes, pour loger convenablement les Officiers qui sont dans les hauts grades, ainsi que pour servir à divers magasins pour les besoins de la maison.

La salle du Conseil est ornée de tapisseries en façon du Levant, qui représentent des trophées d'armes ; on tient le Conseil tous les jeudis pour les affaires de la maison : le Ministre de la guerre y préside, ou, à son défaut, le Contrôleur-général.

Dans les corps du bâtiment de chaque côté au rez-de-chaussée, sont les quatre Réfectoires, dans lesquels on a peint à fresque les siéges & les batailles les plus considérables, gagnées par Louis XIV.

Les Infirmeries sont séparées de la maison par une cour. Elles sont composées de plusieurs grandes salles garnies de lits : il y a des Autels que les malades peuvent voir de tous côtés. Ils y sont servis avec autant d'exactitude que de propreté, par les Filles de la Charité, qui en ont la direction. L'Apothicairerie & la Lingerie méritent aussi d'être vues.

L'Eglise est un des édifices de Paris le plus magnifique & le plus régulier. La principale entrée est du côté de la campagne. Afin de la rendre plus belle & plus majestueuse, on a fait une esplanade, qui doit être entourée d'un portique & d'une colonade dans le goût de celle de Saint-Pierre de Rome, terminée par des pavillons ornés d'architecture, où doivent aboutir trois longues allées d'arbres, plantées depuis long-temps, qui s'étendent jusques sur le chemin de Vaugirard, & que l'on nomme l'*Allée de Breteuil*. Un magnifique portail décore l'entrée de cette Eglise ou Dôme, exécuté sur les dessins de *Jules-Hardouin Mansard*. Ce portail est élevé sur un perron formé de plusieurs dégrés ; il a 30 toises d'étendue & 50 d'élévation, depuis le rez-de-chaussée, jusqu'au plus haut du Dôme. Cette façade est composée d'un ordre Dorique, d'un Corinthien & d'un attique au-dessus ; le tout orné de colonnes & de pilastres, accompagnés de statues, dont les principales sont, celle de S. Louis, à qui cette Eglise est dédiée, modelée par *Girardon*, & faite en marbre par *Coustou* l'aîné ; & celle de S. Charlemagne, faite aussi en marbre, par *Coizevox*. Elles ont près de onze pieds de hauteur : les autres statues représentent la Justice, la Tempérance, la Prudence & la Force. Les grouppes posés sur la

balustrade, sont les huits Pères des Eglises Grecque & Latine; savoir, S. Basile & S. Amboise, par *Poulletier*; S. Jean-Chrisostôme & S. Grégoire-le-Grand, par *Mazeline*; S. Grégoire de Naziance & S. Athanase, par *Coizevox*; S. Jerôme & S. Augustin, par *Hurtrel*. Le fronton est orné des Armes de France: il est comblé d'une Croix & de deux Statues, qui représentent la Foi & la Charité; celles des côtés, sont la Constance, l'Humilité, la Confiance & la Magnanimité.

Le Dôme. Cet ouvrage, qui n'a point son semblable en France, tant par son élévation, qui est de 300 pieds du rez-de-chaussée jusqu'à la Croix, que par la solidité & l'excellence de sa construction, est formé d'un corps d'architecture d'ordre composite, accompagné de 40 colonnes du même ordre, derrière lesquelles le gros de l'ouvrage est presque caché. Douze grandes fenêtres fournissent un fort beau jour dans l'Eglise: ces colonnes soutiennent un attique percé aussi de douze autres fenêtres cintrées, qui ne sont pas ouvertes intérieurement. Dans ses dehors, il a beaucoup d'ornemens, dont la dorure a coûté cinquante mille écus. Seize Statues de pierre sont posées deux à deux sur les piedestaux d'une balustrade, qui règne tout autour: ce sont les douze Apôtres, S. Paul, S. Barnabé, S. Jean-Baptiste & le Prophête Elie; tous ouvrages faits par d'habiles Sculpteurs. Sur la corniche de l'attique, il y a douze vases ardens, ou torchères enflammées, qui font un bel accompagnement. La couverture de ce Dôme est revêtue de douze espèces de grandes côtes de plomb dorées tout autour, dont les espaces sont remplis de guirlandes, de casques & de trophées aussi tous chargés de dorures: il est comblé d'une lanterne ouverte par quatre arcades, avec douze colonnes, & quatre statues de plomb doré, qui représentent des Vertus. Elle est entourée d'une balustrade de fer, & chargée d'un obélisque fort élevé, terminé par un globe surmonté d'une Croix, le tout entièrement couvert d'or; ce qui lui donne un grand éclat.

Pour voir l'intérieur de ce Dôme, il faut rentrer dans l'ancienne Eglise, & passer par un corridor, qui est à la tête du bas-côté de la gauche. Il vous conduira dans la nouvelle Eglise, dont le pavé est comparti de différens marbres très-précieux & excellemment employés: il est entremêlé de fleurs-de-lys & de chiffres, avec les Armes de France dans le milieu, & les colliers des Ordres du Roi, près du grand Autel.

Les peintures de l'intérieur du Dôme, qui a 50 pieds de diamètre, représentent la Gloire du Paradis, & la félicité

dont les Saints jouissent dans le Ciel, & plusieurs Anges qui adorent J. C. d'autres lui présentent les instrumens de sa Passion ; plusieurs font des concerts ; d'autres enfin semblent recevoir S. Louis dans ce séjour bienheureux. Ce saint Roi est placé au plus bas, à genoux, offrant son épée & sa couronne : toute cette admirable coupe a été peinte par *Charles de la Fosse*.

Entre les fenêtres, on voit douze tableaux de 30 pieds de hauteur chacun, sur onze de large par le bas, & huit par le haut, peints à fresque, par *Jouvenet*, & représentans les Apôtres accompagnés de grouppes d'Anges. Ces figures ont 14 pieds de hauteur.

Autour du Dôme, sont douze grandes médailles rondes ou portraits de douze Rois de France, Charlemagne, Louis-le-Débonnaire, Charles-le-Chauve, Philippe-Auguste, Saint Louis, Louis XII, Henri IV, Louis XIII & Louis XIV, faites par d'habiles Sculpteurs. Plus bas, sur les massifs qui supportent le Dôme, il y a quatre grands tableaux triangulaires, où les quatre Evangélistes sont peints par le même *de la Fosse*.

Cette Eglise est ornée d'une excellente architecture en colonnes & pilastres d'ordre Corinthien, distribués avec tant de goût, qu'il n'y a rien au-dessus de la riche simplicité qui y règne par-tout. Le plan a la forme d'une Croix Grecque ; le Sanctuaire est à la tête, deux grandes Chapelles aux extrémités de la croisée, & le bas sert d'entrée. Il y a d'autres Chapelles rondes aux côtés des grandes ; & au-dessus de leurs principales entrées, des tribunes avec des balcons de fer doré, soutenues chacune par deux colonnes fort élevées. Il faut se placer sur le point de vue qui est marqué sous le Dôme par un rond de marbre : on y peut voir distinctement sept Prêtres commencer ensemble la Messe aux sept Autels.

Dans la Chapelle de la Vierge, sa Statue de marbre blanc est de *Vancleve* : dans celle de Sainte Thérèse, la figure est de *Manière*. Les quatre petites Chapelles en Dôme sont ornées chacune de huit colonnes Corinthiennes, de trois statues & de bas-reliefs ; leur voûte est partagée en six tableaux & deux fenêtres. La première est dédiée à Saint Grégoire-le-Grand, dont la Statue est de *Barrois*, & les peintures de *Michel Corneille* : les autres Statues sont Sainte Emiliane, tante de Saint Grégoire, par *le Lorrain* ; & Sainte Silvie, mère de ce Saint, par *Frémin*. Les principales actions de ce grand Pontife, sont représentées dans les six tableaux du tour de la coupole,

La Chapelle de St-Jerôme est peinte par *Boulogne* l'aîné. La Statue est de *Théodon*; celles de côté, Sainte Paule & Sainte Eustochie, sa fille, par *Granière* & *de Dieu*.

Entre le grand Autel & la Chapelle de Sainte-Thérèse, c'est la Chapelle de Saint-Ambroise, peinte par *Boulogne* l'aîné. La Statue du Saint est de *Slodts*; les autres Satues sont, Saint Satire, par *Bertrand*; & Sainte Marceline, par *le Pautre*.

La dernière Chapelle est celle de S. Augustin, peinte par *Boulogne* le jeune. Les Statues sont, S. Alipe, par *Mazière*; & Sainte Monique, par *François*.

Le portique qui est en face de la grande cour, conduit à l'Eglise intérieure. Il est composé de deux différens corps d'architecture, de huit colonnes chacun, accompagné d'ornemens & d'un cadran. Cette Eglise destinée à ceux de l'Hôtel, est une espèce de nef, de 32 toises de longueur & de 66 de hauteur, sur 72 pieds de largeur, y compris les bas-côtés. Elle est ornée d'une architecture d'ordre Corinthien, avec 18 arcades revêtues de 20 pilastres du même ordre, qui soutiennent une galerie ou corridor de chaque côté : les Officiers & les personnes de dehors s'y placent pendant le Service divin. Ces arcades forment des ailes, ou bas-côtés, dans lesquels les soldats qui occupent aussi la nef, ont chacun leur place & leur siège. Cette Eglise est éclairée par 54 fenêtres, 27 de chaque côté : il y a une fort grande tribune au-dessus de l'entrée, où est un orgue d'une grande beauté. La chaire du Prédicateur est d'une menuiserie toute dorée sur un fond blanc; le dais est comblé d'une couronne de France, soutenue par des Chérubins : tous ces ouvrages sont entièrement couverts d'or.

L'Autel qui joint celui de la nouvelle Eglise par deux petits dégrés de marbre, est d'un excellent dessin, & orné de marbre & de bronze. Les Pères de la Mission de Saint-Lazare, qui desservent cette Eglise, ont le soin spirituel de ceux qui demeurent dans cet Hôtel. Ces Pères édifient par la dévotion & la régularité, avec lesquelles ils exercent les fonctions du saint Ministère.

Ce royal établissement sembloit être l'objet favori de Louis XIV. Il y est venu quelquefois *incognito*; d'autres fois, avec toute la pompe de sa dignité, & toujours avec un nouveau plaisir. Ce grand Prince conserva ces sentimens jusqu'à son dernier soupir, & il en fit même une mention expresse dans son Testament. *Outre les différens établissemens que nous avons faits dans le cours de notre règne*, dit ce Monarque, *il n'y*

en a point qui soit plus utile à l'Etat, que celui de l'Hôtel-Royal des Invalides. Il est bien juste que les Soldats, qui, par les blessures qu'ils ont reçues à la guerre, ou par leur long service & leur âge, sont hors d'état de travailler & de gagner leur vie, aient une subsistance assurée pour le reste de leurs jours. Plusieurs Officiers qui sont dénués des biens de la fortune, y trouvent aussi une retraite honorable. Toutes sortes de motifs doivent engager le Dauphin & tous les Rois nos Successeurs, à soutenir cet établissement, & lui accorder une protection particulière: nous les y exhortons autant qu'il est en notre pouvoir.

Si l'on vouloit une connoissance plus détaillée de ce royal établissement & des magnificences qu'il renferme, on pourroit consulter un Ouvrage publié en 1756, intitulé, *Description historique de l'Hôtel-Royal des Invalides*, par M. l'Abbé *Pérau*, de la Maison & Société de Sorbone. On y trouve les plans, les coupes & les élévations géométrales de cet édifice, avec nombre d'autres gravures, qui rendent en détail les peintures & les sculptures de l'Eglise; le tout dessiné & gravé par *Nicolas Cochin*, Graveur Ordinaire du Roi, de l'Académie Royale de Sculpture. On peut voir aussi l'Ouvrage en 2 vol. de J. F. Félibien, publié en 1706. C'est une Description exacte de l'Eglise des Invalides, &c.

Les Dames ne peuvent entrer aux Invalides qu'en carrosse.

ISLE-ADAM. (*l'*) Bourg de France, avec un beau Château & titre de Baronnie, sur l'Oise, à une lieue sud-ouest de Beaumont, & huit nord de Paris. Longit. 19′. 48″. Latit. 49′. 7″.

Cette terre a passé, de la maison *de Montmorency*, dans celle de *Bourbon-Condé*; & ensuite dans la branche *de Bourbon-Conti*. Ce Bourg a pris son surnom d'*Adam*, qui en étoit Seigneur avant l'an 1200; & depuis ce temps, ces deux noms n'en ont plus fait qu'un, qu'on a donné aussi à la branche aînée des descendans de cet Adam.

ISLE AU CHARBON. *Voy.* CARRIERES DE CHARENTON.

ISLE DE FRANCE. Province de France ainsi nommée, parce qu'elle est bornée par la Seine, la Marne, l'Oise, l'Aisne & l'Ourque. Elle comprend, outre Paris, le Beauvoisis, le Valois, le Comté de Senlis, le Vexin François, le Hurepoix, le Gâtinois, le Multien, la Goele & le Mantois: Paris en est la Capitale.

ISLE DES CIGNES, par corruption, *Isle Maquerelle*, au bout de la Grenouillière, & au pied du Gros-caillou. Cette Isle a 1100 pas de long, sur 120 de large : elle est remplie de bois à brûler & de fragmens de bateaux. C'est dans cet endroit qu'aujourd'hui on lave les intestins ou tripes qu'on apporte des Boucheries, pour les faire cuire & être distribués aux Tripiers. L'on y fait aussi l'huile de tripes, qui s'emploie pour les reverbères ou lanternes de la Ville de Paris.

Cette Isle, que le public nomme *Maquerelle*, étoit, vers le XVe. siècle, appellée *les Mottes de la Sanmonière*, parce que vers ce tems la rivière cessa de séparer l'Isle des *Vaches* de celle des *Treilles* ; mais on continua de les distinguer, & long-tems encore après, on disoit l'Isle *Maquerelle*, dite *des Treilles*, ou l'Isle *des Treilles*, dite *Maquerelle* : en 1492, elle étoit affermée 20 liv. & en 1551, on fit un bail de l'herbe & tonture de cette Isle, pour 27 liv. par an.

Cette Isle s'étant peu-à-peu comblée, on a continué de donner le nom d'*Isle Maquerelle* à une petite Islette, qui étoit au-dessus, & que l'on a par la suite augmentée avec des décombres & des terres, comme on la voit aujourd'hui.

ISLE NOTRE-DAME, ou *de Saint-Louis*. Cette Isle est aujourd'hui communément nommée *Isle Saint-Louis*, & n'a été nommée Isle Notre-Dame, que parce qu'elle appartient à cette Eglise : elle étoit autrefois partagée en deux, par un petit bras de la rivière qui la traversoit dans l'endroit où est à présent l'Eglise de Saint-Louis. La plus grande s'appelloit l'*Isle Notre-Dame*, & l'autre l'*Isle aux Vaches*, parce qu'on y menoit paître les bestiaux. En 1614, Christophe Marie, Entrepreneur-géneral des Ponts de France, s'obligea de joindre en dix années, ces deux Isles, de les environner de Quais revêtus de pierres de taille, d'y bâtir des maisons, d'y faire des rues, & un pont vis-à-vis la rue des Nonaindières. Il s'associa le Regratier, Trésorier des Cent-Suisses ; & Poulletier, Commissaire des Guerres.

Marie & ses Associés, après avoir fait bâtir une partie de l'Isle, se rebutèrent, & cédèrent leur traité à Jean de la Grange, Sécrétaire du Roi. Le contrat est du 16 septembre 1623. Ils reprirent ce traité en 1627, & ils furent enfin obligés de le céder à Herbert, & aux autres habitans de l'Isle, par les soins desquels cette entreprise fut achevée en 1647.

L'on

L'on entre dans cette Isle par trois ponts, dont deux sont de pierre & un de bois. Le Pont-Marie fut commencé en 1613, par *Christophe Marie*, dont il est parlé ci-dessus, & achevé en 1635. Il est de pierre de taille, & a 50 toises de longueur, sur douze de largeur. On y compte cinq arches, quatre piles & deux culées. On avoit élevé sur ce pont, 50 maisons uniformes & profondes de quatre toises. Un débordement extraordinaire de la rivière de Seine emporta deux arches de ce pont, & 22 des maisons qui étoient bâties dessus. Ce triste événement arriva entre minuit & une heure du premier de mars de l'an 1658, & coûta la vie à 50 ou 60 personnes. On a rétabli les deux arches qui étoient tombées, mais on n'a pas rebâti les 22 maisons; on s'est contenté de laisser les 28, que le débordement avoit épargnées.

Le pont de la Tournelle a été bâti de pierre de taille, & a pris son nom d'une tour nommée la Tournelle, qui est auprès de la porte Saint Bernard: cette tour & celle de Billi avoient été construites pour défendre l'entrée de la rivière. Il y avoit auparavant un pont de bois, qui fut emporté par les glaces & le débordement de la rivière en 1637. Le tems de la construction de celui d'aujourd'hui est marqué sur une table de marbre, posée entre les arcades, du côté de la pointe de l'Isle. On y lit cette inscription:

DU REGNE DE LOUIS XIV.

De la Prévôté de Messire Alexandre de Seve, *Prévôt des Marchands, &c. Ce présent Pont a été bâti, &c.*

Au-dessus est le distique suivant:

Ædiles recreant submersum flumine Pontem,
Non est officii, sed pietatis opus. 1656.

Ce Pont a une banquette de chaque côté, pour la commodité des gens de pied. La troisième entrée dans l'Isle Notre-Dame, est par le Pont de bois, nommé aujourd'hui le *Pont-Rouge*.

L'an 1617, *Marie* & ses Associés ayant voulu commencer à faire travailler au Pont de bois, qui devoit faire la communication de l'Isle Notre-Dame avec la Cité, le Chapitre de Notre-Dame s'y opposa; & malgré plusieurs Arrêts du Conseil, obtenus par ces Entrepreneurs, les oppositions du Chapitre empêchèrent la construction de ce Pont. La Grange,

qui, en 1623, fut fubrogé en la place de Marie & de fes Affociés, pour l'entreprife des bâtimens de l'Isle, reçut de la Ville, en 1624, les alignemens du Pont de bois, mais la chofe n'alla pas plus loin; & en 1627, la Grange fe défifta de cette entreprife, qui revint encore a Marie & à fes Affociés. Ceux-ci furent traverfés de nouveau par le Chapitre de Notre-Dame, jufqu'en 1642, que le Roi promit de donner dans un mois au Chapitre, 50000 liv. pour la largeur de 30 pieds du quai du port Saint-Landry, que le Chapitre céda à Marie & à fes Affociés, pour faire la culée & le paffage dudit Pont de bois; à condition qu'il ne feroit fait fur ce Pont, ni maifons, ni boutiques, & qu'on n'exigeroit rien defdits Chanoines, ni de leurs Domeftiques.

Quelques habitans de l'Isle ayant été reçus en la place de Marie & des Affociés, ils firent travailler à un Pont de bois, qui avoit un chemin large de quatre toifes, & des gardes-foux de chaque côté. Ce Pont a fervi pendant longtems; & comme il menaçoit ruine, il fut détruit en 1710. En 1717, on travailla à en conftruire un pareil, qui fut entièrement achevé en 1718.

L'Isle Notre-Dame forme un quarré de 300 toifes de longueur, fur 93 de largeur, couvert de maifons bien bâties, & bordé de beaux & larges Quais, revêtus de pierres de taille, qui l'environnent entièrement. Le Pont-Marie & le Pont de la Tournelle partagent ces Quais en quatre, qui ont chacun leur nom. Celui qui règne depuis la pointe de l'Isle, jufqu'au Pont-Marie, fe nomme le *Quai d'Alençon* ou *d'Anjou;* depuis ce Pont jufqu'au Pont de bois, on l'appelle le *Quai de Bourbon*; celui qui va du Pont de bois au Pont de la Tournelle, porte le nom de *Quai d'Orléans*; & depuis ce Pont jufqu'à la pointe de l'Isle, on lui donne celui de *Quai Dauphin*, ou de *Quai des Balcons*.

La rue Saint-Louis coupe cette Isle dans toute fa longueur, & eft traverfée par trois autres, qui la coupent dans toute fa largeur. Celle qui conduit du Pont-Marie au Pont de la Tournelle, fe nomme la rue des deux Ponts. Celle qui eft fituée à fa droite, s'appelle la rue Regratière, du nom de *Regratier*, l'un des Affociés de *Marie:* elle coupe la rue Saint-Louis, & en eft auffi coupée. Dans la partie qui eft du côté du Quai de Bourbon, il y avoit une enfeigne, où l'on voyoit une femme fans tête, ayant un verre à la main & au-deffous étoient ces paroles: *Tout en eft bon*. Cette enfeigne a fait donner le nom de la *femme fans tête*, à la moitié de cette rue; mais ce qu'il y a de fingulier, c'eft qu'au lieu de nommer ainfi la

partie de la rue où étoit cette enſeigne, on a donné ce nom à la moitié où elle n'étoit point, pendant que l'autre retient toujours le nom de rue *Regratière*. La troiſième rue qui traverſe cette Iſle, eſt ſituée à la gauche de la rue des deux Ponts, & ſe nomme la rue *Poulletière*, du nom de *Poulletier*, autre Aſſocié de *Marie*.

Outre ces quatre rues, il y a du côté du midi, les rues Guillaume & de Bretonvilliers, qui ne vont que juſqu'à la rue Saint-Louis, & ne coupent que la moitié de l'Iſle.

ISLE-LOUVIER, nommée en 1370, l'*Iſle des Javiaux* *; en 1425, l'*Iſle aux Meules des Javeaux*; enſuite l'*Iſle aux Meules*; & à préſent, l'*Iſle-Louvier*, ſans qu'on ſache la raiſon d'aucun de ces noms différens.

Cette Iſle, qui eſt formée par la Seine, a environ 220 toiſes de longueur, & eſt ſituée où étoit le mail de l'Arſenal. Le bras de la rivière qui la ſépare, étoit ſi peu conſidérable, & la Seine y charioit tant de gravier, qu'en été on la paſſoit à pied ſec, ce qui avoit donné lieu de propoſer pluſieurs fois de le combler, & d'y bâtir des maiſons; mais le crédit des Grands-Maîtres d'Artillerie a toujours empêché qu'on n'ait accepté ces propoſitions. En 1730, la Ville de Paris fit élargir ce canal d'une fois autant qu'il l'étoit, & fit conſtruire à la tête une forte digue ouverte par le milieu, qui met les bateaux à l'abri de l'impétuoſité des vagues, & leur ſert de défenſe contre les glaçons que la rivière y charie. Le bras qui ſépare cette Iſle de l'Iſle Notre-Dame, a 65 ou 70 toiſes de largeur, & le grand canal de la rivière la ſépare du fauxbourg Saint-Victor.

En 1425, cette Iſle devoit huit livres pariſis de rente à *Audouin Charpentier*, qui l'avoit achetée de *Michel Moreau*. Les Prévôt des Marchands & Echevins de Paris y firent conſtruire un Fort & une eſpèce de Havre en 1549, pour donner au Roi Henri II, le ſpectacle d'un combat naval, & enſuite d'un ſiège.

---

* *Javeau* eſt un terme des Eaux & Forêts, qui ſignifie une Iſle nouvellement faite au milieu d'une rivière, par alluvion, ou amas de limon & de ſable. A l'égard du nom de Louvier, il vient peut-être de celui de quelque particulier qui en étoit propriétaire. Cette Iſle ſervoit en 1714, pour le dépôt du foin & du fruit, ainſi que pour celui du bois de charpente & de menuiſerie.

L'Isle-Louvier appartenoit pour lors au sieur d'*Entragues*; mais l'on voit dans un Arrêt du Parlement du 28 février 1581, que *Nicolas Pagevin*, Maître de la Chambre aux deniers du Duc d'Anjou, frère du Roi, en étoit propriétaire & possesseur, par l'acquisition qu'il en avoit faite des sieurs d'Entragues. Il paroît cependant qu'elle étoit retournée à ceux de ce nom; car en 1671, ce fut d'eux que la Ville l'acheta. Cette Isle n'est guère fréquentée que par des Bateliers, ou par des Marchands de bois qui y ont leurs chantiers. En 1735, on alongea cette digue, on agrandit & on exhaussa l'Isle; l'année suivante, on y rapporta encore des terres, on aligna & on borna les places que devoient occuper les chantiers, & on élargit le Pont pour la facilité des gens de pied.

Cette dépense a été faite par la Ville, qui n'en jouissoit encore qu'à titre de bail judiciaire.

ISLE SAINT-DENIS, est à quelque distance de l'Abbaye & de la Ville de ce nom, & en a toujours été une dépendance, d'abord par droit de suzeraineté, & ensuite par droit de propriété.

Les Auteurs de l'illustre maison de Montmorenci possédoient cette Isle vers la fin du dixième siècle; il paroît qu'ils prirent, vers le même tems, le nom *de Montmorenci*, à l'occasion d'un différend qu'un de leurs Ancêtres eut avec les Religieux de cette Abbaye. Voici le fait. Un nommé *Hugues Basseith* possédoit cette Isle dans le dixième siècle, & il la donna en mourant à son épouse, qui la porta en mariage à *Bouchard le Barbu*, qu'elle épousa en secondes noces. Celui-ci ne fut pas plutôt maître de cette Isle & terre, qu'il profita d'une forteresse qui y étoit, pour incommoder les Religieux de l'Abbaye de Saint-Denis. Ils en portèrent leurs plaintes au Roi Robert, qui fit d'abord abattre la forteresse. Bouchard n'en fut que plus animé contre les Religieux, & continua de les vexer de toutes manières. On ne trouva d'autres moyens de l'appaiser, qu'en lui accordant une autre forteresse appellée *Montmorenci*. La charte de cette cession est de l'année 998. *Bouchard* alla s'y établir, & en prit le nom. Il ne quitta point pour cela sa terre de l'Isle Saint-Denis, & ses descendans la possédèrent jusqu'au XIVe. siècle; mais sous la condition de n'y construire aucune forteresse, ni rien qui y ressemblât.

On trouve dans l'histoire de la maison de Montmorenci, un acte de l'an 1219, par lequel *Matthieu de Montmorenci*, Con-

nétable de France, promet au Roi Philippe-Auguste, qu'il ne fera construire aucune forteresse dans l'Isle Saint-Denis, & il consent que s'il lui arrive d'en faire bâtir une, le Roi la fasse détruire, & qu'il fasse même ravager tout le Village de cette même Isle. Vers le milieu du XIVe. siècle, cette terre n'étoit plus dans la maison de Montmorenci; elle appartenoit à un Ecuyer nommé *Pierre de Saint-Paul.* Charles V, Roi de France, fit l'acquisition de cette terre, & la donna en toute propriété à l'Abbaye de Saint-Denis en 1373, avec d'autres terres, pour l'acquit des fondations que ce Prince fit à l'autel de Saint-Jean-Baptiste, dans l'Eglise de cette Abbaye. Les habitans de l'Isle ont été long-tems sans avoir chez eux, ni Paroisse ni Chapelle. Ils étoient de la Paroisse de Saint-Marcel dans la Ville de Saint-Denis, ce qui étoit d'une extrême incommodité, tant à cause de l'éloignement, que par la difficulté du passage, qui ne peut se faire que par eau; car de quelque côté que l'on veuille sortir de cette Isle, ou y entrer, il faut nécessairement un bateau. Les habitans obtinrent en 1620, de M. le Cardinal de Retz, Archevêque de Paris, la permission de construire une Chapelle, qui fut d'abord une Succursale de la Paroisse de Saint-Marcel: cette Chapelle étoit desservie par un Prêtre, qu'y envoyoit le Curé de Saint-Marcel. Cette sujétion & autres réserves occasionnant encore beaucoup d'inconvéniens, on prit enfin le parti d'ériger cette Chapelle en Eglise Paroissiale, & d'y établir un Pasteur pour la gouverner. Cette affaire fut totalement consommée au mois de juin 1668. Il n'y a point d'Isle habitée qui puisse mieux représenter que celle-là, ce que Lutèce étoit dans ses commencemens.

Il y a dans cette Isle une maison qui mérite d'être remarquée, tant par la beauté & régularité de sa bâtisse, que par l'élégance des jardins qui en dépendent. Ce terrein, qui forme environ sept arpens, appartenoit ci-devant à M. *Oudinot*, ancien Payeur des rentes. C'est à lui que l'on est redevable d'une riche plantation d'arbres, qui forment aujourd'hui un coup d'œil admirable, & au moyen desquels on peut faire exactement le tour des jardins, sans être incommodé de l'ardeur du soleil. A l'égard de la maison, c'étoit alors peu de chose, & elle étoit d'ailleurs exposée, presque tous les ans, aux inconvéniens des inondations de la Seine. M. *Larcher*, riche Marchand Papetier, rue de la Verrerie, à la Tête noire, ayant fait acquisition de ce terrein, a commencé par détruire l'ancienne maison de son prédécesseur, pour en bâtir une nouvelle, qu'il a mise à l'abri du ravage des débordemens, en

la faisant construire de manière que le rez-de-chaussée est à quelques pieds au-dessus de la crue la plus haute de la Seine. Ce bâtiment a été construit en 1753, d'après les dessins & sous la conduite de M. *Rousset*, de l'Académie Royale d'Architecture, Artiste distingué par ses talens, dont il a donné des preuves en différentes circonstances, & sur-tout dans la bâtisse admirable des cuisines du Château de Livry, que l'on peut regarder comme un chef-d'œuvre en ce genre. M. *Rousset* a construit le bâtiment de M. *Larcher*, avec une telle intelligence, qu'une Compagnie nombreuse n'y forme point d'embarras; & lorsqu'on y est peu de monde, elle n'a point l'air d'une solitude; on trouve au rez-de-chaussée une belle salle à manger, décorée de tout ce qui peut lui convenir: de-là, on passe dans un grand sallon bien percé, d'où l'on jouit de toutes parts de la perspective la plus riante. Douze appartemens de Maîtres occupent le reste du bâtiment, tant au premier étage, qui est d'une belle hauteur & bien éclairé, que dans l'étage au-dessus, dont les pièces, qui sont plus basses, sont éclairées par des fenêtres mézanines. Dans les combles, sont des logemens de domestiques.

Les jardins répondent à la beauté & à la régularité du bâtiment. La plantation anciennement faite par M. Oudinot, leur donnoit déjà un air de grandeur & de noblesse, qui les faisoit admirer par ceux qui les voyoient dans le lointain: le nouveau Propriétaire y a fait des augmentations considérables, qui fournissent dans leur intérieur des promenades délicieuses: on y jouit également de l'utile & de l'agréable; les potagers mêmes sont très-ornés. On a distribué de toutes parts, avec beaucoup de goût & d'intelligence, un grand nombre de vases, de statues & de grouppes, d'après les meilleurs modèles, soit dans l'antique, soit dans le moderne. L'ordonnance de ces jardins est l'ouvrage de feu M. *Pilet*, Artiste très-habile en ce genre.

Les Pêcheurs de cette Isle sont exempts de payer le sol pour livre de leur poisson aux Jurés-vendeurs de la Halle de Paris, pourvu qu'ils n'en apportent pas au-dessus de douze livres dix sols. Ils se prétendent aussi exempts de payer l'entrée.

ISSY, *Issiacum*, est un Village situé sur un côteau assez roide, dont l'aspect est vers le nord, & à peu de distance de la Seine. Il est éloigné d'une lieue de Paris, & il doit son nom, à ce que prétendent quelques Auteurs, à la Déesse *Isis*, qui y avoit un Temple du temps du Paganisme, & un

Collège de Prêtres. *Voy.* RUE COQUILLERE. Le pays est fort cultivé, principalement en vignes. On y voit de très-belles maisons.

Celle de M. le Prince *de Conti* a été bâtie en premier lieu, par *Bazin de la Bazinière*, Trésorier de l'épargne, & un des plus riches particuliers de son tems; elle passa ensuite à M. *Denis Talon*, Avocat-général; & enfin au feu Prince *de Conti*, ayeul du Prince *de Conti* d'aujourd'hui, qui y fit faire des embellissemens si considérables, qu'on doit la regarder comme une des belles maisons qui se trouvent aux environs de Paris. Les dedans sont enrichis de meubles précieux: le jardin est riant & d'un beau dessin; mais il est un peu serré. Il y a plusieurs pièces d'eau, dont une pétrifie des plantes.

La Paroisse n'a rien de remarquable que la sépulture des *Vaudetars*. Le Séminaire de Saint-Sulpice y a une maison, dont le jardin est spacieux & en bon air. On y remarque une Chapelle bâtie sur le modèle de celle qui est à Lorette*. L'Archevêque de Paris est Nominateur absolu de cette Cure.

On peut encore voir à Issy la belle maison qui a autrefois appartenu à feu M. *de Vanholles*, Sur-intendant d'Alsace, & qui a passé ensuite à M. le Maréchal d'*Estrées*; & après lui, à M. le Cardinal *de Fleury*, qui y mourut en 1743. Le corps

* Un Clerc de la Paroisse de Saint-Roch de Paris, (M. Coger) dans sa Description de la maison de ce Séminaire, parle ainsi de cette Chapelle:

Mitius hîc lumen sublustri fulget in umbrâ,
Hîc pietati addunt stimulos ars & locus ipse,
Sanctaque formido, & secretus corripit horror
Intrantes, pavidisque sacros inspirat amores,
Et replet attonitam præsenti numine mentem.

L'Auteur est aujourd'hui Professeur d'Eloquence au Collège Mazarin; & étoit Recteur de l'Université en 1773.

On peut voir le reste de la pièce dans le Mercure d'avril 1742. En conséquence de cette dévotion extraordinaire, Messieurs de Saint-Sulpice ne permettent à personne de dire la Messe avec la perruque, au principal Autel de cette Chapelle. Cette maison a appartenu à la Reine Marguerite. Le corps-de-logis du milieu est de ce temps-là; les peintures sont à fresque. On voit dans la cour, le buste d'une personne, qui a la toque sur la tête, *Histoire du Diocèse de Paris*, *Tom. VII*, *pag.* 15 & 16.

de cette Eminence resta en dépôt dans l'Eglise Paroissiale d'Issy, jusqu'à ce qu'on le transportât dans le tombeau qu'on lui avoit préparé dans l'Eglise Collégiale de Saint-Louis du Louvre.

Il y avoit à Issy une Abbaye de Bénédictines, qui n'avoit été d'abord qu'un Prieuré, & qui fut ensuite érigée en Abbaye par Louis XIV. *Voy.* ABBAYE d'ISSY. Les Moines de Saint-Germain-des-Prés sont Seigneurs d'Issy.

On trouve dans ses carrières différens fossiles, principalement des huîtres, &c. *Voy.* COQUILLAGES. Les Etudians en Médecine y vont herboriser avec MM. leurs Démonstrateurs, dans la saison des simples; & le même jour, dans le parc de Meudon.

IVETTE. (*Prieuré d'*) La terre d'Ivette avoit été donnée dès le IXe. siècle, à l'Abbaye des Fossés, avec bois, pré, eau, labourages, hôtes & une Eglise du titre de S. Pierre. Il n'y avoit point encore de Monastère en forme établi en ce lieu; la tradition est qu'un des Seigneurs de Levis y en fonda un, ou au moins qu'il en fut le Restaurateur. L'Eglise de Saint-Pierre est peut-être encore le même édifice, qui n'est qu'une espèce de Chapelle oblongue, bâtie de pierres de molières.

Des titres de l'an 1287 font mention d'une fontaine de cette prairie, qui sort de terre, sur la censive de l'Abbé de Saint-Maur, & à laquelle touchent les prés de l'Abbaye de la Roche. Ils l'appellent la fontaine de *Saires* ou des *Aires*. C'est l'une des sources de la rivière d'Ivette.

En 1605 ou 1607, il fut arrêté par M. de Gondi, Evêque de Paris, & Abbé de Saint-Maur, avec les Chanoines de Saint-Maur, qu'ils auroient pour supplément le Prieuré d'Yvette & celui de la Chapelle-la-Reine. Ce qui n'a pu être effectué qu'en 1733, après la mort de M. *de la Grange*, Chanoine de Notre-Dame de Paris, qui n'avoit point fait de résignation de ce Bénéfice. Avant 1607, il étoit uni depuis le 30 mai 1580, à la Manse Episcopale de Paris.

Ce Prieuré est dans le territoire de la Paroisse de Levis. *Voy.* LEVIS.

IVRY. Village éloigné des dernières maisons du fauxbourg Saint-Marceau, d'une bonne demi-lieue, situé partie dans le bas d'un côteau, & partie à mi-côté. Les vignes sont sur les côteaux & sur le chemin de Villejuif, & les terres

labourables font dans la plaine, vers la rivière, en allant à Vitry ou à Choisy.

L'Eglise est sous le titre de S. Pierre. Comme elle est bâtie à mi-côté, on y monte par plusieurs dégrés du côté du septentrion. Elle n'a qu'une seule aile du côté du septentrion. La Cure & la Chapellenie sont a la nomination du Chapitre de Saint-Marcel.

Au bout du Village, en tirant vers Vitry, est une Chapelle isolée, du titre de S. Frambold ou Frambald, que l'usage fait appeller *S. Frambour*, & où il se fait un grand concours de peuple le premier mai. On y voit dans une ouverture quarrée derrière l'Autel, les pierres sur lesquelles on croit que le Saint se reposoit dans sa grotte. Les Fidèles y passent leur tête, & appuyent les mains sur une statue du Saint : ensuite ils vont boire ou prendre de l'eau de la citerne, que l'on a souvent remarqué avoir la vertu de soulager les maux. Il s'y est aussi établi une Confrèrie, que M. de Péréfixe, Archevêque de Paris, approuva en 1670. La Fête de *S. Frambour* se solemnise en sa Chapelle, le dimanche d'après l'Assomption, car ce Saint mourut le 15 août.

Il y a une autre Chapelle du titre de N. D. des Anges, bâtie dans l'ancien Château. Ce Bénéfice est à la nomination du Seigneur d'Ivry.

Il est fait mention du vin d'Ivry (en ces termes) dans le Décret poétique, donné en l'Isle de Co, sur le procès au sujet du vin de Bourgogne & celui de Champage.

Nunc ergò cœnis exultabo ab omnibus,
Molli vetator delicatum vellere,
Guttur saliva, niteat illa liquidior,
Neustriacus ille limus, illa suavius,
Titillet haustus dolio Ivriaco *latet.*

Le Château nouveau a *été* bâti par *Claude Bosc Dubois*, Conseiller d'Etat, ancien Prévôt des Marchands, & Procureur-général de la Cour des Aides, décédé le 15 mai 1515. L'avenue commence au grand-chemin de Paris ; & après avoir fait un coude, se termine devant la porte du Château. La porte est haute, mais simple & sans ornement. La cour est fermée, d'un côté, par le Château ; & des autres, par des grilles de fer, qui la séparent du parterre & du jardin. Le Château est à main droite, le parterre à gauche, & le jardin en face de l'entrée. Le Château n'est qu'un corps-de-logis quarré & assez simplement décoré ; mais les appartemens en sont

commodes & les vues charmantes, elles donnent du côté de Paris, & du côté de la rivière, & font une très-belle perſpective.

Le parterre eſt agréable, orné d'un baſſin à jet d'eau, & d'une terraſſe en forme de demi-lune, & paliſſadée de tous côtés de charmilles. Le jardin offre d'abord une longue & très-belle allée de maronniers, paliſſadée des deux côtés de charmilles. Les potagers ſont du côté de la rivière, & de l'autre ſont pluſieurs allées, parmi leſquelles on remarque celle des orangers, au milieu de laquelle il y a un baſſin qui reçoit les eaux des caſcades. Ces caſcades ſont en haut du jardin; elles ſont petites, mais fort longues, & ſortent d'un jet d'eau qui eſt au-deſſus, & auprès duquel on voit deux boulingrins & une ſtatue de Louis XIV, par le célèbre *Coiſevox*, ſemblable à celle qui eſt à l'Hôtel-de-Ville de Paris. Voici une des inſcriptions qui s'y liſent :

Hoſtem, aras, populum, victorque, ultorque, paterque,
Sterno, tego, cumulo, vi, pietate, bonis.

La terraſſe où eſt cette ſtatue, eſt belle pour les vues & le coup-d'œil; & au bout, il y a un petit pavillon quarré, qui eſt un agréable réduit.

Cette maiſon a appartenu en dernier lieu au feu Maréchal d'*Uxelles*, & après ſa mort au Marquis de Beringhen, premier Ecuyer du Roi, ſon Légataire univerſel; & depuis la mort de celui-ci, on ne ſait trop préciſément à qui a paſſé cette maiſon.

LAC

LACY ou LASSY. Un des petits Villages qui reſtèrent inhabités durant le temps des guerres des Anglois, depuis l'an 1422, juſqu'en 1430. Il eſt éloigné de ſix lieues & demie de Paris, & l'on a lieu de croire que cette Paroiſſe eſt un démembrement de celle de Luſarches, dont le Chapitre préſente à la Cure. La chaire à prêcher eſt placée directement au-deſſus du confeſſionnal. C'eſt un pays de labourages ou pâcages. On n'y voit aucunes vignes. Lacy eſt dans la famille de MM. *Molé*.

LAGNY. Ville de l'Iſle de France, avec une fameuſe Abbaye de Bénédictins, fondée par S. Fourin, Gentilhomme

Ecoſſois, dans le ſeptième ſiècle. Elle vaut 12000 liv. La principale des trois Paroiſſes de la Ville eſt ſous le nom de S. George. Les Anglois l'aſſiegèrent en vain ſous Charles VII, en 1432. Le Duc de Parme la prit en 1590. C'eſt la Patrie de *Pierre d'Orgemont* & du Poëte *Geoffroi*. Elle eſt ſur la Marne, à 4 lieues, Sud-oueſt de Meaux, 6 Eſt de Paris. Longit. 20ʹ. 20ʺ. Latit. 48ʹ. 50ʺ.

Cette petite Ville, une des plus anciennes du Royaume, a joué un grand rôle dans notre Hiſtoire. Le commerce y étoit conſidérable dès le commencement du douzième ſiècle. Ses Marchés & ſes Foires étoient célèbres ſous Louis-le-Gros & Louis VII. Il y avoit même à Paris une Halle affectée aux Marchands de Lagny. Cette Ville fut priſe, pillée & brûlée par les Anglois en 1358. En 1415, le Duc de Bourgogne (Jean) ſe flattant d'être admis à l'audience de Charles VI, vint loger à Lagny avec ſes troupes, en attendant les ordres du Roi. Il y reſta ſi long-tems, que le peuple de Paris lui donna le ſobriquet de *Jean de Lagny*. Il ſe plaignit à Charles de ſes délais; mais comme ce Prince ne ſe preſſoit pas de lui répondre, il donna le pillage de la Ville à ſes ſoldats, & décampa. Lagny, dans ces temps malheureux, paſſa ſucceſſivement au pouvoir du Roi, des Bourguignons, & des Anglois, qui tous la déſolèrent. Pendant qu'elle étoit ſoumiſe au Roi, le Duc *de Bethford* la fit attaquer. M. l'Abbé *le Bœuf* nous apprend à cette occaſion une anecdote ſingulière. Selon lui, on ne s'amuſa pas à tirer des boulets contre la place; mais il *y eut 112 pièces de canon lancées en un jour, dont il n'y eut qu'un coq de tué*. Lorſqu'on paſſe par *Lagny*, il ne faut pas s'aviſer de demander aux habitans *combien vaut l'orge*. Ils ſe mettent en fureur, & plongent le queſtionneur dans la fontaine qui eſt au milieu de la Ville, ſans reſpecter le rang, le ſexe, ni l'âge; ils ne font point d'ailleurs d'autre mal. Cet uſage vient de ce que *Lagny* s'étant révolté contre le Roi en 1544, le Maréchal *de Lorge*, qui étoit dans le canton avec un corps de Troupes, prit la Ville & la ſaccagea. Comme on vend de l'orge à Lagny, & que l'acheteur ne peut ſe diſpenſer de s'informer du prix, il faut avoir la main dans le ſac, lorſque l'on fait cette demande; avec cette attention, on évite le bain d'eau froide. *Voy.* COMMERCE, *pag.* 519.

LANDI. Fête fort ancienne, que les Ecoliers de l'Univerſité célébrent entr'eux tous les ans, le premier lundi après la S. Barnabé. Voici l'étymologie de ce mot, & l'origine de cette Fête.

Le mot Latin *indictum* signifioit au douzième siècle, un jour & un lieu indiqués pour quelque assemblée de peuple. Ce mot a souffert deux altérations dans notre Langue. L'*i* fut d'abord changé en *e*, ensuite en *a*: on a prononcé l'*indict*, l'*endict*, & ensuite *landit*. Ce dernier mot signifie donc la même chose que le premier, c'est-à-dire, un lieu où l'on s'assembloit par l'ordre, ou avec la permission du Prince. Lorsqu'on eut apporté en France du bois de la vraie Croix, l'Evêque de Paris, pour satisfaire la piété des Fidèles de son Diocèse, qui souhaitoient voir cette précieuse Relique, établit un *Indict* annuel dans la plaine de Saint-Denis, n'y ayant pas d'emplacement assez vaste dans la Ville pour contenir tant de monde. Le Clergé y alloit en procession, l'Evêque y prêchoit, & y donnoit la bénédiction au peuple. L'Université de Paris ayant pris une certaine forme, s'y rendit pareillement avec son Recteur, de même que le Parlement, lorsqu'il fut rendu sédentaire. L'endroit étoit sec & aride; car il n'y avoit ni ruisseau ni fontaine: on fut donc obligé d'y apporter des rafraîchissemens; peu-à-peu il s'y forma une Foire: elle fut continuée durant plusieurs jours, & devint bientôt fameuse. Comme le parchemin étoit alors la matière dont on se servoit le plus communément pour écrire, il s'en faisoit un débit considérable à cette Foire; le Recteur de l'Université alloit lui-même acheter ce qui lui en falloit pour lui & pour tous ses Collèges, & il n'étoit pas permis d'en vendre aux Marchands de Paris, avant qu'il eût fait ses emplettes. Cette procession du Recteur à la Foire du *Landi*, procura aux Ecoliers quelques jours de vacances. Tous voulurent escorter le Chef de l'Université, ne croyant pas qu'il fût accompagné suffisamment de ses premiers Officiers. Le voyage se faisoit avec toute la pompe & la magnificence possibles. Les Régens & les Ecoliers se trouvoient à cheval dans la place de Sainte-Geneviève; delà, ils marchoient en ordre jusqu'aux champs du *Landi*. Cette longue cavalcade se terminoit rarement sans effusion de sang. Malgré la vigilance de leurs Maîtres, ces jeunes-gens, après avoir dîné, se querelloient & en venoient aux mains. Outre ces petites guerres, le *Landi* étoit encore sujet à d'autres inconvéniens. Plusieurs vagabonds, domestiques & gens sans aveu, se joignoient au cortège de l'Université; les filles & les femmes, en habits de garçons, s'y mêloient aussi, & y causoient des désordres épouvantables. Il fallut plusieurs Arrêts du Parlement pour y remédier; encore ne vint-on à bout de les faire cesser entièrement, que lorsqu'on eut transféré cette Foire célèbre,

du milieu de la plaine, dans la Ville même de Saint-Denis. Le temps de la Ligue qui survint, & l'inutilité d'aller acheter des parchemins, depuis que le papier étoit devenu commun, contribuèrent aussi beaucoup à l'abolissement du Landi. Le nom cependant en est resté; & l'on appelle ainsi le congé que prend encore l'Université, le lundi après la S. Barnabé.

Les loges des Marchands étoient construites non seulement dans les champs, du côté de la rivière, mais aussi sur le bord du chemin; & c'étoit dès le premier jour de mai, que les Marchands de Paris venoient les retenir & les marquer. Un Poëte, vers l'an 1290, composa les vers suivans, sur la disposition des loges des diverses Professions; nous les rapporterons pour donner au Lecteur une idée de la Poésie de ce temps-là.

Cy commence le Dit du Lendit rimé.

En l'onneur de la Marcheandie
M'est pris talent que je vous die
Se il vous plaist un nouvel Dit.
Bonne gens, ce est du Lendit,
La plus roial Foire du monde,
Si con Diex la fait à la ronde,
Por qui gi ai m'entention. [a]

Premerain [b] la Pourcession
De Notre-Dame de Paris
Y vient, que Dieu gart de peris
Tous les bons Marcheans qui y sont;
Qui les grans richesses y ont,
Que Diex les puit tous avancier:
L'Evesque ou le Penancier [c]
Leur fait de Dieu beneiçon, [d]
Du digne bras S. Semion [e]
Devant apres ne doit nus [f] vendre.
Or vous voudre ge faire entendre
La fernaisie qui me vint
Quant à rimoïer me convint.
Au bout par dessi [g] Regratiers

[a] Mon intention. [b] Premièrement. [c] Pénitencier. [d] Bénédiction. [e] S. Simeon. [f] Aucun. [g] Du côté de Paris.

Trouvé, Barbiers & Cervoiſiers, [a]
Taverniers & puis Tapiciers ;
Aſſez près d'eux ſont li Merciers.
A la coſte du grand-chemin
Eſt la Foire du Parchemin ;
Et apres trové li pourpoint, [b]
Dont maint homme eſt veſtu à point ;
Et puis la Grant-Peleterie.
Il y a ici un vers oublié dans le Manuſcrit.
La tiretaine dont ſimple gent
Sont reveſtu de pou d'argent :
Les Lingieres ne ſont pas toutes.
Je m'en retourné par les coûtes ;
Puis m'en reving en une plaine,
La où l'on vent cuirs cruz & laine :
Puit adreſſai au bout arier
Là où je commençai premier
Par devers la Croix du Lendit [c]
Pour miex aconſevoir mon Dit ;
M'en ving par la Ferronerie,
Après trouvé la Batterie, [d]
Cordouanier & Bourrelier,
Sellier & Frennier [e] & Cordier,
Chanve, file & cordouan. [f]
Aſſez y ot paine & ahan
Marchans qui la ſont aſſemblez,
Faux, apres fauſilles à blez
Si y trouvé ou qui les ſet querre,
Queuz [g] d'Ardenne & d'Engleterre,
Haches, coignées & tarierres,
Trenchans de pluſieurs manières,
Mortelier [h] bancier trouvai,
Taneur, Megcis de bon conroi, [i]
Chauſier, Huchier [k] & Changeour
Qui ne ſont mie le menour [l]
Il ſe ſont logié bel & gent. [m]
Apres ſont li Joüel d'argent, [n]

---

[a] Vendeurs de Biere [b] Vendeurs d'habits. [c] C'étoit une croix de pierre. [d] Chaudronniers. [e] Eperonniers. [f] Cuirs. [g] Pierre à aiguiſer [h] Eſpèce de Fondeur. [i] Paſſeurs de peaux fines. [k] Faiſeurs de coffres. [l] Qui ne ſont pas les moindres. [m] Bien & agreablement. [n] Bijoux.

Qui font ouvré d'Orfaverie :
Ce me femble grande defverie. [a]
Je n'i vi que trois Efpifiers,
Et fi le me convient noncier.

Puis m'en vins en une ruelle
Etroite, où l'en vent la telle,
Yceuls doi-je bien anoncier,
Et après le Chanevacier [b]
Aincois, que je foie a repos
Platiaux, [c] efcueles & pos
Trouvé, qui font ouvré d'eftain.
Or dirai du meftier hautain,
Qu'a ma matere miex apere [d]
C'eft cis que tous les autres pere [e]
Ce font li Drapier que Dieu gart
Pour biaus dras l'allions regart.
Diex gard ceux qui les fevent faire
Des Marcheans de bon afaire [f]
Doit-on parler en tous bons lieus.
Por ce que je ne foie oifeus,
Voudrai nommer felon mon fens
Toutes les Villes par affens, [g]
Dont la Foire eft maintenue. [h]
Premier eft Paris amentue, [i]
Qui eft du monde la meillour,
Si li doit-on porter hounour
Tous bien en viennent, dras & vins;
Apres parlerai de Provins,
Vous favez bien comment qu'il fiet
Que c'eft l'une des dix fept :
Apres, Rouen en Normandie,
Or oez [k] que je vous en die,
En mon Dit vous amenteuvrai [l]
Gant & Ypre & puis Douay,
Et Maaline & Broifelles [m]
Je les doi bien nommer con celles

---

[a] Sujet de fâcherie. [b] Vendeur de toile de chanvre. [c] Plats. [d] Conviennent. [e] Celui qui furpaffe. [f] D'importance. [g] Ordre. [h] Fréquentée. [i] Mentionné, [k] Or écoutez. [l] Je vous ferai mention. [m] Bruxelles.

Qui plus belles font à voir ;
Ce vous fai-je bien affavoir ;
Cambrai cité, & Moncornet,
Maubeuge ; & Aues i met,
Nogent-le-Retro & Dinem,
Manueval, Torot & Caën,
Louviers & Breteul & Vernon ;
Chartres, Biauvais cité de nom,
Evreus, & Amiens noble halle,
Et Troie & Sens, & Aubemalle, [a]
Endelli, Doullens, Saint Lubin,
Selon con dit en Conftantin ;
Et Montereul deffus la mer,
Et Saint Cointin [b] & Saint Omer,
Abeville, & Tenremonde,
Chaalons ou moult de pueple abonde,
Bons Marcheans & plain d'engien, [c]
Di eftre après & puis Enguien,
Louvain, Papelines [d] trouvai,
Valenciennes & puis Tournai,
Torigni, & puis Darneftal,
Et apres trovai Boneval,
Nogent-le-Roi & Chaftiaudun,
Maufumier mettrai en guemun, [e]
Aubenton y doit être bel,
Et le Temple de Mondoublel,
Corbie, Courtrai & Erre, [f]
Baieus, Chambel ; m'i faut attraire [g]
Hal & Grant-mont-tret [h] en Brebant,
Coutras, & gent plein de brans [i] :
Villevort ne veut pas leffier ;
Pavilli, ne Moutier-Villier,
Monfiaus y mellrai, & Blangi,
Lilie en Flandres, Creffi & Hui,
Et Arras cité, & Vervin,
Partant en farez le couvir [k] :
Eftampes mettrai en commun

[a] Aumalle. [b] Saint-Quentin. [c] Induftrieux. [d] Poperingue, pres d'Ypres. [e] En général ; mais le mot dont il s'agit, eft inconnu. [f] Aire. [g] Il m'y faut ajouter. [h] Droit, [i] D'épées, fabres. [k] Tous ceux qui s'y affemblent.

Et

Et le Chastiau de Melleun,
Saint-Denis où je fui tant aise,
Nommerai & après Pont-aise,
Gamache, Baillеúil & en Sene.
Par ce que je ne mes-asene, [a]
N'oubli pas Miaus ne Laigny,
Ne Chastiau-Landon quant y fuy
Au Lendit; merci Jhesu-Christ,
Je les mis tous en mon escrit.

Si n'oubli pas, comment qu'il aille,
Ceux qui amainent la bestaille,
Vaches, bueus, brebis & porciaus,
Et ceux qui vendent les chevaus,
Ronsins, palefrois & destrier,
Les meilleurs que l'on puet trover;
Jumens, poulains & palefrois,
Tels comme por Contes & pour Roys.
Jhesus qui est souverain Diex,
Leur sauve à tretous leur chatiex [b]
Et leur doint grace de gaagnier.
Quan qu'il est de bon por mengier [c]
Et bon vin, tout vient au Lendit,
Il me semble que j'ai voir dit. [d]

LANDRY, (*Saint*) petite Eglise Paroissiale, bâtie dans la Cité, sur le bord de la rivière de Seine. Quelques recherches qu'on ait faites, on n'a pu découvrir son origine. Il y avoit avant dans cet endroit, une petite Chapelle, où l'on prétend que Saint Landry, Evêque de Paris, alloit souvent faire ses prières. Ce saint Evêque mourut vers l'an 660, & fut inhumé dans l'Eglise de Saint-Vincent, qu'on nomme aujourd'hui Saint-Germain-l'Auxerrois. Maurice de Sulli, un de ses Successeurs en l'Evêché de Paris, fit lever le corps de ce Saint, & le fit mettre dans une châsse de bois doré, l'an 1171; mais le 4 de septembre de l'an 1408, Pierre d'Orgemont, aussi Evêque de Paris, le fit mettre dans une châsse d'argent, après en avoir tiré des ossemens pour l'Eglise de Saint-Landry. Ces reliques détachées étoient un

[a] Il ne manque à rien. [b] Leurs biens. [c] Tout ce qui est bon à manger. [d] J'ai dit vrai.

offement d'un doigt, & un du col, qui furent portés avec beaucoup de folemnité dans l'Eglife de Saint-Landry, & remifes à Jean de Fleury, Sécrétaire du Roi, & à Jean le Bugle, Procureur du Roi, Marguilliers de cette Paroiffe.

Dans le chœur de cette Eglife, fut inhumé *Nicolas le Tourneux*, Eccléfiaftique, fameux par fa piété, par fon favoir & par fes grands talens, pour l'éloquence Chrétienne. Il eft fans épitaphe; & ce n'eft que par tradition, qu'on fait où il a été enterré. Il mourut le 28 de novembre 1686, âgé de 46 ans & 5 mois.

Dans le bas-côté, du côté de l'Epître, on voit un tombeau orné de quatre colonnes de marbre, au haut duquel font les armes du Chancelier *Boucherat*, d'azur au coq d'or, barbé & creté de gueules.

Le Chancelier *Boucherat*, qui avoit fait élever ce monument en 1694, parut ne pas s'en fouvenir cinq ans après; car étant mort le 2 feptembre 1699, il fut inhumé dans l'Eglife de Saint-Gervais, comme il l'avoit ordonné.

Du même côté, mais plus bas, eft un beau maufolée, que *François Girardon* fit ériger pour *Catherine Duchemin*, fa femme, & pour lui. Ce Sculpteur fameux en donna lui-même le modèle, & le fit exécuter par *Nourriffon* & *le Lorrain*, deux de fes Elèves. Ce monument confifte en un grand farcophage de marbre vert d'Egypte, furmonté d'une Croix, au pied de laquelle eft la figure de la Vierge debout, pénétrée de douleur, & levant les yeux au Ciel. A fes pieds, eft le Corps de fon divin Fils, étendu fur le farcophage. Deux Anges font auprès de la tête du Chrift; un autre eft affis au pied de la Croix, & deux font en l'air, qui contemplent la Croix, & tous font confternés & dans l'adoration. Ces figures font de grandeur naturelle, & à demi-relief, fur un fond de marbre de couleur.

Ce tombeau eft un des moindres ouvrages de Girardon. Quoique la compofition en foit affez belle, l'exécution en eft froide & dure. Cet habile Sculpteur n'a jamais excellé que quand il a été conduit, & qu'il a travaillé fur les deffins de *le Brun*, comme lorfqu'il a fait le tombeau du Cardinal de Richelieu, & plufieurs autres. On peut dire cependant que s'il ne donnoit pas au marbre le feu & la vie qu'on admire dans les ouvrages de *Bernin* & de *Puget*, il leur donnoit une précifion & une correction de deffin qu'on ne trouve que dans l'antique, ou dans les ouvrages de ce Sculpteur. *Catherine Duchemin*, dont on vient de décrire le tombeau, étoit auffi

une femme illustre, qui avoit excellé à peindre les fleurs, & avoit mérité une place dans l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture; mais en épousant le sieur Girardon, elle ne s'occupa plus que de ses affaires domestiques, & de l'éducation de ses enfans.

A côté de la grande porte de cette Eglise, est une Chapelle, où l'on voit les plus beaux Fonts-baptismaux qu'il y ait à Paris. C'est un grand bloc de porphire parfaitement bien mis en œuvre, & dont les charnieres & les autres ornemens sont de bronze doré d'or moulu. Ces Fonts sont l'ouvrage de *la Pierre*, Marbrier; ils ont été donnés en 1705, par M. *Garçon*, Curé de cette Eglise.

La Cure de Saint-Landry est à la nomination du Chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois, aujourd'hui réuni à celui de Notre-Dame.

LANTERNES. Les rues de Paris ont commencé, en 1666, à être éclairées par des lanternes avec des chandelles, pendant neuf mois de l'année; on en exceptoit les huit jours de lune.

En 1729, l'on comptoit 5772 de ces lanternes. Cette même année, on posa celles qui commencent à la porte de la Conférence, jusqu'au bout du cours, près de Chaillot. Les années suivantes, on en a mis aux extrêmités des Fauxbourgs, dans les rues nouvelles qui s'y étoient formées.

M. *de Sartine*, Lieutenant-général de Police, toujours occupé à embellir cette illustre Capitale, proposa, il y a quelques années, une récompense à celui qui trouveroit le moyen & la meilleure manière d'éclairer Paris, au jugement de l'Académie des Sciences, en combinant la clarté & la facilité du service. Cette récompense a procuré depuis sept ans une nouvelle façon d'éclairer Paris, par le moyen des lanternes à reverbères; ce qui donne une grande clarté. Il seroit à souhaiter qu'avec un pareil établissement, l'on pût éclairer Paris toute l'année, sans interruption, pas même les jours de lune, se trouvant, dans ces temps-là, des nuits plus obscures que dans l'hiver.

LANTERNE-MAGIQUE. Tous les hivers un grand nombre de Savoyards ou Piémontois viennent à Paris montrer la lanterne-magique. C'est une espèce d'industrie, qui procure à ces pauvres Montagnards le moyen de faire subsister leurs familles pendant six mois de l'année, parce qu'alors ils quittent Paris pour retourner dans leur Pays, porter le gain

qu'ils ont fait, & récolter les fruits qu'ils ont chez eux. Les lanternes-magiques furent inventées en 1266, par *Robert Bacon*, Anglois, Religieux de l'Ordre de Saint-François. Cette invention le fit accuser de négromancie; mais il s'en justifia pleinement auprès de son Général & du Pape Clément IV, auquel il envoya quelques pièces de cette prétendue magie, dont le Pontife fut très-curieux & satisfait.

LAPIDAIRES. Ce sont les Artistes qui taillent & gravent les pierres précieuses, & font en cette Capitale un Corps qui le cède en antiquité, à peu d'autres Communautés. Leurs Statuts leur ont été donnés par S. Louis en 1290, & confirfirmés par Philippe de Valois. Il leur est défendu de *joindre verre en couleur de crystal*, *par teinture ni peinture nulle*, conformément à l'article XVII. de l'Ordonnance de Henri II. L'apprentissage est de sept ans, & deux ans de compagnonage. Le brevet coûte 36 liv. & la Maîtrise 300 liv. avec chef-d'œuvre. Patron, S. Louis; Bureau, rue de la Huchette.

LAUNAY. Château sur le rivage gauche de la rivière d'Ivette, au Doyenné de Château-fort, de la Paroisse d'Orçay. Ce Château bâti à l'Italienne, a appartenu, sur la fin du dernier siècle, à M. *de Vallis*, Auditeur des Comptes. Ce Launay est appellé le grand-Launay, pour le distinguer du petit-Launay, qui est de la Paroisse de Bures.

L'AUNAY-COURÇON. Nouvelle Paroisse détachée de Bries ou Briis, à sept ou huit lieues de Paris, & trois de Montlhery. Elle n'étoit d'abord composée que du Village de Courson, du hameau de Monthelou, & d'une partie du hameau de la Roncière, mais en 1671, la Ferme de Gloriette fut séparée de la Paroisse de Vaugrigneuse, & quelques maisons, du hameau de la Charmoise, ôtées de la Paroisse de Fontenay-sous-Bries.

L'Eglise Paroissiale est située dans la cour du Château, sur le bord du fossé qui les sépare. La maison du Curé est hors du Château, accompagnée de deux ou trois Fermes de la Seigneurie. La Cure est à la présentation du Seigneur.

LAURENT, (*Saint*) *Eglise Paroissiale*. C'étoit autrefois une Abbaye dont il est parlé dans Grégoire de Tours, & dont Saint Domnole étoit Abbé, lorsqu'en 543, il fut fait Evêque du Mans. Ce témoignage annonce, à la vérité, l'an-

tiquité de cette Basilique ; mais on ne sait ni par qui, ni dans quel temps elle a été bâtie, ni même si elle a toujours existé dans l'endroit où nous la voyons aujourd'hui.

Il y a environ 55 ou 60 ans, dans le tems que *Nicolas Gobillon* étoit Curé de cette Eglise, qu'on y déterra plusieurs cercueils de plâtre, dans lesquels on trouva des espèces de Moines habillés de noir ; mais ces corps & leurs habits tombèrent en poussière dès qu'on les exposa au grand air *.

L'Eglise de Saint-Laurent fut érigée en Paroisse sous le règne de Philippe-Auguste, l'an 1280. Elle fut ensuite rebâtie & dédiée le 19 de juin de l'an 1429, par Jacques du Chastelier, Evêque de Paris. On l'augmenta en 1548, & on la rebâtit encore presque entièrement l'an 1595, au moyen des charités & aumônes des Bourgeois de Paris. La grande porte n'a été élevée qu'en 1622. Le maître-Autel, du dessin de *le Pautre*, est de fort bon goût. Le Christ qui sort du tombeau, les deux Anges qui sont auprès, & les deux autres qui sont sur le fronton, sont de *Gilles Guerin*, Sculpteur, & ancien Professeur de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, mort le 26 février 1678. Le Crucifix qui est posé au haut du jubé, est aussi du même Sculpteur, qui fut enterré dessous. La statue de Sainte Appoline, qui est dans la Chapelle qui porte le nom de cette Sainte, est aussi l'ouvrage de *Gilles Guerin*.

La Cure de Saint-Laurent est à la nomination du Prieur de Saint-Martin-des-Champs. Le Curé nomme à une des Chapelles de cette Eglise, laquelle a été fondée en 1431, par *Jeanne de Tasseline*, veuve de noble homme *Regnault de Guillonet*, Ecuyer, Pannetier de Charles VII, Roi de France, tant en son nom, que comme Exécutrice du testament de son mari. Le revenu de cette Chapelle est considérable.

* Ce que l'on vient de dire est le sentiment de Piganiol ; mais M. Jaillot ajoute que pour parler plus exactement, il falloit dire qu'il y avoit environ 80 ans, qu'en creusant la terre, entre l'Eglise & le Cimetière, on découvrit des tombeaux antiques de pierre & de plâtre, dans lesquels on trouva des corps, dont les vêtemens noirs parurent semblables à ceux des Moines: ce qui ne prouve point que l'Eglise de Saint-Laurent ait toujours été située dans le même endroit où nous la voyons actuellement. *Quart, Saint-Martin-des-Champs*, *pag.* 28.

LAYETIERS. Ce ſont ceux qui font & vendent les boëtes à layettes, caiſſes, coffres, pupîtres pour écrire, étuis d'inſtrumens, & autres menus ouvrages en ſapin & bois blanc, ſans colle ni moulure. Ils ſont qualifiés, par leurs ſtatuts, de Maîtres *Layetiers-Ecreniers* de la Ville & Fauxbourgs de Paris. Une Sentence du Prévôt de Paris, auquel cette Communauté fut renvoyée par François I, en 1521, eſt ce que nous avons pu recueillir de plus marqué, pour conſtater à peu-près ſon ancienneté.

L'apprentiſſage eſt de quatre années. Le brevet coûte 50 liv. & la maîtriſe 500 liv. avec chef-d'œuvre. Patron, Saint Fiacre. Bureau, rue du haut-Moulin.

LAYS *. (*les*) Village ſitué à une demi-lieue ou environ de Maincourt, tirant vers l'Occident, & par conſéquent à huit lieues & demie de Paris. Les vignes y ſont rares, le gros des biens n'étant qu'en labourages. L'Egliſe eſt ſous le titre de la Sainte Vierge. Elle ne paroît avoir que 150 ans au plus d'antiquité. La Cure eſt à la pleine collation de l'Evêque. La tradition du pays eſt que les Lays étoient de l'ancien patrimoine de l'Abbaye de Saint-Denis. Les Ecarts de cette Paroiſſe ſont l'Etrille, la Macicoterie, l'Enclave, le Bordel, les Maris, la rue Verte, les Molieres, & moitié de la Maulnerie au Aumonerie, le reſte étant de Dampierre. M. le Duc de Penthievre eſt aujourd'hui Seigneur des Lays, ce lieu étant des dépendances de Rambouillet.

LAZARE. (*Saint*) La plus grande partie des titres originaux de la maiſon de Saint-Lazare ayant été perdus durant les guerres des Anglois, il n'eſt pas poſſible de connoitre l'état primitif de cette maiſon, ni l'origine de la Léproſerie qu'on y avoit établie. On voit ſeulement que lors de ces ravages, elle étoit occupée par des Chanoines Réguliers, qui

* Ce nom, en Latin *Logiæ*, étoit donné fort ſouvent aux Hameaux répandus dans les forêts; & comme la forêt d'Iveline avoit été eſſartée en pluſieurs endroits, quelques-uns de ces lieux eſſartés, devenus la demeure des Bucherons ou des Laboureurs; furent appellés *Lois* ou *Layes*, ou *Lais*; ou *Loges*, du Latin *Logiæ*; ou du terme barbare *Lodia*, qui peut-être ayant donné origine au mot François *Loye*, fit fabriquer le mot Latin *Logia* & *Logiæ*. L'*Abbé le Beuf*, *Tom*. 8. *pag*. 48.

ſupplièrent le Roi Charles VI, de vouloir bien leur conſerver leurs droits ; & que ce Prince, par ſes Lettres-patentes du premier mai 1404, leur accorda ce qu'ils lui demandoient. En remontant plus haut, on trouve des conjectures qui approchent de la vérité. Gregoire de Tours, dans le ſixième Livre de ſon Hiſtoire, Chapitre IXe. nous apprend que Domnole, Evêque du Mans, avoit été, du tems du Roi Clotaire, Abbé d'un Monaſtère à Paris, proche l'Egliſe de Saint-Laurent. Il dit encore dans le même Livre, Chap. XXVe., qu'en la huitième année du règne de Childebert, la Seine & la Marne ſe déborderent tellement, qu'on faiſoit ſouvent naufrage entre la Ville de Paris & l'Egliſe de Saint-Laurent. Voilà donc une Abbaye & une Egliſe de Saint-Laurent dans le fauxbourg de Saint-Denis, du tems de Childebert ; mais on n'en eſt guère plus ſavant ; car on ignore le tems & les circonſtances de leur fondation, & même leur ſituation préciſe. Quelques-uns prétendent que du temps de Philippe-Auguſte, on joignit à ce Monaſtère la Léproſerie de la Ville, & que pour lors l'on donna au Monaſtère & à l'Egliſe le nom de Saint-Lazare, au lieu de celui de Saint-Laurent, qu'ils portoient auparavant. Ils ajoutent que dans l'endroit où étoit le cimetière, on bâtit une Chapelle, qu'on nomma de Saint-Laurent, pour conſerver la mémoire du premier Patron titulaire de l'Egliſe & du Monaſtère. C'eſt ſur cela, ajoutent-ils, qu'étoit fondé l'ancien uſage, ſelon lequel les Religieux de Saint-Lazare étoient obligés de donner à déjeûner, le jour de Saint-Laurent, à l'Evêque de Paris & aux Chanoines de Notre-Dame, qui alloient en proceſſion à Saint-Laurent, & y chantoient la grand'Meſſe.

Il n'eſt donc pas aiſé de découvrir quelle fut la première conſtitution de Saint-Lazare, ni quel en a été le titre dans le commencement. Etoit-ce un Prieuré, ou n'étoit-ce qu'un Hôpital ; ou bien n'étoit-ce pas l'un & l'autre, car ces deux titres ne ſont pas incompatibles ?

On ne peut cependant diſconvenir que la maiſon de Saint-Lazare n'ait eu le titre de Prieuré dès les commencemens, & que celui qui avoit la qualité de Prieur, n'eût la ſupériorité & le gouvernement de cette maiſon. Dans la Chartre, par laquelle le Roi Louis VII, dit le Jeune, fonda en 1174, un Monaſtère de l'Ordre de Grandmont à Vincennes, il eſt dit que le Prieur & le Couvent de Saint-Lazare vouloient bien, en faveur de ce nouvel établiſſement & à la prière du Roi, céder le droit d'uſage qu'ils avoient auparavant dans le bois de Vincennes.

Il y avoit encore un Prieur à Saint-Lazare en 1232, qui accorda avec sa Communauté aux Filles-Dieu, l'amortissement d'un terrein qu'elles avoient acheté de Guillaume Barbette, & où elles venoient de bâtir depuis peu. Dans la suite, jusqu'au XVIe. siècle, il n'est plus parlé de Prieurs dans les monumens qui nous restent, & ceux qui gouvernèrent cette maison pendant ces tems-là, se contentèrent de la qualité de *Maîtres de Saint-Lazare.* Ce changement fut apparemment l'effet de quelque réforme introduite dans cette maison, de laquelle cependant l'Histoire ne nous a laissé aucuns vestiges. La qualité de Prieur reparut ensuite dans les Statuts manuscrits qui sont dans la Bibliothèque de Saint-Martin-des-Champs, & qui concerne la réforme que depuis peu on avoit introduite à Saint-Lazare.

Vers l'an 1536, on tira de Saint-Lazare des Chanoines Réguliers pour les mettre à l'Hôtel-Dieu de Paris, où le Doyen & le Chapitre de Notre-Dame introduisirent la réforme. Selon Sauval, ce n'étoient pas seulement les *Ladres* ou *Mézaux* nés à Paris, qu'on étoit obligé de recevoir dans cet Hôpital, on devoit aussi y recevoir les *Tameliers*, ou Boulangers de Paris, leurs femmes & leurs enfans ladres, quoi qu'ils ne fussent pas nés dans cette Ville, parce qu'ils avoient secouru de pain & d'argent ledit Hôpital pendant une grande famine; & que d'ailleurs lesdits *Tameliers* s'étoient obligés de bailler pour chacune semaine, un pain de semestre, ainsi qu'on le voit dans une Sentence rendue contre le Prieur de cet Hôpital, par laquelle il fut condamné en 1390, à recevoir une *Boulangere Mazelle.*

Lorsque nos Rois vouloient faire leur entrée solemnelle dans Paris, ils se rendoient autrefois à Saint-Lazare, où ils recevoient le serment de fidélité & d'obéissance de tous les Ordres de la Ville, puis la cavalcade partoit de-là, comme elle part depuis quelque tems du fauxbourg Saint-Antoine. C'étoit aussi à Saint-Lazare, qu'on mettoit en dépôt les corps des Rois & des Reines de France, avant de les porter à Saint-Denis, pour y être inhumés; & que tous les Prélats du Royaume se trouvoient entre les deux portes de ce Prieuré, & chantoient sur le corps le Pseaume *de profundis*, & les autres prières accoutumées, & y donnoient de l'eau-bénite selon leur rang; & ensuite le corps étoit porté à Saint-Denis par les 24 Porteurs de sel, Jurés de cete Ville. *Voy.* HANOUARDS.

Les Lépreux ont demeuré dans l'Hôpital de Saint-Lazare, au moins jusqu'à la fin du seizième siècle; car, par Arrêt de

règlement rendu le 9 février 1566, le tiers du revenu de cette maison est affecté à leur subsistance. La lepre ayant cessé en France, ou du moins ayant pris un autre nom, & les guerres de Religion étant survenues, cet Hôpital se ressentit du dérangement qu'elles causèrent dans tous les ordres de l'Etat. Non seulement il n'y avoit plus de ladres dans cette maison, mais même plus de discipline pour le spirituel, ni d'économie pour le temporel. Le Royaume étant devenu plus tranquille, on songea à rétablir l'ordre & la régularité dans les Maisons religieuses, d'où on les avoit bannis, & l'on résolut de donner à M. *Vincent de Paul* & à la Congrégation qu'il avoit instituée en 1625, la Maison & l'Hôpital de Saint-Lazare, dont *Adrien le Bon*, Chanoine Régulier de Saint-Augustin, étoit pour lors Prieur. Comme c'étoit un homme vertueux, qui gémissoit de l'état pitoyable où cette maison étoit réduite, il l'offrit à M. *Vincent de Paul*, qui refusa ses offres pendant un an, & ne les accepta que lorsqu'il y fut déterminé par *André Duval*, Docteur de Sorbone, en qui il avoit beaucoup de confiance. Le concordat entre M. le Bon & ses Religieux d'une part, M. Vincent & ses Prêtres de la Mission de l'autre, fut signé le 7 de janvier 1632. En conséquence, M. *Vincent* & ses Prêtres de la Mission se chargèrent non seulement des Religieux de cette maison, mais encore de quelques personnes foibles d'esprit, ou qui manquoient de conduite, que les parens avoient confiées à M. le Bon, & cet usage a toujours continué depuis avec beaucoup d'utilité pour les familles, & souvent même pour ces personnes enfermées, qui y ont pris une conduite plus régulière.

Dès que M. Vincent & ses enfans furent en possession de cette maison, tout commença à y prendre une face nouvelle. La maison qui menaçoit ruine de tous côtés, fut réparée, en attendant qu'on en eût bâti une autre plus grande & plus convenable à une Communauté nombreuse, & aux exercices de piété qui devoient y être pratiqués dans la suite. Cette maison est devenue le chef de la Congrégation de la Mission, & le lieu de la résidence du Supérieur général.

Edme Joly, troisième général de la Congrégation, est celui qui a élevé la plûpart des vastes & solides bâtimens qui composent aujourd'hui cette maison; mais le grand corps qui donne du côté de la Ville, est plus ancien que lui, & ne sert qu'aux Exercitans.

L'entrée de cette maison est assez belle: le réfectoire est si grand, qu'il s'y trouve quelquefois plus de deux cents per-

ſonnes. L'Apothicairerie & la Bibliothèque méritent d'être vues. L'enclos eſt le plus grand qu'il y ait à Paris & dans les Fauxbourgs. En 1719 & 1720, les Prêtres de la Miſſion ont fait élever ſur le grand chemin qui conduit à Saint-Denis, une longue ſuite de maiſons ſolidement conſtruites, qu'ils louent à des Séculiers & autres externes, & qui ſont d'un grand rapport. Il ne reſte donc des anciens bâtimens de l'Hôpital de Saint-Lazare, que l'Egliſe, qui eſt gothique & trop petite pour la Communauté de cette maiſon. On l'a reblanchie & embellie en-dedans autant qu'il a été poſſible. Dès que M. *Vincent de Paul* eut été béatifié, on orna cette Egliſe de pluſieurs grands tableaux, qui repréſentent les principales actions de la vie de ce ſaint Inſtituteur. Dans la nef, eſt le plus grand de tous; il a 14 pieds de hauteur, ſur 10 de largeur, & eſt du Frère *André*, Pariſien, & Religieux Dominicain du Noviciat, & certainement un des plus habiles Peintres qu'il y ait eu en France. Ce tableau repréſente l'apothéoſe de *Vincent de Paul*, qui donne ſa bénédiction aux Supérieurs-généraux, qui depuis lui ont gouverné cette Congrégation, & qui ſont repréſentés à genoux. Dans le fond du tableau, on voit les Sœurs de Charité dont ce ſaint homme a été auſſi l'Inſtituteur. Elles ont à leur tête Madame *le Gras*, qui coopéra à l'établiſſement de ces Filles, & qui en fut la première Supérieure.

Il y a huit autres tableaux dans le chœur, qui ſont tous fort beaux & de différens Peintres. Dans le premier, on voit S. *Vincent de Paul* dans un fauteuil, prêchant aux pauvres de l'Hôpital du Nom de Jeſus, qu'il avoit auſſi inſtitués. Ce tableau, qui a 10 pieds de hauteur, ſur 8 ou 9 de largeur, eſt auſſi du Frère *André*, & n'eſt pas moins eſtimé que celui qui eſt dans la nef. Le 2, le 3, le 4 & le 5 ſont de M. *de Troy*, qui a repréſenté dans l'un le ſaint homme, qui, étant pour lors Curé, fait une Miſſion aux gens de la campagne; un autre exprime la mort du Roi Louis XIII, qui fut aſſiſté par *Vincent de Paul*, ainſi que ce Prince l'avoit ſouhaité; le troiſième fait voir ce Saint préſidant à une Conférence d'Eccléſiaſtiques; & le quatrième repréſente le Conſeil de conſcience d'Anne d'Autriche, Reine & Régente de France, qui voulut que M. Vincent fût un des Conſeillers de ce Conſeil. Ces tableaux ſont dignes du pinceau & de la réputation de *de Troy*.

Le ſixième eſt de *Reſtout*, qui fait voir M. *Vincent* prêchant aux Galériens. Le ſeptième eſt de *Baptiſte*, & repréſente *Vincent de Paul*, qui préſente à Dieu les Prêtres de ſa Congrégation, & les deſtine à avoir ſoin du corps & de l'ame des

ſoldats, ainſi que le Roi l'avoit ſouhaité. Et le huitième eſt de *Galloche*, & nous fait voir M. *Vincent de Paul* au milieu d'une aſſemblée de Dames, qu'il exhorte à faire des charités aux Enfans-Trouvés.

Sur le premier pilier de cette Egliſe, en entrant dans le chœur de cette Egliſe, à gauche, eſt une table de marbre noir, ſur laquelle eſt l'inſcription ſuivante :

Illuſtriſſimus ac Reverendiſſimus in Chriſto Pater ac Dominus D. Joannes-Franciſcus de Gondi, *primus Pariſienſis Archiepiſcopus, &c. zelo divinæ gloriæ, ſalutisque animarum ſibi commiſſarum permotus, hanc Sancti Lazari domum, cum Proventibus ſuis, annuentibus atque requirentibus reverendis hujus loci Priore, Religioſis, ac de conſenſu D. Præpoſiti Mercatorum, ſeu Scabinorum, pro hâc urbe Pariſienſi ſtipulantium, Congregationi Presbyterorum Miſſionis, de ſuâ gratiâ, ſuis patentibus litteris datis Pariſiis, die ultimâ decembris, anno Domini 1632 attribuit, atque univit; idque eâ mente, ut in eâdem domo Sacerdotes ejuſdem Congregationis ſaltem duodecim reſideant, qui fundationibus aliiſque dictæ domûs oneribus ſatisfaciant, & ſpeciatim efficiant, ut divina Officia in choro celebrentur; leproſi pauperes Pariſini, tam ſuburbani quàm urbani ſuſcipiantur; Miſſiones quotannis in aliquibus hujuſce Diœceſis, Pariſienſis pagis aut oppidis; prædicationi, cathechiſmo, & confeſſionum generalium auditioni operam dando, tempore & modo dictæ Congregationi conſuetis exerceantur; ordinandique Diœceſani, ſtatutis ordinationum ſolemnium temporibus, ad conſueta admittantur exercitia, quibus ad ipſos ordines ritè ſuſcipiendos, & ad virtutes, ac functiones eccleſiaſticas debitè exercendas inſtituantur. Quamquidem unionem Rex Chriſtianiſſimus* Ludovicus XIII, *deinde ſupremus Senatus Pariſienſis; denique ſummi Pontifices* Urbanus VIII & Alexander VII, *authenticis diplomatibus approbavêre, atque confirmavêre; in quorum omnium præfatorum perpetuam memoriam, ac perenne erga præfatum illuſtriſſimum ac reverendiſſimum D. D. Archiepiſcopum benefactorem, grati animi monumentum, nec non & juge pro ejus animâ preces fundendi incitamentum, ejuſdem Congregationis Miſſionis Sacerdotes, hanc ex marmore tabulam poſuêre, poſt felicem ipſius obitum, qui Pariſiis contigit, anno Domini 1654, die vero 21 martii.*

Cette inſcription a paru d'autant plus digne d'être ici tranſcrite, qu'elle contient les principales conditions auxquelles

l'Hôpital de Saint-Lazare a été donné à M. *Vincent de Paul*, & à la Congrégation des Prêtres dont il a été l'Instituteur.

Au milieu du chœur, proche l'aigle, étoit une tombe plate, sur laquelle on lisoit :

Hic jacet

Venerabilis vir Vincentius à Paulo ; *Præsbyter, Fundator seu Institutor & primus Superior generalis Congregationis Missionis, nec non Puellarum Charitatis. Obiit die 26 septembris anno 1660, ætatis vero suæ 84.*

Vincent de Paul ayant été béatifié par le Pape Innocent XIII, le 13 d'août 1729, le 26 septembre suivant, son corps fut exhumé en présence de l'Archevêque de Paris, & mis depuis dans une châsse d'argent, qui est placée sur l'autel de la Chapelle de Saint-Lazare.

A un des bouts de l'enclos de Saint-Lazare, sur le grand-chemin de Paris à Saint-Denis, est un corps de bâtiment séparé, qui fait partie de Saint-Lazare, & qu'on nomme le *Séminaire de Saint-Charles* ; c'est-là qu'on envoie ordinairement les Prêtres de la Mission de la Communauté de Saint-Lazare, lorsqu'ils sont convalescens. On y a vu aussi quelquefois des Prélats qui venoient s'y mettre en retraite.

Dès que *Vincent de Paul* eut pris possession de Saint-Lazare, il en ouvrit la porte aux Ecclésiastiques & aux Laïques, qui vouloient passer quelques jours dans les exercices de la retraite spirituelle ; & on compte que depuis 1635, jusqu'en 1660, il y reçut plus de vingt mille personnes, c'est-à-dire, environ six cents par année. On a toujours continué depuis à les y recevoir. A chaque Ordination, ceux qui sont admis à recevoir les Ordres, peuvent y venir faire une retraite de huit jours, & ces retraites commencent toujours le samedi au soir. Les Laïques y sont aussi reçus *gratis*, pour faire des retraites de huit jours. Ces exercices commencent les mardis au soir, pourvu qu'ils ne se rencontrent point dans les semaines des grandes retraites dont on va parler.

Une personne qui, par humilité, n'a pas voulu être connue, a donné une somme considérable à la maison de Saint-Lazare, à condition qu'on recevroit pour quatre retraites, 400 Curés ou Prêtres Desservans du Diocèse de Paris, qui voudroient se recueillir pendant quelques jours. Ces retraites

ſe font après Pâques, dans les ſemaines où il ne ſe rencontre point de Fêtes, & elles commencent le Dimanche au ſoir.

Comme l'objet principal de l'inſtitution de la Congrégation de la Miſſion eſt de faire des courſes Evangéliques pour l'inſtruction & le ſalut des pauvres gens de la campagne, il y a des Prêtres à la maiſon de Saint-Lazare qui s'occupent continuellement à faire des Miſſions aux environs de Paris; & depuis 1632, juſqu'en 1660, la maiſon de Saint-Lazare en fit près de 700, à pluſieurs deſquelles *Vincent de Paul* avoit lui-même aſſiſté. On a toujours continué ces Miſſions juſqu'à préſent, avec le même zèle & le même ſuccès. Quoique la maiſon de Saint-Lazare n'ait pas été le berceau de la Congrégation de la Miſſion; cependant, comme elle en eſt devenue le chef, on croit à propos de dire ici quelque choſe de l'inſtitut & de l'origine de cette Congrégation.

S. Vincent de Paul étant venu à Paris en 1608, fut connu du Cardinal de Berulle, qui le retira pendant près de deux ans dans la maiſon des Pères de l'Oratoire qu'il venoit d'inſtituer, M. de Berulle lui ayant conſeillé de prendre la Cure de Clichi, dont le Père *Bourgoing* jugea à propos de ſe démettre. *Vincent de Paul* s'y acquitta des devoirs d'un zélé Paſteur; & par ſes paroles & par ſes exemples, il fit ſi bien entrer ſes Paroiſſiens dans le chemin de la vertu, que la plûpart vivoient comme des Anges. La même main qui l'avoit placé dans cette Paroiſſe, l'en retira; M. de Berulle ayant cru qu'il feroit encore plus de bien ailleurs, le fit entrer dans la maiſon d'*Emanuel de Gondi*, Comte de Joigny, Général des Galères de France, pour être Précepteur des trois enfans de ce Seigneur. Peu-après le Cardinal de Berulle le fit nommer à la Cure de Châtillon-les-Dombes, qu'il lui fit quitter ſix mois après, pour le faire rentrer dans la maiſon de Gondi. Il y revint, & ne s'y tint pas oiſif. Il en parcourut les terres, & y fit des Miſſions.

En 1622, il alla à Marſeille pour viſiter les galères dont le Roi l'avoit fait *Aumônier Réal*, & donna aux Forçats tous les ſecours ſpirituels qui dépendoient de lui. L'année ſuivante, il alla viſiter les galères qui étoient à Bordeaux, & il eut la conſolation de convertir un Turc. L'année 1625 fut très-avantageuſe à l'Egliſe, par le deſſein que conçut la Comteſſe de Joigny, de fonder une Congrégation, qui fit ſa principale occupation de faire des Miſſions à la campagne. Elle avoit déjà offert pluſieurs fois aux Jéſuites & aux Pères de l'Oratoire, la ſomme de 6000 liv. pour faire de cinq en cinq ans, des Miſſions dans ſes terres; mais aucune de ces

Sociétés n'avoit voulu se charger de cette fondation. Elle conçut donc un projet infiniment plus vaste, mais dont l'exécution cependant fut plus facile. Elle le communiqua au Comte de Joigny, son mari, & à Jean-François de Gondi, Archevêque de Paris, son frère, qui voulurent aussi participer à cette fondation. Ce dernier destina à cette Congrégation le Collège des Bons-Enfans qu'il avoit à sa disposition, pour le logement de ces Prêtres. Ils en firent la proposition à *Vincent de Paul*, qui l'accepta; & le 17 avril de l'an 1625, les provisions de Principal de ce Collège lui furent expédiées. Le Comte & la Comtesse de Joigny lui donnèrent en même-tems la somme de quarante mille livres pour commencer cet établissement, avec pouvoir de choisir tels Ecclésiastiques qu'il jugeroit à propos, & qui seroient sous sa direction pendant sa vie. Cette Congrégation ne commença d'abord que par quatre Prêtres, auxquels se joignirent quatre autres, peu de temps après; & le 24 d'avril 1626, l'Archevêque de Paris approuva cette Congrégation naissante.

Le Roi, par ses Lettres-patentes du mois de mai 1627, en permit l'établissement. Le nombre de ces Missionnaires augmentant chaque jour, le Pape Urbain VIII, par une Bulle expresse du mois de janvier de l'an 1632, érigea cette Compagnie en Congrégation, sous le titre de la Mission, & permit à l'Instituteur de faire des Règlemens pour y maintenir le bon ordre. Ce fut aussi dans ce tems-là, que les Prêtres de la Congrégation de la Mission entrèrent dans le Prieuré de Saint-Lazare-lès-Paris, appartenant pour lors à des Chanoines Réguliers de Saint-Augustin, qui le leur cédèrent aux conditions portées par le concordat fait entr'eux. Dès que la Congrégation de la Mission eut pris possession de la maison de Saint-Lazare, M. *Vincent* y fixa le siège du Supérieur-général, & en fit le chef-lieu d'une Congrégation, dont le propagation a été si rapide, qu'elle a des établissemens en France, en Italie, en Pologne, en Savoie, en Piedmont & en Lorraine. Le soin d'établir & former une Congrégation semble demander un homme tout entier; mais la charité & le grand zèle de M. Vincent faisoient qu'il étoit tout à tous. De son tems, il ne se fit presque pas d'établissement de piété où il n'entrât pour quelque chose. Il assista Louis XIII à la mort, & devint même ensuite homme d'Etat; car la Reine Régente l'admit au Conseil Royal des affaires Ecclésiastiques, dont il fut chargé pendant dix ans. Il mourut à Saint-Lazare le 27 septembre 1660, âgé de 84 ans. Son corps fut enterré dans le chœur de l'Eglise de Saint-Lazare.

Le lendemain 28, le Prince de Conti, M. Picolomini, Nonce du Pape, la Ducheſſe d'Aiguillon, pluſieurs Prélats, & autres perſonnes de diſtinction aſſiſtèrent à ſes obſèques. Il a été béatifié par un Décret du Pape Benoît XIII, donné le 13 août 1729, & enfin canoniſé par le Pape Clément XII, le 29 juin 1737. Ce Pape a ordonné, par la Bulle de canoniſation, que le 19 juillet de chaque année, on en fera la mémoire comme d'un Saint Confeſſeur non Pontife.

Les Prêtres de la Miſſion font, après deux ans de Probation ou de Séminaire, quatre vœux ſimples, de pauvreté, d'obéiſſance, de chaſteté & de ſtabilité, dont ils ne peuvent être diſpenſés que par le Pape, du moins quant aux trois premiers; car pour le quatrième, le Supérieur-général le leur remet quand il lui plaît. Ces Prêtres ſont ainſi engagés à la Congrégation, ſans qu'elle le ſoit à leur égard, pouvant les congédier quand elle le juge à propos.

LECONS *Publiques*, ou *Cours publics de Sciences & Arts*. Il y a dans cette Capitale un grand nombre de Maîtres, dans tous les genres, qui ſe font un honneur & un amuſement de donner gratuitement des Leçons publiques touchant les Arts qu'ils profeſſent. Quelques-uns cependant exigent une ſomme modique pour le temps du Cours, qui ordinairement ne dure que pendant un hiver.

On peut donc à différens jours recevoir chez ces Citoyens zélés des leçons de Mathématiques, d'Hiſtoire Naturelle, de Chymie, de Phyſique expérimentale, (outre le Cours fondé au Collège de Navarre) d'Architecture, de Langue & Littérature Françoiſe, de Langue Angloiſe & Italienne, de Botanique, d'Anatomie, de Chirurgie, de Maladies diverſes, d'Accouchemens, &c. &c. &c.

Il y a juſqu'à des Coëffeurs d'hommes & de femmes qui donnent des Leçons publiques chez eux, & tiennent des claſſes pour enſeigner ce métier, qui ne l'eſt plus, mais qui eſt devenu un art très-difficile. Les deſſins ſinguliers, on pourroit même dire *monſtrueux*, de certaines coëffures, en parant la tête de celles qui les portent, détournent les regards qui devroient ſe fixer d'abord ſur le viſage; en ſorte qu'on ne conſidère plus que la hauteur & la largeur exceſſives des bonnets, qui ſont ornés de plumes de toutes couleurs, d'arbres, de fruits, de fleurs, de berceaux, d'allées, de parterres, & d'autres ſingularités incroyables ſoutenues d'une infinité de boucles de cheveux ſymmétriquement rangées en toutes ſortes de ſens, & poudrées de poudre rouge. *O tempora!*

LEGER. (*Saint*) Château & forêt de la dépendance du Duché & de la terre de Rambouillet, depuis que S. A. S. Mgr. le Comte *de Toulouſe* a acquis la forêt de Montfort, que le Roi Louis XIV avoit donnée au Duc de Chevreuſe, en échange du Duché & de la petite Ville de ce nom, l'an 1692.

LÉONARD. (*Saint*) *Voy.* CROICY.

LEU, (*Saint*) *près Taverny.* Ce Lieu eſt diſtant de quatre lieues de Paris, vers le nord-oueſt, dans une plaine au-deſſous de Taverny, avec vignoble & autres terres.

L'Egliſe de cette Paroiſſe, qui a au moins ſix ſiècles d'antiquité, eſt ſous le titre de S. Loup, Evêque de Sens. Le droit de préſentation à la Cure appartient à l'Abbé de Saint-Martin de Pontoiſe.

M. *Durfort*, Introducteur des Ambaſſadeurs, étoit Seigneur de Saint-Leu.

LEU (*Saint*) GILLES. (*Saint*) Cette Egliſe Paroiſſiale ne fut dans ſon commencement, qu'une Chapelle Succurſale, que l'Abbé & les Moines de Saint-Magloire permirent de bâtir en 1235, aux particuliers de Saint-Barthelemi, qui demeuroient au-delà du pont. Elle fut dédiée ſous l'invocation de Saint Leu & de Saint Gilles, à cauſe d'une Chapelle de l'Egliſe de Saint-Magloire, qui portoit les noms de ces deux Saints, & où les Paroiſſiens faiſoient célébrer l'Office divin. Cette nouvelle Chapelle fut enſuite unie à la Cure de Saint-Barthelemi, parce qu'il ne s'y trouvoit pas aſſez d'habitans pour avoir un Paſteur réſidant à Saint-Leu-Saint-Gilles; mais enfin le nombre des habitans devint ſi conſidérable, qu'on fut obligé en 1617, de déſunir cette Chapelle d'avec Saint-Barthelemi, & de l'ériger en Egliſe Paroiſſiale. Ce fut par cette érection que Henri de Gondi, Cardinal & Evêque de Paris, termina un procès qui s'étoit formé pour la Cure de Saint-Barthelemi, entre *Louis Rumet*, Chanoine de l'Egliſe de Paris; & *Michel de Rennes*, Chanoine de Saint-Hônoré. Il donna la Cure de Saint-Barthelemi au ſieur de Rennes; & celle de Saint-Leu-Saint-Gilles, au ſieur Rumet.

S. Leu eſt invoqué ſpécialement pour la guériſon des malades. Lorſque nos Rois parviennent à la Couronne, c'eſt un uſage de cette Egliſe de faire des prières pendant neuf jours, pour demander à Dieu la conſervation de leur perſonne

ſonne ſacrée. Le 14 d'octobre de l'an 1716, la Ducheſſe *de Ventadour*, Gouvernante du Roi Louis XV, aſſiſta dans cette Egliſe à la Meſſe qui terminoit la Neuvaine qu'on y avoit faite pour la continuation de la bonne ſanté de Sa Majeſté : c'eſt à ce ſujet qu'on a fait peindre le tableau qu'on voit à droite dans le chœur, comme nous allons le dire.

Le bâtiment de cette Egliſe fut réparé en 1611, & encore depuis pendant que Claude de Sauſſay, qui fut enſuite Evêque de Toul, en étoit Curé. Le chœur & les Chapelles des deux côtés furent alors rebâties. En 1727, on y fit encore des réparations plus conſidérables : on changea preſqu'entièrement les dedans; en ſorte que cette Egliſe eſt aujourd'hui une des plus propres de Paris. Le 8 & le 10 d'octobre de cette même année, Guillaume Guerin l'aîné, Charpentier habile, tranſporta en entier la charpente du clocher de l'horloge de la tour, ſur laquelle elle étoit, & qui menaçoit ruine, ſur une autre tour nouvellement bâtie à la même hauteur, qui eſt de douze toiſes, & à la diſtance de vingt-quatre pieds. Cette manœuvre ſe fit heureuſement par le moyen d'un grand échafaud, ſur lequel on fit rouler le clocher de ſept pieds & demi de diamètre, ſur trente-cinq d'élévation, avec la groſſe cloche de l'horloge, qui pèſe au moins deux mille livres, & ſans toucher au plomb de la couverture, ni aux plates-bandes de fer, &c.

Le dedans de l'Egliſe a été reblanchi & décoré d'une fort belle menuiſerie, qui eſt l'ouvrage d'un nommé l'*Aigu*; & de ſculptures, qui ſont de *Guillomet*, Sculpteur en bois *.

Chaque pilier, tant de la nef que du chœur, eſt orné d'un

* Dans le tems qu'on a fait ces réparations, on a détruit une pierre biſe qui étoit au ſecond pilier, à droite en entrant dans la nef. Sur cette pierre étoient les armes & l'épitaphe en vers Latins de *Jean Louchart*, & de Marie *de Brix*, ſa femme. Ce Jean Louchart étoit un des plus déterminés Ligueurs, & un de ceux qui eurent le plus de part à la mort du Préſident *Briſſon*, de *Claude Larcher* & de *Jean Tardif*. Sa cruauté fut punie dès ce monde ; car il fut un des quatre que le Duc de Mayenne fit pendre publiquement dans la ſalle baſſe du Louvre, le 4 décembre 1591. La mémoire d'un tel homme mérite d'être déteſtée, & l'on a fort bien fait de détruire l'éloge que les Ligueurs lui avoient conſacré dans cette Egliſe.

tableau, parmi lesquels on distingue la Nativité, par *Oudry*; l'Ascension, par *Bertin*; le Crucifiement, par *Courüeu*; le Christ sur la Croix, par *Merelle*. Dans le chœur, à main droite en entrant, on remarque un grand tableau, où l'on voit le Roi LOUIS XV, la Duchesse *de Ventadour*, sa Gouvernante; le Duc d'*Orléans*, Régent du Royaume; le Duc *de Bourbon*; le Maréchal *de Villeroi*, qui fut ensuite Gouverneur de Sa Majesté, &c. qui tous prient S. Leu pour la conservation du Roi. Les portraits du Roi & de ceux qui sont à sa suite, ont été peints d'après nature, par *Justinar*, Peintre de l'Académie des Maîtres Peintres de Paris.

Vis-à-vis de ce vœu du Roi, est un grand tableau, qui représente S. Gilles en habit de Bénédictin, & ayant auprès de lui la biche qui le nourrissoit dans la caverne où il s'étoit retiré, & le chien qui le fit découvrir. Ce tableau a été peint par *Oudry*.

Au-dessus du maître-Autel, est un tableau, qui a onze pieds de hauteur, sur treize de largeur; il représente la Cène. Ce tableau est le chef-d'œuvre de *François Porbus*. *Le Poussin* disoit que c'étoit un des plus beaux qu'il eût jamais vu. La tête du Christ a toute la majesté que les hommes peuvent donner à un Dieu fait homme; & celles des Apôtres y sont fidèlement & vivement caractérisées. Judas se leve de table, & n'a d'attention qu'à sa bourse, sur laquelle il porte la main. Il n'y a pas jusqu'à la nappe, où il paroît une vérité & une patience qui font que le Peintre est descendu dans le détail méchanique du Tisserant. Les plus fins Connoisseurs ne trouvent que deux choses à reprendre dans ce tableau; l'une, que le Peintre ait représenté J. C. assis & non pas couché; & l'autre, qu'il ait donné des mains trop tendres aux Apôtres. En 1729, on annonça que ce tableau seroit mis en vente le 6 de décembre de cette même année; mais apparemment que quelqu'un remontra aux Marguilliers le tort qu'ils avoient de vouloir priver cette Eglise d'un si précieux morceau; l'annonce n'a point eu d'effet.

Dans une Chapelle qui est à côté du chœur, à main droite, est un tombeau de marbre blanc, derrière lequel s'élève une pyramide de marbre jaspé, terminée par une urne de marbre blanc. Au milieu, sont deux enfans, dont l'un tient d'une main le portrait d'une femme, & de l'autre, essuie ses larmes; l'autre enfant semble voler, & montre l'Eternité; au-dessous, est un bas-relief excellent, qui représente des pauvres, dont les uns creusent une fosse, les autres enlevent

en corps, & les autres versent des larmes. Sur le piedestal, est cette inscription :

D. O. M.

MARIÆ DE LANDES Christiani de Lamoignon *Senatûs Presidis uxori. Religionis, modestiæ, fidei in conjugem, charitatis in liberos, liberalitatis in pauperes, singulari exemplo.* Guillelmus de Lamoignon *Senatûs Princeps optimæ parenti P. vivere cæperat XXVIII decemb. M. D. LXXXVI. Desiit XXXI decemb. M. D. CLI. Tumulo alibi designato pauperes hoc loco raptim condidere.* Ejusdem Guillelmi de Lamoignon, *cor ejus jussu pedibus charissimæ matris appositum hic quiescit anno 1677, 10 decembris.* Christianus-Francis. de Lamoignon, Guillelmi *filius, Marchio* de Basville, *Baro de Saint-Yon, in Senatu Parisiensi per XXV annos Orator Regius, per VIII Præses insulatus; litium inter Magnates quotidiè rogatus domi Arbiter. Æqui studio, dicendi facundiâ, maturitate consilii, morum comitate, pietate in Deum insignis. Obiit VII aug. M. D. CCIX, ætatis LXV. Corpus huc suum à pauperibus deferri jussit* Maria Voisin, *uxor carissima, lecto sibi eodem tumulo mærens posuit.*

Ce magnifique monument est de *Girardon*; & l'épitaphe de Marie de Landes est de *Guillaume de Lamoignon*, premier Président du Parlement de Paris, son fils. Pour entendre la représentation du bas-relief & même l'inscription, il faut dire ici que *Marie de Landes* avoit ordonné qu'on l'inhumât aux Recolets de Saint-Denis, mais que son corps ayant été déposé dans l'Eglise de Saint-Leu-Saint-Gilles, pour être ensuite transporté en ce Couvent, les pauvres de cette Paroisse ne voulant pas qu'on leur enlevât les précieux restes de celle qu'ils avoient toujours regardée comme leur mère, firent eux-mêmes une fosse & l'enterrèrent, pendant que le Clergé & ses parens étoient allés dîner.

Chrétien-François de Lamoignon, fils aîné du premier Président de ce nom, & Président à Mortier au Parlement, fut aussi inhumé aux pieds de son ayeule, au mois d'août de l'an 1709, ainsi qu'il l'avoit ordonné, & qu'il est dit dans le bas de l'inscription.

Il y a dans cette Eglise une Confrèrie de l'Ange Gardien, instituée par Henri de Gondi, Cardinal de Retz, Evêque de Paris, & approuvée par le Pape Paul V, qui l'a enrichie d'indulgences à perpétuité.

LEVIS. Village éloigné de Paris de huit, & de quatre lieues de Versailles, à une petite du grand chemin de Rambouillet, de Chartres, &c. Il est situé dans un vallon, & sur un côteau au rivage gauche de la rivière d'Ivette, laquelle, presque depuis sa source, qui n'en est qu'à une demi-lieue, est bordée par une côte de vignes qui regardent l'orient & le midi. Le territoire consiste encore plus en labourages. Il y a aussi des prairies & marécages, à la faveur non seulement de l'Ivette, mais encore d'un autre ruisseau sans nom, qui vient du hameau de la Roche.

L'Eglise Paroissiale est bâtie sur une éminence dont l'aspect est vers le midi. Ce n'est qu'une espèce de longue Chapelle, accompagnée d'une tour terminée en pavillon d'ardoise. Elle ne paroît pas ancienne. Le Curé entre dans cette Eglise par un escalier particulier pratiqué dans la nef, qui, de sa propre main, a été embellie de beaucoup de dorures. Le Patron est S. Nom; on le trouve dans les anciens Calendriers & Martyrologes de Paris : il a été rétabli dans celui de Paris de l'an 1727, en Latin, *S. Nummius*.

La Cure est à la pleine collation de l'Evêque de Paris. Il y avoit un Curé en ce lieu dès le règne de Philippe-Auguste. Ce qu'il y a de plus mémorable, ce sont deux Monastères bâtis sur cette Paroisse. Le plus ancien est Ivette, & l'Abbaye de Roche ou la Roche, anciennement la Rouche. *Voyez ces mots*.

Il y a un autre Levis en France, proche Toucy, diocèse d'Auxerrre.

LIBRAIRES. Le Corps de la Librairie, auquel est uni celui des Fondeurs de caractères d'Imprimerie, par Edit de Louis XIV du mois d'août 1686, possède des Chartes & Lettres-patentes émanées du trône, qui font voir que depuis Philippe de Valois, le Gouvernement n'a jamais perdu de vue ce Corps; mais ce n'est que sous François I, que l'autorité royale commença à fixer la discipline des Libraires, par des Déclarations en forme de Statuts, qui furent renouvellées, augmentées & confirmées par Charles IX, Henri III, Louis XIII, Louis XIV, & notamment par Louis XV en 1723 & 1725, lesquelles doivent être regardées comme les véritables Statuts qui les assujettissent, & auxquels ils sont tenus de se conformer.

Les Libraires & Imprimeurs font partie du Corps de l'Université, & jouissent de leurs Privilèges, qui leur ont été

conservés jusqu'à présent, par Lettres, Edits, & Déclarations de nos Rois; & en dernier lieu, par le Règlement arrêté au Conseil, le 28 février 1723; & rendu commun par tout le Royaume, par l'Arrêt du Conseil du 24 mars 1724, sous le nom de *Code de la Librairie & Imprimerie de France*, vol. *in*-12, que l'on peut consulter.

Le 2 mai même année, le Roi rendit en son Conseil un Arrêt, qui commet pour l'exécution du susdit Règlement, M. *Feydeau de Marville*, alors Lieutenant-général de Police; & ses Successeurs ont eu depuis semblables commissions du Conseil.

Pour être admis à faire apprentissage pour parvenir à la Maîtrise, il faut être *congru en Langue Latine & savoir lire le Grec*, & en présenter un certificat du Recteur de l'Université.

Pour être reçu Libraire ou Imprimeur, il faut avoir au moins vingt ans, être de bonne vie & mœurs, de Religion Catholique, avoir justifié de son brevet d'apprentissage & compagnonage, avoir subi un examen sur le fait d'Imprimerie & Librairie, en présence des Syndic, Adjoints, & autres Préposés, dont est dressé procès-verbal, & que l'Aspirant ait les deux tiers des suffrages en sa faveur, par la voie des scrutins.

Après quoi, le Recteur lui fait expédier ses Lettres de Maîtrise par le Greffier de l'Université, pour être remis entre les mains de M. le Lieutenant-général de Police, & renvoyé avec son avis, à Monseigneur le Garde des Sceaux, qui fait sortir Arrêt du Conseil, sur lequel on procède à la réception de l'Aspirant.

Les Libraires & Imprimeurs jouissent des mêmes droits & privilèges que les Six-Corps.

Les fils de Maître ou Apprentifs qui épousent une fille ou veuve de Maître, ne payent que 600 liv. pour la Librairie, & 900 liv. pour l'Imprimerie.

L'apprentissage est de quatre ans, & autant de compagnonage.

La Maîtrise de Libraire coûte 1000 liv. & celle d'Imprimeur, 1500 liv.

Les uns & les autres prêtent serment entre les mains du Recteur de l'Université, auquel ils sont présentés par leurs Adjoints. Patron, S. Jean Porte-Latine. Chambre Royale & Syndicale, rue du Foin Saint-Jacques.

LIEUTENANT CIVIL. Ce Magistrat est le premier des

Lieutenans du Prévôt de Paris ; ce qui lui donne droit de présider aux assemblées du Châtelet.

Il est Juge-Conservateur des Privilèges Royaux accordés aux particuliers de l'Université.

Il tient les audiences du Parc Civil, & de la Chambre Civile.

Ses fonctions pour les affaires urgentes, sont presque infinies.

C'est à lui que s'adressent toutes les requêtes en matière civile, quand même l'affaire seroit dans le cas du Présidial.

Il donne la permission de faire assigner dans un plus brief délai que celui de l'Ordonnance.

Il nomme d'office les Experts, lorsque les Parties ne sont pas d'accord sur ce point.

Il expédie les Commissions *rogatoires.*

C'est à son Hôtel, que l'on se pourvoit pour tout ce qui requiert célérité. Il y règle les contestations arrivées à l'occasion des scellés, inventaires, &c. Le rapport qui lui en est fait se nomme *Référé.*

Il accorde, quand il le juge à porpos, des défenses d'exécuter les Sentences rendues dans les Sièges ressortissans au Châtelet.

Toutes les affaires de famille le regardent uniquement, les Princes du Sang exceptés, à moins qu'ils n'y consentent; ce qui est arrivé plus d'une fois; les procès-verbaux d'*Assemblée de parens*, pour les affaires des Mineurs, & ceux tendant au jugement d'une demande *en séparation*, intentée par une femme, se font par-devant lui & en son Hôtel; & lorsqu'il s'agit de l'*interdiction* de quelqu'un, c'est lui qui fait dresser, par son Greffier, le procès-verbal contenant les demandes & réponses de ceux dont on poursuit l'interdiction.

C'est chez lui ; en sa présence, & en celle des Parties intéressées, que l'on fait l'ouverture des testamens trouvés cachetés après la mort d'un Testateur, pour être ensuite le *testament* déposé chez le Notaire qui l'avoit en dépôt; ou (en cas qu'il n'y en eût point) chez celui qu'il plaît au Magistrat de commettre & de nommer.

Il autorise les femmes au défaut de leurs maris, pour la poursuite de leurs droits, dans les affaires pendantes au Châtelet.

Enfin il règle les contestations au sujet des *frais funéraires*, & celles dans lesquelles les Communautés entières sont

intervenantes, pour la conservation de leurs droits & de leurs privilèges.

LIEUTENANT-CRIMINEL. Il préside à tous les jugemens criminels, quoique les accusés aient été jugés être de la compétence du Prévôt de l'Isle, ou du Lieutenant-Criminel de Robe-courte.

Il connoît des cas Prévôtaux; il a la prévention, & les juge avec le nombre de sept Juges, par jugement dernier, sa compétence préalablement jugée.

L'instruction de tous les procès criminels lui appartient, à l'exception de ceux qui sont de la compétence du Lieutenant de Robe-courte & du Prévôt de l'Isle, ou qui sont énoncés au titre premier de l'Ordonnance criminelle.

Tous les autres Juges Royaux ne peuvent en connoître à son préjudice.

LIEUTENANT-CRIMINEL DE ROBE-COURTE. La compétence de ce Magistrat comprend la sûreté de Paris contre les meurtriers, vagabonds & autres gens de mauvaise vie; cas royaux & délits commis par gens sans aveu & déjà repris de justice; crimes & délits commis par les Officiers de sa Compagnie; par concurrence & prétention avec le Lieutenant-Criminel, des meurtriers, ou attentats à la vie des Maîtres par les Domestiques; des crimes de viol & enlevemens contre toutes sortes de personnes, excepté les Ecclésiastiques.

LIEUTENANT-GÉNÉRAL *de Paris*. Dans le Gouvernement militaire de Paris, il n'y a qu'un Lieutenant-général, dont la Charge fut créée par Edit du mois de février 1692. *Voy. pag. 169.*

LIEUTENANT-GÉNÉRAL *de Police*. Cette Charge fut créée le 12 mars 1667. Le premier est M. *de la Reynie*, & M. *le Noir*, le 14e. aujourd'hui exerçant.

Avant ce tems-là, comme il y avoit peu de sûreté dans Paris, M. Colbert fit établir un Conseil de Police, qui se tenoit une fois la semaine chez M. le Chancelier Séguier. Il étoit composé de M. le Chancelier, de M. Colbert, de plusieurs Conseillers d'Etat, des Lieutenans Civil & Criminel au Châtelet, & du Procureur du Roi. Dans ce tems, le Conseil pourvut à la dépense des fontaines publiques, des chandelles & des lanternes, & à celles des Brigades de guet

à cheval & à pied. Les Commissaires de quartier venoient une fois la semaine rendre compte à ce Conseil de Police, de tout ce qui se passoit dans chaque quartier de la Ville.

Les fonctions de M. le Lieutenant-général de Police ont donc pour objet les affaires qui concernent la netteté & la sûreté de la Ville : l'entretien de l'abondance des denrées nécessaires à la vie : l'observation des Statuts des Marchands & Artisans : la réforme des abus qui se peuvent commettre dans le commerce : le retranchement des lieux de débauche & des jeux défendus : les contraventions pour le fait de l'Imprimerie, &c. Le Roi commet souvent ce Magistrat, pour juger des affaires extraordinaires qui ne sont pas de sa compétence, & lui donne quelquefois le pouvoir de les décider en dernier ressort.

Voici les noms de tous les Magistrats qui ont exercé cette Charge depuis sa création, par ordre de succession.

Gabriel-Nicolas de la Reynie, ... 1667.
Marc-René de Voyer de Paulmy d'Argenson, 1697.
Louis-Charles de Machault, ... 1718.
Marc-Pierre de Voyer de Paulmy D'Argenson, fils de *Marc-René* de Voyer de Paulmy, . . 1720.
Gabriel Tachereau de Baudry, ... 1720.
Marc-Pierre de Voyer de Paulmy d'Argenson, pour la seconde fois, ... 1722.
Nicolas-Jean-Baptiste Ravot d'Ombreval, . . . 1724.
René Hérault, ... 1725.
Claude-Henri Feydeau de Marville, ... 1740.
Nicolas-René Berryer, ... 1747.
Henri-Léonard-Jean-Baptiste Bertin, . . . 1757.
Antoine-Raymond Jean-Gualbert-Gabriel de Sartine, 1759.
Jean-Charles-Pierre le Noir, en 1774, *pour la première fois ; & en* 1776, *pour la seconde.* M.... Albert, *Maître des Requêtes, a occupé cette place dans l'intervalle.*

LIEUTENANS-PARTICULIERS. Ces Magistrats tiennent l'audience de Présidial de mois en mois, à commencer par le plus ancien ; pendant que l'un y préside, l'autre assiste à la Chambre du Conseil, où se jugent les procès par écrit. Ce dernier tient tous les mercredis & samedis, à la fin du Parc-Civil, l'audience des criées. Ils remplissent les fonctions des charges de Lieutenant-Civil, de Police & Criminel

en cas de vacance, de maladie, d'abſence, ou autre empêchement. Ils peuvent, avant les heures deſtinées pour les audiences, rapporter les procès civils & criminels qui leur ont été diſtribués.

LIEUX. Ce Village diſtant de Paris de ſept lieues, & détaché de la Paroiſſe de Joui, qui en eſt voiſine, comme nous l'avons dit à l'article Joui-le-Moutier, eſt ſitué dans une prairie voiſine de la Seine.

L'Egliſe eſt ſous le titre de la Sainte Vierge; mais pour avoir une ſolemnité qu'on pût fêter & chommer en particulier, on a choiſi S. Maur, Abbé. Il y a apparence que la dévotion à S. Maur aura commmencé par une Confrèrie, qui aura attiré un concours à Lieux. C'eſt un Chanoine de Notre-Dame de Paris qui préſente à la Cure. Cette Paroiſſe eſt du Bailliage & de la Coutume de Senlis. Défunte Mademoiſelle *de la Roche-ſur-Yon-Conti* en étoit Dame. Elle a relevé le Château, & fait faire un grand & large chemin pavé, qui, paſſant par les vignes du côteau, va ſe rendre dans la plaine d'en haut. Depuis la mort de cette Princeſſe, M. le Prince *de Conti* eſt devenu Seigneur de Lieux.

LIMITES. En 1638, Arrêt du Conſeil qui ordonna qu'on poſeroit d'eſpace en eſpace, dans toute la circonférence de la Ville, des limites, au-delà deſquelles on ne pourroit plus bâtir ſans une permiſſion expreſſe, & ſans Lettres-patentes du Roi.

LIMON, *ou* LA GRANGE DE LIMONS. Ce Fief appartenoit en 1400, à *Raymond Raguier*, époux de *Marguerite le Pelletier*: il fut enſuite inhabité juſqu'après l'an 1470, à cauſe des guerres. Toutes les Cartes écrivent Limon. Il eſt à quatre lieues de Paris, du côté de Vauhallan, dans le Doyenné de Château-Fort.

LIMONADIERS. Ce ſont ceux qui ont le droit de faire & vendre toutes ſortes de liqueurs & rafraîchiſſemens, tels que limonade, orgeat, glaces, thé, café, chocolat, &c. Les ſtatuts de cette Communauté ſont de 1676, qui furent ſupprimés & remplacés par des Privilèges en 1704, juſqu'en 1713, qu'ils furent rétablis.

Les veuves & filles de Maîtres donnent qualité à ceux qui les épouſent, & ne payent que moitié des droits de Maîtriſe.

Les Maîtres ou veuves, en cessant leur commerce, peuvent louer leur Privilège environ 150 liv. Patron, S. Louis. Bureau, quai de la Ferraille.

LIMOUX, que l'usage fait écrire aujourd'hui *Limours*, est un Bourg éloigné de Paris, environ de sept à huit lieues; dans le Doyenné de Château-Fort, & peut-être ainsi nommé à cause de sa situation dans un petit vallon & sur un torrent limoneux.

L'Eglise, qui est du titre de S. Pierre, est un bâtiment assez beau, construit en forme de Croix, & tout voûté, mais sans ailes. En 1091, Geoffroi, Evêque de Paris, l'avoit donnée à l'Abbaye de Bourgueil, & les Moines y avoient formé un Prieuré. En tant que Paroisse, elle fut comprise au Doyenné de Château-Fort dans le Pouillé de Paris, écrit au XIIIe. siècle, & marquée sous le nom de Limos, comme dépendante de Bourgueil pour la nomination: & en tant que Prieuré, elle y fut marquée avec le nom de *Prioratus de Limoves*, sous le Doyenné de Macy. Le Pelletier, dans son Pouillé de 1692, marque que l'un & l'autre sont à la nomination de l'Abbé de Bourgueil.

Il y a aussi à Limours un Couvent de Pénitens du Tiers-Ordre de Saint-Augustin, qui y furent établis au haut du Bourg, vers le midi, par Gaston d'Orléans.

Jean Poncher, Trésorier des guerres, possédoit cette terre en 1516. Ce fut de son temps que François I permit d'y tenir un Marché tous les mardis, & deux Foires chaque année; l'une, le jour de Saint Marc; l'autre, le jour de Saint Michel. En 1545, le Roi la donna à *Anne de Pisseleu*, Duchesse d'Etampes, qu'il aimoit. En 1553, Henri II la donna à Diane de Poitiers, Duchesse de Valentinois. Ce fut la Duchesse d'Etampes qui bâtit le superbe Château de Limours. Le séjour de ce lieu parut si agréable à François I, qu'il le choisit pour dissiper, durant les réjouissances des jours gras, l'ennui que la mort d'Henri VIII, Roi d'Angleterre, lui avoit causé, & les accès de la fièvre lente dont il fut attaqué quelques jours avant que de mourir. La lettre initiale de son nom est sculptée au-dessus de plusieurs fenêtres. Le Cardinal de Richelieu en fit aussi l'acquisition, & il fit de grandes dépenses dans ce Château, qu'il orna de statues, de tableaux, de fontaines, &c. En 1626, il établit dans le Bourg un Marché par semaine, & quatre Foires par an. Le Comté de Limours appartint ensuite à Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, à qui le Roi donna aussi le droit d'étape dans le Bourg.

Ensuite le même Prince l'unit & l'incorpora avec Montlhery au Duché de Chartres, pour être tenu & possédé par le même Gaston d'Orléans, aux titres & charges de son apanage. Après la mort de ce Prince, *Marguerite de Lorraine*, son épouse, choisit le Château de Limours pour sa demeure; mais ce Château, au décès de la Princesse, perdit son ancienne beauté. On y voit encore six pavillons, dont deux sont quarrés, les quatre autres ronds, le tout entremêlé de brique & de pierre. Il y reste aussi quelques statues de marbre. Ce que l'on y entretient le mieux, est la haute-futaie du Parc.

LINAS ou LINOIS. Bourg de France, Election, & à six lieues de Paris.

LINGERES. Les Marchandes Lingeres sont celles qui ont le droit de faire commerce de toutes sortes de toiles de lin, chanvre, batiste, linon, fils, dentelles, & généralement de toutes sortes d'ouvrages en toiles, &c. Les statuts & privilèges de cette Communauté, établis en 1278, sous le règne de Saint Louis, qui est regardé comme leur Instituteur, ont été renouvellés & registrés en Parlement, en 1445.

Les Marchandes Lingères ont seules le droit d'acheter à la Halle aux toiles; & les Jurées ont celui d'inspection sur toutes les marchandises relatives à leur commerce.

Les Marchands Forains peuvent y vendre en gros les pièces de toiles, ayant *cap* & *queue*, excepté toutefois celles de Hollande & de Flandre. L'apprentissage est de quatre ans, & deux ans de service, comme filles de boutique. Le brevet coûte 36 liv. La Maîtrise, 600 liv. Patron, S. Louis. Bureau, cloître Sainte-Opportune.

LIVRY. Village situé à quatre lieues de Paris, dans la contrée appellée l'*Aunoy*, & célèbre par l'Abbaye qui y est fondée. *Voy. Tom. I. pag. 7.* Son étymologie vient de *Liberius*, nom Romain d'un des premiers Possesseurs, d'où a été formé *Liberiacum*; & par altération, *Livriacum*. Il est placé sur la pente d'une montagne, dont l'aspect donne entièrement sur le nord, & fait découvrir les vastes campagnes de bled du Parisis. Les premiers titres où il est nommé, sont du XIIe. siècle. Le terrein du bas est sablonneux; & dans le haut, sont des vignes bien cultivées, & quelques bois. La nomination de la Cure appartient au Prieur de Saint-Martin-des-Champs.

Il n'y avoit originairement à Livry, alors simple Hameau, qu'une Chapelle & un Château, possédé par de puissans Sei-

gneurs. Cette Chapelle étoit différente de celle du Château, établie postérieurement. Elle fut fondée en titre curial, vers l'an 1200, environ dans le tems même de la fondation de l'Abbaye.

L'Eglise Paroissiale qui n'a rien de curieux, est sous le titre de Notre-Dame.

Guillaume de Garlande étoit Seigneur de la terre de Livry en 1197; *Simon Sanguin*, en 1510; & ce fut en faveur de *Louis Sanguin*, premier Maître d'Hôtel du Roi, que cette terre fut érigée en Marquisat. *Louis*, son fils & son successeur, Lieutenant-général des armées du Roi, y mourut le 3 juillet 1741, âgé de 63 ans. Le titre de Châtelain, que portoient les Seigneurs de Livry en l'Aunoy, est très-ancien. Le Seigneur est marqué dans un titre de 1296, dans le rang des 59 Barons du Royaume sous Philippe-Auguste. Dans le XIVe. siècle, nos Rois ont résidé quelquefois dans le Château de Livry.

Au milieu des vignes qui sont sur la hauteur en allant à Clichy, est une fontaine dont les eaux paroissent depuis peu avoir changé de qualité. On a remarqué que depuis qu'on y a accommodé un bassin pour en contenir les eaux, & qu'on a facilité leur écoulement du haut de la montagne par le moyen de certains canaux plâtrés, avec une voûte de pareille matière pour les couvrir, elles ne sauroient plus cuire les pois ni les choux, qui ne font que rougir en bouillant.

Dans le bas du Village, l'eau n'est pas si facile à trouver que sur le haut. Les puits qu'on y a creusés, ont encore 12 toises de profondeur.

Château de Raincy. C'est une maison magnifique, bâtie par *le Vau*, habile Architecte, pour M. *Bordier*, Intendant des Finances. Elle a appartenu long-temps à MM. *Sanguin de Livry*, comme nous l'avons dit plus haut.

Ce Château, dont on assure que la construction a coûté quatre millions cinq cent mille livres, consiste en un grand corps-de-logis, composé de trois pavillons. Celui qui est au milieu, est plus élevé que les deux autres, & est arrondi par les extrêmités. Des deux côtés, règnent des arcades à jour, au bout desquelles sont deux pavillons d'une grandeur médiocre, qui rendent la cour quarrée. Ces pavillons sont surmontés par de petits campanilles. La porte d'entrée est composée de deux pieds droits en forme de piedestaux, chargés de trophées, & décorés chacun d'un terme sortant de sa gaîne. Le bord extérieur du fossé est orné d'une balustrade qui forme plusieurs angles & détours. L'appartement du Roi,

aussi-bien que le grand sallon, méritent la curiosité des connoisseurs, par les richesses des peintures. Parmi les excellens tableaux de ce Château, il y en a un, qui, par sa singularité, mérite l'attention des curieux. Il représente une *pipée*, & c'est même le nom que l'on donne à ce tableau. On y voit effectivement des oiseaux de différentes espèces, dont la plûpart sont pris à la glue, & d'autres qui viennent s'y faire prendre. La singularité de cette pipée consiste en ce que chaque oiseau porte une figure humaine, & n'est reconnoissable que par son plumage, & par la forme du reste de son corps. On y remarque des têtes de personnages considérables des différens ordres de l'Etat; des Cardinaux, des Abbés, des Jésuites, & autres qui sont attirés aux pièges par une très-jolie femme peinte dans le milieu du tableau: elle est élevée sur une espèce de platine placée sur un tronc d'arbre: à l'un de ses pieds, est une corde, qu'une figure de Satyre, ou de Diable, tient par un bout, & tâche d'attirer à lui. D'après ce tableau, qui est vraiment original, feu M. le Comte de Livry a fait faire quelques copies qu'il a données à ses amis. Il y en a une entr'autres dans le cabinet de M. *Dibon*, Chirurgien ordinaire du Roi dans la Compagnie des Cent-Suisses de Sa Majesté, lequel étoit intimement lié avec M. de Livry. Cette dernière copie peut, en quelque façon, être regardée comme un tableau original, en ce que *M. Dibon*, qui a été bien-aise d'être pour quelque chose dans cette pipée, s'y est fait peindre précisement au-dessous de la jolie figure qui occupe le milieu du tableau: on y voit sa tête très-bien ressemblante, ajustée au corps d'un merle.

Parmi les augmentations considérables que M. le Comte de Livry a faites dans son Château, on doit remarquer principalement les cuisines, qui sont en effet les plus belles qu'il y ait peut-être en Europe, tant par leur grandeur, que par la richesse de leur construction. Ce chef-d'œuvre d'architecture est de *M. Pierre-Noel Rousset*, Architecte. Elles sont situées à l'entrée de la cour du Château, & l'on y descend par un perron très-bien travaillé.

Le Raincy appartient aujourd'hui à S. A. S. M. le Duc d'Orléans, qui en a fait l'acquisition, en se défaisant de son Château de Bagnolet. Depuis ce temps, ce Prince n'a cessé de faire travailler au Raincy, au Château duquel l'on fait des embellissemens & des augmentations considérables.

Le bâtiment de l'Abbaye de Livry est assez petit, & ne paroît pas être du tems de sa fondation. L'Eglise est sous l'invocation de Notre-Dame. Le premier Abbé nommé Guillau-

me, y fiégeoit en 1201. Les Chanoines Réguliers de la Congrégation de France, qui y font aujourd'hui, y furent introduits en 1637.

LOGES. (les) Village à quatre lieues de Paris, vers le couchant d'hiver, à une lieue de Verfailles, & fur le bord extérieur du parc, à droite de la petite rivière de Bièvre, fur une élévation affez roide au bout de la plaine. L'expofition de la pente eft au nord, ce qui fait que ce côteau eft très-peu propre à la vigne.

La Cure paroît n'avoir été érigée que dans le XIVe. fiècle, & avoir été formée des démembremens de celles de Jouy & de Buc, entre lefquels ce Village eft fitué, à la diftance de demi-lieue de chacun. L'Eglife qui fubfifte aujourd'hui, eft neuve & très-petite, & fans collatéraux. S. Euftache eft le Patron.

En 1675, la Châtellenie des Loges fut incorporée avec d'autres au Duché de Chevreufe, pour ne former plus toutes enfemble qu'un feul fief mouvant du Roi, à caufe de la tour du Louvre.

Le Château étoit une Maifon royale fituée dans la forêt de Laye, auprès de Saint-Germain. On ignore quand & par qui il a été bâti. On fait feulement, par tradition, qu'un de nos Rois le fit bâtir, pour lui fervir d'entrepôt de chaffe; que la Chapelle étoit féparée du Château, & qu'elle confiftoit en un bâtiment fort fimple, de fix toifes de longueur, fur trois toifes & fix pouces de largeur au moins : c'étoit l'état où elle étoit, lorfqu'elle tomba en ruine, l'an 1648, & qu'elle étoit fous l'invocation de S. Fiacre.

Comme le Château de Poiffy étoit le féjour ordinaire des premiers Rois de la troifième race; que la Chapelle de Saint-Fiacre des Loges eft fous la dépendance de la Sainte-Chapelle de Paris, qui a été fondée par Saint Louis, & que le Tréforier de la Sainte-Chapelle a eu, & a actuellement la nomination du Chapelain de la Chapelle de Saint-Fiacre, on peut conjecturer que le Château des Loges & la Chapelle Saint-Fiacre, ont été bâtis & fondés par S. Louis, l'un pour fervir à fon délaffement, & l'autre à fes exercices de piété. Voilà tout ce qu'on peut dire de plus vraifemblable, en attendant des preuves plus pofitives. Il eft d'ailleurs certain que ce Château eft très-ancien; & que s'il ne fut pas bâti du tems de Saint Louis, il le fut peu de tems après. Une preuve de cette ancienneté, c'eft la modicité du revenu affecté au Chapelain, qui n'étoit que de 24 liv. parifis, c'eft-à-dire, 30 liv. fomme

qui aujourd'hui suffiroit à peine pour lui donner de quoi vivre pendant quinze jours.

Plus de la moitié du Château des Loges est tombée en ruine par vétusté, & ce qui en reste aujourd'hui, n'en est que la moindre partie, qui même seroit aussi tombée, si on n'avoit pris soin de la réparer. Quant à la Chapelle de Saint-Fiacre, elle est devenue un Hermitage.

Après la mort de l'Hermite, l'Hermitage & la Chapelle furent donnés aux Augustins Déchaussés par le Roi Louis XIII en 1626; mais ces Pères ayant fait en ce lieu un établissement considérable, ils laisserent tomber en ruine cette Chapelle en 1648, & en transportèrent le titre dans une des Chapelles de l'Eglise qu'ils ont en ce lieu.

Le Couvent des Augustins Déchaussés des Loges a été fondé en 1644, par la Reine Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII, Roi de France, mère de Louis XIV, & pour lors Régente du Royaume. La première pierre fut mise en son nom, au mois de juillet de cette année, par Messire *Claude de Rouvroy*, Duc de Saint-Simon, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, &c. sous le titre de *Notre-Dame-de-Graces*, pour remercier la Sainte Vierge du grand présent qu'elle avoit fait à cette Princesse, en lui obtenant de Dieu la naissance d'un fils, qui fut Louis XIV, & des victoires qui affermirent sa Régence & le Royaume, au commencement de la Minorité de son fils.

LOGNES. *Voy.* CROISSY EN BRIE.

LONG-CHAMP. Lorsque ce Couvent fut fondé, il étoit situé sur la Paroisse d'Auteuil, parce que le Village de Menus (appellé depuis Boulogne) dont il est voisin, étoit alors de cette Paroisse. Mais depuis l'érection de la Paroisse de Boulogne, par un détachement de celle d'Auteuil, ce Couvent se trouve compris dans le territoire de cette nouvelle Paroisse. Il est situé sur le rivage droit de la Seine, dans le premier coude que cette rivière forme au sortir de Paris. Le Village de Surêne est à l'autre bord. Le nom de Long-Champ que portoit ce terrein dans le XIIIe. siècle, convient à sa situation dans une grande plaine à l'extrêmité du bois de Boulogne, dit depuis Boulogne. Sa distance du milieu de Paris est d'une lieue & demie.

La première Abbesse de cette maison fut *Agnès d'Anneri*. L'Eglise se ressent du goût du XIIIe. siècle. Deux Princesses du Sang y sont mortes Religieuses au XIVe. siècle; savoir, *Blanche de France*, quatrième fille de Philippe-le-Long; & *Jeanne de Navarre*. Philippe-le-Long a souvent logé à

Long-Champ; il y mourut le 3 janvier 1321, & fut porté le 6 à Saint-Denis. La bienheureuse *Isabelle*, sœur de S. Louis, y demeuroit sans être Religieuse, dans un appartement séparé de la Communauté. Elle y mourut, & son corps fut renfermé dans un tombeau de pierre que l'on voit encore à moitié, du côté du chœur des Religieuses, & à moitié en-dehors. Saint Louis assista à ses funérailles. *Voy.* ABBAYE DE LONG-CHAMP, *Tom. I*, *pag. 7*, & BOULOGNE.

LONGJUMEAU. Bourg de l'Isle de France, à 4 lieues de Paris, sur la petite rivière d'Ivette, avec un Prieuré de Sainte-Genevieve.

LONG-PONT. Village de l'Isle de France, avec un Prieuré de Bénédictins de la Congrégation de Cluni, dans le diocèse & l'Election de Paris, près Linas.

LOTERIES. Sa Majesté Louis XVI, par son Edit du 30 juin 1776, a supprimé, à compter des 1er. & 6 août suivant, les Loteries de l'Ecole-Royale Militaire, de l'Hôtel-de-Ville de Paris, de la Générale d'Association & de celle des Communautés Religieuses; a créé une nouvelle Loterie sous le nom de *Loterie-Royale de France*, dont le premier tirage s'est fait le premier septembre même année, & a uni à la régie de la Loterie Royale, les Loteries des Enfans-Trouvés & de Piété, qui ont été conservées. Nous allons donner le préambule de cet Edit.

Sur ce qui a été représenté au Roi, étant en son Conseil, que les différentes Loteries établies jusqu'à présent dans le Royaume, n'auroient pu empêcher ses Sujets de porter leurs fonds dans les pays étrangers, pour y courir les hasards, & tenter fortune dans le jeu des Loteries qui y existent : que la Loterie que Sa Majesté avoit concédée à l'Ecole-Royale Militaire, quoique présentant au public un jeu semblable à celles de Rome, Gènes, Venise, Milan, Naples & Vienne en Autriche, n'avoit pas arrêté ce versement de l'argent du Royaume dans d'autres Loteries étrangères, duquel il résulte un préjudice sensible pour l'Etat, & qui mérite d'autant plus l'attention de Sa Majesté, que le montant, d'après des informations certaines, forme un objet considérable, & qu'il ne pourroit qu'augmenter à l'avenir par les différentes chances que les Etats voisins cherchent à mettre dans ces sortes de jeux; elle auroit jugé que la prohibition ne pouvant être employée contre les inconvéniens de cette nature, il ne pouvoit

y avoir d'autre remède que de procurer à ses Sujets une nouvelle Loterie, dont les différens jeux, en leur présentant les hasards qu'ils veulent chercher, soient capables de satisfaire & de fixer leur goût. En conséquence, Sa Majesté auroit fait examiner, par les personnes les plus versées en ce genre, le projet d'une Loterie, dans laquelle plusieurs chances ont été ajoutées à celle de l'Ecole Militaire, & à toutes celles qui existent dans les pays étrangers, dont les tirages seront plus fréquens pour Paris, & pourront être exécutés dans les principales Villes & Frontières du Royaume, à l'effet d'empêcher plus sûrement l'exportation, si préjudiciable à l'Etat, de l'argent dans les pays étrangers: & ce projet ayant été jugé le plus propre à remplir les vues de S. M. elle se seroit portée à l'adopter, & à supprimer en conséquence la Loterie de l'Ecole-Royale Militaire, en hypothéquant le produit de la nouvelle Loterie à cette Ecole, jusqu'à concurrence de la somme annuelle, à laquelle il a été reconnu que pouvoit monter celui de la concession qui lui avoit été faite, & pour le tems seulement qui reste à courir de ladite concession: Sa Majesté ayant considéré que la multiplicité des autres Loteries existantes à Paris, porte un préjudice notable aux unes & aux autres, & occasionne en pure perte, des frais considérables pour leur régie, elle auroit déterminé de supprimer trois des cinq Loteries particulières qui se tirent dans ladite Ville, & de réunir les deux autres sous la même administration, à laquelle sera confiée la régie de la nouvelle Loterie; mais Sa Majesté a voulu en même temps conserver à l'Hôtel-de-Ville de sa bonne Ville de Paris, & aux autres Communautés & établissemens publics & utiles, auxquels lesdites Loteries ont été concédées, les secours qu'ils en retirent. A cet effet, l'intention de Sa Majesté est d'assurer, à chacun d'eux, pour le temps de leur concession, le montant du produit net qu'ils en ont retiré, tel qu'il se trouvera constaté sur le relevé des dix dernières années. S. M. ne bornant pas ses soins paternels aux établissemens de Charité & de Piété qui existent, & qui sont dignes de sa protection, elle auroit résolu d'appliquer une partie du produit de la nouvelle Loterie, à former un fonds qui sera employé à des objets de soulagemens & de secours, conformément aux intentions que Sa Majesté se réserve de faire connoître. La sûreté nécessaire des fonds qui seront versés dans la nouvelle Loterie, & l'exécution la plus exacte des engagemens de sa régie envers le public, exigeant des fonds d'avance & des cautionnemens considérables, les détails de la régie & administration

de cette nouvelle Loterie, plus compliquée & étendue qu'aucune de celles qui ont existé jusqu'à présent, ne pouvant d'ailleurs être que très-multipliés, Sa Majesté a jugé nécessaire de commettre un nombre de personnes choisies & dignes de la confiance publique par leur fortune & leur bonne réputation, pour, avec un Intendant qui sera nommé par Sa Majesté, régir & administrer lesdites Loteries en qualité d'Administrateurs-généraux, sous les ordres du Contrôleur-général des Finances.

Cet Edit comprend 14 Articles, & le plan de la Loterie composée dans les principes de celles établies à Gènes, Rome, Venise, Milan, Naples, Vienne, Bruxelles, Berlin, &c. avec l'addition des chances d'*Extrait déterminé*, d'*Ambe déterminé*, de *Quaterne*, de *Quine*, & de plusieurs *Primes gratuites*, accordées en proportion de la valeur des mises. Ce plan contient dix Articles, auxquels on a ajouté un modèle du billet original, & un modèle de la reconnoissance, avec une table de comparaison des conditions des Loteries étrangères, & de celles de la *Loterie Royale de France*.

Il sera payé pour chaque Lot;

SAVOIR,

Par	Extrait simple, . . .	15	Fois la mise.
	Extrait déterminé, . .	70	
	Ambe simple, . . .	270	
	Ambe déterminé, . .	4900	
	Terne, ...	5200	
	Quaterne, ...	70000	
	Quine, ...	1000000	

Indépendamment des Lots, les Primes gratuites seront payées comme ci-après: savoir;

	POUR CHAQUE			
	Ambe déter.	*Terne*	*Quat.*	*Quin.*
Tirage de la 1re. Classe, . . .	500	500	5000	80000
De la 2e.	"	300	4000	60000
De la 3e.	"		6000	40000
De la 4e.	"	"		20000

LA LOTERIE DES ENFANS-TROUVÉS a été établie par Arrêt du Conseil du 9 décembre 1754, à 24 sols le Billet. Pour faciliter le public, il y a des Billets de société à tout prix. L'Arrêt a accordé audit Hôpital, quinze pour cent de bénéfice. Le douzième de chaque Billet est pour la reconstruction de l'Eglise de Sainte-Genevieve.

LA LOTERIE DE PIÉTÉ a été établie par Arrêt du Conseil du 7 septembre 1762, à 24 sols le Billet. Par cet Arrêt, il est accordé quinze pour cent de bénéfice; & le douzième de chaque Billet, à la reconstruction de l'Eglise de Sainte-Genevieve.

LOUIS DU LOUVRE. (*Saint*) Un événement funeste, dont on va rendre compte, a donné lieu à l'érection de cette Eglise, à laquelle on a réuni les Chapitres de Saint-Nicolas & ceux de Saint-Thomas, pour n'en faire qu'une seule Collégiale, sous le nom de Saint-Louis du Louvre.

Dans l'emplacement qu'occupe cette nouvelle Eglise, étoit l'Eglise Collégiale & Paroissiale de Saint-Thomas du Louvre, fondée par *Robert*, Comte de Dreux, quatrième fils du Roi Louis-le-Gros, & frère de Louis VII, dit le Jeune, sous l'invocation de S. Thomas, Archevêque de Cantorbery, & Martyr.

Quoiqu'on n'ait pas la Charte de fondation, celle de Robert II, Comte de Dreux, & fils du Fondateur, datée de l'an 1188; & deux Bulles, l'une d'Urbain III, datée de l'an 1187; & l'autre de Clément III, de l'an 1189, suffisent pour faire connoître le Fondateur de cette Eglise. Elles confirment cette fondation de Robert, Comte de Dreux, & marquent que les principaux revenus consistoient dans les dîmes de Torcy, de Cailly & de Braye-Comte-Robert *, dans une rente de cent sols parisis, & en une vigne & un arpent de terre, hors les murs de clôture de Saint-Thomas. Robert de Dreux y avoit fondé quatre Prébendes & un Hôpital pour des pauvres Ecoliers: cet Hôpital est devenu depuis l'Eglise Collégiale de Saint-Nicolas du Louvre. L'an 1428,

* Cette Ville s'appelloit anciennement *Braie*, *Braia*: c'est des premiers Comtes de Dreux, qu'elle a été nommée depuis *Brie-Comte-Robert*.

Jean, Duc de Bretagne, Comte de Montfort & de Richemont, donna, le 2 février 1428, au Chapitre de Saint-Thomas, son Hôtel de la petite Bretagne, qui étoit situé derrière l'Eglise de Saint-Thomas du Louvre, & alors en ruine.

Piganiol avance qu'il y a eu à Saint-Thomas, jusqu'à 28 Canonicats, & qu'ils furent réduits à un Doyenné & 12 Canonicats; il falloit dire 10, n'y en ayant en 1450, que 11, dont un étoit attaché au Doyenné; mais en 1728, la dignité de Doyen fut supprimée, & les revenus de la Manse décanale, réunis à la Manse capitulaire. Au moyen de cette union, ce Chapitre n'étoit plus composé que d'onze Chanoines. L'ancien présidoit au Chapitre, sans aucune prérogative. Quatre d'entr'eux étoient appellés *Royaux*, parce que leurs Prébendes sont de collation royale; & les autres, alternativement à la collation du Roi & de l'Archevêque. Les quatre Royaux, comme tels, & à cause de l'ancienneté de leur titre, avoient non seulement un gros plus fort du quart en sus appellé *parisis*, mais originairement ils avoient encore la préséance.

La voûte du chœur de Saint-Thomas, qui subsistoit en plâtre depuis près de 600 ans, montroit son état; les deux murs parallèles, qui devoient la porter, chassoient sensiblement au vuide; & les pierres ou plâtras, qui tomboient de tems en tems, annonçoient une ruine prochaine. Dans ces circonstances, (en 1735) le Chapitre, comme étant de fondation royale, parce que le Roi est aux droits des Comtes de Dreux, fit à la Cour des représentations, qui ne persuadèrent pas d'abord; ce ne fut qu'en 1738, que l'on obtint du Roi, par M. le Cardinal de Fleury, principal Ministre, cinquante mille écus, qui furent assignés sur la Ferme des poudres, payables en neuf années. Dès qu'on eut touché le premier payement, on se disposa à en faire usage; on se retira dans le bas de l'Eglise, pour y faire l'Office divin, & on éleva pour cet effet une cloison de charpente, qui séparoit la partie qu'on étoit forcé d'abandonner, d'avec celle de la nef, où l'on se réfugioit. On démolit en même tems la partie opposée; les fondemens étoient jettés du côté des rues Saint-Thomas & du Doyenné, & l'édifice s'élevoit, lorsque tout-à-coup, le 15 septembre 1739, sur les onze heures du matin, dans le moment qu'on s'assembloit pour tenir le Chapitre, le côté de l'Eglise, qui étoit sous le clocher voisin de la salle capitulaire, tomba avec fracas, & entraîna avec soi les Chanoines qui étoient au Chapitre. Des onze Chanoines, deux,

(MM. *du Bois* & *Bremont*, qui étoient plus près de la porte) se sauvèrent ; & en fuyant, ils en repoussèrent un troisième, (M. *Bailli*) qui entroit : six furent ensevelis sous les ruines ; savoir, MM. *Didier Vanelle*, Prêtre du diocèse de Paris ; *Antoine Larcher*, Prêtre du diocèse de Paris, qui se croyoit Architecte, & n'avoit pas prévu le danger ; *Jacques-Marie le Blanc*, Prêtre, Docteur de Sorbone, du diocèse de Paris ; *Jean Badin*, Prêtre, du diocèse de Paris ; *Joseph-Germain Gerard*, Prêtre, Docteur de Sorbone, du diocèse d'Avranches ; *Noël-Marie Martel*, Prêtre, du diocèse de Paris, de la Maison & Société de Sorbone. M. *Bailli* ayant une lettre de cachet, qui l'excluoit des Assemblées capitulaires, ne put courir aucun risque. Le onzième Chanoine, M. *Robert*, étoit mort le premier juillet, & n'étoit pas encore remplacé.

C'est ce tragique événement qui a donné lieu à l'érection du Chapitre de Saint-Louis du Louvre. Le Chapitre de Saint-Thomas ayant disparu, on pensa à la réunion des deux Eglises voisines l'une de l'autre, Saint-Thomas & Saint-Nicolas, qui avoient autrefois fait un même Corps. La Cour & l'Archevêque y parurent portés : les Parties intéressées se concilièrent sans peine ; & après le consentement du Roi & les formalités requises, M. *de Ventimille*, Archevêque de Paris, fit procéder aux informations *de commodo & incommodo* ; & donna son Décret d'union, le 10 mars 1740, par lequel, conservant les quatre Canonicats royaux, il éteint & supprime les sept Prébendes qui étoient à la collation alternative du Roi & de l'Archevêque, & réduit, à l'effet de l'union des deux Chapitres, le nombre des Chanoines à 14, y compris M. *Thomassin*, avec le titre de Prévôt, qu'il avoit déjà à Saint-Nicolas ; à l'égard du titre de Doyen de Saint-Thomas, qui étant plus ancien, auroit dû passer auparavant, il avoit été supprimé en 1727.

Le Dimanche 20 mars 1740, les Chanoines de Saint-Thomas prirent place, selon leur rang d'ancienneté, au chœur de Saint-Nicolas, en attendant que la nouvelle Eglise fût achevée. Le célèbre *Thomas Germain*, Orfèvre du Roi, en a eu la conduite, & en a donné les plans & les dessins. On y reconnoît son goût & ses talens.

La voûte est riche, & peut-être trop chargée d'ornemens, que le *Bruni*, qui n'a pas lieu en architecture, ne sauroit faire valoir. Au jugement des connoisseurs, l'accord & l'harmonie de toutes les parties se feroient sûrement plus admirer, si on avoit suivi, comme on le peut faire encore, le projet

de l'excellent Artiste, en cannelant les pilastres, qui ont entr'eux une proportion qui plaît à l'œil.

En 1742, la construction de l'Eglise avançant, sur l'offre que fit le Chapitre au Cardinal de Fleuri, cette Eminence accepta les deux principaux archivoltes qui se regardent, pour servir; l'un, de Chapelle, qui seroit dédiée à la Vierge; & l'autre, pour son mausolée, avec le caveau au-dessous, pour sa sépulture & celle de sa famille.

La Chapelle est exécutée en marbre de différentes couleurs; elle est d'un goût tout-à-fait nouveau, mais sage & noble. Un bas-relief représentant l'Annonciation, sert de tableau. Les parties qui composent le sujet, forment un ensemble admirable: la Vierge à genoux, & respectueusement inclinée; l'Ange soutenu sur un nuage, lui annonçant le plus grand de nos Mystères; la gloire qui part d'en haut, dont un principal rayon tombe sur la Vierge; un grouppe d'enfans & de Chérubins en admiration, placés pour faire équilibre; tout se lie, tout est expressif. C'est l'ouvrage de *Jean-Baptiste le Moine*, qui a parfaitement répondu, il y a quelques années, au zèle des Villes de Bordeaux & de Rennes, en exécutant les monumens qu'elles ont érigés à la gloire de Louis XV.

On voit dans l'arcade opposée, le mausolée du Cardinal de Fleury, par le même Artiste, sur un piedestal. Cette Eminence est représentée expirant entre les bras de la Religion. La France désignée par son écusson, exprime ses regrets: derrière le piedestal, s'élève une pyramide, qui porte une urne, du pied de laquelle descend une grande draperie, dont l'Artiste se sert pour dérober presqu'entièrement la figure hideuse de la mort qui se présente au Cardinal.

En 1744, la veille de Saint-Louis, la nouvelle Eglise fut bénite & dédiée à S. Louis, Roi de France; les deux Chapitres réunis commencèrent l'après-midi, à solemniser la Fête de ce S. Roi.

Le 23 avril 1749, se fit la réunion du Chapitre de Saint-Maur-des-Fossés, près Paris, à celui de Saint-Louis-du-Louvre. Elle a été confirmée par Lettres-patentes du 5 novembre 1750, & enregistrée en la Chambre des Comptes, le 22 janvier suivant, malgré les oppositions des habitans de Saint-Maur.

Le Chapitre de Saint-Maur étoit originairement une Abbaye de Bénédictins. Elle fut mise en Commande au commencement du seizième siècle: peu-à-peu la dignité abbatiale

fut éteinte par une Bulle de Clément VII, en 1533, qui fut mise à exécution trois ans après. Les revenus furent réunis à l'Evêché de Paris; & les Moines ayant été sécularisés, formèrent un Chapitre de Chanoines.

En 1749, tems de la réunion de ce Chapitre à celui de Saint-Louis, il y avoit à Saint-Maur un Chantre en dignité, neuf Chanoines & quatre semi-Prébendés, qui étoient souvent en procès avec le Chapitre. L'Archevêque de Paris, par son Décret d'union, éteignit & supprima les quatre semi-Prébendes & le premier des Canonicats qui viendroit à vaquer. Ainsi le Chapitre de Saint-Louis est aujourd'hui composé de trois dignités ; savoir, de M. l'Archevêque, *Doyen*, comme ayant remplacé l'Abbé & ensuite le Doyen de Saint-Maur, d'un Prévôt, qui étoit ci-devant à Saint-Nicolas; & d'un grand-Chantre. Il y a 22 Chanoines. Ces Bénéfices sont à la collation de M. l'Archevêque, excepté les quatre Royaux, & celui des *Gallichers*, ainsi appellés du nom de son Fondateur, qui étoit un Gentilhomme Limousin.

Les Chanoines de Saint-Maur avoient un bel Autel en marbre, & un Ange en plomb, portant la suspense; ouvrage de *René Fremin*, de l'Académie Royale, & Sculpteur du Roi d'Espagne, (mort en 1744) : on a transféré le tout à Saint-Louis-du-Louvre.

La reconnoissance a porté le Chapitre à céder à *Thomas Germain*, la Chapelle de S. Thomas de Cantorberi, & le caveau qui est au-dessous : toute la décoration de cette Chapelle a été exécutée d'après les dessins de cet habile Artiste. Le Martyre de S. Thomas de Cantorberi y est représenté dans un excellent tableau, par le célèbre *Pierre*.

M. & Madame de *Surbeck* avoient la Chapelle vis-à-vis, qui est dédiée à S. Nicolas. Le tableau, qui est de *Louis Galoche*, est d'un bon coloris.

Au bas de l'Eglise, à droite & à gauche, sont encore deux petites arcades : dans l'une, qui est revêtue de stuc, sont les Fonts-baptismaux : on y voit un tableau du baptême de Saint Jean, par *Restout* ; il est digne de ce grand Maître.

L'on a placé dans l'arcade opposée, un confessional, avec un tableau relatif à la pénitence.

L'entrée principale de cette Eglise donne sur la rue Saint-Thomas-du-Louvre, où l'on voit un grand portail très-décoré Le bas-relief, qui est au-dessus de la porte, représente trois enfans, dont l'un tient la couronne d'épine, l'autre les cloux,

& le troisième un sceptre, & une main de Justice. Ces figures sont du savant *Pigalle* ; les autres ornemens ont été sculptés par le sieur *Robillon*, le même qui a donné des preuves de son talent dans la décoration de l'intérieur de cette Eglise, d'après les dessins de *Germain*.

Une partie de la décoration du portail est en pure perte. La rue étant trop étroite, on ne peut qu'avec beaucoup de peine appercevoir les beautés de cet édifice.

Les Chanoines font exercer les fonctions curiales sur environ 240 Paroissiens qui habitent leur Cloître & les environs de leur Eglise, & sur les Chanoines & Officiers servans dans leur Eglise, qui demeurent dans le Cloître ou Prévôté de Saint-Nicolas du Louvre.

L'Eglise de Saint-Nicolas a été totalement abandonnée. On a même projetté de la démolir, pour élargir la rue des Orties.

LOUIS-EN-L'ISLE. (*Saint*) Cette Eglise est la seule qu'il y ait dans cet Isle. *Nicolas le Jeune*, Maître Couvreur à Paris, ayant fait bâtir une maison dans cette Isle, vers l'an 1600, y fit élever, peu de temps après, une petite Chapelle, où il faisoit dire la Messe les Dimanches & les Fêtes. Les maisons ayant été multipliées, cette Chapelle fut érigée en Paroisse l'an 1623, par Jean-François de Gondi, premier Archevêque de Paris, malgré les oppositions que forma le Curé de Saint-Paul. Comme cette Eglise devenoit tous les jours trop petite par le grand nombre de Paroissiens qui augmentoit insensiblement, il fallut penser à en faire élever une plus grande. *Jean-Baptiste Lambert*, décédé le 22 décembre de l'an 1645, légua la somme de 30000 liv. pour ce sujet. Avec ce secours & celui de quelques autres Paroissiens zélés, l'on entreprit l'édifice qu'on voit aujourd'hui. Ce fut le premier octobre de l'an 1664, que M. de Péréfixe, Archevêque de Paris, y mit la première pierre au nom du Roi. Le chœur se trouvant fait en 1679, M. de Harlay, Archevêque de Paris, le bénit le 20 août de cette année ; & le même jour, le grand-Autel fut consacré par M. *de Guemadeu*, Evêque de Saint-Malo.

L'ancienne Chapelle se trouva ainsi unie avec le chœur de la nouvelle Eglise, ce qui faisoit une grande difformité. D'ailleurs l'ancien bâtiment menaçoit ruine, & il s'en détacha même une partie, dont le Marquis de Verderonne fut tué, le 2 de février de l'an 1702. Ces raisons firent prendre la résolution de bâtir la nef, dont le Cardinal de Noailles posa

la première pierre, le 7 de septembre de cette même année 1702, & l'on y grava cette inscription :

Regnante

LUDOVICO MAGNO.

Eminentissimus S. R. E. Cardinalis Ludovicus-Antonius de Noailles, *Archiepiscopus Parisiensis, Dux Sancti Clodoaldi, Par Franciæ, Reg. Ord. Commendator, primarium lapidem navis hujus Ecclesiæ in honorem Sancti Ludovici Deo dicatæ posuit, ann. Domini 1702, die 7 septemb. Jacobo Luillier, Doctore & Socio Sorbonico, Pastore : Benigno le Ragois, Domino de Bretonvilliers, in camerâ Computorum Præside ; Ludovico Bengi, in eâdem camerâ Correctore, Æditüus hororarius ; & Mathurino Compagneux, Pharmacopolarum Parisiensium Præfecto ; Pietro Tiquet, in Senatu Parisiensi causarum Actore, Æditüis ærarii.*

Cette nef a été achevée en 1723, excepté la coupole, qui a été construite en 1724 & 1725, & dont M. Bertin, Maître des Requêtes, mit la première pierre. Ainsi cette Eglise, une des plus belles de Paris, se trouvant achevée, tant par les bienfaits du Roi Louis XIV & de Louis XV, que par les libéralités des Paroissiens, la Dédicace & la Consécration en furent faites le 14 juillet 1726, par M. de Caulet, Evêque de Grenoble, au nom du Cardinal de Noailles.

Cette Eglise a été commencée sur les dessins de *Louis Levau*, premier Architecte du Roi, & a été continuée par *Gabriel le Duc*, habile Architecte. C'est sur ses dessins particuliers que la grande porte a été élevée. Elle est décorée de quatre colonnes doriques isolées, qui supportent un entablement couronné d'un fronton. La coupole a été construite par *Jacques Doucet*, Architecte, & un des Marguilliers de cette Eglise. Quant aux ornemens de sculpture, qui embellissent cet édifice, *Jean-Baptiste de Champagne*, Peintre, & neveu de *Philippe de Champagne*, en a donné les dessins.

Philippe Quinault, Auditeur en la Chambre des Comptes, l'un des Quarante de l'Académie Françoise, connu par le talent qu'il avoit pour la Poésie Lyrique, mourut le 26 novembre 1688, & fut inhumé dans cette Eglise. Sa tombe

est ſans épitaphe ; voici celle qu'il s'étoit composée lui-même, & qu'on a trouvée parmi ſes papiers :

> Passant, arrête ici pour prier un moment,
> C'est ce que des vivans les morts peuvent attendre ;
> Quand tu ſeras au monument,
> On aura ſoin de te le rendre.

Antoine Uyon d'Hérouval, auſſi Auditeur des Comptes, a été inhumé dans cette Egliſe. Il n'a jamais rien donné au public ſous ſon nom ; mais il a procuré de grands ſecours à ceux qui de ſon tems ont travaillé ſur l'Hiſtoire de France. Auprès de ſa tombe, eſt l'épitaphe ſuivante :

HIC JACET

Immortali vir memoriâ dignus
D. D. Antonius Uyon d'Hérouval, *Eques*,
Regi à Conſiliis, & in ſupremâ rationum Curiâ Auditor,
Generis ſplendore apud Voliocaſſes clarus,
Pietate, innocentiâ, ac doctrinâ commendabilis,
Qui abſtruſa veterum Actorum monumenta,
Multo labore inveſtigavit,
Sedulâ curâ congeſſit,
Sagaci judicio indagavit,
Benignâ liberalitate communicavit.
Gloriam quippè mereri potiùs ducens quam conſequi,
Alienis ſervire commodis quàm propriis.
Rem ornare publicam, quam privatam augere ;
Sub bene multorum hujus ævi Scriptorum nomine,
Reconditioris antiquitatis theſauris ætatis noſtram
Locupletavit.

Natus XVIII *kal. octob. Incarn. Verb.* M. DC. IV. *Obiit* III. *kal. maii* M. DC. LXXXIX.

LOUVECIENNES, par corruption, *Louciennes* ou *Luciennes*, eſt ſitué ſur la pente d'une haute montagne qui regarde l'orient, à trois lieues & demie de Paris. La Seine paſſe au bas de la même montagne, le chemin de Saint-Germain-en-Laye entre deux. A un quart de lieue de l'Egliſe, on trouve une des portes du parc de Verſailles, & l'on voit une partie de la machine & aqueduc qui eſt ſur le territoire de ce Village. Le payſage de cette Paroiſſe eſt des plus cou-

verts tout le long de la côte, & dans les sinuosités qu'elle renferme. On n'y voit que vignes & arbres fruitiers.

L'Eglise est du titre de Saint Martin. Le chœur & le sanctuaire paroissent être du XIIIe. siècle. Ils sont petits, mais si solidement bâtis, que le clocher de pierre qui est octogone, est supporté par le chœur. Le sanctuaire est quarré, & son contour est embelli de galeries. Une rose en verre blanc termine le fond. Saint Blaise est le second Patron de cette Eglise. La Cure est à la pleine collation de l'Archevêque de Paris.

LOUVRE. (*le*) Ce Château est sans contredit la première Maison Royale qui soit en France. On ne sait rien de certain sur l'étymologie de son nom. Les uns ont cru qu'il signifioit l'*ouvrage* par excellence, ou le *chef-d'œuvre*, & que l'on a dit le Louvre, pour l'œuvre ou l'ouvrage. D'autres ont recours à la Langue Saxone, & assurent qu'en Saxon, *Louvre* signifie *Château*. D'autres enfin font venir cette dénomination, de ce que cette maison étoit située dans un lieu propre à la chasse du loup, & que c'est pour cela que dans les anciens titres ce Château est appellé *Lupara*. Quoi qu'il en soit, ce nom a été donné depuis par extension à toutes les Maisons Royales.

Les commencemens & les progrès du Louvre sont si incertains, & les plans ont si souvent changé, qu'il est bien difficile d'en parler d'une manière suivie & certaine. *Sauval* & quelques autres Ecrivains en ont traité différemment. *Favin* n'y pensoit pas, lorsqu'il a écrit que Childebert a fait bâtir le Louvre; car Grégoire de Tours, Fredegaire & Aimoin, qui ont parlé de tous les édifices entrepris par ce Prince, ne disent pas un mot de celui-ci. On ne devine pas non plus où Duchesne a pris que Louis-le-Gros fit entourer le Louvre de murailles, afin d'y recevoir les hommages des grandes terres qui relevoient de la Couronne. Duhaillan & plusieurs autres Ecrivains qui l'ont suivi, rapportent la première construction du Louvre, à Philippe-Auguste; mais c'est avancer un sentiment qu'on ne prouve point; car Rigord, qui est l'Historien ou le Panégyriste de ce Prince, ne le dit pas, & se contente seulement d'insinuer que ce Prince avoit fait bâtir la tour neuve, qu'on a nommée depuis la grosse tour du Louvre.

Ce qu'il y a de constant, c'est que sous le règne de Philippe-Auguste, le Louvre étoit un Château, & qu'il en portoit le nom. Ce Prince ne voulant pas qu'il relevât de

personne, chargea en 1204, la Prévôté de Paris du payement de 30 sols parisis de rente qu'il devoit au Prieur & aux Religieux de Saint-Denis de la Chartre, à cause de la tour du Louvre, qui étoit bâtie sur leurs terres. Dix-huit ans après, c'est-à-dire, en 1222, ce même Prince la chargea encore du payement d'une rente de 20 liv. parisis, payable tous les ans à l'Evêque & au Chapitre de Paris, à cause des halles, du petit Châtelet, & même de la plus grande partie du Louvre, bâtie dans leur seigneurie.

La situation du Louvre dans une grande plaine, & détachée entièrement de Paris, nous fait connoître que ce Château avoit été bâti à deux fins, c'est-à-dire, pour servir de maison de campagne à nos Rois, & de forteresse pour défendre la rivière, & pour tenir les Parisiens en respect; mais Paris s'accrut si fort, qu'en peu de temps le Louvre fut environné de maisons & de rues; cependant Philippe-Auguste ne voulut point qu'il fût renfermé dans la Ville, lorsqu'il fit faire une nouvelle enceinte.

Le plan de cet ancien Louvre étoit un parallélograme, & s'étendoit en longueur, depuis la rivière, jusqu'à la rue de Beauvais; & en largeur, depuis la rue Froidmanteau, jusqu'à celle d'Autriche, qu'on nomme aujourd'hui la rue du Coq. Le Louvre étoit alors attaché à la clôture de la Ville, que Philippe-Auguste avoit fait faire, & c'est ainsi que devroient être placées les Maisons Royales. Le terrein qu'occupoit ce Palais, avoit soixante-une toises trois quarts de longueur, sur cinquante-huit toises & demie de largeur. Ce bâtiment consistoit en plusieurs corps-de-logis si simples pour l'architecture, que la façade ressembloit à quatre pans de murailles percées, à l'aventure, de petites croisées les unes sur les autres, sans aucune symmétrie. Ce Château étoit d'ailleurs fortifié, & flanqué d'un grand nombre de tours, & environné de fossés larges & profonds. Au centre de ce grand quarré long, étoit la grande cour, qui avoit 34 toises & demie de longueur, sur 32 toises & cinq pieds de largeur. Au milieu, étoit une grosse tour, qu'on nommoit par préférence la grosse tour du Louvre.

Les corps-de-logis de ce Château étoient à deux étages sous Philippe-Auguste; mais Charles V les fit rehausser en quelques endroits de cinq toises, & en d'autres de six, & les couronna de terrasses. Outre cette cour, il y avoit dans ce Palais plusieurs basses-cours, qui empruntoient leurs noms des lieux dont elles étoient voisines: ainsi l'une se nommoit la basse-cour du côté de Saint-Thomas; une autre, la basse-

cour vers la rivière ; la baſſe-cour du côté de l'hôtel de Bourbon ; la baſſe-cour du côté de la rue d'Autriche, &c.

Les tours étoient répandues avec profuſion ; mais ſans aucune ſymmétrie entr'elles, excepté aux porteaux & aux angles. Celles des porteaux ne montoient que juſqu'au premier étage, & ſe terminoient en terraſſes ou plate-forme. Celles des angles plus hautes que les autres, étoient couvertes d'ardoiſes, & terminées par des girouettes peintes & rehauſſées des Armes de France. Ces tours avoient chacune leur nom, & leur Capitaine ou Concierge particulier, qui étoit plus ou moins qualifié, ſelon que la tour étoit plus ou moins conſidérable. Les plus connues de ces tours, ſont la groſſe du Louvre, la tour de la Librairie, la tour de l'Horloge, les tours au Fer-à-cheval, la tour de l'Artillerie, la tour Windal, la tour de Bois, la tour de l'Ecluſe, la tour de l'Armoirie, la tour de la Fauconnerie, la tour de la Taillerie, la tour de la grande Chapelle, la tour de la petite Chapelle, la tour neuve du pont des Tuileries, &c. Les noms de ces tours s'entendent aſſez d'eux-mêmes, excepté le nom de celle de Windal dont on ignore l'origine.

La *tour du Louvre*, d'où relevoient autrefois, & du nom de laquelle relevent encore aujourd'hui les grands fiefs & les grandes ſeigneuries du Royaume, étoit au centre de la cour du Louvre. On croit que Philippe-Auguſte l'avoit fait bâtir : Rigord la nomme la *tour neuve*. Nos autres Hiſtoriens l'appellent tantôt la tour du Louvre, tantôt la fortereſſe du Louvre, la tour de Paris, la tour Ferrand, la groſſe tour du Louvre. Elle étoit ronde, & ſemblable à celle de la Conciergerie du Palais. Par bas, elle avoit 13 pieds d'épaiſſeur, & puis 12, ſur 24 toiſes de circonférence, & 16 toiſes de hauteur, depuis le rez-de-chauſſée juſqu'au toit. Chaque étage étoit éclairé par huit croiſées de quatre pieds de haut, & de quatre pieds de large chacune. Un foſſé d'une largeur & d'une profondeur conſidérable, régnoit au pourtour de cette tour. Elle tenoit à la cour du Louvre, par un pont de pierre d'une ſeule arche, & par un pont levis ; & au Château, par une galerie auſſi de pierre, qui aboutiſſoit au grand eſcalier du corps de derrière. L'on montoit à cette tour par un eſcalier fermé, par bas, d'une porte de fer. Sur le pignon du pont-levis, étoit la figure de Charles V, tenant un ſceptre, ſculpté par *Jean de Saint-Romain*, moyennant 6 liv. 8 ſols pariſis qu'on lui donna.

Sur un des côtés du foſſé, on avoit dreſſé un petit édifice couvert de tuiles, d'où ſortoit une fontaine : il fut ruiné avec

la tour en 1528. De l'autre côté étoit un pavillon quarré; qu'on détruisit en 1377, parce qu'il défiguroit & embarrassoit trop la cour.

Les Registres & les Titres de la Chambre des Comptes sont pleins d'assignations de deniers, que nos Rois donnoient aux grands Seigneurs sur la tour du Louvre. Louis VIII, qui, pendant son règne, avoit amassé tant d'or & d'argent en masse & en espèce, les fit porter dans la tour du Louvre, & non pas dans celle du Temple, comme avoient fait la plûpart de ses Prédécesseurs; & de peur qu'après sa mort il ne fût dissipé pendant la minorité de son fils, le testament qu'il fit en 1225, porte: *Nous laissons à celui de nos enfans qui nous succédera, tout l'or & l'argent monnoyé & non monnoyé que nous avons dans notre tour de Paris, près Saint-Thomas, & qu'il soit employé à la défense du Royaume.* Cette tour fut ruinée sous le règne de François I; & deux ans & demi après, le coffre du Louvre ou de l'épargne lui succéda, & servit à la garde du Trésor-Royal, suivant le registre des Ordonnances du Parlement. Cette tour fut funeste à trois Comtes de Flandres, *Ferrand*, *Guy* & *Louis*. Ferrand est le premier de tous les prisonniers d'Etat qui y ait été enfermé. Il y fut amené chargé des mêmes chaînes qu'il avoit préparées pour Philippe-Auguste, son Souverain. *Enguerand de Coucy* y fut conduit par le commandement de S. Louis, pour avoir fait pendre injustement trois jeunes Gentilhommes Flamands, qui étoient venus pour apprendre la Langue à Saint-Nicolas-des-Bois, & qui avoient poursuivi sur ses terres des lapins qu'ils avoient fait lever dans celles de cette Abbaye.

Guy, Comte de Flandres, y fut aussi amené avec ses enfans l'an 1299, pour avoir pris les armes contre Philippe-le-Bel. *Enguerand de Marigny*, accusé par ses ennemis d'avoir volé les finances du Roi, l'eut aussi pour prison. Charles-le-Bel, en 1322, y fit amener Louis, Comte de Flandres & de Nevers, qui, au préjudice du Traité de l'an 1310, avoit obligé ses Sujets à lui faire hommage. Jean, Duc de Bretagne, IVe. du nom, Comte de Richemont & de Montfort, y fut conduit par ordre de Philippe de Valois, pour avoir usurpé la Bretagne. Le Roi Jean y fit mettre par deux fois Charles II, Roi de Navarre, quoiqu'il fût son gendre. La première fois, pour avoir fait assassiner à l'Aigle en Normandie, Charles d'Espagne, Connétable de France; & la seconde, l'an 1356, pour avoir conseillé au Roi d'Angleterre de passer en France avec une puissante

armée. *Jean de Grailly*, Captal de Buk, y mourut de chagrin l'an 1375. Les séditieux de Paris y emprisonnèrent, sous Charles VI, Pierre des Essarts, aussi-bien que le Duc de Bar, frère de la Reine Anne d'Arragon; & Antoine de Chabanne, Comte de Dammartin. Enfin Louis XI y fit enfermer en 1474, Jean II, Duc d'Alençon, qui est le dernier prisonnier qu'on y ait mis; nos Rois se sont toujours servi depuis de la Bastille, du Château de Vincennes, de la Tour de Bourges, du Château d'Angers, &c.

Quoique cette tour servît de prison, nous apprenons des Registres de la Chambre des Comptes, que Charles y demeuroit en 1398, & qu'il fit fermer de fil d'archal les fenêtres de son appartement, à cause des oiseaux & des pigeons qui sans cesse entroient, & y faisoient leurs ordures. On croit même qu'il n'est pas le seul de nos Rois qui y ait demeuré. Cette tour cependant après avoir servi depuis Philippe-Auguste, jusqu'à François I, de trésor de l'épargne, de demeure à nos Rois & de prison aux grands Seigneurs, fut enfin ruinée en 1528, parce que ce ne fut qu'en ce tems-là qu'on commença de s'appercevoir qu'elle embarrassoit à la cour du Louvre, & obscurcissoit ses appartemens. Le peuple ingénieux à se tromper, conte quantité de fables de cette tour, & s'imagine qu'il y avoit des souterrains, où l'on se defaisoit des criminels qu'on ne vouloit point faire mourir en public.

La *tour de la Librairie* étoit ainsi nommée, parce que c'étoit-là qu'étoit la Bibliothèque du Roi Charles V, la plus nombreuse & la mieux conditionnée de son tems. Elle étoit composée d'environ 900 volumes, ce qui étoit beaucoup dans un tems où l'Imprimerie étoit encore inconnue; elle occupoit trois chambres ou trois étages de la tour de la Librairie. Selon un catalogue de cette Bibliothèque, il y avoit 269 vol. dans la première chambre, 260 dans la chambre du milieu, & 380 dans la chambre du troisième étage. Feu M. *Boivin* le cadet avoit fait sur cette Bibliothèque une Dissertation très-curieuse, que l'on trouvera dans le deuxième volume des Mémoires de Littérature, tirés des Registres de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. Ce savant homme dit qu'il a recueilli ce qu'il en rapporte, de deux inventaires ou catalogues qui étoient dans la Bibliothèque de feu M. Colbert, Archevêque de Rouen, & d'un troisième, dont on a trouvé un extrait parmi les papiers du feu Père *du Molinet*, Chanoine Régulier de Sainte-Geneviève. Le premier de ces inventaires a été fait par Gilles Mallet, Valet-de-Chambre

de Charles V, à qui ce Prince confia la garde de la Librairie, l'an 1373. La Bibliothèque du Louvre fut entièrement dissipée par le Duc de Betfort, après la mort du Roi Charles VI. On fera cependant deux remarques à son occasion. La première est qu'il n'y a qu'un seul endroit dans les Actes publics, où il soit parlé de cette Bibliothèque pendant tout le règne de Charles VI; & c'est dans les Mémoriaux de la Chambre des Comptes, où il est remarqué qu'en 1412, la garde en fut ôtée à Antoine des Essarts, & fut donnée le 11 mai à Garnier de Saint-Yon, Echevin. La seconde remarque concerne un fait rapporté par Sauval, qui dit qu'environ quatre mois après que les Juifs eurent été chassés de France, l'an 1394, on trouva dans une maison du fauxbourg Saint-Denis, laquelle avoit pour enseigne le *Porcelet*, 114 vol. 4 rôles, & quantité de cahiers de la Bible, du Talmud & de la Loi des Juifs. Les Trésoriers de France les firent porter à la Bibliothèque du Louvre, & délivrer à Gilles Mallet. Il n'est pas dit un seul mot de ces Livres des Juifs dans l'extrait que l'on a donné des catalogues de l'ancienne Bibliothèque du Louvre. Ce trait d'Histoire a été communiqué à M. *Boivin*, l'un des Gardes de la Bibliothèque du Roi. Celui-ci étant mort, on n'a pu avoir d'éclaircissement là-dessus.

Quant à la *tour de l'Artillerie*, on ne sait autre chose; sinon que les Arsenaux du Louvre furent transportés auprès du Couvent des Célestins, le 18 décembre 1572, par ordre du Roi Charles IX.

La *tour de Windal* étoit située sur le bord de la rivière, & étoit attachée à la porte d'une des basses-cours. Le Comte de Nevers en fut nommé Capitaine ou Concierge, le 20 septembre de l'an 1411.

La *tour du Bois* est quelquefois nommée le *Château du Bois*, & fut bâtie en 1382, par ordre de Charles VI. Elle étoit vis-à-vis de *la tour de Nesle*, entre la rivière & la basse-cour du Louvre. Elle étoit environnée de fossés pleins de poissons. On en leva les bondes le 3 de février de l'an 1415, afin de donner de l'air au poisson, qui étoit enseveli sous la glace. *Pierre des Essarts* & plusieurs autres personnes de distinction furent emprisonnées dans cette tour. Les Registres de la Ville disent que le même Prince qui avoit fait construire cette tour, ordonna dans la suite au Prévôt des Marchands de la détruire, ce qui fut fait.

La *tour de l'Ecluse* avoit été bâtie pour retenir l'eau des fossés. Charles VI, en 1391, y fit emprisonner *Hugues de Saluces*.

La

La *tour neuve* étoit près du logis du Prévôt de l'Hôtel & du pont des Tuileries. Toutes ces tours ou tourelles ont été détruites il y a long-tems, excepté six, qui ne l'ont été que sous le règne de Louis XIII, & qu'on voit encore dans un plan de Paris en relief, levé par *Mérian*, vers l'an 1620.

Le grand portail du Louvre étoit du côté de la rivière, & occupoit en profondeur tout le terrein que le quai & le petit jardin occupent maintenant; & pour ce qui est de la largeur, il s'étendoit jusqu'à la tour neuve. Le grand *vis*, car le nom d'escalier n'étoit pas encore en usage, tournoit en rond comme ceux des clochers & tous les autres. Pour sa construction, on se servit de pierres qu'on tira des carrières des environs de Paris; & comme si pour le faire, ces carrières avoient été épuisées, on fut obligé, pour l'achever, d'avoir recours au cimetière des Saints Innocens; de sorte que le 27 septembre 1365, sous Charles V, dit *le Sage*, Raymond du Temple, Conducteur de l'ouvrage, enleva dix tombes, qu'il acheta 14 sols parisis la pièce, de *Thibault de la Nasse*, Marguillier pour lors de cette Eglise.

Ce Château étoit accompagné de plusieurs jardins. Le grand étoit nommé *le Parc*, & étoit le long de la rue Froidmanteau. Il avoit aux quatre coins un pavillon pour se reposer & pour se mettre à couvert. Il a subsisté jusqu'à Louis XIII, qui le fit détruire pour continuer le principal corps-de logis de ce Palais, sous la conduite de *Mercier*. Outre ce jardin, il y en avoit un pour l'appartement du Roi, & un autre pour l'appartement de la Reine; ce dernier subsiste encore.

Charles VII, Louis XI & Charles VIII logèrent rarement au Louvre. L'hôtel de Saint-Paul, ou le château des Tournelles, étoit leur demeure ordinaire. On faisoit si peu de cas du Louvre, que, sur ce que le Châtelet menaçoit ruine, Louis XII permit aux Officiers de la Prévôté de Paris, d'y transporter leur auditoire & leurs prisons. Le Châtelet ayant été rétabli, le Roi, par ses Lettres-patentes du 23 décembre 1506, leur ordonna d'y retourner. Sous François I, le Louvre étoit en si mauvais état, que pour y loger l'Empereur Charles-Quint, l'an 1539, il fallut y faire des réparations. Ce même Roi ayant commencé dès l'an 1528, un nouveau bâtiment au Louvre, laissa à son fils Henri II, le soin de le continuer & de l'achever; ainsi ce que nous appellons aujourd'hui le *vieux Louvre*, fut commencé sous François I, & achevé sous Henri II, comme il paroît par une inscrip-

tion gravée dans un marbre qui est au-dessus d'une des portes :

Henricus II, Christianissimus vetustate collapsum refici cœptum à patre Francisco I, Rege Christianissimo, mortui sanctissimi parentis memor, pientissimus filius absolvit, anno à salute Christi M. D. XXXXVIII.

Pendant tout le règne du Roi Henri II, le Louvre fut si embarrassé de pierres, de Manœuvres & de Maçons, qu'il ne s'y passa point d'événemens remarquables. Charles IX, ayant quitté le Château des Tournelles, ensanglanté du sang du Roi son père, vint loger au Louvre, & le 24 août de l'an 1572, ce Château fut ensanglanté à son tour par la tragédie de la S. Barthelemi. Sous Henri IV, le 4 de décembre de l'an 1591, le Duc de Mayenne fit pendre dans la basse-salle du Louvre, *Louchart*, *Aimonot*, *Ameline* & *Anroux*, quatre des plus séditieux des Seize. *Voy. la note, p. 401.* L'an 1593, on y joua aussi la farce des Etats de la Ligue.

Le vieux Louvre consiste en deux corps de bâtiment, dont les façades sont décorées d'une très-belle architecture. Tout l'édifice est de trois ordres ou étages, & les avant-corps sont enrichis de colonnes. Les connoisseurs estiment les fenêtres du second étage. La tribune qui est dans la salle des Cent-Suisses, est de l'ouvrage de *Jean Gougeon*. Ce magnifique bâtiment est du dessin de *Pierre Lescot*, Seigneur de Clagny. Il fut commencé en 1528. Le gros pavillon a été bâti sous le règne de Louis XIII. Il est plus élevé d'un étage que le reste du bâtiment, & a été achevé sous la conduite de *Jacques le Mercier*, premier Architecte du Roi. Les cariatides qui sont dans l'attique, & qui soutiennent un double fronton, ont été sculptées par *Sarrazin*, d'après celles de la salle des Cent-Suisses.

C'est Louis-le-Grand qui a fait élever la plus grande partie des bâtimens de la cour. Lorsque ce grand Prince eut résolu de faire travailler à ce bâtiment, il fit ce que font ordinairement les Rois & les Grands ; il fit chercher bien loin ce qu'il avoit auprès de lui. On fit venir d'Italie, avec beaucoup de faste & de dépense, le *Cavalier Jean-Laurent Bernin*, le plus fameux Architecte qu'il y eût alors dans cette partie de l'Europe ; mais après qu'on eut examiné ses dessins & ses modèles, on leur préféra ceux de *Claude Perrault*, Médecin de la Faculté de Paris, & un des plus riches génies pour

l'architecture qu'il y ait jamais eu. Si le voyage du Cavalier Bernin servit peu à l'embellissement du Louvre, il servit à signaler la magnificence du Roi Louis XIV, qui donna à cet Architecte une gratification de cent cinquante mille livres, une pension de six mille livres par an, & son portrait enrichi de diamans. Sa Majesté lui fit d'ailleurs payer les frais de son voyage & ceux de son séjour à Paris, à 100 liv. par jour.

On posa les premières assises des nouveaux bâtimens du Louvre en 1665, & on y encastra une boëte de bronze, dans laquelle étoient plusieurs médailles d'or & d'argent, & l'inscription qui suit :

LOUIS XIV, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, *après avoir dompté ses ennemis, donné la paix à l'Europe & soulagé ses peuples, resolut de faire achever le Royal bâtiment du Louvre, commencé par François I, & continué par les Rois suivans. Il fit travailler quelque tems sur le même plan; mais depuis ayant conçu un dessein plus grand & plus magnifique, & dans lequel ce qui avoit été bâti ne put entrer que pour une petite partie, il fit poser ici les fondemens de ce superbe édifice, l'an de grace 1665, le 17 du mois d'octobre.*

Messire Jean-Baptiste Colbert, *Ministre d'Etat, & Trésorier des Ordres de Sa Majesté, étant alors Sur-intendant de ses Bâtimens.*

Ce superbe bâtiment fut donc commencé en 1665, & conduit en l'état où on le voit en 1670. Quoiqu'il ne soit point achevé, il ne laisse pas de donner une magnifique idée de ce qu'il doit être. Les quatre faces intérieures offrent à la vue huit pavillons & huit corps-de-logis, qui enferment une grande cour de 63 toises en quarré. Ils sont décorés de trois ordres de colonnes, dont le premier est Corinthien, & les deux autres sont composites.

La grande façade est du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, & a 87 toises & demie de longueur. Elle consiste en trois avant-corps & en deux peristiles. La principale porte est dans l'avant corps du milieu, qui est décoré de huit colonnes couplées, & terminé par un fronton, dont la cymaise est de deux pierres, qui ont chacune 54 pieds de longueur, sur 8 de largeur, quoiqu'elles n'aient que 18 pouces d'épaisseur. Elles ont été tirées des carrières de Meudon, où elles ne faisoient qu'un seul bloc, qui fut scié en deux. On peut voir dans la dernière édition de Vitruve, par Perrault, la

machine dont on se servit pour les guinder au lieu où elles sont posées ; elle est de l'invention d'un Charpentier, nommé *Ponce Cliquin.* Les deux peristiles sont entre ces trois avant-corps, & ont chacun 27 toises de longueur, sur 12 pieds de largeur. Leurs colonnes sont Corinthiennes & couplées. Sur le comble, au lieu du toit, règne une terrasse ornée de balustrades, dont les piedestaux doivent porter des trophées, & des vases alternativement.

Charles Perrault, dans ses Hommes illustres, dit que lorsque *Claude Perrault*, son frère, présenta le dessin de cette façade, ce *peristile, ces portiques majestueux, dont les colonnes portent des architraves de douze pieds de long, & des plafonds quarrés d'une pareille largeur, surprirent les yeux les plus accoutumés aux belles choses; mais qu'on crut que l'exécution en étoit impossible, & que ce dessin étoit plus propre pour être peint dans un tableau, parce que c'étoit seulement en peinture qu'on en avoit vu de semblables, que pour servir de modèle au frontispice d'un Palais véritable. Il a néanmoins été exécuté entièrement, sans qu'une seule pierre de ce large plafond tout plat & suspendu en l'air, se soit démentie.*

Une tradition unanime avoit toujours donné à *Claude Perrault* le dessin de cette superbe façade, jusqu'en 1694, que la jalousie & l'envie s'élevèrent pour la contredire. Cette année, M. *Despréaux* donna une nouvelle édition de ses Ouvrages, & dit, dans la première de ses réflexions sur le Traité du sublime de Longin, que d'*Orbay*, un des plus célèbres de l'Académie Royale d'Architecture, s'offroit de faire voir papier sur table, que le dessin qu'on a suivi pour la façade du Louvre, étoit celui de M. *le Vau*, mort en 1670, premier Architecte du Roi, & qu'il n'étoit pas vrai que ce grand ouvrage d'architecture, ni l'Observatoire, ni l'Arc de triomphe, eussent été élevés sur les dessins d'un Médecin de la Faculté de Paris. Dès que ces deux hommes avoient résolu d'ôter à *Claude Perrault* la gloire d'avoir imaginé le dessin de la façade du Louvre, ils eurent raison de n'en pas faire à plusieurs fois, & de lui ôter celle des dessins de l'Observatoire & de l'Arc de triomphe; car ces trois ouvrages ont certainement été produits par le même génie, & par le génie le plus riche en fait d'architecture. D'*Orbay* auroit bien dû nous dire où sont les bâtimens construits par *le Vau*, où l'on trouve la moindre ressemblance de leur architecture avec celle-ci. Aussi, ni lui ni Despréaux n'en imposèrent-ils qu'à un petit nombre de personnes.

En 1697, *Charles Perrault* publia les portraits & les éloges

des Hommes illustres qui ont paru en France pendant le dix-septième siècle. Dans ce Livre, il donna à son frère les plus grands éloges, c'est-à-dire, ceux qui lui étoient dus, pour avoir inventé les dessins de ces trois chefs-d'œuvre d'architecture, sans daigner seulement dire un seul mot de l'injustice que d'Orbay & Despréaux lui faisoient, en voulant lui ravir la gloire de ces trois édifices. Il y auroit eu bien de l'imprudence à *Charles Perrault* d'attribuer à son frère des ouvrages que le Roi Louis XIV, & M. *Colbert de Villacerf*, qui étoit pour lors Sur-intendant des bâtimens, auroient su par eux-mêmes être de *le Vau*. D'ailleurs pourquoi d'*Orbay* a-t-il attendu la mort de *Claude Perrault*, pour mettre *papier sur table ?* C'étoit de son vivant qu'il falloit le dire, & prouver qu'il jouissoit d'une gloire qui appartenoit à un autre. Quant à *Despréaux*, ce Poëte si admirable & si admiré, étoit si aigri contre les *Perrault*, que quand il parloit d'eux, il n'étoit plus maître de ses expressions, ni d'accord avec lui-même. Tantôt *Claude Perrault*, de méchant Médecin, étoit devenu bon Architecte, & tantôt il étoit ignorant Médecin, mais non pas habile Architecte, &c. On peut appliquer à tant d'aigreur & à tant d'injustice l'aveu public que fit M. *Despreaux*, après sa réconciliation avec *Charles Perrault*, que le *dépit de se voir critiquer, lui avoit fait dire des choses qu'il seroit mieux n'avoir pas dites.*

On voit dans les additions que Piganiol a mises à la fin de son Ouvrage, une pièce originale qui peut servir à répandre quelques jours sur le différend dont on vient de parler. C'est un acte authentique, à la marge duquel on lit cette apostille de la main de M. Colbert : *vu & approuvé au camp de Charleroy, le 7 juin 1667.* Les réflexions de Piganiol y sont jointes. Voy. sa Description de Paris, *Tom. II, pag. 253 & suiv.*

On doit à l'honneur de la Nation & à la postérité, l'éloge bien mérité de M. le Marquis *de Marigny*, Directeur-général des bâtimens de Sa Majesté Louis XV. C'est à lui seul qu'on sera redevable du magnifique projet de son achevement desiré de toute la Nation, & dont la gloire étoit réservée à ce grand Citoyen. Il a d'abord fait abattre les bâtimens qu'un Architecte du Roi avoit fait élever au milieu de la cour de ce Palais, où il avoit osé se loger. On a travaillé ensuite au rétablissement & à la décoration de ce grand édifice.

Plus de la moitié de la façade de la cour, du côté des Pères de l'Oratoire, est déjà entièrement achevée, aussi-bien que la plus grande partie de celle qui est derrière le péristille. C'est dans cette partie que le Roi avoit résolu de loger son

Grand-Conseil, qui, jusqu'au mois de décembre 1770, qu'il a été supprimé par Edit, avoit toujours été ambulatoire. Dans un siècle aussi fertile en hommes de génie, le public auroit souhaité que la sculpture nouvelle dans le tympan du grand fronton au milieu de cette façade, eût présenté quelque idée plus ingénieuse que la stérile imagination de l'écu de France.

On a abattu le bâtiment gothique & caduc du garde-meuble de la Couronne. On a démoli l'ancien hôtel de Longueville, où étoient les Bureaux de la Poste aux lettres, que l'on a transportée rue Plâtrière, dans le vaste hôtel d'Armenonville, que le Roi a acheté à cet effet. Enfin on vient tout récemment (en 1772) de chasser un nombre infini de petits Frippiers, Revendeurs, Brocanteurs, &c. qui s'étoient pratiqué des échopes ou barraques, pour y revendre leurs denrées devant & sur les côtés de cette place, ce qui étoit très-indécent; en sorte que l'on jouit entièrement de la vue de cette incomparable colonade, qui est du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Aujourd'hui ce terrein offre deux beaux gazons entourés d'une balustrade de charpente. On vient d'en semer de semblables dans la cour du Louvre.

Quoiqu'il n'y ait point de pièces dans les appartemens du vieux Louvre, qui ne soit digne de la curiosité & de l'attention des Connoisseurs, il y en a néanmoins quelques-unes qui le méritent encore plus que les autres. L'appartement des bains de la Reine est de plein-pied, avec la salle des Cent-Suisses, & décoré de belles peintures & de riches ornemens. Les plafonds des chambres qui sont au-dessous de la galerie d'Apollon, du côté du petit jardin de la rivière, ont été peints par *Francisco Romanelli*, Italien. Le petit cabinet de ce même appartement est d'une magnificence recherchée & exquise. La salle des antiques est proche de ce cabinet; c'est-là qu'étoient la plûpart des statues antiques qu'on voit aujourd'hui à Versailles & à Marli. Dans la salle particulière des bains, on voit des ornemens très-riches, & les portraits des Princes de la Maison d'Autriche, depuis Philippe I, jusqu'à Philippe IV, peints par *Velasque*, Peintre Espagnol.

La galerie d'Apollon est dans l'appartement d'en haut, & est fort ornée de peintures & de sculptures. Après avoir été presque toute consumée par le feu en 1661, elle a été rétablie dans l'état où on la voit à présent, sur les dessins du fameux *le Brun*. Ce grand Peintre a représenté dans le cartouche qui est au milieu du plafond, le soleil dans son char

avec tous les attributs qui lui conviennent. Il a peint les quatre Saisons dans les cartouches qui accompagnent le premier, & le triomphe de Neptune & de Thétis à l'extrêmité de cette galerie, qui est du côté de la rivière. Ce dernier morceau est regardé par les Connoisseurs, comme le chef-d'œuvre de ce Peintre. L'Académie Françoise, & celles des Inscriptions, des Sciences, de Peinture & Sculpture, & Architecture, y occupent chacune un appartement, où elles tiennent leurs Séances.

Le Cabinet des Livres, ou la Bibliothèque du Louvre, étoit à la garde d'un Bibliothécaire particulier, & indépendant du Bibliothécaire ou Garde de la Bibliothèque du Roi. *Louis Irland de la Vau* & *André Dacier*, l'un & l'autre de l'Académie Françoise, ont possédé successivement cette charge, qui leur donnoit un logement au Louvre & 1200 liv. d'appointement. M. l'Abbé *Bignon*, Conseiller d'Etat, ayant été pourvu de la charge de Bibliothécaire, Intendant & Garde de la Bibliothèque du Roi, y fit réunir, par Edit du mois de janvier 1720, non seulement la garde de la Bibliothèque ou Librairie du Louvre, mais encore de la Bibliothèque de Fontainebleau, pour jouir lui & ses successeurs indivisément de toutes lesdites charges dans toutes les Maisons Royales.

La galerie du Louvre a 227 toises de longueur dans œuvre, & quatre toises cinq pieds de largeur. Elle a été construite en différens tems, par différens Architectes. La partie qui commence au gros pavillon des Tuileries, qui est vis-à-vis le Pont-Royal, & qui finit au premier guichet ou passage qui marque le milieu de toute la galerie, a été élevé, sous le règne d'Henri IV, par Etienne *du Perac*, Peintre & Architecte de ce Prince, mort en 1601. Cette partie est décorée en dehors par de grands pilastres d'ordre Composite, qui règnent de haut en bas, & qui sont couronnés par une corniche & par des frontons triangulaires & sphériques, alternativement. Les Connoisseurs vantent extrêmement la composition des feuilles des chapitaux de ces pilastres, & l'art avec lequel elles sont dessinées; mais d'un autre côté ils trouvent que la corniche & les frontons ont trop de saillie, ou que les pilastres n'en ont pas assez; au lieu que, selon les règles de la bonne architecture, les frontons doivent être à plomb sur les pilastres.

On doit aux attentions de M. le Marquis *de Marigny*, l'ouverture d'un nouveau guichet, ou plutôt de trois magnifiques passages sous cette belle galerie à son extrêmité, près

du Pont-Royal. On n'a rien imaginé depuis très-long-temps de si avantageux aux voitures & aux gens de pied. On leur épargne un circuit fort long & des embarras continuels, sous les autres guichets. On a joint dans cet ouvrage la magnificence & le grand goût à la commodité. L'ouverture de ce passage fait beaucoup d'honneur à l'Architecte qui en a conçu l'idée, & l'on peut dire que depuis 30 ans, on n'a fait aucune réparation publique si nécessaire, & en même tems si bien entendue. On vient aussi d'ouvrir le passage de la porte collatérale, qui étoit bouché par le Jardin de l'Infante.

C'est ainsi qu'auroient dû être formés les autres guichets, qui, par la pauvreté de leur construction & par leur incommodité, déshonorent cette superbe galerie. On ne peut passer sous silence d'avoir laissé cribler toute cette belle façade par des trous sans nombre, pour en tirer des jours de lucarnes. Rien n'est plus choquant.

L'autre partie de cette galerie, c'est-à-dire, depuis le premier guichet ou le lanternon, jusqu'au Louvre, a été élevée sous Louis XIII, par *Clement Metezeau*, le même qui inventa & fit construire la fameuse digue de la Rochelle, en 1628. Elle est d'un dessin assez régulier, & ornée de petits pilastres couplés, chargés de sculptures & de bossages vermiculés, dont la plus grande partie n'a pas été achevée.

On avoit fait de grands projets pour la décoration intérieure de cette galerie. *François Sublet*, *sieur des Noyers*, Sur-intendant des bâtimens sous Louis XIII, fit venir *Poussin* de Rome, pour conduire les tableaux & les ornemens qui devoient décorer cette galerie. Il choisit *Arudini* & *Branchi*, pour les stucs, & *Ponti* & *Tritani*, pour les dorures. On demanda au *Poussin* une ordonnance qui fût exécutée en peu de tems & à peu de frais. Ce Peintre, le plus habile de de son siècle, entreprit & commença de peindre dans la voûte la naissance & les travaux d'Hercule; mais les chagrins que lui causèrent les discours désobligeans de l'Ecole de *Vouet*, achevèrent de le détacher d'un ouvrage qu'il n'avoit entrepris que malgré lui, & lui firent prendre la résolution de retourner à Rome, sous prétexte d'y aller finir quelques affaires domestiques, & d'en emmener sa femme; mais dès qu'il y fut, il ne voulut plus revenir en France. Ainsi les travaux du dedans de la grande galerie en demeurèrent là.

Les appartemens qui sont sous cette grande galerie, avoient été destinés par Henri IV, pour loger les Artistes les plu

fameux. Ce Prince déclara ses intentions là-dessus par ses Lettres-patentes du 22 décembre de l'an 1608, dont voici l'exposé : *Comme entre les infinis biens qui sont causés par la paix, celui qui provient de la culture des Arts, n'est pas des moindres, se rendant florissans par icelle, & dont le public reçoit une très-grande commodité; nous avons eu aussi cet égard en la construction de notre galerie du Louvre, d'en disposer le bâtiment en telle forme, que nous y puissions commodément loger quantité de meilleurs Ouvriers, & plus suffisans Maîtres qui se pourroient recouvrer, tant de* Peinture, Orfévrerie, Horlogerie, Inscuptures en pierreries, *qu'autres de plusieurs & excellens Arts, tant pour nous servir d'iceux, comme pour nous être par ce moyen employés par nos Sujets en ce qu'ils auroient besoin de leur industrie, & aussi pour faire comme une pépinière d'Ouvriers; de laquelle, sous l'apprentissage de si bons Maîtres, il en sortiroit plusieurs qui par après se répandroient par tout notre Royaume, & qui sçauroient très-bien servir le public.*

Par ces mêmes Lettres-patentes, le Roi donne à ces Artistes, le privilège de travailler pour le public, sans être inquiétés par les Maîtres de Paris, ni autres, & la faculté de faire des Apprentifs, qui peuvent s'établir où il leur plaira dans l'étendue du Royaume. Les Rois Louis XIII, Louis XIV & Louis XV ont suivi les vues du Roi Henri-le-Grand, & ont continué à donner ces logemens à des Artistes célèbres, dont les Curieux vont visiter les Cabinets, & y admirer les différens chefs-d'œuvre qu'ils renferment.

Dans la partie de cette galerie, qui est la plus proche du Louvre, on voit les plans en relief des principales Forteresses de l'Europe, & particulièrement celles de ce Royaume. On en compte environ 170, parmi lesquels il y en a qui ont coûté des sommes considérables. On y voit en relief jusqu'aux moindres parties des travaux & des édifices particuliers des Villes & Places de guerre; ce qui est d'autant plus curieux, qu'on ne voit rien de pareil dans aucun des autres Etats du monde. C'est le sieur *Jean Berthier* qui a construit la plûpart de ces Plans, avec une justesse & une précision admirables.

Le Bureau d'adresse pour la *Gazette de France*, l'*Imprimerie Royale* & la *Monnnoie des Médailles* sont aussi dans cette galerie.

LOUVRES. Ce Bourg, seul de ce nom dans le Royaume, est à cinq lieues nord-est de Paris, à moitié du chemin de

Senlis, & sur une des grandes routes de Picardie, presque tout-à-fait au nord de Paris. Il est situé sur un côteau en pente douce vers le midi, & la plus grande partie de son territoire est en labourages; il y a néanmoins quelques vignes en tirant vers Goussainville. Le grand chemin forme la principale vue de ce lieu; en sorte qu'en allant à Senlis, on trouve des maisons à droite comme à gauche, & même l'Hôtel-Dieu, dont l'édifice peut avoir 500 ans, est à droite.

Il y a dans ce Bourg deux Eglises parallèles, qui ne sont separées que par un passage. La plus ancienne est celle de Saint-Rieul; elle est petite & d'une structure du onzième siècle; la tour de pierre qui est fort belle & qu'on apperçoit de loin à cause de son élévation, est d'un travail du douzième siècle. Le portail est aussi orné de sculptures qui ressentent ce même siècle.

Un peu au-dessus, est l'Eglise Paroissiale de Saint-Justin, Martyr du lieu. Elle paroît être d'un gothique moderne enté sur le vieil édifice. Il y a deux collatéraux fort larges; mais le tout se termine en quarré, ou en pignon vers l'orient, où est la grande vue. Cet édifice est sans clocher, la sonnerie étant sur l'autre Eglise.

Il est vraisemblable que l'Eglise de Saint-Justin étoit dans le XIe. & dans le XIIe. siècle, celle qu'on appelle aujourd'hui de Saint-Rieul; mais que s'étant trouvée trop petite pour contenir les habitans, dont le nombre étoit augmenté, on en avoit bâti tout auprès au XIIIe. siècle, une autre plus vaste, & qu'en abandonnant l'ancienne comme trop petite, on y aura érigé un Autel du titre de Saint-Rieul, pour ne pas avoir deux Eglises de Saint-Justin dans le même lieu, puisque les plus anciens Pouillés de Paris sont d'accord avec les nouveaux, pour ne marquer qu'une Cure à Louvres, laquelle ils disent être à la nomination du Prieur de Saint-Martin.

Voici une épitaphe mise à Louvres, par les soins d'un nommé *Regnault*, qui avoit survécu à ses deux frères *Claude* & *Jean*, décédés en 1617, l'un le 15 mars, l'autre le 31: le premier, âgé de 58 ans; & l'autre de 43.

Deux frères sont gisans près de cette escripture,
Qu'en un mois la mort a de ce monde emblé,
Envieuse que l'ung faisoit croître le blé,
L'autre alloit retardant l'affreuse sépulture:
L'un cultivoit les champs,
L'autre artistement

Aux corps passionnés de mainte maladie,
Par remedes esquis en prolongeoit la vie,
Ou pour le moins aulx maulx donnoit soulagement.
En mars fut de tous deulx en même année,
Et le cours de la fleur de l'âge terminée.

Le portail de l'Hôtel-Dieu paroît d'une construction du XIIIe. siècle.

Il se fait tous les ans à Louvres, le jour de la mi-Carême, une aumône de pain à tous les pauvres qui se présentent, tant du lieu que des environs. Cette aumône est fondée sur une donation de plus de 70 arpens de terres, situés en différens lieux de cette Paroisse; & l'on assure que cette donation a été faite par la Reine *Blanche*, mère de Saint Louis; & par *Philippe-le-Bel*, petit-fils de ce saint Roi. La régie de ces terres produit cinquante-cinq septiers de bled par chaque année.

La Léproserie est à une portée de fusil de Louvres, sur le chemin de Senlis. Elle avoit en 1351, cinq arpens de terre à Survilliers, & dix-neuf à Louvres.

Entre l'année 1754 & 1755, la terre de Louvres a été acquise par M. *de la Haye de Bazainville*, Fermier-général, pour la somme de près de 200000 liv.

En 1545, il fut permis aux habitans, par Lettres de François I, données à Paris au mois de décembre, de clorre de murailles leur Bourg, & pour cela le faire mesurer & imposer chacun.

Il se tient chaque année une Foire à Louvres, le jour de Sainte Catherine.

L'estampe du mausolée de *Barthelemi Tremblet*, Sculpteur du Roi, décédé à l'âge de 61 ans, & inhumé à Saint-Eustache de Paris, nous apprend qu'il étoit né à Louvres. On y lit ces quatre vers:

Louvre me donne l'être, & Paris la fortune;
J'eus l'honneur d'être au Roi; Saint Eustache a mes os:
Passant, au nom de Dieu, si je ne t'importune,
Durant ce mon sommeil, priez pour mon repos.

Ce mausolée n'existe plus, & l'estampe ne marque point l'année de sa mort.

LUAT. (*le*) Seigneurie avec Château près d'Ecouen,

mais sur la Paroisse de Piscot. Cette Seigneurie & plusieurs autres du voisinage étoient restées dans la maison de Braque. Mais en 1752, elle fut vendue à Dame *de la Roche*, veuve de M. *Boucher*, Receveur de la capitation de la Cour.

LUC, (*Académie de Saint*) ou des Maîtres Peintres & Sculpteurs, établie le 11 août 1391. Elle est auprès de Saint-Denis-de-la-Chartre. Elle expose tous les ans en différens endroits de Paris, des tableaux comme les grands Académiciens en exposent tous les deux ans au sallon du Louvre, pour connoître le goût & le jugement du public. *Voy. Tom. I, pag. 209.*

LUNETIERS. Ce sont ceux qui ont l'art de tailler le verre, de manière qu'ils procurent & raniment la vue à ceux qui l'ont courte ou à moitié éteinte. Quoique cet art soit très-précieux à l'humanité, ils ne forment point en cette Capitale un Corps de Communauté, & font partie des Miroitiers. *Voy.* MIROITIERS.

On ignore le nom de celui qui le premier imagina ce secours; il paroît même qu'il étoit peu curieux de rendre public un si beau secret, dont cependant le mystère se divulgua malgré lui; car une ancienne Chronique, (*Mém. Lit.*) rapporte qu'un Religieux nommé *Alexandro di Spina*, faisoit des lunettes & en donnoit libéralement, pendant que celui qui les avoit inventées, sous le règne de Charles V, année 1380, refusoit de les communiquer. Cette découverte facilita les progrès de l'Astronomie, & nous donna sur les Anciens, l'avantage du télescope, qui manquoit à leurs Observations.

LUSARCHES. Petite Ville ou Bourg de l'Isle de France, située au nord de Paris, à la distance de six à sept lieues sur la route de Chantilly, de Creil, Clermont en Beauvoisis, &c. dans un vallon évasé, auprès duquel sont plusieurs sources & étangs, à l'exception du Château, qui est sur une éminence, à la partie occidentale du lieu, & du chemin qui y conduit. C'est le chef-lieu d'une Châtellenie & d'un Bailliage.

Le Château est entièrement construit à l'antique, & renferme une Eglise Collégiale du titre de S. Côme. A la partie opposée, c'est-à-dire, à l'orient, est bâtie l'Eglise Paroissiale, qu'on appelle Saint Damien. Lorsqu'on vient du côté de Paris, cette petite Ville paroît former une espèce de

vaisseau, dont les deux Eglises construites aux deux extrêmités, forment la pouppe & la proue.

Il y a des vignes près de Lusarches, vers le couchant d'hiver, quelques bois, des prairies & terres labourables; mais la proximité de plusieurs Villages fait que les façons de ces biens ne produisent pas beaucoup d'exercice aux habitans de Lusarches, qui sont dans le cas de plusieurs autres lieux, situés sur les grandes routes, c'est-à-dire, que la plûpart tiennent des Hôtelleries.

On y travaille beaucoup en dentelles. Il reste des vestiges de murailles & quelques portes, qui prouvent que ce lieu a été autrefois muré.

Il est incertain si la Paroisse de Lusarches est plus ancienne que la Collégiale; mais ce sont les Chanoines qui nomment à la Cure. Il subsiste dans les ruines du Château de la montagne, un reste de Chapelle du nom de S. Etern, Evêque d'Evreux, où l'on croit que le Chapitre a eu ses commencemens, avant que d'être dans la grande Eglise. La Collégiale est un bâtiment gothique, de structure d'environ l'an 1200. Au-dessus de la porte, sont trois figures de pierre, qui paroissent être du tems de Philippe-Auguste. Cette Collégiale est composée de sept Chanoines, y compris le Prévôt.

Bien des gens ignorent la relation qui est entre les Chirurgiens de Paris & l'Eglise Collégiale de Lusarches. On lit que c'est par une fondation d'environ l'an 1230, faite à la Requête des Chanoines, qui proposèrent de réunir la Confrèrie des Chirurgiens de Paris, à l'ancienne Confrèrie de Lusarches. Ces Chirurgiens y députèrent quatre de leur Corps, en qualité de Recteurs de la Confrèrie, pour faire la visite & les opérations nécessaires aux malades qui y viennent de divers endroits. Cela se fait deux fois l'année; savoir, le jour de S. Côme, & le jour de S. Simon S. Jude. Ils y ont leur banc, qui a été construit près de la porte de l'Eglise du temps de M. *Maréchal.*

Quoique l'Eglise Paroissiale de Lusarches soit sous l'invocation de Saint Côme & Saint Damien conjointement, néanmoins on l'appelle plus communément du nom de Saint Damien, par opposition à la Collégiale qu'on appelle Saint Côme.

La Léproserie ou Maladrerie est une des plus anciennes Chapelles de Lusarches; elle existoit dès le commencement du règne de Philippe-Auguste, vers la fin du douzième siècle.

Vers l'an 1658, les Pénitens du Tiers-Ordre de Saint-

François obtinrent permission de s'établir à Lusarches, à condition de ne faire aucune quête, ni rien qui puisse préjudicier aux Chanoines. Leur maison est située dans le canton appellé de Roquemont, dont le Seigneur leur fit présent. On les nomme dans le lieu, les *Religieux de Roquemont*, de même qu'à Paris on les appelle *Picpus*.

Le Comte *de Beaumont*, qui possédoit autrefois Lusarches en partie, voulut en faire hommage à S. Louis; mais ce Prince le refusa, de crainte que l'Evêque de Paris ne fût en droit de lui demander hommage à son tour; déclarant qu'il ne vouloit pas être Vassal de l'Evêque de Paris, *homo Episcopi Parisiensis*, & renvoya le Comte de Beaumont directement à cet Evêque pour la moitié de Lusarches dont il jouissoit. La forteresse du lieu étoit comprise dans cette portion.

Cette terre appartient aujourd'hui, pour la plus grande partie, à M. le Président *de Molé*; ou plutôt, M. le Prince de Condé & ce Président sont Seigneurs par indivis.

Il y a à Lusarches deux Foires de bestiaux & étoffes par chaque année; l'une est le lendemain du jour de Saint Côme & Saint Damien; & l'autre un mois après, le jour de Saint Simon. Il y aussi un Marché les vendredis de chaque semaine.

Robert, Architecte, qui vivoit sur la fin du règne de Philippe-Auguste, & qui commença vers l'an 1220, l'édifice de la Cathédrale d'Amiens, l'une des plus belles du Royaume, étoit natif de Lusarches; de même que *David de la Corbinière*, Prévôt des Chirurgiens, mort le 20 novembre 1635; & le sieur *Tardif*, Ingénieur, mort Maréchal de Camp des Armées du Roi.

Le ruisseau dont l'Abbé le Bœuf tire l'étymologie de cette Ville, & qu'il prétend s'appeller *Luze*, n'a jamais été son vrai nom: on ne lui en a jamais connu d'autres que celui d'*Izieux*.

Les épitaphes suivantes se lisent dans la Collégiale. L'une est celle d'un frère & d'une sœur, qui ayant passé leurs jours ensemble, sont enterrés dans le même tombeau.

Du jour suprême où l'on succombe,
Cy gissent le frère & la sœur,
Qu'un même esprit, qu'un même cœur
Ont réunis sous cette tombe.

L'autre eſt une épitaphe acroſtiche de *Nicolas le Camus.*

Ne veux tu pas, paſſant, t'arrêter en ce lieu?
I gît ſous ce tombeau, *Nicolas le Camus*,
Conſeiller du Roi, Auditeur des Comptes,
Offices exercés ſans reproches ni honte;
Les honneurs qu'il a eus d'être employé du Roi,
A ſes commiſſion en peuvent faire foi.
Ses jours ont été longs, ſa fin a été bonne.
La fin nous fait revivre & nos œuvres couronne.
Etant ſur ſes vieux ans ennuyé du travail,
Content s'eſt retiré au lieu de Bertinval,
Afin d'y reſpirer le reſte de ſa vie,
Mourant à tous honneurs auſſi-bien qu'à l'envie;
Veux-tu plus en ſçavoir? Il eſt mort en ce lieu,
Soigné de ſes amis, & aſſiſté de Dieu.

FRERON, *Ann. Litt.* 1758, *Tom. I*, *p.* 200.

LUTECE, Capitale des peuples appellés *Pariſii*, Pariſiens, aujourd'hui *Paris. Strab.* La ſituation de cette Ville eſt au centre de pluſieurs Provinces très-fertiles. Ses habitans avoient des maiſons de campagne aux environs, où ils élevoient des figuiers. *Julien* s'étant retiré dans les Gaules, y fit ſa demeure, parce qu'il en trouva le ſéjour délicieux. Il parle dans ſes Epîtres du vin excellent & des figues exquiſes qui y croiſſoient. Ces raiſons le déterminèrent à bâtir un Palais hors de la Cité, & des bains que nos anciennes Chartes appellent le *Palais des Thermes.* C'eſt au règne de cet Empereur que l'on doit placer l'époque du principal accroiſſement de la Ville, dont on voit encore de très-beaux reſtes dans la rue de la *Harpe*, à la Croix de fer. *Voy.* HARPE. (*rue de la*) PARIS. THERMES.

LUTHIERS. Ce ſont ceux qui ont l'art de faire & le droit de vendre toutes ſortes d'inſtrumens de Muſique, ſoit à corde ou à vent, tels que violons, quintes, alto, violoncelles, baſſes, baſſons, harpes, luths, guitares, vielles, mandolines, pſalterions, épinettes, orgues, clavecins, flûtes traverſières, flûtes-à-bec, haut-bois, clarinettes, cors-de-chaſſe, &c.

Les ſtatuts de cette Communauté ſont de 1599, ſous le règne d'Henri IV, regiſtrés en Parlement en 1600. Il eſt dit,

par iceux, que nul ne peut tenir boutique, qu'il n'ait fait chef-d'œuvre, & qu'il ne soit connu de bonne vie & mœurs.

Un Apprentif de Paris peut travailler en chambre, pourvu que ses ouvrages soient commandés par les Maîtres; & les veuves peuvent pareillement exercer à l'aide d'un Apprentif. L'apprentissage est de six ans, avec chef-d'œuvre. Le brevet coûte 30 liv. la maîtrise, 800 liv. Patron, Sainte Cécile. Bureau, rue de la Pelleterie.

LUXE *de Paris*. Tous ceux qui ont écrit jusqu'à présent, pour ou contre le luxe, auroient dû le distinguer d'avec la magnificence; c'est ce qu'ils n'ont point fait. La magnificence, dit M. de Saint-Foix, est essentielle à un Etat Monarchique, & nécessaire dans les Grands; elle fait éclorre, encourage, & soutient les Arts utiles & agréables; ce n'est point l'orgueil, c'est un caractère noble qui la guide; elle offense d'autant moins, qu'elle fait économiser pour pouvoir paroître avec plus d'éclat dans les occasions qui en exigent. Le luxe au contraire est insultant, parce qu'il est journellement & frivolement dépensier; c'est l'appetit & le triomphe des petites ames; il naît & se nourrit de l'envie ridicule de paroître plus qu'on n'est, en s'égalant, par l'extérieur, à ceux qui sont d'une condition au-dessus de la nôtre: créateur & toujours avide de nouvelles superfluités, il nous met hors d'état de soulager les véritables besoins des autres; on y devient insensible, & sa fastueuse ivresse nous rend mauvais parens, mauvais amis, mauvais citoyens. Il entretient, dit-on, les Manufactures, & fait entrer des millions dans le Royaume, par ces modes & ces superfluités qu'il invente sans cesse, & qui se débitent dans toute l'Europe. Eh bien, en supposant que l'argent vaut mieux dans un Etat que des mœurs, tolérons cette sorte de luxe; mais est-il concevable que le Gouvernement ne s'éveille pas enfin sur le nombre prodigieux des laquais? Depuis 1720, il a augmenté insensiblement de près des deux tiers dans la Capitale & dans les Provinces: premièrement, parce qu'il n'y a pas aujourd'hui de moyenne Bourgeoisie qui ne veuille avoir une espèce de laquais; sa mère n'avoit qu'une servante. Secondement, parce qu'il n'y avoit, dans les plus grandes maisons, que deux laquais pour *Madame*, & un valet-de-chambre & deux laquais pour *Monsieur*; au lieu qu'il faut aujourd'hui deux valets-de-chambre & trois laquais pour *Madame*, & autant de valets-de-chambre & de laquais pour *Monsieur*. Troisièmement, parce

parce que l'on se contentoit d'une simple Cuisinière & d'une femme pour l'office; aujourd'hui c'est un Cuisinier avec ses aides de cuisine, & un Officier avec ses garçons d'office. Joignez à cette augmentation celle des carosses, & par conséquent des Cochers, & vous verrez que par une dépopulation successive des campagnes, d'année en année, il n'est pas possible que la troisième génération y fournisse la septième partie des hommes nécessaires à la Marine & à l'Agriculture.

Gilles le Maître, premier Président du Parlement sous Henri II, stipuloit dans le bail qu'il passoit avec les Fermiers de sa terre, près de Paris, qu'*aux quatre bonnes Fêtes de l'année & au temps des vendanges, ils lui ameneroient une charrette couverte, & de la paille fraîche dedans, pour y asseoir sa femme & sa fille; & qu'ils lui ameneroient aussi un ânon ou ânesse, pour monture de leur chambrière*: il alloit devant sur sa mule, accompagné de son Clerc à pied.

François de Montholon, Garde des Sceaux, avoit accompagné François I à la Rochelle, où il y avoit eu une sédition. Ce Prince lui fit présent de l'amende de 200000 liv. à laquelle il condamna les Rochelois. Montholon leur remit cette amende, à condition qu'ils feroient bâtir dans leur Ville un Hôpital pour les malades. Il logeoit avec toute sa famille au coin de la rue Saint-André-des-Arcs & de la rue Gillecœur, dans une maison où il n'y avoit qu'une salle & une petite cuisine au rez-de-chaussée, deux chambres au premier étage, deux au second, & un grenier au troisième.

On trouva cinquante mille écus chez un Juif, mort à Paris, sans famille & sans enfans. Henri III fit présent de la moitié de *cette aubaine*, à *Geoffroi Camus de Pontcarré*. Ce Magistrat envoya chercher trois Négocians, qui s'étoient nouvellement associés, & qui venoient d'être ruinés par un incendie, & leur fit don de ces vingt-cinq mille écus. Sa femme regardoit comme luxe, & ne voulut pas porter une paire de bas de soie qu'une de ses tantes, mariée à la Cour, lui avoit envoyés pour étrennes.

MAC

MACHECRU. Petit Ecart d'Orcé, situé au-delà de la rivière d'Ivette, du même côté que Cordeville, dans le Doyenné de Château-Fort.

MACHINE *de Marly*. Cette Machine, la plus belle & la plus extraordinaire dont on ait entendu parler jusqu'à présent, est située sur un bras de la rivière de Seine, entre Marly & le Village de la Chaussée. M. *de Ville* assure qu'il n'a presque trouvé que M. le Maréchal *de Vauban*, qui, en voyant ce merveilleux ouvrage, en ait connu la plûpart des effets. Nous nous bornerons donc ici à la faire un peu connoître à ceux qui ne la voyent qu'en passant; & ce peu ne laissera pas de donner une grande idée de la magnificence du Roi, & du génie de celui qui est l'Inventeur de cette surprenante Machine.

Elle est composée de 14 roues, 7 sur le devant & autant sur le derrière : la première est sur le devant; la seconde, sur le derrière, & ainsi des autres de suite.

Ces roues ont chacune deux manivelles, qui sont attachées à 13 grandes chaînes, à 7 petites, & à 8 équipages, qui mènent 64 corps de pompes sur la rivière, 79 à mi-côte & 82 au puisart supérieur. Ces 225 corps de pompes font monter les eaux sur une tour distante de la riviere de 610 toises, & de 500 pieds plus haut que le bout des tuyaux aspirans qui sont dans les courcières.

Des 7 roues de devant, il y en a 6 qui menent chacune par une de leurs manivelles, un équipage de 8 corps de pompes, qui font 48; & par les autres manivelles, ces mêmes roues menent chacune une chaîne; savoir, 5 de petits chevalets, & une de grands. La première roue de devant mene deux chaînes de petits chevalets.

Des 7 roues de derrière, la 14e. & dernière mène par chacune de ses manivelles, 8 corps de pompes sur la rivière, qui font 16 corps. Les 6 autres roues mènent chacune deux grandes chaînes.

Les 64 pompes qui sont sur la rivière, aspirent l'eau du fond des courcières, de 13 pieds ou environ de haut, & la refoulent par le même mouvement de la même pompe qui l'a aspirée, & la font monter par cinq conduits de fer de 8 pouces, qui sont raccordées à ces pompes jusqu'au puisart de mi-côte, qui est éloigné de la rivière de 100 toises, & de 148 pieds plus haut que le fond des courcières.

L'eau que les 64 pompes de la rivière ont levée jusqu'à mi-côte, est conduite par un tuyau de fer de 18 pouces de diamètre dans un réservoir, d'où elle est distribuée dans les deux puisarts par deux conduits de plomb d'un pied, & est relevée par 79 pompes refoulantes & renversées, qui la

poussent jusqu'au puisart supérieur, par 4 conduits de 8 pouces, & 3 autres de 6 pouces. Ce puisart est distant de celui de mi-côte de 224 toises, & de 175 pieds plus haut que le dessous des pompes de mi-côte.

Des 79 corps de pompes qui sont à mi-côte, il y en a 49 qui sont menés par les 7 petites chaînes qui ne passent point les puisarts, & qui sont attelées chacune de 7 corps de pompes. Les 30 autres sont menés dans le puisart à côté par 5 grandes chaînes, qui sont attelées chacune de 6 corps de pompes, & passent jusqu'au puisart supérieur.

Il faut remarquer que les 7 petites chaînes relevent avec 28 pompes aspirantes, les eaux des sources de mi-côte, & celles de Prunet, par les équipages qui sont attelés entre la rivière & mi-côte, parce que ces eaux sont plus basses que mi-côte.

L'eau que les 79 pompes de mi-côte ont montée jusqu'au puisart supérieur, & conduite dans un réservoir par deux conduits d'un pied, est relevée par 82 pompes renversées & refoulantes, qui la font monter jusques sur la tour, par 6 conduites de fer de 8 pouces. La tour est distante du puisart, de 290 toises, & plus haute de 177 pieds que le fond de ces pompes.

Comme les pompes de mi-côte n'étoient pas toutes employées pour enlever l'eau que les pompes de la rivière y avoient conduite, pour les occuper, l'on a fait venir les eaux de la Selle, par un aqueduc de 1200 toises de long, dans lequel on a fait conduire aussi les eaux qu'on a ramassées au-dessus de Lucienne & dans le même Village.

L'eau étant dans la tour, elle entre dans l'aqueduc, qui a 300 toises de longueur; & delà elle est conduite par deux tuyaux de fer de 18 pouces, jusqu'aux réservoirs de Marly, qui en sont distans de 350 toises.

Des réservoirs de Marly, on envoie l'eau au réservoir de Lucienne, d'où l'on peut l'envoyer à Versailles par le grand aqueduc & la butte, & aux Chenais; & de-là, à Roquencourt, Chevreloup & Trianon.

Il n'y a que les réservoirs de Marly & de Lucienne qui fournissent de l'eau à Marly.

Les réservoirs de Marly ont de superficie 18700 toises, & 15 pieds de hauteur.

Celui de Lucienne a de superficie 24500 toises, & 15 pieds de hauteur.

Ceux du Chenais, de Roquencourt, de Chevreloup & de Trianon n'en fournissent qu'à Trianon.

Quand la machine est dans sa force, c'est-à-dire, quand les eaux de la rivière sont hautes, elle donne, en 24 heures, trois pouces de hauteur d'eau dans les réservoirs de Marly; ce qui fait 779 toises un sixième cube, qui valent 21037 muids & demi d'eau, qui, réduits en pouces, valent 323 pouces deux troisièmes, suivant la règle établie, qu'un pouce d'eau doit fournir, en 24 heures, 65 muids. Quand les eaux sont basses, elle donne environ la moitié de moins.

Tous les mouvemens de cette machine merveilleuse agissent jour & nuit; & il y a environ 50 hommes sous la conduite du Contrôleur des bâtimens du Roi, préposé pour en avoir soin, & faire réparer sur le champ ce qui viendroit à y manquer. L'Epitaphe de son Inventeur se trouve dans Bougival.

MACHINES. (*Cabinets de*) *Voy. Tom. II, p. 6.*

MACHINISTES *Hydrauliques* & *Méchaniciens.* Ce sont ceux qui, par leur science, trouvent les moyens les plus courts pour élever les eaux à des hauteurs excessives, par les mouvemens les moins compliqués & les plus doux. *Voyez Daviller, Tom. II, p. 630.* Ces Artistes font construire, sous leurs ordres, toutes sortes de pompes simples & compliquées, & rétablir pareillement celles qui sont en mauvais état, par des Ouvriers affidés.

MAÇONS. Ce sont ceux qui travaillent, ou qui font construire les bâtimens ou édifices en pierres, & qui employent, à cet objet, la brique, le moëllon, le limosinage, ou le blocage, &c.

Les Statuts de cette Communauté sont si anciens, qu'on en ignore entièrement la création; mais on en peut juger par le style.

ARTICLE PREMIER.

Peut être Maître à Paris qui veut, pourvû qu'il sache le métier, & qu'il œuvre aux us & coutume dudit métier.

ART. II. Nul ne peut avoir qu'un Apprentif; & s'il a Apprentif, il ne le peut prendre à moins de six ans de service; mais à plus de service le peut-il bien prendre & argent, si avoir le peut: & s'il le prenoit à moins de six ans, il est en vingt sols parisis d'amende, à la Chapelle de Monsieur

S. Blaiſe, s'ils n'étoient ſes enfans tant ſeulement, nés de loyal mariage.

ART. III. Les Maçons peuvent bien prendre un autre Apprentif, comme l'autre aura accompli cinq ans, auquel terme qu'il eût l'autre Apprentif pris.

ART. IV. Le Roi à qui Dieu doint bonne vie, a donné la maîtriſe des Maçons à ſon Maître Maçon, tant comme il lui plaira, & jura pardevant ſon Prévôt de Paris.

ART. V. Les Morteliers & Plâtriers ſont de la même condition & du même établiſſement que les Maçons.

Le Maître qui garde le métier des Maçons, des Plâtriers & Morteliers de Paris, DE PAR LE ROI, peut avoir deux Apprentifs tant ſeulement, & ainſi des autres.

Celui que ces Statuts nomment *Maître du métier*, eſt un Juré, chargé de veiller ſur la police du métier ; on l'appelle aujourd'hui, *Maître général des bâtimens du Roi, ponts & chauſſées de France*, &c.

Ces ſtatuts, droits & privilèges ont été confirmés par Charles IX, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, & par nombre d'Arrêts & Lettres patentes du Conſeil, qui confirment la Juriſdiction des Maîtres généraux des bâtimens du Roi, pardevant leſquels ſont renvoyés tous ceux qui y ſont ſujets, comme leurs Juges naturels.

Le Maître général des bâtimens du Roi a deux Juriſdictions, dont l'une eſt établie depuis près de cinq ſiècles dans la cour du Palais à Paris, & l'autre à Verſailles depuis le règne de Louis XIV.

Trois Architectes qui portent le titre de Conſeillers du Roi, Maîtres généraux des bâtimens de Sa Majeſté, ponts & chauſſées de France, ſont les Juges de cette Juriſdiction.

L'appel de leurs Sentences ſe relève au Parlement ; l'apprentiſſage eſt de ſix ans ; la Maîtriſe coûte environ 2000 livres ; Patron S. Blaiſe, Bureau rue de la Mortellerie, pour les Maîtres ; & pour les Jurés-Experts, rue de la Verrerie.

MADELEINE DE LA CITÉ (*Sainte*) étoit une ancienne Chapelle de S. Nicolas, bâtie en 1140, ſous le règne de Louis le jeune. Les Poiſſonniers & les Bateliers de Paris y avoient établi leur Confrèrie. Cette Chapelle ne conſiſtoit pour lors qu'en la nef telle qu'elle eſt encore aujourd'hui;

mais en 1491, Louis de Beaumont, Evêque de Paris, lui ayant donné des reliques de la Madeleine, cette Eglise fut agrandie de l'étendue du chœur, & érigée en Paroisse Archipresbytérale: elle quitta alors son ancien nom, pour prendre celui de la Madeleine.

Voici ce que dit l'Abbé le Beuf, dans son Histoire de Paris, *Tom. I*, *pag. 345* : » Cette Eglise a toujours porté » le nom de la Madeleine : c'étoit auparavant une Synagogue » à l'usage des Juifs, dont un grand nombre demeuroit dans » ce quartier-là : la rue où est la Madeleine s'appelle même » encore aujourd'hui la rue de la Juiverie. Lorsqu'ils furent » chassés du Royaume, au commencement du règne de » Philippe-Auguste, ce Prince donna à l'Evêque de Paris, » des Lettres portant permission de convertir leur Synago- » gue en Eglise. Ces Lettres sont de 1183; & dès ce tems, » elle fut sous l'invocation de la Madeleine. On le prouve » par un passage de la Somme Théologique de *Pierre*, Chan- » tre de l'Eglise de Paris, part. I, chap. 101, où cet » Auteur, qui est mort en 1197, parle d'une augmentation » de Prébende que sept Ecclésiastiques vouloient faire dans » l'Eglise de la Madeleine, où étoit auparavant la Syna- » gogue des Juifs : *in Ecclesiá B. M. Magdalenæ ubi fuit* » *Synagoga Judæorum.* Ce nom est donc le vrai titre primitif » de cette Eglise, & S. Nicolas n'est qu'un Patron accessoire. » Au commencement du treizième siècle, le Curé de la » Madeleine n'étoit pas encore Archiprêtre : un Cartulaire » de Saint-Victor fait mention d'un Curé de Saint-Jacques- » de-la-Boucherie, qui l'étoit en 1221; mais ce titre passa » peu après au Curé de la Madeleine : dans un Acte de » 1232, qui est dans les archives de Saint-Magloire, la Cure » de la Madeleine est citée comme Archipresbytérale ».

On voit clairement par ce que dit l'Abbé le Beuf, au sujet de cette Eglise, à quoi on peut s'en tenir.

Il y a dans l'Eglise de la Madeleine une Confrèrie, nommée la *grande Confrèrie de Notre-Dame aux Seigneurs, Prêtres, Bourgeois, Bourgeoises de Paris.* Elle est comme la mère de toutes les autres Confrèries; car elle est si ancienne, qu'on ne sait quand elle a commencé.

Le Maire dit que dès l'an 1668, elle avoit été érigée en cette Eglise. *Sauval* prétend qu'on la tint pendant quelque temps à Saint-Etienne-des-Grès, puis dans l'Eglise basse de Sainte-Genevieve; (*lisez* à Sainte-Genevieve-des-Ardens) après, à Saint-Jacques-du-haut-Pas; ensuite,

dans la Chapelle de Cluny ; & enfin, dans l'Eglise de la Madeleine.

Elle ne fut d'abord composée que de 72 Confrères, dont 36 étoient d'Eglise, & 36 Laïques. La Reine Blanche de Castille, mère de S. Louis, s'y étant fait inscrire en 1224, les femmes y ont été admises depuis ce tems-là, & le nombre des Confrères n'est plus limité. Le Roi & la Reine sont toujours de cette Confrèrie. Aucun Prêtre, ni aucun Séculier ne peut y être admis, s'il n'est élu par quelques Confrères nommés par ladite Confrèrie, pour examiner si celui qui se présente a les qualités requises. Ces quatre Confrères son appellés *Misseurs*, & sont pris, deux d'entre les Ecclésiastiques, & deux parmi les Laïques.

Il y a six Officiers de cette Confrèrie ; savoir, l'Abbé, le Doyen, le Prévôt, le Greffier, le Receveur & le Clerc. L'Abbé est toujours l'Archevêque de Paris ; & le Doyen, le premier Président du Parlement, ou un des premiers Magistrats des Compagnies Supérieures de cette Ville ; mais l'un & l'autre sont élus par les Confrères assemblés, & après qu'ils ont entendu la Messe solemnelle du Saint-Esprit. La principale Fête de cette Confrèrie, est l'Assomption de la Vierge ; le lundi qui est dans l'Octave de cette Fête, les Confrères assistent à une procession solemnelle : ils s'assemblent, pour cet effet, dans cette Eglise, d'où ils vont processionnellement dans une autre. Plusieurs de nos Rois & plusieurs particuliers ont fait de si grands biens à cette Confrèrie, qu'elle jouit de 20 ou 25 mille livres de rente. Parmi les biens qu'elle possède dans Paris, on compte une partie du Clos-aux-Bourgeois, ainsi nommé, parce qu'il étoit tout auprès du Parloër-aux-Bourgeois, qui étoit derrière le grand Couvent des Jacobins. On l'appelloit aussi le Clos-Vigneroy, en 1343 ; le Clos-Saint-Sulpice, en 1431 ; & depuis, l'Hôtel de Bourges.

On ne sait par qui la moitié du Clos-aux-Bourgeois a été donnée aux Religieux de Sainte-Geneviève ; mais quant à la moitié de la grande Confrèrie, on croit qu'elle la tient de la libéralité de S. Louis. Cette moitié consistoit en un terrein de 14 ou 15 arpens, sur laquelle on a bâti les maisons qui sont devant la porte Saint-Michel, & une partie de celles de la rue d'Enfer, & de l'enclos ou parc du Palais du Luxembourg, dont Jean Gaston de France, Duc d'Orléans, a reconnu qu'une extrêmité relevoit de la grande Confrèrie, à cause de son fief du Clos-aux-Bourgeois. Comme cette Confrèrie n'est composée que de Seigneurs qui demeurent ordi-

nairement à Paris, ou des Bourgeois qui y demeurent toujours, les uns & les autres ont joui, pendant long-tems, du droit de *Committimus* au petit sceau ; ce droit a été suspendu depuis 1726 ou 1727.

Cette Eglise a été agrandie successivement, & on lui a réuni les Paroisses de Saint-Gilles & Saint-Leu, de Saint-Christophe & de Sainte-Genevieve-des-Ardens.

MADELEINE *de la Ville-l'Evêque*. (*Sainte*) C'est une Eglise Paroissiale pour le Fauxbourg Saint-Honoré, elle n'étoit originairement qu'une Chapelle fondée par le Roi Charles VIII, laquelle a long-tems servi d'aide à Saint-Germain-l'Auxerrois. Ce Roi en posa la première pierre, & y fit instituer une Confrèrie, à la tête de laquelle lui & la Reine, sa femme, se firent inscrire. Cette Chapelle fut érigée en Paroisse en l'an 1639 ; & dès-lors, on pensa à y bâtir une Eglise qui pût en contenir les Paroissiens. Le 8 de juillet 1660, la première pierre de cette nouvelle Eglise fut bénite par M. *de Sevin*, ancien Evêque de Sarlat, & Coadjuteur de Cahors, & posée par *Anne-Marie-Louise d'Orléans*, Princesse Souveraine de Dombes, &c. Peu de tems après, il y eut un grand différend entre les Curés de la Ville-l'Evêque & de Saint-Roch, au sujet des bornes ou limites de ces deux Paroisses ; mais un Arrêt du Parlement du 26 février 1671, le termina, en ordonnant que les clôtures de la Ville serviroient de bornes aux deux Paroisses. Le Curé & les Marguilliers de Saint-Roch n'acquiescèrent à ce Jugement, qu'à condition que ces bornes ne pourroient être tirées à conséquence contre eux, en cas que dans la suite la clôture de la Ville fût reculée ou avancée.

Comme depuis environ une trentaine d'années, le quartier de la Ville-l'Evêque, ou fauxbourg Saint-Honoré, s'est considérablement accrû, tant par un grand nombre de beaux hôtels, que par une quantité prodigieuse de maisons particulières que l'on y a élevées ; & ayant considéré que l'Eglise actuelle de la Madeleine étoit trop petite pour contenir un si grand nombre de Paroissiens, il a été décidé qu'il en seroit élevée une plus grande. Le sieur *Contant d'Ivri*, Architecte de M. le Duc d'Orléans, connu par ses talens, en a formé les dessins & les plans, qui ont été acceptés ; en conséquence on en a ouvert les fondemens, qui ont été bénis le 3 avril 1764, & l'on a commencé à travailler ; mais comme les circonstances des tems rendent l'argent très-rare, ce bâtiment est en quelque sorte suspendu. Si dans le cours de

l'édition de cet ouvrage, les travaux de cet Eglise reprenoient leurs cours, on se feroit un devoir de donner un détail de ce nouvel édifice, dont le portail doit faire face à la Place Louis XV.

La Ville-l'Evêque étoit un Bourg où les Evêques de Paris avoient un *séjour* ou maison de plaisance, des granges, un port, des terres, des dîmes, *&c.*

MADELEINE *de Tresnel.* (*Filles de la*) C'est un Prieuré perpétuel de Bénédictines réformées, dont l'Eglise & la Maison n'ont rien de singulier. Ce Prieuré fondé en Champagne par la Comtesse Mathilde, sous la dépendance de l'Abbaye du Paraclet, fut transféré en 1622 à Melun, & en 1644 à Paris, où elles s'établirent. La Reine Régente Anne d'Autriche posa la premiere pierre de ce nouveau Monastère, & fit beaucoup de bien à ces Dames. L'Abbesse du Paraclet nomme la Prieure de cette Maison, qui est sous la Jurisdiction de l'Archevêque de Paris. M. d'*Argenson* le pere affectionnoit beaucoup cette Maison; il y a fait élever au dehors de beaux bâtimens, a fait rétablir & décorer l'Eglise, à côté de laquelle il a fait bâtir une Chapelle dédiée à Saint René, l'un de ses Patrons: le cœur de ce Magistrat y est déposé. S. A. R. Madame la Duchesse d'Orléans, douairiere, y a fait aussi beaucoup de bien: elle y est inhumée auprès de feue Madame l'Abbesse de Chelles sa fille.

MADELEINE. (*la*) C'est le lieu le plus remarquable de la Paroisse de S. Yon; il a pris son nom de l'Hôpital qui y étoit situé. Le jardin a été planté par la nature, & il est si bien disposé & percé, qu'il paroît beaucoup plus grand qu'il n'est en effet. *Voy.* YON (*Saint*).

MADELONNETTES. (*ou Couvent des filles de la Madeleine*) Il est situé rue des Fontaines, quartier S. Martin. Une aventure assez singuliere donna lieu à cet établissement. *Robert Montoy*, riche Marchand de vin à Paris, & homme d'une grande piété, ayant rencontré dans la rue deux filles débauchées, qui lui témoignerent un desir vif & sincère de changer de vie & de se convertir, il les retira chez lui. Cette action fut applaudie comme elle méritoit de l'être, & eut des suites avantageuses. M. *Dupont*, Curé de S. Nicolas-des-Champs, le Père *Athanase Molé*, Capucin, & M. *de Fresne*, Officier des Gardes du Corps du Roi, se joignirent au Sieur *Montoy*, & résolûrent de ramasser, le plus qu'ils pourroient, de ces

sortes de créatures, & de former un établissement qui leur donnât les moyens de pleurer leurs égaremens & de n'y plus retomber. Ils les mirent d'abord dans quelques chambres qu'ils louerent au Fauxbourg S. Honoré, sous la conduite de la Dame *Chaillou* qui s'en étoit chargée ; mais ce lieu ne se trouvant point propre pour cet établissement, le Sieur *Montoy* leur céda une maison qu'il avoit auprès de la Croix rouge dans le Fauxbourg S. Germain. En peu de temps elles se trouverent au nombre de vingt ; & les Bénédictins de l'Abbaye de S. Germain-des-Prés leur permirent d'avoir une Chapelle chez elles, où l'on dit la Messe pour la premiere fois le 25 août 1618. Leur ferveur étoit pour lors si grande, que, pour prévenir les occasions qui auroient pu la diminuer, elles demanderent à être cloîtrées, & cela leur fut aussi-tôt accordé. Les quatre vertueux personnages, dont on vient de parler, avoient beaucoup plus de zèle que de moyens, pour assurer à ces filles un établissement solide ; mais la Providence vint à leur secours. Le 16 juillet 1620, *Marguerite-Claude de Gondi*, veuve de *Florimond d'Halluyn*, Marquis de *Maignelai*, leur acheta la maison qu'elles occupent présentement dans la rue des Fontaines, & se déclara leur Fondatrice. Cette pieuse Dame mérite cette qualité à plus d'un titre; car non seulement elle leur fit de grands biens pendant sa vie, mais même leur légua par son testament la somme de 101600 livres. Le Roi Louis XIII voulant coopérer à ce nouvel établissement, lui accorda une rente annuelle & perpétuelle de 3000 livres, à prendre sur la recette générale de Paris, par ses Lettres patentes du mois de mai 1625, registrées en la Chambre des Comptes. De quelques ferveurs que ces filles fussent animées, comme elles avoient auparavant vécu dans le désordre, il étoit à craindre qu'elles n'y retombassent, & on jugea à propos de mettre dans leur Maison des filles d'une vertu éprouvée, qui pussent les gouverner & les conduire dans la voie de la pénitence. On eut recours, pour cet effet, aux Religieuses de la Visitation. M. *Vincent* en parla à la Mère *Marguerite Lhuillier*, pour lors Supérieure du premier Monastère de la Visitation à Paris. Elle y consentit, & le 20 juillet 1629, elle envoya, avec la permission de l'Archevêque de Paris, la Mère *Marie Bollain*, & quatre autres de ses Religieuses au Couvent de la Madeleine, pour y exercer tout droit de supériorité, tant au spirituel qu'au temporel. Le Pape Urbain VIII autorisa depuis cet institut par sa Bulle du 15 décembre 1631, & le Roi le confirma de nouveau par ses Lettres patentes du 16 Novembre 1634,

registrées au Parlement le 31 Août 1640, à la Chambre des Comptes le 24 Mars 1662, & au Bureau des Finances de la Généralité de Paris le 26 Mars 1678. Les filles de la Visitation gouvernerent long-temps cette Maison avec beaucoup de régularité & de succès; mais à la fin elles chercherent à s'en décharger, & y parvinrent en cédant la place à des Ursulines, à la tête desquelles étoit la Mère *Parfait*. Celles-ci ont aussi gouverné cette Maison fort dignement, & ont à leur tour cédé la place à des Hospitalieres que le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, y introduisit.

Ces changemens successifs ne vinrent que du dégoût des différentes Religieuses auxquelles on avoit confié la direction de cette Maison. Elles éprouverent que les vertus du cloître ne suffisent pas pour conduire une Communauté de l'espèce de celle-ci : il faut des talens particuliers, savoir allier à propos la douceur & la sévérité, la condescendance & la fermeté, rappeller la raison égarée, adoucir des esprits aigris par l'humeur, & irrités de la contrainte & de l'humiliation de leur état, leur inspirer l'amour de la vertu, & les consoler par l'espérance. Ces avantages étoient réservés aux Religieuses de S. Michel, rue des Postes, qui, depuis 1720, gouvernent cette Maison d'une maniere digne d'éloges. Cette Communauté est distribuée en trois classes différentes. La premiere, sous le titre de la *Madeleine*, est composée de celles dont la ferveur & la piété ont été reconnues après plusieurs épreuves, assez solides pour qu'elles puissent être admises à faire des vœux. Dans la seconde, sous le nom de la Congrégation de *Sainte Marthe*, sont celles qui sont revenues de leurs égaremens, mais dont la vocation n'est pas assez décidée pour qu'on puisse les admettre dans la premiere, ou qui ne peuvent y entrer à cause des engagemens qu'elles ont contractés dans le siécle. Enfin la troisième est composée des personnes qui, sous un habit uniforme & une coëffe de taffetas noir, conservent encore le souvenir du monde, l'espoir d'y rentrer, le tumulte des passions & le caractère de l'indépendance ou d'une pénitence involontaire.

Elle fut bâtie par les ordres de M. *de Fieubet*, Trésorier de l'Epargne, & de Dame *Claude Ardier* sa veuve, pour satisfaire à la derniere volonté de Dlle. *Marguerite de Fieubet* leur fille, morte à l'âge de seize ans, le 11 Novembre 1646 : elle avoit deux fois visité la Chapelle de N. D. à Lorette, & témoigné le desir ardent qu'elle avoit d'en faire bâtir une semblable. La premiere Messe à laquelle Anne d'Autriche assista, fut célébrée dans cette Chapelle le 22 Mars 1648.

Comme le Couvent de la Madeleine eſt dans la cenſive du Prieuré de Saint Martin-des-Champs, il lui paie tous les ans, le jour de Saint Jean-Baptiſte, un cens annuel; il lui paie de plus cent ſols à chaque mutation de Prieur de Saint Martin-des-Champs, que ces Religieuſes ont choiſi pour leur homme vivant & mourant, pour droit de l'indemnité de l'acquiſition par elles faite de trois maiſons de *François Marquelet* & de *Marie Meûnier* ſa femme, pour le prix & ſomme de 9200 liv. par contrat du 12 Septembre 1633.

L'Egliſe de ce Monaſtere fut bâtie en 1680, & dédiée ſous l'invocation de la Sainte Vierge, par l'Evêque de Digne, le premier Dimanche de Septembre de l'an 1685; on y a conſtruit en 1647 une Chapelle de N. D. qui eſt fidèlement imitée d'après celle qu'on dit avoir ſervi de chambre à la Sainte Vierge, & qu'on voit à Lorette, Ville de la Marche d'Ancône.

MADRID (*le Château de*) ou *Madrit*. C'eſt un des ouvrages de François premier qui le fit bâtir ſur le modèle de celui de Madrid en Eſpagne. Celui-ci eſt dans une belle ſituation, à la tête du bois de Boulogne qui lui ſert de parc. La riviere de Seine de l'autre côté, lui donne une belle vue. La forme de cet édifice eſt un quarré long. On veut qu'il ait autant de fenêtres qu'il y a de jours en l'an. Il conſiſte en un grand corps de bâtimens de trois étages, ſans compter le rez de chauſſée. Au pourtour du rez de chauſſée & du premier étage, règne une galerie formée par des arcades ſoutenues par des colonnes couplées. Ces arcades ont un ornement aſſez ſingulier: c'eſt une eſpèce de faïance, qui, lorſque le ſoleil donne, jette beaucoup d'éclat. Ce corps de bâtiment eſt flanqué de deux grands pavillons qui forment des avant-corps. Sur chacune des deux faces, à chacun des angles de ces pavillons, ſont d'autres petits pavillons quarrés; & au milieu des faces des deux grands, ſont deux tours rondes couvertes en dôme avec un petit campanile.

Ce Château eſt entouré d'un foſſé, & au milieu d'une grande eſplanade, aux angles de laquelle on voit de petits pavillons quarrés, ou guérites de pierre.

Le Roi, par ſes Lettres patentes données à Verſailles au mois de Janvier 1724, a fondé une Chapelle Royale dans ce Château ſous l'invocation de Saint Louis, & pour la dotation de ladite Chapelle, il y a réuni le Prieuré de la Celle, dépendant de l'Abbaye de Moutier-la-Celle-les-Troyes, lequel vaut environ 2000 livres de rente. *Voy*. BOULOGNE.

Ce Château eſt ſitué ſur la Paroiſſe de Villiers.

MAGLOIRE (*les Religieuses de Saint*) *appellées filles repenties ou pénitentes.* Elles ſont établies rue S. Denis, entre le Sépulchre & S. Leu S. Gilles. Elles furent inſtituées l'an 1492 par *Jean Tiſſeran*, Cordelier, qui, par ſes prédications vives & touchantes, convertit un grand nombre de femmes qui vivoient dans la débauche. Celles qui étoient filles ou veuves prirent la réſolution de faire pénitence de leurs déréglemens paſſés, & de s'enfermer pour le reſte de leur vie. Le Père *Tiſſeran* en aſſembla plus de deux cents, qui, volontairement, ſe livrerent ainſi à la clôture & à la pénitence. Le Roi Charles VIII autoriſa cet établiſſement par ſes Lettres Patentes du 14 Septembre 1496; & le Pape Alexandre VI l'approuva & la confirma ſous la règle de Saint Auguſtin, par ſa Bulle du mois d'Octobre 1497.

Nous ignorons abſolument l'endroit où le Père *Tiſſeran* enferma ces filles pénitentes juſqu'à l'an 1499, que le Roi Louis XII par ſa Déclaration du mois de Mars de cette année, leur donna la moitié de l'hôtel *de Behaigne* ou *d'Orléans*, ſitué dans l'endroit où l'on a vu l'Hôtel de Soiſſons. Ce Prince avoit perdu au jeu l'autre moitié contre *Robert de Franzelles*, de qui les filles pénitentes l'acheterent pour le prix de 2000 écus d'or couronnés, valant environ 27 ſols pièce. Le contrat de vente eſt du 6 Avril ſuivant & fut paſſé à Lyon, où le Seigneur *de Franzelles* étoit à la ſuite de la Cour. Ainſi les filles pénitentes devinrent propriétaires de l'hôtel d'Orléans en ſon entier.

Dès le commencement de leur inſtitution, elles étoient ſi pauvres, qu'on permettoit à quelques-unes d'aller à la quête par la Ville; mais dès qu'elles furent ſuffiſamment dotées, on leur fit obſerver une exacte clôture.

Ces Religieuſes ainſi établies dans l'hôtel d'Orléans, y demeurerent juſqu'en 1572, ſelon Dubreul & pluſieurs autres Ecrivains qui l'ont copié, mais plus véritablement juſqu'en 1580, puiſque la Bulle de Gregoire XIII qui ordonne que les Moines de Saint Magloire ſeront transférés dans l'Hôpital de S. Jacques-du-haut-pas, eſt datée du premier jour de Mars de cette année-là, & qu'il n'y a pas d'apparence que ces Moines aient quitté leur Monaſtère de la rue Saint Denis, avant que le Pape leur eût permis d'aller occuper ledit Hôpital. Il eſt conſtant que ce fut en 1572 que la Reine Catherine de Medicis réſolut de faire bâtir un Palais dans l'endroit où étoient les filles pénitentes; mais probablement la négociation de cet échange ne fut terminée à la Cour de Rome qu'en 1580. La Bulle n'en fut même régiſtrée

au Parlement qu'en 1586. Les Moines de S. Magloire ayant donc été transférés dans l'Hôpital de S. Jacques-du-haut-pas, les filles pénitentes furent introduites dans le Monaſtère de la rue S. Denis qu'ils venoient de quitter, & elles y ont toujours demeuré depuis. Charles IX, par contrat paſſé le 4 Novembre 1572, leur aſſura à perpétuité la rente de 2000 livres, que le Roi Henri II ne leur avoit accordée que pour neuf ans. La Reine Catherine de Médicis leur donna par donation irrévocable, 1000 livres tournois de rente, à prendre ſur l'Hôtel-de-Ville de Paris, & s'engagea de plus à leur faire donner par les Ducs d'Anjou & d'Alençon, chacun 1000 livres de rente, & de leur en faire paſſer acte en bonne forme. Leſdites 2000 livres de rente, rachetables néanmoins après le décès deſdits Ducs, par leurs hoirs ou ayans cauſe, moyennant la ſomme de 12000 livres tournois, une fois payée, qui étoit pour chacun la ſomme de 6000 livres tournois, une fois payée.

La Ligue avoit jetté tant de déréglement dans tous les Ordres de l'Etat, que les Monaſtères les plus réguliers n'en furent pas exempts. Pour rémédier au relâchement qui s'étoit introduit dans la Communauté des filles de S. Magloire, on tira la Mère *Marie Alvequin* de l'Abbaye Montmartre, avec ſept autres Religieuſes qui entrerent à S. Magloire le 2 Juillet 1616, & y rétablirent la régularité, mais cependant avec quelqu'adouciſſement des anciennes auſtérités pratiquées autrefois dans cette maiſon.

En parlant de l'Egliſe de S. Barthelemi, on a parlé de l'origine du Monaſtère de S. Magloire qui eſt dans la rue S. Denis; on n'ajoutera ici autre choſe, ſinon que l'Egliſe n'a rien de remarquable que le mauſolée d'*André Blondel*, Seigneur de Roquemont, & Contrôleur-général des Finances, qui voulut être inhumé dans la Chapelle des filles pénitentes, & leur légua 300 livres de rente ſur l'Hôtel-de-Ville. Sa veuve honora ſa ſépulture d'un petit mauſolée de bronze, qui eſt un des chefs-d'œuvre de Maître *Ponce*. Ce Sculpteur a repréſenté *Blondel* ayant la tête poſée ſur ſa main gauche & ſur un oreiller, ſes jambes croiſées, ſon corps & ſon bras droit nonchalamment étendus. On remarque dans les plis de ſon drap une négligence & une vérité admirables; la tête paſſe pour un morceau parfait. Lorſque les filles pénitentes furent transférées dans ce Monaſtère, elles y apportèrent ce monument, & le mirent dans leur nef; mais s'étant apperçu qu'il y occupoit trop de place, elles le firent dreſſer contre la muraille à côté de leur portail, quoiqu'il n'eût

pas été fait pour être dans cette attitude. Ce *Blondel* étoit Lyonnois, & devoit sa fortune à *Diane de Poitiers*, Duchesse de Valentinois, & à son propre mérite. Ronsard a fait plusieurs épitaphes pour honorer sa mémoire, & a publié que l'honneur, la courtoisie, la bonté & la vertu avoient été enterrées avec lui.

Sauval qui avoit vu le testament que Diane de Poitiers fit en 1564, dit qu'elle y ordonne que venant à mourir à Paris, elle veut qu'avant d'être enterrée à Anet, on la porte dans l'Eglise des filles repenties, & qu'on y fasse pour elle un Service des morts. *Voy.* ANET, BARTHELEMI (*Saint*), JACQUES-DU-HAUT-PAS (*Saint*).

En 1525 & 1549, on découvrit dans les jardins voisins de l'Eglise de S. Magloire, plusieurs ossemens avec des chaînes de fer & des potences, d'où l'on a inféré que ce lieu étoit anciennement celui de la justice patibulaire de Paris. Il faut observer que c'étoit celle de S. Magloire, dont la prison étoit voisine. Chaque Seigneur avoit aussi la sienne, & étoit jaloux de ses droits; il réclamoit les coupables sur lesquels il faisoit exercer sa justice, & leurs corps n'étoient point portés au gibet public, qui n'appartenoit qu'au Roi, mais aux piliers du Seigneur qui les avoit fait punir, & au pied desquels ils étoient souvent enterrés. *M. Jaillot, Rech. sur Paris, quart. S. Jacques-de-la-Boucherie, p. 33.*

MAGNY-L'ESSART, *ou* MAGNY-LES-HAMEAUX. On trouve en France plus de trente Paroisses du nom de Magny, outre celles qui s'appellent *Magnié* & *Magnieu, Magne*, *Magnac* & *Magnat.* Celui dont il est ici question est à six lieues de Paris vers le couchant d'hiver, & à deux lieues de Versailles, entièrement hors du parc, & écarté de toute grande route. Sa situation est à l'extrêmité orientale d'une plaine où sont les bois de Trappes, en sorte qu'immédiatement après est une gorge ou profondeur par laquelle s'écoulent les eaux qui passent au-dessous de Château-fort, & vont se jetter à Gif dans la riviere d'Ivette; la plaine est en labourage, & les côteaux de la profondeur, sont couverts de vergers ou jardinages, & de petits bois & brossailles, en sorte que la vigne n'y est point connue, non plus que dans les Hameaux de la dépendance.

Le bâtiment de l'Eglise ne paroît avoir que deux cent cinquante ans; il est du titre de S. Germain, Evêque de Paris. La Cure est à la pleine collation de l'Archevêque. La plupart des tombes qui servent de pavé tant dans le Chœur

que dans l'aîle, ont été apportées de l'Eglise de Port-Royal, dans le temps qu'elle fut détruite.

Il reste derrière l'Eglise, des masures d'un ancien bâtiment qui paroît avoir été le château, ou le principal manoir des Seigneurs de Magny. Les Ursulines de S. Cyr sont actuellement Dames de Magny-l'Essart.

MAI (*le*) *du Palais*. C'est un grand arbre d'environ cinquante pieds de haut, que les Clercs des Procureurs du Parlement font planter tous les ans au mois de Mai, & quelquefois plus tard, en cérémonie, avec une espèce de fête & de cavalcade, qui dure pendant trois jours. On voit des deux côtés de cet arbre, des cartouches qui représentent les armes de la Basoche, qui sont d'azur à trois écritoires d'or, avec deux Anges pour supports. L'inscription qui est au-dessous de ces armes, marque le jour que l'arbre a été planté. On va le choisir & le couper dans la forêt de Bondies.

MAIL (*le*). Ce jeu n'a plus lieu à Paris depuis plusieurs années. Le seul régulier qu'on y voyoit, étoit situé derrière l'Arsenal, sur le bord de la Seine.

MAINCOURT. Cette Paroisse est à huit lieues ou environ de Paris, dans un vallon fort détourné de toutes les grandes routes, à une lieue de Chevreuse vers le couchant. Une montagne la couvre du côté du midi, & une autre du côté du septentrion. Celle du côté du midi est couverte de quelques vignes. Entre les deux montagnes passe la petite riviere d'Ivette; le Village est à sa rive droite. Il paroît dans ce lieu environ une vingtaine de maisons ramassées, mais entre-mêlées de plusieurs qui sont tombées ou brûlées.

L'Eglise Paroissiale n'est qu'une espèce de Chapelle lambrissée, où tout est fort resserré & dans la plus grande simplicité. Il n'y a peut-être pas dans toute la Province Ecclésiastique de Paris, une chaire à prêcher plus ancienne. Elle est d'une menuiserie gothique tout à jour. Sa délicatesse fait qu'on n'a osé la suspendre, en sorte qu'elle est mise à plate-terre. S. Germain, Evêque de Paris, est le Saint titulaire de cette Eglise. La collation de la Cure appartient entièrement à l'Evêque Diocèsain. MM. Albert de Luynes sont Seigneurs de Maincourt.

MAINTENON, petite Ville de France dans la Beauce, dans une vallée entre deux montagnes sur la rivière d'Eure, avec

avec un château & titre de Marquisat, érigé par Louis XIV, en faveur de Françoise d'*Aubigné*, depuis si célèbre sous le nom de Marquise *de Maintenon*. Il appartient à la maison de Noailles. On y voit des arcades destinées pour un aqueduc qui devoit porter l'Eure à Versailles. Il y a une Collégiale & un Prieuré. Elle est à deux lieues nord de Chartres. Long. 19, 15, latit. 48, 33.

MAINVILLE, Hameau de Draveil ou Dravern, sur le bord de la forêt.

MAISON & *Société de Navarre. Voy.* *Collège de Navarre.*

MAISON-ROUGE, (*la*) petit Château sur la Seine, composé de deux grands pavillons, construits sur une terrasse; au-dessus s'élève encore une autre terrasse, dont les vues sont charmantes.

MAISONS, Village à une lieue & demie, ou deux petites lieues de Paris, vers le levant du solstice d'hiver, entre les rivières de Seine & de Marne, à un quart de lieue du confluent, mais un peu plus près de la Seine. C'est un Pays de labourages & de prairies. Quelques-uns l'appellent Maisons en Brie, pour le distinguer de Maisons, Marquisat au-dessous de Saint-Germain-en-Laye, qui est appellé dans les titres Maisons-sur-Seine, & qui est situé dans le Diocèse de Chartres.

L'Eglise est du titre de S. Remi. La Cure qui étoit à la nomination de l'Abbaye de S. Maur, appartient à l'Archevêque, depuis la réunion.

MAISONS (*Château de*) *Domus*, *Mansiones*, est situé à une grande lieue au-delà de Saint-Germain-en-Laye. C'est une des plus agréables maisons qui se voient aux environs de Paris. Elle a été bâtie par *François Mansard*, le plus grand Architecte qu'ait eu la France, & oncle maternel de Jules-Hardouin Mansard, qui a bâti Versailles, Clagny, &c. pour le Président de Maisons, Sur-intendant des Finances. La façade du côté de l'entrée est décorée de trois ordres d'architecture l'un sur l'autre, dorique, ionique & corinthien. Les deux pavillons quarrés qui en occupent les deux extrêmités, forment des corps avancés, au-devant desquels s'avancent encore jusqu'à l'entablement de l'ordre dorique, deux

autres corps de bâtimens qui forment une terrasse. L'avant-corps du milieu de la façade, est composé de dix colonnes, cinq de chaque côté. L'ordre corinthien y est seulement de quatre colonnes. Au-dessus est un fronton surmonté d'un petit dôme quarré avec son campanile. Le pavillon du milieu & ceux des deux bouts se terminent en terrasse à balcon de fer.

La face qui regarde le jardin, est différente de l'autre, en ce que le premier ordre est ionique, le second corinthien, & le troisième composite : d'ailleurs au-devant des deux pavillons qui sont aux extrêmités, il n'y a plus d'avant-corps. Le fossé du château est orné d'une belle balustrade.

Le bel édifice qui est à gauche, en entrant dans le Château, consiste en deux grands corps de bâtimens, perpendiculaires l'un à l'autre ; celui qui est sur la longueur est plus bas que l'autre. Ce bâtiment est flanqué de deux petits pavillons. Le jardin est spacieux, & répond par ses différens parterres, ses belles allées & ses eaux, à la beauté du bâtiment. La seule chose qui manque, c'est qu'on ne l'ait pas fait revêtir, du côté de la rivière, d'un quai ou terrasse, qui, en retenant les terres, en auroit caché l'escarpement, & en auroit rendu l'aspect infiniment plus agréable.

L'allée en face du Château, du côté opposé à celui de la rivière, est terminée par un saut de loup, qui a coûté plus de 50000 écus par la magnificence de sa construction, & celle des deux bâtimens qui l'accompagnent, & qui sont destinés pour la gruerie, la faisanderie, *&c.*

Le dernier Président à Mortier au Parlement de Paris, du nom de *Longueil*, Seigneur de Maisons, mort de la petite vérole le 13 Septembre 1731, avoit fait faire ici un jardin pour les plantes rares, & un laboratoire pour la chymie. Il est sorti de ce jardin le seul café que l'on sache qui ait encore pu venir en maturité en France, & l'on assure qu'il n'a pas moins de parfum que celui de Mocka. Ce Président avoit fait lui-même dans le laboratoire, le bleu de Prusse le plus parfait qu'on ait encore vu dans cette espèce de couleur.

C'étoit à ce même Président que le Roi, par ses Lettres patentes du 30 Mai 1718, avoit accordé la distraction des Villes, Ponts, Terres & Châtellenies de Poissy & Sainte-James, de ses Justices, Voieries, Grueries, Maîtrises des eaux & forêts & Capitaineries des chasses, & en conséquence ordonna que la Justice en toutes causes & matières de Police, voieries, domaines, bois, forêts, rivières, chasses, & tous autres droits dépendans desdites Terres & Seigneuries de Poissy & Sainte-James, seroit exercée au nom dudit Sieur

de Maisons, ses hoirs & ayans cause, par les Juges & Officiers par lui établis, sauf l'appel aux Cours & Jurisdictions Royales.

Après la mort du Président de Maisons, les considérations qui avoient porté le Roi à accorder ces Lettres, ne subsistant plus, & de pareilles désunions faites au milieu de la forêt, & au centre de la Capitainerie de Saint-Germain, causant un préjudice notable, le Roi, par ses Lettres patentes du 13 Avril 1733, révoqua celles du 30 Mai 1718, & ordonna que les Gouvernement & Capitainerie de Maisons seroient réunies aux Gouvernement & Capitainerie de Saint-Germain-en-Laie.

MAITRES D'ÉCOLE. *Voy.* PENSIONS.

MALADRERIES. *Voy.* *ARCHEVECHÉ.*

MALASSISE. Cette Terre est située dans la Paroisse de Courquetaines, dans le Doyenné du vieux Corbeil. La ferme est entourée de haute-futaie, presque de tous côtés.

MALE-MAISON, Fief du territoire de Ruel, connu dès le treizième siècle, c'est-à-dire en 1244. Il tire sa dénomination de l'arrivée des Normands au neuvième siècle. Comme ils débarquèrent dans ces cantons-là, & que leur arrivée y fut très-fatale, il en resta les noms de *Malus Portus, Mala Mansio*, & peut-être aussi *Malus Repastus*. Ce lieu n'étoit en 1244 qu'une simple grange appellée *Mala domus*.

MALNOUE. (*l'Abbaye de.*) Elle est située à quatre lieues de Paris vers le levant, sur une petite éminence, dont la pente est au couchant. L'Eglise est un vaisseau long, bas, gothique, du treizième siècle, terminé en quarré, sans galeries, dont les voûtes sont soutenues par différens assemblages de petites colonnades appliquées aux murs, & soutenues par des mufles. Le chœur occupe toute la partie occidentale. On voit dans le mur de clôture de ce chœur, proche la grille, une urne de marbre blanc, dont une anse est du côté des Religieuses, l'autre du côté extérieur. Ces anses sont chargées chacune de deux lettres hébraïques que l'on croit être quatre lettres numérales. Cette urne contient deux sceaux; l'eau ne s'y corrompt jamais; les Religieuses disoient même autrefois qu'elle guérissoit des fièvres. Ce vase leur a été donné par *Louis de Rueil*, Conseiller au Parlement, lors de la Profession de *Louise* sa fille, vers l'an 1553. *Voy.* *ABBAYE DE NOTRE-DAME DE FOOTEL, tom. 1, pag. 14.*

MANDÉ. (*Saint*) C'étoit anciennement une Chapelle sous l'invocation de ce Saint, où ses Reliques étoient déposées; ce qui occasionna un grand concours, & l'établissement d'un Prieuré qui fut membre de l'Abbaye de S. Magloire. Ce Prieuré fut réuni à l'Archevêché de Paris sous M. de Péréfixe, vers l'an 1665.

Le Hameau de Saint-Mandé n'étoit pas, au treizième siècle, bâti, comme on le voit aujourd'hui, en une seule rue qui est collatérale à la clôture du Parc de Vincennes. Les maisons étoient éparses de côté & d'autre, & elles s'étendoient dans ce que ce Parc renferme aujourd'hui. Il est de la Paroisse de Charenton.

Il y a eu dans le siècle dernier divers établissemens de Communauté à Saint-Mandé, dont quelques-uns n'ont point subsisté, comme les Annonciades de Melun, qui vinrent depuis à Popincourt; les Religieuses de la Saussaye près de Villejuif, qui, après y avoir demeuré onze ans, retournèrent dans leur première maison. Quant aux Hospitalières de Gentilly, elles obtinrent en 1705 la permission de s'y établir, à la charge de laisser à l'Hôtel-Dieu de Paris leurs héritages & maison de Gentilly, où l'air est beaucoup moins sain. Les Lettres patentes furent enregistrées en Parlement le 29 Janvier 1705. M. *Titon* acheta pour ces Religieuses la maison qui avoit appartenu à M. *Fouquet*, & elles y demeurent encore.

MANDRES, Village à cinq lieues de Paris & à une de Brie-Comte-Robert, dans une plaine, au bout de laquelle est un côteau de vignes en demi-cercle, regardant le midi & le couchant d'hiver. Les plaines sont en labourages, & les terres en sont bonnes.

L'Eglise est du titre de S. Thibaud, Solitaire. La nomination à la Cure appartient à l'Abbé de Chaumes, Monastère à cinq lieues de-là dans le Diocèse de Sens. Le Curé est à portion congrue.

MANINE, écrit anciennement *Magnines*, est un Hameau de la Paroisse de Domont. En 1221 Hervé de Monceod donna aux Moines du Val, tout ce qu'il avoit de terre *in culturâ de Magninis*. Le Fief en a été réuni à Domont.

MANTES, située sur la Seine à onze lieues de Paris, au 19 deg. 22 min. 30 s. de longitude, & au 48 deg. 59 min.

35 f. de latit. ſeptentrionale, a une Prévôté, un Bailliage & un Grenier à ſel.

Cette Election eſt placée au nord-oueſt de Paris, entre celles de Montfort, de Paris, de Pontoiſe & la Généralité de Rouen. On lui donne neuf lieues de long & autant de large : la Seine la partage en deux, avant que d'aller arroſer la Normandie : elle y reçoit dans ſes eaux les petites rivières de Vaucouleurs, de Moncian, d'Aubet & quelques ruiſſeaux.

La ſituation de la Ville de Mantes & la ſalubrité de ſon air, la rendent fort agréable. Sa Collégiale dédiée à Notre-Dame, a été fondée par *Jeanne* de France, dont on y voit le tombeau. Quelques enfans de France y ont été inhumés. En 1223 Philippe-Auguſte y mourut.

Mantes a été long-temps entre les mains des Anglois ; mais elle fut une des premières qui s'empreſsèrent de ſecouer le joug de l'étranger. C'eſt à Mantes que Henri IV reçut les premières leçons de la Religion catholique. Ce Prince aſſiſta pendant ſept jours aux conférences que le Cardinal *du Perron* eut dans le Château avec quatorze Miniſtres de Genève. La vérité frappa ce grand Prince, dont le cœur étoit fait pour la recevoir. Il ſe fit inſtruire, & après avoir été ſacré à Chartres, il vint à Mantes tenir ſon premier Chapitre de l'Ordre du Saint Eſprit, dans lequel il admit le Maréchal *de Biron* & *Renaud de Beaune*, Archevêque de Bourges. M. d'*O* y fit conſtruire deux belles fontaines par ſes ordres.

Peu de Villes dans le Royaume ont un pont auſſi beau que celui par lequel on arrive de Paris à Mantes. Les promenades de ce côté ſont délicieuſes : on en a pratiqué avec beaucoup de goût dans l'Iſle *Champion* qui eſt formée par deux bras de la Seine ; & juſques dans le cimetière qui eſt fort orné ; mais on vante par-deſſus toutes, les avenues du Couvent des Cordeliers & la beauté de leur réfectoire.

Sur une montagne à côté de la Ville, eſt une maiſon de Céleſtins que Charles V y fonda, en mémoire d'un Seigneur *de Bacqueville* qui y eſt inhumé. On vante beaucoup la bonté de leurs vins, qui l'emportent aiſément ſur tous ceux des environs.

On eſtime de même les pois qui viennent aux environs du Fauxbourg de Limai, & les navets d'Aubergenville. On fait à Mantes un grand commerce de cuirs. On a établi dans cette Ville une manufacture de coton, montée de trente-cinq métiers. Il y a pluſieurs Communautés Religieuſes.

MANUFACTURES DE PARIS. (les) Elles sont toutes autorisées par Lettres Patentes du Roi, sans lesquelles il ne leur seroit pas permis de fabriquer. Les plus importantes sont :

Celle des tapisseries de la Couronne qui se font aux Gobelins. (*Voy. art.* GOBELINS.)

Celle des teintures en écarlate & aurore qui se font dans le même endroit.

Celle des glaces, rue de Reuilli au Fauxbourg S. Antoine. (*Voy. art.* GLACES).

Celle des tapis de la Couronne, à la Savonnerie près Chaillot. (*Voy. art.* SAVONNERIE).

Celle de draps de Vigogne, établie par Arrêt du Conseil d'Etat du 12 Septembre 1775.

Quant aux autres dont l'établissement est moins ancien, les voici :

1°. La Manufacture royale de porcelaine & de carafses au Village de Sève, & qui se vendent à Paris en différens endroits. La porcelaine, rue S. Honoré.

Celle de *Monsieur*, établie à Clignancourt, rue Neuve-des-Petits-Champs, au coin de la nouvelle rue Chabanel, tenue par le Sieur *Deruelle*. Cette porcelaine est de la plus grande dureté. Elle résiste aux épreuves du feu, & à celles de la plus grande chaleur de l'eau.

2°. La Manufacture royale de lanternes, de reverbères, rue Gist-le-cœur.

3°. La Manufacture royale de terre d'Angleterre, au Pont-aux-Choux ; elle étoit ci-devant rue de Charenton, Fauxbourg S. Antoine.

4°. La Manufacture de porcelaine de Saint-Cloud, qui se vend rue de la Madeleine, Fauxbourg S. Honoré.

5°. La Manufacture de coutil peint, façon de verdure & d'histoire, rue S. Antoine, près la rue de l'Egout.

6°. La Manufacture de cuir doré, de tontisse & de toiles à fleurs, rue S. Antoine, près la Bastille.

7°. Manufacture de fayence, rue de la Roquette, fauxbourg S. Antoine. Il y en a plusieurs dans cette rue. Il y en a une autre dans les dépendances du Château de Villeroi.

8°. Manufacture de colle-forte, rue de Charonne, Fauxbourg S. Antoine.

9°. Manufacture de velours à la Turque, près les Enfans Trouvés, Fauxbourg S. Antoine. L'usage du velours est devenu si commun sous le règne d'Henri III, qu'il fut défendu

aux Etats tenus à Blois en 1576, aux domestiques de paroître en habit de velours.

10°. Manufacture d'étain en feuille pour les glaces, rue du Fauxbourg S. Antoine, vis-à-vis les Enfans-Trouvés.

11°. Manufacture de chandelle à Scipion, maison dépendante de l'Hôpital général, rue de la Barre, Fauxbourg Saint Marcel. Cette chandelle a une grande réputation. La quantité qui s'y fabrique n'est pas suffisante pour satisfaire les desirs du public.

12°. Manufacture pour les beaux vernis, Fauxbourg Saint Martin, & à l'hôtel de Jabac, rue S. Merry.

13°. Manufacture de cuir d'Hongrie, rue du Fauxbourg S. Martin, & rue S. Hypolite, Fauxbourg S. Marcel.

14°. Manufacture de pots de terre, Fauxbourg S. Antoine.

15°. Manufacture de bas au métier, dans tous les endroits privilégiés, & différens quartiers de Paris.

16°. Manufactures de castors; elles sont dans Paris au nombre de vingt-huit, qui appartiennent au Corps des Chapeliers. C'est sous le règne de Charles VII en 1423, qu'on commença à voir en France des chapeaux. Ils s'introduisirent peu après à la place des chaperons.

17°. Manufacture pour dégraisser & épurer les laines, pour faire des matelas & des couvertures, au Port-à-l'Anglois.

18°. Manufacture de poëles de fayence, rue du Fauxbourg S. Antoine. L'usage des poëles vient d'Allemagne. Ce n'est que de ce siècle qu'on se sert de ceux de fayence. Auparavant ils étoient tous de fonte.

19°. Manufacture de toiles peintes à l'instar de celles de Suisse, d'Angleterre & de Perse, à Corbeil. Le magasin est rue S. Honoré, vis-à-vis la rue des Bourdonnois; il en est deux autres, l'une à Saint-Denis, & l'autre à Sève. Ce sont des établissemens de feue Madame la Marquise de Pompadour, *&c.*

20°. Manufactures de cylindre; une, fauxbourg S. Antoine; une, rue de Louis le grand, près la chaussée d'Antin; une, rue Dauphine; & la dernière, Fauxbourg du Temple.

21°. Manufactures de bonneterie, rue Mouffetard, une, rue Bordet, & l'autre, rue de la Roquette.

22°. Manufacture de lampes, rue S. Antoine, vis-à-vis les filles de Sainte Marie.

23°. Manufactures de tapisseries peintes, porte Saint Antoine.

24°. Manufacture de cheminées à la Prussienne, rue de la Roquette, Fauxbourg Saint Antoine.

25°. Manufacture de papiers peints pour meubles. Le sieur Lancake, Anglois de nation, a obtenu du Roi une permission pour établir à Carrière près Paris, une Manufacture de papiers peints pour meubles, d'imprimer teindre toutes sortes de toiles. L'entrepôt général est rue S. Antoine, vis-à-vis la rue Geoffroy-l'Asnier.

26°. Manufacture de toile cirée, rue Neuve-Sainte-Marguerite, Fauxbourg S. Antoine.

27°. Manufacture de papiers veloutés, Fauxbourg S. Antoine.

28°. Manufacture d'huile de pieds de bœufs, à la pointe de l'Isle des Cygnes.

29°. Manufacture de papier velouté sur toile, sur le Pont-Marie.

30°. Manufacture de plomb laminé, rue de Bétisy.

31°. Manufacture de maroquin & chagrin, façon de Turquie, rue S. Hypolite, Fauxbourg S. Marceau.

32°. Manufacture de fer battu & blanchi, dit de fer blanc, rues de Basfroy & de l'Arbre-sec.

33°. Manufacture pour garantir le fer de la rouille, à la Villette près Pantin.

34°. Manufacture de pompes pour la Marine du Roi & les incendies, au Boulevard S. Antoine. C'est un Comédien qui mit en usage les pompes en 1705, que le feu prit dans la rue S. Antoine. L'on forma depuis une loterie pour en faire construire de nouvelles par Lettres patentes.

35°. Manufacture de vernis de la Chine sur tous métaux, ci-devant aux Boulevards près le réservoir de la Ville, aujourd'hui rue du Fauxbourg Montmartre, près le grand égout.

36°. Manufacture de moires & étoffes de Paris, rue de Charonne, Fauxbourg S. Antoine.

MARAIS, (*le*) dépendance du Prieuré d'Argenteuil, lieu marécageux, entouré de fossés, plein d'eau au lieu de murailles, avec une Chapelle de Sainte Madeleine. Il est situé entre Argenteuil & Bezons, sur le bord de la Seine.

MARBRIERS. Ce sont ceux qui débitent, taillent, sculptent & polissent le marbre.

Ils avoient obtenu en 1609 des Lettres patentes portant création de leur Art en Communauté, avec qualité de Maîtres; mais les Sculpteurs & Peintres de Paris y ayant formé opposition, il intervint une Sentence en 1610, confirmée par

deux Arrêts du Parlement en 1612 & 1614, & définitivement par un Arrêt du Conseil de la même année, qui dit que les Marbriers demeureroient unis à la Communauté des Sculpteurs, comme ils l'étoient auparavant. *Voy.* SCULPTEURS.

MARCEL. (*Fauxbourg Saint*) Ce Fauxbourg, dans la naissance de Paris étoit bien moins étendu qu'il ne l'est à présent. C'étoit un Bourg séparé qui avoit ses Magistrats & ses Officiers, indépendans de ceux de la Ville, & même des coutumes particulières. Il est fort grand aujourd'hui, & peuplé d'une infinité d'Artisans de toute espèce, particulièrement de Tanneurs, Mégissiers, Teinturiers, *&c.* dont les ouvrages réussissent parfaitement par la commodité & l'usage des eaux de la petite rivière de Bièvre ou des Gobelins.

MARCEL, (*Saint*) autrefois *Saint-Clément*, Eglise Collégiale dans le Fauxbourg de son nom, vis-à-vis la rue S. Hypolite.

Il y a des Auteurs qui ont prétendu que cette Eglise étoit la premiere Cathédrale de Paris. Ce sentiment a été réfuté depuis par d'autres Ecrivains; mais tous sont d'accord que S. Marcel, Evêque de Paris, y a été inhumé. Il paroît par un titre de 918, sous *Charles le Simple*, que cette Collégiale étoit un Couvent de Moines, qui depuis a changé, & est devenue un College de Chanoines. *Eudes de Sulli*, Evêque de Paris, transporta dans sa Cathédrale la Châsse du Saint. Charles VI, en 1410, voulut que le Bourg de S. Marcel, devenu très-considérable par la dévotion du peuple qui s'y étoit domicilié, portât le nom de *Ville*, & lui donna par année deux foires, & un marché chaque semaine. Le célebre *Pierre Lombard*, surnommé *le Maître des Sentences*, natif de Novare, dans le Duché de Milan, Capitale de Lombardie, d'où il a été appellé *Lombard*, est inhumé dans le Chœur de cette Eglise. On lit sur sa tombe l'épitaphe suivante: *Hîc jacet Magister Petrus Lombardus, Paris. Episc. qui composuit Librum Sententiarum, Glossas Psalmorum & Epistolarum: cujus obitus dies est 13 cal. Aug. anno 1164. Le Maire* dit que la Faculté de Théologie le reconnoît pour son Instituteur, & que, par reconnoissance & vénération, elle lui fait dire tous les ans, le jour de S. Pierre, un Obit dans l'Eglise de S. Marcel, auquel tous les Bacheliers de la Licence sont tenus d'assister, sous peine d'un demi-écu d'or d'amende. S. Marcel est une des quatre

Collégiales dépendantes de l'Archevêché de Paris, que l'on nomme les quatre Filles. Il y a un Doyen, quatorze Chanoines, & dix-sept Chapelains bénéficiés, tous à la nomination de l'Archevêque.

MARCHAIS, (le) Fief enclavé dans la terre de Grolay, & cependant situé sur la Paroisse de Dueil, quoiqu'il soit fort voisin du Village de Grolay. Il est au milieu des vignes, dans un petit enfoncement: c'est un quarré d'environ un demi-arpent d'étendue, entouré de saules & rempli d'eau; il devient quelquefois à sec, & reste ainsi plusieurs années; après quoi il se remplit en une nuit pardessous la terre. On tient à Dueil & à Grolay, que ce fut dans cette pièce d'eau, qui est d'une certaine profondeur, que les Payens jettèrent le corps de S. Eugène, lorsqu'il eut souffert le martyre. Elle sert de lavoir aux femmes de Grolay; mais les enfans de Dueil sont fort exacts à les empêcher d'y laver leur linge le 15 Novembre, jour de la Fête de S. Eugène.

MARCHANDS. (*les Six-Corps*) La réunion des Six-Corps doit son origine à Philippe Auguste. En 1222, le Roi consentit que l'Evêque de Paris eût dans son parvis un sujet de la plupart des Professions qui étoient alors établies dans cette Ville, pour jouir des privilèges dont les Bourgeois de cet Evêque jouissoient parmi ses sujets de diverses Professions.

Anciennement le Commerce de Paris ne se faisoit que par une Compagnie de gens associés sous le titre de *Marchands de l'Eau hansez de Paris.* Cette Compagnie formoit le Corps-de-Ville; c'est par cette raison que l'on appelle le Prévôt des Marchands *le Chef de l'Hôtel-de-Ville.* On trouve, dit Sauval, un Drapier, un Orfévre, un Pelletier & un Epicier; les Merciers étoient aussi établis; car ils étoient à la Halle-à-Champeaux. Quant aux Bonnetiers, leur Communauté n'est pas si ancienne; en 1390, on les appelloit *Aulmussiers, Bonnetiers, Mitainiers & Chapeliers de Paris.*

Chacun des Six-Corps Marchands est gouverné par six Maîtres & Gardes choisis par le Corps entre ceux qui sont les plus intelligens, & dont la réputation est sans reproche; leur administration dure deux années. Dans les cérémonies publiques, ils ont droit de porter la robe de drap noir à collet, & des manches pendantes, parmentées & bordées de velours noir, de couleur différente pour chaque Corps. Les Six-corps ont eu l'honneur de complimenter Louis XV

au Palais des Tuileries, au sujet de sa majorité. C'est à cette occasion qu'ils firent frapper une médaille qui représente le buste du Roi, & au revers, on lit cette inscription : *Les Six-Corps des Marchands ont complimenté le Roi sur sa majorité, étant présentés par le Duc* de Gesvre, *Gouverneur de Paris, le 23 Février 1723*. On les doit regarder comme les canaux par où passe tout le Commerce de Paris.

Chacun de Messieurs des Six-Corps Marchands les plus distingués dans leur état, passe successivement Juge-Consul, puis Echevin de la Ville de Paris, & en sont regardés comme les plus notables Bourgeois. Cette dernière qualité les annoblit, & leur donne le titre d'*Ecuyer*.

Les Six-Corps forment entre eux une étroite confédération, en vertu de laquelle ils sont unis pour le bien du Commerce en général. Cette union & ses effets sont exprimés dans leur devise : elle a pour corps un Hercule assis, qui s'efforce inutilement de rompre six baguettes liées ensemble en forme de faisceau, & pour armes, ces mots : *Vincit concordia fratrum*. C'est pour marquer que tant que les Six-Corps demeureront unis, leur Commerce subsistera, & leurs privilèges seront maintenus.

La Communauté des Marchands de vin, sans être des Six-corps, jouit du même privilege, & semble même en faire un septième. *Voy.* JURANDES.

MARCHE. (*la*) Ce lieu, après avoir été Paroisse, a été réuni à Vaucresson. Originairement il avoit fait partie de l'ancienne Seigneurie de la Celle & du Chesnay. C'est pour cette raison que l'Abbaye S. Germain-des-Prés y avoit les droits seigneuriaux; & pour conserver à l'Abbé son droit de nomination à la Cure, il fut accordé qu'il nommeroit à celle de Vaucresson de trois fois l'une. *Voy.* VAUCRESSON.

MARCHÉS DE LA VILLE ET DES FAUXBOURGS.

MARCHÉ *aux Chevaux*, (le) quartier de la Place Maubert, sortant par la barrière du Jardin royal des Plantes, au bout de la rue Poliveau, ou par la Salpêtrière.

C'est un grand espace de terrein où l'on mene, les mercredis & samedis de chaque semaine, les chevaux que l'on veut vendre. Il s'ouvre à trois heures après midi, jusqu'au soir. Les chevaux de prix y sont rarement exposés. Le lieu est agréable & commode; il est rempli de piquets garnis d'anneaux, pour y attacher les chevaux d'espace en espace,

& couvert d'arbres. On y avoit planté autrefois la machine nommée *Estrapade*, pour la punition des Soldats Gardes-Françoises, qui étoit auparavant sur les fossés de la Porte S. Jacques, nommés communément la Place de l'*Estrapade*.

Ce Marché se tenoit encore en 1687 sur le terrein où l'on a bâti la rue Neuve-des-petits-Champs, la rue de Gaillion & d'Antin, l'hôtel d'Antin, aujourd'hui de Richelieu, & la rue de Louis-le-Grand. Avant l'année 1760, cet endroit étoit une place vague ; mais cette même année il a été construit un pavillon, pour y tenir la police pendant le Marché.

Dans ce commerce, le Marchand qui vend les chevaux, n'est garant que de trois vices, *la pousse*, *la morve* & *la courbature* ; mais dans ce cas, l'Acheteur n'a que neuf jours pour intenter son action contre le Vendeur.

C'est M. *de Sartine*, alors Lieutenant-Général de Police, qui a formé cet établissement tel qu'il est aujourd'hui ; auparavant ce Marché étoit presque inhabitable pendant les mauvais temps.

MARCHÉ *aux fleurs & aux arbustes* (le) se tient tous les mercredis & samedis de chaque semaine, sur le quai de la Mégisserie, ou de la Ferraille. On y trouve des fleurs de chaque saison, des oignons ou graines de ces fleurs, des arbustes de toutes espèces, fruitiers & autres charmilles, buis, *&c.*

On y vend aussi toutes sortes d'oiseaux, & tous les Dimanches on y en apporte, & on y en vend comme forains.

MARCHÉ *d'Aguesseau*. Il a sa principale entrée dans la rue basse du Rempart. *Joseph-Antoine d'Aguesseau*, Conseiller honoraire au Parlement, *M. de Champeron* & la Dame *de la Vergne*, obtinrent un Arrêt du Conseil du 26 Janvier 1723, & des Lettres patentes le 6 Février suivant, enregistrées au Parlement le 5 Mars, & au Châtelet le 23 du même mois, qui leur permettoient d'établir un marché dans un grand marais, situé entre les rues de Suresne & du Fauxbourg S. Honoré. Il parut dans la suite plus avantageux de rapprocher ce marché de la Ville, & l'on choisit l'emplacement où il est aujourd'hui. *André Mol de Lurieux*, Avocat au Conseil, Propriétaire du terrein, le céda, sous la condition qu'il seroit intéressé pour un quart dans le privilege. Cette translation fut autorisée par de nouvelles Lettres patentes données au Camp d'Alost le 16 Août 1745, enre-

gistrées au Parlement le 6 Septembre, au Châtelet le 10 du même mois, & au Bureau de la Ville le 20 Décembre suivant : elles permettent d'y établir six étaux de boucherie ; des échoppes, barraques & étalages pour des Boulangers, Poissonniers, Fruitiers, &c. Il a été ouvert le 2 Juillet 1746.

MARCHÉ *de Beauce*, (*le*) est dans la rue qui porte ce nom, dans le quartier du temple. Ce marché est petit. Il y a une boucherie établie en 1615, qui appartient à trois Particuliers.

MARCHÉ *de la Foire S. Germain*. Il est entre la rue de la Treille & celle de Bissy, quart. S. Germain.

MARCHÉ *de la Place Maubert*, (*le*) est un des grands marchés de Paris. Il tient le mercredi & le samedi. Cette Place a, dit-on, pris le nom qu'elle porte, d'*Albert le Grand*, dont la réputation étoit si grande, que ne trouvant pas de salle assez grande & assez vaste pour contenir les Ecoliers qui venoient étudier sous lui, il fut obligé de faire ses leçons au milieu de cette Place, qui, depuis lui, fut nommée la Place *Maubert*, c'est-à-dire la Place de *Maître Albert*.

MARCHÉ *de l'Apport-Paris*. Il est près du grand Châtelet.

MARCHÉ *de la rue S. Antoine*, presque vis-à-vis l'Eglise où étoient les Jésuites.

MARCHÉ *des Quinze-vingts*, (*le*) est une petite Place derrière la boucherie de ce nom, d'un quarré long, dans laquelle se vend le poisson de mer & d'eau douce, il s'en vend aussi à l'extérieur, ainsi que des fruits & des légumes & herbages. Les Boulangers forains y apportent du pain les mercredis & samedis de chaque semaine.

MARCHÉ *du cimetière Saint Jean*, (*le*) est un des plus grands marchés de Paris pour les fruits & pour les légumes. C'est le lieu où étoit autrefois l'Hôtel de Craon ; mais *Pierre de Craon*, Chambellan & Favori du Duc d'Orléans, s'étant caché dans cet Hôtel, avec quelques déterminés, pour assassiner le Connétable de Clisson, la nuit du 14 Juin 1391, & l'ayant laissé pour mort, le procès lui fut fait, & ses biens furent confisqués. L'emplacement qu'occupoit l'Hôtel, fut

donné par le Roi Charles VI aux Marguilliers de S. Jean en Grêve, pour être converti en un cimetière qu'on a depuis changé en un marché des mieux fournis de Paris.

MARCHÉ-NEUF (*le*) commence au portail de Saint Germain-le-Vieux, & finit à un des bouts du Pont Saint Michel. Ce marché étoit dans la rue de l'Orberie; elle étoit étoupée, c'eſt-à-dire bouchée du côté du marché-Palu. On voit en effet dans Dubreul, qu'en 1557, ſous le règne d'Henri II, on ouvrit le paſſage de la rue de l'Herberie, maintenant dite le Marché-neuf. Sous le règne de Charles IX on y fit conſtruire une halle au poiſſon & deux boucheries couvertes, dont il y en avoit une à chaque bout; mais depuis quelque temps on en a abattu une, & il ne reſte plus que celle qui eſt du côté du Pont S. Michel; elle eſt enrichie d'ornemens ſculptés par *Gougeon*: on y lit l'inſcription qui ſuit.

REGNANT

CHARLES NEUVIEME,

Roi de France.

De l'Ordonnance de Meſſire Nicolas Legendre, *Chevalier, Seigneur de Villeroi, Prévôt des Marchands*, Nicolas Bourgeois, Jean de Bray, Maître Jacques Sanguin & Claude Hervé, Echevins, ces édifices furent parfaits l'an mil cinq cent ſoixante-huit.

Et le 4 Juin de cette même année, on ordonna aux Marchands de poiſſons & d'herbes qui ſe tenoient près le petit Châtelet, de venir s'établir dans ce nouveau marché. Les choſes ont ainſi ſubſiſté juſqu'en 1734, que le Roi, par ſes Lettres patentes du 9 Septembre, ordonna la démolition de douze maiſons, & accorda le péage du pont-rouge à la Ville à titre d'indemnité.

MARCHÉ-PALU, (*rue du*) quartier de la Cité. C'eſt l'eſpace qui commence à l'extrêmité du petit pont, entre la rue neuve de Notre-Dame, la rue de la Calandre & celle de Saint Chriſtophe. Elle étoit connue ſous ce nom au treizième ſiècle, & il ne paroît pas qu'elle en ait changé depuis. L'Abbé Lebeuf dit qu'elle étoit ſi aquatique, qu'il a fallu deux termes ſynonymes pour l'exprimer; car, dit-il, *marchez* ou *marchais*, ſignifioit autrefois un lieu marécageux.

On ne croit pas que cette ſavante étymologie ſoit admiſſible pour la rue dont il s'agit, & qu'elle doit ſon nom au marché qui s'y voyoit de toute ancienneté, & qui s'étendoit dans la rue de la Juiverie, ainſi qu'une halle : c'étoit là qu'on dépoſoit & qu'on vendoit le bled. Ce marché ſervoit auſſi pour la vente des herbes & des légumes, & c'eſt vraiſemblablement delà qu'on a pu donner à l'endroit où eſt le marché-neuf, le nom de *l'Orberie* ou *l'Herberie*. Ainſi c'eſt de ce marché dont nos Hiſtoriens feront remonter l'antiquité juſqu'au temps des premiers Pariſiens, & non de ſa ſituation, comme l'a penſé l'Abbé Lebeuf, que cette rue a pris le nom de marché-Palu. Dans tous les anciens titres on lit *marcé* & *marcié*, ce qui veut dire un marché, & non *marchez* ou *marchais*, qui peut ſignifier un lieu aquatique. Il eſt vrai que cet endroit étoit humide & non pavé, ce qui lui a fait donner le ſurnom de Palu, parce qu'il étoit marécageux.

MARCHÉ *proche le Temple.*

MARCHÉ S. GERMAIN, (*le*) appellé *le petit marché*, avant que M. le Cardinal *de Biſſi*, Abbé de S. Germain-des-Prés, y eût fait conſtruire en 1726 celui que nous voyons aujourd'hui, au lieu des loges de charpente qui ſervoient aux Danſeurs & autres petits ſpectacles dans le préau de la foire S. Germain. Cette Eminence a fait fermer ce terrein de quatre portes, la plus grande deſquelles eſt en face de la rue de Buſſi. Cette porte dont la première pierre fut poſée le 9 de Juillet de l'an 1726, eſt au milieu d'un plan circulaire, qui a quinze toiſes de longueur. Elle conſiſte en une grande baie ou ouverture, & deux petites à côté pour la commodité des gens de pied. La baie principale a onze pieds de largeur & vingt-un pieds de hauteur ; mais les deux petites n'ont pas la moitié de ſa largeur, les ornemens ne l'ayant pas permis. Cette porte qui eſt d'ordre dorique, eſt ſurmontée d'une attique qui a, de proportion, le tiers de toute la hauteur, & d'un couronnement où ſont les armes du Cardinal de Biſſi, ſoutenues de chaque côté par une corne d'abondance renverſée, de laquelle tombent des fruits, *&c.* Au milieu de l'attique eſt une table de marbre noir, ſur laquelle eſt gravée, en lettres d'or, l'inſcription qui ſuit, & qui eſt de la compoſition du Sieur *Julien*, un des Officiers du Cardinal de Biſſi.

REGNANTE LUDOVICO XV.

HENRICUS DE THIARD DE BISSI, S. R. E.

Presbyter Cardinalis, Episcopus Meldensis, Sancti Germani à Pratis Abbas, Regii Ordinis Commendator; dirutis Histrionum theatris, viam, domos, & amplissimum forum ad Civium utilitatem, & Urbis ornamentum, magná curá & impensá inchoavit & absolvit MDCCXXVI.

Au revers des armes de ce Cardinal, sont posées celles de l'Abbaye de S. Germain-des-Prés, lesquelles sont d'azur à trois fleurs de lys d'or, qui est de France, & sur le tout de sable, à trois besans d'argent. Au-dessous de ces armes est cette inscription de l'Abbé *Raguet.*

Abite Mimi, ludiæ facessite
Hinc impudentem exturbat histrioniam,
Dum Civitatis commoda Henricus parat,
Quod edule pontus, flumen, agri procreant,
Exuberanti deerit haud unquam foro.
Adeste Cives, eligite, emite, vivite.

Cette porte est du dessin d'un Architecte nommé *Boscri,* à qui on reprocha d'avoir rendu biais tous les pilastres & les corps qui en décorent les faces intérieures & extérieures; mais on ne fait point attention qu'il a été obligé de suivre la direction de la rue, & que c'est cet assujettissement qui a rendu biaises l'architecture & la sculpture.

Ce nouveau marché a six cents toises de superficie, & peut contenir quatre cents échoppes ou petites loges, sans que les rues ou passages nécessaires, pour en faciliter le commerce, en soient nullement embarrassés.

Au-dessus de la porte qui est du côté de la rue de Tournon, il y a une table de marbre noir, sur laquelle sont ces deux vers de feu M. *de la Monnoye.*

Hìc ubi se ludis pascebat inanibus olim,
Sorte capit solidas Urbs meliore dapes.

MARCHÉ *de Saint-Martin-des-Champs.* Ce marché a été construit en 1765, sur une partie du territoire du Prieuré. L'emplacement est d'environ cinq cents toises. L'exécution qui a été faite avec la plus grande ardeur, est d'autant plus utile

utile, que le marché qui se tenoit auparavant dans la rue, occasionnoit beaucoup d'incommodités au public.

Petits Marchés.

Celui de la Croix-Rouge près les Prémontrés : celui de la porte S. Michel ; on y vend aussi du pain ; celui de Saint Etienne-des-Grès, au haut de la rue S. Jacques ; & celui des Patriarches près de S. Medard.

MARCOUCI. Cette Paroisse est éloignée de six lieues & demie de Paris ou environ. Elle est à droite du grand chemin qui conduit de cette Ville à Orléans à la distance d'une lieue, compris le Bourg. Le Pays renferme un vignoble, des labourages, bois, prairies, étangs, un ruisseau nommé Salmouille, qui coule d'occident en orient, & un autre appellé Gadanine. Le Bourg est dans le fond entre les deux côtes, dont l'une est au nord, & l'autre vers le midi. Cette Paroisse est sur l'extrêmité du Doyenné de Château-Fort. Les Haras qui paroissent y avoir été dans les premiers temps, semblent avoir donné le nom au lieu, du mot celtique ou gaulois *March* ou *Mark* qui signifioit *cheval*, & d'où est dérivé le nom de *Maréchal*.

Il n'y a qu'une seule & même Eglise qui sert de Prieuré & de Paroisse.

Le Château de la Terre de Marcouci mérite une attention particulière par ses singularités ; il paroît avoir commencé par un vieux corps de logis qui étoit dans la vallée, & qu'on appelloit la Maison-Fort, quoique les anciens titres lui donnent le nom de la Motte. Il n'en reste plus qu'une petite tour quarrée couverte en pavillon. On l'appella dans la suite la Tour du Bûcher. Le Sieur de Montaigu la fit enclaver dans un des quatre corps de logis de son nouveau Château. Outre le défaut de la situation de ce Château qui est au bas d'une roche, perpendiculaire presque comme une muraille, tous les escaliers étoient en saillie dans la cour ; l'entrée est couverte par un ouvrage avancé ou avant-château, dans lequel on ne peut entrer que par deux ponts-levis qui sont aux extrêmités des flancs. Dans une petite tourelle qui est à côté de la grosse tour méridionale, on voit un moulin à bras qui servoit dans le besoin. Après avoir traversé une cour quarrée, on entre dans le Château par un second pont-levis. Sa structure forme un édifice quarré oblong, dont les quatre angles sont flanqués de quatre grosses tours rondes,

couvertes d'ardoise, & les courtines toutes à mâche-coulis & galeries, & flanquées de demi-tours découvertes. Le donjon est au-dessus de la porte d'entrée où est représenté Charles VI. Dans le fond de la cour sont deux Chapelles l'une sur l'autre, toutes peintes; l'une au rez-de-chaussée, & qui est dédiée à la Sainte Vierge, & l'autre au niveau du premier étage. On voit dans le bâtiment & le grand escalier qui sont à droite, les armes de *Graville*, & les ancres qui désignent que c'est Louis de Graville, grand Amiral de France, qui les a fait construire. Dans la grand'salle de cet édifice est figuré en pierre un cerf de grandeur ordinaire avec son bois naturel. Il porte au col un écu aux armes de France, & sur le piedestal sont plusieurs salamandres; ce qui peut indiquer que ce seroit en mémoire d'un cerf que François I auroit pris dans les bois de Marcouci. Sur les cheminées de la plupart des chambres sont de pareilles figures de cerf avec diverses armoiries des Princes ou grands Seigneurs. Plusieurs de ces chambres sont octogones & petites. Dans un cabinet qui est au rez-de-chaussée, se voit le portrait d'*Henriette de Balzac*, qui fut aimée d'Henri IV, & celui du Duc *de Verneuil*, leur fils naturel. Anciennement les meubles de ce Château étoient de chêne où l'on avoit entre-mêlé un peu de cèdre ou bois odoriférant; il y avoit des coffres ou buffets de ce bois, des tables longues ou caisses à nourrir des vers à soie, & jusqu'à des moulins & ustensiles à façonner les soies. On y voyoit un beau terrier en parchemin, rédigé par les soins de *Jean d'Epinay*, Evêque de Mirepoix, Intendant de *Louis de Graville*, Seigneur de Marcouci.

Le parc de Marcouci contient quatre-vingts arpens: on y voit de fort beaux ormes. L'un des revenus de cette Terre consiste dans les deux étangs faits par *Jean de Montaigu*; l'un est de quatre vingt-dix arpens; l'autre de cent vingt. Par la suite, l'un des deux fut apppellé *l'étang de Craon*, & l'autre *l'étang de Roucy*, à cause des alliances de ces maisons. On les pêche tous les ans, & leur produit est estimé chaque année 3000 livres.

Le Couvent des Célestins. C'est le monument le plus remarquable de la piété de *Jean de Montaigu* & de sa femme. Il fut bâti en trois ou quatre ans, & la première pierre fut bénite & posée le 17 Février 1404, par Pierre de Fresnel, Evêque de Meaux, & dédié en 1408 par *Jean de Montaigu*, Archevêque de Sens, frere du Fondateur, en présence de

Jean Duc de Berry, & de tout le Chapitre de Merry de Linas, qui continua d'y venir depuis en proceſſion chaque année à pareil jour où les Religieux furent introduits. *Louis de Graville* & *Marie de Balzac* ſon épouſe augmentèrent cette première fondation de leurs libéralités en 1505 & 1516.

L'Égliſe eſt de ſtructure gothique, bâtie en grande partie de grès. Comme elle eſt ſous le titre de la Sainte Trinité, ce myſtère y eſt repréſenté par une figure faite d'une ſeule pierre. C'eſt une eſpèce de corps humain compoſé de trois corps à trois faces, & pluſieurs mains, dont une tient le globe du monde, l'autre une croix, & la troiſième une colombe, eſpèce d'emblême pour figurer au peuple l'unité d'un Dieu en trois perſonnes. Au côté gauche de ce portail eſt la figure du Roi Charles VI, & celle de Jean de Montaigu en robe longue: au côté droit eſt repréſenté également en relief *Jacqueline de la Grange*, femme du Fondateur, avec une fille, ou plutôt la Reine *Iſabeau de Bavière*, femme de Charles VI, avec Jacqueline de la Grange. La deviſe du Fondateur qui eſt ILPADET, eſt peinte par-tout, & ſouvent partagée ainſi IL PADET, comme ſi c'étoit deux mots. Dubreul rapporte qu'un Turc qui étoit à la ſuite de François I lorſqu'il vint à Marcouci, décida que c'étoit du ſyriaque, & que cela ſignifioit *Dieu eſt mon eſpérance.* Au côté droit de la porte du Chœur, étoient de petits tableaux du quinzième ſiècle, qui repréſentent la vie de S. Pierre Céleſtin, & qui paroiſſent fort bons. On les a ôtés pour placer un grillage, &c.

Au milieu du Chœur devant le Sanctuaire, eſt repréſenté *Jean de Montaigu*, couché les pieds étendus vers l'Autel. C'eſt une ſtatue de pierre couverte de grilles. Il fut inhumé en 1412. On lit ces expreſſions dans l'inſcription : *Lequel en haine des bons & loyaux ſervices par lui faits au Roi & au Royaume, fut par les Rebelles ennemis du Roi, injuſtement mis à mort à Paris.* Derrière le couronnement qui eſt ſur ſa tête ſont ces deux vers :

Non vetuit ſervata fides Regi Patriæque,
Ne tandem injuſtè traderet ipſe neci.

Et au-deſſus eſt ce quatrain.

Pour ce qu'en paix tenois le ſang de France,
Et ſoulageois le peuple de grévance,
Je ſouffris mort contre droit & juſtice
Et ſans raiſon : Dieu ſi m'en ſoit propice.

On a aussi inhumé dans cette Eglise *Gerard de Montaigu*, Evêque de Paris, frère du Fondateur, *Marie de Balzac*, *Thomas de Balzac*, *Anne Gaillard* sa femme, & *Charles de Balzac* leur fils, Evêque de Noyon; *Henri Pot*, premier Ecuyer tranchant d'Henri III, *&c. Louis Lemaitre*, Seigneur de Bellejame; plusieurs personnes de la famille des *Viole* du dernier siècle; un Officier nommé *Raymond*; enfin un Prieur de ce lieu nommé *Pierre Julien*, mort en 1540, où, parce qu'il y est dit que la mort l'a frappé de son étrille, il est au bas de son épitaphe, représenté couché sur le dos en chasuble & aube parée de plages avec la mort debout qui tient une étrille, & lui étrille la tête.

On voit dans le trésor une croix de pur or, où il y a du bois de la vraie croix; & un bras de vermeil qu'on dit renfermer un os du bras de S. Joseph d'Arimathie.

Le cloître est d'une grande étendue.

MARDILLY, Hameau de la Paroisse d'Evry, situé au levant dans le vallon en approchant de Sognolles, plus haut que le Prieuré de Vernelle, & au même bord du lit de la rivière d'Hières; il est connu dès le treizième siècle.

MARÉCHAUX DE FRANCE. (*Tribunal des*) Il se tient chez le plus ancien des Maréchaux de France, qui a tous les droits & honneurs du Connétable. Dans ce Tribunal ils connoissent sans appel des différends entre les Gentilshommes ou personnes faisant profession des armes, pour raison de leurs engagemens de parole ou écrit d'honneur, de la chasse, de la pêche & des droits honorifiques dans les Eglises, ou enfin pour paroles offensantes qui pourroient avoir des suites. Les Requêtes sont mises entre les mains du Rapporteur, qui est un des Maîtres des Requêtes, ou en celles du Secrétaire général des Maréchaux de France qui sert de Greffier.

MARÉCHAUX. Ce sont ceux qui ferrent les chevaux, & les traitent dans les maladies dont ils sont attaqués.

Les Statuts de cette Communauté qui est très-ancienne, les qualifient de *Févres Maréchaux*. On trouve une Ordonnance du Prévôt de Paris de 1473, qui ordonne que dix articles nouveaux seront ajoutés à vingt-huit autres articles anciens qui ont été homologués au Châtelet de Paris en 1651, sous le règne de Louis XIV.

Chaque Maître doit avoir sa marque ou poinçon pour marquer ses ouvrages.

Il n'eſt permis qu'aux fils de Maîtres, dont les pères & mères ſont morts, de tenir boutique à dix-huit ans, & dans les autres cas à vingt-quatre.

Les Maîtres de cette Communauté ont le droit de faire vendre ou acheter toutes ſortes de bêtes de charge, ſans pouvoir être empêchés ni troublés par aucuns Courtiers ou autres.

L'apprentiſſage eſt de trois ans. Le brevet coûte 120 liv. & la maîtriſe 600 livres, avec chef-d'œuvre. Patron S. Eloi, Bureau rue des Grands-Auguſtins.

MARÉE, (*Marchands de*) SALINES ET POISSON D'EAU DOUCE.

Les Marchands de marée, *&c.* ſont ceux qui approviſionnent cette Ville de poiſſons de mer, comme ſoles, raies, turbots, harengs, maquereaux, merlans, limandes, éperlans & autres excellens poiſſons frais, pêchés ſur les côtes de Normandie & Picardie, qui ſeuls peuvent en fournir à cette Capitale, à cauſe de leur proximité, le poiſſon frais ne pouvant ſouffrir le tranſport au-delà de trente à quarante lieues, ſans ſe corrompre.

Les Marchands de marée ſont obligés d'expoſer leur poiſſon à la halle, dont l'ouverture ſe fait à trois heures du matin, & finit à ſept, pour être vendu par les Jurés-Vendeurs de poiſſons, prépoſés à l'effet d'en percevoir les droits.

Le poiſſon d'eau douce, comme la *carpe*, le *brochet*, la *tanche*, *barbeau*, &c. ſe vend à la pièce ou au cent; lorſqu'il eſt d'une certaine longueur, il ſe meſure au pouce, depuis l'œil juſqu'où commence la nageoire de la queue : c'eſt ce qu'on nomme *entre œil & bat.*

Le dépôt du poiſſon d'eau douce occupe la majeure partie du port S. Paul : c'eſt là où les Regratières ſe fourniſſent pour le revendre en détail dans les rues, halles ou marchés.

Le commerce de ſalines n'eſt pas moins conſidérable; il occupe pluſieurs Négocians, qui font venir, tant des différens ports de France, que de l'étranger, toutes eſpèces de poiſſons ſalés & marinés.

Tous les Sujets du Royaume peuvent faire deſtiner des ſalines pour l'approviſionnement de cette Ville.

Les Jurés-Vendeurs de poiſſons ont leurs cauſes tant civiles que criminelles, en ce qui regarde le commerce de marée, ſaline & poiſſon d'eau douce, commiſes en la Chambre de la marée, dont l'appel ſe relève au Parlement. *Voy.* CHAMBRE DE LA MARÉE. *tom. II*, *p. 182.*

MAREIL ou MAREUIL *ſous Marly*. Ce Village eſt à la même diſtance de Paris que Saint-Germain-en-Laye, dont il n'eſt éloigné que de demi-lieue, c'eſt-à-dire qu'il n'eſt qu'à quatre lieues de Paris vers le couchant d'été. Le côteau ſur lequel il eſt ſitué, regarde le nord & le levant d'été : il eſt preſqu'entièrement garni de vignes.

Ce qu'il y a de plus remarquable en ce lieu, eſt l'Egliſe qui eſt un édifice du treizième ſiècle, entièrement de pierre de taille, voûté & pavé avec une aile de chaque côté. La tour ou clocher collatéral, paroît être du douzième ſiècle, excepté le haut qui eſt nouveau & terminé en pavillon d'ardoiſe. Cette Egliſe paroiſſiale eſt du titre de S. Etienne. La Cure eſt à la nomination de l'Abbé de Coulombs. L'uſage s'eſt établi dans les rôles des décimes, & dans ceux des départemens des Vicaires-Généraux du Diocèſe de Paris, d'appeller cette Paroiſſe *Mareil près le Pec*, pendant que ceux de l'Election l'appellent Mareuil-ſous-Marly.

MAREUIL EN FRANCE, *dit maintenant* MAREIL.

Ce Village eſt ſitué à cinq lieues de Paris, ſur un côteau qui regarde le midi, & dont par conſéquent l'aſpect eſt du côté de Paris ; il eſt environ à mi-côte. Quelque petit marais qui avoit été autrefois dans le bas, lui a fait donner le nom qu'il porte. En 1748 l'Abbé *Lebeuf* a vu dans ce lieu, vers le ſommet de la montagne, un petit bois de haute-futaie qui dominoit ſur le Château, & du côté du levant ſur le chemin de Joigny, un petit bois de boulots & coudriers, qui étoit autrefois entouré de murs, & formoit le parc du Château. Le reſte eſt cultivé en bled & autres grains. Le Château eſt très-bien bâti, & dans une très-belle ſituation, auſſi preſqu'à moitié de la côte. On a obſervé que, quoique la diſtance qu'il y a de la plaine à ce Château ne paroiſſe pas grande, & quoiqu'on y monte aſſez doucement dès le bas, il eſt plus élevé que celui d'Ecouen qu'on voit delà en perſpective.

L'Egliſe eſt du titre de S. Martin, & couverte d'ardoiſe, ce qui eſt très-rare dans les Villages. Le dedans eſt bâti avec ſolidité, d'une ſtructure qui paroît avoir deux cent cinquante ans ou environ, à pilaſtres & chapiteaux d'ordre dorique, mais ſi bas qu'il n'y a pas de vitrages dans le haut du tour du chœur.

Cette Terre eſt entrée dans la maiſon de Gêvres, par mariage de *Marie-Françoiſe-Angélique Duval*, avec M. *Leon Potier*, Duc de Gêvres, Pair de France.

MARGENCY, Village situé à quatre lieues de Paris, un peu au-dessous d'Andilly, sur le même côteau, regardant le midi, & dans un terrein de même espèce.

L'Eglise est du titre de la Nativité de la Sainte Vierge: elle est bâtie comme une simple Chapelle. Il y a à l'un des vitrages le visage d'un Christ, que l'on estime fort. Cette Cure fut érigée en 1699, & les habitans chargés de venir en procession à Andilly leur Eglise matrice le jour de S. Médard pour y assister à la Grand'Messe. Le patronage de la Cure appartient au Seigneur.

MARGUERITE. (*Sainte*) Les habitans du Fauxbourg Saint-Antoine, & des hameaux voisins étoient de la Paroisse de S. Paul. Cet éloignement considérable avoit fait permettre de dire la Grand'Messe, de faire le Prône & de bénir l'eau dans la Chapelle S. Pierre, près l'Eglise de l'Abbaye Saint Antoine; mais le nombre des Habitans s'étant considérablement augmenté, *Antoine Fayet*, Curé de S. Paul, fit construire une Chapelle sous l'invocation de Sainte Marguerite; son dessein étoit qu'elle lui servît de sépulture & à toute sa famille. En 1634 il y fonda un Chapelain en titre, & nomma celui qui la desservoit alors. Peu après la Chapelle fut déclarée succursale, & a servi d'aide à l'Eglise S. Paul jusqu'en 1712, que M. le Cardinal *de Noailles*, Archevêque de Paris, par son décret du premier Décembre, sépara tout le Fauxbourg S. Antoine de la Paroisse de S. Paul, & érigea l'Eglise de Sainte Marguerite en Cure, en réservant à la famille *Fayet*, le droit de nomination, non à la Cure, mais à la Chapelle ancienne qui fait partie de cette Eglise; ce qui fut confirmé par Lettres-patentes du mois de Février 1713. Malgré les accroissemens successifs de cette Eglise, elle se trouvoit encore trop petite pour plus de 40000 Paroissiens que contient cette Paroisse; on a pris une partie du cimetière contigu, & en 1765 on y construisit, sur les dessins de M. Louis, Architecte, une Chapelle qui mérite d'être vue, soit par rapport à sa construction, soit pour les ornemens de peinture & de sculpture dont on l'a enrichie. On voit dans la Chapelle Sainte Marguerite un tableau excellent qui représente cette Sainte, peint en 1656 par *Alphonse Dufresnoy*.

Le territoire de cette Paroisse, outre le Fauxbourg S. Antoine, s'étend depuis la porte de ce nom, jusques & par-delà le Couvent des Religieux de Picpuce, d'un côté, & depuis le petit Berci jusqu'à Montlouis, d'autre part, y

compris les moulins du Menil-Montant, & ceux qui sont au-delà.

MARGUERITE, (*les Filles de Sainte*) *ou de N. D. des Vertus*. Ces Sœurs qui sont destinées à l'instruction des pauvres filles du Fauxbourg S. Antoine, furent tirées originairement en 1679, par les Duchesses de Noailles & de Lesdiguieres, *&c.* de la Communauté des Filles de N. D. établies à Aubervilliers, Village connu sous le nom de N. D. des Vertus. Elles commencèrent dans la rue de Baffroy; ensuite M. *Masure*, Curé de S. Paul, leur donna en 1681, une maison qu'il avoit rue S. Bernard; mais cette maison ayant été réclamée par les créanciers du Curé, M. *de Bragelongne*, Conseiller à la Cour des Aides, s'en rendit Adjudicataire, & la donna à ces Sœurs, avec une rente pour en entretenir sept. Elles y sont depuis ce temps-là.

MARINE. (*Sainte*) Cette Eglise Paroissiale, est située dans le cul-de-sac de ce nom, qui aboutit à la rue S. Christophe. Elle est la Paroisse de l'Archevêché: on renvoie au Curé de cette Eglise tous les mariages ordonnés par l'Officialité. *François Miron*, Lieutenant Civil, mort le 4 Juin 1609, y a sa sépulture.

MARLY-LA-VILLE, Bourg éloigné de Paris de six lieues, est la dernière Paroisse du Diocèse de Paris, du côté de Senlis. Il a été, pendant quelques siècles, plus peuplé qu'il n'est aujourd'hui. Rocourt où est la source de la petite rivière qui passe à Fosses, & où l'on voit un étang dans un profond vallon vers le nord-est, avec une carrière, est situé sur le territoire de Marly. Il y avoit anciennement en ce lieu une manufacture de draps qui a été assez célèbre. Il y a eu aussi des foires pour les bestiaux, qui duroient plusieurs jours de suite. Maintenant on ne travaille plus à Marly qu'à la culture des terres, c'est à-dire, au labourage, car il n'y a pas de vignes, & dans le Bourg, les femmes s'occupent à faire des dentelles. Budé, parlant de la fertilité des terres de Marly, dit qu'il falloit neuf boisseaux pour y ensemencer un arpent: il ajoute que dix-huit arpens d'assez bonnes terres, s'y affermoient communément un muid de bled à un sol près du meilleur; qu'ainsi chaque arpent étoit affermé huit boisseaux de bled; l'arpent étoit alors tel qu'il est aujourd'hui.

Il paroît que la Paroisse de Marly-la-Ville est un démembrement de celle de Fosses, qui n'en est éloignée que d'une

demi-lieue. La ſtructure de l'Egliſe qui eſt du titre de S. Etienne Pape, même Patron de celle de Foſſes, le prouveroit aſſez. Ce vaiſſeau approche très-fort du temps de S. Louis; il eſt tout gothique. La propreté du pavé répond à la délicateſſe de la voûte. Le Chœur eſt pavé en petits carreaux de pierres uniformes; c'eſt une des plus belles Egliſes du Diocèſe. La préſentation de la Cure appartient à l'Abbé d'Herivaux.

Jacques Danès, Evêque de Toulon en 1640, mort à Paris le 5 Juin 1662, inhumé à Sainte Genevieve-des-Ardens, & tranſporté, lors de la démolition en 1747, dans l'Egliſe de la Madeleine, a fondé quatre lits aux Incurables, dont un eſt deſtiné pour un malade de la Paroiſſe de Marly.

La Terre de Marly-la-Ville fut érigée en Comté l'an 1660 par Lettres-patentes du mois d'Octobre, en ſorte que *Pierre de Hodic*, Maître des Requêtes, qui la poſſéda depuis, prit la qualité de Comte.

Marly-la-Ville eſt le premier lieu où la gazette de France ait annoncé l'eſſai fait des expériences de l'électricité, pour préſerver les édifices des foudres du tonnerre. *Voy.* COMMERCE.

MARLY-LE-ROI, Bourg à trois ou quatre petites lieues de Paris, entre Verſailles & Saint-Germain-en-Laye. Sa ſituation eſt ſur la pente qui regarde le levant. Au faîte de la colline eſt l'Egliſe, & dans le bas à quelque diſtance du Bourg, du côté de l'orient, eſt le célèbre Château bâti par Louis XIV. Le territoire de cette Paroiſſe eſt, en grande partie, planté de vignes.

Hervé, Seigneur de Marly, donna en 1087, aux Moines de Coulombs, au Diocèſe de Chartres, l'Egliſe de Marly, qu'il tenoit par droit d'héritage, pour en jouir, & de tout ce qui en dépendoit, après la mort de deux Chanoines qui la deſſervoient. Il donna auſſi deux arpens de terre contigus au foſſé ou rempart de ſon Château, pour y conſtruire une autre Egliſe, permettant à ſes Vaſſaux de contribuer en quoi ils voudroient, à l'édifice de ce ſaint lieu. Cette Egliſe étoit du titre de la Sainte Vierge & dans le Bourg. Vingt ans auparavant il exiſtoit une autre Egliſe à Marly, qui étoit ſans doute deſſervie dans l'Egliſe de Notre-Dame, & qui par la ſuite prit le titre de S. Etienne, parce que les Habitans furent bien aiſes d'avoir un Patron diſtingué. Mais le même ſiècle ne s'écoula point ſans fournir des preuves de l'exiſtence d'une ſeconde Paroiſſe, ſous le titre de Saint

Vigor, & son érection ne détruisit point le titre de celle de Notre-Dame.

Les années 1681 & 1682 sont les époques de plusieurs changemens considérables arrivés à Marly. Les Habitans des deux Paroisses qui étoient Marly-le-Château & Marly-le-Bourg, représentèrent à l'Archevêque qu'elles n'étoient point séparées, mais mêlées, ce qui formoit des procès, & qu'il seroit mieux qu'il n'y en eût qu'une. Le décret de réunion est du 27 mars 1681, & les charges du Prieuré déclarées devoir être acquittées à Marly-le Château, autrement à l'Eglise de S. Vigor. Cette Eglise tombant de vétusté, Louis XIV la fit rebâtir magnifiquement, dans le goût de celle de Notre-Dame de Versailles, à la place où elle étoit, proche les ruines de l'ancien Château. Elle se trouve située dans la partie supérieure du Bourg, parce que le Bourg a été augmenté par le haut. Le grand-Autel est sous le titre de S. Vigor & de S. Etienne. Alors Louis XIV ayant fait détruire l'ancienne Eglise priorale & paroissiale du titre de Notre-Dame, située dans le bas du Bourg, pour en conserver la mémoire, on érigea un Autel au côté gauche de la croisée de la nouvelle Eglise de S. Vigor, c'est-à-dire dans le côté oriental, & ce Prince l'enrichit d'ornemens. Par cette réunion l'Abbé de Coulombs perdit la nomination de la Cure qui, primitivement, avoit porté le titre de Notre-Dame, & qui, au quinzième siècle, portoit celui de Saint Etienne.

Le Château de Marly. Il est renfermé dans un parc qui tient à celui de Versailles. On y entre par une cour ronde où sont les corps de gardes, & où aboutissent les cours destinées pour les écuries & les remises. Deux piliers de pierre entretiennent les grilles: ils sont ornés chacun d'un vase aussi de pierre, par *Jouvenet.*

De cette cour on va au Château par une avenue de cent quinze toises de long, environnée de terrasses, bordée d'arbres. Au bout de l'avenue on trouve l'avant-cour séparée du jardin par une grille, dont les piliers qui sont aux extrémités, sont pareillement ornés de vases de pierre, par *Coustou.* Dans cette avant-cour il y a deux pavillons. Dans l'un est la Chapelle décorée au dedans de pilastres d'ordre corinthien, & ornée d'un tableau représentant S. Louis, & une gloire d'Anges. Ce tableau qui a neuf pieds de hauteur sur cinq pieds un pouce de large, a été copié d'après *Lemoine*, par *Stiémart.* Et dans l'autre, on trouve la salle des Gardes au

rez de chauffée ; & les logemens qui font au-deffus, fervent à loger plufieurs Officiers de diftinction.

Vis-à-vis ces deux pavillons, il y en a deux autres de pareille ftructure, joints par un mur fur lequel il y a une perfpective qui fait un très-bel effet. Elle eft de *Rouffeau*. Ces deux derniers pavillons fervent à loger de grands Seigneurs. Sans le corps du Château qui eft au milieu, on verroit d'un coup d'œil ces quatre pavillons.

Le Château confifte proprement en un grand pavillon ifolé, qui en eft comme le corps, & douze autres moins grands qui font féparés & diftribués, fix d'un côté & fix de l'autre.

Le grand pavillon a vingt-une toifes en tout fens. La décoration extérieure eft de peinture à frefque : elle confifte en pilaftres d'ordre corinthien, en trophées & en devifes qu'on a mifes entre les croifées de l'étage qui eft au rez de chauffée.

Dans chaque face il y a un avant-corps auffi de peinture à frefque, couronné par un véritable fronton, dont la fculpture eft de *Jouvenet* & de *Mazeline*.

Outre les perrons à pans qui font dans les angles, & qui font ornés de groupes d'enfans, il y a encore dans les quatre faces principales quatre perrons, fur chacun defquels il y a deux fphynx. Ces groupes d'enfans & ces fphynx ont été fculptés par *Coufiou* & *Lefpingola*. Sur les perrons qui font du côté de la Chapelle & du côté des offices, on a mis les quatre caffolettes de métal qui étoient à la falle du bal.

Ces perrons conduifent à des veftibules qui féparent les grands appartemens.

De ces veftibules on entre par quatre portes dans un parfaitement beau fallon de figure octogone, dont quatre cheminées ornées de glaces, rempliffent les petits pans. Ce fallon eft orné de feize pilaftres d'ordre ionique, couronné de fon entablement. Au-deffus eft un attique décoré par des cariatides en termes, qui repréfentent les quatre faifons, & foutiennent de leurs mains une corniche architravée qu'elles portent fur leurs têtes, & qui leur fert d'entablement. Ce fallon n'eft pas feulement éclairé par quatre croifées qui font dans l'attique, & au bas defquelles font quatre balcons dorés, foutenus par des aigles ; il l'eft encore par quatre autres fenêtres ovales, avec des guirlandes de fleurs portées par des petits amours. Tous ces ornemens font de *Hurtrelle*, *Vancleve* & *Coufiou*.

Dans les petits pans de l'attique, au-deffus de chaque cheminée, il y a un tableau qui repréfente une des quatre

saisons. L'automne est de la *Fosse*, l'hiver de *Jouvenet*, l'été de *Boulogne le jeune*, & le printemps d'Antoine Coypel. Tous ces tableaux ont huit pieds de hauteur sur six de largeur.

Pour revenir aux vestibules, ils sont plus longs que larges, & ornés chacun de deux tables de marbre, & de deux grands tableaux de *Vandermeulen*, ou de quelqu'un de ses Disciples. Ils représentent ou des sièges faits par Louis XIV, ou des Villes prises par ce Monarque, & ils ont ordinairement sept pieds de haut, sur dix pieds deux pouces de large.

Tous les dessus de portes de l'anti-chambre de Sa Majesté, sont peints par *Desportes*.

On voit dans la Chambre du Roi plusieurs tableaux représentans différentes Villes, comme Ypres de *Vandermeulen*, Condé, Salins & Joux, par le même; une chasse de cerf par *Oudri*. Il y a dans ce tableau treize personnes dont les portraits sont si ressemblans, qu'on les reconnoît au premier coup d'œil. Ces figures ont chacune treize ou quatorze pouces de hauteur. Le Roi Louis XV est au milieu de la scène du tableau, monté sur un cheval nommé *le Brasseur*. Deux tableaux de *Fontenay*; un autre représentant Dœsbourg, Ville de Gueldres, par *Martin* l'aîné, & un autre la Ville d'Aire par le même.

Dans les autres appartemens, sont un grand nombre de tableaux de *Fontenay*, des deux *Martin*, de *Damoiselet*, *Huliot* & *Huart*, représentant des urnes, le Fort de Schenk, Wesel, Culembourg, Santen, Burick, Zulphen, Rhenberg, &c.

Au-dessus de ces appartemens, il y en a plusieurs autres qu'on ne donne qu'à des personnes du premier rang, ou de la première faveur.

Les autres pavillons ne sont ni aussi grands, ni aussi magnifiquement ornés. Tous sont joints les uns aux autres par des berceaux qui vont se terminer à deux petits pavillons de treillage qui sont derrière le Château. C'est en cet endroit qu'on voyoit la plus belle cascade du monde, ou proprement une rivière, qui, en tombant de fort haut sur soixante-trois marches ou degrés de marbre, formoit des nappes d'eau d'une beauté que rien n'égaloit en ce genre. Mais ce superbe morceau ayant été négligé pendant la minorité de Louis XV, on résolut de le détruire, à cause des sommes considérables qu'il auroit fallu pour le rétablir & pour l'entretenir. En place de cette cascade on a mis un grand tapis de verdure en 1728.

Au bas de ce tapis on voit un groupe de marbre blanc, qui repréſente la jonction des deux mers. Il a dix-huit pieds de large ſur ſeize ou dix-ſept de hauteur, & les figures ont neuf pieds & demi de proportion : il eſt de *Couſtou*. Pluſieurs baſſins coloriés en bronze, ſoutenus par des tritons de même, & pluſieurs groupes ſont ſculptés par différens Sculpteurs. Le triomphe de Neptune & celui d'Amphytrite ſont de *Coyzevox*.

Preſqu'au milieu du parterre qui eſt entre la rivière & le grand pavillon, il y avoit un grand baſſin en demi-lune de trente-ſept toiſes de large, ſur vingt-deux de long. Les effets d'eau en étoient admirables, & faiſoient de cette pièce une des plus belles de Marly. Il n'en reſte plus rien que la tablette, où l'on a fait deux eſcaliers, & ſur laquelle on voit des vaſes qui ont été ſculptés par *Dedieu*, *Slodtz*, *Barrois* & *Flamen*, & pluſieurs groupes de marbre blanc par *Couſtou*, *Coyzevox* : les huit vaſes diſtribués dans le parterre, ſont de *Bertin*.

L'on revient au grand pavillon, aux côtés duquel il y a des ſalles d'ormes & de charmilles.

Dans la première ſalle que l'on trouve à main droite en deſcendant, on voit un baſſin revêtu de carreaux de porcelaines, autour duquel règne une baluſtrade de fer doré. On l'appelle le *baſſin des carpes*, parce qu'on y en voit pluſieurs. Au milieu, ſur un piedeſtal fort orné, eſt une ſtatue de marbre qui repréſente Hyppomenes qui court, & qui tient les pommes d'or que Venus lui avoit données, dont l'une lui fit vaincre à la courſe Attalante, fille de Schenée. Elle eſt de *Couſtou* le jeune.

Dans la ſalle verte qui ſuit, eſt un baſſin ſemblable, au milieu duquel on voit, ſur un piedeſtal, une ſtatue d'Apollon, par *Couſtou* le jeune. Dans celle d'après, il y a un baſſin à la tête duquel on voit une autre ſtatue de marbre, appuyée ſur une urne, de laquelle ſort une rivière. Cette figure qui eſt de *Poirier*, eſt une des plus gracieuſes que l'on puiſſe voir, & rien n'eſt mieux jetté que le bout de la draperie qui eſt ſur l'urne.

Dans la première ſalle verte des deux qui ſont à main gauche, on trouve un baſſin orné de même que le précédent, avec lequel il fait ſymmétrie. On y voit auſſi des carpes, & au milieu une ſtatue d'Attalante, qui eſt également légère & gracieuſe. Elle eſt de *le Pautre*.

Dans la ſalle qui eſt au-deſſous, on voit un baſſin orné de même que celui avec lequel il fait ſymmétrie, & ſur le piedeſtal qui eſt au milieu, eſt Daphné qui court pour ſe

dérober aux poursuites d'Apollon. Cette statue est de *Couslou* l'aîné.

Dans la salle suivante, il y a de même que dans celle qui est vis-à-vis, dont nous avons parlé, un bassin à la tête duquel on voit une statue de Venus, par *Prou*.

En face du grand pavillon est un parterre orné de huit vases de marbre blanc, par *Bertin*.

On est ici enchanté par l'étendue de la vue, par la quantité & par la variété des objets que l'on découvre. C'est un païsage qui, avec tous les embellissemens & toutes les beautés que la peinture la plus ingénieuse peut donner, a encore une force, une vérité & un arrangement qui ne peut venir que de la nature elle-même.

Sur la tablette du perron, par lequel on descend dans un autre parterre, sont deux beaux groupes de figure de métal, coloriés en bronze; l'un représente deux Bergers, & l'autre deux Bergères. Ils sont de *Couslou* l'aîné.

Dans le second parterre, on remarque quatre statues de marbre blanc. Les deux qu'on voit à main droite, représentent Bacchus copié à Florence d'après *Michel-Ange*, par *Foggini*, & un Narcisse bas antique : les deux autres sont un Faune, copié à l'Académie de Rome d'après l'antique, par *Hurtrelle*, & une Bacchante.

Fontaine des quatre gerbes. Au milieu du parterre qui suit, il y a un fort beau bassin avec plusieurs jets : on l'appelle la fontaine des quatre gerbes. On voit ici, de même qu'en plusieurs autres endroits de ce parc, plusieurs vases de métal, coloriés en bronze.

Grande pièce d'eau. Après cette fontaine, on trouve une grande pièce d'eau entourée d'allées & de glacis de gason. En descendant on trouve deux bassins ornés de rocailles & de quatre groupes de marbre blanc, qui représentent des rivières & des Nymphes. La Seine & la Marne, par *Couslou* : le second, la Loire & Loirette, par *Vancleve* : le troisième & quatrième, des Nymphes, par *Flamen* & *Hurtrelle*.

L'eau de ces deux bassins forment des nappes qui tombent à plusieurs chûtes dans une pièce d'eau qui est au-dessous.

Avant que d'arriver à la balustrade qui termine ce magnifique jardin, l'on descend par deux escaliers, sur lesquels on voit quatre vases de marbre blanc, faits par *Mazeline*.

Il faut présentement revenir aux deux bosquets qui sont aux côtés de cette grande allée, & les reprendre aux salles de verdure, ornées de bustes, où nous les avons quittés.

A droite en descendant, immédiatement après le second

cabinet, on en trouve un autre, au milieu duquel on voit un parfaitement beau jeu de portique de marbre blanc, fort proprement travaillé par *Deschamp*.

Dans les deux qui viennent ensuite, on voit Jupiter antique, & un Mercure d'après l'antique, qui est à la *vigne Ludovisio*.

Une Muse qui tient un rouleau de papier, & une Julie, fille d'Auguste, veuve de M. Vipsianus Agrippa, & mariée en secondes noces à Tibere. Cette statue est antique, & d'une grande beauté; la draperie sur-tout est parfaitement bien jettée, & n'est point maniérée comme sont celles de beaucoup d'antiques.

Première salle verte. Plusieurs statues ornent cette salle qui est à main droite dans le second parterre. On y voit une petite Diane antique, qui étoit autrefois à Vincennes. Une Faustine antique : un groupe de deux hommes qui luttent, copié d'après l'antique qui est à Florence dans le Palais du Grand Duc, par *Magnier* : une Venus copiée d'après celle de Medicis, par *Coizevox* : un jeune Sacrificateur qui a à ses pieds une urne servant aux sacrifices, copié d'après l'antique. Cette salle est vis-à-vis une allée fort longue, qu'on appelle l'*allée des boules*, laquelle est vis-à-vis une autre qui porte le même nom. Au-dessous de ces allées des boules, il y en a deux autres qui font symmétrie, l'une à droite, & l'autre à gauche. On les appelle *les allées des portiques*. On ne trouve en aucun lieu rien de plus galant en fait de jardinage. A la tête de l'allée des boules, à droite, sont deux statues antiques, savoir Agrippa, mère de Germanicus, & une Muse.

Au-dessus de six pavillons qui sont du côté de Lucienne, il y a un bosquet qui renferme plusieurs morceaux & plusieurs fontaines. Le premier est disposé en amphythéatre. Sur le haut il y a un Mercure antique, entre deux vases, de *Cornu*; & plus bas deux figures antiques, qui sont Tibere, tenant un sceptre d'une main & un globe de l'autre, & Germanicus. Au bas il y a une fontaine de marbre blanc, entre deux vases de même. Dans la même salle on voit un Bacchus restauré par *Girardon*, & Silene qui est antique.

Fort près de là, il y a un petit bois découpé de plusieurs petites allées, au milieu duquel on trouve une rotonde soutenue par huit colonnes, avec des chapiteaux d'ordre ionique, le tout peint par *Fontenay*.

Cascade rustique. On la voit dans le même bosquet que la rotonde dont on vient de parler. Au haut d'une montagne fort rapide, il y a un grand bassin, du milieu duquel s'en

élève un petit de métal doré, porté par trois Tritons de même, sculptés par Coustou.

Au haut de la cascade, il y a un fleuve & une Nayade de marbre blanc. Le fleuve est de *Coustou*, & la Nayade de le *Moine*. Les deux tablettes de la rampe de cette cascade sont ornées de six statues de marbre blanc, posées alternativement avec quatre vases de métal doré, & quatre buires de même. Ces figures sont sculptées; savoir, Pan par le *Lorrain*, Vertumne par *Slodtz*; l'air par *Bertrand*; l'eau par *Thierry*; Flore par *Fremin*, & Pomone par *Barrois*.

Fontaine d'Agrippine. Agrippine paroît sortir de son bain, & assise sur un siège posé dans une cuve de fonte. Cette figure est antique & gravée par *Mellan*. Au bas de cette cascade il y a quatre statues qui sont: Faustine antique, dont les bras ont été restaurés; Lucrèce moderne, & deux autres qui sont antiques, & quatre vases.

Dans la salle des Muses, on voit Clio, Thalie, Apollon, Melpomène & Erato. Toutes ces statues sont antiques, & ont été restaurées. Au-dessous de cette salle il y en a une autre, au milieu de laquelle on voit une fontaine au milieu d'un grand bassin, & quatre Nayades assises & sculptées par *Hardy* & *Thierry*.

Au bout d'un berceau qui termine ces bosquets, on voit un Hercule antique d'après celui qui est au Palais Farnèse. Il est entre deux groupes d'enfans qui soutiennent des cassolettes; ils sont de *Lerambert*; & dans un cabinet qui fait face à l'entrée de ce bosquet, il y a un Faune antique. Voilà tout ce qui regarde la disposition de l'aile droite. Il ne reste plus qu'à parcourir celle qui est à gauche. Vis-à-vis le cabinet qui est dans l'aile droite, dans lequel il y a un jeu de portique, il y a à gauche un pareil cabinet.

Dans celui qui vient ensuite, on trouve une statue de femme, qui, d'une main, tient un bout de sceptre; elle est antique; & un Apollon qui est moderne & tout gracieux, copié d'après l'antique par *Fremery*.

Dans le suivant on voit un Mercure d'après *Auguier*, par *Dominique le Févre*; & Pandore d'après *Legros*, par le même *le Févre*. Ce cabinet est encore orné d'une fort belle table de marbre blanc, faite par *Deschamps*.

Deuxième salle verte. Dans cette salle qui est au-dessous, & qui fait symmétrie avec celle qui est à main droite, on voit plusieurs statues antiques: un jeune homme qui tient des raisins & un lapin; une Diane restaurée par *Girardon*; un sanglier

ſanglier copié d'après l'antique qui eſt à Florence, par *Foggini*, & trois autres ſtatues antiques.

A la tête de l'allée des boules, il y a encore deux ſtatues antiques : ce ſont Apollon & Druſus.

A la tête de l'allée qui eſt entre le mail, on trouve un groupe de marbre blanc qui repréſente le Tems qui tire le Mérite de l'obſcurité & le couronne. Ce groupe eſt moderne, & a été apporté de Gênes. Venus aux belles feſſes, copiée d'après l'antique par *Barrois*, & une femme échevelée.

On a placé dans un petit enfoncement de la même allée, un jeune Faune qui joue de la flûte, & qui a été copié d'après celui qui étoit dans le Palais de la Reine de Suède, par *le Pautre*.

Dans une ſalle verte qui eſt au-deſſus, & vis-à-vis, on voit un groupe de marbre qui eſt d'un grand prix. Il repréſente deux enfans qui jouent avec un bouc. Ce groupe fut ſculpté par *Sarrazin* en 1640.

Dans la paliſſade de cette allée, on a mis deux parfaitement belles tables de marbre, qui ſont de l'ouvrage de *Lisky* & *Tarlé*, Marbriers du Roi.

Un peu plus bas, on voit un grand baſſin, autour duquel règne une baluſtrade de fer doré, & au pourtour il y a quatre ſtatues antiques qui repréſentent autant de Sénateurs. Au bout il y a une Pallas antique.

Dans celle qui eſt au-deſſus de celle dont nous venons de parler, on remarque les ſtatues ſuivantes.

Un jeune homme avec une médaille à ſon col; elle eſt antique, & repréſente le fils de L. Tarquinius, cinquième Roi de Rome, à qui ſon père donna une robe bordée d'écarlate & une médaille d'or, en récompenſe de ce qu'à l'âge de treize ans, il avoit bleſſé dans une bataille un des ennemis de l'Etat: Euridice, de *Bertin*: Venus tenant des roſes, & ayant un Dauphin à ſes pieds, antique: Méléagre, antique, reſtaurée par *Guérin*, de même que celle d'Apollon.

A l'autre extrêmité de ces boſquets, c'eſt-à-dire du côté de l'abreuvoir, on trouve une ſtatue de Diane, de marbre blanc, par *Anſelme Flamen*. Elle eſt ſur un piedeſtal de rocailles, poſé au milieu d'un baſſin auſſi de marbre. Un arbre artiſtement taillé ſemble lui ſervir de paraſol, & l'eau tombe de deſſous la plinthe, comme ſi le poids de la ſtatue l'en faiſoit ſortir.

Ce boſquet eſt terminé par la même allée de traverſe qui termine celui qui eſt du côté de Lucienne. Elle a à ſon extrêmité un très-beau cabinet de treillage, dont l'entrée eſt

ornée de deux groupes de métal. Ce sont des enfans qui portent des cassolettes, & qui ont été sculptés par *Mazeline*.

Observez qu'au-dessus de ce bosquet, il y a un belvedère qu'on appelle le *jardin haut*, lequel, outre les embellissemens qu'on peut imaginer, est encore orné de quatre groupes de bronze, qui sont d'un grand prix. Le premier représente l'enlevement de Pandore par Mercure, modelé & jetté en bronze par *Jean de Boulogne*. Le second est Laocoon, jetté en bronze par les *Kellers*, d'après l'antique qui se voit dans la cour du jardin de belvedère. Le troisième est Hercule qui tue l'hydre. Le quatrième représente Diane, jetté en fonte par les *Kellers*, d'après la Diane antique qui est dans la grande galerie du Château de Versailles.

Deux chevaux de marbre blanc, placés à l'abreuvoir de Marly, par *Coustou* le cadet, en place de ceux que l'on voit à l'entrée des Tuileries au pont tournant, lesquels n'étoient pas d'un volume assez grand pour remplir la place qu'ils occupoient. *Voy. la Description de la Machine de Marly, au mot* MACHINE.

MARNE, Paroisse formée d'un démembrement du territoire de l'ancien Nogent, où le Prêtre *S. Cloud* passa une partie de ses jours, & qu'il donna au Clergé dont il avoit été l'un des Membres. Ce Village est situé sur une pente très-douce, vers le nord-ouest, à deux lieues & demie de Paris. C'est un Pays de labourages, avec quelques vignes.

L'Eglise est sous le titre de S. Eloy. Les Chanoines de S. Cloud sont gros Décimateurs, & tenus aux réparations du Chœur. Ils nomment à la Cure. En 1702 M. le Cardinal de Noailles réunit à cette Paroisse le nouveau château de l'Etang, bâti sur une éminence, à vingt toises du lieu où étoit l'ancien château, & à une très-petite distance de Marne. Le petit château de la Villeneuve y fut aussi réuni, & distrait de Garches, avec tout ce qui étoit dans le parc de l'Etang, & cela pour la raison de l'éloignement.

MAROLLES, Village à huit lieues ou environ de Paris, directement au midi, à une bonne lieue d'Arpajon ou Châtres, sur la gauche du grand chemin qui conduit à Etampes & à Orléans. Les terres sont en labourage & en vigne.

L'Eglise est du titre de S. Georges. On dit dans le Pays que la Sainte Vierge en est la première Patrone. L'édifice est un vaisseau de deux à trois cents ans, plus étendu en tout sens que plusieurs autres Eglises de la campagne. Il est

accompagné de deux ailes. Le Chœur est voûté, mais sans autres ornemens d'architecture. Aux clefs des voûtes se voient les armes de Messieurs de Mesme. La tour qui est de pierre de grès est fort élevée. La Cure est à la pleine collation de l'Archevêque de Paris. Les Religieux du Prieuré de Longpont sont gros Décimateurs.

Cette Terre relève de Bretigny proche de Montlhery.

MAROLLES *en Brie*, Village du Doyenné du vieux Corbeil, situé sur la pente d'un petit côteau, au bas duquel passe le ruisseau de Revillon, & un autre plus petit entre la forêt de Grosbois, & celle qu'on appelle les bois de Notre-Dame. Ce Village n'est qu'à cinq lieues de Paris du côté de l'orient d'hiver, & à la gauche du chemin qui conduit à Brie-Comte-Robert, dont il n'est éloigné que d'une lieue. Il y a des vignes entre ce Village & celui de Centeny qui en est fort peu éloigné, & sur le haut de la côte. La Paroisse n'a jamais été nombreuse en Habitans.

L'Eglise priorale est du titre de S. Arnoul. La nomination à la Cure, suivant plusieurs pouillés, est dite appartenir au Prieur de S. Martin-des-Champs; néanmoins on assure que l'Archevêque de Paris y nomme maintenant.

MARTIAL. (*Saint*) Avant que de parler de l'état présent des Eglises de S. Martial & de S. Eloi, il est à propos d'observer que le Roi Dagobert ayant donné une maison à S. Eloi, Evêque de Noyon, ce Saint Prélat y fit bâtir une Eglise, sous l'invocation de S. Martial, & y fonda un Monastère où il assembla environ trois cents filles, sous la conduite de la Vierge Aure. Cette Eglise de S. Martial étoit si grande, qu'après l'expulsion des Religieuses, sous le règne de Philippe I, la croisée qui tomboit de vétusté, devint une rue publique. On répara le Chœur dont on fit une Eglise paroissiale sous l'ancien nom de *S. Martial*, & de la nef une Eglise priorale, sous celui de *S. Eloi*. Les Lettres-patentes de Philippe I, qui autorisent la dispersion des Religieuses de Sainte Aure, sont datées de l'an 1107, & donnent ladite Eglise de S. Eloi au Bienheureux *Pierre Desfossés*, & à *Thibaud*, Abbé du même lieu, pour en jouir à perpétuité, & y loger douze Moines avec leur Prieur, *&c.*

On voit que cette Eglise qui a été supprimée en 1722, étoit très-ancienne, & qu'elle étoit Paroissiale depuis environ l'an 1107. Au treizième siècle ce nom étoit altéré; on disoit S. *Macyel* & S. *Macial*. Comme cette Eglise tomboit

absolument en ruine, Sa Majesté avoit accordé en 1715 une loterie pour la rebâtir; mais le peu d'étendue de cette Paroisse & de celles qui l'environnent, a été un motif pour en empêcher la reconstruction; elle a été démolie en entier, l'emplacement changé en un Presbytère, & les Paroissiens réunis avec ceux de S. Pierre-des-Arcis en 1722.

L'Archevêque de Paris nommoit à la Cure de cette Eglise, en qualité d'Abbé de S. Maur, & de Prieur de S. Eloi.

MARTIN, (*Saint*) Chapelle érigée en Paroisse, environ l'an 1200, & consacrée en 1480, le 24 Août, par *Louis de Beaumont*, Evêque de Paris. Elle est située dans le Cloître de S. Marcel, & le Chapitre de cette Collégiale en nomme le Curé, comme celui de S. Hypolite. On y remarque deux tableaux assez bons; celui du maître-Autel représentant l'Assomption de la Vierge, dans le goût de l'Ecole Vénitienne; & celui de la dernière Chapelle auprès du Chœur, qui est une très-bonne copie de la Nativité de Rubens.

MARTIN-DES-CHAMPS. (*le Prieuré Royal de Saint*) Il y avoit à Paris dans le six ou septième siècle, une Eglise ou une Chapelle de ce nom. On ignore le lieu où elle étoit située; les uns l'ont placée au midi, & les autres au nord; mais comme il y a des preuves sans nombre que les Normands détruisirent l'Eglise de S. Martin, & que leur rage ne se fit point ressentir dans la Ville, c'est-à-dire dans l'enceinte septentrionale, il faut nécessairement inférer qu'elle étoit bâtie au de-là. Cette Eglise & le Monastère furent reconstruits par Henri I au même lieu, ou à peu près, où l'ancien étoit situé; mais on ne sauroit fixer le temps de cette reconstruction. Il est donc certain qu'Henri I fut le second Fondateur de l'Eglise de S. Martin-des-Champs, qu'il lui fit plusieurs donations, & que ses libéralités furent confirmées & même augmentées par Philippe I son fils, lorsqu'il en fit faire la dédicace. Le surnom qu'elle porte, vient de ce qu'elle étoit située hors de la Ville & dans la campagne, c'est-à-dire, dans un lieu où il y avoit moins de maisons que de jardins & de *cultures*.

Sous Henri I, l'Eglise de S. Martin étoit desservie par des Chanoines séculiers, auxquels Philippe I substitua en 1079 les Religieux de Clugny, & par cette donation cette Eglise perdit son premier titre d'Abbaye, & ne fut plus qu'un Prieuré qui est aujourd'hui le second de cet Ordre. D'abord les Prieurs furent réguliers, & ils furent Commendataires

depuis le commencement du siècle dernier. Le terrein & les dépendances de S. Martin comprennent environ quatorze arpens entourés de murs & fortifiés de tourelles. Le Cloître commencé en 1702, fut achevé en 1720; le grand dortoir qui règne le long du jardin, fut fini en 1742; l'escalier qui y mène, mérite d'être vu. Dès 1712, dit M. *Jaillot*, on commença les maisons qui donnent sur la rue S. Martin; on détruisit la prison & l'Auditoire, & l'on perça une porte symmétrique à celle du Monastère, qui donne entrée dans une cour, dont les bâtimens d'égale structure furent construits en 1720. On rebâtit la prison & une fontaine publique au coin de la rue du Vertbois. (*Voy. pag. 85 de ce vol.*) & l'on décora l'Eglise à laquelle on a ajouté, ces dernières années, quelques bâtimens qui forment un vestibule, cachent l'ancienne entrée qui ne flattoit pas les yeux, & présentoit un portail agréable, en attendant qu'on en puisse construire un qui soit proportionné à la hauteur de l'édifice. On a fait un marché sur le territoire de ce Prieuré. *Voy.* MARCHÉS. Dans l'enceinte de ce Monastère sont l'Auditoire du Bailli, & la géole ou prison où l'on enferme ceux qui ont commis quelque crime dans l'étendue de la Seigneurie de ce Prieuré.

Cette Eglise est la sépulture de *Guillaume Postel*, inhumé vis-à-vis l'Autel de la Chapelle de la Vierge, du côté droit; celle de *Philippe de Morvillier*, Premier Président du Parlement & de *Jeanne du Drac* * sa femme, Fondateurs de la

---

* Sur une table de marbre qui est attachée à un des piliers de cette Chapelle, on lit une fondation faite par eux en 1426, en faveur de l'Eglise de S. Martin-des-Champs. La voici: *Item chacun an la veuille S. Martin d'hiver lesdits Religieux, par leur Maire & un Religieux, doivent donner au Premier Président du Parlement, deux bonnets à oreilles, l'un double & l'autre sengle* (sengle veut dire simple, sans ornement ni fourrure), *en disant certaines paroles; & au premier Huissier du Parlement de Paris ungs gands & une escriptoire, en disant certaines paroles, & doivent être lesdits bonnets du prix de vingt sols parisis, & lesdits gands & escriptoire de douze sols parisis. Comme ces choses aperent plus à plain par Lettres faites sous les sceaux desdits Religieux, du Châtelet de Paris, & par Arrêt de la Cour de Parlement.*

Cette fondation s'exécute régulièrement tous les ans. Voici les complimens que le Maire & un Religieux font au Premier Président & au premier Huissier du Parlement, en leur présentant les présens ordonnés par la fondation.

Au Premier Président.

Monseigneur, Messire Philippe de Morvillier en son vivant, Premier Pré-

Chapelle de S. Nicolas, & de *Pierre de Morvillier*, Chancelier de France leur fils. *

Le grand-Autel a été refait sur les dessins de *François Mansart*. Le tableau est de *Claude Vignon*. Le lutrin fondu en 1736, est de *Christophe de la Macque*. On voit quatre tableaux dans les collatéraux du Chœur, lesquels font un très-bon effet. Le premier qui est de *Restout*, fini en 1725, représente le Paralytique sur le bord de la piscine. Le second est le Centenier, peint par *Cazes* en 1727. Le troisième est l'aveugle né, commencé par *le Moine*, premier Peintre du Roi, & fini par *Natoire*, son Elève. Le quatrième est l'entrée de J. C. dans Jérusalem, par *Carle Vanloo*. On voit sur le lambris de la nef quatre grands tableaux de *Jouvenet* de vingt pieds de largeur sur douze de hauteur. Ils représentent J. C. chez le Pharisien, la Résurrection du Lazare, les Marchands chassés hors du temple, & la pêche de S. Pierre. Ces quatre tableaux sont très-estimés pour la grandeur de la composition, la hardiesse & la correction du dessin, la fierté du pinceau & l'intelligence du clair-obscur. Au bas de la nef il y en quatre autres qui sont de *Poerson* & de *Montagne*.

---

sident en Parlement, fonda en l'Eglise & Monastère Monsieur S. Martin-des-Champs à Paris, une Messe perpétuelle & certain autre Service Divin, & ordonna, pour la mémoire & conservation de ladite fondation, être donné & présenté chacun an à ce jour, à Monseigneur le Premier Président du Parlement, qui pour le temps seroit, par le Maire desdits Religieux, & un d'iceux Religieux, ce don & présent, lequel il vous plaise prendre en gré.

Au premier Huissier.

Sire, Messire Philippe de Morvillier, &c. (Le reste du discours est la même qu'au Premier Président, excepté la qualité).

* On voit sur les murailles, les fenêtres, les vitres, & sur les ornemens de l'Eglise, une herse liée à un Y : c'étoit la devise de *Pierre de Morvillier*, Chancelier de France, & qu'un homme de beaucoup d'esprit & d'érudition expliqua heureusement, en faisant voir que ce n'étoit qu'un *rebus*, relatif au nom de Morvillier. *Mort vie liez*, parce que la herse est le symbole de la mort qui rend tous les hommes égaux, parce qu'elle applanit & égalise les sillons : l'Y grec est le symbole de la vie, ce qui fait qu'elle est appellée la lettre de Pythagore, parce que ce Philosophe disoit que l'enfance étoit représentée par le pied de cette lettre, & qu'aussi-tôt qu'on entroit dans un âge raisonnable, la vie se divisoit en deux voies, dont l'une est celle du vice, & l'autre celle de la vertu.

Le réfectoire est estimé par la hardiesse de ses voûtes, & la délicatesse de ses colonnes. On croit que c'est *Pierre de Montereau* qui en fut l'Architecte sous le règne de S. Louis. On y voit un beau tableau de *Poilly*, Elève de *Jouvenet*; il représente J. C. servi par les Anges : plusieurs autres représentent les actions principales de la vie de S. Benoît. Ils sont tous de *Louis Sylvestre*, de l'Académie royale de Peinture, excepté ceux qui sont de *Galoche*, de la même Académie.

La Bibliothèque est au rez-de-chaussée du jardin, & est fort bien tenue; elle n'est pas des plus nombreuses, mais elle est propre & bien choisie. On y voit un manuscrit qui contient les Evangiles selon la Vulgate; il est écrit en lettres d'or sur du vélin, & d'une parfaite conservation. On le croit du tems de Charlemagne, ou du moins de Charles-le-Chauve. On remarque dans cette Bibliothèque deux tables magnifiques par leur grandeur : elles sont de pierre de liais & d'un seul morceau ou bloc qu'on a scié dans son épaisseur. On les a fait peindre en noir.

A vingt pas de l'Eglise de S. Martin-des-Champs, est une Chapelle qui est sous l'invocation de S. Michel, fondée par *Nicolas Arrode*. On y voit la tombe de ce Fondateur, & celles de ses enfans.

MASSI *ou* MACY, Village situé à trois lieues de Paris, vers le midi, dans un vallon très-découvert, dont l'aspect est aussi du côté du midi, un peu sur la droite du chemin d'Orléans en venant de Paris. Il est placé au rang des Cures du Doyenné de Château-Fort. Villene & Villejenis sont deux écarts de Macy.

MATHÉMATICIENS. Ce sont ceux qui possedent ou qui professent l'Art d'enseigner les élémens de calculs, propres à toutes les sciences, par des signes sensibles; savoir, l'arithmétique, par des chiffres ou caractères arabes; la géométrie, par des lignes; & l'algèbre, par des lettres alphabétiques.

On donne encore ce titre à ceux qui font les instrumens relatifs à cette science.

MATHURINES. (*Religieuses*) Dans la petite rue de Reuilli, au haut du Fauxbourg S. Antoine, est un Couvent de filles, de l'Ordre de la Trinité, qu'on nomme MATHURINES. Elles avoient d'abord été établies en 1703,

près le Cloître de S. Marcel, & peu de temps après transférées au Fauxbourg S. Jacques près l'Observatoire; & en 1707 au Fauxbourg S. Antoine, dans la grand'rue; enfin en 1713, Mademoiselle *Freard de Chanteloup* leur céda la maison qu'elle avoit dans la petite rue de Reuilli où elles sont aujourd'hui. Dans cette Maison on procure l'éducation convenable à de jeunes Pensionnaires, & l'on y donne l'instruction gratuite aux pauvres filles de ce Fauxbourg, qui sont en grand nombre. Elles doivent leur institution à Dame *Susanne Sarabat* qui avoit abjuré la Religion protestante, ainsi que sa mère & ses deux nièces. Elles s'associèrent deux Demoiselles auxquelles elles montrèrent à travailler. Madame *Voisin*, femme du Chancelier de ce nom, leur procura toutes les permissions nécessaires pour former cet établissement.

MATHURINS, ou *les Religieux de la Sainte Trinité de la Rédemption des Captifs*, dans la rue des Mathurins. Cet Ordre a été institué en 1198 par *Jean de Matha*, & par *Felix de Valois*, ainsi nommé du Pays de sa naissance, ou de celui de sa demeure. Une pieuse simplicité en a établi les fondemens, & le récit des maux que souffroient les Chrétiens esclaves, à cause du mauvais succès des Croisades, suggéra à ces Fondateurs les moyens de leur procurer la liberté. Ces Religieux furent institués par une Bulle d'Innocent III, du 17 Décembre 1199, & par une seconde donnée à Viterbe le 18 Juin 1209, & ce Pontife donna à *Jean de Matha* la maison & l'Eglise de S. Thomas sur le mont *Célius*. Aussi-tôt leur Ordre s'étendit en France par la protection de Philippe-Auguste, & par les libéralités de plusieurs Seigneurs. *Gaucher III de Châtillon* leur donna un terrein propre pour y bâtir un Couvent: cet endroit se nomme *Cerfroid*, entre Gandelu & la Ferté-Milon, sur les confins du Valois. *V.* MEAUX, au mot DAMMARTIN.

On ignore quelle fut précisément l'année où ils vinrent s'établir à Paris où ils avoient déjà une maison avant 1209. Ils occupoient un Hôpital, ou Aumônerie, appellée de S. *Benoît*, laquelle étoit sous le titre de S. Mathurin, dont on y conservoit quelques Reliques. Les Religieux de la Trinité en prirent le nom qu'ils ont communiqué à la rue dans laquelle ils demeurent, & aux Maisons de leur Ordre en France.

Les bâtimens de cette Maison ont été augmentés peu à peu par les libéralités de S. Louis & de Jeanne, fille du Comte

de Vendôme, ainsi que par les acquisitions que ces Religieux ont faites. Le Cloître fut rebâti en 1219, par les ordres de *Robert Gaguin*, Ministre, c'est-à-dire Général des Mathurins. En 1610 on détruisit le portail de l'Eglise, lequel étoit du côté de la rue S. Jacques. Le nouveau portail & la cour fermée par une grille, ont été faits en 1729, sur l'emplacement de quelques maisons où l'on avoit placé deux étaux de boucherie & une halle au parchemin. Les Libraires y avoient eu leur Chambre syndicale depuis 1679, jusqu'en 1726. Cette halle avoit été accordée à l'Université, par acte du mois de Juin 1291.

L'Université tenoit ses assemblées dans une salle de cette maison, depuis le treizième siècle; mais Louis XV lui ayant donné le Collège de Louis-le-Grand, elle les y a transférées en 1764, de même que la salle du Tribunal.

Les panneaux des stalles du Chœur représentent la vie de *S. Jean de Matha* & *de Felix de Valois*. Ces tableaux ont été peints par *Théodore Van-Tulde*, Elève de *Rubens*; les figures d'Anges que l'on voit sur l'entablement de la grille qui sépare le Chœur de la nef, sont sculptés par *Guillain*. On les doit aux soins du *P. Louis Petit*, Général de l'Ordre, qui a fait faire l'orgue, & orner cette Eglise & le réfectoire de plusieurs tableaux. Il est peint lui-même dans le tableau posé au milieu de la nef, où l'on voit S. Louis qui présente ce Religieux à la Sainte Vierge.

Cette Eglise renferme les sépultures de *Robert Gaguin*, de *Jean de Sacro-Bosco*, grand Mathématicien de son temps, & de *François Baudouin* ou *Balduin*, savant Jurisconsulte.

Au bout du Cloître est une tombe plate, sur laquelle sont représentés deux hommes, avec cette épitaphe.

Hìc subtùs jacent LEODEGARIUS DU MOUSSEL *de Normaniâ*, *&* OLIVARIUS BOURGEOIS *de Britanniâ*, *oriundi*, *Clerici Scholares*, *quondam ducti ad Justitiam sæcularem*, *ubi obierunt*, *restituti honorificè*, *& hìc sepulti. Anno Domini 1408*, *die 16 mensis Maii.*

On lit cette inscription françoise contre une muraille, & bien plus au long.

Ci-dessous gissent Leger du Moussel *&* Olivier Bourgeois, *jadis Clercs-Ecoliers*, *Etudians en l'Université de Paris*, *exécutés à la Justice du Roi notre Sire*, *par le Prévôt de Paris*, *l'an 1407*, *le 26e. jour d'Octobre*, *pour certains cas à eux imposés; lesquels*, *à la poursuite de l'Université*, *furent restitués & amenés au parvis de Notre-Dame*, *& rendus à l'Evêque de Paris*, *comme Clercs*, *& au Recteur & aux Députés de l'Uni-*

versité, comme Suppôts d'icelle, à très-grande solemnité, & de-là en ce lieu-ci, furent amenés, pour être mis en sépulture, l'an 1408, le 16e. jour de Mai, & furent lesdits Prévôt & son Lieutenant démis de leurs Offices, à ladite poursuite, comme plus à plein appert par Lettres-patentes & instrumens sur ce cas. Priez Dieu qu'il leur pardonne leurs péchés. Amen.

Guillaume de Tignonville qui etoit le Prévôt, non seulement fut destitué de sa Charge, mais on l'obligea d'aller prendre ces deux corps au gibet de Montfaucon en cérémonie, & avec tous ses Archers, de les détacher lui-même du gibet, de les baiser à la bouche en présence des Assistans, & ensuite de les conduire jusqu'en cette Eglise.

Derrière l'Eglise étoit un cloître entouré de bâtimens d'un ancien gothique, mal sain & très-incommode par les terres du jardin. En 1761 *M. le Fevre*, Général de l'Ordre, en a fait construire les deux principaux côtés qui menaçoient ruine. La distribution & la décoration en sont très-bien entendues, & font un bon effet. Cela forme aujourd'hui un rez-de-chaussée sain & agréable.

MAUBERT, (*place*) Les anciens la nomment *platea Maldelberti*, place de *Maubert*, Evêque de Paris. On prétend que cette place étoit autrefois le lieu où *Albert le Grand* donnoit ses leçons. Ce fameux Théologien, venu de Cologne, n'avoit point d'école assez grande pour contenir le grand nombre des Auditeurs qui le suivoient; & c'est par corruption que le nom de *Maubert* a été donné à la place; c'est comme si l'on disoit la place de *Maître Albert*; mais cette origine est incertaine. Albert le Grand mourut, suivant son histoire, à l'âge de soixante & quinze ans, le 15 Février 1280. *Voy.* CARMES.

Il s'y tient un grand marché le mercredi & le samedi. A l'extrêmité est une belle fontaine qui fut bâtie en 1674, des matériaux de celle des Carmes que l'on détruisit la même année. Elle donne de l'eau de la Seine. *Voy. ce vol. pag. 87.*

On vend dans ce marché toutes sortes de légumes & d'herbages, de la marée, du poisson d'eau douce & du pain de Gonesse, *&c.* les mercredi & samedi. On y trouve un corps de garde du guet, un dépôt de pompes, une boëte aux lettres pour la Province, & une boucherie établie en 1245, comme celle de la montagne de Sainte Genevieve, des fiacres & brouettes, & un abreuvoir dans la Seine à très-peu de distance. Il y a dans ce quartier beaucoup de Marchands de chevaux, de Maquignons & de chevaux de louage.

Il eſt paſſé en proverbe, & l'on dit, en parlant d'un homme groſſier & impoli, qu'il a appris à faire des complimens à la place Maubert. On dit la même choſe des halles, où les Harengères ou Poiſſardes enſeignent en un jour plus de geſtes que l'on n'en apprend en un an en Rhétorique.

Ce Quartier comprend :

Le grand Couvent des Carmes, le Collège de Laon, le Séminaire des 33, les Collèges de la Marche, de Navarre, de Boncourt, les Filles de la Congrégation de N. D. la Maiſon des PP. de la Doctrine chrétienne, le Collège des Ecoſſois, N. D. de Sion, ou les Religieuſes Angloiſes, les Hoſpitalières, S. Medard, l'Hôpital de la Miſéricorde ou des cent Filles. S. Marcel, S. Martin, S. Hypolite, les Cordelières, les Filles Angloiſes, le Clos Payen, les Gobelins, l'Hôpital-général, Bicêtre, la Salpétrière, le Jardin-Royal des plantes, l'Hôpital de la Pitié, l'Abbaye de S. Victor, le Séminaire des Bons-Enfans, les Collèges du Cardinal le Moine, d'Arras, l'Egliſe & le Séminaire de S. Nicolas-du-Chardonnet, le Collège des Bernardins, la Communauté des Filles de Sainte Geneviève, dite *Miramions*, le pont de la Tournelle, la porte de S. Bernard, la rue de Bièvre, le Collège de S. Michel.

Les bornes de ce Quartier ſont à l'orient, les extrêmités des Fauxbourgs S. Victor & S. Marcel incluſivement : au ſeptentrion, les quais de la Tournelle & de S. Bernard, incluſivement : à l'occident, la rue paſſagère de la place, le marché, la montagne de Sainte Geneviève, les rues Bordet, Mouffetard & de l'Ourſine, incluſivement : au midi, l'extrêmité du Fauxbourg S. Marcel, incluſivement.

MAUBUISSON, Abbaye de Religieuſes de l'Ordre de Cîteaux, fondée par la Reine *Blanche*. L'Egliſe eſt un grand gothique commun. Le Sanctuaire eſt éclairé de deux rangs de vitrages l'un ſur l'autre, & orné de galeries d'architecture de moyen gothique. Le Chœur eſt des plus grands & des plus beaux, tout pavé d'une marqueterie de maſtic, qui de loin paroît être du marbre. La Reine *Blanche* eſt enterrée au milieu de ce Chœur, ſous une tombe de cuivre, élevée avec ſa figure du même métal, accompagnée de huit vers latins, dont le dernier marque qu'elle mourut Religieuſe : *tanta priùs, talis jacet hic pauper Monialis.*

Ce lieu eſt la ſépulture du Comte *Clerembaud*, mort en 1247 : de *Jean de Brienne*, dit le Prince d'Acre, ſecond fils de *Jean de Brienne*, Roi de Jéruſalem ou d'Acre, & de

Berengère de Castille, cousin germain de S. Louis, aussi enterré dans le Chœur: des entrailles d'*Alphonse de France*, Comte de Toulouse & de Poitiers, frère de S. Louis: de *Mathilde* ou *Mahaud*, Comtesse d'Artois & de Bourgogne, petite-nièce de S. Louis, sous une tombe de cuivre: des entrailles de *Charles-le-Bel*, mort le premier Février 1327, & de *Jeanne d'Evreux* sa troisième femme, décédée le 4 Mars 1370, avec leurs figures en marbre blanc. On y voit aussi la sépulture de *Bonne de Luxembourg*, fille du Roi de Bohème, épouse de *Jean*, Roi de France, décédée à Maubuisson le 11 septembre 1349, & celle des entrailles du Roi Charles V son fils, décédé en 1380, avec leurs figures en marbre blanc: la sépulture de *Jeanne de France*, fille du Roi *Charles-le-Bel* & de *Blanche de Bourgogne* sa première femme, morte fort jeune, le 17 Mai 1321; sa figure est en marbre blanc. Blanche de Bourgogne y prit l'habit de Religieuse en 1325, & y mourut en 1326; elle est enterrée dans le Chapitre. On y voit un grand tombeau de pierre, élevé & couvert de plaques de cuivre, avec la représentation de *Marguerite de Brienne-Beaumont*, femme de Beaumont, Prince d'Antioche, & Comte de Tripoli, décédée le 9 Avril 1328: on l'appelle communément la *Princesse d'Antioche*: elle étoit petite-nièce de la Reine *Blanche*, mère de S. Louis, & cousine germaine de *Blanche d'Eu*, seconde Abbesse de cette Maison.

Outre la sépulture de ces Princes & Princesses, plusieurs autres y ont été inhumés, sans que l'on sache en quel lieu; savoir, *Robert* II du nom, Comte d'Artois, fils de Robert I, & neveu du Roi Louis VIII. *Catherine*, fille de Charles V, morte au mois d'octobre 1388, à l'âge de onze ans, & déjà mariée à *Jean*, Comte de Montpensier. *Jeanne*, fille de Charles VI, morte à l'âge de deux ans.

Gabrielle d'Estrées y a été aussi inhumée, avec l'enfant dont elle étoit enceinte d'Henri IV.

Cette Abbaye souffrit beaucoup durant les guerres des Anglois, sous le règne de Charles VII. En 1652, tout le Couvent se retira à Pontoise, à cause des guerres civiles. *Voy.* ABBAYE DE MAUBUISSON, *tom. 1, p. 8.*

MAUCHAMP, Village à dix lieues de Paris, & trois d'Etampes, à droite du grand chemin qui conduit à Orléans, dans la même vaste plaine où est Torfou, au bout de laquelle on descend vers le nord à Boissy; vers le couchant, à Saint-Sulpice-de-Favières; vers le midi, à Etrechy; & vers l'orient,

à Bonne, dit Chamarante ; de ſorte que ce lieu eſt plus élevé que tous ces Villages : c'eſt un Pays de labourages, où les Seigneurs n'ont point fait conſtruire de château, peut-être à cauſe du défaut d'eau. Les Habitans ſont de la Juſtice de Chamarante, & ſous la coutume d'Etampes.

L'Egliſe eſt ſous le titre de S. Jean Baptiſte. On croit que les anciens Chevaliers du Temple ont eu cette Egliſe. La Cure a au moins trois cents ans d'érection. Elle eſt à la nomination de l'Archevêque de Paris.

MAUGARNY, Terre ſituée ſur la Paroiſſe de Margency.

MAUNY, eſt un lieu du Doyenné de Lagny ; il y a une Chapelle de S. Léonard, & une Ferme avec un Fief. Cette Chapelle eſt connue ſous le nom de *S. Liénard*, entre Belleaſſiſe & Ferrières, au couchant d'hiver de Jaſſigny. On aſſure qu'il s'y eſt fait des guériſons de nos jours.

Il y a un autre Mauny au Diocèſe de Paris, ſur la Paroiſſe de Limoges, Doyenné du vieux Corbeil, avec une Chapelle pareillement.

Cet autre Mauny ne conſiſte qu'en un manoir ſeigneurial, ou château, avec la Ferme, & une Chapelle qu'on dit être titrée de S. Claude ou de S. Etienne. On dit qu'elle peut produire 200 livres au Titulaire. Le droit qu'un Chapelain de l'Egliſe de Paris a dans la dîme de ce lieu depuis le treizième ſiècle, eſt cauſe qu'on trouve ſon nom dans des actes de ce temps-là. On dit qu'elle eſt à la nomination du Seigneur de Mauny, qui eſt ſitué dans le Doyenné du vieux Corbeil, Paroiſſe de Limoges.

MAUR-DES-FOSSÉS. (*Saint*) La ſituation de ce Bourg à deux petites lieues de Paris, dans une péninſule de la Marne, étoit naturellement celle qui convenoit à un château. Quelques Auteurs veulent, qu'outre le circuit que la Marne fait preſque tout au tour de cette péninſule, il y avoit encore des foſſés le long du bord de cette rivière, dans l'intérieur de la péninſule même. Le nom de *Foſſati* au pluriel, employé dans quelques anciens titres, autoriſe ce ſentiment. D'autres penſent qu'il n'y eut jamais qu'un foſſé tracé en ce lieu, pour en former une iſle, en y faiſant paſſer un bras de la Marne, ou que ſi ce foſſé n'étoit pas aſſez profond pour cela, il ſervoit au moins à empêcher, du côté des terres, l'entrée de la péninſule. C'eſt une opinion communément reçue, que ce lieu a eu primitivement le nom de *Caſtrum Ba-*

gaudarum, aussi bien que celui de *Fossatus*, qui est employé dans les plus anciens titres.

Or, ce que l'on peut dire de plus probable sur l'antiquité de S. Maur, c'est, 1°. qu'il a été d'abord couvert de bois, & qu'il faisoit partie de la forêt appellée *Vilcenia*, qui dans la suite a été coupée de ce côté-là, & dont le nom a été altéré en celui de Vincennes. 2°. Que lorsqu'on en eut abattu une partie dans le quartier de la péninsule, formée par la Marne, on bâtit dans ce lieu un temple en l'honneur du Dieu *Silvain*, ou *Dieu des bois*, & un édifice pour les Officiers de ce temple, qui fut qualifié de *Collège*, ce qui est prouvé par une pierre plate, d'environ un pied en quarré, laquelle avoit été faite pour être incrustée dans un mur ou sur une porte; * elle est composée de sept lignes, distribuées, comme on les voit ci-dessous, en caractères romains, de plus d'un pouce dans les premières lignes, & plus courts en diminuant, à mesure qu'on approche de la fin, avec un point après chaque mot.

COLLEGIUM.
SILVANI. REST
ITVERVNT. M.
AURELIUS. AUG.
LIB. HILARUS.
ET MAGNUS. CRYP
TARIUS. CURATORES.

Dom *Bernard* explique ainsi cette inscription : *Marcus-Aurelius, Affranchi d'Auguste, & surnommé Hilarus ; & Magnus Cryptarius, Curateurs ont rétabli le Collège de Silvain.*

---

* Feu M. le *Chevalier* l'avoit eue de son neveu de même nom, Chanoine de S. Maur, ensuite Chanoine de Notre-Dame; elle avoit été trouvée vers l'an 1725 par terre dans son bûcher, comme pierre inutile: ce bûcher fait partie de la grosse tour du cloître canonial. Il falloit qu'elle eût été incrustée précédemment dans le mur de cette tour, ou ailleurs à S. Maur. *L'Abbé Lebeuf, Hist. du Dioc. de Paris*, tom. 5, p. 103.

On peut présumer que toute la forêt de Vilcene, arrosée par la Marne, appartint à nos Rois dès le temps de la première race, avec la presqu'isle qui en formoit une bonne partie. Mais un peu auparavant qu'ils en prissent possession, il s'y étoit fait quelques Martyrs dans la plaine de cette péninsule; c'étoient des Chrétiens qui, fuyant les Barbares conduits par Attila en 451, s'étoient retirés en ce lieu & aux environs. Ils y furent mis à mort le 24 Juin, tant sur l'un que sur l'autre des bords de la Marne. Le seul d'entre ceux qui souffrirent au rivage droit, dont le nom se soit conservé, s'appelloit *Felix*. Les autres qui moururent en plus grand nombre, sous le glaive des Barbares à l'autre bord, furent des Chrétiens, dont les Chefs étoient originaires des environs de la Moselle ou du Rhin, à en juger par leurs noms d'*Agoard* & d'*Aglibert*. Ces deux Martyrs sont regardés comme les plus notables d'entr'eux.

Ce seroit ici le lieu de donner l'Histoire de l'Abbaye de S. *Pierre-des-Fossés*; mais les bornes de cet ouvrage ne nous le permettant pas, nous renvoyons le Lecteur à ce que nous en avons dit sommairement, *tom. 1, pag. 105*, & aux Recherches de M. l'Abbé *Lebeuf*, *tom. 5 de son Hist. du Dioc. de Paris*, *pag. 106 & suiv.* où l'on trouvera un détail complet: nous parlerons seulement ici de l'ancien édifice & des assises qui s'y tenoient.

Le bâtiment de l'Eglise de S. Maur, avec ce qui reste des anciens lieux réguliers, étoit situé dans l'endroit le plus bas du Village, & dominé par une montagne du côté du midi. D'abord on trouvoit des restes d'un ancien portique, qui avoit été de quatre travées, & dont la structure avoit paru être du troisième siècle. Il étoit entièrement découvert depuis plusieurs années, la voûte en ayant été abattue. On voit de cet endroit le haut du portail de l'Eglise, composé de pierres dures à deux pieds, taillées en rond, en lozanges, *&c*, ce qui formoit une espèce de marqueterie qui paroissoit être de sept à huit cents ans. Dans la nef, tous les piliers étoient du temps du Roi Robert, environ l'an 1000; mais ce qui étoit aujourd'hui élevé sur ces piliers, n'étoit pas si ancien, non plus que la voûte. La croisée étoit de l'architecture usitée au douzième siècle, ou de la fin du onzième. Le Sanctuaire étoit ce qu'il y a de plus nouveau, ne paroissant avoir que quatre cents ans; les vitrages étoient du quatorzième siècle: cet ouvrage, quoique peu ancien, menaçoit ruine, parce que les fenêtres sont trop larges, & les trumeaux trop étroits; & c'étoit à cause du péril, que l'on avoit rapproché le grand-

Autel du côté du Chœur, dont les ſtales ſe trouvoient, par ce moyen, dans la croiſée; c'étoit le 19 Mai 1719, que M. le Cardinal de Noailles avoit permis l'érection de ce nouvel Autel pour les ſépultures. *Voy. l'Abbé Lebeuf, tom. 5, pag. 227 & ſuiv.*

Il faut dire ici quelque choſe du concours qui ſe faiſoit à l'Abbaye des Foſſés & à Creteil, le 24 Juin avant l'an 1735, auquel il fut aboli.

Les Officiers de toutes les Juſtices des Terres dépendantes de l'Abbaye, étoient obligés d'y paroître devant le Prévôt ou Bailli. Tous les Habitans du Village ſe mettoient ſous les armes, & après l'Audience & l'appel de tous les Juges & de tous les Habitans, ce cortège aſſemblé alloit, tambour battant, drapeau déployé, faire la proceſſion dans l'Egliſe du Monaſtère; il ſortoit par-deſſous le cloître, & alloit, avec ſolemnité, allumer le feu de la S. Jean. Ce ſpectacle fit que les Artiſans de Paris & des environs, qui ne ſeroient partis de chez eux que le jour de S. Jean, de grand matin, vinrent dès le ſoir; & comme les Religieux vouloient retenir le peuple, au moins une partie de la matinée, ils prirent le parti de célébrer une Meſſe dès trois heures du matin.

Par la ſuite, les armes à feu ayant été inventées, on s'en ſervit à la proceſſion des Aſſiſes, & l'on en fit des décharges dans l'Egliſe même. C'eſt ce qui y attira encore plus de populace, & par conſéquent plus d'indévotion; de manière que les Religieux crurent que pour éviter ou appaiſer le tumulte occaſionné par cette reddition d'hommage ou de devoir ſeigneurial, il étoit à propos d'expoſer leurs Reliques. Cette expoſition ne fit qu'augmenter le déſordre; elle attira des malades dont le nombre augmenta d'année en année, d'autant plus aiſément, que l'on ſe mit ſur le pied d'y amener ceux qui étoient atteints du mal S. Jean, c'eſt-à-dire, de l'épilepſie ou du haut-mal, & peut-être à cauſe de la circonſtance du jour; & comme ils reſtoient la nuit dans l'Egliſe, ils obtinrent que la Meſſe qu'on diſoit au point du jour, fût chantée en l'honneur de S. Maur, qui a été auſſi invoqué pour le même mal. Cette Meſſe ſolemnelle, commencée du temps des Moines, fut continuée par les Chanoines, parce que le concours de malades continuoit. Au bout de cent ans ou environ, ces Chanoines avancèrent cette Meſſe à minuit, chantant Matines auparavant. Cette reſſemblance de la nuit de S. Jean avec la nuit de Noël, rendit la choſe plus myſtérieuſe, & attira encore plus de monde & de

malades

malades ; de sorte que les clameurs des uns & des autres ayant dégénéré en cohue & tintamarre de halle ou de foire * autour de l'Autel où est la Châsse de S. Maur, sans parler des profanations qui se commettoient dans le reste de l'Eglise, M. *de Vintimille*, Archevêque de Paris, crut devoir faire cesser ces scandales, par une Ordonnance qui défendoit aux Chanoines de S. Maur d'ouvrir leur Eglise avant quatre heures du matin, le jour de S. Jean, & d'y dire la Messe à minuit. Ainsi a fini ce concours prodigieux de peuple, qui, selon *la Martiniere*, se faisoit des extrêmités de la France, & même des Pays étrangers.

On lit dans un Mémoire fourni par un Chanoine de S. Maur en 1745 : » Il ne reste plus à S. Maur de cérémonie » extraordinaire à la S. Jean, que l'ombre de celle qui y attira » autrefois le concours du peuple, privativement à Creteil, » & qui le rendit si nombreux & si célèbre. Ce sont les Assises » que les Seigneurs de la Terre ont continué de faire tenir, » quoique la Seigneurie soit, depuis plus de cent cinquante » ans en main laïque. Mais ce n'est plus qu'une pure céré- » monie, à laquelle les Officiers du Chapitre n'ont pu être

---

* Pendant quatre heures que duroient les Matines & la grand'Messe de minuit, on n'entendoit que des cris & hurlemens continuels de malades ou prétendus tels des deux sexes, que six ou huit hommes promenoient étendus sur les bras, tout-autour de la Chapelle de S. Maur. Les Malades crioient de toutes leurs forces : *S. Maur, grand ami de Dieu, envoyez-moi santé & guérison, s'il vous plaît.* Les Porteurs faisoient encore plus de bruit en criant : *du vent, du vent* ; & des personnes charitables éventoient les malades avec leurs chapeaux. D'autres crioient : *place au malade, gare le rouge*, parce qu'on prétend que cette couleur est contraire aux Epileptiques. Quand un malade avoit répété trois fois de suite sa prière, on le comptoit guéri, & l'on crioit à haute voix : MIRACLE, MIRACLE ; enfin c'étoit un vacarme si grand, que l'on n'entendoit point le Clergé chanter, & qu'il se formoit trois ou quatre différens chants dans les différentes parties de l'Eglise. Pendant cette nuit, il y avoit dans la même Eglise de petits Marchands de bougies & d'images, des Mendians de toute espèce, des Vendeurs de tisane qui crioient : *à la fraîche, à la fraîche* ; tout cela augmentoit le désordre ; & après la grand'Messe qui finissoit vers les deux heures, les Pélerins & Pélerines les plus sages couchoient dans l'Eglise, sans se gêner sur leurs petits besoins : les autres alloient passer la nuit dans les Cabarets ou aux Marionnettes, ou bien à la danse. C'est ainsi que se passoit cette prétendue dévotion. *L'Abbé Lebeuf, Hist. du Dioc. de Paris, tom. 5, pag. 132.*

» contraints d'assister, comme du temps que l'Evêque de
» Paris & le Chapitre de S. Maur étoient Seigneurs. Cependant le cortège armé, ainsi qu'il est dit ci-dessus, continue toujours de passer à travers l'Eglise où les gens armés
» font la décharge de leurs fusils. »

La Chapelle de *Notre-Dame des Miracles* est située à côté du portique de l'Eglise de S. Maur, vers le septentrion.

Après la réunion des Chanoines de S. Maur à S. *Thomas du Louvre*, & ensuite au Chapitre de S. *Louis du Louvre*, *voy. pag. 422 & suiv.* l'Eglise a été interdite, & les Reliques apportées à Paris le 27 Janvier 1750, pour être déposées dans la Chapelle intérieure de l'Archevêché; & le Dimanche 30 Août de la même année, M. l'Archevêque en fit la distribution, savoir : aux Chanoines de S. Maur réunis, la Châsse de S. *Babolen*; celle de *Sainte Colombe* ou de *S. Mein*, avec toutes les autres petites Châsses, Coffres, Reliquaires & Philacteres qui avoient été dans leur Trésor, à l'Abbaye des Fossés, & un os du bras de S. Maur; à la Chapelle de S. Bond sur la Paroisse de S. Merry, un os d'un des bras de S. Babolen; aux Religieux de l'Abbaye de S. Germain-des-Prés, le chef & le corps de S. Maur : M. l'Archevêque ne s'est conservé que le tibia droit de S. Maur, & le tibia gauche de S. Babolen. Ce Prélat a destiné aussi pour l'Eglise Paroissiale de S. Maur, une vertèbre & une petite côte de S. Babolen, outre un Reliquaire d'argent en forme de croix, contenant une dent de S. Maur; & pour des Paroisses du Diocèse de Paris, Joui-le-Moutier & Bois-d'Arcy, trois autres petits ossemens de S. Babolen; ces Reliques y sont vénérées comme de véritables & authentiques Reliques de Saints connus du Pays.

Avant que de découvrir & démolir l'Eglise de S. Maur, on a commencé au mois d'Octobre 1750 à exhumer les corps qui y étoient enterrés, lesquels ont été portés, partie à la Chapelle de Notre-Dame des Miracles, & partie à l'Eglise de la Paroisse.

François Rabelais qui avoit été Cordelier, puis Bénédictin, qui quitta ensuite pour se faire Médecin, eut de *Jean du Bellay*, Evêque de Paris en 1536, la huitième & dernière prébende de S. Maur, lorsque l'Abbaye fut sécularisée. On prétend que ce fut alors qu'il se mit à composer son *Pentagruel*. Comme l'on a encore de lui plusieurs autres ouvrages, quelques-uns ont pu être composés à S. Maur.

On voit dans la péninsule des Fossés deux Paroisses, celle de S. Hilaire-de-la-Varenne, & celle de S. Nicolas. Le bi-

timent de la première est fort petit, & dans le goût des édifices modernes. L'Archevêque nomme de plein droit à cette Cure qui est à portion congrue. La Paroisse de S. Nicolas qui est dans le Bourg, est la plus nombreuse du territoire des Fossés ou de S. Maur. Elle n'étoit d'abord qu'une simple Chapelle où les Moines avoient établi un Chapelain. Elle fut érigée en Cure par Guillaume d'Auvergne, fait Evêque de Paris en 1228. La construction tant du Chœur que de la tour, est du treizième siècle; elle finit en quarré au pignon du côté de l'orient, est accompagnée d'une aile à côté du Chœur vers le midi, & ensuite d'une galerie en forme de cloître. La nomination de la Cure, qui avoit appartenu à l'Abbé des Fossés, est retournée de plein droit à l'Evêque de Paris, lors de l'extinction du titre abbatial en 1536. Il y a un canton de maisons un peu éloigné du gros Bourg, & qui s'appelle *le Pont de Saint-Maur;* il étoit originairement de la Paroisse de Fontenay-sur-le-bois; il est aujourd'hui de celle de Saint-Maur. Le Château fut élevé par *Jean du Bellay* Evêque de Paris, à la place où étoit l'ancien Palais abbatial. C'est un des lieux de plaisance les plus beaux des environs de Paris, soit par les bâtimens, soit par les jardins que les Princes de Bourbon-Condé y ont fait faire & embellir.

Ce fut à S. Maur que les Confrères de la Passion essayèrent les premières représentations des mystères de la Passion de notre Seigneur, peut-être fut-ce dans quelques salles du Monastère. Ce fut aussi dans ce Bourg, dans une maison située en entrant du côté de Vincennes à main droite, qu'a été fabriqué d'abord au siècle dernier, le raz dit de S. Maur, espèce d'étoffe, par un M. *Charlier*, dont la famille subsiste encore à Paris.

En général le territoire de S. Maur n'est pas très-fertile. Les Naturalistes y trouvent des pierres spéculaires, de petits caillous jaunâtres avec des ramifications noires très-délicates, & des pierres qui sont moitié pierre & moitié caillou.

MAURICE, (*Saint*) petit Village près de Charenton, où l'on transporta le prêche des Protestans, établis précédemment au Village d'Ablon. *Voy.* ABLON.

MAY. (*le Château de*) Ses ruines consistent en deux ou trois pans de murailles épaisses de trois à quatre pieds. Il est de la Paroisse d'Argenteuil, de même que les terres qui en dépendent, & appartiennent au Grand Prieur de France. Ces

ruines sont entourées de vignes, & l'on en a même planté dessus.

MEAUX. (*Election de*) Cette Election est placée à l'Est de Paris, entre celles de Senlis, de Paris, de Rosoy, de Coulommiers, & les Généralités de Châlons & de Soissons. On lui donne douze lieues de long sur neuf de large. Elle est arrosée par les rivières de Marne, du grand & du petit Morin & quelques ruisseaux.

Meaux, chef lieu de cette élection, & Capitale de la Brie, est située sur la Marne dans une plaine fort belle, à dix lieues de Paris, au 20e. degré 32 minutes de longit. & au 48e. degré 56 minut. 50 sec. de latit. septentrionale. Il y a un Evêché, un Bailliage, un Présidial, une Prévôté & un grenier à sel. Cette Ville est divisée en deux par la rivière; une partie s'appelle la Cité, l'autre le Marché. Dans le neuvième siècle, elle essuya le traitement le plus rigoureux de la part des Normands: ces Barbares s'en emparèrent contre la foi du traité que l'on venoit de conclure avec eux, la livrèrent au pillage, & la brûlèrent après en avoir enlevé toutes les richesses. Meaux a la gloire d'être la première des Villes du Royaume qui a renoncé au parti de la Ligue, pour se soumettre à Henri IV. Elle est si jalouse de cet avantage, qu'elle a fait écrire cet événement au-dessus d'une de ses portes pour en conserver la mémoire: *Henricum prima agnovi*, &c. Par reconnoissance elle a élevé un mausolée à son Gouverneur *Louis de l'Hopital-Vitry*: on a deposé son cœur dans une coupe qui est supportée par une colonne de marbre, à côté du grand-Autel de la Cathédrale. Meaux a eu pour Evêque le savant M. *Bossuet* qui a fait tant d'honneur aux sciences & à l'Episcopat.

Philippe-le-Bel réunit à la Couronne le Comté de Meaux qu'il avoit eu de son mariage avec *Jeanne*, Comtesse de Champagne. Sous la première race de nos Rois, Meaux faisoit partie du Royaume de Neustrie. Le buste de cette Princesse est attaché à la voûte de l'Eglise. La tour qui reste est fort belle: le Sanctuaire est, aux yeux des connoisseurs, un chef-d'œuvre d'architecture.

L'Abbaye de S. *Faron*, de l'Ordre de S. Benoît, est dans le Fauxbourg de ce nom. On y voit les tombeaux d'*Oger* & de *Benoît*, que l'on prétend avoir été deux Prieurs du temps de Charlemagne.

On tient à Meaux un marché franc tous les premiers samedis du mois. Son principal commerce consiste en bétail, en

laines, en bled & en fromages. La terre y eſt ſi fertile, que Ptolemée l'appelloit *Latium Meldorum*, par alluſion aux environs de Rome.

Jouarre eſt célèbre par une Abbaye de Filles de l'Ordre de S. Benoît, fondée par *Adon*, frère de S. Ouen, Référendaire ou Chancelier du Roi Dagobert.

Les environs de *Mitri*, que l'on appelle la *propre France*, ſont des terres fortes, & qui produiſent d'excellent froment.

La Ferté-Sous-Jouarre, eſt une petite Ville ſur la Marne, qui a un Bailliage, un Hôtel-Dieu, une Communauté de Religieuſes, & de fort belles promenades.

Dammartin a un Bailliage & titre de Comté; il ne reſte du château qu'une vieille tour qui tombe en ruine: la ſituation en eſt très-belle. Ce Comté eſt reſté dans la maiſon de Condé. Le Chapitre a été fondé dans le quinzième ſiècle par *Antoine de Chabannes*, qui étoit un de ſes Comtes. Son Hôtel-Dieu eſt gouverné par des Sœurs de la Charité. On tient à Dammartin une foire par an, & deux marchés par ſemaine; on y vend beaucoup de bled pour Paris. Chaque ſetier doit deux ſols au Seigneur: le Meûnier en paie un, & l'Acheteur l'autre. Les Religieux Trinitaires de la Rédemption des Captifs, ont à *Cerfroid* une maiſon de ſix à ſept Chanoines, à laquelle on donne environ 7000 livres de rente; elle paſſe pour être la première de cet Ordre. On prétend que le nom de *Cerfroid* vient de ce qu'il y a dans le voiſinage une fontaine, dans laquelle un cerf pourſuivi par des Chaſſeurs, ſe jetta & mourut de froid.

La Maiſon du *Mont-de-Piété* du même Ordre, eſt ſur la Paroiſſe de Coupevrey: on doit y élever gratuitement ſix enfans. Ce ſont les Princes de *Guimené* qui nomment aux Places.

Il y a dans cette Election pluſieurs Chapelles ou Cryptes, qui ont ſervi aux premiers Fidèles pour y célébrer les Myſtères, comme la Chapelle ſouterreine de l'Egliſe de *Chamigny*, & celle que l'on voit dans le cimetière voiſin de l'Egliſe de Jouarre, & qui eſt faite en forme de caverne. On y voit des tombeaux que l'on dit être ceux de quelques Martyrs, On aſſure que cette dernière a été conſacrée autrefois à un culte idolâtre, & que Jupiter a eu une ſtatue dans cet antre, que l'on nomme *Jovis antrum*.

L'Abbaye *du Pont-aux-Dames*, de l'Ordre de Cîteaux, eſt ſur la Paroiſſe de Couilly; elle fut fondée en 1225 par *Hugues de Chaſtillon*, Comte de Blois, qui depuis a porté le nom de Comte de *Saint-Paul*. Il tira les premières Religieuſes de l'Abbaye de *S. Antoine* de Paris. La Maiſon fut

d'abord établie auprès du pont de Couilly, & on la nomma *Pont-Notre-Dame*. Trois ans après on la transféra au Village de Rues, qui par-là a perdu son nom. Il y a eu plusieurs Abbesses d'un rang distingué. Deux enfans de Charles-le-Bel, morts au berceau, y ont été inhumés; on y a déposé les entrailles de *Blanche*, Duchesse d'Orléans : le Fondateur a été enterré dans le Chœur avec *Marie d'Avesne* son épouse. A la mort de Louis XV, Madame la Comtesse *du Barry* s'est retirée dans cette Abbaye.

Cressy a un Bailliage, une Prévôté, une Maîtrise particulière des Eaux & Forêts, & quelques Maisons Religieuses. Crouy a été érigé en Duché-Pairie. On fait de fréquens pélerinages au Prieuré de S. *Fiacre*, de l'Ordre de S. Benoît.

La maison de campagne des Evêques de Meaux est à *Germigny*. *Fublaines* avoit autrefois une Communauté de Minimes que l'on a transportée à Cressy.

Le Collège de *Juilly* qui appartient aux Oratoriens, est à trois lieues de Meaux.

Lizy a titre de Châtellenie & un Hôtel-Dieu. Il y a une manufacture de chapeaux, & un marché considérable pour le bled tous les vendredis.

La Ministrerie de *Silvelle* est à Magny-le-Hongre; celle de la *Villette-aux-Aulnes* est à Mitry; toutes deux sont de l'Ordre des Trinitaires. Le château de *Bois-le-Vicomte* a été bâti au commencement du siècle dernier.

Monceaux est une Maison royale. La terre de *Monthion* a été érigée en Baronnie : il y a à Rebais une Abbaye de l'Ordre de S. Benoît, & un Hôpital. *Le Rouget*, Prieuré simple, est sur la Paroisse de Chamigny; la collation appartient à l'Abbé de Chambre-Fontaine.

Il y a un Hôtel-Dieu à *Vareddes*, à *Tribaudould* & à *Villeneuve-le-Comte*. La Terre de *Tresmes* a été érigée en Duché-Pairie en 1643; il y a un superbe château. On en voit de fort beaux à *Annet*, à *Bailly-Romain-Villiers*, à *Bellot*, à *Bellon*, à la *Chapelle-sur-Crecy*, à *Chamigny*, à *Rutel*, à *Compart*, à *Condé-Sainte-Libiaire*, à *Courtevroust*, à *Saint-Cyr*, à *Mauregard*, à *Monthion*, à *Moussy-le-Vieux*, au *Plessis-du-Bois*, à *Quincy*, à *Sancy*, &c.

Le terrein de cette Election est fertile par-tout, & produit beaucoup de bled : il y a quelques étangs dans la partie méridionale, & dans les environs de Jouarre.

MÉCHANICIENS. Ce sont ceux qui possèdent & professent la science du *mechanisme*, sans le secours de laquelle

rien ne se pratique dans les arts & métiers. Les principaux objets qui servent de base dans la méchanique, sont le *plan incliné*, le *levier*, le *coin*, la *roue*, la *poulie* & la *vis*, dont l'emploi de chacun fait à propos, & suivant l'exigence des cas, multiplie le degré de force ou de vitesse, & facilite les effets de toutes sortes d'opérations. Parmi le petit nombre d'habiles Méchaniciens, nous nommerons ici M. *Messier*, Méchanicien du Roi, dont la partie est consacrée au luminaire & à la décoration des Eglises. Il a inventé les cierges à ressort avec leurs canons, depuis trois pieds jusqu'à dix de haut, prix 6 livres 5 sols jusqu'à 15 livres 10 sols; des flambeaux depuis quatre pieds jusqu'à douze, 10 livres 16 sols jusqu'à 60 livres; des bougies depuis un pied jusqu'à dix-huit pouces, 3 livres & 3 livres 7 sols; des demi-canons pour les bougies, 2 livres; pour les cierges depuis trois jusqu'à sept pieds, 4 livres; pour les cierges au-dessus & petits paschals, 5 livres; canon des grands paschals, depuis huit jusqu'à douze livres, &c. Par ce moyen on ménage la cire des deux tiers; elle n'est point exposée à couler & à salir les ornemens de l'Autel; elle conserve toujours le même degré de hauteur; on peut brûler toute sorte de cire, en ce qu'elle n'est point exposée à la vue, étant renfermée dans un canon qui ne laisse appercevoir que la lumière; elle se consume sans déchet jusqu'à la fin. On peut nétoyer les canons avec un linge imbibé d'huile d'olive.

MEDARD, (*Saint*) Eglise paroissiale, rue Mouffetard, attenant la rue d'Orléans, Quartier de la Place Maubert.

Le lieu où cette Eglise est actuellement, étoit autrefois le *Bourg de Saint-Medard*. Avant la construction des maisons, elle étoit isolée, & au milieu de terres labourables, de clos & de jardins. Tout le canton étoit dans la censive de S. Pierre & de S. Paul, aujourd'hui l'Abbaye de Sainte Genevieve, qui, selon toutes les apparences, y fit bâtir l'Eglise de S. Medard en faveur de ses Censitaires. Le Curé qui est toujours un Religieux de cette Abbaye, en est la preuve. Les Rois Robert, Henri I, Philippe I, & les Papes Innocent III, Alexandre III & Luce III, dans la confirmation qu'ils firent des biens, privilèges, franchises, droits, terres & seigneuries de cette Abbaye, qui lui avoient été accordés par Clovis, premier Roi chrétien, ont toujours spécifié *le Bourg & l'Eglise de S. Medard*. Il n'y a rien qui soit digne de curiosité dans cette Eglise. Elle fut cependant considérablement agrandie en 1586, & depuis. *Olivier Patru*, natif de Paris, fils d'un

Procureur en la Cour, Avocat au Parlement, & un des plus célèbres de l'Académie Françoise, surnommé, à cause de son éloquence, le *Quintilien François*, est enterré dans cette Eglise, derrière la Chapelle de la Vierge. Il a laissé d'excellens plaidoyers, & d'autres ouvrages écrits avec la plus grande éloquence, & dans le style le plus poli & le plus correct. On convient que personne n'a possédé mieux que lui la langue françoise. Il mourut à l'âge de soixante & dix-sept ans, dans une pauvreté si grande, qu'à peine laissa-t-il de quoi se faire enterrer : triste exemple pour les Gens de lettres, dont le désintéressement les porte à négliger leur fortune & à mépriser les richesses, pour ne s'appliquer qu'à l'étude des sciences. On rougit de citer ici les *Amelot* de la *Houssaye*, les *Moreri*, *Regis*, d'*Ablancourt*, *Duchesne*, *Vaugelas*, *Richelet*, *le Pays*, *du Ryer*, *du Verdier*, J. *de Launoy*, Cl. *Fauchet*, G. *Brice*, *Sauval*, *Boissy*, & un plus grand nombre encore de Savans & d'honnêtes gens qui ont langui dans l'indigence & le mépris, privés des secours les plus nécessaires à la vie. On peut lire dans G. Brice, une épitaphe fort bien faite, que le Poëte *Tallemant des Reaux*, de l'Académie Françoise, & un de ses amis, ont composée, pour être placée sur un tombeau que le défaut de fonds n'a pas permis qu'on érigeât à sa mémoire. Le célèbre *Pierre Nicole* est aussi inhumé dans cette Eglise. Il étoit né à Chartres, d'une famille très-distinguée ; les excellens écrits dont il a enrichi le public, entr'autres, ses *Essais de morale*, & une Version latine des Lettres provinciales, sous le nom de *Guill. Vendrock*, avec des notes curieuses, disent plus à son honneur que l'épitaphe la plus savante. Il mourut le 16 Novembre 1695. A côté de lui est inhumé *Jacques-Joseph Dugué*, Prêtre, natif de Montbrison en Forez, son ancien ami. Il mourut à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, le 15 Octobre 1733. Nous avons de lui un grand nombre d'ouvrages de piété, & entr'autres, *sa Prière publique*. Dans le petit cimetière est inhumé le célèbre Diacre Fr. de *Paris*, qui mourut le premier Mai 1727, âgé de trente-sept ans. Voy. son épitaphe dans Piganiol de la Force, Descript. de Paris, tom. 5, pag. 216.

MÉDECINE. (*Faculté de*) La maison de cette Faculté fut bâtie rue de la Bucherie, l'an 1472 ; & l'an 1608 on y éleva le grand théâtre anatomique, qui a été rebâti à neuf en 1744.

Cette Faculté, anciennement comprise, comme celle de Théologie & de Droit, dans les Nations qui composoient

& composent encore la Faculté des Arts, fut séparée de celle-ci vers le même temps que les deux autres. Ses loix & ses usages ont peu varié depuis la réforme du Cardinal d'Estouteville, qui lui-même ne trouva rien à y ajouter que la thèse d'*Hygiène*, appellée, pour cette raison, *Cardinale*.

La Faculté de Médecine exige de ceux qui veulent prendre les degrés, 1°. qu'ils aient fait leurs cours de Philosophie dans l'Université de Paris, & qu'ils y soient reçus Maîtres-ez-Arts. 2°. Qu'ils aient au moins quatre ans d'étude sous ses Professeurs, ou soient Docteurs d'une des Facultés de Médecine du Royaume. Tous ses Docteurs ont le titre de *Régens*, tant parce qu'ils sont éligibles pour remplir les Chaires, que parce qu'ils peuvent faire des leçons chez eux, outre celles que donnent, aux Ecoles mêmes, des Professeurs de la Faculté, dont les attestations sont les seules nécessaires pour obtenir des degrés.

On élit tous les ans, le premier samedi d'après la Toussaint, les Professeurs au nombre de sept, & le Doyen, qu'il est cependant d'usage de continuer deux ans, ainsi que le Bibliothécaire. Les Ecoles s'ouvrent, depuis quelque temps, au commencement d'Octobre, comme celles de la Faculté des Arts, & elles se ferment au mois de Juin, la surveille de la S. Pierre.

Les Statuts de cette Faculté exigent que les Etudians prennent chaque année quatre inscriptions chez le Doyen; ils étendent à deux années & plus le cours de la Licence, qui commence tous les deux ans dans le carême, & finit de l'été suivant en deux ans. Il est possible d'obtenir quelquefois la grace d'être admis à ne se présenter qu'au mois d'Octobre, qui suit l'ouverture de la Licence, & c'est ce qu'on appelle *Jubilé*; cette faveur a été permise par les Statuts.

Pendant le cours de la Licence, on soutient publiquement quatre thèses, auxquelles tous les Bacheliers assistent comme le Soutenant, depuis six heures jusqu'à midi. Ils critiquent, de vive voix, la thèse de leur Confrère, pendant les deux premières heures, chacun à leur tour. Les trois heures suivantes sont remplies par les Docteurs, nommés pour argumenter contre le Répondant; & pendant la dernière heure, chaque Bachelier est encore obligé de répondre à une question particulière & non préparée.

Dans la thèse d'*Hygiène*, ce sont les Bacheliers eux-mêmes qui argumentent contre celui qui soutient.

Outre ces actes publics, les Bacheliers sont encore éprouvés par cinq examens qui durent chacun une semaine, & auxquels

la Faculté seule assiste ; c'est après le premier de ces examens, que l'on est admis au Baccalauréat, si, par ses réponses, on a satisfait.

A la fin de la Licence, les Bacheliers, accompagnés des *Appariteurs*, vont inviter, par des discours latins, à l'acte public des *Paranymphes*, toutes les Chambres du Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, le Châtelet, & le Bureau de la Ville. Dès qu'ils se présentent, l'Audience cesse, & le Président, après avoir aussi répondu par un discours latin, prononce en françois que *la Cour*, ou *la Chambre y assistera à la manière accoutumée.*

Le Dimanche précédent, les Bacheliers sont présentés dans une salle de l'Archevêché, au Chancelier de Notre-Dame, par le Doyen de la Faculté, qui prononce un discours latin, auquel le Chancelier répond dans la même langue. Le lendemain des *Paranymphes*, il fait, de concert avec le Doyen & les Docteurs, la distribution des *lieux* que les Bacheliers ont mérité par leur travail ; puis il leur donne la bénédiction, après laquelle ils peuvent recevoir le bonnet de Docteur ; mais ils sont encore tenus de présider, après la S. Martin suivante, à une thèse qui, seule, donne titre de *Régent*

Il est facile de juger, par cette indication abrégée de ce qui se pratique dans cette Faculté, avec quelle attention rigoureuse elle éprouve & choisit les Sujets qu'elle présente au public, pour exercer une profession aussi nécessaire & aussi importante que celle de Médecin. Il ne faut pas oublier qu'elle fait donner aux pauvres malades, par six de ses Membres, assistés du Doyen, des consultations gratuites, tous les samedis de l'année, après la Messe que la Faculté fait dire à neuf heures & demie, & qu'elle assemble tous les premiers samedis de chaque mois, douze Docteurs, outre le Doyen, pour faire rapport des maladies qui ont règné pendant le mois précédent, & des remèdes employés avec le plus de succès pour les combattre. Ce rapport est porté par le Doyen dans les registres de la Faculté ; mais ce sont les Bacheliers qui écrivent, sous la dictée des Docteurs, les consultations pour les pauvres. Les assemblées se tiennent dans l'Ecole supérieure, au premier étage.

Le Clergé de la Paroisse S. Etienne-du-Mont vient tous les ans célébrer la grand'Messe dans la Chapelle des Ecoles, le 18 Octobre, jour de S. Luc, Patron de la Faculté.

MEDERIC. (*Saint*) *Voy.* MERRY. (*Saint*)

MÉGISSIERS. Ce sont ceux qui donnent la première façon au parchemin & vélin, & qui passent les peaux en blanc, pour les mettre en état d'être employées par les Gantiers, ainsi que les peaux dont on veut que le poil soit conservé. Les Statuts de cette Communauté sont de 1407, sous Charles VI, & confirmés par François I & Henri IV.

Par Ordonnance de Police du 20 Octobre 1702, il est expressément défendu aux Mégissiers & Tanneurs, de porter à la rivière leurs cuirs, bourres & immondices, pour y être lavés, & de faire vuider les eaux qui sont dans leurs *plains*, de manière que le public n'en puisse être incommodé, à peine de 300 livres d'amende, dont les pères, mères & maîtres seront civilement responsables envers leurs enfans, domestiques, & d'interdiction en cas de récidive. L'apprentissage est de six ans. Le brevet coute 20 livres, & la maîtrise 600 livres, avec chef-d'œuvre. Patron Sainte Madeleine; Bureau rue Mouffetard. La commodité de la petite rivière de Bièvre ou des Gobelins, a fixé la majeure partie de ceux qui composent ce Corps, dans le Fauxbourg S. Marcel.

MELUN. (*Election de*) Cette Election est placée au sud-sud-est de Paris, entre celles de Paris, de Rosoy, de Montereau, de Nemours & d'Etampes. On lui donne onze lieues de long & autant de large. Les rivières qui l'arrosent sont la Seine, le Loing, la Juine & l'Escole.

Melun, chef-lieu de cette Election, est située sur la Seine, à dix lieues de Paris, au 20e. deg. 18 min. de longit. & au 48e. deg. 32 min. de latit. septentrionale. Il y a un Présidial, un Bailliage, une Prévôté & un Grenier à sel. Il y a aussi à Melun, comme à S. Denis & à Pontoise, un dépôt de la Mendicité.

La Déesse *Isis* a eu un Temple à Melun; on en voit encore les vestiges. Cette Ville fut prise par les Normands lors de leurs premières incursions en France. En 1420, elle soutint un siège de quatre mois entiers contre les Anglois: la famine obligea les Assiégés de se rendre. L'Anglois viola les articles de la capitulation, & traita les Habitans comme Prisonniers de guerre; mais dix ans après, ils eurent leur revanche & chassèrent les Anglois sans le secours d'aucunes troupes réglées. En 1666 Louis XIV retira de M. *Fouquet* le domaine de Melun, que Louis XII avoit aliéné en 1513.

Dans la partie supérieure de la Ville, est l'Abbaye de *S. Pierre*, de l'Ordre de S. Benoît, où il n'y a ordinaire-

ment que quatre ou cinq Religieux. Elle eſt dans une ſituation très-agréable ,& les jardins en ſont fort beaux.

Le commerce principal de cette Ville conſiſte en vin, en bled, en farine & en fromages. Melun eſt la Patrie de *Jacques Amyot*. Charlemagne paſſe pour avoir été le Fondateur de ſon Chapitre. Henri IV a poſé la première pierre du Couvent des Capucins.

Fontainebleau eſt un Bourg qui a une Prévôté royale, une Maiſon des eaux & forêts, & une Capitainerie des Chaſſes. *Voy*. FONTAINEBLEAU.

Il y a ſur la Paroiſſe d'*Auvernaux* une Commanderie de l'Ordre de Malthe, dont la Cure dépend. *Champeaux*, au Diocèſe de Sens, a un Chapitre compoſé de dix ou douze Chanoines, qui ſont Seigneurs du lieu.

L'Etang de Vernouillet eſt une Terre qui a été long-temps dans la maiſon *de l'Hopital*; elle eſt compoſée de ſix Fiefs, dont trois relevent du Roi, & ont chacun haute, moyenne & baſſe Juſtice. Il y a des cenſives conſidérables avec des droits de chaſſe, de pêche & de lods & ventes; pluſieurs fermes conſidérables, une tuilerie, des moulins, des étangs, des prés, des vignes, des terres & des bois. Le bâtiment eſt ancien; il eſt entouré de larges foſſés pleins d'eau; les jardins ſont ornés de grilles & de terraſſes : on donne au parc une étendue de cent ſoixante & quinze arpens, fermés de murs. *Voy*. ETANG *de Vernouillet*. *Andreſſelles* à trois lieues de Melun, eſt un Village où il y a un château.

L'Archevêque de Sens nomme à la Cure d'*Aubigny*, le Général des Trinitaires à celle d'*Avon*, Paroiſſe ſituée au bout du parc de Fontainebleau. Le Duc de Villars eſt Seigneur de *Blandy* en Brie; Cure qui paſſe pour la plus conſidérable de toutes celles de l'Election, elle eſt auſſi à la nomination de l'Archevêque de Sens. *Boiſſette*, *Boiſſize-le-Bertrand*, *Bombon*, *Champagne*, *Cely*, *Bourron*, *Bréau*, *Chartrettes*, *Fleury* & *Champeuil*, ſont autant de Villages où les Seigneurs ont leurs châteaux. Il y en a de même à *Guigneville*, à *Rubelles*, à *Sucy-ſur-Yèbles*, &c. Il n'eſt pas rare de trouver dans cette Election des Cures de mille à douze cent livres; telles ſont celles d'*Aubigny*, de *Balincourt*, de *Beaune*, de *Boutigny*, de *Saint-Germain-ſur-Eſcole*, de *Saint-Jean-du-Gard*, de *Maincy*, de *Milly-en-Granges*, de *Moigny*, de *Mondeville*, de *Montigny-ſous-Créez*, de *Nandy*, de *Noiſy*, d'*Oncy*, de *Perthes*, de *Saint-Port*, de *Samois*, de *Touſſon*, de *Soiſy-ſur-Eſcole*, de *Sucy-ſur-Yèbles*, de

Vernou, de *Vaux-le-Penil*, de *Vert-Saint-Denis*, de *Villiers*, *Fort-l'Oiseau*, d'*Yèbles*, &c.

Milly est une petite Ville avec Bailliage, & environ trois cent trente feux. La Terre d'Yèbles, Paroisse située à trois lieues de Melun, dans le diocèse de Sens, est une dépendance du Marquisat de Coubert. L'Abbaye du *Jard* n'est pas éloignée de Melun. En 1203, on y appella les Chanoines réguliers de Pacy. L'Abbé *de Voisenon* l'a possédée jusqu'à son décès arrivé en 1775. L'Abbaye royale *du Lys*, à un quart de lieue de Melun, sur le bord de la rivière, appartient à des Religieuses de l'Ordre de Cîteaux. Elle est fondée par la Reine *Blanche*, mère de S. Louis. La riche Abbaye de *Barbeaux*, de l'Ordre de Cîteaux, est à deux lieues de Melun. Elle fut fondée en 1147 par *Louis le Jeune*. La belle Terre de *Voisenon* a été érigée en Comté.

Il y a quelques bois dans cette Election. La forêt de Fontainebleau en occupe presque toute la partie méridionale, on y recueille des vins & des bleds; son commerce ordinaire a pour objet les farines & les fromages.

Le pain que l'on fait à Melun, a un goût admirable; quelques personnes ont voulu se procurer l'agrément d'en avoir de semblable à Paris; on a fait venir des farines de Melun; on a même porté l'attention, jusqu'à avoir chez soi des Boulangers du Pays; mais, soit que la bonté de ce pain dépende de la qualité des eaux, soit qu'elle vienne d'une autre cause, il perd toujours ailleurs quelque chose de la qualité qu'il a sur les lieux.

Nous parlerons de *Vaux-le-Villars* ou *Vaux-le-Vicomte*, à leurs articles.

MÉNAGERIE, (*la*) est un petit Château royal dans le parc de Versailles, & à l'opposite de celui de Trianon: il consiste en un pavillon de forme octogone, & qui contient deux appartemens de cinq pièces chacun, & un sallon au milieu. On voit dans ce dernier de belles peintures, représentant divers animaux: celles du premier appartement offrent des sujets tirés de la fable, & les ornemens des plafonds sont ce qu'on estime le plus. Les tableaux du second appartement, sont plusieurs traits de l'histoire d'Enée & de Didon, & divers jeux d'enfans. Dans les sept cours qui règnent au-tour du bâtiment. On voit quantité d'animaux étrangers de toute espèce, & des oiseaux renfermés dans de grandes serres & dans des volières. *Voy.* VERSAILLES.

MENECY & VILLEROY. *Menecy* eſt éloigné de Paris de huit lieues, & d'une lieue, ou un peu plus, de Corbeil. Il eſt ſur un côteau qui regarde le couchant au rivage droit de la rivière de Juine, dite d'Eſſonne ou d'Etampes. Il y a des labourages & des vignes.

L'Egliſe eſt du titre de S. Pierre, S. Denis eſt le ſecond Patron. L'édifice eſt d'une ſtructure aſſez délicate, conſtruit ſur le modèle de S. Jacques de Corbeil, & dans le goût des réfectoires des grandes Abbayes, tels qu'on les bâtiſſoit, il y a quatre cents ans. Les Seigneurs de Villeroy nomment à la Cure. Il ſe tient une foire à Menecy le jour de S. Denis, dans un fond de prairie de bel aſpect. Les danſes & autres réjouiſſances y ſont comme autrefois à Beſons. Elle conſiſte principalement en beſtiaux. Il y a, outre cela, tous les mardis de l'année, un marché privilégié pour le bled.

Villeroy étoit un Hameau de la Paroiſſe de Menecy, ainſi nommé, parce que ce fut une Terre que l'on conſerva au Domaine, au commencement de la troiſième race, lorſque Fontenay qui lui eſt contigu, fut dévolu au Vicomte de Corbeil, dans le temps qu'il devint Seigneur & Propriétaire de la Ville. Il y a, dans les dépendances du château, une manufacture de fayence. M. de Tournefort faiſant ſes herboriſations aux environs de Paris, remarqua à Villeroy un *chicus pratillenſis* particulier. *Voy.* VILLEROY.

MENIL-AUBRY, (*le*) Village ſitué dans une plaine à quatre lieues & demie de Paris, ſur le grand chemin de Luſarches, de Chantilly, *&c.* & dont le territoire ne conſiſte qu'en labourages.

L'Egliſe eſt ſous le titre de Notre-Dame, elle eſt couverte d'ardoiſes, & le Chœur eſt beau. Autrefois on liſoit à la voûte des vers françois ſur la maiſon de Lorraine, en forme de prophétie. Ils commençoient ainſi :

Garde, France, que les chauſſes lorraines ſoient
Jamais jointes à ton corps ne à ton pourpoint.

Dans la nef eſt la tombe de *Jean Pluyette*, Curé du lieu, & Maître du Collège des Bons-Enfans, rue S. Victor à Paris, mort en 1478, Fondateur de deux bourſes dans ce Collège, pour les enfans de ſon nom, & à leur défaut, pour un enfant du *Menil-Aubry*. *Voy.* COLLÈGE, *pag.* 430.

Le Laboureur rapporte qu'un orage arrivé le 30 Juin 1402, déracina plus de mille arbres fruitiers au Village du Menil-Aubry, dont il ſe joua par les champs, & qu'y ayant dé-

couvert une grange, il souffla trois muids de bled tout entiers, qu'il fit tomber dans un puits qui en étoit proche.

M. l'Archevêque nomme à la Cure de plein droit ; les Religieux de S. Martin-des-Champs sont gros Décimateurs.

MENEURS & MENEUSES. *Voy.* BUREAU DES NOURRICES.

MENUISIERS. Ce sont ceux qui ont l'art & le droit de travailler le bois & de l'enjoliver par des moulures, en lui donnant des contours agréables. Les Statuts de cette Communauté sont de Charles VI, & ont été confirmés par plusieurs Rois ses successeurs, & notamment par Louis XV en 1744, par Lettres patentes, registrées au Parlement en 1761, qui les maintiennent dans leurs droits, & les assujettissent à divers réglemens, dont les plus essentiels sont :

1°. *Tous les ouvrages dudit métier doivent être bien & duement faits de bon bois, sain, sec, loyal, sans aubier, nœuds, ni piquure de vers.*

2°. *Que ceux qui seront trouvés pécher par quelques-uns de ces vices, seront saisis & confisqués, & que ceux qui se trouveront assemblés d'un assez grand nombre de défauts prohibés, pour être estimés de nulle valeur, seront brûlés devant la porte de l'Ouvrier qui les aura faits, & icelui condamné en 100 livres d'amende pour la première fois, & en plus grande peine en cas de récidive*, &c.

L'apprentissage est de six années. Le brevet coûte 24 liv. & la maîtrise 500 livres. Patron Sainte Anne ; Bureau, quai de la Mégisserie.

MERCY, *rue du Chaume.* (*L'Eglise & Couvent des Religieux, ou de N. Dame de la Rédemption des Captifs de la*) Cette Maison tire son origine d'un Hôpital & d'une Chapelle qu'*Arnoul de Braque* fit bâtir dans ce lieu en 1348, & que *Nicolas de Braque* augmenta beaucoup en y faisant bâtir un Hôtel. L'hospitalité cessa dans le commencement du siècle passé, & il ne resta que la Chapelle, suffisamment rentée & entretenue par la famille de *Braque*, qui étoit desservie par quatre Chapelains, & dans la suite on y introduisit les Religieux de la Merci.

Cet Ordre qui prit naissance à Barcelone, n'étoit en 1218 qu'une Congrégation de Gentilshommes, qui avoient consacré une partie de leurs biens pour la rédemption des Captifs, & que l'on appelloit *les Confrères de la Congréga-*

tion de N. D. de Miséricorde. Ils joignoient aux trois vœux ordinaires de Religion, celui de sacrifier leurs biens, leur liberté, & leur vie même pour le rachat des Captifs. En 1230, Gregoire IX approuva cet Ordre; & par sa Bulle de 1234, il le mit sous la règle de S. Augustin. En 1308, Clément V ordonna que cet Ordre seroit régi par un Religieux Prêtre; ce qui occasionna la division des Clercs & des Laïques. Les Chevaliers se séparèrent des Ecclésiastiques, & insensiblement il n'y eut que ceux-ci qui furent admis dans l'Ordre. En 1613, *Marie de Médicis* leur procura les Chapelles de N. D. & de S. Claude de Braque, ce que l'Evêque de Paris approuva le 4 Novembre suivant, & le 14 Avril 1614, & il fut autorisé par Lettres-patentes du premier Août 1618, enregistrées le 7 Septembre suivant. Alors on rebâtit l'Eglise & le Monastère comme on les voit aujourd'hui; depuis on a reconstruit le portail de l'Eglise & celui de la Maison, sur les dessins de *Boffrand*, dont l'intention étoit que ce portail servît de décoration à la belle architecture de l'Hôtel de Soubise qui est vis-à-vis. Les colonnes du premier ordre sont isolées, & leur forme ovale, seul exemple dans Paris de cette licence. Le maître-Autel est décoré des statues de S. Pierre-Nolasque & de S. Raymond, chefs-d'œuvres de *Michel Anguier*.

On voit dans cette Eglise le tombeau de la famille de *Braque*, & la sépulture du cœur de *Charles de Thémines*, & de celui de *Pons-Charles de Thémines* son fils.

Quoique le rachat des Esclaves Chrétiens soit la fin principale de cet Ordre, de même que celui des Trinitaires-Mathurins, ce qui les distingue, est que ceux de la Merci font un quatrième vœu, qui est non-seulement d'aller racheter les Esclaves, ce qui leur est commun avec les Trinitaires, mais même de demeurer en ôtage pour eux; vœu que ces derniers ne font point.

MERCI. (*le Collège de la, ou la petite*) *Nicolas Barrière*, Procureur Général de l'Ordre de la Merci, desirant procurer aux Religieux de son Ordre, la facilité d'étudier à Paris, traita avec *Alain* d'*Albret*, Comte de Dreux, d'une place & masure qui faisoit partie de son Hôtel: le contrat en fut passé à Dreux le 15 Mai 1515. En 1611 il n'y avoit qu'un Religieux, & la Chapelle étoit entiérement découverte. Aujourd'hui ce Collège n'est plus qu'un hospice de la Maison bâtie, rue du Chaume. *Voy.* COLLEGE DE LA PETITE-MERCY, *tom. 1, pag. 480.*

MERCIERS. Le Corps de la Mercerie, le troisième des Six-Corps Marchands, est si étendu & si considérable, qu'il est, pour ainsi dire, divisé comme en vingt classes différentes; on distingue les Négocians ou Marchands en gros; les Marchands d'étoffes de soie, brochées en or & argent; ceux qui font le commerce de dorure & en galons, dentelles & raiseaux d'or & d'argent, les Marchands de fer, de soies en bottes, de modes, toiles, dentelles, soieries, lainages, &c. Le nom de *Mercier* est, à proprement parler, synonyme à celui de *Marchand*. Ce terme est tiré du mot latin *Merx*, qui signifie toutes marchandises, denrées, ou choses dont on peut faire commerce ou trafic.

Ce Corps fut établi par Charles VI, qui lui donna ses premiers Statuts & Réglemens en 1407 & 1412. Ces Statuts furent ensuite confirmés & augmentés par plusieurs Rois ses successeurs, par Henri II en 1548, 1557 & 1558; par Charles IX en 1569 & 1570; par Henri IV, en Juillet 1601; enfin Louis XIII, en Janvier 1613, lui en donna de nouveaux, confirmatifs des anciens, qui ont été pareillement confirmés par Louis XIV, au mois d'Août 1645.

A la tête du Corps de la Mercerie, sont sept Maîtres & Gardes, préposés pour la conservation de ses privilèges & de sa police.

Les Gardes-Merciers en charge sont en droit de porter la robe consulaire dans toutes les cérémonies publiques où ils sont appellés.

Les armoiries du Corps de la Mercerie, sont un champ d'argent, chargé de trois vaisseaux, dont deux sont en chef, & un en pointe. Ces vaisseaux sont construits & mâtés d'or sur une mer de Sinople; le tout surmonté d'un soleil d'or, avec cette devise: *Te toto orbe sequemur*: nous te suivrons par toute la terre.

Pour être reçu Marchand dans ce Corps, il faut être né François, avoir fait apprentissage pendant trois ans, & servi les Maîtres durant trois autres années, en qualité de Garçon: quelques exemples cependant annoncent que l'on se relâche quelquefois de cette sévérité. La Maîtrise coûte 1000 liv. Bureau, rue Quincampoix. *Voy.* BOUQUETIERS-DÉCORATEURS.

MERCURIALES. On donne ce nom à une harangue prononcée sur les devoirs de la Magistrature, par un de MM. les Avocats Généraux.

MÉRIDIENS *de Paris*. Il n'y a presque point de grandes places, de grandes rues, de palais, de jardins publics, où l'on n'ait pris soin de tracer des lignes méridiennes, avec des devises de la plus grande justesse & précision. C'est ce qu'on peut voir au Palais royal, dont le cadran passe pour le meilleur de Paris, à la nouvelle Halle, *&c.*

Sur le pignon de la maison qui fait l'angle du Pont-au-Change, du côté du Palais, on a incastré une tablette de marbre blanc, sur laquelle on a tracé une ligne méridienne, les signes du Zodiaque & les heures, & on y a coulé du plomb pour rendre le tout plus visible. Le style qui marque les heures est doré, & le soleil est de cuivre doré d'or moulu. Cette ligne méridienne a été dirigée & tracée par M. *de Cassini*, de l'Académie Royale des Sciences, *&c.* & Maître des Comptes à Paris; & tout ce qui regarde d'ailleurs cette méridienne, a été exécuté par le Sieur *Langlois*, Ingénieur du Roi pour les instrumens de Mathématique, & le plus habile Ouvrier de toute l'Europe en ce genre.

Gnomon de l'Eglise de S. Sulpice.

Pour remédier aux inconvéniens des gnomons, où l'image du soleil est confuse sur les bords, & environnée de pénombre, & dans ceux de quatre-vingts pieds de haut, où les divisions au solstice d'été sont tellement retrécies, en comparaison de celles dont on se sert pour déterminer l'équinoxe ou le solstice d'hiver, qu'à peine un tiers de minute occupe-t-il alors sur la ligne méridienne, l'espace d'une ligne; pour remédier, dis-je, à ce défaut, on a placé en 1744, dans le plan du gnomon de l'Eglise de S. Sulpice, un peu au-dessous du trou par où passent les rayons du soleil, un verre objectif de quatre-vingt pieds de foyer. Cet objectif a une ouverture particulière pour le moment du midi, en sorte que le jour du solstice d'été, les rayons du soleil tombant sur le verre qui est bien centré, & n'y occupant qu'un espace de trois pouces de diamètre, se réunissent si distinctement sur une grande surface de marbre qui est parfaitement horisontale, qu'on peut être assuré de déterminer, par l'observation des deux bords sur la ligne méridienne, le lieu du centre de cette image, à un quart, & souvent à un sixiéme de ligne près. Ce gnomon est plus parfait que ceux de Marseille, de Rome & de Boulogne, à cause de son extraordinaire solidité; & l'on peut s'en servir pour déterminer, non les hauteurs absolues du soleil, mais seulement les diffé-

rences des hauteurs ; mais il faut faire attention à l'inconſtance des réfractions. *Voy. les Inſtit. aſtron. de M. le Monnier.* Le mouvement de l'image fait ſur le pavé d'occident en orient, & l'heure du vrai midi eſt, lorſque cette image ſe trouve partagée exactement en deux portions égales, par la ligne méridienne. Il eſt de l'invention de *Henri de Sulli*, fameux Horloger anglois & bon Aſtronome, qui n'eut point le plaiſir de voir cette ligne méridienne dans ſa perfection, mais qui, dit-on, a laiſſé, à ce ſujet, toutes les inſtructions néceſſaires. Il mourut le 13 d'Octobre 1728, âgé de quarante-huit ans.

MERIEL, nom diminutif de la Terre de Mery, à laquelle elle touche immédiatement. Ce Village eſt ſitué à ſix lieues & demie de Paris, ſur le bord de l'Oiſe, de même que Mery ; l'Egliſe eſt ſous le titre de S. Eloi. Ce n'étoit qu'une annexe de Villiers-Adam, & connue ſous cette qualité depuis l'an 1530 au moins ; mais elle fut érigée en Cure l'an 1713. La préſentation appartient à l'Abbé du Bec. Il eſt permis au Curé de Villiers d'y venir officier le jour de S. Eloi, & de prendre la moitié des offrandes ; & le Curé de Meriel va proceſſionnellement à Villiers le jour de S. Sulpice d'hiver, & donne au Curé la ſomme de 3 livres par forme de reconnoiſſance. Le Prieur de l'Iſle-Adam eſt Décimateur. Le moulin n'eſt pas du Diocèſe de Paris ; mais la maiſon du Meûnier en eſt, étant compriſe dans la Paroiſſe de Mery. Le cours du ruiſſeau fait la ſéparation. Meriel eſt de l'Election de Pontoiſe ; il y a beaucoup de vignes en tirant vers l'Abbaye du Val, tant ſur la pente de la montagne, que dans la plaine qui eſt en haut. La Seigneurie de cette Paroiſſe appartient à Madame de Saint-Chamant, ou, pour mieux dire, de Sainch-Amant, de *Sancto-Amantio.*

MERLAN, ſitué près de Noiſy-le-ſec, à demi-lieue de Bobigny. Ce lieu a un Prévôt particulier, dont les appellations reſſortiſſent directement pardevant le Bailli d'Argenteuil, & de-là au Parlement.

MERY-SUR-OISE. Ce Village ſitué à ſix lieues de Paris, ſur une route peu fréquentée, au rivage gauche de l'Oiſe, eſt de l'Election de Pontoiſe, & ſujette aux Bailliage & coutume de Senlis. Ses dépendances ſont Sognoles, Garenne, Bonneville, Vaux & Montarci. On y voit quelques vignes.

L'Egliſe eſt du titre de S. Denis ; & en 1555, l'Evêque de Paris permit d'ériger, en ſecours de Mery, la Chapelle

de la Vierge qui avoit été nouvellement bâtie à Vaux, aux frais des Habitans. La nomination de la Cure appartient à l'Archevêque de Paris.

Il y a un bac qui part d'Auvers, & aboutit à Mery. Le château est situé proche l'Eglise Paroissiale. Il y eut en 1620, établissement d'un marché. En 1695, cette Terre fut érigée en Marquisat.

MERRI *ou* SAINT-MEDERIC. (*L'Eglise Collégiale & Paroissiale de Saint*) Cette Eglise n'étoit anciennement qu'une petite Chapelle, dont on ne connoît ni le Fondateur, ni l'origine, & qui étoit sous l'invocation de S. Pierre, & cette Chapelle subsistoit au sixième siècle. On peut placer, à l'époque de la translation du corps de S. Merri, l'existence d'un petit Clergé, destiné à soulager le Chapelain dans ses fonctions, à célébrer avec lui l'Office Divin, & à remplir les fondations. Ce fut à l'occasion de cette translation, que le Comte *Adalard* & autres firent à cette Eglise des donations qui furent successivement approuvées par les Rois Carloman & Eudes, & confirmées par Louis d'Outremer, par sa Charte donnée à Laon le premier Février 936. La Chapelle fut changée en une Eglise Paroissiale qui reconnoît *Odon Fauconnier* pour son Fondateur, suivant l'inscription qu'on trouva dans son tombeau, lorsqu'on la démolit, sous le règne de François I, pour la reconstruire telle que nous la voyons aujourd'hui. On y lisoit : *Hîc jacet vir bonæ memoriæ Odo Falconarius, Fundator hujus Ecclesiæ.* En 1007, le Chapitre de Notre-Dame demanda cette Eglise, & l'obtint de *Renaud de Vendôme*, Evêque de Paris, & c'est de-là que vient la supériorité de la Métropole sur l'Eglise de S. Merri, qu'on nomme, par cette raison, une des quatre *Filles de Notre-Dame*. Une simple tradition prétend que le Chapitre s'étant mis en possession de l'Eglise de S. Merri, il y envoya sept de ses Bénéficiers qui prirent le titre de Chanoines, & formèrent dès-lors cette Collégiale telle qu'elle subsiste aujourd'hui ; & il est constant qu'ils existoient sous cette dénomination au douzième siècle, & qu'ils administroient alternativement & par semaine, les Sacremens ; usage qui a subsisté jusqu'en 1219, que la Cure fut affectée pour toujours à la Prébende dont étoit alors pourvu *Etienne Dupont*, sans pouvoir en être séparée, ni la Prébende de la Cure ; & les six autres Chanoines furent déchargés du soin des ames. Ce Chanoine-Curé fut appellé *Pleban*, *qui Plebi præest.* Au commencement du quatorzième siècle, on accorda à ce

Chanoine un Coadjuteur, & ils firent alternativement les fonctions curiales; cependant la prééminence & quelques prérogatives honorifiques & utiles distinguoient le premier du second : on les appella *Chefciers. Voy. l'origine de ce mot, tom. 2, pag. 320.* Cette union subsista jusqu'en 1683, & il n'y eut plus qu'un seul Curé, par transaction passée entre les deux Chefciers, le 12 Avril, & ratifiée par M. l'Archevêque, par le Chapitre de Notre-Dame & par les Marguilliers de S. Merry, les 14, 17 & 21 Mai 1685, en conséquence des Lettres-patentes obtenues à cet effet par les deux Curés, au mois d'Avril précédent, &. enregistrées au Parlement le 25 dudit mois de Mai. Le Chapitre est composé du Chefcier-Curé, de six Chanoines & de six Chapelains en titre. Tous ses Bénéfices sont conférés par deux Chanoines de Notre-Dame : ce droit est attaché à leurs Canonicats.

Cette Eglise renferme le tombeau de *Simon Marion*, Avocat Général au Parlement de Paris, & dont le Cardinal *du Perron*, qui n'étoit pas prodigue de louanges, dit que c'étoit *un grand Orateur, & avoit cette partie, qu'en discourant, il persuadoit fort, & n'émouvoit pas moins, mettant par écrit.... c'est le premier du Palais qui ait bien écrit.... & que depuis Ciceron, il n'y a pas eu un Avocat tel que lui.* Il fit pour lui cette épitaphe.

Sous ce tombeau paré de mainte sorte
D'honneurs muets, gist l'Eloquence morte;
Car *Marion*, du Sénat l'ornement,
Et du Barreau l'Oracle suprême,
N'est pas le nom d'un homme seulement,
Mais c'est le nom de l'Eloquence même.

Jerôme Tarteron, père du fameux Jésuite, à qui le Public est redevable des traductions d'Horace, de Juvenal & de Perse, est aussi inhumé dans cette Eglise, de même que *Jean Chapelain*, de l'Académie Françoise, le bel esprit de son temps, le plus loué, le mieux renté & le plus critiqué. Son épitaphe est un peu ridicule pour les louanges excessives qui lui sont prodiguées. M. *de Pomponne*, Ministre d'Etat, y est aussi inhumé, & *Jean Auberi*, d'une famille ancienne, & illustrée dans la Robe & l'Ordre de Malthe.

Depuis quelques années on a embelli le Chœur de cette Eglise; dépense qui a coûté, dit-on, plus de 50000 écus à la Fabrique; outre celle d'un soleil d'argent de la hauteur

de cinq pieds, & du poids de 290 marcs, & que deux hommes portent avec peine : il a été dessiné & exécuté par *Roettiers*. La Chapelle de la Communion a été construite en 1754, sur les dessins du Sieur *Richard*, Architecte. Le tableau qui a de la beauté, est du Sieur *Restout*; il représente J. C. consacrant le pain en présence des Pélerins d'Emmaüs. Les deux murs du fond de cette Chapelle sont ornés chacun d'une porte quarrée, surmontée de bas-reliefs, de la main du feu Sieur *Slodtz*, qui a donné tous les dessins du nouveau Chœur, & qui a présidé à l'exécution.

Derrière deux piliers dans la nef, adossés au Chœur, sont deux Chapelles d'une architecture d'assez bon goût, & composées de quatre colonnes isolées, & d'un stuc qui imite le portor. Les tableaux de ces Chapelles sont de *Carle-Vanloo*: l'un représente S. Charles Borromée à genoux devant le S. Sacrement, imitation du S. Charles de *Lebrun*, dans la Chapelle de S. Nicolas-du-Chardonnet. Dans l'autre tableau est une Vierge avec l'Enfant-Jesus. Ces deux tableaux sont très-bien coloriés.

MERRY. (*Saint*) Village du Doyenné de Champeaux, situé sur une pente de montagne où il y a quelques vignes. Ce lieu est varié en culture, labourages, bosquets, &c. L'Eglise est du titre de S. Merry. Les Chanoines de Champeaux y viennent officier à la S. Merry. Il est éloigné de Paris d'un quart de lieue plus que n'est Champeaux.

MESCHE, (*le*) canton de terre, situé au couchant de Creteil, à un demi-quart de lieue. Il seroit peut-être demeuré dans l'oubli, sans une Chapelle qui y subsiste encore, & qui paroît être le reste d'une plus grande Eglise. Originairement on a dit *Notre-Dame du Mesche* ou *de Mêche*. Il y a en l'Eglise de S. Honoré de Paris, une Chapelle sous le titre de Notre-Dame des Mêches; c'est celle où gît le Cardinal *Dubois*. Le jour de la Nativité de Notre-Dame, le Clergé de Creteil vient y faire l'Office. Attenant cette Chapelle, est la Ferme qui appartient au Chapelain titulaire, & qui jouit d'une partie du revenu, l'autre ayant été affectée sous M. le Cardinal de Noailles, à l'entretien d'un Vicaire à Creteil, qui en acquitte les Messes.

MESLY. Unique Hameau de la Paroisse de Creteil, à un quart de lieue de ce Village, vers le sud-ouest, dans la plaine qui continue jusqu'à la rivière de Seine. A l'orient

est une montagne dont la pente est assez douce, appellée *Mont-Mesly* : elle est garnie de vignes à sa partie orientale & vers le midi : du côté du couchant, sont des plâtrières. La Seigneurie appartient à M. l'Archevêque de Paris, comme celle de Creteil.

MESNIL-SAINT-DENIS, (*le*) & LA VERRIERE. Cette Paroisse est à huit lieues de Paris à peu près sur la même ligne que Versailles, vers le couchant des équinoxes. Sa situation est dans une assez vaste plaine, sur les limites du Diocèse de Paris, à demi-lieue de distance de celui de Chartres, & fort près du grand chemin de Rambouillet. Tout le Pays est en labourages & prairies, à quelques boccages près, & l'on n'y voit point de vignes. En 1691, lors des travaux pour les eaux de Versailles, on y pratiqua des rigoles & un étang, & l'on prit pour cela des terres & des prés.

L'Eglise est sous l'invocation de S. Denis. La tour est élégamment bâtie, & surmontée d'une flèche. La Cure est à la nomination de l'Ordinaire. Il y a un très-beau château.

La Verrière a toujours été regardée comme une dépendance du Mesnil-Saint-Denis ; mais ce lieu commence, depuis quelques années, à être regardé comme Paroisse. Le nom de la Verrière, ou de la Voirrerie (car on dit les deux) est connu depuis plus de deux cents ans.

Le Sieur *Jacques-René Cordier*, Seigneur de ce lieu, obtint, le 7 d'Août 1739, des Lettres de M. *de Vintimille*, Archevêque de Paris, qui y érigent une Paroisse. Ce Seigneur a doté la Cure de 400 livres de rente, & on est convenu qu'il en auroit la nomination. L'Eglise a été promptement bâtie en forme de Chapelle, & bénite sous le titre de S. Jacques le Majeur. Le nombre des Habitans forme dix-huit feux, dont quelques-uns sont des auberges sur le grand chemin de Rambouillet à Paris. Il n'y a aucunes vignes dans tout le territoire qui est en plaine comme celui du Mesnil.

MESSAGERIES. L'Arrêt concernant les Messageries, du 17 Août 1776, contient quinze articles. 1°. Il réunit à la Ferme-générale des postes, tous les objets réunis au Domaine par Arrêts des 7 Août & 11 Décembre de l'année dernière, carosses, diligences, les voitures de Versailles & les coches d'eau. 2°. La Ferme des postes est autorisée à passer un bail pour neuf ans & quatre mois, à l'ancienne sous-Ferme des Messageries, qui exploitera tous ces objets pour son compte,

en renonçant à toute indemnité pour la cessation de ses baux précédens. 3°. 4°. & 5°. Les sous-Fermiers continueront l'établissement des diligences en poste ; ils paieront six chevaux pendant l'été, huit pendant l'hiver, à raison de 25 sols par cheval par poste, & de 10 sols pour chaque Postillon. Ils pourront établir des relais, par-tout où les Maîtres de poste ne voudront point entreprendre ce service. Les prix des places seront de 16 sols par lieue pour chaque personne, au-lieu de 13 qu'on payoit à la Régie. 6°. & 7°. Ils établiront par-tout où il sera jugé nécessaire, & même dans des lieux où il y a des diligences, des fourgons en faveur des Voyageurs qui ne sont pas en état de payer les prix fixés pour les diligences, & pour transporter les marchandises qu'on leur confiera. En attendant que l'on fixe le prix des places & du transport, ils se conformeront au tarif des prix perçus par la Régie, établie par Arrêt du 7 Août 1775. 8°. 9°. Ils ne pourront rien exiger pour l'expédition des permis de Messageries, dans les lieux où ils n'auront établi aucune voiture. Sa Majesté leur permet le courtage, non exclusif, du roulage dans tout le Royaume, au prix qu'elle fixera, & au moyen duquel ils répondront de tous les effets dont on les chargera. 10°. Ils seront libres de tenir ou de résilier les baux ou sous-baux faits par la régie, en indemnisant de gré à gré, ou à dire d'Experts. 11°. & 12°. Ils paieront, comme ils faisoient ci-devant, les droits de péage, de passage, &c. nonobstant les exemptions accordées à la Régie, & ils jouiront, ainsi que leurs Employés, des privilèges accordés à ceux de la Régie. 13°. Ils ne paieront que le prix du bail que leur passera la Ferme des postes ; S. M. prenant sur son compte le prix de leurs anciens baux envers les Concessionnaires des diligences, dont elle fera faire le paiement auxdits Concessionnaires par quartier, par la ferme des postes, en déduction du prix de son bail. 14°. & 15°. La Régie des Messageries est supprimée, à compter du premier Septembre. Les Administrateurs remettront aux sous-Fermiers, & sous leurs récépissés, les effets appartenans à S. M. Ceux-ci paieront au Trésor-royal, dans le courant de Décembre prochain, le montant de ces effets, selon les prix & estimations qui seront arrêtés par le Roi. Les Réglemens, Arrêts, Déclarations, en faveur des anciennes Messageries, ceux rendus pendant la Régie, seront exécutés, en ce qui n'y est pas dérogé par le présent.

MESSAGERS *de l'Université*. On en distingue de deux

fortes, les grands appellés *Archi-Nuntii*, & les petits appellés *Nuntii volantes*. Les premiers jouiſſent des privilèges & immunités de l'Univerſité, accordés par les Rois, & renouvellés par Louis XVI; mais les ſeconds n'en jouiſſent point. Ils forment une Confrairie ſous le nom de S. Charlemagne, & font célébrer chaque année une Meſſe ſolemnelle au Collège de Navarre. Ces privilèges ſont l'exemption de tutele, curatelle, *&c.* Ils ſont appellés aux proceſſions du Recteur, & ont leur ſalle d'aſſemblée au Collège de Louis-le-Grand. Le Recteur confère ces charges, dont la finance peut monter à 600 livres. *Voy. tom. 2, pag. 374* & UNIVERSITÉ.

MESSE *rouge*. C'eſt par une cérémonie religieuſe que le Parlement, cette auguſte Compagnie, conſacre, de temps immémorial, l'ouverture annuelle de ſes Tribunaux. On donne ce nom à la Meſſe qui ſe célèbre ce jour-là (le 12 Novembre), parce que le Parlement y aſſiſte en Corps, & robes *rouges*.

On reconnoît dans tout l'appareil qui l'accompagne, la pompe majeſtueuſe des anciens uſages; c'eſt le plus ſouvent un Evêque qui y officie. MM. les *Préſidens* & *Avocats Généraux* y vont à l'offrande; ils ſaluent l'Autel, le Célébrant, la Compagnie, de la même manière qui s'eſt conſervée dans les grandes cérémonies où les Princes aſſiſtent en perſonne; c'eſt la Communauté des Procureurs qui en fait la dépenſe. La Coutume s'eſt ſoutenue, de faire au milieu de la cérémonie, une diſtribution de deux bougies à tous les Magiſtrats qui y aſſiſtent. Après la Meſſe, la même diſtribution ſe fait à tous les Avocats & Procureurs préſens en robe; mais les bougies ſont plus petites, & il faut qu'ils aillent les chercher.

MEUDON, petit Bourg à deux petites lieues de Paris, vers le couchant, preſque dans le fond d'un vallon, ſur la partie de la côte qui regarde l'orient; mais dont le château eſt ſur une éminence extraordinaire. Le territoire abonde en vignes, excepté dans le parc. Il paſſe au bas de la vallée un petit ruiſſeau qui n'a point de nom, & qui fait tourner quelques moulins, avant que de ſe jetter dans la Seine.

L'Egliſe eſt bâtie dans le goût d'architecture qui ſuccéda au gothique, & d'environ 1570. Elle eſt du titre de S. Martin; les Habitans y ont joint S. Blaiſe. M. le Dauphin, fils de Louis XIV, ayant échangé ſa Terre de Choiſi-ſur-Seine contre celle de Meudon, voulut d'abord témoigner ſa piété

envers S. Martin, Patron du lieu. Il fit orner l'Eglise de très-belles tapisseries, & offrit le pain-béni. La Cure est à la pleine collation de M. l'Archevêque.

Quelques Curés de Meudon sont devenus mémorables; sur-tout le fameux *François Rabelais*, que Jean Ursin, Vicaire Général de l'Evêque de Paris, tira du Chapitre de S. Maur-des-Fossés, pour lui donner cette Cure, sur la démission simple de Richard Berthe. Les provisions qui sont datées du 18 Janvier 1550, mettent: *Francisco Rabelais, Clerico, Doctore Medico, Turonensis Diœcesis.* Sa vie écrite par *Antoine le Roi*, Chanoine de Sens en 1649, marque qu'il y fut fort exact à instruire son peuple, & qu'il se plaisoit à enseigner le plein-chant qu'il possédoit parfaitement; que sa maison étoit ouverte à tout le monde, excepté aux femmes; qu'il y rassembloit souvent des Savans pour s'entretenir avec eux, & que les misérables y trouvoient du secours dans sa bourse; qu'il étoit d'une si grande intégrité, que jamais on ne l'a trouvé manquer de parole à personne; que sa connoissance dans la médecine le rendit doublement utile à sa Paroisse. On assure que l'on a vu long-temps sur la porte du Presbytère ces deux vers qui font allusion aux différens états de sa vie.

Cordiger, hinc Medicus, tum Pastor & intus obivi:
Si quæras nomen, te mea scripta docent.

Mais il y a lieu de douter d'une partie de ce que l'Auteur de sa vie ajoute. Il paroît par les registres de l'Evêché de Paris, que Rabelais n'exerça jamais les fonctions curiales par lui-même. Il n'est qualifié que de simple Clerc du Diocèse de Tours, dans la démission qu'il fit de cette Cure le 9 Janvier 1552, après l'avoir gardé deux ans comme Titulaire. Il ne mourut point à Meudon, mais à Paris sur la Paroisse de S. Paul, rue des Jardins, & il fut inhumé au cimetière l'an 1553.

La veuve de M *de Louvois*, à qui appartenoit Meudon, le vendit à Louis XIV; & comme Mademoiselle *d'Orléans de Montpensier* avoit légué à M. le *Dauphin* en 1691, sa belle maison de Choisi-sur-Seine, le Roi l'échangea pour Meudon. C'est ainsi que ce Château devint Maison-royale. M. le Dauphin à qui le Roi le donna, l'orna de tout ce que l'art peut ajouter aux dispositions de la nature; il y mourut le 11 Avril 1711. C'est ce Prince qui y a fait construire, à l'endroit où étoit l'ancienne grotte bâtie par *Philibert Delorme*,

un Château neuf dont le second étage rend de plein pied dans le jardin haut. Le parc qui a bien dix-huit cents toises en tout sens, est rempli de bois très-baux, d'étangs, bassins & réservoirs.

Depuis que Meudon a appartenu au Roi, ce lieu a été favorisé de quelques privilèges. Il y a été établi une foire royale fixée au premier jour de juin.

Meudon a pareillement un avantage considérable du côté de la nature. Ce sont des carrières qui fournissent de très-belles pierres qu'on appelle pierres à polir & à layer. *Voy. tom. 2, pag. 76.*

Les Chartreux y ont une Ferme appellée *les Moulineaux*, sur le bord de la Seine; c'est un legs qui leur fut fait en 1343 par *Jean de Meudon*, Chanoine de Noyon, & qui s'appelloit *le Val de Meudon.* Ils y ont aussi un moulin, surnommé *des Rosiers*, qui leur a été donné en 1661 par *Bernard Potier*, Marquis de Blerencourt.

Le Couvent que les Capucins ont à Meudon, est, selon quelques Auteurs, le premier qu'ils aient eu en France. Le terrein leur fut donné par *le Cardinal de Lorraine* en 1570; & ils tiennent, des libéralités de M. le Dauphin, leur enclos qui a trente arpens.

Description du Château & du Parc de Meudon.

On arrive au Château de Meudon par une avenue d'environ trois cent soixante & dix toises de long. A droite est le Couvent des Capucins, bâti aux dépens du *Cardinal de Lorraine*, & à gauche sont les vignes de Meudon. La terrasse qui se présente ensuite, sert encore d'avenue & d'avant-cour au Château. A droite est le parc, & à gauche le Village de Meudon. Cette terrasse a coûté des sommes immenses, parce qu'il a fallu rendre le terrein égal, couper, d'un côté, de hautes pointes de rocher & de pierres dures, & de l'autre, combler des creux assez profonds, & outre cela, élever des murs solides pour soutenir les terres & conserver le niveau. Cette terrasse a environ cent trente toises de long, sur soixante & dix de large.

A l'entrée de la cour du Château, s'élève, à droite & à gauche, un grand corps de bâtiment, qui s'ouvre en forme de demi-cercle du côté de la cour, & est isolé & détaché du Château. La cour a quarante toises de long depuis l'entrée jusquà la façade du Château, & sa largeur est de trente. Elle est coupée par des compartimens & des pièces

de gazon, fermées par des barrières, qui empêchent les carosses & les chevaux de les détruire.

La façade du Château fait un très-bel effet. Un grand corps de bâtiment avancé & elevé, en occupe le milieu. Sur le devant, il y a un perron pour monter dans le vestibule, & trois portes quarrées pour y entrer; mais celle du milieu est plus grande & plus ornée que les deux autres. Au-dessus règne un second ordre d'architecture, composé d'arcades & de colonnes d'une belle exécution, & tout cela terminé par un troisième ordre, qui est accompagné de pilastres, & surmonté d'un large fronton, sur lequel sont deux statues couchées, qui sont d'une bonne main. Enfin les côtés de ce corps avancé, sont percés de quatre fenêtres qui achevent de donner un grand jour à ce bâtiment.

Les deux ailes du Château sont formées par deux ordres de fenêtres l'un sur l'autre. Elles sont quarrées & accompagnées de pilastres bien travaillés, & de divers autres ornemens d'architecture. Ces ailes sont terminées chacune par un pavillon quarré, disposé sur la même ligne que les ailes, & qui ont la même hauteur que le corps avancé du milieu.

Les deux côtés de la cour du château sont fermés à droite & à gauche, par deux grands corps de bâtiment à deux étages, & au milieu desquels règne une galerie découverte en forme de terrasse, soutenue par quatre arcades, avec des corridors parfaitement bien voûtés, à la faveur desquels on peut être à couvert. Le devant de ces galeries présente un rang de balustrade, & les extrêmités sont deux tours quarrées, qui s'élèvent en coupe octogone, terminée par une lanterne percée de différens côtés.

Le fond de la terrasse est occupé par une galerie couverte, plus basse que le reste du bâtiment, & percé sur le devant de quatre fenêtres, accompagnées de quatre pilastres & autres ornemens. Tout cela est terminé par deux gros pavillons quarrés qui s'avancent, & se présentent sur le devant de tout ce Palais, & étant plus avancés que les autres parties de l'édifice, contribuent beaucoup à lui donner de la grandeur & de la majesté. Ces pavillons sont décorés de trois ordres de fenêtres l'un sur l'autre, accompagnés de pilastres & d'autres ornemens, & dans les angles extérieurs, on a pratiqué deux petites tours en forme de guérites. Les tours sont avancées sur le devant, & engagées dans le vif du bâtiment. Elles sont soutenues sur leurs consoles ou culs de lampes; mais elles ne sont pas plus hautes que les pavillons.

Les dedans du Château ſont ornés preſque par-tout de dorures, de ſculptures, de plafonds & autres peintures. Les vitrages ſont de glaces; mais depuis la mort de Monſeigneur le Dauphin, on n'y voit plus ces précieux meubles qui faiſoient le plus riche & le plus ſuperbe ornement de ce Palais; glaces, tables, bijoux, porcelaines, tapiſſeries, tableaux d'une beauté exquiſe, tout a été enlevé après la mort de ce Prince.

La façade de ce Château, du côté du jardin, conſiſte en un grand corps avancé qui en occupe le milieu, en deux ailes plus baſſes que le reſte du bâtiment, & en deux pavillons élevés qui les terminent à droite & à gauche. Le corps avancé qui eſt au milieu, préſente ſur le devant trois grandes arcades qui forment le veſtibule, & qui ſont ornées de colonnes. Au-deſſus règnent deux ordres de fenêtres & de pilaſtres, l'un ſur l'autre, terminé par un large fronton, ſur lequel ſont placées deux ſtatues couchées ſur le côté.

Le ſecond étage eſt encore orné de deux buſtes. Les ailes préſentent aux yeux deux grands ordres de fenêtres l'un ſur l'autre, accompagnés de pilaſtres & d'autres ornemens; mais les pavillons ont un troiſième ordre de fenêtres & de pilaſtres, que le reſte du bâtiment n'a pas. Leurs combles ſont auſſi plus élevés, & leur angle extérieur s'arrondit en forme de petite tour.

Le Château neuf a été élevé dans le même lieu où étoit la fameuſe grotte bâtie par *Philibert Delorme*. Il n'en reſte plus que la grande terraſſe conſtruite de brique, avec ſes rampes, & qui ſoutient le parterre qui eſt au-devant de ce nouvel édifice. Ce Château, quoiqu'inférieur en grandeur à l'ancien, ne lui cède point en magnificence; les avant-corps ſont décorés de colonnes doriques. L'eſcalier eſt très-éclairé & tres-commode. La ſtatue de bronze qui eſt dans le veſtibule ſupérieur, eſt un chef-d'œuvre d'*Antoine de Boulogne*. Les appartemens, ſur-tout les petits, ſont ingénieuſement diſpoſés.

Le parterre conſiſte en deux compartimens détachés, dont les deſſins & l'effet ſont d'un excellent goût. Il eſt fermé de trois côtés par un double rang d'arbres, dont la tige eſt couverte par une haute taille de charmille bien unie. Ce double rang d'arbres forme trois allées qui règnent au pourtour du parterre. Celle qui eſt au bout & en face du Château, eſt coupée en deux par un beau baſſin. Delà l'on deſcend & on va toujours en droite ligne à l'étang de Chalais. De chaque côté règne une allée, formée de deux rangs d'arbres, & l'eſpace qui ſe trouve au milieu, eſt occupé par trois

compartimens séparés l'un de l'autre par autant de bassins quarrés. Le bassin du milieu est le plus grand, & a trente-cinq toises de long sur quinze de large. Ces allées, ces compartimens & ces bassins occupent un terrein de plus de quatre cents pieds de long, sur environ cinquante toises de large. *L'étang de Chalais* est une grande pièce d'eau de figure hexagone, terminée, à droite & à gauche, par un simple rang d'arbres. Cet étang peut bien avoir cent toises de diamètre d'un angle à l'autre; on trouve au-delà, & sur la même enfilade, une grande allée plantée en ligne droite, de six cents toises de long, qui se termine aux murs du parc, & cette belle allée est accompagnée, de chaque côté, d'une contr'allée. Les statues & les bustes sont placés avec beaucoup de goût, & les bosquets sont d'agréables réduits. Le *vertugadin* est une longue pièce de gazon, fermée de trois côtés par une double rangée d'ifs, ou d'autres arbres taillés & bien symmétrisés.

Les plaisirs sont un grand quarré pratiqué au milieu du parc, & dans un bois fort épais. Sa longueur est de cent quarante toises, & sa larg. d'environ 80. Au milieu de chaque face, & à chacun des quatre angles, aboutissent des allées qui viennent s'y terminer. Cette pièce est ornée de divers compartimens, d'une rangée d'arbres qui en forment les faces, & d'un grand bassin rond au milieu, qui a environ trente-cinq toises de diamètre.

Le *parc* est d'une grande étendue, & fermé de tous côtés par une bonne muraille. A droite même règnent, tout le long du mur, deux longues chaussées & une rigole pour les eaux. On y compte dix-huit cents toises au travers du parc, depuis la porte de la Balissonnière, du côté des Capucins, jusqu'à la porte de Trivaux, qui donne sur le chemin de Chevreuse, & il s'en trouve bien autant depuis la porte de Clamart, jusqu'à l'entrée du parc de Chaville. Les bois qui forment ce parc sont beaux & ornés en plusieurs endroits de bassins, de belles pièces d'eau, de réservoirs & de grands étangs. Les routes sont bien percées, longues & droites, entre lesquelles on peut remarquer l'allée Dauphine, qui aboutit à la porte de Paris. *La patte d'oye* est une étoile à laquelle se réunissent sept allées fort longues & bien pratiquées. On remarque encore dans le parc la Ferme de Villebon, où il y a un grand jardin potager, auprès duquel sont deux moulins à vent d'une invention singulière, & qui servent à élever les eaux.

MEULAN. Ancienne Ville de l'Isle de France, bâtie en forme d'amphithéâtre, sur la Seine, & sur laquelle il y a un beau pont. Le Duc de *Mayenne* fut obligé d'en lever le siège pendant les guerres civiles. Il y a un Couvent de Religieuses Annonciades, un de Bénédictins, un de Pénitens & trois Paroisses. Elle est de l'Election de Mantes, à trois lieues de cette Ville & de Poissy, & à huit nord-ouest de Paris, longit. 19. 32, latit. 49. 1.

Meulan a été autrefois le partage d'un fils de France, qui portoit le nom de Comte de *Galeran*. On doit même aux libéralités de la Princesse son épouse, la construction de ses deux ponts. Il y a un Bailliage, un Grenier à sel. Cette Ville n'est point sujette au logement des Troupes. Le Comté de Meulan a formé une partie de l'apanage de plusieurs de nos Reines. Son plus grand commerce consiste dans la préparation des cuirs.

MICHEL. (*Saint-*) Village fort ancien, situé à six lieues & demie de Paris, c'est-à-dire, à une demi-lieue de Montlhéry, sur le rivage droit de la rivière d'Orge, un peu sur le côteau qui regarde le couchant. Le bien principal de ce Village sont les vignes, parce que son territoire est borné du côté de la plaine d'en haut où sont les terres.

L'Eglise paroît être de la fin du douzième siècle, ou du commencement du treizième. La Cure étoit érigée dès le règne de S. Louis. La nomination appartient à l'Archevêque de Paris.

MICHEL. (*Saint-*) c'est l'écart le plus élevé & peut-être le plus peuplé entre ceux de Bougival. Le nom de S. Michel lui vient de la Chapelle qui y étoit au moins dès le treizième siècle, & que le Pouillé d'alors appelle *Capella de Huxeio*. L'ancien nom de ce Hameau est le *Houssay*.

MICHEL, (*la Chapelle de Saint*) est dans la cour du Palais, vis-à-vis la Sainte Chapelle. Elle est appellée dans les titres du douzième siècle, *Ecclesia Sancti Michaelis de Plateâ*, l'Eglise de S. Michel de la Place. Dans cette Eglise, sont trois Autels ou Chapelles fondées, qui sont à la collation du Trésorier de la Sainte Chapelle. La première est au maître-Autel, & est sous le titre de S. Michel. La seconde est sous celui de Notre-Dame-la-Gissante, *Beatæ Mariæ-Jacentis*. Celle de S. Jacques qui est la troisième, a été fondée de 18 livres parisis par an, à prendre sur la recette du Roi à Paris; à chacune de ces trois Chapelles, il y a une

confrairie, il y en a même deux à la première. Les Pâtissiers qui ont pris S. Michel pour leur Patron, font faire leurs services à l'Autel qui porte le nom de S. Michel. L'Autel ou Chapelle de Notre-Dame-la-Gissante, est pour la Confrairie des Huissiers de la Chambre des Comptes, & de celle du Trésor. Celle de S. Jacques est pour les Archers du Guet. Ce fut dans cette Eglise que le Dimanche d'après l'Assomption de l'an 1165, fut baptisé, par Maurice de Sully, Evêque de Paris, *Philippe II*, qui, dans la suite, fut surnommé *Auguste*. Les parrains de ce Prince furent *Hugues*, Abbé de S. Germain, *Hervé*, Abbé de S. Victor, & *Odon*, Abbé de Sainte Geneviève. La marraine fut *Constance*, sœur de Louis VII, dit le *Jeune*. Le Roi Philippe-Auguste fonda ici en 1210, une confrairie pour les Pélerins qui ont fait le voyage du Mont-Saint-Michel.

MICHEL, ou *les Religieuses de Notre-Dame de Charité.* (*Filles de Saint*) Cet établissement fut commencé à Caen le 25 Novembre 1641, par le P. *Eudes* de l'Oratoire, & confirmé par Lettres-patentes du même mois 1642, pour une Communauté de Religieuses qui suivroient la règle de S. Augustin, & dont l'objet particulier seroit l'instruction des Filles pénitentes qui voudroient se mettre sous leur conduite. Il choisit des Religieuses de la Visitation pour former les Sujets de ce nouvel Institut, & leur donna des Statuts & des Réglemens; il voulut qu'elles fussent séparées des Religieuses, & dans le cas d'une vocation décidée, qu'on leur procurât des facilités pour être admises dans d'autres Couvens; & que celles qui ne renonceroient pas au monde, fussent remises à leurs parens, ou placées d'une manière avantageuse, après qu'elles auroient reçu les instructions convenables pendant le temps nécessaire. M. *le Roux de Langrie*, Président au Parlement de Normandie, se déclara Fondateur de cette Maison, & cet établissement fut ensuite approuvé par un Bref du Pape Alexandre VII, du 2 Janvier 1666. Ces Religieuses font un quatrième vœu qui est d'instruire les Filles pénitentes. Cet Institut se répandit quelque temps après en Bretagne, où se formèrent successivement trois établissemens. Ce fut du Monastère de Guincamp, qu'on fit venir quelques-unes de ces Religieuses pour diriger la Maison des Filles de la Madeleine. *Voy. pag. 459*, & M. le Cardinal de Noailles leur procura un second établissement, & acheta conjointement avec Demoiselle *Marie-Thérèse le Petit de Verno de Chauffais*, le 3 Avril 1724, une grande maison

maison & un jardin, rue des Postes, où elles furent établies la même année. Ce Prélat leur obtint en même temps des Lettres-patentes qui ont été confirmées de nouveau en 1741 & en 1764, & leur Chapelle fut bénite sous l'invocation de S. Michel, dont on leur a donné le nom.

Les Filles Pénitentes qui s'y présentent volontairement, ou qu'on y met en vertu d'ordres supérieurs, y sont reçues & logées dans des bâtimens séparés de ceux des Religieuses, & il y en a d'autres destinés pour les jeunes Demoiselles dont on leur confie l'éducation. M. *Jaillot* dit, à l'article de ces Religieuses, qu'elles s'étoient fait adjuger par décret du 3 Mars 1735, une grande maison au Fauxbourg S. Antoine, appellée *l'Hôtel de Gournai*, mais que les contestations qui survinrent, empêcherent que cette acquisition n'eût lieu. Il ajoute qu'elles n'eussent pas pensé à se loger dans cette maison, si elles avoient su que le peuple l'appelloit *l'Hôtel du Diable*; dénomination qui fournissoit à la malignité, matière à la plaisanterie.

MINES *de la Généralité de Paris*. Le nombre des mines de cette Généralité, pourroit se compter par celui des fontaines qui s'y trouvent. Il est aisé de voir qu'Auteuil, Passy, Senlis, la Hacquinière, Roquencourt, l'Abbaye du Val-Notre-Dame, cachent des mines dont l'exploitation pourroit être utile à nos besoins, si nous n'en avions pas un assez grand nombre d'autres dans le Royaume.

Le Village de *Saint-Laurent* auprès d'Anet, a une mine de fer que l'on fabrique à la forge du Village de Sorel.

Le Village de *Geninville* a une mine d'argent que l'on a ouverte, mais que l'affluence des eaux a fait abandonner.

Les marcassites indiquent, comme les eaux, l'existence des mines. Elles-mêmes ne sont que la semence, ou la première matière du métal; ainsi celles que nous donnent quelques Villages des environs de Pontoise, & qui ne sont que du fer imparfait, dans lequel on apperçoit des parcelles d'or & d'argent, semblent nous inviter à la découverte des métaux que renferment ces terres.

Le Village de *Grizy* & celui de *Bazemont*, recèlent de même d'autres richesses: dans celui-ci est un charbon de terre, comme celui que l'on voit à l'Isle-Adam; dans celui-là c'est un sable verdâtre, avec des marcassites de cuivre.

Le moëlon jaune & noir que l'on trouve dans les environs de Lagny, & qui étant concassé, répand une odeur de soufre,

ne peut avoir reçu cette odeur que de la mine de soufre même qui est sous l'endroit d'où on le tire.

MINIMES *de la Place Royale.* Le Roi Louis XI, instruit de la sainteté de François de Paule, & des miracles qui l'attestoient, le fit venir en France en 1482, espérant obtenir par ses prières, la guérison de la maladie dont il étoit affligé. Il lui donna, dans le Château du Plessis-les-Tours, où il faisoit sa résidence, un logement pour lui & pour les Religieux qui l'avoient accompagné; mais le Saint Religieux, malgré les instances du Roi, ne voulut jamais faire d'autre prière à Dieu, sinon que son adorable volonté fût accomplie. Charles VIII honora également les Minimes de son estime & de sa protection, & leur fit bâtir un Couvent où ce saint homme mourut le 2 Avril 1507. Il fut canonisé par Leon X le premier Mai 1519. *Anne de Bretagne* en 1493, donna aux Disciples de ce pieux Instituteur, dont les Disciples avoient pris par humilité le nom de *Minimes*, c'est-à-dire, *les plus petits des hommes*, son Hôtel de Nigeon dans la Paroisse de Chaillot, pour en faire un Monastère, & contribua, par ses libéralités, à faire achever ce Monastère & l'Eglise déjà commencée, qui étoit alors sous le titre de *Notre-Dame de toutes Graces*, nom d'une ancienne Chapelle. Henri III fonda un autre Monastère dans le bois de Vincennes, le 27 Octobre 1585, pour remplacer les Religieux de Grammont, que ce Prince avoit établis au Collège Mignon l'année précédente, & auxquels il avoit substitué des Hiéronimites, & ensuite des Cordeliers qui ne purent s'y accommoder.

En 1611, un Chanoine de l'Eglise de Paris, nommé *Olivier Chaillou*, & descendant d'une sœur de S. François de Paule, entra dans l'Ordre des Minimes, & par le don qu'il leur fit de ses biens, il les mit en état d'acheter une partie des jardins de l'ancien Palais des Tournelles. La Reine Marie de Médicis, voulant se porter pour Fondatrice de cette Maison, fit rendre aux Minimes le prix qu'ils avoient donné pour l'achat de l'emplacement, & fit mettre, en son nom, par le Cardinal Henri de Gondi, la première pierre de l'Eglise que nous voyons aujourd'hui. Plusieurs personnes puissantes, telles que le Marquis de la *Vieuville*, petit-neveu de S. François de Paule, le Marquis de *Sourdis*, MM. *le Fevre d'Eaubonne* & *d'Ormesson* firent aussi des dons considérables à cette Maison, & en furent déclarés principaux Bienfaiteurs. Tant de bienfaits mirent bientôt les Minimes en état de

bâtir l'Eglise & la Maison qu'ils ont derrière la Place Royale. Elle fut dédiée le 29 Août 1679, sous l'invocation de S. François de Paule, par *François Bouthillier de Chavigni*, Evêque de Troye. Son portail qui a de l'apparence, est de *François Mansard*. Le tableau du maître-Autel représente une descente de croix, qui est une copie de l'excellent tableau de *Daniel de Voltère*, qu'on voit à Rome dans l'Eglise des Minimes de la Trinité-du-Mont. Les statues de marbre des deux niches, savoir, la Sainte Vierge & S. François de Paule, sont de *Gilles Guérin*, Sculpteur estimé dans son temps. Le tableau de l'Autel de la Chapelle de S. François de Paule, passe pour un des chef-d'œuvres de *Vouet*. Toutes ces Chapelles méritent l'attention des curieux; elles sont décorées avec goût.

La Chapelle de S. Michel est la sépulture des *Colbert Villacerf*. Le tableau qui représente S. Michel, est une copie de celui de *Raphaël*, qui est au Château de Versailles. On y voit le médaillon d'*Edouard Colbert de Villacerf*, un des beaux morceaux de sculpture de *Coustou* l'aîné; les armes sont de *Spingola*, Sculpteur estimé.

La Chapelle de S. François de Sales renferme le tombeau du Duc *de la Vieuville*, & de Dame *Marie Bouhier* son épouse. Les quatre Vertus cardinales sont de *Gilbert Guérin*.

Dans la Chapelle que l'on nomme de Notre-Dame-de-bon-Secours ou d'Angoulême, sont les tombeaux de *Diane de France*, Duchesse d'Angoulême, fille naturelle du Roi Henri II, & celui *de Charles de Valois*, Duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX. Sous cette Chapelle est un caveau où sont les cercueils de presque tous ceux ou celles qui ont appartenu au Duc d'Angoulême; savoir le cœur de *François de Valois*, Comte d'Alès; le corps de *Charlotte de Montmorenci*, épouse de *Charles de Valois*, Duc d'Angoulême; *Louis de Valois*, Comte d'Auvergne; *Marie Touchet de Belleville*, veuve de *François de Balzac*; & *Armand de Valois*, Comte d'Auvergne.

La cinquième Chapelle du même côté, où sont trois ossemens du B. Jean-de-Dieu, a servi de sépulture à plusieurs personnes de la famille de *le Camus*.

Dans celle de Sainte Marguerite, est celle de *Octave de Périgny*, Président en la troisième Chambre des Enquêtes, & Précepteur de Louis de France, Dauphin de Viennois.

La Chapelle de S. Nicolas renferme le mausolée en marbre blanc du Premier Président *le Jay* & de *Madeleine Marchand* son épouse, & les bustes de Guillaume de *Lesrat*, Seigneur

de Lanerau; & de *Charles le Jay*, Baron de Maison-Rouge, *&c.*

Plusieurs Seigneurs & Dames de la Maison de l'*Hopital-Vitry*, sont inhumés dans la Chapelle de S. Charles Borromée.

Le tableau de l'Autel & tous les ornemens de la Chapelle voisine de celle de S. Joseph, sont de *Sarrazin*.

La Chapelle de Castille est une des plus ornées.

Celle de *Verthamon* se présente ensuite.

Dans cette même Eglise sont inhumés *Jean de Launoy*, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris : personne n'a défendu avec plus de force que lui les droits des Rois, l'autorité des Conciles, *&c. Abel de Sainte-Marthe*, Doyen de la Cour des Aides, Garde de la Bibliothèque royale de Fontainebleau.

On voit dans les galeries qui règnent au-dessus du cloître, deux morceaux qui présentent des prestiges de perspective & d'optique. Le premier représente S. Jean l'Evangéliste, assis sur une aigle, & écrivant son Apocalypse dans l'isle de Patmos ; le second est la Madeleine en contemplation dans la Sainte Beaume. Ces deux morceaux sont du P. *Niceron*, Minime, un des plus savans Mathématiciens de son temps.

Le Chapitre est orné d'une belle menuiserie & de plusieurs tableaux peints par *Prevost*. Le réfectoire qui a quatre-vingt-quatre pieds de long sur trente de large, en contient d'autres peints par *Laurent la Hire*. La Bibliothèque contient environ vingt mille volumes, tant imprimés que manuscrits.

Cet Ordre a produit plusieurs Religieux, dont on ne prononce le nom qu'avec éloge : tels sont les PP. *Gaspard Dinet*, *René Leclerc*, *Louis Doni-d'Attichi*, *Jean-François Niceron*, *Marin Mersenne*, *Hilarion de Coste*, *François Giry*, *Jean-Baptiste Avrillon*, &c. Tous se sont distingués par leurs vertus, leur mérite & leurs talens.

MINIMES *de Nigeon*, ou *de Chaillot*, ou *Bons-Hommes*. L'Ordre des Minimes fut institué dans la Calabre par *François Martotille*, vers l'an 1436, sous le nom d'Hermites de S. François d'Assise. Ce Saint Fondateur, connu depuis sous le nom de *François de Paule*, lieu de sa naissance, voulut, par humilité, que ses Religieux portassent un nom qui la caractérisât, & leur donna celui de *Minimes* & de *Frères Hermites de François de Paule*. Quelques-uns disent que le nom de *Bons-Hommes* leur fut donné, parce que Louis XI appelloit François de Paule *le Bon-Homme*, & qu'on a

continué le même nom à ses Disciples, qui le méritoient par leur douceur & leur charité; mais il est probable que la véritable raison de cette dénomination se trouve dans l'usage où l'on étoit de donner à tous les Hermites le nom de *Bons-Hommes*: ceux de Grammont, & les Augustins qui s'établirent en Angleterre en 1259, furent ainsi appellés. Leur habit doit être de couleur tannée, avec un petit capuce, un scapulaire rond, & un manteau de même couleur.

Ce Couvent fut fondé par *Anne de Bretagne*, Reine de France, qui donna à ces Religieux, outre l'emplacement que leur avoit procuré *Jean de Morhier*, Chambellan de Charles VIII, une maison de plaisance qu'elle tenoit de ses ancêtres, & qui étoit nommée l'Hôtel de Bretagne, dit *Nigeon*. Elle y ajouta un parc, clos de murailles, contenant six arpens, trois quartiers & demi de terre qu'elle avoit achetés de *Jean de Cerisi*, Contrôleur Général de sa Maison; & un autre parc, encore en face du premier, clos aussi de murailles. *Voy.* CHAILLOT.

L'Eglise est grande & ornée d'un beau Chœur, d'un Autel d'assez bon goût, & de plusieurs Chapelles où sont les sépultures de plusieurs personnes de distinction qui ont fait du bien à ce Couvent, telles que *Françoise de Veyni d'Arbouse*, *Jean* & *Marguerite d'Alesso*, *Olivier le Fevre*, Seigneur d'Ormesson, d'Eaubonne & de Lezeau, & le Maréchal Comte de *Rantzau*, &c.

MINIMES *de Vincennes*. Le Roi Louis VII, en 1164, fonda & établit dans le bois de Vincennes, disent D. Felibien & D. Lobineau, *Hist. de Paris, tom. 1, pag. 199 & suiv.* un Monastère de l'Ordre de Grandmont, vulgairement dits *Hermites ou Bons-Hommes*, & leur donna tous le bois avec le fonds de terre, ainsi qu'il étoit, pour en jouir par eux à perpétuité, & en faire ce qu'ils jugeroient à propos; & à cela ce Roi ajouta une rente de deux muids & demi de froment, à prendre tous les ans sur sa grange de Gonesse. En 1173, il confirma la donation faite d'un muid de grain sur la grange de Saint-Germain-de-Neuville, aux Religieux de Vincennes, par Matthieu de Montvel. En 1179, Thibaud de Montmorenci & ses frères Bouchard & Hervé donnèrent à l'Eglise de Notre-Dame de Vincennes, & aux Frères de Grandmont qui y servoient Dieu, le sel qu'ils avoient droit héréditaire de prendre sur les bateaux qui passoient sur la Seine.

Jeanne, Abbesse de S. Cyr, au Val-de-Galie, Diocèse de

Chartres, donna aussi au Correcteur & aux Frères de la Maison de Vincennes, au mois d'Août de l'an 1276, pour 12 livres parisis de rente, une place que les Religieuses de S. Cyr avoient sur le grand pont de Paris, au-dessus d'un moulin que les Moines de Grandmont avoient déjà au même lieu.

Le Prieuré du Monastère de Vincennes devint dans la suite très-considérable, & eut même un privilège fort singulier; car depuis que Louis XI eut institué l'Ordre de S. Michel en 1469, tous les Prieurs furent Chanceliers de ce nouvel Ordre de Chevalerie. Cet honneur fit extrêmement rechercher ce Prieuré, qui fut long-temps tenu en Commande par des personnes d'un grand nom, telles que le Cardinal de Lorraine, Gabriel le Veneur, Evêque d'Evreux, & Hurault de Chiverny, Chancelier de France. Ce dernier en étoit encore Titulaire, lorsque le Roi Henri III, par un traité fait en 1584, avec François de Neuville, Abbé de Grandmont, lui donna en échange le Collège Mignon, situé à Paris dans le voisinage de S. André-des-Arcs Les Lettres-Patentes qui autorisent cet échange, sont du 14 Mai de ladite année 1584.

Le Roi Henri III étoit pour lors incertain de l'Ordre Régulier à qui il donneroit ce Couvent. En effet, il changea trois fois de résolution en moins d'un an. D'abord il y mit des Hiéronimites de Pologne, puis des Cordeliers, & enfin des Minimes, tirés du Couvent de Nigeon, qui en prirent possession le 17 d'Octobre de l'an 1585. *Voy.* MINIMES *de la Place Royale.*

Il n'y a rien de remarquable dans ce Couvent, que le tableau qui représente le Jugement universel. Il est de *Jean Cousin*, & fait voir la richesse du génie de son Auteur, par la quantité de figures dont il est composé. Ce qu'on pourroit y desirer, seroit un peu plus d'élégance dans le dessin. Ce tableau a été gravé par *Pierre de Jode.*

MIRAMIONES, *voy.* GENEVIEVE. (*Communauté des Filles de Sainte*)

MIROIR ARDENT *d'une invention nouvelle.* Le Sieur de Bernières, après avoir courbé au feu deux glaces de près de trois pieds de diamètre, les a réunies par un cercle de cuivre où elles sont bien mastiquées. Il y introduit de l'esprit de vin bien déflegmé, dont il remplit le vuide qui reste entr'elles; ce qui forme une lentille d'une force & d'une

activité prodigieuse. Cette machine appartient à M. de Trudaine. On en a fait plusieurs effets au Louvre dans le jardin de l'Infante, au mois d'Octobre 1774.

MIROITIERS. Ce sont ceux qui mettent les glaces au teint pour en former des miroirs à l'usage des toilettes, ou décoration d'appartement. Cette Communauté dont les Statuts sont de 1581, a été augmentée par l'union de celle des Bimblotiers, avant le règne d'Henri III, & de celle des Doreurs sur cuir, vers le milieu du siècle de Louis XIV.

Les Compagnons forains qui veulent avoir de l'ouvrage, doivent 5 sols aux Jurés. L'apprentissage est de cinq années. Le brevet coûte 50 livres, & la Maîtrise 600 livres, avec chef-d'œuvre. Patron S. Jean-Porte-Latine & S. Clair. Bureau, Cul-de-sac Sainte-Marine.

MISÉRICORDE, (*Hôpital de la*) rue Censier, autrefois vieille rue S. Jacques, quartier de la Place Maubert, depuis la Croix de Clamard, jusqu'à la rue Mouffetard.

Cet Hôpital doit son établissement à *Antoine Seguier*, Président à Mortier au Parlement de Paris, qui le fonda en 1624, en faveur de *cent* pauvres filles, orphelines de père & de mère, nées en légitime mariage dans la Ville ou Fauxbourg de Paris. On les reçoit depuis six à sept ans, & on les élève jusqu'à vingt cinq accomplis. S'il s'en trouve qui soient capables de coopérer à l'instruction des autres, & qu'elles veulent s'y dévouer, les Gouverneurs de la Maison peuvent les y employer, autant de temps qu'ils jugeront convenable pour le bien de l'Hôpital. Un Compagnon, dans quelque métier que ce soit, qui a son brevet, gagne sa Maîtrise en épousant une de ces filles, par Lettres-patentes de Louis XIV, du mois d'Avril 1657, & il est exempt de chef-d'œuvre, d'aucuns droits de banquet, de confrairie ou autres, &c. Il y a un fonds pour faire une Religieuse tous les quatre ans, & l'Elève choisit le Couvent où elle veut entrer. Il n'y a plus de fonds que pour soixante-cinq à soixante & quinze pauvres orphelines. On y enseigne à ces jeunes filles, & l'on travaille pour le public, en linge, broderie, tricoterie, tapisserie, habits; on y apprend aussi à filer en laine, soie, lin, chanvre, &c. Le Fondateur a donné à cette Maison 16000 livres de rente, comme on peut le voir dans l'inscription qui est au-dessous de son buste de marbre, placé dans la Chapelle : *Hoc centum puellarum orphanotrophium fundavit, struxit, instruxit, reditu XVI m. librarum dotavit*, &c. 1624. La Maison avoit été

érigée en Hôpital, & s'appelloit le *Petit-Séjour d'Orléans*, parce qu'il faisoit partie de l'ancien Hôtel des Ducs d'Orléans. Les Lettres-patentes sont de Louis XIII, du mois de Janvier 1623; alors elles approuvèrent & autorisèrent la fondation que le Président *Seguier* y fit l'année suivante. Les Chefs de cet établissement sont toujours MM. le Premier Président, le Procureur Général, & le chef-mâle du nom & famille du Fondateur; ensuite il y a trois *Gouverneurs*, un Docteur de Sorbone, un Avocat du Parlement, & un notable Bourgeois de Paris, un Receveur, un Greffier-Solliciteur, au moins deux Chapelains, une Gouvernante, quatre Maitresses pour enseigner à lire, à écrire, & les différens ouvrages. Tous sont élus par les Gouverneurs, & confirmés par les Chefs. L'habillement des cent filles doit être d'un gros drap gris lavandé; elles doivent être coëffées d'un bonnet blanc, & portent toujours des souliers.

MISÉRICORDE. (*Les Religieuses Hospitalières de la Miséricorde de Jesus.*) *Voy.* HOSPITALIERES, *p. 229.*

MISSIONS ÉTRANGERES. *Voy.* SÉMINAIRES.

MISERY, Hameau de la Paroisse du Val-Petit, au Doyenné de Montlhéry, sur le bord de la rivière d'Etampes. Ce lieu est très-ancien, puisque dès l'an 829, l'Abbaye de S. Denis fit échange des biens qu'elle y avoit, & à Fontenay qui en est voisin. On appelloit alors ce Hameau *Miseriacum*, & il est dit être *agri Parisiensis*.

MODES. Sous les règnes qui ont précédé celui de Charles V, le luxe n'avoit pas tellement confondu les conditions, qu'il ne fût plus possible de distinguer les femmes respectables, des Courtisannes, revêtues des dépouilles de leurs lâches Adorateurs. On ne voyoit point le vice triomphant, s'ériger un trophée de ses excès; l'homme obscur, enivré de son opulence, ne poussoit pas l'orgueil jusqu'à prétendre égaler, par un faste insolent, l'air de grandeur & de magnificence, réservé pour les Princes & les Seigneurs. Mais si nos pères n'étoient pas arrivés à ce degré de déréglement, on peut se convaincre, par les Loix somptuaires qui, déjà plus d'une fois, avoient proscrit les superfluités, qu'ils abusoient des richesses autant qu'ils pouvoient, & que les facilités, non les desirs, manquoient à leur ambition. Déjà depuis long-temps, le Gouvernement avoit été contraint de défendre

l'usage des *chars* aux Bourgeois, de régler le prix des étoffes, suivant les rangs, de fixer la différence des fourrures employées aux habillemens, sur la différence des qualités, d'interdire, autant qu'il étoit possible, les draps étrangers, pour encourager les manufactures nationnales; en un mot d'essayer le rétablissement de l'abondance par la modération. La recherche continuelle de vains ornemens trouvoit toujours le secret de tromper la sévérité des Loix, qui pouvoit difficilement trouver prise sur l'instabilité de nos modes. Ce n'est pas d'aujourd'hui que, graces à l'inconstance de notre nation, l'habillement de l'année courante, différe presqu'autant de celui de la précédente, que du siècle qui l'a dévancée. Ce seroit un spectacle curieux que la représentation par ordre de date, de tous les habits françois, seulement depuis quatre cents ans, tant ce peuple est idolâtre, par son inquiète activité, de tout ce qui porte le caractère de plaisir & de divertissement. Y a-t-il rien, par exemple, de plus extravagant & d'une plus grande superfluité, que ces boucles de souliers, dont l'énorme grandeur emboîte aujourd'hui (année 1777) presque tout le pied; c'est un arc parfait de plus de six pouces de circonférence, qui touche la semelle du soulier?

Lisons l'Histoire, on verra qu'elle fait mention des fréquens changemens de formes d'habillemens, en conservant les mêmes noms : voici, à peu près, les principales pièces. Outre le *manteau & la robe*, qui éprouvèrent peu de variations, on se servoit de cottes simples, de cottes hardies, de surcot : ce dernier vêtement étoit une espèce de subreveste qui se mettoit sur la cotte. *Voy. tom. 2, pag. 80 à la seconde note, & pag. 138.* Il faut observer qu'alors les mêmes habillemens étoient communs aux hommes & aux femmes. On lit dans le Roman d'Ermine de Reims : *Il me vint deux femmes portant surcots plus longs qu'elles n'étoient, environ une aune, & il falloit qu'elles portassent à leurs bras ce qui étoit bas, ou traînât à terre, & avoient aussi poignées en leurs surcots, pendant aux coudes, & leurs tetins troussés en haut.* Du surcot des hommes sont venus nos surtous, *la garnache*, habit long, descendoit jusqu'aux talons, ordinairement il n'avoit point de manches. Lorsqu'on sortoit on se couvroit d'une *chape*, habillement long, dont on étoit enveloppé de la tête aux pieds. Les hommes & les femmes s'en servoient également. Un ancien Ecrivain parle d'un Comte & d'une Comtesse, si pauvres, qu'ils n'avoient *qu'une chape en commun.* Les chapes furent défendues par Louis VII,

aux femmes publiques, afin qu'on les distinguât des femmes mariées. En ne conservant que la partie supérieure de la chape, on forma le chaperon qui ne couvroit que les épaules. Il étoit taillé de manière qu'on pouvoit y entrer sans faire une ouverture par-devant : on le relevoit sur la tête par un pli qui prenoit environ trois doigts de la *cornette*, qui étoit une espèce de coëffe ou beguin de toile, long d'environ un pied & demi, uni ou découpé. Les longues cornettes furent interdites aux Ecclésiastiques par le Synode de Rouen de 1343. On l'appelloit *cornette*, parce que cet habillement de tête se terminoit en corne, à peu près semblable à celle que porte aujourd'hui le Doge de Venise. Les coëffures de femme en ont retenu le nom. Les Dames du quatorzième siècle portoient sur leur tête une corne extrêmement élevée. Elles multiplièrent dans la suite leurs cornes, & leur donnèrent plus de largeur & d'élévation. Cet excès ridicule fut porté au point que les portes se trouvoient fort étroites ; il en est de même aujourd'hui, par rapport aux carosses où les femmes ne sauroient être assises que penchées, ou sans coussin. On nommoit ces coëffures des *hennins*. Un Carme Breton, nommé *Thomas Conecte*, se déclara l'ennemi juré des cornes des Dames. Il les attaqua publiquement en chaire. Les cornes disparoissoient dans tous les endroits où il passoit; *mais*, dit Paradin, *les Dames firent comme les limaçons, lesquels quand ils entendent quelque bruit, retirent & resserrent tout bellement leurs cornes ; mais le bruit passé, soudain les relevent plus que devant. Ainsi firent les Dames, car les* hennins *ne furent jamais plus pompeux & superbes, qu'après le partement de Frère Thomas.* Une partie de la cornette des hommes changea de place, & servit à garnir l'extrêmité des manches des chemises, lorsqu'ils n'eurent plus pour ornement de tête que *des chapeaux*, diminutifs des chaperons, comme ceux-ci de la chape. Les chapeaux étoient à bord ou à roue ; ils n'étoient point retroussés : on les doubloit de fourrures ; on les garnissoit de franges d'or, de cordons de perles ou de pierreries. Un cordon lié sous le menton servoit à les assujettir : on forgeoit des chapeaux de fer pour la guerre. Les couronnes ou guirlandes de fleurs s'appelloient aussi *chapeaux*. Le retranchement d'une partie du chapeau formoit le bonnet : c'étoit la partie supérieure du chaperon dont on avoit conservé le bourlet. Long-temps cette coëffure à rebords fut l'ornement de nos Docteurs, auxquels succédèrent des bonnets de forme quadrangulaire, qu'on appelloit *bonnets à quatre braguettes*. Cette mode perfectionnée produisit

nos bonnets quarrés ; *bigarrure*, dit Pasquier, *qui nous a découvert la quadrature du cercle.* Le morceau d'étoffe que les Gens du Palais & de l'Université portent sur l'épaule, représente la partie du chaperon dont le bonnet a été détaché. La chaussure des grands ne différoit de celle du peuple, qu'en ce qu'ils portoient quelquefois des souliers dorés. L'usage des pantoufles fut défendu aux Ecclésiastiques, par un Réglement du Concile de Sens. A l'égard des *poulaines* & autres chaussures ridicules, imaginées sous le règne de Philippe IV, il seroit inutile de répéter ici ce que nous avons déja dit, *tom. 2, pag. 138.* Chez les peuples septentrionaux on a regardé quelquefois comme un acte de vasselage, la cérémonie de porter la chaussure de son Seigneur. *Olaüs Magnus*, Roi de Norwège, envoya ses souliers au Roi d'Irlande, lui mandant de les porter sur ses épaules en signe de subjection ; ce que le Prince Irlandois exécuta le jour de Noël, en présence des Ambassadeurs Norwègiens. *Voy. les Mémoires de Littérature de Ducange, de Pasquier*, &c.

Les Dames aujourd'hui se coëffent très-haut, le toupet en avant, & les racinés des cheveux coupées en vergettes. Le point que le toupet fait en avant sur le front, s'appelle *physionomie* : les boucles qui accompagnent ce toupet sont très-grosses & séparées, on les appelle *attention* ; elles mettent des bonnets fort grands, garnis de fleurs & de rubans anglois. Derrière le bonnet est un assemblage de panaches de différentes couleurs, soutenus par un anneau de diamans, qu'elles ne mettent plus sur la tête. Le nombre des bonnets à la mode est très-considérable. On en compte deux cents de différentes espèces, depuis la somme de 10 livres jusqu'à 100 livres. Les panaches sont d'une grandeur prodigieuse, & lorsqu'ils sont blancs, on y joint une plume de la couleur de la robe, ou bien noire, c'est ce qu'on appelle *taupe.*

La robe de la couleur le plus à la mode, est appellée *cheveux de la Reine.* A celle-là succède la couleur *puce.* On porte les robes garnies de la même étoffe : le satin paille-à-boyau, est sur-tout fort en vogue ; on les garnit de différentes façons, soit en gaze, soit en dentelle ou fourrure. On compte cent cinquante espèces de garnitures : ensuite viennent les satins brochés & peints, qui ont chacun un nom : les plus à la mode sont couleur de soupir étouffé : les verd-de-pomme, rayé de blanc, ont aussi un grand succès ; on les nomme *Vive-Bergère* : on porte les rubans qui tranchent le plus. Voici les noms de quelques garnitures ; les plaintes indiscretes, la grande réputation, l'insensible, le desir marqué ; il y en a

à la préférence, aux vapeurs, au doux sourire, à l'agitation, aux regrets, à la composition honnête, *&c.* Les paniers sont petits, mais épais par le haut : les souliers sont constamment couleur de puce, ou des cheveux de la Reine ; c'est dans cette parure que se distingue sur-tout la magnificence des Dames ; ils sont brodés en diamans, & on n'en porte presque plus ailleurs ; aussi rien n'est si beau que les pieds d'une femme, quand même elle ne seroit pas jolie. Les Dames aujourd'hui n'osent se montrer que lorsqu'elles ont les pieds comme un écrin : les souliers sont étroits & longs, la raie de derrière est garnie d'émeraudes, on l'appelle le *venez-y-voir* : les mantes sont bannies, on porte pour fichu une palatine de duvet de cygne, qu'on appelle un *chat* ; chaque femme a un chat sur le col : derrière les épaules, elles ont une machine de dentelle, de gaze, ou de blonde, fort plissée, qu'on appelle *Archiduchesse*, ou *Médicis*, *Henri IV*, ou *collet monté*. Les rubans les plus à la mode, s'appellent *attention*, *marque d'espoir*, *œil abattu*, *soupir de Vénus*, *un instant*, *une conviction*.

On a vu à l'Opéra une Dame avec une robe *soupir étouffé*, ornée de *regrets superflus*, avec un point au milieu de *candeur parfaite*, une *attention marquée*, des souliers des *cheveux de la Reine*, brodés en diamans en *coups perfides*, & le *venez-y-voir* en émeraudes : frisée en sentimens soutenus, avec un bonnet *de conquête assurée*, garni de plumes volages, avec des rubans *d'œil abattu*, ayant un *chat* sur les épaules, couleur de *gens nouvellement arrivés*, derrière *une Médicis*, montée en *bienséance*, avec un *désespoir d'Opale*, & un manchon *d'agitation momentanée.* Il est grand dommage que ce langage ne soit que momentané, & que son peu de durée ne donne pas le temps d'imprimer un dictionnaire pour en faciliter l'intelligence.

Dans ce moment paroît une nouvelle coëffure, on l'appelle un *hérisson*. Imaginez l'animal de ce nom, couché sur le haut d'une tête, c'est-à-dire une touffe de cheveux confusément frisés par leurs pointes, mais fort élevés & sans poudre ; le tout enfin soutenu d'un ruban qui tranche circulairement, & qui soutient élégamment cet horrible fouillis.

MOISCELLE. Village situé à cinq lieues de Paris dans le Doyenné de Montmorency ; entièrement ramassé dans une espèce de fond sur le grand chemin de Paris à Beaumont, & sans aucuns écarts, mais cependant avec quelques petits Fiefs, relevant, comme le Village, de M. le Prince de

Condé, Haut-Justicier. On n'y voit aucunes vignes ; tout y est en labourages. Les femmes y trafiquent en dentelles. Le petit ruisseau qui y passe, & qui prend sa source dans le voisinage, & coule ensuite vers Esanville, s'appelle *Rône*.

L'Eglise a été primitivement au bout d'une rue qu'on a appellée la rue du Moutier, & qui tiroit vers Atteinville, à l'endroit où il y a une croix, parce que le grand chemin tortillant alors, passoit de ce côté-là. En la rebâtissant sur le bord du nouveau grand chemin, on l'a exposée aux humidités que cause la chûte des torrens. L'ancien Patron est, dit-on, S. Barthelemi ; le nouveau & le plus solemnisé, est S. Maclou.

MOISSY-L'EVEQUE. Village situé à sept lieues de Paris, dans une grande plaine & dans un air fort sain, loin des rivières, des étangs & des marais, à trois lieues de Melun. Ce Village se qualifie *Chambre Episcopale de l'Eglise de Paris*, & par privilège il est exempt du ressort de Corbeil.

L'Eglise est du titre de l'Assomption de la Sainte Vierge. La nomination de la Cure appartient à l'Archevêque.

C'étoit le Siège d'un des Doyens ruraux, & l'on disoit le Doyen de Moissy, comme l'on dit aujourd'hui le Doyen du vieux Corbeil.

MOLIERES. (*les*) Cette Paroisse est à sept ou huit lieues de Paris, vers le couchant d'hiver, à une demi-lieue, ou un peu plus, de Chevreuse, & à une lieue de Gomez ou Saint-Clair ; elle est à l'entrée d'une grande plaine qui commence après le vallon qui la sépare de Trous, & qui se termine à Saint-Remi. Le terrein consiste principalement en labourages. Ce lieu est une espèce de Bourg muré, mais assez dépeuplé. Il y a encore des restes de trois portes. L'une s'appelloit *la porte de la Bastille*, & conduisoit au Village de Trous qui en est peu éloigné ; elle étoit dans le bas-Bourg qui est un peu en pente. L'autre, placée dans le haut, étoit *la porte de Paris*, parce qu'elle y conduit ; & la troisième étoit dite la *porte d'Armenont*, ou *d'Armemont*. Cette dernière regardoit l'orient, & conduisoit à Gometz-la-Ville. La facilité d'avoir de la pierre, rendit ce lieu fort, & l'on assure qu'il a soutenu des sièges. C'est le Roi qui en est Seigneur, la Terre étant du Comté de Limours.

L'Eglise est du titre de Sainte Marie-Madeleine. Elle fut confirmée à l'Abbaye de S. Florent de Saumur. Mais comme cette Abbaye avoit un Prieuré à Gometz-le-Châtel, qui n'en

est qu'à une lieue, l'Abbé se reposa apparemment de ce soin sur le Prieur de ce Monastère, puisque dans les pouillés du quinzième & du seizième siècle, cette nomination lui est attribuée; ce qui a été suivi par ceux de 1626, 1648 & 1692. Les Habitans avoient le droit d'envoyer leurs malades à l'Hôpital de Gometz.

MONASTERES *ou* COMMUNAUTÉS *dans Paris & le Diocèse*. On compte cent quatre-vingt-quatre Monastères ou Communautés séculières ou régulières, dont cent vingt-quatre sont dans la Ville, Fauxbourgs ou Banlieue de Paris, & le reste dans le Diocèse.

MONCEAUX, Paroisse du Doyenné de Montlhéry, qui paroît être un détachement du Bourg d'Essonne, fait au douzième siècle, dans le temps que les Evêques de Paris ôtèrent l'Eglise d'Essonne aux Moines de S. Denis, pour la faire passer aux *Garlandes*, Seigneurs considérables dans la Brie, & ensuite aux Moines de Gournay, mais dont ils se réservèrent la nomination à la Cure. S. Etienne est le Patron. Le plus fort de la Paroisse de Monceaux, borde le côté droit du chemin en venant d'Essonne, l'autre côté étant du Coudray, autre Paroisse. Presque tout le territoire est en labourages, & il n'y a aucunes vignes.

MONCEL, Seigneurie mouvante de Tournan.

MONTCEOUD *ou* MOUSSOU. Cette Paroisse, située sur une petite montagne à six lieues de Paris, est la dernière du Diocèse de Paris de ce côté-là, & confine avec Mafflée qui est du Diocèse de Beauvais.

L'Eglise est sous le titre de S. Sulpice, & le devant est décoré d'une très-belle croix. La Cure est à la plaine & pure collation de l'Ordinaire.

Ce Pays n'est point un Pays de vignes. On y travaille en soie.

Les Seigneurs actuels dans Montceoud, sont M. *Camus de Pont-Carré*, Seigneur en Partie du Fief de la Pierre-Marguerite & du grand Gournay, étant aux droits de M. de Rebours ou Arbours; & M. *Bérenger*, Seigneur du Pied-de-Fer, à la place de M. *de la Salle*. M. le Prince de Condé est Haut-Justicier.

MONT-ETI *ou* MONT-ETIF. Ce lieu, situé dans le Doyenné du vieux Corbeil, est au nord de Lesigny, à la distance de trois quarts de lieue. Les titres du douzième siècle l'appellent *Mons Æstivus*. Il est en effet sur une petite éminence, & éloigné de toutes fontaines & ruisseaux, mais en bon air. Ce qui le rend mémorable, est une Abbaye de Chanoines réguliers qui y fut fondée dans le douzième siècle. L'Abbaye d'Hiverneau est celle de Mont-Etif, changée de place. On s'est contenté, après ce changement, d'y bâtir une petite Chapelle qui eut le nom de Prieuré ; elle est sous le titre de la Sainte Vierge, ainsi que l'Abbaye. Les fondations de l'ancienne Eglise subsistent encore dans terre à plus de quatre toises par-delà cette Chapelle, tant au devant que par derrière. A douze toises de ces fondations, vers le couchant, se voit un beau & profond puits qui fut celui du préau ou jardin du cloître. Le jour de la Nativité de la Vierge, les Chanoines Réguliers d'Hiverneau viennent y faire l'Office, & les deux jours suivans. On y célèbre aussi la Messe en d'autres Fêtes de la Vierge. Les Paroisses voisines y viennent en procession aux Rogations, dans les temps de calamité, & pour diverses dévotions. Le Roi Louis XII y établit une foire les 9 & 10 Septembre, par Lettres données au bois de Vincennes au mois de Juillet 1512 & 1668. Mont-Etif est à deux lieues de Brie-Comte-Robert, & à environ une lieue d'Ozoir-la-Ferrière. Il y a tout auprès une maison bourgeoise, appellée le pavillon de Mont-Eti, & la Ferme de la Bourbonderie, toutes deux appartenantes à la Communauté d'Hiverneau. Presqu'attenant cette Ferme, est le château de Romainville.

MONTFAUCON, *ou* SAINT-JEAN DE MONTFAUCON, *autrement* BEAUREGARD. Ce Village est éloigné de six lieues de Paris ; il est situé presque sur l'ancienne route de Chartres, à deux lieues par-delà Palaiseau, en bon air, & dégagé de forêts.

L'Eglise ne ressemble qu'à une Chapelle par sa petitesse, & elle est assez récente. La statue de S. Vandrille, Abbé de Fontenelles, est à l'Autel avec son nom, comme étant l'ancien Patron. Le nouveau est S. Jean Baptiste. La nomination de la Cure avoit appartenu pleinement à l'Evêque de Paris ; mais en 1678, la cession de ce droit fut faite à *Pierre de la Mouche*, Maître-d'Hôtel ordinaire du Roi, Auditeur en la Chambre des Comptes, & à ses successeurs, Seigneurs du lieu, à condition qu'il rebâtiroit l'Eglise & le

clocher, & l'Archevêque de Paris confirma le même droit le 24 Mars 1681. Ses armoiries sont au-dessus de la porte, & tout autour de cette Eglise, soutenue par une tour fort basse, mais solide.

Philippe de la Roche étoit vers l'an 1330, Seigneur de Beauregard sur cette Paroisse, & de Maudestour qui n'en est pas loin.

Le Sieur *Dupoultz*, Avocat au Conseil, possédoit la même Terre de Beauregard dans le siècle dernier. Etant créature de *Concini*, Maréchal d'Ancre, il se servit de sa faveur pour construire en ce lieu le château qu'on y voit sur l'éminence, lequel est mêlé de pierre & de brique, & ne répond pas à l'attente des Curieux. Il voulut en faire une maison de plaisance, mais il n'eut pas le moyen de l'achever. Il fut contraint de la vendre après la mort de son Patron; & depuis ce temps elle a passé en différentes mains.

MONTFAUCON. (*Gibet de*) C'est une éminence, située au-dela du Fauxbourg S. Martin & de celui du Temple. Son premier nom étoit *gibet*, mot corrompu de celui de *gebel*, qui en arabe signifie une montagne, & dont les Italiens & les Espagnols ont fait *gibel*. Les François l'ont encore corrompu, tant pour la prononciation que pour la signification, car ils ont dit *gibet* pour signifier un lieu patibulaire, parce qu'anciennement les exécutions se faisoient sur des lieux élevés, afin que l'exemple fût vu de plus loin, & que la terreur du supplice détournât du crime ceux qui avoient du penchant à le commettre.

Cette petite montagne a, selon toute apparence, pris le nom qu'elle porte depuis long-temps, d'un Seigneur nommé Falco ou *Faucon*, qui en étoit Propriétaire, ainsi que des terres des environs.

L'opinion commune est que ce fut *Pierre de la Brosse*, Favori de Philippe le Hardi & son Chambellan, qui fit bâtir ce gibet; d'autres disent que ce fut *Enguérand de Marigny*. Corrozet prétend que ce fut *Pierre Remi*.

Quoi qu'il en soit, on y voyoit encore, du temps de la Ligue, une masse de pierres, accompagnée de seize piliers, où conduisoit une rampe aussi de pierres, assez large, & qui se fermoit avec une bonne porte. Cette masse étoit un parallélogramme haut de deux à trois toises, long de six à sept, large de cinq ou six, & composé de dix ou douze assises de gros quartiers de pierre, bien liés & bien cimentés. Les piliers étoient gros, quarrés, & chacun de trente-deux

ou

ou trente-trois pieds de hauteur. Pour joindre ensemble ces piliers, & pour y attacher les corps des Suppliciés, on avoit enclavé dans leurs chaperons deux gros liens de bois qui traversoient de l'un à l'autre, & avoient des chaînes de fer d'espace en espace. Au milieu étoit une cave pour recevoir les corps des Suppliciés, lorsqu'ils tomboient en pièces, ou que toutes les chaînes & les places étoient remplies. Présentement la cave est comblée, la porte de la rampe est rompue, & les marches de la rampe sont brisées. Quant aux piliers, à peine en restoit-il sur pied deux ou trois, il y a quelques années, & depuis, ils ont été entièrement détruits. Enfin certaines considérations ont déterminé à transférer ce gibet à quelque distance de-là, où l'on a élevé quatre piliers de forme quarrée, dans lesquels on a enclavé des liens de bois.

Pierre de Craon, fameux par l'assassinat du Connétable de *Clisson*, avoit fait mettre à Montfaucon, en réparation de son crime, une croix chargée de ses armes; elle ne subsiste plus depuis long-temps, mais on en a mis une autre en sa place.

Pierre de la Brosse, Barbier & Chirurgien de S. Louis, fut pendu à ce gibet en 1227, en présence des Ducs de Bourgogne & de Bretagne, du Comte d'Artois, & d'un grand nombre de Seigneurs, *&c.* Il avoit empoisonné Louis de France, fils aîné du Roi & d'Isabelle d'Arragon, *&c.*

Enguérand de Marigny, Comte de Longueville, *&c.* avoit gagné les bonnes graces de Philippe-le-Bel; mais ayant donné un démenti en plein Conseil au Comte de *Valois*, oncle du Roi, le Comte obtint qu'on l'arrêtât, & qu'on lui fît son procès. *Jean d'Asnières*, fameux Avocat de ce temps-là, proposa contre lui quarante-un chefs d'accusation. L'Accusé demanda du temps, & quelqu'un pour le défendre, mais on lui en refusa tous les moyens; & sans garder ni formalité, ni justice, il fut condamné à être pendu, & le fut effectivement en 1315. On prétend que cette exécution se fit au gibet de Montfaucon, dont on dit qu'il avoit été un des restaurateurs. Le Roi n'avoit consenti à cette mort que par foiblesse, & sembla en marquer son repentir par le legs de 10000 livres qu'il fit aux fils d'Enguérand, dont le corps leur fut rendu sous le règne suivant. Ils l'inhumèrent d'abord aux Chartreux, & puis le transférèrent dans l'Eglise Collégiale d'Escoui, qu'Enguérand avoit fondée en 1310, & où l'on voit son tombeau.

Henri Tapperel, Prévôt de Paris, fut pendu à Montfaucon en 1320, pour avoir fait mourir un innocent qu'il substitua

en la place d'un riche coupable, qui, pour ses crimes, avoit été condamné au dernier suppilce.

Girard Guecte, Auvergnat de basse naissance, avoit été employé dans les finances sous le règne de Philippe-le-Long; mais dès que Charles-le-Bel fut parvenu à la Couronne, ce Prince le fit enfermer dans la tour du Louvre, comme ayant détourné les finances du Trésor royal. Il n'auroit pu éviter d'être condamné au dernier supplice, mais on lui donna si violemment la question, qu'il expira au milieu des tourmens. Son corps fut traîné par les rues, & ensuite pendu à Montfaucon, l'an 1322.

Jourdain de Lisle, l'un des plus grands Seigneurs de Gascogne, avoit été atteint & convaincu de dix-huit crimes capitaux; mais à la considération du Pape Jean XXII, dont il avoit épousé la nièce, le Roi lui avoit fait grace. Cette indulgence le rendit encore plus hardi à mal faire & à continuer ses violences; mais ayant tué un Sergent Royal, il fut cité a Paris, emprisonné, traîné à la queue des chevaux, & pendu à Montfaucon le 7 Mai 1323.

Pierre Remi, Seigneur de Montigny, fut accusé de malversation après la mort de Charles-le-Bel, dont il avoit été principal Trésorier. Son procès lui fut fait, & il fut condamné à être pendu, par Arrêt du Parlement du 25 Avril de l'an 1328; ce qui fut exécuté au gibet de Montfaucon qu'il avoit fait réparer peu de temps auparavant. Ainsi fut vérifiée la prédiction qu'on avoit, dit-on, gravée sur le principal pilier, & exprimée par ces deux vers:

En ce gibet ici emmi,
Sera pendu Pierre Remi.

Macé de Maches, Trésorier-Changeur du Trésor du Roi, y fut aussi pendu en 1331, comme aussi *René de Siran*, Maître des Monnoies en 1333.

Adam de Hourdain, Conseiller au Parlement, accusé & convaincu de prévarication, fut condamné le 3 Juillet 1348.

Jean de Montagu fut déclaré en 1409, crimiuel de leze-Majesté, & condamné à être décapité dans les halles de Paris. Son corps fut porté à Montfaucon, & sa tête mise au bout d'une lance sur les piliers des halles.

Pierre des Essarts, Prévôt de Paris sous le même règne, avoit été auparavant grand Bouteiller de France, & avoit eu la souveraine administration des finances. Personne n'avoit eu plus de part que lui aux bonnes graces du Duc de Bour-

gogne ; mais tout d'un coup il les perdit, & devint même l'objet de sa fureur. On le chargea de tous les malheurs de ce temps-là, & il fut condamné à perdre la tête, ce qui fut exécuté aux halles le premier Juillet de l'an 1313. Sa tête fut mise au bout d'une lance, & son corps porté au gibet de Montfaucon.

Olivier le Dain & *Jean Doyac*, qui avoient été Favoris de Louis XI, furent, après la mort de ce Prince, immolés à la vengeance publique. Olivier fut pendu à Montfaucon; Doyac fut fustigé par tous les Carrefours de Paris, eut une oreille coupée, la langue percée avec un fer chaud, aux halles, & fut conduit à Montferrand en Auvergne, lieu de sa naissance, où il eut le fouet & l'autre oreille coupée.

Jacques de Beaune, Seigneur de Samblançay, Sur-Intendant des finances sous le règne de François I, fut pendu à Montfaucon le 14 d'Août de l'an 1527, âgé de soixante-deux ans.

Le corps de l'Amiral Coligni fut attaché à Montfaucon, après avoir été assassiné à Paris le 24 Août 1572, jour du massacre des Huguenots.

En 1476, *Laurent Garnier* de Provins, après avoir demeuré un an & demi attaché à Montfaucon, où nonobstant sa grace, il avoit été pendu par Arrêt du Parlement, pour avoir tué un Collecteur des tailles, fut dépendu à la sollicitation de son frère, mis dans un cercueil, & porté avec tout l'appareil des pompes funèbres, par la rue S. Denis jusqu'à la porte S. Antoine. De côté & d'autre marchoient douze hommes vêtus de deuil; les uns, une torche à la main; les autres, un cierge. Devant étoient quatre Crieurs, sonnant de leurs cloches, tous portant les armories du défunt sur le dos & pardevant. Celui enfin qu'on voyoit à la tête de la cérémonie, crioit à haute voix : *Bonnes gens, dites vos patenostes pour l'ame de feu Laurent Garnier en son vivant, demeurant à Provins, qu'on a nouvellement trouvé mort sous un chêne : dites-en vos patenostes, que Dieu bonne merci lui fsse*.

MONT-FERMEIL, Village considérable situé à quatre lieues de Paris sur une montagne, ainsi que le nom le désigne. Cette montagne est au nord-ouest du Bourg de Chelles, & finit à Livry qui est une demi-lieue plus loin vers le nord. C'est un Pays vignoble dont les côteaux regardent l'orient & le midi, & produisent du vin blanc. On y voit aussi

des bocages. S. Pierre est le Patron de l'Eglise. La Cure est à la pleine collation de l'Archevêque.

MONTFORT-L'AMAURY. Cette Election est placée entre les Elections de Paris, de Mantes, de Dreux & la Généralité d'Orléans. On lui donne huit lieues de long sur six de large. Elle n'est arrosée que par la petite rivière de Vègre & quelques ruisseaux.

Montfort, chef-lieu de cette Election, est situé sur une colline, à l'ouest de Paris, & à neuf lieues de cette capitale, au 19e. degré 30 min. 35 sec. de long., & au 48e. degré 46 min. 46 sec. de lat. septentrionale. Il y a un Bailliage, une Maîtrise p. ticulière des Eaux & Forêts, & un Grenier à Sel.

Cette Vi..e a donné le nom à une célèbre maison qui commence par un *Amaury*, que l'on croit descendre de *Guillaume de Hainaut*. Louis XIV l'a érigée en Duché en faveur du Duc de Chevreuse : le Comte de Toulouse a joint tous ses bois à sa Terre de Rambouillet.

La Ville de Montfort a le droit de députer aux Etats de Bretagne. Il y a une Maison de Capucins & des Religieuses de la Congrégation. On y a fondé deux Prieurés, dont l'un est réuni à l'Archevêché de Paris ; l'autre qui porte le nom de *S. Nicolas de Montfort*, appartient à l'Ordre de S. Benoît. La Justice se rend dans cette Ville, suivant sa Coutume qui fut rédigée en 1556. Son principal commerce consiste en bleds, avoines, vins, cidres, fruits & bois. On y voit les restes d'un vieux château ruiné. Montfort a produit deux grands hommes, *Simon* & *Jean de Montfort*.

La Terre *de Bourdonné*, celle *d'Adainville*, les Fiefs *d'Ergal*, de *Mousseau*, de *Cressay* ; les Seigneuries *d'Olivet* & de *Ranconis*, sont dans cette Election. On voit à *Antouillet* une très-jolie maison de campagne, que Madame la Marquise *de Pompadour* a fait embellir, & un magnifique château *à Pontchartrain*. Il y en a de fort beaux à *Maurepas*, à *Beine*, au *Tremblay*, à *Boissy-sans-avoir*, &c. La plupart de ces châteaux ont des parcs d'une vaste étendue : celui du *Tremblay* a deux cents arpens de bois.

Le terrein de l'Election de Montfort n'est pas également fertile par-tout ; les terres sont presqu'incultes du côté de Gambaiseul : on trouve aux environs de Roignes & de Coignières plus de quatre mille arpens qui sont absolument incultes ; ce sont des étangs & des bois. La pépinière de Noisy-en-Val-de-Galie, fournit beaucoup de jeunes arbres. Elle appartient au Roi ; le château de cet endroit a été dé-

moli. La petite Ville de Houdan a un marché de bled considérable, & une manufacture de bas de laine. On vante beaucoup son orgue ; il y a une Prévôté.

Il y a une Abbaye à Neaufle-le-Vieux ; celle de Hautes-Bruyères appartient à l'Ordre de Fontevraud. La Maison de *S. Cyr* est dans cette Election, à quelque distance de Versailles.

MONTGERON, Village à quatre lieues de Paris, ou un peu plus, sur une élévation ou côteau, à la distance d'environ une demi-lieue du rivage droit de la Seine, & autant de distance de Villeneuve-Saint-Georges. Il y a des vignes & quelques prairies à la faveur de la rivière d'Hière qui coule au bas de la montagne, un peu avant que de se jetter dans la Seine. La forêt de Sénart commence un peu après que l'on est sorti de ce Village en s'éloignant de Paris. La principale étendue de cette Paroisse est vers Chalandré, Hameau qui en dépend en tirant vers Epinay : c'est le grand passage pour la route de Melun & au-delà.

L'Eglise est du titre de S. Jaques-le-Majeur. Elle n'a pu être dans son origine qu'une simple Chapelle sur le territoire de S. Pierre-de-Vigneu. L'Abbé de S. Victor présenta à la Cure le 27 Avril 1474. Aujourd'hui elle est à la pleine nomination de l'Archevêque. L'Abbé de S. Victor est gros Décimateur de ce lieu.

La situation de la Terre de Montgeron est des plus agréables, tant par les points de vue que par les charmes de ses environs. La Seigneurie a été long-temps dans la maison des *Budé*, si célèbres dans la République des Lettres. *Dreux Budé* étoit Seigneur de cette Paroisse en 1504; son fils *Louis Budé* lui succéda. Celui-ci demeuroit à Montgeron en 1550, & laissa, en mourant, sa Terre à deux de ses enfans, *Louis & Annibal Budé*, qui la vendirent le 12 Mai 1604, *à Pierre Brulart*, Secrétaire d'Etat. Cette Terre passa ensuite à *Guy Carré*, Secrétaire du Roi, par un échange qui se fit le 5 Avril 1642. Elle resta dans cette famille jusqu'en 1719, que *Jean André* (qui avoit fait une fortune aussi rapide dans le systême de *Law*, qu'elle a été depuis prompte à disparoître) en fit l'acquisition le 12 Décembre de cette année 1719, moyennant la somme de cinq cent mille livres. Peu après, cette Terre rentra dans la famille des *Carré*, & est échue enfin à M. *Carré de Montgeron*, Conseiller au Parlement, qui l'a vendue à MM. *Parat de Puisneuf*, desquels M. *Fabus*, Trésorier des Invalides, l'a acquise, & en a été Seigneur

jusqu'au moment que les Syndics de la direction de ses créanciers l'ont fait vendre pour payer ses dettes.

Aux beautés dont la nature a décoré cet endroit charmant, ce M. *Fabus* y a ajouté tout ce que l'art & le goût pouvoient y joindre de plus agréable, de sorte que Montgeron est devenu, à tous égards, un des plus délicieux séjours qu'il y ait aux environs de Paris, & il mérite, à plus juste titre que jamais, l'éloge qu'en a fait autrefois un Poëte latin, dans le temps que MM. *Brulart* en étoient Seigneurs. On peut le voir dans la Description de l'Eglise de Paris, par M. l'Abbé *Lebeuf*.

MONT-GUICHET, Château près de Gagny, situé sur le haut d'une montagne. Il a de l'apparence.

MONNOIE *des médailles* (*la*) fut transférée aux galeries du Louvre, presque vis-à-vis la rue S. Nicaise, l'an 1689, & on mit sur la porte un marbre noir avec cette inscription : *Monnoie du Roi pour la fabrique des médailles, jetons, pièces de plaisir d'or & d'argent, de bronze & de cuivre.* Cette inscription y étoit encore en 1696; mais comme le marbre étoit cassé, on y en mit un autre, sur lequel est cette simple inscription : *Monnoies des médailles.* Louis XIII donna la conduite de cette monnoie à *Warin*, Directeur Général des Monnoies de France, & le plus habile Graveur qu'il y ait eu. Le fameux *Balin* lui succéda. Après celui-ci l'Abbé *Bizot* eut cette direction pendant quelques années. M. *Petit* l'exerça ensuite jusqu'en 1696. Le Roi donna un Edit au mois de Juin de cette année-là, par lequel Sa Majesté veut qu'il n'y ait qu'une seule Monnoie des médailles en France, & crée en titre d'Office, la Charge de Conseiller du Roi, Directeur de la Monnoie des médailles, & Gardes des poinçons & quarrés de Sa Majesté. Le Roi pourvut de cette Charge le Sieur *de Launay*. Sous ce Directeur, l'appartement où est la Monnoie des médailles, est devenu un lieu nouveau, par les embellissemens qu'on y a ajoutés. Le cabinet en forme de galerie, qu'on appelle improprement le cabinet des médailles, est, dans son genre, tout ce qu'il y a de plus curieux au monde ; car, sans parler de la menuiserie, des glaces, des bronzes & des portraits de la Famille Royale, depuis Henri IV, dont il est orné, on y voit un nombre prodigieux de poinçons & de quarrés d'un travail admirable, qui ont coûté plus de deux millions ; ils sont exposés dans des armoires à panneaux de glaces, où les curieux les voient à leur aise,

ſans riſquer d'en ternir le poli. On deſcend enſuite au balancier, où l'on admire la beauté & la maſſe des deux grands balanciers de bronze qui peſent vingt-ſix milliers. Dans le cabinet on peut remarquer comment le poinçon ou creux forme le quarré ou creux, & au balancier, comment avec le quarré on fait les médailles. On voit auſſi chez le Directeur les ouvrages d'orfèvrerie, auxquels on travaille continuellement pour le Roi. On a frappé deux ſuites complettes de médailles dans cette monnoie. La première eſt l'hiſtoire métallique de Louis-le-Grand, du volume & de la beauté du grand bronze. L'autre eſt celle des Rois de France, depuis Pharamond juſqu'à Louis XVI incluſivement.

Nicolas de Launay, Directeur de la Monnoie des médailles, étant mort le 19 Août 1727, âgé de quatre-vingts ans & dix mois, ſa Charge paſſa à *Jules-Robert de Cotte*, l'un de ſes gendres, Intendant & Ordonnateur des bâtimens du Roi.

MONNOIES. (*l'ancien Hôtel des*) Il étoit ſitué dans la rue qui porte encore ſon nom, où il avoit ſa principale entrée, & une autre fort étroite dans la rue Thibaud-aux-dez. On ne trouve rien ſur l'origine de cet Hôtel, & cependant c'eſt celui où l'on a fabriqué la plus grande quantité d'eſpèces d'or & d'argent.* Comme ce bâtiment ne méritoit aucune conſidération, nous n'en ferons point ici la deſcription,

* En 805, la livre ſe trouva compoſée de vingt ſols. Ce fut le Roi Charlemagne qui fit tailler dans une livre peſant d'argent, vingt pièces qu'il nomma *ſols*, & dans un de ces ſols, douze pièces qu'on nomma *deniers*; en ſorte que la livre d'alors, comme celle d'aujourd'hui, étoit compoſée de 240 deniers; & les deniers ont été d'argent fin juſqu'au règne de Philippe I, père de Louis-le-Gros. En 1103 on y mêla un tiers de cuivre; moitié, dix ans après; les deux tiers ſous Philippe-le-Bel, & les trois quarts ſous Philippe de Valois. Cet affoibliſſement a été porté au point que vingt ſols qui, avant le règne de Philippe I, faiſoient une livre réelle d'argent, n'en renferment pas aujourd'hui le tiers d'une once. On prétend que Charlemagne étoit auſſi riche avec un million, que Louis XV avec ſoixante-ſix. Vingt-quatre livres de pain blanc coûtoient un denier ſous le règne de Charlemagne. Ce denier étoit d'argent fin & ſans alliage. On peut voir par la valeur qu'il avoit dans ce temps, ſi le pain & les autres denrées étoient plus ou moins chères.

L'an 1305, Le marc d'argent, qui, au commencement du règne de Philippe-le-Bel, étoit à 55 ſols 6 deniers tournois, étoit cette année à 8 livres 10 ſols; ce qui fut fait par le conſeil de deux Florentins.

& nous renvoyons le Lecteur à celle que nous donnons du nouvel Hôtel, construit en 1774 sur le quai de Conti.

Les rues *Neuve-Boucher* & *Etienne* occupent aujourd'hui cet ancien terrein.

MONNOIES. (*le nouvel Hôtel des*) C'est à M. *de l'Averdy*, Ministre d'Etat, & ancien Contrôleur Général des Finances, que le Public est redevable de la construction de cet Hôtel: il y avoit près d'un siècle qu'on en avoit senti la nécessité. Ce Ministre ayant vu l'état de dépérissement des bâtimens qui servent à la fabrication des espèces, conçut le projet qui s'exécute aujourd'hui. En conséquence il assigna au nouvel Hôtel, l'emplacement de l'Hôtel-Conty, & il en confia la direction à *M. Antoine*, Architecte du Roi, qui en avoit dressé le projet; & les travaux furent entrepris.

Le 20 Avril 1771, M. l'Abbé *Terray*, Ministre d'Etat, & Contrôleur Général des Finances, posa, au nom du Roi, la première pierre du principal corps de cet Hôtel, du côté du quai, sous laquelle on enferma plusieurs médailles d'or & d'argent, gravées par le Sieur *Roettier* fils, Graveur des Monnoies: ces médailles représentent le buste du Roi, & sur le revers la façade principale de l'édifice, vue en perspective. Les travaux de cet Hôtel ont pris une nouvelle vigueur, depuis que le département des Monnoies a été confié à M. *Foullon*, Conseiller d'Etat & Intendant des Finances.

L'emplacement choisi est l'un des plus beaux de cette Capitale, par sa situation sur le bord de la Seine, presqu'au centre de la Ville, & par-là très-convenable à sa destination: au seul aspect de ses façades extérieures & de ses belles proportions, on juge que l'édifice est important.

Un avant-corps de cinq croisées, appuyé sur deux arrières-corps de onze croisées chacun, forme la division de cette façade, sur une largeur d'environ cinquante-six toises, sa hauteur d'environ quatorze, enferme un soubassement & deux étages. Ce soubassement, orné de bossages, est percé, dans l'avant-corps, de cinq arcades, & est orné dans cette partie de six colonnes d'ordre ionique, qui embrassent dans leur hauteur les deux étages. Le premier a ses croisées ornées de chambranles, & couronnées par des frontons triangulaires: les chambranles du second sont à crossettes. Dans les arrière-corps au premier étage, trois balcons en saillie, portés par des consoles, donnent du mouvement à cette partie, & font variété.

La frise de l'entablement est remplie par des consoles

couronnées par des modillons qui supportent la saillie de la corniche.

Au-dessus de l'avant-corps s'élève un attique, qui, au lieu de croisées, offre des tables renfoncées, ornées de festons; & sur le devant, à l'à-plomb des colonnes, sont six figures représentant, suivant le modèle exécuté, la *Paix*, le *Commerce*, la *Prudence*, la *Loi*, la *Force* & l'*Abondance*.

L'arcade du milieu de l'avant-corps, est l'entrée principale de l'Hôtel par un vestibule décoré de vingt-quatre colonnes doriques, posées sur un socle & cannelées; il se divise en trois galeries. Sur la droite on trouve un escalier qui conduit au premier étage, & donne entrée aux salles nécessaires pour le service du Tribunal de la Cour des Monnoies, & pour les assemblées des Officiers de la fabrication.

Du même palier, partent deux galeries qui réunissent la partie de ce bâtiment, que la cage de l'escalier semble séparer.

Seize colonnes d'ordre ionique & cannelées décorent cet escalier, & portent une voûte percée dans son milieu pour l'éclairer; disposition neuve & remarquable pour les édifices de ce genre.

La cour a quatre-vingt-douze pieds de large, & cent dix de profondeur; elle est environnée de galeries couvertes, & terminées par une portion circulaire, qui est percée alternativement d'arcades & de portes quarrées, au-dessus desquelles sont placés dans des cases les bustes de Henri IV, de Louis XIII, de Louis XIV & de Louis XV.

Cette partie est décorée de refends, & n'a de hauteur que celle du soubassement extérieur; elle est surmontée d'un attique.

Quatre colonnes doriques annoncent l'entrée de la salle destinée aux balanciers; elles sont surmontées d'un attique rempli par deux médaillons, & une table (où se voit une inscription) couronnée par un groupe de figures qui accollent l'écusson de France; la voûte de cette salle est surbaissée & soutenue par des colonnes d'ordre toscan, engagées. Sa longueur est de soixante-deux pieds, & sa largeur de trente-neuf; elle peut contenir neuf balanciers. C'est le lieu qui doit naturellement exciter le plus la curiosité des étrangers & des amateurs.

Au-dessus de cette pièce est celle des Ajusteurs; elle est de pareille étendue & contient cent places; sa charpente qui a eu dedans une double coupole, mérite d'être remarquée.

Près de la salle des balanciers est l'emplacement des moulins pour le laminage. Il a cent douze pieds de long sur trente de large.

Les pièces nécessaires pour toutes les autres opérations, sont voisines & se communiquent, suivant leur relation entr'elles, de manière à faciliter & accélérer ces opérations. La commodité de ces distributions est une preuve de l'intelligence de l'Architecte, autant que la décoration sage l'est de son goût.

Cet édifice renferme six cours que l'on a jugées nécessaires pour le service de la fabrication : ce qui a obligé l'Architecte de donner moins d'étendue à la cour principale ; défaut qu'il a habilement corrigé, en tenant peu élevé presque tous les bâtimens qui l'environnent.

L'entrée des différens atteliers par la rue Guénégaud, présente une étendue de bâtimens d'environ cinquante-huit toises. Un soubassement dont la décoration est en bossages, & un attique forment toute sa hauteur ; il est renfermé entre l'extrêmité du principal corps de bâtiment sur le quai, & un pavillon de semblable élévation, construit pour faire symmétrie. Le milieu de ce bâtiment est indiqué par un avant-corps, qui, faisant retraite à la hauteur de l'attique, est orné de quatre statues représentant les quatre Elémens, exécutés par MM. *Caffieri* & *Duprez*. Trois inscriptions latines placées dans l'attique, entre les figures, indiquent l'usage du monument & l'année de son érection.

Nous croyons cet édifice unique en son genre dans l'Europe. *La Zecca* de Venise ne pouvant lui être comparée.

MONNOIES (*la Cour des*) a été unique dans le Royaume jusqu'en 1704, que le Roi Louis XIV en créa une à Lyon, qui partage la France avec celle de Paris. Comme Piganiol a parlé de l'institution de celle de Paris dans sa Description historique de la France, on remarquera seulement ici que cette Cour connoît des différends qui surviennent entre les Officiers & les Artisans qui y sont employés, de même que du titre, cours, prix & police des Monnoies. Elle reçoit aussi les appellations des Jugemens des Chambres des Monnoies qui sont de son Ressort.

Cette Cour est aujourd'hui composée d'un Premier Président, de huit Présidens, de trente-cinq Conseillers, d'un Procureur Général, de deux Avocats Généraux, d'un Greffier en chef, de deux Substituts, de dix-sept Huissiers, y compris le premier Huissier, & d'un Prévôt Général. Ce dernier

a été créé par Edit du mois de Juin de l'an 1635, avec un Lieutenant, trois exempts, un Greffier, quarante Archers & un Trompette. L'Edit de création porte que le Prévôt fera juger en la Cour les procès par lui inſtruits contre les délinquans, dont il aura fait les captures dans la Prévôté & Vicomté de Paris, & lieux circonvoiſins; pourquoi faire il aura rang & ſéance en la Cour; mais bien qu'il ait rang & ſéance en la Cour, après le dernier Conſeiller, il n'a pas de voix délibérative, & n'eſt préſent au Jugement des procès dont il a fait l'inſtruction, que pour rendre compte de ſes procédures. Il a auſſi été créé un Aſſeſſeur & un Procureur du Roi en la même Prévôté; mais par Edit du mois de Juillet 1639, le Roi unit ces deux Offices à ceux des Subſtituts du Procureur Général. Par un autre Edit du mois de Mars 1645, le Roi créa quatre Lieutenans de Prévôt, & un Greffier, un Exempt & cinq Archers pour chacun de ces Lieutenans. Les Officiers dont la Cour des Monnoies eſt compoſée, ſervent par ſémeſtre, à la réſerve du Premier Préſident, du Procureur Général & du Greffier en chef, qui ſont toujours de ſervice, ſuivant l'Edit du mois d'Octobre, de l'an 1647.

Le Roi, pour marquer à la Cour des Monnoies de Paris, la ſatisfaction qu'il a de ſes ſervices, & pour l'indemniſer de la diminution de Reſſort qu'elle a ſoufferte par la création d'une Cour des Monnoies à Lyon, a accordé la nobleſſe au premier Chef, au Premier Préſident, aux Préſidens, aux Conſeillers, aux Avocats & Procureurs Généraux de la Cour des Monnoies de Paris, qui ſont actuellement pourvus, & qui le ſeront ci-après; & cela par Edit donné à Paris au mois de Mars de l'an 1719.

On garde dans cette Cour tous les poids originaux de France, ſur leſquels ceux de toutes les Villes du Royaume doivent être étalonnés. Cette Cour commet tous les ans un Conſeiller pour faire marquer en ſa préſence, du poinçon du Roi, tous les poids publics.

Dans les cérémonies, la Cour des Monnoies a ſon rang après la Cour des Aides. Les Préſidens portent la robe de velours noir; les Conſeillers, Gens du Roi, & les Greffiers en chef, celle de taffetas noir.

MONNOIES, (*Prévôté générale des*) eſt une Juriſdiction particulière & différente de celle de la Cour des Monnoies. Elle a un Prévôt Général, cinq Lieutenans, un Aſſeſſeur, un Procureur du Roi qui eſt Subſtitut de M. le Procureur

Général de la Cour des Monnoies, un Greffier un Huissier Audiencier, douze Exempts, un Guidon & cent trente Archers-Cavaliers, un Commissaire des Guerres, particulier à cette Compagnie.

Les Archers ont le droit d'exploiter dans tout le Royaume, où ils sont divisés en Brigades, pour veiller sur la fabrication & exposition de fausse monnoie, & sur les abus & malversations dans le commerce des matières d'or & d'argent, dont le Prévôt Général & ses Lieutenans connoissent jusqu'à Sentence définitive inclusivement, ensemble & de tous les cas prévôtaux, même des duels, comme les autres Prévôts des Maréchaux; & les Exempts peuvent informer, décréter & constituer prisonnier, lors d'un flagrant délit. Le Siège est dans l'enclos du Palais; ce sont les Procureurs au Parlement qui y occupent.

Cette Compagnie fait corps de la Gendarmerie & Maréchaussée de France, & jouit des mêmes privilèges.

MONTEREAU, Seigneurie sur la Paroisse de Montreuil, un peu par-delà Tillemont, en tirant vers Rosny.

MONTESSON, Village situé dans la troisième péninsule que la Seine forme par ses circuits, entre Paris & Saint-Germain-en-Laie, à trois lieues & demie de Paris; à une demi-lieue de Saint-Germain, & à pareille distance de Chatou. La montagne à laquelle son nom fait allusion, n'est qu'une légère élévation, dont la pente est vers le nord. Le terrein est pierreux, la vigne y vient bien, & il y en a considérablement, avec des cerisiers & des menus grains.

L'Eglise est du titre de Notre-Dame. Il paroîtroit vraisemblable que cette Paroisse a été démembrée de celle de Houilles, qui n'en est éloignée que d'une bonne demi-lieue. Il est certain qu'en 1366 il y avoit un Curé à Montesson. C'est M. l'Archevêque qui le nomme. L'Eglise fut rebâtie par la Nourrice de Louis XIV; aussi y voit-on sur la porte ses armoiries, avec un Dauphin & des fleurs de lys.

MONT-JAY. *Voy.* VILLEVAUDÉ.

MONTIGNY, petit Village situé à quatre lieues & demie de Paris, près de Cormeilles. C'est un Pays de vignes, qui ne paroissent pas si bien cultivées qu'à Cormeilles & Argenteuil. Le vignoble subsistoit dès le règne de Charles-le-

Chauve au neuvième siècle. L'Eglise & le Village sont adossés du côté du septentrion, à la montagne, au midi de laquelle est situé Cormeilles, en sorte que la distance d'un Village à l'autre, n'est pas de demi-lieue ; mais ce terrein d'entre deux est très-cultivé. La collation de la Cure appartient de plein droit à l'Archevêque de Paris. L'Eglise est sous le titre de S. Martin. Elle a été nouvellement rebâtie en forme de Chapelle, avec un petit clocher de pierre de figure hexagone. Montigny est la Patrie d'un Poëte françois du treizième siècle, nommé *Girard*. Il y a un autre Montigny situé proche Guyencourt par-delà Versailles ; mais il est du Diocèse de Chartres, & est surnommé le Bretonneux.

MONTLHÉRY, petite Ville qui n'a commencé à être bien connue que vers l'an 1015, à l'occasion du château qui fut bâti alors ; elle est distante de six lieues de Paris, & située sur une montagne au bas de laquelle est Linas, Bourg particulier qui a eu, comme Montlhéry, ses murs particuliers & ses portes, dont il subsiste encore quelques restes. La terre est cultivée de toutes les manières, excepté en lin. La fontaine de Linas fournit d'eau Montlhéry.

La Paroisse de Montlhéry est entièrement renfermée dans l'enceinte de la Ville, & anciennement dans celle du château ; & ce n'a été que long-temps après que la Ville étant augmentée, il a été besoin de bâtir au dedans une seconde Paroisse. Un nommé *Thibaud*, que l'on conjecture descendre des Montmorency, & qui étoit Forestier du Roi Robert, construisit la forteresse appellée *Mons Lethericus* : peut-être fit-il bâtir aussi la Collégiale de S. Pierre. Ce Thibaud étoit surnommé en latin *filans stupas*, que l'on rend en françois par *File-Etoupes*, sobriquet qui lui fut donné, suivant l'usage de ce temps-là, à cause de ses blonds cheveux. *Guy* son fils & *Hodierne* son épouse fondèrent, au bas de leur château, à la distance d'une petite demi-lieue, vers l'orient d'été, le Prieuré de Longpont.

En 1292 & 1293, le Comte de Hainaut fut renfermé dans la tour de Montlhéry, par ordre du Roi Philippe-le-Bel, contre lequel il s'étoit révolté. En 1311 le même Roi y fit renfermer Louis, fils aîné de Robert, Comte de Flandres.

Louis-le-Gros fit raser le château, indigné de voir que le Seigneur du lieu eût eu l'audace de se liguer contre lui. Louis XIII l'érigea en Comté. En 1465 il se donna une bataille sanglante entre Louis XI & le Duc de Berry son frère, auprès de Montlhéry, dans une plaine que l'on appelle en-

core *le chantier de la bataille.* Les deux armées s'y firent beaucoup de mal, sans avoir rien décidé pour la victoire: le Roi coucha dans le château de Montlhéry: son armée le crut perdu; mais le lendemain il se montra & soupa dans Paris avec les principales Dames de la Ville.

Le Comté de Montlhéry relève en plein Fief de la grosse tour du Louvre.

Montlhéry donne son nom depuis plusieurs siècles à l'un des deux Doyennés ruraux de l'Archidiaconé de Josas. Les deux Eglises S. Pierre & Notre-Dame subsistoient alors dans l'enceinte du château: la première étoit une Collégiale de Chanoines séculiers, lesquels avoient un Abbé à leur tête. Elle fut réunie avec la seconde au Prieuré de Longpont. L'Eglise de Notre-Dame tomba dans un oubli total; mais on vit paroître le nom de S. Laurent, lequel servit quelquefois à qualifier le Chapitre de Montlhéry, devenu Prieuré. Aujourd'hui S. Pierre & S. Laurent ne forment qu'un seul bâtiment, n'y ayant qu'un mur commun qui les sépare. S. Laurent qu'on appelle le Prieuré, est du côté septentrional: c'est une espèce de grande Chapelle où il n'y a rien d'ancien que le portail qui est du douzième ou du treizième siècle, & dont le Sanctuaire seulement est voûté. S. Pierre est comme un reste d'aile méridionale de l'ancien Prieuré. Cette petite Eglise est toute voûtée à l'antique.

Le Prieuré de Montlhéry est donc maintenant l'unique Eglise renfermée dans les vestiges du vieux château, où l'Office Divin est quelquefois célébré. Le Titulaire est seul Décimateur dans le territoire de Montlhéry, & de quelques Paroisses. Il a le droit double du mesurage des grains du marché, & le droit de plaçage, toutes les onzièmes semaines. Son revenu peut monter à 550 livres. Il est Curé primitif de la Paroisse de la Trinité qui est située dans la Ville, & la seule & unique Paroisse de Montlhéry depuis 1739. Il y a dans cette Eglise un Bénéfice de Chapelains, sous le titre de S. Nicolas & de Sainte Catherine-de-Jambeuse, qui est à la nomination de l'Archevêque de Paris. Il peut avoir trois cents ans d'antiquité.

La Chapelle de Notre-Dame, située au bas de la Ville, près de la porte de Paris, a été bâtie en 1708. Elle fait revivre l'ancienne Eglise de la Sainte Vierge qui étoit dans le château au douzième siècle, aussi bien que celle de Saint Pierre. Le Fondateur est *Jean-Baptiste Bodin des Perriers*, Procureur du Roi de Montlhéry. Il eut permission de Louis XIV d'employer à sa construction les pierres du château qui

venoient des débris de ſept petites tours. Le Fondateur laiſſa de quoi y entretenir deux Chapelains ; l'un, à la nomination du Roi, pour y célébrer la Meſſe pour Sa Majeſté & la Famille Royale ; & un autre, à la nomination de M. l'Archevêque de Paris, pour célébrer la Meſſe à perpétuité, chaque jour à l'intention du Fondateur & pour ſa famille. Cette dernière Chapellenie eſt qualifiée de S. Jean-Baptiſte & de S. Clément, deſſervie en la Chapelle Royale de l'Aſſomption de Montlhéry. Il fut convenu dans la fondation, que les Prêtres natifs de Montlhéry requérant dans les deux mois cette dernière Chapelle, ſeroient préférés.

Il y a dans Montlhéry un Hôtel-Dieu où ſont huit lits.

La Prévôté de Montlhéry eſt compoſée d'un Prévôt, de deux Lieutenans de Police, un Commiſſaire de Police, un Procureur du Roi, un Greffier, quatre Notaires, autant de Procureurs & pluſieurs Huiſſiers. Il y a auſſi une gruerie.

Il y a à Montlhéry cinq portes flanquées de tours rondes, en partie ruinées. Toute la Ville eſt encore entourée de murailles ; mais ce ne ſont pas par-tout les anciens murs. Il y a quelques endroits où les murs des jardins particuliers ont été continués au-delà de l'ancienne enceinte. En 1508 il y avoit une rue des Juifs.

On tient dans cette Ville un marché les lundi & vendredi. Celui du lundi eſt très-conſidérable pour les grains qu'on y apporte d'Etampes & de Dourdan : & c'eſt un des entrepôts d'où l'on tire le plus de bleds pour Paris.

Ce n'eſt que dans le temps des guerres civiles ſous Henri IV, que l'on a achevé de démolir l'ancien château, en ſorte qu'il ne reſte plus que la fameuſe tour avec une partie de ſon eſcalier. Montlhéry eſt l'un des quatre lieux qui peuvent fournir un jeune garçon qui ſera préſenté par le Curé aux Céleſtins de Marcouci, pour recevoir d'eux pendant trois ans, la ſomme de 100 livres, afin de l'aider à étudier au Collège ; la fondation eſt auſſi pour fournir la même ſomme à une fille du lieu, afin de la marier, ſuivant le teſtament de *Charles de Balzac*, Evêque de Noyon, de l'an 1627.

MONTLOUIS eſt une fort jolie maiſon de campagne ſituée après les rues de Popincourt & des Amandiers, ſur une petite éminence qui a retenu ce nom. Louis XIV donna cette maiſon au Père de la Chaiſe, Jéſuite, ſon Confeſſeur. Après ſa mort, cette maiſon eſt demeurée aux Jéſuites de la Maiſon Profeſſe, auxquels elle a ſervi de maiſon de campagne juſqu'à leur expulſion. Montlouis eſt en partie de la Paroiſſe

de Charonne ; il n'y a que le jardin potager & la maison du Jardinier qui soient du Fauxbourg S. Antoine, & de la Paroisse de Sainte Marguerite. Ce lieu s'appelloit au quatorzième siècle la Folie-Regnauld.

MONTMAGNY, Village situé à trois lieues de Paris, à une lieue de S. Denis, vers le nord-ouest au couchant d'été de cette dernière Ville, dans un petit vallon qui n'est qu'à un quart de lieue de Dueil. Une montagne assez élevée le sépare d'avec Pierrefite, & c'est sans doute cette montagne, cultivée en vignes & en bois, qui a donné le nom au lieu. L'Eglise est du titre de S. Thomas, & la présentation de la Cure appartient au Prieur de Dueil. Le château qui est dans la plaine, comme le Village, est bien bâti. On compte deux Fiefs à Montmagny, Richebourg & Cresspières.

MONTMARTRE est une montagne voisine & au nord de la Ville de Paris ; elle a été appellée Montmartre. Frédégaire la nomme *Mons Mercorii*. Hilduin qui écrivit sous le règne de Louis-le-Débonnaire, la nomme *Mons Mercurii*, *& Mons Martyrum*. Abbon, Moine de S. Germain-des-Prés, qui a fait un poëme du Siège de Paris en 886, la nomme *Mons Martis*. Ces différens noms lui ont été donnés de deux Temples que l'on dit y avoir été, & de la tradition qui veut que S. Denis & ses Compagnons aient souffert le martyre en cet endroit. On prétend que de ces deux Temples, il y en avoit un qui étoit dédié à Mercure, dont on a vu un pan de mur qui étoit resté, & qui avoit tant de hauteur, qu'on l'appercevoit de presque toute l'Isle de France. Il y restoit encore une niche remplie par une figure ou idole de deux ou trois pieds de haut. Tous ces restes furent entièrement détruits par un orage le 20 Octobre 1618. L'autre Temple étoit consacré au Dieu Mars. On en voyoit encore quelques restes du temps du Roi Henri IV, & sur-tout une terrasse qui servit à ce Prince pour braquer son canon lorsqu'il assiégea Paris ; elle a été démolie depuis.

On voit par une charte, rapportée par le P. Dubreul & & par le P. Marrière, qu'il y avoit une Eglise sur le haut de cette montagne, & une Chapelle du S. Martyr Denis, vers le bas, & que cette Eglise & cette Chapelle, avec la troisième partie de la Seigneurie, la moitié du labourage d'une charrue, le terrein nécessaire au logement de quelques Religieux, le tiers tant de la dîme que des cens, rentes, tailles

tailles personnelles des Habitans libres & demeurans dans la Paroisse, furent donnés en 1086, par Gautier Payen & Hodierne sa femme, surnommée la Comtesse, aux Religieux de S. Germain-des-Champs. Cette donation fut confirmée par Bouchard IV du nom, Seigneur de Montmorenci, dans la mouvance duquel étoit le Fief que Gauthier Payen & Hodierne sa femme donnoient au Monastère de S. Martin-des-Champs.

Cette montagne est remplie de carrières de plâtre, le meilleur qu'il y ait, & est couverte, pour ainsi dire, de moulins à vent.

En 1737, quelques personnes imaginèrent qu'il y avoit des trésors cachés dans cette montagne, du côté qui regarde le Village de Saint-Ouen, & au-dessus de la colonne méridionale, dont il est parlé à l'article de l'obélisque. On se pourvut d'abord des permissions nécessaires, & ensuite on creusa & on fouilla dans la montagne. On publia aussi-tôt qu'on y avoit trouvé deux figures de bronze de cinq pieds quatre pouces de haut, dont l'une représentoit *Isis*, & l'autre *Osiris*, des médailles où Isis étoit aussi représentée; dix-sept cylindres ou barriques de fer, ayant trois pieds de long, sur onze pouces de diamètre, dont un ayant été ouvert, se trouva rempli de médailles d'or, qui avoient d'un côté la figure de Cybele, & de l'autre une branche de guy, avec des caractères qu'on n'avoit pu déchiffrer; un grand & vaste Temple de figure ronde, soutenu par dix-huit arcades de marbre, au milieu duquel étoit un autel d'argent de six pieds de face, & sur lequel on immoloit des victimes humaines; douze statues d'or, tenant des boucliers & des épées d'argent; une espèce de Chapelle d'or, ornée de huit statues d'argent, représentant des femmes de la taille la plus avantageuse, *&c.*

Tous ces trésors d'érudition & de magnificence disparurent tout d'un coup à l'approche de gens éclairés, qui eurent la curiosité d'examiner ce souterrein; ils n'y trouvèrent que des restes d'un édifice romain, qui probablement sont les ruines de celui qui fut renversé en 944, par un ouragan effroyable, dont il est parlé dans la Chronique de Flodoard à l'an DCCCCXLIIII. Voy. le sentiment de l'Abbé Lebeuf, *Hist. de la Banlieue, pag. 119 & 120.*

L'Eglise Paroissiale de Montmartre est sous l'invocation de S. Pierre, & n'a rien de remarquable. Cette Cure est à la nomination de l'Archevêque de Paris, & vaut cent louis au Curé par chaque année. *Voy.* ABBAYE DE MONTMARTRE, *tom. 1, pag. 8 & suiv.*

Du côté du couchant, en descendant de la montagne, se trouve la fontaine S. Denis, qui est célébrée dans la vie de Gaston, Baron de Renty, comme un lieu de dévotion où il prit quelquefois ses repas, & où il se distingua par la ferveur de son zèle pour le salut des ames. Du côté qui regarde la Ville de S. Denis, au couchant de Clignancourt, est une autre fontaine aussi sur la pente, dont l'eau étoit portée dans la maison de campagne d'un ancien Romain ou Gaulois, située un peu plus bas à la droite en descendant. C'étoit en ce lieu qu'étoient les bains dont on a trouvé les fourneaux, la grille & des fragmens d'inscription, au commencement de l'année 1738.

On voit sur cette montagne un obélisque ou colonne de pierre, que l'Académie Royale des Sciences y a fait planter pour déterminer sur l'horison, le plus exactement qu'il étoit possible, les points du midi & du nord, qui sont sur la ligne méridienne qui passe par le milieu de l'Observatoire royal de Paris. Du côté du midi, l'horison est terminé par le Village de l'Hay, & du côté du nord, par celui de Montmartre. Sur la face de la base qui regarde le midi, on lit cette inscription :

L'an MDCCXXXVI, cet obélisque a été élevé par ordre du Roi, pour servir d'alignement à la méridienne de Paris du côté du nord. Son axe est à 2931 toises 2 pieds de la face méridionale de l'Observatoire.

Les opérations, pour déterminer la ligne méridienne depuis l'Observatoire, jusqu'à l'extrêmité septentrionale, ayant été interrompues, ne furent reprises que sous la minorité de Louis XV, par ordre du Duc d'Orléans, Régent du Royaume. Ce furent M. *Cassini* le fils, M. *Maraldi* & M. *de la Hyre* fils, à qui le soin en fut confié, & qui en reçurent l'ordre. Depuis l'Observatoire jusqu'à Dunkerque, ils formèrent vingt-neuf triangles, dont neuf par M. *Picard*, & vingt par ces trois Académiciens.

Les côtés de ces triangles déterminés en toises, servent de base certaine & juste pour dresser les cartes particulières des Provinces qui sont de part & d'autre de la méridienne, & pour les unir ensemble, & en former une carte générale de la France.

Quant à la colonne de pierre qui est sur la butte de Montmartre, on remarquera qu'elle est une des quatre-vingt-seize qu'on avoit résolu d'élever d'espace en espace,

depuis Dunkerque jusqu'au Canigou ; mais jusqu'ici on s'est contenté d'en avoir élevé quelques-unes.

MONT-MEILLAN, Bourg distant de six lieues & demie de la Capitale, sur cette même montagne où étoit élevée l'idole de Mercure, dont parlent les actes de S. Rieule, premier Evêque de Senlis. Ce lieu est sur deux Diocèses. La partie septentrionale & celle qui tire vers le levant d'été, est du Diocèse de Senlis, aussi bien que les maisons qui sont sur le faîte de la montagne. L'Eglise où les Habitans de ce Diocèse font le Service, s'appelle Notre-Dame. Elle n'est que succursale de S. Barthelemi de Morfontaine. Le reste de la montagne qui regarde le midi & le couchant, est du Diocèse de Paris, & composé d'un moindre nombre d'Habitans. Il n'y a que cinq ou six feux, qui forment environ une quinzaine de Communians. Les terres sont très-bonnes pour le bled. On a voulu essayer d'y faire venir de la vigne, mais inutilement. Au bas de la montagne est une prairie arrosée d'un petit ruisseau dont l'eau coule foiblement d'occident en orient. Il semble qu'il y ait eu là une chaussée, & on y en voit des restes. A demi-côte est une fontaine qui humecte la sécheresse de cette montagne, avec un petit bois taillis tout auprès.

Sur la pente de la montagne, est placée l'Eglise Paroissiale de S. Vit. Elle ne paroît avoir que trois ou quatre cents ans d'antiquité. La présentation de la Cure appartient à l'Evêque de Paris. Le Presbytère est un de ceux dont la vue est la plus charmante. Le Curé profitant de la situation de son jardin, a eu la dévotion d'y ériger un Calvaire, avec des grottes ou cabinets d'oraison, ce qui y attire le concours des Paroisses voisines qui y viennent en procession les dimanches & fêtes.

Il y a d'ancienneté plusieurs Chapelles sur le territoire de cette Paroisse ; savoir, la Chapelle de S. Jean, à laquelle l'Evêque de Paris nomme : celle de S. Nicolas, appartenante aux Dames de Malnoue : la Chapelle de S. Michel, à la nomination de l'Evêque ; & celle de S. Lazare, appellée *la Maladrerie de Survilliers*, dépend de l'Evêque de Paris, quant au spirituel, & du Prieur d'Argenteuil, quant au temporel, ce dernier étant Seigneur de la partie de Mont-Meillan, située dans le Diocèse de Paris.

MONTMORENCI. L'origine de cette petite Ville, située à trois lieues & demie de Paris, est trop obscure pour en

entreprendre la recherche. Cependant on trouve une charte du Roi *Robert*, sur la fin du dixième siècle, qui nous apprend qu'une forteresse dite Montmorenci, fut donnée en 996, par ce Roi, à *Bouchard le Barbu* *, pour le dédommager de ce qu'il faisoit détruire celle qu'il avoit tenue du Monastère de S. Denis, dans l'Isle de la Seine du voisinage. Outre cela quelques Auteurs parlent d'une descente de Troupes, venues vers ce même temps du septentrion, par ordre de l'Empereur Othon, pour prendre Paris, & qui, à leur arrivée, assiégèrent le Château, dit Montmorenci, & même le détruisirent.

Montmorenci est célèbre par les Seigneurs dont parle notre Histoire. Il y a dans cette petite Ville une Eglise Collégiale & Paroissiale, sous l'invocation de S. Martin, & desservie par les Pères de l'Oratoire. *Henri*, dernier Duc de Montmorenci, donna en 1618 cet établissement à M. de *Bérule*, pour la Congrégation de l'Oratoire, se réservant le droit de conférer toujours en qualité de Patron laïque, les Prébendes & Chapelles de sa fondation, s'obligeant seulement à ne les conférer qu'à des Prêtres de la Congrégation de l'Oratoire, qui lui seroient présentés par leurs Supérieurs. Quant à la Cure, c'est le Chapitre même qui y nomme. L'Eglise est plus belle que plusieurs Cathédrales du Royaume. L'inscription en vers françois, au bas du portrait du Duc *Guillaume de Montmorenci*, Chambellan des Rois Charles VIII, Louis XII & François I, & qui est dans le Sanctuaire

* Ce n'est que depuis le milieu de ce siècle, que l'on trouve une suite de Seigneurs, tous du nom de *Bouchard*, dont le second étant devenu Seigneur de la Forteresse de Montmorenci, fut la tige de cette maison si illustre depuis ces temps-là, dans laquelle il se forma tant de branches célèbres par leurs alliances, & où les grandes Charges & Dignités de l'Etat, se sont vues perpétuées plus que dans aucune autre. Aux Bouchard de Montmorenci, succédèrent les *Matthieu*, lesquels, entremêlés avec d'autres Bouchard, formèrent une filiation de Seigneurs portant ce même nom, qui dura jusqu'au commencement du quatorzième siècle. On trouve à l'article d'un grand nombre de Paroisses du Diocèse de Paris, dans le livre de Duchesne sur la maison de Montmorenci, bien des circonstances qui la regardent : on lit, par exemple, dans l'article de Conflans-Sainte-Honorine, que c'étoit parce que les Seigneurs de Montmorenci possédoient ce premier Fief de l'Evêché de Paris, qu'ils étoient les premiers des Barons qui portoient la personne de l'Evêque à sa première entrée, ou le dais sur la tête du nouveau Pontife à sa réception.

du côté de l'Evangile, lui fait l'honneur de l'avoir rebâtie. Cette inscription est énoncée en ces termes.

> Le Baron de Montmorenci,
> Nommé *Guillaume* près ainsi
> Qu'est-cy pourtraict, l'an mil en date
> Cinq cent vingt & cinq pour bon acte,
> Rédifia ce Temple-ci.

Cependant la tradition veut qu'il n'ait fait travailler qu'au Chœur, & que le reste soit l'ouvrage d'*Anne* le Connétable. On le juge assez par son vaste mausolée, placé au milieu de la nef, qu'il occupe presque toute entière. Il a été sculpté par *Barthelemi Prieur*, & de l'aveu des connoisseurs, c'est une fort belle pièce qui tiendroit son coin à S. Denis, & n'en seroit point un des monumens le moins précieux. C'est *Madeleine de Savoie-Tende* sa femme, qui l'a fait faire. Elle y est représentée avec son mari en marbre & en bronze, qui contient les principaux faits & titres de ce Connétable, *&c.* dont le P. Daniel s'est servi dans son Histoire de France, pour marquer l'âge de ce Seigneur plus au juste que n'avoient fait les autres Historiens.*

De nouvelles transactions passées avec les Ducs de Bourbon, lorsqu'ils sont entrés en possession du Duché de Montmorenci, ont cimenté l'établissement que les Pères de l'Oratoire ont en cet endroit. Louis de Bourbon, surnommé le Grand Condé, leur dit gracieusement, qu'il les y établiroit avec grand plaisir, s'ils n'y étoient pas déjà établis. Ce n'est rien moins que la cupidité qui a porté les Pères de l'Oratoire à faire cet établissement. Les Chanoines leurs prédécesseurs, avoient tous besoin d'avoir pour vivre une Cure, ou un Vicariat au voisinage, outre leur prébende; & au lieu de neuf, au plus, qu'ils étoient au Chœur, il est composé maintenant d'une Communauté de plus de trente Pères de l'Oratoire, qui y font l'Office avec beaucoup de dignité, sur-tout depuis que leur nombre s'est accrû, au moyen des

* Tout au-tour de la clôture du Chœur par le dehors, est marqué en grosses lettres de relief, le mot APLANOS plusieurs fois répété, lequel se trouve aussi peint au haut du portrait de Guillaume le Restaurateur de l'Eglise. Ce mot signifie que MM. de Montmorenci ne s'étoient jamais écarté de leurs devoirs.

études de Philosophie & de Théologie qu'ils y ont établies pour leurs Confrères. Ces augmentations n'ont pu se faire sans d'autres ressources que celles des fonds ordinaires de la Maison, & c'est uniquement la générosité de quelques Pères de l'Oratoire qui y a pourvu, entr'autres, des Pères Brice, de Harlay & Foucquet. Les présens de ce dernier, employés à étendre & à renouveller les bâtimens en entier, se montent bien à 100000 livres, & ont été faits de sa part avec une si noble simplicité, qu'on n'a jamais pu gagner sur lui d'aller seulement une fois jouir du plaisir de voir son ouvrage. Cette Maison, au reste, est située dans une contrée des plus charmantes qu'il y ait aux environs de Paris.

Il y a dans cette Eglise une châsse qui renferme, comme celle de Sainte Geneviève de Paris, le corps de S. Felix, Diacre & Martyr, reconnu pour une Relique authentique par M. Baillet, dans sa vie des Saints, au commencement du mois d'Août. A la prière de la feue Reine d'Angleterre, Henriette-Marie de France, l'ouverture en fut faite pour lui en donner un doigt, ainsi qu'elle le souhaitoit.

La Maison de Bourbon-Condé ayant vendu la Terre de Valery, où depuis Louis de Bourbon, Prince de Condé, premier du nom, tous ses descendans de la branche aînée, avoient été inhumés, on a transporté les cendres de ces Princes & Princesses dans l'Eglise de Montmorenci, où sera désormais leur sépulture. Louis Henri, Duc de Bourbon, Chef de la branche de Bourbon-Condé, étant mort le 27 de Janvier 1740, son corps fut porté & inhumé à Enguien-Montmorenci, le 10 du mois de Février suivant.

La maison de feu M. Crozat le cadet a appartenu au fameux *le Brun*, & doit être regardée comme une des plus gracieuses maisons qu'il y ait aux environs de Paris, par son bois, ses eaux & son jardin, qui est du dessin de *le Brun*, son ancien Maître. Cette maison a passé aux héritiers de M. Crozat.

Si *Morentiacum* est la petite Ville qu'on appelle aujourd'hui Montmorenci, Valentinien & Valens y ont donné une Loi que l'on trouve dans le Code Théodosien.

La Duché-Pairie de Montmorency étant éteinte par la mort de Henri de Montmorenci, décapité à Toulouse le 30 Octobre 1632, cette Seigneurie passa à Charlotte-Marguerite de Montmorenci, qui étoit mariée à Henri de Bourbon, Prince de Condé, premier Prince du Sang, & le Roi Louis XIII l'érigea de nouveau en Duché-Pairie, par Lettres-Patentes du mois de Mai 1633.

Le Roi Louis XIV, par ses Lettres-Patentes données à Versailles au mois de Septembre 1689, regiſtrées au Parlement le 2 Janvier 1690, changea le nom de Montmorenci en celui d'Enguien, qui eſt le nom de la première Baronnie du Comté de Hainault, échue en partage à Antoine de Bourbon, Roi de Navarre, qui la donna à Louis de Bourbon, premier du nom, Prince de Condé, ſon frère puîné; ce dernier & Henri de Bourbon, Prince de Condé ſon fils, firent tranſporter le nom d'Enguien ſur la Seigneurie de Nogent-le-Rotrou, puis ſur celle d'Iſſoudun, & enfin Henri-Jules de Bourbon, Prince de Condé, le fit tranſporter ſur le Duché de Montmorenci en 1689; mais le Public n'a eu aucun égard pour tous ces changemens, & s'en eſt toujours tenu aux premiers noms des Seigneuries, & donne encore le nom de Montmorenci à cette petite Ville qui eſt ſur une éminence, & dont la vallée eſt en très-grande réputation pour l'abondance & la qualité des ceriſes.

La Terre de Montmorenci n'eſt point un Fief mouvant de l'Evêque de Paris, comme l'ont dit quelques-uns, mais du Roi, à cauſe du Châtelet de Paris.

MONTREAU-FAULT-YONNE. Cette Election eſt placée au ſud-eſt de Paris, entre celles de Melun, de Nemours, de Sens, de Nogent, de Provins & de Roſoy. On lui donne ſept lieues & demie de long & ſept de large. Elle eſt arroſée par l'Yonne, la Seine, le Loing & quelques ruiſſeaux.

Montreau, chef-lieu de cette Election, eſt ſitué ſur une colline, au confluent de la Seine & de l'Yonne, à ſeize lieues de Paris, au 20e. degré 38 min. 42 ſec. de long. & au 48e. deg. 24 min. 20 ſec. de latit. ſeptentrionale. Il y a un Bailliage & un Grenier à ſel. * Cette Ville eſt dans le Gâtinois,

* C'eſt ſur les ponts de Montreau que s'eſt paſſé un des plus mémorables événemens de notre Hiſtoire, lors de la conférence entre *Jean-ſans-peur*, Duc de Bourgogne, & Charles VII qui n'étoit encore que Dauphin. *Jean Louvet & Tanneguy du Chatel*, qui avoient appartenu au Duc d'Orléans, & qui ne ſongeoient qu'à venger le ſang de leur Maître que le Duc de Bourgogne avoit aſſaſſiné devant le Louvre, accompagnoient le Dauphin. Les deux Princes s'étant avancés chacun de leur côté avec dix hommes ſeulement, s'entretinrent quelque temps auprès de la barrière; dans la chaleur du diſcours, le Duc parla avec hauteur; il menaça le Dauphin, & porta la main ſur la garde de ſon épée, comme s'il eût

& un de ses Fauxbourgs est dans la Brie, du côté de la grande route. Elle ne contient guere que quatre cents feux, & environ quinze cents Habitans. Son commerce principal consiste en draps & en fromages : on y tient un marché tous les samedis. Il y passe ordinairement beaucoup de troupes : on y a construit des casernes pour loger deux Compagnies de Cavalerie.

Le Chapitre est sous le titre de Notre-Dame ; on y a réuni la Cure de Saint-Loup, & on fait les deux Offices dans la même Eglise, celui de la Collégiale & celui de la Paroisse ; les Chanoines ne font que psalmodier ; leur revenu consiste en rétribution & en casuel ; on fait monter les prébendes à 400 livres ; elles sont à la nomination de l'Archevêque de Sens ; mais ceux qui ne sont pas dans les Ordres, ne reçoivent aucune rétribution ; le stage est de huit jours. Les Cures des Fauxbourgs rapportent environ 600 livres. L'Archevêque de Sens & le Prieur de S. Martin-du-Tertre nomment alternativement à celle de S. Nicolas.

Il y a à *Dormelles* une manufacture de draps qui sont fort estimés.

La *Grande-Paroisse* est un lieu situé sur le bord de la Seine, à une lieue de Montreau ; il est ainsi nommé à cause de sa grande étendue. *Marolles* en est voisin, & cette Paroisse a deux Prieurés ; celui de *Saint-Germain*, dont le Titulaire est un Religieux de S. Benoît ; & celui de *S. Donnin*, dont le Collateur est l'Abbé de S. Victor.

Moret est une petite Ville, située sur le Loing, avec titre

---

voulu frapper ce Prince. Dans l'instant *Tanneguy du Chatel* que la vengeance animoit, franchit la barrière, & lui déchargea un coup de hache sur la tête : les Seigneurs de part & d'autre en vinrent aux mains ; ceux qui étoient du côté du Duc l'abandonnèrent ; il n'y eut qu'*Archambaud de Foix*, Seigneur de Noailles, qui se battit avec beaucoup de valeur, & fut enfin obligé de prendre la fuite avec les autres. Le Duc, percé de plusieurs coups, tomba sur le pont, & y mourut. Cette affaire causa les plus grands troubles dans le Royaume, & manqua de faire perdre la couronne au Dauphin, quoique le meurtre n'eût point été commis par ses ordres. Le corps de *Jean-sans-peur* fut porté chez les Chartreux de Dijon, où l'on voit son tombeau. On dit que François I, s'étonnant de ce que la hache de *Tanneguy du Chatel* avoit fait une si large ouverture au crâne du Duc, le Chartreux qui le montroit, lui répondit : *Sire, c'est le trou par lequel les Anglois sont entrés en France.*

de Comté. On y a tenu un Concile l'an 850. Il ne reste plus que le donjon de son château.

Preuilly est une riche Abbaye de l'Ordre de Cîteaux.

Donnemarie est un endroit assez considérable, situé sur le chemin de Paris.

On voit des châteaux à la *Brosse-Monceaux*, à *Lannes*, à *Châtenay*, à *Courcelles*, à *Montigny*, à *Ville-Cerf*, &c.

Il y a quelques bois dans la partie occidentale de cette Election, & des prairies dans la partie orientale. Le terrein en est généralement bon ; on y trouve cinq ou six étangs.

MONTREUIL *près de Versailles*. Village à trois lieues & demie de Paris, sur une espèce d'éminence, au bas de laquelle est le grand chemin de Versailles & le petit Montreuil qui le borde. Le Pays est un peu aquatique; on y voit des prairies, des labourages, quelques petits bois & peu de vignes. La grand'rue s'étend jusqu'à l'entrée de Versailles, ce qui pourroit bien l'en faire regarder comme le Faubourg. Viroflai qui est vis-à-vis, & de l'autre côté du vallon, étoit autrefois de cette Paroisse.

L'Eglise est du titre de S. Symphorien & très-petite. La Cure est à la nomination de M. l'Archevêque de Paris. Les Célestins de Paris en sont les Seigneurs.

MONTREUIL-SUR-LE-BOIS. Ce Village est ainsi nommé, parce qu'il est au-dessus du bois de Vincennes qui est au midi, & aussi pour le distinguer d'un autre Montreuil qui est à l'occident de Paris. Celui-ci n'en est qu'à deux petites lieues : c'est un Pays très-cultivé, principalement en vignes & arbres fruitiers : il y a quelques plaines, mais beaucoup plus de côteaux; les labourages ne sont que dans la plaine, au-dessus de la montagne qui couvre ce lieu du côté de l'orient, & il n'y a aucun bois dans tout le territoire.

L'Eglise qui est sous le titre de S. Pierre & de S. Paul, est assez belle, & répond au titre de Doyen que portoit le Prêtre qui la desservoit : on y monte par quelques degrés. Le Chœur est d'une structure du treizième siècle, avec des galeries à jour. La tour placée vers le nord en est aussi, mais non pas la fléche qui n'a été faite qu'après. Cette Eglise d'une grandeur assez considérable, est pareillement accompagnée de deux collatéraux ; les piliers en sont assez délicats, sur-tout dans le Chœur. *Charles V*, étant né au bois de Vincennes le 21 Janvier 1337, fut baptisé sur les Fonts de

la Paroiſſe de Montreuil, de même que *Jeanne de Bourbon* ſon épouſe.

Les Habitans de Montreuil ont été favoriſés de pluſieurs privilèges accordés par nos Rois ; il ne leur en reſte plus que l'exemption du droit du gros lorſqu'ils vendent leur vin.

Son territoire eſt fertile, non ſeulement en vin, mais encore en fruits de pluſieurs ſortes, & ſur-tout en pêches excellentes.

C'eſt la Patrie de *Pierre de Montreuil*, célèbre Architecte du temps de S. Louis. Il bâtit le réfectoire de l'Abbaye de S. Germain-des-Prés, & la grande Chapelle de Notre-Dame, voiſine du Palais abbatial, deux morceaux gothiques très-délicats. *Voy. tom. 1, pag. 95 & 96.* Le célèbre *Sébaſtien le Nain* ſe retira ſur la Paroiſſe de Montreuil, dans le lieu qu'on appelle *Tilmont*. Ce fut en cette ſolitude qu'il compoſa pluſieurs ouvrages. Dans le cabinet où travailloit cet infatigable Ecrivain, on voyoit l'empreinte de ſes deux pieds, marquée ſur les carreaux qui étoient ſous ſon Bureau.

MONT-ROUGE. Ce Village eſt ainſi nommé d'un Seigneur de Montlhéry, nommé *le Rouge*, *Guido Rubens*. A la fin du onzième ſiècle, la couleur du poil ſervoit à déſigner les enfans, même dans les familles de diſtinction, & perſonne ne regardoit comme une injure d'être ſurnommé *le Roux* ou *le Rouge*. Dailleurs il eſt conſtant que dans le rôle des Feudataires de Philippe-Auguſte dans la Châtellenie de Paris, il y a un Robert *de Rubeo Monte*.

Mont-Rouge eſt le premier Village que l'on trouve au ſortir de Paris, à demi-lieue de diſtance ſur la route d'Orléans. Il eſt entouré de terres labourées, & a dans ſon voiſinage beaucoup de carrières & de moulins à vent.

L'Egliſe eſt du titre de S. Jacques-le-Majeur & de S. Chriſtophe. On croit que le territoire de S. Severin de Paris pouvoit aller juſques-là au treizième ſiècle, avant l'érection de la Cure qui eſt aujourd'hui à la pleine collation de l'Archevêque.

MONT-TROUILLET, (*le*) ſitué au nord, eſt de la Paroiſſe d'Argenteuil d'un côté, & de celle de Sannoy de l'autre.

MONT-VALÉRIEN, (*le*) ou *le* CALVAIRE, *Mons Valeriani*, a peut-être pris ſon nom de *Valérien*, père de l'Em-

pereur *Gallien*. C'eſt un lieu d'une grande dévotion, & qui offre une image du Calvaire où le Sauveur du monde eſt mort. Quoiqu'il ſoit fort près de Sureſne, il eſt néanmoins de la Paroiſſe de Ruel. Cette montagne eſt habitée par des Hermites, & par une Congrégation de Prêtres, inſtituée pour rétablir le culte de la Croix que les Calviniſtes avoient tâché d'abolir. On prétend que les Hermites ſont en poſſeſſion de ce lieu, il y a plus de huit cents ans. L'établiſſement des Prêtres eſt très-moderne en comparaiſon. Un Saint Prêtre appellé *Charpentier*, avoit inſtitué dans le Béarn une Congrégation, ſous le nom de Prêtres du Calvaire, & le Roi Louis XIII ſouhaita qu'il vînt s'établir près de Paris, afin qu'il répandît par lui-même, & par le miniſtère de ſes Confrères, dans le cœur du Royaume, l'amour de la Croix & des ſouffrances de J. C. qu'ils avoient déjà heureuſement inſpiré aux peuples de Béarn. Les Lettres-patentes du Roi pour cet établiſſement du Mont-Valérien, ſont de l'an 1633. M. *Charpentier* obtint enſuite du Cardinal de la Rochefoucault, en qualité d'Abbé de Sainte Geneviève & des Religieux de cette Abbaye, dont dépend le Mont-Valérien, huit arpens & demi de terre ſur le haut de la montagne, à cens & ſur-cens, & ils en paſsèrent enſemble un contrat le 30 Mars de l'an 1634. L'Archevêque de Paris voulut auſſi concourir à une ſi ſainte œuvre, & donna en 1634, des Lettres de conceſſion pour l'établiſſement de cette Congrégation; & afin qu'il ne manquât rien à la durée & à l'affermiſſement de cet Inſtitut, il fit dreſſer des Statuts & des Conſtitutions qu'il lui accorda l'an 1638. La Reine Anne d'Autriche employa ſon zèle pour affermir cet établiſſement, & porta le Roi ſon fils, à confirmer les Lettres-patentes de cette Congrégation, ſes privilèges, ſon établiſſement ſur le Mont-Valérien, & ſes Statuts, par de nouvelles Lettres qu'il lui accorda au mois de Février de l'an 1650, qui furent enregiſtrées au Parlement le 13 de Décembre de la même année. L'éclat que l'approbation royale donna à cet Inſtitut, & la vertu de l'Inſtituteur & de ſes Confrères, portèrent pluſieurs Eccléſiaſtiques à ſe retirer ſur cette montagne, & à y employer leurs biens & leurs vies, à la conſommation d'un deſſein ſi heureuſement commencé. Ils y élevèrent en peu de temps une Egliſe & des bâtimens qui étoient néceſſaires pour loger une Communauté.

La montagne eſt haute & rude; mais on a pratiqué dans l'endroit le plus difficile, de larges retenues & des marches qui conduiſent à trois ou quatre terraſſes, l'une ſur

l'autre, par lesquelles on parvient au sommet. Les vues de ces terrasses sont uniques pour leur étendue & pour la beauté des objets qu'elles offrent. On y découvre les beaux paysages des environs de Paris, le vaste canal de la Seine, le bois de Boulogne, l'Abbaye de Longchamp, & quantité de Villages. Cette montagne est couverte de vignes qui donnent le bon vin de Suresne. Il y a aussi une plâtrière assez abondante. Sur le sommet de la montagne qui a été applani en forme de terrasse, est une petite Eglise propre & assez bien bâtie. Derrière l'Autel est la représentation du Sépulcre, dont les statues sont de grandeur naturelle. La maison des Prêtres, qui desservent cette Eglise, est simple & assez commode, & le jardin est beau dans ce qu'il contient. Trois grandes Croix ornent le devant de la terrasse. On voit des deux côtés, en descendant la montagne, plusieurs Chapelles dans lesquelles on a représenté, par des figures de grandeur naturelle, les différentes circonstances de la Passion de N. S. Leur attitude inspirent beaucoup de dévotion pour ces Saints Mystères. Il y a deux de ces Chapelles sur chaque terrasse, l'une à droite & l'autre à gauche. Elles ont été construites aux dépens de quelques personnes de piété, parmi lesquelles on compte S. A. S. Madame la Princesse *de Condé.*

On trouve presque toujours beaucoup de personnes de piété qui viennent visiter ce saint lieu; mais dans la semaine sainte, & aux Fêtes de la Croix, c'est un concours étonnant de Peuple & de Bourgeois de Paris qui y viennent de tous côtés. On a retranché, depuis quelques années, & cela avec beaucoup de sagesse, ces pélerinages nocturnes qui se faisoient par le bois de Boulogne, la nuit du jeudi au vendredi saint, où des Pélerins, chargés de croix très-pesantes, se traînoient avec peine jusqu'au tertre, souvent pour des motifs qui n'étoient pas aussi pieux qu'ils le paroissoient. On fait aussi des retraites dans la maison des Prêtres, & chez les Hermites qui y sont établis.

MONUMENS RÉCENS ET PUBLICS. Il faudroit écrire un gros volume, de la multitude presqu'infinie des palais, hôtels, édifices & maisons que l'on a bâtis, & que l'on élève encore tous les jours dans les différens quartiers de Paris. L'écroulement de la maison de la rue de la Huchette, arrivé il y a quinze ou seize ans, est l'époque de toutes les augmentations & des embellissemens de cette Capitale. Quiconque a quitté Paris pendant vingt ans, & qui y revient ensuite, a peine à s'y reconnoître; les marais, les champs, *&c.* qui

l'environnoient, sont aujourd'hui des cantons superbes, où brille le luxe de l'architecture la plus exquise. Le Fauxbourg S. Honoré, par exemple, la Chaussée d'Antin, sont de nouvelles Villes; les Champs Elisées portent ce nom maintenant à juste titre; Homère en eût fait la promenade des Dieux, & en effet on ne peut voir un lieu plus délicieux. Le Colisée & ses jardins qui y dominent, est le temple du plaisir, des ris & des jeux. Là tous les états se rassemblent avec les habits les plus beaux & les plus galans; la Noblesse y paroît dans des équipages magnifiques; les Dames s'y disputent l'avantage de la parure & de l'élégance; tous les Citoyens viennent y voir les jeux divers, s'en amusent, ou se répandent dans les alentours pour s'y promener, & ne les quitter qu'à regret. *Voy*. COLISÉE, *tom*. 2, *pag*. 486.

Il faudroit entrer dans un détail immense, comme nous l'avons déjà dit, s'il falloit rapporter tous les superbes & utiles monumens dont cette Capitale est enrichie, & qui la rendent la rivale de l'ancienne Rome. L'Hôtel-de-Ville a été magnifiquement rétabli; toutes les Places triomphales, dont les marbres & les bronzes étoient dégradés, les inscriptions effacées, ont été remises dans leur première splendeur. La Ville a été entourée d'un boulevard qui l'enferme dans un vaste jardin. On a élevé à l'Hôtel de Soissons, pour suppléer à la halle trop resserrée, un pompeux édifice, qu'on prendroit pour le Colisée, & l'on a fait servir la base de la colonne de *Médicis*, de fontaine publique, & le haut, d'un cadran solaire. On a construit sur le quai S. Bernard, un immense bassin, qui doit être, dans les temps orageux, un port assuré pour tous les bateaux chargés de l'approvisionnement de cette Ville. On a élevé près l'Hôtel de *Soubise*, une belle fontaine, & l'on a placé dans ce même quartier, une riche bibliothèque publique. On a rétabli tous les canaux, les aqueducs, presque tous les ponts. Le superbe Hôtel des Monnoies est achevé. La Basilique de Sainte Geneviève n'attend plus que l'élévation de son dôme, pour dominer sur toute la Ville. Le Collège royal * élevé sur les dessins de M. *Challegrin*, embellit le quartier de S. Benoit; sans parler de l'Académie de Chirurgie, dont nous avons donné la description, *&c. &c.* Enfin il n'y a nulle espèce d'édifice que l'on n'ait réparé ou créé.

---

* Il a été réuni à l'Université en 1773, sous le Rectorat du Sieur *Coger*, & réédifié des fonds de la même Université.

Nous ne devons point omettre ici quatre morceaux dignes de l'admiration des Connoiſſeurs, ſortis du ciſeau d'un des plus fameux Sculpteurs de ce ſiècle, M. *Pajou*, de l'Académie de Peinture & Sculpture, *&c.* dont l'attelier eſt au Louvre. Ces morceaux ſont la ſtatue de marbre de ſix pieds de proportion du rival de Pline le Naturaliſte, M. le Comte *de Buffon*, deſtinée pour le cabinet d'Hiſtoire naturelle; pour la galerie des plans & cabinet du Roi au vieux Louvre, les ſtatues du Chancelier de *l'Hopital*, de *Fénelon*, Archevêque de Cambray, de *Deſcartes*, & de *Sully*, toutes de ſix pieds de proportion. En parlant du Palais de Bourbon, nous rendrons compte des autres ouvrages de ce célèbre Artiſte.

MORANGIS, *ci-devant* LOUANS. Cette Paroiſſe eſt ſur le bout de la grande plaine qui commence à Villejuy, & qui ſe termine en quelques endroits proche la rivière d'Ivette. Comme il y a peu de côteaux, la plus grande partie du territoire eſt en grain.

L'Egliſe eſt du titre de S. Martin. La Cure eſt à la pure & pleine collation de l'Archevêque de Paris.

Le changement du nom de Louans en celui de Morangis, ne ſe fit qu'en l'année 1693, à la prière de *Jean-Jacques de Barillon* qui en étoit Seigneur. Cette Terre fut auſſi érigée en Comté, quoique le nombre des Terres titrées pour le compoſer, n'y fût pas. Les Lettres du Roi en diſpensèrent & donnèrent pouvoir d'y exercer la Juſtice, conjointement ſous ledit titre de *Comte de Louans*, par un ſeul Juge. *Antoine Barillon*, Maître des Requêtes, étoit Seigneur de Morangis en 1733, lorſque *Catherine Boucherat* ſon épouſe y décéda le 15 Mars.

MORCENT *ou* MORSAN *ſur Orge*, eſt un gros Hameau du Doyenné de Montlhéry, à un peu plus de cinq lieues de Paris, & à une grande demi-lieue en deçà de Sainte-Geneviève-des-Bois, la forêt de Séquigny entre deux. Sa ſituation eſt preſqu'au bas de la côte, ſur le rivage droit de la rivière d'Orge, auprès de laquelle étoit autrefois une Fortereſſe.

Il y a dans ce Hameau une Chapelle formée de deux autres bâties l'une à côté de l'autre. La principale eſt du titre de S. Jean; elle occupe le côté du ſeptentrion, & ſert de ſuccurſale. On y fait réguliérement l'Office Paroiſſiale, parce que le Curé l'a choiſie pour le lieu de ſa réſidence, l'air y étant plus tempéré qu'à Sainte-Geneviève, où le Vicaire

efte en fa place. L'autre Chapelle qui eft du côté du midi, ft fous l'invocation de S. Charles. C'eft un Bénéfice auquel l y a quelques revenus attachés : il eft à la collation de Archevêque de Paris.

MORCENT *ou* MORSAN, la dernière Paroiffe du Diocèfe de Paris, dans le Doyenné du vieux Corbeil, à huit ieues de Paris, & à une de Corbeil fur le rivage droit de a Seine. Il y a prés, vignes & terres labourables, des bois & des bocages. Il y a beaucoup de mauvaifes terres qui rapportent peu, même dans les bonnes années. Le Village qui ft confidérable, eft bâti fur une pente douce, & prefque lans la plaine d'en bas.

Il y a deux Eglifes dans ce lieu; la principale qui eft fituée lans le bas, & qui eft l'Eglife Paroiffiale, eft du titre de S. Germain, Evêque de Paris. Le Curé eft gros Décimateur; c'eft l'Archevêque de Paris qui le nomme.

L'autre Eglife n'eft plus qu'une fimple Chapelle à l'extrêmité du Village fur une éminence. Elle eft fous l'invoation de S. Medard & de S. Gildard.

Cette Terre a haute, moyenne & baffe Juftice.

MOUCEAUX. Ce hameau de Clichy eft fitué dans la plaine, entre les dernières maifons de Paris & le clocher le la Paroiffe. Il y a en ce lieu une Chapelle vers les dehors lu Château, dans laquelle les Habitans entrent par une porte pratiquée fur la rue, & où l'on fait l'Office comme à une fuccurfale. Elle eft fous l'invocation de S. Etienne. Un Prêtre lemeurant dans le lieu, dit dans cette Chapelle deux Meffes par femaine. M. Grimod de la Reynière Fermier-Général, Seigneur de Clichy, fit l'acquifition de cette Terre en 1746. Le Château s'appelle Belair.

On voit dans cet endroit un magnifique jardin à l'angloife, que S. A. S. Monfeigneur le Duc *de Chartres* vient d'y faire planter.

MOUCY-LE-NEUF, Village fitué à fept lieues de Paris, à une lieue & demie de Dammartin en Goele, dans le Doyenné le Montmorenci, & dans un vallon fort évafé, au bout de a plaine d'Epiais. C'eft de ce côté-là, la dernière Paroiffe lu Diocèfe de Paris, & elle confine avec les extrêmités de Meaux & de Senlis, n'étant qu'à une petite lieue de la montagne de Montmellian, dont la plus grande partie eft du Diocèfe de Senlis. Les eaux qui prennent leur fource auprès

de cette montagne, ont leur écoulement du côté de Moucy-le-Neuf, & de-là à Moucy-le-Vieux qui est du Diocèse de Meaux, d'où en passant au-dessous de Dammartin & de Thieux, puis à travers de Claye, elles se jettent dans la Marne. Ce ruisseau porte le nom de Bévron.

L'Eglise du Prieuré est du titre de Sainte Opportune. Elle est très-élevée & terminée au fond en forme de pignon. Elle a deux ailes voûtées, mais le corps de l'édifice n'est que lambrissé. Au portail sont trois espèces de guérites, terminées par le bas en cul-de-lampe, & par une couverture d'ardoise dans la partie supérieure. Celle du milieu est la plus élevée, & elle est terminée par une flèche sous laquelle sont les cloches. Outre la singularité du portail, on peut encore regarder comme singulière la galerie à appui de bois, qui en traverse le fond au-dessus de l'Autel. Ce Bénéfice appartient à S. Martin-des-Champs.

L'Eglise Paroissiale de Moucy-le-Neuf est du titre de S. Vincent, & paroit être un édifice de deux cents ou deux cent cinquante ans. Elle est basse, sans vitrages dans le corps de l'Eglise, ni galeries; mais elle est entiérement voûtée, proprement pavée & bien reblanchie, accompagnée d'une aile de chaque côté, & ornée d'une flèche sans tour. Au vitrage du Sanctuaire du côté du midi, sont les armoiries des *Danuts de S. Simon*. La Cure est à la collation pleine & entière de l'Evêque de Paris, de même que celle de la Chapelle de S. Michel, fondée dans cette Eglise.

Les femmes de Moucy-le-Neuf travaillent beaucoup à la dentelle. Il n'y a point de vignes; tout est en grain & en prés. La Terre de Moucy fut érigée en Comté le 4 Juin 1667, en faveur de *Jean le Bouteiller de Senlis*, Seigneur de Moucy.

MOULIN-JANSÉNISTE, & MOULIN-MOLINISTE. *Voy.* BUTTE DU MONT PARNASSE.

MOULIN DE JAVELLE; c'étoit autrefois une fameuse Guinguette, qui peu à peu a cessé d'être fréquentée.

MOULIN-GALAN, Hameau au midi d'Essone dont plusieurs maisons sont sur la petite rivière proche Villabé. Il y avoit des moulins, non seulement à bled, mais encore à papier, & pour tailler des diamans, dans un beau pavillon bâti par le Sieur *Chahu*. En 1480, il y avoit un autre moulin à papier

pier, nouvellement bâti par *Hugues Denison*, en une pe-
e Isle à Essone, & on l'appelloit le Moulin du pré.

MOUSSOU, *voy*. MONTCEOUD.

MUETTE * (*la*), Maison-Royale & lieu de plaisance, au
›ut du Village de Passi, à l'entrée du bois de Boulogne, &
ì le Roi va de temps en temps passer un ou deux jours.
'uoique cet endroit ne soit, dans son origine, qu'une espèce
e rendez-vous de chasse, le bâtiment que Sa Majesté a fait
ire, est d'un très-grand extérieur. Il y a dans le vestibule
es tableaux de *Vender-Meulen*, qui représentent des sièges,
: dans la salle à manger, ceux de *Oudry*. Les jardins sont
·ès-étendus, le parterre, les deux allées, qui, par leur
isposition, se confondent avec le bois de Boulogne, font
ne agréable illusion. La Faisanderie & le parterre de l'es-
arpolette où l'on voit différens jeux : le tout ensemble forme
n séjour agréable & amusant.

MUSIQUE; (*Marchands de*) ce sont ceux qui achètent,
'endent & font commerce de toutes sortes de musique.

NAN

NANTERRE, Bourg à deux lieues & demie ou environ
le Paris, dans le Doyenné de Château-Fort. Il est situé dans
a plaine qui règne depuis le bas du mont Valérien jusqu'à
a rivière de Seine. L'une des routes pour aller à Saint-
Germain-en-Laye, passe à travers ce Bourg; l'autre le laisse
ı main droite. Il étoit autrefois fermé de portes; on en
voit encore quelques-unes, & des tours qui les accompa-
gnoient. Une grande partie du territoire est planté en vignes,
dont le produit est consommé aisément dans le lieu, à raison
du pélerinage à la Chapelle de Sainte Geneviève, qui est
presque continuel.

Il y a deux Eglises dans l'enceinte de Nanterre. 1°. La
Paroisse qui est du titre de S. Maurice, est un édifice
de différens temps; la tour placée au côté méridional du

---

* Il est passé en usage de prononcer la *Muette* au lieu de la *Meute*, comme quelques Critiques l'ont observé.

Chœur, paroît être ce qu'il y a de plus ancien, & avoir été conſtruite aux environs du règne de Philippe-le-Bel, c'eſt-à-dire vers l'an 1300. En 1643 on porta à Nanterre une partie des entrailles du Cardinal *de la Rochefoucaud.*

La ſeconde Egliſe de Nanterre eſt aujourd'hui la plus ancienne des deux pour la conſtruction; c'eſt la Chapelle de Sainte Geneviève. Elle n'a conſiſté d'abord que dans ce qui ſert de Chœur, & qui ſemble avoir été conſtruit vers la fin du onzième ſiècle, ou au commencement du douzième. C'étoit un très-petit édifice. Depuis ce temps-là on y a ajouté une nef qui eſt un peu plus étendue, & qui renferme un puits dont les Pélerins boivent de l'eau par dévotion. La tradition eſt que cette Chapelle eſt bâtie au lieu où étoit la maiſon de *Sévère* & de *Geronce*, père & mère de Sainte Geneviève, & apparemment que le puits eſt auſſi celui dont il eſt parlé dans ſa vie. En 1625, *Henriette-Marie de France*, Reine d'Angleterre, donna à cette Chapelle des étoffes ſomptueuſes, & la Maréchale *de Vitry* une lampe d'argent & du linge. Louis XIII y vint en 1630 à ſon retour de Savoie, pour rendre graces de la guériſon d'une grande maladie qu'il avoit eue à Lyon. La Reine y vint pareillement le 3 Janvier 1636, faire ſes dévotions, en demandant un Dauphin au Ciel. Elle y envoya des préſens d'argenterie & de linge.

Hors le Bourg, à moitié chemin ou environ du pont de Chatou, eſt encore une autre Chapelle très-petite, du même titre de Sainte Geneviève, entourée de quelques arbres, bâtie, à ce que l'on dit, à l'endroit où elle gardoit les moutons de ſon père, dans le ſyſtême qu'elle a été Bergère. Le territoire de Nanterre finit de ce côté-là à cette Chapelle, après quoi on ſe trouve ſur celui de Ruel juſqu'au pont de Chatou. On ne peut avancer que des conjectures ſur le temps auquel la Terre & Seigneurie de Nanterre a été donnée à l'Egliſe de S. Pierre & S. Paul de Paris, bâtie par Clovis, où Sainte Geneviève fut inhumée; peut-être lui a-t-elle été donnée par ce même Prince, qui ne s'étoit réſervé que le canton appellé *Ruel*, en qualité de Terre du fiſc, pour en faire une maiſon de plaiſance; mais il eſt certain que l'Egliſe de Nanterre fut compriſe parmi celles dont la nomination appartient à l'Abbé de Sainte Geneviève, dans le Pouillé rédigé vers le temps d'*Odon de Suliy*, Evêque de Paris en 1202. On lit dans celui qui fut imprimé en 1648, que le Prieuré-Cure de Nanterre a été changé en Prieuré conventuel, par Bulles du Pape Urbain VIII, & Lettres-patentes de Louis XIII, enregiſtrées au Parlement. Le Pape ayant

permis en 1637 de former une Communauté de Chanoines réguliers de la Congrégation de France dans le Prieuré de Nanterre, on y établit un séminaire qui fut d'abord dans la maison du Curé, & dont les Séminaristes recevoient de lui en cérémonie la soutanne violette. En 1641, M. *Sublet des Noyers* fit obtenir du Roi des Lettres-Patentes pour confirmer cet établissement, lesquelles furent enregistrées le 18 Juin. La Reine *Anne d'Autriche* voulut être Fondatrice de cette Maison, & en posa la première pierre le 16 Mars 1652, & fut reçue par l'Abbé de Sainte Geneviève. On mit dans cette pierre quelques médailles d'or & d'argent, dont l'inscription étoit telle: *Anna Austriaca Franc. & Navarr. Regina in B. Genovefam, Urbis adeoquè Orbis Gallici Patronam eximium pietatis monumentum primarium hunc & angularem lapidem posuit nomine & titulo Fundatricis, anno Domini 1642, Urbani VIII, Pontificatûs XIX, Ludovici XIII. 32.*

Comme cette Maison se trouva en état de contenir cent Pensionnaires, & qu'on y enseigna les Humanités, l'Université de Paris lui intenta procès au Grand-Conseil, au sujet de ces écoles; M. le Père *Fronteau* obtint un Arrêt en faveur de sa Congrégation.

C'est dans ce Bourg que les Religieuses Chanoinesses de S. Augustin de Chaillot prirent naissance. *Paul Beurier*, Curé de Nanterre, *Lubin Beurier* son frère, & *Claude Beurier* sa sœur, consacrèrent ce qui leur restoit de bien, pour y fonder un Couvent de Filles de cet Ordre, après avoir obtenu toutes les permissions nécessaires de l'Archevêque, de l'Abbé de Sainte Geneviève & autres. *Paul Beurier* manda de S. Etienne de Rheims deux Religieuses, dont l'une fut désignée Prieure par l'Archevêque, & l'autre, Maîtresse des Novices, & commencèrent à former le nouveau Couvent du titre de Sainte Geneviève, auquel le Père Beurier, nommé Supérieur par l'Archevêque, donna des constitutions. *Voy. t. 1, p. 66.*

Nanterre est un des lieux les plus anciens du Diocèse de Paris. Le baptême de Clotaire II y fut fait. En 1346 les Anglois y mirent le feu comme à Saint-Germain-en-Laye, *&c.*

NATTIERS. Ce sont les Ouvriers qui, avec de la paille, du jonc, du roseau, ou autre écorce facile à se ployer & s'entrelacer, font des espèces de tissus que l'on nomme vulgairement *nattes*, dont on se sert pour tapis de pieds, ou garantir les tapisseries de l'humidité. Nous n'avons encore pu rien recueillir d'intéressant sur la création de cette Com-

munauté, qui est aujourd'hui bien moins considérable qu'elle étoit autrefois.

NATURALISTES. Ce sont ceux qui s'occupent particulièrement de l'étude de la nature & de ses productions, dans les quadrupèdes, les oiseaux, les amphibies, les poissons, les insectes, les reptiles, les coquillages, les plantes, les minéraux, & nombre d'autres objets, dont les détails sont inépuisables. On peut en effet regarder l'Histoire naturelle comme la source de toutes les autres sciences de physique, & la mère de tous les Arts. Quant à l'ordre de distribution que l'on doit observer dans les différens objets qui sont partie de l'Histoire naturelle, on peut dire qu'il est purement arbitraire. Il suffit de distinguer d'abord la matière animée de la matière inanimée, & la matière animée de la matière végétative, ce qui amène naturellement à cette première & grande division des trois règnes, *animal*, *végétal*, *minéral*, & présente, en même temps, une idée nette & précise de ces grands objets si différens, la terre, l'air & l'eau. Cet ordre le plus naturel de tous, est celui que nous devons respecter comme une division qui semble nous être prescrite par la nature. Qui de notre siècle l'a mieux connue que MM. de Buffon & Daubenton ? Aussi ces grands-Maîtres ont-ils mérité des statues & des monumens qui dureront autant que la postérité subsistera : *Exegi monumentum*, &c. *Voy.* MONUMENS RÉCENS, *&c.*

On donne aussi communément le titre de *Naturalistes* à ceux qui font commerce de minéraux, coquillages, *&c.* ou qui ont l'art d'embaumer & conserver les oiseaux & autres animaux dans leur attitude & forme naturelle.

NAZARETH. (*les Pères de*, ou *Religieux Pénitens du Tiers-Ordre de S. François*) Le Tiers-Ordre a été ainsi nommé, parce que ce fut le troisième que S. François d'Assise institua en 1221, en faveur des personnes des deux sexes, qui, sans s'assujettir à aucuns vœux, vouloient mener une vie pénitente & chrétienne. La réforme introduite par le P. *Mussart*, a donné lieu à l'établissement de soixante Monastères que ces Religieux ont en France, dont celui de Picpus a été regardé jusqu'à présent comme le chef ; mais celui-ci est la demeure du Vicaire Général & de ses deux Assistans. Dès l'année 1613, ces Religieux s'étoient procuré un hospice, rue Neuve-Saint-Laurent, & ils en avoient prêté une partie aux Filles Sainte Elisabeth ; mais en 1630,

le Monastère de ces Religieuses étant achevé, les PP. de Nazareth se procurèrent un établissement permanent dans le lieu qu'elles venoient de quitter : les bâtimens étoient disposés d'une façon convenable pour une Communauté, & la direction des Religieuses, dont ils étoient chargés, exigeoit qu'ils fussent à portée d'en remplir facilement les fonctions. Leur Eglise a été achevée en 1632, par la libéralité d'une personne inconnue, qui mit, à cet effet, dans un tronc une somme de 5000 livres en louis d'or.

Le cœur du Chancelier *Seguier*, principal Fondateur, est déposé dans le caveau d'une Chapelle destinée pour la sépulture de cette famille. On remarque qu'il n'y a aucunes épitaphes, ni dans cette Chapelle, ni dans l'Eglise qu'on a bénite sous le titre de N. D. de Nazareth. Le tableau du maître-Autel, qui représente l'Annonciation, est de *le Brun*. Ce Couvent est de la Province de Normandie, au lieu que Picpus qui est si proche de celui-ci, est de la Province de France.

NEMOURS. Cette Election est placée au sud-sud-est de Paris, entre celles de Melun, de Montereau, de Sens, d'Etampes, & la Généralité d'Orléans. On lui donne onze lieues de long, sur neuf de large. Elle est arrosée par le Loing, le Veaux, la Juine, le Fusin & quelques ruisseaux. Nemours, chef-lieu de cette Election, est située sur le Loing, à seize lieues de Paris, au 20e. deg. 22 min. 40 sec. de longit. & au 48e. deg. 15 min. 10 sec. de latit. septentrionale. Il y a un Bailliage & un Grenier à sel. L'étymologie que l'on donne au nom de Nemours, paroît assez naturelle; on le tire du mot latin *nemus*, forêt, parce que ce n'étoit, dans les premiers temps, qu'un Château, situé au milieu de la forêt de Bierre ou de Fontainebleau, dont on a abattu une partie, & par ce moyen, la Ville se trouve placée entre les forêts de Fontainebleau & de Montargis. Nemours est aujourd'hui bâtie sur les ruines de l'ancienne Ville de *Grex*, qui existoit du temps de César, & dont on a trouvé les fortifications en fouillant dans le terrein d'un de ses Fauxbourgs. On voit encore les restes de son Château. C'est un édifice assez simple, flanqué de quatre tours rondes, où il y a une salle qui sert de prison.

Les Seigneurs de Nemours ne portoient autrefois que le nom de Chevaliers. Charles VI érigea cette Ville en Duché, & la donna à Charles II, Roi de Navarre, qui lui céda le Comté d'Evreux, & quelques Terres situées dans la Nor-

mandie. Louis XIV la donna en 1672 à *Philippe de France*, son frère unique.

Le Prieuré de S. Jean, fondé par Louis VII, à son retour de la Terre-Sainte, est desservi par des Chanoines réguliers. L'Abbaye de Notre-Dame de la Joie, où sont des Religieuses de l'Ordre de Cîteaux, a été fondée par *Gauthier*, Chambellan de Louis VII, & Seigneur de Nemours. L'Hôtel-Dieu est encore un établissement de ce Chambellan, qui fut fait dans le même temps. Il y a des Sœurs Grises. Le Couvent des Récollets fut bâti en 1625; celui des Filles de la Congrégation lui est postérieur de quelques années.

La Ville de Nemours est fort bien percée; un cordon de murs l'environne, & au tour règne un fossé rempli d'une belle eau que lui fournit la rivière du Loing. Il y a quatre portes & trois Fauxbourgs. Ses promenades sont agréables, & sur-tout celles qui sont le long de la rivière. On y a pratiqué un canal qui reçoit ceux de Briare & d'Orléans; ce qui est fort utile pour le transport des denrées & des marchandises. Le commerce de Nemours consiste principalement en bleds, en farines, en vins & en fromages, que les Marchands des environs viennent y acheter pour les voiturer à Paris. On y tient deux foires par an; la première, le lendemain de la Fête de S. Jean-Baptiste; la seconde, le jour de S. Sébastien, & celle-ci est ordinairement très-considérable par la quantité des chevaux que l'on y amène. La Place où se tient le marché, est couverte & fort commode.

Pont-sur-Yonne, tire son nom de sa rivière. Il y a une Prévôté, un Hôtel-Dieu, dont les revenus sont distribués aux Pauvres du lieu, & un Prieuré, qui est à la collation des Religieux de S. Jean: on le nomme S. Gilles-aux-Bois. *Courtenay* a titre de Principauté; il y a des Pénitens & un Prieuré conventuel, de l'Ordre de Cluny. On connoît des Seigneurs de Courtenay dès le dixième siècle: un de ces Seigneurs a suivi en Angleterre *Guillaume le Conquérant*, & y a fondé une maison; plusieurs d'entr'eux se sont distingués dans les Croisades; la branche aînée a monté sur le trône de Constantinople. *Château-Landon* a un marché tous les jeudis. S. A. S. M. le Duc d'Orléans en est Seigneur: il y a une Abbaye de l'Ordre de S. Augustin, & un Prieuré sous le titre de S. André. L'Abbaye de *Cercanceaux*, de l'Ordre de Cîteaux, est sur la Paroisse de *Soupes*. La Terre de *Beaumont* a été érigée en Comté; il y a un magnifique Château. Cette Paroisse a un Hôtel-Dieu. Il y en a de même un sur celle de *Beaune*; la Cure est à la nomination des Religieux

de S. Denis. *La Chapelle-la-Reine* a titre de Marquisat : on y voit un Prieuré de l'Ordre de S. Benoît, sous le titre de Sainte Geneviève. La Terre d'*Auxy*, sur le Diocèse de Sens, est considérable ; elle renferme plusieurs Hameaux dans sa dépendance. *Fay* a été érigé en Marquisat. La Seigneurie appartient à M. le Prince d'Elbœuf, & au Marquis de Trécesson. L'Archevêque de Sens nomme à sa Cure. *Egreville* a titre de Baronnie. Le Marquisat de *Rumond* est sur la Paroisse de ce nom, au Diocèse de Sens. Le Prieuré de S. Thibaud, Ordre de S. Augustin, est à *Domars*; il dépend de l'Abbé du Jard. Celui de S. Eustache est à *Lavau*, Hameau voisin du *Fay*, avec lequel il ne forme qu'une Communauté. Celui de *Lorrez-le-Bocage* est situé auprès du Bourg de ce nom ; il est de l'Ordre de S. Benoît. Celui de *S. Pierre de Neronville*, est sur la Paroisse de ce nom, au Diocèse de Sens. Celui de *Souppes*, Ordre de S. Benoît, est au Village de *Souppes*, Diocèse de Sens. Celui de N. D. de Pacy, de l'Ordre de S. Augustin, est sur la Paroisse de *Ville-Beau*; il dépend de l'Abbé du Jard. Celui de S. Etienne de *Villers-sous-Grez*, est sur la Paroisse de ce nom, au Diocèse de Sens. Celui de S. Loup est sur la Paroisse *de Branles*; il est possédé par les Religieux de Ferrières, qui partagent la Seigneurie de l'endroit avec le Comte d'Egreville.

Il y a des Châteaux à *Vilvocq*, à *Ville-Maréchal*, à *Pontagny*, à *Palais*, à *Nonville*, à *la Selle*, à *Lorrez-le-Bocage*, à *Ladon*, à *Corbeille*, à *Cudot*, à *Bromeilles*, &c.

NEUBOURG, maison située entre Petitbou & Mouceau, dans le Doyenné de Montlhéry, dans un lieu qui a été appellé pendant quelque temps *Beauregard*. Cette maison a appartenu autrefois à la Comtesse de Marolles, ensuite au célèbre Imprimeur *Fréderic Léonard*, puis à M. Herbin, Maître des Comptes qui avoit épousé sa fille ; ensuite elle a été possédée par M. *Tissier*, Secrétaire du Roi, lequel l'avoit acquise en 1742 de M. *Roussel*, aussi Secretaire du Roi, & enfin M. *le Prêtre*, pareillement Secrétaire du Roi, Trésorier-Général des Troupes de sa Maison, l'a achetée en 1747 de M. *Tissier*.

NEUF-MOUTIER, Paroisse éloignée de Paris de neuf lieues, vers le levant, à l'extrêmité du Diocèse, dans les confins de celui de Meaux. Elle est située à une lieue de Tournan, du côté du nord-est, dans l'Election de Rosoy. Le Pays est en plaines ; le territoire consiste en labourages, bocages, buissons, prés, étangs & bois. Il n'y a proche

de l'Eglise que cinq ou six maisons ; le reste est répandu de côté & d'autre, & forme en tout cinquante feux.

L'Eglise est sous l'invocation de S. Leu & S. Gilles. La Cure qui étoit à la nomination de l'Abbé de S. Maur, est aujourd'hui à celle de M. l'Archevêque de Paris. Le Curé est gros Décimateur avec les Abbayes d'Hermières & de Faremoutier. Il a un droit de dîme sur un étang (de treize carpes l'une), pour la fondation d'un Service le premier lundi de carême, à cinq grandes Messes consécutives, savoir, une de S. Leu, une de S. Gilles, puis les trois ordinaires des obsèques, qui sont la Messe du S. Esprit, celle de la Sainte Vierge, & celle des Morts. Une autre fondation peu commune, est celle d'un sermon le jour de la Toussaint après Vêpres de tous les Saints, lequel sermon doit être sur la commémoration que l'on va faire de tous les fidèles défunts.

NEUILLY *ou* NULLY, aujourd'hui Hameau considérable de la Paroisse de Villiers-la-Garenne, & éloigné d'un bon quart de lieue de l'Eglise Paroissiale, a commencé par un port situé vis-à-vis les chemins qui conduisent à Nanterre, à Besons & autres lieux. Avant qu'il eût été arrêté que le port & la Seigneurie de ce lieu seroient dans le lot de l'Abbé de S. Denis, ces biens appartenoient au Chantre de l'Abbaye. Le monument qui indique ce fait, ajoute qu'on avoit dit anciennement *Port de Luny* ; mais le changement de la lettre L en celle de N, qui n'est pas rare dans notre langue, s'étoit déjà fait sentir dans ce mot en 1316. En 1383 il n'y avoit pas de pont en ce lieu. On lit dans les grandes Chroniques de S. Denis, qu'en 1373, au mois de Janvier & de Février, les eaux furent si grandes, qu'on alloit en bateau depuis la porte S. Antoine jusqu'au Roulle & au *Port de Nuilly*. En 1518, le Roi François I y logea. Il n'y avoit encore qu'un bac en ce lieu en 1606 ; mais on se détermina cette même année à y construire un pont, depuis que le Roi Henri IV, étant dans son carosse, pensa y périr avec la Reine, M. de Montpensier, M. le Duc de Vendôme & Madame la Princesse de Conty. Ce pont devoit être appellé le *Pont-Henri*, ce qui n'a pas été suivi. Les premiers & les plus prompts secours furent donnés par MM. *de l'Isle-Rouhat* & de *Chastaigneraye*, qui se jettèrent dans l'eau avec leurs manteaux & leurs épées. On croit qu'une fleur de lys placée sur la porte d'une maison sur le bord de la Seine, à Neuilly même, est une marque d'honneur que le Roi accorda au

batelier qui aida le plus à retirer le Roi. S. M. étant hors
de danger, se remit dans l'eau pour aider à retirer la Reine
& M. de Vendôme. Ce pont ne dura pas trente-cinq ans,
il étoit déjà tombé en 1638; alors la Cour permit d'y mettre
des bacs & des bateaux, & en régla les droits. Lorsqu'il eut
été réparé, quelques mois après, le Roi Louis XIII fit don
de la jouissance de ce pont, pour l'espace de trente ans,
à la Demoiselle *de Hautefort.* Louis XIV en prorogea la
jouissance, de même que du pont de Courbevoye, pendant
quarante années, à commencer en 1671, à Dame *Marie de
Hautefort*, Duchesse de Schomberg, à condition de faire
rebâtir ces ponts; & si par guerre, ou par désordre, ces
ponts venoient à être rompus, il fut dit qu'ils seroient ré-
parés aux dépens du Roi : il fut aussi spécifié que les droits
seroient reçus au profit de cette Dame, sans qu'il pût être
fait aucune taxe ou retranchement au Conseil du Roi; &
même il y eut permission accordée de construire des moulins
sur ces ponts. En 1711, le 26 Août, il y eut enregistre-
ment de Lettres-patentes en faveur de *Louis-Charles de
Hautefort*, Marquis de Surville, portant prorogation à lui &
à ses successeurs, pendant quarante ans, de la jouissance du
pont de Neuilly, à condition qu'il feroit rétablir ce pont &
la chaussée qui est entre deux, & qu'il paieroit à la Com-
munauté de Saint-Cyr, représentant S. Denis, la somme
de 3000 livres par an, & autres conditions.

Ce seroit ici le lieu de donner la description du superbe
pont qui vient d'être construit par M. *Perronet*, mais les
bornes que nous nous sommes prescrites dans ce Diction-
naire, ne nous permettent pas de l'entreprendre : on peut
se procurer des estampes fort exactes & bien gravées, qui
satisferont les curieux, nous nous contenterons de donner
un précis du procédé qu'on a suivi, pour barrer un des bras
de la rivière de Seine à Neuilly, & la faire passer toute en-
tière sous le nouveau pont; une pareille opération ne peut
être représentée au burin, on ne peut que la décrire.

Le bras de la Seine avoit en cet endroit trente-six toises,
avant qu'on travaillât derrière la culée du nouveau pont, mais
par les terres qu'on y a rapportées, il étoit réduit à quarante
toises au commencement de la campagne de 1774; à la
fin de Juillet, la rivière n'avoit plus que quatorze toises de
largeur, au moyen d'un banc de terre, large de dix toises,
& à la hauteur de quatre pieds au-dessus du niveau de l'eau.
La rivière ainsi resserrée, le courant augmentant tous les jours
en force & en vitesse, M. Perronet fit battre quelques pieux

en travers pour amarrer les bateaux qui amenoient de la terre, & faciliter leur décharge dans les endroits convenables. On fit ensuite à la tête de l'isle plusieurs saignées pour déboucher un volume d'eau qu'on a évalué à la moitié de ce qui en passoit dans le bras qu'on vouloit supprimer. Malgré cette précaution, ce qui passoit d'eau, avoit encore assez de force pour déplacer les terres à mesure qu'on en apportoit. Le 25 Juillet, on fit une espèce de batardeau avec trois files de pieux battus en travers de la rivière, sur lesquelles on conduisit un pont de service, pour faciliter la manœuvre. Le premier Août on y mit trois atteliers de Charpentiers pour battre des pal-planches; ils n'en eurent pas plutôt chassé chacun quatre pieds, que l'eau se trouvant trop resserrée, les déchaussa en affouillant le terrein.

D'après un profil exact du fond de la rivière, que M. Perronet fit lever, il donna l'ordre de faire échouer des bateaux; savoir, trois petits batelets chargés de terre à l'endroit le plus profond de la rivière, & le long du pont de service; on y jetta des fascines remplies de moëlons; après avoir ainsi presque dressé le terrein dans le fond, on fit échouer un bateau de neuf toises de long, ce qui commença à barrer le courant dans toute sa largeur; aussi l'eau remonta-t-elle par-dessus, & il se fit en outre un courant par-dessous dans la partie qui étoit affouillée, & que les batelets n'avoient pas exactement remplie; en moins d'une heure l'affouillement en cet endroit étoit de dix-sept pieds, au lieu de dix pieds & demi. On continua de jetter des fascines de douze pieds de long, des bottes de foin remplies de pierres, & quelques gros moëlons séparément. On fit approcher un second grand bateau chargé de terre; on le fit échouer de champ & à côté du premier. Comme il étoit mince, il se rompit en échouant, & se moula, en quelque sorte, au profil du fond de la rivière. L'eau ne pouvant plus passer dessus ni dessous le premier bateau échoué, elle remonta de deux pieds au-dessus de son niveau. On fit approcher de nouveaux bateaux pleins de terre, que l'on déchargea derrière ceux qu'on venoit d'échouer. Les Gardes-Suisses commandés pour cette opération, ne cessoient de jetter des fascines, des bottes de foin & des moëlons dans les endroits où il se formoit déjà des courans. Les atteliers des terrassiers qui chargeoient des terres sur les deux bords de la rivière, venant au-devant les uns des autres, se rejoignirent en moins de deux heures, & couvrirent de terre les bateaux échoués: c'est par cette

manœuvre rapide que M. Perronet est parvenu à barrer un bras de la Seine qui étoit considérable.

On voit à Neuilly, sur le bord de la Seine, une Chapelle du titre de S. Jean-Baptiste, bâtie depuis environ cent ans; elle sert, en quelque manière, de Paroisse aux Habitans dans les mauvais temps, & elle est desservie par le Vicaire de Villiers. Mais il n'y a ni Tabernacle ni Fonts baptismaux.

M. *Chauveau*, Curé de Villiers, avoit acheté à Neuilly un terrein pour y bâtir une nouvelle Eglise Paroissiale, dont la première pierre avoit été posée en 1749 par Mademoiselle *Louise-Anne de Bourbon-Condé*, & la première pierre du Chœur en 1750 par M. *Boucher*, Conseiller de la Grand-Chambre du Parlement, Grand-Chantre du Chapitre de S. Honoré, & gros Décimateur de Villiers; mais l'édifice est resté imparfait par la mort de Madame de *Vougny*, qui avoit promis pour le construire 12000 livres par an.

NEUVILLE, Village éloigné de Paris de six lieues, près de la rivière d'Oise & du Village d'Eragny, & à une demi-lieue de Pontoise. C'est en ce lieu qu'on traverse l'Oise en bateau pour aller à Joui-le-Moutier. Il y a un château de belle apparence, accompagné d'une Chapelle moderne, du titre de la Trinité, laquelle est sur le bord du chemin, & est desservie par un Chapelain. Les listes modernes des Paroisses, soit pour les élections, ou pour les tailles, joignent toujours ensemble Eragny & Neuville, qui sont du Bailliage & de la Coutume de Senlis.

NICOLAS-DES-CHAMPS. (*Paroisse de Saint*) Originairement cette Eglise n'étoit qu'une Chapelle bâtie peu après le Monastère de S. Martin-des-Champs, sous le titre de S. Nicolas, pour les Domestiques de ce Couvent, & pour ceux qui vinrent former des habitations sur son territoire. Elle existoit en 1119, & n'a été élevée qu'entre cette année & 1108. Nous ne voyons point qu'elle ait été érigée en Cure avant l'année 1184, & il est vraisemblable qu'elle l'a été peu après qu'on eut achevé le Monastère de Saint Martin.

Il paroît que dès 1420, le nombre des Paroissiens s'étant accrû considérablement, on fut obligé d'accroître cette Chapelle, & en augmentant toujours de siècle en siècle, on y ajouta en 1576, un terrein de vingt toises en quarré, sur lequel on construisit le Sanctuaire & les Chapelles du chevet de cette Eglise. Ce terrein formoit la petite place, où l'en-

trée du Monastère de S. Martin étoit située, ainsi que les prisons. On changea ces dispositions, & la Fabrique de S. Nicolas donna aux Religieux en échange la cour grillée que nous voyons rue S. Martin.

Cette Eglise est toujours restée dans la dépendance des Prieur & Religieux de S. Martin qui en sont Curés primitifs. Le Prieur nomme à la Cure en cette qualité, dans laquelle ils ont été maintenus par Arrêt du Grand-Conseil, du 29 Novembre 1720. De-là vient que les Prêtres séculiers qui, conformément à la Bulle de Luce III, ont été présentés aux Eglises de Paris, dépendantes de ces Religieux pour l'exercice des fonctions curiales, ont toujours assisté depuis, & assistent actuellement encore sans étole aux trois Processions des Rogations, dans le même rang que les Religieux à qui ils ont succédé, occupoient auparavant. De-là vient aussi qu'en particulier les sermons cessent à S. Nicolas, les Dimanches qui précédent & qui suivent immédiatement les Fêtes de S. Martin & de S. Paxent, pour ne pas détourner les Paroissiens des instructions qu'ils doivent recevoir ces jours-là dans leur *Eglise matrice*; delà vient que par des Arrêts contradictoirement rendus en 1483 & 1560, le Prieur & les Religieux ont été maintenus dans le droit & possession de prendre la moitié des cires qu'on offre à S. Nicolas le jour de sa Fête & le jour de la Purification, & outre cela, quarante-quatre sols parisis sur la Cure; de-là vient enfin le droit de faire l'Office & toutes les fonctions curiales à S. Nicolas, les veilles & jours des quatre Fêtes solemnelles, & des Patrons, avec les solemnités accoutumées, & l'assistance du Clergé à l'Autel & au Chœur.

Le grand-Autel est d'une ordonnance belle & ingénieuse, & consiste en deux ordres d'architecture. On voit dans le second un tableau qui représente la Sainte Vierge montant au Ciel, & environnée d'une gloire d'Anges. Deux Anges de stuc, placés aux deux extrêmités de la première corniche, semblent, par leurs attitudes, avertir les Apôtres, de l'Assomption de la Vierge. Sur le fronton sont deux autres Anges qui tiennent en main une couronne pour la lui mettre sur la tête. Ce tableau est de *Simon Vouet*, un des plus beaux qu'il ait jamais fait. Quant aux Anges, ils sont de *Sarrazin*, & dignes de la réputation qu'il s'est acquise par ses ouvrages.

Plusieurs personnes illustres dans la République des Lettres, ont été inhumées dans cette Eglise. *Guillaume Budé* repose dans la Chapelle de Sainte Geneviève; *Pierre Gassendi*, *Hilaire de la Hoye*, *Jean Marteau*, *Henri de Valois*, *Ammien*

Marcellin, Adrien de Valois, Madeleine de Scuderi, Théophile de Viau, & François Milet, connu sous le nom de Francisque, Peintre habile pour le paysage.

Il y a dans cette Eglise une Confrairie nombreuse, érigée en la Chapelle de la Vierge, sous le titre de *Notre-Dame-de-Miséricorde*, & dont les Confrères font vœu d'exercer continuellement les œuvres de miséricorde envers les pauvres malades de la Paroisse.

NICOLAS-DU-CHARDONNET, (*Saint*) ainsi nommé à cause du territoire rempli de chardons, sur lequel cette Eglise est située, & du Fief du Chardonnet qui s'étendoit de ce côté entre la Seine & la Bièvre, depuis le clos Mauvoisin, c'est-à-dire depuis la rue de Bièvre, où il finissoit, jusqu'à l'ancien canal de la rivière de Bièvre, tel qu'il subsiste aujourd'hui. Cette Eglise étoit Paroissiale dès l'année 1243. Elle avoit été construite d'abord vers l'orient d'hiver, & le long du canal de la Bièvre; mais ce canal ayant été supprimé, & l'Eglise commençant à tomber en ruine, on prit en 1656, le parti d'en construire une nouvelle à côté de l'ancienne, & dans une direction opposée; elle n'étoit pas finie lorsqu'elle fut bénite le 15 Août 1667, par M. *de Péréfixe*, alors Archevêque de Paris. Les bâtimens interrompus ensuite pendant plusieurs années, furent enfin repris en 1705, & achevés en 1709, à la réserve du portail qui n'est pas encore fini.

L'intérieur de cette Eglise est décoré d'une architecture d'ordre composite en pilastres, dont les chapitaux ont une forme singulière. Le grand-Autel est orné d'un grand tableau, d'une composition admirable, qui représente J. C. qui ressuscite: il a été peint par *Verdier*, Elève de *le Brun*. Le Crucifix qui est au-dessus de la porte du Chœur, de même que les statues en bois de la Vierge & de S. Jean, qui l'accompagnent, sont des morceaux excellens, sculptés d'après les dessins de *le Brun*, par *Poulletier*.

La grande Chapelle de la Communion est ornée de plusieurs tableaux. Celui qui est sur l'Autel, représente *les Pélerins d'Emmaüs*, peint par *Saurin* dans un très-bon genre. Ceux qui sont aux deux côtés, ont été peints en 1714 & 1715 par *Charles Coypel*; ils représentent le *miracle de la manne*, & le *sacrifice de Melchisedech*. Le sacrifice d'*Abraham*, & *Elisée* dans le désert, sont le sujet de deux autres tableaux qui sont entre les croisées, & qui ont été peints par *Milet-Francisque*.

Plusieurs personnes renommées sont enterrés dans cette Eglise, dont les plus illustres sont : *Jean de Selve*, Premier Président du Parlement, qui, par sa conduite & son éloquence, conclut, avec autant de succès qu'on pouvoit l'espérer alors, la délivrance du Roi François I. *Jerôme Bignon*, Avocat-Général au Parlement de Paris, dont on voit le buste dans une Chapelle à côté du Chœur ; il est de la main de *Girardon*, & ressemble parfaitement, quoique ce Sculpteur n'ait jamais vu l'original. *Jerôme & Thierry Bignon* ses fils. *René III de Voyer de Paulmy d'Argenson*, Ambassadeur à Venise à l'âge de vingt-sept ans, après le décès de son père qui mourut dans cette Ville en qualité d'Ambassadeur extraordinaire vers cette République ; *Marc-René de Voyer de Paulmy d'Argenson*, Chef du Conseil des Finances, & Garde des Sceaux de France ; d'autres du même nom & leurs épouses. On peut lire toutes les épitaphes dans *Piganiol.*

La Chapelle de S. Charles est peut-être celle de tout Paris qui est décorée avec le plus de goût & le plus de génie. *le Brun*, l'un des plus grands Peintres que la France ait eus, la fit orner pour servir de mausolée à sa mère, & toute la décoration a été imaginée & conduite par cet excellent Artiste. Sa mère est représentée en marbre, comme si elle sortoit du tombeau, avec un Ange en l'air qui sonne de la trompette, dans une disposition & une attitude admirables. Ce beau morceau a été exécuté par *Gaspard Colignon*, Sculpteur, mort en 1702, dont on a peu d'ouvrages, quoiqu'il fût très-habile, & des plus capables d'exécuter des choses singulières & difficiles. Le Brun est représenté en buste dans la même Chapelle, de la main de *Coysevox*, au bas d'une pyramide posée sur un piedestal, dans le cadre duquel est gravée son épitaphe. Comme S. Charles étoit le Patron de *le Brun*, il s'est attaché à en faire un tableau qui lui fît honneur, & qui est un chef-d'œuvre de peinture.

NICOLAS-DU-LOUVRE. (*Saint*) Le Collège du même nom a été fondé en même temps que l'Eglise Collégiale de S. Thomas-du-Louvre. *Voy.* LOUIS-DU-LOUVRE. (*Saint*)

NICOLAS DE LA SAVONNERIE. (*Chapelle de Saint*) On lit sur la porte de cette Chapelle, attenante à la manufacture de ce nom, l'inscription suivante : *La très-Auguste* MARIE DE MEDICIS, *mère du Roi Louis XIII, pour avoir par sa charitable munificence des couronnes au Ciel, comme en la terre, par ses mérites, a établi ce lieu de charité, pour y être*

çus, alimentés, entretenus & instruits, les enfans tirés des lôpitaux des Pauvres enfermés, le tout à la gloire de Dieu, an de grace 1615.

NOGENT. (*l'élection de*) Elle est placée au sud-est de aris, entre les Elections de Provins, de Sens, de Nemours, : la Généralité de Châlons. On lui donne dix lieues de long ar quatre de large; elle est arrosée par la Seine, la Vouzie, ı Ville-Noce & le ruisseau de Bouy.

Nogent, chef-lieu de cette Election, est située sur la Seine, vingt-trois lieues de Paris, au 20e. degré 7 min. 16 sec. e longit. & au 48e. deg. 29 min. 50 sec. de latit. septenrionale. Il y a un Bailliage, un Grenier à sel, & un Bureau our les Traites-Foraines.

Le pont de cette Ville est d'une seule arche de quatreingt-deux pieds de long; c'est un fort beau morceau d'arhitecture, dans lequel il y a de la hardiesse & de la délicaesse. A quelque distance au-dessus, la rivière a une déharge qui forme une très-belle nape d'eau, en tombant de eux pieds de hauteur. Elle rejoint ensuite son second lit. ,es Célestins de Paris ont reconstruit dans cet endroit le anal qui sert à la navigation; ils sont Propriétaires du peruis & des moulins. C'est un échange qui fut fait entre le Roi & ces Religieux, pour les Terres de Montreuil & de Porche-Fontaine, situées auprès de Versailles.

Nogent avoit trois portes qui ne subsistent plus. On en oit une quatrième qui est entre les Fauxbourgs de Troyes & de Bechereau, au-delà des fossés de la Ville. On a praiqué, au tour de Nogent, plusieurs jolies promenades; a plus agréable est celle que l'on nomme *le Quinconce*, à ause du plan des arbres que l'on a disposés en plusieurs rangs arallèles, tant en longueur qu'en largeur; elle est devant e Couvent des Capucins.

L'Eglise Paroissiale suffit pour la Ville & les Fauxbourgs; lle n'est remarquable que par la hauteur de sa tour, que l'on roit avoir été bâtie en 1521. On assure que Louis XIV passant ar Nogent, fut frappé de la hauteur de cet édifice, & jue ce Monarque donna à la Ville le surnom de *Nogenta-belle-Tour*.

L'Hôtel-Dieu est conduit par deux Sœurs de la Congrégation de Nevers. Il a été fondé par les Habitans, qui tous ont concouru à cet utile établissement.

Le Collège a été gouverné pendant quelque temps par un Principal qui recevoit ses honoraires de la Ville; mais

quelques incidens ont fait appliquer à d'autres besoins l'argent destiné à cet usage.

Les Filles de la Croix ont une Maison qui est moins riche qu'agréable. Les Capucins sont fort bien situés.

Les Charges municipales de la Ville furent supprimées & recréées en 1723. L'année précédente M. le Duc *de Noailles*, qui n'étoit pour lors que Seigneur Engagiste du Domaine de Nogent, acheta la Charge de Gouverneur, & l'obtint du Roi en propriété. Quelque temps après il vendit le Domaine honorifique à M. de *Fulvy*, Intendant des Finances, & mort en 1750. M. de *Fulvy* acquit ensuite de différens Particuliers, les Charges de Bailli, de Lieutenant-Criminel & de Lieutenant-Général de Police, de Procureur du Roi au Bailliage & à la Police, *&c.* Elles sont restées dans sa famille.

Il y a toujours à Nogent quelques Compagnies de Cavalerie, à cause de l'abondance des fourrages que l'on y trouve; souvent l'on y place une Brigade des Gardes-du-Corps.

Pont-sur-Seine est à deux lieues de Nogent. M. *Bouthilier de Savigny*, Sur-Intendant des Finances, y a fait bâtir un superbe château par *le Muet*, Architecte célèbre. Il est entouré d'un large fossé revêtu de pierres.

La Terre de *Pont* a été érigée en Marquisat: elle a de fort belles mouvances.

Bray-sur-Seine a un Bailliage qui renferme cinquante-sept Justices, & qui relève nuement au Parlement. Il y a une Maîtrise particulière des Eaux & Forêts, & un Chapitre qui nomme à la Cure de la Ville. On y tient un marché tous les vendredis. *Voy.* BRAY-SUR-SEINE.

La Terre de *Sebonne*, Paroisse située dans le Diocèse de Sens, & à trois lieues de cette Ville, a un ancien château, avec un fort beau parc, des bois, & tous les droits seigneuriaux de chasse & de pêche: il y a haute, moyenne & basse Justice.

Avans, à deux lieues de Nogent, a un château que l'on nomme *Rozières*, avec un fort beau parc. Le château de la *Chapelle-sur-Oreuse*, Paroisse du Diocèse de Sens, a de même un beau château, & un parc fort vaste. L'Abbé de Sainte-Colombe nomme à sa Cure.

On ne compte pas plus de vingt-cinq feux à *Grissy*, Paroisse du Diocèse de Sens, à trois lieues de Nogent.

Le parc du château de *Ferreux*, Village à deux lieues de Nogent, renferme plus de cent arpens de bois: il y a un château environné de fossés.

On

On traverse la Seine dans un bac que l'on a établi au Village de Noyon, à trois lieues de Nogent : il y a un château & un parc de dix arpens de bois.

On voit des châteaux à *Compigny*, à *Pailly*, à *Paroy*, &c.

L'Election de Nogent produit quelques vins, qui ne sont pas fort estimés ; les prairies forment son principal revenu & ses richesses ; ce sont peut-être les plus belles du Royaume ; le foin descend par la Seine à Paris.

NOGENT-SUR-MARNE. Ce Village éloigné de Paris de deux lieues & demie, est situé au-dessus de la Marne que l'on voit couler de Lagny & de Chelles, & serpenter autour de l'ancien château des Bagaudes, dit aujourd'hui S. Maur. Du côté opposé qui est celui de Paris, a vue sur la vallée de Vincennes, qui forme une espèce de conque au milieu, forme un aspect très-agréable. Nogent se trouve placé comme sur la crête de la montagne, en sorte que l'air y est très-pur, quoique la grande pente soit vers e midi.

L'Eglise est bâtie sur un Fief appellé le Fief du Moyneau, dit *Beaulieu*, autrement *Garentières*. Le Patron est Saint Saturnin. La Cure est à la pleine collation de M. l'Archevêque.

Nogent appartenoit dans le neuvième siècle à l'Abbaye de S. Pierre-des-Fossés, aujourd'hui S. Maur.

NOISEAU-SUR-AMBOILE, Village du Doyenné du ieux-Corbeil, éloigné de quatre petites lieues de Paris, & d'une petite demi-lieue de Sucy. C'est un Pays de côteaux presque tous plantés en vignes. Amboile, Pays tout différent, n'en est séparé que par le vallon, au fond duquel passe le ruisseau qui vient de Roissy, Ponteau & la Queue ; & comme e lieu d'Amboile est situé un peu plus bas, de-là s'est formé a dénomination de Noiseau-sur-Amboile. C'est le Chapitre e Notre-Dame qui présente à la Cure de Noiseau, c'est-à-dire le Chanoine qui a la dix-huitième portion ; mais le Chapitre est gros Décimateur. L'Eglise est sous le titre de . Philippe & de S. Jacques. M. *le Febvre d'Ormesson*, Avocat Général, puis Président au Parlement, est Seigneur de Noiseau depuis 1754.

NOISIEL, Paroisse du Doyenné de Lagny, située sur a rive gauche de la Marne, à quatre lieues & demie ou nviron de Paris, sur la pente du côteau qui regarde le

ſeptentrion & la rivière : Torcy n'en eſt qu'à demi-lieue, & Lagny à une lieue & demie. Le Pays eſt couvert de quelques bocages, entremêlé de labourages & de vignes. Il y a auſſi un port pour le bois. L'Egliſe eſt ſous le titre de Saint Médard, Evêque de Noyon. L'ancienne avoit été détruite du temps des guerres de la Ligue ; celle d'aujourd'hui qui eſt très-petite, a été bâtie par *Jean du Tremblay*, le premier des Seigneurs laïques qui ait eu la terre. Un autre Seigneur, nommé *Ives Mallet*, en a fait bâtir la Sacriſtie, & les deux Chapelles, vers 1670. La Seigneur eſt gros Décimateur. Les Prieurs de Gournay ont poſſédé cette Terre pendant cinq cents ans. L'origine des mots *Noiſeau*, *Noiſiel*, *Noiſy*, &c. vient de la grande quantité de Noyers qu'on voyoit dans ces lieux.

NOISY-LE-GRAND, autrement NOISY-SUR-MARNE. Ce lieu eſt ſitué ſur un côteau, dont la pente eſt vers le ſeptentrion au rivage gauche de la Marne, à trois lieues de Paris vers l'orient. Il eſt placé vis-à-vis Neuilly qui eſt à l'autre bord de la Marne. Ce Pays abonde en vignes, ſans cependant manquer de labourages ni de prairies.

L'Egliſe qui eſt preſqu'au bas du Village, eſt ſous le titre de la Sainte Vierge. La tour de pierre, terminée en flèche, que les Habitans croient avoir près de mille ans d'antiquité, n'eſt que du douzième ſiècle. La Cure eſt à la nomination du Prieur de S. Martin-des-Champs, depuis la fin du onzième ſiècle. L'étendue de la Paroiſſe alloit autrefois juſqu'à Bry ; de ſorte que preſque toute la rue qui commence vers le midi après l'Egliſe de Bry, étoit de Noiſy pour le ſpirituel ; mais les maiſons en furent diſtraites en 1706, & le Curé chargé de payer pour dédommagement 10 livres chaque année au Curé de Noiſy ; & la Fabrique, 5 livres à celle de Noiſy.

La Terre de Noiſy étoit du Domaine particulier de nos Rois de la première & de la ſeconde race ; ils y faiſoient quelquefois leur demeure. *Grégoire de Tours* nous apprend que Chilperic I, dont Frédégonde rendit le règne ſi ſanguinaire, y logeoit avec cette cruelle femme ; que le jeune *Clovis* ayant tenu des diſcours imprudens ſur ſa belle-mère, elle s'en plaignit au Roi qui le fit déſarmer & couvrir de baillons ; qu'on l'amena dans cet état à *Frédégonde* qui le fit aſſaſſiner, publiant qu'il s'étoit tué lui-même ; que ce malheureux Prince fut enterré ſous la gouttière d'une Chapelle ; que la Reine craignant que ſon corps ne fût découvert, &

qu'on ne lui fît des obsèques honorables, ordonna qu'on le déterrât & qu'on le jettât dans la Marne, ce qui fut exécuté; que le cadavre s'arrêta dans les filets d'un Pêcheur, qui reconnut le Prince à sa longue chevelure; qu'il le porta sur ses épaules & l'inhuma sur le bord de la rivière; que *Gontran*, successeur de *Chilperic*, instruit du fait, fit transporter ce corps dans la Basilique de *Saint Vincent*, aujourd'hui *Saint Germain-des-Prés.*

Cette Terre appartient à M. le Duc *de la Vallière.* De quelques Fiefs qu'il y a à Noisy, l'un appartient à M. *Negre*, ancien Lieutenant-Criminel au Châtelet de Paris; & un autre à M. *Amyot*, Payeur des rentes de la Ville.

NOISY-LE-SEC, ainsi surnommé, parce qu'il n'y a ni ruisseaux, ni sources. Ce Village est situé à deux lieues de Paris, un peu par-de-là Romainville dans la plaine. Sa vue est bornée vers le couchant par la montagne, dont la pente ou les côteaux sont tous garnis de vignes.

L'Eglise est sous l'invocation de S. Etienne. Comme c'est un Pays vignoble, S. Vincent y est fort révéré. La Cure est à la nomination de l'Archevêque de Paris, depuis la réunion de l'Abbaye de S. Maur à l'Archevêché. En 1707, on trouva dans la Paroisse de Noisy-le-Sec, le corps d'une femme, inhumée depuis près de trente ans; la peau étoit seulement un peu desséchée. Comme le Peuple prenoit cette femme pour une Sainte, le Doyen rural, par ordre de l'Archevêque, la fit inhumer dans l'Eglise pour empêcher le concours. Le Peuple fit un trou à la fosse, & mit au-dessus une grille, à travers de laquelle on voyoit les pieds de la défunte. On y faisoit toucher des chapelets; on y disoit des Evangiles, & on y apportoit des offrandes. On eut bien de la peine à persuader au Peuple, que la conservation de ce corps pouvoit venir d'une cause naturelle.

NOISY-SUR-SEINE, Terre qui appartenoit en 1202 au Chapitre de S. Germain-l'Auxerrois. Elle prend depuis les murs de Villeneuve-Saint-Georges, le long de la Seine, en montant l'espace d'une petite lieue, jusqu'à l'endroit appellé le *Gros-Caillou*, ou la *Pierre de Mouceaux* dans la Paroisse de Vigneu. Il n'y a plus qu'une Ferme dans ce lieu. *Voy.* VIGNEU.

Il y a plusieurs autres Noisy, voisins de Paris; l'un est proche de Versailles, sur les bords du Diocèse de Chartres, un autre proche Beaumont-sur-Oise, presqu'à l'extrêmité du

Diocèse de Beauvais, sans compter deux autres Paroisses de ce nom, situées au Diocèse de Sens, ni un autre petit Noisy qui étoit proche Villeneuve-Saint-Georges.

NOM DE JESUS. (*Hôpital du Saint*) *Voy.* HÔPITAUX.

NOM * (*Saint*) DE LA BRETECHE. ** Village éloigné de cinq lieues, ou un peu plus, de Paris, vers le couchant des équinoxes, à une lieue & demie de Saint-Germain-en-Laye, & à deux de Versailles. Il est situé dans une petite plaine qui ne tient ni du fond des vallées, ni du haut des montagnes. Le Pays est sec, sans ruisseau, ni rivière. La plus grande partie est en labourages avec quelques vignes seulement. Le Château est à un quart de lieue de l'Eglise, au lieu dit proprement la Bretêche vers le nord-est. La Cure est à la nomination de l'Abbé de Marmoutier.

NONEVILLE. Petit Village du Doyenné de Chelles, situé à trois lieues de Paris, à l'orient de Drancy, & au septentrion de Bondies, dans le Pays d'Aulnois. Ce qu'il y a de forêt est de bois blanc : les terres sont un peu sablonneuses : il y a des prés à la faveur de l'écoulement que l'on a procuré aux eaux de deux ruisseaux, dont l'un s'appelle Routier. C'est un Pays de plaine sans aucunes vignes. Pour tous Habitans, il n'y a que deux Fermes.

L'Eglise Paroissiale n'est qu'une Chapelle de deux ou trois toises en quarré. Elle est sous l'invocation de S. Jean-Baptiste. Il y a des Fonts baptismaux. On voit un reste de cheminée proche cette Chapelle, vers le septentrion, vestige de l'ancien Presbytère ; car depuis long-temps aucun Curé n'y réside, vu la modicité du revenu, qui est, dit-on, de 60 livres. La Cure est à la nomination du Prieur de Saint Martin.

---

* Saint-Nom a été un de ces Corévèques que les Evêques employoient pour se soulager sur les limites de leurs Diocèses, & qui étoient encore en usage au neuvième siècle.

** On sait que chez les anciens, *Breteschia* signifioit un château ou tour de bois dont on fortifioit un lieu, & que cette tour ou château étoient terminés par quelqu'édifice qui avançoit par le dehors. Il y en avoit sans doute une en ce lieu, située sur le bord de la forêt de Craye, & c'est ce qui lui a donné en partie le nom.

NORVILLE (*la*) ou LANORVILLE. Cette Paroisse est située à huit lieues ou environ de Paris vers le midi, à un quart de lieue du grand chemin d'Orléans, & environ autant de Châtres dit Arpajon. Sa position est sur une côte dont l'aspect est vers le septentrion sur la vallée de Saint-Germain. La pente de la colline est garnie de vignes & autres héritages; mais le principal bien du Pays sont les terres.

La Norville avoit été, dans sa première origine, une dépendance de la très-ancienne Paroisse de S. Germain de Châtres. On l'en démembra au treizième siècle, pour y créer une Cure; mais par la suite des temps, & probablement sous le règne du Roi Jean, que tous ces Pays furent ravagés & brûlés, la pauvreté des Habitans les obligea de retourner à leur ancienne Eglise de S. Germain, où ils continuèrent d'aller sous les règnes de Charles V, VI & VII, & Louis XI, tant que les guerres durèrent. Enfin lorsqu'on se trouva avoir les facultés de rebâtir l'Eglise Paroissiale, les choses furent rétablies dans leur premier état. Elle ne paroît pas avoir deux cents ans. La dédicace en fut faite le 6 Juin, sous le titre de S. Denis. La pleine collation de la Cure est toujours restée à l'Evêque Diocèsain.

Il y a dans cette Eglise une Chapelle du titre de la Sainte Vierge, qu'on appelle Notre-Dame-des-Minots. Le Chapelain-Bénéficier en retire six septiers de bled, que le Chapitre de Notre-Dame de Paris lui paie sur les dîmes. On peut croire que les anciens *Lanorville* ou *Gravelles* en sont les Fondateurs. Les Curés reçoivent des Chanoines de Paris, gros Décimateurs, dix-huit septiers de bled, & ils ont toute la dîme du vin.

Le parc a été planté par *le Nôtre*.

NOTAIRES. Ce sont des personnes publiques qui reçoivent & écrivent les conventions de ceux qui contractent & reçoivent des dépôts. S. Louis en créa soixante en titre d'Office, pour ne travailler qu'au Châtelet de Paris, à écrire & expédier les actes de la Jurisdiction volontaire, & mettre en grosse tous les actes de la Jurisdiction contentieuse. Il créa en même temps un *Scelleur* pour y apposer le sceau, & un *Receveur du Domaine*, pour recevoir ce qui en devoit revenir au Roi, & en rendre compte. Ces Officiers prirent alors le titre de *Notaires Jurés*; & ceux qui ont examiné ce point, prétendent qu'on ne voit aucun acte signé comme Officiers en titre, que depuis l'an 1270, sous le règne de Philippe III, dit le Hardi. Les fonctions des anciens No-

taires étoient les mêmes que celles de nos Notaires modernes. Il leur étoit défendu d'exercer d'autres professions, sur-tout d'être Barbiers ou Bouchers. Ils sont aujourd'hui au nombre de cent treize dans Paris.

NOTAIRES APOSTOLIQUES, Personnes publiques pour de certaines choses qui regardent la Cour de Rome. Anciennement ces Notaires étoient des personnes autorisées par le Pape, pour instrumenter dans les choses ecclésiastiques; & par les nouveaux Edits des mois de Décembre 1691, & Février 1693, ce sont des Officiers Royaux pourvus en titre.

NOTRE-DAME, (*l'Eglise de*) est un édifice des plus considérables qu'il y ait en France. On y arrive par une place appellée *Parvis*, nom dérivé de *Paradisus*, selon Ménage, & qui exprimoit, ou la place qui est devant une Eglise Cathédrale, ou une Basilique, & quelquefois même pour signifier le cimetière qui s'y trouvoit placé, mais plus souvent un porche, un vestibule ou un portique. On y plaçoit des autels & des cuves baptismales. On appelloit aussi de ce nom les endroits destinés à la promenade. De *Paradisus* on a fait *Paravisus*, & enfin *Parvisus* par contraction.*

---

* Le Parvis de Notre-Dame a été successivement aggrandi, & principalement en 1748, lorsqu'on abattit l'Eglise de S. Christophe; on a aussi baissé le terrein, pour descendre plus facilement à Notre-Dame, à laquelle on montoit autrefois par treize marches; on y a détruit encore une fontaine construite en 1639, à laquelle étoit adossée une statue ancienne & mutilée, que quelques Auteurs ont prise pour une figure d'Esculape; d'autres pour celle de Mercure; d'autres pour la représentation d'*Erchinoald* ou *Archambaud*, à cause du don qu'ils supposent qu'il fit de son Hôtel & de sa Chapelle S. Christophe; d'autres enfin pour la figure de *Guillaume d'Auvergne*, Evêque de Paris, sous l'Episcopat duquel ils croyent que le grand portail de Notre-Dame fut fini. Une opinion qui paroît assez vraisemblable, est celle de l'Abbé le Beuf qui croit que cette figure étoit celle de J. C. que l'on avoit détachée de l'ancien bâtiment de Notre-Dame, & placée par respect en face du nouveau. M. *Jaillot* hasarde ici une conjecture. Cette figure, dit-il, ne représentoit-elle pas Sainte Geneviève? le visage étoit sans barbe, & ne portoit point les traits d'un homme: les restes d'un cierge qu'elle tenoit d'une main, & un livre de l'autre, sont les attributs qu'on lui donne ordinairement; le serpent, symbole de la santé en est un autre que la reconnoissance lui auroit fait

On n'a rien de certain sur l'origine, le nom & la situation de cette première Basilique des Parisiens; & cette incertitude a donné lieu à deux opinions différentes; l'une la place dans la Cité, l'autre dans les Fauxbourgs; ceux qui ont embrassé la première, croient que c'est à Saint Denis-du-Pas; les autres dans l'endroit même où est aujourd'hui l'Eglise de Notre-Dame & sous son nom; d'autres enfin dans un lieu voisin, sous le nom de S. Etienne. Les Auteurs qui se sont décidés pour les Fauxbourgs, ne sont pas plus d'accord entr'eux que les premiers; les uns placent cette Cathédrale au lieu qu'occupe l'Eglise de S. Marcel; d'autres à la Trinité, aujourd'hui S. Benoît, ou à Notre-Dame-des-Champs, où sont actuellement les Carmélites. Enfin on est également partagé sur le Fondateur de cette première Eglise: on ne sait si c'est à S. Denis qu'il faut en attribuer la gloire, ou à quelqu'un de ses successeurs, ni quel il est; on ne croira même qu'avec peine que cette obscurité se soit répandue sur le bâtiment que nous voyons aujourd'hui, & dont ces mêmes Historiens font honneur à Childebert; au Roi Robert, à Erkenrad I, Evêque de Paris, à Maurice, à Eudes de Sully, ses successeurs.

Sous l'Episcopat de Prudent, il y avoit une Eglise dans la Cité, sous l'invocation de S. Etienne, premier Martyr, où fut tenu un Concile en 829, ce qui feroit inférer qu'elle étoit la première Cathédrale de Paris. C'est aussi dans cette Eglise que les Parisiens reportèrent le corps de S. Germain, lorsque les Normands en 885 attaquèrent la Cité de toutes parts.

Il paroît que l'Eglise de Notre-Dame, telle que nous la voyons aujourd'hui, a été bâtie sous le règne de Childebert I, à qui il faut attribuer cet honneur, ou au moins que ce Prince l'a ornée, dotée & enrichie, comme on peut le comprendre par ces vers de Fortunat.

Hæc pius egregio Rex Childebertus honore
Dona suo Populo non moritura dedit;
Totus in affectu divini cultûs inhærens,
Ecclesiæ viles amplificavit opes;
Melchisedech noster, merito, Rex, atque Sacerdos,
Complevit Laïcus Relligionis opus.

donner, à l'occasion des guérisons miraculeuses que Dieu avoit accordées en cet endroit par son intercession; la maladie, personifiée & foulée à ses pieds, annonce la victoire que cette Sainte avoit remportée sur elle. Il est fâcheux que cette statue, qui étoit de plâtre couvert de plomb, ait été détruite. *Rech. sur Paris, Quart. de La Cité, pag.* 114.

Pour achever de lever toute incertitude, on peut consulter à ce sujet les Diplômes de Charlemagne, de Louis-le-Débonaire, de Charles-le-Chauve, de Louis-le-Bégue, &c. que les Historiens de l'Eglise & de la Ville de Paris ont cités & rapportés, & qui ne permettent pas de douter de l'existence de l'Eglise de Paris, sous le nom de *Notre-Dame*, dès la seconde race de nos Rois.

Le grand-Autel fut consacré quatre jours après la Pentecôte en 1182.

C'est un préjugé dénué de tout fondement, qui veut que l'Eglise de Notre-Dame soit bâtie sur pilotis; toutes les fouilles qu'on a faites en différentes occasions, ont toujours prouvé le contraire.

Description de l'Eglise de Notre-Dame.

C'est un bâtiment gothique, grand & majestueux. Sa longueur est de soixante-cinq toises, sa largeur de vingt-quatre, & sa hauteur de dix-sept. La façade se fait remarquer par son élévation & par sa sculpture. On y voit des statues de vingt-huit de nos Rois, dont *Childebert* est la première, & celle de *Philippe-Auguste* la dernière. Cette façade est terminée par deux grosses tours quarrées qui sont dans les deux angles, & qui ont trente-quatre toises de haut chacune. On y monte par trois cents quatre-vingts degrés, & l'on va de l'une à l'autre par deux galeries hors d'œuvre. Dans la tour qui est du côté de l'Archevêché, il n'y a que deux grosses cloches, dont la plus considérable fut donnée en 1400 par *Jean de Montaigu*, qui la nomma *Jacqueline*, du nom de *Jacqueline de la Grange* sa femme. Cette cloche ne s'étant point trouvée d'accord avec les autres, le Chapitre la fit refondre en 1661, & le Roi Louis-le-Grand la nomma avec la Reine Marie-Thérèse d'Autriche sa femme; le même défaut subsistant encore, le Chapitre de Paris la fit refondre une seconde fois en 1686, & quoique la Reine fût morte en 1683, on mit cependant sur cette cloche la même inscription qu'on y avoit placée à la première refonte, en changeant seulement la date. Cette inscription est conçue en ces termes:

Quæ Priùs Jacquelina Joannis Comitis de Monte Acuto donum Pond. XV M°. nunc duplo aucta, Emmanuel Ludovica-Theresia vocor, à Ludovico Magno, & Maria-Theresia Austriaca ejus conjuge nominata; & à Francisco Harlæo, primo ex Archiepiscopis Parisiensibus Duce & Pari Franciæ, benedicta, die 29 Aprilis anno Domini 1686.

Dans l'autre tour il y a sept cloches, & six dans le petit locher qui est sur la croisée. Ces quinze cloches sont estimées our leur sonnerie harmonieuse. Au-dessus de ces deux ours sont deux terrasses, d'où l'on peut voir le plan & toute 'étendue de Paris. Les voûtes de cette Eglise sont toutes ouvertes de plomb.

Cette façade est percée de trois grandes portes, par lesquelles on entre dans l'Eglise, dont la nef & le chœur sont ccompagnés de doubles ailes, au-dessus des voûtes desquelles ont des galeries spacieuses aussi voûtées, & qui règnent autour de cette Eglise. Ces galeries ont été long-temps sans baluftrades; mais comme dans les cérémonies extraordinaires, elles sont remplies de peuple que la dévotion ou la curiosité y attire, le Chapitre a voulu prévenir les accidens, & y a fait mettre une balustrade de fer, qui auroit été beaucoup plus riche & plus convenable en pierre. C'est à ces galeries ou tribunes, que pendant la guerre on expose les drapeaux & les étendards pris sur les ennemis de la France: on les ôte en temps de paix.

En entrant dans cette Eglise, on remarque une colonne qui est adossée au premier pilier à main droite, sur laquelle est la figure d'un homme armé de toutes pièces, à genoux, & qui semble prier S. Christophe, dont la statue colossale est adossée au pilier suivant. Au bas de la figure de cet homme est cette inscription:

C'est la représentation de noble homme Messire Antoine des Essarts, Chevalier, jadis Sieur de Thieux & de Glatigny au Val-de-Galie, Conseiller & Chambellan du Roi notre Sire Charles VI de ce nom, lequel Chevalier fit faire ce grand image en l'honneur & révérence de Monsieur S. Christophe, en l'an 1413. *Priez Dieu pour son ame.* On voit au-dessous les armes *des Essarts* qui sont de gueules à trois croissans d'or. *Antoine des Essarts*, Valet tranchant, & Garde des deniers de l'épargne du Roi, suivit le parti du Duc de Bourgogne avec *Pierre des Essarts* son frère aîné; mais ayant l'un & l'autre changé de parti, il en coûta la vie à *Pierre* qui eut la tête tranchée aux halles en 1413, & *Antoine* courut grand risque d'avoir le même sort. Ce fut en reconnoissance de ce danger évité, qu'*Antoine* fit faire cette statue colossale de S. Chistophe qu'on voit ici.

Les piliers de cette nef, & même plusieurs des Chapelles de ce vaste Temple, sont ornés de grands tableaux d'onze ou de douze pieds de hauteur, que la Communauté des Orfèvres donnoit tous les ans le premier jour du mois de

Mai, & qu'elle ne donne plus depuis quelques années. Voici l'ordre dans lequel ces tableaux sont placés.

Au-dessus de la grande porte, est le tableau qui représente S. Barthelemi qui guérit, de la possession du démon, la fille de Polémon, Roi d'une partie du Royaume de Pont. Ce tableau a été peint par *Vignon* le fils en 1668.

A côté de ce tableau à droite, est Corneille le Centenier, prosterné aux pieds de S. Pierre, peint par *Aubin Vouet* en 1639.

Au-dessous S. Pierre & S. Jean guérissent, à la porte du Temple, un homme boiteux; c'est le premier tableau que les Orfèvres aient donné. Il a été peint par *l'Allemand* en 1630.

De l'autre côté, c'est-à-dire à gauche, S. Paul prêche dans l'Aréopage, & convertit Denis, une femme nommée Damaris, & plusieurs autres Gentils. Ce tableau peint en 1636 par *Nicolas Ninet de Lestaing*, a été gravé par *Abraham Bosse*.

Dans le tableau qui est au-dessous, on voit S. Pierre qui punit de mort subite Ananie & Saphire sa femme, pour avoir menti au S. Esprit. Il a été peint par *Aubin Vouet* en 1632.

En commençant à parcourir les tableaux de la nef, par la droite, c'est-à-dire par ceux qui sont du côté des Cours de l'Archevêché, on voit les neuf tableaux suivans:

S. Philippe Diacre, qui après avoir baptisé l'Eunuque de Candace, Reine d'Ethiopie, fut enlevé par l'Esprit du Seigneur, & transporté dans Azot où il annonça l'Evangile. Act. 8, v. 38 & 39. Ce tableau a été peint par *Blanchet* en 1663.

S. Paul & Silas, miraculeusement délivrés de prison; & le Geolier converti à la vue de ce miracle. Il a été peint par *Montagne* en 1666, & a été gravé par *Barbery*.

S. Pierre qui guérit un boiteux, en lui disant: *au nom de J. C. de Nazareth levez-vous & marchez*. Il a été peint par *Louis Sylvestre* en 1703.

S. Pierre délivré par un Ange du Seigneur, de la prison ou Hérode l'avoit fait mettre. Il a été peint par *Jean-Baptiste Corneille* en 1679, & gravé par *Benoît Picart* le Romain.

S. Paul qui va partir de Milet pour aller à Jérusalem. Ce tableau a été peint par *Galoche* en 1705.

S. Etienne mené hors la Ville où il fut lapidé. Ce tableau est de *Houasse* en 1675.

Le martyre de S. Simon, par *Louis Boulogne* en 1648.

S. Jean l'Evangéliste jetté dans une chaudière d'huile bouillante près de la Porte-Latine à Rome. Il est de *Hallé* le père en 1662.

J. C. qui apparoît à S. Pierre, à une des portes de la Ville de Rome, dans le moment où S. Pierre lui ayant demandé où il alloit, le Seigneur lui répond qu'il va à Rome pour y être crucifié une seconde fois. *Fleuri, Hist. Ecc, tom.* 1, *liv.* 2, *pag.* 221. Ce tableau a été peint en 1664 par *Sorlay*, Elève de Mignard.

Contre le dernier pilier de la nef, & vis-à-vis la Chapelle de la Vierge, est appuyée la statue équestre de *Philippe-le-Bel.* C'est en cet état que ce Roi vint, dit-on, rendre graces à Dieu & à la Vierge, de la victoire qu'il avoit remportée sur les Flamands à Mons en Puelle, le 18 d'Août 1304. D'autres prétendent que c'est la statue votive de ce Roi qui la fit mettre dans cette Eglise en actions de graces de cette grande Victoire. Il donna en même temps 100 livres de rente annuelle pour la fondation d'une fête qui se célèbre tous les ans le 18 d'Août, en mémoire de cet avantage signalé. Il y a néanmoins des Savans, parmi lesquels est le P. Montfaucon, qui prétendent que cette statue équestre est celle de *Philippe de Valois*, qui fit ériger ce monument en mémoire d'un vœu qu'il avoit fait à la Sainte Vierge ; s'étant trouvé en très-grand danger à la bataille de Montcassel, qu'il gagna sur les Flamands le 22 d'Août 1328.

En tournant dans la croisée qui est du côté de l'Archevêché, on voit onze tableaux.

Le premier qui est vis-à-vis de la Chapelle de la Vierge, a été peint par *Philippe de Champagne* en 1634, par ordre de Louis XIII, qui le fit faire après la déclaration de la guerre, selon Félibien. La Vierge y est représentée au pied de la Croix, ayant son fils mort & étendu devant elle. Le Roi est à genoux, & vêtu de ses habits royaux, tenant sa couronne qu'il offre à la Vierge, pour marquer qu'il met sa personne & tout son Royaume sous sa protection.

Le martyre de Saint André, peint en 1647, cinq après que *le Brun* fut revenu de Rome, & dans le temps que l'envie de se faire connoître, lui faisoit rechercher avec empressement les ouvrages qui devoient être exposés en public. Ce tableau a été gravé par *Etienne Picart* le Romain.

Le martyre de S. Etienne est aussi de *le Brun*, qui, voulant encore signaler son pinceau en faveur de cette Eglise, le peignit en 1651. Il a été gravé par *Gerard Audran.*

S. André à genoux devant la croix sur laquelle il devoit mourir. Ce tableau a été peint par *Blanchart* en 1670.

La décollation de S. Paul à Rome. Ce tableau a été peint en 1657 par *Louis Boullogne*, père de *Bon* & de *Louis Boullogne*. Il a été gravé à l'eau forte par le Peintre même, & au burin par *Jean Langlois*.

J. C. qui guérit une femme qui, depuis douze ans, avoit une perte de sang. Ce tableau a été peint par *Cazes* en 1706.

S. Paul lapidé & traîné hors de la Ville de Lystre. Ce tableau a été peint par *Jean-Baptiste Champagne*, & gravé par *Cossin*.

La Sainte Famille accompagnée de S. Antoine & d'une gloire d'Anges. Ce tableau a été peint en 1684 par *Paillet*, & donné la même année. C'est un *ex voto*, & non un présent des Orfèvres.

S. Paul & Silas qui sont fouettés dans la Ville de Philippes en Macédoine, par ordre des Magistrats. Ce tableau a été peint en 1655 par *Louis Tetelin*.

S. Paul dans l'isle de Malte. Ce tableau a été peint par *Charles Poerson* en 1653.

S. Pierre qui guérit les Malades à Jérusalem. Ce tableau a été peint par *Laurent de la Hire* en 1635.

A la gauche de la nef, en reprenant au grand portail, on voit d'abord J. C. qui ressuscite la fille de Jaïrus, Chef de la Synagogue. Ce tableau a été peint en 1689 par *Vermansal*.

La fille d'Hérodias qui porte dans un bassin la tête de S. Jean-Baptiste. Il a été peint par *Cheron* en 1690.

J. C. chez Marthe & Marie : c'est le moment où Marthe vient dire à Jésus : *Seigneur, ne considérez-vous point que ma sœur me laisse servir toute seule? dites-lui donc qu'elle m'aide*. Il a été peint par *Sinpol* en 1705.

J. C. qui bénit les cinq pains & les deux poissons. Ce tableau a été peint par *Christophe* en 1696.

La vocation de Simon appellé Pierre, & d'André son frère à l'Apostolat. Ce sujet a été peint en 1672 par *Corneille*.

J. C. qui chasse du Temple les Marchands. Ce tableau a été peint en 1686 par *Claude Hallé*.

Le Paralytique guéri par J. C. Ce tableau a été peint par *Jean Jouvenet* en 1673, & a été gravé par *Vermeulen*.

J. C. avec la Samaritaine. Ce tableau a été peint en 1695 par *Louis Boullogne*, mort premier Peintre du Roi.

J. C. qui guérit le Serviteur du Centenier. Ce tableau a été peint par le même Peintre.

En tournant dans la croisée qui est du côté du cloître, on voit les tableaux suivans.

La descente du S. Esprit sur les Disciples. Ce tableau qui est de *Jacques Blanchard*, & de l'an 1634, est celui qui a le mieux soutenu la réputation de ce Peintre : il passe encore, au Jugement des Connoisseurs désintéressés, pour un des plus beaux qu'il y ait dans cette Eglise. Il a été gravé par *Regueſſon*.

S. Paul qui, par la force de ses prédications, oblige les Gentils à brûler les livres de sciences curieuses qu'ils avoient. Ce tableau est du fameux *Eustache le Sueur* en 1649.

S. Pierre dans la Ville de Joppé, qui ressuscite une femme nommée Tabithe. Ce sujet a été peint en 1652 par *Louis Tetelin*.

Le martyre de S. Barthelemi, Apôtre, qui fut écorché vif dans la grande Arménie, & décollé par le commandement du Roi Astyages. Ce tableau a été peint en 1660 par *Paillet*.

S. Jacques-le-Majeur conduit au supplice, & faisant un miracle sur un Paralytique, à la vue duquel un de ses Juges se convertit, & se déclara Chrétien. Ce tableau peint par *Noël Coypel* en 1661, passe aujourd'hui pour un des plus beaux qu'il y ait dans cette Eglise.

La première prédication que S. Pierre fit dans Jérusalem. Ce tableau a été peint en 1647 par *Charles Poerson*.

S. Paul qui rend aveugle le Magicien *Bar-Jesu*, & par ce miracle convertit le Proconsul Serge-Paul. Ce tableau a été peint par *Loir* en 1650.

Un tableau où l'on voit les Chambres du Parlement assemblées pour juger un procès de grande conséquence. Au haut est une gloire, au milieu de laquelle paroît S. Yves, priant Dieu pour le succès de cette affaire. Ce tableau a été peint par *Monnier*, & fut donné à cette Eglise en 1697 par le Marquis de Locmaria, mort Lieutenant Général des Armées du Roi.

Le crucifiement de S. Pierre, peint en 1643 par *Sébastien Bourdon*.

La conversion de S. Paul, peinte en 1637 par *Laurent de la Hire*, & gravée par lui.

S. Barnabé & S. Paul qui déchirent leurs vêtemens, en détestant l'idolâtrie du Peuple de la Ville de Lystre en Lycaonie, qui après que ces deux Apôtres eurent guéri un

homme perclus de ses jambes, les prenoit pour des Dieux, & vouloit leur faire un sacrifice de taureaux. Ce tableau a été peint par *Michel Corneille* en 1644, & gravé par *François Poilly*.

Outre ces tableaux, la Confrairie des Orfèvres en a donné plusieurs autres qui sont dans les bas-côtés, ou dans des Chapelles.

Dans le bas côté de la nef contre le mur, du côté de l'Archevêché, J. C. sur la montagne. Il a été peint par *Poerson* le fils en 1685.

Dans le bas-côté vers le cloître, est un tableau qui représente un Exorciste Juif, & l'un des fils de Sceva, Prince des Prêtres, battu par le démon. Il a été peint par *Elie* en 1702.

On en voit encore sept autres dans les bas-côtés contre le mur du Chœur, qui représentent:

L'adoration des Mages. Ce tableau a été peint par *Vivien* en 1698.

La décollation de S. Jean-Baptiste, dont le corps est enlevé par ses Disciples, & la tête par la fille d'Hérodias. Il a été peint en 1674 par *Claude Audran*.

J. C. jettant un regard sur S. Pierre qui venoit de le renoncer. Il a été peint par *Tavernier* en 1699.

S. Paul qui se défend devant le Roi Agrippa & Bérénice. Il fut peint par *Villequin* en 1656.

Le Prophête Agabus qui étant venu de Judée à Césarée, prédit à S. Paul tout ce qui devoit lui arriver à Jérusalem. Ce tableau est le cinquième, en continuant de parcourir ceux qui sont dans les bas-côtés au-tour du Chœur, du côté du cloître. Il a été peint par *Cheron* en 1687.

S. Jean dans le désert, prêchant la pénitence. Il a été peint par *Parocel* en 1694.

S. Paul à Troade, ressuscitant un jeune homme nommé Eutique, tombé d'une fenêtre. Ce tableau a été peint en 1707 par *Courtin*.

Tableaux qui sont dans les Chapelles, en commençant par celles qui sont à droite en entrant, & en continuant de suite.

Dans la Chapelle de S. Barthelemi, on voit J. C. qui apparoît à Marie-Madeleine, à Marie, mère de Jacques & à Marie Salomé. Ce tableau a été peint par *Marot* en 1697.

Dans la Chapelle de S. Antoine. J. C. qui ressuscite le fils de la veuve de Naïm. Ce tableau a été peint par *Guillebaut* en 1691.

Dans la Chapelle de S. Thomas de Cantorbéry, on voit

e tableau qui repréſente la mort de Tabithe par *Dudot* en 659.

J. C. guériſant pluſieurs malades. Ce tableau eſt dans la Chapelle de Saint Auguſtin, & a été peint en 1692 par *Alexandre*.

Dans la Chapelle de S. Crépin, il y a deux tableaux; lans l'un, c'eſt la ſéparation de S. Paul & de S. Barnabé. Il été peint en 1676 par *Ballin*. Dans l'autre, c'eſt Corneille e Centenier, proſterné aux pieds de S. Pierre. Ce ſujet a té peint par *Michel Corneille* en 1656.

Le tableau qui eſt dans la Chapelle de S. Léonard, repréſente les miracles que Dieu a opérés dans cette Egliſe en 1625 & 1628, par l'interceſſion de la Sainte Vierge. Ce tableau été peint par *le Moine* en 1631.

Dans la Chapelle de S. Laurent, eſt un tableau qui repréſente les miracles extraordinaires que Dieu fit à Ephèſe par e miniſtère de S. Paul. Ce tableau a été peint par *Louis Boullogne* en 1646.

Dans la Chapelle de Sainte Foy, on voit S. Pierre qu'un Ange fait ſortir de la priſon où Hérode l'avoit fait enfermer. Ce tableau a été peint par *Simon Vouet* en 1640.

Dans la Chapelle de S. Julien-le-Pauvre & de Sainte Marie l'Egypte, les noces de Cana. Ce tableau a été peint par *Cotelle* en 1681.

Le Chapitre de cette Egliſe a fait faire en 1731, une réparation qui a infiniment plû aux Curieux; c'eſt le nétoiement & la reſtauration de tous ces tableaux que le temps & la pouſſière avoient fort obſcurcis & maltraités. *Achille René-Gregoire*, Peintre & Elève du Sieur *Reſtout*, les a nétoyés & établis dans leur ancien & premier éclat, ſans aucune altération de ſa part. C'eſt le témoignage qu'en ont rendu *Louis Boullogne*, premier Peintre du Roi, *Vanclève*, *Nicolas Couſtou*, Sculpteurs; *Nicolas de Largillière*, Peintre, *Guillaume Couſtou*, Sculpteur; *Claude Hallé*, Peintre, & Hyacinthe Rigaud, Peintre, par leur certificat du 9 Juin de l'an 1732.

L'Autel & le Chœur de l'Egliſe de Notre-Dame. Le Roi Louis XIII ayant fait vœu de faire élever un maître-autel dans cette Egliſe, qui fût digne de ſa piété & de ſa magnificence, en laiſſa l'accompliſſement à Louis-le-Grand ſon fils. Ce Prince eſt allé au-delà des intentions de Louis-le-Juſte ſon père, & a fait faire cet Autel avec des ornemens & une magnificence fort au-deſſus du premier projet, tout magnifique qu'il étoit.

Ce grand ouvrage qui eſt du deſſin de *Robert de Cotte*,

premier Architecte du Roi, fut commencé au mois de Septembre de l'an 1699; mais ayant été discontinué pendant plusieurs années, on ne recommença à y travailler qu'en 1708, & il a été achevé en 1714.

Ce nouvel & magnifique Autel est isolé & placé presqu'au centre du chevet ou rond-point du Sanctuaire. Le corps de l'Autel est construit de marbre d'Egypte, & taillé en forme de tombeau antique. Il est décoré par des Chérubins & autres riches ornemens de bronze doré au feu. Deux grands Anges en adoration, l'un à droite & l'autre à gauche, sont sur des enroulemens de même matière, & ont été jettés d'après les modèles de *Cayot*, de l'Académie de Sculpture. Entre ces deux Anges est un gradin élevé, de marbre blanc, chargé d'un bas-relief ovale, & de plusieurs ornemens symboliques de bronze doré, par *Vassé*, Sculpteur habile. Sur ce gradin on voit un Crucifix & six chandeliers d'argent d'un excellent travail. Cet Autel est élevé sur trois marches circulaires de marbre de Languedoc, qui forment un marche-pied en demi-ovale, fait en marqueterie de marbre de diverses couleurs. Ce travail est des plus parfaits en ce genre, de même que le marche-pied qui est au-dessous de la niche derrière le maître-Autel, le chiffre & les armes du Roi, & les ornemens des angles; tout le reste du pavé du Chœur est incrusté de grands compartimens de marbre de diverses couleurs. On monte au Sanctuaire par quatre marches de marbre de Languedoc, bordées de part & d'autre par une balustrade, en portion de cercle, dont les tablettes & les soubassemens sont de marbre de Rancé, & les balustres de bronze doré à feu, & ciselés avec beaucoup de soin.

Pour accompagner cet Autel, on a incrusté de marbre blanc, veiné de gris, six des arcades qui forment le rond-point du Sanctuaire, de même que les jambages ou pieds-droits qui sont posés sur des soubassemens de marbre de Languedoc. Ces arcades sont séparées par des espèces de pilastres ou montans en saillies, dont les impostes servent de chapiteau, & sur lesquels ces mêmes montans s'élèvent encore en forme de pilastres attiques, terminés d'une corniche ou plate-bande en ressaut, sans amortissement. Les uns & les autres de ces pilastres ont leurs ravalemens de marbre de Languedoc, chargés de trophées de métal doré. Les Anges en bas-reliefs qui sont placés dans les tympans de marbre rouge, au-dessous des archivoltes des arcades, sont aussi de métal doré, de même que les ornemens que l'on a mis sous les bandeaux de ces arcs, dont les dosserets sont aussi incrustés de marbre

de

le Languedoc ; enfin au bas de chacun des montans ou pilastres, on voit un grand Ange de métal doré, posé sur une espèce de cul-de-lampe. Deux de ces Anges ont été modelés par *Vanclerc*, un autre par *Poirier*, un par *Hurtrelle*, un par *Nagnier*, & le sixième par *Anselme Flamen*. *Vanclerc* a jetté en fonte les deux dont il a fait les modèles, & *Robert Schabol* les quatre autres.

La baie de l'arcade du milieu qui est derrière le grand-Autel, est formée en niche, occupée par un groupe de marbre blanc, composé de quatre figures. Celle de la Vierge domine sur tout le groupe, & nous la fait voir assise, ayant les bras étendus & les yeux en larmes, levés vers le Ciel. La douleur d'une mère & sa parfaite soumission à la volonté de Dieu, sont ici exprimées de la manière la plus vraie. Sur ses genoux est la tête & une partie du corps de son fils descendu de la Croix. Le reste du corps de J. C. est étendu sur un suaire. Un Ange à genoux soutient à droite une main du Sauveur, un autre tient la couronne d'épines, & regarde douloureusement les impressions meurtrières qu'elles a faites sur la tête du Christ. Ce groupe de *Coustou* l'aîné est un ouvrage admirable. La tête du Christ est d'une rare beauté par la belle expression & la dignité du caractère. Le soubassement avalé au-dessous, est incrusté de marbre verd campan, & semé de fleurs-de-lys de bronze doré. On y voit une croix de marbre blanc & une écharpe volante de même. Au-dessous est un Autel ou crédence pontificale de marbre blanc jaspé, chargé de consoles, de Chérubins, de festons & d'un cartouche au milieu, le tout de bronze doré. Le haut de cette niche est rempli d'une Gloire, au-dessus de laquelle des Anges soutiennent la Sainte Eucharistie, d'où partent de grands rayons de lumière.

Dans les baies des arcades les plus proches de l'Autel, l'on a pratiqué deux piédestaux de marbre blanc, chargés des armes du Roi. Celui qui est du côté de l'Epître, soutient la statue de Louis XIII à genoux, qui offre son vœu & sa couronne; & du côté de l'Evangile, est la statue du Roi Louis-le-Grand, qui accomplit ce même vœu. La statue de Louis XIII est de *Coustou* le jeune, & celle de Louis-le-Grand, de *Coysevox*. Ces deux statues sont de marbre blanc.

Au-dessus des arcades sont les Vertus désignées par les attributs qui leur conviennent. A droite en commençant du côté de l'Autel, l'on voit la Charité & la Persévérance, sculptées par *Poulletier* ; la Prudence & la Tempérance par

Fremin ; l'Humilité & l'Innocence, par *le Pautre.* A gauche sont la Foi & l'Espérance, par *le Moine* ; la Justice & la Force, par *Bertrand* ; la Virginité & la Pureté, par *Thiery.*

Les portes latérales sont entre les dernières arcades, ornées de marbre de diverses couleurs, & chargées au dessus de Chérubins & de chiffres de bronze doré. Auprès de ces portes, & à la tête des stalles des Chanoines, s'élèvent deux espèces de chaires épiscopales d'une belle sculpture, enrichies d'ornemens & de bas-reliefs. Sur celle de l'Archevêque, le Sculpteur a représenté l'histoire du martyre de S. Denis; sur l'autre chaire qui est vis-à-vis, est représenté en bas-relief la guérison du Roi Childebert, par l'intercession de Saint Germain, Evêque de Paris.

Les stalles des Chanoines son aussi ornées de sculptures & de cartouches alternativement quarrés & ovales, dans lesquels sont des bas-reliefs qui représentent des sujets choisis de la vie de la Sainte Vierge, ou de l'Histoire du Nouveau Testament. Les onze sujets qui sont du côté de la chaire de l'Archevêque, sont la Naissance de la Vierge, sa Présentation au Temple, la Vierge instruite par Sainte Anne, le Mariage de la Vierge, l'Annonciation, la Visitation, la Naissance de Notre Seigneur, l'Adoration des Rois, la Conception, la Purification & la Fuite en Egypte. De l'autre côté, dans les bas-reliefs des stalles, on voit la Sainte Famille, J. C. disputant avec les Docteurs, les Noces de Cana, la Vierge au pied de la Croix, la Descente du S. Esprit, l'Assomption, une femme à genoux qui représente la Prière, la Prudence, la Modestie & l'Humilité. Toute cette sculpture est de *du Goullon*, Sculpteur du Roi, & l'un des plus fameux Sculpteurs en bois.

Au-dessus des chaires épiscopales & des stalles des Chanoines, l'on a placé huit grands tableaux dans des bordures magnifiques. Le premier représente l'Annonciation de la Sainte Vierge: il a été peint par *Hallé.* La Visitation de la Sainte Vierge, peint par *Jouvenet.* La Nativité de J. C. par *la Fosse.* L'Adoration des Mages, par le même Peintre. La Présentation de J. C. au Temple, par *Louis Boulogne.* La Fuite en Egypte, par le même. J. C. dans le Temple, où il dispute avec les Docteurs, par *Antoine Coypel.* L'Assomption de la Vierge du même Peintre.

La principale porte du Chœur, c'est-à-dire celle qui est du côté de la nef, les deux moyennes & les six arcades sont fermées par des grilles de fer, d'un travail & d'une richesse qui méritent l'attention des Connoisseurs. On n'enterre

amais dans le Chœur de cette Eglise, que des Princes, des Princesses, des Archevêques de Paris, ou d'autres Prélats par une faveur particuliere; tels qu'ont été *Renaud de Beaune*, Archevêque de Sens, & *Jean-Baptiste du Châtelier*, Nonce du Pape Grégoire XIII, mort à Paris en 1583.

Le 5 Mai 1699, en reconstruisant le grand-Autel, comme il est aujourd'hui, on trouva au bas des degrés de l'ancien grand-Autel, une petite tombe de cuivre, où étoient gravées les armes de France & de Savoie, & un cœur couronné qui représentoit celui de Louise de Savoie, fille de Philibert, Comte de Bresse, puis Duc de Savoie, & femme de Charles, Comte d'Angoulême, mère du Roi François I, laquelle décéda le 22 Septembre 1531. On y lisoit cette épitaphe :

Cor Magnorum Opifex, Francùm quæ & viscera Regem portavere hìc sunt; spiritus, in superis.

Sous cette tombe étoit un petit coffre de plomb de demi-pied en quarré, qui enfermoit le cœur de cette Princesse.

Au bas des degrés du grand-Autel, au milieu, & sous une pierre quarrée de marbre noir, sont, dans un barillet de bois, les entrailles du Roi Louis XIII, avec cette inscription :

Viscera Ludovici XIII, Regis Christianissimi, posuit Ludovicus de Bernage, Regis Eleemosinarius, & Ecclesiæ Parisiensis Canonicus. Anno Domini 1643, 14 Maii.

Derrière l'Autel, sous la châsse de S. Marcel, on trouva un tombeau de plâtre, placé autrement que les autres, ayant la tête tournée du côté droit, & les pieds du côté gauche. Il n'étoit couvert que d'une pierre de taille, & il n'y avoit dedans que la tête, quelques ossemens, des morceaux de pantoufles de cuir & des petits pots de terre rouge, dans lesquels il y avoit des charbons & de l'encens. Sur la pierre qui couvroit ce tombeau, étoient ces mots :

Hìc jacet Philippus filius Ludovici Crassi, Regis Francorum Archidiaconus Ecclesiæ Parisiensis, qui obiit anno 1161.

Le mercredi 6 Mai 1699, on découvrit le tombeau d'un Evêque, proche l'Autel du côté de l'Evangile. Il étoit d'environ un pied plus grand que les autres tombeaux, & étoit couvert d'une triple tombe, dont deux de pierre, & la troisième de cuivre, sur laquelle il y avoit eu une inscription qui étoit effacée. Il y avoit quelques morceaux de bois de cèdre, qui étoient les restes d'une bière, une bague d'or dont le chaton étoit d'un faux rubis de crystal convexe, environné d'autres fausses pierreries, & plusieurs morceaux d'étoffe à demi-pourris, qui paroissoient avoir été des orfrois de chasuble, brochés d'or.

Le même jour on ouvrit un tombeau de marbre noir, de huit pieds de long, sur quatre de large, où étoit inhumé *Pierre d'Orgemont*, Evêque de Paris. Ce tombeau étoit élevé d'environ trois pieds, & situé entre deux gros piliers du Chœur, du côté de l'Evangile; dessus étoit couchée une statue de marbre blanc, & au-tour du bord supérieur du tombeau, étoient gravés ces mots:

Hic jacet Reverendus in Christo Pater Dominus Petrus de Ordeimonte, *Parisiis oriundus, in utroque Jure Licentiatus, olim Morinensis, postmodùm verò Parisiensis Episcopus, qui obiit anno 1409, die mensis Julii.*

Sous ce marbre on trouva un cercueil de pierre en façon d'auge, où il n'y avoit ni ossemens, ni habits, le tout étant pourri & réduit en poussière, hormis une bague d'or, dont le chaton étoit d'un doublet vert, façon d'émeraude.

Le même jour fut ouvert le tombeau de Louis de France, Duc de Guyenne, Dauphin de Viennois, fils de Charles VI & d'Isabeau de Bavière, mort le mercredi 18 Décembre 1415, âgé de dix-neuf ans, & inhumé le lundi 23 du même mois, du côté de l'Epître, au pied des sièges où se mettoient autrefois le Prêtre, le Diacre & le sous-Diacre, durant la célébration de la Sainte Messe. Dans ce tombeau qui étoit à fleur de terre, on trouva un cercueil de plomb qui étoit enfermé dans un autre de bois, dans lequel il n'y avoit que des cendres.

Le jeudi 7 Mai 1699, on trouva derrière l'Autel, du côté de l'Evangile, un tombeau à six pieds de terre, fait d'une seule pierre concave, dans lequel étoient les cendres d'*Etienne II* dit, *Tempier*, Evêque de Paris, avec sa crosse de cuivre & sa bague d'or; le chaton d'un doublet blanc, de nulle valeur, quelques morceaux d'étoffe & une plaque de cuivre rompue en deux, & sur laquelle on lisoit:

Hic jacet Stephanus de Aurelianis, quondam Parisiensis Episcopus, qui decessit Dominicâ antè Nativitatem Beatæ Mariæ Virginis, anno 1279. Anima ejus requiescat in pace.

Le vendredi 8 du même mois, on découvrit le corps d'un Evêque qui étoit à quatre ou cinq pieds en terre, dans une tombe fort étroite du côté des pieds, avec une crosse de cuivre & une bague d'or; le chaton d'un doublet bleu, façon de turquoise, & une partie des ossemens en poudre. Il étoit au coin postérieur de l'Autel, du côté de l'Epître. On ne sait de qui il est, parce qu'il n'y avoit aucune inscription.

Le lendemain samedi, on découvrit le tombeau de *Denis*

Dumoulin, Evêque de Paris, qui étoit à fleur de terre, du côté de l'Epître, dans lequel étoit le haut de sa crosse de cuivre, & un très-gros anneau pastoral d'or; le chaton d'un doublet blanc de crystal, en forme de diamant entouré de petites perles, quelques ossemens, des cendres & des pièces d'étoffes. Ce tombeau étoit couvert d'une grande lame de cuivre, au-tour de laquelle, par-dessus, étoit gravée cette épitaphe.

Hîc jacet *recolendæ memoriæ Dominus* Dionysius de Molinlino, *dùm decessit Patriarcha Antiochenus, Episcopus Pariensis, & per anteà Archiepiscopus Tolosanus, de Foro Meldensi oriundus, Regi Caroli septimi Consiliarius famosissimus, vir magni consilii, atque prudentissimus, probitatis eximiæ, & linguâ disertissimus, qui plures fecit fundationes hîc, Tolosæ, ac Meldis; & obiit Parisiis die veneris decimâ quintâ Septembris, anno Domini 1447. Anima ejus requiescat in pace. Amen.*

Ce *Denis du Moulin* ou *Dumoulin* avoit été marié avec *Marie de Courtenay*, dont il avoit eu *Jean du Moulin*: après la mort de sa femme, il embrassa l'Etat Ecclésiastique, & parvint aux dignités dont il est parlé dans l'épitaphe ci-dessus. De ce Jean du Moulin sortirent plusieurs branches de ce nom; entr'autres celle dont étoit issu le fameux Charles du Moulin, Avocat au Parlement de Paris, & le plus grand Jurisconsulte qu'il y ait eu pour le Droit François. La famille des du Moulin étoit alliée à celle de *Boleyne* ou de *Boulen*, de laquelle étoit *Anne de Boulen*, mariée le 14 Novembre 1532 avec Henri VIII, Roi d'Angleterre. La Reine Elisabeth qui sortit de ce mariage, ne rougit pas de dire au Maréchal de Montmorenci, envoyé par le Roi en Angleterre, l'an 1572, pour l'alliance des deux Royaumes, qu'Anne du Moulin, fille de Charles, & ses enfans, qui avoient été massacrés avec elle à Paris, par des voleurs, la nuit du 19 Février de cette même année, étoient de ses parens.

Le même jour 9 Mai on démolit l'Autel de la Sainte Trinité, vulgairement dit l'Autel des Ardens, qui étoit derrière le grand-Autel, entre les deux gros piliers du fond, au-dessus duquel étoit une figure de la Sainte Vierge, d'albâtre, parfaitement bien travaillée. Cet Autel étoit élevé de telle sorte, qu'on le voyoit des stalles du Chœur par-dessus le grand-Autel; dessous étoit le lieu nommé le *Conditoire*, fermé à clef par une porte à deux battans, & ouverte à jour par de petits balustres. C'est en ce lieu que l'on serroit dans des armoires tout ce qui étoit nécessaire pour célébrer

les grandes Messes. Dans le fond du conditoire étoit un petit tabernacle doublé en dedans de brocard d'or & d'argent à fond rouge, où l'on mettoit le Saint Sacrement, qu'on y portoit en cérémonie, lorsqu'il y avoit des prières de quarante heures pour quelque nécessité publique. On montoit à cet Autel par deux rampes à balustres de cuivre. Sous la grande pierre supérieure du même Autel, on découvrit un petit sépulchre de plomb d'environ un demi pied de long, sur trois pouces de large, avec son couvercle, dans lequel il y avoit des Reliques enveloppées dans du taffetas cramoisi; & sur ce petit Sépulchre étoit placé un vase de verre de composition, en forme de ciboire avec son couvercle, dans lequel étoient plusieurs Reliques, & un morceau du procès-verbal écrit sur du vélin à demi-pourri, où l'on put seulement lire le nom de *Hation*, Secretaire de l'Evêque de Paris.

Le lundi 11 Mai 1699, on trouva à cinq pieds de terre un tombeau de pierre qui étoit celui d'*Aymeric de Magniac*, Cardinal & Evêque de Paris, dans lequel étoit son corps embaumé, & enveloppé d'un suaire dont il étoit couvert. Sur le même tombeau étoit enchâssée une grande plaque de cuivre, sur laquelle étoit gravée l'épitaphe qui suit:

Hic jacet in Christo Pater Reverendissimus Dominus Aymericus de Magniaco, natione Lemovicensis in Villá Sancti Juniani, ex nobilibus parentibus, utriusque Juris Professor, quondam Regum Joannis & Caroli quinti Consiliarius & Magister Requestarum hospitii. Primò fuit Decanus Ecclesiæ Parisiensis nominatus, deindè ad Pontificalem assumptus est dignitatem: tandem factus fuit tituli Sancti Eusebii Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Presbiter Cardinalis. Obiit anno 1384 Avenione, 20 die Martis; cujus corpus integrum Parisios asportatum sub hâc tumbá requiescit. Anima ejus requiescat in pace. Amen.

Sa statue étoit élevée sur un pilier dans le Chœur, près la porte du côté de l'Evangile. A côté du tombeau de Pierre d'Orgemont étoit élevé sur une grande colonne de pierre, adossée à l'un des gros piliers du Chœur, la statue de Philippe-Auguste, fils de Louis VII, & grand-père de Saint Louis.

Tous les ossemens énoncés dans le procès-verbal ci-devant énoncé, après avoir été décemment déposés dans la Chapelle de S. Léonard, furent mis ensemble le 6 Juin 1699, dans un tombeau de pierre de taille, couvert de même, & fait exprès, de cinq pieds de long sur deux pieds de large, & de huit pouces de profondeur, placé sous terre dans le

anctuaire près le grand-Autel du côté de l'Epître, vers endroit où le Célébrant dit le *De profundis* à la Messe, vant le *Lavabo*.

Le lundi 7 Décembre 1699, après midi, entre Nones c Vêpres, l'Archevêque en habits pontificaux, accompagné es Chanoines & du Chœur, fit la bénédiction de la prenière Pierre de l'Autel, comme il est marqué au Rituel our la première pierre d'une Eglise, en changeant seulement e mot d'*Ecclesiam* en celui d'*Altare*.

Dans la plus haute pierre des fondemens, on creusa l'esace d'un demi-pied quarré, & l'on y mit d'abord une couche le charbon broyé, & par-dessus une lame de cuivre quarrée, ur laquelle est cette inscription:

Louis-le-Grand*, fils de Louis-le-Juste, & petit-fils d'Henri e-Grand, après avoir dompté l'heréſie, rétabli la vraie Reigion dans tout ſon Royaume, terminé glorieuſement pluſieurs rrandes guerres par terre & par mer; voulant accomplir le vœu lu Roi ſon père, & y ajouter des marques de ſa piété, a fait aire dans l'Egliſe Cathédrale de Paris, un Autel avec ſes rnemens, d'une magnificence au-deſſus du premier projet, & l'a dédiée au Dieu des armées, Maître de la paix & de la ictoire, ſous l'invocation de la Sainte Vierge, Patrone & Proectrice de ſes Etats. L'an de N. S. 1699.*

Par-dessus cette lame on remit du charbon broyé, & sur e charbon on mit quatre médailles; savoir, une d'or, pesant un marc un gros, faite par *Besnard*, représentant d'un côté le Roi Louis XIII en buste, avec cette légende, *Ludovicus XIII. Fr. & Nav. Rex*, & sur le revers est représenté une Notre-Dame de Pitié qui tient J. C. mort sur ses genoux, & le même Louis XIII à genoux, qui lui présente son sceptre & sa couronne, avec ces mots dans l'exergue, *Aram vovit 1633*, pour légende, *se & Regnum Deo, sub B. Mariæ tutelâ consecravit.* Une autre médaille d'or, pesant un marc juste, faite par *Roussel*, représentant d'un côté Louis XIV en buste, avec cette inscription autour, *Ludovicus Magnus Rex Christianissimus*, & sur le revers est représenté l'Autel comme il devoit être selon le premier projet, avec ces mots dans l'exergue, *Aram posuit 1699*, & cette légende autour, *votum à patre nuncupatum solvit.* On y mit aussi deux autres médailles d'argent de la même grandeur, & représentant les mêmes choses que les deux d'or, pesant chacune, celle de Louis XIII cinq onces un gros, & celle de Louis XIV cinq onces juste.

Entre les tombes des Evêques & Archevêques qui ont

été inhumés dans ce Chœur, il y en avoit quelques-unes sur lesquelles il y avoit des épitaphes. Celle de *Renaud de Beaune*, Archevêque de Bourges, puis de Sens, & Grand-Aumônier de France, étoit de marbre noir, & on y lisoit cette épitaphe.

D. O. M.

Et æternæ memoriæ viri immortalitate dignissimi Reginaldi de Beaune, qui sex Christianissimis Regibus, Francisco I, Henrico II, Francisco II, Carolo IX, Henrico III, Henrico IV, fidelem strenuumque navavit operam; Francisci Andium, & Allençonii Ducis Cancellarius, in Aulâ Palatinus, in Senatu Parisiensi, Sanctiorique Consilio Senator; in Sacerdotum Conventu Ecclesiasticis Officiis gloriosè perfunctus, primùm Mimatensis Episcopus, deindè Biturisensis Patriarcha Archiepiscopus, Aquitaniæ Primas, posteà Senonum Archiepiscopus, Galliæ & Germaniæ Primas, Magnusque Franciæ Eleemosinarius, plenus honoribus & annis animam scientiis omnibus, & virtutibus decoratam Deo reddidit. Anno ætatis 79. 1616. Carola & Maria de Beaune, è fratribus filiæ mærentes posuerunt.

On remarque que *Renaud de Beaune* étant devenu Archevêque de Sens, continua à faire porter devant lui la double croix qu'il faisoit porter à Bourges en qualité de Patriarche, & que ses successeurs Archevêques de Sens ont toujours continué depuis à la faire porter de même, quoique les prédécesseurs de Renaud de Beaune n'en eussent jamais porté qu'une simple.

Sous une autre tombe de marbre noir qui est vis-à-vis la chaire épiscopale, gît le corps de *Pierre de Marca*, Président au Parlement de Navarre, puis Evêque de Couserans, ensuite Archevêque de Toulouse, & enfin Archevêque de Paris. C'étoit un homme d'un grand sens & d'une grande érudition. Le plus considérable des ouvrages qu'il a donnés au Public, est son Traité *de concordia Sacerdotii & Imperii*, livre également savant & politique, dans lequel l'Auteur travaille à établir une médiation entre les droits du Roi & les prétentions de la Cour de Rome. Cet Archevêque étoit d'une ancienne noblesse de Béarn, qui porte pour armes d'azur à la barre d'or, accompagnée de deux lions passans d'or. *Garsias de Marca* commandoit la Cavalerie de Gaston, Prince de Béarn, au Siège de Saragosse, l'an 1118. Quoique ses descendans aient suivi la profession des armes, on trouve

néanmoins vers l'an 1440 un *Pierre de Marca* qui étoit grand Jurisconsulte, & Président des Conseils du Prince son Maître. M. *de Marca* n'avoit jamais été Ministre du parti des prétendus réformés, ni même jamais été engagé dans leur secte, comme l'a prétendu *Guy Patin*, qui avance aussi sans preuve (tome I, lettre 69) que ce Prélat étoit de basse extraction : voici son épitaphe :

Petrus de Marca *illustri & antiquâ gente nobilis Bearnus, moribus, virtutibus, pietate, rerum gerendarum peritiâ, scriptis, Juris publici, divini & humani, Ecclesiastici atque Civilis scientiâ inter omnes perinsignis. Ex Navarræ Parlamenti Præside, Sacri Consistorii Comes ordinarius, per Ruscinonem & Cataloniam missus Dominicus, & Regius Visitator; & Conseranorum Episcopo, Archiepiscopus Tolosanus, unus ex summis Regni Administris; à Ludovico XIV Archiepiscopus Parisiensis nominatus, ab Alexandro VII confirmatus, obdormivit in Domino, maximo hujus Sedis, & totius Ecclesiæ, Regni, Reip. luctu, die 29 Junii 1662.*

Vis-à-vis la chaire archiépiscopale, mais à main gauche, étoit aussi la tombe d'*Hardouin de Péresixe*, Archevêque de Paris.

A & Ω

Hic jacet Hardouinus de Perefixe de Beaumont, *Ludovici XIV Regum sapientissimi sapientissimus Præceptor. Primùm Episcopus Ruthenensis, deindè Parisiensis Archiepiscopus, Sorbonæ Provisor, Regii Torquatorum Equitum Ordinis Commendator, & Cancellarius, vir corporis dignitate, ingenii præstantiâ, animi candore, morum & doctrinæ puritate, bonis omnibus commendatus, in tuendis, repetendisque suæ Sedis & Ecclesiæ honoribus, diligens, felix, modestus, sibi parcus, sibi severus, erga cæteros liberalis & indulgens; qui dum hanc Ecclesiam per septennium piâ & assiduâ sollicitudine regit, ornat, amplificat, tot tantis laboribus non defessus, sed exhaustus, corpore deficiens non animo, insperatâ morte suis ereptus est dum se se omnibus totum daret : sic Deo plenus, Cœlo maturus, obiit ineunte anno 1671, ætatis 65.*

François de Harlay, Archevêque de Paris, premier Duc de S. Cloud, Pair de France, fut aussi inhumé dans ce Chœur ; il n'y avoit sur sa tombe qu'une inscription fort simple ; mais M. *le Gendre*, Chanoine de cette Eglise, & très-connu dans la République des Lettres, par les ouvrages dont il l'a enrichie, a écrit la vie de ce Prélat son bienfaiteur, & a composé en son honneur l'épitaphe suivante.

Hic jacet

Reverendissimus in Christo Pater Franciscus *ex antiquâ atque illustri* Harlæorum *gente, Rothomagensis primùm, deindè Parisiensis Archiepiscopus, Duc & Par Franciæ, Regiorum Ordinum Commendator, vir magni nominis: formâ egregiâ, vivido sublimique ingenio: præcellenti litterarum omnium notitiâ, facundiâ suprà fidem, eâque extemporaneâ: morum suavitate & elegantiâ: incredibili de omnibus benè merendi studio: exquisitissimo rerum usu: singulari in pertractandis negotiis solertiâ: eximiâ in Regem fide: amplificandæ Religionis zelo longè clarissimus. Rothomagensi Archiepiscopatu annis undè viginti sapientissimè administrato, ad Parisiensem Cathedram provectus est à* Ludovico XIV, *Regum maximo. Tùm Regis voluntate, omniumque existimatione, Ecclesiæ Gallicanæ Arbiter, controversias omnes, pacis amantissimus, aut composuit, aut dijudicavit. Cleri Comitiis novies quater solus, præfuit. A Christianissimo Rege designatus est Cardinalis, purpuræ tamen caruit honoribus; repentinâ quippè morte correptus, rebus humanis excessit; septuagenarius, minus octo diebus, VIII. Idus Aug. ann. 1695. Pontificatus parisiensis ferè XXV.*

Lorsqu'en 1711, on creusa une cripte pour servir de sepulture aux Archevêques de Paris, on détruisit toutes les tombes & les épitaphes qui étoient dans ce Chœur, & desquels on vient de parler pour en conserver la mémoire à la postérité. Ce fut en ce même lieu & en ce même temps, qu'on trouva les bas-reliefs & les inscriptions antiques dont on a aussi parlé au commencement de la description de cette Eglise. C'est encore ici que furent inhumées les entrailles du Cardinal *de Noailles*, Archevêque de Paris, mais sans aucune inscription.

Au bas des marches par lesquelles on monte au grand-autel, ont été mises les entrailles des Rois Louis XIII & Louis XIV, avec ces inscriptions:

Viscera Ludovici XIII Regis Christianissimi, anno MDCXLIII, XIV Maii.

Viscera Ludovici XIV, Regis Christianissimi, anno MDCCXV, I Septembris.

Le Cardinal *de Noailles* fit faire au chevet de ce Chœur, une grande niche fort ornée, dans laquelle on a placé la châsse de S. Marcel, Evêque de Paris, & l'un des Patrons de cette Ville. On ne porte ordinairement cette châsse en

procession qu'une fois l'an, qui est le jour de l'Ascension : ce sont les Orfèvres qui la portent.

En sortant du Chœur par la porte principale, pour entrer dans la nef, le premier objet qui se présente est une tombe de marbre noir, sous laquelle a été inhumé M. *de la Porte*, Chanoine-Jubilé de cette Eglise, qui a donné les huit tableaux dont il est parlé : voici l'épitaphe qui est gravée sur cette tombe.

STA VIATOR.

Adoratoque Deo mireris commemorandam liberalitatem DD. Antonii de la Porte *Parisiens. Sacerd. hujus Eccl. Canon. Jubilæi, cujus cineres hic beatam resurrectionem expectant. Hostiæ salutari tabernaculum in sole ex argento de aurato pondo librarum centum posuit. Tabulis octo egregiè pictis hunc Chorum exornavit reditu annuo 800 librarum Eccl. Parisi. auxit. Nosocomii verò pauperes hæredes ex asse instituit.* Q*uæ dona non mors extorsit exanimi, sed pietas imperavit incolumi*, denique *gravis annis, meritis gravior, quas Cœlo consecravit opes, multiplicato fœnore percepturus. Obiit XXIV Decemb. anno Dom. 1710, ætatis 83, Can. 60 Desiderium sui relinquens & exemplum. Tot beneficiorum memor Eccles. Paris. solemni sacrificio quot annis XXV, die benefactori suo parentat.*

Dans la croisée, & à chaque côté de la principale porte du Chœur, est une Chapelle fort ornée & adossée au Jubé.

Celle qui est vers le midi, étoit autrefois nommée la Chapelle de S. Jean-l'Evangéliste, & ensuite la Chapelle de la Vierge, & l'Autel des Paresseux, ainsi nommé à cause qu'on y devoit dire tous les jours une Messe à onze heures du matin pour ceux qui se levoient tard. *Jean le Moine*, Chanoine de l'Eglise de Paris, fonda un Chapelain pour desservir cette Chapelle. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le Nécrologe de cette Eglise. 2 *calendas Junii obitus Joannis Monachi Sacerdotis Concanonici nostri, cujus anniversarium celebratur die 21 Junii, hoc est 10 calendas Julii. Dictus etiam Monachus fundavit unam Capellaniam perpetuam, sitam juxtà chorum & imaginem B. Mariæ in navi Ecclesiæ, aliàs dictam ALTARE PIGRORUM.*

Cette Chapellenie est la plus riche qu'il y ait dans cette Eglise Métropolitaine ; elle rapportoit au moins 2000 livres à celui qui en étoit pourvu ; mais le titre en a été éteint, & réuni par son Eminence le Cardinal *de Noailles*, au Chœur de cette Eglise, pour augmenter les appointemens

des Musiciens qui ne sont point Prêtres. Ce Cardinal qui l'avoit fait décorer avec le goût & la magnificence qu'on y remarque, fit la cérémonie d'en bénir l'Autel le 6 Mai de l'an 1719. Il est de marbre verd campan, & taillé en forme de tombeau. Le milieu est orné d'un cartouche, dans lequel est le chiffre de la Vierge; & les pans ou encoignures sont enrichis de consoles de bronze, le tout doré d'or moulu; sur cet Autel est un gradin qui porte un tabernacle de bronze, d'un dessin très-riche, & d'une exécution très-légère. Au dessus de ce tabernacle est élevée sur des nuées une statue de marbre blanc, de cinq pieds & demi de hauteur. Cette figure représente la Sainte Vierge, tenant entre ses bras le Libérateur du genre humain; le tout est renfermé par deux groupes de colonnes corinthiennes, entre lesquelles sont des torchères de bronze à quatre branches chacune, qui servent de chandeliers d'une manière très-convenable à l'endroit où elles sont placées. Les arrières-corps sont composés de deux pilastres chacun, & renferment des bas-reliefs de métal doré, qui représentent l'Annonciation & la Visitation. L'entablement est une corniche architravée, accompagnée de consoles qui tiennent lieu de modillons. Du milieu de cette corniche s'élèvent quatre grandes consoles qui forment une espèce de baldaquin avec deux Anges groupés, qui tiennent dans leurs mains des palmes, des lys & des couronnes. Sur l'attique sont des groupes d'enfans, tenans des cartouches, dans lesquels sont les attributs de la Vierge. Cet attique est terminé par deux grandes torchères fort ornées. Toute cette sculpture est d'*Antoine Vassé*, de l'Académie Royale de Sculpture.

Le corps du Cardinal *de Noailles*, Archevêque de Paris, mort le 4 Mai 1729, fut inhumé devant cette Chapelle, ainsi qu'il l'avoit ordonné: voici l'épitaphe qu'on lit:

AD PEDES DEI PARÆ.

Quam semper religiosè coluerat, hìc jacet *ut testamento jussit* Ludovicus-Antonius de Noailles, *S. R. E. Cardinalis, Archiepiscopus Parisiensis, Dux S. Clodoaldi, Par Franciæ: Regii Ordinis S. Spiritûs Commendator, Provisor Sorbonæ, ac Regiæ Navarræ Superior; commissi sibi gregis sollicitudine Pastor, charitate pater; moribus, formâ domui suæ benè præpositus, Domûs Domini zelo accensus, in oratione assiduus, in labore indefessus, in cultu modestus, in victu simplex, sibi parcus, in cæteros sanctè prodigus; à teneris ad senium æqualis*

demque, semper prudens, mitis, pacificus, vitàm transegit benefaciendo. Ecclesiam Parisiensem annis XXXIV rexit, direxit, excoluit, ornavit: ejus beneficentiam homines si taceànt, hujus Basilicæ lapides clamabunt: obiit plenus dierum, omnibus flebilis, die Maii, 4 ann. Domini 1729, ætatis 78, viro misericordi divinam misericordiam apprecare.

Au-dessus de cette tombe, on voit sept lampes d'argent d'un beau travail, données par Louis XIV & Marie-Thérèse d'Autriche sa femme. Elles sont entretenues par la Ville. Depuis le Chapitre a fait faire à ses frais par *Ballin* une nouvelle branche plus magnifique que la première.

La Chapelle de S. Denis qui est de l'autre côté de la grande porte du Chœur, fait symmétrie avec celle de la Vierge, & est également magnifique; elle est aussi l'ouvrage de la pieuse libéralité du Cardinal *de Noailles*. La statue de S. Denis, & toute la sculpture de cette Chapelle, sont de *Coustou* l'aîné, un de nos plus fameux Sculpteurs selon l'ancien usage; il y a sous l'Autel quatre châsses où l'on conserve plusieurs Reliques. La première du côté du cloître, renferme celles de S. Justin, Martyr; la seconde, celles des Saintes Vierges Martyres de Cologne; la troisième, celles de S. Gendulphe, dont le corps fut mis en dépôt dans cette Eglise vers le treizième siècle; & la quatrième, celles de S. Severin, Solitaire de Paris, qui fut le père spirituel de S. Cloud, & qui fut inhumé dans cette Cathédrale vers le milieu du sixième siècle. Une petite grille qui ferme le devant de cet Autel, laisse voir ces châsses, & c'est en présence de ces Reliques, que ceux qui ont reçu le bonnet de Docteur en Théologie de la main du Chancelier de l'Eglise & de l'Université de Paris, viennent sur le champ jurer qu'ils défendront la vérité de cette divine doctrine jusqu'à l'effusion de leur sang.

C'est sous cette croisée que fut inhumé *Paul Emile*, Chanoine de cette Eglise, & Auteur d'une Histoire de France. Il étoit de Véronne, & un des plus beaux esprits de son temps. Louis XII qui connut son mérite, l'amena en France, & lui donna une pension considérable. Il fut trente ans à composer les dix livres de son Histoire de France. Il copia *Gaguin*, fit de nouvelles recherches, & observa l'ordre chronologique dans son Histoire, ce qu'aucun de nos Historiens n'avoit fait avant lui: voici l'épitaphe qu'on lisoit autrefois sur sa tombe:

Paulus Æmilius *Veronensis hujus Ecclesiæ Canonicus, qui præter eximiam vitæ sanctitatem quanta quoque doctrina præs-*

titerit, index atque testis erit historia de rebus gestis Francorum posteris ab eodem edita. Obiit anno Domini 1529, die 5 mensis Maii.

La voûte & la rose méridionale de cette croisée, menaçant ruine, l'on commença à les réparer au mois de Janvier 1725. Ces réparations qui ont coûté plus de 200000 livres, ont été faites aux frais du Cardinal *de Noailles*, Archevêque de Paris. Ce fut *Claude Pinet*, Appareilleur qui exécuta cette entreprise en 1727, sous les ordres de *Boffrand*, Architecte du Roi. En 1728, on grata & on reblanchit le dedans du Chœur & de la croisée de cette Eglise. *

En 1731, on a fait la même réparation dans la nef. On a aussi fait mettre tous les vitraux en verre blanc, & réparer la rose qui est au-dessus de l'orgue. Cette dépense a été faite par le Chapitre, de même que celle de la restauration de l'orgue, & d'une augmentation de quatorze cents tuyaux, ce qui fait un des orgues le plus fort & le plus parfait qu'il y ait en Europe.

On compte quarante-cinq Chapelles autour de cette vaste Eglise : on ne décrira ici que celles où il y a des monumens

* Le jour de Pâques de cette même année, il arriva, à l'occasion des échafauds dont la croisée de cette Eglise étoit embarrassée, un événement funeste, dont la durée fut courte, mais le désordre n'en fut pas moins considérable. Des Scélérats qui avoient résolu de voler dans cette Eglise, profitèrent de la solemnité qui y rassembloit un nombre infini de fidèles. Au premier Verset du second Pseaume de Vêpres, qui étoit le signal du coup de main que méditoient ces misérables, quelques-uns d'entr'eux qui avoient trouvé moyen de monter sur les échafauds les plus élevés, en firent tomber des moëlons, des outils d'Ouvriers, & renversèrent quelques échelles avec un fracas horrible. D'autres de leurs complices se mirent à crier que la voûte tomboit. Chacun alors pensa à se sauver; mais les portes se trouvant embarrassées par la multitude, il y eut bien du monde de culbuté : quelques-uns furent étouffés dans la presse, d'autres grièvement blessés, & pendant ce tumulte, les Voleurs pillèrent montres, tabatières, boucles d'oreilles, &c. & lorsqu'ils eurent fait leur coup, ils trouvèrent moyen de s'évader, sans que jamais on ait pu rien découvrir, malgré les perquisitions exactes qui en furent faites. Il y eut dans cette malheureuse conjoncture, plus de quatre cents personnes exposées pendant quelques heures sur des poutres qui étoient dans le parvis : les uns étoient blessés considérablement; d'autres s'étoient trouvés si mal, qu'il fallut leur donner, dans ce lieu même, tous les secours nécessaires pour les faire revenir.

qui peuvent servir à l'Histoire, ou à la perfection des Arts.

Attenant le portail qui est du côté du cloître, & en allant vers le levant est la Chapelle de S. Marcel, autrefois nommé de S. Julien-du-Mans, mais qu'on nomme souvent la Chapelle noire, ou la Chapelle du damné, à cause de l'histoire, ou plutôt de la fable que l'on va rapporter. On dit que *Raimond Diocres*, Chanoine de Notre-Dame, mourut en odeur de sainteté, vers l'an 1084, & que son corps ayant été porté dans le Choeur de cette Eglise, il leva la tête hors du cercueil, à ces mots de l'Office des morts : *responde mihi quantas habeo iniquitates*, &c. & dit, *justo Dei Judicio accusatus sum.* Les Assistans saisis d'étonnement & de frayeur, discontinuèrent le Service, & le remirent au lendemain, & cependant le corps fut déposé dans la Chapelle qui donne lieu à cet article. Le lendemain on recommença l'Office, & lorsqu'on fut au même Verset, le mort parla de nouveau, & dit, *justo Dei Judicio judicatus sum.* L'on remit encore l'Office au jour suivant, & au même Verset le mort dit, *justo Dei judicio condemnatus sum.* D'autres rapportent autrement cette fable, & disent que le mort se leva trois fois le même jour pendant l'Office, c'est-à-dire, une fois à chaque nocturne. Les uns disent qu'on jetta le corps de Diocres à la voierie, & les autres, qu'un spectre l'emporta. On ajoute que ce terrible miracle fut la cause de la retraite de S. Bruno qui y étoit présent. Le Docteur *Launoy*, dans le siècle dernier, s'inscrivit en faux contre cette tradition, & publia des dissertations fort curieuses, intitulées *de verâ causâ decessûs S. Brunonis in eremum.* Aux raisons de *Launoy* on en a ajouté d'autres, en sorte que la fausseté de ce prétendu miracle est aujourd'hui démontrée.

Dans la Chapelle de S. Eustache, ont été inhumés *Jean-Baptiste Budes de Guébriant*, Maréchal de France, & *René de Bec Crepin* sa femme. Ce Maréchal mourut le 24 Novembre de l'an 1643, d'un coup de fauconneau qu'il avoit reçu sept jours auparavant devant Rotweil, dont il faisoit le siège. Sa veuve fit transporter son corps à Paris, où il fut déposé à S. Lazare, puis porté à Notre-Dame avec beaucoup de pompe le 8 de Juin de l'an 1644, à dix heures du soir. Le lendemain on fit pour lui un Service dans cette Eglise, auquel assistèrent toutes les Cours Supérieures & le Corps de Ville, par ordre de la Reine Régente ; honneur qu'on n'avoit jamais rendu jusqu'alors qu'aux Rois & aux Fils de France.

La Maréchale *de Guébriant*, de son côté, étoit une femme de beaucoup d'esprit, fière, dissimulée & ambitieuse. C'est

jusqu'ici la seule femme qui ait eu de son chef la qualité d'Ambassadrice. On lui donna ce caractère en 1645, lorsqu'on la nomma pour conduire en Pologne la Reine Marie de Gonzague, & elle le soutint avec tout le courage & toute la prudence qu'on pourroit trouver dans un homme consommé dans les négociations. Cette Héroïne mourut à Périgueux le 2 Septembre 1659, & son corps fut mis auprès du Maréchal son mari. Voici leurs épitaphes qu'on lit sur un marbre noir qui est dans cette Chapelle.

Piis & heroicis manibus Joannis-Baptistæ de Budes, *Comitis* de Guébriant, *Galliæ Polemarchi, qui ex antiquâ Britanniæ minoris gente editus, per omnes Militiæ gradus ad rei bellicæ apicem, solo virtutis suffragio evectus, Germaniam implevit rerum gestarum gloria, & post multas victorias, in obsidione Rotuelliæ Urbis lethaliter vulneratus, captâ Urbe magno exercitûs desiderio & Reip. damno, è vivis sublatus est die 24 Novemb. 1643, ætatis 42. Delphino filio moderatorem destinaverat* Ludovicus justus, *Galliæ Rex, demùm regio funere elatus, frequenti ordinum concursu in hâc Orbis Gallici Principe Basilica honorificè conditus est.*

Hîc etiam sita Renata du Bec Crepin, *incomparabilis fœmina, natalium splendore, & virtutum gloria, non impar marito uxor quæ inter viduitatis luctum & lachrymas à Christianissimo Rege, Serenissimæ Poloniæ Reginæ Mariæ Gonzaguæ, Comes itineris addita, suprà sexûs conditionem, & ad singularem prudentiæ commendationem legationis munere fungens, apud septentrionis Principes, Germaniam, Poloniam, Italiam, & alias Orbis plagas in admirationem sui traxit, tandem à* Ludovico Magno *Regiæ sponsæ Mariæ-Theresiæ electa Comes honoraria, dùm in Aquitaniam ad Reginam pergeret, apud Petrocorios obiit die 2 Septembris 1659, ætatis 59. Hîc etiam marito justa persolvi singulis annis curavit die 24 Novembris.*

Les Chapelles de Saint Martin & de Sainte Anne n'en font plus qu'une, qui est destinée à la sépulture de la maison de *Noailles*. L'architecture intérieure a été ordonnée & conduite par le Sieur *de Boffrand*.

L'Autel est enrichi des plus beaux marbres qui ont été travaillés par *Tarlet*, Marbrier & Contrôleur des marbres du Roi. Au-dessus de cet Autel, est un grand bas-relief de métal doré, qui représente l'Assomption de la Vierge, & sert de tableau à cette Chapelle. Le pourtour est enrichi de nuées & de Chérubins aussi de métal doré. Tout cet ouvrage est de *René Fremin*, Sculpteur du Roi. Les deux statues de marbre blanc, sont de *Jacques Bousseau*, Sculpteur du Roi

oi : celle du côté de l'Epître qui représente S. Maurice, : celle qui est du côté de l'Evangile, S. Louis. Dans l'attique : cet Autel, est un bas-relief de bronze qui représente J. C. onnant les clefs à S. Pierre. Ce bas-relief & les autres oremens de bronze qui l'accompagnent, sont aussi de *Jacques* *'ousseau*.

Entre les deux croisées de cette Chapelle, & en face de Autel, est une urne enrichie d'une tête de Chérubins & e festons de feuilles de cyprès, le tout sculpté par *du Goulon*, xcellent Sculpteur en bois. C'est dans cette urne qu'a été nis le cœur du feu Cardinal *de Noailles*. Le tour de cette Chapelle est ainsi orné de panneaux de marbre, dont il y en deux plus grands que les autres, dans l'un desquels le Chapitre a fait mettre l'inscription suivante.

Eminent. & Reverend. Ludov. Ant. de Noailles, *S. R. E. Cardinali Parif. Archiepisc. Duci Sancti Clod. Pari Franc. Regii Ordinis S. Spir. Commend. ob resarcitas, & insigniter decoratas complures hujus ædis partes. Caduca multis locis hæc Basilica graviores in posterùm ruinas minabatur. Necessarios anti operis sumptus in se unum recipere voluit piè munificus Pontifex. Nec satis habuit instaurare sarta tecta Templi, atque nfirma & laborantia fulcire, nisi insuper carissimam sibi sponsam, ilienus ipse ab omni fastu eleganter adornaret. Sic autem Divinæ Domûs decori consuluit, ut inde nihil detrimenti viva Christi Templa caperent. Cui munificentiæ non magis ex annuis reditibus quam ex uberi modestiæ & frugalitatis fundo sufficit. Locandæ decentius S. Marcelli Capsæ ædiculum ponè Sanctuarium condidit. Duplicem ambonem, & applicata utrique Altaria excitavit. Cameram decussatam sub minore campanili atiscentem demolitus; novam construxit. Templum interiùs, deterso veteri situ, pristino nitori restituit. Plumbeum tectum vetustate detritum instauravit. Effictam in modum rosæ maiorem fenestram quæ spectat ad meridiem, refecit. Sacellum hoc humandis gentilium suorum corporibus assignatum decoravit. Capitulum Parisiense hoc grati animi ergà optimum patrem, & Sanctissimum Præsulem monimentum posuit. Anno R. S. H. MDCCXXVIII.*

Anne-Jules de Noailles, Pair & Maréchal de France, &c. mort à Versailles le 2 d'Octobre 1708, en sa cinquanteneuvième année, a été inhumé dans cette Chapelle.

Les Chapelles de S. Louis & de S. Rigobert n'en font plus qu'une, depuis qu'elles ont été destinées à la sépulture de la famille de *Gondi*, originaire de Florence, & illustrée en France.

On voit ici une statue de marbre blanc à genoux, sur un tombeau de marbre noir. L'épitaphe qui est au bas, nous fait connoître que c'est le tombeau de *Pierre de Gondi*, Evêque de Paris, & Cardinal de l'Eglise Romaine.

Petrus *S. R. E. Presbyter Cardinalis* de Gondi, *vir notâ in Deum pietate, in Ecclesiam observantiâ, in Regem fide, in Subditos curâ, in Patriam charitate, in suos amore, domi dignitate, publicè præsertim in pauperes vinctos religiosasque familias liberalitate, autoritatis, juris, disciplinæ ecclesiasticæ tenax, sacrarum Ædium collapsarum Restaurator, novarum Ædificator, frequens ad Pontifices maximos Legatus Regibus Carolo IX & Henrico III, imprimis charus, Henrici Magni cum Pontifice maximo, & Ecclesia Conciliator, Ludovici XIII in Christo Progenitor; mortalitatis memor hoc sibi funeri suo annis quatuordecim superstes monumentum poni curavit. Excessit anno Domini 1616, ætatis 84, 13 calend. martii.*

Vis-à-vis ce tombeau, & dans la même Chapelle, on en voit un autre, au bas duquel est écrit :

Æternæ memoriæ illustrissimi, ac generosissimi Alberti de Gondi, *Ducis Retzii, Marchionis Belinsulæ, Paris Franciæ; Equitum Magistri Reg. Trirem. Præfecti, duorum Regum Christianissimorum Caroli IX & Henrici III Cubicularii, utriusque Militiæ regio torque donati, quinque Regibus nostris, quibus trium maximarum Provinciarum Prorex oct.esque Exercituum regiorum cum Imperio Ductor, quinque præliis permultisque obsidionibus egregiam operam navavit, ob industriam, & fidem pergrati, gravissimis, & difficillimis legationibus, omnibusque belli ac pacis muneribus summâ cum integritatis laude perfuncti. Frater, uxor, filii, nepotes, posuêre 1602.*

Les Chapelles de S. Eutrope & de Sainte Foi ne sont plus qu'une même Chapelle, depuis que le Chapitre de l'Eglise de Paris les a accordées à *Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille du Luc*, des Comtes de Marseille, Duc de S. Cloud, Pair de France, Chevalier, Commandeur de l'Ordre du S. Esprit, & Archevêque de Paris, pour servir de sépulture à sa famille. Il fut inhumé dans la cave du Chœur, le 13 Mai 1746. Ce Prélat a fait orner cette Chapelle avec beaucoup de goût à ses frais & dépens. Le tableau de l'Autel représente S. Charles Borromée, Cardinal, qui communie les Pestiférés; il a été peint par le fameux *Carle-Vanloo.* Le grand tableau vis-à-vis représente S. Pierre en prison, dans le moment que l'Ange du Seigneur le délivre de ses chaînes; il a été peint par *Simon Vouet* le père, en 1640.

ıu-dessous des deux croisées de la Chapelle, sont deux ıbles de marbre blanc, sur lesquelles le Chapitre de l'Eglise e Paris, en mémoire des bienfaits dont ce Prélat a comblé ette Eglise, a fait graver les deux inscriptions suivantes.

Carolus-Gaspar-Guillelmus de Vintimille, *ex Comitibus Massiliæ Duluc, Parisiensis Archiepiscopus, Dux S. Clodoaldi, Par Franciæ, Regii Sancti Spiritûs Ordinis Commendator, oc sacellum ad suæ gentis sepulturam decoravit. Tùm edito ovo Breviario, tùm translato Capitulo San-Germano Autissio-orensi ad Ecclesiam Parisiensem, cultum divinum amplificavit. n Sedibus Massiliensi, Aquensi, Parisiensi, per annos sexa-inta & tres Pontifex, in Urbe etiam Aquensi, dum pestis rassaretur, Caroli Mediolanensis charitatem & fortitudinem æmu-ıtus multis ubique rebus, piè, sapienter, constanter, ac libe-aliter gestis, Commitiorum Cleri Gallicani Præses octies Re-igioni profuit; morum facilitate & dignitate, quas in ipso ultu, totoque corporis habitu gerebat, amorem pariter ac ve-erationem privatìm & publicè consecutus. Septemdecim anno-um spatio, quibus Parisiensem Diœcesim gubernavit, cùm ujus Ecclesiæ Canonicis vixit & amicus & pater, in eorumdem nimis perpetuò victurus. Obiit die* XIII *Martii, anno D.* MDCCXLVI, *ætatis* LXXXXI, *die* XVII *ejusdem mensis in choro umatus. Optimo Præsuli hoc grati animi monumentum capi-ılum posuit.*

Sur l'autre marbre.

Carolo-Francisco de Vintimille, *ex Comitibus Massiliæ Duluc, Comiti Duluc, D. D. Archiepiscopi Parisiensis fratri Regiorum Ordinum Equiti torquato; Regis in Provinciâ Le-ato, Insularum Porquerolles, & Lingoustier Præfecto, Comi-is Consistoriano Militari, &c. viro de regno benè merito ob uas precipuè legationes apud Helvetios, & apud Carolum VI mperatorem, ad quos missus est à Rege Ludovico XIV. Ca-onici Parisienses hoc monumentum posuêre. Quin & genti Vin-imilianæ genus ab illo ducenti, nomen ipsius & insignia gestanti, d propagandam memoriam arctæ necessitudinis quæ D. D. Archiepiscopum ejus fratrem & Capitulum semper conjunxit. Hoc acellum iidem ad sepulchrum dedêre. Obiit in Castro de Sa-igni, die* XXIX *Julii, anno D.* MDCCXL, *ætatis* LXXXVIII.

Dans la Chapelle de S. Remi, que l'on nomme la Cha-elle *des Ursins*, on voit sur un tombeau de pierre, élevé l'environ deux pieds, deux statues à genoux, dont l'une st celle de *Jean Jouvenel* qui est ici représenté l'épée au

côté, vêtu d'une cotte d'armes armoriée devant & derrière. L'autre représente *Michelle de Vitry* sa femme.

Ce *Jean Jouvenel* fut Conseiller au Châtelet de Paris, depuis le 8 Janvier 1380, jusqu'en 1404, qu'il fut Avocat du Roi au Parlement; & dès l'an 1380, il avoit été élu Prévôt des Marchands de cette Ville. C'étoit, disent les Historiens, un homme entier, sage, politique & courageux, qui maintint les privilèges des Bourgeois, & s'opposa si courageusement aux usurpations & à la tyrannie des Grands & des Gens de guerre, qu'il pensa lui en coûter la vie. La Ville de Paris, par reconnoissance de ce qu'il avoit fait pour elle, lui donna *l'Hôtel des Ursins*. Ce fut sur ce frivole fondement que les descendans de *Jean Jouvenel* prirent le nom & les armes de la maison des *Ursins*, l'une des plus anciennes & des plus illustres d'Italie. On prétend que ce fut *Jean Jouvenel*, second fils du Prévôt des Marchands, & Archevêque de Reims, qui commença à donner cours à cette chimère, & prit le nom & les armes de la maison des Ursins; au lieu que dans l'obituaire de Notre-Dame de Paris, & dans d'autres livres, ceux de cette famille sont nommés *Jouvenel de Lurcines*, ou *Jouvenel* tout court. Le Roi Charles VII, pour reconnoître l'attachement que *Jean Jouvenel* avoit eu pour son service, le fit Président au Parlement, pour lors séant à Poitiers, où il mourut le premier Avril 1431. Il avoit eu seize enfans dont la plupart lui survécurent, ainsi que *Michelle de Vitry* sa femme, qui ne mourut que le 12 de Juin de l'an 1456, & qui fut inhumée dans cette Chapelle que le Chapitre de Paris lui avoit accordée pour elle & pour sa postérité, par lettres du 14 Juin 1443. Son mari & elle sont représentés sur cette tombe; & au-dessus est un grand tableau où ils sont peints au naturel, avec onze de leurs enfans tous habillés selon la mode du temps. *Guillaume Jouvenel* qui étoit le cinquième de ces enfans, fut Chancelier de France; il mourut sans postérité.

Il paroît par ce tombeau, & par le tableau, que dès le temps qu'ils furent faits, la fable qui fait descendre les *Jouvenel* de la maison des Ursins étoit bien établie dans cette famille; car le père & les fils ont les armes des Ursins sur leur cotte d'armes. Le P. Montfaucon parle de ce tableau dans le troisième tome des monumens de la monarchie françoise, *page 354*, où il en a fait mettre une estampe, & remarque que dans toutes les inscriptions qui sont sur ces deux monumens, le nom *des Ursins* est toujours écrit par deux S. S. au milieu, *Urssins*.

Jean Jouvenel n'eſt qualifié en plusieurs endroits, qu'Avocat au Parlement de Paris, parce que dans ce temps-là les Avocats du Roi travailloient & plaidoient pour les Particuliers qui s'adreſſoient à eux ; & ils n'avoient d'autre avantage fur les Avocats leurs confrères, que celui d'avoir la pratique du Roi.

La poſtérité maſculine de *Jean Jouvenel des Urſins* s'étant éteinte, les biens de cette famille furent portés dans celle de *Harville*, qui eſt très-ancienne & très-noble, par *François Jouvenel des Urſins*, Marquis *de Trainel*, qui mourut le 9 d'Octobre 1650, âgé de quatre-vingt-un ans. Il avoit ſubſtitué ſon nom, ſes armes & ſes biens à *François de Harville* ſon petit neveu, n'ayant eu qu'une fille nommée *Charlotte*, qui mourut jeune. La poſtérité de *François de Harville des Urſins*, Marquis de Trainel, ſubſiſte encore, & c'eſt Dame *Louiſe-Madeleine le Blanc*, veuve d'*Eſprit Jouvenel de Harville des Urſins*, Marquis de Trainel, qui a fait mettre ici les épitaphes d'*Eſprit Jouvenel de Harville*, Marquis de Trainel, premier Lieutenant des Gendarmes de la Garde du Roi, Lieutenant Général des Armées de Sa Majeſté, ſon beau-père ; d'*Eſprit Jouvenel de Harville des Urſins*, Meſtre de Camp du Régiment de Dragons d'Orléans, ſon mari, de *Madeleine Petit de Paſſy* ſa mère ; de *Claude le Blanc*, Secretaire d'Etat ſon père ; & de *Simon Triſtan de Harville* ſon fils puîné.

In hoc avito Urſinorum ſacello, reconditum eſt cor Spiritûs Juvenalis de Harville des Urſins, *Marchionis de Trainel, qui bellicâ virtute inſignis fuit, & Equitum Prætorianorum Legatus alter, Legatique Primarii locum tenens, obiit anno* MDCCXX, *decimâ die Novembris.*

Hîc *etiam requieſcunt* Spiritus Juvenalis des Urſins, *Marchio de Trainel, quem Regni Moderator* Philippus *ſuæ Draconum Turmæ præfecit, florentem in mediâ juventutis ſpe invida mors uxori liberis, Regno eripuit, anno ætatis* XXVIII, *ſalutis* MDCCXXVI, *die* XI *Julii.*

Magdalena Petit de Paſſi, *mulier rari exempli, propè pii generi cineres ſepulta eſt, anno* MDCCXXVII, *die* XIII *Aprilis. Vixit ann.* LVIII *genero dilectiſſimo & uxori piiſſimæ diu ſuperſtes non fuit* Claudius le Blanc, *Regi à Sanctioribus Conſiliis, & rei bellicæ Adminiſter. Vir privatìm & publicè clarus, qui non ſibi ſed Patriæ vixit. Agreſſa eſt virum fortuna, probavit non vicit. Celer fuit ingenio, ore ſuavis, aditu facilis, civis, pater, amicus optimus, Militum Patronus, omnium amor, & delicium. Obiit anno* MDCCXXVIII, *die Maii* XIX. *Vixit annos* LIX, *quos virtus, pietas, Religio dùm viverent, con-*

junxerant, variis, post obitum, distrahi tumulis, noluit hujusce Urbis & Regni primariæ Basilicæ unanimis Canonicorum consensus. Hunc titulum marito amantissimo, colendissimis, ac dilectissimis parentibus:

Ludovica-Magdelena le Blanc, *Marchionissa de Trainel, ipsa fides, mœrens, lugensque posuit. Dumque nullis ærumnis augeri posse luctum existimabat en heu Infans dulcissimus:*

Simon-Maria Tristanus Comes de Harville, *in quo spes, è sinu ejus ereptus est die Julii, anno MDCCXXVIII. Vixit menses XVIII.*

On trouve dans la nef de cette Eglise les épitaphes de plusieurs Chanoines connus par leur esprit & par leur savoir.

Joachim du Bellay étoit né à Liré dans les Mauges en Anjou. Il fut fort estimé à la Cour de François I & d'Henri II. On remarque dans ses vers beaucoup de facilité & de douceur, ce qui l'a fait nommer le *Catulle françois*. Il se vantoit d'avoir inventé les Odes françoises. Il fut Chanoine & Archidiacre de Paris, & mourut d'apoplexie en 1560, âgé de trente-sept ans, & ayant été désigné Archevêque de Bordeaux : voici l'épitaphe qu'il se fit lui-même, mais on ne l'a point mise sur sa tombe.

Clarâ progenie, & domo vetustâ,
(Quod nomen tibi, sat meum indicavit)
Natus, contegor hâc, viator, Urnâ.
Sum *Bellaius*, & Poëta, jam me
Sat nosti, puta, non bonus Poëta,
Hoc versus tibi sat mei indicarint.
Hoc solum tibi, sed queam, Viator,
De me dicere, me pium fuisse,
Nec læsisse pios, piis si ipse es,
Manes lædere tu meos caveto.

Claude Chastelain, Chanoine de cette Eglise, est mort en 1712. Il s'étoit occupé toute sa vie à l'étude des Rits Ecclésiastiques, & de l'Histoire du culte des Saints. Il fit imprimer en 1709, un martyrologe universel, qui contient le texte du martyrologe romain, traduit en françois ; & deux additions à chaque jour des Saints qui ne s'y trouvoient point ; l'une des Saints de France, & l'autre des Saints des autres nations, avec un catalogue des Saints dont on ne trouve point le jour.

Les ornemens de cette Eglise sont magnifiques ; il y en a un entr'autres qui est tout brodé de perles. Le trésor enferme

plusieurs Reliques, parmi lesquelles on voit un morceau considérable de la vraie Croix, un doigt de S. Jean-Baptiste, le chef de S. Philippe Apôtre, *&c.* Le morceau de la vraie Croix fut envoyé à cette Eglise, sous le Pontificat de Gallon, Evêque de Paris, par Anselme, Chantre du Sépulcre de Jérusalem, qui avoit été Chanoine de Notre-Dame. On célèbre tous les ans le premier Dimanche du mois d'Août la réception de cette Relique qui est portée en procession sous un dais, & ensuite exposée à la dévotion du peuple. La lampe d'argent à dix branches qui est au milieu du Chœur, est l'accomplissement du vœu que fit Louis XIII pour la naissance de Louis le Grand. Au jour de grandes Fêtes on tend dans la nef une tapisserie magnifique qui représente la vie de la Vierge. *Champagne* en fit les cartons en 1636, & *Michelle le Mâle* la fit faire à ses dépens, & la donna à cette Eglise. Elle consiste en quatorze pièces qui lui coûtèrent 12000 livres.

Il n'y a pas d'Eglise où le Service Divin se fasse avec autant de régularité, de décence & de majesté, que dans celle-ci. La musique est une des plus excellentes qu'il y ait.

Il n'y a pas non plus d'Eglise particulière qui ait donné un aussi grand nombre de Papes. Gregoire IX, Adrien V, Boniface VIII, Innocent VI, Grégoire XI & Clément VII en avoient été Chanoines. Elle a donné aussi un nombre infini de Cardinaux, d'Archevêques & d'Evêques. *

Parmi les fondations que nos Rois ont faites ici, il y en a une de Louis XII, qui est plus connue que les autres, & qu'on nomme *l'obit salé*, parce qu'on donne deux minots de sel à chaque Chanoine qui assiste à l'anniversaire qui se célèbre tous les ans le 4 Janvier.

Le Corps de Ville venoit tous les ans dans cette Eglise le premier vendredi d'après Pâques, & après avoir entendu la Messe à la Chapelle de la Vierge, il assistoit au *Te Deum* qui y étoit chanté en musique, pour remercier Dieu d'avoir délivré la Ville de Paris de la domination des Anglois en 1436.

---

* Alexandre III demanda comme une faveur, que ses neveux fussent élevés dans le cloître de N. Dame. Louis VII & plusieurs de nos Princes y ont puisé l'esprit de la Religion & des Sciences. Henri, fils de Louis-le-Gros, fut Chanoine de Notre-Dame, & Philippe son frère préféra le simple titre d'Archidiacre de l'Eglise de Paris, aux Evêchés que sa haute naissance & ses vertus lui destinoient.

Le Chapitre de cette Métropolitaine fait tous les ans le 22 Mars une procession pour rendre graces à Dieu, de ce qu'à pareil jour l'an 1594, la Ville de Paris se soumit à Henri-le-Grand, & rentra par-là sous l'obéissance de son légitime Souverain. Cette procession va aux Grands-Augustins, accompagnée des Cours Souveraines, & là le Chapitre chante une grand'Messe; mais lorsque le 22 Mars arrive dans la Semaine sainte, on remet cette procession après Quasimodo.

Le 15 d'Août, jour que l'Eglise célèbre la fête de l'Assomption de la Vierge, on fait ici tous les ans, après vêpres, une procession très-solemnelle, qui fut instituée le 10 de Février de l'an 1638, par Louis XIII, dans toutes les Eglises de son Royaume, pour remercier Dieu de la grossesse de la Reine, après vingt-trois ans de stérilité. Les Cours Supérieures, le Gouverneur de Paris & le Corps de Ville assistent à cette cérémonie. Il y eut d'abord à cette occasion de grandes contestations pour la préséance, entre le Parlement & la Chambre des Comptes, ce qui fit que pendant plusieurs années ces deux Compagnies ne s'y trouvèrent plus. En 1672, le Roi régla le différend, & ordonna que ni l'une ni l'autre de ces deux Compagnies n'entreroit, en arrivant, dans le Chœur. Que le Parlement, après s'être assemblé dans le Chapitre de cette Eglise, viendroit joindre la procession à la porte du Chœur, dans la nef à droite, & que chaque Membre marcheroit à la file, pendant que de l'autre côté la Chambre des Comptes viendroit de l'Officialité pour joindre aussi le Clergé, & le suivre à la file à gauche; en sorte que le premier Président de la Chambre des Comptes marcheroit à la gauche du Premier Président du Parlement, & ainsi des autres; que la procession étant faite, le Parlement sortiroit du Chœur par la porte qui est sous le crucifix, & la Chambre des Comptes, par celle qui est à droite, vis-à-vis la chaire archiépiscopale. En 1717, le Duc d'Orléans, Régent du Royaume, assista à cette procession au nom du Roi, avec le cortège & les honneurs royaux.

Claude Joly, Chantre & Chanoine de cette Eglise, a donné au Public différens ouvrages. Il mourut en 1700, & légua sa bibliothèque au Chapitre de l'Eglise de Paris, à condition qu'elle seroit publique; condition qui jusqu'ici n'a pas été observée. Parmi les livres curieux de cette bibliothèque, on y remarque un manuscrit de Gregoire de Tours, en caractères Mérovingiens.

La grande Sacristie & le Trésor sont pratiqués dans l'arcade

qui est entre la Chapelle de S. Pierre, Martyr, & celle de S. Denis & S. George, sur le même alignement des autres Chapelles qui éclairent le bas-côté méridional du Chœur. Le bâtiment qui les contenoit étant très-ancien, & menaçant ruine, on l'a démoli pour en construire un plus solide & en même temps plus commode & plus convenable pour le service de l'Eglise. On l'a commencé en l'année 1756, & il a été fini en l'année 1758.

Cette reconstruction a été faite de la libéralité du Roi Louis XV, sous les ordres & la conduite de M. le Marquis *de Marigny*, Directeur Général des bâtimens du Roi, & sur les plans & dessins de l'illustre M. *Soufflot*, Architecte & Contrôleur des bâtimens de Sa Majesté.

La grande Sacristie, destinée à l'usage seul des grands Offices, forme la pièce principale; elle est précédée d'une espèce de vestibule noble & majestueux de plein pied avec le Chœur & son bas-côté. La porte est de forme quarrée à deux ventaux; elle est entourée d'un chambranle de marbre de Languedoc, de la hauteur de seize pieds; au-dessus est une table de marbre de bleu turquin, sur laquelle est en relief le mot *Sacristie* en lettres de bronze doré d'or moulu. Les ventaux sont enrichis, ainsi que l'imposte, d'une sculpture admirable. L'imposte représente l'écusson de France, décoré de palmes & de guirlandes. Les ventaux représentent sous la forme d'épis de froment & de vigne chargée de raisin, les attributs & symboles des Saints Mystères, les vases sacrés, & généralement les principaux ornemens du service de l'Eglise.

Dans ce vestibule à droite, est une porte entourée d'un chambranle de marbre de Languedoc, laquelle communique dans la Chapelle de S. Pierre, Martyr. Cette Chapelle est ornée d'une belle menuiserie. Elle a son arcade fermée d'une belle grille de fer. En face de cette grille, & immédiatement au-dessous de la croisée, est une fontaine en niche avec une cuvette, le tout de marbre, destinée pour le lavement des mains des Officiers. Dans l'angle à droite de cette fontaine, est un escalier par lequel on descend dans deux voûtes souterraines, & néanmoins éclairées, l'une est sous la Chapelle, & l'autre qui est sous la Sacristie, est destinée à la sépulture de MM. les Chanoines.

A gauche dans ce beau vestibule, est une porte en face de l'autre, & décorée de même. Par cette porte on descend à une Sacristie basse, destinée pour l'habillement de MM. les Chanoines, lorsqu'ils veulent célébrer les Messes basses

dans les Chapelles autour du Chœur. Cette Sacriſtie eſt pratiquée en voûte ſous les Chapelles de S. Geraud, de S. Denis & de S. Georges.

De ce veſtibule on entre tout de ſuite & de plein pied dans la grande Sacriſtie deſtinée uniquement pour le ſervice du Chœur ; elle eſt ornée d'une belle menuiſerie. La voûte en forme ſphérique, eſt très-richement ſculptée, ainſi que les panaches.

Le mur du fond de cette Sacriſtie eſt terminé en face du veſtibule, par un eſcalier à deux rampes, ſervant à monter dans une pièce voûtée en forme ſphérique, à la hauteur de celle de la Sacriſtie, deſtinée à mettre une partie des châſſes & des reliques de l'Egliſe de Paris. A l'arcade qui ſépare cette pièce d'avec la Sacriſtie, eſt une très-belle grille de fer ouvrant à deux battans, ſurmontée d'un couronnement magnifique.

On monte enſuite au ſecond étage dans une très-grande pièce, éclairée par quatre grandes croiſées, dont deux donnent ſur la première cour, & les deux autres ſur la ſeconde cour de l'Archevêché. Cette pièce eſt deſtinée à ſerrer toute l'argenterie, & une partie des ornemens. La voûte conſtruite en briques miſes ſur le plat, fait l'admiration des connoiſſeurs. Au bout de cette pièce eſt un eſcalier qui conduit dans une pièce, dont un côté communique à la galerie qui eſt autour du Chœur, & l'autre à un réſervoir contenant ſoixante muids d'eau avec des tuyaux de deſcente, qui communiquent dans les voûtes baſſes de la Sacriſtie, pour fournir de l'eau en cas d'incendie.

Au troiſième étage eſt une grande pièce de même grandeur que celle de deſſous, deſtinée pareillement à ſerrer des ornemens, & tout ce qui eſt néceſſaire pour le ſervice de l'Egliſe.

Au-deſſus eſt une plate-forme couverte de plomb laminé, ornée de baluſtrades, qui couronne l'édifice entier ſur l'une & l'autre cour de l'Archevêché.

Pour ce qui concerne le bâtiment extérieur, les deux façades ſur les deux cours de l'Archevêché, ſont très-riches en architecture. Du côté de la première cour de l'Archevêché, ce bâtiment préſente une très-belle façade, ornée d'un ſoubaſſement, décoré en refend de deux arcades, au milieu deſquelles eſt une table de marbre blanc, ſur laquelle eſt gravée cette inſcription :

Ludovici XV Optimi ac Relligioſſimi Regis pietas erga Capitulum Pariſienſe plurimis jam ſpectata beneficiis hoc ſacræ

upellectilis conditorium longi temporis labe caducum à fundamentis refici; & in ampliorem ſpeciem reſtitui regio ſumptu curavit anno D. 1758.

Au-deſſus ſont deux rangs de croiſées, couronnées par un grand entablement orné de conſoles. Entre les croiſées du premier rang, eſt une niche ſurmontée d'un tympan ſoutenu de deux conſoles ſculptées. Dans cette niche eſt la piété royale. Cette figure eſt vêtue à l'antique. Elle tient dans ſa main gauche une corne d'abondance, remplie de fleurs, qu'elle prend de ſa main droite, pour répandre ſur un Autel de forme antique, qui eſt à ſon côté droit. Sur cet Autel eſt une croix rayonnante qui paroît en relief au-devant d'une de ſes faces, ornée de guirlandes de fleurs. Sur le piédeſtal eſt cette inſcription en lettres de relief de bronze doré d'or moulu, *Pietas Regalis.*

Au-deſſus de cette figure, entre les croiſées du ſecond rang, eſt un médaillon qui contient le buſte du Roi en profil, tourné du côté de l'Egliſe, autour duquel ſont ces mots en lettres de relief de bronze doré d'or moulu, *Lud. XV. Rex Chriſ.* Ce médaillon, ſoutenu par une tête de lion, eſt renfermé dans une bordure enrichie de ſculpture, & environné de guirlandes & de branches de palme. Toute la ſculpture de ce bâtiment, tant intérieure qu'extérieure, a été faite par le fameux *Michel-Ange Slodtz*, Sculpteur du Roi. Des deux arcades qui paroiſſent à ce bâtiment, l'une eſt feinte, l'autre eſt percée, & forme l'entrée principale du Palais archiépiſcopal.

Le Palais archiépiſcopal eſt au midi de l'Egliſe. Il a été fort augmenté & embelli par le Cardinal *de Noailles*. Les vues ſur la rivière en ſont très-agréables. C'eſt dans une des galeries de l'Archevêché, qu'on a placé la bibliothèque qu'*Etienne Gabriau*, Seigneur de Riparfond, Avocat au Parlement, diſtingué par ſa naiſſance & pour ſon habileté dans ſa profeſſion, légua en 1704 aux Avocats, à condition qu'elle ſeroit ouverte à tout le monde certains jours de la ſemaine. L'ouverture de cette bibliothèque ſe fit avec beaucoup de ſolemnité le 5 Mai 1708. La cérémonie commença par une Meſſe qui fut célébrée par le Cardinal *de Noailles* dans la Chapelle haute de l'Archevêché: le Corps des Avocats y aſſiſta. Son Eminence, & tous ceux qui compoſoient cette aſſemblée, ſe rendirent enſuite dans la bibliothèque, où le Bâtonnier des Avocats prononça un diſcours pour prouver l'utilité de cet établiſſement. La vivacité de notre nation, & les charmes de la nouveauté, lui donnèrent d'abord un grand brillant,

Elle fut ouverte à tout le monde certains jours de la semaine; on y fit des consultations gratuites toutes les semaines, en faveur des Plaideurs pauvres ; & tous les quinze jours on y fit des conférences sur la Jurisprudence, où les Avocats qui étoient nommés pour parler, venoient préparés sur les matières qu'on y devoit discuter. Il eût été à souhaiter pour l'utilité publique, & pour l'honneur de la nation, que de si beaux commencemens se fussent toujours soutenus avec la même ardeur.

Cette bibliothèque est ornée des portraits de plusieurs illustres Magistrats, & de ceux de quelques Avocats fameux. Celui de feu M. de *Riparfond* est au milieu. A droite sont ceux de *Gilles Bourdin*, de *Jerôme Bignon*, de *Jacques Talon*, de *Denis Talon*, de *Chrétien-François de la Moignon*, & de *Joseph-Omer Joly de Fleury*. Les portraits des Avocats sont de l'autre côté, & l'on y voit ceux de *Mathias Maréchal de N..... Gorillon*, de *Jean-Marie Ricard*, de *Germain Billard*, de *Jean Issalis*, de *Bonaventure de Fourcroix*, de *Louis Dupré* & de *Denis Lebrun*.

La superbe Eglise de Notre-Dame de Paris a été depuis peu reblanchie totalement; & en 1771 pavée tout à neuf avec des pièces quarrées de marbre blanc & d'un marbre bleu. On doit remarquer aussi la principale porte dont on vient de changer la forme, quoiqu'on ait conservé le genre gothique, la beauté de ses ventaux, ornés en dehors de deux figures en relief, dont l'une représente Notre-Seigneur portant sa Croix, & l'autre la Sainte Vierge dans une attitude pieuse; en dedans toute la ferrure magnifique de fer poli qui soutient les ventaux, & toutes les pièces de ferrurerie dorées en partie, qui en font la fermeture ; le tout du goût le plus parfait & de la plus grande magnificence. On a de plus nétoyé les ventaux des deux grandes portes qui sont à droite & à gauche de la principale porte ; & par les couleurs qu'on a employées, on a fait revivre, autant qu'il a été possible, toute la beauté des ornemens en fer qui sont répandus comme en broderie sur ces anciens ventaux. On doit pareillement remarquer les deux autres portes collatérales aux extrêmités de la croisée de cette Eglise, & dont toute la boiserie & le tambour ont été refaits à neuf aussi depuis peu. Enfin les dix-huit nouvelles bornes de bronze qui bordent toute la longueur du grand portail, & la grille au-devant de la principale porte, & qui en défend l'approche.

Les dehors de ce grand édifice & les différentes parties destinées à son ornement, ou pour en assurer la solidité, tels

ue les arcs-boutans qui épaulent des deux côtés la nef, le hœur & le pourtour; les pyramides & les obélisques qui ègnent autour, sont le fruit d'un grand travail.

Le cloître est au nord de l'Eglise, & les maisons canoniales sont enfermées par une enceinte de vieilles murailles. Il y voit autrefois dans ce cloître une maison royale qui subsistoit encore du temps du Roi Louis VII, qui reconnut en 157, y avoir passé ses premières années : *Nos*, dit-il, *Eccleiam Parisiensem, in cujus claustro quasi quodam materiali remio incipientis vitæ & pueritiæ nostræ exegimus tempora, anecessoribus nostris clariorem & inter Regni Ecclesias eminentem onsiderantes*, &c. Il y alla encore demeurer en 1158 avec Constance de Castille sa femme, ayant cédé le Palais à Henri I, Roi d'Angleterre. On ignore absolument en quel endroit lu cloître étoit située cette maison. On entend par le cloître out l'espace compris depuis le terrein jusqu'au Pont-Rouge, & de-là, en suivant les rues d'Enfer & de la Colombe, jusqu'à la porte qui est à l'extrêmité de la rue des Marmouzets, uivant ensuite l'alignement qui va rejoindre la principale orte qui est à côté de l'Eglise de Notre-Dame. Dans cette tendue, est située la Chapelle de S. Agnan; on y voyoit ncore celle de S. Jean-le-Rond, qui a été abattue depuis quelques années.

Le Chapitre de Notre-Dame a toujours été très-recommandable par sa régularité, par sa science & par ses lumières. On le prenoit pour modèle, on le consultoit avec confiance, & l'on recevoit ses décisions avec respect. Il est indépendant le la Jurisdiction de M. l'Archevêque, & il a, ainsi que lui, on Officialité & une Justice séculière, appellée *la Barre du Chapitre*. *Voy.* CHAPITRES, *tom.* 2, *pag.* 265 & *suiv.*

NOTRE-DAME-DE-BON-SECOURS, *voy. tom.* 1, *p.* 637.

NOTRE-DAME-DE-BONNE-DÉLIVRANCE (*l'Eglise de*) *au Gros-Caillou.* Le Gros-Caillou ainsi nommé à cause d'une borne naturelle qui servoit à distinguer les limites des Seigneuries de Sainte Geneviève & de S. Germain-des-Prés, est coupé dans sa longueur par les rues de S. Dominique, de l'Université & de Grenelle, & dans sa largeur, par quatre autres rues; savoir, la rue *de la Boucherie*, ainsi nommée, parce qu'elle conduit à la boucherie des Invalides : la rue *Neuve* ou *de l'Eglise*, parce qu'elle a été percée vis-à-vis l'Eglise à laquelle elle conduit : la rue *S. Jean* ou des *Cignes*,

parce qu'on l'a ouverte en face du pont par lequel on entre dans l'Isle aux Cignes, & la rue *de la Vierge*, parce qu'elle est voisine de la Chapelle de la Sainte Vierge que l'on y a construite.

Quoique l'Eglise du Gros-Caillou ait été bénite sous le titre de l'*Assomption de la Sainte Vierge*, & que les Habitans la nomment *Notre-Dame-de-Bonne-Délivrance*, elle est indiquée dans les registres de l'Archevêché, sous le nom de *S. Pierre-du-Gros-Caillou*, *succursale de S. Sulpice*; soit que la première Chapelle fût sous le titre de ce Saint Apôtre; soit qu'on ait voulu donner à la Succursale, le nom du premier Titulaire de la Paroisse du Fauxbourg S. Germain. On travaille actuellement à la construction d'une Eglise plus grande, qu'on se propose de faire ériger en Cure. *Voy.* Gros-Caillou.

NOTRE-DAME-DE-BONNE-DELIVRANCE. *Voy.* Etienne-des-Grès, (*Saint*) *tom. 2*, *pag. 761.*

NOTRE-DAME-DE-BONNE-NOUVELLE, (*l'Eglise paroissiale de*) est situé dans un Quartier qui ne commença à se peupler que vers le milieu du seizième siècle; alors on fut obligé d'y bâtir une Chapelle, pour servir d'aide à l'Eglise Paroissiale de S. Laurent. Ce furent les Marguilliers de S. Laurent qui, le 20 d'Août de l'an 1551, posèrent les quatre premières pierres des fondemens de cette Chapelle sur la montagne du moulin. Dès que ce bâtiment fut achevé, il fut dédié sous l'invocation de S. Louis & de Sainte Barbe. Durant la Ligue, on fut obligé en 1593 de raser toutes les maisons de ce quartier, & même ladite Chapelle, pour construire des fortifications en leur place. La paix & la tranquillité ayant succédé aux troubles que la Ligue avoit causés, ce quartier se repeupla, & en 1624, on y bâtit l'Eglise qu'on y voit aujourd'hui, qui fut dédiée sous l'invocation de Notre-Dame-de-Bonne Nouvelle. Cette Chapelle fut érigée en Cure ou Vicairie perpétuelle par Sentence de l'Archevêque de Paris du 22 Juillet 1673.

Par une convention faite sous signature privée le premier d'Avril de l'an 1674, entre les Prieur & Religieux de S. Martin-des-Champs, Curés primitifs de la Paroisse de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, & les Curé & Marguilliers de la Paroisse, il est stipulé que les Sieurs Prieur & Religieux seront & demeureront en droit & possession d'aller dire & célébrer en cette Eglise, la grande & principale

Messe Paroissiale & les Vêpres, le jour de l'Annonciation de Notre-Dame, Fête & Patrone de ladite Eglise, & que le Curé leur paiera 3 livres, à quoi les Religieux se sont restreints pour tous droits d'oblations. Le 6 Novembre de l'an 1676, par Arrêt du Grand Conseil rendu entre les Religieux, Prieur claustral & Couvent de S. Martin, & Charles de Lestoc, Prêtre, Vicaire perpétuel de l'Eglise de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, Lestoc fut condamné d'assister aux processions des Rogations, & de payer la redevance de 3 livres, les arrérages qui en sont dus, & passer titre nouvel, & aux dépens. Cet Arrêt n'appaisa point entiérement les différends qui étoient entre les Prieur & Religieux de S. Martin-des-Champs, Charles de Lestoc & les Marguilliers de ladite Paroisse de Bonne-Nouvelle, puisque le 16 Août 1681, ils passèrent une transaction, par laquelle il est stipulé que lesdits Vicaire perpétuel & Marguilliers feront délivrer auxdits Sieurs Prieur & Religieux, les ornemens les plus précieux pour la célébration du Service Divin, & ensuite à dîner dans le Presbytère, & qu'il leur sera payé par chacun an, pour les droits d'offrandes ou oblations, & par forme de patronage, la somme de 3 livres, le tout payable audit jour de la Fête de l'Annonciation de Notre-Dame, à quoi lesdits Religieux se sont volontairement restreints pour tous droits d'oblations, en ladite qualité de Curés primitifs & Patrons de lad. Eglise, sauf & sans préjudice de la moitié des oblations du jour & fête de la Chandeleur, ainsi qu'ils ont ci-devant joui.

On remarquera ici qu'il faut dire & écrire Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, & non pas de Bonnes-Nouvelles, comme on le trouve écrit en plusieurs livres, car le titre de cette Eglise est relatif à l'Annonciation de la Vierge, & dans tous les actes latins passés par les Curés de cette Eglise, ils se qualifient *Pastor à Bono Nuntio*.

NOTRE-DAME DE CONSOLATION. *Voy.* CHASSE-MIDI, *tome 2, pag. 296*.

NOTRE-DAME DE GRACE. *Voy.* AUGUSTINS DÉCHAUSSÉS. LOGES.

NOTRE-DAME DE LA MISÉRICORDE. *Voy. pag. 233*.

NOTRE-DAME DE MISÉRICORDE. *Voy. pag. 32*.

NOTRE-DAME de Liesse. *Voy.* Bénédictines.

NOTRE-DAME de Lorrette. *Voy.* Chapelle, *t.* 2, *p.* 254.

NOTRE-DAME de Paix. *Voy.* Abbaye de Sainte Perrine.

NOTRE-DAME de Savonne. *Voy. tom.* 1, *pag.* 357.

NOTRE-DAME de Sion. *Voy.* Angloises.

NOTRE-DAME de la Victoire *de Lépante. Voy.* Chanoinesses regulieres de S. Augustin, *tom.* 2, *pag.* 216.

NOTRE-DAME *de la Doctrine Chrétienne, Quartier S. Antoine.* Ces Prêtres doivent leur premier établissement au Bourg-la-Reine, à *Jerôme du-Four-Aligret*, Conseiller au Parlement, en l'année 1661, pour procurer l'instruction chrétienne dans huit Villages circonvoisins. En 1677, M. *Champion*, ancien Avocat, & *Marie Duport* son épouse, leur ayant donné une maison à Berci, ils obtinrent la faculté d'y faire réunir les biens qu'ils avoient au Bourg-la-Reine; ainsi c'est par erreur que nous avons placé ces deux époques en 1665 & 1675, à l'article *Doctrine chrétienne, pag.* 660 *du t.* 2. Au même lieu étoit une Chapelle où le Seigneur de Berci faisoit dire la Messe les Dimanches & les Fêtes. Celle qu'on a rebâtie sous le titre de Notre-Dame de Bon-Secours, procure encore la même commodité aux Habitans des environs qui sont éloignés de leurs Paroisses.

NOTRE-DAME des Vertus. *Voy.* Aubervilliers.

NOTRE-DAME des Vertus. Communauté de Filles dans la rue S. Bernard, Fauxbourg S. Antoine, vis-à-vis l'Abbaye de ce nom. Cette Communauté a été établie pour faire l'école aux pauvres filles de ce Fauxbourg, & ce fut *M. Mazure*, Curé de S. Paul, qui donna en 1681, la maison qu'elle occupe. Cet établissement fut confirmé par Lettres-patentes de l'an 1683, & les Filles qui la composoient, prirent le titre de Communauté en 1685. Malgré tous ces titres, leur état étoit encore incertain & très-mal affermi; car

par après la mort de M. *Mazure*, ses héritiers & ses créanciers firent casser la donation qu'il avoit faite, & la maison fut vendue par décret. Heureusement elle fut adjugée à M. *de Bragelonne*, Conseiller à la Cour des Aides, qui, conjointement avec Madame sa femme, en fit donation à ces Filles, & donna en même temps une rente pour l'entretien de sept Sœurs de cette Communauté, pour instruire les pauvres filles du Fauxbourg.

NOTRE-DAME DES VICTOIRES. *Voy. t. 1, p. 351.*

NOVICIAT *des Jésuites, rue Pot-de-Fer S. Germain.* (*maison du*) *Madeleine Luillier*, veuve de M. *Claude le Roux de Sainte-Beuve*, Conseiller au Parlement, acheta en 1610 l'Hôtel de Mezière, pour y placer le Noviciat des Jésuites, & consigna sa volonté & sa libéralité envers ces Pères, dans un acte public. Dans la suite, ils firent successivement acquisition de plusieurs maisons voisines, en sorte que tout leur terrein se trouva renfermé entre les rues Pot-de-Fer, Mezière, Cassette & Honoré-Chevalier. M. *François Sublet des Noyers*, Secretaire d'Etat, ayant le département de la Guerre, fit construire à ses dépens l'Eglise qui subsiste encore, & dans laquelle il fut inhumé. La première pierre en fut posée par M. *Henri de Bourbon*, fils naturel du Roi Henri IV, Abbé de S. Germain, le 10 Avril 1630; & elle fut achevée en 1642, & consacrée par M. l'Evêque de Boulogne, sous l'invocation de *S. François Xavier*. Le grand-Autel dont le Roi fit la dépense, fut reconstruit en 1709, sur les dessins *de Jules-Hardouin Mansart*, & sous la conduite de *Robert de Cotte*, premier Architecte du Roi. Cette maison & ses dépendances relèvent de l'Abbaye de S. Germain-des-Prés.

L'Eglise passe chez les Connoisseurs, pour la plus régulière de Paris; elle a été bâtie sur les dessins & sous la conduite du Frère *Martel-Ange*. Le portail est décoré de deux ordres d'architecture, du dorique & de l'ionique. Le dedans de l'Eglise est de l'ordre dorique le plus régulier. Les armes de M. *François de Sublet*, Fondateur, sont à la clef de la voûte, & en beaucoup d'autres endroits; elles sont composées d'un pal breteffé d'or, maçonné de sable, chargé d'une vergette de même dans un champ d'azur. Le tabernacle dont les ornemens sont de bronze, & les bas-reliefs dorés d'or moulu, a été fait par un Orfèvre des Gobelins, nommé *Villers*. Le beau tableau qui étoit sur le grand-Autel, a été acquis par le Roi. Cet excellent morceau représente un des mi-

racles que Dieu fit au Japon, par l'interceſſion de S. François Xavier, qui y reſſuſcita un mort : il eſt *du Pouſſin* & d'une beauté ſurprenante. On en peut lire la deſcription dans Sauval. On voit deux autres tableaux dans les deux Chapelles qui ſont dans les croiſées ; l'un repréſente la Sainte Vierge, peint par *Simon Vouet* ; l'autre repréſente J. C. prêchant, par *Jacques Stella*. On voit auſſi dans cette Egliſe un des trois Crucifix de *Jacques Sarrazin*, qui, dans leur eſpèce, ne ſont pas moins admirables que le tableau du *Pouſſin* l'eſt dans la ſienne.

NOUVEAUX CONVERTIS, (*les*) établis dans la rue de Seine, Quartier de la Place Maubert, & derrière les murs du jardin de l'Abbaye de S. Victor, forment une Communauté d'hommes, qui jouit, à l'inſtar des nouvelles Catholiques, inſtituées par l'Archevêque de Paris en 1634, des mêmes privilèges, franchiſes, libertés & exemptions, à condition que cette Communauté ne pourra être changée en Maiſon de Profeſſion religieuſe, mais demeurera toujours en état de ſéculier. Le pieux deſſein de cette fondation avoit été formé par le P. *Hyacinthe* de Paris, Capucin, dès l'année 1632, & il ſe forma ſous ſes yeux une ſociété de gens qui concoururent à l'exécution de ſon projet. François de Gondi, Archevêque de Paris, applaudit à des vues ſi louables, & autoriſa cette aſſociation, ſous le nom de *Congrégation de la propagation de la foi*, & ſous le titre de *l'Exaltation de Sainte Croix*. *Voy.* NOUVELLES CATHOLIQUES.

NOUVELLES CATHOLIQUES, (*les*) établies rue Sainte Anne, entre les rues neuves S. Auguſtin & des Petits-Champs, eſt une Communauté de Filles, établie pour la propagation de la Religion catholique, apoſtolique & romaine. Elle fut inſtituée le 6 de Mai 1634, par Jean-François de Gondi, Archevêque de Paris, approuvée par une Bulle du Pape Urbain VIII, & autoriſée par Brevet du Roi, du 4 Juillet 1634, & par Lettres-patentes, en conſéquence, du mois d'Octobre 1637. Les premières Filles qui gouvernèrent cette Communauté, furent tirées de celle de la Providence, ayant la Sœur *Garnier* & Mademoiſelle *Gaſpé* à leur tête. Elles demeurèrent d'abord dans la rue des Foſſoyeurs derrière S. Sulpice, enſuite rue Pavée au Marais, où elles étoient encore en 1647, puis dans la rue Sainte-Avoie, & enfin dans la rue Sainte-Anne. On trouve auſſi qu'en 1651, elles demeuroient rue neuve Saint-Euſtache,

où l'on dit que le Maréchal de Turenne, nouvellement converti à la Religion catholique, leur procura la maison qu'elles occupent. Le brevet & les Lettres-patentes n'avoient point été enregistrées, lorsque Louis XIV, approuvant de nouveau cet établissement, fit expédier des Lettres de suran-nation, au mois d'Octobre de l'an 1649, puis des Lettres-patentes au mois d'Avril 1673, par lesquelles il confirma de nouveau cet établissement, & ordonna que cette Maison & celle qui est destinée pour les hommes nouvellement convertis, jouiroient des privilèges, franchises, libertés & exemptions dont jouissent les Maisons de fondation royale, à condition néanmoins que lesdites deux Maisons & Communautés ne pourront être changées en Maisons de Profession religieuse, mais demeureront toujours en état de séculier, comme elles ont commencé & continué jusqu'alors, & que l'on y vivra selon les règles & statuts donnés & à donner par l'Archevêque de Paris. Dans ces mêmes Lettres-patentes, il est dit que Louis XIV donnoit gratuitement à cette Maison une aumône annuelle de 1000 livres. Ces Lettres-patentes furent registrées au Parlement le 7 Août 1673 : en la Chambre des Comptes le 29 du même mois, & au Bureau des Finances le 28 Septembre de la même année. La Charge de Supérieur & les autres principales sont triennales, & les engagemens avec le corps & les particulières, étant réciproques, peuvent se rompre de part & d'autre. Il y a un second établissement, semblable à celui-ci, connu sous le nom des *Filles de l'union chrétienne*, communément appellées les *Filles de S. Chaumont*. *Voy. pag. 34.*

NOZAY & LA VILLE-DU-BOIS Le Village de Nozay est éloigné de Paris de cinq lieues & demie dans la plaine, sur le haut de la montagne qu'on laisse à droite à l'approche de Montlhéry, ensorte qu'en passant, on ne voit de cette Paroisse que le gros Hameau de la Ville-du-Bois qui est au bas de la montagne, & à une légère distance de la route de Paris à Orléans. Dans la plaine d'en haut, les labourages sont en beaucoup plus grand nombre que les vignes & les terres d'une autre nature, que du côté du Hameau de la Ville-du-Bois, où le terrein est sablonneux & plus cultivé en vignes.

L'Eglise est sous l'invocation de S. Germain-l'Auxerrois; la nomination à cette Cure appartient au Prieur de Long-pont. Le Curé réside à la Ville-du-Bois, & son Vicaire à Nozay.

La Ville-du-Bois qui fait partie de la Paroiſſe de Nozay; eſt devenu beaucoup plus conſidérable en Habitans, que tout le reſte de la Paroiſſe. Le voiſinage du grand chemin de Paris à Orléans, en peut être la cauſe, auſſi bien que la facilité d'avoir de l'eau. Ce Hameau eſt ſitué dans une eſpèce d'enfoncement proche d'un petit bois qui domine au-deſſus, & qui lui donne le nom. On traverſe ce bois en montant pour aller à l'Egliſe Paroiſſiale. Le bas de ce côteau eſt ſablonneux; on y voit beaucoup de vignes. L'Egliſe ſuccurſale qu'on y a bâtie, ne paroît guère avoir que cent cinquante ou deux cents ans; elle eſt du titre de S. Fiacre. Les Habitans ſont obligés, ſous peine de 10 livres d'amende par chaque feu, d'aller en proceſſion à l'Egliſe paroiſſiale de Nozay, & de fêter S. Germain, Patron de cette Egliſe matrice, le 31 Juillet.

OBÉLISQUE, au milieu du chemin qui conduit à Saint-Maur. *Voy.* VINCENNES.

OBSERVATOIRE ROYAL. (*l'*) Le Roi Louis-le-Grand voulant accorder une protection ſingulière aux ſciences, & particulièrement à l'Aſtronomie, réſolut de faire bâtir un Obſervatoire, & la place en fut marquée au Fauxbourg S. Jacques: enfin on voulut qu'il fût poſé ſur une ligne méridienne, & que tous ſes angles répondiſſent à certains azimuts. *

Les plus fameux Aſtronomes de Paris ſe tranſportèrent ſur le lieu le 21 Juin 1667, jour du ſolſtice. Ils tirèrent une méridienne & huit azimuts, avec tout le ſoin que leur pouvoient inſpirer des conjonctures ſi favorables. Ils trouvèrent la hauteur méridienne du ſoleil de 64 degrés 49 minutes au moins; ce qui donne pour la hauteur du Pole à l'Obſerva-

---

* *Azimut*, mot arabe, eſt un grand cercle vertical qui coupe l'horiſon à angles droits. Il paſſe par le *zénith*, c'eſt-à-dire, par la partie du Ciel qui eſt précisément au-deſſus de notre tête, & par le *nadir*, c'eſt-à-dire, par la partie oppoſée directement à nos pieds dans l'autre hémiſphère. L'on compte autant d'azimuts qu'il y a de degrés dans l'horiſon, qui eſt diviſé en 360.

toire 48 degrés, 49 minutes & 30 secondes, en supposant que la vraie déclinaison du soleil fût de vingt-trois degrés 28 minutes $\frac{1}{3}$ & la réfraction à cette hauteur d'une demi-minute seulement. Ils trouvèrent aussi que la déclinaison de l'aiguille aimantée, étoit de quinze minutes à l'occident.

L'édifice de l'Observatoire fut construit sur les dessins de *Claude Perrault*, sur un terrein de cent pas de long, sur cent cinquante de large. Les fondemens en furent jettés cette même année 1667, & l'on en frappa une médaille avec ces mots : *Sic itur ad astra.* Ce bâtiment, dans la construction duquel on n'a employé ni fer, ni bois, fut entièrement achevé en 1672. C'est un quarré d'environ quinze toises à chaque face. Il a deux tours octogones aux coins de la face du midi. Une troisième, mais quarrée, est au milieu de la face du nord où est l'entrée. Ces tours ont la même hauteur que le reste du bâtiment, & le comble de l'édifice est en terrasse ou plate-forme; mais ces terrasses ne réussissent pas en France, à cause des pluies & des neiges qui y sont infiniment plus fréquentes qu'en Italie & dans le Levant. Le temps n'a que trop justifié cette réflexion faite il y a plus de trente ans. L'on s'étoit déjà apperçu, depuis quelques années, que l'eau de la pluie filtroit au travers des voûtes qui soutiennent ces terrasses pavées de pierres à fusil, taillées en cube de trois pouces d'épaisseur, & qu'elle avoit pénétré le ciment qui les lie. On prévit alors un dommage important & inévitable. MM. les Académiciens Astronomes, interessés à la conservation d'un édifice si nécessaire à leurs observations, & dont la construction, où tout l'art de l'Architecture & de la coupe des pierres, fait un si grand honneur à la Nation, firent alors les plus vives remontrances a ce sujet, & exposèrent fortement à M. *Orri*, alors Gouverneur des Finances les dangers du délai; mais ils ne purent rien obtenir à cause des dépenses que l'on faisoit alors à Choisi. Depuis ce temps les pluies & les neiges, dont les progrès sont imperceptibles, mais continuels, ne cessent de pénétrer & de calciner toutes les pierres des voûtes.

Cet édifice est voûté par-tout, & l'on croit qu'il a coûté plus de deux millions. La tour qui est à l'orient n'est point voûtée dans son étage supérieur, & ses deux faces opposées qui regardent le midi & le nord, ont deux fentes ou embrasures qui ont servi à employer, sans tuyau, des verres pour observer le passage des planètes dans le méridien; & du côté du nord, le passage des étoiles fixes au même méridien, au-dessus & au-dessous du Pôle, pour en conclure son élévation

fur notre horifon. Cette méridienne a été prolongée, par ordre du Roi Louis-le-Grand, du côté du midi, jufqu'aux Pyrénées, & du côté du nord, jufqu'à Dunkerque.

L'efcalier eft fort hardi, & la rampe de fer qui règne tout le long, eft d'un beau travail. Dans une des falles on confervoit un grand nombre de machines, la plupart inventées par des Membres de l'Académie Royale des Sciences, & d'autres par des externes. Parmi les premières, il y en a beaucoup de l'invention de *Claude Perrault*; elles ont été depuis tranfportées au cabinet du Jardin du Roi.

Louis le-Grand voulant faire honneur à fon ouvrage, alla à l'Obfervatoire avec toute la Cour le 21 Mai 1682. *Caffini, Picard* & *la Hire*, fuivirent toujours Sa Majefté, & lui expliquèrent la conftruction des différens inftrumens & leurs ufages pour différentes obfervations aftronomiques. Le Roi vit avec plaifir fur le pavé du premier étage de la tour occidentale, une carte géographique, ou planifphère terreftre, tracée avec toute la précifion poffible, par les Sieurs *Sedillau* & *Chafeiles*, fous la direction du Sieur *Caffini*. Ce planifphère qui a vingt-fept pieds de diamètre, a cela de remarquable, dit l'élégant Hiftorien (M. *de Fontenelles*) de l'Académie Royale des Sciences, qu'il a été, en quelque forte, prophétique; car il contenoit, fur de certaines conjectures du Sieur *Caffini*, des corrections anticipées & fort importantes, qui ont été juftifiées depuis par des obfervations inconteftables, faites fur les lieux par différens Aftronomes & Voyageurs.

Cette falle a été encore enrichie depuis d'un grand nombre de machines curieufes. On y a mis deux miroirs ardens, dont l'un a été fait par *Villette* de Lyon, & l'autre par *la Garoufte*, Gentilhomme de Saint-Ceré. Celui du premier fond le plomb dès qu'il eft expofé à fon foyer. Il fut fait à Paris en 1680, & a trente-quatre pouces de diamètre. *Villette* reçut un ordre de Louis XIV pour le faire tranfporter à S. Germain, où Sa Majefté en vit les effets avec tant de fatiffaction, qu'Elle lui fit donner cent piftoles pour avoir eu le plaifir de le voir, & ordonna qu'on lui payât le miroir, & qu'on le mît à l'Obfervatoire. Celui de *la Garoufte* eft plus grand, mais eft moins ardent.

On a donné à une autre falle le nom de la *Salle des Secrets*, parce qu'une perfonne, parlant tout bas près d'un des murs de cette Chambre, fe fait entendre à une autre qui eft près du mur oppofé, fans que ceux qui font au milieu de cette chambre, entendent rien de ce qu'ils fe difent. On peut

voir dans le Père *Kirker* en quoi consiste l'artifice de ces sortes de chambres parlantes, qui est aujourd'hui fort connu, étant produit par la courbure de la voûte.

Les caves dans lesquelles on descend par trois cent soixante marches, sont profondes, & l'escalier est en vis, & suspendu par le milieu où il est vuide. Ce vuide en manière de noyau perce toutes les voûtes, par le moyen des ouvertures rondes, d'environ trois pieds de diamètre. Les centres de ces ouvertures étant à-plomb sur le centre du vuide de l'escalier, forment une espèce de puits de vingt-huit toises de profondeur, du fond duquel on peut voir la lumière. On dit qu'il a été ainsi pratiqué exprès pour observer avec une lunette de cent soixante pieds que l'on avoit fait, en fixant l'objectif en haut, & l'oculaire & ses fils au fond de l'escalier. Mais l'impossibilité de conserver des instrumens & leurs fils, par la grande humidité qui règne dans ces souterrains, a fait abandonner ce projet.

Cette ouverture sert encore à observer les degrés d'accélération, de la chûte & descente des corps en l'air, pour les observations des baromètres, de plus de quatre-vingt pieds de longueur, tant avec le mercure seul, qu'avec l'eau seule, *&c.* On a pratiqué dans ces carrières des chambres pour éprouver si les grains & les fruits pourroient s'y conserver, & pour connoître les différentes qualités de l'air enfermé & de l'air libre. On y a fait aussi une infinité d'expériences, pour découvrir les divers effets que produisent les différens degrès de l'humide, du sec, du chaud & du froid : il y a des endroits dans ces caves où l'eau se pétrifie.

Une grande esplanade relevée en terrasse, règne au pourtour de ce bâtiment. On y voit un mât qui porte une lunette de trente-quatre pieds de longueur. Il y a quelques années, qu'on y voyoit encore une tour de charpente, haute de vingt toises, qui servoit aux observations qu'on ne pouvoit pas faire dans la maison, & qui avoit servi à élever les eaux de la machine de Marly, avant qu'on eût élevé la tour de pierre qui y est à présent.

Cet Observatoire royal est devenu un des plus célèbres de l'Univers, soit par les observations singulières, & les nouvelles découvertes qui ont été faites dans le Ciel par l'illustre *Jean-Dominique Cassini* & ses successeurs, soit par l'exactitude de sa position & la distribution de ses parties intérieures pour faciliter toutes les spéculations astronomiques. *Claude Perrault*, seul Auteur de cet édifice, & qui connoissoit parfaitement les loix de la convenance, si igno-

rées de la plûpart des Architectes, n'a voulu employer aucune décoration inutile, ni dans les façades, ni dans les croisées qui sont en plein ceintre. Celles du rez-de-chaussée sont à impostes, enfermées dans des renfoncemens dont la largeur est égale à l'ouverture des croisées du premier étage. Ces dernières sont ornées de bandeaux au lieu d'archivoltes & d'impostes, pour laisser à ce monument la majesté d'une architecture grave & imposante. L'entablement qui couronne la partie supérieure de cet édifice, est d'une expression corinthienne, dont on a supprimé les denticules & les modillons. Au-dessus de cet entablement règne une espèce d'attique sur lequel est posé un appui percé d'entrelas, servant de balustrade à la terrasse supérieure. Bien des gens n'ont pas approuvé ces deux parties élevées l'une au-dessus de l'autre, & dont l'effet, à la vérité, n'est pas heureux. On pourroit encore blâmer l'avant-corps du milieu de cette façade, qui a trop eu de saillie, & qui est trop étroite de proportion pour sa hauteur. La façade du côté du septentrion, est couronnée d'un fronton où sont les armes du Roi, seul ouvrage de sculpture que l'on voie dans ce monument, excepté les trophées astronomiques, placés dans l'avant-corps de la façade méridionale, représentée dans la figure, & qui étoient nécessaires pour annoncer, dès la principale entrée, le caractère & l'intention de ce bâtiment.

ŒUVRES PÉRIODIQUES COURANTES PENDANT CETTE ANNÉE 1777.

AFFICHES & ANNONCES, &c. pour la Province, *in*-4°. prix 7 liv. 10 sols, au Bureau, rue Thibautodé. M. l'Abbé *de Fontenay* continue cet ouvrage, qui a été long-temps rédigé par M. *de Querlon*.

AFFICHES & AVIS DIVERS (*pour Paris*), rédigées par M. l'Abbé *Aubert*, *in*-8°. prix 24 livres. Depuis l'institution du Journal de Paris, ou Poste du soir, on y ajoute une seconde feuille qui traite de littérature & de sciences. Le prix des deux ouvrages est de 48 livres.

AFFICHES imprimées en Province, & pour lesquelles on peut s'abonner à Paris.

AFFICHES de Lyon.
——————De Bordeaux.

AFFICHES de la haute & basse-Normandie.
——————De Marseille.
——————De Bretagne.
——————De l'Orléanois.
——————De la Rochelle.
——————De Picardie, Artois, Soissonnois & Pays-Bas François.
——————De la Ville d'Aix.
——————De la Lorraine & des Trois-Evêchés.
——————De la Ville & de la Province du Mans.
——————De Reims & Généralité de Champagne.
——————De la Touraine, de l'Anjou & du Maine.
——————De la Franche-Comté.
——————De la Ville & Bailliage de Sens.
——————De Poitou.
——————D'Angers.
——————De Montpellier.
——————De Meaux.
——————De Perpignan.

ANNÉE LITTÉRAIRE, (*l'*) composée ci-devant par M. *Fréron*, des Académies d'Angers, Montauban, *&c.* & aujourd'hui par MM. *Fréron* fils & l'Abbé *Grosier*, *in*-12. Les Ouvrages périodiques de M. Freron parurent pour la première fois en 1753, sous le titre d'*Opuscules*, en trois volumes, contenant des critiques de quelques ouvrages de littérature, la vie de la Fontaine, celle de Pope, & des poésies diverses, *les Lettres à Madame la Comtesse de* ***, sur quelques écrits modernes, un extrait du livre de l'Esprit des Loix, *&c. &c.* Après les opuscules, parurent les *lettres sur quelques écrits de ce temps*, treize volumes. En 1754, M. *Fréron* continua ses Lettres sous le titre plus simple d'*Année Littéraire.* La première année ne contient que sept volumes. Toutes celles qui ont suivi depuis, jusqu'à son décès, en forment huit chacune, & la collection actuelle est au moins de cent soixante volumes. L'abonnement est de 24 livres pour Paris, & de 32 livres, franc de port, pour la Province.

BIBLIOTHÉQUE UNIVERSELLE *des Romans*, rédigée par M. *de Bastide* en 1775, seize volumes *in*-12. A Paris 24 livres, en Province 32 liv.

CATALOGUE HEBDOMADAIRE *des livres nouveaux*,

tant nationnaux qu'étrangers; feuille *in*-8°. qui se distribue tous les samedis de chaque semaine, 6 liv. 12 sols pour l'année.

Cette petite feuille, commencée en 1763 par *Desspilly*, Libraire, ne contient que les titres & le prix des livres nouveaux. Elle convient particulièrement aux Libraires, aux Bibliothécaires & à ceux qui desirent savoir dans le moment ce qui sort de l'impression.

COURIER D'AVIGNON, (*le*) prix 18 liv.

ESPAGNE (*l'*) LITTÉRAIRE, commencé en Janvier 1774, vingt-quatre cahiers par an. 18 livres pour Paris, & 24 livres pour la Province.

GAZETTE DE FRANCE. Le prix en caractère ordinaire est de 12 livres. En gros caractères, 24 livres. Il paroît deux feuilles par semaine, le lundi & le vendredi. *Théophraste Renaudot*, Médecin de Loudun, établi à Paris vers l'an 1623, ramassoit de tous côtés des nouvelles pour amuser ses malades. Considérant que s'il donnoit au public des feuilles volantes qui contiendroient les nouvelles de diverses Pays, il se feroit un revenu considérable, il demanda à Louis XIII le privilège de la Gazette de France; il l'obtint en 1632, & Louis XIV le confirma dans la suite. Il y avoit déjà long-temps que de pareilles feuilles avoient été imaginées à Venise: on payoit, pour les lire, *una gazetta*, petite pièce de monnoie, d'où est venu le mot *Gazette*. La Gazette de France a donc toujours été continuée depuis 1632, & le recueil compose actuellement plus de cent quarante volumes *in*-4°. On a fait en 1769, un *abrégé alphabétique* de cette Gazette, en trois volumes *in*-4°. où l'on trouve un grand nombre d'anecdotes & de recherches curieuses pour beaucoup de familles de France, soit par les faits militaires, par les graces de la Cour, & par les autres espèces de distinctions. L'index des noms François qui se distribue tous les ans dans le mois de Janvier avec la Table des matières de la Gazette, rendra très-aisée la continuation de l'abrégé alphabétique.

GAZETTE DE SANTÉ, contenant les nouvelles découvertes sur les moyens de se bien porter, & de guérir quand on est malade, *in*-4°. une feuille tous les jeudis de chaque semaine, commencée par M. *Gardane*, en Juillet 1773,

jusqu'en Août 1776, & à cette époque, continuée par une société de Médecins, paroît tous les jeudis. Prix 9 livres 12 sols. A Paris, chez *Ruault.*

Cette feuille intéressante par les matières qui y sont traitées, se continue avec succès. On y trouve tout ce qui a rapport aux maladies des hommes & des animaux, des recettes contre les différens maux qui affligent l'humanité, des dissertations choisies & précises sur les opérations chirurgicales ; en un mot, elle est à la portée des Habitans de la Ville & de la campagne, qui s'intéressent à la santé des hommes.

GAZETTE DES TRIBUNAUX, feuille *in*-8°. commencée en 1775 par M. *Mars*, ancien Avocat au Conseil. Prix 15 livres.

Gazettes étrangères.

Amsterdam, deux fois par semaine, lundi & vendredi. Pour Paris 48 livres, & 36 livres pour la Province.

Clèves, dite *Courier du Bas-Rhin*, lundi & jeudi. Pour Paris & la Province 42 livres.

Altona, mardi & samedi.
Bruxelles, jeudi & Dimanche.
Cologne, mardi & samedi.
COURIER *de l'Europe*, imprimée à Londres, commencée en Mai 1776, paroît deux fois par semaine, une feuille *in*-4°. Le prix est de 48 liv.
Deux-Ponts, lundi & jeudi.
La Haye, lundi, vendredi & samedi.
Leyde, mardi & samedi.
Utrecht, lundi & vendredi.

} Pour Paris & la Province 36 liv.

JOURNAUX.

JOURNAL ANGLOIS, vingt-quatre cahiers par an. A Paris & en Province 24 livres, commencé au mois d'Octobre 1775.

JOURNAL DE LECTURE chez *Pierres.*

JOURNAL d'ÉDUCATION par M. *Leroux*, Maître-ès-Arts & de pension de l'Université.

Ce journal ne peut mieux être confié qu'aux soins de quiconque fera profession de l'éducation; mais on reprochera toujours les petits moyens, & l'égoïsme continuel & fastidieux qui regneront dans un ouvrage de cette nature, lorsque l'Auteur en emploiera les deux tiers à faire l'éloge de son pensionnat qu'il regardera comme l'unique; & l'autre tiers, à ne donner que des choses *de couleur de gens nouvellement arrivés*, comme celle du *chat* qui couvre les épaules de nos petites-maîtresses d'aujourd'hui. Nous prions le Lecteur de nous passer cette expression, elle est de mode; d'ailleurs il seroit bien à souhaiter que ce Journal ne fût confié qu'à la Compagnie entière des Maîtres-ès-Arts & de pension de l'Université; assurément elle ne publieroit que des morceaux bien digérés, bien examinés, dignes enfin de servir de modèle à tous les Instituteurs de l'un & de l'autre sexe.

JOURNAL DE MEDECINE, CHIRURGIE, PHARMACIE, &c. trois volumes par an, comprenant chacun dix-huit cahiers *in*-12. Pour Paris 14 livres 8 sols, & 18 livres pour la Province. M. *de Gratz* est le premier Auteur de ce Journal, qui parut chez Barbou au mois de Juillet 1754, sous le titre de *Recueil périodique d'observations de Médecine, Chirurgie, Pharmacie*, &c. L'année suivante il passa entre les mains de M. *Vandermonde*, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris. Ensuite M. *Roux* l'a donné sous le titre indiqué ci-dessus. On y insère les découvertes, les lettres, les mémoires, les détails des maladies & cures singulières; enfin toutes les pièces qui tendent directement aux progrès de la Médecine, de la Chirurgie & de la Pharmacie. Ce dernier Auteur est mort en 1776, & MM. *Bacher* & *Dumangin*, Médecins de la Faculté, le continuent.

JOURNAL DE PARIS, ou *Poste du soir*, 24 liv. par an. Ce journal a paru le premier Janvier 1777. C'est une demi-feuille qui se distribue tous les jours. Petit *in*-4°. chez *Quillau*.

JOURNAL DE PHYSIQUE, dédié à M. le Comte d'Artois, *in*-4°. avec figures. A Paris 24 livres, & 30 liv. en Province, chez *Ruault*.

M. l'Abbé *Rozier* a repris en Juillet 1771, cette collection précieuse, commencée quelques années auparavant par M. *Gauthier Dagoty*. Les dix-huit premiers mois que M. *Rozier* a fait paroître, sont sous le format *in*-12. Au mois de Jan-

vier 1773, il l'a changé en *in*-4°. Le Rédacteur fait réimprimer actuellement ces mêmes dix-huit mois sous le format *in*-4°.

JOURNAL DE POLITIQUE ET DE LITTÉRATURE, contenant les principaux événemens de toutes les Cours, les nouvelles de la République des Lettres, les causes célèbres, la notice des Arrêts, Edits, *&c. &c. in*-8°.

Ce journal qui a commencé le 25 Octobre 1774, réunit *l'Avant-Coureur* & *la Gazette de Littérature, des Sciences & des Arts*, qui paroissoient seuls avant l'acquisition des privilèges de ces deux feuilles périodiques.

Il paroît les 5, 15 & 25 de chaque mois, & le prix, franc de port, est de 18 liv. L'Auteur est M. de LA HARPE de l'Académie Françoise; il a succédé à M. Linguet.

JOURNAL DES BEAUX ARTS ET DES SCIENCES, *in*-12. douze volumes par an; 10 livres pour Paris, 13 livres 12 sols pour la Province, franc de port. Chez Moutard, Libraire. Cet écrit périodique a commencé en 1701, avec le titre de *Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des Beaux Arts*, ou *Journal de Trévoux*. Plusieurs savans Jésuites l'ont enrichi de dissertations intéressantes & d'extraits recherchés par la justesse de la critique. M. l'Abbé *Aubert*, Professeur au Collège Royal, l'a continué avec succès, jusqu'à la fin de 1773, qu'il en a cédé le privilège à M. *Castilhon*, ci-devant Auteur du Journal encyclopédique.

JOURNAL DES CAUSES *célèbres & intéressantes*, douze volumes *in*-12 par an. A Paris 18 livres, & pour la Province 24 livres.

JOURNAL DES DAMES, douze cahiers *in*-12, pour Paris 12 livres, & 15 livres pour la Province. Cet écrit périodique, où l'on rend compte de tout ce qui est fait par les Dames & pour les Dames, a été commencé par Madame *de Maisonneuve*, & a paru, pour la première fois, au mois de Juillet 1764. Il a été continué par M. *Mathon de la Cour*, jusqu'en 1768 qu'il a cessé de paroître. Madame la Baronne de *Princern* (à présent Madame de *Montenclos*) l'a repris en 1774, & l'a dédié à la Reine. M. *Mercier* a traité avec cette Dame du privilège de ce journal, & l'a continué près de trois ans; & aujourd'hui il est entre les mains de M. *Dorat*.

JOURNAL DES SAVANS, *in*-4°. & *in*-12. 14 volumes par an, 16 livres 14 sols pour Paris, & pour la Province 20 livres 4 sols.

M. *de Sallo*, Conseiller au Parlement, fut le créateur de cet ouvrage : il en publia les premières feuilles en 1665, sous le nom d'*Hérouville*, l'un de ses Domestiques. Le projet de M. *de Sallo* étoit de faire connoître au Public tous les livres nouveaux, & d'en indiquer l'usage aux Gens de Lettres; mais ce plan lui paroissant trop vaste pour un seul homme, il s'associa MM. *Chapelain* & *Gomberville*, & les Abbés *Bourgeys* & *Gallois*, tous quatre de l'Académie Françoise. Le Journal des Savans fut d'abord reçu avec applaudissement; mais quelques railleries vives & amères contre des Ecrivains médiocres, le firent supprimer presque dans sa naissance. L'année suivante, l'Abbé *Gallois* le reprit à la sollicitation de M. Colbert, & le continua jusqu'en 1674. Il eut pour successeur l'Abbé *Delaroque*, homme d'une littérature bornée, sans esprit & sans goût. Ce dernier fut heureusement remplacé par le Président *Cousin*, de l'Académie Françoise. Secondé par M. *de Regis* dans les matières de Physique, M. *Cousin* augmenta le mérite & la réputation de son Journal. Il le fit avec succès jusqu'en 1702, temps auquel M. l'Abbé *Bignon* en confia l'exécution à une Compagnie de Savans. M. *Dupin* pour la Théologie, *Rassicod* pour la Jurisprudence, *de Fontenelle* pour les Mathématiques, *de Vertot* pour l'Histoire. Depuis 1718, ce Journal s'est toujours distribué par cahiers, & ce n'est que depuis 1724, que la distribution s'est faite par mois. En 1732, M *Bignon* choisit l'Abbé *des Fontaines* pour en être le Rédacteur. On a fait depuis 1750 des tables utiles pour les Gens de Lettres.

JOURNAL DES THÉATRES par M. *le Fuel de Méricourt*, commencé au mois d'Avril 1776 ; il n'existe de ce Rédacteur que 14 numéros, composés la plûpart par des Gens de Lettres très-connus. Il est continué par une autre Société moins brillante.

Le prix est de 18 livres pour Paris, & de 24 livres pour la Province.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, ou Bibliothèque raisonnée des sciences ecclésiastiques, par M. l'Abbé *Dinouart*, *in*-12. 14 cahiers par an. Pour Paris 9 livres 16 sols, & 14 livres pour la Province. Ce Journal a commencé au mois d'Octobre 1760. La collection complette forme aujourd'hui

plus de cent soixante volumes, & chaque volume est formé de trois Journaux. En 1754, l'Abbé *Joannet*, ex-Jésuite, avoit entrepris un ouvrage à peu près semblable, sous le titre de *lettres sur les ouvrages & œuvres de piété*, connu sous le nom de *Journal chrétien*. Le Public paroissant peu satisfait du travail de l'Auteur, il le cessa avec l'année 1764.

JOURNAL FRANÇOIS, par MM. *Clément* & *Palissot*, deux cahiers par mois, prix 24 livres, chez *Moutard*, commencé en 1777.

JOURNAL HISTORIQUE, dit *de Verdun*, ou suite de la clef sur les matières du temps, contenant quelques nouvelles de littérature & autres remarques curieuses, 14 cahiers par an, *in*-8°. Pour Paris 8 livres 8 sols, & 12 livres 12 sols pour la Province. Ce Journal a commencé au mois de Juillet 1704, & n'a jamais été interrompu; avantage que n'ont point la plûpart des autres ouvrages périodiques, qui ont souffert de temps en temps quelques révolutions. La collection actuelle monte à plus de cent vingt volumes; il y a de plus un supplément historique & politique, qui remonte jusqu'à la paix de Riswik, & une table des matières du Journal & du Supplément depuis 1697, jusques & compris 1756, en 9 volumes *in*-8°. Quoique ce Journal vienne d'être supprimé, nous l'annonçons toutefois, parce que l'on espère qu'il pourra reprendre.

JOURNAL HISTORIQUE ET POLITIQUE des principaux événemens des différentes Cours de l'Europe, format *in*-12. 36 cahiers par an. A Paris & en Province 18 livres. Ce Journal a commencé de paroître au mois d'Octobre 1772.

MERCURE DE FRANCE, 16 volumes *in*-12. par an, 24 livres pour Paris, & 32 livres pour la Province.

Ce fut sous le règne de Henri IV, en 1605, que ce recueil commença de paroître sous le titre de *Mercure françois*. *Jean Richer*, Libraire de Paris, & *Etienne Richer* son frère, le composèrent depuis cette époque, jusqu'en 1635, de toutes les pièces rares & des relations qui parurent, non seulement en France, mais encore dans toute l'Europe & dans les autres parties du monde, tant sur les affaires d'Etat, que sur celles des Particuliers. *Théophraste Renaudot* continua la rédaction de cet ouvrage depuis 1635 jusqu'en 1644. *Fuselier* & *la Bruère* le firent conjointement jusqu'à 1672,

que *Jean Doneau*, Sieur *de Visé*, lui donna le titre de *Mercure galant*. A la mort de ce dernier, arrivée en 1710, *Dufrény* obtint le privilège du Mercure, qu'il appelloit le *Garde-Meuble* du Parnasse. M. *le Febvre*, en continuant cet ouvrage, changea son titre en celui de *Mercure de France*; il y a travaillé depuis Mai 1714, jusqu'en Octobre 1716; ensuite l'Abbé *Buchet* le fit sous le titre de *nouveau Mercure*: on a de lui quarante-trois volumes, jusqu'en Mai 1721, inclusivement. M. *de la Roque* en ayant alors obtenu le privilège, en récompense d'une jambe emportée dans une bataille, lui rendit le titre de *Mercure de France* qu'il a toujours gardé depuis, & il lui donna la forme qu'on lui voit. Il a passé ensuite par les mains de Gens de Lettres, très-connus par leurs talens & leur goût pour la Littérature; & M. Lacombe (Libraire) en possède aujourd'hui le privilège. La collection de ce Recueil monte aujourd'hui à près de mille volumes.

NATURE (*la*) considérée sous ses différens aspects, par M. *Buc'hoz*, *in*-12, 52 feuilles par an; pour Paris & pour la Province 12 livres.

Ouvrage commencé au mois d'Août 1768, format *in*-8°. sous le titre de *Lettres sur la méthode de s'enrichir promptement, & de conserver sa santé par la culture des végétaux.* En 1769, on y ajouta une autre feuille aussi périodique, intitulée: *Lettres sur les avantages que la société humaine peut retirer des végétaux.* En 1770, on y en joignit encore une autre: *Lettres hebdomadaires sur l'utilité des minéraux.* Le tout a été fondu en 1771 dans un seul & même titre, qui est celui de la *nature considérée*, &c. La collection complette *in*-8°. & *in*-12. monte à quarante volumes.

SPECTATEUR (*le*) FRANÇOIS, 15 cahiers *in*-12 par an. A Paris 9 livres; pour la Province 12 livres.

TABLE GÉNÉRALE DES JOURNAUX anciens & modernes, 12 vol. *in*-12. A Paris 24 livres, en Province 30 livres.

Ouvrages périodiques étrangers.

JOURNAL ENCYCLOPÉDIQUE, 24 volumes *in*-12. par an. 33 livres 12 sols, franc de port, commencé en Mai 1754.

GAZETTE

JOURNAL POLITIQUE, deux cachiers *in*-12 par mois, & quatre de supplément, franc de port, 18 livres.

GAZETTE SALUTAIRE, une feuille par semaine, franche de port, 9 livres.

GAZETTE UNIVERSELLE de Littérature, *in*-4°., prix 18 livres.

L'ESPRIT DES JOURNAUX FRANÇOIS & ÉTRANGERS, dédié à S. A. R. M. le Duc *Charles de Lorraine & de Bar*, &c. par une société de Gens de Lettres, 27 livres pour Paris, & 33 livres pour la Province, douze volumes *in*-12, commencé en 1772.

OFFICIALITÉ DE PARIS. Ce Tribunal connoît des oppositions aux publications des bans de mariages & de célébration d'iceux, & nullités des mariages; des droits & honoraires des Curés ou Ecclésiastiques, des matières purement personnelles entre Ecclésiastiques, ou quand le Défendeur est Ecclésiastique; des causes entre Laïques, quand il s'agit des dîmes au pétitoire; de l'hérésie, de la simonie, & autres matières énoncées dans le Traité par *Decombe*. Appellations interjettées des Sentences rendues par les Officiers des Evêques suffragans. *Ressort*, Archevêché de Paris, Evêché de Chartres, Meaux, Orléans & Blois. *Appel* au Parlement. cette Jurisdiction est composée d'un Official, d'un Vice-Gérent, d'un Promoteur, d'un Vice-Promoteur, d'un Greffier pour les Audiences, d'un autre Greffier pour les Insinuations, de quatre Procureurs au Châtelet, & de trois Huissiers-Appariteurs.

Les Audiences pour les causes en l'Officialité ordinaire, se tiennent le mercredi & le samedi à dix heures du matin, & pour celles de l'Officialité métropolitaine, les mêmes jours à deux heures de relevée.

OISELEURS. Ce sont ceux qui ont le droit de faire des cages, filets, volières, & le commerce de toutes sortes d'oiseaux. Les Statuts & Réglemens ont été donnés à cette Communauté de toute antiquité, par les Officiers des Eaux & Forêts de Paris, & ceux dont ils se servent aujourd'hui, leur furent délivrés en 1647, par le Greffier de cette Jurisdiction, comme extraits des anciens, par lesquels il est dit que tout Marchand forain qui apporte des oiseaux à

Paris, ne peut les mettre en vente, qu'il ne les ait exposés depuis dix heures jusqu'à midi, sur la pierre de marbre du Palais, aux jours d'entrée du Parlement, ce dont il est tenu de prendre certificats des Officiers des Eaux & Forêts, & qu'après que les Gouverneurs des volières du Roi, avertis par les Jurés, ont dit & déclaré que les volières en sont suffisamment remplies, les Maîtres Oiseleurs ayant refusé de leur acheter, il leur est loisible alors de les vendre à qui bon leur semble. Nul ne peut faire trafic d'oiseaux de chant, de plaisir, ou de chasse, qu'il ne soit Maître de la Communauté, où les fils de Maître ont seuls le droit d'être admis pour la somme de 600 livres. Patron S. Jean; Bureau, rue de la Pelleterie.

OLINVILLE, Hameau le plus remarquable de la Paroisse de Bruyères-le-Châtel, situé entre cette dernière & Arpajon, à moitié chemin sur la hauteur. La vue de ce lieu est très-belle du côté du midi. Henri III à qui appartenoit cette Terre, y venoit souvent résider. Le Château est quarré & environné de fossés pleins d'eau, avec une tour ronde à chaque coin. Il est embelli de terrasses, balustrades, &c. Le principal corps est du temps d'Henri III : on y a fait des changemens depuis. Le Sieur de *Rochefort* dit dans ses Mémoires que ce fut en ce lieu qu'il vint au monde.

OLON. (*Saint*). C'étoit autrefois un Château de la Paroisse de Brunoy, sur le bord de la rivière d'Hières. La Chapelle de S. Olon, dit l'Abbé Chastelain, a donné le nom à la Maison; « elle est gothique, mais avec un lambris peint » & doré, & des colonnes de marbre à l'Autel. S. Olon, » c'est S. Odile ou Odilon, Abbé de Cluny. Le jardin de » S. Olon a de très-belles palissades, un petit canal & une » grotte à l'antique. Il y a sur la porte:

Cuncta rident, domus, hortus, aquæ simul atque Patronus.

Si ce lieu a été véritablement connu sous le nom de Saint-Olon, il ne l'est plus que sous celui de *Soulin* ou *Soüin*. Plus haut est un petit lieu appellé Tifaine.

OPÉRA, *rue S. Honoré*. On représente ordinairement sur ce Théâtre, les dimanche, mardi & vendredi, & le jeudi depuis la S. Martin jusqu'à la clôture. *Voy.* ACADÉMIE DE MUSIQUE, ACADÉMIE DE DANSE & SPECTACLES.

Quoique les Académies royales de Musique & de Danse ne soient guère établies que pour former ceux qui se destinent,

à *l'Opéra*; on peut néanmoins, sans avoir cet état en vue, & seulement pour se perfectionner dans la danse & dans le chant, pour sa propre satisfaction, ou pour les enseigner aux autres, prendre dans ces Académies sur ces deux Arts, d'excellentes leçons de principe & de goût.

On entroit ci-devant à ce Spectacle par un cul-de-sac nommé *de l'Opéra*, mais dont le nom ancien a été altéré, défiguré ou changé dans les nomenclatures. Sur le plan de Boisseau, on l'indique sous le nom de *Cour au Ris*, & sur celui de Gomboust *Cour Auri*; de Chuyes l'appelle *Cour du Roi*; Langlois, dans ses *rues de Paris* & son *Guide Parisien*, *Courtavoie* & *Cour Savoie*; Sauval écrit *la Cour Oris*, & croit que ce nom peut venir de Pierre d'*Oris*, Général des Finances sous Louis XI. Je pense que ce nom est celui d'un Particulier nommé *Orri*, qui vivoit cent ans avant l'époque donnée par Sauval; car le censier de l'Evêché de 1372, fait mention de la ruelle de la *Court Orry*.

Il vient de paroître pendant cette année 1776, un Arrêt du Conseil, portant réglement pour la Police intérieure de l'Opéra : il est composé de 52 articles, dont voici les plus essentiels.

Le Roi confie une autorité absolue à l'administration & le pouvoir de punir la désobéissance, par des amendes, & même par un congé, suivant les cas, sauf à rendre compte des griefs les plus sérieux au Secrétaire d'Etat, ayant le département de Paris. Par l'article 26 même, le Roi décide que » les » Sujets qui étant encore en état de servir, quitteront par » humeur ou sur des prétextes frivoles, seront, conformé- » ment aux décisions ci-devant données à ce sujet, non » seulement exclus de la pension de retraite, encore qu'ils » eussent le temps prescrit par les Réglemens, mais ils per- » dront aussi toutes celles qu'ils auroient pu obtenir de Sa » Majesté, sur quelques parties qu'elles soient assignées : » comme aussi ils seront incontinent rayés des états de la » Musique de Sa Majesté, qui, en accordant des graces aux » talens supérieurs, a principalement en vue d'exciter leur » émulation pour le service & l'amusement du Public. *

---

* Quoique cette disposition ne soit pas nouvelle, nous savons qu'elle paroît rigoureuse; cependant au fond elle ne peut effrayer que les Sujets de mauvaise volonté. S'il est juste de récompenser le zèle, il ne l'est pas moins de contenir ceux qui seroient tentés de manquer légérement au service public; mais on doit observer que, malgré la confiance du Roi,

Sous l'ancienne administration, il y avoit des appointemens fixes pour les Acteurs, & l'on récompensoit le travail & les talens par des gratifications arbitraires, que l'adresse ou la protection pouvoient surprendre au préjudice du mérite. La nouvelle s'est garantie de ce piège. Les appointemens fonciers sont fixés; mais au lieu des distributions manuelles, on établit des *feux*, espèce de dénomination qui désigne dix représentations auxquelles un Sujet aura concouru. Dans le chant & dans la danse, il y aura trois classes, ou trois hiérarchies de Sujets, dont l'élévation sera fixée par les talens ou l'ancienneté. Dans le chant, les *feux* pour la première classe, seront de 500 livres. Pour la seconde de 400 livres. Pour la troisième de 200 livres. Chez lés Danseurs, la division est la même, mais la quotité du *feu* est moindre : il sera pour la première classe de 200 livres, pour la seconde de 120 livres, & pour la troisième de 60 liv.

Cependant S. M. ne voulant rien changer au sort des Sujets actuellement en possession de l'Opéra, veut que s'ils n'ont pu, faute de rôles à eux distribués, atteindre à un nombre de *feux*, égal au moins aux gratifications dont ils jouissent, il leur soit tenu compte du surplus.

Autant l'administration se montrera ferme & bienfaisante envers les Sujets de l'Académie, autant elle se piquera d'honnêteté & de reconnoissance envers les Auteurs. On ne leur attribuoit ci-devant que 100 livres par représentation, & l'impression du poëme appartenoit à l'Académie. Désormais il leur sera compté, pour chacune des vingt premières représentations, 200 livres; pour les dix suivantes, 150 livres, & pour chacune des autres, jusques & compris la quarantième, 100 livres pour un ouvrage qui remplira la durée du spectacle. Quant aux Poëmes en un acte, les mêmes époques produiront 80, 60 & 50 livres. L'édition du Poëme appartiendra à l'Auteur, sous la réserve de cinq cents exemplaires, qu'il sera tenu de donner à l'administration, & à la charge d'employer l'Imprimeur de l'Académie (de Musique) *&c.*

Enfin l'administration portant sa gratitude jusqu'à l'avenir, le Roi assure aux Auteurs ou Musiciens, qui auront fourni

---

pour l'administration, S. M. n'a pas laissé cette peine à sa décision. Les Sujets sont par-là à l'abri des allarmes que pourroit leur causer l'humeur où la précipitation des Administrateurs.

trois grands ouvrages restés au théâtre, 1000 livres de pension viagère; 1500 livres pour quatre, 2000 livres pour cinq, & 3000 livres pour six; espèce de récompense où la noblesse est jointe à l'utilité.

Le Lecteur aura peut-être été frappé de l'espèce d'infériorité qui semble établie ici entre la *danse* & le *chant*, par la valeur des *feux*. On nous assure même qu'il en a résulté un grand scandale dans le sein de l'*Académie*, & que nos *Bathilles* modernes ont prétendu qu'ils devoient être au moins sur la même ligne que les *Amphions*. » Nous nous » garderons bien, dit l'Auteur du Journal politique, » *année 1776*, n°. *13*, *5 Mai*, de rien hasarder qui puisse » paroître tendre à décider cette importante question; mais » nous oserons observer que cette inégalité apparente, pour- » roit au fond être fort juste, & qu'elle n'établit pas entre » ces deux Arts une gradation humiliante. Les premiers » Sujets de la danse pouvant paroître dans tous les Opéras, » il leur sera aisé de parvenir à un nombre de *feux* beaucoup » plus considérable que ceux du chant, qui ne sont pas maîtres » de s'y procurer des rôles. Les premiers placés dans les cent » soixante représentations, ou à peu près, qui se donnent » dans l'année, peuvent jouir d'un sort extraordinaire de » 3200 livres, tandis que la gratification qui leur étoit ac- » cordée annuellement depuis 1772, n'étoit que de 1100 » livres (avant cette époque, elle n'étoit même que de 500 » livres) quand ils ne paroîtroient que soixante fois, ils » auroient encore gagné au changement. Sans l'inégalité ap- » parente par laquelle on balance les distributions entre ces » deux ordres de l'empire harmonique, on donneroit une » préférence trop marquée à ceux qui parlent aux yeux, sur » leurs rivaux qui flattent l'oreille; & les jambes à l'Opéra » seroient plus fructueuses que les gosiers; ce qui ne seroit ni » juste, ni décent.

OPÉRA COMIQUE, *Voy*. SPECTACLES.

OPPORTUNE. (*Eglise royale, collégiale & paroissiale de Sainte*) Cette Eglise a donné le nom au quartier qui n'est pas d'une grande étendue. Elle est fort ancienne, & ne fut dans ses commencemens que la Chapelle d'un Hermitage qu'on nommoit *Notre-Dame-des-Bois*, parce qu'elle étoit située à l'entrée d'un bois qui s'étendoit en largeur depuis cet hermitage jusqu'au pied de Montmartre; & en longueur, depuis le pont Perrin, qui étoit vers la porte S. An-

toine, jusqu'aux environs de Chaillot. Les miracles que Dieu y opéroit, rendirent cette Chapelle fameuse, & y attirèrent des Pélerins qui y venoient en foule de toutes parts. Vers l'an 853, les incursions & les ravages des Normands obligèrent Hildebrand, Evêque de Séez, de se retirer, & de demander à Charles-le-Chauve un lieu de sûreté pour son Clergé & pour les Reliques de Sainte Opportune, fille du Comte d'Hiême, morte Abbesse d'Almenêche, dans une grande réputation de Sainteté. Louis, Roi de Germanie, & frère de Charles-le-Chauve, lui donna la Terre de Mouci-le-Neuf, auprès de Senlis, mais dans le Diocèse de Paris, où le corps de la Sainte fut déposé, & où Hildebrand se retira avec une partie de son Clergé. Ces Reliques furent transportées quelque temps après au Château de Senlis. Charles-le-Chauve ne les croyant pas encore hors d'insulte, donna à Hildebrand l'Hermitage de Notre-Dame-des-Bois-les-Paris. Ce Prélat devenu Recteur de cette Chapelle, & d'un Hospice qu'il fit bâtir, s'y établit avec quatre de ses Chanoines, pour y célébrer l'Office Divin. Il y fit apporter en même temps les Reliques de Sainte Opportune. La dévotion à cette Chapelle, & les offrandes augmentant tous les jours, l'on bâtit une Eglise attenant ladite Chapelle, dont la nef reste encore, mais dont le Chœur fut démoli en 1154. Les troubles qui agitoient la France étant cessés, le corps de Sainte Opportune fut rapporté à Mouci-le-Neuf, & de-là à Almenêche; mais Hildebrand en retint pour l'Eglise de Notre-Dame-des-Bois, une portion qu'il fit mettre dans une Châsse dorée, qu'on nomme la Châsse de Sainte Opportune. Dans les processions générales qu'on fait à Paris dans les calamités publiques, on la porte à côté de celle de S. Honoré. Il retint aussi une des côtes de cette Sainte qu'il fit enchâsser à part dans un Reliquaire d'argent doré. Ce fut à cause de ces Reliques que cette Eglise changea de nom, pour prendre celui de Sainte Opportune, & que Notre-Dame-des-Bois en devint seulement une Chapelle. On prétend qu'il s'y fit beaucoup de miracles. On raconte, entr'autres, la guérison d'un homme de condition, nommé *Adalard*, qui avoit été privé pendant trente ans de l'usage de ses jambes, sans qu'aucun remède eût pu le faire marcher, *&c.*

Louis, Roi de Germanie, ayant été, dit-on, témoin de ce miracle, donna le pré des Porcherons & Champeaux, où les petits champs situés auprès de la porte de Paris, au Recteur & aux quatre Chanoines, qui jusqu'alors n'avoient subsisté que des offrandes des Fidèles. Louis VII donna en

1154, à cette Eglise Seigneurie, censive, justice, voierie & police dans toute l'étendue desdits près & marêts situés sous Montmartre, & des petits champs situés auprès de la porte de Paris. Ce fut aussi en cette même année que le Chœur de l'Eglise qu'Hildebrand avoit fait bâtir, fut démoli & rebâti.

L'an 1225 furent terminés plusieurs différends qui s'étoient élevés au sujet de l'Eglise de Sainte Opportune. La collation des Bénéfices de cette Eglise appartenoit originairement, suivant le droit commun, à l'Evêque de Paris; mais comme il y eut quelque différend entre le Prélat & le Chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois, l'Evêque lui céda son droit; & parce que le Chapitre de S. Germain & celui de Sainte Opportune étoient divisés depuis long-temps pour des prétentions réciproques de droits honorifiques & temporels, l'Evêque de Paris, pour donner la paix à ces deux Chapitres, renonça à ses propres droits, afin de terminer toutes leurs contestations, & les obligea de passer une transaction par laquelle ils convinrent, 1°. que la Cure seroit annexée à une Prébende indiquée par l'acte, & qu'ainsi celui qui jouiroit à l'avenir de cette Prébende, seroit Curé ou Chefcier. 2°. Qu'à chacune des trois autres Prébendes, on attacheroit trois vicaireries pour un Prêtre, un Diacre & un sous-Diacre qui seroient amovibles, & auxquels on paieroit à chacun 4 liv. par an. 3°. Que si un Chanoine vouloit assister aux heures canoniales, & faire l'office de son Vicaire, il seroit dispensé d'en avoir un, jouiroit de la même rétribution, &c. Cette transaction faite au mois de Mars 1225, & ratifiée par Guillaume, Evêque de Paris, au mois de Janvier 1247, nous donne l'époque de la Cure fixe & immuable de Sainte Opportune.

En 1253, *Renauld de Corbeil*, par ses Lett. pat. en forme de réglement, divisa chaque Prébende en deux; mais il fut accordé que cette division n'auroit lieu qu'après le décès des Chanoines alors existans & même d'un Ecclésiastique nommé & reçu pour remplir le premier Canonicat vacant. La Prébende à laquelle la Cure fut annexée, fut comprise dans cette division qui devoit former huit Canonicats, le Chefcier compris. Il fut aussi statué que chaque Chanoine résideroit personnellement pendant six mois, à moins qu'il n'y eût un empêchement légitime, & pendant les six autres mois, par un Vicaire institué à cet effet. Outre ces seize Bénéficiers, il y a encore dans cette Eglise une semi-Prébende, dont l'origine est inconnue. On convint encore que la collation

des nouveaux Canonicats appartiendroit comme celle des anciens, au Chapitre de S. Germain-l'Auxerrois. Le semi-Prébendé n'a point de place au Chapitre.

En 1374, *Hugues de Chateau-Girard*, Chefcier-Curé de cette Eglise, obtint de *Jean Dupin*, Abbé de Clugny, le bras droit de Sainte Opportune, & cette Relique fut apportée processionnellement depuis le Palais de S. Paul jusqu'à cette Eglise, avec grand luminaire & grande suite de peuple, à la tête duquel étoit le Roi Charles V & toute sa Cour. Dès-lors il fut ordonné que l'on feroit tous les ans, le premier Dimanche d'après les Rois, jour de cette translation, l'Office double de Sainte Opportune, & que l'Office du Dimanche seroit remis à un autre jour.

Jusqu'en l'an 1483, ce fut l'Autel de S. Louis qui servit de Chapelle de Paroisse; mais cette année-là on la transporta au lieu & place de l'Auditoire du Bailliage de cette Eglise; & de trois maisons joignantes qui furent abattues pour agrandir la nef, afin qu'on y pût faire le service de la Paroisse. L'Auditoire fut pour lors transféré aux Porcherons, dans la maison seigneuriale qui subsiste encore.

Lorsqu'en 1569 on exécuta *Philippe Gatine*, pour cause de Calvinisme, il fut ordonné qu'on prendroit sur ses biens une somme pour être employée à faire à perpétuité le Service du Saint Sacrement dans l'Eglise de Sainte Opportune, qui étoit la Paroisse de ce Calviniste. Depuis ce temps-là on a fait réguliérement ce Service le jeudi de chaque semaine, & l'on expose ce jour-là le Saint Sacrement.

L'Empereur Charles-quint, passant par Paris, sous le règne de François I, visita l'Eglise de Sainte Opportune, où l'on voit encore aujourd'hui un candelabre de bronze à dix-huit branches, qui est un de ses présens, & une preuve de la dévotion de cet Empereur à Sainte Opportune.

Dans la Chapelle de *Notre-Dame-des-Bois*, est la sépulture des *Perrot*, à commencer par *Mlle Perrot*, qui mourut le 16 Février 1515.

Dans cette Eglise fut aussi inhumé *François Conan*, Maître des Requêtes & savant Jurisconsulte. Il avoit épousé *Jeanne Hennequin*, de laquelle il laissa des enfans, & mourut au mois de Septembre 1551, âgé de quarante-trois ou quarante-quatre ans. *Jeanne Hennequin sa femme* fut une espèce d'Artémise que rien ne put consoler de la perte de son mari. Elle lui érigea un buste, & fit graver sur sa tombe l'épitaphe suivante, dans laquelle on trouvera beaucoup plus de latinité que de Christianisme.

Uxor mæsta sui dùm cernit busta mariti.
Tunc ternos amplexa, gemens, in funere natos,
Quid me linquis, ait, miseroque dolore sepultam
Deseris ô conjux! Ah si nunc cara jugalis
Te tenet ulla thori; lacrhimis gemituque tuorum
Flecteris, hanc animam quæso rape, namque perempto
Te superesse piget, nullâ fruar antè quiete,
Quàm mihi fatales dissolvant stamina Parcæ.
Jamque dolore amens tabesco, & tempora vitæ
Longa meæ nec erunt: primisque extinguar in annis.
Mors mihi grata foret, positura morte labores.
Et nos una duos tandem teget urna; meusque
Spiritus æterno tecum potietur amore.

Leur postérité est entrée dans de grandes alliances, telles que les maisons d'*O*, de *Rieux*, du *Plessis-Chivré*, *de Grandmont*, &c.

La tour où sont les cloches, est ornée de fleurs de lys, de festons, de cornes d'abondance, de trophées & autres ornemens qui marquent que ce sont nos Rois qui l'ont fait bâtir; c'est pourquoi elle est qualifiée de *Royale*, & qu'à ce titre, elle jouit du droit de *Committimus*, qui lui fut confirmé par Arrêt du Conseil des 15 Novembre 1673, & 5 Mars 1714, & Lettres-patentes du 19 du même mois, ainsi que de toutes les autres prérogatives des Eglises de fondation royale, & de la nomination à la Cure des SS. Innocens.

Il y a dans cette Eglise deux Marguilliers laïques, établis dès le commencement du treizième siècle: voici qu'elle en fut l'occasion. Vers l'an 1220, la modicité du revenu des Chanoines, étant cause qu'ils abandonnoient leur Eglise pour chercher ailleurs les secours qu'elle ne pouvoit leur procurer, *Guillaume d'Aurillac*, Evêque de Paris, faisant alors la visite de cette Eglise, la trouva presque déserte. Le soin des ames dont le Semainier avoit été chargé jusqu'à ce temps, étoit abandonné, & les bâtimens étoient négligés. Pour y remédier, il unit la Cure à la Prébende d'un nommé *Guillaume*, à laquelle la Chefcerie étoit déjà attachée, & il établit deux Marguilliers laïques pour avoir soin des bâtimens. Depuis ce temps la Cure & la Fabrique sont restées séparées & indépendantes du Chapitre.

Quelques Chanoines de cette Collégiale se sont distingués dans la Littérature. *François Macé*, Chefcier de Sainte Opportune, Bachelier en Théologie, a donné, 1°. un *Abrégé chronologique, historique & moral de l'ancien & du nouveau*

Testament. 2°. Une Histoire morale, intitulée *Mélanie*, ou *la Veuve charitable.* 3°. L'*Histoire des quatre Cicerons.* Il mourut en 1721.

René Richard, d'abord Prêtre de l'Oratoire, ensuite Chanoine de Sainte Opportune, a donné, 1°. *des Maximes chrétiennes pour les Demoiselles de S. Cyr.* 2°. *Choix d'un bon Directeur.* 3°. *Lettres de consolation à une Dame de qualité, sur la mort de son Directeur.* 4°. *Vie de Jean-Antoine le Vachet.* 5°. *La vie du P. Joseph, Capucin.* 6°. On lui attribue la *véritable vie du P. Joseph.* Dans celle-ci, il le dépeint tel que l'Histoire nous le représente. Dans la première il en parle comme d'un Saint. 7°. *Parallèle du Cardinal de Ximenès & du Cardinal de Richelieu.* 8°. *Apologie du parallèle.* 9°. *Discours sur l'Histoire des fondations royales.* 10°. *Traité des pensions royales.* 11°. *Dissertation sur l'Indult.* 12°. *Dissertation sur la pratique de l'Eglise primitive, de n'enterrer les morts qu'avec l'Eucharistie dans la bouche & sur l'estomac.* Il mourut en 1727.

Jean Mallemans a composé plusieurs ouvrages, entr'autres une *Histoire de la Religion*, depuis le commencement du monde jusqu'à Jovien, 6 vol. *in*-12. Traduction françoise de *Virgile* en prose poétique. *Pensées sur le sens littéral des dix-huit premiers Versets de l'Evangile selon S. Jean*, &c.

Le terrein où étoit l'Hermitage, est, depuis un temps immémorial, occupé par une maison, qui, dans les anciens comptes de cette Eglise, est toujours nommée *La maison de l'Hermitage*, & qui, dans la suite, a été appellée *la maison du Plat d'étain*, à cause de son enseigne.

OPTICIENS. Ce sont ceux qui possèdent l'art de construire des verres, relativement aux effets de la lumière, & à la manière dont la vision se fait dans l'œil, par les connoissances de l'optique, de la dioptrique & de la catoptrique. Ces Artistes ne forment point en cette Capitale une Communauté particulière, ils font Corps avec les Miroitiers. *Voy.* MIROITIERS.

ORATOIRE *de N. S. J. C.* (*les Prêtres de l'*) Cette Maison est la principale, & comme la mère des autres Maisons de cette Congrégation. Elles sont aujourd'hui au nombre de quatre-vingt ou environ, en y comprenant les Collèges & Séminaires. *Pierre de Bérulle* que sa grande vertu éleva dans la suite à la dignité de Cardinal, institua le 11 de Novembre 1611, la Congrégation de l'Oratoire de N. S. J C.

en France. Dès le mois de Décembre de la même année, le Roi l'autorisa par des Lettres-Patentes qui furent vérifiées & registrées au Parlement le 4 Septembre 1612. Le Pape Paul V approuva cette institution par sa Bulle du 10 Mai 1613. Cette Congrégation fut surnommée *de France*, pour la distinguer de celle de l'Oratoire de Rome, appellée *la Vallicelle*, qui fut instituée par S. Philippe de Néri.

La Congrégation des Prêtres de l'Oratoire de France, est une Société de Prêtres séculiers, dépendans de leur Supérieur Général, & qui, en même temps, sont soumis aux Evêques. C'est un Corps, disoit le célèbre Bossuet, *où tout le monde obéit, & où personne ne commande.* M. de Bérulle, pour commencer l'exécution de son dessein, s'associa cinq Ecclésiastiques vertueux, & presque tous Docteurs en Théologie de la Faculté de Paris. C'étoient *Jean Bance*, *François Bourgoing*, *Paul Metezeau*, *Antoine Berard* & *Guillaume Gibieuf*. Ces six personnes logèrent d'abord à l'Hôtel du petit Bourbon, autrement nommé le *séjour de Valois*, au Fauxbourg S. Jacques, à l'endroit où est aujourd'hui le Monastère du Val-de-Grace. Comme M. de Bérulle ne s'étoit logé en cet endroit, qu'en attendant qu'il pût s'établir ailleurs à demeure, il acheta en 1616, de *Catherine-Henriette de Lorraine*, l'Hôtel du Bouchage, la somme de 90000 livres. Cette maison avoit été acquise auparavant par le Cardinal *François de Joyeuse*; & elle se nommoit pour lors l'*Hôtel de Montpensier.* En 1594, on la nommoit l'*Hôtel d'Estrées*, & la Duchesse *de Beaufort* y demeuroit. Ce fut dans cette maison que *Jean Châtel* blessa le Roi Henri IV, ainsi que l'assure un registre de l'Hôtel de Ville, quoique la plûpart des Historiens disent que ce fut au Louvre.

Dès que M. de Bérulle eut acheté cet Hôtel, il fit aussi-tôt bâtir une petite Chapelle, & il y travailla lui-même, portant la hotte comme un Manœuvre. Cependant la petite Communauté grossissoit tous les jours par le grand nombre d'Ecclésiastiques qui s'empressoient d'y être admis; d'ailleurs la proximité du Louvre attiroit dans cette Chapelle un si grand concours de monde, qu'elle se trouva trop petite, & que M. de Bérulle se vit obligé de bâtir une Eglise plus grande. Il y trouva des obstacles qu'il n'auroit jamais surmontés, si le Roi n'eût interposé son autorité, & n'eût déclaré qu'il vouloit que cette Chapelle fût regardée comme la Chapelle du Louvre. Cette Chapelle fut commencée sur les dessins de *Metezeau*, Architecte, qui a vécu dans le seizième & dix-septième siècle. Il en jetta les premiers fondemens, mais

on lui préféra dans la suite *Jacques le Mercier* qui lui étoit fort inférieur : celui-ci conduisit l'ouvrage depuis le chevet, jusqu'à la croisée. Il étoit resté imparfait, & ce n'a été qu'après bien des années que l'on a pris la résolution de l'achever. Il a été entièrement fini sur les mêmes desseins, à l'exception de la grande tribune & du portail, élevés sur ceux d'un nommé *Caquier*. Le beau Chœur qui forme le chevet de cette Chapelle, attire les regards de tous les Connoisseurs, par la difficulté, & la parfaite exécution de son plan elliptique. Dans cette partie étoit placé le maître-Autel avant l'achevement de cette Chapelle. Il étoit décoré d'un tabernacle d'un goût singulier. C'étoit le modèle d'un Temple circulaire & en forme de dôme : on y voyoit sur les quatre faces quatre porches élevés de plusieurs marches d'une architecture uniforme d'ordre composite, & terminée par quatre frontons. Les petites colonnes de cet ordre étoient de marbre de Sicile, dans de bonnes proportions. Leurs chapitaux, leurs bases & tous les ornemens extérieurs de ce Temple, étoient en cuivre doré d'or moulu, parfaitement ciselés & modelés par *Michel Anguière*, excellent Sculpteur. Le P. *Louis-Abel de Sainte Marthe*, alors Général de cette Congrégation, & savant dans les beaux Arts, étoit l'Auteur de cette composition, où rien ne fut épargné pour sa perfection. Lorsqu'on eut résolu d'achever cette Eglise, le maître-Autel fut transporté dans la nef près de l'entrée de ce Chœur. Son intérieur est décoré d'un ordre corinthien en pilastres couplés, & les renfoncemens des arcades entre les pilastres, sont remplis par trois grands tableaux du Sieur *Challe*, Peintre habile, dont les compositions sont dans une grande manière. Ils sont enfermés dans des bordures dorées, dont les ornemens sont dans le goût mesquin qui règne aujourd'hui. Il y a encore deux tableaux de la même main, au-dessus de deux grandes portes de menuiserie qui sont ceintrées ; mais on n'a point suivi le contour du ceintre dans la forme des tableaux, ce qui la rend de très-mauvais goût. Le maître-Autel est fort bien placé où on le voit à présent.

Le portail de cette Eglise sur la rue S. Honoré, est d'une assez bonne architecture. Le rez-de-chaussée est élevé sur plusieurs marches. Il est composé d'un avant-corps d'ordre dorique, dont les colonnes sont isolées. L'architecture des deux arrière-corps est en pilastres du même ordre. Les deux petites portes quarrées de ces arrière-corps, portent deux grands médaillons ovales, qui représentent Jésus naissant & Jésus agonisant. Cet ordre dorique au rez-de-chaussée,

eſt ſurmonté d'un ordre corinthien en colonnes qui porte ſur l'avant-corps. Les deux entre-colonnes ſont ornées de trophées d'Egliſe en bas-relief, & toute cette architecture eſt terminée par un fronton d'une bonne proportion. Bien des gens ont critiqué le plan de ce portail qui ſuit celui de l'Egliſe ; ils auroient ſouhaité qu'on l'eût aligné aux maiſons de la rue, par-là on eût évité le biais de ſa poſition ; cependant on peut le juſtifier, en ce qu'il donne à ce portail l'avantage d'être vu de beaucuup plus loin, en arrivant par la rue de la Ferronnerie, & bien mieux que s'il n'eût été vu qu'en face & d'un ſeul point. Quant à l'irrégularité qu'eût produit dans l'intérieur de l'Egliſe, ſon alignement à la rue, il eût été aiſé de la dérober à la vue.

Dans la Chapelle qui eſt à main gauche, du côté du maître-Autel, eſt un mauſolée de marbre noir, ſur lequel eſt la ſtatue du Cardinal *de Bérulle* à genoux, ayant devant lui un livre ouvert porté par un Ange : le tout de marbre blanc. Au bas eſt une épitaphe écrite en lettres d'or, que ſa longueur ne nous permet pas de tranſcrire ici.

Le Cardinal *de Bérulle* mourut en diſant la Meſſe, & au moment qu'il prononçoit ces mots du Canon : *Hanc igitur oblationem* ; ainſi il fut lui-même la victime du Sacrifice qu'il n'eut pas le temps d'achever, comme l'ont dit l'Auteur de ſon épitaphe, & celui du diſtique ci-après.

Cæpta ſub extremis nequeo dùm ſacra Sacerdos
Perficere ; & ſaltem victima perficiam.

Ce magnifique tombeau eſt de *François Anguière*, un des plus habiles Sculpteurs du règne de Louis-le-Grand.

Des cinq Supérieurs Généraux de cette Congrégation, qui ſont morts depuis le Cardinal *de Bérulle*, il y en a quatre qui ont été inhumés dans cette Egliſe. Le R. P. *de Sainte-Marthe* eſt le ſeul dont il n'y ait que le cœur : leurs tombes ſont plates & ſans ornemens : on lit ſur chacune une inſcription ſimple & uniforme : il n'y a de différence que dans les noms & les dates. Quelques perſonnes ſéculières, mais en petit nombre, ont été auſſi inhumées dans cette Egliſe.

Dans une des niches qui ont vue ſur le Chœur & ſur le grand-Autel eſt un petit monument de marbre blanc, dont la ſculpture eſt d'une bonne main ; il eſt encaſtré dans le mur, & l'on y voit une femme affligée & aſſiſe, tenant dans ſes mains un rouleau auſſi de marbre blanc, ſur lequel on lit une fondation bien ſingulière.

Louis Barboteau, *Conseiller du Roi*, *Contrôleur-Général de la Trésorerie de sa Maison, ayant vécu en tout honneur & piété, & rempli d'un zèle ardent pour l'augmentation du Service divin, a fondé à perpétuité en cette Maison de l'Oratoire, une Messe basse chacun jour de l'année, & un Service complet chacun le 26 d'Octobre, auquel assisteront le Gardien ou Vicaire, & trois Religieux du Couvent des Capucins de la rue S. Honoré, selon qu'il est énoncé au contrat de ce passé pardevant Desjean & l'Evesque, Notaires, le premier Février 1667, avec les Exécuteurs testamentaires du Sieur Barboteau, décédé le 26 d'Octobre 1766* : Priez Dieu pour son ame.

Dans une des Chapelles on lit cette épitaphe.

D. O. M.

Antonius d'Aubray, *Comes* d'Offemont, *vir natalibus ac moribus inclitus, qui in supremâ Parisiensi Curiâ Senator, ann. VIII, Libellorum supplicum Magister, ann. VII, apud Aurelianos missus Dominicus, postremo Prætor urbanus, ann. III, collapsam fori disciplinam restituit, singulari in jure dicundo religione ac diligentiâ. Obiit XV k. Julii, anno salutis rep. MDCLXX, ætatis suæ XXXVII.* Theresia Mangot *fœmina majorum à secretis Regni sigillis secretisque clarorum genere spectatissima : dulcissimo conjugi uxor unicè amans ac mœrens posuit, anno salutis MDCLXXI.*

M. d'*Aubray*, Lieutenant Civil, dont on vient de lire l'épitaphe, étoit le frère aîné de la Marquise *de Brinvilliers*, & fut la seconde victime de sa famille, que cette scélérate sacrifia à sa barbare cupidité. *Thérèse Mangot de Vilarceaux* étoit la digne épouse d'Antoine d'*Aubray*, & ne lui survécut que pour venger sa mort, & pour pleurer nuit & jour la perte qu'elle avoit faite; elle mourut le 29 Juillet 1678, huit ans après son mari.

Dans la nef, sur une tombe plate, on lit :

Ici gît *haut & puissant Seigneur*, *Messire* Charles de Moy, *Marquis de Riberpré & de Bove, Lieutenant Général des Armées du Roi, Gouverneur de la Ville & Château de Ham, lequel est décédé le 13 Février 16....* Priez Dieu pour son ame.

Assez près, mais à côté, on lit celle-ci.

Ci gît Messire Claude de Nocé, *Chevalier*, *Seigneur de Fontenay, sous-Gouverneur de* S. A. R. *Monseigneur le* Duc d'Orléans, *illustre par l'ancienneté de sa noblesse, plus illustre encore par son mérite. Il conserva dans un commerce continuel du grand monde, une probité sans tache. Il joignit à tous les*

agrémens de l'esprit, toute la solidité de la raison. Aux qualités de l'honnête homme, les vertus les plus sublimes du Chrétien. Après le cours d'une longue vie, il mourut de la mort des Justes, le 10 Mars 1704, âgé de quatre-vingt-sept ans. Dame Marie le Roi de Gomberville *son épouse lui a fait mettre ce monument, en attendant que la mort la rejoigne dans le tombeau à celui dont la mort seule l'a pu separer.*

Philippe de France, Duc d'Orléans, avoit apporté un soin extrême pour ne mettre auprès du Duc de Chartres son fils, que des personnes du plus grand mérite, & l'on peut dire qu'il y avoit réussi; car sans parler des illustres Maréchaux de France, & du Seigneur, qui occupèrent successivement la première place dans l'éducation de ce Prince, il lui avoit donné deux sous-Gouverneurs d'un mérite distingué. L'un étoit M. *de Nocé de Fontenay*, dont on vient de lire l'éloge, & l'autre étoit M. *de la Bertière*, homme sans naissance, mais qui, par sa bravoure, sa probité, s'étoit fait une grande réputation à la Cour & dans les Armées.

La Chapelle des *Tubeuf* qui est à gauche, a été peinte par *Philippe de Champagne* en 1643.

Tous les ans, le jour de la fête de S. Louis, l'Académie des Sciences, & celle des Inscriptions & Belles-Lettres, font chanter dans cette Eglise une Messe en musique, avec un Motet, & on y prononce le panégyrique de ce Saint Roi.

Dès que cette Eglise fut bâtie, la plûpart des Gens de la Cour n'en fréquentoient point d'autre, & afin de les rendre plus attentifs aux Offices divins & plus dévots, le Père *Bourgoing* qui étoit Habile Musicien, s'avisa de mettre les Pseaumes & quelques Cantiques, sur des airs qu'on chantoit pour lors; & voilà l'origine du chant particulier que les Prêtres de l'Oratoire de la Congrégation de France ont substitué dans leurs Eglises au chant Grégorien.

Le Roi Louis XIII, par ses Lettres-patentes du mois d'Avril 1627, voulut que les Prêtres de l'Oratoire de cette Maison, fussent *tenus ses Chapelains*, & des Rois ses successeurs.

La bibliothèque de cette Maison n'est composée que d'environ vingt-deux mille volumes; mais elle est une des plus curieuses. M. *de Bérulle* commença par y mettre un petit nombre de livres bien choisis, & sur-tout de très-bons livres de controverse. Il y en mit aussi quelques-uns qu'il avoit apportés d'Espagne, & qui sont fort rares en France. Plusieurs personnes ont contribué depuis à augmenter cette bibliothèque; mais ce qu'il y a de plus curieux & de plus rare,

font les manufcrits qu'*Achiles de Harlay*, Marquis de Sancy, & Ambaffadeur à Conftantinople, apporta de fon ambaffade. Parmi ces manufcrits, l'on remarque un beau Pentatheuque Samaritain, que *Pietro della Valle* avoit acheté dans le Levant pour ce Miniftre, & quelques Bibles dont il y en a deux ou trois qui font d'un grand prix. L'on y voit auffi un exemplaire grec des œuvres de S. Ephrem, une chaîne grecque fur Job, & une autre fur l'Evangile de S. Jean, écrites en grands caractères grecs qui font liés enfemble comme des caractères arabes.

C'eft dans cette Maifon que le Général de la Congrégation fait fa réfidence, & où fe tiennent de trois ans en trois ans les affemblées générales, compofées de Députés qui repréfentent toutes les Maifons. Le Généralat eft à vie; mais les trois Affiftans qui compofent fon Confeil, ne font que trois ans en Charge. Cette Congrégation n'a eu jufqu'à préfent que huit Supérieurs Généraux, dont le P. *Pierre de Bérulle*, Inftituteur de cette Congrégation, fut le premier.

La Communauté de cette Maifon eft toujours compofée de Sujets diftingués, foit par un profond favoir, foit par la la beauté de l'efprit. Voici les noms des plus fameux dans l'un ou l'autre genre.

Nicolas Bourbon, Chanoine de Langres, Profeffeur en langue grecque au Collège royal, reçu à l'Académie Françoife en 1637, entra dans la Congrégation de l'Oratoire quelques années avant fa mort, & mourut dans cette Maifon l'an 1644, âgé d'environ foixante & dix ans, avec la réputation d'avoir été un des meilleurs Poëtes latins que la France ait jamais produits. Ses Poéfies furent imprimées à Paris en 1630, en un vol. *in*-12.

Le P. *Jean Morin* étoit très-habile dans les langues orientales & dans la Théologie pofitive. Les ouvrages qu'il a donnés au Public fur les ordinations & fur la pénitence, font très-eftimés. Il mourut le 28 Février 1659.

Le P. *Jerôme Vignier* étoit auffi très-verfé dans les langues orientales, dans l'hiftoire & dans les généalogies des Maifons fouveraines de l'Europe. Il mourut le 14 Décembre 1661.

Le P. *Denis Amelotte* a traduit le nouveau Teftament.

Le P. *Charles Lecointe* étoit très-favant dans l'hiftoire, & eut le courage & la capacité néceffaires pour compofer les Annales Eccléfiaftiques françoifes. Il mourut le 18 Février 1681, âgé de foixante-dix ans.

Le P. *Gerard Dubois* étoit auffi très-habile dans l'hiftoire & dans la critique. Feu M. *de Harlay*, Archevêque de Paris, le

le choisit pour écrire l'histoire de son Eglise. Il mourut en 1696.

Le P. *Nicolas Mallebranche* étoit de Paris, & quoique Sectateur de Descartes, il trouva le moyen de paroître original. Ç'a été un des plus grands Philosophes & des plus sublimes Métaphysiciens qu'il y ait eu en France, même en Europe. Il mourut le 15 d'Octobre 1715, âgé de soixante & dix-sept ans.

Le P. *Jacques Lelong*, Bibliothéquaire de cette Maison, avoit une grande connoissance des livres & des Auteurs. Il a donné plusieurs ouvrages au Public, entr'autres une Bibliothèque sacrée, intitulée *Bibliotheca sacra, in binos syllabos distincta*, &c. & une *Bibliothèque historique de la France.* Il mourut l'an 1721.

Le P. *Charles Reyneau* étoit de l'Académie Royale des Sciences, & connu par d'excellens ouvrages de Mathématiques. Il est mort le 24 Février 1728, âgé de soixante & douze ans.

Les Prédicateurs fameux qui ont illustré cette Maison, sont *Guillaume le Boux*, mort Evêque de Périgueux; *Jules Mascaron*, mort Evêque d'Agen; *Jean Soanen*, Evêque de Sénès; le P. *de la Tour*, Général de la Congrégation; le P. *Huban*, le P. *de la Roche*; le P. *Massillon*, Evêque de Clermont; le P. *Jean-Joseph Maure*, mort le 27 Février 1728; le P. *Jurian*, Evêque de Vence; les PP. Terrasson, &c.

ORATOIRE S. MAGLOIRE. *Voy.* MAGLOIRE.

ORATOIRE. (*l'institution de l'*) *Voy.* INSTITUTION.

ORCÉ *ou* ORÇAY. Village situé à cinq lieues de Paris, entre le midi & l'occident, à une lieue au-delà de Palaiseau, sur une des grandes routes qui mènent à Chartres. Son exposition est sur un côteau en pente qui regarde le nord. La rivière d'Ivette qui vient de Chevreuse & de plus loin, passe au bas de la côte, sans faire la séparation de ce Village d'avec ceux qui sont au septentrion, puisqu'il a encore des maisons au rivage gauche, dont les vignes sont en meilleure exposition par leur regard vers le midi.

L'Eglise dont le portail & le fond du Sanctuaire viennent d'être reconstruits à neuf, n'est pas celle qui existoit avant le Prieuré de ce lieu. C'étoit un bâtiment construit au douzième siècle. Cette Eglise reconnoît deux Patrons, Saint

Martin & S. Laurent. La présentation à la Cure appartient au Prieur de Longpont.

Le Château d'Orcé est construit en forme quarrée, tout de pierre de grès, & n'a qu'un pavillon qui est sur l'entrée. Il est tout entouré de fossés très profonds & pleins d'eau; comme il est à mi-côte, la vue en est belle, sans cependant dominer sur la montagne où est situé le Château de Cordeville. Il appartient à M. *Pierre-Gaspard Marie Grimod* qui est le Seigneur de cette Terre, fils de M. *Grimod du Fort*, Fermier-Général, Intendant des Postes, qui a fait travailler aux embellissemens de ce Château & des avenues, en applanissant la montagne; & qui a obtenu que le cimetière qui étoit contigu à l'Eglise paroissiale, voisine de son Château, seroit transféré dans le haut du Village. La salle du billard est ornée de belles peintures, représentant l'Histoire de Dom Guichotte par *Natoire*. Les appartemens sont très-beaux & magnifiquement décorés. On voit dans la Chapelle un Christ d'ivoire, de la plus grande délicatesse.

ORFÉVRES, JOIAILLIERS-BIJOUTIERS, METTEURS EN ŒUVRE, & MARCHANDS D'OR ET D'ARGENT.

Les Orfèvres composent à Paris le sixième des Corps Marchands. L'Orfèvre est l'Artiste & le Marchand tout ensemble. Il fabrique, vend & achète toutes sortes de vaisselles, bijoux, vieux galons, & autres effets d'or & d'argent. Le terme d'Orfèvre a été tiré *d'or* & de *Fébur*, anciens mots françois, imités du latin *auri Faber*, Artisan en or.

Le commerce de l'orfèvrerie a non seulement pour objet la fabrication & le trafic des ouvrages en matières d'or & d'argent; mais aussi l'emploi & le négoce des diamans, des perles & de toutes sortes de pierreries fines & précieuses; ce qui fait donner à ceux qui s'occupent particulièrement à cette partie, la dénomination *d'Orfévre-Joiaillier-Metteur-en-œuvre*.

Philippe de Valois a honoré ce Corps des armoiries qu'ils ont aujourd'hui; elles sont de gueules à trois croix d'or dentelées, accompagnées de 1 & 4 quartier d'une coupe d'or, & au 2 & 3 d'une couronne aussi d'or, au chef d'azur, semé de fleurs de lys sans nombre, avec cette légende, *in sacra inque coronat*, qui fait voir que l'orfèvrerie s'est principalement dévouée à la pompe du culte divin, & à la magnificence des Rois. Ils ont leur Chapelle dans la rue des Orfèvres. *Voy. tome 2, pag. 257.*

L'apprentissage est de huit ans, mais le temps de com-

pagnonage n'est point prescrit, vu que le nombre des Maîtres est fixé à trois cents. Patron S. Eloy. Bureau, rue des Orfèvres. *Voy.* JURANDES.

ORLÉANS. (*le petit Séjour d'*) Ce Fief qu'on appelle aujourd'hui le *Séjour d'Orléans*, comprend tout l'espace renfermé entre les rues d'Orléans, Mouffetard, du Fer-à-Moulin, de la Muette & du Jardin du Roi, à la réserve du quarré qu'occupent l'Eglise & le cimetière S. Médard, & les maisons voisines, jusqu'à la Bièvre, & du terrein de l'Hôtel de Clamart, qui contient environ soixante toises quarrées.

M. *Jaillot* dit dans ses Recherches sur Paris, *Quart. de la Place Maubert, p. 111*, que cet Hôtel avoit appartenu à *Milles de Dormans*, Evêque de Beauvais. C'étoit au milieu du treizième siècle, la maison de *Jean de Mauconseil*; on l'appelloit alors *l'Hôtel des Carneaux*. Milles de Dormans le vendit 15000 francs d'or, en 1386, à *Jean*, Duc de Berri, qui le céda l'année suivante à *Isabeau de Bavière*. Cette Princesse le donna en échange pour le Val-de-la-Reine au Duc *d'Orléans* son beau-frère; il l'augmenta par différentes acquisitions, & entr'autres, par celle d'un Hôtel voisin, que lui vendit *Jeanne de Dormans*, veuve de M. *Paillard*, Président au Parlement, en 1388. C'est cet Hôtel que possédoit aussi Milles de Dormans, qu'on a depuis appellé l'*Hôtel de Clamart.* Le Séjour d'Orléans passa ensuite dans la *Maison d'Anjou-Sicile. Louis II*, Roi de Sicile, le possédoit au commencement du quinzième siècle. On voit dans les regiltres de la Chambre des Comptes, que le 8 Mai 1424, il fut donné par manière de provision, à M. *Jean Leclerc*, Chancelier de France; il revint ensuite à ses anciens Maîtres, puisque *Marguerite d'Anjou*, femme d'Henri IV, Roi d'Angleterre, s'y retira peu après la mort de ce Prince. Il fut réuni à la couronne après la mort de *Charles IV* d'Anjou, neveu & successeur du Roi *René*, qui avoit institué en 1481, Louis XI, Roi de France, son héritier universel. Ce Prince donna le Séjour d'Orléans, au mois de Juin 1483, à *Jacques Louet*, Trésorier des Chartres, pour en jouir sa vie durant, ainsi qu'il est constaté par les mémoriaux de la Chambre des Comptes.

On voit par les terriers de l'Abbaye de Sainte Geneviève, que M. *de Mesme*, Lieutenant Civil, transmit cet Hôtel à M. *du Mont-Saint-Jean*, son petit-fils, qui en aliéna plusieurs parties vers la rue Sans-Chef, & celle du Fer-à-Moulin; qu'en 1544, il en inféoda plusieurs autres, & que ce fut vers

ce temps que le cul-de-sac aujourd'hui, rue Censier, fut ouvert, & la vieille rue S. Jacques, prolongée jusqu'à la rue Mouffetard. On voit, par d'autres titres, que le Marquis de *Lambert*, qui tenoit ce Fief du chef de Mlle. de *Mesme* sa femme, le vendit en 1649, à *Nicolas Couverchel*, Bourgeois de Paris, & que la veuve de celui-ci le revendit en 1663 à l'Abbaye de Sainte Geneviève.

ORENGY, une des plus petites Paroisses du Diocèse, située à cinq lieues & demie de Paris, sur la route de Fontainebleau, & à une bonne lieue de Corbeil. C'est un pays de plaines, cultivé entièrement en bled, & sans aucunes vignes.

L'Eglise est du titre de S. Germain, Evêque d'Auxerre. La Cure est à la nomination du Prieur de Longpont.

On voit entre le Village & le grand chemin, les restes du *château Sauvage*, & un reste des fossés, comprenant environ trois ou quatre arpens.

ORLY. Village du Doyenné de Montlhéry, situé à trois lieues & demie de Paris, entre le midi & l'orient, dans un terrein fertile en grain & en vin. L'Eglise est dans le bas, & dominée vers l'occident par la montagne ; elle est du titre de S. Germain, Evêque de Paris. La tour où sont les cloches, dont la sonnerie est belle, servit en 1360 de défense contre les courses des Anglois : 200 hommes du Pays s'y tinrent avec des balistes & autres machines de ce temps-là, ayant rempli l'Eglise de provisions pour soutenir le siège. Les Anglois s'en rendirent maîtres le jour du vendredi saint, & y tuèrent environ une centaine d'hommes, y firent plusieurs prisonniers, mirent le reste en fuite, désolèrent ce Village, en enlevèrent toutes les provisions, & se retirèrent dans leur camp vers Châtres & Montlhéry. La Cure est à la nomination du Chapitre de Paris; c'est le Chanoine de la trente-sixième partition qui y présente. Ce Chapitre est Seigneur haut, moyen & bas Justicier, Curé primitif & Décimateur d'Orly.

ORMONT. *Voy*. ERMONT.

ORMOY, petit Village du Doyenné de Montlhéry, situé sur le rivage droit de la rivière d'Essonne ou de Juine, à huit lieues de Paris, & dans une exposition un peu moins favorable à la vigne, que celle de Villabé. Il a été autrefois fermé de murs : on voit encore les restes des portes au midi & au septentrion.

L'Eglise est du titre de S. Jacques-le-Majeur. La Cure est à la nomination du Chapitre de Notre-Dame de Corbeil. La Terre d'Ormoy a été unie à la Seigneurie de Villeroy, en vertu de Lettres-patentes, registrées le 13 Avril 1612.

ORMOYE *ou* ORMOY, un des plus petits Villages du Royaume, à sept lieues de Paris, entre Corbeil & la route de Melun, & à un petit quart de lieue de Lieu-Saint, au milieu duquel cette route passe, & situé dans la grande qui commence au-dessus de Corbeil. Il n'y a que des labourages, avec un petit bois fort épais proche le Château & l'Eglise. Aujourd'hui, & depuis bien des années, il n'y a qu'un seul feu qui consiste dans la ferme du lieu.

L'Eglise qui porte le titre de Notre-Dame, est très-petite; ce n'est qu'une simple Chapelle qui peut avoir environ quatre cents ans. La Cure est à la nomination de l'Archevêque. Le Curé est logé dans le Château qui est contigu à l'Eglise, le petit nombre d'Habitans ne suffisant pas pour lui bâtir un Presbytère. Il est gros Décimateur.

ORPHELINES DE S. SULPICE, *dites de la Mère de Dieu.* M. *de Pousse*, Curé de S. Sulpice, établit en 1680, dans la rue du Vieux-Colombier, ce petit Hôpital pour les Orphelines de sa Paroisse. Elles sont au nombre de dix-huit ou vingt, & sous la direction du Curé de S. Sulpice, qui commet un Prêtre pour les diriger & veiller sur leur conduite. La Chapelle est sous le titre de l'Annonciation. Cet établissement parut si utile, qu'il fut confirmé par Arrêt du Parlement, du 24 Mars 1679. Les Sœurs ne font point de vœux. *Voy. pag.* 241.

ORPHELINES DU SAINT ENFANT-JÉSUS, *& de la Mère de Pureté.* *Voy. pag.* 235.

OUEN, (*Saint-*) *Capella Sancti Audoeni*, est un Village dans lequel il y a plusieurs belles maisons. Celle qui a appartenu à M. *de Boisfranc*, Chancelier de feu MONSIEUR, & qui est occupée actuellement par M. le Duc *de Tresmes*, est du dessin de *le Pautre*, Architecte ingénieux.

Après la mort de M. le Duc de *Gesvres*, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, & Gouverneur de Paris, cette maison fut vendue à vie à Madame la Marquise *de Pompadour*, qui y fit de grandes dépenses, & augmenta considérablement les jardins du côté de Paris. Cette Dame étant

morte en 1763, cette maison est revenue à M. le *Duc de Tresmes.*

M. le Prince *de Soubise* y en a aussi une assez belle, dont les jardins sont très-bien ordonnés. C'est dans cette maison que le Roi Louis XV faisoit son retour de chasse, lorsque S. M. avoit chassé dans la plaine de S. Denis.

Le Village de Saint-Ouen a été confondu par *Nicole Gilles, Dubreul* & *Sainte-Marthe*, avec Clichi-la-Garenne, qui en est fort proche. Le Château étoit une maison royale au milieu du quatorzième siècle. On la nommoit *la noble Maison*. C'est là que le Roi *Jean* en 1351, institua l'Ordre des Chevaliers de l'Etoile, qui, à cause du lieu de l'institution, furent appellés quelquefois *les Chevaliers de la noble Maison.* * L'Ordonnance

---

* Ils étoient au nombre de cinq cents, & ils devoient tous se rendre à la *noble Maison* le jour de la *Notre-Dame de la mi-août*, à l'heure de Prime, & y demeurer tout le jour, & le lendemain jusqu'après Vêpres. On voit dans le catalogue de la bibliothèque de Charles V, un livre à l'usage de la Chapelle de ce lieu, qui contenoit des Oraisons de *Notre-Dame de la mi-août*, en prose françoise, pour l'Hôtel Saint-Ouen. Il y est dit que Pierre d'Asnières les avoit fait faire. Il y avoit en ce lieu une salle large de dix toises, longue de vingt, flanquée aux quatre coins de quatre tours rondes, avec une cheminée à tuyau rond à l'antique, aussi haut que le clocher du Village, ce qui alors étoit extraordinaire. Dans cette salle, chacun d'eux avoit ses armes & le timbre de sa famille au-dessus de sa place. Ils devoient jeûner les samedis, ou donner quinze den. aux pauvres, & porter ces jours-là l'habit de l'Ordre. Ils devoient aussi tous envoyer à la *noble Maison* en mourant leur *annel* & leur fremail, les meilleurs qu'ils auroient, pour faire prier Dieu pour eux. A cet anneau devoit être écrit leur nom & surnom avec un morceau d'émail rouge, rehaussé d'une étoile blanche & d'un soleil d'or. La première de leurs assemblées, fut indiquée par le Roi au jour de l'*Apparition* suivant, c'est-à-dire, à la fête des Rois, que l'on comptoit encore en 1351 en France. Au mois d'Octobre suivant, le même Prince y fonda des Chanoines & des Chapelains, auxquels il accorda pour leur entretien, tout ce qui pouvoit lui revenir dans tout son Royaume, des forfaitures & espaves. L'acte françois n'emploie point le terme de Chanoines, mais ne les qualifie que de Chapelains, & marque que tout leur revenu, tant pour la masse des Prébendes, que pour la dépense du luminaire, ne montoit qu'à 600 liv. Il n'y est point spécifié combien ils étoient de Chapelains. Quelques Particuliers contribuèrent aussi à doter l'Eglise de la *noble Maison*. En 1352, *Henri de Culant*, Archidiacre de Boulenois dans l'Eglise de Thérouenne, donna à l'Eglise de Saint-Ouen le Village de Lengiaerie & ses appartenances

du même Roi pour la réformation de l'Etat, de la Justice & des Officiers, fut faite à *la noble Maison* près S. Denis, au mois de Mai l'an 1355.

La distance de Saint-Ouen du milieu de Paris, est d'une lieue & demie, ou d'environ deux lieues. Le second Patron de l'Eglise est S. Barthelemy. La Cure est à la nomination des Chanoines de S. Benoît. Le Pélerinage à cette Eglise est fort fréquenté contre le mal de surdité. On y conserve un doigt du S. Evêque qui est enchâssé, & on le fait passer proche les oreilles des personnes sourdes, dont un grand nombre se sont bien trouvés.

OUEN-L'AUMONE. (*Saint*) Village distant de six lieues & demie de Paris, sur le bord de la chaussée romaine, à l'endroit où elle aboutit à la rivière d'Oise. Ce lieu, à cause de la proximité de Pontoise, est devenu un de ses Fauxbourgs.

Le Chœur de la Paroisse paroît avoir été construit vers la fin du treizième siècle, ou au commencement du quatorzième, de même que la tour qui est à côté, laquelle est très-peu élevée. On voit à l'entrée un portail de structure du onzième siècle, qui s'est conservé jusqu'à nos jours, à la faveur du chapiteau qui le couvroit. A côté se voit sur une pierre qui avance, la statue d'un homme assis, qui paroît ancienne, & dont on ne peut dire l'origine ni la signification. La Cure est à la nomination de l'Archevêque de Paris. L'Abbaye de Maubuisson est située sur cette Paroisse. On voit dans ce Pays des terres labourables, quelques vignes & des prés. Elle est l'une de celles où le jour de la fête patronale, le

---

nances : c'est aujourd'hui un Hameau de la Paroisse d'Andeglou, sur le grand chemin qui va d'Artenay à Orléans. &c. Le Roi *Jean* avoit une prédilection particulière pour la *noble Maison*, où il vint encore faire quelque séjour en 1361, à son retour d'Angleterre où il avoit demeuré long-temps. Si l'on veut un plus grand détail sur *la noble Maison*, on peut consulter l'Abbé Lebeuf dans son Histoire de la banlieue de Paris, à l'article Saint-Ouen. On assure qu'en bâtissant à l'endroit où est aujourd'hui la maison de M. d'*Auriac*, on y a trouvé une pierre sur laquelle on lisoit ces mots : *Ici étoit la maison du Roi Dagobert*. Cette maison est celle qui est dans le Village, la plus proche du septentrion ; peut-être que cette inscription avoit été posée sur quelque appartement de la *noble Maison* ; car il est certain qu'elle étoit là. L'Hôtel de la Reine *Isabeau* étoit de l'autre côté de la rue.

Seigneur fait abattre l'oiseau par les Garçons, & l'oie ou canne par les filles ; & il y a un prix pour les victorieux.

OUEN. (*Prieuré de Saint-*) C'est un des écarts de la Paroisse de Favières, à huit lieues de Paris, dans le Doyenné du vieux-Corbeil. On ne connoît point les Fondateurs de ce Prieuré ; mais il est constant qu'il appartenoit à l'Abbaye de Tiron, au Diocèse de Chartres, avant l'an 1147. Quant au nom de Saint-Ouen donné à ce Prieuré, on peut conjecturer que dans les différens transports qui furent faits du corps de S. Ouen, Evêque de Rouen, à cause des guerres des Normands, tant à Paris qu'aux environs de Soissons, on l'aura réfugié pendant quelque temps dans la forêt de Crecy, qui couvroit alors tous ces pays-là, en quelque château de sûreté, & que le peu de reliques qu'on y aura laissé, en reconnoissance du droit d'hospitalité, aura été une occasion aux Seigneurs d'y bâtir une Chapelle du titre de ce Saint, au service de laquelle les Moines de Tiron qui étoient en grande réputation de sainteté sous le règne de Louis-le-Gros, auront été appellés.

Il n'y a rien de remarquable dans l'Eglise de ce Prieuré, qui n'est qu'une simple Chapelle rebâtie plusieurs fois ; on ne sait pas même pour combien de Religieux le Couvent avoit été fondé. Les vestiges des lieux réguliers sont disparus.

Le Prieur-Curé de Favières y acquitte une messe par chaque semaine ; & le 24 Août, jour de la Fête, la Paroisse y va en procession, & y chante la grand'Messe.

OUTRE-PETIT-PONT. C'est un des neuf Fiefs réunis à l'Archevêché de Paris. *Voy.* FIEFS.

OVIDE. (*Foire Saint*) *Voy. pag. 47 & 55*, & *tom. 2, pag. 31.*

OZOIR-LA-FERRIÈRE, *ou* LES FERRIÈRES. Village du Doyenné du vieux Corbeil, à six lieues & demie de Paris, vers l'orient du milieu de l'automne, au bout d'une plaine, & à l'entrée d'une autre qui commence après un petit ruisseau. Il est situé sur un des grands chemins de la Brie, qui conduisent en Champagne par Tournan, Rosay, Vaudoué, &c. On n'y voit que des terres labourables, avec quelques bocages & prairies, lorsqu'on est passé le Village bâti sur un côteau qui regarde le nord, & immédiatement après, on entre

dans la forêt qui est aussi tout Pays plat sans montagnes.

Les différens lieux de France qui portent le nom d'*Ozoir* ou *Ouzoir*, & qu'on a écrit quelquefois *Ozouer* & *Ouzouer*, (& même aussi d'autres fois *Auzoirs*, mais très-mal) tirent tous incontestablement leur étymologie du mot latin *Oratorium*. Ces lieux ont commencé par une Chapelle qu'on y a bâtie, auprès de laquelle, par la suite, on est venu habiter. Ce qui prouveroit cette origine, c'est que primitivement on a écrit *Oroir* en langue vulgaire, & que d'ailleurs les titres latins & les Pouillés appellent ces lieux du nom d'*Oratorium*, qui naturellement a dû former *Oroir*, de même que *Dormitorium* a fait *Dortoir*, *Operatorium*, *Ouvroir*.

Lorsque l'on creuse à *Ozoir*, on y trouve beaucoup de mache-fer. Ce Village avec celui que l'on nomme Ferrière, à une lieue & demie de-là, étoient les deux endroits où le fer se trouvoit en plus grande abondance. Ces deux lieux qui étoient autrefois dans les bois d'Armainvilliers, se trouvent maintenant au dehors de la forêt; & alors on ne disoit point *Ozoir-la-Ferrière*, mais l'*Ozoir des Ferrières*.

La Chapelle qui existoit dans ce lieu, long-temps avant le règne de Charles-le-Chauve, a été érigée depuis plusieurs siècles en Paroisse, & sous le titre de S. Pierre. La Cure est à la nomination de l'Archevêque de Paris, depuis la réunion de l'Abbaye de S. Maur, à qui la Seigneurie appartenoit de tems immémorial.

Les deux foires d'Ozoir se tiennent les deux jours du mois de Septembre qui suivent la tenue de celle de Montétif, appartenant aux Chanoines d'Hiverneau, & le lendemain de la Saint Pierre, Fête patronale du Village.

Le voisinage de la forêt a été cause que de toute ancienneté il s'est fait beaucoup de charbon à Ozoir.

PAC

PACY *ou* PASSY, Village de la banlieue, éloigné d'une petite lieue du milieu de Paris. Il est situé sur une montagne au rivage droit de la Seine, avec quelques maisons, cependant plus bas que le haut de la côte, c'est à-dire sur la pente qui regarde le midi.

Ce Village où il y eut une Cure érigée en 1672, est le second démembrement qui fut fait de la Paroisse d'Auteuil; l'Eglise y étoit construite dès l'an 1667; le Sieur *Loyseau*, Curé d'Auteuil, Aumônier du Roi, en avoit fait la bénédiction.

comme aussi celle du cimetière, dès le vendredi 26 Mai de la même année; cependant l'établissement d'un Curé ne fut pleinement consommé qu'au commencement de l'Episcopat de M. *de Harlay*. L'Eglise de ce lieu qui cessa dès-lors d'être simplement qualifiée de Chapelle, a pour Fête patronale l'Annonciation. Il avoit été réglé que ce jour-là le Chapitre de S. Germain y enverroit un Chanoine pour y faire l'Office, lequel prendroit son repas chez les Pères Barnabites; ce qui s'est pratiqué exactement. En conséquence de la clause des Lettres-patentes qui portent, que dans cette union à la Communauté des Barnabites, il n'y aura rien de contraire aux Ordonnances & Privilèges de l'Eglise gallicane. L'Office de cette Eglise se fait suivant le Rit de Paris & dans les livres de Paris. Les Barnabites ont en ce lieu une petite Communauté qui est imposée au rôle des décimes. Celui d'entr'eux qui est Curé, est choisi par la Maison de S. Eloy, désigné par le Général, agréé par le Seigneur du lieu & par les Chanoines de S. Germain, & pourvu par l'Archevêque; il peut être en même temps Supérieur de la Communauté de Pacy, mais cela n'est pas toujours; au moins il doit demeurer dans cette Communauté, & il lui doit rendre compte du revenu de la Cure. Il a un Presbytère à côté de l'Eglise, mais il ne l'occupe point. Cette Communauté de Pacy est logée dans un bâtiment que lui vendit M. *Dorieux*, Conseiller au Parlement de Paris, par le déplaisir qu'il eut de ce qu'un Bourgeois de Paris, qui avoit perdu un procès dont il étoit le Rapporteur, avoit élevé son bâtiment à mi-côte au-dessous du sien, de manière à l'offusquer, & lui ôter sa plus belle vue. C'est dans cette Communauté que le Père *Champigny*, Barnabite, avoit composé ses Sermons.

La Seigneurie de Pacy appartenoit à *Claude Chahu*, Trésorier de France en la Généralité de Paris. Ce fut sa veuve qui y fit bâtir la Paroisse. Depuis elle, la Terre a été possédée par M. *Orceau*, M. d'Orsigny, Madame de *Fontaine*, à laquelle le droit de pressoir bannal fut attribué par Arrêt en 1730. C'est de son temps que le château a été bâti. M. *Bernard de Rieux*, Président au Parlement, en a joui ensuite. Enfin M. le Président *Bernard de Boulainvilliers* son fils, qui l'a vendue à vie à M. *le Riche de la Popelinière*, Fermier Général, qui l'a fort embellie.

Il y avoit en 1305 à Pacy, un lieu appellé l'Echansonnerie. Le territoire commence en venant de Paris, aux maisons qui sont vers l'entrée du Couvent des Minimes, lequel est sur la Paroisse de Chaillot, & il continue jusqu'à la porte du parc

de Boulogne, dite la *Porte-Maillot*. Il comprend dans cet espace le Château-royal de la Muette ; c'est dans ce Château, tel qu'il est aujourd'hui, que mourut le 21 Juillet 1719, Madame la Duchesse *de Béry*, âgée de vingt-quatre ans.

Les eaux minérales de ce Village sont ce qui lui donne aujourd'hui plus de réputation. M. *Duclos*, de l'Académie des Sciences, en ayant fait l'analyse en 1667, conjectura que le sable fort fin qu'il y vit, étoit un sel nitreux que l'eau avoit emporté des carrières voisines. On les déclara dès-lors bonnes pour les intempéries chaudes des viscères. Depuis, M. *Lemery* le fils a assuré qu'elles paroissent composées d'un esprit vitriolique, & d'une matière qui renferme un sel acide, & qui est jointe à une poudre très-fine de rouillure de fer. *Voy.* EAUX MINÉRALES.

PACY *ou* PASSY. Cet écart de la Paroisse de Cossigny dans le Doyenné du vieux-Corbeil, appartenoit dans l'avant-dernier siècle, à une branche des *Dupré*, Seigneurs de Cossigny. *Nicolas Dupré*, Seigneur de Pacy, fit en 1529, un accord avec les Administrateurs de la Léproserie de Saint Lazare de Braye-Comte-Robert, sur une pièce de bois de trente-sept arpens qui étoit litigieuse. Sur la fin du siècle, *Jean Dumoulin*, Trésorier Général de France, étoit Seigneur de Pacy. *Jean-Baptiste Duché*, Chevalier d'Honneur du Bureau des Finances de la Rochelle, lui a succédé.

Les différens Palais de Paris.

PALAIS. (*le*) Rien ne prouve mieux la difficulté qu'il y a de découvrir le temps de la fondation & le nom du Fondateur du Palais, que l'extrême rapidité avec laquelle nos Ecrivains passent sur cet article. Quelques-uns ont avancé sans preuve, qu'il y avoit un Palais bâti dès le temps de Clovis, au même lieu où est celui que nous voyons aujourd'hui; mais outre que la Ville de Paris étoit alors trop serrée & trop petite, pour qu'il y eût un Palais au milieu, il est d'ailleurs constant que Clovis étant venu de Tours à Paris l'an 508, il établit sa demeure au Palais des Thermes, que les Romains avoient fait bâtir hors la Ville, du côté du midi ; & dans lequel Julien & Valentinien I avoient demeuré. Ce fut pour lors que cet Roi fit bâtir tout auprès une Eglise sous le nom de S. Pierre & de S. Paul, pour accomplir le vœu qu'il en avoit fait, en partant pour aller faire la guerre aux Wisigoths. Childebert demeuroit aussi dans le Palais des

Thermes, auprès duquel il fit bâtir l'Eglise de S. Vincent, qu'on nomme aujourd'hui S. Germain-des-Prés. Fortunat rapporte que ce Roi alloit de son palais par ses jardins à l'Eglise de S. Vincent, ce qui ne peut, en aucune manière, s'entendre du palais qui auroit été dans la Cité. Cela s'accorde avec ce que dit Gregoire de Tours dans le trente-deuxième chap. du sixième livre, que le Roi Chilperic s'en retourna de la grande Eglise à son Palais, par la place & par le port, sur lequel il y avoit, dès ce temps-là, des maisons de Marchands. Les premiers Rois de la Race Carlovingienne firent peu de séjour à Paris, & après Louis & Carloman, petit-fils de Charles-le-Chauve, ils n'y firent plus de résidence. Adrien de Valois conjecture que la crainte des Normands obligea Eudes & les Princes suivans, de transférer leur demeure dans la Cité, & d'y bâtir ce que nous appellons aujourd'hui le Palais. Ce *nouveau Palais* fut cause qu'on appella celui des bains le *vieux Palais*; car c'est ainsi qu'il est nommé dans une Chronique de Vezelay, composée par un Moine de cette Abbaye. *Les Moines de Vezelay, suivis du Peuple, étant sortis du Palais de Louis-le-Jeune, tous les Religieux de S. Germain-des-Prés, vinrent au-devant d'eux jusqu'au vieux Palais & les reçurent avec larmes.* Le Palais qui étoit dans la Cité, étoit appellé le *grand Palais* du temps de S. Louis; car Matthieu Paris dit qu'Henri III, Roi d'Angleterre, fut reçu l'an 1254, *in majore Domini Regis Francorum Palatio, quod est in medio Civitatis Parisiacæ.*

S. Louis y fit faire des réparations considérables, & l'augmenta de la Sainte Chapelle, de la pièce qu'on appelle encore la *salle de S. Louis*, & de la petite salle qu'on nomme aujourd'hui la *Grand'Chambre*. Cela n'empêcha pas que sous Philippe-le-Bel, ce Palais ne fût encore considérablement agrandi. Duhaillon insinue même qu'il fut bâti à neuf; il dit que Philippe-le-Bel *fit bâtir dedans l'Isle de Paris, au lieu même où étoit l'ancien Château de la demeure des Rois, le Palais tel qu'il est aujourd'hui ..... étant conducteur de cette œuvre, Messire Enguerrand de Marigny, Comte de Longueville, & Super-Intendant des Finances.* Belleforest parle plus clairement, & dit que Philippe-le-Bel *fit construire un autre Palais tout à neuf, tel que nous le voyons, & qu'il fut achevé l'an 1313, le 28 & dernier an du règne de ce bon Roi.* Mais, quoi qu'ils puissent dire, il est constant que la salle de S. Louis, la Grand'Chambre & la Sainte Chapelle, sont des édifices du temps de S. Louis. Nos Historiens ne s'expliquent pas plus nettement sur la manière dont Louis Hutin voulut que le

Parlement tint ses séances au Palais. A les entendre, il semble que nos Rois l'abandonnèrent tellement, qu'ils n'y firent plus leur demeure, cependant nous trouvons qu'ils y ont demeuré souvent depuis. *

En 1383, le Roi Charles VI y demeuroit, lorsqu'étant victorieux des Flamands, il fit élever un dais sur le perron du grand escalier, où tout le Peuple de Paris vint lui crier miséricorde, les hommes têtes nues, & les femmes échevelées, pour avoir excité une sédition pendant le voyage du Roi. François I y demeuroit l'an 1531, & cette année-là il rendit le pain béni en l'Eglise de S. Barthelemi, en qualité de premier Paroissien. C'étoit dans la grand'salle du Palais que nos Rois recevoient autrefois les Ambassadeurs, qu'ils donnoient des festins publics, & que l'on faisoit les noces des Enfans de France. Elle étoit ornée de statues de nos Rois, à commencer par Pharamond, & au-dessous de chacune il y avoit une inscription qui apprenoit le nom du Roi qu'elle représentoit, la durée de son règne, & l'année de sa mort.

Cette Salle occupe la place d'une Chapelle que le Roi Robert avoit fait bâtir sous l'invocation de S. Nicolas. C'est en mémoire de cette ancienne Chapelle, que celle qui est à un des bouts de cette salle, est encore sous l'invocation du même Saint, & que les Procureurs du Parlement y font dire l'Office de S. Nicolas, le jour que l'Eglise fait la fête de ce Saint. La tour qui y est encore, servoit de clocher à cette ancienne Chapelle. Ce fut Louis XI en 1477, qui fit construire une Chapelle à l'endroit où est celle que l'on voit aujourd'hui, & qu'il la fit décorer de deux colonnes, sur l'une desquelles étoit la statue de Charlemagne, & sur l'autre celle de S. Louis.

A l'autre bout de la grand'salle, étoit une grande table de marbre qui en occupoit presque toute la largeur, & qui d'ailleurs étoit si large & si épaisse, qu'on n'a jamais vu une tranche de marbre aussi grande que l'étoit celle-ci ; elle fut

---

* En 1357, Etienne Marcel, Prévôt des Marchands, fit assassiner dans la Chambre, & en présence même du Dauphin, Robert de Clermont, Maréchal de Normandie, & Jean de Conflans, Maréchal de Champagne. Ils étoient pour lors l'un & l'autre si près du Dauphin, que leur sang réjaillit sur ses habits, & que ce Prince craignit qu'on n'en voulût aussi à sa vie ; mais Marcel le rassura & lui jetta un chaperon rouge & bleu pour le garantir de l'insolence du peuple.

brisée & mise en pièces lors de l'incendie de 1618. C'étoit sur cette table que se faisoient les festins royaux, & à laquelle on n'admettoit que les Empereurs, les Rois, les Princes du sang, les Pairs de France, & leurs femmes ; car tous les Seigneurs qui étoient au-dessous de ce rang, mangeoient à d'autres tables. C'étoit encore sur cette vaste table que les Clercs de la Basoche représentoient leurs farces. C'étoit pour eux un théâtre toujours prêt, & dont la construction ne leur coûtoit rien. Outre cette table de marbre, qui, selon Froissard, *liv. IV*, *ch. II*, *est continuellement au Palais*, *& point ne se bouge*, il y en avoit une autre qui étoit en bas, dans la cour du Palais ; c'est de celle-ci dont il est parlé dans la Chronique de S. Denis, où il est dit que les corps des Seigneurs qui furent tués en 1357, au Palais dans la chambre du Dauphin, & en sa présence, furent traînés jusqu'à la cour du Palais devant la pierre de Marbre, & qu'on pouvoit les voir de la chambre du Dauphin. On ne sait point ce qu'est devenu cette table de marbre.

Cette magnifique salle & la Chapelle furent donc consumées, comme aussi une grande partie des bâtimens du Palais, par un incendie arrivé le 7 de Mars de l'an 1618, sans qu'on ait jamais su au vrai comment le feu y avoit pris. L'opinion la plus commune est que ce fut par la faute d'une servante qui y avoit laissé un réchaud plein de feu. D'autres disent que ce furent les complices de la mort du Roi Henri-le-Grand, qui prétendoient par-là brûler le Greffe, & le procès de Ravaillac. Chacun en jugea comme il voulut, sans qu'on pût lui prouver le contraire ; ce qu'il y a de constant, c'est que sans l'attention & les soins du Greffier *Voisin*, qui fit enlever & mettre en lieu de sûreté les regiftres du Parlement, ces précieux monumens auroient été brûlés. On pensa aussi-tôt à rétablir cette salle sous la conduite de *Jacques Debrosse*, un des habiles Architectes que la France ait eus : elle le fut entièrement en 1622. Elle est voûtée de pierre de taille, avec une suite d'arcades au milieu, soutenues par de gros piliers garnis de boutiques. *Voy.* CHAMBRE. (*Grand*)

L'an 1683, on ouvrit six fenêtres dans la voûte, pour donner plus de jour ; on y construisit aussi en même temps une riche Chapelle à l'un des bouts, fermée par une balustrade de fer doré. Cette Chapelle a encore été réparée & enrichie de dorures & autres ornemens en 1723, aux dépens de la Communauté des Procureurs du Parlement. Au-dessus est un cadran qui règle les séances du Parlement. On lit au-

dessous ce vers de M. *de Montmor*, de l'Académie Françoise.

Sacra Themis mores, ut pendula dirigit horas.

La Grand'Chambre a été construite sous le règne de S. Louis; sous celui de Louis XII, elle a été réparée & ornée comme nous l'avons vu, il y a quelques années; le plafond même en subsiste encore aujourd'hui. Il est de bois de chêne, & tout entrelassé d'ogives, qui ne sont ni ovales ni en plein ceintre, mais qui tiennent des unes & des autres, & se terminent en cul-de-lampe. On a conservé ce plafond jusqu'en 1722. On a changé la décoration intérieure de cette chambre, & on l'a même redoré: on a aussi remis en couleur tous les endroits qui en avoient besoin; & le lambris qui règne au pourtour a été orné de sculptures & de dorures. Sur la cheminée est le modèle en plâtre d'un bas-relief de marbre, qui représente Louis XV, entre la Vérité & la Justice, par *Couslou le jeune*; les trophées de métal doré, qui accompagnent ce morceau, sont de *Rousseau*. On a aussi ouvert en même temps, à côté de cette cheminée, une grande porte qui fait face à la galerie des Merciers. C'est *Germain Bosfrand*, habile Architecte, qui a conduit les nouveaux ouvrages qu'on a faits dans la Grand'Chambre. Les Chambres des Enquêtes & des Requêtes sont aussi ornées de plafonds & de lambris. On remarque dans la vieille cour du Palais, un grand arbre d'environ cinquante pieds de haut, appellé le Mai, que les Clercs de Procureurs du Parlement font planter tous les ans au mois de Mai, & quelquefois plus tard en cérémonie, avec une espèce de fête & de cavalcade, qui dure pendant trois jours. On voit des deux côtés de cet arbre des cartouches qui représentent les armes de la Basoche, qui sont d'azur à trois écritoires d'or, avec deux Anges pour supports. L'inscription qui est au-dessous de ces armes, marque le jour que l'arbre a été planté.

Le Premier Président est logé dans le Palais; son Hôtel est vaste, accompagné de jardins, & de tout ce qui peut rendre cette demeure commode & agréable. Comme les tours étoient autrefois l'ornement des bâtimens royaux, l'on en remarque un bon nombre au Palais. Celle de l'horloge flanque le Palais, au coin du Quai des Morfondus, & a un des bouts du Pont-au-Change. En 1370, Charles V y fit mettre la première grosse horloge qu'il y ait eue à Paris; il fit venir même d'Allemagne un Horloger nommé *Henri de Vic*, exprès pour en avoir soin. Il le logea dans cette même

tour, & lui assigna 6 sols parisis par jour sur les revenus de la Ville de Paris. Outre l'horloge, il y a dans cette tour une grosse cloche, qui fut jettée en fonte l'an 1371, par *Jean Jouvente*. On ne la sonne que dans les grandes réjouissances; mais le 24 d'Août 1572, on s'en servit pour une expédition bien horrible, puisque ce fut au signal de cette cloche, que commença le massacre de la S. Barthelemi. Le cadran de cette horloge est orné de quelques figures de terre cuite, qui sont de *Germain Pilon*. Lorsque ce cadran fut réparé par ordre d'Henri III, on y mit les armes de France & celles de Pologne accolées : on lit ce vers :

Qui dedit ante duas, triplicem dabit ille coronam.

On y lit aussi ces deux vers *de Passerat*, écrits sur un marbre.

Machina quæ bis sex tam justè dividit horas
Justitiam servare monet, Legesque tueri.

Sans parler des tours qu'on compte encore aujourd'hui dans l'enceinte du Palais, il y en avoit autrefois plusieurs autres qui ne subsistent plus, comme celle de Beauvais, de la question, des joyaux du trésor, la tour quarrée, la tour civile, la grosse tour, la tournelle, dont le nom est demeuré à une des Chambres du Parlement, *&c.*

Quoique le Palais soit composé de plusieurs corps de bâtimens, joints les uns aux autres en différens temps, sans beaucoup d'ordre ni de symmétrie, c'est néanmoins un édifice qui a un air de grandeur digne de nos Rois.

L'incendie arrivé la nuit du 10 ou 11 de Janvier 1776, ayant dévasté toute la partie où étoit la Chancellerie, la galerie des Prisonniers, *&c.* jusqu'à la Sainte Chapelle, on s'occupe aujourd'hui des réparations de cette partie; mais nous ignorons le plan que l'on suivra. *Voy. tom. 2, p. 186.*

PALAIS ARCHIÉPISCOPAL. (*le*) Il est situé du côté méridional de l'Eglise de Notre-Dame, sur le bord de la rivière : il est dans une belle situation, & jouit d'une vue agréable. On ne trouve rien qui indique où il étoit anciennement placé; on a prétendu qu'il étoit près de S. Landri, & que cette Eglise en étoit la Chapelle; mais il paroît plus vraisemblable qu'il étoit au chevet de l'Eglise de S. Etienne où est aujourd'hui la seconde cour de l'Archevêché : le nom de

de *Port-l'Evêque* que portoit cet endroit, peut servir à confirmer cette opinion. Cette Eglise ayant été démolie sous le règne de Philippe-Auguste, on éleva, par ordre de *Maurice de Sully*, de nouveaux bâtimens, & l'on bâtit les salles & les chapelles que nous voyons. *Simon de Bucy* fit construire la grand'salle avec ses appartenances, jusqu'à la grande cour, & plusieurs autres édifices. Marie, dite la *Teutonique*, & *Henri* son fils y fondèrent une Chapelle à laquelle sept Chapelains-Chanoines, établis par *Guillaume d'Auvergne*, se rendoient par une galerie qui communiquoit à l'Eglise, & qui paroît être aujourd'hui remplacée par la sacristie & le trésor. Au quinzième siècle, & depuis, on a construit les bâtimens qui sont dans la seconde cour; ils ont été augmentés par M. le Cardinal *de Noailles*, & reconstruits en partie, les années dernières, par les ordres de M. l'Archevêque, *M. Beaumont du Repaire.*

PALAIS DE BOURBON. (*le*) Cet édifice a été élevé par ordre de S. A. S. *Louise-Françoise de Bourbon*, Princesse légitimée de France, Duchesse *de Bourbon*. Il fut commencé en 1722, sur les dessins de *Girardini*, Architecte Italien, & sur ceux de *l'Assurance*, Elève de *Jules-Hardouin Mansart*, Sur-Intendant des bâtimens du Roi Louis XIV. Dans la suite, plusieurs Architectes ont donné leurs avis & leurs soins pour la continuation de ce bâtiment; mais par malheur le plus habile est venu le dernier.

Ce Palais est le seul à Paris qui soit de ce goût; il est bâti à la romaine, & ne paroît avoir qu'un rez-de-chaussée; c'est peut-être le plus solide bâtiment qui ait été fait de nos jours. Il y a autant de logement sous le rez-de-chaussée, que dans le Palais même: le goût excellent de son architecture, la distribution des appartemens & des ornemens, la richesse & la magnificence des meubles le font admirer. S.A.S. Monseigneur le Prince *de Condé* qui l'a acquis, & qui y fait sa résidence, a élevé au-devant & sur les côtés de ce Palais, des bâtimens immenses, dans lesquels se trouvent compris l'Hôtel de Brancas, ci-devant de Lassay, & tout le terrein jusqu'à la barrière. On voit sur la principale porte un cartouche aux armes de la Maison de Condé, ayant pour support deux Anges; & au fond de la cour, sur les faces latérales, quatre groupes de Muses; le tout en pierre de Tonnère, sculptés par M. *Pajou*, Professeur de l'Académie royale de Peinture & Sculpture, dont nous avons déja parlé pag. 500.
Voy. aussi l'article PALAIS ROYAL. Les groupes de Muses

font relatives au morceau du milieu, qui repréſente Apollon ſur ſon char. Ce dernier eſt de *Guillaume Couſlou*, père du dernier mort.

La vue de ce Palais eſt la plus riche & la plus variée qu'il y ait à Paris; elle préſente le Jardin & le Château des Tuileries, le Cours-la-Reine, les Champs Eliſées le Fauxbourg de Chaillot, les Villages de Paſſy, d'Auteuil, & quantité de maiſons de plaiſance que l'art ſemble y avoir raſſemblés.

On démolit aujourd'hui toutes les maiſons qui font face à ce Palais, pour former une place.

PALAIS D'ORLÉANS, *communément appellé* LE LUXEMBOURG. Ce Palais eſt ſitué dans la rue de Vaugirard, en face de la rue de Tournon; il a donné le nom de *Luxembourg* à ce quartier, qui eſt le dix-neuvième de cette Ville. C'étoit dans ſon origine une grande maiſon accompagnée de jardins, que M. *Robert de Harlay, de Sancy*, fit bâtir vers le milieu du ſeizième ſiècle. Il fut adjugé en 1564 à Demoiſelle *Jacqueline de Marinvillier*, veuve dudit Sieur *de Harlai*, par un Arrêt de la Cour des Aides, ſous la qualification d'Hôtel *bâti de neuf*. Enſuite M. le Duc de *Pinei-Luxembourg* en fit l'acquiſition; & en 1583, il acheta pluſieurs pièces de terre contiguës, pour en agrandir les jardins. En 1612, *Marie de Médicis* l'acheta; il eſt dit par le contrat de vente qui eſt du 2 Avril de la même année, » que cet Hôtel conſiſtoit en » trois corps de logis, cour devant, & autres cours & » jardin derrière, tenant aux héritiers *Pellerin*, au pavillon » appellé la *Ferme du Bourg*, & au Sieur de *Montherbu*; d'au» tre part, aux terres n'aguère acquiſes par ledit Sieur » Duc de Luxembourg, pardevant ſur la rue de Vaugirard.... » *Item* le parc...... *Item* une maiſon devant. L'Hôtel de » Luxembourg aboutiſſant ſur les rues de Vaugirard, Ga» rancière & du Fer-à-Cheval... *Item* trois arpens quarante» deux perches & demie, tenant à la muraille des Char» treux.... *Item* ſept quartiers de terre audit lieu..... » *Item* cinq quartiers de terre audit lieu, *&c.* » Ladite vente faite moyennant 90000 livres. L'année ſuivante, *Marie de Médicis* acheta la Ferme de l'Hôtel-Dieu, contenant ſept arpens & demi. Elle y joignit au mois de Juin 1613, vingt-cinq autres arpens de terre, au lieu appellé le *Boulevard*. L'année d'après elle acquit deux jardins d'Antoine *Arnauld*, qui contenoient deux mille quatre cents toiſes en ſuperficie, & pluſieurs autres parties de terre du clos de *Vignerei*, qui appartenoient aux Chartreux & à différens Particuliers. Ces

Religieux en furent indemnisés par les terres que *Marie de Médicis* leur donna en échange au-delà du chemin d'Issi, & qui forment aujourd'hui leur petit clos.

Marie de Médicis jetta les fondemens de ce Palais en 1615, & choisit *Jacques Debrosse* pour en être l'Architecte, lui ordonnant d'imiter, autant que le terrein le pourroit permettre, le dessin du Palais *Pitti*, où le Grand Duc de Toscane fait sa demeure : aussi ce Palais est-il un des plus réguliers qui existent, & qui a le plus approché de la perfection. On y blâme le portail d'entrée dont la forme & la petitesse n'annoncent point la magnificence de ce Palais. Les deux pavillons du principal corps de bâtiment, qui sont du côté de la cour, sont trop pressés, & le vestibule trop étroit pour un édifice aussi grand; l'escalier de mauvais goût & mal éclairé. Malgré tous ces défauts, ce Palais sera toujours regardé avec admiration, & comme l'ouvrage d'un excellent Architecte. Il fut achevé en 1620.

La face qui est sur la rue en terrasse ou galerie découverte, au milieu de laquelle est un pavillon orné d'architecture en ressaut, enrichi de deux ordres de colonnes l'un sur l'autre, le toscan & le dorique. Ce pavillon est terminé par un dôme avec une lanterne ; autour de ce dôme sont placées plusieurs statues pour lui servir d'accompagnement. Le portail ou la principale porte est sous ce pavillon, dont le passage est décoré de colonnes doriques & de niches entre deux. L'étage supérieur est ouvert de quatre côtés, par de grands arcs, dont chacun est accompagné de quatre colonnes de marbre gris, & d'ordre corinthien. A chaque extrêmité de la terrasse, sont deux gros pavillons quarrés, qui, avec celui du milieu, forment trois avant-corps. Les faces de ces deux pavillons qui donnent sur la terrasse, sont décorées de deux statues en pied & de marbre, lesquelles représentent le Roi Henri-le-Grand, & la Reine Marie de Médicis sa femme, d'un goût médiocre, ainsi que toutes les sculptures de ce Palais. L'architecture est par-tout décorée de bossages. Ces deux pavillons sont joints au grand corps de logis, qui est entre la cour & les jardins, par deux galeries plus basses que le reste du bâtiment, & soutenues, chacune, par neuf arcades, avec de larges corridors très-bien voûtés.

La cour qui est formée par tous ces bâtimens, est grande & quarrée, & il n'a même tenu qu'à l'Architecte qu'elle le fût davantage & plus commode, y ayant pratiqué une petite terrasse qui en occupe toute la largeur, & qui est terminée sur le devant par une balustrade de marbre blanc. Les massifs

qui en retiennent les travées, servoient autrefois de socles à des statues de marbre qui enrichissoient cette cour. Elles furent vendues avec les meubles de Marie de Médicis, lorsque les mauvais traitemens du Cardinal de Richelieu obligèrent cette Princesse à sortir du Royaume. On monte de la cour à cette terrasse, par un grand perron qui empêche les carosses d'approcher, de sorte que l'on ne peut entrer dans ce Palais, sans être exposé aux injures du temps.

Le principal corps de logis qui fait face à la cour, est accompagné aux angles de quatre grands pavillons, & d'un corps avancé au milieu qui en fait un cinquième, & où sont trois portes par lesquelles l'on monte aux appartemens, & l'on va aux jardins. Ces baies sont de différentes grandeurs; celle du milieu étant de beaucoup plus grande que les deux collatérales. Sur ces portes sont trois bustes de marbre qui sont les portraits du Roi Henri IV, de la Reine Marie de Médicis, & du Roi Louis XIII leur fils. Les ordres d'architecture qui règnent sur tout ce vaste édifice, sont le toscan & le dorique, & un attique au-dessus; mais sur les quatre pavillons qui sont aux angles du principal corps de logis, on a ajouté l'ordre ionique aux deux ordres nommés ci dessus, parce que ces pavillons sont plus élevés que le reste. Les entablemens qui sont autour des combles, sont ornés d'une balustrade qui règne également par-tout. Les faces principales des pavillons, sont décorées de frontons sur lesquels sont des statues couchées.

Le grand escalier a été très-mal ordonné par *Marin de la Vallée*, & conduit par *Guillaume de Toulouse*, qui passoient l'un & l'autre pour habiles Architectes dans ces temps d'ignorance.

Ce Palais, malgré la solidité de son architecture, avoit besoin des grandes réparations que le Roi y a fait faire en 1733, 1734, 1735 & 1736, *&c.*

Les appartemens ont toute la grandeur & tous les ornemens convenables aux Personnes royales auxquelles ils sont destinés. La Chapelle ne répond cependant pas à la beauté des autres parties; la forme n'en est ni agréable ni régulière; elle est décorée par des corps avancés d'architecture, en pilastres corinthiens. Quatre statues de marbre qui représentent des Vertus, sont placées dans des niches. Au-dessus des entablemens, règne un attique avec des pilastres du même ordre. Le tableau de l'Autel est, dit-on, de *Perrin del Vaga*, autrement dit *Pietro Buonacorsi*, Disciple de Raphaël, & Peintre célèbre de l'Ecole Florentine. Il représente le corps

de Jésus-Christ descendu de la croix & porté au tombeau.

Vis-à-vis de la pièce par où l'on entre sur la terrasse du côté du jardin, où est placée cette Chapelle, & dont le plafond est soutenu par plusieurs colonnes, l'on rentre sur le palier du grand escalier, qui conduit à droite à la salle des Gardes. Cette grande pièce méritoit autrefois d'être remarquée par la richesse de son plafond en sculpture, couverte de la plus belle dorure ; mais aujourd'hui il est entièrement dégradé par des cloisons très-maussades, qui partagent cette belle salle pour des logemens. La pièce qui suit, a éprouvé d'autres changemens qui la rendent méconnoissable. On y a pratiqué une petite pièce pour servir d'antichambre aux quatre autres pièces en retour qui formoient l'appartement de la Reine d'Espagne, & que M. *de Tournehem*, Directeur des bâtimens de Sa Majesté, a fait meubler en 1750, d'une partie des beaux tableaux du Roi qui étoient enfermés, & comme invisibles dans plusieurs pièces hors du Château de Versailles. Ces chef-d'œuvres sont aujourd'hui exposés à la vue du public, deux jours de la semaine, le mercredi & le samedi pendant l'été. On y àdmire en liberté ces magnifiques ouvrages de peinture des trois écoles d'Italie, de l'école flamande & de la francoise, avec plusieurs dessins sous glaces des plus grands Maîtres, entr'autres, de Raphaël. Ils sont d'un prix inestimable. Les Connoisseurs mettent ces dessins fort au-dessus de leurs tableaux, parce qu'ils les regardent, & avec raison, comme la première expression de leur pensée, dont il n'est donné qu'au crayon ou à la plume de rendre ce feu original, presque toujours refroidi par la lenteur du pinceau.

Cette magnifique exposition, dont la gloire est due à feu M. *de Tournehem*, fait les délices des amateurs regnicoles & étrangers. Elle devient une école extrêmement utile à nos jeunes Peintres, au profit desquels il semble que l'on ait transporté dans ce Palais & dans celui du Duc d'Orléans, toutes les richesses des grands Peintres de l'Europe, pour leur épargner des frais de voyages : ces beaux sallons ouverts à tous les étrangers, sont une preuve bien authentique de l'amour de Louis XV pour les beaux Arts. La protection singulière dont ce Prince les a honorés, a toujours illustré la règne des grands Rois.

Dans le sallon qui précède la *galerie de Rubens*, sont peintes les Muses en neuf tableaux. Celui qui est sur la cheminée est *du Guide*, & représente le jeune David nud, tenant la tête de Goliath. On doit voir aussi l'appartement

qu'a autrefois occupé Mademoiselle, fille aînée de Gaston de France, Duc d'Orléans, dans lequel on remarque un plafond où il y a un morceau de peinture de *Charles de la Fosse*, qui est un des meilleurs de ce Peintre; mais tous les différens morceaux que l'on voit ici, ne font que préparer l'admiration qu'on doit à la galerie peinte par *Pierre-Paul Rubens*, dont on va donner ici un détail succinct.

GALERIE DE RUBENS, d'après Piganiol.

Feu M. *de Piles*, homme d'esprit & grand connoisseur en peinture, & Peintre lui-même, dit dans son abrégé de la vie des Peintres, p. 386, que la Reine MARIE DE MÉDICIS *ayant souhaité que Rubens peignît les deux galeries de son Palais du Luxembourg, le fit venir à Paris pour voir les lieux, & pour en faire ses dessins. L'une de ces galeries*, continue-t-il, *étoit destinée pour l'histoire de la vie de cette Reine, & l'autre pour la vie du Roi Henri IV.* Rubens *commença par l'histoire de la Reine, l'acheva; mais la mort du Roi qui arriva incontinent après, ne lui permit pas d'achever l'histoire de ce Prince, de laquelle il avoit commencé beaucoup de tableaux. De Piles*, dit Piganiol, n'y pensoit point sans doute, lorsqu'il écrivoit ce qu'on vient de lire. Le Roi Henri-le-Grand mourut en 1610. La Reine Marie de Médicis acheta l'Hôtel de Luxembourg en 1612. On ne commença à bâtir ce Palais qu'en 1615, & Rubens ne vint à Paris, pour en peindre la galerie, qu'en 1620. De pareilles méprises ne sont point excusables dans un homme de lettres, & qui même ayant été employé dans des négociations importantes, devoit au moins savoir la date de la mort du Roi Henri IV.

La Reine Marie de Médicis fit donc venir *Rubens* à Paris, sur la fin de l'année 1620, & lui ordonna de peindre dans cette galerie l'histoire de sa vie, depuis sa naissance jusqu'à l'accommodement qui fut fait à Angers entr'elle & le Roi son fils en 1620. Comme cette galerie est éclairée par des fenêtres qui donnent, d'un côté, sur la cour, & de l'autre, sur les jardins, les tableaux sont placés sur les trumeaux qui sont entre ces fenêtres: ils ont neuf pieds de large sur dix pieds de haut. Il y en a dix de chaque côté, & un au bout de la galerie. *Rubens* commença ces tableaux en 1621, & les finit en 1623. Trois Ecrivains en ont donné la description en différens temps. *Bellori* en 1672; *André Felibien* en 1690; & *Moreau de Mautour* en 1704. Toutes ces peintures

ont été bien gravées sous la conduite de *Nattier*, Peintre de l'Académie Royale de Peinture.

1°. Le premier tableau est du côté du jardin, en entrant, & nous représente les trois Parques, qui, en présence de Jupiter & de Junon, qui paroissent dans le Ciel, filent les jours de *Marie de Médicis*. Clotho, qui tient la quenouille, & Lachesis qui tourne le fuseau, sont assises sur des nuages; mais Atropos qui tire le fil de la vie de la Princesse, est à terre. L'attitude de la première des Parques, a donné lieu à la draperie dont on l'a couverte après coup.

2°. Le second représente la naissance de la Reine. On y voit la Déesse Lucine, qui, le flambeau à la main, dissipe l'obscurité de la nuit, & après avoir procuré un accouchement heureux, met l'enfant entre les mains d'une femme assise, vêtue d'un habit bleu, couvert d'une ample draperie rouge, & ayant une couronne de fleurs, & une tour sur la tête. Cette femme représente la Ville de Florence qui reçoit l'enfant & la regarde avec admiration. Le jeune homme qui est au haut du tableau, & qui tient une corne d'abondance, de laquelle sortent un sceptre, une main de Justice, une palme, &c. exprime le génie heureux de la Princesse. L'Arne, fleuve qui passe à Florence, est peint sur le devant du tableau, sous la figure d'un vieillard couronné de roseaux, & appuyé sur son urne. Auprès de lui est le lion que portoit la Maison de Médicis dans l'écu de ses armes. Un enfant qui est sur le bord de ce fleuve, tient un écu aux armes de Florence, qui sont une fleur de lys épanouie. Deux Amours en l'air répandent des fleurs sur la Princesse. Le signe du Sagittaire qu'on remarque au haut de ce tableau, y a été peint pour désigner le mois de Novembre, qui est celui de la naissance de cette Princesse.

3°. Ce tableau nous répresente l'éducation de la Princesse. On y voit Minerve, la Déesse des Sciences, occupée à montrer à écrire à la Princesse. A sa droite est l'harmonie, figurée par un beau jeune homme qui joue de la viole, soit pour nous apprendre que la musique & la symphonie doivent entrer dans l'éducation des jeunes personnes du plus haut rang, soit pour nous avertir que l'on doit commencer de bonne heure à régler les passions de l'ame, & toutes les actions de la vie, & ne rien faire qu'avec ordre & mesure. A la gauche on voit les trois Graces, non pas telles qu'elles sortirent des mains de *Rubens*, mais telles qu'elles sont depuis plusieurs années, qu'on a pris soin de les couvrir d'une draperie. Une de ces Graces présente une couronne de fleurs

à la Princeſſe, pour ſignifier qu'elle lui cède le prix de la beauté & de ces graces piquantes qui ſont au-deſſus de la beauté même. Mercure deſcend du Ciel, pour lui faire part de l'éloquence dont il eſt le Dieu. Sur le devant du tableau, ſont pluſieurs inſtrumens propres aux Arts libéraux, & dans le fond eſt un rocher, percé d'une grande ouverture, d'où ſort de l'eau, & par où paſſe la lumière qui éclaire les Graces, & répand un grand jour ſur la beauté de leurs carnations. Ce tableau eſt un des plus beaux de cette galerie, & les corps des trois Graces étoient le chef-d'œuvre de *Rubens*.

4°. Dans la peinture qui ſuit, on voit l'Amour & l'Hymen, Dieux qui vont rarement de compagnie. Le dernier eſt ici ſous la figure d'un jeune homme couronné de fleurs, & tenant le flambeau nuptial. Ils paroiſſent tous deux en l'air, tenant le portrait de la Princeſſe qu'ils préſentent au Roi Henri IV. Ce Prince eſt debout, couvert d'armes riches & brillantes. Il regarde avec plaiſir ce portrait, dont l'Amour lui fait remarquer les graces & les beautés. La France, ſous la figure d'une femme, qui a le caſque en tête, eſt vêtue d'un manteau de couleur bleue, ſemé de fleurs de lys d'or, regarde attentivement ce portrait, & ſemble applaudir au choix du Roi. Jupiter & Junon ſont aſſis dans le Ciel ſur un nuage, & aux pieds du Roi; deux Amours tiennent ſon caſque & ſon bouclier.

5°. Ce tableau repréſente le mariage de leurs Majeſtés, célébré à Florence au mois d'Octobre de l'an 1600. Le Cardinal Aldobrandin, Légat & neveu du Pape Clément VIII, revêtu de ſes habits pontificaux, fait cette cérémonie dans une Egliſe de Florence. La Reine eſt devant lui, couverte d'une robe blanche, enrichie de fleurs d'or, & ayant un voile ſur la tête. Le Cardinal *Aldobrandin* tient la main de la Reine, à qui le Grand-Duc *Ferdinand de Médicis*, ſon oncle, au nom du Roi, met un anneau au doigt. Il eſt accompagné de *Roger de Saint-Lari*, Duc de Bellegarde, Pair & Grand-Ecuyer de France, Chevalier des Ordres du Roi, &c. & de *Nicolas Brulart*, Seigneur de Sillery, depuis Chancelier de France, qui avoit négocié & conclu le mariage. La Reine a derrière elle *Jeanne d'Autriche*, Grande-Ducheſſe de Toſcane, ſa mère, & *Eléonore de Médicis*, Ducheſſe de Mantoue, ſœur aînée de Sa Majeſté, ayant chacune une couronne ducale ſur la tête.

6°. On voit dans le ſixième tableau, l'arrivée de la Reine à Marſeille, le 3 de Novembre 1600. La France ſous la figure d'une belle femme, couverte d'un manteau bleu,

semé de fleurs de lys d'or, & accompagnée d'une autre femme, couronnée de tours, qui représente la Ville de Marseille, & des Seigneurs & Dames de la Cour, que le Roi y avoit envoyés, pour rendre cette cérémonie plus majestueuse, vont au-devant de la Reine, & la reçoivent au sortir d'une galère de Florence, superbement équipée, qui l'avoit transportée ici. L'Evêque de Marseille vient aussi au-devant d'elle, avec le dais qu'on lui présente. La Renomée paroît en l'air, & avec sa trompette, annonce l'arrivée de la Reine.

7°. Dans le septième tableau, le Peintre a représenté le mariage du Roi avec la Reine, qui fut consommé à Lyon le 9 du mois de Décembre de l'an 1600. Ces augustes époux y sont peints sous les figures de Jupiter & de Junon, assis sur des nuages. Derrière eux est le Dieu Hymen, avec la torche nuptiale, accompagné de trois petits Amours qui portent des flambeaux allumés. Au bas est la Ville de Lyon, figurée par une femme vêtue de pourpre, & ayant une couronne murale sur la tête. Elle est assise dans un char tiré par des lions, conduits par deux Amours, tenant chacun un flambeau, & admirant les nouveaux mariés.

8°. La naissance du Roi Louis XIII, arrivée à Fontainebleau le 27 Septembre 1601, fait le sujet du huitième tableau. C'est un des plus beaux qu'il y ait dans cette galerie; car outre qu'il a été entièrement peint par *Rubens* même, on y admire la savante expression de joie & de douleur qu'on voit sur le visage de la Reine, qui regarde le nouveau né. Une femme qui représente la Justice, le tient entre ses bras, & semble le mettre comme en dépôt, entre les mains du bon génie, figuré par un jeune homme, qui a un serpent autour d'un de ses bras, symbole du Dieu de la santé. Derrière le lit de la Reine est un autre jeune homme qui a des ailes, & qui soutient une grande draperie attachée au tronc d'un arbre. Entre cette draperie & ce Génie, est la Fortune qui tient un gouvernail. A droite est la Fécondité conjugale avec une corne d'abondance, d'où sortent cinq petits enfans mêlés parmi des fleurs. Ils désignent ceux que le Roi eut de son mariage avec la Reine Marie de Médicis, & qui furent depuis, le Roi *Louis XIII*; *Gaston*, Duc d'Orléans; *Elisabeth*, Reine d'Espagne; *Christine*, Duchesse de Savoie; & *Henriette-Marie*, Reine d'Angleterre. La femme qui a une tour sur sa tête, & qui tient une manière de sceptre de la main gauche, représente la Ville de Paris. Appollon paroît dans le Ciel sur un char tiré par des coursiers blancs.

Le cheval Pégase & une étoile au-dessus, sont tout au haut dans un petit nuage, & marquent la constellation sous laquelle Louis XIII est né.

9°. Le Roi Henri IV ayant projetté de grands desseins, avoit résolu, avant que de partir, de donner à la Reine la Régence du Royaume. Cette résolution est exprimée dans le neuvième tableau, de la manière qui suit. Le Roi, accompagné de ses Généraux armés, met entre les mains de la Reine, suivie de deux Dames, un globe d'azur semé de fleurs de lys d'or. Le Dauphin est au milieu d'eux, & toute la Cour à leur suite. Dans le fond de ce tableau est un grand portique d'architecture, du même ordre que celle du Palais du Luxembourg.

10°. Pour donner plus d'autorité à la Reine qui devoit être Régente pendant l'absence du Roi, ce Prince jugea à propos de la faire sacrer & couronner à S. Denis, le 13 de Mai 1610, & *Rubens* a représenté cette grande cérémonie dans le dixième tableau. Ce Peintre a pris ici le moment où la Reine à genoux, reçoit la couronne des mains du Cardinal *de Joyeuse*, qui la lui mit sur la tête. Le Dauphin vêtu de blanc, & Madame, fille ainée de France, sa sœur, sont à ses côtés. La Reine *Marguerite* est derrière eux avec toute la Cour. Le Roi n'est ici que spectateur, & paroît à la fenêtre d'une tribune.

Ces dix tableaux remplissent le côté de cette galerie qui donne sur les jardins. Au bout de cette galerie est un tableau qui en remplit toute la largeur, & qui représente deux actions qui n'ont que trop de liaison. D'un côté, c'est la mort du Roi, arrivée le vendredi 14 Mai 1610; & dans l'autre, est la Régence de la Reine, qui fut déclarée Régente, le jour même de la mort du Roi.

11°. La première de ces actions est représentée par le Temps qui enlève le Roi dans le Ciel, où il est reçu entre les bras de Jupiter, accompagné d'Hercule & de quelques autres Divinités. La Victoire est assise sur les armes de ce Monarque, ayant à ses pieds un serpent percé de coups. Elle a les mains jointes, & regarde attentivement le Roi. Dans l'autre partie du tableau, on voit la Reine en habit de deuil, & assise sur un trône; elle a auprès d'elle la Prudence, figurée par Minerve, & en l'air est une femme, qui, par le gouvernail qu'elle tient, représente la Régence. La France sous la figure d'une femme affligée, & toute la noblesse, un genou à terre, rendent leur respect à la Reine, & lui jurent obéissance. Au milieu de tout le tableau, sont deux

femmes, dont l'une tient la lance du Roi, où est attaché son casque; l'autre, sous la figure de Bellonne se désespère & s'arrache les cheveux.

12°. Le douzième tableau est de suite, mais du côté de la cour. La rébellion & les désordres de l'Etat sont représentés sous des figures monstrueuses. Les Dieux de la Fable sont différemment occupés à assister la Reine. Apollon & Pallas sont à terre, & combattent contre ces sortes de monstres. L'un les attaque à coups de flèches, & l'autre les perce de sa pique, foulant aux pieds la Discorde, la Fureur, la Tromperie & les autres vices qui se cachent dans les ténèbres, & qui ne sont éclairés que des flambeaux qu'ils tiennent à la main, & de la lumière qui environne Apollon & qui les éblouit. Les autres Divinités sont sur des nuages. D'un côté, Saturne & Mercure; & de l'autre, Mars & Venus. Jupiter & Junon sont près l'un de l'autre. Junon montre avec le doigt l'Amour qui conduit le globe du monde, tiré par les colombes de Venus; & comme cette action se passe dans l'obscurité de la nuit, on voit Diane dans le Ciel qui répand autour d'elle une foible lumière.

13°. La Reine, sur un coursier blanc, est représentée dans le treizième tableau. Elle a un casque sur sa tête, & son habit est blanc, & est couvert d'un manteau de drap d'or. Les graces & la fierté paroissent sur son visage, & lui donnent un air victorieux & triomphant. On voit dans le Ciel, qui est pur & serein, la Victoire accompagnée de la Force & de la Renommée qui suivent la Reine.

14°. On voit dans ce tableau l'échange qui fut fait le 9 Novembre 1615, *d'Anne d'Autriche*, Infante d'Espagne, épouse du Roi Louis XIII, avec *Isabelle de France*, épouse de Philippe IV, Roi d'Espagne. Ces deux Princesses paroissent sur un pont richement paré, qui fut construit sur la rivière de Bidassoa ou d'Andaye, qui fait la séparation des deux Royaumes. Deux femmes qui représentent la France & l'Espagne, se donnent & reçoivent mutuellement les deux nouvelles Reines. La Félicité placée au haut du tableau, répand à pleines mains des richesses sur elles. Elle est dans un Ciel éclairé, au milieu de plusieurs Amours qui tiennent des flambeaux, & qui semblent danser. Le Dieu du fleuve est sur le devant du tableau, & est accompagné d'un Triton qui sonne d'une conque; & d'une Nymphe qui présente aux deux Reines des branches de corail & des perles.

15°. Le Roi Louis XIII, quoique majeur & marié, laissa

encore quelque temps le Gouvernement du Royaume entre les mains de la Reine sa mère ; & ce ne fut qu'après la mort du Maréchal *d'Ancre*, qu'il pria la Reine de trouver bon qu'il prît lui-même le Gouvernement de son Etat. C'est à ce sujet qu'ont été faits les deux tableaux suivans. Dans le quinzième, on voit la Reine Mère, assise sur un trône, vêtue d'un manteau royal, & tenant des balances. Minerve est à côté d'elle, accompagnée de l'Amour, qui s'appuie sur les genoux de la Reine. Tout auprès sont deux femmes, dont l'une tient les sceaux, & l'autre une corne d'abondance. Au-dessous, & sur le devant du tableau, sont l'Ignorance, la Médisance & l'Envie. La première est représentée par une femme qui a des oreilles d'âne ; la seconde, par un Satyre qui tire la langue ; & la troisième, par une femme maigre renversée par terre. On voit aussi quatre jeunes enfans nuds, avec des instrumens de Musique ou d'Arts libéraux à leurs pieds. L'un tient des pinceaux & représente la Peinture ; l'autre une flûte ; un autre badine, tire l'oreille à l'Ignorance & foule aux pieds l'Envie. D'un autre côté du tableau est Saturne qui semble conduire la France dans des temps plus heureux.

16°. Ce tableau nous fait voir le Roi sur un vaisseau, dont la Reine lui met en main le gouvernail, & dont les Vertus tiennent les rames & le font voguer. Pallas est de bout au milieu du vaisseau, & au haut des voiles sont Castor & Pollux, désignés par des étoiles.

17°. La Reine voulut que parmi les succès les plus heureux de son administration, le Peintre traçât ici une image de ses disgraces, & peignît dans ce dix-septième tableau, l'évasion de cette Princesse du Château de Blois, où elle étoit prisonnière. Ce fut le Duc d'Epernon qui fut l'auteur & le fauteur de cet événement, & qui conduisit cette Princesse à Loches ; & de-là à Angoulême. L'évasion de la Reine est marquée dans un coin du tableau, par une Dame qui descend du haut d'une tour, comme avoit fait la Reine. La nuit figurée par une femme avec des ailes de chauve-souris, la couvre d'un grand manteau noir étoilé. A côté de la Reine est Pallas avec plusieurs Dames de qualité, & une suite de Gardes qui l'environnent.

18° Dans le dix-huitième tableau, on voit l'accommodement fait à Angers, entre la Reine-Mère & les Députés du Roi son fils. La Reine en habit de deuil, & ayant un voile blanc sur la tête, est assise sur un trône. A sa droite est le Cardinal *de Guise*, & à sa gauche, une femme ayant un œil

ouvert au-dessus de sa tête, & un de ses bras entouré d'un serpent, pour marquer la vigilance ou la prudence. Vis-à-vis de la Reine est le Cardinal *de la Rochefoucaud*, qui lui montre Mercure qui descend du Ciel, & apporte un rameau d'olivier, symbole de la paix qui se traite.

19°. Dans ce tableau est représentée la réconciliation de la Reine avec le Roi son fils. Cette Princesse est conduite au temple de la Paix par Mercure, qui lui en montre l'entrée avec son caducée. Une femme qui représente l'Innocence, paroît exciter & pousser la Reine pour y entrer. La Paix paroît elle-même, & éteint le flambeau de la Guerre sur un amas de toutes sortes d'armes, pendant que Mercure présente son caducée à la Reine. D'un côté est une des Furies qui se désespère, & de l'autre, la Fraude avec plusieurs autres vices qui sont abattus & accablés de douleur & de rage.

20°. Ce fut au château de Cousières, près de Tours, appartenant au Duc *de Montbazon*, que se fit l'entrevue du Roi Louis XIII & de la Reine sa mère, le mercredi 5 de Septembre 1619. Le Peintre a exprimé cette entrevue par ce tableau. Le Roi paroît descendre du Ciel vers la Reine, qui est assise sur des nuages, ou plusieurs Zéphirs semblent répandre, par leurs haleines, un air doux & plein de tendresse. Auprès de la Reine est représentée la Nature avec des enfans nuds. Dans une grande lumière, on voit l'Espérance, sous la forme d'une belle femme, vêtue de verd & assise, qui tient un globe sur ses genoux, & un timon de vaisseau d'une main. Plus loin est la Valeur, figurée par un jeune homme en l'air, lequel, de la foudre qu'il lance de la main droite, abat l'hydre de la rébellion, & plusieurs serpens entortillés les uns dans les autres.

21°. Dans ce dernier tableau paroît le Temps qui découvre la Vérité. L'un & l'autre sont figurés par Saturne, qui soutient & porte en l'air une jeune fille, sans voile, sans draperie & toute nue. Le Roi & la Reine sa mère sont assis sur des nuages dans le Ciel. Le Roi présente à la Reine une couronne de laurier, qui environne deux mains jointes, & un cœur au-dessus, pour marquer la sincérité de leur réconciliation.

Au bout de la galerie, sur la cheminée, est la Reine *Marie de Médicis* debout, & peinte en Pallas. Au-dessous des portes qui sont aux deux côtés, on a mis les portraits du Grand-Duc *François de Médicis*, & de la Grande-Duchesse *Jeanne d'Autriche*, qui étoient le père & la mère de la Reine *Marie de Médicis*.

Le temps qui détruit tout, avoit tellement endommagé les tableaux de cette galerie, qu'on a été obligé de les faire raccommoder. Ce soin fut confié aux Sieurs *Godefroy*, *Vanbreda* & *Colens*. Le premier avoit un secret particulier pour rentoiler les tableaux, les remettre sur toile & remplir les crevasses; les deux autres Peintres Flamands les ont repeints, ayant été choisis pour cela après la mort du Sieur *Falens*.

Les jardins sont vastes & en bel air. Le parterre qui est en face de ce Palais, est grand & beau. L'étendue de ces jardins n'étoit pas d'abord aussi grande qu'elle l'est à présent; car le terrein des Chartreux venoit jusqu'au bassin qui est au milieu du parterre; mais *Marie de Médicis* acquit d'eux cette portion, & leur donna en échange, comme nous l'avons dit, un grand terrein du côté de la campagne. Il seroit à souhaiter que ce jardin fût en face du Palais, de même que le parterre, mais il est de côté.

Il n'y a pas de Maison royale dans Paris, qui se présente si bien que celle-ci; la rue de Tournon lui sert d'avenue; il n'y eut peut-être pas eu, dans aucune Ville du monde, une avenue plus longue, ni plus magnifique que celle-ci, si le Pont-neuf & la rue Dauphine eussent conduit en ligne droite au portail de ce Palais, ce qui n'eût pas souffert de grandes difficultés.

Quoique cette Maison royale ait été bâtie de fond en comble par Marie de Médicis, & qu'il y ait un marbre noir sur la grand'porte, où est écrit en lettres d'or, *Palais d'Orléans*, le Public s'est obstiné à le nommer *de Luxembourg*, en mémoire de l'Hôtel qui étoit anciennement sur ce terrein, & qui appartenoit, ainsi qu'on l'a dit ci-devant, à la Maison de Luxembourg. Mais la Reine l'ayant légué à M. *Gaston* de France, Duc d'Orléans, son second fils, il y fit mettre le sien, ainsi qu'il paroît par l'inscription. Il fut délaissé pour 500000 livres, à Demoiselle Anne-Marie-Louise *d'Orléans*, Duchesse de Montpensier, & passa ensuite, par transaction du premier Mai 1672, à Demoiselle Elisabeth *d'Orléans*, Duchesse de Guise & d'Alençon, qui en fit don au Roi le 16 Mai 1694: il a été occupé depuis successivement par Madame la Duchesse de *Brunswick*, & par S. A. R. Mademoiselle *d'Orléans*, Reine d'Espagne. Le Jardin de ce Palais est ouvert au Public.

Les curieux remarqueront à l'entrée du Jardin, & au fond de la première partie à gauche, un monument d'architecture hydraulique, composé de deux avant-corps d'ordre toscan, dont les colonnes sont chargées de congellations,

de même que tout le corps d'architecture. Dans son milieu est une grande niche en renfoncement circulaire, au bas de laquelle étoit un bassin avec un jet d'eau qui terminoit agréablement ce point de vue. Aux deux côtés sont deux niches plus petites dont les clefs sont ornées de masques de satyres très-bien faits & très-bien sculptés.

Au-dessus de l'entablement, dans la partie du milieu, est placé un attique, couronné d'un fronton, & rempli d'un grand cartouche, occupé par les armes de France & de Médicis. A côté de cet attique sont deux figures colossales, d'une très-bonne main, couchées sur l'entablement. L'une représente un fleuve appuyé sur son urne, & l'autre une Nayade. Tout ce monument, dont les belles proportions sont de *Jacques Debrosse*, est entièrement négligé, & tombera en ruine dans peu de temps, s'il n'est bientôt réparé. Il en sera de même des balustres de marbre qui environnent en partie le parterre. Il faut observer que ces balustres sont d'une grande correction, jusques dans leurs plus petites parties, & que le savant *François Blondel* en parle dans son cours d'architecture, comme d'excellens modèles.

PALAIS DES THERMES. Ce monument, un des plus anciens de Paris, se voit rue de la Harpe, un peu en deçà de celle des Mathurins, dans une maison où pend pour enseigne la croix de fer. On ne sait pas précisément par qui, ni en quel temps il a été bâti : Julien l'Apostat y a demeuré, & il y faisoit son séjour lorsqu'il fut proclamé Empereur. En 1544, on découvrit, du côté de la porte S. Jacques, des vestiges d'un aqueduc qui conduisoit l'eau d'Arcueil dans ce Palais : il est vraisemblable qu'il avoit été bâti en même temps que le Palais des Thermes, c'est-à-dire, des Bains. Ce Palais a été aussi quelquefois occupé par nos Rois de la première & de la seconde race. Il n'en reste plus qu'une salle dont la voûte est fort exhaussée, & qui donne une assez haute idée de la grandeur du bâtiment, & de celle des Romains qui l'avoient fait construire. La voûte, quoique légère, soutient un jardin dans lequel on a vu de grands arbres, & où l'on a pratiqué, depuis quelques années, un lieu destiné à faire les observations astronomiques pour le service de la Marine. Ce Palais fut détruit & divisé en plusieurs parties qui furent vendues. On lit dans les Recherches sur Paris par M. *Jaillot*, que » *Raoul de Meulent* en possédoit une » portion en 1243, qui fut acquise par *Robert de Courtenay*. » Il paroît, continue-t-il, par les Censiers de Sainte Gene-

» viève, qu'elle étoit séparée des Mathurins, par une rue
» nommée *Coterel* ou *Cocerel*; on voit que c'étoit un cul-de-
» sac, *vicus sine capite*. Au commencement du quatorzième
» siècle, Jean de Courtenai vendit cette maison à l'Evêque de
» Bayeux; cette vente fut ratifiée par ses enfans en 1324.
» Elle fut ensuite acquise par *Pierre de Chalus*, Abbé de
» Cluny, quoiqu'il en eût déjà une à la porte S. Germain,
» & un logement au Collége de Cluni. Cet Hôtel qui conserve
» encore le nom de Cluni, fut rebâti en 1490 par les soins de
» *Jacques d'Amboise*, & tel à peu près qu'on le voit aujourd'hui. G. Brice ne place cette reconstruction qu'en 1505. »
Voy. Hôtel de Cluny, *p.* 258.

PALAIS *des Tournelles*, *voy.* Hôtel, *p.* 282.

PALAIS DES TUILERIES (*le*) a pris son nom d'un endroit où se voyoient plusieurs tuileries, qui pendant trois ou quatre cens ans, ont fourni la plus grande partie des tuiles qu'on employoit à Paris. L'an 1342, *Pierre des Essarts* donna aux Quinze-vingts une maison appellée *l'Hôtel des Tuileries*, de laquelle dépendoient quarante-deux arpens de terres labourables fermés de murs. *Nicolas de Neuville de Villeroy*, Secrétaire des Finances & Audiencier de France, avoit aussi en cet endroit une maison accompagnée de cours & de jardins, laquelle portoit le même nom, & étoit située le long de la riviere de Seine. François I acquit cette maison en faveur de la Duchesse *d'Angoulême*, sa mère, qui se trouvant incommodée au Palais des Tournelles, qu'elle habitoit, voulut changer d'air, & en effet elle y recouvra la santé. François I donna en échange à *Villeroy* le château & terre de Chanteloup près d'Arpajon sous Montlhéry. Six ans après, la Duchesse *d'Angoulême*, alors Régente, donna cette maison à *Jean Tiercelin*, Maître-d'Hôtel de M. le Dauphin, & à *Julie du Trot*, en considération de leur mariage, pour en jouir l'un & l'autre leur vie durant: les Lettres sont datées de Lyon du 1 Novembre 1525; mais elles ne furent enregistrées à la Chambre des Comptes que le 23 Septembre 1527. Charles IX, par son Edit du 28 Janvier 1564, ayant ordonné la démolition du Palais des Tournelles, *Catherine de Médicis* voulut en faire bâtir un autre, & choisit à cet effet la maison des Tuileries; elle acheta les bâtimens & les terres voisines, & fit commencer le Palais & les jardins *: les fondemens en furent

* *Philibert Delorme* & *Jean Bullan* donnèrent les plans qui furent arrêtés

jettés

jettés au mois de Mai de la même année. Les jardins furent environnés d'un mur, à l'extrémité duquel on fit commencer les fortifications, du côté de la rivière, par un bastion auquel on mit la première pierre le 11 Juillet 1566; mais la superstition de la Reine lui fit discontinuer ce beau Palais, & lui inspira le dessein de faire bâtir *l'Hôtel de la Reine*, qu'on a nommé depuis *l'Hôtel de Soissons*. Cette Reine, infatuée de l'Astrologie, se laissa persuader que tous les lieux & toutes les personnes qui portoient le nom de *Saint Germain*, devoient lui être funestes. Il n'en fallut pas davantage pour lui faire abandonner le séjour du château des Tuileries qui étoit situé dans la Paroisse de *S. German-l'Auxerrois*; mais malgré toutes ses précautions, ce fut *Jean de Saint-Germain*, Evêque de Nazareth, *in partibus*, & Abbé de Chalis, qui l'assista à la mort.

Le Château des Tuileries, en l'état où le laissa la Reine *Catherine de Médicis*, n'étoit composé que du gros pavillon du milieu, des deux corps-de-logis qui ont chacun leur terrasse du côté des jardins, & des deux pavillons qui les terminent. Ces cinq corps de bâtimens n'avoient pas l'élévation qu'ils ont eu depuis; mais ils ne laissoient pas de former un tout dont les proportions étoient fort réguliéres. Henri IV, vainqueur de la Ligue, agrandit ce Château, & fit commencer en 1600 la grande galerie qui le joint au Louvre. Ce fut *Ducerceau* qui donna les dessins de ces augmentations, & qui en eut la conduite. Après ces augmentations, la façade de ce Château se trouva composée de cinq pavillons, en y comprenant celui du milieu, qui est couvert en dôme quarré, & de quatre corps-de-logis, sur une même ligne qui a 168 toises 3 pieds de longueur. Cette face a beaucoup d'apparence & est décorée de divers ordres de colonnes & autres ornemens de sculpture. Les connoisseurs estiment beaucoup les colonnes d'ordre ionique qui sont dans cette façade à côté de la terrasse à droite, par leurs belles proportions & leur parfaite exécution.

Louis XIV, en 1664, ordonna plusieurs ouvrages pour la restauration & l'embellissement de ce Château. M. *Colbert*, qui venoit d'acheter la charge de Surintendant des bâtimens du Roi, y fit aussitôt travailler, & se servit de *Louis Levau* & de *François d'Orbay* son élève. Le gros pavillon du milieu n'avoit été décoré jusqu'alors que de l'ordre ionique & du corinthien,

---

par la Reine. *Ducerceau* nous les a conservés, & l'on peut dire que si ce Palais eût été achevé, le Château des Tuileries auroit été la plus belle Maison royale du Royaume après le Louvre.

mais on ajouta le composite & un attique. Les colonnes de tous ces ordres sont de marbre brun & rouge. Sur l'entablement règne un fronton accompagné de plusieurs statues de pierre, & dans le tympan sont les armes de France. Les deux pavillons qui sont à côté du grand, sont ornés de colonnes ioniques, posées sur un piedestal qui règne le long de ce superbe édifice : le second ordre est de colonnes corinthiennes, & au-dessus est un attique terminé par une balustrade, & par deux vases de pierre. Les deux autres corps-de-logis, & les deux gros pavillons qui terminent cette façade, sont décorés de pilastres canelés d'ordre composite. Dans les deux pavillons, cet ordre est surmonté d'un attique, & sur l'entablement sont des vases de pierre.

On entre dans les appartemens de ce Château par un grand vestibule, qui est dans le pavillon du milieu, & dont le plafond, qui est un peu bas, est soutenu par des arcades formées par des colonnes d'ordre ionique. *Philibert de Lorme* avoit fait construire ici un escalier, qui étoit le plus grand, le plus aisé, & le plus admirable qu'on eût vu jusqu'alors; mais comme il déroboit la vue des jardins, M. Colbert le fit démolir, & fit faire celui qu'on voit aujourd'hui. Il est à main droite ; sa balustrade est ornée de lyres entrelacées de couleuvres, & ornemens allégoriques à la devise de Louis le Grand, & aux armes de M. *Colbert*: sur le premier pallier, on trouve la principale entrée de la Chapelle, & ici naissent deux autres rampes qui conduisent dans une grande enfilade d'appartemens.

Le grand sallon au-dessus du vestibule est occupé par les Cent-Suisses, lorsque le Roi séjourne dans ce Château ; la salle des Gardes vient ensuite. Six croisées de chaque côté ont reglé la distribution des peintures & des ornemens. Au-dessus de la corniche, sont quatre bas-reliefs, feints par autant de tableaux, dont les sujets conviennent parfaitement aux Guerriers qui occupent cette pièce; car ils représentent une marche d'armée, une bataille, un triomphe, & un sacrifice. Entre les bas-reliefs, est un corps d'architecture feint, sur les extrémités duquel sont deux figures assises, & rehaussées d'or. Sur un socle de marbre, paroît un trophée d'armes aussi peint & rehaussé d'or. Le tableau du milieu remplit la voûte de cette pièce, & fait voir un ciel ouvert, & plusieurs figures en l'air, qui désignent les biens & les honneurs dont on récompense la vertu militaire.

L'antichambre du Roi est éclairée par huit croisées, dont quatre sont du côté de la place du Carousel, & les quatre autres

du côté du jardin. Dans le plafond, on a peint une ouverture feinte, au travers de laquelle on voit le soleil sur son char, qui s'élève sur l'horison, & répand la lumière de toutes parts. Un Vieillard qui tient un clepsydre, & représente le Temps, semble montrer au soleil la carrière qu'il doit parcourir. Auprès de lui sont un enfant qui tient le plan d'un édifice, & deux figures assises sur des nuages, dont l'une tient un serpent, qui, mordant sa queue, forme un cercle dans lequel est marquée l'année 1668, qui est le temps où les peintures furent achevées. L'autre représente le Printemps, qui, de la main droite, montre le signe du Zodiaque, & de la gauche, tient une corne d'abondance, symbole de la fertilité qu'il nous promet. D'un autre côté, on voit la Renommée qui embouche une des trompettes qu'elle tient. Quatre tableaux peints sur des fonds d'or, représentent les quatre parties du jour, par des sujets pris des Métamorphoses d'Ovide. Dans le premier, l'on voit l'Aurore que Cupidon rend amoureux de Céphale. Le second nous fait voir la statue de Memnon, qui rendoit des oracles, lorsque le Soleil dardoit ses rayons sur elle, mais qui redevenoit muette lorsqu'il les retiroit. Dans le troisième & le quatrième sont Clitie changée en tournesol, & le Soleil qui se délasse chez Thétis. Les encoignures sont ornées de quatre autres bas-reliefs de figure ovale, peints en couleur de bronze, qui représentent encore les quatre parties du jour. Toutes les peintures de ces deux salles sont de *Nicolas Loyr*.

La grand'chambre du Roi est superbement meublée, lorsque S. M. fait son séjour dans ce Château ; mais, outre ces meubles précieux qu'on change selon les temps & les occasions, elle a des ornemens à demeure, & qu'on y voit toujours. Le tableau du plafond représente la Religion sous la figure d'une femme couronnée d'une couronne antique, & qui tient d'une de ses mains une toile d'attente pour un portrait ; au-dessus, & dans l'air sont plusieurs figures d'Anges & de Génies qui tiennent dans leurs mains, l'un l'Oriflâme, un autre la Sainte Ampoule, un troisième une épée, le quatrième un casque, & le cinquième l'écusson de France. Ce tableau a été peint par *Bartholet Flamael*, mort Chanoine de Liège. Au pourtour de cette chambre, règne une corniche dorée, sur laquelle sont des brasiers de stuc, qui ont été sculptés par *Lerambert* : Les figures qui les accompagnent, sont du fameux *Girardon*. Les ornemens & les grotesques peints sur le plafond & sur le lambris, sont l'ouvrage des *le Moine*.

De cette chambre, on passe dans la chambre du lit du Roi.

Les peintures du plafond de cette pièce, de même que celle du petit cabinet qui est de plein pied, sont de *Noel Coypel*. Les paysages que l'on voit dans ces deux pièces, sont de *Francisque Millet*, Peintre Flamand, très-habile Paysagiste. Le grand cabinet est décoré avec beaucoup de goût & de magnificence de plusieurs ouvrages de *Luc*. L'on voit plusieurs figures dans les panneaux du lambris, qui désignent la guerre & l'abondance. C'est dans ce cabinet que s'est tenu le Conseil de Régence pendant la minorité de Louis XV. De ce cabinet l'on entre dans la galerie des Ambassadeurs, ainsi nommée, parce que c'est dans ce lieu que Louis XIV donnoit ses Audiences publiques aux Ministres étrangers. Le plafond est distribué en plusieurs compartimens ou bordures, dans lesquels sont des tableaux qui représentent la fable de Psiché, & plusieurs autres sujets pris des Métamorphoses. La plûpart de ces tableaux ont été copiés à Rome, d'après la galerie Farnèse, peint par le fameux *Annibal Carache*. Ce fut M. *Colbert* qui fit faire ces copies par les plus habiles Elèves de l'Académie de Peinture, que le Roi entretient à Rome. Cette galerie a été fort maltraitée pendant le séjour que Louis XV a fait dans ce château ; car on fut obligé, pour la commodité du Maréchal de *Villeroy*, & pour celle de quelques Officiers de Sa Majesté, de la couper & de la partager par des cloisons & par des soupentes qui font un très-mauvais effet.

Au bout de cette galerie est un escalier, par lequel on va à l'appartement qu'occupoit autrefois la Reine *Marie-Thérèse d'Autriche*, & que le Maréchal *de Villeroy*, Gouverneur de Louis XV, a occupée pendant la minorité de ce Prince. Les tableaux dont il est orné, sont de *Nocret*, Peintre Lorrain, qui, dans quelques-unes de ces peintures, a représenté la Reine *Marie-Thérèse*, sous la figure de Minerve.

Les appartemens du rez-de-chaussée qui sont au-dessous de ceux qu'on vient de décrire, ont été autrefois occupés par Louis XIV. Les peintures sont de *Nicolas Mignard*, & sont allégoriques au Roi Louis XIV, dont le soleil étoit le corps de la devise. Dans le plafond de l'antichambre, le feu Roi est représenté sous la figure d'Apollon, assis sur un trône, & ayant sous les pieds un globe. Les quatre parties du monde, & Neptune, dans des attitudes de soumission & de respect, lui sont présentés par Minerve. Le reste de ce plafond est rempli par des figures symboliques, peintes en forme de bas-relief.

Le plafond de la pièce qui suit, nous fait voir Apollon

assis & environné du Zodiaque. Dans le lointain, on voit les heures, représentées par de belles filles, qui s'empressent d'atteler les coursiers au char de ce Dieu; & au-dessous, sont les quatre saisons, figurées par des femmes qui sont d'un âge, & dans des attitudes qui conviennent à ces quatre parties de l'année. Aux côtés de ce grand tableau, il y en a deux petits, dont l'un nous fait voir Apollon, qui, à coup de flèches, tue les Cyclopes, pour venger la mort de son fils Esculape que Jupiter avoit tué d'un coup de la foudre qu'ils avoient forgée. L'autre petit tableau représente Apollon, Diane & Latone, qui se vengent sur les enfans de Niobé, de la préférence qu'elle leur avoit donnée sur ceux de Latone. Dans l'alcove de cette chambre, la Nuit est représentée par une femme, dont le manteau est parsemé d'étoiles, & qui est environnée de pavots. Les deux enfans qu'elle tient entre ses bras, désignent les songes qui accompagnent ordinairement le sommeil. Les deux tableaux qui sont aux côtés de celui-ci, nous font voir le supplice du satyre Marsyas, & celui du Roi Midas. Au-dessus des portes, sont deux marines, dans l'une desquelles est la chûte d'Icare.

Dans le petit cabinet de cet appartement, on voit Apollon qui distribue des couronnes de laurier, une à la Muse de la Poésie, une autre à la Muse de la Peinture, & une à la Muse de la Musique. Sur la cheminée est Apollon qui reçoit une lyre des mains de Mercure. Vis-à-vis, est un autre tableau où l'on voit Apollon & Daphné. Au-dessus des portes sont Clithie & Hyacinte, qui représentent le lever & le coucher du Soleil. Le grand cabinet de cet appartement n'a point de peintures dans son plafond. L'appartement qui est de plein-pied à celui dont on vient de parler, a servi autrefois à *Louis de France*, Dauphin de Viennois, & fils de Louis XIV. Les peintures dont il est orné, consistent dans un tableau de l'éducation d'Achille, peint par *Philippe* : on y voit les différens exercices & les amusemens de la jeunesse. Ces deux appartemens ont été occupés depuis le mois de Décembre 1715, jusqu'au 26 Août 1718, par *le Duc du Maine*, Surintendant de l'éducation de Louis XV, & par la *Duchesse du Maine*; mais la Surintendance de l'éducation de Sa Majesté ayant été pour lors donnée au *Duc de Bourbon*, ce Prince se logea dans ces appartemens.

De l'autre côté est la Chapelle qui a sa principale porte sur le premier palier du grand escalier. Elle n'est pas achevée, & n'a rien que de fort simple. On remarquera cependant sur l'Autel, une excellente copie de la belle Nativité

du *Corrège* ; la tribune du Roi est au-dessus de la grande porte. La sacristie est derrière le maître-Autel, & au-dessus est la tribune des Musiciens.

La salle des machines est une des plus vastes, & certainement la plus ingénieusement & la plus richement décorée qu'il y ait en Europe. Elle a été construite par ordre du Roi Louis XIV, pour la représentation des Ballets & des Comédies. Ce fut *Vigarani*, Gentilhomme Italien, qui donna le dessin & conduisit l'exécution de ce superbe théâtre, qui peut aisément contenir sept ou huit mille personnes Celui de Parme qui est tant vanté, est un peu plus grand que celui-ci, mais d'ailleurs il n'a aucun ornement, au lieu que le plafond de la salle des machines, est enrichi de sculptures dorées, & de peintures qui ont été exécutées par *Noël Coypel*, sur les dessins de *le Brun*. Les loges sont soutenues par des colonnes corinthiennes, dont les chapiteaux & les soubassemens sont dorés, de même que les corniches & les balustrades. Ce côté est terminé par un grand pavillon, qui fait symmétrie avec celui qui est vis-à-vis le Pont-royal; c'est là que logeoit le Grand-Ecuyer, avant qu'on lui eût fait bâtir un Hôtel tout auprès. On a commencé à ce pavillon une galerie parallèle à celle qui règne du côté de la rivière ; mais il n'y a pas d'apparence qu'elle soit si-tôt continuée.

La grande écurie est aussi de ce côté, & entre le pavillon où logeoit le Grand-Ecuyer, & la rue Saint-Honoré. C'est un vieux bâtiment, qui n'est en rien comparable aux écuries superbes que Louis XIV à fait bâtir à Versailles; au-dessus de la porte est une figure de cheval qui est très-mutilée ; elle est de Maître *Paul Ponce*, Sculpteur Florentin. On trouve ensuite un manège découvert & un manège couvert, qui a été bâti pendant la minorité de Louis XV, & qui n'étant pas entièrement achevé, lorsque le Roi alla faire son séjour ordinaire au Château de Versailles en 1722, est encore dans le même état.

Le Jardin des Tuileries n'étoit pas autrefois, ni aussi commode, ni aussi bien distribué, ni aussi étendu qu'il l'est aujourd'hui ; car outre qu'il étoit séparé du Château par une rue qui prenoit depuis les écuries qui, règnant le long de ce Palais, aboutissoit presqu'à la porte d'entrée actuelle, près le Pont-royal, & une place vague, depuis les murs jusqu'à ce Palais, son étendue n'étoit pas, à beaucoup près, aussi considérable qu'elle l'est à présent. Il y avoit cependant, un étang, un bois, une volière, une orangerie, des allées, des parterres, un

écho, un théâtre & un labyrinthe. La volière consistoit en plusieurs bâtimens, & étoit située vers le milieu du quai des Tuileries, ainsi qu'on le peut voir dans le plan de Paris que *Gomboust* fit graver en 1652. L'écho étoit au bout de la grande allée, c'est-à-dire, au bout du Jardin, & étoit entouré d'une muraille de deux toises de haut, arrondie en demi-cercle de vingt-quatre pieds de diamètre, & cachée par des palissades. Auprès de cet écho, du côté de la porte Saint-Honoré, étoit l'orangerie, comme elle y est encore, & auprès étoit une espèce de ménagerie, où il y avoit des bêtes féroces. Dans le bastion qui tenoit à la porte de la conférence, & qui fut construit en 1581, étoit un grand terrein qui servoit de garenne, & à une des extrêmités duquel, entre la porte de la Conférence & la volière, étoit un chenil que le Roi Louis XIII donna à *Renard*, par Brevet du 20 Avril 1630, à condition qu'il défricheroit ce terrein, & qu'il le rempliroit de plantes & de fleurs rares; en second lieu, qu'il donneroit 2000 livres au nommé *Paschal* qui avoit soin des chiens du Roi; en troisième lieu, qu'il bâtiroit à ses dépens un chenil à un autre endroit; quatrièmement, qu'après sa mort, ses héritiers pourroient retirer les fleurs & les plantes qui s'y trouveroient, ou du moins qu'on leur en tiendroit compte. Ce brevet fut confirmé par un autre du dernier jour d'Août de l'an 1630, par lequel le Roi l'assuroit qu'il ne le déposséderoit point de son jardin, qu'après l'avoir récompensé de toutes les dépenses qu'il y avoit faites; & que si on venoit jamais à le joindre aux Tuileries, dès-lors il lui en donnoit la conciergerie par avance.

Comme il est fort parlé de ce jardin dans les Mémoires de la minorité de Louis XIV, il ne sera peut-être pas inutile de faire un peu connoître *Renard*, & l'on devinera aisément l'usage qu'on faisoit de son Jardin & des raisons qui lui donnoient tant de réputation. Cet homme qui avoit été Valet de Chambre du Commandeur de *Souvré*, avoit de l'esprit, étoit souple, obligeant, & se connoissoit fort bien en meubles, & sur-tout en tapisseries. Il en faisoit apporter chez lui des plus belles, & en vendoit aux personnes de qualité, même au Cardinal *Mazarin*, qui se plaisoit quelquefois à converser avec lui sur ce sujet. Dès que Louis XIII lui eut donné ce terrein, il y fit un jardin extrêmement propre, qui, par sa situation & par l'honnêteté du Maître, devint le rendez-vous ordinaire des Seigneurs de la Cour, & de tout ce qu'il y avoit de galant dans ce temps-là. Quoique les Frondeurs ne voulussent pas laisser entrer le Roi dans Paris,

les Courtiſans ne laiſſoient pas d'aller aux Tuileries, & de-là au jardin de *Renard*. Un jour que le Duc de *Candale*, *Jarzay*, *Boutteville*, *Saint-Meſgrin*, & quelques autres, avoient fait partie d'y ſouper, les Frondeurs l'ayant ſu, & craignant que ſi le Peuple voyoit ſouvent les Seigneurs qui étoient dans le parti de la Cour, il ne s'accoutumât inſenſiblement à voir le Roi, ils y envoyèrent le Duc de *Beaufort*, ſuivi de beaucoup de gens; ce Prince chaſſa les violons, renverſa les tables, & y fit un déſordre, dont il eſt parlé dans les Mémoires de ce temps-là.

M. *Colbert* ayant réſolu de faire travailler à l'embelliſſement des Maiſons royales, commença par le Palais des Tuileries, auquel il joignit le jardin qui en étoit ſéparé par une rue, ainſi qu'on l'a dit plus haut, laquelle ſe nommoit encore au milieu du ſiècle paſſé, *rue des Tuileries*, fit abattre le logement de Mademoiſelle *de Guiſe*, la volière & les autres maiſons, juſqu'à la porte de la Conférence, pour y élever une terraſſe plantée de deux rangs d'ormes, qui règnent le long de la rivière, pendant l'eſpace de deux cent quatre-vingt-ſix toiſes, ſur environ quatorze de largeur, & qui eſt parallèle à celle qui eſt le long du manège de la grande écurie. On enferma en même temps le jardin de *Renard* dans l'enclos des Tuileries, & l'on coupa par le milieu l'ancienne terraſſe qui étoit au bout, pour laiſſer libre la vue du cours; on fit dans cet endroit un fer à cheval pour y monter des deux côtés. Par ce que l'on vient de dire, il eſt aiſé de s'appercevoir que ce jardin eſt entouré de deux terraſſes, l'une du côté du manège & de la rue Saint-Honoré, & l'autre du côté de la rivière. Elles commencent preſqu'à la terraſſe qui règne devant la façade du Château, dans toute la longueur du jardin, & ſe terminent au fer à cheval, devant l'eſplanade qui eſt vis-à-vis le cours.

Ce jardin eſt ſans contredit le plus beau de l'Univers, de l'aveu de tous les étrangers. La diſpoſition eſt d'*André le Noſtre*, homme incomparable en cette partie, & le plus ſavant qui ait été depuis l'établiſſement de la Monarchie. Elle eſt ſi belle & ſi ingénieuſe, que quoique ce Jardin ne contienne que ſoixante-ſept arpens, on y trouve cependant tout ce que l'on peut deſirer dans les promenades les plus vaſtes & les plus délicieuſes. Son habileté lui fit ſurmonter les obſtacles de l'inégalité du terrein, & il le rendit l'objet de l'admiration des Pariſiens & des étrangers.

Il a fallu un grand art pour le faire paroître de niveau, car il a dans ſa largeur une pente de cinq pieds; ce qui fait

que le dessus de la terrasse qui est du côté des Capucins, est de niveau au bas de la terrasse qui est du côté de la rivière, & que celle-ci à cinq pieds de haut; ainsi c'étoit plus de trente mille toises cubes de terre qu'il eût fallu rapporter. Le génie de *le Nostre* surmonta cette grande difficulté, & rendit ce lieu admirable par la juste proportion de toutes ses parties, dont l'œil est toujours enchanté.

Sur la terrasse qui regarde le long de la façade du Château, il y a six statues & deux vases. Les trois qui sont du côté de la rivière, sont de *Coustou l'aîné*, & représentent un Chasseur & deux Chasseresses. Celles qui sont du côté du manège sont de *Coyzevox*, & nous font voir un Faune jouant de la flûte traversière, une Hamadriade & Flore.

Le parterre est distribué en un grand nombre de compartimens remplis des plus belles fleurs, suivant les différentes saisons de l'année, & animé par trois jets d'eau qui tombent dans autant de bassins posés en triangle. Le plus grand des bassins est dans une esplanade à la tête de la grande allée. Au pourtour sont quatre groupes de marbre blanc, dont le premier nous fait voir *Lucrèce*, qui, ne pouvant survivre à la violence que le jeune *Tarquin* lui avoit faite, se poignarde en présence de *Collatin* son mari. Ce groupe a été commencé à Rome par *Theodon*, un des Pensionnaires entretenus par le Roi à l'Académie de S. Louis. Après sa mort, il a été achevé à Paris par *le Pautre*. Vis-à-vis de ce groupe, en est un autre *d'Enée*, qui porte son père *Anchise*, & qui mène son fils *Ascagne* par la main; il a été sculpté par *le Pautre*, dans le temps qu'il étoit à Rome. Le troisième groupe représente l'enlevement *d'Orithie* par *Borée*, il est *d'Anselme Flamen*. Le quatrième est l'enlevement de *Cybelle* par *Saturne*, sous la figure du *Temps*: *Cérès* est à ses pieds, appuyée sur un lion, symbole de la terre. Celui-ci a été fait par *Regnaudin*. Ces deux derniers groupes étoient autrefois dans l'orangerie de Versailles; ils furent apportés ici en 1716.

La grande allée a cent soixante-cinq toises de longueur, sur seize de largeur: elle est plantée de maronniers d'inde. Au bout de cette allée, est un grand bassin, ou pièce d'eau, de figure octogone. A droite & à gauche de cette grande allée, on trouve plusieurs autres allées, des bosquets, & des boulingrins de différentes figures, & des pièces de gazon rondes & ovales, & creusées en pente douce. A main droite, en descendant, M. *Colbert* avoit fait dresser un théâtre de verdure, pour y représenter la comédie, & un amphythéâtre qui en étoit séparé par une espèce de par-

terre, capable de contenir plus de mille ſpectateurs. Au lieu où étoit ce théâtre, on fit un jeu de mail, pour ſervir aux amuſemens du Roi Louis XV, pendant le ſéjour qu'il a fait au Château des Tuileries. Dans le vuide de ce mail on avoit élevé un pavillon d'architecture, dont les dehors étoient ornés de marbre & de bronze feints. Dans ce pavillon étoit un billard qui a ſervi auſſi aux plaiſirs du Roi Louis XV. Ce Prince ayant quitté ce ſéjour, on a détruit le mail & le pavillon, & on a fait ſur le terrein qu'ils occupoient, une grande pièce de gazon. Entre la grande pièce d'eau & le fer à cheval, on a poſé quatre grands piédeſtaux de marbre, qui portent de grandes ſtatues de marbre, dont deux repréſentent le *Tibre* & le *Nil*: elles ont été copiées à Rome d'après l'antique, par les Etudians de l'Académie: les deux autres ſont la *Seine*, ſculpté par *Couſtou* l'aîné, & la *Loire* par *Vanclere*. Les ſeize enfans qu'on voit ici en diverſes attitudes auprès du Nil, déſignent la fécondité que les débordemens de ce fleuve procure au Pays qu'il arroſe.

Au haut du fer à cheval, on a placé ſur des jambages ruſtiques, deux chevaux ailés de marbre blanc, dont l'un porte une Renommée qui embouche ſa trompette, & l'autre un Mercure. Ces deux figures déſignent la Renommée & les Hérauts d'armes, qui, ſous le règne de Louis-le-Grand, ont annoncé aux Nations, tantôt la paix, tantôt la guerre, mais toujours la gloire de ce grand Prince. Ces deux groupes ſculptés par *Coyſevox*, ont été tranſportés ici de Marli le 7 de Janvier 1719. Chacun de ces groupes eſt d'un ſeul bloc de marbre de douze pieds de haut, ſans qu'on ait été obligé d'y rien ajouter, non pas même pour la trompette de la Renommée, qui a été épargnée avec une attention infinie.

Au milieu du fer à cheval qui termine ces jardins, du côté du Cours & des Champs Eliſées, on a conſtruit en 1716 un pont tournant qui eſt d'un deſſin ingénieux, & qui facilite la communication des Tuileries avec la nouvelle place de Louis XV, le Cours & les Champs Eliſées. Il eſt de l'invention de Frère *Nicolas Bourgeois*, Auguſtin, connu par différens ouvrages de méchanique fort ingénieux, & principalement par le pont de bateaux de Rouen.

PALAIS MAZARIN. *Voy.* HÔTEL, *p.* 260.

PALAIS ROYAL. (*le*) Nos Hiſtoriens prétendent que les fondemens de ce Palais furent jettés en 1629, ſur les ruines des Hôtels de Mercœur, de Rambouillet & de quel-

ques maisons voisines, en partie dedans, & en partie hors de la clôture de la Ville que le Roi Charles V avoit fait faire.

Armand-Jean Duplessis, Cardinal, Duc de Richelieu, fit bâtir ce Palais par *Jacques le Mercier*, le plus habile Architecte de son temps. L'Hôtel de Mercœur étoit un des trois que *Philippe-Emmanuel de Lorraine*, Duc de Mercœur, & *Marie de Luxembourg* sa femme avoient à Paris. Cette Dame vendit celui-ci en 1605 au Marquis d'*Estrées* & à *Benjamin de Hanniques*, le premier qui a introduit en France l'art de monter à cheval, lequel établit une Académie dans la partie de cet Hôtel qu'il avoit acheté. Ce fut de lui & du Marquis *d'Estrées*, que le Cardinal *de Richelieu* fit acheter cette maison, pour y bâtir son Palais, qui, dans les commencemens, avoit été proportionné à la fortune de ce Ministre. Cette maison devenoit tous les jours plus petite, & il falloit l'agrandir à mesure que le crédit & la puissance du Maître augmentoient. C'est ce qui fait que son plan étoit si irrégulier, & ce qui fut cause aussi qu'elle ne fut achevée qu'en 1636. On la nomma d'abord *l'Hôtel de Richelieu*; mais elle changea de nom après, & l'on mit sur la grand'porte un marbre, avec ces mots écrits en lettres d'or: *Palais Cardinal.* Cette inscription fut vivement critiquée. Balzac prétendit qu'elle n'étoit ni grecque, ni latine, ni françoise. D'autres en grand nombre la trouvèrent pleine de vanité: en effet, il sembloit, en la lisant, qu'il n'y avoit point alors en France d'autres Cardinaux que le Cardinal de Richelieu, ou bien que c'étoit le Cardinal des Cardinaux françois. Quant à Balzac, il eut le chagrin de voir que les Grammairiens, ni le Public, ne furent point de son avis: on lui soutint que cette inscription étoit un *gallicisme*, aussi insuportable & aussi vieux que l'Hôtel-Dieu, les Filles-Dieu, la Place Maubert, *&c.*

L'an 1639, le Cardinal de Richelieu, par vanité, ou par reconnoissance des graces & des faveurs extraordinaires qu'il avoit reçues du Roi, lui céda, par donation entre-vifs, son Palais, plusieurs meubles & bijoux d'un grand prix, & le Roi fit expédier un pouvoir à *Claude Bouthillier*, Surintendant des Finances, pour accepter cette donation. Comme ce pouvoir contient un détail curieux des choses que cette Eminence donnoit au Roi, on croit à propos de le donner ici.

» S. M. ayant très-agréable la très-humble supplication » qui lui a été faite par M. le Cardinal de Richelieu, d'ac- » cepter la donation de la propriété de l'Hôtel de Richelieu, » au profit de S. M. & de ses successeurs Rois de France,

» sans pouvoir être aliéné de la couronne, pour quelque cause
» & occasion que ce soit; ensemble sa Chapelle de diamans,
» son grand buffet d'argent ciselé, & son grand diamant, à
» la réserve de l'usufruit de ces choses, la vie durant du Sieur
» Cardinal, & à la réserve de la Capitainerie & Concierge-
» rie dudit Hôtel, pour ses successeurs Ducs de Richelieu,
» même la propriété des rentes de bail d'héritages constituées
» sur les places & maisons qui seront construites au dehors,
» & autour du jardin dudit Hôtel: Sadite Majesté a com-
» mandé au Sieur Bouthillier, Conseiller en son Conseil
» d'Etat, & Surintendant de ses Finances, d'accepter au nom
» de Sadite Majesté, la donation, auxdites clauses & condi-
» tions, d'en passer tous les actes nécessaires, même de faire
» insinuer, si besoin est, ladite donation; promet Sadite Ma-
» jesté, d'avoir pour agréable tout ce que par ledit Sieur
» Bouthillier sera fait en conséquence de la présente instruction.
» Fait à Fontainebleau le premier jour de Juin 1639. » *Signé*,
LOUIS: *& plus bas*, SUBLET.

Le Cardinal de Richelieu, pour faire voir qu'il mouroit avec les mêmes sentimens de reconnoissance qu'il avoit eus pendant sa vie, rappella cette donation, & la confirma, en tant que de besoin, dans son testament fait à Narbonne au mois de Mai de l'année 1642.

Le 7 d'Octobre de l'année 1643, *Anne d'Autriche*, Reine de France & Régente du Royaume, le Roi Louis XIV & le Duc d'Anjou ses fils, quittèrent le Louvre, pour venir prendre possession du Palais-Cardinal, & y établir leur demeure. Le Marquis *de Fourille*, qui étoit pour lors Grand-Maréchal des Logis de la Maison du Roi, représenta à la Reine Régente, qu'il ne convenoit pas que le Roi demeurât dans une maison qui portât le nom d'un de ses Sujets; & sur ces raisons, la Reine ordonna qu'on ôtât l'inscription. On commença dès-lors à donner à ce Palais, le nom de *Palais Royal*, qu'il a toujours retenu depuis, quoique la même Reine Régente, à la prière de la Duchesse *d'Aiguillon*, eût fait remettre l'inscription de Palais-Cardinal, qu'on y a vu jusqu'au moment où M. le Duc *d'Orléans* d'aujourd'hui a fait entièrement changer ce bâtiment de forme.

Le Roi Louis XIV céda dans la suite le Palais Royal à *Philippe de France*, son frère unique, par augmentation d'apanage, pour en jouir sa vie durant.

Ce Palais consiste en plusieurs corps de logis, séparés par des cours, dont les deux principales sont au milieu du bâtiment. La première est la plus petite. Dans l'aile droite,

en entrant, étoit une vaste salle, qui, du temps du Cardinal de Richelieu, & même après lui, servoit à la représentation des Comédies, & qui, aujourd'hui, sert aux représentations des Tragédies en musique que nous nommons *Opéra*. * Dans l'aile gauche étoit une galerie la plus riche & & la mieux entendue de Paris. La voûte avoit été peinte par *Champagne*. Ce Peintre, Favori du Cardinal de Richelieu, y avoit représenté les principales actions de la vie de ce grand Ministre; mais cette galerie fut détruite pendant le séjour que la Reine Régente fit au Palais Royal, afin d'y pratiquer un appartement pour *Philippe de France*, frère unique de Louis XIV.

La seconde cour est la plus grande; elle n'est entourée de bâtimens que de trois côtés. La quatrième étoit séparée du jardin, par une suite d'arcades qui soutenoient une galerie découverte, par le moyen de laquelle les deux ailes communiquoient l'une à l'autre. Cette galerie ne sul siste plus depuis 1775. Les bâtimens sont plus ornés que ceux de la première cour. L'ordre dorique en pilastre y est observé au premier étage, soutenu d'un premier à rez-de-chaussée, composé d'arcades, entre lesquelles on a mis des ancres & des proues de navire, qui font connoître que le Cardinal de Richelieu étoit Grand-Maître, Chef & Surintendant général de la navigation & commerce de France.

Parmi les changemens qu'a faits M. le Duc d'Orléans d'aujourd'hui, il faut comprendre un vaste corps de Logis qui règne le long de la rue des Bons-Enfans, par laquelle on entre dans une grande cour, autour de laquelle règnent les nouveaux bâtimens, lesquels sont occupés par les Officiers du Prince. Il y a aussi une Chapelle.

Les anciens appartemens sont grands & vastes. Le grand escalier construit sur les dessins de *Desargues*, étoit dans un coin de cette seconde cour: les connoisseurs en blâmoient

---

* Cette Eminence avoit fait construire deux théâtres, dont l'un destiné pour des Spectateurs choisis, pouvoit en contenir cinq cents; l'autre, plus vaste, étoit élevé dans une salle qui en contenoit environ trois mille. Le Roi donna cette salle à Molière en 1660. *V. tom.* 2, *p.* 505; mais après sa mort, arrivée le 17 Février 1673, S. M. la destina aux représentations des pièces dramatiques en musique, connues sous le nom d'*Opéra*. Ce spectacle a toujours été donné depuis sur ce théâtre, jusqu'au 6 Avril 1763, qu'il fut consumé par un incendie. Cette salle a été rebâtie au même endroit, & ouverte au Public le 26 Janvier 1770.

les reſſauts dans les appuis de la rampe, & l'inégalité des pilaſtres. La galerie des *hommes illuſtres*, règnoit le long de l'aile gauche de cette ſeconde cour. Ce grand & magnifique morceau avoit été décoré avec bien de la dépenſe & bien du ſoin; mais dans ces derniers temps, il avoit été ſi négligé, qu'en 1727, on fut obligé de le détruire, & on a fait des appartemens en ſa place. Cette galerie étoit de l'invention du Cardinal de Richelieu, qui fit lui-même le choix des Héros qui y étoient peints, & qui ordonna qu'on les plaçât dans l'ordre où nous les avons vus. Ces portraits des *illuſtres François*, au nombre de vingt-cinq, avoient été peints par *Philippe Champagne*, *Simon Vouet*, *Juſte d'Egmont* & *Poërſon.* Chacun étoit accompagné de deux buſtes de marbre blanc, dont la plûpart étoient antiques, & de pluſieurs petits tableaux qui repréſentoient les actions les plus ſignalées de ces Héros & leur deviſe. Au bas étoit un diſtique latin. Les emblêmes furent compoſées par un Interprête du Roi, nommé *Guiſe*, qui étoit le plus habile de ce temps-là pour ces ſortes de compoſitions. *Bourbon*, Poëte latin, fort eſtimé, fit les diſtiques, mais on prétend que ce ne ſont pas les mêmes que ceux que nous avons vus, & que ſes envieux en changèrent une partie. Quant aux portraits, *Champagne* fit tout ſon poſſible pour peindre d'après des originaux, les Héros qu'il avoit entrepris de faire revivre: ainſi il peignit d'après *Porbus*, le portrait d'Henri IV; d'après *Vandeick*, celui de Marie de Médicis; d'après *Raphaël*, celui de Gaſton de Foix; quant aux autres, il chercha & fouilla dans les cabinets des curieux. *Vouet* ne fut pas ſi délicat, il en copia quatre d'après *Bunel*, & pour les autres; il les fit d'imagination. Voici les noms de ces hommes fameux, dont les repréſentations ornent aujourd'hui la galerie, avec les buſtes de différens marbres noirs & blancs, tant antiques que modernes, & les petits tableaux qui repréſentent leurs principales actions.

Galerie des hommes illuſtres.

Suger, Abbé de S. Denis, Miniſtre, mort en 1152, âgé de ſoixante & dix ans. *Marc-Aurele*, *Déité grecque.*

Simon, Comte de Montfort, ſous Philippe-Auguſte, le fléau des Albigeois, tué au Siège de Toulouſe en 1218. *Scipion*, *Julia Mæſa.*

Gaucher, Seigneur de Châtillon, Connétable de France ſous ſix Rois. Il mourut âgé de quatre-vingts ans, l'année d'après la bataille que gagna Philippe de Valois à Montcaſſel,

l'an 1328, au gain de laquelle le Connétable avoit beaucoup contribué. Ce portrait étoit le meilleur de ceux que *Vouet* avoit peints pour cette galerie. Le Peintre avoit exprimé avec beaucoup de succès la qualité de *gaucher*, qui étoit naturelle à ce Seigneur. Toutes ses attitudes étoient gauches, mais en même temps si aisées, qu'on voyoit bien qu'elles étoient naturelles. Tout ce qui manquoit à un si beau portrait, étoit une tête originale; car celle qu'on voit, est de l'imagination du Peintre. *Crassus*, *Lucius*, *Venus*.

Bertrand du Guesclin, Connétable de France en 1370, & mort au Siège de Châteauneuf-de-Randon en Gevaudan, le 13 Juillet 1380, âgé de soixante-six ans. Le Roi Charles voulut qu'il fût enterré à S. Denis. *Henri II*, *Charles IX son fils.*

Olivier de Clisson, Connétable de France en 1380, mort dans son château de Josselin le 24 Avril 1407. *Auguste*, *Adrien.*

Jean le Meingre, dit *Boucicaut*, homme de guerre & de négociations, Maréchal de France le 23 Décembre de l'an 1391, mort prisonnier en Angleterre l'an 1421. *Scipion*, *Phittus P.*

Jean, bâtard d'Orléans, Comte de Dunois, & Lieutenant Général du Royaume sous Charles VII, mort en 1470, âgé de soixante-sept ans. *Commode*, *Caracalla.*

Jeanne d'Arques, surnommée la *Pucelle d'Orléans*, sous le règne de Charles VII. On croit communément qu'elle fut brûlée dans le vieux marché de Rouen, qui étoit alors sous la domination des Anglois; cependant il y a encore des personnes qui croient qu'elle ne le fut point, & qu'étant retournée en son Pays, elle y épousa un Gentilhomme, du nom de *Desarmoises*. *Un buste de Louis XIV.*

Georges d'Amboise, Cardinal & premier Ministre sous Louis XII, mort à Lyon le 25 de Mai 1510. Ce portrait est un de ceux qui ont été peints par *Vouet*. *Commode*, *figure de Bacchus.*

Louis de la Trimouille, Général des Armées du Roi sous Louis XII & François I. Il mourut à la bataille de Pavie, âgé de quatre-vingts ans, les armes à la main pour la défense de son Roi & de sa Patrie. Ce portrait est de *Champagne*, d'après une tête de *Louis de la Trimouille*, peinte de son vivant. Après le portrait de *Gaston de Foix*, celui-ci est le plus parfait de cette galerie. *Une Muse*, *Jean de Boulogne.*

Gaston de Foix, Duc de Nemours, Vice-Roi de Milan, & Général des Armées de Louis XII, fut tué le jour de

Pâques 11 Avril 1512 à la bataille de Ravenne. Ce portrait a été copié par *Champagne*, d'après un portrait original peint par *Raphael*, qui n'avoit qu'un pied & demi de haut. Il appartenoit au Duc *de Saint-Simon*. C'étoit sans contredit le plus excellent portrait de cette galerie. *Gaston* y est représenté debout, une tête armée, le bras droit étendu le long de son corps, & tenant de la main gauche une demi-pique assez négligemment; mais à travers l'inaction & la simplicité apparente de cette figure, les traits du Héros & ceux du grand Peintre s'y font vivement sentir. *Vitellius*, *Diane*.

Pierre du Terrail, Seigneur de *Bayard*, surnommé le *Chevalier sans peur & sans reproche*, tué en Italie au mois d'Avril de l'au 1524, âgé de quarante-huit ans. *François I*, *Pétrarque*. Au-dessus de la porte de la Chapelle, le Cardinal *de Richelieu* est représenté, donnant audience à des Moines. Un *Faune*, *Faustine F.*

Charles de Cossé, Duc *de Brissac*, Maréchal de France, & Général des Armées des Rois Henri II, François II & Charles IX fut un des grands Capitaines de son temps, & mourut à Paris le 31 Décembre de l'an 1563, âgé de cinquante-sept ans. *Jules-César*, *une moderne*.

Anne de Montmorenci, Connétable de France sous François I, Henri II, François II & Charles IX. Il fut tué à la bataille de S. Denis, l'an 1567, âgé de quatre-vingts ans. *Domitia*, une *Venus*.

François de Lorraine, Duc *de Guise*, un des plus grands hommes de son siècle, étoit né le 17 Février de l'an 1519, & fut blessé devant Orléans, par *Poltrot*, le 18 Février 1563, d'un coup de pistolet, dont il mourut six jours après. *Henri III*, *Caligula*.

Charles, Cardinal *de Lorraine*, Archevêque de Reims, frère du précédent, eut comme lui grand'part au Gouvernement du Royaume, sous les règnes de Henri II, François II, de Charles IX & de Henri III. Il mourut à Avignon en 1574. *Lucine*, *Faustine*.

Blaise de Montluc, Maréchal de France, étoit un Gentilhomme Gascon qui avoit servi dès l'âge de seize ans. C'étoit un vaillant homme & un grand Capitaine; mais on a bien de la peine à justifier sa vanité, son avarice & sa cruauté. Il ne fut fait Maréchal de France qu'en 1574, & mourut en 1577 dans sa soixante & dix-huitième année. Il a laissé des Commentaires qui sont des monumens de sa valeur & de sa vanité. *Junon*, *Vénus*.

Armand de Gontaud de Biron, Maréchal de France, fut l'homme

l'homme de ſon temps le plus employé dans les guerres & dans les négociations. Il étoit propre à tout, & vouloit tout ſavoir. Ce Grand Capitaine commanda en ſept batailles, & fut dans toutes plus ou moins bleſſé : il eut enfin la tête emportée d'un coup de canon, en allant reconnoître la Ville d'Epernai, le 26 Juillet 1592, âgé de ſoixante-huit ans. *Tite, Antonin.*

Henri de la Tour-d'Auvergne, Vicomte *de Turenne. Diane, Galeria, Fondana.*

François de Bonne, Duc de Leſdiguières, Pair & Connétable de France, fit la guerre pendant ſoixante ans, avec tant de bonheur, qu'il ne fut jamais ni vaincu, ni bleſſé. Il parvint aux plus grands honneurs, ſans les avoir jamais demandés. Ses grands talens & ſa réputation l'avoient rendu un homme abſolument néceſſaire au bien de l'Etat. Il fut fait Maréchal de France en 1608, Duc & Pair en 1619, & Connétable en 1622. Ce Héros, comparable aux plus grands Capitaines de l'antiquité, étoit gouverné par une petite Marchande de Grenoble, qui, après avoir été ſa maîtreſſe, devint ſa femme. Il mourut à Valence en Dauphiné, le 28 Septembre 1626, dans ſa quatre-vingt-quatrième année. *Deux Déités grecques.*

Henri IV, Roi de France & de Navarre, Prince dont la France admirera toujours les grandes qualités ; il fut aſſaſſiné par Ravaillac le 14 Mai 1610. *Philippes F.*

Marie de Médicis, Reine de France, ſon épouſe, morte à Cologne le 3 Juillet 1642, âgée de ſoixante-huit ans.

Armand-Jean Dupleſſis, Cardinal, Duc de Richelieu & de Fronſac, Pair de France, & premier Miniſtre ſous Louis XIII. Il mourut à Paris le 4 Décembre 1642. *Un Faune, Fauſtine F.*

Louis XIII mort à Saint-Germain-en-Laye le 14 Mai 1643. *Trajan, Antoine.*

Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, mère de Louis XIV, & Régente du Royaume, morte au Louvre à Paris le 20 Janvier 1666, âgée de ſoixante-quatre ans & quelques mois.

Gaſton Jean-Baptiſte *de France,* Duc *d'Orléans,* frère unique du Roi Louis XIII, mort à Blois le 2 Février 1660. *Athis ſeul.*

Toutes les peintures de cette galerie ont été deſſinées & gravées par *Hénice* & *Vignon,* Peintres & Graveurs ordinaires du Roi. On ne remarque point dans les eſtampes, la ſcience, ni les beautés qu'on admire dans les peintures ni

Les grands appartemens de M. le Duc d'*Orléans*, sont de plein-pied à la galerie dont on vient de parler. On remarque dans la seconde anti-chambre, un riche plafond peint par *Noël Coypel*, père de celui qui a été premier Peintre du Roi. Les figures en sont d'une correction de dessin qu'on admiroit avant qu'elles eussent été obscurcies ou cachées par la poussière. Ces appartemens ont été considérablement augmentés par Louis XIV, lorsque ce Prince donna le Palais Royal à *Philippe d'Orléans*, Duc de Chartres, son neveu, en 1692. On répara un grand corps de bâtiment qui se terminoit à la rue de Richelieu, & que le Cardinal de ce nom avoit destiné pour mettre sa bibliothèque. Louis XIV fit construire, quelque temps après, une grande galerie en retour, sur l'emplacement qu'occupoit le *Palais Brion*, qui étoit un Hôtel que le Duc *de Danville*, autrefois appellé *Brion*, avoit fait bâtir dans la rue de Richelieu, & qui avoit servi à Louis XIV, dans le temps qu'il demeuroit au Palais Royal, pour y faire des collations & des repas familiers. On démolit donc le Palais Brion, qui ne servoit plus qu'à loger les Académies Royales de Peinture & d'Architecture, & Sa Majesté fit bâtir sur les dessins de *Jules-Hardouin Mansard*, cette longue & magnifique galerie qu'on y voit, le sallon qui lui sert d'entrée, n'est pas moins magnifique, & a été construit par ordre de *Philippe*, *Duc d'Orléans*, Régent du Royaume, sur les dessins de *Gilles-Marie Openord*, premier Architecte de ce Prince. Il sert d'entrée à la nouvelle galerie. La cheminée, travaillée en marbre, est chargée de grandes glaces, qui font un effet d'autant plus agréable, qu'elles redoublent la galerie, en la représentant dans toute son étendue. L'ameublement ne consistoit ci-devant qu'en deux petits cabinets ou armoires, dont l'un est incrusté de pièces rapportées si ingénieusement, qu'elles composent des sujets historiés; l'autre est peint en miniature par *Mignard*, qui a copié les Sujets de peinture de la galerie Farnèse à Rome: mais le feu *Duc d'Orléans*, Régent, l'a tellement fait embellir que l'on ne peut rien voir de plus magnifique & d'un meilleur goût.

La décoration intérieure de toutes les pièces de cette vaste enfilade, est l'ouvrage du même *Openord*. La grande connoissance que le Duc *d'Orléans* Régent avoit de la peinture, lui avoit fait rechercher & acheter de tous côtés les plus excellens tableaux des grands Peintres, en sorte que la collection qu'il en a laissée, est la plus curieuse & la plus riche qu'il y ait au monde, sans même en excepter le cabinet

du Roi. On y remarque les plus excellens tableaux qui ſoient en Europe, des plus grands Maîtres de l'Ecole Romaine, Lombarde, Florentine, Flamande & Françoiſe.

CABINETS où ſont les tableaux les plus remarquables.

Dans le *premier cabinet*, on voit la Sainte Famille par *Raphaël*; tableau d'environ deux pieds & demi de haut, ſur dix-huit pouces de largeur. Ce tableau & celui qui eſt au Roi, & qui repréſente le même ſujet, ſont du même pinceau. Il paroît que ce Peintre les fit dans le temps de ſa plus grande force, c'eſt-à-dire, dans le temps qu'il peignit l'Ecole d'Athènes, la diſpute ſur le S. Sacrement, *&c.*

Les ſept Sacremens *du Pouſſin*. Ces merveilles de l'Ecole Françoiſe étoient ſorties du Royaume; mais feu M. le Régent les fit racheter en Hollande, & par-là enrichit la France d'un ouvrage qui lui fait honneur. Ces ſept tableaux coûtèrent 120000 livres à ce Prince. Le frappement du rocher, & Moïſe enfant, qui foule aux pieds la couronne de Pharaon, *du même*; la mort de Sémelé, ou la naiſſance de Bacchus, *du Carrache*; l'éducation de Bacchus; Alexandre-le-Grand malade, par *le Sueur*; un S. Jean au pied du rocher.

Le *ſecond cabinet* eſt conſtruit d'une manière particulière & expreſſe pour l'expoſition des tableaux; il reçoit toute la clarté par le faîte, diſpoſé en forme de coupe, en ſorte que le jour eſt également & modérément répandu de tous côtés par des glaces. C'eſt dans ce cabinet que la vue des curieux peut ſe raſſaſier de ce que la peinture a de plus parfait, puiſque les ouvrages des plus grands Maîtres y ſont offerts avec profuſion.

Les plus fameux ſont le S. Jean dans le déſert, tableau de *Raphaël*, que M. le Régent acheta 20000 livres de feu M. de *Harlay de Beaumont*, Conſeiller d'Etat, qui l'avoit eu par ſucceſſion du premier Préſident de Harlay ſon père, à qui le Préſident de *Maiſons* en avoit fait préſent. Ce tableau eſt digne de *Raphaël*; mais il y a apparence que ce Peintre le fit peu de temps après avoir travaillé ſous *Léonard de Vinci*, car il ſe reſſent un peu de la manière plombée que l'on remarque dans les tableaux de ce Peintre Florentin.

La Sainte Famille, & une Vierge *du même*; la Sainte Famille, *du Barroccio*; les fables de la Nymphe Caliſto, d'Actéon, & l'enlèvement d'Europe, *du Titien*; le Jugement de Pâris, *de Rubens*; le même ſujet de Caliſto, & la

toilette de Vénus, du *Carrache*; Jupiter en cigne avec Léda, de *Paul Véronèse*; la Circoncision, de *Jean Bellin*; une Vierge, de *Carlo Maratti.*

Le troisieme cabinet est encore décoré par des tableaux de même mérite; toute la différence qu'il y a, c'est que ce sont ici les plus petits & les plus terminés. Entre ces tableaux on peut remarquer, au-dessus de la porte, les portraits originaux de Pétrarque & de l'Arétin. On voit encore un tableau de *Michel-Ange*, par conséquent fort rare; c'est notre Seigneur au Jardin des Olives. Plusieurs croient que la Notre-Dame de Pitié est encore de cet habile Maître, & d'autres disent, de son Ecole seulement; mais pour donner au Lecteur une connoissance exacte de tous ces chef-d'œuvres, nous allons en donner une liste alphabétique.

Liste des Peintres, Auteurs des tableaux du Palais Royal.

D'*Abraham Blomaer*, la Prédication de S. Jean.

D'*Abraham Vignon*, des fleurs.

D'*Adam Elzheimer*, une nuit, un clair de lune.

D'*Adrien Keyen*, un Sénateur de Venise.

D'*Adrien Vande-Werff*, le Jugement de Pâris, une Vendeuse de marée, une Vendeuse d'œufs.

D'*Albert Durer*, un portrait d'homme, une Nativité, une Adoration des Rois, une Fuite en Egypte.

D'*Alexandre Allori*, Vénus & les Amours.

D'*Alexandre Véronèse*, la Chasteté de Joseph, l'Apparition des Anges à Abraham.

D'*André Sacchi*, un portement de croix, Adam & Abel.

D*André del-Sarto*, Léda, Lucrèce.

D'*André Schiavoni*, un Philosophe, un Christ mort, Pilate qui se lave les mains, un Christ au tombeau.

D'*André Solario*, Hérodias.

D'*Annibal Carrache*, un Crucifix, Saint Roch avec un Ange; tableau d'environ cinq pieds de haut, sur quatre de large: il étoit dans une Chapelle auprès du Chœur dans l'Eglise de S. Eustache de Paris, & fut vendu à M. le Duc d'Orléans pour la sommé de 20000 livres; S. Jerôme & la Madeleine, le Calvaire, l'Enfant prodigue, une descente de croix, la Samaritaine, le bain de Diane, la toilette de Vénus, S. Etienne, S. Jean, la Vision de S. François, le Martyre de S. Etienne, S. Jean avec une gloire, une Sainte Famille, la Procession du S. Sacrement, autre Sainte Famille, dite le Repos, le Paysage au Batelier, Paysage aux

chevaux, S. Jean qui dort, S. Jean au désert, S. Roch, Danaé, son portrait, un portrait d'homme, Hercule qui étouffe des serpens, Vénus & l'Amour.

D'*Antoine Carrache*, une Madeleine, un *noli me tangere*; Léda, Danaé, l'éducation de l'Amour, l'Amour qui travaille à son arc, le mulet, une Sainte Famille, le portrait de César Borgia, Duc de Valentinois, deux études, un portrait, dit le Rougeau, la Vierge au panier. On dit que pendant long-temps ces tableaux eurent une destinée fort singulière, qu'ils ne méritoient guère, car ils servoient de paravents dans une écurie du Palais de Stochkolm. La Reine Christine avoit attiré *Sébastien Bourdon* en Suède : Ce Peintre François ayant apperçu quelques traits de pinceau à travers la poussière & l'ordure dont ces paravents étoient couverts, eut la curiosité & la patience de les nétoyer, & il fut bien payé de l'une & de l'autre, quand il reconnut que c'étoient des plus beaux tableaux du Corrège : il en fit sa cour à la Reine Christine, & c'est par l'achat du cabinet de cette Princesse, que ces tableaux passèrent à M. le Duc d'Orléans, Régent, de même que la Sainte Famille dont on vient de parler.

D'*Antoine More*, le portrait de Grotius, un Général Espagnol, le portrait d'un Espagnol, celui d'un Prêtre.

D'*Antoine Vandeick*, une tête d'homme, une de femme, la famille d'Angleterre, Marie de Médicis, Sénéydre, un homme avec une flèche, la Vierge & l'Enfant-Jésus, un Pair d'Angleterre, une Princesse veuve, la Princesse de Phaltzbourg, le Comte d'Arondel.

D'*Antoine Vateau*, les singes peintres.

D'*Augustin Carrache*, le martyre de S. Barthelemi.

D'*A. Van-Ostade*, le Fumeur, le Peintre.

De *Baltazar Peruzzi*, l'Adoration des Rois.

De *Bartholomeo Briemberg*, un homme à cheval, les chèvres, la cour, la montagne, la Prédication de S. Jean.

De *Bartholomeo Schidon*, une Sainte Famille, la Vierge enseignant l'Enfant-Jésus.

De *Benevenato Garofalo*, deux familles, la Transfiguration.

De *Carolo Maratti*, Galatée, une Vierge & l'Enfant-Jésus.

De *Charles le Brun*, Hercule qui assomme les chevaux de Diomède, le massacre des Innocens.

De *Charles Cagliari*, une Adoration des Rois.

De *Claude Gelée*, dit le *Lorrain*, un Soleil couchant.

De *Corneille Polebourg*, le Paysage aux vaches, les

Nymphes & les Faunes, un Paysage aux ruines, Céphale & Procris.

De *Daniel Ricciarelli*, une descente de croix.

De *David Demers*, le Vieillard, le Joueur de violon, le Fumeur, des Joueurs & des Buveurs, le Berger, la Fumeuse, le Chymiste, la Gazette, le Cabaret, la guitare.

De *Diégo Vélasque*, Moïse sauvé.

De *Dominique*, la Fileuse.

De *Domenico*, un Sacrifice d'Isaac, une Sybille, S. Jean l'Evangéliste, S. François, S. Jerôme, deux paysages, un portement de croix.

D'*Eustache le Sueur*, Alexandre & son Médecin.

De *François Albani*, la Communion de la Madeleine, une Sainte Famille, dite la Laveuse, le Baptême de Notre Seigneur, de la Samaritaine, S. Laurent, Justinien, un *noli me tangere*, la Prédication de S. Jean.

De *François Bassan*, le Paralytique, l'Enfant prodigue, une Ferme, le Berger qui dort.

De *François Mazzuoli*, dit le *Parmesan*, une Sainte Famille, Notre Seigneur, la Sainte Vierge, S. Joseph & S. François ensemble, le Sposalica, une Sainte Famille.

De *François Mieres*, une femme qui mange des huîtres, une Bacchanale, l'enfant qui fait des bouteilles de savon, le Rôtisseur, le Chymiste.

De *François Porbus*, un Henri IV.

De *Frederic Baroche*, une Sainte Famille, une tête de S. Pierre, une fuite en Egypte, l'embrâsement de Troyes, une Sainte Famille.

De *Gaspard Erscher*, son portrait, une Maitresse d'école, Agard, les Bohëmiènes, l'oiseau, un sacrifice à Venus.

De *Georges Georgiou*, un Cavalier blessé, l'Amour piqué Gaston de Foix, S. Pierre Martyr, Pic de la Mirandole, une Adoration des Bergers, l'Invention de la vraie Croix, Milon Crotoniate.

De *Georges Vassari*, les portraits de six Poëtes Italiens & contemporains, *Dante*, *Pétrarque*, *Guido Cavalcanti*, *Boccace*, *Cino de Pistoye*, & *Guittone d'Arezzo*. Pétrarque est le plus reconnoissable de ces six Poëtes, à cause de son habit de Chanoine, avec une espèce de camail rouge. Il avoit un Canonicat de Padoue. Le portrait de la Belle *Laure* est sur la couverture d'un livre qu'il tient. On croit que celui qui est sur le devant, vêtu d'une robe couleur de rose seche, avec une calotte rouge, est le portrait du Dante. Il

est assis devant une table, sur laquelle il y a deux livres posés l'un sur l'autre, une écritoire, un quart de cercle, deux globes & un compas ; il tient de la main gauche un livre ouvert qu'il montre à un jeune homme qui est un peu derrière, & dont on ne voit que la tête. Il y a encore entre Pétrarque & Dante, un autre homme. Ces quatre figures ont des couronnes de laurier ; à gauche, derrière Pétrarque, sont les deux autres, dont l'un a une calotte rouge, & l'autre une grise.

De *Gerard Pou*, une femme sur son stoels, un Joueur de violon, la Fileuse, la Veille à la lampe.

De *Guido Reni*, une Madeleine, Erigone, Suzanne prête à se baigner, la même avec les Vieillards, une Vierge, Hérodias, une Sybille, Sainte Apoline, David & Abigaïl, S. Bonaventure, S. Sébastien.

D'*Horace Gentileschi*, Vénus qui se mire, un homme avec un chat.

De *Jacques Palma*, Vénus couchée, Sainte Catherine, une Sainte Famille, Hérodias, un Doge de Venise.

De *Jacques du Pont*, S. Jerôme, la Circoncision de N. S. le portrait de ce Peintre & celui de sa femme.

De *Jacques Tintoret*, un portrait d'Henri III, la Présentation au Temple, la Conversion de S. Thomas, un Consistoire, une descente de croix, le Titien, l'Arétin, les Ducs de Ferrare, l'allaitement d'Hercule, une Léda.

De *Jean-François Barbiery*, dit le *Guercin*. La Présentation de N. S. au Temple, une Vierge, un Christ, David & Abigaïl.

De *Jean Bellin*, la Circoncision de Notre Seigneur, une Adoration des Rois.

De *Jean Breugle*, la Transmigration de Babylone, les Passagers, le chariot, une marine aux filets, une aux poissons.

De *Jean Holbein*, le portrait d'une femme, Thomas Morus, Georges Lyscin, Thomas Cromwel.

De *Jean Lanfranc*, le portrait d'une femme, une Annonciation, une Charité romaine.

De *Jean Miel*, une vendange, la danse, les Chasseurs.

De *Jean-Antoine Regillo*, Judith, Hercule, la femme adultère.

De *Jerôme Mutien*, un S. Jerôme, la Résurrection du Lazare.

De *Joseph Porte*, dit *Salviati*, l'enlèvement des Sabines.

De *Joseph Ribera*, dit *l'Espagnolet*, le songe du Cara-

vage, N. S. au milieu des Docteurs, S. Joseph, Démocrite, Héraclite, deux fois.

De *Jules Romain*, la nourriture d'Hercule, l'enfance de Jupiter, la naissance de Bacchus, le bain de Vénus; les six tableaux appellés les *six Frises*, sont l'enlèvement des Sabines, la paix entre les Romains & les Sabins, Coriolan, le Siège de Carthagène, la vertu de Scipion, le même donnant des récompenses militaires.

De *Lambert Zustrus*, l'enlevement de Proserpine.

De *Léandre Bassan*, dit le *Chevalier Léandre*, l'arche de Noë, le Jugement dernier.

De *Léonard de Vinci*, une tête de femme, la Colombine, un portrait de femme.

De *Louis Carrache*, un *Ecce homo*, une couronne d'épines, une descente de croix, Sainte Catherine, une Sponsalice.

De *Luc Jordan*, les Vendeurs chassés du Temple, la Piscine.

De *Martin Devos*, les fleuves avec des tigres & crocodiles, Pan, Syrinx, des enfans & des tigres.

De *Matthias Preck*, le Martyre de S. Pierre.

De *Michel-Ange Buonaroti*, une descente de croix, la prière au jardin des Olives, Ganimède, une Sainte Famille.

De *Michel-Ange de Caravage*, le Sacrifice d'Isaac, une Transfiguration, un Flûteur, le songe du Caravage.

De *Nicolas Poussin*, Moïse marchant sur la couronne de Pharaon, le frappement du rocher, le ravissement de S. Paul, Moïse exposé, la naissance de Bacchus, les sept Sacremens.

De *Paris Bourdon*, une Sainte Famille.

De *Paul Bril*, un paysage aux chèvres, un paysage aux canards, une marine, une Sainte Famille, des Nymphes & des satyres.

De *Paul Reimbrant*, une nuit, un S. François, le paysage au moulin, portrait d'une Flamande, d'un Bourguemestre, &c.

De *Paul Cagliari Véronèse*, Léda, Mars désarmé par Vénus, la mort d'Adonis, Mercure & Hersé, Mars & Vénus liés par l'Amour, *Paul Véronèse* entre le vice & la vertu, la Sagesse, compagne d'Hercule, le Respect, l'Amour, le Dégoût, l'Infidélité, Mars & Vénus, l'embrâsement de Troyes, les Israélites sortant d'Egypte, le Jugement de Salomon, Moïse sauvé.

De *Pierre Breugle*, un payſage, la muſique des chats, le grand chemin.

De *Pierre de Laer*, dit *Bamboccio*, des enfans, des Sbires, la belle foire.

De *Pierre-François Mole*, un repos en Egypte, Archimède, Prédication de S. Jean, Agar & Iſmaël.

De *Pierre Pérugin*, l'Adoration de N. S. la Sainte Vierge & l'Enfant-Jéſus, une deſcente de croix.

De *Pierre-Paul Rubens*, douze eſquiſſes qui repréſentent l'hiſtoire de Conſtantin, Thomiris, la continence de Scipion, l'aventure de Philopœmen, Ganimède, Mars & Vénus, Diane revenant de la chaſſe, le Jugement de Pâris, l'hiſtoire de S. Georges.

De *Pierre Vanmol*, une danſe.

De *Pierre de Cortone*, un payſage, une fuite de Jacob.

De *Pierre Noefs*, une Egliſe, une autre Egliſe.

De *Raphaël Sancio*, le portrait d'une vieille, une Vierge, Jules II, S. Jean au déſert, une Sainte Famille, la viſion d'Ezéchiel, S. Antoine, S. François & pluſieurs Vierges, un Chriſt au tombeau, la prière au jardin des Olives, un portement de croix.

De *Maître Roux*, la femme adultère.

De *Sébaſtien de Veniſe*, dit *Fratel del Piombo*, le portrait de Michel-Ange, une deſcente de croix, la réſurrection du Lazare. C'eſt un grand tableau ſur bois, compoſé de cinquante figures de grandeur naturelle. Des Critiques diſent que la compoſition n'en eſt ni ſavante, ni agréable. Il a été peint ſur les deſſins de Michel-Ange, en concurrence du tableau de la transfiguration que Raphaël faiſoit alors pour François I. Le Cardinal *Jules de Médicis*, Archevêque de Narbonne, le donna a ſon Egliſe Métropolitaine, où il eſt reſté juſqu'en 1722, que M. le Régent en ayant eu envie, les Chanoines ne purent le refuſer à ce Prince, qui, par reconnoiſſance, leur donna 20000 livres pour continuer le bâtiment de leur Egliſe, & leur fit faire une belle copie de ce tableau. Ce Prince auroit ſans doute ſatisfait ſon envie plutôt & à moins de frais, s'il avoit ſu qu'il y avoit alors à Paris chez la Ducheſſe, veuve de Milord Duc de Melfort, un tableau original du même Peintre, & pareil à celui-ci, tant pour le ſujet que pour la compoſition & les dimenſions.

De *Sinibaldo Scara*, onze payſages; 1, Orphée; 2, vue de Ripette; 3, un pont; 4, rencontre de Cavaliers & de Dames; 5, des hommes maſqués; 6, le Cavalier & les

Dames ; 7, l'Eté ; 8, danse de mariés ; 9, combat à la lance ; 10, l'hôtellerie ; 11, l'Hiver.

De *Thomas Villebort*, la mort d'Adonis, Hercule & Iole.

De *Titien Vecelli*, l'Empereur Othon, le Comte Castillon une Musique, Charles-le-Quint, Philippe II, Clément VII, Actéon, Calisto, la vie humaine, Vénus à la coquille, la Maîtresse du Titien, le Tentateur, Diane & Actéon, Vitellius, Vespasien, la cassette du Titien, l'enlèvement d'Europe, l'Esclavone, Vénus qui se mire, Persée & Andromède, l'éducation de l'Amour, une Madeleine, un *noli me tangere*, Philippe II & sa Maîtresse.

De *Valentin*, une femme qui joue de la guitare, la Musique, les quatre âges.

De *Valderveld*e, deux Marines.

De *Vouvermans*, quatre paysages ; 1, la chasse du vol, 2, le départ pour la chasse, 3, la curée, 4, la Chasseuse.

Ces appartemens & ce vaste plein-pied finissent par la grande & magnifique galerie qui règne sur la rue de Richelieu, construite, ainsi que nous l'avons dit, sur les dessins de *Jules-Hardouin Mansard*.

La nouvelle galerie d'Enée.

Cette galerie qui fait l'admiration des Connoisseurs, est éclairée, du côté des jardins par onze fenêtres cintrées & vitrées de belles glaces. Elle est revêtue d'une architecture en pilastres d'ordre composite, au-dessus duquel règne une corniche, avec des consoles couplées dans la frise, accompagnées de trophées & d'autres ornemens si artistement dorés, qu'ils paroissent de métal au lieu de bois ; différens tableaux placés dans le lambris opposé aux croisées, & dans la voûte qui est formée en berceau, représentent les principaux événemens de l'histoire d'Enée : nous commencerons par les sept du lambris, & nous finirons par les sept de la voûte.

N. B. les chiffres placés au commencement de chaque alinéa, marquent l'ordre chronologique le l'Eneïde.

1. Le premier représente Enée fuyant de Troies, portant son père Anchise, & suivi d'Ascagne & de Créuse.

5. Dans le second on voit Didon dans le Temple, au moment qu'elle apperçoit avec surprise Enée, qu'un nuage déroboit jusqu'alors à sa vue.

7. Le troisième est la mort de Didon, qui se poignarde sur un bûcher.

8. Le quatrième est la descente d'Enée aux Enfers, conduit par la Sybille, qui lui montre avec son père Anchise, toute sa postérité qui sont les Césars. La bordure de ce tableau forme comme un tapis de sculpture, que le Temps & la Renommée en deux grandes figures de relief dorées, relèvent pour découvrir ce sujet.

11. Dans le cinquième, Jupiter sur son aigle donne ses ordres à Enée.

13. La mort de Pallas fils de Nestor, & les regrets de son père, est le sujet du sixième, traité dans un clair-obscur de nuit.

14. Dans le septième, Turnus est vaincu & tué par Enée. Ce dernier tableau se trouve au bout de la galerie, laquelle se termine en hémi-cicle, ou demi-ovale. Dans le point-milieu est placée la cheminée, une des plus superbes qui se soient exécutées. Son architecture est de marbre verd, sur un plan savant & nouveau; les marbres sont revêtus d'ornemens, & chargés de groupes d'enfans portant des girandoles, ingénieusement placés, le tout de bronze doré d'or moulu. Au-dessus de la tablette de cette cheminée, est un trumeau de glace, remplissant les entre-pilastres jusqu'au dessous de l'entablement, par-dessus lequel passent deux Anges supportés des armes de feu S. A. R. dont les accompagnemens descendent en festonant de chaque côté de la glace, à quoi répondent assez noblement deux grands obélisques ornés de trophées, surmontés d'un aigle éployé, qui monte jusqu'au-dessus du plafond de l'entablement. Cette composition & plusieurs autres ouvrages du même Palais, sont du dessin & de l'exécution de *Giles-Marie Openord*, premier Architecte de feu S. A. R.

10. En continuant l'examen des peintures qui restent à voir dans la voûte, le huitième sujet qui est au-dessus de la cheminée, représente la Furie évoquée au commandement de Junon, pourexciter Turnus à la guerre.

9. Dans le neuvième, peint sur la voûte, est l'embrâsement des vaisseaux d'Enée, & leur métamorphose en Néréides.

12. Le dixième, en face du précédent, c'est Vulcain montrant à Vénus les armes qu'il a fabriquées exprès pour Enée.

4. On voit dans l'onzième, qui est plus grand que les autres, & qui se trouve directement au milieu du la voûte,

les Dieux assemblés, Jupiter au-dessus d'eux, & Junon à ses côtés, regardant dédaigneusement Vénus qui supplie son père en faveur d'Enée. On remarque dans cette pièce une Discorde, & un Mercure fendant la nue, dans un point de perspective fort juste & digne d'observation.

2. Le douzième sujet, en revenant vers la porte, est Junon qui engage Eole de susciter une tempête aux vaisseaux d'Enée.

3. Le treizième qui est en face de celui-ci, fait voir Neptune en colère qui menace Eole, & qui calme la tempête.

6. Enfin dans le dernier, Enée résolu de s'établir à Carthage, où il fait bâtir des édifices, en est détourné par Mercure, de l'exprès commandement de Jupiter.

Toutes ces peintures sont d'*Antoine Coypel*, mort en 1722, premier Peintre du Roi & de feu M. le Duc d'Orléans, Régent, qui a même travaillé à ces différens ouvrages, principalement pour le dessin. Les Connoisseurs remarquent que c'est le principal ouvrage de *Coypel*; mais ils remarquent aussi que le trop grand éclat des draperies assomme les carnations, quoiqu'on ait affecté de les tenir plus rouges que le naturel. Quant au dessin, le Peintre s'y est montré plus imitateur de *Rubens*, que de l'antique.

Au rez-de-chaussée, & au-dessous des appartemens que l'on vient de parcourir, sont la Chapelle, dont les peintures sont de *Vouet*, & l'appartement qu'occupoit S. A. R. Madame la *Duchesse d'Orléans*, femme du Régent, occupé aujourd'hui par les jeunes Princes, fils de Monseigneur le *Duc de Chartres*, M. le Duc *de Valois* né le 6 Octobre 1773, & M. le Duc *de Montpensier*, né le 3 Juillet 1775. Cet appartement est composé d'une enfilade de plusieurs belles & grandes pièces, dont l'entrée est sur la gauche de la seconde cour. Au bout de cet appartement, sur le retour de l'aile neuve, il faut remarquer une petite galerie du dessin & direction du Sieur *Openord*. Entre cette galerie & l'orangerie, il y a un petit appartement qui termine le grand, le tout fait avec beaucoup d'art & de magnificence, à quoi répondent parfaitement les meubles qui sont d'un choix exquis.

La vue de ces appartemens donne sur un petit jardin bien entendu, qui sert de parterre d'orangerie; il est fermé d'une grille de fer en demi-cercle, qui le sépare du grand jardin du Palais-Royal.

La forme de ce Palais se présente aujourd'hui avec beaucoup de majesté; M. le Duc d'Orléans a fait changer tout

le grand corps de logis de l'entrée avec ses deux ailes; il en a fait rebâtir un autre d'un nouveau dessin, & dans le goût moderne, & a fait construire l'entrée de ce Palais d'une manière toute différente : il a élargi de beaucoup la première cour, a fait bâtir le corps de logis du milieu, avec une façade ornée de colonnes & d'une balustrade qui règne tout au tour.

Cette facade est composée de neuf grandes croisées ornées de glaces, y compris les trois qui sont sur le corps avancé du milieu; les deux ailes de cette nouvelle cour ont chacune sept croisées de face dans les mêmes proportions que la façade : le tout n'a qu'un étage comme les autres parties du Palais. Ce corps avancé est terminé par un fronton, dans le tympan duquel sont les armes d'Orléans, soutenues par des Anges, sculptés par M. *Pajou*, Professeur de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture.

Ce corps de bâtiment présente une autre façade du côté de la seconde cour, dans le même goût que la première, c'est-à-dire, ornée de colonnes & d'une balustrade sur le corps avancé du milieu; mais comme il est plus exhaussé, on a placé sur l'entablement trois belles statues symboliques. Au-dessus des colonnes on voit encore quatre grandes figures, dont l'une représente *les talens militaires*, caractérisés par le Dieu Mars; l'autre qui est une femme, représente *la Prudence*; la troisième représente *la Libéralité*, inséparable de la protection des beaux Arts, caractérisée par la figure d'*Apollon* qui est la quatrième. Ces quatre figures sont aussi de M. *Pajou*. Nous avons déjà parlé de cet excellent Artiste aux articles MONUMENS RÉCENS & PALAIS DE BOURBON.

Dans le fronton qui termine le bâtiment du côté de l'Opéra, on voit un cartouche chargé du chiffre du Prince, & accompagné de deux femmes, dont l'une représente la *Prudenoe*, & l'autre, la *Libéralité*, avec des enfans qui tiennent les attributs qui les caractérisent.

Dans le fronton parallèle, qui termine le bâtiment du côté de la rue de Richelieu, on voit encore un cartouche chargé du même chiffre que le précédent, accompagné de deux femmes, dont l'une représente la *Force* & l'autre la *Justice*, ayant également des enfans qui tiennent leurs attributs,

Ces cartouches sont encore du ciseau de M. *Pajou*. La principale & première entrée de ce Palais est formée par trois grandes portes de front, à la suite desquelles, de côté & d'autre règnent trois arcades qui laissent voir la façade neuve du Palais.

Le nouvel escalier attire la curiosité du Public par son dessin ingénieux, & il a été construit dans un enfoncement qui est à droite en entrant sous le vestibule. Il est renfermé sous une espèce de dôme fort élevé & orné de peintures. Une douzaine de grandes marches de pierre de liais en forment le commencement, & se terminent à un perron. Là l'escalier se divise en deux parties, un côté tourne à droite & l'autre à gauche : ces deux escaliers se terminent au grand pallier qui est à l'entrée des appartemens. La rampe de cet escalier est un chef-d'œuvre en ce genre, & excite l'admiration de tout le monde. Elle est de fer poli avec des ornemens de toute espèce, & dont une partie sont dorés ; le tout du plus grand goût, d'un travail fini & d'une grande magnificence. A chacun des côtés où l'escalier se divise & va en tournant, est placé un petit Amour de bronze, portant sur sa tête un vase de crystal en manière de lanterne.

On trouve, en tournant à droite sur le pallier, une première antichambre ornée de sculptures & de peintures d'un très-bon goût. La salle à manger est décorée d'une architecture en stuc, qui le dispute au marbre en fraicheur & en poli.

A cette pièce succède un sallon d'environ trente-deux pieds de long sur vingt-huit de large. L'apothéose de Psiché est peinte dans le plafond. Au-dessous de la corniche, on a peint un socle enrichi de vases, de tapis de fleurs & de fruits, sur lequel plusieurs petits Amours paroissent occupés des préparatifs de la fête. Le célèbre M. *Pierre* a exécuté ce grand morceau. Le même a peint aussi une Assomption de la Vierge, à l'Autel de la Chapelle qui est au bout de l'appartement. Cette Chapelle & les dernières pièces de cette aile sont dans un bâtiment neuf qui lui est adossé, & dont la face est sur une cour du côté de la rue des Bons-Enfans. Le plan de cet édifice forme un grand avant-corps avec des pans coupés. Les ornemens de cette façade sont parfaitement exécutés. Les bâtimens qui règnent le long de la rue des Bons-Enfans, & les ailes en retour, sont de feu *Cartaud*, de l'Académe Royale d'Architecture.

Les embellissemens ajoutés à la partie qui donne sur le jardin, & la continuation du balcon en retour, font un très-bon effet : les sculptures des consoles qui soutiennent le balcon, sont d'une très-bonne main. Tous ces nouveaux ouvrages ont été exécutés d'après les dessins de M. *Contant*, de l'Académie Royale d'Architecture.

Le grand jardin est du dessin de *Desgots*, Architecte du

Roi de la première classe, & Contrôleur-Général de ses bâtimens; il étoit neveu du célèbre *le Notre* & l'héritier de son génie. On y voit deux belles pelouses entourées d'ormes en boules; un grand bassin au milieu d'une demi-lune, formée par des treillages à plusieurs angles, où sont placées des statues de la main de *Leremberg*, & de quelques autres Sculpteurs du dernier siècle. Toutes les statues sont de stuc, d'assez bonne manière.

Au-dessus de la demi-lune de treillage, on se promène sous un quinconce de tilleuls où sont des bancs de pierre pour se reposer. L'ombrage est charmant. Au fond du jardin on a élevé un grand portique de treillage de six toises de large sur une hauteur proportionnelle. Ce portique est orné de deux statues dans des niches. La grande allée est un berceau de la plus grande beauté : les charmilles sont taillées en portique. Ce jardin sert de promenade au Public par la bonté du Prince qui le possède : il y a même des portes de communication aux maisons qui ont vue sur ce jardin, ce qui est d'une grande commodité pour ceux qui les occupent.

PALAISEAU, Bourg éloigné de quatre lieues de Paris sur l'ancien chemin de Chartres. La petite rivière d'Ivette passe au-dessous à une légère distance. Ce Bourg n'a proprement qu'une rue qui s'étend du Septentrion au midi ; on détourne à droite pour monter à l'Eglise & au Château qui est au-dessus. Les environs sont en labourages, vignes & prairies.

L'Eglise qui est sur la pente de la montagne est du titre de S. Martin. Il y avoit un petit Monastère érigé autrefois & confié aux Moines de Bourgueuil en Anjou, au plus tard vers l'an 1100, mais, depuis plusieurs siècles il n'y a plus qu'un Prieur qui est Commendataire. Plusieurs Ecclésiastiques que l'on qualifie tantôt de Chanoines, tantôt de Chapelains y célèbrent l'Office Divin avec le Curé qui dessert la Paroisse. Ces Chapelains furent établis en 1571 dans la Chapelle qui fait le fond méridional, au nombre de cinq, & deux enfans de Chœur. Leur Fondatrice est *Catherine de Lévy*, veuve d'*Esprit de Harville*, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Seigneur de Palaiseau, dont on voit les armes à toutes les arcades de l'Eglise. Cette Chapelle est sous le titre de la Visitation. On a rejoint en 1710 aux cendres des anciens Seigneurs qui y reposent dans un caveau, les os des corps de ceux de la famille de MM. *Arnaud* qui furent tirés de l'Abbaye de Port-Royal. La nomination de la Cure fut autrefois accordée à l'Abbaye de Bourgueuil, & comme

le Prieuré de ce lieu est membre de cette Abbaye, les Pouillés des XV & XVIe. siècles & suivans, ont marqué que c'est au Prieur à y présenter. Il y avoit en 1351 une Maison-Dieu à Palaiseau, dont le revenu consistoit en sept quartiers de terre au lieu d'Alvernes, sur le chemin de Vissour; il y a aussi une léproserie.

La situation du Château est fort avantageuse pour l'étendue de la vue. On y voit plusieurs tours à l'antique avec leurs crenaux & des pointes en dessous en cul-de-lampe. Le nom de Palaiseau vient incontestablement du latin *Palatiolum*, qui est le diminutif de *Palatium*, lequel a été dit en langue vulgaire *Paleisòl* ou *Palesel*, d'où s'est formé Palaiseau, comme d'*oisel* oiseau. Ce petit Palais existoit dès la première race de nos Rois.

PAPETIERS-CARTIERS. Ce sont ceux qui ont le droit de faire & vendre les cartes à jouer, &c. Ils forment une Communauté qui a des statuts fort anciens, renouvellés en 1581, par Edit d'Henri III, confirmés & homologués en 1594 sous Henri IV. Ils ont reçu quelques augmentations sous Louis XIII & Louis XIV. L'apprentissage est de quatre ans & trois ans de compagnonage. Le brevet coûte 30 liv. la maîtrise 400 livres. Patron les Rois. Bureau chez le Juré en charge. *Voy.* CARTIERS.

PAPETIERS-COLLEURS, & *en meubles*. Ce sont ceux qui fabriquent le carton, composé de rognures de carton & de mauvais papier. Ils ont aussi le droit de vendre registres, encre, plumes à écrire, règles, canifs, grattoirs & papiers peints ou veloutés, pour ameublemens, &c. Cette profession, une des plus anciennes, étoit autrefois regardée comme un Art. En 791, Charlemagne tira de ce Corps quatre Jurés, auxquels il fit prêter serment, pour servir à *l'Université* qu'il venoit de fonder, & furent appellés *Papetiers de l'Université*. En 1383, Charles VI ayant accordé une exemption d'imposition aux Officiers & Suppôts de l'Université, les quatre Jurés tirés de ce Corps en jouirent également.

Cette Communauté n'a des statuts que depuis 1599, sous Henri IV, qui ont été renouvellés & confirmés par Lettres-patentes de Louis XIV en 1659, données à Toulouse, & registrées au Parlement l'année suivante. L'apprentissage est de quatre ans & deux ans de compagnonage. Les veuves jouissent du privilège de leurs maris, & donnent qualité à un Compagnon en l'épousant. Le brevet coûte 50 livres, &

la maîtrise 200 livres, avec chef-d'œuvre. Patron Saint-Julien-le-Pauvre. Bureau, rue Saint-Julien-le-Pauvre. *Voy.* JURANDES.

PARAY. Ce Village du Doyenné de Montlhéry, est situé dans une plaine fertile en bled, située du côté du midi, par rapport à Paris, à trois lieues de cette Ville, entre le chemin d'Orléans & celui de Fontainebleau près de Wiceous & Louans, dit Morangis. L'Eglise est sous l'invocation de S. Vincent, Martyr d'Espagne. La présentation à cette Cure appartenoit dès le treizième siècle à l'Abbaye de Saint-Germain.

PARCHEMINIERS. Ce sont ceux qui parent & mettent en couleur les parchemins & vélins, aussi-tôt qu'ils sont sortis des mains du Mégissier. Les Statuts de cette Communauté sont du règne de François I en 1545, augmentés sous Louis XIV par Lettres-Patentes de 1654. Chaque Maître doit avoir sa marque particulière. Un Compagnon qui épouse la fille d'un Maître, est exempt du chef-d'œuvre. Le brevet coûte 36 livres, & la maîtrise 600 livres. Patron S. Louis. Bureau, rue Aumaire. *Voy.* JURANDES.

PARFUMEURS. Ce sont ceux qui ont droit de faire & vendre toutes sortes de parfums, poudres, pommades, pâtes pour blanchir & nétoyer la peau, savonnettes, eaux de senteur, gants, mitaines & étoffes de peau. Les Statuts de cette Communauté sont de 1190, sous le règne de Philippe-Auguste, & ont été renouvellés & confirmés par Lettres-Patentes de Louis XIV, en 1656, registrées en Parlement, qui les qualifient de Maîtres & Marchands *Gantiers-Parfumeurs*, &c. L'apprentissage est de quatre ans, & trois ans de compagnonage. Le brevet coûte 50 livres, & la maîtrise 400 livres. Patron Sainte Anne & Sainte Madeleine. Bureau, rue de la Pelleterie. *Voy.* JURANDES.

PARIS. Cette Capitale du Royaume de France, est située sur la Seine, au 20e. deg de longit. & au 48e. deg. 50 min. 10 sec. de latit. septentrionale : elle est à vingt-huit lieues S. de Rouen, 90 S. E. de Londres, 95 S. d'Amsterdam, 250 N. O. de Vienne, 250 N. E. de Madrid, 270 N. O. de Rome, 500 N. O. de Constantinople, 350 de Lisbonne, 600 S. O. de Moscou, 300 S. O. de Cracovie, 225 S. O. de Copenhague, 380 S. O. de Stockolm, &c.

Paris passe pour la plus belle, la plus riche, la plus peuplée, la plus florissante, & l'une des plus grandes de l'Europe. Elle ne le cède à aucune Ville du monde, soit par le nombre prodigieux de ses superbes bâtimens, soit par la sagesse de son Gouvernement, soit par rapport aux Sciences & aux Arts qu'on y cultive, soit par toutes les commodités & les agrémens qu'on y trouve, soit enfin par le commerce prodigieux qui s'y fait.

Quant à son origine, on l'ignore, aussi bien que l'étymologie de ses deux noms, *Lutèce* & *Paris*; mais, soit que le premier lui vienne d'un ancien Prince Gaulois, nommé *Lucus*, ou du mot *Lutum* qui signifie *boue*, ce qui venoit sans doute de sa situation dans des marais, il est certain que cette Ville étoit connue sous ce nom du temps de César, n'étant encore qu'un fort petit Bourg. Quelques Auteurs ont fait venir le mot *Paris* de la Déesse *Isis*, qui avoit un Temple dans ses environs. D'autres, avec plus de vraisemblance, l'ont tiré des Peuples de son voisinage, appellés *Parisii*, qui s'y rendoient fréquemment pour le commerce qu'ils faisoient entr'eux.

A l'égard des accroissemens que *Paris* a reçus en différens temps, on pourroit se contenter d'observer en général, que cette Ville étoit habitée dès le temps de *Jules-César*, mais alors peu connue; qu'elle le devint davantage sous les Empereurs, & qu'elle fut assez recommandable sous le règne de Julien; qu'elle commença à devenir encore plus illustre sous *Clovis*: qu'elle a reçu de nos Rois, en différens temps, différentes preuves de leur protection & de leurs bontés, par les monumens célèbres dont ils l'ont embellie, & par les privilèges remarquables qu'ils ont accordés à ses Habitans. On voit, au surplus, que les révolutions de cette Ville ont été à peu près les mêmes que celles de tous les Etats naissans: objets de la cupidité de différens Princes, elle a plusieurs fois changé de Maîtres. Clovis est le premier de nos Rois qui l'ait choisie pour la Capitale de ses Etats.

Depuis cette époque, Paris a reçu divers accroissemens, dont le détail mérite l'attention de ceux qui écrivent l'Histoire, & des personnes qui l'étudient. C'est un spectacle intéressant pour la *politique*, pour la *philosophie* & pour *l'humanité*, de voir par quels degrés cette Capitale est parvenue au rang qu'elle tient aujourd'hui parmi les premières Villes du monde. *Voy.* ADMINISTRATION, COLLÉGES, HÔPITAUX, &c.

Accroissemens successifs de la Ville de Paris.

Premier plan. Lorsque l'on considère la grandeur, les richesses & le nombre des Habitans de cette Ville, l'esprit se retrace avec plaisir le temps où, renfermée dans une seule Isle, elle n'avoit pour elle que les avantages de la situation. Ce fut en effet ces avantages qui la firent préférer aux autres Villes des Gaules par *César*, & par ceux des Romains qui y vinrent ensuite. Ses maisons bâties de bois & de terre, étoient basses, rondes & mal construites. Son enceinte ne s'étendoit point au-delà de la Cité, & la Ville étoit enfermée entre les deux bras de la Seine.

Second plan. Cette Ville s'embellit un peu du temps de cet Empereur. Il fit construire de nouvelles maisons, plus solides & plus commodes. On facilita la communication au septentrion & au midi, en construisant deux ponts de bois dans les lieux où sont aujourd'hui le *Petit-Pont* & le *Pont-au-Change*. Ces Ponts se trouvèrent enfermés par la nouvelle muraille dont César entoura la Ville : il la fortifia de deux tours placées où l'on voit aujourd'hui le *Grand* & le *Petit-Châtelet*.

Troisième plan. Paris devenu le siège des Gouverneurs de la Gaule, s'étoit embelli sous les règnes de *Valentinien*, de *Gratien*, de *Constantin* & de *Constance*, qui y séjournèrent. Son principal accroissement est attribué au règne de *Julien*, surnommé *l'Apostat*, qui y passa plusieurs hivers. On bâtit alors hors de la Cité, vers le midi, un Palais & des bains pour cet Empereur. C'est ce que nos anciennes *chartes* appellent le *Palais des Thermes*, & dont on voit encore quelques vestiges, dans une maison sise rue de la Harpe. *Voy.* PALAIS DES THERMES. Depuis l'établissement des Francs dans les Gaules, chaque règne, pour ainsi dire, apporta quelqu'accroissement à la Ville. *Clovis*, *Childebert*, & plusieurs des Princes qui regnèrent ensuite, firent construire hors de la Ville des *Abbayes*, qui, devenues considérables, furent bientôt environnées de maisons qui formèrent insensiblement de petits Bourgs. Tels furent le Bourg *Saint-Marcel*, le *nouveau Bourg*, auprès de Saint-Germain-l'Auxerrois, le *Bourg-l'Abbé*, ainsi nommé, parce qu'il étoit dans la censive de l'Abbaye de Saint-Martin-des-Champs, le *Beaubourg* auprès du Temple, *&c.*

Quatrième plan. Les incursions des Normands, & les ravages qu'essuyoient ces petits Bourgs sans défenses, firent

ſentir la néceſſité d'élever de nouvelles murailles. Quelques Auteurs attribuent cet ouvrage à Philippe-Auguſte ; mais Piganiol de la Force prouve aſſez clairement que cette quatrième enceinte eſt antérieure au règne de ce Prince. Voici quelle étoit cette clôture, au rapport de Sauval.

Elle commençoit vers le *nord*, à la place que l'on nomme aujourd'hui la Place *Baudets* ou *Beaudoyer*; puis, tournant vers le cloitre S. Jean, elle rendoit à la *tour du Pet-au-Diable*; gagnant enſuite une tour ſiſe vers le lieu où l'on voit la rue des Deux-Portes, elle paſſoit de-là près l'*Archet* de S. Merry, & finiſſoit au bout du Pont-au-Change, dans le marché de l'Apport-Paris, ou *Porte-Paris*.

Du côté du *midi*, cette clôture commençoit au Petit Pont, renfermoit la Place Maubert, & finiſſoit au bord de la rivière, vis-à-vis l'endroit où eſt aujourd'hui la rue de Bièvre, nom qu'elle tient de la petite rivière de Bièvre, que l'on nomme aujourd'hui communément des *Gobelins*. Elle venoit alors ſe jetter dans la *Seine*, auprès de la Place Maubert. Ce fut dans la ſuite que l'on en changea le cours.

Cinquième plan. Philippe-Auguſte donna des preuves de ſa bienveillance pour la gloire de ſa Capitale : il la fit paver en 1184; & vers l'an 1190, on commença une nouvelle enceinte qui fut achevée en 1211. Cette nouvelle clôture, beaucoup plus étendue que les précédentes, mettoit les Bourgs dont nous avons parlé, en état de réſiſter aux incurſions fréquentes des *Normands* & des *Anglois*.

Du côté du *Septentrion*, elle commençoit au-deſſous de Saint-Germain-l'Auxerrois, vis-à-vis le Louvre, traverſoit les rues Saint-Honoré, Coquillère, des Deux-Ecus, Montmartre, Montorgueil, Françoiſe, Saint-Denis, Bourg-l'Abbé, Saint-Martin, Sainte-Anne. Elle renfermoit les bourgs de Saint-Germain-l'Auxerrois, une partie du Bourg-l'Abbé, le Beaubourg, le Bourg *Thibouſt*, qui tiroit ſon nom de Guillaume *Thibouſt*, Prévôt des Marchands de Paris. Cette enceinte s'avancoit du côté où ſont les Maiſons des Jéſuites & de l'*Ave-Maria*, & finiſſoit au *Pont-Marie*.

Du côté du *midi*, elle commençoit à l'endroit où eſt le *Pont de la Tournelle*, paſſoit derrière Sainte-Geneviève, l'Egliſe de S. Jacques où ſont aujourd'hui les *Jacobins*, & ſe terminoit au bord de la rivière, vers le lieu où nous voyons le Collège des *Quatre-Nations*. Cette muraille étoit flanquée d'eſpace en eſpace, de fortes tours, entre leſquelles on en diſtinguoit quatre principales ; *la Tour-de-Neſles* & la *Tour-de-Bois* ou du *Grand-Prévôt*, gardoient le bas de la

rivière ; la tour *de la Tournelle* & la tour *de Barbeau* en défendoient le haut.

Il ne faut pas croire cependant que cette enceinte qui paroît considérable pour ce temps-là, fût entièrement remplie de maisons. On y voyoit (ce qui subsiste encore dans plusieurs Villes des Pays-Bas) de grands clos ensemencés & des places vagues ; on les désignoit assez ordinairement par le nom de *Culture :* de-là se sont formées les dénominations de *Culture-Sainte-Catherine*, *Culture-Saint-Gervais*, &c. Philippe-Auguste fit construire plusieurs Eglises, élever la *grosse tour* du Louvre, & le *Château-du-Bois* qui en étoit assez proche.

Sixième plan. Le commerce de Paris qui se faisoit principalement avec les Villes qui sont vers le *nord*, & les incursions des *Anglois* qui faisoient des courses pour le traverser, furent cause que la Ville s'accrut d'abord beaucoup plus de ce côté que vers le midi. On avoit construit pour le commerce, des maisons qui formèrent des Bourgs ; & pour leur sûreté, on les entoura de fossés & de murailles. C'est à peu près au règne de Charles V, qu'il faut rapporter le *sixième plan* de Paris, & la *quatrième clôture*, en comptant celle de César pour la première.

Cette clôture fut commencée en 1367, & ne fut achevée qu'en 1383, sous Charles VI. Elle commençoit, du côté du nord, au bord de la rivière, vers l'Arsenal, continuoit le long des portes de Saint-Antoine, de Saint-Martin, de Saint-Denis, passoit dans les lieux où sont aujourd'hui la Place des Victoires, le Palais-Royal, les Quinze-Vingts, & se terminoit au bord de la rivière, vers la rue Saint-Nicaise. Quant au côté *du midi*, on creusa des fossés au pied des murs de l'ancienne clôture : les Fauxbourgs qui étoient au-delà, furent ruinés, pour empêcher les Ennemis de s'enrichir de leurs dépouilles, & pour n'être pas obligé de diviser ses forces en voulant les défendre.

Septième plan. Les Guerres d'Italie mirent des obstacles aux bontés de Charles VIII & de Louis XII son successeur. Ils n'ajoutèrent que fort peu à ce qu'avoient fait les Rois qui les avoient précédés. Le règne de François I fut plus favorable. Le Louvre fut abattu & rebâti avec plus de régularité ; les Hôtels des Ursins, de Bourgogne, d'Artois, de Flandres, de Fécamp, & autres qui tomboient en ruine, furent rétablis avec plus de magnificence. Un grand nombre de nouvelles rues facilitèrent la communication entre la Ville & les Fauxbourgs. Charles IX enferma depuis, dans

l'enceinte des nouvelles murailles, le Château des Tuileries, que Catherine de Médicis avoit fait élever. Ce Prince mit la première pierre aux fondemens de la *Porte-Neuve*, appellée depuis la Porte de la *Conférence*, sous le règne d'Henri IV, depuis abattue.

Huitième plan. Malgré les divisions qui troublèrent son règne, Henri IV fit faire de grands changemens dans le quartier Saint-Antoine, fit achever le *Pont-Neuf*, & donna au premier Président de Harlay la partie occidentale de l'Isle du Palais, pour y construire des maisons, en se réservant seulement quelques cens. Il avoit le projet d'un embellissement pour le Marais, en y construisant une place, & en donnant à chacune des rues de ce quartier, le nom de l'une des Provinces du Royaume; ce qui fut exécuté en partie, sous le règne de Louis XIII. Ce Prince cependant suspendit les travaux, par Arrêt du 15 Janvier 1638.

Neuvième plan. Malgré cette défense & quelques autres qui n'eurent que peu d'effet, la Ville s'agrandissoit toujours, & c'est au règne long & glorieux de Louis XIV, qu'il faut fixer le neuvième plan de Paris. Ce Prince donna le 26 Avril en 1672, des Lettres-patentes, par lesquelles il ordonna que de nouvelles bornes seroient plantées à l'extrêmité des Fauxbourgs; & pour en fixer les limites, ce Monarque fit défense de bâtir au-delà. Une nouvelle Ville parut alors s'élever sur les ruines de l'ancienne: la clôture de l'Université fut démolie; on joignit la Ville aux Fauxbourgs; les Pont-au-change, de la Tournelle, & le Pont-Rouge (aujourd'hui Pont-Royal) qui n'étoient que de bois, furent construits en pierre. Au lieu des petites Portes Saint-Denis & Saint-Martin, on plaça des arcs de triomphe. L'Hôtel des Invalides, l'Observatoire, le bâtiment du Louvre, des pompes, des quais bordés de maisons, des Places publiques, & plusieurs autres édifices publics & particuliers, feront à jamais des témoignages authentiques de la grandeur, de la magnificence de ce Prince, & de son amour pour la véritable gloire.

Dixième plan. Les édifices & les différens accroissemens que l'on avoit ajoutés à la Ville de Paris, sur la fin du règne de Louis XIV, & pendant la minorité de Louis XV, firent sentir la nécessité d'en régler de nouveau les limites. Le Roi devenu majeur, rendit en conséquence une Déclaration, dont voici le précis.

» La Ville de Paris doit être bornée à ce qui est renfermé
» d'arbres depuis l'Arsenal, jusqu'à la Porte Saint-Honoré,

» & de-là, en ſuivant le foſſé, juſqu'à la rivière; & de » l'autre côté de la rivière, en ſuivant l'alignement du » rempart déſigné dans un plan, depuis la rivière juſqu'à la » rue de Vaugirard; & de-là, en ſuivant le rempart, juſ- » qu'à la rue d'Enfer où il finit; de-là, en allant le long de » la rue de la Bourbe, à côté du Monaſtère de Port-Royal » (ledit Monaſtère étant hors de l'enceinte); & de-là, » allant aboutir à la rue Saint-Jacques, & en partie, par une » petite rue qui eſt attenante des Capucins, allant gagner » le boulevard qui eſt derrière le Val-de-Grace; & dudit » boulevard, en ſuivant la rue des Bourguignons, & en » prenant à gauche au bas de ladite rue, ſuivant la rue de » l'Ourſine juſqu'à la rue Mouffetard; & de cette rue, en- » trant dans la vieille rue Saint-Jacques, autrement dite la » rue Cenſière; & ſuivant cette dernière dans toute ſa lon- » gueur, juſqu'à la rue Saint-Victor, autrement nommée la » rue *du Jardin-Royal*; & de-là, côtoyant le Jardin-Royal » juſqu'au boulevard qui aboutit à la rivière. »

On compte dans Paris près d'un million d'ames. Il eſt diviſé en vingt cantons, appellés Quartiers; il a neuf cent ſoixante & quinze rues, quatre-vingt-quinze culs-de-ſacs, cinquante mille maiſons, dont cinq cents beaux Hôtels, cinquante Paroiſſes, & dix Egliſes qui ont ce droit, vingt Chapitres & Egliſes Collégiales, quatre-vingts Egliſes & Chapelles non Paroiſſes, trois Abbayes d'hommes & huit de filles, cinquante-trois Couvens & Communautés d'hommes, ſoixante & dix Couvens & Communautés de filles, en tout cent trente-quatre, dont 7 ſous la règle de S. Baſile, cinquante ſous celle de S. Auguſtin, ſeize ſous celle de S. Benoît, dix-neuf ſous celle de S. François, & ſeize ſous des conſtitutions particulières; trois Juriſdictions Eccléſiaſtiques, & treize ſéculières. Cette Ville a la plus belle Univerſité du monde, fondée par Charlemagne en 790; * un Collège royal où l'on enſeigne les langues orientales; cinquante-ſept autres Collèges, dont dix de plein exercice, vingt-cinq réunis au Collège de Louis-le-Grand, & un à celui de Navarre, par Lettres-patentes du 21 Novembre 1763; pluſieurs fameuſes Académies, ſavoir l'Académie Françoiſe, celle des Inſcriptions & Belles-Lettres, des Sciences, de

* En 1719, le Roi lui a aſſigné 121000 livres par an; en Mai 1766, il y a ajouté celle de 113000 livres, pour procurer l'inſtruction gratuite, à prendre ſur la Ferme des Poſtes, dont elle eſt l'inventrice, ainſi que des Meſſageries.

Peinture, de Sculpture, d'Architecture & de Chirurgie; plusieurs Bibliothèques publiques, dont les principales sont celles du Roi, de Mazarin & de S. Victor; un Jardin du Roi, rempli de toutes sortes de plantes, & où l'on voit un cabinet enrichi d'une infinité de curiosités; il ne laisse rien à desirer en coquilles, en insectes, en poissons, en reptiles, en oiseaux, en quadrupèdes; tout s'y trouve, jusqu'aux écarts de la Nature, & tout y est placé avec intelligence par les mains de MM. *de Buffon* & *Daubenton*; des Manufactures de toutes espèces; vingt-six Hôpitaux bien rentés, dont les principaux sont l'Hôtel-Dieu, l'Hôpital-Général qui comprend la Salpétrière, l'Hôpital des Enfans-Trouvés, & les Petites-Maisons; quinze Séminaires, dont les plus nombreux sont celui de S. Sulpice, & celui de S. Nicolas-du-Chardonnet; douze Prisons.

Les édifices les plus remarquables, sont le Louvre, le Château des Tuileries, le Palais-Royal, le Luxembourg, l'Hôtel des Invalides, l'Hôtel-de-Ville, la Bastille, le Palais, la Sorbone où l'on voit le superbe mausolée du Cardinal de Richelieu, le Val-de-Grace, la Cathédrale, surtout le Chœur, l'Eglise de S. Sulpice, le nouvel Hôtel des Monnoies.

Il y a dix-sept Places publiques, dont les principales sont la Place Royale, où l'on voit la statue équestre de Louis XIII, la Place de Vendôme, où est la statue équestre de Louis-le-Grand; la Place des Victoires, où Louis-le-Grand est représenté avec les habits de son couronnement, ayant à ses pieds quatre nations enchaînées, & la Victoire lui mettant une couronne sur la tête; la Place de Louis XV au bout des Tuileries.

L'Evêché de Paris, dont S. Denis qui vivoit au troisième siècle, fut le premier Evêque, a été érigé en Archevêché en 1622, & en Duché-Pairie en 1674. Son Parlement est un des plus célèbres du monde, & celui du Royaume dont le Ressort est le plus étendu. Outre le Parlement, il y a à Paris une Chambre des Comptes, une Cour des Monnoies, un Hôtel des Monnoies, une Chambre du Trésor, une Jurisdiction Consulaire, une de l'Hôtel-de-Ville, & une autre appellée le *Châtelet*; une Généralité de vingt-deux Elections; Paris en l'Isle de France, Beauvais, Compiegne, Senlis en Picardie, Meaux, Rosoy, Coulommiers, Provins, Montreau en Brie, Nogent-sur-Seine, Sens, Joigny, Saint-Florentin, Tonnère en Champagne, Nemours, Melun, Etampes en Gâtinois, Mantes, Montfort-Lamaury

en Beauce ; Pontoiſe dans le Vexin, Vézelay dans le Nivernois. L'Election de Paris a dix-huit lieues de long, & à peu près autant de large dans certains endroits. Elle eſt placée entre les Elections de Beauvais, de Senlis, de Mantes, de Montfort-Lamaury, de Meaux, de Roſoy, d'Etampes & de Melun ; les rivières qui l'arroſent ſont la Seine, la Marne, l'Ivette, l'Orge, la Juine, le Crould, l'Oyſe & l'Eſtampes.

Il y a à Paris cinquante-deux fontaines publiques, vingt quais, douze marchés, vingt ponts grands & petits, douze ports pour les marchandiſes, un magnifique égout, où il y a quatorze vannes & un beau réſervoir, huit jardins & promenades publiques, ſoixante quatre Bureaux de barrières pour droits ; vingt-deux autres Bureaux pour les Finances, les Fermes, le Commerce & autres affaires ; 12500 caroſſes, près de quatre mille reverbères qui ſont allumés conſtamment toutes les nuits juſqu'a trois heures du matin, même en été lorſqu'il n'y a pas de lune ; douze corps-de-gardes, douze cents Militaires à pied & à cheval pour veiller à la ſûretéde la Ville le jour & la nuit ; les ports ſont gardés par deux cent vingt-cinq hommes ; une Compagnie de Gardes-pompes ; des pompes placées en trente dépôts différens, & un pareil nombre de voitures, portant chacune un tonneau toujours plein d'eau, en ſorte qu'il y a continuellement cent ſoixante & dix muids deſtinés au ſecours des incendies. Ces tonneaux ſont diſtribués en ſeize endroits différens, ſitués à des diſtances à peu près égales, & qui ſont des corps-de-gardes, où l'on trouve jour & nuit un détachement de Pompiers qui y ſont un ſervice réglé, & qu'on relève toutes les vingt-quatre heures.

Paris eſt dans une très-belle ſituation ſur la Seine qui le traverſe, & qu'on paſſe ſur pluſieurs ponts, dont les principaux ſont le Pont-Neuf, où l'on voit la ſtatue équeſtre d'Henri-le-Grand & le Pont-Royal. Il a produit une infinité de grands hommes.

Il ſe conſomme dans cette Ville, année commune, neuf cents muids de ſel, douze mille huit cents muids de bled, ſoixante & dix-ſept mille bœufs, douze mille veaux, cinq cent quarante mille moutons, trente-deux mille quatre cents cochons, trente-trois mille neuf cent ſoixante & dix-huit morues, trente-deux mille cinq cent ſoixante barils de harengs, trois mille deux cent cinquante barils de ſaumon ſalé, treize cent quarante barils de maquereaux ſalés, quarante-un mille trois cent quinze muids de charbon, quatre à cinq cent mille voies de bois, trois mille deux

cent douze muids d'avoine, dix millions deux cent mille bottes de foin & de paille, cinq millions quatre mille cinq cent dix-neuf livres de suif, deux cent mille rames de papier ou environ pour l'impression, & vingt-huit mille pour l'écriture, les cartes à jouer, les cartes géographiques, estampes, enveloppes, *&c.*

L'ELECTION DE PARIS comprend *Versailles* où il y a une Prévôté, un Bailliage & un Grenier à sel, auquel le Roi a attribué quarante Paroisses.

Saint-Germain-en-Laye, avec Prévôté, Capitainerie des chasses, Maîtrise particulière des Eaux & Forêts, *&c.* Le Duc de Noailles y a de très-beaux jardins.

Meudon a un Bailliage Royal & un superbe Château.

Saint-Cloud, Duché-Pairie, appartenante à M. l'Archevêque de Paris. Ce Bourg produit une espèce de pierre fort connue.

Sèves a une verrerie & une manufacture de porcelaine que l'on met à côté de celle de Saxe pour la finesse de la pâte, & la beauté du travail. Une galiote qui va & revient tous les jours de Paris à Sèves, lorsque la rivière est navigable, s'arrête à son pont qui est de bois, & aux arches duquel on a attaché des filets où s'arrêtent les corps des malheureux qui se sont noyés dans la Seine.

Belle-vue, Château Royal, ainsi nommé, parce que de cette hauteur on découvre tout Paris & une campagne très-vaste.

Madrid, Château bâti par François I, à l'extrémité du bois de Boulogne.

La *Muette*, Maison Royale au bout de Passy, à l'entrée du bois de Boulogne.

Suresne, Bourg agréablement situé sur le bord de la Seine.

Saint-Denis a un Bailliage, un Hôtel-Dieu, un Chapitre Royal, plusieurs Paroisses, plusieurs Maisons Religieuses, & une célèbre Abbaye de Bénédictins, où sont les tombeaux de nos Rois.

Vincennes, Maison Royale, commencée par *Philippe de Valois*, & achevée sous *Charles-le-Sage*; il y a un Bailliage & un Gouvernement militaire, distingué de celui de l'Isle de France. On y trouve des terres propres à faire de la porcelaine. Il y en a même eu une manufacture, dont les ouvrages sont encore connus sous le nom de *terres de Vincennes.*

Charenton, au confluent de la Seine & de la Marne, avec un fort beau pont sur cette rivière.

Conflans, remarquable par le Château des Archevêques de Paris.

Choisi-le-Roi, Château Royal situé sur le bord de la Seine.

Cachant, Village dont la Seigneurie appartient aux Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés, qui y ont une fort belle maison.

Arcueil, sur une colline, au bas de laquelle passe la petite rivière de Bièvre. Ses eaux sont fort connues.

Arpajon, ci-devant *Châtres*.

Montlhéri érigée en Comté par Louis XIII.

Poissy, Ville ancienne, célèbre par la naissance de Saint Louis qui s'y plaisoit beaucoup, & qui aimoit quelquefois à s'appeller lui-même *Louis de Poissy*. Il s'y tient un marché de bœufs, qui est le plus considérable du Royaume, & qui paroît destiné à l'approvisionnement de Paris.

Lagny, ainsi nommé à cause de ses laines. Il s'y tient deux foires & des marchés considérables pour les grains.

Montmorenci ou *Enguien*, érigé en Duché-Pairie pour l'illustre maison de ce nom. Il s'y tient tous les mercredis un marché franc. Le poisson de son étang est fort estimé.

Nanterre, lieu de la naissance de Sainte Geneviève, Patrone de Paris.

Le Mont-Valérien, ou le *Calvaire*, a une Communauté d'Hermites.

Gonesse, Bourg situé sur le Crould, avec Prévôté & Châtellenie. Il s'y tient une foire par an & deux marchés par semaine. Les Boulangers de Gonesse sont les Nourriciers de Paris ; ils y apportent deux fois la semaine une très-grande quantité de pain qu'ils étalent dans les Places, mais qu'ils ne peuvent plus remporter, quand même ils n'en trouveroient pas le débit. *François I*, dans une lettre à l'Empereur *Charles V*, signa, *François, par la grace de Dieu, Roi de France, & Seigneur de Gonesse*.

Amboise a un château que l'on dit avoir été bâti par Henri IV pour Mademoiselle de *Santeny*, dont on y voit le portrait.

Andrezy a des vins qui passent pour être les meilleurs du Pays.

Antony, renommé par le superbe château de Berny : il s'y tient deux foires par an, & un marché tous les jeudis.

La Brettonnière, Hameau où l'on voit un château, qui,

felon la tradition du Pays, fût bâti par la Reine *Blanche* pour y renfermer les Blaſphémateurs.

Aubervilliers, ou Notre-Dame des Vertus, renommé par ſes bons légumes.

Aunay, érigé en Marquiſat.

Bagneux où l'on voit encore des maiſons bâties à l'antique.

Bagnolet où l'on voyoit dans un cabinet du château, vingt-trois tableaux de l'hiſtoire de Daphnis & de Chloë, qui ont été peints par M. le *Duc d'Orleans*, Régent, & par *Coypel*. On trouve aux environs une terre propre aux ouvrages de porcelaine.

Le *Bourg-la-Reine*. On y voit une maiſon bâtie par Henri IV pour *la belle Gabrielle*. C'eſt-là que le Roi vint au-devant de l'Infante d'Eſpagne en 1722.

Brie-Comte-Robert a Juſtice Royale, Châtellenie, Bailliage, Grenier à ſel, Hôtel-Dieu, *&c.* Son château a été muni de fortifications.

Bris, Bourg où *Anne de Boulen*, Reine d'Angleterre, fut élevée juſqu'à l'âge de quinze ans.

Brou ou *Villeneuve-aux-Anes*, parce qu'on y en nourriſſoit beaucoup dans le treizième ſiècle.

Brunoy, érigé en marquiſat en faveur de M. *Paris de Montmartel*: il y a un ſuperbe château qui appartient aujourd'hui à MONSIEUR, frère du Roi.

Orblay, où ſont beaucoup de carrières à pierre & à plâtre.

Dueil, fameux par ſon echo qui répéte ſept fois pendant le jour, & quatorze pendant la nuit.

Eſſonne a une manufacture de fer laminé.

Fourqueux a une Capitainerie; il y a haute, moyenne & baſſe Juſtice.

Gouſſainville, érigé en Marquiſat.

Les Abbayes d'*Hérivaux*, *Hermières* & *Jarcy*.

Iſſy où eſt mort le Cardinal *de Fleury*.

Ivry a une ſtatue de Louis XIV avec cette inſcription:

Hoſtem, aras, populum, victorque, ultorque, paterque,
Sterno, tego, cumulo, vi, pietate, bonis.

Leuville, dont la Terre a été érigée en Marquiſat en 1640.

Limoux, Capitainerie Royale, avec Prévôté, Bailliage & Sénéchauſſée.

L'Abbaye de *Livry*.

Longjumeau où se tiennent deux foires par an, & un marché par semaine.

Luzarches où se tiennent aussi deux foires par an pour les bestiaux & les étoffes, & un marché tous les vendredis.

Marcoucy, *Marly-la-Ville*, renommé par ses dentelles.

Menous, a une foire de bestiaux qui se tient le jour de S. Denis, & tous les mardis, un marché privilégié pour le bled.

Saint-Maur-des-Fossés, embelli par le superbe château de S. A. S. M. le Prince *de Condé*.

Buc où est un aqueduc.

Chaillot où se trouve une terre d'argile, & une verrerie. La *Savonnerie* où l'on fait des tapisseries & de très-beaux tapis, est de cette Paroisse.

Chelles, où se tiennent deux foires par an, & un marché franc tous les mercredis.

Chessy, érigé en Comté en faveur de M. *de Fourcy*, Prévôt des Marchands. Les appartemens du château sont ornés des tableaux de *Vouet*.

Saint-Lubin où se tient une foire le jour de la fête de ce Saint.

Chilly où est un château dont les plafonds sont ornés de très-belles peintures. *Théodore de Bèze* a possédé le Bénéfice de *S. Eloi*, dépendant de cette Paroisse.

Colombe où il y a un marché par semaine, & deux foires par an.

Conflans-Sainte-Honorine a un Prieuré, dont le Titulaire devient Seigneur de Conflans une fois l'an, pendant quarante-huit heures, savoir depuis la veille, jusqu'au lendemain de l'Ascension.

Corbeil où l'on voit une manufacture de cuirs de toute espèce, & principalement des bufles pour les Troupes.

Couberon a un parc très-vaste, & un château fort ancien.

Coubert, dont la Terre a été érigée en Comté en 1725, a un superbe château, bâti par *Samuel Bernard*. On fait à *Coyé* des cordes à puits.

Creteil avoit une maison qui fut donnée par Charles VI à Mademoiselle *Belleville*, que l'on nommoit à la Cour *la petite Reine*.

Crone, lieu de la naissance de *Boileau*. *Cramoyel* où se font les meilleurs fromages de la Brie. *Val-Adam* où se tient une foire tous les ans, & un marché tous les jeudis. A *Cha-*

landray il se tient deux foires par an, & un marché par semaine.

Mont-Rouge a une Capitainerie Royale.

Neuilly-sur-Marne a eu pour Curé dans le treizième siècle, un fameux Missionnaire de la Terre-Sainte, nommé *Foulques.*

Le beau château de *Plaisance*, que M. *Paris du Verney* a fait bâtir, est sur la Paroisse de *Nogent-sur-Marne.*

Orly a un fort beau château & un très-grand parc. *Ozoir* a haute, moyenne & basse Justice.

Passy est célèbre par ses eaux minérales. *Palaiseau* a vu camper dans ses environs l'armée que Louis XIV envoya contre les Princes en 1652.

Le Plessis-Piquet a un château, un Couvent de Feuillans & une très-belle fontaine. Le fameux *Law* a eu autrefois le château de *Roissy* en France.

Le Trou-Vassou est à *Romainville*; c'est un gouffre fait en forme de cône renversé, où les eaux se précipitent & se perdent.

L'aqueduc qui conduit les eaux à Versailles, est à *Roquencourt.* Les eaux de *Rungis* sont fort belles. La Terre de *Sarris* est régie suivant la Coutume du Bailliage de Meaux.

Sceaux, renommé par sa belle manufacture de porcelaine, l'est de même par son superbe château, appartenant à M. le Duc de *Penthièvre*, où l'on voit un très-beau parc avec de magnifiques cascades.

Senlices, dont les Habitans passent pour n'avoir pas de belles dents.

S. Sulpice de Favières attire un grand concours le jour de la fête, de même qu'à *Thorigny* pour la fièvre.

Torcy a trois foires par an; & *le Tremblay* deux par an, & un marché par semaine.

Vanvres, renommé pour son beurre.

Val-grand, érigé en Baronnie; *Val-petit* en Marquisat.

Ville-d'Avray a une fontaine dont l'eau est très-légère & très-saine; c'est celle dont boit le Roi.

Ville-Juif produit un vin blanc qui est fort estimé.

Villeneuve-le-Roi a un château. *Villepreux* a une foire par an, & un marché par semaine.

On voit dans la Paroisse de *Ville-Vaudé*, la célèbre tour de *Mont-Jai*, dont relèvent tant de Fiefs qui appartiennent à M. le Duc *de Tresmes.*

La Terre de *Saint-Verain* a été érigée en Marquisat; il s'y tient un marché par semaine, & deux foires par an.

Les Habitans de *Villeneuve-Saint-Georges* étoient sans-doute esclaves autrefois. *Thomas*, Abbé de Saint-Germain-des-Prés, les affranchit en 1249.

La *machine de Marly*, ouvrage admirable du Chevalier *de Ville*, est sur le bord de la Seine. Elle porte de l'eau au Château de Marly, & en fournit deux cents pouces à Versailles.

Il y a une pépinière royale à *Clichi-la-Garenne* : le Roi *Jean* y avoit un Palais, dans lequel il institua l'Ordre de l'Etoile.

Gentilly étoit considérable sous nos Rois de la première & de la seconde race. Il a été abandonné sous ceux de la troisième. Henri IV écrivant au Roi d'Espagne, signa ainsi : *Henri, par la grace de Dieu, Roi de Gentilly.*

On trouve de belles maisons de campagne aux environs d'Auteuil, de Bagnolet, d'Asnières, de Fontenay-aux-Roses, de Limay, de Châtenay-les-Bagneux, de Suresne, *&c. &c.* & un nombre infini de châteaux dans les environs de Paris.

PARLEMENT DE PARIS (*le*) est le plus ancien (1302) le premier, & celui du Royaume dont le ressort est le plus étendu. *Philippe-le-Bel* ayant rendu le Parlement sédentaire à Paris, pour y être tenu deux fois l'année aux Octaves de Pâques & de la Toussaint, deux mois chaque fois, il ordonna qu'il y auroit treize Clercs & treize Laïques, sans compter deux Prélats & deux Seigneurs de sa Cour qu'il nomma pour y tenir le premier lieu. Ce Parlement fut d'abord composé de la Chambre du *Plaidoyer*, qu'on a appellée depuis *Grand'Chambre*, & de la *Chambre des Enquêtes*, pour juger les appellations des procès par écrit. On y mit des Conseillers-Clercs & des Laïques, dont les uns étoient appellés *Jugeurs*, & les autres, *Rapporteurs*, à la différence de ceux de la Grand'Chambre, qui étoient appellés *Maîtres du Parlement.* C'étoit toujours un Evêque qui présidoit à cette Chambre des Enquêtes. Cet ordre fut observé jusqu'en 1319, que *Philippe-le-Long* y apporta quelque changement, mettant à la Grand'Chambre plus de Laïques que de Clercs, savoir huit Clercs & douze Laïques, outre le Chancelier. De plus il créa une seconde Chambre des Enquêtes ; l'une, pour connoître des Enquêtes du temps passé, jusqu'au jour de son Ordonnance ; & l'autre, pour les Enquêtes *qui adviendroient de ce jour en avant.* Il voulut qu'en ces deux Chambres il y eût vingt Conseillers-Clercs & trente Laïques, dont

feize feroient *Jugeurs*, & les autres, *Rapporteurs*. Le même Philippe-le-Long établit une Chambre des Requêtes, compofée de trois Clercs & de deux Laïques; les Clercs qualifiés *Maîtres*, & les Laïques, *Meffires*. Il ordonna auffi qu'il n'y auroit aucuns Prélats au Parlement, fe faifant un fcrupule de les dérober au Gouvernement de leurs Diocèfes. Les feuls Evêques de Paris & l'Abbé de Saint-Denis continuèrent d'y être admis. Il faut qu'il y ait eu un changement là-deffus depuis Philippe-le-Long jufqu'à Charles VI; car Boutillier qui vivoit fous le règne de ce dernier, ne fait mention que de deux Chambres du Parlement dans fon teftament du 16 Septembre 1402, rapporté dans fa Somme rurale. Il dit que la Grand'Chambre étoit compofée de quatre Préfidens, dont l'un étoit le premier, & de trente Confeillers, dont il y en avoit quinze qui étoient d'Eglife, & quinze Laïques. La Chambre des Enquêtes en avoit quarante, vingt-quatre Clercs & feize Laïques.

L'an 1483, il y avoit deux Chambres des Enquêtes, dont la première étoit appellée *la Grand-Chambre des Enquêtes*, & l'autre, *la petite*. On trouve dans les regiftres du Parlement de cette année là, que le 25 Juin, la Cour tint le Parlement en la falle de S. Louis, la Grand'Chambre des Enquêtes à la Tournelle, & la petite en la tour de Beauvais, pour l'entrée du Roi Charles VIII. François I, par Lettres du dernier jour de Janvier 1521, créa vingt Confeillers au Parlement, dont fut faite & compofée la *troifième Chambre des Enquêtes*. Le même Prince, par fon Edit du mois de Mai de l'an 1543, érigea une *quatrième Chambre*, qui d'abord fut appellée la *Chambre du Domaine*, pour connoître des appellations des procès concernant le domaine & les eaux & forêts du Royaume, & qui depuis a été appellée *la quatrième des Enquêtes*, à caufe qu'elle connoît indifféremment, comme les autres Chambres, de tous procès par écrit, dévolus par appel en la Cour. Charles IX, par l'Edit du mois de Juillet 1568, érigea une *cinquième Chambre des Enquêtes* à l'inftar des quatre autres. La *Tournelle Criminelle* ne commença à être connue comme une Chambre particuliere, qu'après l'an 1436, & ne fut même rendue continuelle que fous François I en l'an 1515.

La Chambre *des Requêtes de l'Hôtel*, rapporte fon origine à *Philippe-le-bel*, qui, ayant rendu le Parlement fédentaire, fit auffi un Réglement pour les Maîtres des Requêtes de l'Hôtel, par lequel il voulut qu'ils ferviffent par quartier où feroit le Roi, & le refte du temps au Parlement. Les Chambres des Requêtes du Palais ont été établies à l'inftar de

de celles des Requêtes de l'Hôtel; car comme les Maîtres des Requêtes de l'Hôtel recevoient les Requêtes qu'on présentoit au Roi, ou pour les juger sommairement, ou pour les remettre lorsqu'elles étoient de trop grande importance; de même on attribua aux Maîtres des Requêtes du Palais, qui furent nouvellement créés, le pouvoir de prendre & de juger les Requêtes qui seroient présentées au Parlement, à la réserve néanmoins de celles qui seroient d'une trop grande conséquence, lesquelles ne pouvoient être jugées par ces nouveaux Juges, sans avoir été communiquées au Parlement.

La première Chambre des Requêtes du Palais fut établie par Philippe-le-Long, & ne fut d'abord composée que de quatre Conseillers, deux Clercs & deux Laïques. Le nombre a été augmenté depuis à plusieurs reprises. Il n'y eut que cette Chambre jusqu'en 1580, que le Roi Henri III en créa une seconde par son Edit du mois de Juin, & ordonna qu'il y eût deux Présidens & huit Conseillers, aux mêmes droits, privilèges & prérogatives que les anciens.

Charles VI en l'an 1405, & Louis XII en l'an 1499, ajoutèrent une Chambre pour servir au temps des vacations du Parlement, laquelle fut confirmée par François I en 1519. Ils l'établirent principalement pour l'expédition des procès criminels, pour les matières provisoires & autres qui demandent célérité. Cette Chambre commence le 9 de Septembre, & finit au 27 d'Octobre, veille de S. Simon & S. Jude.

Charles VII, en l'an 1454, accorda aux Conseillers du Parlement de Paris, le privilège d'avoir séance dans tous les autres Parlemens du Royaume, sans que ceux des Parlemens eussent le même droit dans celui de Paris, à l'exception des Conseillers du Parlement de Toulouse, auxquels il permit d'avoir séance au Parlement de Paris, suivant la date de leur réception.

Ce Parlement fut transféré à Poitiers sous Charles VI, & il fut dix-huit ans dans cette Ville. Sous Charles VII, il fut d'abord transféré à Montargis, puis à Vendôme, où il donna un Arrêt célèbre contre *Jean*, *Duc d'Alençon*, le 10 d'Octobre de l'an 1458. Du temps de la Ligue, en 1589, Il fut transféré à Tours, & une Chambre à Châlons. Le Parlement des Anglois dura pendant vingt ans à Paris.

Les Ducs & Pairs (selon Sauval) soit qu'ils fussent Princes, ou même Fils de France, les Rois & Reines de Navarre, *&c.* étoient obligés de donner des roses au Parlement, en

Avril, Mai & Juin. Nous ne savons pas la cause d'une telle coutume, ni le temps où elle commença. Nous ne sommes pas non plus fort instruits de la manière dont elle s'observoit. Nous savons seulement que le Pair qui présentoit ces fleurs, faisoit joncher de roses, de fleurs & d'herbes odoriférantes, toutes les Chambres du Parlement, & avant l'Audience donnoit splendidement à déjeûner aux Présidens & aux Conseillers, même aux Greffiers & Huissiers de la Cour. Il alloit ensuite dans chaque Chambre, faisant porter devant lui un grand bassin d'argent, plein d'autant de bouquets d'œillets, de roses & d'autres fleurs de soie ou naturelles, qu'il y avoit d'Officiers, & d'autant de couronnes de même, réhaussées de ses armes. On lui donnoit ensuite Audience dans la Grand-Chambre, puis on entendoit la Messe. Les hautbois jouoient pendant tout ce temps-là, excepté durant l'Audience; ils alloient même jouer chez les Présidens avant leur dîner. Il faut observer de plus, 1°. que celui qui écrivoit sous le Greffier, avoit son droit de roses. 2°. Que le Parlement avoit son Faiseur de roses, appellé le *Rosier de la Cour*. 3°. Que les Pairs achetoient de lui celles dont ils faisoient leurs présens. Le Parlement de Paris ordonna le 17 de Juin 1541, que *Louis de Bourbon*, Prince du Sang, Duc de Montpensier, créé Duc & Pair au mois de Février 1538, lui présenteroit des roses avant *François de Clèves*, créé Duc de Nevers, Pair de France, au mois de Janvier de la même année 1538. La présentation des roses se faisoit généralement par tous ceux qui avoient des Pairies dans le Ressort du Parlement. Parmi les Princes du Sang, on trouve avec les Ducs de Vendôme, de Beaumont & de Montpensier, ceux de Château-Thierri, de Saint-Fargeau, d'Angoulême, & plusieurs autres. On trouve même qu'*Antoine de Bourbon*, Roi de Navarre, & *Jeanne d'Albret* sa femme, s'y assujettirent en qualité de Ducs de Vendôme. L'an 1586, Henri leur fils qui n'étoit alors que Roi de Navarre, justifia au Procureur-Général, que ni lui, ni ses prédécesseurs n'avoient jamais manqué de satisfaire à cette redevance. Les Fils de France en 1577, & depuis encore *François*, *Duc d'Alençon*, fils de Henri II, s'y soumirent ainsi que tous les autres. Personne, en un mot, ne s'en est exempté que nos Rois & nos Reines. Cette redevance a cessé dans le siècle dernier, sans que l'on puisse en fixer précisément l'époque. Il y a apparence que c'est sous le Ministère du Cardinal de Richelieu.

Henri II, en 1554, voulut que le Parlement de Paris f

fémeftre, & divifé en deux féances, dont l'une étoit deftinée depuis le premier Janvier jufqu'au premier Juillet, & l'autre, depuis le premier Juillet jufqu'à la fin de l'année. Chaque féance avoit fes Préfidens & fes Confeillers. On ne fut pas long-temps à s'appercevoir des inconvéniens de ce changement, & ce même Roi remit les chofes en leur premier état trois ans après.

Le Parlement de Paris fut d'abord le feul qu'il y eût en France, & pour lors fon Reffort s'étendoit par tout le le Royaume; mais depuis l'établiffement des autres Parlemens, on leur a donné à chacun une étendue raifonnable.

Aujourd'hui ce Parlement eft compofé de la Grand'Chambre, de trois Chambres des Enquêtes, & d'une des Requêtes.

La Grand'Chambre eft compofée de M. le premier Préfident, de neuf Préfidens à mortier, de vingt-cinq Confeillers-Laïques, & de douze Confeillers-Clercs, les plus anciens y montent des Chambres des Enquêtes, fuivant l'ordre & la date de leur réception; de trois Avocats du Roi, appellés Avocats-Généraux, & d'un Procureur-Général.

Le Procureur-Général du Parlement de Paris a une diftinction que ceux des autres Cours Supérieures n'ont point. Il eft Garde né de la Prévôté de Paris, lorfque ce Siège eft vacant.

On a vu dans un manufcrit, qu'un Procureur-Général à qui on reprochoit d'avoir dit une chofe mal-à-propos, répondit : *je ne l'ai pas dite, mais fi je l'avois dite, j'uferois de mon privilège, qui eft de me dédire quand j'ai failli.*

Le premier Préfident, & les quatre plus anciens Préfidens à mortier fervent toujours à la Grand'Chambre, & les cinq autres à la Tournelle. Les Confeillers-Laïques de la Grand'Chambre fervent par fémeftre à la Grand'Chambre & à la Tournelle. Les Confeillers-Clercs font toujours à la Grand'Chambre, & ne vont à la Tournelle que lorfqu'il y a affemblée de Grand'Chambre, & que les procès qui s'y doivent juger, font du nombre de ceux dont les Eccléfiaftiques peuvent connoître.

Les Confeillers d'honneur du Parlement, & les Maîtres des Requêtes, au nombre de quatre, ont féance avant le Doyen du Parlement, & voix délibérative à la Grand-Chambre. Le Gouverneur de Paris, & l'Abbé, Chef de l'Ordre de Cluny, ont entrée, féance & voix délibérative en cette Chambre, en qualité de Confeillers d'honneur nés.

Les Princes du Sang, les Pairs de France, tant Laïques qu'Eccléſiaſtiques, y ont auſſi entrée, ſéance & voix délibérative, mais avec cette différence que les Princes du Sang y ſont reçus à l'âge de quinze ans, & les Pairs de France à celui de vingt-cinq : que les Princes du Sang y entrent de plein droit ſans avoir de Pairie, & ſans prêter le ſerment; qu'ils traverſent le Parquet de la Grand'Chambre pour prendre leur place ; qu'en prenant leur avis, le premier Préſident ne les nomme point, & a ſon bonnet à la main, au lieu que quand il prend celui des Pairs, il les nomme par les titres de leur Pairie, & n'ôte point ſon bonnet. Les Ducs & Pairs ſont les premiers Conſeillers du Parlement, & ont leur ſéance après les Premiers Préſidens. Le ſerment que les Pairs prêtent lorſqu'ils ſont reçus au Parlement, conſiſte à promettre de bien & fidélement ſervir, aſſiſter & conſeiller le Roi en ſes très-hautes & très-grandes & importantes affaires, & prenant ſéance en la Cour, y rendre la Juſtice aux pauvres comme aux riches, garder les Ordonnances, tenir les Délibérations de la Cour cloſes & ſecrettes.

L'habit des Princes du Sang, des Pairs-Laïques & du Gouverneur de Paris, lorſqu'ils vont au Parlement, eſt un habit de drap d'or, ou de velours, ou de drap noir, un manteau court, une toque ou bonnet de velours, garni de plumes, & l'épée au côté. Les Pairs-Eccléſiaſtiques, vêtus d'un rochet & d'une robe de ſatin violet, fourrée d'hermines.

La Grand'Chambre connoît des appellations verbales, interjettées des Sentences des Juges du Reſſort du Parlement de Paris; des cauſes auxquelles le Procureur-Général eſt Partie pour les droits du Roi & de la Couronne; des cauſes des Pairs, pour ce qui regarde leurs Pairies, dont elle ſeule connoît en première inſtance; des droits de régale, privativement à tous les autres Parlemens de France, par attribution de l'Ordonnance de Louis XI, de l'an 1464; des cauſes de l'Univerſité de Paris en Corps, & de pluſieurs autres Communautés qui y ont leurs cauſes commiſes en première inſtance, comme l'Hôpital-général de la Ville de Paris. Elle reçoit le ſerment des Ducs & Pairs, des Baillis & Sénéchaux, & de tous les Juges & Magiſtrats, dont les appellations ſe relèvent immédiatement au Parlement.

La Tournelle criminelle a pris ſon nom de ce que les Conſeillers de la Grand'Chambre & des Chambres des Enquêtes y entrent tour à tour ; cependant quelques Auteurs prétendent que la Chambre de la Tournelle fut ainſi nommée,

parce que ses Assemblées se tenoient dans une tour qui sert présentement de buvette à MM. de la Grand'Chambre. La Tournelle connoît par appel en dernier Ressort, de toutes les affaires criminelles où il s'agit de bannissement, des galères, de mort, ou de quelque peine corporelle, ce qu'on appelle le grand criminel, à la différence du petit criminel, où il ne s'agit que de peines pécuniaires, dont la connoissance appartient aux Chambres des Enquêtes.

Les procès criminels des Ducs & Pairs, des Officiers de la Couronne, des Présidens & Conseillers du Parlement, doivent être jugés toutes les Chambres assemblées. Les Ecclésiastiques, les Gentilshommes, & Secrétaires du Roi, peuvent demander à être jugés, la Grand'Chambre & la Tournelle assemblées.

La Tournelle criminelle est composée de cinq Présidens à mortier, de six Conseillers-Laïques de la Grand-Chambre, & de deux de chacune des Enquêtes. Ceux de la Grand-Chambre y servent pendant six mois, & ceux des Enquêtes pendant trois.

Il y avoit une Tournelle civile qui jugeoit certaines affaires à l'Audience. Elle avoit été érigée en 1667 & 1669. Il falloit tous les ans une nouvelle commission pour cette Chambre; mais comme depuis l'an 1697 ou 1698, on ne l'avoit point demandée, elle demeura supprimée jusqu'en 1735, que le grand nombre de causes pendantes à l'Audience de la Grand'Chambre, & qui n'avoient pu être expédiées pendant le cours de l'année 1734, porta le Parlement à supplier le Roi, de vouloir bien établir pendant le cours de l'année 1735, une Chambre de Tournelle civile, qui pût vaquer à l'expédition des affaires de 3000 livres & au-dessous. Le Roi lui accorda sa demande; & par sa Déclaration du 12 Janvier 1735, créa & établit une Chambre, appellée Tournelle-civile, laquelle commença au lendemain de la Chandeleur, pour avoir lieu seulement dans le cours du Parlement de ladite année. Cette Chambre fut composée, aux termes de ladite Déclaration, de deux Présidens du Parlement qui devoient servir depuis la Chandeleur jusqu'à la S. Jean, & de deux autres qui devoient servir depuis la S. Jean jusqu'au 8 Septembre, savoir, un du nombre de ceux qui étoient de service à la Grand'Chambre, & un de ceux qui servoient à la Tournelle; de six Conseillers de la Grand-Chambre qui changerent de trois en trois mois, & de quatre Conseillers de chacune des Chambres des Enquêtes, deux d'entre les anciens, & deux d'entre les derniers reçus,

lesquels changèrent aussi de trois mois en trois mois ; savoir, à Pâques & à la Saint Jean, pour tenir par ladite Chambre sa séance en la chambre de S. Louis dudit Parlement, tous les lundis, mercredis, jeudis & samedis, depuis dix heures du matin jusqu'a midi. Depuis ladite année 1735, le Roi n'a point accordé de Chambre de la Tournelle-civile, & les affaires dont elle connoissoit, sont portées à la Grand'Chambre, ou aux Chambres des Enquêtes.

Les trois Chambres des Enquêtes sont composées chacune de deux Présidens, & de soixante-six Conseillers. Celle des Requêtes du Palais a aussi un pareil nombre de Présidens. Ces titres de Présidens n'étoient que des Commissions possédées par des Conseillers ; mais par Edit du mois de Mai 1704, elles ont été créées en titre d'Office formé. Par ce même Edit, les Présidens des Enquêtes & des Requêtes ont rang & séance dans toutes les assemblées & cérémonies publiques après les Maîtres des Requêtes, & avant le Doyen des Conseillers du Parlement. Les Chambres des Enquêtes connoissent des appellations de procès par écrit, pour juger s'il a été bien ou mal appellé à la Cour.

Les deux dernières Chambres des Enquêtes ont été supprimées par une Déclaration du Roi du 30 Août 1757, enregistrée au Parlement le 2 de Septembre de la même année. Les Conseillers de ces deux Chambres avoient été distribués dans les trois subsistantes, de manière que ces trois Chambres étoient égales entr'elles en nombre de Conseillers. A l'égard des Présidens de ces Chambres, on a remis leurs Charges en commission, comme avant 1704, en conservant néanmoins à ceux qui se trouvoient actuellement revêtus de ces Charges, le droit d'en continuer les fonctions, lorsque vacation arriveroit de ces Offices, ces Charges demeuroient supprimées, & après l'extinction totale, deux Conseillers devoient être nommés pour présider dans chacune des Chambres, comme avant 1704.

La Chambre des Requêtes du Palais, rétablie en Juillet 1775, a deux Présidens & quatorze Conseillers : il y a appel de leurs Jugemens au Parlement. Les Charges de Présidens des deux Chambres qui existoient auparavant, ont été supprimées en 1757, par une Déclaration du mois de Décembre, enregistrée au Parlement au mois de Janvier 1758.

La Chambre des Requêtes de l'Hôtel est composée de Maîtres des Requêtes. Elle connoit des causes des Officiers privilégiés, en sorte que ces Officiers ont le choix de plaider aux Requêtes du Palais, ou aux Requêtes de l'Hôtel

Il faut cependant observer que les Maîtres des Requêtes, les Officiers des Requêtes de l'Hôtel, & leurs veuves, ne peuvent plaider qu'aux Requêtes de l'Hôtel. Les Maîtres des Requêtes servent chacun trois mois aux Requêtes de l'Hôtel, & toutefois ceux qui après leur quartier fini, sont passés à leur service au Conseil, continuent encore pendant trois mois à servir aux Requêtes de l'Hôtel, & ainsi de suite dans les quatre quartiers ; en telle sorte qu'il y a toujours deux desdits quartiers réunis pour le service des Requêtes de l'Hôtel. Chaque quartier a son Doyen qui préside à cette Chambre. Lorsqu'ils jugent à l'ordinaire, il y a appel au Parlement de leurs Sentences ; mais ils jugent en dernier ressort les différends qui surviennent pour le titre des Offices, sur les taxes de dépens qui se font au Conseil, sur les privilèges des Imprimeurs, *&c.* & pour lors ils prononcent : *les Maîtres des Requêtes Juges Souverains en cette partie*, &c.

Anciennement il n'y avoit au Parlement de Paris qu'un Greffier en chef civil ; mais par Edit du mois de Mars de l'an 1709, le Roi créa quatre Offices de Greffiers en chef civil, Gardes & Dépositaires des archives du Parlement de Paris. Ces quatre Offices ont subsisté jusqu'en 1716, que, par Edit du mois d'Août & du mois de Septembre, ils ont été supprimés & éteints. Par un autre Edit du mois de Septembre de la même année, le Roi rétablit l'Office de Protonotaire, Greffier en chef civil au Parlement de Paris, sur le pied, & ainsi que ladite Charge a été exercée par les anciens Greffiers en chef, & notamment par les Sieurs Dutillet, avant les différens changemens survenus depuis, *&c.* La finance de cet Office qui fut rétabli en faveur de *Nicolas Dongois*, l'un des Greffiers en chef supprimés, fut réglée à la somme de 234000 livres, & les appointemens à la somme de 18000 livres par chacun an. Comme le Sieur Dongois étoit pour lors dans un âge fort avancé, Sa Majesté souhaita qu'il élevât & instruisît un Sujet capable de le soulager & de le remplacer, & agréa, par le même Edit, *Roger-François Gilbert de Voisins*, son petit-fils, pour être reçu en ladite Charge, en survivance dudit Dongois son grand-père. Cette Charge, ainsi qu'il est porté par l'Edit, est rétablie aux mêmes fonctions, honneur, rang, séance & prérogatives, dont les anciens Greffiers en chef ont joui, & nommément aux privilèges de noblesse, droit d'Indult & de *Committimus*.

Outre ce Greffier en chef civil, il y a un Greffier en chef

au criminel, un Greffier des présentations, un des affirmations de voyages, quatre Notaires & Secrétaires de la Cour de Parlement, trois Greffiers plumitifs de la Grand'Chambre, un Greffier-Garde-sacs, deux Greffiers de la Tournelle & des dépôts du grand criminel, un Greffier-Garde-sacs au petit criminel, des Greffiers des dépôts civils de la Grand-Chambre & des Enquêtes, quatorze Substituts du Procureur-Général, un premier Huissier & vingt-cinq Huissiers au Parlement, & des Chambres de la Tournelle & des Enquêtes, trois Receveurs des consignations, trois Commissaires aux saisies réelles, un premier Huissier, & huit Huissiers aux Requêtes du Palais, trois cents Procureurs & un grand nombre d'Avocats, dont les noms sont inscrits dans le tableau qui se fait tous les ans par le Bâtonnier qui en est le Chef. Le premier Huissier ne sert qu'à la Grand'Chambre & à la Tournelle criminelle. Il jouit du droit d'Indult & de *Committimus*, acquiert la noblesse, & la transmet à sa postérité.

Les habits de cérémonie de MM. du Parlement, sont, pour les Présidens à mortier, le manteau d'écarlate, fourré d'hermines, & le mortier de velours noir. Le premier Président porte deux galons d'or à son mortier, à la différence des autres Présidens à mortier qui n'en portent qu'un.

Les Conseillers, Avocats & Procureurs-Généraux ont la robe d'écarlate & le chaperon rouge fourré d'hermines. Les Greffiers en chef portent la robe rouge avec l'épitoge. Le Greffier criminel, & les quatre Secrétaires de la Cour portent la robe rouge, aussi bien que le premier Huissier qui a un bonnet de drap d'or, fourré d'hermines & enrichi de perles. Le premier Président & les Présidens à mortier sont conduits dans le Palais par les Huissiers, la baguette à la main, de laquelle ils frappent pour faire faire place, & lorsqu'ils sortent, les Huissiers marchent devant jusqu'à la Sainte Chapelle.

Toutes les Charges de robe sont vénales, excepté celle de Chancelier, & celles des premiers Présidens des Parlemens. Il faut avoir quarante ans pour être premier Président du Parlement, & si celui que le Roi pourvoit de cette Charge, n'avoit pas encore atteint cet âge-là, il faudroit que Sa Majesté lui accordât une dispense d'âge.

Comme ce Parlement est le plus ancien & le premier du Royaume, les Présidens à mortier du Parlement de Paris précèdent les premiers Présidens des autres Parlemens du Royaume, ainsi qu'il a été décidé.

On ne doit pas oublier ici un privilège unique, & un des plus beaux du Parlement de Paris, c'eſt l'*Indult* ou le droit qu'ont MM. du Parlement de ſe nommer eux-mêmes, ou tel autre qu'il leur plaît, aux Collateurs ordinaires des Bénéfices du Royaume, leſquels ſont obligés de leur conférer le premier Bénéfice vacant. Si le Préſident ou Conſeiller du Parlement de Paris qui requiert un Bénéfice, eſt Clerc, il le peut requérir pour lui-même ; & s'il eſt Laïque, il peut préſenter un autre pour remplir le Bénéfice en ſa place. (*Traité de l'Indult, imprimé à Paris en 1703*).

Le Chancelier étant le Chef de la Juſtice, & par conſéquent du Parlement, jouit du droit d'Indult, & les Maîtres des Requêtes l'ont fait étendre juſqu'à eux, quoiqu'à la rigueur ils ne ſoient pas du Corps du Parlement ; ils y prennent ſéance à la vérité, & c'eſt là-deſſus qu'ils ont fondé leur droit, mais ils ne peuvent s'y trouver plus de quatre enſemble. C'eſt le Pape Jean XXIII, par ſa Bulle du 13 de Décembre 1412, le Pape Eugène, par celles des années 1431, 1434, 1437 ; le Pape Paul III, par celles de l'an 1538, & le Pape Clément IX, qui ont accordé, fixé & étendu l'Indult du Parlement de Paris. Autrefois MM. du Parlement s'adreſſoient à tels Collateurs qu'ils trouvoient à propos ; mais depuis l'an 1617, le Chancelier s'eſt attiré le pouvoir de nommer le Collateur de la part du Roi.

L'ouverture du Parlement ſe fait le lendemain de la Saint Martin, par une Meſſe ſolemnelle, nommée la Meſſe rouge, de la couleur des habits dont ſont revêtus tous les Membres du Parlement. Cette Meſſe eſt célébrée ordinairement par un Evêque. La Cour continue ſes ſéances juſqu'au 8 de Septembre excluſivement.

Le Parlement fête pluſieurs Saints qui ne ſont point fêtés dans Paris, ni dans le reſte du Diocèſe : l'origine de cet uſage ſe prend des différentes tranſlations de cet auguſte Corps, dans des temps de trouble ; il a été à Poitiers, à Montargis, à Vendôme, à Tours, à Châlon-ſur-Marne, à Pontoiſe, &c. & il a adopté les fêtes des Patrons des différens Diocèſes où il a tenu ſes ſéances.

PAROISSES *de Paris*. *Voy*. CURES. Auprès des principales Egliſes de Paris, il y avoit autrefois une petite chambre, dans laquelle une femme dévote ſe retiroit pour le reſte de ſes jours. On appelloit ces femmes *les Recluſes* ; il ne pouvoit y en avoir qu'une dans chaque Egliſe ; celle qui vouloit lui ſuccéder, attendoit qu'elle fût morte pour prendre

ſa place. Il n'étoit pas permis aux hommes d'avoir de pareilles cellules; & les femmes qui s'y étoient une fois renfermées, n'en ſortoient que pour être portées en terre. Cet uſage de dévotion eſt aboli depuis deux cents ans.

PARVIS NOTRE-DAME, (*la Place appellée*) nom dérivé de *Paradiſus*, ſelon Ménage. On appelloit ainſi les endroits deſtinés à la promenade. De *Paradiſus* on a fait *Paravifus*, & enfin *Parviſus* par contraction. A l'entrée de cette Place étoit une ſtatue de pierre longue & mal faite, qui tenoit un livre d'une main, & de l'autre un bâton entouré d'un ſerpent. Quelques-uns ont prétendu que c'étoit Eſculape, Dieu de la Médecine, dont le ſerpent eſt un des ſymboles. D'autres ont imaginé que comme anciennement les écoles publiques ſe tenoient en cet endroit, cette figure repréſentoit *Mercure* ou le Dieu *Terme*, car les anciens mettoient de ces figures aux carrefours, dans les Places publiques, & auprès de leurs écoles. D'autres ont cru que c'étoit la figure d'*Archambaud*, Maire du Palais ſous le règne de Clovis II, lequel, ſelon Fauchet, *étoit affectionné à l'endroit des Eccléſiaſtiques & Prêtres*. Ils diſent qu'on lui avoit élevé cette ſtatue, parce qu'il avoit fait du bien à l'Egliſe de Notre-Dame, & qu'il avoit donné le fonds ſur lequel l'Hôtel-Dieu a été bâti. Lss Hermétiques qui regardent Guillaume de Paris comme un de leurs Patriarches, aſſurent que c'eſt lui qui a fait bâtir le portail de Notre-Dame qui eſt vis-à-vis, & qu'il y a marqué tous les chemins qu'il faut ſuivre pour parvenir à ce grand œuvre qu'ils croient voir par-tout, & qu'ils ne trouvent nulle part. M. l'Abbé *le Beuf*, après avoir bien examiné cette ſtatue, a prétendu qu'elle repréſentoit *Jéſus-Chriſt* tenant dans ſa main le livre des Evangiles. Il croit que cette figure antique avoit fait partie des ornemens du portique de l'ancienne Cathédrale, & que lorſque l'on travailla à rebâtir cette Egliſe, la ſtatue fut plantée vis-à-vis l'Hôtel-Dieu, dans l'endroit où on l'a vue jusqu'en 1748.

Derrière cette ſtatue étoit une fontaine qui fut conſtruite en 1639, & ſur laquelle on avoit mis cette inſcription.

Qui ſitis, huc tendas, deſint, ſi forté liquores,
Progredere, æternas dive parabit aquas.

Cette fontaine n'exiſte plus, ni la ſtatue derrière laquelle elle étoit. On a ſupprimé l'une & l'autre en 1748, lorſqu'on

a travaillé à donner au parvis une forme plus régulière : on a ôté aussi plusieurs marches par lesquelles on descendoit dans le parvis ; & pour rendre la pente plus aisée, on en a donné une presqu'insensible à la rue Neuve-Notre-Dame qui y conduit. On peut juger de combien on a baissé cette rue par les maisons qui sont dans le voisinage de l'Hôtel-Dieu ; on entroit de plein pied dans les boutiques, & aujourd'hui il faut monter cinq à six marches assez roides.

L'Archevêque de Paris avoit autrefois une échelle patibulaire dans le Parvis, & une autre au port Saint-Landry. Ces échelles étoient des marques de haute Justice. Entre les événemens arrivés devant l'échelle de ce Parvis, on remarque que les Commissaires députés par Clément V pour le procès des Templiers, firent dresser près d'elle un échafaud où on lut le Décret du Pape, & la déposition tant du Grand-Maître & du Visiteur de France, que celle du Maître d'Aquitaine, & de celui de Normandie, laquelle portoit, qu'en présence de Philippe-le-Bel & de Clément V, ils avoient reconnu la corruption de leur Ordre. On vit paroître alors le Grand-Maître & le Maître ou Commandeur d'Aquitaine, fils puîné de Robert II, Dauphin d'Auvergne & de Mahaut d'Auvergne, qui déclarèrent devant tout le monde, qu'il n'y avoit rien de vrai dans tout ce qu'ils avoient dit contre leur Ordre, qu'il étoit Saint, & que s'il en avoit mal parlé, ce n'avoit été qu'à la persuasion du Roi & du Pape ; qu'ils se rétractoient & vouloient mourir pour cette vérité. Les Commissaires surpris de cette rétractation, firent livrer en même temps ces deux Templiers au Prévôt de Paris, lesquels, bientôt après, par ordre de Philippe-le-Bel, furent brûlés vifs derrière le jardin du Palais, dans une petite isle, qui, maintenant, fait partie de la Place Dauphine. Ces malheureux souffrirent la mort avec une constance si admirable, qu'on les crut innocens, & que le Peuple ramassa leurs cendres comme celles des Martyrs. *Voy. p. 614.*

PASSAGES. (*les différens*) *Voy. après les rues de Paris, tom. 4.*

PASSEMENTIERS. Ce sont ceux qui font toutes sortes de passemens, de dentelles d'or, d'argent, pleines, à jour, à l'oreiller, aux fuseaux, aux épingles & à la main, & les boutons, olives, brandebourgs d'or, d'argent, de soie, *&c.* Les Passementiers sont réunis avec les Brodeurs & les

Boutonniers. La Maîtrise coûte 400 livres. *Voy.* BOUTONNIERS.

PASSION, (*les Filles de la*) appellées aussi les *Pauvres Dames*. Elles sont de l'Ordre de Sainte Clair ; mais assujetties à une observance plus rigoureuse. Cet Ordre de Capucines étoit inconnu en France, il y a deux cents ans, & il n'y en a même aujourd'hui que trois Couvens, celui de Paris, & ceux de Tours & de Marseille. *Voy.* CAPUCINES.

PATENOTRIERS. Ce sont ceux qui font & vendent toutes sortes de chapelets & colliers de perles. Cette Communauté a des Lettres-patentes qui leur ont été accordées en 1569, sous Charles IX, & a été réunie en 1718 à celle des Plumassiers. *Voy.* PLUMASSIERS.

PATISSIERS. Ce sont ceux qui font & vendent toutes sortes de pâtisseries, oublies, gauffres, pain-à-chanter, plaisir des Dames, &c. comme est porté en l'Arrêt du 16 Juillet 1749, qui les qualifient de Maîtres Pâtissiers, Oubliers, Faiseurs de pain-à-chanter, &c. Cette Communauté est une des plus anciennes de celles qui soient établies en cette Capitale. Elle existoit sous Philippe I en 1060. Ses Statuts sont de 1566, sous Charles IX, qui ont été augmentés par plusieurs de nos Rois, jusqu'à Louis XV en 1741. Suivant l'Arrêt du 6 Avril 1751, les Maîtres Pâtissiers ne sont assujettis à aucuns droits de visite pour les poids & balances dont ils se servent. L'apprentissage est de cinq ans, & une absence de trois mois, contre la volonté du Maître, casse le brevet, quelque temps que l'Apprentif ait fait. Le brevet coûte 25 livres, & la Maîtrise 600 livres. Cette Communauté a été réunie en 1776 aux Traiteurs & Rôtisseurs. Patron, Saint Michel.

PATRIARCHE. (*Isle du*) Une des deux Isles sur lesquelles on a construit la Place Dauphine, & que l'on trouve indiquée sous le nom d'Isle *à la Gourdaine* & *à la Gourdine.*

PATRIARCHES, (*Cour ou Marché des*) rue Mouffetard, vis-à-vis la rue de l'Arbalètre, quartier de la Place Maubert. Ce lieu étoit autrefois l'Hôtel de *Simon de Cramault*, Cardinal, Archevêque de Rheims, & Patriarche d'Alexandrie. Il avoit appartenu précédemment à *Bertrand de Chanac*, Cardinal & Patriarche de Jérusalem, qui en fit présent au Col-

lège de *Chanac* ou de *S. Michel*, qui le vendit par la ſuite. On y tenoit le prêche des Calviniſtes en 1561. Un jour de S. Etienne, que le ſon des cloches de S. Médard interrompoit le Miniſtre, les Auditeurs furieux ſortirent & vinrent en foule, les armes à la main, dans l'Egliſe où l'on chantoit pour lors les Vêpres, tuèrent pluſieurs Paroiſſiens, brisèrent les ſaintes Images, profanèrent & rompirent les Autels, mirent la Sacriſtie au pillage, commirent une infinité de déſordres, & foulèrent, dit-on, les Hoſties aux pieds. On arrêta quelques-uns des plus coupables, qui furent mis à mort devant cette Egliſe, & leurs biens furent confiſqués pour y faire les réparations que leur fureur avoit occaſionnées. Le *Connétable de Montmorency* fit abattre l'année ſuivante une partie de cet Hôtel des Patriarches. Il y a dans cette cour un paſſage qui conduit dans la rue d'Orléans.

PAUL. (*Saint*) Egliſe Paroiſſiale qui a donné le nom à ce Quartier. Elle n'étoit, dans ſon origine, qu'une Chapelle, ſous le titre *de S. Paul*, que S. *Eloy* fit bâtir hors de la Ville dans un cimetière deſtiné aux Religieuſes du Monaſtère de Sainte Aure, qu'il avoit fondé dans la maiſon que le Roi lui avoit donnée à Paris. C'eſt par rapport à ſa ſituation, qu'on la nommoit la *Chapelle de S. Paul-des-Champs*, avant qu'elle fût enfermée dans la Ville, dont elle eſt devenue une des principales Paroiſſes. Ce ne fut cependant qu'après l'an 1107, qu'elle fut érigée en Egliſe Paroiſſiale; mais étant, dans la ſuite, devenue la Paroiſſe de nos Rois, pendant qu'ils faiſoient leur ſéjour à l'Hôtel de Saint-Paul & au Palais des Tournelles, elle s'accrût conſidérablement en très-peu de temps.

Le bâtiment de l'Egliſe qu'on voit aujourd'hui, fut élevé ſous le règne de Charles V. Il eſt d'une maçonnerie maſſive & lourde. Les voûtes en ſont baſſes, & les jours mal entendus, ce qui la rend ſombre & triſte. La dédicace en fut faite en 1431 par *Jacques du Chatelier*, Evêque de Paris. Le portail de cette Egliſe eſt dans la rue Saint-Paul. Le Grand-Autel eſt décoré d'une menuiſerie dorée, & du deſſin de *Jules-Hardouin Manſard*. Le tableau repréſente l'Inſtitution du Sacrement de l'Euchariſtie, & a été peint par *Corneille le jeune*. Le Chœur eſt paré ordinairement d'une belle tenture de tapiſſerie, qui repréſente l'hiſtoire de S. Paul. C'eſt un préſent d'*Anne Phélyppeaux de Villeſavin*, veuve de *Léon Bouthillier*, Comte de Chavigny.

L'Arche que l'on porte avec beaucoup de pompe le jour

de la Fête-Dieu ; eſt une pièce ſingulière. Le charnier eſt un des plus beaux & des plus grands de Paris. Les vitres en ont été peintes à l'envi, par les meilleurs Peintres ſur verre qu'il y eût alors. La Chapelle de la Communion eſt grande & d'une aſſez belle ordonnance. Les peintures des quatre vitreaux qui ſont du côté du charnier, ſont les meilleures de l'Egliſe, & ſont de *Deſangives*, qui étoit le plus habile Peintre ſur verre que nous ayons eu.

Dans la Chapelle qui eſt ſous l'invocation de S. Louis, on voit l'épitaphe de *Nicolas Cilles*, Auteur des Annales & Chroniques de France.

Ci git

Noble homme & ſage M. Nicolas Gilles, *en ſon vivant, Notaire & Secrétaire du Roi notre Sire, & Contrôleur de ſon tréſor, lequel* Gilles *fit de ſes deniers faire & édifier cette Chapelle de S. Louis, & trépaſſa le dixième jour de Juillet* MDIII.

Jacques Bourdin, Sieur de Villette, Secrétaire des Finances ſous les Rois Charles VIII, & Louis XII, & mort le 6 Août 1324, eſt enterré dans cette Egliſe.

François Rabelais, Docteur en Médecine, Chanoine de S. Maur-des-Foſſés, & Curé de Meudon, mort le 9 d'Avril 1553, a été inhumé dans le cimetière de cette Paroiſſe. On a de lui quelques ouvrages, parmi leſquels le *Pentagruel* & le *Gargantua* peuvent être regardés comme des chef d'œuvres d'érudition, d'extravagance & d'impiété. On en a fait une édition, de laquelle on a retranché ce qui pouvoit choquer la religion & les mœurs. On a mis à la tête une vie de l'Auteur, très-détaillée.

Robert Ceneaux, *Senaux* & *Senault*, qu'il latiniſe lui-même par celui de *Cenalis*, étoit Evêque d'Avranches, & auparavant l'avoit été de Riez & de Vence. Il étoit Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & a fait pluſieurs ouvrages, qui, aujourd'hui, ne ſont guère plus connus que lui. Il mourut à Paris en 1560, & fut inhumé dans le Chœur de cette Egliſe, où il avoit un tombeau de marbre noir, ſur lequel étoit une ſtatue de cuivre qui le repréſente en Evêque.

Auprès du Maître-Autel, furent inhumés trois Favoris du Roi Henri III. *Louis de Maugiron*, *Jacques de Lévis*, Comte de Quélus, & *Paul de Stuart de Cauſſade*.

PAUMIERS. Ce ſont ceux qui ont le droit de faire & vendre toutes ſortes de balles, raquettes ou autres inſtrumens ſervant au jeu de paume, & qui ſeuls tiennent des jeux de billard.

Les Statuts de cette Communauté sont du commencement du dix-septième siècle, regiſtrés au Châtelet en 1610, qui les qualifient de Maîtres Paumiers, Raquetiers, Faiseurs d'eſtœufs, pelottes & balles. L'apprentiſſage eſt de trois ans; le brevet coûte 30 livres; la Maîtriſe 600 livres, avec chef-d'œuvre, qui conſiſte à jouer contre les deux plus jeunes Maîtres, & à leur gagner un certain nombre de parties. Patron Sainte Barbe. Bureau, rue de Seine.

PAUVRES. (*le grand Bureau des*) *Voy. tom. 1, pag. 706.*

PAVÉ. Vers l'an 1185, Philippe-Auguſte qui avoit à cœur l'embelliſſement de Paris, n'épargnoit ni ſoins, ni argent pour en faire l'ornement du Monde, & la première Capitale de l'Univers. Un Financier, très-honnête homme, nommé *Gerard de Poiſſy*, touché de la libéralité & des dépenſes du Monarque, voulut contribuer pour ſa part aux frais de l'embelliſſement. Il donna donc 11000 marcs d'argent pour paver toutes les rues de la Ville. On ſait que dans ce temps-là, cette ſomme étoit exceſſive. Voici ce que dit *Mézeray* touchant cette action rare & glorieuſe de *Gerard de Poiſſy*. » Mais, quoi qu'il en ſoit, on peut dire que ce bel exemple » ſera toujours unique, & qu'on ne verra jamais de Finan- » cier qui le veuille imiter; quelque choſe que l'on faſſe, ces » gens-là iront plutôt à la mort, que de venir à reſtitution: » ainſi il ſera toujours plus ſûr & plus aiſé de les empêcher » de prendre, que de les obliger de rendre.

PAVEURS. Ce ſont ceux qui emploient le pavé pour en couvrir les grands chemins, les rues, les Places publiques, *&c.* Cette Communauté a reçu ſes premiers Statuts ſous le règne de Louis XII, en 1501, par *Jacques d'Eſtouteville*, Garde de la Prévôté de Paris, qui ont été confirmés par Henri III, Henri IV & Louis XIV, par Edits, Déclarations & Arrêts du Conſeil, *&c.* *

---

* *Joſeph Outrequin* étoit Entrepreneur des pavés de la Ville de Paris, & des autres embelliſſemens de cette Capitale. C'eſt à lui que nous devons la plantation d'un nouveau cours ou boulevard à quatre rangs d'arbres, d'une ſi prodigieuſe étendue. Il avoit formé beaucoup d'autres projets pour l'ornement & la commodité de cette Ville.

Le premier étoit de faire voûter tous les ſouterreins par où paſſent les canaux de plomb qui diſtribuent les eaux dans Paris, pour remédier

Les Jurés de cette Communauté font la visite dans la Ville & banlieue de Paris, de tous les ouvrages de pavé, & réforment les abus qui peuvent se commettre dans cette profession.

Les Compagnons étrangers ne peuvent travailler librement chez les Maîtres, que pendant un mois, après quoi ils sont tenus de payer le droit de compagnonage, s'ils veulent continuer le travail. Les Compagnons employés dans une entreprise, ne peuvent la quitter qu'elle ne soit finie. L'apprentissage est de trois ans; le brevet coûte 24 livres. La Maîtrise, 500 livres. Cette Communauté a été réunie en 1776 à celle des Couvreurs, des Plombiers & Carreleurs. Patron, S. Roch; Bureau, rue de la Pelleterie.

PAYEN, (*le clos*) ainsi nommé du Sieur *Payen* à qui il appartenoit. Il est sur le chemin du boulevard neuf, en sortant par la barrière de S. Michel, Quartier de la Place Maubert. La commodité de la petite rivière de Bièvre ou des Gobelins, qui borde cet enclos, fait qu'on y blanchit une quantité considérable de toiles.

à l'incommodité à laquelle sont exposés les gens de pied & les voitures, par rapport au dépavement des rues & à l'enlèvement souvent de plus d'une toise de terrein en profondeur, qui, étant renversé sur la voie publique avec les pavés, ferment quelquefois entièrement le passage. Il promettoit de parfaire cet ouvrage en dix années, moyennant qu'on lui paieroit une somme de 100000 livres par année.

Le second projet étoit de faire abattre toutes les maisons construites sur les ponts; il avoit pris les arrangemens pour rembourser les Propriétaires sans aucun nouvel impôt à charge au Public : mais la mort a rendu tous ces projets inutiles; s'il eût vécu deux années de plus, nous ne serions plus choqués par l'aspect indécent des maisons sur les ponts. Un Citoyen, tel que le sieur *Outrequin*, étoit précieux à l'Etat.

Fin du troisième Volume.



